
UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 04051 8755


UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S
LIBRARY
TORONTO

L'ÉDIFICE DE LA SCIENCE RELIGIEUSE

LES FONDATIONS DE L'ÉDIFICE

OU

LES PRÉLIMINAIRES DE LA FOI

L'ÉDIFICE DE LA SCIENCE
RELIGIEUSE

LES FONDATIONS DE L'ÉDIFICE

OU

LES PRÉLIMINAIRES DE LA FOI

PAR LE

R. P. GÉRON

DE LA CONGRÉGATION DU T. S. RÉDEMPTEUR

Deuxième Mille

AVERBODE

IMPRIMERIE DE L'ABBAYE

1907

IMPRIMATUR.

Mechliniæ, 23 Januarii 1907.

J. Thys, can., lib. censor.



LETTRE D'APPROBATION

DU T. R. P. PROVINCIAL DES RÉDEMPTORISTES BELGES.

Mon Révérend et bien cher Père.

Non content de faire examiner votre livre « LES PRÉLIMINAIRES DE LA FOI » *par deux théologiens de notre Congrégation, j'ai voulu le lire moi-même et cette lecture a été pour moi une réelle satisfaction. Il me semble que votre ouvrage tient le milieu entre les manuels d'apologétique proprement dits et les apologies de la religion fort étendues, telles que celles de Weiss, de Hettinger et d'Auguste Nicolas. Vos* PRÉLIMINAIRES *se lisent facilement ; les faits y abondent, la méthode adoptée est en même temps simple et originale ; le cachet de l'actualité se trouve partout. Espérons que beaucoup d'hommes viendront y chercher les convictions chrétiennes si nécessaires aujourd'hui.*

Je permets donc, bien cher Père, que votre ouvrage soit imprimé et je demande au Divin Rédempteur que dans ce second volume vous faites si bien connaître et en Lui-Même et dans son œuvre par excellence la S. Eglise, qu'Il veuille répandre sur vous ses plus amples bénédictions.

Votre très dévoué serviteur et confrère

JOS. STRYBOL CSSR.
Sup. prov.

Bruxelles, 8 décembre, fête de l'Immaculée-Conception 1906.

ENTRÉE EN MATIÈRE

Dans le volume intitulé : *L'Idée religieuse,* je me suis appliqué à mettre cette idée dans tout son jour et à démontrer que tout homme conscient de ses actes doit faire profession de religion. Dans cette démonstration, je n'ai consulté que la raison et ne suis pas sorti de l'ordre naturel, le seul qui puisse être parcouru par l'intelligence non éclairée par une lumière supérieure.

Mais pouvons-nous nous contenter de cette religion naturelle ? pouvons-nous restreindre nos rapports avec Dieu aux quelques hommages souvent assez peu précis que nous révèle la raison laissée à elle-même ? pouvons-nous circonscrire l'accomplissement de nos devoirs dans la limite de l'observation de la loi naturelle interprétée par notre simple bon sens ? Plusieurs le pensent. La religion naturelle, disent-ils, est celle qui convient à notre nature humaine. Dieu, par là même qu'Il nous a faits hommes, ne demande qu'une chose de nous : que nous le reconnaissions et le servions en tant qu'hommes. Son intention est, que pour le servir, nous n'ayons à consulter que notre raison naturelle. — Il n'est pas difficile d'apercevoir le défaut de ce raisonnement. Sans doute, il est parfaitement exact de dire que la religion naturelle renferme tout ce que nous devons á Dieu en tant qu'hommes, mais comprend-on bien toute l'étendue de ce mot : *religion naturelle ?* Ce mot a une signification bien plus vaste qu'il ne semble tout d'abord. Il signifie entre autres une *disposition* de la volonté à faire *tout* ce qu'il plaira à Dieu de commander. Dieu n'est pas obligé de ne réclamer

de nous que l'accomplissement des devoirs qui découlent *immédiatement* de notre nature et qui se trouvent en quelque sorte gravés au fond de notre cœur. Dieu peut faire usage de ses droits de Maître en nous imposant d'autres devoirs ; il est libre de nous faire connaitre ces devoirs autrement que par la conscience. Non seulement il est libre d'agir ainsi, mais sa bonté doit le porter, le solliciter doucement à entrer extérieurement en communication avec les hommes. Dieu aime l'homme : pouvons-nous Lui faire un reproche de ce qu'il cherche à se mettre en relation avec lui ? D'ailleurs, le péché d'Adam, qui, abstraction faite de la révélation, est un fait historique dont nous constatons tous les jours les douloureux effets, le péché d'Adam, dis-je, est venu obscurcir l'intelligence humaine ; le plus grand esprit de l'antiquité, Aristote, meurt en soupirant : *Dans le doute j'ai vécu, dans le doute je meurs, o Cause des êtres, ayez pitié de moi.* S. Augustin affirme que les anciens philosophes avaient énoncé jusqu'à 283 hypothèses en réponse à la question fondamentale : Pourquoi l'homme est-il sur la terre ? Et n'avons-nous pas vu se former dans ces derniers temps une école philosophique résumant le résultat de ses investigations dans cette devise désespérante : *Ignoramus et ignorabimus :* Nous ignorons et nous continuerons d'ignorer ? Quel tourment que l'incertitude de l'esprit, surtout quand elle concerne les problèmes les plus vitaux, les plus décisifs de l'existence ! Cela étant, l'idée que la raison nous donne de Dieu, de cet Etre infiniment bon, de cette Providence infiniment attentive à nos besoins, ne nous persuade-t-elle pas qu'Il a de quelque manière formulé Lui-même en termes facilement saisissables la loi qu'Il avait inscrite au fond de la conscience humaine, qu'Il l'a précisée dans les endroits où elle était vague ou indéterminée.

Mais surtout, même après nous avoir créés hommes, Dieu ne serait-il pas resté libre de nous élever à une destinée plus haute ? Après nous avoir élevés au-dessus de tous les êtres visibles, n'a-t-il pas pu nous élever au-dessus de nous-mêmes ? Et s'il l'a fait, n'a-t-il pas dû nous instruire de cet effet de sa munificence ? N'a-t-il pas dû nous *révéler* les moyens de réaliser cette destinée plus sublime, les devoirs nouveaux dont cette élévation devait nécessairement devenir la source ?

Cette fin de non-recevoir opposée *à priori* à toute manifestation religieuse supérieure à la religion naturelle n'a donc aucune valeur. Elle est une attitude impertinente, frivole, condamnée par la religion naturelle elle-même, qui est, elle, je ne saurais trop le répéter, une attitude d'humble expectative, une disposition illimitée à accepter tout ce qu'il plaira à Dieu de faire, à admettre tout ce qu'il Lui plaira de dire, à exécuter tout ce qu'il Lui plaira de commander. En d'autres termes, si Dieu a daigné révéler des vérités ou des préceptes non contenus dans la religion naturelle, il est du devoir de tout homme de se conformer à cette révélation. Dieu est le Maître, et aussitôt qu'il dit : Suivez-moi, c'est notre devoir de nous mettre à sa suite, sans nous mettre en peine de savoir si sa volonté nous est manifestée en deça ou au delà des limites de la religion naturelle.

Mais plusieurs religions très différentes entre elles se prétendent divinement révélées. La religion catholique, la religion protestante, la religion juive proclament tour à tour qu'elles contiennent la révélation de Dieu, qu'elles parlent en son nom et de sa part. A la vue des profondes divergences qui les mettent aux prises les unes avec les autres, peut-on au hasard s'attacher à l'une ou à l'autre d'entre elles ?

Non pas ; cette indifférence serait l'une des plus

grandes injures qu'on pût faire à Dieu. Si Dieu a parlé, comme on le prétend dans toutes ces religions, sa parole a dû être digne d'une Sagesse infinie, d'un Etre infiniment grave qui ne se contredit pas à chaque phrase. Si Dieu a parlé, sa parole *essentiellement une* doit être acceptée, *à l'exclusion* de toute parole ou plutôt de tout alliage humain. Plusieurs religions se disent révélées ; pas là même qu'elles sont plusieurs, elles ne se ressemblent pas ou du moins ne sont pas identiques : de fait, il y a entre elles de nombreuses différences.

Dans la religion catholique, on adore Jésus-Christ comme Dieu, dans la religion mahométane on ne le vénère que comme un grand homme, et dans la religion juive, on l'outrage comme un trompeur. Dans la religion catholique, on écoute le Pape comme le représentant de Dieu, dans la religion protestante on le déteste comme le représentant de Satan. Et que d'autres différences je pourrais mentionner ! Ces divergences sont-elles peut-être accessoires, peu importantes? Par exemple ! Non, il ne s'agit pas de points secondaires, mais de questions fondamentales, essentielles. Il est donc évident que toutes ces religions ne sauraient revendiquer pour elle la possession de la vérité : celle-ci ne peut se trouver que dans une seule ; une seule religion peut être l'expression de la volonté divine : une seule, parce qu'il n'y a qu'un Dieu et une vérité. Et comme Dieu, quand il parle, a le droit strict d'être écouté, c'est cette unique religion qui renferme sa parole, qu'il faut rechercher même au prix des plus grandes fatigues, qu'il faut, quand on l'a trouvée, embrasser même au prix des plus durs sacrifices, et qu'il faut enfin, quand on l'a embrassée, pratiquer même au prix des plus laborieux efforts. Tel est le langage du simple bon sens, et c'est faire preuve d'une incroyable légèreté d'esprit de dire : « Toutes les reli-

gions se valent. Pourvu qu'on croie en Dieu, le reste importe peu » !...

Il s'agit maintenant de savoir s'il existe une religion divine, c. à. d. une forme de religion divinement révélée et où cette forme de religion se trouve. Pour réussir dans cette recherche importante entre toutes, il existe plusieurs moyens ou si on aime mieux, plusieurs manières de s'y prendre. Nous choisirons celle qui nous parait à la fois la plus claire, la plus courte et la plus facile. Laissant préalablement tout le reste de la Révélation dans l'ombre, nous établirons d'abord que Dieu a paru en la personne de Jésus-Christ, nous prouverons ensuite que Jésus-Christ vrai Dieu a institué une Eglise qui est l'Eglise catholique. Une fois cette double vérité clairement démontrée, nous n'aurons plus qu'à nous mettre à l'école de l'Eglise en lui disant : Etant une institution divine, vous ne pouvez enseigner que la vérité. Désignez-nous les sources de la révélation ; — tracez-nous les règles d'interprétation de la divine parole ; — mettez-nous en possession de toute la vérité accessible à nos faibles intelligences sur cette terre, en attendant que vous nous introduisiez dans cette patrie céleste où dans la lumière nous contemplerons la Lumière même.

PREMIÈRE PARTIE

LA GRANDE MANIFESTATION DE DIEU OU LA DIVINITÉ DE JÉSUS-CHRIST (1).

PARMI les grandes vérités religieuses, il en est peu d'aussi importantes, d'aussi capitales que la manifestation du Verbe divin en la personne de Jésus-Christ. La divinité de Notre-Seigneur est la vraie base de la religion révélée. Une fois ce point prouvé, toutes les autres vérités qui sont du ressort de la révélation, s'en déduisent aisément et comme par une conséquence nécessaire. Il importe donc de mettre ce dogme dans tout son jour. Plusieurs méthodes s'offrent de nouveau ici à nous : de nouveau aussi nous adopterons la plus simple, celle qui nous mènera le plus directement au but. Cette méthode consiste à grouper toutes les considérations relatives à la divinité de Notre-Seigneur autour d'un point central, qui est l'*affirmation* de Jésus-Christ. Nous étudierons d'abord cette

(1) Parmi les ouvrages français plus ou moins récents sur la divinité de Jésus-Christ, citons : *Mgr Freppel : La divinité de Jésus-Christ ; — P. Portmans : La divinité de Jésus-Christ vengée ; — l'abbé Désers : Le Christ-Jésus ; — l'abbé Vieillard-Lacharme : La divinité de Jésus-Christ.*

affirmation en elle-même afin d'en comprendre le sens et la portée ; nous l'étudierons ensuite à la clarté des documents qui en démontreront la certitude historique; nous l'étudierons enfin à la lumière des faits qui en établiront la vérité dogmatique.

PREMIÈRE SECTION

La triple forme de l'affirmation de Jésus-Christ.

On a regretté que Jésus-Christ n'ait jamais dit explicitement, catégoriquement : *Je suis Dieu*. Mais est-il bien certain que cette parole n'est jamais tombée de ses lèvres ? Qu'en savons-nous ? S. Jean nous assure et le bon sens dit que tous les discours de Notre-Seigneur ne sont pas renfermés dans les Evangiles. Mais je suppose que Jésus-Christ ne se soit jamais servi de cette expression : *je suis Dieu*, s'ensuit-il qu'il n'ait pas affirmé sa divinité et cela d'une manière si claire, si explicite qu'elle doive porter la pleine conviction dans toute âme de bonne foi ? Non, certes ; il y a plusieurs manières d'affirmer une vérité ou d'énoncer un fait. Quant au sujet qui nous occupe, l'affirmation de Jésus-Christ a revêtu trois formes qui s'expliquent et se soutiennent mutuellement et réunies projettent une clarté victorieuse, aussi complète, aussi parfaite qu'on peut la souhaiter. Ces trois formes sont les paroles, les actes et le silence.

CHAPITRE I

Les paroles de Jésus.

Notre-Seigneur savait mieux que personne combien la modestie relève le véritable mérite ; la grande humilité dont il donna tant de preuves éclatantes, le portait à ne jamais parler de lui-même ; plusieurs fois il ordonna aux miraculés le silence au sujet des faveurs signalées dont ils venaient d'être l'objet. Mais pouvait-il garder un silence *absolu* sur la solennelle vérité dont l'acceptation devait être la condition du succès de l'œuvre pour laquelle il était venu en ce monde. Non, sans doute, — et nous voyons donc Notre-Seigneur proclamer à plusieurs reprises tantôt implicitement, tantôt explicitement son origine et sa nature divines. Recueillons avec respect quelques-unes de ces vénérables paroles.

Un pharisien du nom de Nicodème est venu consulter Notre-Seigneur. Celui-ci a pitié de la bonne volonté de cet homme et se révèle à lui. *De même,* dit-il, *que Moïse éleva dans le désert le serpent d'airain, ainsi faut-il que soit élevé le Fils de l'homme, afin que tous ceux qui croient en lui ne périssent point, mais obtiennent la vie éternelle. Oui, Dieu a tellement aimé le monde qu'il lui a donné son Fils unique, pour que tous ceux qui croient en lui ne périssent point, mais obtiennent la vie éternelle.... Celui qui croit en lui, n'est point condamné, mais celui qui ne croit pas en lui est déjà condamné, parce qu'il ne croit pas au Nom du Fils unique de Dieu* (S. Jean, ch. III, 14-18). Jésus-Christ, on le voit, s'est appelé dans cette circonstance non pas simplement fils de Dieu mais *le Fils unique* de Dieu ; il est Fils de Dieu non dans le même sens que les autres hommes vertueux, mais dans un sens plus relevé, plus littéral, dans le sens strict de ce mot. S'il est le vrai Fils de Dieu, il est

donc de même nature que Lui, et comme il ne saurait y avoir qu'un seul Dieu, il est un avec Lui. C'est d'ailleurs ce que Notre-Seigneur a proclamé sans détour. « *Mon père et moi,* dit-il, *ne sommes qu'une même chose* (Joan. x, 30). *Nous ne sommes qu'une même chose :* qu'est-ce à dire sinon : Je suis Dieu comme mon Père ? En Dieu, il ne saurait en effet y avoir rien qui ne soit Dieu.

Si cette expression : *Fils de Dieu,* n'avait eu dans les intentions de Notre-Seigneur qu'un sens ordinaire, vulgaire, applicable à de simples hommes, ou même simplement le sens de Messie, comment, quand S. Pierre lui eut rendu cet hommage qu'il était le Christ, le Fils du Dieu vivant, Jésus-Christ aurait-il pu lui répondre avec solennité : *Bienheureux es-tu, Simon, fils de Jonas, car ce n'est pas la chair et le sang, mais mon Père qui est dans le ciel qui t'a révélé cette vérité ?* (Matth. xvi, 17). Cette approbation n'eût-elle pas été de la part de Notre-Seigneur une indigne comédie, ou du moins une formule absolument exagérée dépassant immensément la portée de la parole prononcée par S. Pierre ? Tout se tient dans les SS. Evangiles : voulons-nous donc nous rendre avec certitude compte du sens de l'approbation donnée par Jésus-Christ à son apôtre, nous n'avons qu'à en rapprocher cette autre parole de Jésus : *Personne ne connaît le Fils, si ce n'est le Père* (Matth. xi, 27). Si le Père seul connaît parfaitement le Fils, c'est que celui-ci est infini comme Lui, mais dès lors aussi on comprend parfaitement que si S. Pierre pour proclamer son Maître *Fils de Dieu* a eu besoin d'une révélation spéciale de la part du Père, c'est que cette proclamation a eu pour objet la divinité même de Jésus-Christ (Cf. Lepin : Jésus, Messie et Fils de Dieu. pp. 147-151).

Autre remarque. Si cette appellation de Fils de Dieu

ne devait pas s'entendre dans le sens que la Théologie catholique donne à ce mot, pourquoi Notre-Seigneur, après avoir guéri l'aveugle-né, lui demanda-t-il expressément : *Crois-tu au Fils de Dieu ;* pourquoi le grand-prêtre Caïphe et après lui le Sanhédrin font-ils de cette appellation l'objet d'une question spéciale, décisive dans l'affaire du jugement de Jésus-Christ, pourquoi Caïphe, usant de sa puissance de grand-prêtre adjure-t-il Jésus au nom du Dieu vivant de dire s'il est vraiment le Fils du Dieu béni. Et pourquoi aussi chaque fois Jésus-Christ répond-il avec un profond sentiment de l'importance de sa déclaration : *Oui, je le suis* (Matth. xxvi, 63-64).

Dans d'autres circonstances, Notre-Seigneur s'est appliqué des qualités qui ne sont propres qu'à Dieu, l'éternité, p. exemple : *O Père*, dit-il, *glorifiez-moi en vous-même de cette gloire que j'ai eue en vous, avant l'existence du monde* (Joan. xvii, 5). Quand les Juifs lui opposent Abraham, il répond : *Avant qu'Abraham fût créé, je suis* (Joan. viii, 58). Il ne dit pas : Avant qu'Abraham fût, j'existai. C'eût déjà été bien explicite, mais il emploie le présent : *je suis,* et ainsi s'exprime davantage en Dieu qui est par lui-même, toujours, éternellement, à la différence des hommes qui reçoivent l'existence par voie de création. Voulant augmenter la confiance de Marthe pleurant sur son frère Lazare, il dit majestueusement : *Je suis la Résurrection et la Vie* (Joan. xi, 25). Il affirme que de même que le Père a la vie en Lui-même, Lui aussi l'a en Lui-même et qu'il agit de la même manière que le Père : ce qui serait impossible s'il ne partageait pas la nature divine avec Lui.

Je le demande : toutes ces déclarations ne sont-elles pas assez claires, pourquoi ne nous suffiraient-elles pas, après que les Juifs qui les ont entendues des lèvres même de Notre-Seigneur, les ont comprises si facile-

ment et n'ont nullement douté de leur véritable sens ? Supposé que Notre-Seigneur eût dit dans l'Evangile : Je suis Dieu, croyez-vous que la critique eût désarmé et que tous les esprits se fussent avoués convaincus. Soyez bien sûrs au contraire que des hommes de mauvaise foi se fussent trouvés même en grand nombre pour interpréter cette parole si claire dans un sens impropre, celui que nos interprètes catholiques donnent au texte des Psaumes : Vous êtes des dieux et des fils du Très-Haut. Pour ces esprits mal tournés et prévenus qui ne savent qu'ergoter sur les mots, aucune expression n'est claire et c'est en vain qu'on essaie de leur arracher des mains le moyen d'exercer leur âpre et prétentieuse critique.

Mais enfin, dira-t-on, pourquoi Notre-Seigneur a-t-il évité de se dire clairement et simplement Dieu ? — L'a-t-il évité ? J'ai déjà fait remarquer que les Evangélistes ne nous ont pas rapporté toutes les paroles de Jésus-Christ, mais admettons, ce qui est d'ailleurs probable, que Notre-Seigneur n'ait jamais dit ce mot, ne pourrait-on pas en assigner comme raison ce fait qu'il était venu sur la terre pour inaugurer un nouvel ordre de salut, et enseigner tout un ensemble de vérités dont l'auguste mystère de la Ste Trinité était le point de départ et l'apogée. La constante préoccupation de Notre-Seigneur fut de mettre ce mystère en relief en accentuant la relation dans laquelle il se trouvait à l'égard de son Père. Et puis Jésus-Christ en même temps que Dieu était homme, chargé de rendre à son Père céleste la gloire que le péché lui avait ravie. En se disant simplement Dieu, il eût mis dans l'ombre ce rôle de médiateur, et semblé même introduire une sorte de contradiction dans sa doctrine. Contentons-nous donc de la mesure de lumière que Notre-Seigneur a daigné mettre dans son affirmation, tombons à genoux à ses pieds et disons tremblants

de respect et abîmés dans l'adoration : oui, vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant, vous êtes notre Dieu, Dieu avec nous, Emmanuel.

CHAPITRE II

Les actes de Jésus.

Chacun sait que les actes ont leur langage aussi bien que les paroles, et que ce langage des actes est même souvent plus expressif que celui des paroles les plus explicites. S. Grégoire le Grand nous avertit que Notre-Seigneur en particulier nous a instruits par ses actions au moins autant que par ses prédications. Jetons donc un coup d'œil sur les actes qui dans la vie de Jésus nous révèlent chez lui le sentiment intime de sa qualité divine, et constituent la seconde forme de l'affirmation du divin Maître.

Un jour, tandis que Notre-Seigneur prêchait dans une maison à Capharnaüm, quatre hommes arrivèrent, portant un paralytique couché sur un grabat. Ne pouvant arriver jusqu'à Jésus par la porte de la maison, ils montèrent sur le toit, le découvrirent au-dessus de l'endroit où le Maître se trouvait et déposèrent le malade à ses pieds. Jésus, voyant leur foi, dit au paralytique : *Aie confiance, mon fils, tes péchés te sont remis* (Matth. IX, 2). Les Pharisiens pensèrent en eux-mêmes : « Quel est celui-ci ?... Que dit-il ?... Il blasphème !... Qui donc peut remettre les péchés sinon Dieu seul ? » Eurent-ils peut-être tort d'attribuer le pouvoir de pardonner les péchés à Dieu seul ? Non sans doute, ce pouvoir n'appartient réellement qu'à Dieu, en tant qu'il est l'Offensé et aussi l'Auteur, par conséquent le Restaurateur de toute vie spirituelle. Jésus cependant exerça ce pouvoir, non seulement

dans la circonstance que nous venons de mentionner, mais encore dans d'autres cas. Il se conduisit donc en Dieu.

Notre-Seigneur ne se borne pas à pardonner les péchés, il promet et accorde des biens dont Dieu seul peut disposer. *Mes brebis,* dit-il aux Juifs au jour de la dédicace du temple, *entendent ma voix et je leur donne la vie éternelle* (Joan. x, 27). *Je reviendrai,* dit-il aux Apôtres, *et je vous prendrai avec moi afin que vous soyez là où je suis* (Joan. xiv, 3). Au larron crucifié à côté de lui, il promet le Paradis : *En vérité je te le déclare,* lui dit-il, *aujourd'hui même tu seras avec moi dans le Paradis* (Luc. xxiii, 43). A ses Apôtres il donne le Saint-Esprit, et ce pouvoir de pardonner les péchés qu'il a tant de fois exercé lui-même, il le confère maintenant à de simples hommes. Qu'en pensez-vous ? Tout cela ne présuppose-t-il pas une puissance divine ?

Il y a plus. Notre-Seigneur réclame des hommages qui ne sont dûs et qui ne peuvent même être sans sacrilège rendus qu'à Dieu. Ecoutez jusqu'où il pousse ses exigences : *Qui aime son père ou sa mère plus que moi, n'est pas digne de moi. Qui aime son fils ou sa fille plus que moi, n'est pas digne de moi ! Et celui qui, pour venir à moi, ne sait pas rompre avec son père, ou sa mère ou sa femme, avec ses enfants, ou ses frères ou ses sœurs, voire même avec sa propre vie ne peut être mon disciple* (S. Matth. x, 37). *Quiconque,* dit-il une autre fois, *perdra la vie pour moi et pour l'Evangile, la sauvera* (Matth. xvi, 25) et une autre fois encore : *Je vous le dis en vérité, quiconque en mon Nom vous donnera un verre d'eau ne perdra point sa récompense* (Marc. ix, 40).

Et puis, n'avez-vous pas remarqué avec quelle majesté divine Notre-Seigneur parle, avec quel empire irrésistible il s'exprime malgré sa profonde humilité ? Il prêche *tanquam auctoritatem habens,* comme quelqu'un qui a autorité, il enseigne comme Dieu, il place sa

puissance de légiférer bien au-dessus de celle de Moïse, le grand législateur du peuple d'Israël et l'envoyé autorisé de Jehova. Ecoutez comment il s'exprime : *Vous avez entendu qu'il a été dit aux anciens : Vous ne ferez pas de faux serment. Mais moi je vous dis : Ne jurez pas du tout, etc.* (Matth. v, 33 et suiv.). Moïse et les prophètes parlaient au nom d'un plus grand qu'eux, ils commençaient régulièrement leurs discours par ces paroles : Voici ce que dit le Seigneur. Jésus-Christ parlait en son propre nom : *Moi je vous dis.* Encore une fois, il n'appartient qu'à un Dieu de parler de la sorte.

Jésus-Christ commande aussi en Dieu. Au lépreux il dit : *Volo, mundare* (Matth. VIII, 3). Je le veux, soyez guéri. Aux flots courroucés de la mer il enjoint le calme : *Il se leva,* dit le S. Evangile, *commanda à la tempête et à la mer et il s'établit une grande tranquillité* (Matth. VIII, 26 ; Marc. IV, 39 ; Luc. VIII, 14). S'adressant au jeune homme de Naïm emporté de la ville dans une litière, il lui ordonne de ressusciter : *Je te le dis, jeune homme, lève-toi* (Luc. VII, 14). Qu'elle est grande, divinement noble son attitude devant les soldats venus dans le jardin de Gethsémani pour le prendre, et plus encore devant le Sanhédrin réuni pour le juger ! On sent à sa manière de parler qu'il est infiniment supérieur à ces hommes et à tous les autres.

De plus, chose digne de remarque non moins que toutes les précédentes, tout ce que Notre-Seigneur dit, ordonne, fait, a un caractère d'universalité qui est le cachet des œuvres divines. « Il ne s'est pas renfermé, dit Mgr Freppel, dans un petit cercle d'amis, il n'a pas enchaîné sa parole aux limites d'un territoire, d'une nationalité ou d'une race ; il ne l'a point destinée à se propager uniquement entre le Jourdain et le lac de Tibériade, ou à expirer sur les confins de

Tyr et de Samarie ; mais il l'a confiée à tous les vents du ciel, à tous les échos de la terre.... Tandis que la parole de l'honnête homme, la parole du génie, la parole de l'autorité s'adressent à une famille, à une assemblée, tout au plus à un peuple ou à une nation, Jésus-Christ a pu dire : Je suis venu porter la vérité à tous les hommes ; quiconque reçoit ma parole sera sauvé, quiconque la repousse, sera condamné. La doctrine que je prêche, je la destine à toutes les créatures ; je veux qu'aucun homme ne l'ignore, ni les rois, ni les peuples, ni les grands ni les petits, ni les riches ni les pauvres, ni les savants ni les ignorants, je veux que chacun l'accepte et la redise à son tour, qu'il la garde durant le cours de sa vie, et qu'il lui reste fidèle jusqu'à la mort. Voilà un langage qui n'est pas de l'homme, car c'est une parole qui aspire à devenir universelle, qui vise à l'infini ; or l'homme met des bornes à tout ce qu'il fait, il circonscrit sa parole suivant les limites de sa puissance, et comme sa puissance ne s'étend pas à tous les hommes, sa parole, non plus, ne s'adresse à tous. Aussi les trois grandes paroles humaines, la parole de l'homme de bien, la parole du génie, la parole de l'autorité sont toujours restreintes et limitées ; seul, Jésus-Christ a parlé à toute l'humanité parce que seul il a parlé en Dieu. » (*La Divinité de Jésus-Christ,* 2e conf.)

Enfin il existe un fait qui autant que tous les précédents nous semble équivaloir à une affirmation de Jésus-Christ touchant sa divinité, parcequ'en dehors de cette supposition il reste une énigme insoluble : ce fait est la Transfiguration. Un jour Notre-Seigneur prit avec lui trois disciples, ses Apôtres privilégiés, ceux qu'il croyait devoir aguerrir plus que les autres contre les assauts du doute, et arrivé sur une haute montagne (le Thabor selon la tradition) il se transfigura devant eux. Sa face devint resplendissante comme

le soleil et ses vêtements étincelants comme la neige. Qu'était-ce que cela ? Ce n'était autre chose que le rejaillissement de l'éclat de la divinité sur l'enveloppe corporelle de Notre-Seigneur. Ce n'était pas à proprement parler un miracle, c'était plutôt l'interruption momentanée d'un miracle, du grand miracle par lequel Notre-Seigneur empêchait sans cesse la diffusion au dehors des rayons de la divinité. Attribuer la transfiguration comme ont osé le faire certains rationalistes, au vif reflet de la lumière du soleil, c'est parler pour ne rien dire, ou plutôt c'est déraisonner, puisque S. Pierre, qui dans sa seconde épître, proteste que sur la sainte montagne il vit la majesté du Fils et entendit la voix du Père, n'a certainement pas confondu le phénomène merveilleux et céleste dont il fut le témoin avec un vulgaire phénomène météorologique auquel il était depuis longtemps habitué. Non, ce ne fut pas une reverbération du soleil mais une manifestation de la divinité de Jésus qui arracha à l'apôtre ce cri de satisfaction et d'admiration : *Seigneur, il fait bon rester ici. Etablissons-y trois tentes, une pour vous, une pour Elie, une pour Moïse.* Il s'oublie ainsi que ses compagnons, car pour eux c'est assez de bonheur de pouvoir contempler une si ravissante merveille.

CHAPITRE III

Le silence de Jésus.

Posons ici une question préalable. N'y a-t-il pas quelque singularité à faire du silence une manière d'affirmer ? Le silence, n'est-ce pas l'attitude de l'homme qui veut se dérober, qui craint de se compromettre en parlant ouvertement ? Pas toujours, il y a un silence qui équivaut à une affirmation proprement dite, c'est

le silence de consentement ou d'approbation, le silence gardé sciemment, volontairement quand des circonstances évidentes non seulement recommanderaient mais commanderaient de protester pour détruire une erreur ou dissiper un malentendu. Or, l'Evangile en main, rien n'est plus facile que de montrer Notre-Seigneur se renfermant à plusieurs reprises dans cette sorte de silence au sujet de sa Divinité. Rappelons brièvement quelques faits.

Notre-Seigneur venait de guérir un paralytique. Il lui avait ordonné de prendre son grabat et de marcher. Il avait fait cela un jour de sabbat, grand crime aux yeux des Pharisiens formalistes et hypocrites. Aussi ne manquèrent-ils pas de lui reprocher cette prétendue violation de la loi divine. Notre-Seigneur aurait pu opposer à leur accusation un argument ad hominem, comme il le fit dans d'autres circonstances, p. ex. Luc. XIII, 15, mais non, il voulut cette fois les confondre par un raisonnement plus direct et il leur dit donc : *Mon Père ne cesse d'agir, j'agis de même* (S. Jean, V, 17). Là-dessus, dit le S. Evangéliste, les Juifs n'en cherchèrent que davantage à le faire mourir, non seulement parce qu'il violait le sabbat, mais surtout parce qu'il affirmait que Dieu était son Père, *se faisant ainsi égal à Dieu* (Joan. V, 18). Ils avaient conclu de la parole de Notre-Seigneur qu'il s'attribuait la Divinité, car on ne saurait être égal à Dieu qu'en étant Dieu à son tour. Et Notre-Seigneur voyant cette interprétation donnée à sa manière de s'exprimer, se rétracte-t-il, proteste-t-il ? Nullement, il fait au contraire tout un discours qui n'est que le commentaire de sa première réponse, et confirme ainsi les Juifs dans leur sentiment.

Peu de temps avant la Passion, se produit une scène semblable. Tandis que Notre-Seigneur se promène dans le Temple sous le portique de Salomon,

les Juifs l'entourent et lui demandent derechef s'il est le Christ. Notre-Seigneur ne se contente pas de dire qu'il l'est, mais allant plus loin, il affirme son idendité avec le Père : « *Mon Père et moi,* assure-t-il, *nous sommes un* (Joan. x, 30). Aussitôt les Juifs prennent des pierres pour le lapider, et pourquoi veulent-ils le mettre à mort ! Est-ce à cause des œuvres de Notre-Seigneur : non, disent-ils eux-mêmes : « *Ce n'est pour aucune bonne œuvre que nous te lapidons, mais pour ton blasphème, parce que, n'étant qu'un homme, tu te fais passer pour Dieu* (Joan. x, 33). Le sentiment des Juifs paraît ici clairement, sans la moindre ombre d'équivoque — et Jésus, que fait-il ? s'empresse-t-il de se reprendre ? fait-il remarquer à ses ennemis qu'ils sont les victimes d'une méprise ? Absolument pas. A première vue, je l'avoue, il semble que Notre-Seigneur veuille se justifier aux yeux des Juifs en décrivant une courbe rentrante et en n'attribuant qu'un sens impropre à l'expression dont il s'était servie, mais ce serait se méprendre gravement sur la vraie signification du raisonnement de Notre-Seigneur que de le comprendre de cette façon. Pour modérer quelque peu le paroxisme de rage auquel Jésus-Christ (1) voit ses ennemis arrivés, il se place un instant à leur point de vue. Les juifs s'autorisent de la Loi pour le lapider, et

(1) Pour plus de clarté, citons ici les paroles de Jésus-Christ, telles que nous les lisons dans l'Evangile de S. Jean, v, 34 : Jésus leur répondit : N'est-il pas écrit dans votre Loi : J'ai dit : vous êtes des dieux ? v, 35. Si la Loi appelle dieux ceux à qui la parole de Dieu a été adressée, et si l'Ecriture ne peut être anéantie, comment dites-vous à celui que le Père a sanctifié et envoyé dans le monde : Vous blasphémez, parce que je suis le Fils de Dieu. v, 37. Si je ne fais pas les œuvres de mon Père, ne me croyez pas. v, 38. Mais si je les fais, lors même que vous ne voudriez par me croire, croyez en mes œuvres : afin que vous sachiez et reconnaissiez que le Père est en moi, et que je suis dans le Père.

Notre-Seigneur leur montre par la Loi que le seul fait de se dire Dieu ne mérite pas cette peine, attendu que Dieu même l'a autorisé en donnant cette dénomination à des juges iniques. Cette réponse n'est donc qu'une justification ad hominem, mais que Notre-Seigneur a aussitôt soin de compléter en ajoutant : *Croyez à mes œuvres et vous reconnaîtrez que le Père est en moi et que moi je suis dans le Père.* S. Augustin a donné du passage qui nous occupe ici une explication qui mieux encore que l'interprétation qu'on vient de lire met la réponse de Jésus à l'abri des cavillations des rationalistes. Ce S. Docteur donne au mot : *sanctifié,* dont Notre-Seigneur s'est servi, le sens de : engendré de toute éternité. D'après cette explication, la manière de raisonner de Jésus-Christ aurait constitué un *a fortiori,* qui pourrait être formulé de cette manière : Si Dieu pouvait sans blasphème appeler dieux des juges méchants qu'il s'apprêtait à châtier, quel blasphème y aurait-il de ma part à m'appeler Fils de Dieu, moi que le Père n'a pas seulement associé à l'exercice de ses fonctions, mais à qui il a de toute éternité communiqué sa nature divine ? (Cf. les commentaires de Knabenbauer et de Ceulemans sur ce passage.) Quoiqu'il en soit de l'explication des versets 35 et 36, les deux versets suivants montrent à l'évidence que Notre-Seigneur ne rétracte rien, n'atténue rien.

Mais continuons d'enregistrer les éloquents silences de Jésus. Voici arrivé le temps de la Passion, l'heure des ténèbres. Le divin Maître est solennellement cité devant le grand-prêtre. Il se voit posée la grande, la décisive question : *Es-tu le Fils du Dieu béni ? Dis-le nous ! Je t'en adjure par le Dieu vivant* (Matth. XXVI, 63 et suiv.). Notre-Seigneur interpelé par l'autorité légitime et surtout au nom de Dieu répond avec calme et dignité : *Tu l'as dit, je le suis,* c. à d. oui, je suis le Fils de Dieu. Comment le Grand-Pontife comprend-

il cette déclaration ? Voit-il comme certains criticistes modernes dans le titre de Fils de Dieu le simple équivalent de Messie c. à d. de fondateur d'un nouveau royaume (1) ? Non, vraiment, il y voit quelque chose de bien plus grave : il y voit l'affirmation de la divinité, ni plus ni moins, et croyant qu'un homme ne saurait être Dieu, il s'écrie avec indignation : *Il a blasphémé. Qu'avons-nous encore besoin de témoins ?... Vous avez entendu le blasphème : que vous en semble.* Et tous de répondre : *Il mérite la mort.* La même scène se renouvelle quelques heures après devant le Sanhédrin et Jésus, voyant le sens qu'on donne à sa déclaration — que fait-il ? Elève-t-il la voix pour protester contre l'interprétation absurde qu'on fait de ses paroles ? Non, il se tait, il garde le silence, en silence il se laisse emmener, conduire au supplice, crucifier — il se tait parce qu'on l'a bien compris et qu'il n'a rien à rectifier.

Avançons encore. Notre-Seigneur est ressuscité, — il a apparu à ses Apôtres, mais en un moment où Thomas est absent. Celui-ci apprend bientôt de ses collègues que le Christ est ressuscité d'entre les morts mais lent qu'il est à croire, il répond : *Je n'ajouterai pas foi à votre dire que je ne voie l'ouverture faite par les clous, et ne mette mon doigt dans cette ouverture et ma main dans son côté* (Joan. xx, 25). Huit jours après, Notre-Seigneur apparait de nouveau aux Apôtres. Cette fois S. Thomas est présent. Notre-Seigneur l'invite à placer le doigt dans l'ouverture du côté. Le disciple convaincu et touché tombe à genoux et dit au Sauveur : *Mon Seigneur et mon Dieu !* (v. 28). Théodore de Mopsueste et les Sociniens ont osé prétendre que le

(1) L'abbé Loisy a longuement exposé cette idée dans son livre : *L'Evangile et l'Eglise,* ouvrage rempli d'ambiguités et d'erreurs et que l'Eglise a condamné à juste titre. Cf. Chollet. La psychologie du Christ T. II, ch. VI nº X.

cri de l'Apôtre ne fut qu'une exclamation, une interjection arrachée par l'étonnement ou l'émotion. Cette interprétation ne tient pas devant le contexte. S. Thomas ne s'écrie pas, mais *dit* à Jésus-Christ (dixit ei) : *Mon Seigneur et mon Dieu.* Il s'agit donc bien ici d'une profession de foi, d'une adhésion pure et simple au grand dogme de la divinité de Jésus-Christ, et celui-ci qui se voit l'objet d'une profession de foi aussi honorable, proteste-t-il contre l'honneur qui lui est fait ? Bien au contraire, il approuve l'Apôtre devenu fidèle ; s'il lui reproche quelque chose, ce n'est pas d'exagérer dans son acte de foi, mais de ne pas s'y être décidé plus tôt : « *Parce que tu m'as vu, tu as cru, Thomas. Bienheureux ceux qui n'ont point vu et qui ont cru* (v, 29).

Voilà donc un fait acquis, clair comme le soleil en plein midi. Chaque fois que Notre-Seigneur a été proclamé Dieu, a été adoré en Dieu, il a laissé faire, ou même il a approuvé ces sentiments et ces hommages. Je dis que cette conduite de Jésus équivaut à l'affirmation la plus catégorique, qu'on puisse imaginer. Si Notre-Seigneur n'était pas ce qu'on le proclamait, c'était un devoir élémentaire pour lui d'éclairer ceux que sa manière de parler avait comme nécessairement induits en erreur. Il le devait d'autant plus qu'il s'était attribué la mission d'apporter la lumière aux hommes et de faire rendre au Père les devoirs auxquels il a droit. Oui, cette obligation s'imposait à lui, grave et sacrée. Quand trois années après la mort de Notre-Seigneur, la foule enthousiasmée par la doctrine et les prodiges de S. Paul et de S. Barnabé tomba à leurs genoux pour les adorer, le premier frémit, le second déchira ses vêtements, et ils dirent de concert : *Hommes, que faites-vous ? Nous sommes des mortels comme vous* (Act. Ap. XIV, 14). Avec quelle sollicitude anxieuse, S. Jean Baptiste répète à tout venant qu'il n'est pas le Christ,

il ne craint rien tant que de se voir attribuée une qualité qui ne lui appartient pas. Si Notre-Seigneur n'était pas Dieu, il devait évidemment tenir la même conduite ; laisser s'accréditer par le silence ou même par des paroles d'approbation une erreur aussi injurieuse pour Dieu eût été le fait du plus aveugle des hallucinés ou du plus criminel des imposteurs.

Deux difficultés subsistent après tout ce que nous venons de dire : on va voir qu'elles sont loin d'être insolubles.

Si Notre-Seigneur est Dieu, pourquoi a-t-il si souvent défendu aux démons et aux miraculés de publier cette vérité ? Ce fait n'autorise-t-il pas à dire qu'il y a eu une certaine contradiction dans la conduite de Jésus-Christ ? Tantôt il avance, tantôt semblant céder à une pensée de scrupule il recule. — Il est vrai que Notre-Seigneur a interdit quelquefois soit aux esprits de ténèbres soit aux miraculés soit même à ses Apôtres de proclamer sa divinité, mais qu'on le remarque bien, il y avait pour cela une grave raison d'opportunité. Jésus-Christ s'adressait à des Juifs remplis de grossiers préjugés, très peu accessibles aux notions pures et élevées que Notre-Seigneur avait charge de révéler au monde. Parmi ces Juifs, il s'en trouvait même de mal disposés qui n'attendaient qu'une occasion favorable de tirer vengeance de Jésus-Christ et de le mettre à mort. La prudence la plus élémentaire, la nécessité de tenir compte de l'insuffisante préparation des esprits, et de conserver la vie jusqu'au jour assigné par la volonté du Père imposaient au divin Maître le devoir d'user de ménagement, de ne révéler sa divinité que par degrés, de ne laisser que graduellement les rayons de la lumière qui était en lui illuminer les ténèbres. Aussi ne défendit-il pas seulement de proclamer sa divinité mais dans certaines circonstances aussi ses miracles dont la certitude était

cependant patente : il s'agissait de ne pas effaroucher inutilement et avant le temps les Pharisiens envieux et mal intentionnés. Il voulait sans doute aussi nous donner une leçon d'humilité, presque non moins nécessaire, presque non moins profitable à notre esprit enflé d'orgueil que la révélation de la divinité. Enfin il est très raisonnable de croire qu'aux démons en particulier Jésus-Christ défendit de proclamer sa divinité parce qu'il ne voulait pas que ces esprits impurs et confirmés dans le mal devinssent les hérauts de sa gloire et comme les coopérateurs de son œuvre rédemptrice. Il voulait nous enseigner à nous-mêmes la nécessité d'éviter toute relation avec ces esprits pervers et maudits de Dieu.

La seconde difficulté dont il nous faut dire un mot naît de l'énergie avec laquelle Notre-Seigneur protesta un jour contre la qualification de bon Maître que lui donna un jeune homme venu pour le consulter. « *Pourquoi m'appelez-vous bon*, demanda Notre-Seigneur, *Dieu seul est bon* » (Marc. x, 17). Il semble donc que Notre-Seigneur n'acceptât pas pour soi-même la dénomination de bon Maître, parce qu'il ne se croyait pas Dieu. — Et cependant conclure ainsi serait mal comprendre la pensée de Jésus-Christ. Quel est en effet le vrai sens du trait évangélique dont nous nous occupons ici ? Le voici. Un jeune homme fléchissant le genou devant Notre-Seigneur l'appelle *bon Maître*. Il l'appelle ainsi non par flatterie mais par déférence. Son respect est sincère mais n'a pas sa source dans la foi à la divinité de Notre-Seigneur. Aux yeux du jeune homme Jésus-Christ est un thaumaturge puissant, et surtout un docteur sage, éclairé mais rien au-delà. Notre-Seigneur se met à ce point de vue, et répond en tant que Fils de l'homme. Il ne récuse pas l'épithète que le jeune homme lui adresse, il ne nie pas davantage sa divinité, mais exploite tout le sens du

mot *bon* pour amener son interlocuteur à voir en lui plus qu'un sage, plus qu'un bienfaiteur de l'humanité, à voir en lui Dieu même fait homme (Cf. Fillion, note sur ce passage).

DEUXIÈME SECTION

Réalité historique de l'affirmation de Jésus-Christ.

Nous avons étudié jusqu'ici l'affirmation de Jésus-Christ en elle-même. Cette affirmation, nous l'avons vu, est claire, explicite, catégorique. Pas de sous-entendu, pas d'arrière-pensée, pas de restriction mentale. Les trois formes qu'elle a revêtues se soutiennent, s'expliquent, s'éclairent mutuellement ; elles sont ce triple lien dont l'Ecriture dit qu'il se rompt difficilement : *Funiculus triplex difficile rumpitur*. Mais l'affirmation de Jésus-Christ, telle qu'elle est consignée dans nos SS. Evangiles, a-t-elle bien été prononcée par Notre-Seigneur, est-elle bien dans cette forme descendue des lèvres de Jésus-Christ ? Ne nous trouvons-nous peut-être pas en présence d'une chimère ou d'un mirage ? Quelque habile faussaire n'est-il pas parvenu dans un temps où les imaginations étaient encore vivement frappées des choses merveilleuses accomplies par Notre-Seigneur, ou à l'époque ténébreuse, crédule du moyen-âge, à faire recevoir comme venant de Jésus-Christ, des

paroles, des discours mêmes qui ne seraient que le fruit de sa propre imagination en délire ? Il faut avouer que ce serait là la plus colossale fumisterie qu'on puisse jamais voir et que la monter serait le miracle le plus étonnant, le plus extraordinaire qu'on puisse imaginer. Quoiqu'il en soit de l'impossibilité a priori de l'hypothèse en question, il est nécessaire de l'examiner de près, comme si elle avait quelque chose de sérieux et de réalisable. Il s'agit en effet d'une matière souverainement importante, tout à fait capitale, d'une matière où l'esprit humain réclame avec raison une certitude parfaite, excluant jusqu'à la plus légère ombre d'un doute. Je viens déjà de le dire : L'affirmation de Jésus-Christ est consignée dans nos Saints Evangiles, dans les Evangiles tels que nous les possédons actuellement. Toute l'enquête qui s'impose se réduit à ces deux points : Les Evangiles tels que nous les possédons remontent-ils au temps de Notre-Seigneur ? Ont-ils pour auteurs ceux sous les noms desquels ils circulent ? Ces auteurs sont-ils tels que nous puissions leur accorder pleine confiance ?

CHAPITRE I.

L'authenticité de nos Evangiles.

Les Evangiles sont ces livres à la fois simples et sublimes où nous trouvons relatée, mais à différents

points de vue, la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Il n'est pas un chrétien qui ne les connaisse, qui ne les ait lus ou du moins n'en ait entendu citer des passages et n'en connaisse plus ou moins par cœur les pages les plus touchantes. Ils renferment, comme l'étymologie du mot le dit assez, la bonne nouvelle, la nouvelle heureuse et réjouissante par excellence. Vous n'avez jamais douté, cher lecteur, que ces livres ne méritent votre pleine confiance, et n'aient pour auteurs les hommes vénérables auxquels vous les avez toujours entendu attribuer. Vous vous êtes habitué à voir en eux des documents absolument authentiques, les écrits les plus vénérables qu'il soit donné à l'esprit humain de consulter. Mais maintenant que vous remontez à la source de ce grand fleuve de la Révélation chrétienne qui féconde de ses eaux bienfaisantes le monde catholique depuis dix-neuf siècles, il faut que, le flambeau de la critique en main, vous vous rendiez compte de ce que vous avez admis de bonne foi jusqu'à maintenant. Trois considérations formeront peu à peu dans votre esprit cette conviction raisonnée qu'il réclame. Tout d'abord la simple *inspection* des Evangiles nous *persuade* leur authenticité, — le *témoignage unanime* des auteurs des premiers siècles *démontre* cette authenticité, — l'*acceptation* des Evangiles par l'Eglise *la rend si évidente* que le contraire devient absolument impossible. Développons brièvement ces trois points.

Article I.

La simple inspection des Evangiles nous persuade leur authenticité ; elle nous fait en effet voir dans les auteurs des contemporains, des compatriotes, des compagnons de Jésus.

a) Les Evangélistes sont sans doute des contemporains de Jésus-Christ, car voyez l'exactitude qui

distingue leur narration jusque dans les moindres détails. A voir la précision avec laquelle ils parlent des lois, des usages, des monnaies qui étaient en vigueur du temps de Notre-Seigneur, on se convainc qu'ils ont sous les yeux cet état de choses compliqué, exclusivement propre à la première moitié du premier siècle et qui disparut lors de la ruine de Jérusalem. L'exactitude dont nous venons de parler ressort de la comparaison établie par plusieurs critiques entre les récits évangéliques et les livres historiques des auteurs profanes qui ont vécu à cette époque reculée.

b) Mais il y a plus, les récits évangéliques trahissent dans leurs auteurs des *compatriotes* de Jésus, car ils montrent chez eux une connaissance parfaite de la configuration topographique de la Palestine d'alors.

c) Il y a plus encore, ces compatriotes de Notre-Seigneur ont été ses *compagnons* ou sont du moins des témoins soit oculaires (S. Matthieu et S. Jean) soit auriculaires (S. Marc et S. Luc) de ce qu'ils rapportent. Très souvent les moindres incidents sont relatés, décrits avec une fraîcheur et une ingénuité qui trahissent des hommes ayant vu ou entendu par eux-mêmes ce qu'ils racontent. Aussi, forts de cette qualité ne se mettent-ils pas en peine les uns des autres. Supposé même qu'ils se soient trouvés en relation mutuelle à l'époque de la composition de leurs Evangiles, ils sont personnels dans leur manière de rapporter et de raconter. Les différences, quelquefois à première vue presque inconciliables ainsi que les frappantes ressemblances qui existent entre eux, font deviner pour ainsi dire à chaque ligne des témoins qui écrivent de science certaine et qui, forts de leur sincérité, ne redoutent pas un instant d'être contredits par leurs collègues.

Si nous examinons de plus près chaque Evangile à part, il ne manque pas d'indications pour nous

persuader l'authenticité de chacun en particulier.
S. Matthieu se trahit dans le sien en ne faisant qu'en passant mention du banquet qu'il offrit à Notre-Seigneur, — en se mettant dans le dénombrement du collège apostolique après S. Thomas, alors que dans les autres Evangiles c'est l'inverse qui a lieu, — en ajoutant à son nom le titre humiliant de publicain, épithète que les autres Evangélistes passent sous silence. Ecrivant pour les Galiléens et Galiléen lui-même, il compose son Evangile dans la langue nationale, qui est l'araméen, sorte d'hébreu corrompu. Pour la même raison, il omet d'expliquer quantité de détails qui se présentent sous sa plume, détails énigmatiques pour nous, mais parfaitement clairs pour les lecteurs auxquels il s'adresse.

Dans le second Evangile, celui de S. Marc, il se rencontre plus d'un détail qui fait conclure à la composition de cet Evangile par un disciple de S. Pierre, écrivant à Rome comme sous la dictée du prince des Apôtres. Dans cet Evangile, il est plus souvent fait mention de S. Pierre, le reniement de celui-ci est rapporté d'une manière plus circonstanciée ; par contre les distinctions dont S. Pierre a été l'objet sont passées sous silence, des mots latins sont grecisés, il est fait mention d'Alexandre et de Rufus qui séjournaient à Rome, la valeur des deux petites pièces versées par la pauvre veuve est désignée par le terme *quadran*, nom donné à une monnaie romaine. A la différence de S. Matthieu, S. Marc explique les termes hébreux ou les usages palestiniens qui pourraient n'être pas compris par les Romains. C'est aussi parce qu'il s'adresse directement à des Romains qu'il écrit non en araméen, comme le premier évangéliste, ni non plus en latin, langue qui devait être étrangère à un Juif, mais en grec, langue universelle, commune aux Juifs et aux Romains. Mais parce que l'auteur

du second Evangile est Juif, son style est mêlé d'hébraïsmes, comme d'ailleurs celui de S. Jean, l'auteur du 4e Evangile.

L'auteur du 3e Evangile, S. Luc, médecin de profession, se trahit par un langage plus pur, plus correct, par un art plus grand dans la disposition et la distribution des matières, et aussi par l'emploi de termes médicaux. Gentil converti, il écrit pour les Gentils et évite tout ce qui pourrait en quelque manière blesser ceux-ci.

S. Jean se trahit plus clairement encore *par toute sa manière de raconter,* fidèle reflet de son âme tendre, élevée et mystique, — par le soin qu'il prend de taire son nom et de supprimer (à la différence des autres Evangélistes) après le nom de son homonyme S. Jean le précurseur l'épithète de Baptiste, — par la complaisance avec laquelle il revient à S. Pierre, son fidèle ami. L'auteur du quatrième Evangile parlant de S. Jean l'appelle le disciple que Jésus aimait, et montre ainsi assez clairement qu'il est lui-même ce disciple, car le propre de l'amour est de se complaire dans le souvenir des témoignages d'amitié qu'il a reçus. Et puis, remarque décisive, l'auteur du quatrième Evangile montre du génie, réalise de grands effets avec de petits moyens, et excite l'admiration du lecteur attentif ; d'autre part il fait paraître sa qualité de témoin oculaire en décrivant d'une manière si détaillée, si minutieuse les scènes évangéliques. C'est visiblement un écrivain de valeur, c'est une grande âme, c'est un contemporain de Notre-Seigneur qui a écrit cet Evangile. Si ce n'est pas S. Jean, qui donc peut l'avoir été ?

L'authenticité des Evangiles, voilà donc le résultat auquel aboutit tout naturellement le simple examen de ces livres. Toutefois de cet examen aussi les adversaires du christianisme ont tiré des objections contre

cette même authenticité, mais combien faibles, et facilement solubles. Qu'on en juge par deux ou trois exemples. Dans le 1[er] Evangile, dit-on, plusieurs événements sont, avec quelques variantes, racontés 2 fois (Cf. IX, 32 et XII, 22), n'est-ce pas un signe que l'auteur a puisé à deux sources plus anciennes, mais que lui-même appartient à une époque postérieure? Nullement, répondons-nous, il est absolument illogique et arbitraire de conclure de la similitude de deux récits à l'unicité du fait rapporté. Pourquoi deux événements très semblables quant à la plupart des détails ne se produiraient-ils pas à peu de temps d'intervalle?

L'auteur du 4[e] Evangile, dit-on encore, parle d'une localité appelée Béthanie et située au delà du Jourdain, — une telle localité n'existe pas, l'évangéliste qui la mentionne ne saurait donc être S. Jean, c. à d. un Galiléen et un disciple de Notre-Seigneur. — Et la preuve, que cette localité n'existe pas, où la trouve-t-on? Le fait que S. Jean seul en parle ne saurait suffire pour nous la faire nier. Or, à part cet argument tout négatif, les adversaires de l'authenticité de nos Evangiles n'en ont aucun qu'ils puissent faire valoir en faveur de leur négation.

Les synoptiques ne disent rien de la résurrection de Lazare. Comment expliquer ce silence de la part d'Apôtres qui ont assisté à ce miracle et ont dû en constater toute l'importance? — Nous ne nions pas l'importance de ce miracle, mais les Evangélistes devaient-ils rapporter tous les faits importants? Où nous mènerait l'admission d'un tel principe? Pour qui est quelque peu initié à la science scripturistique, il est clair que les Evangélistes n'ont jamais eu l'intention de faire une histoire complète de Notre-Seigneur. Les synoptiques ne se sont surtout pas proposé de rapporter en détail ce que Notre-Seigneur avait fait en Judée. C'est beaucoup plus l'action de Jésus en Galilée

qu'ils se sont appliqués à mettre en lumière. Et puis que prouve le silence gardé sur le miracle de la résurrection de Lazare ? Des écrivains postérieurs n'auraient-ils pu après coup rapporter ce miracle en copiant plus ou moins habilement le récit laissé par S. Jean ? — Les autres objections formulées par les rationalistes n'ont pas plus de valeur que les précédentes, nous pouvons donc sans inconvénient les passer sous silence.

Veut-on d'une manière plus saisissante toucher du doigt la preuve d'authenticité fournie par la seule inspection de nos Evangiles et la futilité des attaques par lesquelles on a voulu battre cette preuve en brèche, qu'on fasse un travail de comparaison entre les quatre Evangiles admis par l'Eglise et les Evangiles apocryphes, tels que celui de l'enfance du Christ et celui de Thomas l'Israélite. La grande distance qui les sépare quant à la forme et quant au fond montre aussitôt de quel côté est la vérité sincère et de quel côté le mensonge fardé.

Article II.

L'attestation unanime des auteurs des premiers siècles démontre l'authenticité de nos Evangiles. Relevons quelques témoignages particulièrement précieux. Au 4e siècle, le savant Eusèbe, évêque de Césarée et surnommé le père de l'histoire ecclésiastique, distingue quatre sortes d'écrits anciens : parmi les ouvrages authentiques universellement admis il range les quatre Evangiles. Cette déclaration a d'autant plus de valeur qu'Eusèbe avait à sa disposition quantité de documents anciens actuellement perdus.

Au 3e siècle, nous rencontrons les témoignages explicites de Tertullien, de S. Cyprien, d'Origène et d'autres. Inutile de citer leurs textes puisque les incrédules eux-mêmes avouent que les Evangiles existaient à cette époque. Nous ferons cependant observer une

chose de grande importance, c'est que dans la première moitié du 3e siècle le savant Origène crut rendre service à l'Eglise en composant un volumineux ouvrage dans lequel il comparait les *anciens* manuscrits des Evangiles. Quelle forte preuve en faveur de l'antiquité des Evangiles, quelle présomption en faveur de leur authenticité !

Mais rapprochons-nous de l'époque de la composition des Evangiles. Au 2d siècle, nous entendons la voix autorisée d'un S. Irénée († 202), évêque de Lyon et surtout disciple immédiat de S. Polycarpe, disciple lui-même de S. Jean, l'auteur du 4e Evangile, nous l'entendons, dis-je, proclamant (lib. III adv. hæreses) l'authenticité des Evangiles : « Matthieu, ce sont ses propres paroles, écrivit son Evangile en langue hébraïque. Marc, disciple et interprète de Pierre, nous transmit par l'écriture les vérités qu'enseignait cet Apôtre et Luc, disciple de S. Paul, écrivit dans un livre l'Evangile tel que son Maître le prêchait. Enfin Jean le disciple bien-aimé donna son Evangile pendant son séjour en Asie. » Que ces Evangiles cités par S. Irénée soient les mêmes que ceux qui sont entre nos mains, cela ressort des citations nombreuses faites par le Saint dans son ouvrage contre les hérésies et qui concordent parfaitement avec les textes que nous lisons aujourd'hui. Voilà donc un illustre Saint, né en Orient et martyrisé en Occident, ayant par conséquent pu visiter et ayant vu de près les différentes communautés chrétiennes, voilà un grand savant ayant passé sa vie à étudier la doctrine catholique dans les sources, voilà un disciple du célèbre évêque de Smyrne et séparé par lui seulement de l'auteur du 4e Evangile, voilà en un mot un homme aussi bien placé que possible pour connaître la vérité, affirmant de la manière la plus formelle que les Evangiles ont pour auteurs Matthieu, Marc, Luc et Jean. — Que

veut-on de plus, quel témoignage plus probant peut-on désirer ? — Et cependant S. Irénée n'est pas seul : Vers le même temps que lui, Clément d'Alexandrie étonne l'orient par son érudition merveilleuse. Cet homme extraordinaire, dans les ouvrages qui nous ont été conservés de lui, parle des Evangiles de la manière la plus expresse, les énumère et leur emprunte des centaines de citations. Avant lui, S. Justin († 166), l'un des plus illustres et des plus anciens apologistes de la religion, fait mention des Evangiles, les appelle les commentaires des Apôtres, les mémoires des disciples du Seigneur et les cite dix-huit fois. — Mais l'un des plus importants documents au point de vue qui nous occupe et remontant à cette date reculée est un catalogue des livres sacrés reçus par l'Eglise romaine et découvert au 18e siècle par le savant Muratori dans la bibliothèque ambrosienne de Milan. Ce catalogue a été composé sous le pontificat de S. Pie I, qui gouverna l'Eglise de 142 à 157. Il est donc le témoignage de la foi romaine au 2e siècle. Or, qu'y lisons-nous ? Le document est malheureusement parvenu à nous dans un état incomplet, les deux premières phrases ont disparu, mais dans ce qui reste on lit : « Le 3e livre de l'Evangile est selon S. Luc, médecin, qui fut le compagnon de S. Paul. Le 4e des Evangiles est de Jean, l'un des disciples de Jésus-Christ. » Le fragment donne ensuite la liste des autres livres du Nouveau Testament.

Enfin si nous remontons jusqu'au 1er siècle, le siècle même des Apôtres, même alors déjà nous trouvons les Evangiles cités de nombreuses fois par S. Ignace, par S. Clément de Rome, par S. Barnabé, par l'auteur de la *Doctrine des douze Apôtres* (ouvrage découvert en 1875 dans la bibliothèque des moines du S. Sépulcre à Jérusalem).

Et ne croyez pas que les auteurs chrétiens soient

les seuls que nous puissions citer en faveur de l'authenticité des Evangiles. Non, les hérétiques et les païens ne se séparent pas en cette matière des catholiques qu'ils combattent avec acharnement sous tant d'autres rapports. Des hérétiques, il y en a toujours eu, il y en eut dès le premier siècle. Or, chose digne de remarque, à part quelques-uns (Marcion p. ex., Manès, le manichéen Faustus) qui trouvèrent plus simple de rejeter les écrits inspirés, qui condamnaient leurs rêveries, tous les autres acceptèrent les Evangiles, y puisèrent leurs arguments, se donnèrent toutes les peines imaginables pour les accommoder à leurs erreurs. Parmi eux on cite des auteurs contemporains ou presque contemporains des Apôtres (tels Basilide, Valentin, les Ophites). Nous voyons même un Tatien, chef des Encratites, composer une Harmonie des Evangiles *(Diatesseron)*, un Héraclion (disciple du gnostique Valentin) commenter l'Evangile de S. Jean. Aussi S. Irénée triomphe-t-il dans son grand ouvrage contre les hérésies de cette quasi unanimité des hérétiques à venir témoigner en faveur de l'authenticité des Evangiles.

Cette authenticité n'a pas été moins éloquemment attestée par les païens. Un Celse, un Porphyre, un Jamblique, un Julien l'Apostat ont fait à l'Eglise la guerre la plus acharnée, ils n'ont rien négligé pour rendre ses dogmes risibles, son autorité insupportable, ses privilèges odieux, ils se sont attachés de toutes manières à les représenter comme dignes de mépris ou de haine, mais jamais ils n'ont essayé de nier l'authenticité des livres saints ; ils ont attaqué le contenu de ces livres et voulu y montrer des contradictions, mais leur authenticité leur a paru inattaquable.

Quand je réfléchis à ce merveilleux concert de témoignages provenant d'ennemis aussi bien que d'amis, je me demande si l'authenticité d'un seul ouvrage est

aussi fortement prouvée, aussi solidement appuyée que celle de nos Evangiles. Que valent à l'encontre de ces témoignages les dénégations de quelques obscurs et ignorants hérétiques, celles d'un grincheux Anglais, Evanson qui le premier en 1792 se met en tête d'attaquer par des arguments, scientifiques en apparence mais futiles au fond, l'authenticité du 4e Evangile, celles de nuageux Allemands, un Schulz, un Schleiermacher qui vers 1824 mettent en doute la composition du 1er Evangile par S. Matthieu ? Ne pas se contenter d'autorités aussi anciennes, aussi sincères que celles dont nous venons quoique rapidement de dérouler la série, ce n'est plus de la critique, c'est du scepticisme doublé de parti-pris et d'injustice.

Article III.

L'acceptation des Evangiles par l'Eglise en rend l'authenticité si évidente que le contraire devient absolument impossible. Rien n'est plus facile à comprendre. Chacun sait que l'Eglise remonte jusqu'à Notre-Seigneur ; c'est là un fait historique, aussi clairement démontré que n'importe quel fait de l'histoire. Elle a donc existé avant les Evangiles ; d'ailleurs comment en douter puisque les épîtres des Apôtres, *contemporaines des Evangiles* (1), sont adressées à des communautés parfaitement constituées depuis des années. Il n'est pas moins certain que les Evangiles ont été dès le 1er siècle acceptés par l'Eglise, lus dans les assemblées chrétiennes (cette coutume est mentionnée en termes explicites par S. Justin dans l'Apologie qu'il a écrite en faveur des chrétiens) (2), dès leur apparition ils ont été l'objet

(1) On trouvera plus loin la preuve de cette affirmation.

(2) Voici les paroles même du S. Apologiste : « Le dimanche tout le monde s'assemble, tant les habitants des villes que ceux des campagnes, dans un lieu désigné, là on lit des Evangiles des Apôtres ou les écrits des prophètes, aussi longtemps que

d'une vénération extrême puisqu'à l'époque des persécutions nous trouvons universellement en vigueur la défense faite par l'Eglise à ses enfants de livrer les S[tes] Ecritures aux païens. Je demande à quiconque refuse d'admettre l'authenticité des Evangiles de m'expliquer ces faits, ou plutôt ce fait, car tous réunis n'en forment qu'un seul. Les premières communautés chrétiennes connaissaient les Apôtres, avaient été fondées par eux, étaient gouvernées par eux ou par leurs disciples immédiats. Peut-on croire de bonne foi qu'elles aient accepté comme venant des Apôtres des écrits qui n'auraient eu pour auteurs que de simples fidèles? Supposé qu'un premier venu eût voulu faire recevoir une histoire de Notre-Seigneur sous le vocable d'un Apôtre ou d'un compagnon des Apôtres, quel espoir de succès cette supercherie eût-elle pu avoir? Les Apôtres encore vivants ou du moins leurs disciples immédiats, ceux qui avaient passé des années dans leur intimité, n'eussent-ils pas protesté? On est assez porté à croire que les premiers chrétiens étaient d'une crédulité qui les rendait capables même des plus graves imprudences jusque dans les cas où leur foi était mise en jeu. Plusieurs faits de l'histoire ecclésiastique du 1[er] siècle nous prouvent le contraire. Quand p. ex. la communauté de Philippes voulut entrer en possession de toutes les lettres de S. Ignace martyr, elle se mit pour plus de sûreté en rapport avec S. Polycarpe, ami personnel du Saint. S. Polycarpe lui-même se rendit à Rome dans un âge très avancé pour fixer de concert avec le pape S. Anicet et d'après les traditions apostoliques la date de la solennité pascale. Si on apportait une si grande sollicitude à la solution de

l'heure le permet. Quand le lecteur a fini, le président prononce une exhortation à la piété, pour engager chacun à suivre ces excellents préceptes. Puis nous nous levons tous et nous prions etc. » (Apologia 1a, c. 67).

questions relativement secondaires, quelle attention plus grande n'aura-t-on pas consacrée à la question de savoir si tel ou tel écrit émanait vraiment d'un Apôtre ou d'un imposteur ? Une erreur en cette matière était d'autant plus impossible que les Evangiles n'étaient pas adressés à des personnes privées, mais à des communautés, à des nations entières. S. Matthieu écrivit surtout pour ses compatriotes, S. Marc pour les fidèles de Rome, S. Luc pour les communautés érigées par S. Paul. De plus, l'étroite union, que les Apôtres et leurs successeurs avaient su établir entre tous les fidèles quelques séparés qu'ils fussent par les distances locales, avait pour conséquence qu'un écrit adressé à une Eglise devenait presque en même temps propriété de toutes les autres Eglises. Veut-on donc raisonnablement expliquer l'acceptation des Evangiles par l'Eglise, le respect que celle-ci n'a cessé de professer pour ces livres, la conviction qu'elle a eue dès le commencement que ces écrits avaient pour auteurs les saints hommes auxquels nous les attribuons encore aujourd'hui, l'immense distance que les communautés chrétiennes n'ont cessé d'établir entre les quatre Evangiles et les Evangiles apocryphes ou même les écrits cependant si vénérables des disciples des Apôtres, d'un S. Clément, d'un S. Ignace, d'un S. Polycarpe, veut-on, dis-je, donner une explication raisonnable de tous ces faits, il faut admettre et hautement proclamer l'authenticité des Evangiles.

Article IV.

Concluons que les affirmations de Jésus-Christ touchant sa nature divine sont réellement tombées de ses lèvres. Cette conclusion découle tout naturellement et nécessairement des prémisses que nous venons de poser. Car si les Evangiles sont authentiques, cela doit s'entendre au moins de leur contenu substantiel, des grandes

lignes de ces livres. Or, je le demande, les paroles, les actes par lesquels Jésus-Christ a affirmé sa divinité ne constituent-ils pas l'une de ces grandes lignes, ne sont-ils pas comme l'axe autour de laquelle tout le reste, toutes les autres paroles, toutes les autres relations évangéliques tournent et grâce à laquelle elles sont réduites à l'unité ? Sont-ils peut-être des accessoires, n'appartiennent-ils pas plutôt à la substance des Evangiles, au point se s'identifier avec elle ? Si vous enlevez des Evangiles tout ce qui a rapport à la divinité de Notre-Seigneur, qu'y laissez-vous ? que vous reste-t-il entre les mains sinon des écrits déchiquetés, informes, quelques lambeaux épars dont les contours mêmes trahissent l'œuvre de morcellement arbitraire dont vous venez de vous rendre coupable ? (1)

Ces considérations générales suffiraient pour faire surabondamment justice de l'hypothèse avancée par le rationalisme aux abois et tendant à faire passer les affirmations de Jésus-Christ pour des interpolations plus ou moins habilement cousues au reste du texte évangélique. Suivons cependant nos ennemis dans leur misérable retranchement. Prouvons par des arguments positifs que les Evangiles n'ont jamais été interpolés et même qu'ils n'auraient pu l'être. Et de fait quand ces interpolations auraient-elles été faites ? Du vivant des Apôtres, dans le courant du Ier siècle ? Impossible, les Apôtres veillaient sur l'intégrité d'écrits dont eux-mêmes ou leurs bien-aimés et vénérés collègues étaient les auteurs. Du vivant des successeurs immédiats, des disciples des Apôtres ? C'eût été non moins impossible. Ces premiers évêques vénéraient ce qui était sorti de la plume de leurs maîtres les Apôtres comme de vraies reliques, et puis les Evangiles commençaient déjà à se répandre, à faire partie du culte public, à être lus dans les assemblées chré-

(1) Cf. Fillion : Introd. gén. aux Ev. p. 94.

tiennes. La falsification, dont il s'agit, eût-elle pu avoir lieu plus tard, vers la fin du 2e siècle, au 3e siècle? Comment l'admettre? Les disciples des Apôtres avaient trouvé dans leurs successeurs des héritiers de leur culte pour les Evangélistes et leurs écrits. On conservait précieusement des exemplaires authentiques à la garde desquels des diacres ou des lecteurs étaient préposés ; les nouvelles copies devaient être comparées avec ces exemplaires. Dans les réunions liturgiques on lisait assidument les livres sacrés non pas par parties détachées comme de nos jours mais d'une manière suivie. Les fidèles écoutaient cette lecture avec tout l'esprit de foi qui caractérisa les commencements du christianisme. La moindre interpolation eût été remarquée, dénoncée comme impie. Et nous n'en sommes pas à cet égard réduits à de simples conjectures. L'histoire ecclésiastique rapporte des exemples de ces protestations indignées qui se produisirent quand quelque changement était fait dans le texte sacré. Triphyllus, évêque de Lédra, lisant dans une assemblée des évêques de Chypre l'histoire de la guérison miraculeuse du paralytique de Béthesda, au mot grabat (κράββατον) substitua le terme lit de repos (σκίμποδα). Aussitôt Spiridion, évêque de Trimithus, se leva et protesta en disant : « Etes-vous meilleur que celui qui a dit : *Prends ton grabat et marche ?* » Dans la version grecque de la Bible, dite celle des septante, la plante à l'ombre de laquelle le prophète Jonas s'assit et qui se dessécha soudain est appelée *colocunté* (κολοκυνη), terme qui fut littéralement traduit dans l'ancienne version latine par *cucurbita*. S. Jérôme, croyant cette traduction inexacte, rendit le mot hébreu qiqajôn par hedera (lierre). Quand un évêque fit dans une circonstance publique lire cette nouvelle traduction, il y eut grand mouvement parmi les fidèles, l'évêque dut prendre conseil des rabbins juifs qui opi-

nèrent pour le mot *cucurbita* (1), ce qui fut cause que ce terme fut rétabli dans le texte. — Ce qui fait mieux encore voir l'impossibilité d'une interpolation substantielle après l'époque apostolique, c'est qu'il eût fallu l'introduire partout, dans tous les exemplaires, et surtout dans tous en même temps, — car, qu'on le remarque bien, quoique nous ne possédions plus les originaux des Evangiles (chose explicable puisque ces originaux avaient été écrits non sur du parchemin mais sur de simples écorces de papyrus), nous possédons cependant des manuscrits très anciens reproduisant ces originaux et remontant incontestablement au 4e et 5e siècle : tels le codex Vaticanus conservé à la bibliothèque vaticane à Rome et regardé par les protestants eux-mêmes comme le plus précieux des manuscrits connus, — le codex Sinaiticus, découvert au monastère du mont Sinaï par le protestant Tischendorf, — le codex Alexandrinus (5e s.) donné en 1628 par le patriarche d'Alexandrie Cyrille Lucarin au roi d'Angleterre, — le palimpseste de S. Ephrem appelé ainsi, parce que sur les feuilles du parchemin qui le composent, on avait effacé le texte biblique pour y écrire les œuvres de S. Ephrem et qu'on a pu, à l'aide de procédés chimiques, faire revivre l'écriture primitive (Cf. P. Lodiel. *Nos raisons de croire,* p. 57-60) — Nous possédons en outre des traductions très anciennes : la vieille Itala, faite sur le texte original (nous n'avons en vue que les Evangiles) et à la rédaction de laquelle plusieurs auteurs assignent comme date le milieu du second siècle et d'autres le commencement de ce second siècle ou même la fin du premier (cette antiquité ressort clairement des textes de Tertullien qui parle de cette traduction comme existant de son temps (2)

(1) A tort, car le vrai nom de cet arbre est celui de *ricinus* (Gesenius).

(2) Tertullien vécut de 160 à 240.

depuis d'assez longues années aux mains de tous, et de S. Augustin qui la fait remonter *primis fidei temporibus :* aux origines de la foi), — la Peschito (1) ou version syriaque, qui fut sans doute composée avant la fin du 2e siècle, ainsi que cela ressort assez clairement entre autres de ce fait que S. Ephrem qui vécut au 4e siècle se voit obligé d'expliquer aux Syriens ses compatriotes plusieurs expressions vieillies qui se rencontrent dans cette traduction, — la version copte bohaïrique (2), qui est peut-être la plus ancienne des versions coptes, alors que d'autre part on sait que dès le 2e siècle on commença à traduire en copte les livres de la Bible. Nous possédons de plus les écrits des Pères ; ceux-ci étaient tout nourris des Stes Ecritures, les Evangiles surtout furent l'objet de leurs méditations, savantes autant que pieuses ; aussi en retrouvons-nous de nombreuses citations dans leurs ouvrages, 469 dans ceux de S. Irénée, 577 dans ceux de Clément d'Alexandrie, 1550 dans ceux de Tertullien ; en général dans les écrits des anciens Pères, les emprunts faits aux Evangiles sont si nombreux qu'on pourrait presque en les réunissant et en les alignant recomposer le texte évangélique tout entier. Nous possédons donc tous ces manuscrits, toutes ces versions, tous ces extraits, nous pouvons les confronter entre eux et avec les Evangiles tels qu'ils sont actuellement proposés par l'Eglise à ses enfants. Et quel est le fruit de cette confrontation ? La constatation d'une similitude de texte aussi parfaite qu'on peut la désirer pour un livre si ancien, si souvent traduit, copié et recopié. Rappelons aussi la colossale entreprise d'Origène qui pour s'assurer du texte primitif acheva vers 249 un travail de comparaison entre les manuscrits des Evangiles et ne trouva à signaler d'autres variantes

(1) Ce mot signifie : simple.

(2) De Bohaïrah, nom arabe de la Basse-Egypte.

que celles que nous constatons encore maintenant (Freppel, *Origène,* t. II, p. 248). Il est donc absolument impossible que les Evangiles aient été interpolés. Il est surtout impossible qu'on y ait introduit tout cet ensemble de passages qui établissent la divinité de Jésus-Christ. Je suppose en effet que jamais Notre-Seigneur n'eût prononcé une parole qui pût faire penser qu'il se croyait Dieu, qu'aucun Evangéliste n'eût inséré une telle parole dans son histoire de Notre-Seigneur, que personne au monde n'eût le moindre soupçon que Jésus fût autre chose qu'un grand homme, quel scandale de voir apparaître tout à coup des gens dénués de toute mission surnaturelle, proclamant que Jésus était Dieu, arrangeant les Evangiles et inventant mille miracles, incidents et circonstances inouïes dans ce sens. Avec quelle force on se serait élevé contre ces blasphémateurs, avec quelle indignation on se serait détourné d'eux !

Tout ce que nous venons de dire touchant la concordance des nombreux manuscrits des Evangiles, les catholiques ne l'ont pas imaginé dans un but de polémique. Chacun peut refaire cette étude pour son compte et se convaincre que nous n'avons que rapporté un fait historique. Sans doute il y a des variantes entre les manuscrits et les versions. Mais faut-il s'en étonner ? Le fait de devoir toujours transcrire les livres sacrés a dû nécessairement donner lieu à des fautes d'orthographe ; les chefs-d'œuvre classiques n'ont pas échappé, tant s'en faut, à ce sort. Pour prévenir les fautes, même légères, dans la transcription des livres saints, il eût fallu un miracle continuel ; ce miracle ne fut pas nécessaire. Dieu ne l'a donc pas opéré ou du moins ne l'a fait que dans la mesure où cette intervention a été indispensable pour garder intact le dépôt de la Révélation. Or, ce dépôt n'a pas souffert des variantes que la négligence ou l'ignorance des

copistes a laissé se glisser dans le texte sacré, la plupart ne furent que de simples fautes de grammaire, de ponctuation ; — quand les altérations ont été plus graves, ou elles n'ont affecté que de rares exemplaires, ou il a été au moins possible de les corriger par la confrontation des manuscrits fautifs avec d'autres versions. D'ailleurs depuis les premiers siècles, on n'a cessé de faire dans le sein de l'Eglise catholique de sérieux efforts pour rétablir le texte primitif même à l'égard de détails absolument accessoires.

Si les variantes qui déforment les versions des Evangiles ne prouvent rien contre l'authenticité des affirmations de Notre-Seigneur, les prétendues interpolations dont les Evangiles auraient été l'objet prouvent moins encore. Sans doute, certains passages tels que les 12 derniers versets de l'Evangile selon S. Marc, l'histoire de la femme adultère (S. Jean ch. VIII, v. 1-11) sont omis dans plusieurs anciennes versions même très exactes alors qu'ils se trouvent dans d'autres. Mais ce fait s'explique très naturellement et sans qu'on doive recourir à l'odieuse hypothèse des interpolations. L'omission de ces passages par quelques copistes a probablement eu pour cause l'habitude qu'on eut dans certaines Eglises de les écarter de la lecture publique. Et pourquoi les écarta-t-on de la lecture ? Tout simplement pour des motifs d'opportunité. On craignit p. ex. que le récit du ménagement avec lequel N. S. traita la femme adultère ne fournît occasion à quelques chrétiens superficiels de concevoir une moindre horreur pour l'infidélité conjugale. L'omission des derniers versets de S. Marc doit probablement s'expliquer par la différence d'usages dans la célébration de la Pâque chrétienne, les fidèles d'Alexandrie terminant le jeûne quadragésimal au milieu de la nuit du samedi au dimanche, et ceux de Rome le dimanche matin seulement. Mais supposé (1) qu'on vînt à prouver à l'aide

(1) Ce que je suis loin d'accorder, je tiens à le faire remarquer.

de ces faits qu'il y eut possibilité pour les premiers chrétiens d'interpoler les Evangiles, cette déduction ne pourrait encore s'appliquer aux affirmations de N. S. touchant sa divinité, à ces affirmations si souvent répétées, si étendues, si intimement liées au texte, si inséparablement fondues avec la substance même des Evangiles tout entiers. Concluons donc ce chapitre en disant : Les paroles, les actes par lesquels Notre-Seigneur a affirmé sa divinité et dont nous avons rapporté le plus grand nombre dans la Section précédente, ces paroles et ces actes nous ont été rapportés par les auteurs mêmes des SS. Evangiles. Mais, et c'est ici la seconde question qui mérite toute notre attention, ces auteurs sont-ils dignes de notre confiance, pouvons-nous sans crainte ajouter foi à leur témoignage ? La réponse à cette question va nous occuper dans le chapitre suivant.

CHAPITRE II.

La crédibilité des Evangélistes.

Commençons par présupposer tout ce qui a été démontré dans les pages précédentes et est d'ailleurs mis hors de doute par une tradition constante. Les Evangélistes furent des contemporains, des compatriotes, des disciples immédiats ou médiats de Notre-Seigneur. L'auteur du premier Evangile fut ce publicain nommé Matthieu ou Lévi et appelé par Notre-Seigneur de la table des comptes. Ce fut vers la fin de la 1ere année du ministère de Jésus ; Matthieu ne cessa d'accompagner Notre-Seigneur, prêcha après la Pentecôte pendant 12 années parmi ses compatriotes en Palestine et alla ensuite annoncer la parole de Dieu à des peuples païens, aux Arabes d'après les uns,

aux Chaldéens ou aux Parthes d'après les autres. L'auteur du 2e Evangile fut Marc, originaire de Jérusalem et neveu de S. Barnabé qui le mit en relation avec S. Paul. Marc remplit aussi les fonctions de secrétaire auprès de S. Pierre qui, dans sa 1ere épître, l'appelle affectueusement son fils. Il exerça le S. ministère dans l'île de Chypre, dans l'Asie-mineure, à Antioche, à Alexandrie. On pense qu'il fut martyrisé sous l'empereur Trajan. Le 3e Evangile fut composé par S. Luc, né à Antioche et converti de bonne heure mais à une date incertaine à la religion chrétienne. Il fut un des auxiliaires les plus actifs et les plus dévoués de S. Paul. D'après Baronius, qui donne pour garants S. Grégoire de Nazianze, S. Paulin et d'autres, il subit le martyre en Achaïe dans un âge avancé. — Le 4e Evangile fut rédigé par S. Jean, fils du pêcheur Zébédée, qui exerçait sa profession sur le lac de Tibériade, et de Salomé l'une des femmes pieuses qui accompagnèrent Notre-Seigneur et lui fournirent les choses nécessaires à la vie. Jean fut d'abord disciple de S. Jean Baptiste, mais quand Notre-Seigneur l'eut appelé à lui, il se mit à sa suite et devint son disciple privilégié. Il n'abandonna pas son Maître quand les autres apôtres firent le vide autour de lui. Après la mort de Jésus, il reçut la divine Mère dans sa maison. Il prêcha l'Evangile à Jérusalem, à Samarie, mais ce fut surtout à Ephèse qu'il déploya son activité apostolique. Clément d'Alexandrie rapporte une preuve touchante de son zèle, je veux dire l'ardeur avec laquelle il travailla à regagner à Dieu un jeune homme qui s'était mis sous sa conduite mais qui avait ensuite profité d'une absence du Saint pour s'enfuir au loin et devenir chef de brigands. S. Jean fut tourmenté pour la foi à Rome et comme une protection spéciale du Ciel le fit échapper à la mort, l'empereur Domitien le relégua dans l'île de

Patmos. Revenu sous Néron à Ephèse, il exhorta jusqu'à la fin ses fidèles à la charité (S. Jérôme). Il mourut vers 101, au commencement du règne de Trajan.

Voilà caractérisés, d'une manière bien incomplète sans doute à cause de l'insuffisance des documents, les auteurs des quatre Evangiles, les écrivains à jamais célèbres, dans les ouvrages desquels nous trouvons consignées les affirmations de Jésus-Christ. Encore une fois sont-ils tels que nous puissions leur accorder une foi pleine et entière, une confiance inébranlable ? Nous répondons : Oui, nous avons d'excellentes raisons de leur donner cette confiance, et nous n'avons aucune raison sérieuse de la leur refuser.

Article I.

Nous avons d'excellentes raisons d'ajouter pleinement foi aux récits des Evangélistes. Il est en effet d'abord certain et même évident que les auteurs des Evangiles se sont trouvés dans les circonstances les plus favorables pour se bien renseigner. S. Matthieu et S. Jean accompagnent constamment Notre-Seigneur pendant plus de deux ans. Ils voient de leurs yeux tout ce que Notre-Seigneur fait, ils entendent de leurs oreilles tout ce qu'il dit. S. Marc et S. Luc se sont trouvés dans des circonstances moins privilégiées : Ont-ils personnellement connu Notre-Seigneur ? la chose n'est pas établie par des témoignages positifs, mais est au moins très probable pour le premier, puisque la tradition nous le montre se démettant du siège d'Alexandrie dès l'an 62 (cf. Crampon. Préface de l'Evangile de S. Marc, p. 64). Quoiqu'il en soit de ce point, il faut avouer, si on en croit Papias d'Hiérapolis, † vers l'an 130, que l'auteur du 2d Evangile n'entendit et ne suivit pas Notre-Seigneur ; à ce point de vue, et à parler humainement il a donc moins d'autorité que

les deux témoins oculaires dont nous venons de parler. Mais cette lacune est à peu près comblée chez lui par sa qualité d'interprête ou de secrétaire de S. Pierre qui fut, lui, un témoin si vigilant des actes et un auditeur si attentif des discours de Notre-Seigneur. Que dis-je? S. Jérôme, se faisant en ceci l'écho de la tradition, rapporte que le prince des apôtres vit, approuva et publia lui-même l'Evangile de son disciple, en sorte que le témoignage et l'autorité de S. Marc viennent en quelque sorte et en dernière analyse se confondre avec le témoignage et l'autorité de celui-là même que Notre-Seigneur mit à la tête du collège apostolique. Quant à S. Luc, que nous ne rencontrons qu'en compagnie de S. Paul, qui lui-même fut étranger à Notre-Seigneur pendant les années de son pèlerinage terrestre, il vécut au moins du temps des Apôtres, il eut certainement de nombreuses relations avec quantité d'hommes qui avaient entendu et suivi Notre-Seigneur. Il ne connut peut-être pas lui-même Jésus-Christ, mais il fut bien placé pour se renseigner sur tout ce qui le regardait, et les études qu'il avait faites, l'éducation soignée qu'il avait reçue le mirent à même de réunir des informations sûres et plus ou moins complètes sur ce grand sujet.

Voilà donc déjà un premier point acquis : Les évangélistes, s'ils voulurent retracer un récit fidèle, parfaitement exact des discours et des actes de Notre-Seigneur, le purent. Tout revient désormais à savoir s'ils le voulurent, — s'ils le voulurent sérieusement, sincèrement. Firent-ils un consciencieux usage de la situation privilégiée dont ils jouirent? apportèrent-ils la diligence, l'application voulue à leur description de la vie de Notre-Seigneur? de bonne ou de mauvaise foi n'obéirent-ils pas à un parti-pris? éblouis par les beaux discours et les actions merveilleuses de Notre-Seigneur, n'y avaient-ils pas puisé cette idée préconçue

que Jésus-Christ était le Messie, était le Fils de Dieu, était Dieu et n'arrangèrent-ils pas les paroles de Notre-Seigneur en rapport avec cette idée ?

Eh bien, non, les Evangélistes ne se laissèrent pas aller à une négligence qui eût pu mettre en danger l'exactitude de leur narration surtout en des points essentiels, non, ils ne se laissèrent pas guider par un coupable esprit de système qui eût fait de leur récit au lieu d'une histoire fidèle, le développement, la mise en scène et la démonstration d'une idée arrêtée d'avance.

Deux Evangélistes furent, je le répète, les témoins oculaires de la vie de Jésus. Du moment que dans leur exposition des enseignements et des actes de Notre-Seigneur, ils s'en tenaient là, il ne leur fallait pas beaucoup d'application pour rapporter fidèlement ce qui avait dû si fort impressionner leur mémoire, ce que les Apôtres s'étaient si souvent rappelé les uns aux autres, ce qu'eux-mêmes n'avaient cessé de prêcher depuis le commencement de leur apostolat. Or, eux-mêmes attestent que c'est à la narration de ces faits touchés par eux en quelque sorte des mains qu'ils bornent leur rôle d'historiens. Ecoutons S. Jean : « *Ce que nous avons entendu,* dit-il, *ce que nous avons vu de nos yeux, ce que nous avons contemplé, nous vous l'annonçons* (I ep. c. I, v. I-3). Après avoir raconté le transpercement du côté du Sauveur attaché à la croix, le même évangéliste ajoute aussitôt : *Et celui qui l'a vu en rend témoignage, et son témoignage est vrai, et il sait qu'il dit vrai* (c. XIX, v. 35). Aussi voyez : Les évangélistes gardent un silence presque absolu sur ce que Notre-Seigneur fit pendant son adolescence et sa jeunesse. L'histoire de cette longue époque, la moins connue des lecteurs, se fût admirablement prêtée à des amplifications poétiques, et à des récits pleins d'intérêt. Pourquoi donc ce silence ? Les évangélistes

eurent sans doute pour cela plusieurs motifs ; l'un des principaux ne fut-il pas ce fait qu'ils n'avaient pas été eux-mêmes les témoins de cette période de la vie de Jésus-Christ ? Quant au second évangéliste, S. Marc, j'ai déjà eu l'occasion de dire que dans la composition de son Evangile il fut comme l'*alter ego* de S. Pierre. Croyez-vous que ce saint apôtre n'écoutât dans sa prédication que son imagination orientale, l'écoutât jusqu'à l'imprudence, jusqu'à l'invention ? Lui-même nous apprend le contraire au 1er chapitre de sa 2de épître : « *Ce n'est pas,* dit-il, *en suivant des fables habilement composées que nous vous avons fait connaître la puissance et l'avènement de Notre-Seigneur Jésus-Christ, mais c'est pour avoir vu de nos yeux sa majesté* (v. 16). Mais S. Luc du moins, dira-t-on, raconte des choses qu'il ne savait pas par lui-même, n'a-t-il pas rapporté bien des bruits populaires, des exagérations, des hypothèses telles qu'elles se forment si facilement au sein des foules ignorantes ? Pas le moins du monde : un homme de la culture intellectuelle d'un S. Luc n'est pas à l'affût des cancans populaires. D'ailleurs veut-on s'édifier sur la valeur historique du 3e Evangéliste, qu'on lise l'entrée en matière de son Evangile. « *Plusieurs,* écrit-il, *ayant entrepris d'écrire l'histoire des évènements qui se sont accomplis parmi nous, d'après ce que nous ont transmis ceux qui les ont vus dès le commencement et qui ont été des ministres de la Parole, moi aussi j'ai voulu, après m'être* EXACTEMENT *instruit* DE TOUT *depuis l'origine, t'en donner par ordre le récit, excellent Théophile, afin que tu reconnaisses la vérité des enseignements que tu as reçus* (c. 1, v. 1-4). Les Evangélistes disent donc qu'ils ne rapportent que ce qu'ils savent de science certaine, ce qu'ils ont vu et entendu, ce qu'ils ont contrôlé avec sévérité. Pourquoi douterions-nous de leur affirmation ? quelle raison alléguerions-nous pour la suspecter ? *Nemo malus nisi probetur :* Personne ne peut

sans preuve être taxé de mensonge. Mais je suppose que les Evangélistes n'eussent pas apporté à l'accomplissement de leur tâche une aussi grande application que nous venons de le dire, leur négligence eût-elle pu aller jusqu'à attribuer à Notre-Seigneur des discours entiers qu'il n'eût pas prononcés, jusqu'à rapporter des scènes qui ne se seraient jamais passées que dans l'imagination de quelques écervelés, jusqu'à prêter gratuitement à Jésus-Christ des affirmations aussi graves, aussi solennelles que celles qui ont pour objet la Divinité. Avant de faire passer quelqu'un pour Dieu, on y réfléchit par deux fois, on ne bâtit pas de bonne foi un tel édifice en l'air.

D'ailleurs les Evangélistes n'eussent-ils pas pris soin d'avertir leurs lecteurs qu'ils ne rapportent que ce qu'ils ont vu, ou appris de science certaine, leur simple manière de raconter le prouverait surabondamment. Quel inimitable ton de sincérité on y rencontre partout ! Jamais ils ne visent à l'effet par d'éloquentes tirades à propos des grands faits de Notre-Seigneur, pas de protestations indignées à l'occasion des actes inqualifiables d'un Hérode, d'un Pilate, d'un Judas ; ils ne sont qu'historiens, ils ne se préoccupent que de rapporter fidèlement ce qu'ils savent, laissant au lecteur le soin de faire ses réflexions. — Quel amour de la vérité on respire à chaque page, à chaque ligne des Evangiles ! Ils racontent aussi bien, aussi ingénument ce qui témoigne contre eux que ce qui prouve en leur faveur. Faut-il citer des exemples Ils se présentent partout à nous. Contentons-nous d'une observation. On connaît si bien les défauts des Apôtres, leur sens terrestre, leur tendance à tout entendre dans un sens grossier, matériel, leur propension à se jalouser mutuellement etc. qu'on pourrait écrire presque tout un petit traité sur cette matière peu flatteuse pour ces hommes qui devinrent par l'effusion du S. Esprit les

fondements de l'Eglise. Or, comment sait-on toutes ces particularités ? Par l'Evangile, par le récit que les Apôtres ont fait eux-mêmes de leurs faux pas, et de leurs questions indiscrètes, et de leurs contestations mesquines.

Dire que les Apôtres se sont tellement épris de la personne de Notre-Seigneur qu'ils ont voulu à toute force voir en lui non seulement un envoyé de Dieu mais le vrai Fils de Dieu, Dieu comme son Père, c'est une assertion tout à fait gratuite et qui trouve un formel démenti dans les Evangiles eux-mêmes. En général, les Apôtres n'étaient pas des hommes prompts à croire ou à s'enthousiasmer, c'étaient des hommes pondérés, il y avait parmi eux des esprits raisonneurs qui demandaient des preuves, et ne se contentaient pas des premières venues. Ce n'est que très lentement, peu à peu, à coups de miracles, par des affirmations répétées que Notre-Seigneur parvint à faire pénétrer dans leurs âmes le dogme fondamental de la religion nouvelle.

Je voudrais du reste savoir quel intérêt les Apôtres purent avoir à dresser à Notre-Seigneur un piédestal immérité et à l'entourer d'une auréole menteuse ? Ils durent prévoir que la prédication de Notre-Seigneur se réaliserait à leur égard : « Vous serez persécutés à cause de moi. » Et quand plus tard ils furent malmenés, condamnés, flagellés, suppliciés en punition de leur prédication, ils continuèrent à soutenir la même doctrine, eux qui n'étaient cependant pas dans leur conduite ordinaire des exaltés ou des fanatiques. Je crois, a dit Pascal, des témoins qui se font égorger.

Enfin, s'imagine-t-on le tumulte de protestations qui se serait élevé contre les Evangélistes s'ils avaient attribué à Notre-Seigneur des paroles et des actes par lesquels il se serait affirmé Dieu, alors que de fait il n'eût prononcé aucune de ces paroles, posé aucun de

ces actes. Les Evangélistes parlent en hommes sûrs de ce qu'ils racontent et certains de ne pas être désavoués par ceux qui, comme eux, ont vu et entendu le Seigneur. De fait leur récit n'a rencontré aucune contradiction. Sans doute dès le premier siècle il se trouva des hommes, appelés gnostiques, pour s'inscrire en faux contre le grand dogme de la divinité de Jésus-Christ. Mais ils ne nièrent pas brutalement ce dogme : ils accomodèrent le grand mystère chrétien aux théories néoplatoniciennes ; d'après eux Jésus ne fut d'abord qu'un homme dans lequel l'Etre suprême fit descendre plus tard, sous la forme d'une colombe, une intelligence très parfaite, et la première émanation divine. Les gnostiques, dont le principal fut au Ier siècle Cérinthe, expliquaient mal le dogme de l'Incarnation, ils niaient que Notre-Seigneur fût vraiment Dieu, mais ils admettaient les récits évangéliques, ils s'efforçaient d'y rattacher tant bien que mal leurs imaginations absurdes. D'ailleurs les eussent-ils niés, leurs récriminations, les protestations de quelques juifs orgueilleux et mal convertis, qui ne virent peut-être jamais Notre-Seigneur, n'eussent pas été cette protestation autrement puissante, générale et indignée provoquée par une falsification radicale des discours et de la vie entière de Jésus-Christ.

Article II.

Nous n'avons aucune raison sérieuse de refuser notre confiance aux Evangélistes. Des objections nombreuses ont été faites par les rationalistes contre la véracité des Evangiles ; elles ont été dirigées avec d'autant plus de perfidie, ramenées sur le théâtre de la guerre avec d'autant plus d'ardeur et d'obstination qu'il s'agissait après les attaques avortées contre *l'authenticité* et *l'intégrité* des récits évangéliques, d'opposer une dernière résistance à la marche en avant des défenseurs de la

divinité de Jésus-Christ. Dans l'effort suprême et désespéré de la libre-pensée on peut distinguer toutes les phases d'une véritable bataille : engagements d'avant-poste, escarmouches et assauts isolés, enfin attaque générale.

On a d'abord fait observer que les auteurs des Evangiles étaient des disciples de Jésus-Christ, suspects par conséquent de partialité. J'avoue le fait, mais je proteste contre le caractère universel et absolu de la conclusion qu'on voudrait en tirer. Si on se contentait de dire que parce qu'un auteur est le disciple, l'ami ou l'admirateur de celui dont il retrace la vie, il faut soumettre à un contrôle plus sévère ses récits et surtout ses appréciations, il n'y aurait là rien que de raisonnable, mais en prendre occasion pour suspecter sans autre preuve à l'appui la sincérité d'un tel historien, quoi de plus injuste et une telle façon de juger, où nous conduirait-elle ? La plupart des historiens n'ont-ils pas été les citoyens des pays, dont ils ont raconté l'histoire et célébré les gloires, — les amis personnels ou du moins les admirateurs de ceux dont ils ont raconté les œuvres ? Passez-les tous en revue, depuis Hérodote, Thucydide, Tite-Live, Tacite jusqu'à nos patients historiographes contemporains, tous, les narrateurs de guerres, les auteurs de monographies, les hagiologues, — si vous récusez leur témoignage pour la seule raison qu'ils n'ont pas été étrangers à la nation, à l'homme de génie, au saint dont ils se sont occupés, il ne vous restera presque plus d'historiens à qui vous puissiez vous fier, les ténèbres descendent sur les siècles passés et vous déchirez d'une main plus imprudente encore que brutale le lien du souvenir qui vous rattachait aux peuples ainsi qu'aux hommes disparus. D'ailleurs il y a ici comme une pétition de principe. Pourquoi retracé-je la vie d'un homme ? Qu'est-ce qui soutient mon cou-

rage dans la recherche des documents indispensables et dans la composition du livre lui-même ? C'est évidemment l'amour que j'ai conçu pour mon héros en le regardant de près, c'est l'admiration qu'il m'a inspirée, c'est le désir que je ressens de faire connaître à d'autres une existence si belle, si digne d'être proposée en exemple. Ce sont cet amour, cette admiration et ce désir qui ont fait naître en moi la pensée de me faire historien. L'amour, l'admiration sont très souvent, ordinairement le point de départ et la source inspiratrice de l'histoire, comment pourraient-ils en devenir la condamnation ? Si Jésus-Christ n'avait été le Messie, le Fils de Dieu, personne n'aurait pris la peine de raconter sa vie, — si des auteurs ont raconté cette vie, c'est que le héros en valait la peine. Mais qui la raconterait ? Evidemment pas des savants qui ne l'avaient jamais vu, — moins encore des hommes qui, après l'avoir vu à l'œuvre, l'ont à tort pris en haine, qui donc sinon ceux qui, l'ayant approché, l'ont compris, l'ont aimé, ont cru en lui, l'ont suivi.

Sans doute, dira-t-on, on comprend que des disciples de Notre-Seigneur aient seuls écrit sa vie en détail, mais comment expliquer le silence de tous les auteurs profanes contemporains, comment expliquer qu'aucun historien du temps ne fasse même en passant mention d'un homme aussi extraordinaire que Jésus-Christ, d'un homme aussi sage, doué à ce degré du pouvoir de faire des miracles, d'un homme qui se dit l'Incarnation même de Dieu ? Hâtons-nous de faire remarquer que le silence complet dont il vient d'être question, n'existe que dans l'imagination de nos contradicteurs. L'historien juif Josèphe † 93 parle dans ses « *Antiquités judaïques* » de Jésus-Christ, il l'appelle un homme sage, si toutefois, ajoute-t-il, il est permis de lui donner ce nom d'homme, — il rapporte qu'il fut un grand thaumaturge et un maître écouté des

âmes de bonne volonté. Il parle du grand nombre de ses disciples, de sa condamnation à mort sous Pilate, de sa résurrection. Il serait ridicule de prétendre que tout ce passage relatif à Notre-Seigneur a été interpolé, attendu qu'il se retrouve dans tous les exemplaires, ce qui forcerait d'admettre que tous ces exemplaires se sont trouvés dès le commencement et exclusivement entre les mains des chrétiens. Tacite et Suétone font aussi clairement mention de Jésus-Christ. Il est vrai qu'ils n'en disent que fort peu de chose. Faut-il s'en étonner ? A celui-là seul il est permis d'en être surpris, qui ignore le profond dédain professé par les Romains et les Grecs pour les petits peuples et surtout pour l'insignifiante et pauvre Palestine ; les historiens romains et grecs ne se soucièrent guère de rapporter et ne prirent pas la peine d'aller voir de près ce qui se passait dans ce coin de terre reculé. Trop facilement aussi nous sommes portés à parler des temps de Notre-Seigneur comme s'ils avaient ressemblé à l'époque à laquelle nous vivons. La différence est cependant immense. Alors aucune de ces facilités de communication auxquelles nous sommes aujourd'hui si habitués. Il est permis de croire que la renommée des miracles de Notre-Seigneur ne dépassa pas de beaucoup les limites territoriales dans lesquelles ils furent opérés, — si le bruit en parvenait d'aventure aux oreilles de quelque sybarite distrait, il se disait qu'il s'agissait sans doute de quelques-uns de ces tours de passe-passe qui paraissent des prodiges aux yeux du vulgaire et prennent si facilement des proportions gigantesques à force de passer de bouche en bouche. Il est une autre considération encore bien propre à expliquer le silence relatif des savants païens au sujet de Notre-Seigneur, c'est que beaucoup de ceux qui entendaient parler de lui et surtout examinaient de près ses miracles ainsi que ses en-

seignements, se convertissaient du paganisme au christianisme, selon cette parole de Tertullien : *Simul ut desinunt ignorare, cessant odisse ; ex his fiunt Christiani* : « Dès que les païens cessent d'ignorer, ils en finissent avec la haine, et deviennent chrétiens » (Apol. 1). Devenus disciples de Jésus-Christ, ils mettaient leur beau talent au service de leur Maître, l'employaient à le faire connaître et servir. Ces écrivains des tout premiers temps : un Aristide, un Quadratus, un Théophile d'Antioche, un Arnobe, un Tatien, qu'étaient-ils sinon des lettrés païens convertis à la foi de Jésus-Christ ?

Après s'être convaincus de l'inutilité de ces assauts indirects dirigés contre la véracité des SS. Evangiles, les incrédules se sont décidés à attaquer cette véracité de front. Mais comme ces attaques n'ont qu'un rapport lointain avec la question spéciale que nous traitons dans ce chapitre, nous croyons pouvoir les négliger ici, nous réservant d'en dire un mot dans la 3e partie de ce volume. Je crois en avoir assez dit pour convaincre tout homme de bonne foi que les Evangélistes sont dignes de croyance quand ils rapportent les affirmations de Jésus-Christ. Concluons donc : oui, Notre-Seigneur a dit qu'il était, qu'il est Dieu. Il l'a dit à plusieurs reprises, il l'a surtout proclamé solennellement devant le grand-prêtre et le sanhédrin. Mais devons-nous le croire sur parole ? Quand un inconnu se présente devant un souverain et se dit le représentant d'une grande nation et d'un roi puissant, on lui demande et il a soin lui-même de remettre ses lettres de créance. Ah ! sans doute, une fois que la preuve de la divinité de J.-Ch. est faite, il faut croire sur sa parole tout ce qu'il dit, mais cette preuve doit être faite d'abord. La plus élémentaire prudence impose à notre raison le devoir d'exiger cette preuve, car dans le cours des siècles, plusieurs se sont donné

le nom de Messie, Notre-Seigneur nous en a averti lui-même. Il n'y a non plus dans cette exigence rien d'irrespectueux pour Notre-Seigneur car S. Jean Baptiste lui-même chargea ses députés de demander à J.-Ch. : *Est-ce vous qui devez venir, ou devons-nous en attendre un autre?* Enfin Notre-Seigneur s'offre de grand cœur à faire cette preuve : *Si vous ne croyez à mes paroles, croyez à mes œuvres,* dit-il aux Juifs. *S'ils n'avaient pas vu les œuvres que j'ai faites,* dit-il une autre fois, *ils n'auraient pas de faute, mais maintenant qu'ils ont vu mes œuvres, ils sont sans excuse.*

TROISIÈME SECTION

La vérité dogmatique de l'affirmation de Jésus-Christ.

Saint Alphonse ayant cité dans son Exposé de la Passion la parole par laquelle Notre-Seigneur répondit à l'injonction du Grand-prêtre : *Je suis le Fils de Dieu,* reproche à Caïphe de ne s'être pas prosterné à cette parole la face contre terre pour adorer son Dieu et son Juge. Le reproche est mérité. Notre-Seigneur n'était pas en effet un étranger, un inconnu pour le Grand-prêtre. Il avait entendu parler de lui, il l'avait vu à l'œuvre et si ses yeux avaient été moins troublés par l'envie, le préjugé et la haine, il l'eût vu au moment où il dit cette étonnante parole : Je suis le Fils de Dieu, il l'eût vu, dis-je, en cet imposant moment entouré d'une triple auréole qui servait en quelque sorte de démonstration à cette parole. Il l'eût vu resplendissant de l'éclat des qualités personnelles les plus précieuses, attirant irrésistiblement à lui les foules, réalisant en sa personne les prédictions anciennes, et manifestant dans ses actes une puissance véritablement divine. A mesure que les temps ont marché, la triple

auréole de Jésus-Christ a augmenté en éclat et l'a désingé d'une manière plus claire aux adorations des siècles. Mais parce que les passions humaines se sont transplantées aussi de génération en génération, Caïphe a eu des successeurs. Les gnostiques, les ariens, Mahomet, les sociniens, les rationalistes modernes ont tour à tour refusé de se prosterner devant l'auguste et divine personne de Jésus-Christ ; avec une indignation hypocrite, ils ont, comme le Grand-prêtre juif, déchiré leurs vêtements et ils se sont écriés : *Il a blasphémé, il est digne de mort.* Jésus-Christ n'est cependant pas mort : après 19 siècles, il vit plus que jamais, *Christus vincit, Christus imperat, Christus regnat.* Des milliers, des millions, ravis à la vue de la triple auréole resplendissante dont Jésus-Christ leur apparaît entouré, tombent à genoux devant lui et proclament à la face du ciel et de la terre : *Tu es Christus, Filius Dei vivi* (Matth. XVI, 16) : *Vous êtes le Christ, le Fils du Dieu vivant.* Arrêtons, nous aussi, un regard attentif sur les trois auréoles de Jésus-Dieu ; cette vue nous raffermira dans la plus fondamentale de toutes les croyances chrétiennes. La première de ces auréoles semble sortir de l'être même de Notre-Seigneur et se confondre avec lui : elle est faite des qualités personnelles de Jésus-Christ. La seconde auréole semble monter de la terre et est faite des hommages

enthousiastes dont Notre-Seigneur est l'objet depuis son Ascension. La troisième auréole semble descendre du ciel, elle est faite des faits merveilleux dont Notre-Seigneur a été l'auteur, l'objet ou la cause première.

CHAPITRE I.

« Ecce Homo » ou les qualités de Jésus.

Comment, demandera-t-on, les qualités que le S. Evangile nous fait admirer en Notre-Seigneur, peuvent-elles devenir une preuve de sa divinité ? Ces qualités n'ont-elles pas été avouées par les adversaires les plus acharnés de la divinité de Notre-Seigneur ? Sans doute, mais aussi ces adversaires se sont-ils montrés en cela singulièrement illogiques et maladroits. Car si Notre-Seigneur a affirmé de la manière la plus expresse qu'il est Dieu, et si cependant il ne l'est pas, c'est ou qu'il a cru l'être, sans l'être réellement ou que, sachant bien qu'il ne l'était pas, il s'est donné pour tel. Dans le premier cas, Notre-Seigneur était le plus incurable des hallucinés, dans le second le plus criminel des imposteurs. Je défie les rationalistes de sortir de là. Mais qui ne le voit, l'hallucination est précisément le contrepied de la sagesse, l'imposture celui de la sainteté. Les rationalistes qui tout en élevant jusqu'aux nues la sagesse et la sainteté de Notre-Seigneur, nient sa divinité, deviennent par là même inconséquents avec eux-mêmes. Le fait de l'affirmation de Jésus-Christ admis (et nous avons vu qu'il est impossible de le mettre en doute), si Notre-Seigneur n'est pas ce qu'il s'est dit, il ne peut plus être question de sa sagesse ou de sa sainteté. Et voilà

donc notre première preuve en faveur de la divinité de Notre-Seigneur : Jésus-Christ s'est affirmé Dieu ; — étant aussi sage que l'Evangile nous le montre, il n'a pas pu se faire illusion sur sa qualité réelle ; — étant non moins saint que sage, il n'a pu se donner pour ce qu'il savait très bien ne pas être. Il est donc ce qu'il s'est affirmé. On le voit, ce qu'il s'agit d'établir ici, c'est la perfection de la sagesse et de la sainteté de Jésus-Christ. La matière n'est ni hérissée de difficultés, ni sujette à sérieuse contestation. Nous allons cependant lui donner quelque étendue, car nous pensons que les âmes chrétiennes, qui liront cet ouvrage, éprouveront une vraie jouissance à se plonger dans la méditation de vérités dans lesquelles se condense en quelque sorte une partie importante de la moëlle évangélique.

Article I.

La Sagesse de Jésus.

La sagesse est une de ces qualités dont la nature se sent mieux qu'elle ne se définit. Comme nous n'avons pas encore franchi le seuil de l'ordre surnaturel, nous donnons ici au mot *sagesse* non le sens théologique basé sur la connaissance de cet ordre, mais le sens vulgaire, emprunté au domaine de la raison. Limitée à cet ordre, la sagesse nous semble être le simple bon sens, élevé à une certaine puissance. L'homme sage, c'est l'homme souverainement et constamment raisonnable, voyant les choses telles qu'elles sont, considérant avant tout la fin et faisant dériver de ce point de vue tous ses jugements ; l'homme sage, c'est l'homme maître de son imagination, ne parlant et n'agissant jamais sans motif suffisant ; l'homme sage enfin, c'est l'homme avisé dans ses conseils, habile dans le dénouement des difficultés, inaccessible au prestige des apparences trompeuses. La sagesse est

une qualité innée, mais qui peut être perfectionnée par l'étude, l'observation et surtout l'action de l'Esprit-Saint.

Jésus-Christ a-t-il été sage ? Oui, ceux qui l'ont entendu, ceux qui l'ont vu à l'œuvre, ceux qui ont lu le récit de sa vie ont à l'envi proclamé l'étendue, la profondeur, la perfection de sa sagesse. Ses contemporains se demandaient avec étonnement les uns aux autres : D'où lui vient cette sagesse ? Les plus farouches libres-penseurs se sont plus à saluer en lui le plus sage des hommes, le prince des sages. Pour que la sagesse de Notre-Seigneur ait soulevé un tel mouvement d'admiration chez les hommes les plus éloignés les uns des autres par leurs croyances, il faut qu'elle ait brillé d'un bien vif éclat. Elle s'est manifestée dans la doctrine de Notre-Seigneur, et dans les circonstances les plus variées de sa vie.

§ I.

La Doctrine de Jésus-Christ.

Qu'elle est belle, vraie en tout point, complète, toujours raisonnable, admirablement appropriée aux nécessités de la nature humaine ! Nous n'avons pas ici le dessein d'exposer cette doctrine en entier ; cela nous mènerait trop loin. Contentons-nous de faire ressortir certains points particulièrement importants ou caractéristiques.

Personne avant Notre-Seigneur n'avait donné aux hommes une idée aussi haute et aussi satisfaisante de Dieu que ce Maître incomparable. Jésus-Christ affirme l'unité de Dieu : *Nous n'avons qu'*UN *Père qui est Dieu* (Joan. VIII, 41) dit-il, — et encore : *La vie éternelle consiste à vous connaître, vous le* SEUL VRAI *Dieu et celui que vous avez envoyé* (Joan. XVII, 3). Jésus-Christ affirme l'infinie perfection de Dieu : *Soyez parfaits,* crie-t-il à tous les hommes, *soyez parfaits comme votre Père céleste*

est parfait (Matth. v, 48). Il affirme l'immensité de Dieu en enseignant aux hommes qu'Il peut et doit être adoré partout. Il proclame l'omniscience de Dieu et en donne cet exemple sensible que tous les cheveux de notre tête sont comptés et qu'il n'en tombe aucun sans que Dieu en ait connaissance. Il proclame la toute-puissance divine quand, pour encourager ses disciples, il leur apprend que beaucoup de choses sont impossibles à l'homme, mais que rien n'est impossible à Dieu. Il proclame la justice de Dieu et la caractérise par sa qualité dominante qui consiste à rendre à chacun selon ses œuvres. Mais la plus admirable parole par laquelle Notre-Seigneur ait fait connaître son Père au monde est celle-ci dans laquelle il exalte sa bonté : Jésus-Christ avait été abordé par un jeune homme qui, ne considérant en lui que la qualité humaine, l'avait salué en disant : *Bon Maître*. Quoi, dit aussitôt Notre-Seigneur avec une sorte de vivacité, que dis-tu là ? *Pourquoi m'appelles-tu bon ? Personne n'est bon sinon Dieu seul* (Marc. x, 18). Par cette parole, Notre-Seigneur nous enseigne non seulement que Dieu est infiniment meilleur que tous les hommes, mais encore qu'il ne tient sa bonté et ses autres perfections que de Lui seul, de sa nature, qu'il possède tous ses attributs nécessairement et que toutes les perfections en dehors de Lui ne sont que de faibles participations à cette première perfection.

Arrêtons-nous un instant ici pour admirer combien Jésus-Christ, dès ce premier enseignement qui a Dieu pour objet, s'élève au-dessus des philosophes les plus vantés de l'antiquité, d'un Platon qui fait du bien une sorte de souverain indépendant de Dieu, — d'un Aristote qui laisse planer un doute pénible sur la personnalité de Dieu, juge tout vouloir incompatible avec l'immobilité de l'acte pur et admet l'existence de causes secondes en dehors et indépendamment de l'Etre divin.

Notre-Seigneur ne se contente pas de définir les perfections divines accessibles à la raison naturelle, il nous initie aux secrets de la vie intime de Dieu. Il révèle clairement le mystère sublime et ineffable de la Très Ste Trinité. Il fait plus que révéler ce mystère, il l'explique jusqu'à un certain point, sans toutefois en donner une complète intelligence : le Père est la première personne, le principe et l'origine des deux autres, car le Fils est appelé par Jésus-Christ le Fils du Père et le St Esprit l'Esprit du Père. De plus, après avoir prouvé aux Juifs par des miracles répétés qu'il est Fils de Dieu, Jésus leur découvre encore les rapports qu'en cette qualité il a avec le Père. Quoique Fils de Dieu, il est Dieu comme son Père, car le Père lui a tout donné, donc aussi sa nature divine. Il a une connaissance infinie, car lui seul connaît parfaitement son Père, — il a une nature infinie, car le Père seul de son côté le connaît parfaitement. Il est éternel comme son Père : *Avant qu'Abraham ne fût,* dit-il, *je suis* et ce dernier mot désigne admirablement l'éternité qui n'a ni passé ni futur mais consiste dans une durée toujours présente. Le Fils, quoique distinct de son Père, partage avec Lui sa nature : *mon Père et moi,* dit Notre-Seigneur, *sommes un,* et encore : *qui me voit, voit mon Père* (Joan. XIV, 9). Ils sont l'un dans l'autre par circuminsession. — Enfin Jésus s'appelle Fils unique du Père, Fils pour marquer qu'il procède du Père par manière de génération, Fils unique pour marquer qu'il est seul à en procéder ainsi et que le Saint-Esprit a une origine différente de la sienne quant au mode. D'ailleurs l'Esprit ne procède pas seulement du Père mais aussi du Fils : celui-ci en effet lui donne du sien et l'envoie, deux choses qui ne s'expliquent que par la relation d'origine. Quant au rôle du S. Esprit dans le monde, il comprend trois fonctions : celle de consolateur, celle d'illumi-

nateur et surtout celle de sanctificateur. En révélant dans les termes que nous venons de dire le dogme de la T. S. Trinité, Notre-Seigneur nous a transportés en pleine région du mystère. La raison ne peut ici que s'humilier et adorer ; je me trompe, elle peut quelque chose de plus, elle peut et si elle comprend son rôle, elle *doit* applaudir à la manière heureuse dont Notre-Seigneur a résolu le problème de la vie divine et frayé une route entre la doctrine mahométane qui ne voit en Dieu qu'une monade en quelque sorte inanimée et le panthéisme qui, en faisant de l'univers une émanation de Dieu, confond la vie divine avec l'activité divine au dehors. Sans doute, nous rencontrons des Trinités dans plusieurs systèmes religieux fort différents du Christianisme, mais quelles misérables contrefaçons de la Trinité révélée par Jésus-Christ ! La Trinité de Platon n'est qu'une juxtaposition de Dieu, des idées qui n'ont aucune existence personnelle et de l'âme du monde qui n'a de divin que le nom. La Trinité hindoue, composée de Brahma (le principe créateur), Vishnu (le principe conservateur) et Siva (le principe destructeur) flanqué chacun d'une femme fort peu divine, n'a de commun avec la Trinité chrétienne que la trichotomie.

Mais revenons à la doctrine de Jésus-Christ. Dieu, dont la nature est la bonté, ne se contente pas de se communiquer infiniment au dedans de Soi-même. Il se communique encore d'une façon finie en dehors de Soi, en créant des êtres qui puissent avoir part à sa propre béatitude. Au sommet de ces êtres se trouvent les Anges. Notre-Seigneur parle de ces esprits célestes, insinue leur spiritualité (quand il dit des hommes ressuscités qu'ils seront comme les Anges du Ciel), affirme leur félicité consistant dans la contemplation de la face divine, et surtout explique leurs ministères temporels, dont le plus important est de

veiller sur les hommes. Tous les Anges, créés d'abord dans la vérité c. à. d. dans la grâce sanctifiante, n'ont pas persévéré dans cet état. Quoique condamné au feu éternel de l'enfer, l'ange déchu, appelé Satan par Notre-Seigneur, conserve sous les ordres de Dieu la liberté de tenter les hommes. C'est lui qui, homicide depuis le commencement, a séduit Adam et Eve, c'est lui cet homme ennemi qui sème l'ivraie parmi le bon grain et étouffe les bonnes inspirations dans les cœurs des fidèles.

Un peu au-dessous des Anges, se trouve l'homme sur l'échelle de la création. Notre-Seigneur ne fait pas à son sujet des dissertations inutiles : il lui rappelle qu'il a une âme, qu'il n'en a qu'une, que cette âme est immortelle et que rien ne la vaut. *Que sert-il à l'homme,* demande-t-il, *de gagner tout l'univers, s'il vient à perdre son âme ? Que donnera-t-il en échange de son âme ?* (Matth. XVI, 26).

Dieu ne se contente pas de créer, il conserve à ses créatures l'être qu'il leur a donné. C'est là cette opération de Dieu qui l'occupe sans cesse dès le commencement jusqu'à maintenant. Il fait plus que de conserver ses créatures, il en prend le soin le plus tendre. Le dogme si consolant et si pratique de la Providence a été mis par Jésus-Christ dans la plus belle lumière. Comment, dit Notre-Seigneur, ce bon Père du Ciel, qui prend soin des oiseaux et revêt les humbles fleurs des champs, oublierait-il les hommes qui sont des créatures bien plus excellentes et qui surtout sont ses enfants ?

Oh ! ici de nouveau, dans toutes ces matières que nous venons de rappeler, que la doctrine de Notre-Seigneur l'emporte sur les pitoyables tâtonnements des sages de ce monde ! Comme Jésus-Christ explique bien la place occupée par les esprits angéliques dont l'influence est si manifeste dans le monde et qui à

cause de cela ont été de la part des philosophes païens et des faiseurs de systèmes religieux l'objet de tant de recherches curieuses mais aussi de tant de théories fausses et de lourdes méprises. — Le dogme de la création, que l'Evangile présuppose clairement partout, a été pour tous les sages de l'antiquité une pierre d'achoppement : le dualisme se trouve au fond de l'enseignement d'un Platon, d'un Aristote (1). Ni l'un ni l'autre n'ont su non plus s'élever jusqu'à la notion si raisonnable cependant et si simple de la Providence.

Si la question de notre origine et celle de notre conservation nous intéressent à juste titre, celle de notre destinée a plus encore le droit de nous passionner. Cette destinée, dit Notre-Seigneur, c'est le ciel, c'est la vision intuitive de Dieu ; la vie bienheureuse c'est d'être avec lui dans la gloire de Dieu son Père, c'est de voir la gloire qu'il a dans le sein du Père dès l'origine du monde. Cette fin étant surnaturelle, le moyen de la mériter doit être surnaturel aussi. C'est la grâce sanctifiante, lien mystérieux qui nous unit à Jésus-Christ plus intimement que le sarment n'est uni au cep de vigne, eau vive dont les eaux jaillissent jusqu'à la vie éternelle, aimant sacré qui attire dans le cœur du juste les trois personnes de la Très-Sainte Trinité ; nouvelle naissance surtout sans laquelle il est impossible d'entrer dans le royaume de Dieu. Toutefois la grâce sanctifiante ne suffit pas. Chez les adultes du moins l'activité propre doit venir s'y joindre. Cette activité se résume dans l'observation des commandements. En faisant de ces derniers, par conséquent de la volonté de Dieu, le point de départ de tous les devoirs, Jésus-Christ place la morale sur sa véritable base, la seule efficace, la seule inébranlable, parce qu'elle est en dehors des atteintes de l'homme. Quelle différence entre Notre-Seigneur montrant le

(1) Il en est qui mettent la chose en doute pour Aristote.

fondement de la morale en Dieu et Cicéron par exemple ne mettant jamais en avant que la *honestas* (l'honnêteté) dans tout son traité *de officiis,* même là où il parle du serment par lequel on prend cependant Dieu même à témoin ! Quelle différence aussi entre Notre-Seigneur et un Epicure et tant de philosophes modernes ne voyant dans la moralité qu'une affaire de jouissance ou d'intérêt ! Ce n'est pas que Notre-Seigneur fasse abstraction des considérations d'intérêt personnel. Il connaît trop bien le cœur humain pour les négliger. Sans cesse il fait miroiter la perspective de la récompense aux yeux de ses disciples. Tantôt il proclame que les derniers seront les premiers, tantôt il assure que celui qui le suit aura un trésor dans le ciel, des paraboles entières sont le commentaire populaire de ces paroles. D'autre part il fait briller aux yeux des pécheurs le glaive de la justice divine, et décrit jusque dans les moindres détails l'enfer, le feu qui y brûle, les gémissements qui y retentissent, l'abîme qui sépare les réprouvés de Dieu et des Bienheureux. Non moins souvent Notre-Seigneur attire l'attention des hommes sur les ravages et surtout les surprises de la mort. Mais dans toute cette exposition rien de matériel, rien d'indigne de la grandeur de Dieu ou de la sublimité de la religion.

Est-il nécessaire de le faire remarquer, Notre-Seigneur présuppose constamment la liberté humaine et donne ainsi un sens à la responsabilité. Et cependant qui le croirait, cette notion si simple a été pratiquement niée par quantité de philosophes qui se sont mêlés d'enseigner la morale aux hommes. Je pourrais citer des noms et des textes, mais je crains de m'attarder.

Venons-en à la loi morale elle-même. Notre-Seigneur la ramène tout entière à l'amour, au triple amour de Dieu, du prochain et de soi-même. Au scribe qui lui

demande quel est le premier de tous les commandements, il répond : *Vous aimerez le Seigneur votre Dieu de tout votre cœur et de toute votre âme, de tout votre esprit et de toutes vos forces, c'est là le premier commandement. Le second, semblable au premier, est celui-ci : Vous aimerez votre prochain comme vous-même* (Matth. xxii, 37). Dans ces paroles, l'amour de Dieu et celui du prochain sont prescrits en termes formels, l'amour chrétien de soi-même est présupposé. Ces trois amours résument dans l'idée de Jésus-Christ toute la loi, ils renferment la plénitude de l'Evangile, tous les autres devoirs se rapportent et doivent être subordonnés à eux. Je le demande : l'idée dominante de la loi pouvait-elle être mieux choisie ? N'est-elle pas admirablement conforme à la nature du cœur humain, dont la vie tout entière se concentre dans l'amour.

Mais entrons dans le détail des trois amours ordonnés par Notre-Seigneur et des devoirs qui s'y rapportent.

Vous aimerez le Seigneur votre Dieu, dit Jésus-Christ, et en ce peu de mots il indique les trois principaux fondements de ce commandement et qui sont la qualité de Maître en Dieu (Dominum), — sa qualité de Bien infiniment parfait (Deum), puisque qui dit Dieu dit la Perfection, et par conséquent l'amabilité absolue, — sa qualité de Père des hommes (tuum). *Vous aimerez Dieu*, mais de quel amour ? D'un amour de bienveillance, qui souhaite à Dieu les biens qu'il peut recevoir de ses créatures à savoir : la sanctification de son nom, l'avènement de son règne, l'accomplissement de sa volonté. — Vous l'aimerez d'un amour de préférence, qui ne sacrifie pas Dieu au monde, qui le mette au-dessus des parents selon la chair, ne rougisse pas de Lui, ne se partage pas entre Lui et les créatures. Vous l'aimerez d'un amour pratique qui accomplisse en tout la volonté du Père céleste. Cette conformité à la volonté divine est même la pierre de

touche du véritable amour. Autour du devoir suprême de l'amour, Notre-Seigneur groupe tous les autres devoirs envers Dieu, les uns comme acheminement à cet amour, les autres comme complément ou comme effet de cet amour ; c'est d'abord *le devoir de la foi,* dont Jésus-Christ proclame la nécessité, — la légitimité puisque la double voix des miracles *(operibus credite)* et des Ecritures *(scrutamini scripturas)* en atteste l'origine divine, — les salutaires effets, attendu qu'elle inspire l'humilité du centenier, opère la conversion de Magdeleine, et soutient la prière de la Chananéenne. C'est ensuite *le devoir de la crainte,* — c'est le *devoir de la religion,* de l'adoration en esprit et en vérité, — c'est le *devoir de la confiance*, exposé ex professo et en termes admirablement persuasifs dans le discours de la Providence, — c'est *le devoir de la reconnaissance* (trait des dix lépreux), — c'est enfin et surtout le *devoir de la recherche* de Dieu par une intention droite et pure.

Quant à la charité envers le prochain, Notre-Seigneur y revient avec une insistance qui pourrait paraître exagérée si l'expérience ne mettait tous les jours en pleine lumière la *haute portée* et même la *nécessité* sociale de cette vertu, pratiquée non d'une manière telle quelle, mais avec cette perfection ordonnée par Notre-Seigneur et allant jusqu'à l'aliénation partielle de ses biens en faveur du pauvre, et plus loin encore, jusqu'au pardon des injures les plus sanglantes. Dans quel pitoyable jour la sagesse de Notre-Seigneur, ordonnant l'amour des ennemis, fait paraître la fausse philosophie d'un Sénèque louant Caton de ne pas avoir pardonné, d'un Aristote regardant le pardon d'une injure comme une faute, d'un Cicéron s'excusant (*de prov.* 17) de ne pas haïr César autant qu'il le doit ! La charité n'est cependant pas la seule vertu destinée à régler les rapports des hommes entre eux. Une vertu sociale non moins nécessaire est la justice, dont Notre-Seigneur rappelle

l'obligation et qu'il se plait à louer dans Zachée. Quant aux inférieurs, Jésus-Christ veut qu'ils écoutent et révèrent leurs supérieurs comme ils feraient envers Dieu lui-même, il faut même se soumettre à ceux dont la conduite personnelle laisse à désirer. Les supérieurs de leur côté doivent presque servir leurs subordonnés et se rendre semblable au Fils de l'homme qui est venu non pour être servi mais pour servir. Oh ! quelle paix, quel bonheur on verrait régner partout si ces préceptes de Jésus-Christ étaient mis en pratique ! Qu'il fait bon se rappeler les conseils de Notre-Seigneur au sortir d'une lecture des tristes pages écrites entre autres par un Aristote sur l'esclavage !

Vous aimerez le prochain comme vous-même, dit Notre-Seigneur. Il suppose donc l'amour que l'homme a pour soi-même ; il n'en croit pas moins nécessaire de le définir, de l'expliquer et de nous mettre ainsi en garde contre les illusions qui découlent si naturellement de la mauvaise concupiscence. S'aimer véritablement, c'est, d'après Jésus-Christ, subordonner ses propres intérêts injustes aux justes intérêts divins, c'est sacrifier les intérêts méprisables de cette terre aux intérêts infiniment supérieurs du ciel, du moins toutes les fois que ces intérêts sont inconciliables. S'aimer véritablement, c'est donc se renoncer, vivre dans l'humilité, dans la chasteté, dans le détachement des choses terrestres, garder son âme dans la paix et dans la patience. S'aimer véritablement, c'est se priver par la pratique de la continence des plaisirs sensuels durant cette vie pour avoir part ensuite aux délices du paradis, c'est mépriser les richesses de ce monde pour amasser des biens impérissables dans l'autre monde, c'est être petit sur la terre pour être ensuite grand dans le ciel. Que de bon sens et en même temps quelle élévation dans cette doctrine ! Les moralistes païens n'ont jamais rien soupçonné de sembla-

ble. Le mépris des richesses, la chasteté se manifestant par l'unité et l'indissolubilité du mariage et par une attention soutenue à rejeter même les pensées ou les désirs coupables, l'humilité surtout étaient des vertus inconnues aux sages de l'antiquité. Pour la dernière vertu, que je viens de nommer, les païens n'avaient même pas de nom, ils n'en soupçonnaient pas l'existence ni même la possibilité.

Jésus-Christ ne s'est pas contenté de faire connaître les éléments de la morale, il en a fait ressortir les conditions. Il veut que la religion soit avant tout intérieure, il proteste hautement contre cet assemblage de pratiques purement extérieures, dont se contentaient les Pharisiens. Il veut que la religion soit aussi réelle, solide, fondée sur la privation, sur la lutte, sur le sacrifice, sur la croix. Le royaume des cieux est un trésor, une perle qu'on ne peut acquérir qu'en sacrifiant tout le reste. La porte qui y donne accès est basse, la voie qui y mène étroite. Jésus-Christ prêche une religion parfaite, une perfection qui aille jusqu'à exclure une parole oiseuse. Toutefois il n'exige rien d'impossible et tient compte de la faiblesse humaine, il ne demande pas la même chose de tous, il est plus indulgent à l'égard des commençants qu'à l'égard des vétérans. *On ne met pas*, dit-il, *du vin nouveau dans de vieux vases, car les vases se brisent et le vin s'écoule et les vases sont perdus, mais on met du vin nouveau dans les vases neufs et le vin et les vases se conservent* (Matth. IX, 17). Quelle sagesse de nouveau dans toutes ces exhortations ! Combien Notre-Seigneur est plus raisonnable que ces rigides stoïciens qui plaçaient la vertu dans l'apathie ou l'insensibilité et finissaient par autoriser les débauches même les plus dégradantes dès que la satisfaction de la passion était jugée utile pour parvenir à l'*ataraxie !*

La sagesse de Jésus-Christ paraît aussi admirable.

ment dans la distinction établie entre les préceptes et les conseils. Tantôt nous voyons Notre-Seigneur mêler et comme superposer le conseil au précepte, en sorte qu'il serait difficile de dire à quel point précis celui-ci cesse et celui-là commence. Ainsi quand il dit : *Vous aimerez le Seigneur de tout votre cœur,* quand il dit : *Soyez parfaits comme votre Père céleste est parfait,* quand il dit encore : *Il faut toujours prier et ne jamais cesser* (Luc. XVIII, 1), il y a évidemment dans toutes ces paroles une place pour le précepte et une autre place pour le conseil. Les recommandations de Jésus-Christ sont d'une largeur admirable. Chacun les accomplit selon sa capacité, les âmes les plus héroïques, les plus altérées et affamées de justice, de sublime et forte perfection s'y meuvent à l'aise et trouvent toujours devant elles des champs vides qui s'ouvrent à leur zèle. Toutefois à côté de ces conseils confondus en quelque sorte avec le précepte, il y a des conseils purs, dont l'accomplissement dépasse les limites de la simple vie chrétienne et constitue l'état de la perfection proprement dite. Telles sont ces paroles de Notre-Seigneur : *Réjouissez-vous, tressaillez d'allégresse dans vos tribulations* (Luc. VI, 23. Matth. V, 12), telles sont encore, dans leur sens littéral, ces recommandations de Jésus-Christ de tendre la joue gauche à celui qui frappe sur la droite, et de donner le manteau à celui qui nous enlève la tunique, tels sont surtout les trois conseils évangéliques sur lesquels l'Eglise a enté ses vœux de religion.

Impossible d'atteindre une fin sans recourir aux moyens proportionnés à cette fin. Jésus-Christ n'a eu garde de perdre de vue ce principe établi par le bon sens populaire et non content de prescrire les devoirs à accomplir, il a proposé les moyens à employer. Ils sont au nombre de trois : *Videte, vigilate et orate* (Marc. XIII, 33). *Videte,* voyez, écoutez, gardez dans

votre cœur et méditez les différentes vérités du salut, que la parole de Dieu vous apprend. Ne soyez pas le grand chemin, sur lequel la semence de la parole divine à peine jetée est mangée par les oiseaux du ciel, — ne soyez pas le rocher recouvert d'un peu de terre seulement, où la sainte semence pousse, il est vrai promptement, mais est après peu de temps brûlée par le soleil, — ne soyez pas un sol hérissé d'épines parmi lesquelles la semence divine serait bientôt étouffée, — en d'autres termes, ne soyez pas des cœurs endurcis qui ne reçoivent aucunement la vérité céleste, ne soyez pas des esprits superficiels qui ne la reçoivent que légèrement, ne soyez pas des âmes terrestres qui la font mourir en elles par leur manque de coopération à ses inspirations. Mais soyez des cœurs bien disposés, des esprits profonds, réfléchis qui reçoivent dûment la sainte semence et la gardent en en faisant l'objet de leurs réflexions, de leurs résolutions, de leurs conversations, de leurs examens et produisent ainsi qui trente, qui soixante, qui cent pour un. *Videte*, voyez donc, mais cela ne suffit pas : *Vigilate*, veillez aussi, soyez prudents et dans un monde aussi corrompu que celui dans lequel vous vivez, la prudence du serpent n'est pas de trop. Evitez le danger, car celui qui s'y rend y périt. Ne pactisez pas avec le monde, car il est plein de scandales, ne pactisez pas davantage avec les docteurs de l'erreur car ils sont pleins d'astuce : extérieurement des agneaux, ils ne sont au fond que des loups ravissants. Suivez plutôt le bon pasteur, il vous conduira dans de bons pâturages, où vous serez abondamment nourris du pain de la vérité et de la grâce. Veillez et écartez sans pitié les occasions de péché ; si votre main droite vous scandalise, coupez-la, car il vaut mieux pour vous qu'un des membres de votre corps périsse que si tout votre corps était jeté en enfer. Veillez et ne vous endormez pas dans une

fausse paix, car c'est pendant le sommeil que l'homme ennemi sème sa zizanie. Si le tentateur vous quitte, ce n'est que pour revenir bientôt avec d'autres esprits plus méchants que lui et livrer à votre âme des assauts plus furieux. *Videte, vigilate ;* ce n'est pas encore assez, en 3e lieu *orate*, priez. La prière obtient tout, pourvu qu'elle soit faite avec confiance, avec esprit intérieur, avec humilité, avec persévérance, et qu'elle ait pour objet des choses utiles au salut. Toutes ces conditions sont longuement expliquées par Notre-Seigneur, surtout à l'aide de paraboles dont la force persuasive, la simplicité et l'à-propos ne laissent rien à désirer. A la prière se rapporte la fréquentation des Sacrements, surtout l'usage de la Ste Communion à laquelle Notre-Seigneur exhorte si vivement.

Ces moyens, que nous venons de dire, Jésus-Christ veut les voir mis en pratique, de même que les devoirs conformément aux exemples qu'il est venu lui-même donner. Voilà bien le maître sage qui ne se contente pas de parler aux oreilles, mais s'adresse encore aux yeux, joint la théorie à la pratique et fait parvenir ses leçons à l'homme tout entier.

Quelque raisonnables et sacrés que soient les préceptes divins, quelque efficaces que soient les moyens de salut mis à la disposition des hommes, Notre-Seigneur ne peut ignorer qu'il se trouvera toujours des âmes assez faibles, assez aveugles pour s'écarter de la voie du bien. Il s'adresse par avance à ces âmes, les menace des châtiments divins, mais plus encore, leur montre Dieu les attendant et usant à leur égard d'une patience inlassable. La miséricorde divine est l'un des thèmes favoris de la prédication de Jésus-Christ. Le Père céleste est comparé successivement à un maître, qui commande à ses jardiniers de prendre un soin particulier d'un figuier devenu stérile, — à un pasteur qui cherche une brebis égarée au milieu des

broussailles et l'ayant recouvrée, la porte avec joie au bercail, — à une pauvre femme qui remue tout dans son appartement pour retrouver une drachme, — à un père qui a eu la douleur de voir partir son plus jeune fils, mais n'en continue pas moins de l'aimer, soupire après son retour et recueille avec une joie délirante le prodigue revenu de ses illusions et de ses égarements.

J'arrête ici l'exposé de la doctrine de Notre-Seigneur. Je suis loin sans doute d'avoir résumé les discours rapportés par les Evangélistes et ceux-ci à leur tour sont loin d'avoir consigné toutes les paroles du Maître. Mais le peu que j'ai dit suffit pour donner une idée au moins affaiblie de la sagesse de Jésus-Christ.

J'entends bien des hommes envieux de la gloire, que les discours de Jésus-Christ font rejaillir sur lui, prétendre que Notre-Seigneur n'a été qu'un plagiaire, qu'il a emprunté toutes ces belles doctrines aux Grecs, aux Perses, aux Egyptiens, que sais-je ? J'ai difficile de croire que ceux qui parlent ainsi se prennent eux-mêmes au sérieux. Notre-Seigneur plagiaire ! Mais quand, à quelle époque de sa vie aurait-il visité ces pays lointains qu'on cite, fait ces études philosophiques qu'on lui attribue. Les Juifs, qui l'avaient observé de près, ne disaient-ils pas : comment peut-il parler ainsi, lui qui n'a jamais appris les lettres ? Notre-Seigneur plagiaire ! Mais alors comment expliquer les différences si grandes, les différences essentielles qu'à chaque ligne on peut constater entre les enseignements de Jésus-Christ et ceux des philosophes, des fondateurs de fausses religions ? Il n'y a qu'une mauvaise foi évidente qui puisse voir un emprunt au parsisme dans la parabole du bon grain et de l'ivraie et dans la doctrine du jugement dernier (1), ou un emprunt à la philosophie platonicienne dans l'exposé

(1) Cf. Fretté : N. S. Jésus-Christ, T. 1, p. 573-576.

des relations existant de toute éternité entre le Verbe et le Père (1). Dira-t-on qu'au moins Notre-Seigneur n'a fait que développer les germes déposés dans l'ancien Testament ? Je suppose que là se fût arrêtée son œuvre doctrinale, elle suffirait sans doute pour justifier la dénomination de Sage que nous revendiquons ici en sa faveur. Mais il s'en faut de beaucoup que l'Evangile ne soit qu'un développement de la Loi mosaïque. Il contient au contraire quantité de choses que la lecture de l'ancien Testament ne fait même pas soupçonner. D'ailleurs, les faits sont là : depuis des siècles, que de Juifs ont lu, relu, commenté leur Bible ! Si l'Evangile y est implicitement renfermé, comment ne l'y ont-ils jamais vu ? Comment ne l'en ont-ils pas fait sortir ?

Il est donc certain que Notre-Seigneur a enseigné par lui-même, et avec quelle clarté, quelle précision, quelle logique, quelle assurance ! Comme par ces qualités il l'emporte de nouveau sur les savants païens les plus réputés, dont plusieurs enseignements même en matière capitale sont si obscurs que malgré tous les efforts de l'érudition on n'est pas bien sûr jusqu'aujourd'hui de les avoir compris parfaitement, — si vagues, si flottants, si encadrés de formules dubitatives *(nescio an...)*, si contradictoires même qu'ils engendrent plutôt le scepticisme que la science proprement dite !

Je conclus. Quand certains incrédules, se plaçant dans l'appréciation de la doctrine évangélique à un point de vue exclusivement humain, ont accordé à Notre-Seigneur la palme de la sagesse, ils n'ont fait que lui rendre justice, ils n'ont fait que reconnaître un fait incontestable et même évident. Ce fait paraîtra dans un jour encore plus lumineux, si à l'examen de

(1) Cf. Hakc, Handbuch der allgem. Religionswissenschaft, IIter Theil, § 31.

la doctrine de Jésus-Christ nous faisons succéder celui de sa vie.

§ II.

Traits divers de la Sagesse de Jésus.

Les Evangiles fourmillent de ces traits. Faisons un choix et arrêtons-nous à ceux où la sagesse de Notre-Seigneur s'est manifestée d'une manière plus saisissante.

Prêtons d'abord l'oreille à ce délicieux récit de S. Luc : *L'Enfant croissait et se fortifiait. Il était plein de sagesse et la grâce de Dieu était en lui. Son père et sa mère allaient tous les ans à Jérusalem, pour les solennités de la Pâque. Toute la famille s'y rendit, selon la coutume de cette fête, lorsque Jésus eut atteint sa douzième année. Les jours saints étant passés, ils prirent le chemin du retour. Or l'Enfant Jésus était resté à Jérusalem, sans que ses parents s'en fussent aperçus. Supposant qu'il était dans l'une ou l'autre compagnie, ils firent une journée de voyage. Alors ils le cherchèrent anxieusement parmi ceux de leur parenté et parmi leurs connaissances. Ne l'ayant point trouvé, ils retournèrent à Jérusalem, le cherchant toujours. Après trois jours, ils le découvrirent dans le Temple. Il était assis au milieu des Docteurs, les écoutant et les interrogeant. Tous ceux qui l'entendaient étaient stupéfaits de sa sagesse et de ses réponses* (Luc II). Ces simples mots en disent long sur la sagesse de Notre-Seigneur. Jésus n'avait jamais quitté ses parents, il avait reçu une instruction toute simple, tout élémentaire, et voici qu'à l'âge de douze ans il jette par la sagesse de ses réponses les Docteurs de la Loi dans la stupéfaction. Que devons-nous penser de la sagesse qu'il manifesta plus tard, puisque pendant tout le temps qui s'écoula entre cette scène et le commencement du ministère apostolique, il ne cessa un instant, au dire de S. Luc, de progresser en sagesse aussi bien qu'en âge et en grâce ?

Quelle sagesse dans les réponses par lesquelles il déjoua pendant toute la durée de son ministère les perfides desseins de ses mortels ennemis, les Pharisiens qui ne cherchaient toujours qu'à le surprendre ! Citons quelques cas. *Les Pharisiens*, lisons-nous dans S. Luc (c. XX, v. 20 et suiv.), *s'étaient concertés pour trouver le moyen de surprendre Jésus dans ses paroles.* Se tenant eux-mêmes en observation, ils lui envoyèrent, avec des Hérodiens, quelques-uns de leurs disciples qui, feignant d'être justes, lui tendraient des pièges par leurs questions insidieuses, afin de le livrer aux magistrats et au pouvoir du Gouverneur. S'étant donc approchés de Jésus, ceux-ci lui dirent : *Maître, nous savons que vous parlez en toute droiture, et que vous enseignez la voie de Dieu dans la vérité, sans vous inquiéter de qui que ce soit ; car vous ne considérez pas la qualité des personnes ; dites-nous donc ce qu'il vous semble de ceci : Est-il permis, oui ou non, de payer le tribut à César ?* Jésus, pénétrant leur malice et leur duplicité : Hypocrites, leur dit-il, pourquoi me tentez-vous ? (Qui ne voit déjà ici une première preuve de la sagesse de Jésus ? Sous les paroles flatteuses qu'on lui adresse, il voit le piège qui lui est tendu, et c'est déjà beaucoup de découvrir un piège malgré le soin qu'on prend de le cacher.) Notre-Seigneur aperçoit clairement le parti que ses ennemis vont tirer de sa réponse quelle qu'elle soit. S'il répond : Il faut payer le tribut, on prendra occasion de cette décision pour le rendre odieux au peuple qui trouvait ce tribut tyrannique. S'il répond : Il ne faut par le payer, on l'accusera de soulever le peuple. Quelle réponse fera-t-il donc ? Ecoutez : *Montrez-moi,* dit-il, *la monnaie du tribut, que je la voie.* Ils lui présentèrent un denier. *De qui est cette image ?* demanda-t-il, *de qui est cette inscription ? — De César,* répondirent-ils. — *Rendez donc à César,* leur dit Jésus, *ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu.* Ne pouvant, ajoute S. Luc, incriminer cette

réponse devant le peuple, les Pharisiens en admirèrent l'habileté, gardèrent le silence et se retirèrent.

Mentionnons un autre cas. Notre-Seigneur venait de faire son entrée triomphale à Jérusalem et de chasser les marchands du temple. Or, tandis qu'il se promenait dans les galeries extérieures, les Princes des prêtres, les Docteurs de la loi et les Anciens se réunirent et s'approchèrent de lui : *De quel droit,* lui dirent-ils, *fais-tu toutes ces choses et qui t'a donné ce pouvoir ? Réponds !* Cette question était très captieuse. Ceux qui la posèrent s'attendirent à ce qu'il répondît : J'ai reçu ce pouvoir de Dieu, et ils en eussent profité pour l'accuser. Notre-Seigneur, qui d'autres fois avait répondu directement à la question proposée, voulut dans la circonstance présente montrer qu'il pénétrait les mauvais desseins de ses adversaires ; pour ne pas leur mettre entre les mains une arme dont ils se croyaient déjà sûrs, il répondit à leur question par une autre question. Il leur dit donc : *Et moi aussi je vais vous poser une question, et, si vous pouvez la résoudre, je vous dirai de quel droit j'agis ainsi. Le baptême de Jean, d'où venait-il ? Du ciel ou des hommes ? Répondez.* En eux-mêmes, ils pensèrent : Si nous répondons qu'il venait du ciel, il nous dira : « Pourquoi donc n'y avez-vous pas cru ? » Si nous répondons qu'il venait des hommes, nous avons à craindre que tout ce peuple ne nous lapide. (Tous, en effet, tenaient Jean pour un vrai prophète.) Aussi ne purent-ils que répondre : *Nous ne le savons pas.* — *Et moi*, repartit Jésus, *je ne vous dirai non plus en vertu de quelle autorité je fais ces choses* (Luc. xx). Il voulait dire : Puisque vous ne vous êtes pas inquiétés de savoir quel était le caractère de la mission de Jean, je n'ai pas à vous donner raison de ma propre mission. Si vous saviez quelle était celle de mon prédécesseur, vous sauriez aussi quelle est la mienne. L'une éclaire l'autre (Weber, *Le S. Evangile,*

p. 243). Qui n'admirerait la simplicité du moyen employé ici par Notre-Seigneur pour réduire ses ennemis au silence ?

Une autre fois, tandis qu'il enseignait dans le temple, les Scribes et les Pharisiens lui amenèrent une femme, surprise en adultère, et l'ayant placée debout au milieu de l'assistance : *Maître,* dirent-ils à Jésus, *voici une femme qu'on vient de surprendre en adultère. Or, dans la loi, Moïse nous ordonne de lapider ces sortes de coupables. Et vous, quel est votre avis* (Joan. VIII, 3 et suiv.). En posant cette question à Jésus, ils voulaient lui tendre un piège ; ils espéraient, qu'écoutant son bon cœur, il absoudrait la femme, ce qui leur donnerait l'occasion de l'accuser. Si, contre leur attente, il la condamnait, ils le représenteraient comme un homme dur et implacable et le dénonceraient aux Romains comme usurpant le droit de condamner à mort, droit qui n'appartenait plus aux Juifs. Mais Jésus ne fut pas la dupe de leur malice. Il s'inclina et se mit à écrire avec le doigt sur la terre. Comme ils insistaient, Jésus se redressa et leur répondit : *Que celui d'entre vous qui est sans péché, lui jette la première pierre.* Et se baissant de nouveau, il continua à écrire à terre. La courte parole de Jésus atteignit les Pharisiens à l'endroit vulnérable. Ils se mirent à craindre qu'il ne leur mît devant les yeux leurs propres adultères et tous, à commencer par les plus vieux, se retirèrent un à un (S. Jean VIII, I-II).

Le peu que je viens de dire montre suffisamment quelle admirable sagesse Notre-Seigneur a fait paraître dans ses controverses avec les Pharisiens. Il n'en a pas fait paraître une moins admirable dans sa manière d'enseigner. Quelle connaissance du cœur humain ! Quoiqu'il soit venu fonder un ordre de salut surnaturel, il attire souvent à la vertu par des motifs plutôt naturels. Il sait que le cœur de l'homme y est plus

accessible et qu'après tout la grâce s'élève sur la nature. C'est ainsi qu'il dit entre autres : *Quand vous serez convié à des noces, n'allez pas vous asseoir à la première place, de peur qu'un autre, plus considérable que vous, ne soit aussi du festin, et que celui qui a invité l'un et l'autre, ne vienne vous dire : Cédez-lui la place. Alors la rougeur au front, il faudrait aller vous asseoir au dernier rang* (Luc. XIV, 10). Un autre indice de cette connaissance du cœur humain, c'est l'habileté avec laquelle Notre-Seigneur assigne une tendance céleste aux passions terrestres. Aux âmes superbes, il dit p. ex. : *Quiconque s'humilie comme cet enfant, sera le plus grand dans le royaume des cieux* (Matth. XVIII, 4). Quelle immense carrière ouverte à l'ambition bien comprise ! C'est aussi une chose digne de remarquer que Notre-Seigneur parle plus souvent de récompenses que de châtiments. Il sait que le cœur humain doit être plutôt attiré que contraint, plutôt touché que violenté. La connaissance de la capacité intellectuelle de ses auditeurs marche chez Jésus-Christ de pair avec sa connaissance du cœur humain. Que peut-on imaginer de plus populaire, de plus propre à faire retenir et goûter les vérités proposées que les paraboles évangéliques ! On les lit jusqu'aujourd'hui avec un intérêt toujours nouveau, mais comme elles devaient plaire à l'imagination vive, orientale des Galiléens ! Ces comparaisons Notre-Seigneur les a variées à l'infini, et empruntées avec un merveilleux à propos aux objets que ses auditeurs avaient sous les yeux. La semence que le laboureur confie à la terre lui fournit l'occasion d'expliquer les effets de la parole divine et le soin avec lequel il faut la cultiver ; les campagnes déjà blanches lui servent à représenter la moisson spirituelle des âmes que les Apôtres devront recueillir. En voyant les oiseaux du ciel ou les fleurs des champs, il exhorte ses disciples à se confier dans la Providence, qui donne au lis sa

parure, et qui nourrit les petits oiseaux. Les ouvrages qui se font au foyer domestique, le gouvernement d'une maison, la vie pastorale dans ses détails lui fournissent les images les plus propres à expliquer et à embellir ses instructions (Lodiel. *Raisons de croire* p. 82-83). Les interprêtes de la Ste Ecriture ont aussi fait observer l'absolue exactitude des comparaisons employées par Notre-Seigneur, la parfaite convenance qui existe entre elles et le but que Jésus-Christ avait en vue, le ton toujours digne qui y règne et qui fait qu'elles plaisent aussi bien aux riches qu'aux pauvres, aussi bien aux savants qu'aux ignorants.

Toutefois Notre-Seigneur ne parle pas toujours en paraboles : il s'entend admirablement à approprier sa manière de prêcher aux auditeurs qu'il a devant lui. Il sait très bien prendre le ton de la discussion scientifique en présence des savants et des lettrés de la capitale, il parle ordinairement sans figure aux Apôtres qu'il s'agissait d'élever à une intelligence plus élevée et plus claire des mystères de la Religion chrétienne. Notre-Seigneur ne fait pas non plus toujours des discours proprement dits : il tire parti des moindres incidents pour y rattacher quelque leçon utile. A la vue du jeune homme riche qui s'éloigne avec tristesse parce qu'il n'a pas le courage de renoncer à sa fortune, il fait une réflexion mélancolique sur le danger des richesses.

Dans son enseignement, Jésus ne s'attarde pas à satisfaire une vaine curiosité ; il laisse p. ex. sans réponse directe la question au sujet du nombre des élus ; par contre, il revient à plusieurs reprises sur les points plus importants et plus pratiques. Il est convaincu de la vérité de l'adage : *Repetitio est mater studiorum,* la répétition est la mère du savoir. Ces points plus importants sont entre autres, la prière, la charité envers Dieu et le prochain, le renoncement.

Autre preuve de la sagesse de Jésus-Christ : Il procède toujours avec prudence, il n'avance que pas à pas quand il s'agit de conquérir une âme. Il n'éteint pas la mêche qui fume, ne décourage pas une bonne volonté qui s'essaie. Il attend que le jeune homme riche manifeste lui-même le désir qu'il a de parvenir à la perfection. Il ne reproche pas à Nicodème le sentiment de respect humain qui le détermine à demander un entretien à la faveur des ténèbres. Mais un modèle du genre est la conversation qu'il a avec la Samaritaine au bord du puits de Jacob. Avec quelle habileté il fait le siège de cette âme ouverte, franche, légère, assez vaguement religieuse et portée à la curiosité. Par manière d'entrée en matière, il lui demande à boire, il excite sa curiosité par des allusions mystérieuses au caractère surnaturel de sa personne et à une eau vive, plus excellente que celle du puits. Comme la femme ne comprend pas et ne veut même pas comprendre, se permet en outre de plaisanter, Jésus-Christ la rend sérieuse, réfléchie, et la surprend par la manifestation de son état de conscience. La voyant disposée à écouter, il continue et achève de la gagner par sa douceur, sa bonté, sans pour cela dissimuler le moins du monde la vérité, il se révèle enfin à elle comme le vrai Messie. Aussi voyez le progrès qui se fait dans cette femme : D'abord elle appelle Jésus-Christ : un Juif, puis : Seigneur, ensuite : Prophète, enfin : le Christ ; gagnée elle-même à la cause de Jésus-Christ, elle court à Sichem lui gagner d'autres âmes.

Voulez-vous contempler une nouvelle face de la sagesse de Jésus-Christ ? C'est ce tact si sûr, si fin avec lequel il traite tous ceux qui l'approchent, d'après leur condition spéciale et leur caractère particulier. Voyez-le, p. ex., dans ses rapports avec les riches. Quelle réserve ! il ne va pas à eux, il les laisse venir à lui,

il conserve toute son indépendance à leur égard, tout en les traitant avec la plus grande bonté (cf. scène de Jaïr, chef de synagogue). Quant aux savants (Nicodème p. ex.) il les traite avec ménagement ; le simple peuple est de sa part l'objet d'une sollicitude pleine de délicatesse, d'une affection empreinte de familiarité, et d'une patience à toute épreuve. Vis-à-vis des Pharisiens, il est modéré, mais ferme et quelquefois sévère. Les Apôtres étaient tous des caractères différents. Jésus a su s'accommoder à tous, de manière à faire valoir les ressources propres à chacun. Il se conduit autrement dans ses relations, avec Jean tendre et sensible, avec Pierre fougueux et primesautier, avec Thomas lent et raisonneur etc.

Que de choses il y aurait encore à dire sur la sagesse de Jésus-Christ ! Nous croyons avoir signalé les points principaux ; nous croyons surtout en avoir dit plus qu'assez pour faire complète justice de l'inepte système tendant à faire de Notre-Seigneur un Dieu imaginaire, la victime d'une hallucination aussi colossale qu'incurable.

Article II.

La Sainteté de Jésus.

La sainteté se compose de deux éléments, dont l'un est négatif, l'autre positif. Le premier élément est surtout exprimé par le mot grec : αγιος, qui dans le langage ordinaire signifie *saint* en général, mais étymologiquement signifie plutôt : *détaché de la terre,* et par extension : exempt de fautes, pur de tout péché, innocent. Le second élément parait davantage dans le mot latin : *sanctus,* qui signifie : raffermi, fortement établi dans le bien. Un simple coup d'œil jeté sur la vie de Jésus-Christ nous convaincra qu'il a réuni dans sa personne et au plus haut degré ces deux éléments de la sainteté. Il a été un modèle d'innocence et un

idéal de toutes les vertus, il a été vu plein de grâce devant Dieu et devant les hommes, et c'est sans ombre d'exagération que S. Paul a pu l'appeler : *saint, innocent, sans tache, séparé des pécheurs et élevé au-dessus des cieux* (ad Hebr. c. VII, v. 26). Mais considérons de près cette grande merveille (videbo visionem hanc magnam) ; il fait si bon arrêter sur une figure rayonnante de pureté et de sainteté des yeux fatigués par la vue des scandales, dont ce monde est le triste et habituel rendez-vous.

§ I.

L'Innocence de Jésus.

A quelque moment ou en quelque circonstance de sa vie que nous considérions Notre-Seigneur, nous pouvons et devons dire de lui : *peccatum non fecit nec inventus est dolus in ore ejus. Il n'a point fait de péché, et il ne s'est pas trouvé de tromperie sur ses lèvres* (Is. cap. 53, v. 8 ; I Petr. II, 22). Il eut une chair semblable à une chair de péché *(misit Deus filium suum in similitudinem carnis peccati* (Rom. VIII, 3) mais dans cette chair, il ne commit point de péché : *peccatum non fecit.* Job se glorifiait que jamais il ne tombait en terre un seul rayon de son visage, *lux vultus mei non cadebat in terram* (Job XXIX, 24), mais on peut dire avec bien plus de vérité de Jésus-Christ que jamais il ne tomba de ses yeux un rayon qui touchât la terre sinon pour l'éclairer et la purifier, jamais une parole de ses lèvres sinon pour convertir et édifier, jamais un bienfait de ses mains sinon pour amener à Dieu et rendre meilleur.

L'innocence de Jésus brille d'un éclat d'autant plus vif qu'elle a subi victorieusement une double épreuve : celle de la critique haineuse et celle de la tentation perfide.

Jésus avait des ennemis malicieux et acharnés qui ne cherchaient qu'à le perdre dans l'estime des foules. Une apparence de grief leur suffisait pour accuser et persécuter Notre-Seigneur. Sans cesse ils l'épiaient, partout ils s'attachaient à ses pas, ils examinaient à la loupe chacun de ses actes, disséquaient chacune de ses paroles. Et malgré tous ces soins, malgré leur subtilité, ils ne trouvent rien de sérieux à lui reprocher, — rien, sinon des vétilles, de prétendues transgressions de la Loi mosaïque, *prétendues* car Notre-Seigneur, très fidèle observateur même des plus minutieuses prescriptions rituelles de la Loi, ne négligeait et avec raison que les pratiques ridicules dont les Pharisiens avaient de leur propre autorité surchargé la Loi déjà si détaillée. La sempiternelle rengaine des ennemis de Jésus, c'était le reproche qu'ils lui faisaient de ne pas observer le sabbat. Notre-Seigneur, dont la religion envers son Père était si profonde, ne voulut pas laisser peser sur lui cette accusation quelque gratuite qu'elle fût et s'en justifia chaque fois. Les Pharisiens, qui se targuaient d'une grande austérité, reprochaient aussi à Notre-Seigneur de manger et de boire, de le faire surtout avec les pécheurs et ils allaient jusqu'à l'appeler : *potator vini,* un buveur de vin. Jésus-Christ n'eut aucune peine de leur prouver que la perfection ne consiste pas avant tout dans les mortifications extérieures, qu'il y a un temps de manger et un temps de jeûner, et qu'il faut savoir quelquefois user de condescendance envers les faibles. Quant aux accusations de blasphème et de pacte avec Belzébub, le prince des démons, nous verrons mieux plus tard, combien elles étaient non seulement impies mais fausses et absurdes. A tous ses ennemis, Notre-Seigneur pouvait dire : *Quis arguet me de peccato ?* (Joan. VIII, 46). Qui d'entre vous me convaincra d'un seul péché ? Il pouvait lancer ce défi sans

crainte de le voir relevé avec une apparence de raison, il pouvait le lancer à la face d'ennemis rusés, irréprochables à leurs propres yeux et minutieusement instruits de tout ce qui regardait la Loi et la religion. Oh ! que c'est beaucoup, cela ! Comme la conduite de Notre-Seigneur devait être pure, sainte, édifiante ! Et de fait, non seulement nous le voyons éviter toute transgression de la Loi, mais même toute apparence de transgression. C'est ainsi qu'un jour les percepteurs des impôts vinrent demander à S. Pierre si son maître ne payait pas le didrachme. Notre-Seigneur n'y était pas tenu en conscience, il le prouva à S. Pierre, *mais*, ajouta-t-il, pour éviter tout sujet de scandale, *va jeter le filet : dans la bouche du premier poisson que tu prendras, tu trouveras un statère, donne-le pour toi et pour moi* (Matth. XVII, 26). Ce fut surtout pendant la passion de Notre-Seigneur que parut au grand jour l'impossibilité de le convaincre d'un seul péché. Des témoins vinrent déposer contre Lui, mais leurs témoignages se contredirent et se détruisirent par conséquent mutuellement. Pilate le soumit à un minutieux examen, mais il fut obligé d'avouer finalement l'innocence de l'accusé, et lui rendit un éclatant hommage en l'appelant juste : *Je suis innocent,* dit-il, *du sang de ce Juste* (Matth. XXVII, 24). Malgré cette proclamation solennelle tombée du Lithostrotos, Notre-Seigneur est mené au supplice, attaché à la croix, mais le caractère odieux du gibet, auquel on n'a coutume de n'attacher que les pires malfaiteurs, ne parvient pas à faire disparaître du front du saint Crucifié le rayonnement de son innocence, et aux ennemis altérés de sang, rassemblés sur le sommet du Calvaire, Notre-Seigneur peut une dernière fois, avant de rendre le dernier soupir, adresser le défi, glorieux pour lui, écrasant pour eux : *Qui d'entre vous saurait me convaincre de péché ?*

De même que l'innocence de Jésus fut en butte aux

calomnies les plus haineuses, elle se trouva aux prises avec les tentations les plus variées, mais elle sortit victorieuse de toutes (1). Je viens de dire : les tentations les *plus variées,* et de fait Satan fit miroiter devant les yeux de Notre-Seigneur tous les genres de biens qui détournent les âmes faibles de leurs destinées éternelles : les biens matériels, les appâts de la sensualité : *Commande à ces pierres de se changer en pains* (Matth. IV) ; les enivrements de l'orgueil, les satisfactions de la vanité : *Précipite-toi dans cette vallée, car il est écrit : Dieu enverra ses anges pour soutenir le Messie de leurs mains ;* les fantasmagories de l'ambition, la fortune, la souveraineté, la gloire : *Je te donnerai le monde, tous les royaumes, si tu consens à te prosterner devant moi et à m'adorer.* Et quelle fut l'attitude de Notre-Seigneur en présence de ce triple assaut de l'enfer ? Celle de la résistance ferme et prompte, celle aussi du mépris pour les misérables biens que Satan lui promettait, celle de l'indignation, quand le démon s'enhardit jusqu'à réclamer ses hommages. Quoi ! au prix d'une adoration sacrilège devenir le souverain de tous les royaumes de la terre ! Jamais. *Retire-toi, Satan, car il est écrit : Tu adoreras le Seigneur ton Dieu, et ne serviras que lui seul.* Les réponses si appropriées par lesquelles Notre-Seigneur repoussa le tentateur furent l'expression de son état d'âme habituel. Chez lui, pas la moindre trace d'attache désordonnée aux biens d'ici-bas. Chaque fois qu'on veut le proclamer roi, il prend la fuite et se cache ; il ne fait de miracles que pour subvenir aux nécessités de ceux qui recourent à lui, et encore que de fois il défend de les publier. Il ne se conduit

(1) La théologie catholique enseigne que les tentations du désert furent tout extérieures et ne *purent même entamer* l'innocence de N. S., attendu que l'âme de J.-Ch. était impeccable. Ici nous ne considérons que le double fait : Jésus-Christ a été tenté, et il a repoussé la tentation.

pas par des motifs naturels, ses mortels ennemis eux-mêmes lui rendent le glorieux témoignage qu'il ne fait aucune acception de personnes. Il s'indigne quelquefois, il parle et agit avec vigueur (à l'égard des Pharisiens p. ex. et des marchands qui profanaient le temple) mais ce n'est pas sa cause qu'il défend, c'est celle de son Père. D'ailleurs les éclats de son indignation sont strictement retenus dans les limites de la raison, ils n'ont rien de commun avec ces agitations de la passion qui obscurcissent l'intelligence, troublent le cœur et jettent bas toutes les digues. Renan, dans ce chef-d'œuvre d'hypocrisie auquel il a osé donner le titre de *Vie de Jésus*, pousse l'insolence jusqu'à dire que Notre-Seigneur avait quelquefois des accès d'humeur ; ce fut en particulier, d'après lui, un sentiment de dépit qui le poussa à maudire ce malheureux figuier coupable d'être privé de fruits alors que ce n'en était pas la saison. Le triste apostat, que n'a-t-il consulté un commentaire de l'Evangile avant d'écrire cette phrase blasphématoire, il y eût appris que la malédiction du figuier stérile était un miracle parabolique, destiné à symboliser le châtiment de la ville de Jérusalem, et il y eût appris en outre que, dans ces sortes de récits, tous les traits ne doivent pas nécessairement trouver une application littérale à la réalité figurée.

Jamais Jésus-Christ ne commit la moindre imperfection. Chaque fois que l'impiété a prétendu découvrir une tache dans l'âme très sainte de Notre-Seigneur, on a pu la convaincre de mauvaise foi ou de méprise. Je dis : de méprise, car ceux qui n'ont pas une connaissance approfondie de la religion sont exposés à voir des péchés là où il n'y en a pas ; ils ne distinguent pas toujours p. ex. entre le mensonge qui n'est jamais permis et la simple restriction mentale qui l'est quelquefois. N. S. lui-même, malgré son grand amour

pour la vérité, a cru devoir quelquefois recourir à la restriction mentale. Mais non seulement Notre-Seigneur évita les moindres fautes, il fit aussi pendant toute sa vie la guerre la plus acharnée et la plus implacable au péché, il s'appliqua avec un zèle infatigable à en détruire le règne. Comment donc supposer qu'il voulût se rendre coupable d'un crime aussi grave que de se dire l'égal de Dieu au cas où il ne le fût pas réellement. Comment admettre qu'il ne reculât pas devant cette énormité, ce sacrilège inouï, lui qui abhorrait jusqu'aux moindres imperfections ! Dans le camp des rationalistes qui répètent impudemment le reproche formulé par les Pharisiens : Celui-ci est un blasphémateur, explique qui pourra une telle contradiction.

§ II.

Les Vertus de Jésus.

L'innocence n'est que l'élément négatif de la sainteté, la pratique des vertus en est l'élément positif. Au *Declina a malo* (éloignez-vous du mal) doit se joindre le *Fac bonum* (faites le bien). D'ailleurs ces deux éléments sont dans une certaine mesure inséparables. Impossible de fuir le mal en toute circonstance sans pratiquer le bien. Les deux éléments de la sainteté se sont surtout admirablement unis dans la vie de Notre-Seigneur. Que de pages éloquentes, sublimes, frémissantes d'enthousiasme on a écrites sur la perfection morale de Jésus-Christ ! Avec quel accent de sincérité et quel ensemble des centaines d'écrivains, appartenant aux écoles les plus différentes, plongés dans l'admiration par la contemplation du caractère de Jésus-Christ tel qu'il a été dépeint dans les Evangiles, ont fait écho au Prophète-roi en poussant ce cri qui est un chant de louange : *Speciosus forma præ filiis hominum* (Ps. 44, v. 3). Il est beau d'une beauté bien supérieure

à celle de tous les enfants des hommes. « Oui, dit Marmontel, l'histoire nous a peint des hommes excellents par quelque vertu, la philosophie nous en a vanté quelques-uns, l'éloquence en a célébré, la poésie en a pu feindre, mais un caractère aussi étonnamment accompli ne fut jamais tracé, même dans les fictions les plus fabuleuses des poëtes. Dans leurs héros ce n'est jamais que quelque qualité dominante environnée de faiblesse, mêlée d'orgueil, d'ambition ou de quelque intérêt de grandeur ou de gloire. Socrate lui-même ne dissimule ni le soin de sa renommée, ni l'intention de soutenir son caractère en mourant comme il a vécu. Ici c'est l'accord, c'est l'ensemble de toutes les vertus, c'est la vertu vivante ; ce n'est pas même la vertu, c'est infiniment mieux encore, car la vertu de l'homme n'est que la force qui combat et qui dompte les passions, qui triomphe de sa faiblesse. Ici nuls combats à livrer, nuls ennemis à vaincre, tout est d'accord, tout est dans l'ordre, tout est bien et le mieux possible. » Il va sans dire qu'il ne peut entrer dans nos intentions de tracer ici un tableau complet des vertus de Notre-Seigneur ; nous nous contenterons de réunir quelques traits disséminés dans le S. Evangile, et nous nous appliquerons ensuite à en montrer le rapport avec le but que nous nous proposons dans ce chapitre.

Le premier trait, le trait le plus accentué, celui qui attire l'attention avant tous les autres, c'est l'amour incomparable de Notre-Seigneur envers son Père, amour qui va jusqu'à l'acceptation des plus dures souffrances *(Ut cognoscat mundus quia diligo Patrem, surgite, eamus hinc :* Pour que le monde sache que j'aime mon Père, levez-vous, allons-nous en d'ici (Joan. XIV, 31) pour souffrir, pour mourir), — c'est l'ardent zèle qui l'enflamme, le consume et ne lui permet pas de souffrir la moindre irrévérence dans la maison de son Père, — c'est la recherche continuelle de la gloire

de son Père *(honorifico Patrem meum)* (Joan. VIII, 49) et l'adoration affectueuse de toutes ses volontés *(cibus meus est ut faciam voluntatem ejus qui misit me)* (Joan. IV, 34), — c'est l'accomplissement fidèle, parfait de tout ce qu'il sait être agréable à son Père *(Ego quæ placita sunt ei, facio semper)* (Joan. VIII, 29).

Un autre trait presque non moins éclatant de la sainteté de Jésus, c'est sa charité envers le prochain, c'est sa bonté inépuisable, sa douceur inaltérable, son dévouement à toute épreuve. On pourrait presque dire que l'Evangile n'est du commencement à la fin que la touchante histoire de l'amour de Jésus envers les hommes. Lisez donc ce livre non en sceptique, non en critique, mais dans l'esprit qui a présidé à sa composition et admirez comme à chaque page se manifeste éloquemment la bonté du plus doux, du plus tendre, du plus sensible de tous les cœurs. Voyez comme ce cœur palpite d'émotion dans l'attente de la pauvre Samaritaine qui avait un si pressant besoin de son ministère, — comme il éclate en gémissements à la vue du corps inanimé de la fille de Jaïr, — comme il se brise de douleur en présence du tombeau de Lazare, — comme il se dilate de joie à la vue de la pécheresse repentante, — comme il s'indigne contre ceux qui veulent écarter loin de lui les enfants et leurs mères, — comme il se dissout en larmes à la pensée des malheurs qui vont fondre sur l'ingrate Jérusalem, — comme il se liquéfie de tendresse à l'égard de S. Jean et même des pauvres pécheurs qui recourent à lui, — comme il s'émeut de pitié sur les nécessités de la foule qui le suit depuis trois jours et sur l'aveuglement des bourreaux qui le tourmentent, l'injurient et le crucifient. *Pertransiit benefaciendo :* Il passe en faisant le bien, il instruit les ignorants, guérit les malades, console les affligés et prie pendant des nuits entières pour tous.

Un troisième trait plus foncé du portrait de Jésus, tel qu'il nous a été conservé dans les Evangiles, c'est sa profonde ou plutôt héroïque humilité. Il n'a en vue que la gloire de son Père, sa propre gloire n'est rien ; il prolonge sa vie cachée aussi longtemps que possible et la coule à Nazareth, localité méprisée d'où, semblait-il aux Juifs, il ne pouvait venir rien de bon. Il supporte avec la plus inaltérable patience les outrages les plus sanglants. Avec quel calme véritablement divin il répond aux insolences des Pharisiens ! Dans la cour du grand-prêtre, un valet le frappe brutalement et il se contente de dire avec une tranquillité qui jette dans la stupéfaction les cieux eux-mêmes : *Si j'ai mal parlé, dis-moi en quoi j'ai manqué ; mais si j'ai bien parlé, pourquoi me frappes-tu ?* (Luc. XVIII, 23). Toutefois les humiliations, dont on agonise le doux martyr se succèdent sans interruption pendant les dernières heures de la Passion : des soldats couvrent sa face de crachats, Hérode le fait revêtir d'un habit d'ignominie, les Juifs lui préfèrent un brigand : Barrabas, — et Jésus, que fait-il ? il garde le silence, — silence plus éloquent, plus rempli d'enseignements, que les plus belles protestations d'humilité.

Je n'en dirai pas davantage en ce moment sur ce grand sujet des vertus de Notre-Seigneur. Aussi n'est-ce pas nécessaire ; les considérations qui précèdent suffisent plus qu'abondamment pour nous donner le droit de conclure : Non, Jésus n'a pas été un imposteur. Les trois traits que nous avons fait ressortir dans sa vie protestent hautement contre cette imputation. Non, Jésus n'a pas blasphémé quand il s'est proclamé Dieu. Quoi, y pense-t-on bien ? Se proclamer l'égal de Dieu, dire comme Lucifer : je monterai jusqu'au Tout-Puissant, c'est le crime des crimes ; c'est la plus grande injure qu'il soit possible de faire à Dieu ; c'est la plus criante injustice envers les hommes auxquels

on persuade une telle erreur; c'est l'apogée, le suprême effort de l'orgueil. Or, nous venons précisément de voir que la vie de Notre-Seigneur a été le plus parfait contrepied de ces sentiments maudits. Cette vie ne respire que glorification et amour de Dieu ; charité envers tous les hommes, désir de les servir et de leur être utile ; humilité, abnégation, mépris de soi-même. Quelle folie donc d'imputer à Notre-Seigneur un crime exclu par tout ce que nous savons de sa vie ! Non, si Jésus a dit qu'il était le Fils de Dieu, c'est qu'il se croyait tel et l'était en effet, c'est qu'il ne pensait pas commettre un larcin (c'est l'expression de S. Paul) en se proclamant l'égal du Très-Haut.

Et je tombe donc une première fois à genoux devant vous, o mon Jésus, pour vous dire avec une émotion qui saisit tout mon être et me fait monter les larmes aux yeux : *Mon Seigneur et mon Dieu !* Oui, mon Seigneur et mon Dieu ! Vous l'avez dit et la méditation douce, réconfortante dont je sors vient de me prouver que dans votre sagesse vous n'avez pu vous tromper, que dans votre sainteté vous n'avez pu vouloir me tromper. Mon Seigneur et mon Dieu ! je vous adore et je vous aime. Et vous toutes, créatures du ciel et de la terre, foudre aux ailes rapides, étoiles à la vive lumière, fleurs aux fraîches couleurs, oiseaux au mélodieux ramage, mais vous surtout hommes, vierges et jeunes gens, bénissez, louez, adorez Jésus votre Seigneur et votre Dieu.

CHAPITRE II.

Les Hommages décernés à Jésus.

La seconde auréole dont nous voyons la tête de Jésus-Christ entourée et qui témoigne en faveur de sa divinité est faite des hommages émus qui lui sont

offerts par des millions d'hommes depuis dix-neuf siècles. Ces hommages sont au nombre de trois. C'est d'abord l'hommage de l'esprit consistant en une foi inébranlable en la divinité et les enseignements même les plus mystérieux de Notre-Seigneur. C'est ensuite l'hommage du cœur, je veux dire l'amour enthousiaste qui a fait du monde chrétien comme un gigantesque holocauste se consumant en l'honneur de Jésus-Christ sur l'autel du sacrifice. C'est enfin l'hommage de la volonté se soumettant par un acte d'obéissance héroïque aux préceptes même les plus sévères de la morale évangélique. En dehors de la réalité objective de la divinité de Jésus-Christ, ces trois sortes d'hommages rendus à Notre-Seigneur sont absolument inexplicables, alors que l'acceptation de ce dogme en fournit l'explication en même temps la plus naturelle et la plus satisfaisante.

Article I.

L'Hommage de l'esprit ou la Foi.

Notre-Seigneur exigea à plusieurs reprises la foi en sa divinité : *In me credite* (Joan. xiv, 1), dit-il, croyez en moi, croyez que je suis Dieu. Celui qui croit en moi, vivra. Celui qui croit en lui, ne sera pas jugé, mais celui qui ne croit pas est déjà jugé. Cette foi réclamée d'une manière si claire et si instante, Notre-Seigneur l'obtint. Ce furent d'abord ses disciples qui crurent en lui. Il n'y eut encore là rien de si extraordinaire, car des novateurs aussi sont parvenus à réunir quelques fidèles autour d'eux. Mais Jésus-Christ meurt, abandonné par presque tous et accablé sous les railleries de ses persécuteurs. Les Apôtres, de pauvres bateliers, dociles à l'ordre qu'ils ont reçu *(Docete omnes gentes :* enseignez toutes les nations) (Matth. xxviii, 19) se mettent à parcourir le monde et prêchent Jésus

crucifié. Ils racontent en détail l'humble naissance, la vie obscure, la passion douloureuse de leur Maître ; ils n'en proclament pas moins que pour se sauver il faut croire à sa divinité, croire qu'il est Dieu comme son Père, et quoiqu'il soit Dieu comme son Père, il n'y a cependant qu'un seul Dieu. Singulière prédication : un homme condamné comme malfaiteur et proposé à l'adoration des peuples. Eh bien ! cette prédication, on l'écoute, on la reçoit, — on abandonne les idoles, on rompt avec d'anciennes habitudes, avec des traditions séculaires, on renonce à un culte qui s'était identifié avec la vie politique tout entière ; et ce ne sont pas quelques rarissimes exceptions qui agissent ainsi, ce sont des milliers d'hommes, de femmes de tout âge et de toute condition. Ecoutez à ce sujet un témoignage bien convainquant, puisqu'il vient d'un païen ; c'est celui de Pline le jeune, gouverneur de Bitynie, écrivant à l'empereur Trajan : « La contagion de la superstition, dit-il, a envahi non seulement les villes mais aussi les bourgades et les campagnes ; le fait est là, facile à constater, les temples sont déserts, les offices du culte délaissés, les victimes ne trouvent presque plus d'acheteurs. » On connaît le célèbre texte de Tertullien, disant à l'empereur et au Sénat, sans crainte d'être démenti : « Nous sommes d'hier, et nous avons déjà rempli tout ce qui est à vous, vos villes, vos îles, vos châteaux, vos camps, votre palais, votre Sénat, votre Forum ; nous ne vous avons laissé que vos temples. Quelle est la guerre pour laquelle nous n'eussions pas été assez forts, assez bien armés, assez nombreux ?... Si nombreux comme nous le sommes, nous vous avions quittés pour nous retirer dans quelque contrée lointaine, vous auriez tremblé à l'aspect de votre abandon, et la cessation subite de tout commerce, de toute industrie, vous aurait fait croire que tous les habitants

du monde étaient morts » (Apolog.). L'empereur Maximin, vers la fin du 3e siècle, avoue dans un édit que la religion chrétienne a rempli de confusion l'univers presque entier : *universum prope orbem terrarum confusione quadam oppressit.* — Ce ne furent pas seulement des nations barbares qui crurent en Jésus-Christ, mais les nations les plus civilisées se firent gloire d'embrasser cette foi. C'est Renan lui-même qui en convient quand il dit : « L'événement capital de l'histoire du monde est la révolution par laquelle les *plus nobles portions* de l'humanité ont passé des anciennes religions comprises sous le nom vague de paganisme à une religion fondée sur l'Unité de Dieu, la Trinité, l'Incarnation du Fils de Dieu. » Cette parole n'a cessé de se réaliser jusqu'à maintenant. Tout le monde sait que le moyen-âge fut essentiellement chrétien. Aujourd'hui le caractère chrétien de l'Europe est fortement entamé par l'incrédulité, mais encore que d'hommes, que de savants aussi croient à la divinité de Jésus-Christ et l'adorent humblement ? L'illustre Cauchy proclame hautement et fièrement : « Je suis chrétien, c'est à dire que je crois à la divinité de Jésus-Christ avec Copernic, Descartes, Newton, Fermat, Leibnitz, Pascal, Grimaldi, Euler, Boscowich, avec tous les grands astronomes, tous les grands physiciens, tous les grands géomètres des siècles passés. » Victor Cousin proteste : « Je monterais sur l'échafaud plutôt que de nier la divinité de Jésus-Christ. » — En 1848, à Paris, le canon de la guerre civile gronde non loin de l'église de Ste Clotilde, près des appartements où Châteaubriand se meurt ; il arrive qu'un tumulte plus fort, une clameur plus sauvage parvient jusqu'aux oreilles de l'illustre vieillard. Il prend alors son crucifix, attache sur l'image du Sauveur un regard ferme et doux et dit : « Jésus-Christ seul sauvera la société moderne ; voilà mon Dieu, voilà mon Roi. » — Un ami du célèbre physicien

Jules Jamin († 1886) voit dans le salon de celui-ci un crucifix et a l'inconvenance de lui dire : Que fais-tu donc de ça ? — *Ça,* répond Jamin en saluant, c'est *le bon Dieu.* Et je ne veux pas, quand je serai près de mourir, qu'on soit obligé d'aller le chercher chez ma concierge. — Or, je le demande, ce fait d'une croyance constante et universelle à la divinité de Notre-Seigneur, n'est-il pas une preuve en faveur de cette divinité ? Depuis 19 siècles et à chaque époque de l'histoire, des millions d'hommes croient sincèrement, profondément que Jésus-Christ est Dieu, parmi eux il y a de nombreux savants de premier ordre, des génies illustres. Ce fait s'explique-t-il si la divinité de Notre-Seigneur n'est qu'une fable, se peut-il que ces millions soient tous les victimes d'une illusion, les dupes d'un imposteur ! Je suppose que Napoléon I p. ex. eût voulu se faire passer pour Dieu, y eût-il réussi ? Combien d'adeptes eût-il recueillis ? Par qui serait-il encore adoré ? On objecte les Bouddhistes qui par millions vénèrent Bouddha comme Dieu, — les Mahométans qui proclament Mahomet le grand prophète de Dieu. Mais remarquez que les Bouddhistes et les Mahométans sont localisés dans une partie du monde, alors que les adorateurs de Jésus-Christ sont répandus partout. Remarquez surtout que les Bouddhistes et les Mahométans ne peuvent pas être rangés parmi l'élite intellectuelle du genre humain, parmi *les portions les plus nobles* de l'humanité. Ils se traînent ignorants et irréfléchis dans l'ornière dans laquelle ils ont été précédés par leurs ancêtres. Quant à ces tristes apostats qui, je l'avoue, en assez grand nombre, s'insurgent dans nos contrées contre le dogme séculaire de la divinité de Jésus-Christ, peuvent-ils bien enlever à l'accord de ceux qui sont restés fidèles quelque chose de sa force probante ? La faiblesse de leur démonstration contre N. S. ne devient-elle pas une preuve de

plus en sa faveur? Quand un écrivain connu, de foi chancelante, M. Delécluze, eut lu le fameux ouvrage de Renan : *La vie de Jésus,* il dit : « Voilà qui me décide tout à fait. Il faut bien que Jésus-Christ soit Dieu, puisqu'après dix-huit siècles d'attaques impuissantes, les plus habiles en sont réduits à ramasser de pareils traits ». Et il alla se confesser. Ste Beuve dit à son tour : « Prenez les plus grands des modernes antichrétiens, Frédéric II, Laplace, Gœthe : quiconque a méconnu complètement Jésus-Christ, regardez-y bien, dans l'esprit ou dans le cœur, il lui a manqué quelque chose » (Port-Royal, t. III p. 368). Quelle gloire aussi pour Jésus-Christ, quelle forte présomption en faveur de sa divinité dans ce fait qu'on n'a pu l'attaquer qu'en tombant dans les plus flagrantes contradictions ou en avançant les plus étranges paradoxes! Strauss et Renan avouent tous deux que Notre-Seigneur n'a jamais été dépassé, qu'il ne le sera jamais, mais alors, pourquoi, à moins de défigurer arbitrairement tous les faits évangéliques, ne pas en déduire la conclusion que tant d'autres en ont tirée : *Il est Dieu.*

De pair avec la croyance à la divinité de Jésus-Christ a marché et marche la foi en sa parole. Notre-Seigneur a proposé à l'intelligence humaine si fière de ses conquêtes, si satisfaite de ses lumières l'acceptation de vérités surnaturelles, mystérieuses, déconcertantes pour la raison. Il n'a pas ouvert une école, il ne s'est pas posé en professeur, argumentant et démontrant laborieusement ses affirmations ; non, il a dit : Je suis la lumière du monde, croyez sur ma parole.

Et là-dessus les enseignements impénétrables de Jésus-Christ sont devenus sur la terre la règle de la pensée et la loi de la vie. Ils le sont restés à travers les siècles malgré toutes les causes de vicissitude, ils ont étendu leur empire à mesure que les sciences,

les lettres et les arts ont fleuri. Ceux qui les professent ou marchent à leur lumière sont précisément les peuples civilisés, ceux qui les ignorent les nations sauvages et les races barbares. Tout peuple qui les embrasse y trouve la lumière et la vie, tout peuple qui les renie retombe par là même dans les ténèbres de la mort. Ce que Renan cédant à l'évidence a dit de Jésus-Christ, à savoir qu'il est si bien devenu la pierre angulaire de l'édifice de la société qu'il serait impossible de l'éloigner sans ébranler tout l'édifice, cela est littéralement vrai de la doctrine qu'il est venu annoncer au monde. On ne conçoit pas la société sans elle. Eh bien : dites-moi, comment caractériserons ou expliquerons-nous cette acceptation humble, générale des vérités incompréhensibles enseignées par Notre-Seigneur. On a vu des hommes de génie réunir autour d'eux quelques disciples qui s'attachaient à leurs pas, ne juraient que par leur autorité (αὐτὸς ἔφη) et poussaient l'admiration aveugle jusqu'à copier leurs défauts, mais un homme courbant la meilleure partie du genre humain au pied de sa chaire, faisant accepter sans arrière-pensée des dogmes au fond desquels l'esprit ne découvre que ténèbres, et faisant jaillir du sein de ces ténèbres les lumières de la civilisation la plus bienfaisante en même temps que la plus brillante, non, cela ne s'est jamais vu avant Jésus-Christ, cela ne s'est jamais vu après lui ; cet homme-là est unique, parce que c'est un Homme-Dieu.

Ce qui fait de la foi en Jésus-Christ une preuve si forte en faveur de sa divinité, c'en est surtout le caractère inébranlable. A plusieurs reprises les chrétiens ont été molestés, persécutés à cause de leur foi. Les persécutions dont ils ont été l'objet dans les différents pays païens, dans l'empire romain, au Japon, en Chine, en Perse, chez les Sarrasins, ont été des tissus de cruautés atroces. La S[te] Eglise, parcourant les

pages ensanglantées de son martyrologue s'écrie les yeux mouillés de larmes : *Oh ! qu'ils sont terribles les tourments que tous les saints ont endurés pour atteindre sûrement à la palme du martyre !* Mentionnons au moins quelques-uns de ces genres de supplices. 1) La pendaison. On suspendait les martyrs des manières les plus différentes : par les cheveux (SS[tes] Symphorose et Théonille) — par le cou (Gorgonius et Dorothée) — par les poignets — par un pied — ou par deux pieds attachés à deux arbres lesquels étaient placés à une certaine distance l'un de l'autre, violemment repliés à leur extrémité et assujettis dans cette position par des cordes : à un moment donné, on coupait les cordes, les deux arbres se redressaient et le patient se trouvait écartelé. On attachait aussi les martyrs à la croix qui était droite (S. Siméon) ou renversée (S. Pierre). 2) D'autres fois on étendait les confesseurs de la foi sur le chevalet (1), on étirait le corps avec des cordes de manière à l'allonger démesurément (celui de S. Théodore atteignit 8 pieds), et à le disloquer, ou à l'aide de nerfs on écartait de plus en plus les pieds l'un de l'autre jusqu'à ce que cette tension amenât la rupture du ventre. 3) D'autres fois encore on déchirait les martyrs avec des crocs, avec des ongles ou des peignes de fer, ou encore avec des fouets composés de chaînes de bronze, au bout desquelles étaient des boules de plomb. Ou encore on les mutilait, en leur coupant soit les oreilles, soit les pieds, les mains ou le nez ; on leur arrachait les yeux ou les dents, on les transperçait (les fils de S. Symphorose), on leur enlevait la peau, on les sciait par le milieu, on leur tranchait la tête. 4) Un instrument de nombreux supplices était le feu. Quelquefois on suspendait des confesseurs la tête en bas et au-dessus d'un feu qui les

(1) Le chevalet était une sorte de cheval de bois dont le dos était fait en talus et sur lequel on plaçait les condamnés.

suffoquait ou les brûlait lentement (martyrs de la Mésopotamie) — quelquefois on les étendait sur un gril (S. Laurent) ou on les enfermait dans des statues embrasées ; on les attachait à des poteaux embrasés ; on les plongeait dans l'huile bouillante, dans la poix fondue, dans la chaux vive ; on appliquait à leurs membres des lames ardentes, ou des torches ; on leur versait dans la bouche du plomb fondu (S. Boniface). 5) Les bêtes féroces devaient parfois suppléer à l'impuissance des hommes. Dans l'amphythéâtre des lions, des tigres, des taureaux, des léopards étaient lancés contre les chrétiens et les broyaient cruellement. S. Hippolyte fut emporté pas deux chevaux indomptés, qu'on fouetta avec fureur, et son corps fut déchiré, mis en pièces, son sang arrosa tout l'espace parcouru, ses chairs restèrent en mille lambeaux attachées aux pierres, aux ronces et aux épines. — On enfermait des chrétiens dans des sacs de cuir avec un chien et un aspic, avec des scorpions et des vipères ; on les faisait dévorer par des rats affamés ou enragés, on les enduisait de miel et les exposait ainsi tout nus aux piqures des insectes. 6) La prison était un autre genre de tourment, d'autant plus redoutable qu'il durait plus longtemps ; on ne sait ce qui contribuait le plus à rendre ce séjour insupportable : ou l'obscurité qui était impénétrable, ou l'infection qui dépassait toute expression, ou la faim qui plusieurs fois amena par elle seule la mort. Parfois le régime était aggravé : on étendait p. ex. les chrétiens enchaînés sur des tessons aigus.

Vraiment : *Quanta passi sunt tormenta :* que de tourments et combien cruels ! Et le nombre de ceux qui les ont soufferts pour la foi, qui pourrait le dire ? Déjà sous le premier persécuteur, l'empereur Néron, *ingens multitudo,* une foule immense, au dire de Tacite (Annal. xv, 44) est traînée au supplice. A Lyon, une si grande

multitude de chrétiens fut égorgée pour la confession du nom du Seigneur, que des fleuves de sang chrétien coulaient dans les places publiques (Greg. de Tours, Hist. Franc. t. 1, c. 27). Sous Dioclétien, la persécution fut si atroce en Espagne, que les idolâtres purent un moment se flatter d'avoir déraciné le christianisme, et qu'ils voulurent éterniser le souvenir de ce prétendu triomphe en traçant ces mots sur des colonnes de marbre, érigées à la gloire de l'empereur : *Nomine Christiano deleto*. Que de fois les Pères de l'Eglise et les historiens ecclésiastiques font mention de martyrs *fere infiniti,* presque innombrables, suppliciés en haine de la foi. Quelquefois on en exécutait sans forme de procès et en un seul jour des centaines et même des milliers. Et ce serait restreindre injustement et faussement le nombre des martyrs que de le supputer d'après les noms ou les inscriptions. Il est certain au contraire que beaucoup de ces noms ne sont inscrits que dans le livre de vie. Cela étant, quand le savant Génébrard dit que pendant les premiers siècles seuls à peu près onze millions de chrétiens versèrent leur sang pour la foi, nous n'avons aucune raison de croire ce chiffre trop élevé, quoique d'ailleurs il soit impossible de fixer un nombre même approximativement exact. Des millions de chrétiens ont confessé le nom de J.-Ch. au sein des supplices, contre beaucoup d'entre eux les persécuteurs se sont acharnés pendant longtemps, pendant des jours, des semaines, des mois, ils ont renouvelé et varié les tortures, ont laissé les blessures se fermer pour les rouvrir quelque temps après, ils ont épuisé la malice et la rage que l'enfer et l'amour propre blessé leur inspiraient. Peine perdue ; à part quelques présomptueux, quelques lâches et quelques caractères faibles, les disciples de Jésus-Christ ont été invincibles. Ils n'étaient pas insensibles à la douleur, bien loin de

là, mais ils s'étaient préparés de longue date à l'épreuve ; pendant le supplice ils priaient, ils s'encourageaient par la pensée des récompenses éternelles ; ils se rappelaient la parole des SS. Livres : Voici que moi, Jésus, votre Dieu, je viens et ma récompense est avec moi. Ils auraient pu en prononçant un seul mot, en laissant tomber de leur main un seul grain d'encens, éteindre la flamme des bûchers, écarter les scies, les glaives, les torches, échanger les tortures contre les honneurs, les richesses et les voluptés terrestres ; ce mot contraire à leurs convictions, ils n'ont pas voulu le prononcer, cet acte d'adoration idolâtrique à leurs yeux, ils n'ont par voulu s'y prêter même pour la forme seulement ; ils ont dit et continué de dire : Je crois en Jésus-Christ, le Fils de Dieu. Des millions ont parlé et souffert ainsi, ils sont échelonnés à travers les siècles, et parmi eux combien qui appartenaient à la classe dirigeante, combien d'illustres orateurs, de grands savants, d'esprits supérieurs ! Auraient-ils donc tous été les victimes d'une illusion, les dupes d'une tromperie ? Quand il s'agit de répandre son sang, de donner sa vie et de la donner surtout au sein de tels tourments, on y regarde de plus près. Ce sacrifice-là, on ne le fait qu'à bon escient.

Mais non seulement il faut voir dans cette constance et ce courage la preuve de convictions bien arrêtées et solidement fondées, mais plus encore l'indice indubitable d'une intervention spéciale de Dieu. Non, cette générosité, cette intrépidité ne s'expliquent pas naturellement : elles ne s'expliquent pas par le fanatisme, qui s'entête d'une idée absurde, car beaucoup de martyrs appartenaient à la classe instruite de la société, tous sont morts les traits empreints d'un calme céleste, l'âme remplie d'une tranquillité surnaturelle, rien en eux d'agressif, de provocateur ; l'héroïsme des martyrs ne s'explique pas davantage par

la jactance, qui se repaît d'un beau geste, des acclamations d'une foule enthousiaste, ou de l'espérance de se survivre dans la mémoire de la postérité car les confesseurs de la foi entourés de toutes parts d'ennemis ne pouvaient raisonnablement attendre grand effet de leur fermeté, — de plus leur piété, leur humilité protestent hautement contre cette explication fantaisiste ; d'ailleurs supposé qu'un fou isolé puisse pousser jusqu'à cet excès l'amour d'une vaine gloire, il est insensé d'admettre qu'un sentiment aussi mesquin ait pu exercer une action aussi puissante sur des millions d'hommes raisonnables, à l'esprit bien pondéré, dont plusieurs sont morts confondus avec d'autres, ou ont été exécutés dans des endroits solitaires, dans des cachots obscurs, loin de tout regard humain. Attribuera-t-on la conduite des martyrs à la perspective de quelque avantage temporel ? Mais de quel avantage pouvait-il être question là où la vie même était en jeu ? Les avantages temporels étaient tous du côté de l'apostasie.

Ce qu'on peut dire de plus raisonnable pour expliquer le courage des martyrs en dehors d'une intervention spéciale de Dieu, c'est de montrer les confesseurs de la foi rendus en quelque sorte inébranlables par l'espoir de la récompense éternelle. Les Musulmans ne puisent-ils pas leur mépris de la mort sur les champs de bataille dans la pensée des délices célestes promises dans le Coran ? — Que la pensée du bonheur céleste soit efficace, qui pourrait en douter ? mais que l'espérance de ce bonheur avant tout spirituel ait pu électriser ou plutôt ait de fait électrisé tant de millions de chrétiens au point de leur faire endurer avec une sainte joie et sans faire entendre une plainte tant d'atroces tourments, alors qu'ils pouvaient se dire qu'en cédant momentanément à la violence des supplices, ils ne compromettaient pas certainement

leur éternité, nous ne le croyons pas. Nous le croyons d'autant moins que cette pensée ne donne pas à beaucoup de chrétiens, cependant bien convaincus, la force de triompher dans des circonstances beaucoup moins pénibles. La comparaison tirée du mahométisme pèche par plus d'un côté. Les délices célestes promises par Mahomet à ses sectateurs sont en grande partie des plaisirs sensuels, mais surtout les disciples du faux prophète ne font preuve d'un si grand mépris de la mort que pendant la guerre, sur le champ de bataille, dans le bruit et l'enivrement de la mêlée, où la mort est incertaine, en tout cas moins pénible que sur le chevalet ou dans la chaudière d'eau bouillante ; et puis sur le champ de bataille il faut marcher ; on peut espérer avec d'autant plus de fondement la victoire et la conservation de la vie qu'on se lance plus généreusement en avant.

Ce qui montre bien l'intervention spéciale du Ciel dans la générosité des martyrs, c'est l'aveu de plusieurs d'entre eux n'hésitant pas à proclamer qu'ils supportaient leurs tourments non en vertu d'une force qui leur fût propre mais d'une force supérieure ; c'est aussi l'apostasie de plusieurs qui avaient mis trop de confiance dans leur force de résistance, c'est enfin le témoignage des païens eux-mêmes disant bien haut que sans Dieu les chrétiens n'eussent pu endurer de telles tortures. Et quoique cette intervention ait brillé dans tous les SS. Martyrs, elle a surtout éclaté dans tant d'enfants faibles, tendres, possédant à peine l'usage de raison.

Ne faut-il pas aussi voir un miracle dans cette espèce de sainte contagion du martyre que l'histoire des persécutions propose à chaque page à notre admiration ? *Cruciate, torquete, damnate, atterite nos*, s'écrie Tertullien, *plures efficimur quoties metimur a vobis ; semen est sanguis christianorum.... nec quidquam proficit exquisitior*

quæque crudelitas vestra, illecebra est magis sectæ. Suppliciez-nous, tourmentez-nous, condamnez-nous, broyez-nous : plus vous nous décimez, plus nous nous multiplions : le sang des martyrs est une semence de nouveaux chrétiens, le raffinement dans l'application des peines ne vous sert de rien, il ne fait plutôt que nous attirer et nous exciter davantage (Apol. c. 50). La même remarque est faite par un S. Justin (*adv. Tryph.* c. 110), un Arnobe (c. gent. 2, 3), un Lactance (*instit.* 5, 23). Julien l'apostat était si convaincu de cette puissance merveilleuse du sang chrétien répandu que la crainte de contribuer à la multiplication des chrétiens le porta à ne décréter contre eux aucune persécution sanglante.

Pour infirmer la preuve que les apologistes catholiques ont de tout temps tirée du martyre en faveur de la divinité de Jésus-Christ, les ennemis de l'Eglise ont opposé aux martyrs chrétiens, les martyrs des autres confessions religieuses. Mais leur tactique n'a fait que placer dans une plus éclatante lumière la preuve qu'ils ont prétendu détruire. Sans doute même les fausses religions ont eu des martyrs, mais combien d'entre eux ont été plutôt des exécutés que des confesseurs de leur foi, combien ont été non les victimes d'une haine sectaire, mais l'objet de châtiments justes et cent fois mérités, tels les Donatistes qui pénétraient armés dans les maisons et les églises et répandaient partout la terreur, tels les anabaptistes, les Albigeois, les Vaudois, les huguenots qui révolutionnaient des régions entières, tels aussi quantité de protestants cités par Fox dans son martyrologe anglican et qui ne furent que de vulgaires brigands et de criminels usurpateurs. Il n'y a pas jusqu'aux athées qui ne se vantent de compter parmi eux des martyrs, mais quels martyrs, juste Dieu : des gens de l'acabit de César Vanini condamné au feu en 1619 à Tou-

louse pour débauche et séduction de mineurs. Ajoutons à cette première considération que les martyrs, dont se glorifient les fausses religions, sont fort clairsemés, ne se sont guère recrutés que parmi les hommes robustes, et sont morts en général pour la défense d'idées dont ils s'étaient épris, alors que les martyrs de l'Eglise catholique se chiffrent par millions, appartiennent à tous les âges, à toutes les conditions et ont donné leur vie en témoignage de faits autant que par attachement à des vérités. Quant aux Japonais qui se jettent sous les roues de leurs chars d'idoles et aux femmes hindoues qui se précipitent dans le feu pour être unies à leurs époux défunts, leur mort n'a de commun avec le martyre que la fin douloureuse, tragique ; au fond ce n'est qu'un ridicule suicide auquel l'inspiration satanique n'est sans doute pas étrangère.

Il est donc vrai que le martyre est un fait unique, exclusivement propre à la religion de Jésus-Christ, surnaturel non seulement dans le motif qui l'a de tout temps inspiré mais aussi dans la cause qui l'a rendu possible. C'est un miracle moral qui par le fait même de son existence prouve la divinité de Jésus-Christ en confirmation de laquelle il a lieu. Impossible d'admettre que Dieu ait soutenu et soutienne de sa grâce toute-puissante et extraordinaire des victimes d'une illusion ou d'un préjugé. Ne nous étonnons pas que le courage des martyrs ait été si souvent pour des païens l'occasion d'une conversion sincère à la foi. C'était leur bon sens qui, illuminé par la grâce céleste, tirait du spectacle de tant de sang versé et avec tant de générosité, de tant de douleurs souffertes et avec tant de patience, cette conclusion d'ailleurs toute naturelle : « Un homme, dont la divinité est crue au prix de tels sacrifices, n'est pas simplement un homme, c'est un Homme-Dieu. Il faut donc qu'à notre tour

nous croyions en lui et l'adorions : *Hosanna filio David.* »

Article II.

L'hommage du cœur ou l'amour.

Notre-Seigneur ne s'est pas contenté d'exiger la croyance à sa divinité, il a réclamé l'amour qui lui revient en suite de cette qualité : l'amour, c'est à dire ce que l'homme a de meilleur *(magna res amor, magnum omnino bonum,* dit l'auteur de l'Imitation), ce qu'il ne donne qu'à ceux qui sont parvenus à lui plaire. L'amour, dit-on, ne se commande pas, son essence est d'être volontaire. Cependant Jésus-Christ l'a commandé, il l'a imposé comme un devoir non à quelques-uns seulement mais à tous, et l'amour qu'il a mis en tête de ses exigences n'est pas une affection vulgaire, ordinaire, non, mais une affection souveraine, unique : *Si quelqu'un*, dit-il, *aime son père ou sa mère plus que moi, il n'est pas digne de moi* (Matth. x, 37). Chose admirable ! cet amour, Jésus-Christ l'a obtenu non pas de tous, c'est évident, mais de millions d'hommes, de millions appartenant à tous les siècles et à toutes les régions. Dans tous les temps, de tous les points de l'univers, ce cri est monté ardent, enthousiaste vers Notre-Seigneur : Nous vous aimons plus, incomparablement plus que tout ce qui n'est pas vous, vous êtes le Roi de nos cœurs, pour vous tous nos soupirs, à vous toute notre vie. Des âmes sensibles qui furent en même temps des intelligences cultivées et des cœurs admirablement purs ont su donner à ces protestations une forme qui fait pâlir ce que l'amour terrestre a, en fait d'accents, inspiré de plus passionné. Quelle ardeur dans ces élans poétiques du B. Jacopone :

> J'irai cherchant partout celui que mon cœur aime,
> Montagnes et vallons, délicieux séjour,

Je languis ; donnez-moi, par un bonheur extrême,
De trouver parmi vous l'objet de mon amour.

Mon aimable Sauveur,
Où pourra mon âme inquiète
Trouver enfin votre retraite ?
Je me meurs de douleur,
Où donc est mon Seigneur,
Où donc est sa retraite ?

Mais voici des accents plus enflammés encore. C'est S. Alphonse qui chante son amour envers Jésus-Christ :

L'ennui, mon doux Jésus, ici-bas me dévore,
Je me meurs chaque jour du désir de te voir,
Ma peine en cet exil ne se peut concevoir
Et ce m'est trop cruel, o Dieu, d'y vivre encore.

Soupirant loin de toi, je dis
Et répète sans cesse,
Comptant sur ta promesse :
Paradis, Paradis !

Douleurs, illusions, plaisirs faux et chimères,
Voilà ce que nous offre un aussi triste lieu
A chaque instant, hélas ! j'y puis perdre mon Dieu ?
L'amour seul sait combien ces craintes sont amères.

Au milieu de tous ces soucis
Après toi je soupire,
Pour toi seul je respire :
Paradis ! Paradis !

O monde, offre-moi tout, ton offre sera vaine,
Va, jette aux insensés l'objet de leurs désirs,
Pompe, ivresse du siècle et coupables plaisirs,
Vous n'aurez pas mon cœur, un autre objet l'enchaîne.

Etre au banquet céleste assis,
Voilà ce qu'il espère,
C'est mon cri, ma prière :
Paradis ! Paradis !

Ailleurs le saint voudrait échanger son existence contre celle des créatures inanimées qui se consument en l'honneur de Jésus eucharistique :

O fleurs, heureuses fleurs, que je vous porte envie,
Auprès de mon Jésus, vous restez nuit et jour
Et vous ne le quittez qu'en laissant votre vie
Sur l'autel qu'il choisit pour son humble séjour.
Oh ! que ne puis-je aussi, par un bonheur suprême
Demeurer en ce lieu que vous rendez si beau,
Heureux si je pouvais trouver là mon tombeau,
Finir ma vie auprès de la Vie elle-même.

En hommage à mon Dieu, notre commun Seigneur,
Flambeaux, heureux flambeaux, vous jetez votre flamme.
Ah ! puisse aussi, brûlant pour le Dieu de mon âme
Tout mon cœur n'être plus que lumière et qu'ardeur,
Et se joignant à vous dans sa vive tendresse
Se consumer d'amour pour un Maître si doux.
Que je vous porte envie ! Oh ! quelle sainte ivresse
Si je pouvais changer de destin avec vous.

Qui n'a entendu parler du cantique de Ste Térèse, paraphrase sublime d'une parole séraphique :

Je vis, mais hors de moi ravie
J'attends en Dieu si haute vie
Que je meurs de ne point mourir.

Rapportons au moins l'une ou l'autre strophe de ce cantique :

Dans cette union souveraine
Je ne vis qu'en mon doux Sauveur ;
Je l'aime et mon amour l'enchaîne,
Mon captif rend libre mon cœur.
Quoi ! lui prisonnier de mon âme !
C'est trop, je ne puis le souffrir.
De trop d'amour mon cœur s'enflamme
Je me meurs de ne point mourir.

De l'amour vois sur moi l'empire
O Vie, et calme mes tourments ;
Vois, pour vivre il faut que j'expire,
Brise donc la chaîne du temps !
Tu peux venir, o mort que j'aime !
De tous mes fers viens m'affranchir.
Viens avec ton charme suprême !
Je me meurs de ne point mourir !

Absente de toi, Dieu de vie,
Qu'est-ce que ma vie ici-bas ?
C'est un supplice, une agonie,
C'est le plus affreux des trépas !
Non, rien n'égale ce martyre
Et rien ne saurait l'adoucir,
Vers le ciel en vain je soupire,
Je me meurs de ne point mourir.

Mais il est temps de mettre fin à ces citations, quelque plaisir qu'on éprouve à transcrire des effusions à la fois si chaudes, si tendres et si sincères. On me dira que ces exclamations, ces élans d'amour sont particuliers à certains saints, par conséquent à des âmes exceptionnelles, très rares. Sans doute, il n'est pas donné à tout le monde de s'exprimer avec tant d'éloquence, mais combien d'âmes saintes en lisant ces chants les ratifient et font leurs les sentiments qui y sont exprimés.

Toutefois l'amour de Jésus-Christ s'est exprimé autrement que par des paroles. Il s'est exprimé par des stations prolongées devant le S. Sacrement. Vers la fin de sa vie S. Alphonse passa des jours tout entiers devant l'autel. Involontairement il s'abandonna à plusieurs reprises à de tels transports que le supérieur de la maison, pour empêcher le trouble qui en résultait dans le lieu saint, se vit contraint de lui défendre les visites à l'église. Ce fut là l'une des plus cruelles peines du saint pendant ses derniers jours (cf. Tannoia, *Vie de S. Alphonse,* III, 279). S. Louis de Gonzague devait se faire une véritable violence pour s'éloigner de l'autel. Quand il était depuis quelques moments en adoration, il devait commencer à lutter contre la force presque irrésistible qui menaçait de l'y retenir au delà des limites fixées par l'obéissance. Le général de Sonis avoua un jour ne s'être jamais ennuyé devant le S. Sacrement. « Les heures que j'y ai passées, dit-il, sont les meilleures, les plus belles de ma vie,

jamais je n'ai trouvé les offices de l'Eglise trop longs ».

L'amour envers Jésus-Christ s'est exprimé par des voyages fatigants en Terre-Sainte et aux lieux où des reliques de Notre-Seigneur sont conservées et exposées à la vénération publique. Combien, surtout au moyen-âge ont abandonné pour un temps leur famille, et au prix de beaucoup de fatigues et de sacrifices de toute sorte ont entrepris le voyage de Palestine uniquement pour avoir le bonheur de contempler une fois les contrées sanctifiées par les discours, les courses apostoliques et les souffrances de leur bien-aimé Sauveur. Le pape Innocent XIII se vit obligé de faire recouvrir en 1723 de fortes doublures en noyer les marches de marbre de la Scala Sancta parce qu'elles s'usaient sous les genoux des pélerins et aussi parce que plusieurs tâchaient d'en détacher des parcelles en mémoire de celui qui les avait montées et descendues quatre fois au jour de sa douloureuse Passion.

L'amour envers Jésus-Christ s'est exprimé par les soins touchants, courageux donnés aux malades, aux lépreux, aux blessés dans lesquels la foi faisait découvrir Notre-Seigneur lui-même. S. Camille de Lellis, cet insigne bienfaiteur de l'humanité souffrante, allait jusqu'à baiser les plaies repoussantes des malades confiés à ses soins : ces baisers s'adressaient aux plaies du cher Crucifié dont les mains et les pieds furent transpercés et le corps déchiré pour le salut du monde.

L'amour envers Jésus-Christ s'est exprimé par la fuite du monde, et de tout ce qu'il offre d'agréable, par le sacrifice des partis les plus avantageux, les plus brillants. Qui les comptera, les généreux chrétiens, les héroïques vierges qui ont renoncé aux relations humaines les plus agréables, ont recherché la solitude, se sont enfoncés dans les déserts ou ensevelis vivants dans des monastères pour penser plus facilement, plus

continuellement à Jésus, s'entretenir plus intimement avec lui, vivre plus exclusivement pour lui ? Par combien a été redite la fière parole d'une Ste Agnès : « Retirez-vous loin de moi, pâture de la mort. J'ai été prévenue par un autre amant ! »

L'amour envers Jésus-Christ s'est exprimé par des actes si généreux qu'humainement parlant ils semblent être des folies. Que peut-on voir autre chose sinon une sainte folie dans la conduite d'une Jeanne de Chantal, d'un Henri Suson et autres allant jusqu'à graver avec un instrument tranchant le nom de Jésus dans leur poitrine et se glorifiant de ces cicatrices plus que de tous les trésors et de toutes les distinctions du monde.

L'amour envers Jésus-Christ s'est fait jour de toutes sortes de manières extraordinaires, prodigieuses et auxquelles l'amour sensuel ne pourra jamais atteindre. Quelqu'étranges que soient ces manifestations, elles ont été trop bien constatées pour pouvoir être mises en doute. Apprenons-en quelques-unes. S. Gérard Majella éprouvait quelquefois de telles impétuosités au cœur qu'elles lui arrachaient de bruyants et profonds soupirs. « Si j'étais seul sur une montagne, dit-il un jour au médecin Santorelli, il me semble que j'embraserais le monde de mes soupirs. » Les ardeurs qui consumaient Ste Catherine de Sienne étaient si vives qu'elles lui arrachaient malgré elle d'incessants gémissements. L'amour de N. S. faisait quelquefois entrer S. Pierre d'Alcantara dans un tel état de jubilation que sans le vouloir il éclatait en chants ce qui le faisait traiter de fou par les mondains. Ce même amour allumait dans le cœur de Ste Brigitte des ardeurs si vives qu'elle ne sentait point les froids excessifs de la Suède, — S. Wenceslas, duc de Bohème, suivant nu-pieds le S. Viatique laissait dans la neige des traces qui réchauffaient la terre, — S. François-

Xavier se voyait quelquefois obligé d'entr'ouvrir la soutane pour laisser un passage à la chaleur qui le consumait, — certains Saints tels que S. Pierre d'Alcantara et le B. Nicolas Factor, franciscain, se jetaient quelquefois dans l'eau glacée pour tempérer les ardeurs du feu divin qui les brûlait. Les palpitations de cœur causées par l'amour de Notre-Seigneur furent si violentes chez S. Philippe de Néri qu'elles finirent par amener la rupture de deux fausses côtes, comme l'autopsie le démontra (1). Que d'autres traits je pourrais citer ! Mais ceux que je viens de mentionner suffisent à mon but : personne ne peut se vanter d'avoir été aimé comme Jésus-Christ. Et quoique certaines manifestations de cet amour soient extraordinaires, il en est beaucoup d'autres dont d'innombrables âmes ont donné et donnent le merveilleux exemple. Il n'est pas rare mais fréquent d'entendre des chrétiens dire : Je fais ce sacrifice, je m'impose cet effort, cette privation par amour pour Jésus-Christ, pour plaire à celui qui uniquement possède mon cœur. Et ce qui est admirable, c'est qu'on ose professer cet amour de préférence, cet amour souverain en présence de ceux qu'on est obligé d'aimer le plus ici-bas. L'époux ne se cache pas de cet amour devant l'épouse, le fiancé devant la fiancée, l'enfant devant la mère, et l'épouse, la fiancée, la mère ne s'en offensent pas, en disent plutôt autant à leur tour. Une mère aimante serait au désespoir de savoir que son enfant aime quelqu'un plus qu'elle-même, une épouse est si jalouse de l'amour exclusif de l'époux que le seul soupçon même peu fondé d'une infidélité suffit pour remplir son cœur de chagrin, ses yeux de larmes et quelquefois son esprit de pensées de suicide, et cependant une mère, une épouse trouvent tout naturel que Jésus-Christ soit leur rival et tienne même une meilleure

(1) Cf. Ribet, La mystique divine. T. II, p. 414 et suiv.

place qu'elles dans l'affection de l'enfant, de l'époux. Non seulement elles ne s'en étonnent pas mais elles seraient tristes d'une tristesse inconsolable si elles pouvaient penser et si elles devaient se dire qu'il n'en est pas ainsi.

Ce fait qui est certain, durable, indéniable, universel, n'a-t-il pas de quoi faire réfléchir ? Oui, et si on sait réfléchir, on se trouvera amené à dire : Jésus-Christ, pour être aimé ainsi, doit être Dieu. Ce fut la solution que déduisit du fait de l'amour de Jésus-Christ le bon sens de l'empereur Napoléon I. « Je connais les hommes, dit-il un jour au général Bertrand, et je vous dis que Jésus-Christ n'est pas un homme. Les esprits superficiels voient une ressemblance entre Jésus-Christ et les fondateurs d'empires, les conquérants et les dieux des autres religions : cette ressemblance n'existe pas. Il y a entre le christianisme et quelque religion que ce soit la distance de l'infini. Par un prodige qui surpasse tout prodige, Jésus veut l'amour des hommes, c'est-à-dire, ce qu'il est le plus difficile au monde d'obtenir. Ce qu'un sage demande vainement à quelques amis, un frère à son frère, en un mot le cœur, c'est là ce qu'il veut pour lui et il y réussit tout de suite. J'en conclus sa divinité. Alexandre, César, Annibal, Louis XIV, avec tout leur génie, y ont échoué. Ils ont conquis le monde et ils n'ont pu parvenir à avoir un ami. Le Christ parle et désormais les générations lui appartiennent par des liens plus étroits, plus intimes que ceux du sang. Il allume la flamme d'un amour qui fait mourir l'amour de soi, qui prévaut sur tout autre amour. A ce miracle de sa volonté, comment ne pas reconnaître le Verbe, créateur du monde ?

« Général Bertrand, bientôt j'aurai disparu de la terre. Telle est la destinée des grands hommes, celle de César et d'Alexandre, et l'on nous oublie, et le

nom d'un conquérant n'est plus qu'un thème de collège, nos exploits tombent sous la férule d'un pédant qui nous loue ou nous insulte. A peine mort, Louis XIV fut laissé seul dans l'isolement de sa chambre à coucher de Versailles, négligé de ses courtisans. Ce n'était plus leur maître, c'était un cadavre, un cercueil, une fosse et l'horreur d'une imminente décomposition. Encore un moment, et voilà ce qui va m'arriver à moi-même. Quel abîme entre ma misère et le règne éternel du Christ prêché, encensé, aimé, adoré, vivant dans tout l'univers. Est-ce là mourir ? N'est-ce pas plutôt vivre ? Voilà la mort du Christ, voilà celle de Dieu. Si vous ne comprenez pas cela, j'ai eu tort de vous faire général. »

Napoléon en parlant ainsi, se mettait à son point de vue ; il comparait Notre-Seigneur avec les conquérants, parce qu'il fut conquérant lui-même. Il aurait pu comparer Jésus-Christ avec les principaux fondateurs de religion, avec Mahomet, Bouddha, Luther et aurait pu demander : Qui donc parmi les Mahométans aime Mahomet, qui parmi les Bouddhistes a un culte d'amour pour Bouddha, qui parmi les protestants sent son cœur s'émouvoir et s'attendrir au souvenir de Luther ? *Jésus seul a le privilège d'être aimé.*

Nous pourrions nous arrêter ici : le seul fait que nous venons de constater suffit pour prouver que Notre-Seigneur est plus qu'un homme, mais cette même conclusion ressort plus clairement de l'examen des circonstances qui viennent donner du relief à ce fait.

Jésus-Christ est aimé *à distance*. On connait le proverbe : *Loin des yeux, loin du cœur*. Il ne se réalise pas pour Notre-Seigneur. Il est loin de nous de 19 siècles, — loin de nous de toute la distance qui sépare le ciel de la terre. Nous ne l'avons jamais vu et cependant nous l'aimons, — plus que les créatures

que nous voyons et qui nous attirent par leurs charmes toujours présents à nos sens.

Jésus-Christ est aimé malgré les crachats dont sa face est souillée, malgré les opprobres dont il a été l'objet, malgré les meurtrissures et les plaies qui l'ont défiguré pendant la passion. Que dis-je ! Il est d'autant plus aimé qu'il est plus défiguré (S. Aug.). « Quel est donc, s'écrie à ce sujet Montalembert, quel est cet amant invisible, mort sur un gibet il y a 19 siècles, et qui attire ainsi à lui la jeunesse, la beauté et l'amour, — qui apparaît aux âmes avec un attrait auquel elles ne peuvent point résister, qui fond tout à coup sur elles et en fait sa proie ? Est-ce un homme ? Non, c'est un Dieu. Voilà le grand secret, la clef de ce sublime et douloureux mystère. Un Dieu seul peut remporter de tels triomphes. »

Jésus-Christ est aimé par des hommes de tout âge et de toute condition, aussi bien par les esprits les plus cultivés que par les natures les plus sauvages, aussi bien par les enfants presqu'incapables de raisonner leur amour que par les hommes faits. Dans le chant de l'Hosanna de l'amour toutes les voix se confondent, les voix graves des hommes peu accessibles à l'émotion avec les voix délicates des femmes et des vierges : concert puissant, magnifique dont un Dieu seul peut inspirer les accords.

Article III.

L'hommage de la volonté ou l'obéissance.

Jésus-Christ est venu promulguer une loi toute sainte et dans laquelle le renoncement tient une immense place. Il est venu exiger la pénitence comme condition indispensable de salut *(nisi pœnitentiam habueritis, omnes similiter peribitis : Si vous ne faites pénitence, vous périrez tous)* (Luc. xiii, 3). Il est venu abaisser l'orgueil humain et y substituer la simplicité des petits enfants

(nisi.... efficiamini sicut parvuli, non intrabitis in regnum cœlorum : Si vous ne devenez semblables à de petits enfants, vous n'entrerez pas dans le royaume des cieux) (Matth. XVIII, 13). Il est venu imposer la fuite des occasions de péché même les plus chères, même de celles auxquelles nous tenons comme à nos membres et à nos sens *(Si oculus tuus scandalizat te, erue eum et projice abs te : Si votre œil vous scandalise, arrachez-le et jetez-le loin de vous)* (Matth. XVIII, 9). Il est venu commander d'aimer tous les hommes, non exceptés ceux pour lesquels on se sent le plus de répugnance, à savoir les ennemis *(Diligite inimicos vestros, aimez vos ennemis)* (Matth. V, 44). Il est venu porter le glaive du sacrifice jusqu'au fond du cœur en interdisant les pensées, les désirs coupables. En un mot, il est venu dérouler sous les yeux des hommes étonnés tout un programme de vie chrétienne qui, s'il se résume d'une part tout entier dans l'amour, d'autre part se ramène tout entier à l'abnégation de soi-même *(Si quis vult post me venire, abneget semetipsum : Si quelqu'un veut venir après moi, qu'il se renonce.* Matth. XVI, 24. Luc. IX, 23).

Est-il nécessaire de dire longuement combien tout cela est contraire aux inclinations naturelles et surtout aux inclinations viciées par le péché d'origine ? Chacun ne le sent-il pas assez ? Qui ne doit répéter en gémissant la parole de l'Apôtre : *Je vois dans mes membres une loi qui lutte contre la loi de ma raison et qui me rend captif de la loi du péché qui est dans mes membres. Malheureux que je suis ! Qui me délivrera de ce corps de mort ?* (ad Rom., c. VII, 23 et 24). La pénitence, l'humilité, la chasteté, le pardon des injures sont vertus si difficiles qu'il n'est pas rare d'entendre des hommes les proclamer impossibles. C'est sans doute là une exagération derrière laquelle les âmes molles aiment à se retrancher pour pouvoir se dispenser sans trop de remords de tout effort sérieux. Il n'en est

pas moins vrai que la pratique fidèle de la loi de Jésus-Christ ne va pas, surtout dans certaines circonstances, sans de vraies difficultés. D'ailleurs Notre-Seigneur ne s'en est pas caché. Il déclare tout le premier que le royaume des cieux souffre violence, que les violents seuls l'emportent, et que la voie par laquelle il faut l'y suivre est étroite, raide, parsemée d'obstacles. Il en fut toujours ainsi, il en fut ainsi en particulier du temps de Notre-Seigneur. Alors au courant de passions violentes, dont la source est cachée au fond du cœur de chacun, se trouvait joint un courant d'habitudes vicieuses grossi par de nombreux siècles de dévergondage. Le monde était partout enfoncé dans la pourriture. « C'était partout l'extravagance et la férocité dans la recherche du plaisir, le lien de la famille éludé par un célibat oisif et voluptueux ou brisé à volonté par le divorce, corrompu par l'adultère, le travail vil et déshonoré, des tueries d'hommes organisées périodiquement pour flatter le goût de leurs semblables, l'esclave traité d'outil, vivant à l'instar du bœuf ou du cheval et vendu comme un vil bétail quand il est hors de service » (Mgr Freppel, *S. Cyprien,* p. 86). Quelques exemples choisis entre des milliers serviront de commentaire à ce tableau. « Nous avons, proclame Démosthène aux Athéniens réunis, nous avons des hétères pour nos plaisirs, des courtisanes pour nos besoins ordinaires, et des épouses pour nous donner des jeunes citoyens et pour veiller à l'économie de notre intérieur. » Ces hétères, que les Grecs avaient pour leurs plaisirs, recevaient une éducation soignée, brillante et jouissaient des douceurs de la liberté. Les vices contre nature offraient chez les Grecs, les Romains, les Celtes les symptômes d'une véritable épidémie : il existait nombre de maisons de débauche exclusivement peuplées d'hommes. On ne pouvait faire un pas sans que le regard fût choqué

par le spectacle des plus révoltantes nudités : des emblèmes impudiques s'étalaient partout : sur les dalles des maisons, sur les seuils des portes, sur les ustensiles de cuisine. Dans la seule ville de Rome, la déesse Vénus (surtout Venus Volupta) avait plus de vingt temples et environ 3000 prêtresses. Les esclaves servaient aux plaisirs lubriques des maîtres et il n'est pas de raffinement de prudence auquel on ne recourût pour les conserver plus longtemps propres à leur infâme office. Les enfants étaient dès le plus bas âge corrompus par les esclaves aux soins desquels ils étaient confiés. Les passions si tôt éveillées étaient sans cesse entretenues, attisées, développées au théâtre, dans les bains publics, au cirque, dans les temples, partout enfin. Les historiens doutent avec raison que la débauche ait jamais poussé plus loin ses excès qu'au sein du paganisme vers le temps de Notre-Seigneur. Le luxe et l'intempérance, ces deux autres formes de la vie des sens, marchèrent de pair avec l'impureté. La femme de Caligula, Lollia Paulina avait des pendants d'oreilles valant sept millions. Jules César portait une perle d'Egypte ayant coûté six millions de sesterces. En Orient, il y eut un temps où les diadèmes sur la tête, les perles aux oreilles et les bracelets, même aux jambes, semblèrent insuffisants, et on vit des femmes appliquer des joyaux sur leurs joues, et des lames d'or sur la paume de leurs mains (cf. Nicolay, *Histoire des croyances,* t. II, L. VI, ch. 3). Que dire de l'intempérance chez les païens de l'antiquité ? Les Sardanapale et les Baltassar tiraient gloire de leurs orgies autant que de leurs conquêtes. Chez les Grecs, on faisait un tel cas des cuisiniers qu'on ne rougit point d'en opposer sept aux sept sages. Cicéron fait remarquer que la vie et la table étaient en quelque sorte confondues dans le mot *convivium* (festin). De fait les repas étaient si longs chez

les Romains que l'existence se passait en quelque sorte à table : un convive était véritablement celui avec qui on vivait. Le général romain Lucullus affectait la valeur de 25000 frs de notre monnaie à chacun de ses repas dans la salle d'Apollon. Apicius consacra un patrimoine de 20 millions à l'art culinaire. Vitellius s'ingéniait à dépenser l'équivalent de 80000 frs par souper ; il se contentait de goûter à des plats qui revenaient à 25000 frs. Héliogabale servait à ses officiers des entrailles de barbeaux, des cervelles de faisans et de grives, des œufs de perdrix et des têtes d'oiseaux ; pour lui, il se réservait des langues de paons et de rossignols, des crêtes d'oiseaux vivants etc. Les cuisiniers étaient payés jusqu'à 22000 frs, et chez les Sybarites (colonie achéenne) les mets nouveaux étaient brévetés, comme le sont dans les sociétés modernes les inventions industrielles ou des procédés artistiques (cf. Nicolay, *Histoire des croyances*, t. II, passim). Les repas étaient accompagnés de chansons, imaginées pour exciter à boire. A un moment donné, on provoquait un vomissement qui permettait de continuer le repas et de prolonger la dégustation des précieux mets dont la table était chargée. Inutile d'ajouter que le travail etait en horreur au sein d'une société aussi matérielle (1) (voir la manière dont une riche patricienne romaine passait sa journée dans Nicolay op. cit. T. II, p. 504-511). Toute aspiration généreuse, toute affection désintéressée était étouffée par cette intense vie des sens, le devoir n'était qu'un mot vide de sens. Le mariage était une institution utilitaire, un contrat éphémère qu'on rompait pour les prétextes les plus futiles. Dès que la vie devenait trop pénible, on y mettait fin par l'absorption d'un poison, ou l'ouverture des veines ou quelqu'autre moyen. Quelle longue liste on dresserait si on voulait

(1) Cf. Döllinger, Paganisme et Judaïsme L. IX, p. 16.

énumérer tous les hommes célèbres qui ont fini par le suicide ! Citons Lycurgue, Thémistocle, Démosthène, Zénon, Cléanthe, Anaxagore, Isocrate, Démocrite chez les Grecs, — Scipion, Caton le jeune, Brutus, Cassius, Antoine, Pétrone, Lucain, Lucrèce chez les Romains (cf. Reynaud, *La civilisation païenne et la morale chrétienne,* L. I, ch. I). La charité était inconnue. Le chef de famille était le tyran de ses esclaves, très souvent le bourreau de sa femme et de ses enfants. En dehors des plaisirs de la chair et de la table, il en existait d'un nouveau genre, les plaisirs du sang. C'était avec une sorte de volupté qu'on se repaissait de la vue de pauvres esclaves s'entr'égorgeant ou d'animaux mettant en pièces des hommes désarmés.

L'orgueil et la cupidité ravageaient la société païenne en même temps que la concupiscence de la chair. C'était l'orgueil qui portait les riches à éviter avec tant de soin tout contact avec les pauvres (*turpis paupertas)*, — c'était encore l'orgueil qui inspirait toute la philosophie des stoïciens. Quant à la cupidité, elle avait pris les proportions d'une faim insatiable, et d'une idolâtrie : *auri sacri fames* (Horace) (1). « L'avarice et la cruauté des usuriers et des traitants, dit Rollin en parlant du temps du consul Lucullus, tenaient dans une affreuse oppression les villes d'Asie, au point que les pauvres peuples étaient obligés de vendre leurs enfants de l'un et de l'autre sexe, et même de mettre à l'encan les tableaux et les statues sacrées des dieux. Et quand cela ne suffisait pas pour payer les tailles, les impôts et les intérêts, ils étaient impitoyablement livrés à leurs créanciers et souvent même exposés à des tortures si barbares que la servitude, en comparaison de leurs maux, leur paraissait une espèce de soulagement et de paix *(Hist. anc. Lucullus)*.

(1) Cf. Döllinger, ouvr. cit. L. IX, p. 49.

Ce que nous venons de dire regarde surtout les classes riches. Les esclaves, qui étaient de loin le grand nombre, quelque digne de pitié que fût leur sort, n'étaient pas en fait de moralité supérieurs à leurs maîtres. « En règle générale, toutes leurs actions n'avaient que deux mobiles : la crainte et la sensualité : assouvir celle-ci dans les écarts les plus honteux et dans ses formes les plus dépravées : gourmandise, ivrognerie, lubricité ; tromper et voler le maître avec assez d'habileté pour éluder son ressentiment : tels étaient les problèmes que l'esclave prenait à tâche de résoudre (Döllinger, *Paganisme et Judaïsme,* l. IX, p. 25).

Le tableau que nous venons de tracer et que nous aurions pu charger de couleurs beaucoup plus sombres est bien affreux sans doute ; cependant ce serait une erreur de vouloir y trouver toute la mesure de la force de résistance que la doctrine de Notre-Seigneur devait rencontrer au sein de la société païenne. Il existait alors un troisième courant qui plus encore que les deux précédents entraînait les âmes loin de la vertu : je veux dire le courant de l'opinion. Les idées morales n'étaient pas moins bouleversées que les mœurs n'étaient dépravées, les esprits étaient presque aussi égarés que les cœurs étaient corrompus ; les vices les plus grossiers n'étaient plus réputés tels, on n'en rougissait pas, on s'en glorifiait plutôt. Plusieurs causes avaient engendré cette corruption intellectuelle, entr'autres la nature du culte, la complicité de la législation, les enseignements et les exemples des philosophes. Le culte qui eût dû être une école de vertu, servait à propager la corruption et à gangrener les masses. Les temples au lieu de porter les âmes vers le ciel, les plongeaient dans la matière. Il s'y passait des choses horribles, abominables, que la pudeur défend de décrire. Les exemples des dieux légitimaient tous les

désordres. Le jeune homme, dans Térence, s'encourage au crime par la pensée qu'il se rendra ainsi semblable au maître des dieux. Cicéron appela Clodius un second Jupiter, parce qu'il imita le seigneur des dieux dans ses relations criminelles avec sa sœur et Juvénal ajoute qu'on trouvait des Clodius dans tous les sanctuaires (cf. Bénard, *Règne social du Christ*. L. I, p. 31-33). Les tristes leçons dont retentissaient les temples recevaient une sorte de consécration officielle dans la législation. Lycurgue autorisa la communauté des femmes et par conséquent le libertinage dans le dessein avoué d'empêcher que la pudeur, la chasteté et l'union conjugale n'adoucissent les mœurs des Spartiates. La loi des Douze Tables donnait au père de famille le droit de vie, de mort et de vente sur son enfant. Elle autorisait le créancier non seulement à réduire en servitude son débiteur insolvable mais à le déchiqueter tout vivant. Dans les étrangers quels qu'ils fussent, les lois anciennes ne laissaient voir que des ennemis ou des barbares. La légitimité du suicide était reconnue par les plus éminents jurisconsultes. Les lois païennes admettaient de même la mutilation de l'homme sur l'homme et de l'homme sur lui-même. Même quand les législateurs voulaient remédier à un désordre, étrangers qu'ils étaient à tout principe supérieur ils ouvraient par leurs lois la porte à d'autres désordres. C'est ainsi que les lois par lesquelles l'empereur Auguste voulut prévenir le dépérissement de la population à Rome fondèrent le lien conjugal sur la progéniture et non sur le consentement mutuel, essence de tout contrat.

Les philosophes du moins n'élevèrent-ils pas la voix pour dénoncer les défauts de la législation ou protester contre les abus qui entachaient le culte ? Bien au contraire. Tantôt par leur coupable silence ils laissaient le mal poursuivre son cours, tantôt par leurs

incroyables affirmations, ils en encourageaient l'expansion, tantôt encore par leur propre conduite ils y excitaient et lui donnaient une sorte de droit de cité. Socrate formait de ses leçons et de ses conseils l'hétère Théodote à l'art de la séduction, Platon et Aristote recommandaient l'avortement comme une mesure utile. La plupart des philosophes grecs avaient une si détestable réputation qu'au dire de Plutarque, bien des pères ne permettaient pas à leurs enfants d'avoir le moindre rapport avec eux.

Tels furent donc les trois courants infects que Notre-Seigneur prit sur lui d'endiguer. Quelle digue opposa-t-il à leur cours impétueux ? Sa parole, une parole simple, douce sans doute mais sévère en même temps, une parole qui fut taxée par beaucoup de folie et de scandale, — la parole de la croix. Cette parole fut la digue toute-puissante, — elle fut le grain de sel qui arrêta les progrès de la pourriture, — la force mystérieuse qui substitua à des habitudes de férocité, de lubricité, d'intempérance, de convoitises de toutes sortes, des habitudes de douceur, de pureté, de mortification. Dès le Ier siècle, cette métamorphose merveilleuse est opérée sur une grande échelle. « Les chrétiens, dit l'auteur de l'épître à Diognète, restent dans leur patrie, mais comme s'ils ne faisaient qu'y passer. Ils sont dans la chair, mais ils ne vivent pas selon la chair, ils vivent sur la terre, comme étant les citoyens du ciel. Ils obéissent aux lois, mais ils dépassent ces lois par leur genre de vie. Ils sont persécutés par le monde et ils aiment tout le monde. » S. Justin ne parle pas autrement des chrétiens de son temps : « Naguère, dit-il, nous étions livrés aux désordres les plus honteux, aujourd'hui la chasteté est le but de nos efforts ; nous étions adonnés aux opérations de la magie, nous nous sommes consacrés au Dieu bon et éternel. Nous cherchions pardessus tout

les moyens d'augmenter nos richesses, aujourd'hui nous mettons en commun ce que nous possédons, pour faire une part aux indigents. Nous nous déchirions par des haines réciproques, depuis que le Christ s'est fait connaître à nous, nous prions pour nos ennemis. »

La transformation morale opérée par Notre-Seigneur est *radicale,* on vient de le voir ; — elle est *rapide* autant *qu'universelle,* car partout où pénètre la foi en Notre-Seigneur, cette transformation l'accompagne ; — elle est *durable :* ce n'est pas un feu de paille que Jésus-Christ est venu allumer, ce n'est pas un enthousiasme momentané qu'il est venu exciter. Il a inauguré une ère nouvelle qui dure depuis 19 siècles et a survécu à toutes les dynasties, à toutes les institutions humaines. Comment ne pas voir dans une telle transformation une preuve de la divinité de Celui qui l'a réalisée ? Plusieurs penseurs ont même regardé cette preuve comme l'une des plus éclatantes et en ont fait ressortir la force avec une prédilection marquée. Ce chrétien du premier siècle, que nous avons entendu tout à l'heure proclamer avec tant d'animation les vertus de ses correligionnaires, se demande ensuite et explique à Diognète son ami encore païen la cause de cette sorte de révolution opérée dans les mœurs d'une partie de l'humanité. Il la trouve dans la divinité de Jésus-Christ. « C'est le Tout-Puissant lui-même, le Dieu invisible, créateur de toutes choses, qui a envoyé la vérité du haut des cieux, son Verbe saint et incompréhensible, pour l'établir parmi les hommes et le fixer dans les cœurs. Car il ne leur a pas envoyé, comme on pourrait le croire, un serviteur, un ange, un prince de sa milice, quelqu'un de ces esprits qui gouvernent ou administrent les choses de la terre et du ciel, mais l'artisan suprême et le créateur de l'univers, celui par qui il a fait les cieux, et renfermé la mer dans ses limites, à la voix duquel les astres

accomplissent leur mouvement, le soleil en suivant la marche qu'il lui trace chaque jour, la lune en éclairant les nuits, les étoiles en suivant le cours de la lune, celui par qui toutes choses ont été ordonnées, circonscrites, soumises, le ciel, la terre, la mer et tout ce qui s'y trouve, le feu, l'air, l'abîme, ce qui est en haut, ce qui est en bas, ce qui est au milieu (Traduct. de Mgr Freppel, les Pères apostoliques, p. 478). Les plus illustres Pères de l'Eglise, S. J. Chrysostôme et S. Augustin n'ont pas pensé sur ce point autrement que le chrétien inconnu dont nous venons de transcrire les paroles. « Ce serait, écrit S. Jean Chrysostôme dans son traité *Quod Christus sit Deus* (que le Christ est Dieu), ce serait une grande œuvre ou plutôt une preuve certaine de la puissance divine, d'avoir pu, même avec l'aide et la faveur des hommes, retirer de la corruption une si grande partie de l'univers, et de l'avoir fait passer d'une licence invétérée à une vie austère et difficile. A la force d'une longue habitude s'unissait l'attrait du plaisir pour les retenir sous le joug des coutumes anciennes, reçues de leurs aïeux, célébrées par leurs orateurs et louées par leurs sages. Et cependant Jésus les a retirés des chaînes de la volupté pour les amener à une vie pure ; il les a fait passer de l'avarice à l'amour de la pauvreté, de la colère à la mansuétude, de l'envie à la bienveillance, de la voie large et facile aux âpres efforts d'une voie étroite et escarpée. »

« Et combien d'hommes a-t-il ainsi persuadés ? Non pas seulement quelques centaines ou quelques milliers, mais une grande partie du genre humain. Il l'a fait par douze apôtres illettrés, sans éloquence, sans richesses, dénués de tout secours humain. Il y a réussi, quand toutes les puissances de ce monde s'unissaient pour faire la guerre à ses disciples, et quand ils étaient persécutés par leurs parents non encore convertis. »

« Est-ce un homme qui aurait pu, en si peu de temps et malgré des obstacles de tout genre, pénétrer le monde de sa pensée et l'élever à une si haute perfection ? »

S. Augustin à son tour, après avoir rappelé les principales règles de perfection contenues dans le S. Evangile, s'écrie : « Si toutes ces maximes sont aujourd'hui lues partout, et partout entendues avec un respect mêlé de joie, si, après des flots de sang répandus, les Eglises se sont multipliées, comme les fruits d'un arbre fécond, jusqu'au sein des nations barbares, si nul ne s'étonne plus de voir des milliers de jeunes gens et de vierges renoncer au mariage pour mener une vie chaste et pure, si, dans toutes les contrées du monde habité, les mystères chrétiens sont confiés à ceux qui ont fait la promesse de garder ce genre de vie, si ces choses sont chaque jour lues dans l'Eglise et publiées par les prêtres, si tel est le nombre de ceux qui entrent dans cette carrière qu'ils suffiraient pour remplir des îles et des déserts immenses, si enfin dans les villes et les cités, dans les bourgs et les hameaux, le mépris des biens terrestres et l'attachement au vrai Dieu sont en honneur, pourquoi rester attaché aux croyances du paganisme et ne pas embrasser la religion chrétienne qui a produit ces merveilles ? » (*De vera religione,* chap. III et suiv.)

Le caractère surnaturel de l'action de Jésus-Christ sur les volontés ressort plus clairement du contraste que l'histoire nous montre entre l'efficacité de cette action et la stérilité des efforts des philosophes. Ceux-ci ont ci et là dans leurs ouvrages énoncé des sentences qui rappellent par leur pureté et leur élévation celles de l'Evangile, mais combien de disciples se sont-ils attachés, combien d'âmes ont-ils réformées ou sanctifiées, combien d'abus ou de désordres ont-ils abolis. Epictète, l'un de ces philosophes, le demande

à ses collègues et il les défie de lui montrer un seul homme qu'ils aient formé à la perfection, au détachement des biens terrestres, au contentement dans la maladie, dans l'ignominie, dans l'exil. Et Jésus-Christ, lui, ce n'est pas un seul pareil homme qu'il nous montre, mais ce sont des milliers, des millions d'hommes qu'il a enchaînés à sa suite, qu'il a entraînés après lui sur les routes rocailleuses de la sainteté, qu'il a attachés à sa personne, à sa croix par un sourire, par une parole : *Sequere me :* suivez-moi. Et ces millions qui suivent Notre-Seigneur, et par là même qu'ils le suivent, proclament et démontrent sa divinité. Ils chantent : *A celui qui nous aime, qui nous a lavés de nos péchés par son sang et qui nous a faits rois et prêtres de Dieu son Père, à lui soient la gloire et la puissance aux siècles des siècles* (Apoc. ch. I, 5 et 6). *Hosanna au fils de David.*

Puisse notre propre conduite ajouter son faible appoint à cette démonstration si glorieuse pour Notre-Seigneur ? Puisse-t-on en toute vérité nous appliquer la parole que S. Cyprien dit des chrétiens des premiers siècles : « Ils faisaient l'apologie de leur foi non par des paroles mais par des actes, ils l'écrivaient non avec de l'encre mais avec du sang. Soyons toujours, soyons de plus en plus dans les rangs de ceux qui proclament la divinité de Jésus-Christ par l'hommage de leur foi, de leur amour, de leur obéissance. Nous échapperons ainsi à la triste nécessité de proclamer cette même divinité par l'hommage de la souffrance morale ou de l'obsession importune. Car, sachons-le bien, le genre humain tout entier chante la divinité de Notre-Seigneur. Jésus-Christ est au fond des luttes les plus ardentes, des préoccupations les plus vives. L'humanité a beau faire, elle a beau s'inoculer volontairement, sciemment le virus de la négation antireligieuse, elle ne réussit pas à devenir indifférente envers cet « homme » qui s'appela Jésus. On a beau s'ap-

pliquer à l'oublier, viennent des heures où on se sent malgré soi ému au souvenir des temps où on le servit et où on l'aima. Le genre humain tout entier chante la divinité de Jésus-Christ : aux purs et joyeux sons de l'amour se mêlent les notes soupirantes de la douleur, les accents stridents de la rage ; aux envolées harmonieuses qui descendent des hauteurs se mêlent les cris sinistres qui montent de l'abîme ! *A Celui qui est assis sur le trône et à l'Agneau soient la louange, l'honneur, la gloire et la force aux siècles des siècles.*

CHAPITRE III.

Les Faits merveilleux.

La troisième auréole qui entoure la personne sacrée de Notre-Seigneur et nous fait reconnaître en lui le Fils de Dieu se compose des faits merveilleux dont il a été l'auteur ou l'objet. Nous abordons ici la preuve la plus convaincante, la plus palpable, la plus claire de la divinité de Jésus-Christ, celle qui va le plus directement au but et sur laquelle il est le moins possible d'ergoter. Ce n'est pas à dire que l'impiété n'ait essayé maintes fois de troubler l'étincelante clarté qui jaillit de cette troisième auréole et qui semble se confondre avec les clartés du ciel lui-même, mais quoiqu'elle dise, ses efforts ont été vains, et les hommes de bonne foi qui liront attentivement ce chapitre ne manqueront pas de le proclamer à leur tour. Mais avant tout définissons les termes et précisons les notions. Rien ne favorise les manœuvres des ennemis de la religion autant que le vague et les ambiguïtés.

Qu'entendons-nous par faits merveilleux ? Nous appelons de ce nom tous les faits dans lesquels intervient *un être, une puissance,* ou *une intelligence,* supérieurs

à l'homme. On le voit, au point de vue de l'objet, nous distinguons trois sortes de faits merveilleux : les *apparitions* ou manifestations directes, personnelles, les *miracles* et les *révélations*. Au point de vue du caractère plus ou moins prodigieux qui distingue les faits merveilleux, on peut ou plutôt il faut les rapporter à deux espèces : faits merveilleux de premier et faits merveilleux de second ordre. Les faits merveilleux de premier ordre sont ceux qui ne peuvent être attribués qu'à Dieu même. Ce sont donc d'abord les apparitions de Dieu en personne. Mais notre raison abandonnée à ses seules lumières peut-elle avoir une assurance absolue du caractère personnel de ces apparitions ? Nous croyons que non. Sans doute il est plus conforme à la Ste Ecriture dans laquelle plusieurs apparitions divines sont racontées, d'admettre ce caractère personnel. Nous y voyons en effet l'apparition divine s'attribuer des opérations exclusivement propres à Dieu (Gen. xvi, 10 ; Jud. ii, 1), et permettre qu'on lui rende des hommages qui ne reviennent aussi qu'à Dieu en personne (Jud. vi, 20). Mais ces textes et d'autres semblables n'ont pas paru assez concluants à plusieurs Pères de l'Eglise et à des théologiens du moyen-âge pour leur faire avouer que Dieu a lui-même apparu dans l'ancien testament ; ils ont continué de soutenir qu'il s'était fait représenter par des Anges et leur sentiment n'a jamais été condamné par l'Eglise. Des faits merveilleux de premier ordre sont aussi les miracles supposant une puissance infinie ou créatrice. Telles sont les résurrections. Le Créateur seul peut renouer les liens de la vie ; seul le Maître de la vie et de la mort peut rappeler de la mort et rendre la vie. Mais, on le pense bien, il faut que la résurrection soit réelle, réels par conséquent ces deux faits : la mort et le retour à la vie. Le démon qui ne dispose que d'une puissance finie peut parfaite-

ment feindre des résurrections, il simule la mort par une léthargie prolongée, témoin les fakirs des Indes qui se font enterrer vivants et qui après des mois reviennent lentement à l'usage de la vie, d'autres fois il fait croire à la résurrection en excitant des mouvements transitoires dans les cadavres. On pourrait presque mettre sur la même ligne que les résurrections, les guérisons très difficiles, absolument complètes, radicales, instantanées et durables (qu'on remarque bien toutes les conditions que nous exigeons). Des esprits créés peuvent bien aussi guérir des plaies, mais ils ne peuvent agir que sur la nature, ils doivent se servir des forces de la nature, ils peuvent accélérer l'action de ces forces mais non les supprimer. Quant aux esprits de ténèbres, ces singes de Dieu, ils se plaisent quelquefois, quand la faculté leur en est laissée, à simuler des blessures par des illusions qui, en s'évanouissant, semblent ramener l'état normal, ou bien quand le mal est réel, à présenter aux yeux des apparences qui n'ont que la durée du prestige. C'est ainsi que des lamas de la Tartarie et du Thibet s'ouvrent le ventre dans toute sa longueur avec un grand coutelas et qu'après avoir satisfait la curiosité des multitudes ils n'ont qu'à passer la main sur la blessure pour qu'aussitôt elle se referme sans la moindre trace visible de cicatrice (cf. Ribet, Mystique t. III, 2e Section).

Le maintien prolongé de la vie après le retranchement d'un organe essentiel, la restitution de membres perdus, amputés ou desséchés sont aussi des actes qui exigent une puissance créatrice et ne peuvent donc être attribués qu'à Dieu.

Je n'insisterai pas sur d'autres phénomènes qui dépassent certainement toute puissance créée tels que sont la pénétration de corps solides, l'indépendance des substances matérielles relativement aux lois de

l'espace, la création de nouvelles substances : il est en effet plus que rare que ces faits se présentent dans des conditions si claires qu'on puisse en arguer avec certitude en faveur d'une intervention personnelle de Dieu. Pratiquement il est très difficile de prononcer si une substance est véritablement créée sur place ou amenée d'ailleurs, — les esprits déplacent les corps avec une telle rapidité qu'ils semblent ne pas traverser les espaces intermédiaires, et quelque singulier que cela paraisse, il n'est pas au-dessus de leur pouvoir d'introduire des objets par une porte ou une fenêtre qui semble rester fermée, alors que de fait elle est ouverte pendant un instant mais sans bruit ni rayonnement (cf. Ribet ibid. p. 109-110, 123, 124).

Dans ce que nous venons de dire, nous avons assez clairement présupposé que Dieu *peut* faire des miracles. Cette question est longuement traitée par certains apologistes, mais j'aime mieux l'observation d'un philosophe qui tout rondement dit que poser cette question, oui, simplement la poser, c'est la résoudre. Quoi ! Dieu ne pourrait pas faire de miracles ! Pourquoi, de grâce ? Parce que la puissance lui manquerait ? Par exemple ! Celui qui a établi les lois de la nature ne pourrait donc dans un cas donné en suspendre l'effet ? Celui qui a doué les créatures de telle ou telle vertu (p. ex. le feu de la vertu de brûler) ne pourrait suspendre l'action de cette vertu ? Mais nous voyons bien, dit un apologiste populaire, l'horloger empêcher ses horloges de sonner les heures pendant une nuit où il désire le calme. Dira-t-on que Dieu en établissant les lois qui régissent cet univers s'y est astreint d'une manière définitive et qui ne souffre point d'exceptions ? Quelle absurdité ! Dieu reste toujours libre. Il a établi les lois naturelles pour sa gloire et le bien des hommes. Il en suspend l'exercice pour les mêmes motifs. Ou bien dira-t-on que Dieu doit aimer

l'ordre et que l'ordre serait bouleversé par les dérogations aux lois naturelles ? Sans doute, Dieu doit aimer l'ordre, mais l'ordre n'est qu'un moyen. Si Dieu le trouble dans des cas donnés très rares, c'est pour réaliser des fins qui valent mieux que le maintien de l'ordre dans ces cas très exceptionnels. Et puis, parce que sur des milliers d'hommes, un paralytique est guéri non par le médecin mais sans médecin, qui dira que l'ordre du monde est renversé ? D'ailleurs la meilleure réponse aux objections des incrédules, c'est la réalité des miracles. Elevez contre un fait bien constaté autant de théories que vous voulez, peine perdue : un fait s'impose brutalement, inéluctablement. Et cependant la prétendue impossibilité des miracles est le grand cheval de bataille du rationalisme parti en guerre contre le surnaturel. Pauvre cheval de bataille en vérité !

Parmi les faits merveilleux de premier ordre, il faut ranger enfin l'annonce des choses futures et des secrets des cœurs. Dieu seul parce qu'il est éternel, ou en d'autres termes parce que l'avenir et le passé lui sont également présents, peut prédire avec certitude les événements futurs dépendant de causes entièrement libres ou de causes n'existant pas encore actuellement. Dieu les voit, comme si déjà ils se déroulaient sur la scène de ce monde. Je le répète, cette prévision ou plutôt cette vision est un privilège exclusivement propre à Dieu. Les anges sont sans doute doués d'une étonnante perspicacité, ils pénètrent l'étendue, la portée des causes avec une sûreté de coup d'œil et une sagacité merveilleuses, ils peuvent donc prédire des événements dont les causes échappent à notre lenteur de conception ; ils peuvent aussi se transporter avec une incroyable célérité d'un point du globe à l'autre et annoncer dans une région ce qui est sur le point d'arriver ou ce qui se prépare dans une autre, les

mauvais esprits peuvent (à moins que Dieu ne trace des limites à leur liberté) causer des perturbations, des maladies qu'ils se réservent de faire cesser quelque temps après et dont il leur est par conséquent possible d'annoncer la fin, mais ils ne peuvent pas à proprement parler faire des prophéties ; ils se meuvent comme nous dans le temps ; ce qui est futur pour nous, l'est pour eux. Voilà pourquoi un ancien prophète disait déjà : *Annoncez les événements futurs et nous saurons que vous êtes des dieux* (Is. c. 41, v. 23). C'est le langage du bon sens même.

Ce qui vient d'être dit de la prédiction des choses futures s'applique à la manifestation des secrets des cœurs. Toutefois ici, l'intervention personnelle de Dieu est plus difficile à constater, car quoique les esprits créés ne puissent lire au fond des âmes, certains signes cependant, « le tempérament, les habitudes, les actes antérieurs, les attitudes du corps et l'expression de la physionomie, l'ensemble des circonstances, tous ces éléments concourent à faire deviner les méditations silencieuses de l'esprit et les résolutions secrètes de la volonté » (Ribet ibid. p. 127).

Nous savons maintenant ce qu'il faut entendre par faits merveilleux de premier ordre. Quant aux faits merveilleux de second ordre, ce sont ceux qui peuvent être réalisés par des êtres inférieurs à Dieu, mais supérieurs à l'homme. Ces êtres sont les Anges saints ou déchus. Ils apparaissent quelquefois, font des cures extraordinaires, prédisent des choses que leur sagacité leur permet de prévoir. Nier ces choses, c'est aller contre l'évidence, c'est faire gratuitement et absurdement table rase de faits dument, surabondamment constatés, ceux du spiritisme entre autres. Il y a des phénomènes que leur caractère merveilleux empêche d'attribuer à l'homme quelque habile qu'on le suppose, et que leur caractère immoral ou ridicule ou cruel

empêche d'attribuer à Dieu dont toutes les œuvres ne respirent que sainteté et sagesse. Il faut donc en proclamer auteurs des esprits de ténèbres, des génies malfaisants et nuisibles, intermédiaires entre Dieu et le genre humain. Il est aussi des faits dont la nature est trop merveilleuse pour qu'on puisse raisonnablement les attribuer à la puissance humaine, pas assez merveilleuse pour qu'on doive *forcément* les faire remonter jusqu'à Dieu, telle dans tous ses détails et circonstances qu'on est naturellement amené à les mettre à l'actif d'esprits bons, soumis à Dieu, accomplissant ses ordres et agissant pour sa gloire. Toutefois déterminer avec précision la sphère d'action propre aux esprits intermédiaires entre Dieu et nous n'est pas chose facile, n'est même pas chose possible. De même que la limite qui sépare le domaine réservé à la toute-puissance et à l'omniscience divine du champ d'action accessible aux esprits créés échappe en maints endroits à notre regard et n'apparaît claire que dans quelques-uns, ainsi la ligne de séparation tracée par la main du Créateur entre la puissance des esprits et celle des hommes, surtout de certains hommes placés dans des conditions extraordinaires (hystérie, névrose etc.) est souvent difficile à bien apercevoir. Je dis *souvent,* car il est des cas où l'intervention d'esprits supérieurs à l'homme est revêtue de caractères si bien prononcés qu'il devient impossible de la confondre même avec l'art de la prestidigitation la plus raffinée. L'objection dont les incrédules font tant de cas et qui consiste à dire que jamais un miracle ne peut être constaté parce que nous ne connaissons pas toutes les lois, tous les secrets, toutes les forces de la nature, toutes les ressources de l'art humain, cette objection, dis-je, ne nous fait pas peur. Il n'est pas nécessaire d'être au courant des moindres prescriptions du code civil ou criminel pour savoir que l'homicide est un

crime punissable ; de même pas n'est besoin de connaître toutes les ressources de l'art humain pour savoir que dans tel ou tel cas donné on se trouve en présence d'un fait qui même sans exiger pour son accomplissement une cause infinie ou toute-puissante réclame pour être réalisé l'intervention d'une puissance supérieure à toutes les forces humaines réunies. Je ne connais pas toutes les lois de la nature, mais je connais telle ou telle loi qui quand elle est placée dans les mêmes circonstances s'applique toujours de la même façon. Je constate qu'à un moment donné cette loi est dans un cas particulier suspendue dans ses effets. Je suis d'ailleurs assez au courant de ce que l'homme peut en cette matière pour que je prononce en toute assurance que ce n'est pas lui la cause suffisante de la suspension momentanée de cette loi, qu'il ne l'est surtout pas étant donné qu'il n'emploie aucun des moyens extraordinaires qui pourraient paraître utiles pour cela. Encore une fois, je ne sais pas tout ce que peut un homme s'entendant merveilleusement à exploiter les forces cachées au sein de la nature, mais je connais des barrières devant lesquelles toute puissance humaine s'arrête. Certains savants croient sans pouvoir bien l'expliquer que l'action des muscles, des nerfs, du cerveau d'un homme faisant les fonctions de médium suffit pour faire tourner et danser une lourde table, je trouve cela assez étrange, je ne veux toutefois pas le nier absolument, mais qui me fera croire qu'un homme ignorant se met tout à coup à parler à la perfection des langues difficiles, étrangères dont il n'a jamais soupçonné l'existence, qu'il voit à des distances immenses à travers des corps opaques, qu'un instrument de musique joue tout seul, suspendu en l'air sans être touché par aucune main (1), qui me fera

(1) Tous ces faits ont été constatés de nombreuses fois. Cf. les ouvrages traitant du spiritisme, entre autres *la Science et les faits surnaturels contemporains* par le P. Lescœur (passim).

croire, dis-je, que ces choses et plusieurs autres de même genre peuvent se faire sans qu'il intervienne quelque cause supérieure à l'homme, mais qui n'est pas pour cela Dieu lui-même. Que peut l'homme, spéculativement parlant ? Mystère. Mais quand un homme ne se distingue en rien de l'ordinaire quant à la force, quant à l'intelligence, quand il n'a jamais consacré une heure de sa vie à étudier ces secrets de la nature sur lesquels les incrédules reviennent toujours, quand il n'a à sa disposition aucun moyen extraordinaire, je sais bien qu'il ne peut pas grand' chose. Quand donc je vois un homme semblable guérir des maladies avec un peu de salive ou par une parole, quand je le vois marcher sur les flots sans enfoncer, sur le feu sans se brûler, j'affirme et le plus élémentaire bon sens proclame que ces choses sont inexplicables sans l'intervention, je ne dis pas de Dieu mais de quelque cause préternaturelle.

Les rationalistes disent : « Nous marchons de découverte en découverte, de progrès en progrès. Quelles merveilles que le télégraphe, le téléphone, le phonographe, les mille applications de l'électricité et de la vapeur ! Que de lois nouvelles, insoupçonnées jusqu'aujourd'hui, on découvrira sans doute dans quelque temps ! » Et puis ? que prouve cette tirade ? On découvrira de nouvelles lois, soit, mais je sais que ces nouvelles lois ne détruiront pas celles qui sont déjà connues. La découverte de 10000 nouvelles lois n'aura pas pour effet d'empêcher un morceau de bois jeté au feu de brûler, ou un fleuve de suivre sa pente, ou une pierre lancée en l'air de retomber sur le sol. Or, nous n'affirmons l'existence du merveilleux divin ou préternaturel que dans les cas où des lois *bien connues* sont suspendues quant à leur effet, pas ailleurs. Je suppose qu'un jour on trouve le moyen de marcher sur l'eau sans être submergé, ce moyen a été pour

sûr inconnu à S. Pierre, à S. Raymond de Pennafort, à S. Jacques de Marche, dont on rapporte ce prodige. Là au moins il y a donc eu merveille et c'est tout ce qu'il faut pour notre but d'apologiste.

Après avoir défini le fait merveilleux, montré qu'on peut quelquefois, dans certains cas savoir si on se trouve en présence de faits merveilleux de premier ou de second ordre, disons un mot de la valeur apologétique inhérente aux faits merveilleux dès qu'ils sont dument constatés. Ici de nouveau une distinction est nécessaire : des faits merveilleux peuvent être accomplis par *l'intermédiaire* de quelqu'un ou en *faveur* de quelqu'un.

Celui par l'intermédiaire de qui un fait merveilleux se produit, en d'autres mots *l'auteur* (secondaire bien entendu) d'un fait merveilleux, est-il par cela même revêtu de la qualité d'envoyé de Dieu ? Non, évidemment. La première question à poser et à résoudre est celle-ci : Quelle est la cause principale, celle entre les mains de laquelle l'homme auteur du fait merveilleux n'est qu'un instrument ? Cette cause est-elle *nécessairement* Dieu ? Si elle n'est pas nécessairement Dieu même, mais plutôt un esprit, quel est cet esprit ? Est-il bon ou mauvais, — saint ou pervers, — salutaire ou funeste ? en d'autres termes : est-ce un bon ange ou Satan ? L'action de ce dernier se trahit par des faits bizarres, burlesques, — elle ne tend qu'à satisfaire une curiosité malsaine ou à exciter les mauvaises passions, ou à accréditer l'erreur. Mais, me direz-vous, Dieu peut-il permettre l'intervention de l'esprit de ténèbres, au risque de précipiter les hommes dans l'erreur ? Non, Dieu ne permettra pas cette intervention, s'il y a *réel* danger d'erreur, — mais il peut la permettre quand ce danger n'existe pas *véritablement,* quand des signes suffisants trahissent l'action diabolique. Oui, dans ce cas, Dieu, sans renier sa sainteté, peut

autoriser l'intervention du démon, et pour des raisons dignes de sa sagesse, l'a déjà autorisée, l'autorise et l'autorisera encore. Citons les oracles de l'antiquité, les prodiges que l'antéchrist fera à la fin des temps, les prestiges dont les contrées païennes sont le théâtre.

Mais quoi, si l'intervention directe ou indirecte de Dieu est évidente ou au moins certaine ? Prouve-t-elle nécessairement que celui par l'intermédiaire de qui des faits merveilleux s'opèrent est un envoyé de Dieu et sa doctrine divine ? Non, on rapporte que des païens accusés injustement, pour prouver leur innocence, marchèrent nu-pieds sur des charbons ardents sans se brûler. C'était un miracle. Prouvait-il la vérité du paganisme ? Nullement, mais simplement l'innocence de ceux qui subissaient victorieusement cette épreuve. Que faut-il donc pour que les miracles opérés par un prédicateur prouvent la vérité de sa doctrine ? Il faut que ces miracles se produisent *à l'appui même de la doctrine.* Il faut qu'il y ait entre les miracles et la doctrine connexion intime, nécessaire. Mais, dira-t-on, comment savoir qu'une telle connexion existe ? On peut le savoir d'abord par l'affirmation du thaumaturge lui-même. C'est ainsi que le prophète Elie pour établir sa doctrine, promet de faire descendre le feu du ciel sur son offrande. Il propose aux prêtres de Baal de faire le même prodige, mais en vain ceux-ci s'épuisent-ils en cris et en lamentations, le feu céleste ne descend pas à leur voix. Et le peuple de s'écrier : *le Seigneur est Dieu ! oui, le Seigneur est Dieu.* Cette connexion entre les miracles et la doctrine peut d'autres fois être raisonnablement déduite de certaines circonstances qui accompagnent et encadrent en quelque sorte les prodiges opérés. Ces circonstances peuvent être telles qu'elles équivalent à une affirmation explicite (cf. P. de Ridder, *le miracle comme signe,* p. 22-23).

Les réflexions que nous venons de faire s'appliquent

aux faits merveilleux se produisant *en faveur* de quelqu'un. Supposé que l'intervention divine fût certaine, elle ne prouverait pas toujours l'orthodoxie de celui qui en serait l'objet. Des incrédules ont été l'objet de vrais miracles. Mais si Dieu distinguait quelqu'un par des miracles nombreux et éclatants, en sorte qu'aux yeux du bon sens, cet homme serait un privilégié de Dieu, si surtout cet homme en appelait à ces prodiges pour confirmer ses doctrines et leur imprimer le caractère de la crédibilité, qui oserait mettre la vérité de ces doctrines en doute, qui ne croirait, en se laissant aller à ce doute, faire injure à Dieu qui doit à sa justice et à sa sainteté de refuser la sanction de ses miracles à celui qui en abuserait pour accréditer une doctrine fausse ou funeste ?

Le point important dans cette matière des faits merveilleux n'est pas tant l'évaluation méticuleuse du degré de prodige qui s'y manifeste que l'intelligence exacte du grand dogme de la Providence que la simple raison nous oblige d'admettre. Cette Providence, nous en sommes entièrement certains, ne permettra jamais que nous nous trompions inévitablement, invinciblement quand de bonne foi, dans la sincérité de notre cœur et avec la prudence nécessaire, nous cherchons la vérité. Quand des faits merveilleux et les circonstances qui les accompagnent sont tels que non seulement les esprits crédules mais les intelligences sérieuses sont comme pressés d'y voir autant de signes de l'intervention divine en faveur d'un homme ou d'une doctrine, et croiraient s'opposer à Dieu en rejetant cet homme ou cette doctrine, alors ce n'est pas se rendre coupable envers Dieu de le déclarer Lui-même en cause, et si erreur il y avait, les mystifiés pourraient dire à Dieu : Seigneur, si nous sommes trompés, c'est vous qui en portez la responsabilité.

Article I.

Faits merveilleux dont Notre-Seigneur a été l'auteur.

Quelque général que soit le titre qu'on vient de lire, et quelque ardent que soit notre désir de mettre dans tout son jour le côté merveilleux de la vie de Jésus-Christ, force nous sera d'être très incomplet, à l'instar d'ailleurs des Evangélistes qui de leur propre aveu sont loin d'avoir consigné toutes les œuvres éclatantes accomplies par leur Maître. Parlons successivement des manifestations merveilleuses de la science, de la puissance et de la personne de Jésus-Christ.

§ I.

Manifestations merveilleuses de la science de Jésus-Christ.

Ce sont d'abord les prophéties attribuées par les Evangélistes à Notre-Seigneur. Elles ont rapport à la personne même de Jésus-Christ, aux Apôtres et à l'Eglise, enfin à la ville de Jérusalem.

Par rapport à lui-même, Notre-Seigneur a prédit qu'il serait condamné par les grands-prêtres, livré aux Gentils, flagellé, conspué enfin attaché à la croix. Enoncer ces prédictions, c'est en faire voir le caractère surnaturel, car supposé même que Notre-Seigneur dût se douter que vu la haine dont il était l'objet de la part des Pharisiens, ceux-ci chercheraient par tous les moyens à le faire disparaître, comment pouvait-il naturellement prévoir les différents genres de supplices qui lui seraient infligés ? Mais non-seulement Notre-Seigneur a prédit ses souffrances et ses humiliations, il a prophétisé aussi sa résurrection glorieuse, et cela d'une manière si publique, si claire et si précise que nous voyons les Pharisiens après la mort de Jésus-Christ demander à Pilate des soldats en vue de garder

le sépulcre. Il a prédit sa survivance sur la terre, ses triomphes, son succès final au moment où la grandiose entreprise à laquelle il avait consacré ses efforts semblait aboutir à un lamentable échec. *Quand je serai élevé en croix,* dit-il, *j'attirerai tout à moi* (Joan. XII, 32). L'acte de charité par lequel Madeleine console son cœur sera publié partout dans l'univers.

Aux prédictions de Notre-Seigneur qui l'ont lui-même pour objet, s'ajoutent celles qui concernent les Apôtres. Il annonce d'avance leur chute : « *Cette nuit vous vous scandaliserez à mon sujet* » (Marc. XIV, 27). Il prédit en particulier la trahison de Judas et l'apostasie de Pierre. « *Vous êtes douze,* dit-il, *et parmi vous il y en a un qui est le diable* » (Joan. VI, 71). « *Il y en a un parmi vous qui me trahira* » (Matth. XXVI, 21). Voilà clairement prophétisée la terrible défection du traître. Quant à S. Pierre, son reniement a été prédit plus clairement encore. « *Quoi ! vous dites que vous ne m'abandonnerez pas. Je vous dis qu'avant le deuxième chant du coq, vous m'aurez renié trois fois* » (Marc. XIV, 30). Le regard de Notre-Seigneur porte au delà du temps de la passion. Il contemple dans le lointain les miracles que les Apôtres opèreront, les courses qui les porteront jusqu'aux confins de la terre, les persécutions dont ils seront l'objet, le genre de mort de S. Pierre, la longévité de S. Jean. Tout cela il l'annonce pour raffermir la foi de ses disciples : *ut non scandalizemini* (Joan. XVI, 11).

Mais l'événement que Notre-Seigneur prédit avec le plus de détails, est la ruine de Jérusalem. Il prophétisa l'époque, les horreurs, le principal incident, les signes précurseurs de cette épouvantable ruine : L'ÉPOQUE : « *cette génération ne passera pas que toutes ces choses ne se soient accomplies* » (Matth. XXIV, 34) ; de fait, 37 ans après la prédiction de Notre-Seigneur (une génération représente une durée de 30 à 40 ans) Jé-

rusalem fut saccagée de fond en comble. LES SIGNES PRÉCURSEURS : *de grands bouleversements, des tremblements de terre, des pestes, des famines.* Les historiens tels que Tacite, Josèphe sont là pour attester la réalisation de ces prédictions ; alors que la paix la plus parfaite règnait dans le monde romain au moment de la naissance du Christ, peu de temps après sa mort la guerre sévit avec toutes ses horreurs, particulièrement en Palestine (cf. Tacite, Ann. I, 2, Josèphe, Bell. jud. II, 17 ; XVII, 1-8). Une peste enleva, à Rome seulement, 30000 hommes en quelques mois (Tac. Ann. XVI, 37) ; — une famine ravagea tout le monde romain sous le règne de Claude (Josèphe, Ant. XX, 2, 3). Les tremblements de terre furent très fréquents dans l'empire entre les années 60 et 70 (Tac. Ann. XIV, 16). *Des prodiges au ciel et sur la terre.* C'est ainsi que d'après les historiens une comète ayant la forme d'un glaive plana pendant toute une année au-dessus de la ville de Jérusalem. La grande porte d'airain que vingt hommes suffisaient à peine à mouvoir s'ouvrait d'elle-même ; on entendit dans le temple des voix qui disaient : Sortons d'ici. *De faux christs et de faux prophètes s'élèveront.* L'Anglais Buck énumère dans son Dictionnaire 29 personnages qui se firent passer pour le Messie, un certain Theudas surtout obtint un grand nombre d'adhérents. *Quand vous verrez l'abomination de la désolation dans le lieu saint,* c. à d. le temple. Celui-ci fut en effet profané par les luttes sanglantes des zélotes. On sait aussi que Cestius Gallus fit arborer au pied du saint édifice les enseignes militaires ornées de peintures idolâtriques. LES HORREURS DU SIÈGE : *les ennemis t'environneront de tranchées et te serrer ont de toutes parts* ; c'est ce qu'en effet l'historien juif Josèphe rapporte dans son histoire du peuple juif. Titus, pour empêcher les habitants de Jérusalem de lui échapper, fit élever autour de la ville un mur de deux lieues

de pourtour. « *Il y aura une tribulation telle qu'il n'y en a jamais eu et telle qu'il n'y en aura jamais.* » Quiconque connaît un peu l'histoire, sait de quelle manière terrible cette parole se réalisa. Après quelque temps de siège, une affreuse famine se déclara dans la ville ; les provisions qui suffisaient pour plusieurs années avaient été en grande partie détruites dans les guerres civiles qui peu avant l'invasion romaine avaient ensanglanté les rues de Jérusalem. Plusieurs pour échapper à la mort par la faim profitaient de l'obscurité de la nuit pour aller arracher quelques racines ou herbes hors de la ville, mais ordinairement ils étaient pris par les Romains et crucifiés, en sorte que bientôt des milliers de croix se dressèrent le long des remparts. Ceux qui restaient dans la ville, pour assouvir leur faim, mangeaient tout ce qui leur tombait sous la main : du cuir, du foin pourri, et jusqu'à du fumier. Une mère fut même vue mangeant son propre enfant. Après de grands efforts et des combats meurtriers, Titus força successivement le 3e et le 2e rempart, emporta d'assaut la forteresse Antonia et le temple. Le sang coula par torrents ; les Juifs se défendaient en désespérés ; plus d'un million furent égorgés, près de 100000 vendus en esclavage pour un prix dérisoire.

Le principal incident du siége fut la destruction du temple. Cet édifice était une merveille d'architecture. Certaines pierres avaient 10 m. de longueur sur 2 mètres de largeur. Quand un jour Notre-Seigneur sortit de la ville avec ses Apôtres, et que ceux-ci lui eurent fait remarquer les dimensions gigantesques des bâtiments, il leur répondit : *Il n'en restera pas pierre sur pierre.* Cette prédiction s'accomplit à la lettre. Titus eût voulu épargner le somptueux édifice, mais un soldat, obéissant sans doute à une inspiration divine, jeta à l'intérieur une torche enflammée. Après quelque temps et sans qu'on pût l'empêcher, tout

l'édifice se trouva en flammes ; plus tard les débris furent renversés et emportés : il ne resta pas pierre sur pierre. En l'an 363 l'empereur Julien l'apostat, pour faire mentir la prophétie de Notre-Seigneur, entreprit de réédifier le temple, mais, à sa grande honte, l'entreprise échoua complètement et ne servit qu'à mettre dans une plus éclatante lumière la vérité de la prophétie de Jésus-Christ, car des tremblements de terre rejetèrent les pierres qui étaient restées dans le sol, et des flammes mystérieuses jaillirent de terre et brûlèrent un grand nombre d'ouvriers, païens et juifs.

Les prédictions de Notre-Seigneur et en particulier cette dernière nous paraissent être des prophéties de tout premier ordre. Rien ne sert de dire que la prophétie qui regarde la ruine de Jérusalem est rendue obscure par le mélange de traits qui se rapportent à la fin du monde. Les Apôtres avaient joint dans leur question la ruine de la ville et la consommation de toutes choses, Notre-Seigneur joint de même ces deux événements dans sa réponse. Il ne croit pas opportun de dissiper l'erreur des Apôtres, qui sont persuadés que ces événements auront lieu simultanément ou du moins se suivront à bref intervalle ; « pour ne pas les décourager, il les laisse dans l'incertitude sur la date de son second avènement, de ce retour triomphal, qu'ils croient imminent. Avec leurs faiblesses et leurs préjugés, que seraient-ils devenus, s'il leur eût annon. cé que son règne glorieux ne commencerait qu'après des milliers d'années » (Berthe, *Vie de Jésus-Christ,* p. 341). D'ailleurs si Notre-Seigneur ne distingue pas explicitement les deux événements dont l'un est l'image de l'autre, il ne les confond pas non plus ; « il indique d'abord une série de faits qui doivent précéder d'une manière plus ou moins éloignée la double ruine de Jérusalem et du monde ; puis les signes immédiats

et l'époque de la première catastrophe ; et enfin les calamités qui marqueront plus spécialement l'approche de la fin des temps » (Berthe ibid. cf. aussi Fillion, comm. sur S. Matthieu, p. 459). Ajoutons que tous les traits annoncés par Notre-Seigneur et ne se rapportant pas évidemment à la fin du monde se sont accomplis lors de la ruine de Jérusalem. Que faut-il de plus ?

En annonçant les événements futurs, Notre-Seigneur a donc manifesté une science divine, il a montré une science non moins grande en dévoilant des choses déjà existantes mais naturellement cachées. Que de fois ses paroles prouvèrent qu'il savait parfaitement ce *qui se passait* en son absence ou loin de lui ! A Nathanaël, il dit : *Avant que Philippe t'appelât, lorsque tu étais sous le figuier, je t'ai vu* (Joan. I, 48), fait qui impressionna si vivement Nathanaël, qu'il lui arracha ce cri : *Rabbi, vous êtes le Fils de Dieu, vous êtes le Roi d'Israël* (v. 49). Quoiqu'il fût à deux journées de marche de Béthanie, il sut que Lazare qui habitait cette localité venait de mourir. Quand l'hémorroïsse l'eut touché doucement, respectueusement, il s'en aperçut aussitôt, alors que naturellement, vu la presse de la foule il ne put le savoir. A la Samaritaine, il révéla tout ce qu'elle avait fait. Comme il approchait de Bethphagé, il dit à deux de ses disciples : *Allez à ce village, en y entrant vous trouverez une ânesse, attachée avec son ânon, sur lequel personne encore ne s'est assis* (Matth. XXI, 2). Aux apôtres qui lui demandèrent où il voulait manger la Pâque, il répondit : *Allez à la ville, vous verrez un homme, portant une cruche d'eau, vous le suivrez* (Luc. XXII, 10). Pour le regard de Jésus-Christ, il n'y avait pas de distances. Jésus savait *ce qui se disait*, il entendait même les conversations qui naturellement ne pouvaient parvenir à ses oreilles. Un jour il demanda à ses disciples : *De quoi vous entreteniez-vous en chemin* (Marc. IX, 32)? Il

posa cette question parce qu'il savait que l'objet de leur conversation avait été une question de préséance et d'amour-propre. Jésus savait même *ce qu'on pensait.* Après avoir pardonné ses péchés au paralytique, s'adressant aux Pharisiens, il leur demanda : *Pourquoi pensez-vous mal au fond de vos cœurs* (Matth. IX, 4) ? Il posa une question semblable à Simon le lépreux quand Marie Madeleine fut venue arroser ses pieds de ses larmes. Il lut au fond de l'âme de Nathanaël : *C'est,* dit-il, *un vrai Israélite dans lequel il n'y a pas de ruse* (Joan. I, 47).

A la lecture de tous ces traits, de ces prophéties, de ces manifestations des cœurs, à la vue de cette facilité avec laquelle les voiles de l'avenir et les barrières de l'espace tombent devant Jésus-Christ, qui ne tomberait à genoux devant Lui, pour lui dire avec la Samaritaine : Seigneur, je vois que vous êtes un Prophète, — je vois que Dieu est avec vous, ou plutôt *puisque vous vous dites Dieu, que vous l'êtes en effet.* Et puisqu'en votre qualité de Prophète, vous voyez devant moi, plus loin que moi, puisque vous prévoyez les événements qui me seront funestes et ceux qui me seront avantageux, conduisez-moi de manière à rencontrer ceux-ci, à éviter ceux-là. Non seulement, ne me laissez pas succomber à la tentation, mais éloignez loin de moi celles que vous prévoyez être pour moi une cause de chute et de ruine spirituelle. Et puisque vous voyez si bien au fond de mon cœur, qu'un rayon de votre science vienne m'aider à y voir à mon tour. Alors je dirai avec plus de jubilation et d'admiration que les Juifs : *Un grand prophète s'est levé parmi nous ; le Seigneur a visité son peuple* (S. Luc. VII, 16).

§ II.

Manifestations miraculeuses de la puissance de Jésus.

Du fond de son cachot, lisons-nous dans le S. Evan-

gile, Jean-Baptiste avait entendu parler des œuvres du Christ. Il lui envoya donc deux de ses disciples avec ce message : *Etes-vous celui qui doit venir ou devons-nous en attendre un autre ?* (Matth. XI, 3). Jésus-Christ qui au moment de l'arrivée des envoyés guérissait des malades et délivrait des possédés, leur dit pour toute réponse : *Allez et rapportez à Jean ce que vous avez vu et entendu : les aveugles voient, les boiteux marchent, les lépreux sont purifiés, les sourds entendent, les morts ressuscitent.... Et bienheureux celui qui ne sera pas scandalisé de moi* (Matth. XI, 4, 5). On le voit, Jésus proposa lui-même ses miracles comme une preuve suffisamment claire et inattaquable de sa mission céleste. Une autre fois il dit non moins explicitement : *Si vous ne croyez pas à mes paroles, croyez du moins à mes œuvres* (Joan. X, 38). Aussi voyons-nous Notre-Seigneur faire des miracles en grand nombre. Cette parole : *Pertransiit benefaciendo : il passa en faisant le bien* (Matth. X, 38), doit s'entendre avant tout des miracles dont il parsema en quelque sorte les chemins de la Palestine.

Dès le début de sa vie publique et même avant sa première prédication, Jésus manifesta sa puissance divine. Il avait été convié à des noces qui se tenaient à Cana (Joan. c. II). Le vin étant venu à manquer, sa Mère lui dit : *Ils n'ont plus de vin.* Jésus répondit : *Femme, que voulez-vous de moi ? Mon heure n'est pas encore venue.* La Ste Vierge n'en crut pas moins sa prière exaucée et dit à ceux qui servaient : *Faites tout ce qu'il vous dira.* Or, il y avait là six urnes de pierre, disposées pour les purifications en usage parmi les Juifs et contenant chacune deux ou trois métrètes. *Emplissez d'eau ces urnes*, dit Jésus. Ils les remplirent d'eau jusqu'au bord. *Puisez maintenant,* reprit Jésus, *et portez à l'ordonnateur du festin.* Ils le firent. A peine eut-il goûté l'eau changée en vin qu'il appela l'époux et lui dit : *Tout le monde sert d'abord le bon vin ; vous*

au contraire avez gardé le bon vin jusqu'à ce moment. Ce fut là le premier miracle de Jésus, le premier anneau d'une chaîne de merveilles qui ne se rompra pas pendant trois années entières. La plupart de ces prodiges ne sont pas racontés par les Evangélistes ou ne sont indiqués qu'en termes très généraux, comme quand ils disent que Notre-Seigneur guérit *tous les malades* qui lui étaient présentés.

Les miracles rapportés avec quelques détails dans les Evangiles sont au nombre de quarante environ. Ceux qui reviennent le plus souvent, ce sont les guérisons. Onze lépreux, six aveugles, un sourd-muet, trois paralytiques, un homme dont la main est desséchée, une hémorroïsse, un hydropique, une femme (la belle-mère de S. Pierre) et un jeune homme (le fils de l'officier de Capharnaüm) atteints de la fièvre, un blessé (Malchus, dont l'oreille avait été coupée par S. Pierre) reçoivent la santé de Jésus d'une manière qui est plus ou moins longuement exposée par les écrivains sacrés. La guérison décrite avec le plus de détails et comme dans un but apologétique est celle d'un aveugle-né qui se tenait habituellement à la porte du Temple (cf. S. Jean. ch. IX). Toutes les guérisons opérées par Jésus sont évidemment surnaturelles : il s'agit en effet de maladies absolument (p. ex. cécité dès la naissance) ou à peu près incurables (le cas de l'hémorroïsse qui avait consulté en vain tous les médecins) ; et alors même qu'on pourrait quelquefois émettre des doutes au sujet du caractère miraculeux intrinsèque de quelques-unes de ces guérisons, on ne le pourrait pas au sujet de la manière dont ces guérisons ont eu lieu, car Notre-Seigneur ne recourt qu'à une parole : *Volo, mundare,* ou à des moyens qui ne sont nullement proportionnés à la fin à obtenir : un peu de boue, par exemple. Quelquefois même Notre-Seigneur guérit à distance, par une simple significa-

tion de sa volonté, par un simple ordre intimé à la maladie.

Les guérisons opérées par Notre-Seigneur sont en second lieu *immédiates,* ce qui est le propre de l'action divine. Il n'y a qu'une exception, pour l'aveugle dont il est parlé dans S. Marc VIII, 22-26 et qui fut guéri progressivement, peut-être à cause de l'imperfection de sa foi. Les guérisons opérées par Jésus-Christ furent *radicales*, complètes, comme le contexte évangélique le prouve, — elles furent *constantes :* l'apologiste Quadratus parle de miraculés vivant encore de son temps.

Les rationalistes, on le conçoit, se sont donné un mal incroyable pour dépouiller les guérisons évangéliques de leur caractère miraculeux, et pour y parvenir, il n'est pas d'absurdité devant laquelle ils aient reculé. Ils ont imaginé d'attribuer à Notre-Seigneur le rôle de magnétiseur et ont fait grand état de la parole par laquelle Jésus-Christ affirma qu'une vertu était sortie de lui. Cette vertu à leurs yeux ne pouvait qu'être un fluide magnétique. Malheureusement le texte évangélique considéré de plus près et non pas superficiellement, comme c'est la coutume chez les libres-penseurs, leur donne entièrement tort. S. Marc dit littéralement : *in semetipso cognoscens* (c. v, v. 30), ce qui signifie une connaissance toute intellectuelle : il sut par ce regard prophétique, qui apercevait clairement toutes les opérations qui se passaient en lui, qu'il avait exercé sa vertu curative, c. à d. sa puissance de guérir envers une personne infirme. Aussi quelle différence entre l'expression employée par l'Evangéliste à propos de Notre-Seigneur et celle que le même écrivain sacré emploie à propos de l'hémorroïsse dont il dit : *sensi corpore* (Marc. v, 29) ! Chacun sait que le magnétisme ne sert qu'à guérir certaines maladies, surtout les maladies nerveuses et encore peu

à peu seulement, d'une manière incertaine, après d'infructueux essais. Dans les guérisons opérées par Jésus-Christ, rien de semblable. Le divin Thaumaturge guérit toutes sortes de maladies ; parmi les maladies guéries, deux seulement se rapportent à des affections nerveuses, celle du paralytique de S. Jean et celle du paralytique infirme depuis 38 ans. Les maladies guéries par Notre-Seigneur le sont instantanément ; Jésus-Christ parle avec la certitude du succès. Mais pourquoi, objectent les rationalistes, si une vertu merveilleuse mais toute naturelle propre à Jésus-Christ n'avait rien de commun avec son art de guérir, pourquoi ces impositions de main, pourquoi avant chaque guérison cette demande anxieuse : *croyez-vous que je puis vous guérir ?* Ne sont-ce pas là des procédés de magnétiseur ? Non, répondons-nous aux incrédules, vous vous payez d'apparences. L'imposition des mains n'avait qu'une signification symbolique, bien connue des Juifs (cf. Gen. XLVIII, 11). Si Notre-Seigneur exigeait la foi des malades, c'était dans le but d'atteindre la fin de ses miracles, à cause de cela il ne fit *presque* pas de miracles à Nazareth, et quand S. Marc dit : *non poterat ullam virtutem facere,* cette expression doit être entendue sainement et non pas au pied de la lettre. L'évangéliste fait remarquer lui-même que Jésus n'opéra aucun miracle, *à part* quelques guérisons ; et s'il borna là son action miraculeuse, c'est que sa sagesse, qui avait toujours en vue l'établissement de la foi, l'empêcha de l'appliquer dans une plus large mesure à des âmes qui étaient bien décidées à ne pas croire. D'ailleurs il est faux de dire que Notre-Seigneur a toujours eu recours à ces procédés, quelquefois même il a guéri des malades à distance (ainsi que la remarque en a été faite tout à l'heure).

Mais, osent dire d'autres rationalistes, les guérisons opérées par Notre-Seigneur n'auraient-elles par été une

vaste supercherie ? n'y aurait-il pas eu convention préalable entre Jésus-Christ et les malades qui se présentèrent à lui ? Mais quelle convention préalable, dites-moi, aurait pu avoir lieu entre le Sauveur et des foules entières d'infirmes ? Quelle convention aurait pu exister en particulier entre Jésus-Christ âgé de 30 ans et la paralytique malade au su de tout le monde depuis 38 ans, par conséquent depuis une date antérieure de plusieurs années à la naissance de Notre-Seigneur.

D'autres rationalistes encore supposent chez Notre-Seigneur une connaissance extraordinaire des forces cachées de la nature et un art consommé de les exploiter. Passe pour la connaissance, mais l'exploitation, où en trouve-t-on la moindre trace ? Je le répète : C'est ordinairement par un signe, par une parole que Jésus-Christ guérit les malades les plus désespérés, et puis quelle force naturelle, quelque cachée qu'on la suppose, peut rendre la vue à un aveugle-né ?

Ah ! s'écriait le B. Clément-M. Hofbauer, quelles absurdités il faut se résoudre à croire pour ne pas croire !

Mais passons à un autre genre de miracles. C'est une chose difficile de conserver la vie à ceux qu'elle est sur le point d'abandonner, c'est une chose bien plus difficile de la rendre à ceux qu'elle a déjà quittés. Ce chef d'œuvre de force, Notre-Seigneur l'a exécuté trois fois au moins. Oui, trois fois les SS. Evangiles nous le montrent commandant en souverain à la mort, à l'impitoyable mort qui ne rend jamais sa proie à moins d'y être contrainte par Dieu lui-même. La première fois ce fut une petite fille de douze ans qu'il rendit à ses parents éplorés peu de temps après qu'elle eut rendu le dernier soupir. La seconde fois, ce fut un jeune homme qu'on emportait déjà de la ville (Naïm) vers le champ du repos qu'il ressuscita

en présence d'une foule nombreuse et à la grande joie de la mère qui était veuve et dont ce fils était le seul soutien en même temps que la seule consolation. La 3e fois ce fut son ami Lazare déposé depuis quatre jours dans la tombe, entouré de bandelettes et entrant déjà en décomposition à qui il intima d'une voix forte l'ordre de revenir à la vie et de quitter le sépulcre. A cette dernière résurrection Notre-Seigneur lui-même attacha nettement une intention et valeur apologétique : il tarda pendant deux jours de se rendre à l'appel de Marthe et de Marie pour que le miracle eût plus d'éclat. Avant la résurrection il dit : *Mon Père, je vous remercie de ce que vous m'avez écouté. Pour moi, je savais que vous m'écoutez toujours, mais je parle ainsi à cause de ce peuple, afin qu'il voie* QUE VOUS M'AVEZ ENVOYÉ (Joan. XI). Déjà en se rendant à Béthanie, il avait dit aux Apôtres : *Lazare est mort, et je me réjouis à cause de vous, de ce que je n'étais pas là, afin que vous croyiez.* Au messager il avait répondu : *Cette maladie n'est pas pour la mort, mais pour la gloire de Dieu, afin que le Fils de Dieu soit glorifié par elle.* C'est à cause de cela que cette résurrection a été racontée si minutieusement par S. Jean qui, comme chacun sait, eut un but apologétique dans la composition de son Evangile. Si les autres Evangélistes ont passé un si éclatant miracle sous silence, c'est qu'ils eurent pour principe de s'attacher surtout dans leurs récits aux faits qui s'étaient passés en Galilée.

Les Pharisiens offusqués par l'éclat des miracles de Jésus-Christ et voulant à tout prix se débarrasser de ce témoignage éloquent rendu par les faits à la divinité du Christ, ne craignirent pas de dire qu'ils étaient l'effet d'une action diabolique. En parlant ainsi, ils ne se montraient pas beaucoup plus avisés que nos rationalistes modernes ; car supposé que tel ou tel miracle opéré par Jésus-Christ ne réclamât pas

l'intervention d'une puissance infinie, comment pourrait-on expliquer sans faire intervenir une telle puissance, les résurrections que nous venons de rappeler. La même force créatrice qui a fait l'homme peut seule le refaire ; Dieu seul peut faire revenir une âme de l'autre monde.

D'ailleurs il existe une autre preuve qui doit nous faire rejeter l'intervention d'esprits de ténèbres dans les œuvres miraculeuses de Notre-Seigneur, c'est la guerre faite par Jésus-Christ à ces esprits malfaisants, guerre féconde en péripéties merveilleuses et aboutissant à l'entière défaite du prince de ce monde. A plusieurs reprises nous lisons dans le S. Evangile que Notre-Seigneur délivra des possédés. Les rationalistes ont toujours éprouvé une invincible répugnance à entendre ce mot dans son sens littéral. Ils n'ont voulu voir dans les possédés dont il est parlé dans les Evangiles que des hystériques ou des fous. L'une et l'autre interprétation est incompatible avec les faits rapportés : Les accès d'hystérie sont d'après le célèbre Charcot accompagnés de suspension des facultés mentales ; cela n'a pas lieu dans les cas de possession racontés par les Evangélistes. La supposition de folie est à son tour loin d'expliquer tous les détails que nous lisons dans les Evangiles. Si du temps de Notre Seigneur les mots : avoir le démon et être fou étaient quelquefois synonimes, ils ne l'étaient pas toujours. Il faut discerner d'après les circonstances si un mot doit être compris dans son sens littéral ou dans un sens métaphorique. Ainsi aujourd'hui pour faire entendre que quelqu'un s'agite très fort, on dira en style vulgaire : il a le diable au corps. Ceux qui se servent de cette expression prétendent-ils par là exprimer la conviction que le démon ne possède jamais les corps ? Qui se mettrait en tête de le soutenir ? Pour quiconque lit les Evangiles sans prévention il est clair que

Notre-Seigneur s'est trouvé plusieurs fois en présence de malheureux tourmentés par des esprits qui les possédaient, avaient pris en quelque sorte la direction de leurs actes extérieurs, les jetaient à terre, parlaient et blasphémaient par leur bouche. Pourquoi ne croirions-nous pas en ce point les Evangélistes sur parole ? Les possessions diaboliques seraient-elles peut-être impossibles ? Mais si le magnétiseur a un si grand empire sur la personne qu'il a hypnotisée, pourquoi un esprit ne pourrait-il pas exercer un empire plus grand encore ? Si la lune a des influences si étranges sur certains hommes appelés à cause de cela lunatiques, pourquoi ce royaume spirituel qui nous enveloppe et qui n'est séparé de nous que par une frontière imperceptible n'aurait-il pas des influences semblables ? Sans doute, le caractère préternaturel de cet état de choses prouve que la permission de Dieu est nécessaire pour l'exercice de cette action mystérieuse des esprits sur les hommes, surtout si cette action provoque des maladies pénibles ou se manifeste par de mauvais traitements. Mais Dieu peut avoir et a d'excellentes raisons pour consentir à cette action. Il permet la possession tantôt à titre de châtiment (dans la primitive Eglise l'excommunication entraînait toujours la possession après elle), tantôt à titre d'épreuve, tantôt encore à titre d'avertissement donné à des indifférents. Revenons aux possédés dont il est parlé dans le S. Evangile. Jésus-Christ a délivré tous ceux qui se sont présentés à lui, il les a délivrés c. à d. qu'il a chassé le démon ou les démons (car dans une circonstance ils furent légion) qui les possédaient. Ce seul fait n'est-il pas une admirable preuve de la mission divine de Jésus-Christ ? Car comme Jésus-Christ lui-même le fit remarquer aux Pharisiens, Satan ne va pas expulser Satan, il ne va pas se diviser contre lui-même, se faire à soi-même la guerre.

C'est par l'Esprit et la force de Dieu que Notre-Seigneur a chassé les mauvais esprits (cf. S. Matth. XII, 24-30). Dieu était donc avec Lui et donnait son approbation à ses paroles, surtout à celles par lesquelles il affirma si souvent qu'il était le Fils de Dieu.

En dehors des guérisons, des résurrections et des expulsions de Satan, les Evangélistes rapportent encore plusieurs autres miracles opérés par Jésus. Ils nous le montrent multipliant à deux reprises les vivres dans le désert, marchant sur les flots du lac de Génésareth, commandant en maître absolu aux flots courroucés, payant le cens avec un statère trouvé dans la gueule d'un poisson, frappant de stérilité un figuier qui ne portait que des feuilles, faisant abonder les poissons dans le filet de S. Pierre, renversant par une seule parole les soldats venus pour se saisir de lui. Je pourrais placer ici toute une dissertation ayant pour but de fixer le degré de surnaturel qui s'est manifesté dans tous ces faits merveilleux, mais à quoi bon ? Les résurrections opérées par Jésus-Christ et l'empire exercé par lui sur les démons ont mis dans une assez vive lumière son vrai caractère et la vérité de ses enseignements. Les miracles que nous venons d'énumérer tout à l'heure ne sauraient que confirmer cette conclusion, quoique plusieurs d'entre eux ne soient que de second ordre.

Je préfère en finissant attirer l'attention du lecteur sur l'impression faite par les miracles de Notre-Seigneur sur les âmes de bonne volonté. Après le premier miracle, le changement de l'eau en vin, les disciples de Jésus crurent en lui. Après la première pêche miraculeuse, S. Pierre confus, tomba aux genoux de Jésus, en s'écriant : *Seigneur, éloignez-vous de moi, car je suis un homme pécheur* (Luc. v. 8). Après la délivrance d'un possédé, tous se demandèrent : *Qu'est-ce que ceci ?... Il commande avec autorité et puissance, même*

aux esprits immondes, et ils lui obéissent (Luc. IV, 36). Même stupeur et même admiration après le miracle de l'apaisement de la tempête : *Quel est celui-ci ?* s'écria-t-on, *Il commande aux vents et aux mers et ils obéissent* (Luc. VIII, 25). Quand le paralytique dont parle S. Jean eut été guéri, chacun répéta avec étonnement : *Aujourd'hui nous avons été témoins de merveilles, jamais on n'a rien vu de semblable* (Luc. V, 26). Quand Notre-Seigneur eut multiplié les pains, tous les hommes dirent : *Oui, c'est là vraiment le Prophète qui doit venir en ce monde* (Joan. VI, 14). Quand les disciples eurent vu Jésus-Christ marcher sur les flots, ils vinrent se prosterner à ses pieds en s'écriant : *Vous êtes vraiment le Fils de Dieu* (Matth. XIV, 33). L'aveugle-né à peine guéri crut en Notre-Seigneur et il justifia sa foi en disant : *Il est inouï que quelqu'un ait jamais ouvert les yeux d'un aveugle-né. Si cet homme n'était pas de Dieu, il n'aurait pas cette puissance* (Joan. IX, 32). Voilà ce que tous les autres qui furent guéris par Jésus-Christ ou qui eurent le bonheur d'être les témoins de ces guérisons durent naturellement dire et Dieu eût manqué au devoir de sa providence si alors que Notre-Seigneur n'était qu'un homme ou plutôt un imposteur, il lui avait permis d'opérer de telles merveilles.

Laissons donc les pauvres incrédules, cessons de raisonner contre eux, ce sont des aveugles qui conduisent d'autres aveugles, puisqu'ils ferment obstinément les yeux, laissons-les s'égarer toujours davantage dans le dédale de leur tortueuse argumentation, joignons-nous aux simples et aux humbles à qui il a plu à Dieu d'accorder ses lumières. Comme les disciples, comme les heureux miraculés prosternons-nous respectueusement aux pieds de Jésus-Christ et disons-lui : Nous croyons en vous, parce que nous croyons à vos œuvres. Ah ! veuillez faire en notre faveur aussi quelque miracle de votre puissance, car nous sommes

peut-être morts, en tout cas infirmes quant à l'âme, et souvent obsédés par l'ennemi de tout bien. Nous n'avons pas besoin de ce miracle pour croire en vous, mais pour vous aimer davantage et mieux vous servir.

§ III.

Manifestations merveilleuses de la personne de Jésus.

Il faudrait citer ici en premier lieu la Transfiguration de Jésus-Christ, si déjà l'occasion ne s'était présentée de la mentionner. Faisons simplement remarquer en ce moment que cet événement important et dont nous avons fait une affirmation de la divinité de Notre-Seigneur porte sa preuve avec lui. C'est la divinité de Jésus-Christ venant se manifester d'une manière sensible pour se démontrer elle-même. Si la Transfiguration n'a pas été cela, je demande ce qu'elle a bien pu être. Un reflet du soleil d'Orient ? c'est trop absurde pour mériter l'honneur d'une discussion ou d'une réfutation. Une fantasmagorie ? c'est inconciliable avec tout ce que nous savons d'ailleurs de Notre-Seigneur. Je n'insiste pas.

Après avoir prêché pendant trois ans, Notre-Seigneur souffrit et mourut. S'il n'avait été qu'un homme ordinaire, une fois déposé au tombeau, il eût disparu pour toujours de la scène de ce monde. Il n'en a pas été ainsi. Peu de temps après son ensevelissement, Notre-Seigneur apparut à plusieurs reprises à ses Apôtres et même à des centaines de personnes, qui ne doutèrent pas un instant que ce ne fût lui. Il pénétrait quelquefois par les portes fermées, se montrait et disparaissait tout à coup. A la vue du trouble des disciples qui crurent voir un esprit, il dit : *Voyez mes mains et mes pieds, et reconnaissez que c'est bien moi. Touchez et voyez : un esprit n'a ni chair ni os, comme vous voyez que j'en ai* (Luc. XXIV, 39). Il daigna même man-

ger sous leurs yeux. Lors de ces apparitions, il prononça des paroles et posa des actes qui ne conviennent qu'à Dieu. Il les mit à profit pour parler du royaume des cieux, conférer les pouvoirs nécessaires aux Apôtres et mettre la dernière main à la construction de son Eglise.

Peu d'années après que Notre-Seigneur eut quitté la terre, un juif du nom de Saul se rendit un jour à Damas dans le but de se saisir des chrétiens qu'il y trouverait et de les amener enchaînés à Jérusalem. Tout à coup une lumière venant du ciel resplendit autour de lui. Il tomba par terre, et il entendit une voix qui lui disait : Saul, Saul, pourquoi me persécutes-tu ? — Il répondit : Qui êtes-vous, Seigneur ? — Et le Seigneur dit : *Je suis Jésus que tu persécutes....* Tremblant et saisi d'effroi, il dit : Seigneur, que voulez-vous que je fasse ? — Le Seigneur lui répondit : Lève-toi et entre dans la ville, là on te dira ce que tu dois faire. Les hommes qui l'accompagnaient demeurèrent saisis de stupeur, car ils entendaient la voix mais ne voyaient personne. Saul se releva de terre, mais il était aveugle. On le conduisit à Damas où il écouta les instructions d'un disciple du nom d'Ananie, recouvra la vue, et se convertit au christianisme. Il devint un vase d'élection, le plus éloquent des Apôtres, et changea son nom de Saul en celui de Paul, sous lequel il est célèbre dans le monde entier (Act. ap. chap. IX). Que de merveilles nous voyons s'unir ici pour mettre hors de tout doute la première apparition de Jésus-Christ après son Ascension ! Les témoins sont nombreux, les effets de l'apparition sont clairs, incontestables : ce sont la chute, l'aveuglement et surtout la conversion durable, la vocation surnaturelle de Saul. Celui qui jusque là avait déployé tant d'efforts pour perdre les partisans de Jésus-Christ, peu de temps après avoir été terrassé sur le chemin

de Damas, ne se lasse pas de prêcher dans les synagogues *que Jésus est le Fils de Dieu* (Act. c. IX, 20).

Que de fois dans le cours des siècles Notre-Seigneur a apparu à des âmes saintes, parlant et agissant en Dieu ; que de fois il s'est montré dans la sainte hostie à des fidèles qui l'y adoraient comme leur Dieu et étaient par cette vision raffermis dans la croyance à la présence de la Divinité sous les voiles sacramentels. Je pourrais citer ici de nombreux traits, mais à quoi bon : nous, croyants, connaissons un assez grand nombre de ces faits et y ajoutons foi ; l'incroyant, sous prétexte qu'ordinairement chacune de ces apparitions n'a eu pour témoin qu'une seule personne, trouverait ce témoignage trop faible pour lui arracher un acte de foi à ces faits merveilleux.

Des apparitions plus publiques, plus ostensibles que celles de la personne de Notre-Seigneur sont celles de sa croix. La première, très célèbre dans l'histoire, eut lieu sous l'empereur Constantin. Ce prince, rapporte Eusèbe, marchait contre Maxence, alors maître de Rome, et il n'était pas sans crainte sur l'issue de la lutte, car son armée était bien inférieure en nombre. Il recourut donc au Dieu des chrétiens, sans le bien connaître encore, et pendant qu'il priait avec ardeur, un signe merveilleux lui fut envoyé de ce Dieu.... une croix lumineuse parut dans les cieux avec cette inscription : *Sois vainqueur par ceci.* Cette apparition frappa Constantin de stupeur, ainsi que les soldats qui le suivaient et qui en furent témoins. Il se demanda ce que signifiait ce phénomène, et y pensa longtemps ; puis la nuit vint, et pendant son sommeil, le Christ lui apparut, avec le signe qui avait été vu dans le ciel, et lui commanda de faire une enseigne militaire sur le modèle de l'apparition, pour s'en servir comme d'une salutaire protection dans les combats (*De vita Constantini* I, 28). L'empereur donna

dès le lendemain de sordres pour fabriquer cet étendard : c'était une longue haste munie d'une antenne transversale, en forme de croix. Au sommet était une couronne dans laquelle on plaça les deux premières lettres du nom du Christ. On l'appela le Labarum. — Une deuxième apparition de la croix eut lieu à Jérusalem, le 7 mai 351. Nous en possédons le récit dans une lettre de S. Cyrille, évêque de Jérusalem depuis 350 à 385 : « Vers la 3e heure du jour (9 h. du matin), raconte le saint évêque, il parut dans le ciel une croix formée de lumière qui s'étendait depuis le Golgotha jusqu'à la montagne des Oliviers ; elle fut aperçue par la ville entière, et brilla aux yeux des spectateurs pendant plusieurs heures de suite avec tant d'éclat que les rayons du soleil ne pouvaient l'effacer. Pénétrés de joie et de crainte, les habitants de la ville accoururent en foule à l'église, tous d'une voix publiaient les louanges du Seigneur. » Le même fait est raconté par Philostorge, par Socrate et par la chronique d'Alexandrie ; pour en célébrer le souvenir, une fête est même instituée dans l'Eglise grecque. Enfin une 3e apparition très authentique de la croix est celle dont de nombreuses personnes furent les témoins à Migné près de Poitiers le 17 déc. 1826, lors d'une mission qui fut donnée dans cette paroisse. La croix parut dans la partie inférieure de l'air, elle était d'une vaste dimension et d'une forme parfaitement régulière. Des enquêtes eurent lieu et aboutirent à la constatation absolue du miracle. Un protestant, Mr Boisgiraud, professeur de physique au lycée de Poitiers, rechercha la vérité pendant un mois entier et demeura finalement convaincu de l'entière vérité du fait.

Je conclus. Jésus a apparu après sa mort, d'autres fois il a fait briller dans les airs la croix, l'instrument de sa passion mais aussi de sa victoire. Ces appari-

tions ont confirmé le genre humain dans la croyance à sa divinité. Si Jésus-Christ n'est pas ce que les chrétiens pensent, que signifient ces apparitions, comment Dieu a-t-il pu les permettre? Les incrédules n'ont jamais pu donner et ne donneront jamais à cette question une réponse satisfaisante. Ah! puissent les apparitions qui ont été inspirées à Jésus-Christ par sa bonté, éclairer les esprits incroyants et lui gagner les cœurs indifférents, avant qu'il n'apparaisse dans l'appareil de la justice pour confondre ceux qui n'ont pas voulu croire en lui et rejeter ceux qui n'ont pas voulu l'aimer!

Article II.

Faits merveilleux dont Jésus-Christ a été l'objet.

Aux faits merveilleux dont Notre-Seigneur a été l'Auteur et qui, nous venons de le voir, constituent une démonstration si victorieuse en faveur de la divinité de Jésus-Christ, viennent s'en ajouter d'autres, non moins miraculeux ni moins probants et dont Notre-Seigneur a été, à n'en pouvoir douter, l'objet. Cette deuxième catégorie de faits se subdivise naturellement en trois groupes : ceux qui ont *précédé,* ceux qui ont *accompagné,* et enfin ceux qui ont *suivi* la venue de Notre-Seigneur.

§ I.

Faits qui ont précédé la venue de Jésus-Christ.

Ce sont surtout les prophéties qui ont annoncé et décrit longtemps à l'avance l'Homme-Dieu. La première de ces prophéties remonte à l'origine même du genre humain. C'est au lendemain de la chute de nos premiers parents. Le serpent infernal se flatte de conserver les fruits de sa victoire. Mais voici que la voix de Dieu retentit dans le Paradis terrestre et

annonce un triomphe mystérieux que la femme c. à d. la très sainte Vierge remportera par l'intermédiaire de sa postérité à savoir Jésus-Christ, le Fils de la Vierge sur Satan et sa suite : *Inimicitias ponam inter te et mulierem* (Gen. III, 15).

Plusieurs siècles après cette première promesse, à peu près 1920 avant Jésus-Christ, Dieu se choisit un homme dont il voulut faire le père d'un peuple spécial, destiné à garder la religion intacte dans le monde, — cet homme s'appelait Abram. Le Seigneur le fit sortir de la Chaldée, de sa demeure et de sa famille, au sein de laquelle le culte des idoles avait pénétré et lui assura *que tous les peuples de la terre seraient bénis en lui* (Gen. XII, 3). Quelque temps après, ce même Abram (mais qui au jour de son élection par Dieu changea son nom en celui d'Abraham) fut mis par le Seigneur à une terrible épreuve. Il n'avait qu'un fils, nommé Isaac ; il reçut l'ordre de le sacrifier sur les hauteurs du mont Moriah. Quelque dur que fût le commandement, Abraham se disposa à l'exécuter, — mais Dieu se contenta de sa bonne volonté, et pour l'en récompenser, lui dit : *Parce que tu as fait cela, je te bénirai, et je multiplierai ta postérité à l'égal des étoiles du ciel et du sable de la mer et dans un de tes descendants, je bénirai toutes les nations de la terre* (Gen. XXII, 17, 18). Qui ne reconnaît dans ce descendant extraordinaire le Messie ou le Christ ?

L'assurance donnée à Abraham fut renouvelée à son petit-fils Jacob. Ce célèbre patriarche avait dû prendre la fuite devant son frère Esaü. Un soir, fatigué de la marche, il résolut de passer la nuit en rase campagne. Pendant son sommeil, il eut une vision céleste : il aperçut une échelle qui allait de la terre au ciel, le long d'elle des anges montaient et descendaient — en même temps il entendit une voix, la voix du Seigneur, lui dire : *Je suis le Seigneur, le*

Dieu d'Abraham et d'Isaac. Je donnerai la terre, où tu es couché, à toi et à tes descendants. Ils seront nombreux comme la poussière de la terre et dans un de tes descendants tous les peuples de la terre seront bénis (Gen. xxviii, 14). Jacob qui étant encore jeune avait mérité d'entendre cette remarquable prophétie de la bouche de Dieu, fut lui-même rempli de l'esprit de prophétie à la fin de son existence. Sentant la mort approcher, il fit venir tous ses fils au pied de son lit, les bénit, et à Juda en particulier adressa ces mémorables paroles : *Juda, tes frères te loueront.... les enfants de ton père se prosterneront devant toi.... Le sceptre (c. à d. l'autorité) ne sortira point de Juda.... jusqu'à ce que vienne Celui qui doit être envoyé et qui sera l'attente des peuples* (Gen. c. 49, v. 8).

Un peu plus de quatre siècles après la mort de Jacob, une scène merveilleuse se déroule sur les bords du Jourdain. Effrayé des victoires remportées coup sur coup par les Israélites, le roi des Moabites fait venir un devin du nom de Balaam et lui demande de les maudire. Balaam a bien cette intention, mais malgré lui, au lieu de maudire, il bénit, et la 4e fois qu'il prend la parole, il élève la voix avec solennité et dit : *C'est Balaam, le fils de Béor qui parle.... c'est celui qui entend les paroles de Dieu qui parle.... Je le verrai, mais non maintenant, je le contemplerai, mais non de près. Une étoile s'élève de Jacob, un sceptre se dresse en Israël. C'est de Jacob que viendra le dominateur* (Num. xxiv, 17). Qui de nouveau ne voit ici une prédiction du Messie, appelé étoile parce qu'il éclairera les nations et dominateur parce qu'il vaincra les puissances ennemies ?

De son côté Moïse, parvenu au terme de sa glorieuse carrière, entrevoit dans un avenir lointain un prophète extraordinaire semblable à lui. Ce prophète sortira de la nation juive, tout Israël devra l'écouter.

Cinq siècles s'écoulent depuis la mort du législateur d'Israël et voici que l'attention du genre humain est

ramenée sur le grand prophète annoncé par Moïse mourant. C'est David qui au son de la harpe chante les destinées, les ignominies, les souffrances, mais aussi les triomphes du futur Messie. « *Je suis,* le Messie lui-même a la parole, *je suis un ver et non un homme, l'opprobre des hommes et le rebut de la populace. Tous ceux qui m'ont vu m'ont raillé et ont secoué la tête. Ils ont percé mes mains et mes pieds, ils ont compté tous mes os. Ils se sont partagé mes vêtements et ont jeté le sort sur mes habits* » (Ps. XXI). Après la peine, le repos : « *Ma chair reposera en paix, car vous n'abandonnerez pas mon âme dans la tombe, vous ne permettrez pas que votre Saint voie la corruption* » (Ps. XV). Enfin la victoire finale, la royauté universelle, le sacerdoce éternel « *Le Seigneur a dit à mon Seigneur* (on le voit, c'est le Père éternel qui parle à Jésus-Christ) : *Asseyez-vous à ma droite jusqu'à ce que je réduise vos ennemis à vous servir de marchepied. Le Seigneur* (continue le Psalmiste) *fera sortir de Sion* (c'est à Jérusalem que Jésus-Christ souffrit) *le sceptre de votre puissance. Règnez au milieu de vos ennemis.* » Après ces paroles, intercalées par le Psalmiste, Dieu reprend : « *Je vous ai engendré de mon sein avant l'étoile du matin ;* puis c'est de nouveau David qui parle : *Le Seigneur a juré, et il ne s'en repentira point. Vous êtes prêtre éternellement selon l'ordre de Melchisédech* (Ps. 109). Salomon, le fils et successeur de David, a lui aussi annoncé d'avance la gloire du Messie : *Il dominera,* dit-il dans le Ps. 71, *d'une mer à l'autre, tous les rois de la terre l'adoreront, toutes les nations le serviront.*

De nouveau près de trois siècles se passent et Dieu suscite les prophètes proprement dits. Ce sont des hommes particulièrement saints, chargés par le Seigneur d'avertir le peuple, de lui rappeler les vérités de la religion, de l'inviter à la pénitence. Ils soutiennent leur prédication par des prophéties qui ne laissent rien à désirer au point de vue de la clarté,

si bien qu'à première vue on les prendrait pour des récits historiques.

Le plus célèbre d'entre eux est *Isaïe*. Il commence son long ministère prophétique (une durée de 60 ans) après que Dieu a purifié ses lèvres au moyen d'un charbon ardent. Ses prédictions sont si circonstanciées que les Pères l'ont appelé l'évangéliste de l'Ancien Testament. Il annonce que le Messie sera Dieu *(Dieu lui-même viendra et vous sauvera)* (Is. c. 45, v. 4) ; ailleurs il l'appelle Emmanuel c. à d. Dieu avec nous, il prédit qu'il naîtra d'une vierge *(Voici qu'une vierge concevra et enfantera un fils)* (Is. c. VII, 14), que des rois orientaux viendront lui rendre hommage, qu'il fera de nombreux miracles, qu'il souffrira la mort volontairement et non par contrainte, qu'il sera mis au nombre des malfaiteurs, qu'il priera pour ses ennemis et que son sépulcre sera glorieux (c. XI, 1 ; VII, 14 ; LX, 6 ; LXI, 1 ; XXXV, 5, 6 ; LIII, 4-7, 12). Dans la 1ère année de Darius, lorsque la captivité de Babylone touche à sa fin, *Daniel* est informé par l'archange Gabriel qu'à partir de la publication de l'édit ordonnant de reconstruire Jérusalem jusqu'à la mort du Messie, il ne s'écoulera pas tout à fait soixante-dix semaines d'années ou 490 ans. *Michée* annonce le lieu de naissance du Désiré des nations : ce sera l'humble bourgade de Bethléem : *Et vous, Bethléem Ephrata, vous êtes petite entre les villes de Juda, mais c'est de vous que sortira Celui qui doit règner dans Israël, dont la génération est dès le commencement, dès l'éternité* (ch. V, v. 2). *Zacharie* voit le Messie visitant la fille de Sion avec humilité et mansuétude, assis sur un âne, il le voit acheté pour la somme de trente deniers par son peuple ingrat, et il voit même le champ du potier auquel cet argent sera employé. *Aggée* loue la gloire du nouveau temple, matériellement inférieur à celui de Salomon, mais de beaucoup supérieur à celui-ci parce qu'il verra le

Messie prier et enseigner dans son enceinte. *Malachie* enfin, le dernier des prophètes, prédit le sacrifice de la Nouvelle Alliance, lequel remplacera tous les sacrifices précédents et sera célébré par toute la terre, depuis le lever du soleil jusqu'au couchant.

Telles sont les principales prophéties contenues dans l'Ancien Testament. Dire qu'elles ont été composées après coup par les chrétiens, c'est faire injure au plus vulgaire bon sens, car comment dans ce cas seraient-elles renfermées dans les Bibles juives. Or, il est bien certain qu'elles s'y trouvent, non pas l'une ou l'autre parmi celles que l'on pourrait faire passer pour équivoques, mais toutes et en particulier les plus claires. Le P. Weninger, célèbre missionnaire allemand aux Etats-Unis, raconte (Lettres de Woodstock, T. III, p. 265) que lors d'une mission qu'il prêcha à Salem il fit visite à un tailleur juif qui se répandit en éloges sur la mission, parce qu'une restitution lui avait été faite à cette occasion. Le missionnaire voulant le convertir au christianisme, lui demanda s'il croyait tout ce que les prophètes ont écrit. Sur sa réponse affirmative le père dit : Comment alors se fait-il que vous ne croyiez pas à l'avènement du Messie puisque Aggée a prédit que cet avènement aurait lieu quand le temple serait encore debout et que depuis tant de siècles le temple est détruit. Cette prophétie est fausse, s'écria le juif, elle ne se trouve pas dans la Bible hébraïque. Le missionnaire pria alors le juif de lui apporter celle qu'il avait chez lui, et lui montra le passage en question. Le juif, ne pouvant nier l'évidence, dit pour toute réponse : N'importe, je préfère périr avec Jérusalem que de me faire chrétien. J'ajoute que de même que la Bible hébraïque renferme la prophétie d'Aggée elle contient toutes les autres. Evidemment ce ne sont pas les Juifs qui les ont insérées pour faire plaisir aux chrétiens, et moins encore ont-ils emprunté aux

chrétiens des prophéties que ceux-ci auraient inventées. C'est ce qui a fait dire à S. Augustin que les Juifs nous sont d'un grand secours en tant qu'ils portent les livres d'où nous tirons les preuves de notre religion *(Enarr. in psalm.* LVI, n. 9). Les prophéties que nous venons de citer sont aussi renfermées dans la version des septante, laquelle fut commencée sous le roi Ptolémée Philadelphe ou peut-être déjà sous son prédécesseur Ptolémée Lagus, dans la 1ère moitié du 3e s. av. Jésus-Christ (à cette 1ère époque remonte la traduction du Pentateuque), et terminée quant aux ouvrages qui dans le présent sujet nous intéressent le plus (Psaumes et Prophètes) plus d'un siècle avant Notre-Seigneur. Mais non-seulement les prophéties n'ont pas été fabriquées après leur accomplissement, elles sont absolument authentiques, celles qui sont citées sous les noms de Daniel, Isaïe, David, Moyse, Jacob, Abraham appartiennent à ces grands personnages. La tradition, une tradition aussi vénérable, constante et éclairée qu'on peut la souhaiter, en fait foi et les difficultés de détail qu'on a élevées contre cette authenticité ont toutes pu être résolues au point de ne laisser subsister aucun doute raisonnable.

Le caractère surnaturel de ces prophéties n'est pas moins manifeste que leur authenticité. Plusieurs sont d'une clarté saisissante, sont composées de détails qu'il était absolument impossible de prévoir des siècles à l'avance, et ne peuvent se rapporter qu'au Messie. Est-il nécessaire de faire remarquer qu'elles se sont accomplies à la lettre ? L'histoire évangélique ne semble-t-elle pas être le décalque des prophéties ? Que nous apprend-elle en effet ? Que N. S. naquit à Bethléem, d'une vierge, vers la fin du temps où Juda tint encore le sceptre quoique d'une manière incomplète seulement. Elle nous apprend qu'il fut adoré par des rois venus de l'Orient, qu'il prêcha la doctrine du salut

avec douceur, qu'il mourut au milieu de la 70e des semaines d'année écoulées depuis l'édit d'Artaxerxès Longue-main permettant aux Juifs de réédifier le temple. Elle nous apprend l'accomplissement de tous les autres détails mentionnés par les prophètes. N'est-ce pas là un fait merveilleux ou plutôt un ensemble de faits merveilleux de tout premier ordre? La réalisation d'une seule prophétie, telle que plusieurs de celles qu'on vient de voir, eût suffi pour montrer au grand jour l'intervention de Dieu en faveur de Notre-Seigneur, mais voici que ces prophéties sont nombreuses, elles appartiennent à toutes les époques de l'ère ancienne, elles sont énoncées par des hommes très éloignés les uns des autres par le temps et tous ces hommes ne se contredisent pas, entre eux existe le plus entier, le plus harmonieux accord. « Quand un seul homme, dit Pascal, aurait fait un livre des prédictions de Jésus-Christ, pour le temps et pour la manière, et que Jésus-Christ serait venu conformément à ces prophéties, ce serait une force infinie, — mais il y a bien plus ici. C'est une suite d'hommes qui durant quatre mille ans, constamment et sans variation, viennent l'un ensuite de l'autre prédire ce même avènement (*Pensées,* ch. XV, nº 2). Non seulement tous ces prophètes ne se contredisent pas mutuellement, mais se complètent les uns les autres. Il y a parmi leurs prédictions un ordre admirable qui montre qu'un Etre supérieur les assiste, les dirige tous, se sert d'eux pour révéler graduellement ce qui a rapport au Messie futur. C'est ainsi que la première prophétie, celle qui remonte à l'origine du genre humain, est tout à fait générale : *J'établirai des inimitiés.* La 2de prophétie, celle qui est faite à Abraham, a déjà quelque chose de plus précis, elle nous apprend que le Messie naîtra d'Abraham. La prophétie de Jacob fait faire à notre connaissance un nouveau pas puisqu'elle nous apprend

quoique d'une manière encore vague l'époque à laquelle le Messie apparaîtra. La prédiction de Balaam est comme le complément de celle de Jacob. « Où celle-ci cesse, celle-là commence. Jacob annonçait la disparition du sceptre temporel ; Balaam contemple l'apparition d'un sceptre nouveau, spirituel » (Wilmers, *Histoire de la religion*, trad. franç. p. 62). A mesure que les temps avancent, les prédictions deviennent plus claires, plus détaillées : le lieu de naissance, le temps, les mystères de la vie et surtout de la passion, tout est annoncé d'avance par David et les prophètes. « De même, dit un auteur, que l'astre du jour s'annonce d'abord par un crépuscule, puis jette dans les cieux quelques rayons, et s'avance enfin dans la voûte céleste, en versant sur nous des torrents de lumière, — de même encore qu'un cours d'eau murmure d'abord faible et modeste sous le gazon verdoyant d'une prairie, puis, grossi peu à peu dans sa marche, par de nombreux tributaires, déploie majestueusement ses nappes blanchissantes et va perdre ses flots dans l'Océan, ainsi la parole prophétique, longtemps renfermée dans la promesse faite à nos premiers parents, s'élargit successivement par les révélations faites à Abraham, à Isaac, à Jacob, à Moïse, à David, à Isaïe, à Daniel et aux autres prophètes, jusqu'à ce qu'enfin elle confonde ses lumières avec les lumières de l'Evangile » (1) (Morisot, *le Christ avant Bethléem*, p. 12).

(1) Aussi l'attente du Messie fut-elle très vive en Palestine vers le temps de la naissance de N.-S., à preuve entre autres la prière du vieillard Siméon, la réponse de la Samaritaine, les légations des Juifs auprès de S. Jean-Baptiste et des disciples du précurseur auprès de N.-S., enfin le fait que plusieurs Messies surgirent vers le temps de Jésus-Christ. D'ailleurs cette attente a été constatée par les anciens historiens. Si les Juifs n'ont pas reçu N.-S., il faut l'attribuer à la puissance du préjugé dont ils étaient imbus : que le règne du Messie serait temporel et glorieux ; il faut l'attribuer aussi à l'aveuglement

Il y a plus, les prophéties ont pour théâtre non seulement la Palestine, mais d'autres pays aussi : Job, prince de Hur, s'écrie assis sur le fumier, trône de sa misère : *Credo quod Redemptor meus vivit : Je crois que mon Rédempteur est vivant et que dans ma chair je verrai mon Sauveur* (Job. XIX, 25), — Balaam prophétise au milieu des païens, — Jonas visite l'immense ville de Ninive, — Daniel fait entendre sa voix inspirée à Babylone. Jésus-Christ devait racheter tous les hommes, il convenait que tous les hommes fussent préparés à sa venue et l'attendissent.

Mais non-seulement Notre-Seigneur a été prédit, il a été aussi préfiguré. Ce même Dieu qui a fait décrire d'avance le Messie par la parole, l'a fait dépeindre d'avance par des figures. Il a fait ce que les hommes font continuellement eux aussi : il a joint l'action emblématique à la simple parole parlée ou écrite, il a fait annoncer le futur Libérateur non seulement aux oreilles mais aux yeux, si je puis m'exprimer ainsi. Tel est le sentiment de ceux qui sont entrés le plus profondément dans l'intelligence des SS. Livres. Ecoutons entre autres S. Paulin de Nole : « Dès l'origine des temps, dit ce S. Père, le Christ souffre dans ceux qui lui appartiennent ; car c'est le même qui est le commencement et la fin, qui est voilé sous la Loi et révélé dans l'Evangile, toujours admirable, toujours souffrant, toujours triomphant dans les Saints. C'est lui que son frère mit à mort en Abel, que son fils tourna en dérision dans la personne de Noé, qui fut voyageur en Abraham, offert en holocauste en Isaac ;

produit par les passions : ces passions N.-S. les combattit sans merci, il faut l'attribuer enfin au prestige que les prêtres et les Docteurs de la Loi exerçaient sur le peuple. D'ailleurs cette attitude même du peuple avait été prédite par les prophètes aussi bien que les caractères du Messie. Ajoutons que beaucoup de Juifs crurent en Notre-Seigneur et l'accueillirent.

lui qui servit en Jacob, qui fut vendu en Joseph, exposé et chassé en Moïse, lapidé et scié avec les prophètes.... (Migne, Curs. compl. Theol. t. VIII, p. 1285). On vient de lire les noms de plusieurs des principaux personnages bibliques qui ont été de tout temps regardés comme des figures du Christ. Les autres qui méritent d'être cités sont Adam, Job, Josué, Gédéon, Samson, David, Salomon, Jonas et Elie. Les traits de rapprochement entre ces saints personnages et Notre-Seigneur sont nombreux et variés. Contentons-nous de quelques indications. Adam fut le chef du genre humain, Jésus-Christ est devenu le chef des prédestinés. Abel fut juste, sa profession fut celle de pasteur, son frère le prit en haine et par envie le tua, autant de traits qui se sont réalisés en N.-S., mais tandis que le sang d'Abel appela la vengeance sur le meurtrier, celui de Jésus fait descendre sur la terre la grâce et le pardon. Noë fut le seul homme vraiment vertueux de son temps, il construisit l'arche grâce à laquelle lui et sa famille furent sauvés ; il prêcha la pénitence et prédit le déluge ; quand les eaux se furent écoulées il offrit à Dieu un sacrifice qui apaisa le ciel et le rendit favorable aux hommes : tous ces détails ne les retrouvons-nous pas dans la vie de Notre-Seigneur, le seul véritable juste, le grand prédicateur de la pénitence et le prophète des jugements divins, le fondateur de l'Eglise, et le sacrificateur par excellence ? David lui-même appelle Jésus-Christ prêtre selon l'ordre de Melchisédech, ce prêtre-roi mystérieux qui offrit du pain et du vin après la victoire remportée par Abraham sur ses ennemis. Les qualités et le sacrifice de Notre-Seigneur furent aussi admirablement préfigurés dans la personne d'Isaac, prédit à plusieurs reprises par Dieu, aimé de son père dont il fut le fils unique, obéissant jusqu'à l'acceptation de la mort, portant lui-même le bois du sacrifice jusqu'au

sommet du Mont Moria et délivré miraculeusement par un envoyé céleste. Ils le furent non moins merveilleusement dans la personne du chaste Joseph, vendu par ses frères, tenté, faussement accusé et retenu en prison entre deux coupables, patient au sein des épreuves, délivré par une sorte de miracle, constitué seigneur de tout le pays, salué du nom de sauveur du monde, et ovationné par les Egyptiens. L'un des plus grands hommes de l'Ancien Testament fut Moïse ; il fut aussi l'une des figures les plus claires de Notre-Seigneur. Par Moïse Dieu fonda l'ancienne Alliance, par Jésus-Christ il fonda la nouvelle. Moïse fut, étant encore enfant, sauvé merveilleusement de la mort ; il quitta la cour pour délivrer son peuple, il se prépara à sa sublime mission dans le désert, il fut à la fois le sauveur, le médiateur, le législateur et le guide des Israélites, il prouva par d'éclatants prodiges sa mission céleste. Chacun voit combien parfaitement tous ces traits s'appliquent à Jésus-Christ. Son successeur Josué préfigura Notre-Seigneur non seulement par son nom mais plus encore par ce fait qu'il conquit la Terre promise et y introduisit le peuple confié à sa sollicitude. Gédéon aussi le préfigura par la manière humble, cachée dont s'écoula sa jeunesse, et surtout par la défaite qu'il infligea aux ennemis d'Israël à l'aide de soldats peu nombreux, armés de trompettes et de flambeaux, symboles de la parole et de la lumière des bonnes œuvres qui furent les seules armes dont la petite troupe des Apôtres se servit pour réduire les nombreux adeptes du paganisme. Dans la vie d'un autre juge d'Israël, Samson, on lit plusieurs traits qui font penser à Jésus-Christ. Sa naissance fut annoncée par un Ange, il terrassa un lion, il défit de nombreux ennemis à l'aide d'une arme vile et impuissante, il fut vendu pour de l'argent par ses frères, je veux dire des hommes de sa tribu, il fut lié

et outragé, il offrit sa vie pour son peuple, et en mourant causa un grand tort à ses adversaires. S. Augustin dit de Samson qu'il combattit comme un fort et souffrit comme un faible. Il contemplait en lui la force du Fils de Dieu et la faiblesse du fils de l'homme. Quelles admirables figures de Notre-Seigneur que les deux grands rois David et Salomon ! Le premier naquit à Bethléem, mena une vie cachée et humble pendant sa jeunesse, terrassa le géant Goliath avec une arme qui n'avait aucune proportion avec un si grand exploit, il fut persécuté par Saül à qui il n'avait fait que du bien, il pardonna généreusement à ses ennemis, franchit plongé dans une mer d'affliction le Cédron près du mont des Oliviers, accompagné de quelques rares fidèles, retourna triomphant à Jérusalem et finit par vaincre tous ses ennemis. Le second, comme son nom de Salomon l'indique déjà, préfigura surtout la gloire de Jésus-Christ. Il fut aussi une faible figure de la sagesse incréée, de Celui dans lequel tous les trésors sont renfermés. Enfin Notre-Seigneur a lui-même déclaré que Jonas fut une figure de sa résurrection.

Ce serait cependant trop restreindre le caractère figuratif de l'Ancien Testament que de le limiter à des personnes : les saints Pères nous enseignent qu'il s'étend aussi aux choses. De même que l'arbre de la science du bien et du mal planté dans le Paradis terrestre avait pour but de faire reconnaître les vrais obéissants, ainsi Jésus-Christ fut établi pour la résurrection et la chute d'un grand nombre. Le bélier engagé dans les épines et tué à la place d'Isaac, l'échelle que Jacob vit en songe et qui reliait la terre au ciel, l'agneau pascal qui devait être sans tache et dont le sang préserva les Israélites de la mort temporelle *(Pascha nostrum immolatus est Christus)*, la pierre du sein de laquelle Moïse fit jaillir une eau fraiche et abon-

dante, les sacrifices tant sanglants que non sanglants, le serpent d'airain que les Israélites mordus par des serpents venimeux n'avaient qu'à regarder avec confiance pour être guéris de leurs blessures (cf Evang. de S. Jean, III), la toison de Gédéon imprégnée d'une rosée miraculeuse (cf. Ps. 71, 6), toutes ces choses furent à n'en pouvoir douter des figures frappantes et significatives du Fils de Dieu fait homme (cf. Knecht, *Kommentar zur bibl. Geschichte* (passim). Elles montrent Dieu continuellement préoccupé de la pensée de Jésus et se plaisant à le rendre constamment présent à ses yeux en image, en attendant qu'il le contemple avec un regard de complaisance, agissant et s'immolant en personne sur cette terre.

Toutefois je n'ai pas tout dit encore. Dieu non content de faire prédire et préfigurer Jésus-Christ, a *préparé* sa venue. Bien avant que les Juifs ne fussent invités par S. Jean-Baptiste à aplanir les voies du Rédempteur, la Providence divine s'acquitta de ce soin. De grands penseurs dont le regard d'aigle a su planer au-dessus des mille événements de l'ancien monde ont démêlé dans leur description les grandes lignes auxquelles les menus incidents sont subordonnés et suivant ces lignes sans se laisser distraire par les détails les ont vu aboutir à Jésus-Christ. C'est ainsi que Bossuet, l'aigle de Maux, nous montre (dans son Discours sur l'histoire universelle) Dieu se servant des Assyriens et des Babyloniens pour châtier et ramener au devoir les Juifs dépositaires des célestes promesses, — employant les Perses pour rétablir le peuple juif, Alexandre et ses premiers successeurs pour le protéger, Antiochus l'Illustre et ses successeurs pour l'exercer, les Romains pour soutenir sa liberté contre les rois de Syrie (cf. *Essai sur la philosophie de l'histoire* par Liagre, p. 6). Ce n'est pas sans un secret dessein de la divine Providence que plusieurs empires se succè-

dent durant les 2000 ans qui précèdent Jésus-Christ. Il fallut p. ex. que les Perses vinssent remplacer les Assyriens qui, demeurés au pouvoir, eussent outrepassé les intentions divines et non contents de châtier le peuple juif et de le ramener au devoir, l'eûssent infailliblement et impitoyablement anéanti. Il fallut aussi que les Perses fissent place aux Grecs, car de cette manière seulement et grâce à la diffusion de la langue grecque les livres des Juifs devinrent célèbres parmi les Gentils et l'attente d'un libérateur tout-puissant se répandit au loin. Il fallut enfin que les Romains succédassent aux Grecs, car par les voies de communication qu'ils ouvrirent et tracèrent d'un bout du monde à l'autre ils facilitèrent la prédication de l'Evangile et par conséquent la connaissance de Jésus-Christ. Impossible aussi de ne pas voir dans la philosophie socratique et dans la civilisation gréco-romaine une préparation providentielle du ministère de Jésus-Christ. La philosophie socratique empêcha la raison naturelle et le sens moral de sombrer entièrement dans l'immense gouffre du matérialisme païen, la civilisation en poliçant les mœurs rendit les cœurs plus aptes à recevoir les salutaires et pures influences du christianisme (cf. Bénard, *Règne social du Christ*, L. VI). Cependant l'insuffisance de cette philosophie et de cette civilisation devait par une autre voie acheminer les peuples vers le divin Sauveur. Ce n'est pas sans un profond dessein de sa sagesse que Dieu tint pendant de si longs siècles son Fils renfermé dans son sein (*Unigenitus in sinu Patris*) avant de l'envoyer sur la terre. L'homme tombé par orgueil devait reconnaître, avant d'accepter le libérateur, qu'abandonné à lui-même, il ne pouvait et ne savait rien ou plutôt ne savait qu'errer et ne pouvait que pécher. Il devait arriver à sentir le vide que laissent après elles toutes les voluptés et toutes les richesses de la terre. Il devait

désespérer de lui-même et de tout ce qui n'est pas Dieu avant de consentir à recevoir Dieu apparaissant en la personne de Jésus-Christ. Ce fut par suite d'une conduite ou plutôt d'une permission spéciale de la divine Providence l'état d'âme de l'humanité vers le temps de Notre-Seigneur, autant du moins que l'humanité fut capable de cette disposition d'esprit au sein de la débauche, de l'indifférence, de la suffisance dont elle était pénétrée et par lesquelles elle était par conséquent aveuglée. « Les hommes supérieurs, dit Döllinger, subissaient un profond sentiment d'abattement et de tristesse. Tacite ne doute pas que l'Empire ne soit sous le coup de la colère céleste, et à ses yeux la vie n'est plus qu'une grande bouffonerie. Les stoïciens avouaient que le véritable saint, l'idéal de la vertu et de l'héroïsme moral n'avait pas encore paru sur la terre. Une immense préoccupation, un malaise indéfinissable s'était emparé de tous les peuples. Les plus sages des hommes soupiraient après ce type visible qui devait élever et orienter leur conscience, après ces dogmes infaillibles qui devaient éclairer leur marche à travers le labyrinthe des opinions régnantes (Döllinger, *Paganisme et Judaïsme,* t. IX, p. 107 et 108). Le moment était arrivé où pour remédier au mal qui avait atteint son apogée, pour répondre à l'attente tenue en éveil par des prophéties de plus en plus claires, les cieux devaient s'ouvrir, et livrer passage au Juste, au Désiré des nations, au Sauveur du monde, Jésus béni dans les siècles des siècles.

§ II.

Les faits merveilleux qui ont accompagné la venue de Jésus-Christ sur la terre.

Quand la plénitude des temps fut venue, un esprit céleste, l'archange Gabriel apparut à une humble vierge

de Nazareth, nommée Marie, — la salua avec respect en disant : *Je vous salue, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous, vous êtes bénie entre les femmes. Voici que vous concevrez et enfanterez un fils, et vous l'appellerez Jésus ; il sera nommé le fils du Très-Haut et son règne n'aura point de fin* (Luc. I, 28). La sainte Vierge ne comprend pas : *Comment*, demande-t-elle, *cela peut-il se faire?* et l'archange reprend : *Le Très-Haut surviendra en vous et le S. Esprit vous couvrira de son ombre, et voici que votre proche parente Elisabeth, quoique stérile et déjà avancée en âge, vient de concevoir, car ce qui est impossible aux hommes, est possible à Dieu.* Là-dessus l'obéissante Vierge acquiesce à la volonté du Ciel ; *qu'il me soit fait*, dit-elle, *selon votre parole* et en ce moment elle conçoit dans son chaste sein le Sauveur du monde. L'apparition de l'ange annonçant deux miracles dont l'un dut servir de confirmation à l'autre, tel fut comme le premier anneau d'une longue chaîne de merveilles tendue par la divine Providence à travers la vie tout entière de Notre-Seigneur, ou plutôt enlaçant cette vie si bien et si intimement qu'elle en est devenue inséparable. Peu de temps après l'annonciation, la sainte Vierge se met en route pour Hébron, dans le but de rendre à sa sainte cousine les services que son état réclame. Or, à peine celle-ci se trouve-t-elle en présence de l'illustre visiteuse, qu'elle est remplie du S. Esprit et elle s'écrie : *Bénie êtes-vous entre les femmes, et le fruit de vos entrailles est béni, — comment se fait-il que la Mère de mon Dieu daigne me visiter, et voici que l'enfant que je porte a tressailli dans mon sein* (Luc. I, 42-44).

Dès que sa présence n'est plus nécessaire à Hébron, la Ste Vierge reprend la route de Nazareth, mais bientôt elle est arrachée aux douceurs du repos et de la contemplation : un édit de l'empereur Auguste l'oblige de se faire inscrire avec S. Joseph sur les registres publics à Bethléem, la ville de ses ancêtres. C'est dans

cette humble localité ou plutôt dans une grotte située un peu hors de la ville qu'elle met au monde son enfant bien-aimé. Au même moment le ciel s'entr'ouvre, un ange apparaît dans les airs, vole vers quelques pauvres bergers préposés à la garde des troupeaux et leur dit : *Je vous annonce une grande joie, il vous est né un Sauveur* (Luc. II, 10), et à peine a-t-il prononcé cette parole que d'autres anges en grand nombre se joignent à lui et chantent d'une voix harmonieuse : *Gloire à Dieu au plus haut des cieux et paix aux hommes de bonne volonté* (ib. v. 14). Tandis que ces merveilles se passent en Palestine, un prodige non moins grand annonce dans le lointain Orient la naissance du grand Roi. Une étoile extraordinaire, surnaturelle commence tout à coup de briller au firmament. Des mages la voient et y reconnaissent le signe du grand événement dont l'étable de Bethléem vient d'être le théâtre. Ils prennent la résolution d'aller rendre leurs hommages au nouveau-né et aussitôt l'étoile se met à les diriger. Après une éclipse momentanée voulue par Dieu pour l'instruction de la ville de Jérusalem, elle reparaît et continue de conduire les pieux pèlerins jusqu'à ce qu'enfin elle s'arrête au-dessus de l'étable. Les mages entrent dans la grotte, tombent à genoux devant l'enfant mystérieux qui ne répond que par des vagissements à leurs protestations de foi et de fidélité, enfin ils lui offrent des présents précieux : de l'or, de la myrrhe et de l'encens.

Quarante jours après la naissance de Jésus, conformément à la loi de Moyse, la Ste Vierge se rend à Jérusalem pour s'y soumettre au rite humiliant de la purification. Or, en ce temps-là, vivait dans la ville sainte un vieillard du nom de Siméon. Non seulement il attendait avec une sainte impatience le Messie promis, mais il avait reçu de la part du S. Esprit l'assurance qu'il ne mourrait pas tant qu'il ne l'aurait

contemplé de ses yeux. Et voici qu'au moment où la Ste Vierge pénètre dans le temple, Siméon, intérieurement averti par le S. Esprit, y vient aussi, se dirige sans hésitation aucune vers la jeune mère, prend l'enfant entre ses bras et exhale en paroles émues ses sentiments de joie et de reconnaissance. Et tandis qu'il parle, les temps futurs se dévoilent devant ses regards inspirés, il contemple dans l'avenir un signe de contradiction : c'est cet enfant qu'il embrasse et couvre de ses baisers, il contemple un glaive : c'est l'épée tranchante qui transpercera la jeune et douce femme qu'il a devant lui.

La prophétie merveilleuse ne tarde pas de recevoir un commencement d'accomplissement. Hérode hanté de folles terreurs veut à tout prix se débarrasser de l'enfant divin dans lequel son inintelligence des Livres Saints lui fait redouter un rival. Il ordonne un massacre général des nouveau-nés de Bethléem, mais le Ciel veille ; — un ange apparaît en songe à Joseph et lui ordonne de fuir en Egypte. Le même ange apparaît plusieurs années après pour annoncer que tout danger a disparu et qu'on peut donc rentrer impunément à Nazareth. Quelle sollicitude incessante du ciel à l'égard de Jésus enfant !

Je ne dirai rien de la vie cachée de Notre-Seigneur à Nazareth. Le S. Esprit n'a pas jugé bon de nous révéler les incidents de cette longue époque de 18 ans ; respectons ce silence, ne cherchons pas à y suppléer par des emprunts faits aux Evangiles apocryphes, et passons aussitôt à la vie publique de Notre-Seigneur. A l'entrée de cette époque deux faits s'accomplissent qui projettent sur Jésus-Christ une lumière admirablement douce, pure et sublime. C'est après le jeûne de quarante jours et la triple victoire remportée sur le tentateur, l'apparition de nombreux anges empressés à servir Notre-Seigneur, c'est surtout la descente du

S. Esprit sous forme de colombe au-dessus de Notre-Seigneur au moment où celui-ci sort en priant des eaux du Jourdain dans lesquelles il a été baptisé par son précurseur. En même temps une voix se fait entendre, la voix du Père céleste qui dit : « *Celui-ci est mon Fils bien-aimé en qui j'ai mis toutes mes complaisances.* » Cette parole solennelle, le Père éternel la répète quelque temps plus tard, à savoir au moment de la Transfiguration de Jésus-Christ. Deux grands hommes figurent aussi dans ce mystère, Moïse et Elie, mais ils ne sont là que pour rendre hommage à Notre-Seigneur, et c'est à celui-ci seul que s'adresse la parole divine : *Celui-ci est mon Fils bien-aimé en qui j'ai mis toutes mes complaisances, écoutez-le* (Matth. III, 17).

Mais l'heure du sacrifice final vient de sonner. Jésus-Christ y prélude dans un jardin, parce que dans un jardin notre perte avait commencé. Il gémit, il soupire, il tremble et voici qu'un ange descend du ciel pour consoler et réconforter son humanité effrayée. Jésus se lève décidé à boire le calice jusqu'à la lie. Volontairement il devient le jouet d'une vile et brutale soldatesque, son humanité seule paraît ; il pourrait, comme il le dit à Pilate, se faire défendre par des légions d'anges, mais non, trêve de miracles, trêve de faits merveilleux, il faut que l'homme expie par l'humiliation et la souffrance la faute que l'homme avait commise par orgueil et sensualité. Dieu se retire, — il laisse le combat s'achever, ce combat qui ne peut aboutir à un complet triomphe, qu'à la condition de se terminer par l'écrasement matériel, par la mort temporelle du vainqueur. Mais à peine Notre-Seigneur est-il mort, le Père éternel rentre en scène. Les rochers se fendent et encore aujourd'hui on montre aux pèlerins de Terre-Sainte dans la grotte d'Adam située sous le Calvaire une fente qu'on fait remonter à la mort de Jésus-Christ ; le voile qui sépare le Saint du Saint

des Saints se déchire miraculeusement de haut en bas, des ténèbres épaisses enveloppent la terre, le soleil se couvre d'un crêpe lugubre, des morts ressuscitent et apparaissent à plusieurs. Le centenier, consterné à la vue de ces prodiges, s'écrie en se frappant la poitrine : *Vraiment, celui-ci était le Fils de Dieu* (Matth. XXVII, 54). Beaucoup d'autres parlent de même et proclament leur foi en la divinité de Jésus-Christ.

Le troisième jour après sa mort, Notre-Seigneur ressuscite et sur le seuil du sépulcre des anges révêtus d'habits étincelants annoncent aux saintes femmes l'heureuse nouvelle de la résurrection. Des anges encore descendent après l'Ascension sur le mont des Oliviers et informent les Apôtres que ce même Jésus qu'ils viennent de voir monter au ciel en redescendra un jour pour juger les vivants et les morts.

Si maintenant nous jetons un regard d'ensemble sur tous ces faits dont la brillante série vient de se dérouler sous nos yeux, que voyons-nous ? Toute la création tant animée qu'inanimée s'est fait comme un devoir de servir et de glorifier Notre-Seigneur. Les anges comme se trouvant au sommet de la création donnent l'exemple. Ils annoncent Jésus-Christ, ils le servent, ils le proclament. Ils assistent à ses principaux mystères, à son humble naissance, à sa résurrection glorieuse, à son Ascension triomphante. Les hommes sont aussi employés d'une manière merveilleuse à la glorification de Jésus-Christ : S. Siméon et Ste Elisabeth prophétisent, Moïse et Elie apparaissent, plusieurs morts reviennent à la vie. L'univers matériel est mis en émoi à l'occasion de Jésus-Christ : une étoile nouvelle, que les mages appellent si justement : *stellam ejus, son étoile* scintille au firmament, les rochers se brisent, la terre tremble, le soleil s'obscurcit. Mais qui ne le voit ? toutes ces créatures s'ébranlent sur l'ordre d'un plus grand pour rendre témoignage à Jésus-Christ;

elles ne sont que des instruments entre les mains du Créateur, elles ne sont que des voix qui redisent à qui sait l'entendre, la parole divine : *Celui-ci est mon fils, mon fils par excellence, mon fils de même nature que moi, consubstantiel à moi. C'est en Lui que j'ai mis toutes mes complaisances parce qu'Il est la vivante et infinie Image de mes perfections. Et vous donc, o hommes, écoutez-le, car il est votre Dieu.*

§ III.

Faits merveilleux qui ont suivi la venue de Notre-Seigneur sur la terre.

Les faits appartenant à ce troisième groupe sont en quelque sorte innombrables. Ce sont en particulier d'une part ceux qui se sont accomplis en faveur des adorateurs ou des défenseurs de la divinité de Jésus-Christ, d'autre part ceux qui se sont accomplis en punition des adversaires ou des contempteurs de cette même divinité.

Que de miracles, d'abord, sont venus glorifier les Saints sans nombre de l'Eglise catholique ! Tous ces miracles peuvent être en quelque manière cités en faveur et à l'appui du dogme de la divinité de Jésus-Christ, car les Saints ne furent autre chose que des chrétiens exemplaires, extraordinaires, héroïques, des chrétiens c'est à dire des disciples, et des adorateurs de Jésus-Christ. La croyance à la divinité de Jésus fut comme le pivot de leurs convictions religieuses et de leurs œuvres incomparables, le point de départ de leurs sentiments magnanimes et de leurs actions admirables. C'est ainsi d'ailleurs que les païens l'ont toujours compris. Quand ils ont été de bonne foi, et qu'ils se sont livrés aux impressions de la grâce, il leur a suffi de constater dument quelque miracle opéré en faveur d'un chrétien ou par un chrétien pour embrasser la foi en Jésus-Christ. C'est ainsi qu'on lit dans

la vie de S. Apollinaire, disciple de S. Pierre que venu dans l'Emilie il y ressuscita la fille d'un patricien nommé Rufin. Il n'en fallut pas plus pour déterminer celui-ci ainsi que toute sa famille à croire en Jésus-Christ. L'observation que nous venons de faire a une force particulière quand il s'agit de martyrs tourmentés en haine de Jésus-Christ. Que de fois on a vu les bêtes sauvages s'étendre tranquilles et caressantes aux pieds de ces intrépides confesseurs de la divinité de Notre-Seigneur. C'est ce que nous voyons rapporté entre autres dans les actes de S. Agapit, des SS. Abdon et Sennen, des SS. Vite, Modeste et Crescence, des SS. Prime et Félicien. La prison dans laquelle on jette les SS. Basilide, Cyrinus, Nabor et Nazaire, soldats romains, se remplit d'une très vive lumière, ce qui détermine le gardien, appelé Marcellus, à se convertir. Les saintes Rufina et Secunda sortent saines et sauves d'un bain d'eau bouillante dans lequel on les enferme et sont maintenues par un ange au-dessus de l'eau du Tibre dans lequel on veut les noyer. La mort des SS. Jean et Paul que leur juge Terentianus voulait garder secrète est divulguée par les esprits de ténèbres, et un possédé, le fils même de Terentianus, est délivré sur le tombeau des martyrs. Et que d'autres traits semblables je pourrais citer ici, traits glorieux pour les martyrs de l'Eglise, mais rejaillissant tous sur la divinité de Celui pour lequel ils souffrirent et moururent ! — Qu'on ne pense cependant pas que les faits prouvant directement la divinité de Jésus fassent défaut. Dieu a voulu entourer ce dogme fondamental de toutes les clartés désirables. Voici en particulier un miracle dont le caractère démonstratif est de nature à satisfaire la raison le plus exigeante. Cyrola, chef des ariens qui niaient la divinité de Jésus-Christ, ne pouvant prouver la fausseté des miracles opérés par les catholiques, avait essayé

de simuler un prodige. Il avait donné cinquante pièces d'or à un pauvre homme à condition qu'il contreferait l'aveugle. Il s'était proposé de le guérir devant la foule. Mais, o surprise ! au moment où la farce allait être jouée, le faux aveugle le devint réellement et ressentit aux yeux des douleurs intolérables. En proie à une vive souffrance le pauvre ne put se taire plus longtemps. Il dévoila à tous la fourberie de Cyrola et demanda à Dieu pardon de son crime. Il fit une profession touchante *à la divinité de Jésus-Christ.* A peine eut-il prononcé la dernière parole, qu'il recouvra la vue. Les ariens furent confondus et la divinité de Jésus-Christ brilla d'un nouvel éclat.

Si d'un côté Dieu s'est plu à glorifier les adorateurs de Jésus-Christ, il n'a pas mis moins de soin dans de nombreuses circonstances à châtier les contempteurs et les ennemis de son Fils. C'est p. ex. une chose étonnante et merveilleuse que le caractère tragique de la mort des principaux persécuteurs des chrétiens. Ils avaient dit au fond de leur cœur : *Dirumpamus vincula eorum et projiciamus jugum ipsorum, eradamus eum de terra viventium* (Ps. II, 3), le fait d'être chrétien était à leurs yeux un crime digne de mort et de mille morts ; et voyez la manière lugubre dont ils ont fini, lisez les pages ensanglantées de l'histoire des premiers siècles du christianisme. Néron (auteur de la 1ère persécution) se transperce lui-même et la fixité de ses yeux qui sortent des orbites glace d'horreur les témoins de cette épouvantable scène ; Domitien (2e persécution) est assassiné dans son palais ; Trajan (3e pers.) meurt subitement ; Adrien (4e pers.) est atteint d'hydropisie et expire dans d'atroces souffrances ; Marc-Aurèle meurt empoisonné ; Maximin de Thrace (6e pers.) est massacré avec son fils à Aquilée, son corps est jeté à la mer et sa tête portée à Rome pour y être exposée ; Dèce (7e pers.) tombe dans un

marais où il sert de pâture aux bêtes sauvages ; Valérien (8e pers.) est fait prisonnier par les Perses, obligé de servir de marchepied au roi Sapor, et d'après quelques-uns écorché vif ; Aurélien (9e pers.) est tué par ses soldats ; Dioclétien meurt après être descendu du trône ; Galère (de concert avec le précédent l'auteur de la 10e pers.) rend le dernier soupir après des douleurs atroces. Les historiens rapportent entre autres détails que la gangrène rongea ce dernier empereur tout vivant, dans ses plaies se formèrent des vers, qu'on s'efforça d'attirer en appliquant sur le corps des viandes cuites. L'odeur qui se dégageait de ces chairs en décomposition était telle qu'elle remplissait non seulement le palais mais la ville de Sardique et que les médecins refusèrent de soigner plus longtemps le hideux malade.

Les rois vandales ariens, plus encore que les empereurs romains persécutèrent les chrétiens en haine de la divinité de Jésus-Christ. Parmi eux Hunéric se distingua par sa cruauté. Très souvent sans aller jusqu'à faire mourir les catholiques il se contentait de les faire mutiler. C'est ainsi qu'on pouvait voir de son temps à Carthage de nombreux chrétiens, dont les uns n'avaient pas de bras, ou de pieds, d'autres pas d'yeux, pas d'oreilles, pas de nez. Il mourut d'une manière si terrible qu'il serait difficile de ne pas y voir une intervention spéciale de la justice vengeresse de Dieu. Les vers le consumèrent tout vivant (S. Victor d'Utique), lui-même mangea ses propres membres (Grégoire de Tours), et les entrailles lui sortirent du corps (S. Isidore de Séville). Que de fois aussi au rapport des Actes des martyrs, au moment où un Saint mourait en défense de la divinité de Jésus-Christ, des tremblements de terre ou d'autres phénomènes effroyables se produisirent et attestèrent la colère de Dieu contre les persécuteurs. On raconte dans les

actes de S. Agapit que quand on lui brisa la mâchoire le juge tomba de son siège.

Non moins éclatante a été la justice de Dieu envers les audacieux qui ont osé nier et combattre par la plume la divinité de Notre-Seigneur. Parmi ceux-ci l'un des plus célèbres est sans contredit Arius, hérésiarque du 4e siècle, qui par sa parole et son infernal ouvrage intitulé *Thalie* bouleversa si profondément et pendant tant d'années l'Eglise catholique, et entraîna tant d'âmes dans l'erreur et la perte éternelle. Il avait été d'abord condamné tant par l'empereur que par le concile de Nicée. Mais ses sectateurs parvinrent plus tard à circonvenir Constantin qui après avoir exigé de l'hérétique hypocrite une profession de foi qu'il croyait suffisante, voulut à la grande douleur de S. Alexandre, évêque de Constantinople, que l'indigne apostat fût reçu de nouveau dans l'Eglise. Les ariens organisèrent en conséquence un magnifique cortège, mais chemin faisant l'hérésiarque fut tout à coup pris de douleurs d'entrailles intolérables, il se retira précipitamment dans un endroit secret et là il creva par le milieu du corps, comme Judas, rejetant ses entrailles et du sang en abondance.

Un homme qui fit par ses écrits une guerre non moins furieuse à la divinité de Notre-Seigneur, s'efforça de substituer à Jésus-Christ les dieux païens, et persécuta les chrétiens moins brutalement mais plus hypocritement que les empereurs païens, ce fut Julien l'Apostat. Mais le caractère tragique de sa mort fit bien voir qu'il s'était attaqué à plus fort que lui. Un jour Libanius, confident de Julien, avait demandé à un chrétien : Que fait maintenant le fils du charpentier ? (C'est ainsi que Julien et ses familiers désignaient habituellement Notre-Seigneur.) Le chrétien avait répondu : Il fabrique en ce moment un cercueil pour ton maître. Cette parole se réalisa peu de temps

après. Dans une expédition contre les Perses, Julien fut surpris par l'ennemi. Une grêle de flèches l'assaillit lui et sa garde. L'une d'elles, effleurant le bras droit de l'empereur, vint lui percer le foie. Avant de partir en guerre, le malheureux avait dit : Après mon retour, je mettrai la dernière main à l'œuvre de l'extermination du christianisme. Dieu sut bien l'en empêcher, et les historiens catholiques ne doutent pas que la justice divine elle-même ne dirigeât la main qui lança la flèche meurtrière (1).

Rappelons aussi la mort de Voltaire, cet impie insigne qui contribua plus encore que les deux précédents à saper dans les âmes la croyance à la divinité de Jésus-Christ. Etant encore en parfaite santé, il avait dit : Je mourrai si je puis en riant. Il fut loin de rire à sa dernière heure. Sa mort fut la plus horrible qu'on puisse imaginer. Que n'y ont-ils assisté, dit le médecin Tronchin, tous ceux qu'il égara par ses écrits. L'angoisse, la terreur, le désespoir, le remords se disputèrent tour à tour son âme pour la tourmenter et la réduire aux abois. Plusieurs fois mais sans ombre de repentir il proféra ou plutôt vociféra ce nom de Jésus-Christ qu'il avait si souvent blasphémé et ridiculisé. Peu de moments avant de rendre le dernier soupir, il s'écria en tournant des regards effarés vers la ruelle du lit : « *Le diable est là.... il veut me saisir.... je le vois, je vois l'enfer.... cachez-le moi ;* » il dit encore : « *Je sens une main qui me traîne au tribunal de Dieu.* » Enfin il se condamna lui-même réellement, dit un historien, à ce festin auquel son ignorance et sa passion antibiblique avaient si souvent fait asseoir le

(1) D'après plusieurs auteurs, Julien en mourant aurait empli ses mains du sang qui coulait de sa blessure et l'aurait jeté en l'air en poussant ce cri : Tu as vaincu, Galiléen. Le savant historien de l'Apostat, Paul Allard (T. III, p. 277), regarde ces détails comme légendaires.

prophète Ezéchiel. Il dévora ses excréments (1), puis poussa un dernier cri, et expira au milieu de ses ordures et du sang qui lui sortait par les narines (Harel, *Recueil des particularités curieuses de la vie et de la mort de Voltaire*, p. 126).

C'est encore à ce groupe de faits merveilleux qu'on pourrait rapporter les châtiments providentiels dont ont été l'objet les profanateurs de la croix. Citons-en un qui a à la fois quelque chose de terrifiant et de consolant. Peu après la première révolution de France, un respectable ecclésiastique travaillait au salut des âmes dans un hôpital et prodiguait les secours et les consolations de la religion aux malades et aux blessés qui s'y trouvaient en grand nombre. On lui parle d'un soldat, dont la vie paraissait un prodige dans l'état de mutilation où il était. Il eut la curiosité de le voir. Il s'approche et voit un homme dont la figure portait l'empreinte d'un grand calme. Mon ami, lui dit-il, on m'a dit que vos blessures étaient très graves. Le malade sourit. Monsieur, répondit-il, levez un peu la couverture. Le prêtre obéit et recule d'horreur en voyant que cet infortuné n'a plus de bras. — Quoi, lui dit alors le blessé, vous reculez pour si peu de chose ? levez la couverture aux pieds. — Il lève et il voit qu'il n'a plus de jambes. — Ah ! mon enfant, s'écrie le charitable ministre, que vous êtes à plaindre ! — Non, répond le malade, ne me plaignez pas, mon Père, je n'ai que ce que je mérite : c'est ainsi que j'ai traité un crucifix. Je me rendais à l'armée avec mes camarades ; nous rencontrâmes sur la route un crucifix qui avait échappé à la fureur des patriotes. Aussitôt on se mit en devoir de l'abattre. Je fus un des plus empressés ; je montai et, avec mon sabre, je brisai les jambes et les bras du crucifix et il tomba. A mon arrivée au camp, on livra la bataille, et dès

(1) Plusieurs historiens doutent de l'authenticité de ce détail.

la première décharge, je fus réduit à l'état où vous me voyez. Mais Dieu soit béni, qui punit mon sacrilège en ce monde pour m'épargner en l'autre, comme je l'espère de sa grande miséricorde (*Causeries du dimanche,* 1ère Série ; cf. aussi P. Hoppenot : *Le Crucifix,* L. I, ch. V).

Enfin il existe un fait qui surpasse et éclipse tous ceux que nous venons de voir, fait mystérieux, vieux de 20 siècles, et qui se déroule encore aujourd'hui sous nos yeux. Je veux parler de la malédiction qui pèse sur le peuple juif depuis le jour où il méconnut la qualité et l'origine divine du Messie, cloua son Dieu à la croix et s'écria dans un accès de folle impiété : *Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants !* Le sang divin est retombé sur les Juifs, conformément à leur vœu criminel. Ce sang les chasse à travers le monde et ne leur laisse nulle part trouver le repos qu'ils cherchent partout, — ce sang les aveugle et quoiqu'ils lisent sans cesse la Bible, et en particulier les prédictions de leurs prophètes, ils n'en comprennent pas le sens, si clair pour les autres hommes ; ce sang surtout les désigne à l'exécration du reste du genre humain, en sorte qu'ils continuent de faire bande à part et quoiqu'ils vivent au milieu des peuples, ce sang, dont la trace se voit sur leur front, les empêche de se fusionner avec eux. Mais il faut lire le passage célèbre de l'*Essai sur l'Indifférence,* où Lamennais avec cette magie de style, cette solennité et concision bibliques mais aussi cette teinte d'exagération qui furent les caractères de son talent littéraire, a décrit le sort ou plutôt le châtiment surnaturel de la nation juive. Il ne vous déplaira peut-être pas, cher lecteur, de trouver citée ici cette page éloquente : (Quand Jésus-Christ eut dit : *consummatum est*), « tout fut aussi consommé pour le Juif. Un sceau fut mis sur son cœur, sceau qui ne sera brisé qu'à la fin des siècles. Son exis-

tence tout entière n'avait été qu'un long prodige ; un nouveau miracle commence, miracle toujours le même, miracle universel, perpétuel, et qui manifestera jusqu'aux derniers jours l'inexorable justice et la sainteté du Dieu que ce peuple osa renier. Sans principe de vie apparent, il vivra, rien ne pourra le détruire, ni la captivité, ni le glaive, ni le temps. Isolé au milieu des nations qui le repoussent, nulle part il ne trouve un repos. Une force invincible le presse, l'agite et ne lui permet pas de se fixer. Il porte en ses mains un flambeau qui éclaire le monde entier, et lui-même est dans les ténèbres. Il attend ce qui est venu ; il lit ses prophètes et ne les comprend pas ; sa sentence écrite à chaque page des livres, qu'il a l'ordre de garder, fait sa joie. Tel que ces grands coupables dont nous parle l'antiquité, il a perdu l'intelligence ; le crime a troublé sa raison. Partout opprimé, il est partout. Au mépris, à l'outrage, il oppose une stupide insensibilité : rien ne le blesse, rien ne l'étonne, il se sent fait pour le châtiment ; la souffrance et l'ignominie sont devenues sa nature. Sous l'opprobre qui l'écrase, de temps en temps il soulève sa tête, il se tourne vers l'Orient, verse quelques pleurs, non de repentir mais d'obstination ; puis il retombe, et courbé, ce semble, par le poids de son âme, il poursuit en silence, sur une terre où il sera toujours étranger, sa course pénible et vagabonde. Tous les peuples l'ont vu passer ; tous ont été saisis d'horreur à son aspect : il était marqué d'un signe plus terrible que celui de Caïn : sur son front, une main de fer avait écrit : *Déicide !* » *(Essai sur l'Indifférence*, fin du ch. 23e).

Qu'en pensez-vous, cher lecteur ? Ce châtiment et tous ceux que nous avons cités et beaucoup d'autres que nous aurions pu mentionner ne sont-ils pas des témoignages évidents en faveur de la divinité de Jésus-Christ ? Si Notre-Seigneur n'avait été qu'un halluciné

ou même un imposteur, le Ciel serait-il si fréquemment et si visiblement intervenu pour punir ceux qui l'ont nié ou combattu ? Est-ce un si grand crime de plaisanter un halluciné ou de mépriser et de démasquer un imposteur ? Encore une fois, qu'en pensez-vous ? Ne reconnaissez-vous pas dans ces châtiments le zèle ardent du Père céleste en faveur de ce Fils unique qu'il engendre de toute éternité et en qui il a mis ses complaisances, n'y reconnaissez-vous pas aussi la réalisation de la parole de nos Saints Livres : *Le globe combat pour lui,* combat pour son Créateur et Conservateur contre les insensés ?

Article III.

Faits merveilleux dont Jésus-Christ a été ou l'auteur ou l'objet.

Il est dans la vie de Jésus-Christ deux faits merveilleux d'un ordre tout particulier, et auxquels je crois devoir consacrer ici une place à part, pour deux motifs. Le premier est l'importance exceptionnelle de ces faits : ils s'appellent en effet la Résurrection et l'Ascension. La Résurrection est parmi les miracles de Jésus-Christ celui auquel revient l'honneur de servir de fondement à notre foi en sa divinité. Ecoutons à ce sujet le grand Apôtre dans sa première épître aux Corinthiens : *Si Jésus-Christ*, dit-il, *n'est pas ressuscité, notre prédication est vaine, vaine aussi est votre foi.... vous êtes encore dans vos péchés et par conséquent aussi ceux qui sont morts dans le Christ sont perdus* (1 Cor. xx, 14, 17, 18). L'Apôtre voulait dire : Si Jésus-Christ n'a pas terrassé la mort, il n'a pas non plus vaincu le péché, car la mort est l'effet et le châtiment du péché. Jésus-Christ lui-même appelle sa future résurrection le grand signe qui sera donné aux Juifs. « *Cette génération méchante et adultère demande un signe et il ne lui*

sera pas donné d'autre signe que celui de Jonas : de même que Jonas fut trois jours et trois nuits dans le ventre du poisson, ainsi le Fils de l'homme sera trois jours et trois nuits dans le sein de la terre (Matth. xii, 40-41). Quant à l'Ascencion, elle participe à l'importance de la Résurrection en ce sens qu'elle en est le corollaire et le complément.

Un second motif de parler à part de la Résurrection et de l'Ascension de Notre-Seigneur, c'est que ces deux faits du moins si on les regarde simplement par le dehors tiennent comme le milieu entre les faits merveilleux dont Notre-Seigneur a été l'objet et ceux dont il a été l'auteur. Jésus-Christ est ressuscité et on l'a vu monter au ciel, mais est-ce lui-même qui a déchiré les liens de la mort et éloigné la pierre du tombeau ou est-ce le Père céleste qui l'a rendu à la vie ? Est-ce lui qui par sa propre vertu s'est élevé au ciel ou est-ce le Père éternel qui l'a reçu dans la gloire ? A n'inspecter que la seule matérialité des faits, il serait difficile ou plutôt impossible de le décider et la lecture des textes de la Bible ne peut que confirmer dans cette indécision, car tantôt il est dit que Dieu *a* ressuscité son Fils (Act. ii, 23, 24 et iii, 15), tantôt que celui-ci *est* ressuscité, ce qui semble plutôt signifier qu'il s'est ressuscité lui-même. Même remarque pour l'Ascension : d'une part, il est dit de Jésus-Christ qu'il s'est élevé en haut (act. i, 9), d'autre part qu'il fut porté dans le ciel (Luc. xxiv, 51), qu'il fut élevé dans le ciel et que le Père céleste l'a fait asseoir à sa droite (Marc xvi, 19) !

Abordons à présent le fond même de notre sujet. Déjà ailleurs j'ai eu occasion de dire que pour que le fait d'une résurrection soit certain, il suffit de constater l'accomplissement de deux conditions dont la première est la mort, la seconde le retour à la vie. Jésus-Christ fut-il réellement mort avant sa déposi-

tion au tombeau ? En douter serait injurier le plus vulgaire bon sens. Il n'y a, en effet, parmi tous les témoins qu'une voix à ce sujet. Tous les évangélistes rapportent la mort de Jésus-Christ. *Jésus jeta de nouveau un grand cri et rendit l'esprit* (Matth. 27, 50). — *Jésus jeta un grand cri et rendit l'esprit* (Marc xv, 37). *Et Jésus s'écria d'une voix forte et dit : Père, je recommande mon esprit et quand il eut dit cela il expira* (Luc XXIII, 46). *Quand Jésus eut pris le fiel il dit : Tout est consommé et il pencha la tête et il rendit l'esprit* (Jo. XIX, 30).

La réalité de la mort de Jésus-Christ fut affirmée par les gens du gouvernement lesquels devaient d'office être présents à l'exécution de la sentence capitale (Jo. 19, 32 etc.). Le coup de lance donné à Jésus-Christ par un soldat était le coup du *confector* en usage chez les Romains pour mettre la mort hors de tout doute. Le rapport officiel relatif à la mise à mort de Notre-Seigneur fut reçu et approuvé par le gouverneur Ponce Pilate (Marc xv, 44). En faveur de la réalité de la mort de Jésus-Christ on peut citer aussi bien les ennemis que les amis de Notre-Seigneur. Les ennemis étaient nombreux au pied de la Croix, ils savaient que Jésus avait prédit sa résurrection. « *Nous nous sommes rappelés*, dirent-ils à Pilate, *que ce séducteur a dit :* APRÈS TROIS JOURS JE RESSUSCITERAI, » ils ne manquèrent donc certainement pas de s'assurer que la mort était un fait accompli. Or, aucun ne souleva le moindre doute contre la certitude de ce fait. Les amis de Jésus-Christ, Nicodème, Joseph d'Arimathie descendirent le corps de Notre-Seigneur de la croix, l'embaumèrent, l'enveloppèrent, l'ensevelirent. Si la plus légère trace de vie avait subsisté, comment ne l'auraient-ils pas aperçue ? Comment ce reste de vie, quelque faible qu'il fût, eût-il échappé au regard de la Mère ? Mais non seulement les témoins les plus variés, les faits aussi viennent déposer en faveur de la réalité de la

mort de Notre-Seigneur. Quand on lit avec attention le récit de la Passion, de ces nombreux tourments infligés à Notre-Seigneur avec une rage diabolique, de cette flagellation si douloureuse, de ce couronnement d'épines si cruel, de ces mauvais traitements si féroces, de ces effusions de sang si abondantes, de ce portement de croix si exténuant, on ne s'étonne pas que Notre-Seigneur soit mort, mais on ne comprend pas qu'il ne soit pas mort dix fois, vingt fois ; on est surpris et on ne comprend pas qu'il ne soit pas mort plus tôt. Mais je suppose que Notre-Seigneur ne fût pas mort au moment désigné par les Evangélistes, comment expliquer sa survivance au coup de lance qui lui ouvrit le côté et transperça son cœur ? Comment expliquer sa survivance à l'embaumement qui fut si abondant qu'il eût suffi à étouffer un homme sain et bien portant ? Ce n'est donc pas même avec une ombre de probabilité qu'on peut défendre le caractère apparent de la mort de Jésus-Christ ! Peut-on avec plus de probabilité défendre le caractère apparent ou fictif du retour à la vie ? Non. Ecoutons de nouveau la voix de l'histoire : *Après le Sabbat, dès l'aube du premier jour de la semaine, Marie-Madeleine et l'autre Marie allèrent visiter le sépulcre. Et voilà qu'il se fit un grand tremblement de terre ; car un ange du Seigneur, étant descendu du ciel, vint rouler la pierre et s'assit dessus. Son visage brillait comme l'éclair, et son vêtement était blanc comme la neige. Les gardes furent frappés d'épouvante, et devinrent comme morts. Et l'ange, s'adressant aux femmes dit : Vous, ne craignez pas ; car je sais que vous cherchez Jésus, qui a été crucifié. Il n'est point ici. Venez et voyez le lieu où le Seigneur avait été mis, et hâtez-vous d'aller dire à ses disciples qu'il est ressuscité des morts. Voici qu'il vous précède en Galilée ; là, vous le verrez ; je vous l'ai dit* (Matth. XXVIII, 1-7). Ami lecteur, admirez avec moi la simplicité de ce récit. Un homme non prévenu qui

le lit ne peut se défendre d'y croire : Ce n'est pas ainsi qu'on invente. D'ailleurs la vérité des paroles de l'ange est confirmée par les faits subséquents. Vous le verrez en Galilée, dit-il aux saintes femmes. De fait quelque temps après, Jésus-Christ apparut en Galilée à ses disciples, d'abord au bord du lac de Génésareth, puis sur une montagne (peut-être le Thabor ou la montagne des Béatitudes). Saint Paul affirme dans sa première épître aux Corinthiens que Notre-Seigneur se montra une fois à 500 fidèles et nous pouvons d'autant moins douter de son affirmation que la communauté des Corinthiens avait la plus grande facilité de contrôler l'exactitude du fait et que l'apôtre avait de nombreux et ardents adversaires qui n'auraient pas manqué de lui reprocher la fausseté de son récit, si fausseté il y avait eu.

En tout les apparitions relatées par les Saints Livres sont au nombre d'une dizaine. Elles furent accompagnées de plusieurs circonstances extérieures, matérielles qui en mirent la réalité hors de tout doute. Aussi les Apôtres qui d'abord se trouvèrent dans un état de défiance et de découragement et qui n'étaient rien moins que *portés à imaginer* une résurrection, ne doutèrent-ils plus après avoir vu et entendu Notre-Seigneur. Ce fut non pas l'exaltation de l'imagination, mais l'évidence du fait qui fit d'eux des prédicateurs si décidés et si zélés de la divinité de leur Maître. Ils aimaient à s'appeler les témoins de la Résurrection. De fait ils avaient touché les plaies du Ressuscité, ils l'avaient entendu parler, ils avaient mangé avec lui, ils l'avaient vu non de loin mais de tout près. Le jour de la Résurrection ils étaient si éloignés de la foi en ce mystère qu'ils regardaient comme une chimère le récit des saintes femmes. Après les apparitions ils s'en montrèrent si convaincus qu'ils ne craignirent pas de prêcher cette vérité au péril de leur

vie. On a émis l'idée que les apôtres auraient pu forger et accréditer la légende de la résurrection dans une vue d'intérêt. Mais quel intérêt purent-ils avoir à se déclarer les disciples d'un homme qui, en ne ressuscitant pas conformément à sa prédiction, aurait par là même fourni la preuve de sa fourberie, quel intérêt surtout purent-ils avoir à exposer et à sacrifier leur vie pour un tel homme ?

Les saintes femmes, les apôtres et les disciples de Notre-Seigneur ne furent pas les seuls témoins de la Résurrection, les gardiens du tombeau, à leur tour, proclamèrent le grand événement et demi-morts d'épouvante à la vue de l'ange brillant comme un éclair, tremblants bien plus encore que la terre qui s'était miraculeusement ébranlée, ils coururent à Jérusalem et annoncèrent aux princes des prêtres aux ordres de qui Pilate les avait mis, ce qu'ils avaient vu et ressenti. Ils rapportèrent surtout que le sépulcre était vide et que la pierre était renversée. Témoignage précieux car bien certainement les soldats romains n'avaient, eux, aucun intérêt à accréditer une fausse nouvelle, ils en avaient plutôt un à déposer dans un sens agréable aux princes des prêtres et à Pilate. Ils n'en publièrent pas moins le fait qui venait d'avoir lieu et les princes des prêtres l'apprirent par ceux là même qu'ils avaient placés au tombeau pour empêcher une fraude. Ils l'apprirent et crurent : La vérité du rapport des sentinelles leur parut avec raison placée au-dessus de toute suspicion. Oui, impossible d'en douter, Jésus-Christ avait disparu du tombeau. La conclusion s'imposait : il était donc ressuscité, mais à admettre cette conséquence les Pharisiens ne purent se résoudre. Ils tâchèrent de suborner les gardiens et leur persuadèrent de dire partout que pendant leur sommeil le corps de Jésus avait été enlevé par les apôtres. Pauvre échappatoire en vérité, car si les gardiens dor-

maient, comment pouvaient-ils voir le larcin dont les disciples se rendaient coupables ? D'ailleurs voit-on les apôtres si peureux, si craintifs affronter les hasards de l'enlèvement d'un cadavre déposé dans un tombeau bien gardé, les voit-on roulant la grosse pierre qui recouvrait le tombeau et emportant le corps de Notre-Seigneur sans réveiller aucun des gardiens ? Aussi quelques rationalistes modernes ayant trouvé cette explication trop improbable l'ont-ils remplacée par une autre mais qui examinée de près a l'inconvénient d'être un peu plus improbable encore. Ces rationalistes ont donc dit que le tremblement de terre, d'ailleurs tout naturel dont parle l'Evangile, avait provoqué dans le rocher une crevasse dans laquelle le corps de Notre-Seigneur disparut. C'est bien, mais le linceul qui enveloppait ce corps ne disparut pas, on le trouva dans le tombeau. Comment expliquer que la crevasse qui engloutit le cadavre n'engloutit pas aussi le linceul qui l'entourait et l'enserrait de toutes parts. Oh ! tout ce qu'il faut croire pour ne pas croire !

Je me résume. Jésus-Christ était mort, le troisième jour après son trépas le tombeau fut trouvé vide et celui qui y avait été déposé apparut à plusieurs. Le bon sens le plus vulgaire oblige de conclure à la Résurrection : *Resurrexit sicut dixit, Jésus est ressuscité comme il l'avait dit* et comme les prophètes l'avaient annoncé des siècles à l'avance. Et alors ? Nous revenons à ce que nous avons dit au commencement de cet article. Ou il s'est ressuscité lui-même ou le Père céleste l'a ressuscité. Dans le premier cas il s'est montré Dieu car une Puissance infinie seule peut rendre la vie et dans le second cas, Dieu s'est déclaré pour lui et ainsi a approuvé la parole qu'il avait dite : Je suis *Dieu,* d'autant plus que ce miracle de la Résurrection, Notre-Seigneur l'avait prédit *en confirmation* de sa doctrine.

La même conclusion se dégage de l'étude du fait de l'Ascension qui n'est d'ailleurs, comme il a déjà été remarqué, que le corollaire de celui que nous venons d'analyser ! Le fait en présence duquel nous nous trouvons, est en deux mots le suivant : Jésus-Christ est monté vers le ciel, il s'est élevé si haut qu'enfin on ne l'a plus aperçu et depuis ce jour-là il n'est plus visible sur la terre. Qu'est-il devenu ? Où est-il allé ? L'incrédulité reste bouche béante devant cette question. Le chrétien, lui, trouve toute naturelle et seule raisonnable la réponse fournie par les Anges : *Ce Jésus qui, en se séparant de vous, s'est élevé au ciel....* Il est allé hériter ce nom qui est au-dessus de tout autre nom, il est allé recevoir cette gloire qu'il posséda auprès du Père depuis toute éternité. Avouons-le, ce n'est pas là la fin d'un imposteur ou d'un halluciné. Ici revient le raisonnement de tout à l'heure. Ou Jésus-Christ s'est élevé de terre par sa propre vertu ou Dieu l'a élevé, ou encore il l'a fait élever comme il avait fait élever le prophète Elie. S'il s'est élevé lui-même, il n'était donc pas simplement un homme, il y avait quelque chose d'autre en lui que la nature humaine et ce quelque chose d'autre que pouvait-il être sinon la nature divine ? Si Dieu l'a élevé, il a montré là, une fois de plus qu'il le regardait comme son fils dans lequel il avait mis toutes ses complaisances. Imaginer une troisième supposition, attribuant l'élévation de Notre-Seigneur aux esprits mauvais, ce serait s'envelopper dans un tel tissu d'absurdités et d'absurdités si grossières qu'on nous pardonnera bien de ne pas en faire voir ici la fausseté.

Et maintenant, cher lecteur, regardez en arrière. Voyez la grande figure de Jésus-Christ émergeant de cette multitude de faits merveilleux que nous venons de mentionner. Il en est le centre et toutes ces mer-

veilles vont à Lui, aboutissent à Lui, se réunissent en Lui. Ah ! je vous l'avoue, quant à moi, ce spectacle me ravit, me domine et me fait tressaillir d'un religieux frémissement. Opprimé en quelque sorte par l'éclat de tant de majesté, je m'abîme dans un sentiment de profond respect, et je soupire une troisième fois cet acte d'humble adoration : *Mon Seigneur et mon Dieu !* Grand Roi, qui marchez escorté de merveilles, vous êtes celui qui est, et ces malheureux qui ne veulent pas reconnaître votre Divinité sont comme s'ils n'étaient pas. Seigneur, ne vous irritez pas contre un néant ignorant et insensé, mais à toutes les merveilles qui relèvent votre grandeur, ajoutez en une qui relèvera surtout votre bonté, celle de vous faire connaître et aimer par tous les hommes, en tous les temps et en tous les lieux. Ainsi soit-il.

EPILOGUE

Quoique la conclusion qui se dégage irrésistiblement des pages précédentes ait été clairement formulée à plusieurs reprises, toutefois, avant de poursuivre le travail commencé, travail qui a pour but de placer les fondations de l'édifice de la science religieuse, jetons encore un regard sur l'ouvrage accompli et mettons y une dernière main.

Il s'agissait de démontrer le dogme fondamental du christianisme, à savoir la divinité de Jésus-Christ. A cet effet, nous avons établi successivement 3 points : le sens, l'authenticité et la vérité de l'affirmation de Jésus-Christ. Le point de départ et comme la clef de voûte de toute notre démonstration a été l'affirmation de Notre-Seigneur, toute notre argumentation est basée sur cette affirmation. Qu'on veuille cependant bien se rappeler ce que nous avons déjà dit une fois : il ne s'agit ici que d'une méthode, — une méthode entre plusieurs que nous aurions pu suivre également et qui nous auraient conduits à la même conclusion. Si celle à laquelle nous nous sommes attaché a eu nos préférences, c'est en grande partie parce qu'elle nous a fourni l'occasion de développer plusieurs preuves et d'émettre bien des considérations qui en dehors de cette méthode n'eussent eu aucune force, elle nous a permis de faire connaître à l'occasion de la divinité de Jésus-Christ tout ce qui a rapport à ce béni Sauveur, sa doctrine, ses vertus, sa survivance dans l'humanité, etc. Mais encore une fois, ce n'est qu'une méthode, et supposé (ce qui n'est pas, ce qui ne

saurait être) que la réalité historique de l'affirmation de Jésus-Christ vînt à être controuvée, notre méthode croulerait dès lors par sa base, mais la vérité de la divinité de Jésus-Christ tomberait-elle par là même ? Nullement, — et il est tel ou tel argument développé dans la première partie de ce volume, qui indépendamment de l'affirmation de Notre-Seigneur, prouve victorieusement sa divinité, met cette divinité hors de tout doute raisonnable. Telle est p. ex. la preuve tirée des faits merveilleux accomplis en faveur des adorateurs de la divinité de Jésus-Christ.

Il nous a paru au moins utile si pas nécessaire de formuler nettement la grande et essentielle différence qui existe entre une méthode employée pour arriver à la démonstration d'une vérité, et la certitude de cette vérité elle-même.

Cette remarque faite, abordons un sujet qui pour ne pas rentrer directement dans la matière traitée ici, s'y rattache cependant indirectement. Je veux parler des sectes ou des systèmes religieux qui rejettent le dogme de la divinité de Jésus-Christ. Il ne sera pas inutile de leur consacrer ici un instant d'attention.

Le Judaïsme.

Dans l'ordre du temps, les Juifs sont les premiers qui ont refusé de croire à la divinité de Notre-Seigneur. Jusqu'à l'avènement de Jésus-Christ, ils avaient été le peuple privilégié de Dieu, ils avaient été comme retirés dans la personne d'Abraham de la masse du genre humain, ils avaient été l'objet de soins spéciaux de la part de la divine Providence, — Dieu s'était révélé à eux d'une manière particulière, leur avait confié le dépôt de la Révélation écrite, les avait choisis pour préparer les voies au Rédempteur. Mais quand enfin le Messie parut, les siens, c. à d. surtout les Juifs ne le reçurent pas, la plupart refusèrent de croire en lui,

lui firent même la guerre, le persécutèrent et le crucifièrent. Depuis ce temps les Juifs sont un peuple à part, portant visiblement gravé sur son front le signe indélébile de sa réprobation et prolongeant à travers les siècles une existence vagabonde, agitée et le plus souvent malheureuse. Il serait fastidieux de raconter ici cette existence. Il sera plus utile et plus intéressant à la fois de faire connaître les principales notes caractéristiques qui distinguent ce peuple étrange. Je les réduis à trois : La haine du christianisme, l'aspiration à la domination universelle, l'absurdité de sa théologie.

1) *La haine du christianisme* est comme innée au peuple juif. *Ils m'ont haï,* dit Notre-Seigneur à ses disciples, *ils vous haïront.* La haine satanique dont les Juifs ont poursuivi Notre-Seigneur, ils l'ont reportée sur les chrétiens. Elle leur est prêchée sur tous les tons dans le Talmud. Un juif passant devant une église doit dire : maudit soit ce lieu immonde. En rencontrant un convoi funèbre de chrétien, il doit penser à part soi : Aujourd'hui un, puissé-je demain en voir deux. Quand il rencontre un chrétien, il doit le saluer et lui souhaiter bon voyage, mais en sous-entendant : comme Aman à la potence ou Pharaon à la mer. Le Talmud permet au Juif de nuire au chrétien, de le tromper, de le voler et même de le tuer. Parmi les doctrines du Talmud, il en est peu qui aient été aussi ponctuellement mises en pratique que celle-là. Depuis le commencement du christianisme jusqu'à nos jours, la haine des chrétiens s'est manifestée chez les Juifs sans discontinuer et sous les formes les plus variées. Pendant les trois premiers siècles, ce fut l'appui prêté aux persécuteurs païens : très souvent les Juifs dénonçaient les chrétiens, ou excitaient contre eux la rage des bourreaux ; du temps de Constantin nous les voyons fomenter en Perse une sanglante persécution contre

l'Eglise. Quand à cause de la puissance à laquelle les chrétiens parvinrent, ce mode de leur nuire devint impossible, les Juifs recoururent à des moyens détournés. C'est ainsi que pendant le moyen-âge, nous voyons les Juifs profaner et transpercer des hosties consacrées, massacrer à l'occasion de leur Pâque des enfants chrétiens, empoisonner les sources etc. On comprend que les chrétiens révoltés par de semblables crimes, se soient défendus contre leurs ennemis et aient usé de représailles. On comprend qu'on ait soumis les Juifs à une législation particulière, que p. ex. on ait défendu aux chrétiens d'entrer en service chez eux, qu'on ait considéré comme non avenu leur témoignage en justice, qu'on ait interdit aux parents juifs de déshériter leurs enfants convertis au christianisme, qu'on leur ait imposé des impôts spéciaux en même temps qu'on les excluait des charges et des dignités, qu'on les ait obligés quelquefois (ordre porté entre autres par S. Louis) de porter quelque signe qui les fit reconnaître (chapeau jaune à Venise), que dans plusieurs pays (Espagne, Italie et autres) on leur ait assigné des quartiers spéciaux. On comprend même que les chrétiens se soient quelquefois laissé entraîner à des mesures injustes et à des représailles exagérées que nous sommes loin d'approuver. Quand par ex. des souverains (Dagobert I) et même des évêques n'ont laissé aux Juifs que le choix entre le renoncement au judaïsme et l'exil ou la confiscation des biens, quand les croisés avant de partir pour la Terre-Sainte ont cru devoir préluder à la guerre sainte en massacrant des centaines et même des milliers de Juifs dans leur patrie, il y a eu excès blâmable en cela, et l'Eglise ne s'est pas fait faute de protester par l'organe de ses papes (Alexandre II entre autres), de ses docteurs (S. Bernard) et de plusieurs conciles provinciaux.

Aujourd'hui la haine du christianisme n'a rien perdu chez les Juifs ni de sa violence ni de sa ténacité. Parmi les institutions antichrétiennes, il n'en est pas de plus malfaisante, de plus satanique que la franc-maçonnerie ; or c'est un fait avéré que cette institution est en grande partie menée par les Juifs. M. de Camille écrivait en 1870 au journal *le Monde* une lettre des plus instructives à ce sujet. « J'accomplis en ce moment, disait-il, une tournée en Italie, que j'ai visitée il y a quinze ans, et je viens d'y rencontrer une de mes anciennes connaissances. Cet homme, je le savais dans le temps mêlé activement aux affaires de l'Ordre maçonnique et occupant une place élevée dans une Loge de la Haute-Italie. » M. de Camille lui ayant demandé où il en était avec les membres de la secte, voici quelle fut sa réponse : « J'ai quitté ma Loge de l'Ordre définitivement, parce que j'ai acquis la conviction profonde que nous n'étions que l'instrument des Juifs qui nous poussaient à la destruction totale du christianisme. » Les rites et les légendes qui constituent le culte maçonnique en démontrent clairement l'origine ainsi que le caractère juifs. « Ouvrez n'importe quel rituel, dit Drumont, et tout vous parle de la Judée. Kadosch, le plus haut grade, veut dire *saint* en hébreu. Le chandelier à sept branches, l'arche d'alliance, la table en bois d'acacia, rien ne manque à cette institution figurative du temple. » Tous ou presque tous les mots de passe sont empruntés au Talmud. M. Gougenot des Mousseaux qui a fait de la question juive une étude approfondie, écrivait en 1872 : « Les Juifs doivent, à l'insu même de la plupart des hauts dignitaires de l'Ordre, former en majorité le conseil réel et suprême de la Maçonnerie » (*Le Monde*, 10 et 11 mai 1872) (cf. *La Franc-maçonnerie, secte juive*, par Bertrand p. 46 et passim). Un autre instrument dont les Juifs se servent aujourd'hui

pour nuire à l'Eglise, c'est *l'Alliance israélite universelle* fondée en 1860 par le Juif Crémieux. Cette Alliance est appelée par Mgr Delassus dans son ouvrage sur l'Américanisme le centre de la conjuration antichrétienne. Le but qù'elle poursuit est en effet de réunir tous les hommes dans une religiosité vague, élastique, dirigée par la juiverie et établie sur les ruines de toute religion positive et surtout de la religion catholique. Un troisième instrument de guerre manié avec beaucoup d'activité par les Juifs contre le christianisme, c'est la mauvaise presse. Il est certain qu'une grande partie de la presse anticatholique et antireligieuse est entre les mains de la juiverie. Le P. Dehon cite pour la France 17 grands journaux rédigés par des Juifs (les noms sont désignés) et qui presque tous font avec rage la guerre à l'Eglise catholique. Il est de notoriété publique qu'en Belgique au moins 6 journaux, dont cinq surtout se distinguent par leur sectarisme, sont rédigés ou soutenus par les Juifs. Il n'en est pas autrement dans les autres pays. Partout ils se remuent dans la presse pour frapper à mort le grand ennemi, le christianisme. Ce qui prouve bien la haine antichrétienne des Juifs, c'est l'empressement avec lequel ils ont de tout temps encouragé tous les ennemis de l'Eglise : l'arianisme, Voltaire, Volney, Garibaldi.... tous les ennemis du catholicisme de quelque nuance qu'ils fussent.

2) Une autre marque caractéristique du peuple juif c'est son aspiration continuelle à la domination universelle. C'est chez les Juifs une idée fixe qu'ils sont appelés à gouverner le monde et à s'assujettir tous les autres peuples. Cette idée s'explique par la fausse interprétation du rôle providentiel qui leur avait été assigné par la divine Providence dans l'Ancien Testament et l'interprétation non moins fausse des anciennes prophéties annonçant un Messie glorieux. Peuple ma-

tériel, au cœur dur et aux oreilles incirconcises, les Juifs se sont persuadés que leur rôle providentiel devait s'entendre non seulement dans un sens religieux, mais aussi dans un sens temporel. Ce que les anciens prophètes avaient annoncé touchant le second avènement de Notre-Seigneur, ou dans un sens spirituel (défaite du démon, de l'idolâtrie, empire sur les âmes), ils l'appliquèrent au premier avènement, ou l'entendirent dans un sens matériel. Grâce aux pharisiens, cette idée s'ancra si bien dans l'esprit des Juifs qu'ils fermèrent les yeux sur les textes prophétiques qui annonçaient le Messie sous les traits d'un Roi humble, d'un homme écorché, d'un lépreux et même d'un ver de terre, et refusèrent conséquemment de reconnaître Celui qui réunit ces traits en sa personne. Dispersés, visiblement châtiés en punition de leur déicide, jamais ils n'ont laissé s'éteindre dans leurs cœurs l'espoir de faire un jour la loi au reste du monde. Pendant de longs siècles leurs efforts sont demeurés infructueux, leur situation a été au contraire précaire, humiliée. A de rares intervalles ils sont parvenus dans le courant du moyen-âge à se faire une situation heureuse et honorée. La Révolution française fut pour eux l'aurore d'une existence meilleure, le point de départ d'un certain avènement au pouvoir. Aujourd'hui leur puissance est devenue réellement redoutable, telle que les souverains mêmes doivent compter avec elle, et que la société tout entière a raison de concevoir les plus sérieuses inquiétudes. Ce n'est pas le nombre qui appartient aux Juifs. Ils ne sont guère en tout qu'environ 8 millions dont à peu près 6 millions en Europe. De ces 6 millions, la moitié à peu près appartiennent à la Russie, 1,748,000 sont Autrichiens-Hongrois, 562,000 sont Allemands, viennent ensuite la Roumanie avec 400,000 Juifs, la France avec 150,000, la Grande-Bretagne avec 118,000,

la Turquie avec 94,000, la Hollande avec 89,000, l'Italie avec 45,000. En Belgique on ne compte guère que 3000 Juifs. On le voit, les Juifs ne sont pas précisément le nombre, mais leur puissance réelle, leur influence est, proportion gardée, bien supérieure à leur force numérique. « Naturellement habiles, ingénieux, et possédés par l'instinct de la domination, dit le P. de Ratisbonne, juif converti *(La Question juive)*, les Juifs ont envahi graduellement toutes les avenues qui conduisent aux richesses, aux dignités et au pouvoir. Leur esprit s'est peu à peu infiltré dans la civilisation moderne. Ils dirigent la bourse, la presse, le théâtre, la littérature, les administrations, les grandes voies de communication sur terre et sur mer ; et par l'ascendant de leur fortune et de leur génie, ils tiennent enserrée à l'heure qu'il est, comme dans un réseau, toute la société chrétienne. » Deux formidables moyens de domination, au temps où nous vivons, sont l'argent et la presse. Les Juifs les détiennent tous les deux dans une mesure considérable. C'est ainsi qu'en Prusse sur 642 banquiers il y avait vers 1875, 550 juifs ; à Berlin sur 87,000 négociants, 41,000 sont juifs. En Autriche les Juifs sont richissimes et nomment même à des bénéfices ecclésiastiques, à des cures. En Hongrie ils ne peuvent acquérir que depuis une trentaine d'années, ils détiennent déjà 30 % du sol ; sur trois mille grands propriétaires fonciers, mille sont juifs. Dans la seule ville de Paris, il y a 102 banquiers juifs. La presse est aussi en grande partie accaparée par la juiverie. A Vienne, tous les grands journaux à part deux sont entre les mains des Juifs. La Gazette des Chemins de fer de Berlin, disait en 1876, en parlant de son pays : « La presse tout entière est une propriété des Juifs. Ils possèdent même les journaux officiels et officieux. Les agents de la presse que la chancellerie impériale met à la disposition de

nos ambassadeurs à l'étranger sont presque exclusivement juifs. » Les Juifs envahissent aussi dans des proportions inquiétantes les places influentes, les carrières libérales. A Vienne sur 6400 universitaires 2500 sont juifs, même proportion à peu près à Buda-Pesth. Déjà sous Louis-Philippe, les Juifs nommaient en France à presque tous les emplois élevés et lucratifs, voire à ceux de la magistrature. C'était le Juif qui distribuait les recettes générales à ses fidèles serviteurs et destituait les receveurs généraux qui le gênaient. Mais que dire de l'influence *actuelle* des Juifs en France ? Drumont a fait sur ce point une lumière éclatante dans des ouvrages qui ont eu un retentissement hors ligne et dont l'un montre par son seul titre : *la France juive,* la grande puissance de la juiverie dans ce pays. En Italie, c'est le *Giornale di Roma* qui jette un cri d'alarme à la vue de l'envahissement incessant et rapide de la juiverie. « Il faut, s'écrie-t-il, apporter une digue à cet envahissement, sinon nous nous trouverons un jour emprisonnés, tous tant que nous sommes. » L'Allemagne se défend comme elle peut contre les Juifs ; c'est ainsi qu'un Juif ne peut être promu dans ce pays au grade d'officier. Et cependant un Juif du nom de Gutzkow a pu écrire sans trop d'exagération en 1873 dans *l'Allgemeine Zeitung* d'Augsbourg : « Les Juifs sont les véritables fondateurs de l'Empire allemand ; ce sont les Juifs qui donnent le ton dans la presse, dans la diplomatie, dans la politique. » Les Juifs sont parvenus à pénétrer à plusieurs reprises dans les ministères de grands pays. Crémieux devient ministre de la justice en France après la révolution de 1848, — Mendizabal s'élève à la dignité de ministre-président en Espagne et fait la révolution non-seulement dans ce pays mais aussi au Portugal, — Disraéli se maintient pendant de longues années dans la charge de premier ministre d'Angleterre, — le comte d'Arnim

est un Juif prussien, — juif aussi le ministre des finances de Russie, le comte Concrim, et je suis loin de les citer tous. L'une des plus puissantes institutions du monde est l'Internationale. Des Juifs, Marx, Lassalle et Outine l'ont organisée. En France, ce sont des Juifs qui la dirigent. L'Alliance israélite dont nous avons déjà parlé a pour but d'acheminer les Juifs vers la domination universelle qui est leur idéal et l'objet de leurs plus chers désirs.

Enfin ce qui montre bien la grande puissance des Juifs au sein de la société moderne, c'est qu'un publiciste, M. Tourjenel a pu écrire tout un ouvrage très documenté en plusieurs volumes sous ce titre : *Les Juifs rois de l'époque.*

3) Que penser à présent des doctrines religieuses des Juifs depuis qu'ils ont tourné le dos à la lumière que Dieu avait voulu faire briller à leurs yeux ? Oh ! qu'ici paraît bien la vérité de cette parole de l'apôtre (1) : *ils sont devenus vains dans leurs pensées, et leur cœur sans intelligence s'est enveloppé de ténèbres* (ad Rom. c. I, 21) ! Depuis longtemps le principal code religieux des Juifs n'est plus la Bible mais le Talmud. Qu'est-ce que cet ouvrage ? Drach, qui pendant de longues années l'étudia puis l'enseigna, va nous l'apprendre. « Talmud, dit-il, est un terme hébreu rabbinique qui signifie doctrine, étude. Il désigne plus particulièrement le grand code de doctrine des Juifs, auquel ont travaillé successivement, à des époques différentes, les docteurs les plus accrédités en Israël. C'est le code complet, civil et religieux de la Synagogue. Son objet est d'expliquer la loi de Moïse conformément à *l'esprit de la tradition verbale* » *(Harmonie de l'Eglise et de la Synagogue).* Le Talmud est composé de trois parties :

(1) L'apôtre parle des païens, mais les juifs en refusant d'accueillir Jésus-Christ sont devenus les malheureuses victimes du même sort.

1) la *Mischna,* premier commentaire de la loi de Moïse et prétendument fondé sur une tradition orale qui remonterait jusqu'à Moïse et aurait Dieu même pour auteur. Cette première partie du Talmud fut rédigée environ un siècle après la destruction du temple de Jérusalem, — 2) la seconde partie est la *Ghemara* (commentaire) *de Jérusalem,* composée ou du moins terminée vers la fin du 3e siècle de notre ère, — 3) la troisième partie du Talmud est la *Ghemara de Babylone,* ainsi appelée parce qu'elle est la compilation de tout ce qu'enseignaient les rabbins de la Babylonie, elle fut achevée au commencement du VIe siècle de notre ère. Le tout forme un immense amas indigeste au possible et remplissant 12 vol. in-folio. Le Talmud, je le répète, est le principal code religieux des Juifs. On y trouve sur l'autorité qu'il s'attribue à lui-même, des paroles telles que celles-ci : « La Bible ressemble à l'eau, la Mischna au vin, la Ghemara au vin aromatique.... Ceux qui étudient la Bible pratiquent une chose indifférente ; ceux qui étudient la Mischna pratiquent une vertu et en seront récompensés ; mais ceux qui étudient la Ghemara, pratiquent la plus haute vertu.... Si l'homme passe des sentences et des doctrines du Talmud à la Bible, il n'aura plus de bonheur.... Les péchés contre le Talmud sont plus graves que les péchés contre la Bible (cf. Saubin, *le Talmud* p. 21 et 22). La pratique est conforme à la théorie. « C'est le Talmud qui forme l'objet principal des études dans les séminaires rabbiniques. Dans beaucoup de villes il y a des sociétés talmudistes qui, sous la direction des rabbins, encouragent leurs membres à la lecture assidue du Talmud. Quoiqu'on puisse entendre des Juifs dire que le Talmud n'est pas pour eux le livre de la loi, il n'en est pas moins vrai que le cas échéant ils recourent à ce livre comme à leur code et le placent au-dessus de la Bible (Rohling-Lamarque, *le Juif talmudiste,* p. 10).

Maintenant que nous sommes édifiés sur l'autorité attribuée par les Juifs au Talmud, disons un mot de son contenu. Qu'y trouve-t-on ? A côté de quelques bonnes choses, de flagrantes contradictions, d'incroyables bouffoneries, des calomnies atroces et insensées répandues sur tout ce qu'il y a de plus sacré pour le chrétien, des expressions indécentes qui obligent la pudeur de se voiler la face, des digressions inutiles sur les sciences et l'histoire. Nous ne nous arrêterons à mettre en lumière par quelques citations que *l'absurdité* des doctrines religieuses qu'on rencontre dans le Talmud. Nous citons d'après Rohling-Lamarque qui a promis une récompense de 10,000 frs à celui qui prouverait la fausseté d'une seule des citations contenues dans son ouvrage. Ce n'est d'abord qu'avec une profonde horreur qu'on peut lire ce que le Talmud ose dire de Dieu. Il nie à la fois toutes ses perfections : sa science, car pendant les trois premières heures du jour il étudie la Loi et pendant la nuit il lit le Talmud, — sa sainteté, car il lui est arrivé plusieurs fois de mentir, de faire de faux serments, c'est lui qui a prédestiné les hommes au mal, — sa béatitude, car depuis la destruction du temple loin de jouer encore avec le poisson Leviathan, il se lamente, il rugit comme un lion et fait tomber chaque jour à la mer deux grosses larmes avec un tel fracas que le bruit en est entendu d'un bout du monde à l'autre. Le Talmud raconte la création de l'homme à sa manière : Après avoir rassemblé, dit-il, toute la poussière du monde, Dieu en fit une grande masse. Cette masse se changea en homme, d'abord en homme-double, en homme à deux faces. Dieu coupa cet homme en deux parties, pour avoir Adam et Eve. Adam était si grand que sa tête atteignait le firmament. Quand il se couchait, sa tête se trouvait à l'extrême-orient, ses pieds à l'extrême-occident. Quand Adam eut péché,

Dieu le fit plus petit que les hommes ordinaires. Toutes les âmes ont été créées dans les six jours de la création. Les âmes juives sont une partie de Dieu, — une seule d'entre elles est plus agréable à Dieu que toutes les âmes des autres peuples de la terre. Dans le ciel les Elus mangent entre autres choses la chair d'un grand bœuf sauvage, qui se repaît journellement des pâturages de mille montagnes ; l'enfer est subdivisé en demeures dans chacune desquelles se trouvent 6000 caisses, chacune de ces caisses contient 6000 tonneaux remplis de fiel. Quand le Messie viendra, la terre produira des gâteaux, des habits de laine et du froment dont les grains seront aussi gros que deux rognons du plus grand bœuf. Les Juifs remporteront sous sa conduite des victoires si éclatantes qu'il leur faudra sept ans pour brûler les armes des ennemis, — ils amasseront des richesses si grandes qu'ils auront besoin de 300 ânesses pour porter les clefs des portes et des serrures. Comme les non-juifs ont une âme animale ou diabolique, tout est permis à leur égard, le vol, l'usure, la tromperie, le viol (1). La femme ne compte pas, d'après le Talmud, c'est un morceau de chair dont l'homme fait ce qu'il lui plaît. Au jour de la réconciliation tous les péchés sont pardonnés, même les plus graves, sans qu'il soit question de l'obligation de restituer.

Je m'arrête : à quoi bon continuer l'énumération de ces insanités ? Le peu que nous avons transcrit suffit pour faire voir la vérité de l'appréciation de Chiarini : Le Talmud est une compilation qui n'est propre qu'à faire perdre le bon sens et à corrompre le cœur au nom de l'Eternel.

Deux remarques en finissant. Il peut se faire que

(1) Ce n'est pas sans raison, on le voit, que l'Eglise recommande si instamment aux jeunes filles de ne pas accepter de service chez les Juifs.

des Juifs à qui on cite des textes particulièrement odieux du Talmud, mettent leur interlocuteur au défi de leur montrer ces textes dans leur édition. C'est qu'il existe en effet des éditions épurées où surtout les excitations à la haine des chrétiens sont omises, et remplacées par des passages vides ou des cercles ; dans les écoles ces lacunes sont comblées oralement. Aujourd'hui il est quantité de Juifs qui non seulement n'ont jamais lu le Talmud, mais le méprisent, le rejettent, n'admettent plus que les trois dogmes fondamentaux : l'unité de Dieu, son éternité et l'immortalité de l'âme et veulent que chrétiens, mahométans, protestants, juifs mettent de côté les vieilles formes du culte et s'unissent tous dans une fraternité universelle. On les appelle les Juifs réformistes par opposition aux Juifs talmudistes. Il est probable que ces prétendus réformateurs n'aboutiront qu'à la libre-pensée pure et simple, et à l'adoration renouvelée de ce veau d'or qui fut déjà du temps de Moïse l'objet des adorations sacrilèges de leurs ancêtres.

Le Mahométisme.

Il est avec le Judaïsme la principale secte religieuse qui en dehors du paganisme refuse d'accepter parmi ses dogmes la divinité de Jésus-Christ. Il compte encore aujourd'hui, c. à d. après treize siècles, deux cents millions d'adeptes. Mahomet son fondateur naquit dans le courant de la seconde moitié du VIe siècle, en 570. Sa patrie fut l'Arabie, alors divisée en deux parties, l'une indépendante, l'autre dépendante soit des princes du Yémen, soit des rois de Perse, soit encore des empereurs de Constantinople. Au point de vue religieux, elle était quant à la majeure partie tombée dans l'idolâtrie. La ville sainte du pays était la Mecque. Là s'élevait le sanctuaire fameux de la Kaaba, où on vénérait l'aérolithe sacré ou la pierre noire à laquelle 360

divinités faisaient cortège. Près du sanctuaire coulait la fontaine miraculeusement suscitée pour sauver de la mort Ismaël et sa mère. L'entretien de la Kaaba était confié à la tribu sacerdotale et influente des Koréischites. C'est de cette tribu que Mahomet sortit. Il perdit encore enfant ses parents et eut pour tuteur un oncle (Abou-Taleb), intendant de la Kaaba. Les premières années du futur prophète s'écoulèrent dans le silence du sanctuaire. A l'âge de 15 ans, il s'adonna au commerce qui est une des principales et des plus chères occupations des Arabes. Il se joignit à une caravane dont il devint bientôt le chef, grâce aux qualités extraordinaires dont il fit preuve. Pendant le temps de ses voyages, il eut l'occasion de voir et d'étudier de près les religions de plusieurs pays. Il fut frappé à la vue des beautés de la civilisation chrétienne et prit sans doute dès lors la résolution de tirer sa patrie de la double dégradation politique et religieuse où il la voyait plongée. Après 12 ans de vie errante, Mahomet entra au service d'une riche veuve, nommée Khadidja, devint son homme d'affaires et après quelque temps son mari. Dès lors, n'ayant plus à pourvoir anxieusement à sa subsistance, il s'abandonna à l'élaboration de ses projets de réformateur. — Il souffrait depuis longtemps d'un mal étrange, une sorte de mal caduque. Pendant le temps de la crise, il était en proie à des hallucinations douloureuses d'où il sortait couvert de sueur et l'écume à la bouche. Pour s'accréditer auprès de ses compatriotes, il fit passer ces crises pour des révélations surnaturelles. Dans le but de mûrir davantage son plan et de faire croire à des communications célestes, il se retira sur le mont Hira. De plus, il prétendit qu'il avait été transporté par un Ange à Jérusalem et que de là il avait été élevé au septième ciel, où sur les marches du trône même de Dieu il avait lu la

maxime fondamentale de sa religion : *Il n'y a de Dieu que Dieu et Mahomet est son prophète.* Il appela sa religion : *Islam*, ce qui signifie : abandon à Dieu. (Les mots *moslem* et *musulman* ne sont que des dérivés d'*Islam*.) Aux yeux de Mahomet, le paganisme était la négation de la vraie religion, le judaïsme et le christianisme en étaient des altérations ou des formes imparfaites. Il reconnaissait le caractère prophétique de Moïse et de Jésus-Christ, mais ne voyait en celui-ci qu'un homme. Il prétendait même que Jésus n'était pas mort pour les hommes mais qu'un autre avait été crucifié à sa place.

A l'âge de quarante ans, le faux prophète se mit à prêcher son système religieux ; il parvint à gagner à sa cause ses familiers, entre autres sa femme et son cousin Ali, mais en dehors de ce cercle intime, le visionnaire n'eut guère à se louer de grands succès. Au bout de trois ans, il eut si peu de disciples qu'il pouvait les réunir à sa table. Toutefois comme lui et ses quelques sectateurs redoublaient d'ardeur, récitaient publiquement de nouvelles prières à la Kaaba, attaquaient violemment les idoles, les Koréischites crurent devoir s'opposer de toutes leurs forces à leurs agissements. Mahomet fut obligé de prendre la fuite. Il se réfugia d'abord à Taïd, puis à Yatreb. Cette deuxième fuite, appelée hégire (an 622) est devenue célèbre dans l'histoire du mahométisme, on en a fait le point de départ de l'ère musulmane. De fait, c'est à cette hégire qu'il faut faire remonter la cause des succès de Mahomet. Yatreb était depuis longtemps la rivale de la Mecque, toujours désireuse de la combattre. Mahomet se servit de cette circonstance, — il circonvint les marchands de Yatreb et plus encore par désir de mettre la Mecque en fureur que par conviction religieuse, beaucoup se rallièrent à la cause du faux prophète. Quand celui-ci se réfugia à Yatreb toute la

population lui fit un accueil enthousiaste et la ville reçut en récompense de cette conduite le nom de Médine, c. à d. ville par excellence. Mahomet bâtit sa première mosquée, fortifia son ascendant et prévoyant que sans la violence il n'arriverait jamais à rien, n'hésita pas à y recourir. Ses principaux adversaires étaient les Koréischites. Il commanda aux siens de molester leurs caravanes, de les piller, de les assassiner. Bientôt la guerre éclata entre Médine et la Mecque. Pendant tout ce temps, Mahomet se montra vrai chef d'armée ; il ne négligea rien, pas moins les moyens injustes que les moyens légitimes pour faire triompher sa cause. Il subit un certain nombre de revers mais remporta un plus grand nombre de succès. Enfin la victoire définitive lui resta. Une fois la Mecque défaite, la soumission religieuse du reste du pays s'opéra rapidement. Quand Mahomet mourut (à l'âge de 62 ans), l'Arabie à peu près tout entière était musulmane. Ses lieutenants continuèrent son œuvre et répandirent le mahométisme en Syrie, en Perse, en Espagne, en Afrique, en Egypte. La capitale de ce dernier pays Alexandrie vit son immense bibliothèque livrée aux flammes par le calife Omar sous ce fameux prétexte que si les livres renfermés dans cette bibliothèque contenaient la même doctrine que le Coran, ils étaient inutiles, s'ils contenaient une doctrine contraire, ils étaient impies, dans l'un et dans l'autre cas ils devaient être brûlés. — Les Musulmans franchirent même les Pyrénées, mais là la vaillante épée de Charles Martel les arrêta et près de Poitiers en tua cent mille.

On demandera peut-être ce qui peut expliquer les rapides progrès de l'islamisme. Il faut en voir une première cause dans les qualités personnelles de Mahomet. Il était bien fait de sa personne, vaillant, habile, éloquent ; il possédait du moins en apparence

plusieurs vertus naturelles qui lui attiraient la sympathie, telles la simplicité, la douceur, la générosité. Il était, dit Gondal (1), frugal dans ses repas, jusqu'à se contenter d'un morceau de pain d'orge, jusqu'à passer deux mois sans faire du feu, vivant pendant ce temps de dattes et d'eau claire ; — simple au point de trouver trop luxueux les vêtements de coton, de raccomoder de ses mains ses vêtements et ses chaussures, de traire ses brebis et de faire son ménage alors qu'il aurait pu se permettre le faste d'un roi ; — généreux envers les pauvres, jusqu'à les admettre à sa table ; — affable envers les inférieurs, condescendant envers les petits enfants, inébranlablement fidèle à ses amis. Ces qualités lui gagnèrent plus de disciples que ses défauts, en particulier sa fourberie et sa luxure, n'en éloignèrent de lui. Une deuxième cause de la rapide extension du mahométisme fut l'extrême ignorance des populations auxquelles Mahomet s'adressa. Une troisième, la violence dont il usa. C'est par la contrainte, à coups de poignard et de cimeterre que le faux prophète a surtout répandu son système religieux. Ce sont les mêmes moyens qu'ont employés ses successeurs. Pour assurer le succès de son œuvre, Mahomet eut soin de canoniser la guerre dès qu'elle avait pour but la propagation de l'Islamisme. « Le paradis, dit-il, est à l'ombre des épées, une goutte de sang répandue pour la cause de Dieu, une nuit passée sous les armes à ciel découvert ont plus de mérite que deux mois de jeûnes et de prières. » Enfin il faut voir une quatrième cause de la rapide propagation du mahométisme dans la nature de la doctrine musulmane. Cette doctrine est renfermée dans le livre religieux appelé Coran c. à d. Lecture. Le Coran a Mahomet pour auteur non dans ce sens qu'il a été composé directement par lui (on prétend même

(1) Mahomet et son œuvre, p. 23.

que le prophète ne savait ni lire ni écrire), — mais dans ce sens qu'il est l'écho fidèle des discours qu'il a prononcés dans différentes circonstances. Il a 114 chapitres ou Surates de longueur très inégale, et 6236 versets. A côté de beaux passages, il y a des incohérences, des contradictions, des répétitions. Le fond de la doctrine est le monothéisme, affirmé souvent et de la manière la plus énergique. Mahomet se déclare le prophète par excellence de Dieu, mais il faut l'en croire sur parole, car nulle part il ne donne une preuve de sa mission céleste. Il prétend avoir reçu des communications surnaturelles mais elles sont de telle nature, elles viennent si bien à point nommé servir ses intentions tout humaines, politiques, ambitieuses, elles offrent un caractère si étrange que la crédulité la plus incurable seule peut y ajouter foi. Quant aux miracles, Mahomet n'en a jamais opérés et il ne s'en cachait pas, il les proclamait inutiles, moyen commode de se soustraire à l'obligation de fournir la preuve la plus certaine mais aussi la plus difficile d'une mission divine. Les disciples de Mahomet, lui croyant cette sanction d'en haut nécessaire, lui ont prêté quelques prodiges mais les plus ridicules qu'on puisse imaginer : celui-ci par exemple qu'une partie de la lune se détacha, tomba du ciel et que Mahomet la reçut dans sa manche. Parce que cette parcelle de la lune avait la forme de croissant, celui-ci est devenu l'emblème des Musulmans. « Allah est Dieu, Mahomet est son principal prophète, » il y a un enfer éternel, un ciel éternel aussi et passablement voluptueux, il y a une Table ou livre des décrets divins, où tout ce qui sera est écrit de toute éternité, y compris le destin des hommes : voilà à peu près le symbole des mahométans. Il faut avouer que ce n'est pas bien lourd, bien écrasant pour l'orgueil de la raison humaine. De mystères proprement dits pas de trace. Au point

de vue dogmatique, la religion mahométane a été abaissée par son auteur à la taille de l'homme, elle l'a été surtout dans l'ordre moral. Il y a des choses que la loi défend, d'autres qu'elle commande, d'autres encore qu'elle permet. Sont défendus les jeux de hasard, la danse, la musique vocale ou instrumentale, l'usage de vin et de certaines viandes. Je n'oserais jurer que les Arabes observent tout cela fort exactement : le scrupule n'est pas leur fort : on sait p. ex. que de tout temps les Arabes ont beaucoup bu, seulement par respect pour la loi, ils ne le font pas ouvertement, ils se cachent pour boire. Les choses que le Coran commande sont la récitation du symbole (une fois pendant la vie), le pèlerinage au sanctuaire de la Mecque (aussi une fois dans le courant de la vie), la prière qui joue dans la religion musulmane un très grand rôle et le jeûne. La prière accompagnée de prosternations, d'inclinations, doit se faire cinq fois par jour : le matin, à midi, dans l'après-midi, le soir et à un moment donné de la nuit. Elle est annoncée chaque fois du haut des minarets des mosquées par des crieurs nommés muezzins. L'exercice de la prière est précédé de purifications rituelles. — Tout musulman parvenu à l'âge de quatorze ans doit jeûner pendant tout le mois de ramadan. Ce jeûne consiste dans une continence parfaite et dans une abstinence absolue depuis l'aurore jusqu'au coucher du soleil. Le jeûne est accompagné de prières surérogatoires et d'aumônes ; les mosquées restent ouvertes pendant tout le mois. Ce jeûne a sans doute quelque chose de pénible, surtout quand le mois de ramadan tombe en été (les années des Arabes sont lunaires), mais les disciples de Mahomet savent qu'il y a des accomodements avec le ciel et ils en usent largement. L'obligation de l'aumône n'est mentionnée que dans la tradition. Quant au vendredi, qui est le jour saint de la semaine, il

n'est pas un jour de repos, mais dans les villes on doit ce jour-là se rendre à l'heure de midi dans la mosquée pour y entendre la lecture du prône. On le voit, il n'est question dans le Coran que de pratiques extérieures, les vertus qui règlent l'intérieur sont passées sous silence. Il y a plus, le Coran va jusqu'à flatter les passions les plus violentes. Le nombre des épouses légitimes peut être de quatre, indéterminé est le nombre des concubines dont le croyant peut faire son harem. Dans l'islamisme, la femme est réduite au rôle d'instrument de plaisir. L'esclavagisme pratiqué à l'égard des infidèles (c. à d. des non musulmans) est implicitement permis et a de tout temps été en usage chez les Mahométans.

Est-on encore étonné après cela des rapides progrès et de la stabilité du mahométisme ainsi que de la rareté des conversions opérées dans son sein par les missionnaires catholiques ? « La religion de Mahomet, dit Gondal (p. 59), a pour elle tout ce qui plaît aux âmes vulgaires : la vérité partielle qui suffit à calmer leur désir impatient de résoudre le problème des destinées, des vertus naturelles qui donnent satisfaction à leur besoin inné de justice et d'honnêteté, des condescendances coupables qui laissent un libre cours à leurs passions violentes, à l'orgueil surtout et à la volupté.... Au musulman, qu'il veut convertir, l'apôtre chrétien n'apporte guère que des enseignements qui étonnent la raison et des préceptes qui mâtent la chair. Au chrétien qu'il veut pervertir, le disciple de Mahomet présente une doctrine sans obscurité et une morale sans contrainte. Là est le grand secret des apostasies chrétiennes dans le passé, et des conquêtes musulmanes de l'heure présente. »

L'antichristianisme moderne.

L'antichristianisme, c. à d. la négation de Jésus-

Christ est dans notre Europe d'origine assez récente. Dans le cours du moyen-âge quelques timides voix s'étaient élevées contre ce dogme vénérable, mais elles avaient presqu'immédiatement été étouffées. Du haut de la chaire de Notre-Dame, le P. Félix put défier la critique de trouver pendant ces siècles dans toute l'Europe dix intelligences de valeur niant la divinité du Christ ; Luther, loin de chercher à ébranler ce dogme plusieurs fois séculaire, « se fit du nom de Notre-Seigneur une arme pour détruire son œuvre, il s'appuya sur le fondement de la divinité de Jésus-Christ pour essayer de renverser l'édifice de la catholicité bâti sur ce fondement » (P. Félix, *le règne de Jésus-Christ — Dieu et la critique antichrétienne,* p. 83, carême de 1864). On attribue généralement aux philosophes du 18e siècle, surtout à Voltaire et à Rousseau le triste honneur d'avoir inauguré l'antichristianisme dans les pays occidentaux. Aujourd'hui les hommes enrôlés dans ce sinistre mouvement sont innombrables. L'antichristianisme est organisé : il dispose de nombreux instituts, cercles, revues (cf. P. Weiss, *Zurück zu Christus,* dans *Linzer Quartal-Schrift,* an. 1902, p. 1 et 245). Aujourd'hui avec plus de vérité encore que du temps de S. Jean on peut dire : *Antichristi multi facti sunt* (1 S. Jean, II, 18), et on ne peut qu'être effrayé, d'une part de la vogue dont jouissent leurs écrits pleins de fiel et de blasphèmes, d'autre part de l'apathie avec laquelle beaucoup de chrétiens contemplent cette levée de boucliers contre Dieu et son Christ. Chose digne de remarque aussi, la négation a pénétré même dans des confessions chrétiennes : Quantité de pasteurs protestants prêchent dans les assemblées religieuses, quantité de professeurs protestants de théologie enseignent du haut de leurs chaires que la divinité de Notre-Seigneur est une question libre, qu'elle est même une erreur dont il faut rendre responsables des âges

moins éclairés que le nôtre. L'un des savants protestants les plus vantés est Harnack, or, il en est là, il ne se cache pas de professer qu'en vain on chercherait dans l'Evangile la preuve démonstrative de la divinité du Christ. Mais dans ce vaste camp de l'antichristianisme il est facile de distinguer différents corps d'armée. Il y a d'abord les *indifférents.* Ce sont ces gens qui ne se mettent pas en peine de Notre-Seigneur. Peu leur importe que Notre-Seigneur soit Dieu ou non, ils ne se le demandent jamais. Loti dans ses ouvrages : *la Galilée* et *Jérusalem* raconte ce qu'il a vu en Terre-Sainte : il a contemplé « les mélancoliques étendues veloutées d'herbe et de lin » qui dominent Nazareth, — les femmes de la ville de Marie « se penchant à la fontaine avec une souplesse lente dans un rayon de soleil », mais il n'a pas aperçu Jésus-Christ, « deux ou trois fois le fantôme du Christ » s'est, il est vrai, montré à lui, mais il l'a « laissé fuir ». Le comte Léon Tolstoï est en admiration devant la doctrine contenue dans nos Evangiles, mais il s'arrête là. « De savoir quel nom je dois donner à la source de cette lumière, d'où elle a jailli et dans quelles circonstances, de cela je ne m'occupe en aucune façon. Je cherche une réponse au problème de la vie, et non pas à une question théologique ou historique ; et voilà pourquoi il m'est indifférent de discuter si Jésus-Christ était bien tel que nous l'ont montré les Evangélistes. » Combien en sont là ! Combien partagent cette indifférence coupable envers la personne de Jésus-Christ ! Oui, cette indifférence est coupable, — ne pas se mettre en peine de Notre-Seigneur, c'est le nier implicitement, pratiquement, c'est se rendre impossible tout culte, tout hommage envers lui. Ne pas être avec lui, c'est selon sa propre expression, être contre lui.

A côté des indifférents, il y a les *idéalistes.* Ce sont

ces extravagants qui affirment de la manière la plus sérieuse du monde que Jésus-Christ n'a jamais existé, sur cette terre du moins ; ils le placent dans les régions inaccessibles de l'idéal : L'histoire du Christ ne serait qu'une belle et sainte poésie où se résument tous les besoins de notre instinct religieux. D'autres non moins brouillés avec le bon sens ne voient dans le Christ qu'une personnification du soleil. Inutile de nous arrêter à refuter une telle absurdité.

Nous arrivons aux *mythologues* qui ont avec les idéalistes de frappantes ressemblances. A leur tête marche David Strauss (1808-1874) qui ne refuse pas à Notre-Seigneur toute réalité historique, mais nie qu'il ait été tel que les Evangélistes le représentent. D'après lui, presque les seules choses que nous sachions de Notre-Seigneur c'est qu'il est né et qu'il est mort. Quant aux faits merveilleux rapportés par les Evangélistes, il faudrait bien se garder de les comprendre dans un sens littéral ou matériel : le merveilleux, le surnaturel est en effet impossible. Ce n'est pas que les auteurs des Evangiles soient des faussaires, mais ils ont rédigé et fixé par l'écriture les légendes que l'imagination populaire avait forgées insensiblement dans le but de donner un corps à leurs idées messianiques. Vers le temps où Notre-Seigneur parut, tous les Juifs attendaient impatiemment le Messie, les traits qui devaient le caractériser et qui avaient été prédits par les prophètes étaient présents à tous les esprits. L'impression faite par Notre-Seigneur fut telle que sa qualité de Messie ne parut pas douteuse, et de même que dans les temps préhistoriques on avait attribué à certains personnages fameux des faits merveilleux qui n'étaient que le revêtement de l'idée que le peuple s'en était fait, ainsi on imagina à propos de Jésus-Christ une foule de miracles et d'événements extraordinaires qui n'étaient que la réalisation des traits

attribués par avance au Messie par les Ecritures de l'Ancien Testament et la tradition orale. Eclaircissons la théorie de Strauss par deux exemples. Notre-Seigneur n'a jamais été tenté d'une manière extérieure par le démon : la tentation du désert est un mythe, destiné à symboliser la lutte existant depuis toujours entre Satan, ennemi national des Juifs, et les intérêts d'Israël qui s'identifiaient avec la personne du Messie. Le lieu de la tentation est le désert, car depuis Azazel et Asmodée le désert était le séjour des puissances infernales, et là avait été tenté le peuple d'Israël, le fils collectif de Dieu. Notre-Seigneur est-il ressuscité ? Pas plus qu'il n'a été tenté, mais les Juifs étaient convaincus que le règne du Messie serait éternel. Il fallait donc que Jésus revînt à la vie. Cette conviction a été si forte chez quelques âmes qu'elles se sont imaginé voir Notre-Seigneur et jouir de ses apparitions. Strauss passe ainsi tous les faits évangéliques au crible, au moins tous ceux qu'il croit pouvoir assouplir à ses principes préconçus. Toute sa « *Vie de Jésus* » montre une grande sagacité et surtout une immense érudition, mais il serait difficile d'imaginer plus piètre résultat au bout de tant d'efforts scientifiques, et plus mauvaise cause étayée par tant de connaissances. Ce qui condamnait l'auteur d'avance, et le convainquait d'absurdité, c'était que Notre-Seigneur est venu en un temps où une biographie mythologique était devenue impossible, parce que le monde se mouvait en pleine lumière, en pleine civilisation. D'ailleurs, si comme le prétend Strauss, il n'y a absolument rien de merveilleux dans la vie de Notre-Seigneur, comment celui-ci a-t-il pu faire une impression si profonde, comment a-t-on pu le prendre pour le Messie ? N'y a-t-il pas là quelque contradiction dans les termes ? Quelqu'absurde que soit le système de Strauss, son livre a eu une grande vogue, lui-même est devenu un grand

homme, une célébrité, et surtout il s'est trouvé des écrivains pour traduire ses élucubrations insensées (le positiviste Littré est l'auteur d'une traduction française) ou les vulgariser en d'autres langues (les ouvrages d'un Davis, spirite américain, d'un Allan Kardec, autre spirite célèbre, sont absolument dans le même genre que « *la vie de Jésus* » de Strauss). Si vous demandez à ces mythologues si Jésus n'est donc rien à leurs yeux sinon un être presqu'exclusivement légendaire, ils vous demandent bien pardon et protestent qu'ils sont non pas aussi bons mais meilleurs chrétiens que ceux qui croient à un Christ historique. Voici en deux mots leur Credo : Dieu s'est incarné, cela est hors de tout doute, mais il a pris chair dans l'homme considéré comme espèce et non comme individu : c'est l'humanité entière qui est le Dieu incarné, c'est elle qui fait des miracles, car à mesure que les siècles marchent, elle triomphe de plus en plus des éléments ; c'est elle qui est sans péché, car son développement dans l'ensemble est pur ; c'est elle qui meurt, ressuscite et monte au ciel car en s'élevant au-dessus de l'existence personnelle, elle célèbre son union avec l'esprit éternel et infini. Et Jésus ?... Il est la forme symbolique de cette incarnation de la divinité dans l'homme espèce.... Que pensez-vous de ce Credo ? Si l'une des principales qualités d'un symbole est l'obscurité, avouons que cette qualité ne fait pas défaut à celui-ci, mais ce n'est pas l'obscurité du mystère qui nous enveloppe dans les ouvrages des mythologues, c'est celle du sophisme qui, craignant le châtiment du ridicule s'il paraît au grand jour, se cache derrière de grandes phrases et des locutions apocalyptiques.

Voici maintenant venir une quatrième division de l'armée antichrétienne. Sur son étendard déployé, je lis cette parole étrange : *les amis du Christ*. Quoi !

peut-on marcher contre Jésus-Christ et se dire avec quelque vraisemblance son ami ? Cela paraît invraisemblable, mais cela est. C'est même une des tactiques préférées : blesser Notre-Seigneur en le baisant, conquérir le droit de le découronner de sa divinité en accordant les hommages les plus enthousiastes à son humanité. Que d'impies qui se défendent de parler de Notre-Seigneur avec mépris, l'exaltent au contraire jusqu'aux nues ! Jésus-Christ à leurs yeux a été un homme de génie, un sage d'une vertu incomparable, un démocrate gigantesque qui a proclamé le premier la souveraineté du peuple, un hardi penseur, un orateur entraînant, un bienfaiteur insigne de l'humanité, l'idéal de la paix, de la vertu, de la douleur. Renan surtout a excellé dans ce genre. A part quelques paroles irrévérencieuses, très irrévérencieuses même qui lui ont échappé, toute sa « Vie de Jésus » est dans le ton que nous venons de dire. Le triste apostat est en maints endroits aussi exubérant en éloges à l'égard de l'humanité de Jésus que ses lecteurs les plus pieux peuvent le désirer, mais c'est pour faire passer plus facilement le blasphème qui est la raison d'être de tout le livre : Jésus n'a été qu'un grand homme, il n'a pas été ce que tous les siècles chrétiens ont cru : Fils de Dieu, — Dieu lui-même. Renan laisse de la vérité historique des Evangiles beaucoup plus debout que Strauss et les mythologues. Il s'en venge en s'évertuant à expliquer tout ce qui est merveilleux d'une manière toute naturelle. Mais pour cela que d'impossibilités le prétendu savant voudrait nous faire croire ! Quand p. ex. pour éluder la force probante des miracles, il écrit : « Que dans beaucoup de cas et en dehors des lésions tout à fait caractérisées, le contact d'une personne exquise vaut les ressources de la pharmacie et que le plaisir de la voir guérit »... Quand il écrit cela et d'autres sornettes semblables,

il se moque de ses lecteurs.... ou plutôt il mérite que tous les hommes sérieux ou simplement raisonnables se moquent de lui. Cependant il n'y a pas seulement dans le livre de Renan que des explications fantaisistes, il y a aussi et en nombre considérable des prétéritions, des travestissements qui témoignent de sa mauvaise foi, il y a des méprises, des erreurs de géographie, d'histoire et de chronologie, des fautes de philologie qui obligent de rabattre de sa science tant vantée, il y a des fluctuations, des incertitudes de style, des redites fastidieuses qui rendent la lecture de l'ouvrage fatigante en beaucoup d'endroits. Comment expliquer alors le grand succès qui s'est attaché à cette œuvre néfaste, le retentissement immense, presqu'unique qu'elle a eu ? C'est parce que Renan a su doser le blasphème si savamment, si élégamment qu'une génération, qui avait conservé quelque scrupule au sein de son incrédulité, l'a trouvé de son goût ; il a su accomoder le blasphème aux dispositions d'âme de lecteurs qui n'étaient plus assez chrétiens pour proclamer la divinité de Jésus-Christ, mais par habitude, par tradition l'étaient encore trop pour rompre complètement avec le Christ qui par l'Eglise avait fait la France et l'Europe.

Toutefois il faudrait se garder de penser que tous les adversaires de la divinité de Jésus-Christ se contentent de cette incrédulité à eau douce. Depuis que l'antichristianisme sévit en Europe, il y a eu des violents, des forcenés, qui ont écrit sur leur étendard la parole de Voltaire : *Ecrasons l'infâme*. Je viens de nommer Voltaire. Il est certainement l'un des plus répugnants insulteurs que Notre-Seigneur ait eus, on l'a même surnommé l'antéchrist. Il appelle Jésus-Christ un paysan grossier (qu'on me pardonne de transcrire ici ces blasphèmes), né dans la lie du peuple, un inconnu, le fils de Panther ou de Joseph, — il le

compare à Fox, le père des Quakers, lui aussi un ignorant et un paysan (cf. Vigouroux, *La Bible et le rationalisme,* T. II, p. 259). En Angleterre, Voltaire trouve un émule dans la personne de Woolston, qui traite Notre-Seigneur de diseur de bonne aventure, de vagabond etc. En Allemagne, vers le même temps, Reimarus et Lessing font passer Jésus-Christ pour un ambitieux qui a pour complice S. Jean Baptiste. Notre-Seigneur et son précurseur s'entendent pour se vanter l'un l'autre. Par son entrée révolutionnaire, il soulève la foule contre l'autorité établie, et viole de plus la majesté du temple. Son plan échoue, et sa vie finit dans le désespoir. Le 19e siècle a hérité dans une large mesure de l'esprit blasphématoire du 18e. Harnack, Renan, malgré leur horreur de tout surnaturel, sont bien ternes aux yeux de beaucoup de leurs contemporains. M. Ernest Havet p. ex. dans une étude sur Renan, exprime des regrets chaque fois que l'auteur de la « *Vie de Jésus* » se montre un peu timide ou réservé, il applaudit des deux mains quand il le voit déposer toute vergogne. Jean Rictus dans son livre : *le Revenant*, ne craint pas de dire que Jésus est suranné, il met en scène son « ombre blafarde, jetant un dernier regard sur le monde » qui ne veut plus de lui. Nietzsche a fait une guerre si acharnée à Jésus-Christ qu'on a pu en toute vérité l'appeler l'*ennemi personnel* du Christ. Cet auteur appelle de tous ses vœux et en un langage enthousiaste la venue de l'antéchrist. Marie Corelli va dans sa démence de blasphématrice jusqu'à inviter ses lecteurs à rendre un culte à Judas et à Barabbas, et qui le croirait, les livres de cette énergumène se vendent à des centaines de milliers d'exemplaires.

Oh ! en quel temps nous vivons ! Nous qui sommes restés chrétiens, donnons-nous la main pour remettre sur le front adorable de Jésus-Christ la couronne que

l'impiété a juré de fouler aux pieds. A genoux devant le Dieu incarné, redisons les paroles du Psalmiste : O Jésus, vous surpassez en beauté les enfants des hommes, une grâce admirable est répandue sur vos lèvres, Dieu vous a béni de toute éternité. Ceignez donc, Roi très-puissant, votre épée. Armé de votre beauté et de votre majesté, avancez et établissez votre règne. Vos flèches sont très aiguës, aussi les peuples qui en seront percés tomberont à vos pieds. Votre trône, o Dieu, subsistera éternellement. Amen. Amen. *(Ps. 44 v. 3-7)*

DEUXIÈME PARTIE

LA PRINCIPALE INSTITUTION DE JÉSUS-CHRIST OU L'EGLISE CATHOLIQUE (1).

Entrée en matière

Les plus importantes confessions chrétiennes.

Tout homme sage a dans ce qu'il fait une intention dont la gravité est proportionnée à la grandeur des efforts qu'il s'impose. Le Fils de Dieu a eu sans doute aussi un but en s'incarnant et en venant passer trente-trois années sur la terre. Ce but, il l'a proclamé à plusieurs reprises dans les termes les plus clairs. « *Mon Père m'a envoyé pour évangéliser les pauvres, pour guérir les cœurs contrits* (Luc. IV, 18). *Je suis venu appeler les pécheurs à la pénitence* (Luc. V, 32). *Je vous ai donné l'exemple afin que vous fassiez comme vous m'avez vu faire* (Joan. XIII, 15). *Je suis venu pour que les hommes aient la vie et l'aient plus abondamment* (Joan. X, 10). *Je suis venu apporter le feu sur la terre et que désiré-je sinon qu'il s'allume* (Luc. XII, 14). Toutefois la principale œuvre que Notre-Seigneur est venu réaliser sur la terre, celle qui renferme et perpétue toutes les autres, a été l'établissement de l'Eglise. Il n'était pas venu seulement pour ses contemporains ou ses compatriotes, ses vues furent plus larges, ses regards portèrent plus loin ; déjà devant sa crêche nous

(1) On lira avec fruit sur l'Eglise les ouvrages de Planeix *(Divinité et constitution de l'Eglise)*, Gibier (*l'Eglise et son œuvre*, et *Objections contre l'Eglise catholique*), les conférences des PP. Lacordaire et Ravignan.

voyons se prosterner après les bergers de la Judée les mages de l'orient ; il voulut être le second Adam et de même que la faute du premier père s'était transmise à tous les hommes, la *grâce* de la Rédemption devait, dans ses intentions, s'étendre au genre humain tout entier. Il conçut donc le dessein de fonder une Eglise c. à. d. une institution, une société au sein de laquelle tous ceux qui vivraient jusqu'à la fin des temps pourraient trouver cette grâce conservée avec soin, dispensée avec amour. La fondation de cette institution entra pour une si large part dans les attributions du Messie que souvent les prophètes la prédirent en même temps que l'avènement du Messie lui-même. C'est ainsi que nous entendons le prophète Osée annoncer que l'Eglise, le royaume de Jésus-Christ, s'étendra sur toutes les nations, même sur celles qui jusqu'alors n'avaient pas fait partie du peuple de Dieu (chap. II, 23 et 25, et I, 10). Michée prédit un empire que le Messie fondera et qui n'aura pas de fin (V, 4, 5). Jérémie et Ezéchiel parlent d'une alliance nouvelle que Dieu s'apprête à conclure avec les hommes (Jér. XXXI et Ezéch. XXXVII).

Quand nous lisons l'Evangile, nous voyons l'esprit de Notre-Seigneur habituellement occupé de l'établissement de son œuvre par excellence. Il en parle à tout instant. — Tantôt il y fait simplement allusion en termes voilés, et la représente sous les figures les plus diverses, celles d'un champ, d'un bercail, d'un filet, d'une lampe etc. Tantôt il l'annonce en termes formels. Qui ne pense ici à la mémorable circonstance où Notre-Seigneur dit à S. Pierre : *Tu es Pierre et sur cette pierre, je bâtirai mon Eglise* (Matth. XVI, 18) ?

L'œuvre que Jésus-Christ annonça alors, il l'exécuta. A cet égard il n'y a qu'une voix parmi tous les chrétiens. Mais où est aujourd'hui la véritable Eglise, celle que Notre-Seigneur a fondée ? Elle existe sans doute

encore car Jésus-Christ a assuré qu'elle subsisterait jusqu'à la fin des temps. Elle subsiste mais sous quelle forme ? au sein de quelle confession ? Et d'abord, est-elle assez extérieure, assez visible pour qu'il soit possible de la découvrir ? Oui, répondons-nous sans hésitation, Jésus-Christ l'a comparée à une ville bâtie sur une éminence et qu'on peut voir de loin ; — il présuppose sa visibilité quand il dit de l'écouter et de porter devant son tribunal la cause de celui qu'on a cherché en vain à ramener au devoir. D'ailleurs qu'est-ce que l'Eglise dans les intentions de son Fondateur ? L'association de tous les hommes qui professent la même foi orthodoxe, obéissent aux mêmes pasteurs légitimes, reçoivent les mêmes moyens de salut divinement institués. Qui ne voit que toutes ces choses, cette profession, cette soumission, cette réception des moyens de salut sont autant de liens extérieurs qui ne conviennent qu'à une institution visible. L'Eglise de Jésus-Christ est donc certainement une des religions chrétiennes existantes, s'étalant en pleine lumière, au grand jour. Nous pouvons aussi supposer d'avance que c'est une des religions les plus illustres, les plus répandues, l'une de celles qui attirent de prime abord tous les regards. Elle n'est certainement pas reléguée dans un petit coin de la terre. Pas n'est nécessaire de soumettre à un examen minutieux les moindres manifestations religieuses se réclamant du nom chrétien et ne comptant que quelques milliers d'adhérents. Des proportions aussi mesquines ne conviennent pas à l'œuvre d'un Dieu, et surtout à une œuvre destinée à tous les pays, à tous les hommes, à tous les temps. Nous pouvons donc hardiment restreindre notre examen aux trois grandes confessions religieuses qui se partagent la chrétienté et qui sont : l'Eglise catholique, le protestantisme et le schisme grec. Chacune de ces confessions prétend être la véri-

table Eglise de Notre-Seigneur. Une seule a la vérité et le droit pour elle ; les deux autres ne sont que d'injustes envahisseuses. De quel côté sont la vérité et le droit, de quel côté l'erreur et les prétentions sacrilèges ? Question importante, fondamentale, souverainement pratique, car la véritable Eglise est obligatoire. *Celui qui ne l'écoute pas,* dit Jésus-Christ lui-même, *doit être considéré comme un païen et un publicain ;* la mépriser, c'est le mépriser lui-même ; ceux qui n'écoutent pas l'appel du père de famille sont exclus du festin.

Avant d'entrer en matière, disons un mot des confessions chrétiennes qui se trouvent en présence.

Il y a d'abord l'Eglise catholique. Je la nomme en premier lieu, parce qu'elle est même à première vue la plus importante, la plus ancienne, la plus répandue, la plus nombreuse. Elle remonte au commencement de l'ère chrétienne. Déjà dans les épîtres de S. Ignace martyr (fin du 1er siècle), dans les actes du martyre de S. Polycarpe, dans le Fragment de Muratori (2e siècle), il est question de l'Eglise catholique. Un évêque des premiers temps, S. Pacien, est cité devant le tribunal et interrogé au sujet de son nom et de sa profession : *Nomen mihi christianus,* répond-il fièrement, *cognomen catholicus.* Mon nom est celui de chrétien, mon autre nom celui de catholique. L'Eglise catholique s'appelle aussi l'Eglise romaine, parce qu'à Rome réside son chef aidé dans le gouvernement de l'Eglise par un certain nombre de cardinaux et surtout par les évêques qui se trouvent à la tête des diocèses. Le nombre des membres de l'Eglise catholique (comme d'ailleurs des autres confessions chrétiennes) est difficile à déterminer, attendu que les statistiques diffèrent considérablement entre elles. Le P. Werner *(Orbis catholicus)* admet le chiffre d'environ 220 millions, dont près de 200 millions suivent le rit latin. Le P. Krose

croit ce chiffre inférieur à la réalité et l'élève à 265 millions environ. D'après Andrée et Neher il y aurait même 320 millions de catholiques dans le monde entier.

La confession chrétienne la plus nombreuse après l'Eglise catholique est le protestantisme dont les adeptes sont au nombre de 145 millions d'après certains auteurs, de 80 millions seulement d'après d'autres (1). Le terme remonte à l'an 1529, c. à d. à la date de la diète de Spire qui s'arrêta à plusieurs décisions restrictives de la propagande des sectateurs de Luther et contre lesquelles ceux-ci *protestèrent*. La chose, c. à d. le protestantisme lui-même fit son apparition vers l'an 1517. Ce fut en cette année que Luther prêcha pour la première fois les propositions qui caractérisent la doctrine protestante. On peut considérer comme fondateurs du protestantisme Luther, Calvin, Zwingle et Henri VIII. Nous ne croyons pas nous écarter de notre sujet en donnant quelques détails biographiques sur ces personnages.

Luther, né à Eisleben en 1483, était fils d'un ouvrier mineur. A cause de son état de pauvreté, il fut obligé pendant son adolescence et pour se procurer l'argent nécessaire à ses études de mendier en allant de porte en porte et en chantant devant les maisons. Les mauvais traitements dont il fut l'objet de la part de ses parents et du maître d'école (qui le frappa un jour 15 fois dans le courant d'un avant-midi) eurent pour conséquence d'aigrir son caractère. Il était d'ailleurs porté à la mélancolie, aux scrupules et surtout aux extrêmes. Il lui était impossible de garder cette voie royale du

(1) Nous voulons dire que 145 millions d'hommes s'appellent protestants, mais nous verrons plus loin que tous ces hommes sont loin de pouvoir être ramenés à une seule confession religieuse. Ils sont loin aussi de pratiquer tous leur religion. Dans les Etats-Unis sur près de quarante millions de protestants, à peine 9 millions se rendent régulièrement au temple (Claudio Jannet, *Les Etats-Unis contemporains).*

juste milieu par laquelle marchent les esprits bien pondérés. A l'âge de 22 ans, il entra dans l'ordre des Augustins. En le faisant, il crut devoir accomplir un vœu qu'il avait fait d'une manière irréfléchie à la suite de la mort subite d'un de ses amis frappé à ses côtés par la foudre. Au couvent, il continua d'être hanté par les scrupules et les peines d'esprit qui l'avaient tant tourmenté dans le monde. Il flottait sans cesse entre les excès : c'est ainsi que quelquefois il laissait le bréviaire pendant trois semaines consécutives, puis tout à coup se renfermait dans sa cellule pour ne plus vaquer qu'à la prière. Il aurait voulu avoir l'assurance de son salut, et ne pouvant l'obtenir, il en vint à prêcher que la foi seule suffit pour parvenir au ciel. Luther exposa d'abord sa doctrine du haut de sa chaire de théologie de Wittemberg, puis dans ses sermons. L'occasion lui en fut fournie par la prédication de l'indulgence plénière que le pape Léon X avait concédée en faveur de ceux qui contribueraient à la construction de l'église de S. Pierre à Rome. Cette prédication fut confiée en Allemagne à Tetzel, digne religieux de l'Ordre de S. Dominique, chose qui blessa l'amour-propre de Luther. Celui-ci non content de s'attaquer à la personne de celui en qui il voyait un antagoniste, en vint bientôt à se brouiller avec le Pape lui-même qu'il ne cessa jusqu'à sa mort de poursuivre de ses sarcasmes, de ses blasphèmes et de ses imprécations. Encore au dernier jour de sa vie il écrivit sur une muraille cette parole : « Pape, pendant ma vie j'ai été ta peste, dans ma mort je serai ta mort. » Luther avait de l'intelligence, — une imagination vive, — un langage entraînant, passionné, populaire ; au service de ces qualités naturelles il mit une activité incessante. Il mourut à Eisleben, à l'âge de 63 ans, plus ou moins subitement et d'une manière mystérieuse. Il semble bien prouvé aujourd'hui

qu'il finit par le suicide (cf. Majunke-Lorenz, *La fin de Luther).*

Zwingle naquit dans le canton de S. Gall (Suisse) une année après Luther. Il appartenait à une famille fortunée qui avait donné de nombreux prêtres à l'Eglise catholique et cette dernière circonstance fit qu'on le poussa aussi vers l'état ecclésiastique, malgré l'absence complète de tout signe de vocation. Quoiqu'il menât assez bien la vie pendant ses études, il devint excellent philologue et bon philosophe ; la théologie ne fut jamais son fort, cependant il lut si assidument le Nouveau-Testament qu'il finit par le savoir par cœur. Il possédait une grande éloquence naturelle et jouait avec facilité presque tous les instruments de musique de son temps. Il exerça le saint ministère à Glaris, à Einsiedeln et à Zurich. A Einsiedeln déjà il manifesta des opinions et des tendances peu conformes à la doctrine catholique. A Zurich, il se déclara hautement pour la Réforme et en devint un des chefs les plus fougueux. Il mourut dans la bataille de Kappel, à l'âge de 48 ans. Le capitaine Vökinger l'ayant trouvé gravement blessé au pied d'un pommier, les mains jointes pour la prière, lui demanda : « Voulez-vous vous confesser ? » Zwingle fit un signe de dénégation. « Mourez donc, hérétique obstiné, » s'écria alors Vökinger et ce disant, il le transperça de son épée.

Calvin naquit à Noyon (en France) en 1509 d'une famille bourgeoise. Sur l'ordre de son père, il s'appliqua d'abord à la philosophie et à la théologie, puis à la jurisprudence. Il étudia ensuite les belles-lettres et retourna enfin à la théologie. Par suite de circonstances extérieures (bannissement de son père, mésintelligence entre son frère ecclésiastique et l'évêque diocésain, fréquentation d'un ami gagné à la cause de Luther), il se tourna tôt du côté des novateurs. S'étant

vu obligé de quitter la France, il se retira d'abord à Bâle, puis à Genève ; de là il se rendit à Strassbourg et vers la fin de sa vie revint triomphalement à Genève où une maladie cruelle termina son existence. Calvin avait beaucoup de connaissances ; son ouvrage : *Institutio religionis christianæ,* auquel il travailla toute sa vie, est en grande considération auprès des protestants et composé avec beaucoup de logique. Au point de vue du caractère, c'était un homme froid, mélancolique, énergique, actif, entier, exécutant jusqu'au bout ce qu'il avait une fois décidé. Il n'avait aucune intelligence des beaux-arts : le sentiment ne tint jamais la moindre place dans sa vie.

Le roi Henri VIII introduisit le protestantisme en Angleterre (1). D'abord il fut adversaire déclaré de Luther, lui écrivit pour l'amener à d'autres sentiments, exhorta d'autres princes à s'opposer de toutes leurs forces à la réforme, et écrivit lui-même une apologie de la doctrine catholique, ce qui lui mérita de la part du Pape le titre honorifique de *defensor fidei :* défenseur de la foi. Mais dans la suite, après plusieurs années de mariage avec Catherine d'Aragon qui lui avait donné cinq enfants, il trouva tout à coup que cette union était illégitime et manifesta le désir de prendre pour épouse une dame de la cour du nom d'Anne Boleyn. Le Pape refusa d'entrer dans les vues du monarque. Celui-ci en fut si irrité qu'il se sépara de l'Eglise romaine et ouvrit ou en tout cas achemina ses Etats à l'anglicanisme différant du protestantisme du continent en plusieurs points essentiels.

Luther, Calvin, Zwingle, Henri VIII ne sont pas les seuls chefs du protestantisme ; on pourrait en citer beaucoup d'autres : tels les deux Socin, Arminius, Swedenborg, Spener, Fox etc. en un mot, il y a au-

(1) Il serait peut-être plus juste de dire qu'il en fut le préparateur en séparant l'Angleterre du S. Siège.

tant de chefs qu'on compte de sectes ; nous croyons inutile, et il serait d'ailleurs impossible de les faire connaître tous en détail.

Les protestants se posèrent dès le début comme réformateurs, et ont donné à leur système religieux le nom assez prétentieux de *Réforme*. Le point de départ du protestantisme est cette idée que l'Eglise catholique avait cessé d'être depuis longtemps déjà la vraie Eglise de Jésus-Christ et qu'il fallait retourner au pur Evangile, au livre de Dieu interprété par le Saint-Esprit lui-même, à l'adoration de Dieu en esprit et en vérité.

La 3e confession chrétienne qui revendique l'honneur d'être l'Eglise de Jésus-Christ est l'Eglise grecque qui s'appelle orthodoxe, mais que nous autres catholiques appelons schismatique. Pendant longtemps l'Eglise grecque vécut en parfaite harmonie avec l'Eglise romaine. Ses patriarches, qui étaient au nombre de quatre, celui d'Antioche, celui d'Alexandrie, celui de Jérusalem et celui de Constantinople ou Byzance reconnaissaient la suprématie du Souverain Pontife. Cependant peu à peu les sympathies de l'orient pour l'occident et pour Rome en particulier diminuèrent. Les causes furent entre autres la création d'un empire d'occident par le pape Léon III qui couronna Charlemagne, en la fête de Noël de l'an 800 ; la juridiction temporelle que les Papes acquirent et exercèrent sur des régions qui jadis avaient appartenu aux empereurs de Byzance ; la nécessité où le Pape s'était trouvé à différentes reprises de se mêler des discussions théologiques qui troublaient à chaque instant l'Eglise grecque et aboutissaient le plus souvent à des hérésies. Le patriarche de Constantinople en particulier devait être tenté de secouer le joug de Rome. N'était-il pas le chef spirituel de la ville impériale ? N'était-il pas convenable que de même que Byzance était la capitale

de l'empire, elle le fût de l'Eglise. Les empereurs à leur tour ne pouvaient s'empêcher de croire et d'espérer que cet état de choses ferait rejaillir un nouvel éclat sur la pourpre impériale. Telles étaient les dispositions d'esprit en orient, quand de tristes circonstances vinrent une première fois le détacher de l'occident. C'était vers le milieu du 9e siècle. Le trône de Constantinople était occupé par un empereur incapable, débauché, vicieux, ivrogne, du nom de Michel III. Ce n'était cependant pas lui qui gouvernait, les rênes du gouvernement étaient de fait tenues par l'oncle de l'empereur, un certain Bardas, homme plus méchant encore que son neveu. Comme ce régent donnait toutes sortes de scandales et qu'en particulier il avait des relations coupables avec sa propre bru, le patriarche S. Ignace crut de son devoir de l'avertir ; voyant ses avertissements traités avec mépris il passa le coupable au banc de communion ; enfin il lança contre lui l'excommunication. Bardas, au lieu de renoncer à sa vie désordonnée, usa de représailles envers le patriarche, le fit fouetter, jeter dans un cachot froid et humide, et finit par le reléguer dans l'île de Térébinthe. Il chercha ensuite quelqu'un qui voulût être patriarche à la place de l'illustre exilé, et trouva l'instrument qu'il désirait dans un des grands fonctionnaires de la cour, appelé Photius. C'était un homme très savant, très habile, mais aussi très astucieux et très ambitieux. Comme il était laïc, il fut revêtu de tous les saints ordres en sept jours de temps. Il s'adressa à Rome pour obtenir de la part du Souverain Pontife la confirmation de son élévation au patriarcat, mais quelque rusé qu'il se montrât et quelqu'habiles que fussent les intrigues auxquelles il recourut il ne parvint pas à tromper le Pape qui était alors Nicolas I. Ce voyant, il réunit un synode à Constantinople et y poussa la témérité jusqu'à excom-

munier le chef même de l'Eglise. Toutefois son triomphe fut interrompu par l'intervention de l'empereur Basile qui le fit enfermer dans un monastère. Je dis : interrompu, car bientôt Basile se repentit de sa bonne action et fut même si agréablement affecté des louanges de Photius (1), qu'il le reçut à la cour. Après la mort de S. Ignace, Photius remonta sur le siège patriarcal. Cette fois le Pape (Jean VIII), par crainte de plus grands maux, ne s'opposa pas à son élévation ; il n'exigea de Photius qu'une demande de pardon, une amende honorable. L'orgueilleux patriarche, loin d'obtempérer à l'ordre du Pape, s'arrogea la présidence du synode qu'il avait convoqué, fit paraître les légats pontificaux en accusés et falsifia les actes du S. Siège. L'empereur Léon VI, successeur de Basile, craignant que l'astucieux et influent personnage ne finît par mettre un membre de sa propre famille sur le trône, le fit enfermer dans un couvent où il mourut déconsidéré en l'an 891.

Le schisme commencé par Photius fut consommé par Michel Cérulaire, qui, né dans les plus basses couches de la société, était parvenu à force d'intrigues et malgré son ignorance sur le siège patriarcal. Cérulaire composa un pamphlet contre l'Eglise romaine, fit fermer les églises des Latins à Constantinople et refusa de recevoir les légats pontificaux. Le S. Pape Léon IX répondit à l'écrit incendiaire de Michel, et envoya une députation à Constantinople pour rétablir l'ordre. Comme cette députation ne put rien obtenir, elle déposa sur l'autel de Sainte Sophie la bulle d'excommunication. Dès ce jour la séparation fut consommée et tous les efforts tentés dans la suite

(1) L'une de ces basses flatteries dont se servit Photius consista à trouver à l'empereur, qui était de pauvre extraction, un arbre généalogique très ancien remontant au roi arménien Tiridate.

par les Souverains Pontifes pour y mettre fin ont échoué contre la mauvaise volonté des Grecs. L'Eglise schismatique grecque compte, comme nous l'avons déjà dit, de 90 à 100 millions de membres. Dans ce chiffre sont comptés les fidèles de l'Eglise russe qui eux seuls sont au nombre de 70 millions. Toutefois comme de fait l'Eglise russe n'a plus rien de commun avec l'Eglise grecque, il ne sera pas inutile de lui accorder ici une mention spéciale.

D'après les historiens, le peuple russe se convertit en masse à la foi catholique vers la fin du 10e siècle, à cette époque mitoyenne entre Photius et Cérulaire où Constantinople était encore en communion avec Rome. Celui qui donna le branle à cette conversion et l'opéra en quelque sorte par force, fut le valeureux Vladimir surnommé l'apostolique. Après avoir reçu lui-même le baptême, il obligea son peuple à se laisser baptiser à son tour dans les eaux du Dnieper, et, au milieu des lamentations du peuple, fit jeter en même temps dans le fleuve les images de Perum, qui avait été jusque là le grand dieu des Russes. Comme les relations étaient beaucoup plus faciles avec Constantinople qu'avec Rome, ce fut de la première ville qu'on fit venir des évêques, des prêtres et des moines : il se fit ainsi que lors de la révolte de Michel Cérulaire contre le Pape, la Russie fut entraînée dans le schisme et devint une dépendance de l'Eglise grecque. Cet état de choses dura jusqu'en 1589, date de l'émancipation religieuse de la Russie. Pendant environ un siècle, l'Eglise russe fut gouvernée par un patriarche qui occupait un rang peu inférieur aux tsars. Il avait le droit de faire des admonestations à l'empereur et celui-ci se fût bien gardé de les mépriser, — il était grandement vénéré par le peuple et même par les grands de l'empire. Le jour des Rameaux il représentait la personne de Notre-Seigneur, et suivait la

procession monté sur un âne caparaçonné d'or ; — le tsar tenait l'animal par la bride, après avoir tenu au patriarche l'étrier d'or. Pierre I, désireux d'être seul maître de la Russie, résolut de se défaire d'un dignitaire aussi puissant ; — il n'osa cependant pas supprimer brutalement la dignité patriarcale, il attendit la mort du patriarche qu'il avait trouvé en fonction lors de son avènement au trône ; sous toutes sortes de prétextes il refusa de le faire remplacer mais nomma un intérimaire et prit pendant à peu près vingt ans quantité de mesures arbitraires tendant à affaiblir la puissance du clergé. Enfin se voyant suffisamment affermi sur le trône, il déclara la dignité patriarcale supprimée et inaugura le régime qu'il méditait depuis longtemps à savoir la constitution d'un synode formé à l'image des consistoires protestants dont l'empereur avait étudié le fonctionnement en Hollande. Ce synode devait être composé de métropolites, de prêtres, de moines, et même de laïcs. Les réunions devaient se tenir en présence d'un délégué impérial appelé procureur général et dont les pouvoirs étaient très étendus. Ce système est resté en vigueur jusqu'aujourd'hui dans l'Eglise de Russie (1).

Cependant il ne faudrait pas croire que tous les Russes font partie de l'Eglise russe. Il y a en Russie quatre millions de Juifs, cinq millions de musulmans, quatre à cinq millions de protestants, huit à dix millions de catholiques, enfin environ quinze millions de Rascolniks ou dissidents : les Rascolniks sont surtout ces Russes qui se sont montrés de tout temps revêches aux réformes introduites à diverses époques dans l'Eglise russe (réforme des livres liturgiques sous le patriarche Nikon, réforme du calendrier sous Pierre I etc.).

En dehors de l'Eglise grecque, nous voyons végéter

(1) Cf. *L'Eglise russe* par Gondal.

quelques Eglises orientales schismatiques, dont les adhérents sont en tout au nombre de près de six millions, se répartissant comme suit :

près de 100,000 Chaldéens, entachés de l'erreur de Nestorius qui admettait deux personnes en Jésus-Christ et niait par là même la maternité divine de la très Sainte Vierge ; — leur langue liturgique est le syriaque ; —

près de 600,000 Coptes, dont la langue liturgique est le copte ; —

environ 3 millions d'Abyssins et d'Ethiopiens, leur langue liturgique est le ghez ; —

près de 80,000 Syriens et enfin

2 millions d'Arméniens, qui célèbrent leurs offices dans l'ancienne langue arménienne.

Les Coptes, les Abyssins, les Syriens et les Arméniens schismatiques professent l'hérésie monophysite, d'après laquelle il n'y aurait en Notre-Seigneur qu'une seule nature : l'antipode, on le voit, de l'hérésie de Nestorius.

Nous connaissons maintenant les trois confessions chrétiennes entre lesquelles il faudra décider la question de la survivance de l'Eglise de Jésus-Christ. Il est impossible que toutes les trois, ou deux seulement d'entre elles soient cette Eglise. Le protestantisme s'est quelquefois contenté de partager cet honneur avec l'Eglise catholique et il a appelé cela tolérance. L'histoire rapporte entre autres faits que quand Henri IV roi de France et attaché au protestantisme débattit avec des pasteurs protestants et des théologiens catholiques la question religieuse il demanda aux premiers : « Si je reste protestant, puis-je me sauver, si je passe au catholicisme, puis-je me sauver aussi ? » Les pasteurs répondirent : « Oui, — votre salut est même plus assuré dans la religion catholique, mais il est possible dans la religion réformée. » — « Et

vous, demanda le roi en se tournant vers les théologiens catholiques, qu'en pensez-vous ? êtes-vous du même avis ? » — «Non, dirent ceux-ci, nous pensons et nous sommes convaincus que la religion catholique seule est la vraie et que dans cette religion seule on peut sauver son âme. » On connaît la décision du monarque : il se convertit au catholicisme parce que dans une alternative de cette importance il voulait s'arrêter au parti le plus sûr ou plutôt le seul sûr. Il est clair que les protestants en parlant comme ils le firent, dans la circonstance que nous venons de rappeler, se condamnèrent eux-mêmes. Le simple bon sens dit que de trois confessions chrétiennes aussi différentes que le catholicisme, le protestantisme et le schisme grec, une seule peut être la véritable Eglise. Laquelle est-ce ? Je réponds : Celle au sein de laquelle se perpétuent l'*œuvre,* l'*esprit* et les *destinées* de Jésus-Christ. Oui, celle-là et celle-là seule est la véritable Eglise en dehors de laquelle il n'est point de salut.

Mais avant d'aborder le développement de ces grandes pensées, je tiens à présenter une considération qui bien pesée crée déjà un puissant préjugé en faveur de l'Eglise catholique.

Nous lisons dans la Sainte Ecriture qu'un jour deux femmes parurent devant le roi Salomon, prétendant chacune être la mère d'un enfant qu'elles avaient apporté avec elles. Salomon, ne parvenant pas à s'assurer de la vérité, ordonna que l'enfant fût coupé en deux parties égales. Aussitôt l'une des deux femmes s'écria : « Non, je renonce plutôt à mon enfant que de le voir coupé en morceaux. » L'autre resta impassible et dit : « Le jugement du souverain est juste, il doit être exécuté. » Cette diversité d'attitude fut une lumière suffisante pour l'esprit du roi qui s'écria aussitôt : « Voilà la vraie mère, celle qui craint par-dessus tout de voir souffrir et mourir son enfant ;

que celui-ci lui soit donc rendu. » Oui, une mère se trahit, de même un enfant, une épouse. — Ceci ne s'appliquerait-il pas dans l'ordre surnaturel ? L'Eglise, la vraie Eglise est par là même en quelque sorte la mère de Jésus-Christ, puisqu'elle l'engendre dans les âmes, elle est sa fille, puisqu'elle lui doit l'existence, elle est son épouse puisqu'elle lui est unie de la manière la plus intime. Les autres confessions chrétiennes ne sauraient être que de fausses mères, des enfants, des épouses illégitimes. Comment reconnaîtrons-nous la véritable Eglise ? Nous venons de le dire : à son attitude à l'égard de Jésus-Christ. L'Eglise qui aura pour Notre-Seigneur le plus de vénération, le plus de cœur, le plus de dévouement, celle-là sera la vraie, celle-là et aucune autre. Quelle est donc parmi les confessions chrétiennes existantes celle au sein de laquelle le culte de Notre-Seigneur est le plus en honneur, est pratiqué avec le plus d'éclat, saisit le plus profondément les âmes ?

Cette confession est-ce l'Eglise gréco-russe ? Sans doute il y existe beaucoup de fêtes en l'honneur de Jésus-Christ ; la plus solennelle est celle de Pâques qui a pour objet la résurrection de Notre-Seigneur, il y a ensuite celles de la Nativité de Notre-Seigneur, de l'Epiphanie, du Baptême de Notre-Seigneur, de la Présentation de Jésus-Christ dans le Temple, de son entrée triomphale dans la ville de Jérusalem, de l'Ascension, de la Transfiguration, de l'Exaltation de la sainte Croix, — ces fêtes doivent être représentées sur des icônes dans toutes les églises provoslaves ; — plusieurs d'entre elles sont précédées d'une préparation plus ou moins longue. Jésus-Christ est donc l'objet d'une certaine glorification dans cette Eglise, mais il faut bien le dire, c'est une glorification presque toute matérielle. La magnifique liturgie qui s'étale en ces jours n'est qu'un reste plus ou moins matériel d'un

passé depuis longtemps écoulé. « Ce qui fait la différence entre l'Eglise gréco-russe et l'Eglise catholique, dit Schouvaloff, c'est que dans la première, la religion est *à côté* de la vie, alors que dans l'autre, elle fait partie inhérente de l'existence » (*Ma conversion,* p. 12). Pendant les offices le temps se passe à regarder des cérémonies, à écouter le chant, à faire des inclinations profondes entrecoupées de rapides signes de croix. Les popes ne prennent guère soin d'éclairer le peuple ou de l'animer à s'appliquer les mystères que la liturgie lui met sous les yeux. En dehors des offices, Jésus-Christ n'est dans le S. Sacrement l'objet d'aucun hommage. La grande dévotion des Grecs et des Russes est celle des saintes icônes (images) comme si la personne de Notre-Seigneur ne valait pas mieux que sa représentation. La sainte Communion n'est guère distribuée qu'une fois par an, et encore avec un tel sans gêne qu'on se prend involontairement à se demander si l'Eglise gréco-russe a la foi en la présence réelle. Après la communion pascale et le saint Sacrifice, les saintes espèces restantes sont (au rapport d'un auteur) jetées dans un sac, d'où on les tire pour administrer les malades. C'est en vain qu'on cherche chez les Grecs et les Russes ces manifestations spontanées, généreuses que seul un amour senti envers Notre-Seigneur est capable d'inspirer.

C'est en vain aussi qu'on les chercherait chez les protestants. Le culte de ceux-ci est tout ce qu'on peut imaginer de plus sec, de plus froid. Si vous traversez une contrée protestante, presque rien ne vous parle de Jésus-Christ, pas même dans les temples. Ceux-ci ne sont pas animés par la présence de Notre-Seigneur, dans plusieurs on ne voit pas même de croix. Que de protestants ne croient plus aux mystères de Jésus-Christ, ne croient plus même à sa divinité ! Des professeurs rejettent ce dogme dans leurs leçons aca-

démiques, des pasteurs le tournent en ridicule dans leurs prêches, et ces gens ne sont pas révoqués par qui de droit, ils sont rétribués largement comme s'ils rendaient quelque grand service à la société et à l'Eglise.

Ah ! qu'il en est autrement dans l'Eglise catholique ! Comme ici Notre-Seigneur est honoré, aimé, glorifié ! Chaque mystère de sa vie y est l'objet d'hommages particuliers, éclairés, enthousiastes. Le mystère de l'Incarnation est célébré avec une dévotion touchante à la fête de Noël, et rappelé trois fois chaque jour à l'attention des fidèles par la cloche de l'angelus. La passion est proposée à la méditation des catholiques pendant la Semaine-Sainte ; en souvenir de cet émouvant mystère le vendredi est un jour de pénitence. Dans toutes les églises, le chemin de la croix est attaché aux murailles, la croix se dresse partout, sur le bord des chemins, au-dessus des édifices sacrés ; dans les maisons le crucifix a la place d'honneur. L'anniversaire de la Résurrection et de l'Ascension de Jésus-Christ est pour l'Eglise le signal de solennités joyeuses qui montrent bien qu'elle regarde le triomphe de son Epoux et Fondateur comme le sien propre. C'est aussi pour rappeler plus continuellement le mystère de la Résurrection à ses enfants qu'elle a substitué au sabbat le jour du dimanche. Mais l'Eglise catholique ne se contente pas d'honorer les mystères de Jésus-Christ, elle s'applique surtout à glorifier sa personne, présente dans la très sainte Eucharistie. Chaque matin tous les prêtres offrent le saint sacrifice de la Messe. Beaucoup d'églises restent ouvertes et dans le courant de la journée de pieux fidèles viennent saluer, adorer, remercier leur Sauveur, humblement caché sous les espèces sacramentelles. Dans plusieurs sanctuaires, à un moment donné de l'après-midi ou de la soirée, le S. Sacrement est exposé, de pieux chants

sont exécutés, l'odoriférante fumée de l'encens monte vers l'autel, et avant que la foule se retire, Jésus la bénit du fond de son sacrement d'amour. Même pendant la nuit, Notre-Seigneur n'est pas seul, ce n'est que dans l'Eglise catholique qu'on trouve l'admirable œuvre de l'adoration nocturne. Il est des chapelles, où Notre-Seigneur est *continuellement* exposé à l'adoration des fidèles. Alors même qu'il n'est pas entouré d'adorateurs, l'Eglise veille à ce que le séjour qu'il consent à faire sur la terre ne soit pas pour lui l'occasion de trop grandes humiliations. Elle le conserve dans des vases précieux, et entretient sans cesse devant lui une lampe, symbole de la foi et de l'amour dont elle est elle-même animée. Quand le monde oublieux de ce qu'il doit à Jésus-Christ, l'offense dans des orgies scandaleuses, l'Eglise prend le deuil ; éplorée, frappée au cœur, elle invite tendrement, instamment ses enfants à venir faire pendant *quarante heures* amende honorable au cœur blessé de son Epoux. Elle s'attache pendant ce temps par les luminaires qu'elle multiplie autour des autels, par les chants et les prières qu'elles fait monter en plus grand nombre vers le ciel, par l'éclat plus grand qu'elle donne au culte, par ces moyens et d'autres elle s'attache à consoler celui pour qui seule elle vit et respire. Voit-on quelque chose de semblable dans les autres confessions chrétiennes, et cependant c'est dans la peine qu'un enfant reconnaît sa véritable mère, une mère son enfant, un époux son épouse. Une fois par an, au jour de la Fête-Dieu, l'Eglise épuise en quelque sorte les ressources de sa riche liturgie pour honorer dignement son divin Epoux. Elle le porte en procession, elle s'en va par les rues des grandes villes et par les chemins des campagnes le proposant à la vénération des fidèles et le montrant au regard distrait des indifférents. Elle semble dire à ceux qui s'arrêtent

sur le passage du brillant cortège : « Voyez et admirez combien mon Epoux est bon, combien il est condescendant. Oh ! adorez et aimez-le. Et tout front se découvre, tout genou fléchit, les lèvres se remuent dans une silencieuse prière, — quand Jésus est passé, on se relève sûr d'avoir été béni et enrichi par lui. De temps en temps, les prêtres et les fidèles se réunissent en assises solennelles, appelées Congrès eucharistiques, et à l'envi l'Eglise enseignante et l'Eglise enseignée proclament la gloire, la bonté, la grandeur de Jésus eucharistique ainsi que les hommages qui lui sont dus.

Oui, Jésus est aimé, honoré, glorifié dans l'Eglise catholique. Du haut des chaires, sa louange ne cesse de retentir ; dans les publications, livres, revues c'est surtout de Lui qu'il est question. L'Eglise catholique est bien la vraie épouse de Jésus-Christ. Le nom de Jésus est sans cesse sur ses lèvres, ce nom est surtout profondément gravé dans son cœur ; pour elle aucun son n'a plus de douceur, aucun chant plus d'harmonie, aucun sentiment plus de suavité que ce nom mille fois béni. Sans doute, il y a des catholiques indifférents, ils sont même, hélas ! nombreux, — mais ces catholiques ne sont pas l'*Eglise* catholique ; ils en sont les membres infirmes, indignes, ils sont les extrémités de son corps, extrémités d'où le sang si chaud, si bouillant dans la région du cœur, s'est presque retiré. L'Eglise, elle, c'est l'épouse tendre, affectueuse, dévouée que nous venons de décrire et qui par sa tendresse, son affection, son dévouement montre qu'elle est la seule véritable épouse, celle que Jésus-Christ a choisie, celle qu'il s'est lui-même préparée.

PREMIÈRE SECTION

L'œuvre de Jésus-Christ et les confessions chrétiennes.

La véritable Eglise est celle dans laquelle s'est perpétuée jusqu'aujourd'hui l'œuvre de Jésus-Christ. En fondant son Eglise, Jésus-Christ lui donna une *constitution* bien à elle, lui assigna une *fonction* ou plutôt des *fonctions* bien déterminées, la marqua de *caractères*, de *notes distinctives* qui la fissent facilement reconnaître. Et toutes ces choses : cette constitution, ces fonctions, ces notes devaient, dans les intentions de Notre-Seigneur, durer autant que l'Eglise elle-même, être inséparables d'elle, s'identifier avec elle. Dès lors notre devoir dans l'étude que nous entreprenons ici est tout tracé : il nous faut faire un travail de comparaison, d'un côté placer dans tout son jour l'œuvre créée par Jésus-Christ, de l'autre côté placer en regard de cette œuvre divine les confessions chrétiennes que nous avons mentionnées. Quand nous aurons fait ce travail de comparaison avec toute l'impartialité et toute l'exactitude possibles, il nous sera possible et ce sera notre devoir de reconnaître la qualité d'Eglise véritable à

celle qui aura fourni la preuve de son indentité avec l'auguste institution établie par Jésus-Christ. Un travail de comparaison présuppose la parfaite connaissance des deux termes. Il n'est pas difficile de se rendre exactement compte de la constitution, des doctrines etc. des différentes confessions chrétiennes. Par là même que ces confessions existent encore, fonctionnent au grand jour, sous les yeux de milliers de témoins intelligents dont plusieurs ont consciencieusement consigné par écrit ce qu'ils ont vu et entendu, rien n'est plus facile que de savoir au juste ce qui caractérise chacune d'elles, et en quoi par conséquent elles diffèrent les unes des autres. Il n'en est pas ainsi du premier terme de comparaison : *l'Eglise au sortir des mains de Jésus-Christ* : ce temps est reculé, éloigné de nous de près de vingt siècles, et les passions de parti ont contribué à obscurcir singulièrement des notions qui avaient paru claires pendant des centaines d'années. Aussi avant d'entrer dans le vif de notre travail de comparaison, croyons-nous devoir jeter un coup d'œil sur les principaux documents propres à nous donner une connaissance exacte de l'œuvre de Jésus-Christ.

CHAPITRE I.

Où trouver la vérité sur l'œuvre de Jésus-Christ?

La question qu'on vient de lire est une de celles qu'on pourrait appeler décisives ; la réponse que nous allons y faire, nous mettra en possession du terrain ferme, solide, sur lequel nous pourrons avancer jusqu'à la pleine conquête de la vérité et sans devoir trop craindre les résistances ou les surprises de l'ennemi.

Il est d'abord clair (et tous les chrétiens dignes de ce nom conviennent en ce point), que pour connaître les intentions et les œuvres de Jésus-Christ, il faut consulter les livres où ces intentions sont manifestées et ces œuvres décrites, je veux dire les SS. Evangiles. Chaque phrase, chaque parole de ces livres malheureusement si courts doit être étudiée, méditée, pesée avec une religieuse attention. Il y est souvent question de l'Eglise, nous y trouvons à son sujet les indications les plus précieuses, mais il faut bien l'avouer, ces indications ne sont pas aussi complètes qu'on le désirerait. Il est évident que les Evangélistes ne nous ont livré par écrit ni toutes les pensées ni toutes les paroles de Jésus-Christ. Après sa Résurrection, le divin Sauveur s'entretint souvent avec ses apôtres du royaume des cieux, de l'Eglise, mais que dit-il dans ces entretiens intimes ? Nous ne le savons pas : les Evangélistes sont presque complètement muets à cet égard. Heureusement les Evangiles ne sont pas la seule source de renseignements ayant pour auteurs des Apôtres ou des disciples de Jésus-Christ. Aux Actes de Notre-Seigneur font suite les « Actes des Apôtres ». De tout temps on a attribué ce dernier ouvrage à S. Luc, le troisième évangéliste. L'étude du livre lui-même montre le bien fondé de cette tra-

dition. La précision et l'exactitude avec lesquelles l'auteur rapporte les faits qui sont l'objet de son récit et décrit les usages, les lieux, les personnes qui entrent dans sa narration font voir en lui un contemporain et un témoin oculaire : un écrivain postérieur n'eût pu unir une si pure vérité à une si minutieuse précision dans la narration de choses et de coutumes qui peu après cessèrent ou subirent une complète transformation (cf. Crampon, Introduction aux Actes), le fait que l'historien consacre la seconde et plus longue partie de son livre à la narration presque exclusive des pérégrinations de S. Paul et se sert en plusieurs endroits de son récit du pronom *nous*, prouve évidemment que nous avons affaire à un compagnon du grand Apôtre. Ce compagnon ne saurait être que S. Luc. Celui-ci d'ailleurs se nomme suffisamment lui-même quand faisant allusion à une histoire de Notre-Seigneur composée par lui précédemment et dédiée à un certain Théophile, il manifeste à ce même Théophile l'intention de compléter le récit des faits du divin Maître par celui des actes de ses Apôtres. Ceci ne saurait convenir qu'à S. Luc, auteur du 3e Evangile adressé à Théophile et se liant si bien avec les *Actes* qu'on dirait ceux-ci soudés à celui-là. Pour quiconque veut connaître exactement l'Eglise de Jésus-Christ, l'étude des Actes est de la plus haute importance. Nous voyons dans ce livre l'Eglise déjà constituée, les Apôtres nous y sont montrés à l'œuvre, parlant, décidant, organisant, règlementant. Or, (impossible de concevoir un doute à ce sujet,) dans tout ce qu'ils ont fait les Apôtres n'ont qu'exécuté fidèlement, scrupuleusement les intentions de Jésus-Christ. Toutes les dispositions prises par les Apôtres ont été l'accomplissement de recommandations que Notre-Seigneur leur avait données de vive voix ou du moins la mise en œuvre de pouvoirs que Notre-Seigneur leur

avait accordés et dont ils usèrent conformément à ses intentions. Il est évident que les Apôtres qui avaient reçu au jour de la Pentecôte la plénitude des lumières et des grâces du Saint-Esprit, étaient attachés à la personne et aux moindres paroles de Jésus-Christ au point de se laisser martyriser pour lui, et surtout confirmaient tous leurs enseignements par des miracles que Dieu seul peut faire, il est évident, dis-je, que les Apôtres placés dans de telles conditions n'ont jamais en rien trahi la pensée de leur divin Maître, n'ont introduit dans son œuvre (l'Eglise) rien qui ne fût de Jésus-Christ, ou qui ne fût conforme à ses intentions. Il faut en conclure que nous possédons dans la conduite des Apôtres la pensée exacte, authentique de Jésus-Christ en personne.

Cette pensée paraît aussi dans les épîtres des Apôtres. Ces épîtres sont au nombre de 21 ; — la plupart sont d'une authenticité si certaine que les hérétiques eux-mêmes n'ont jamais osé la mettre en doute. C'est en particulier le cas pour les épîtres de S. Paul aux Romains, aux Corinthiens, aux Ephésiens, aux Galates, aux Philippiens, aux Colossiens, aux Thessaloniciens. S. Paul pour empêcher toute possibilité de fraude signait lui-même *(propria manu)* ses lettres aux communautés chrétiennes, et chargeait des hommes de confiance (Tychique, Epaphrodite, Onésime, Fortunat) de les porter à destination. A peine reçues, les épîtres étaient lues dans les réunions des fidèles, transmises à d'autres communautés chrétiennes, copiées, placées en lieu sûr. Les témoignages dignes de foi de l'antiquité ne nous permettent pas davantage de douter de l'authenticité des épîtres de S. Paul à Timothée et à Tite, de la 1ère épître de S. Pierre et de la 1ère de S. Jean. Si ces témoignages sont plus rares en faveur d'autres lettres apostoliques, cela s'explique tout naturellement par le caractère intime de plusieurs

d'entre elles (épîtres de S. Jean à Electa et à Cajus, épître de S. Paul à Philémon) ou par d'autres circonstances. Celle de S. Jacques se prêtait peu à être citée dans les controverses avec les hérétiques, celle de S. Jude paraissait suspecte à quelques-uns à cause d'un passage emprunté, pensait-on, au livre apocryphe d'Enoch, celle de S. Paul aux Hébreux était rejetée par quelques-uns parce qu'elle ne portait pas en tête le nom de l'Apôtre et était écrite en un style différent du sien. Il n'en est pas moins vrai que même à l'égard de ces épîtres-là, la voix de la tradition est assez formelle, l'accord assez unanime pour faire évanouir tout doute sérieux. Les objections au moyen desquelles on a voulu battre en brêche leur authenticité, se résolvent toutes facilement. Si p. ex. S. Paul n'a pas mis son nom en tête de son épître aux Hébreux, ç'a été sans doute parce qu'il savait l'antiphatie que son nom inspirait à ce peuple ; — la différence de style peut s'expliquer par ce fait que S. Paul n'est que l'auteur de la substance de la lettre, alors que pour la rédaction définitive il s'est servi de la main d'un de ses disciples. La reproduction d'une pensée contenue dans le livre apocryphe d'Enoch ne prouve pas que cette pensée a été empruntée au livre en question. S. Jude peut l'avoir prise dans la tradition. D'ailleurs il peut y avoir des choses vraies et dignes d'être citées dans les livres apocryphes, S. Paul cite bien un poëte païen.

De précieuses indications touchant l'Eglise de Jésus-Christ se trouvent aussi dans l'Apocalypse, le dernier livre de la sainte Ecriture. Sauf quelques exceptions, tous les écrivains ecclésiastiques des premiers siècles attribuent ce livre à S. Jean. L'auteur d'ailleurs se nomme Jean et désigne Patmos comme lieu de la composition de son livre, ce qui cadre parfaitement avec les données de l'histoire ecclésiastique nous

montrant l'Apôtre bien-aimé exilé à Patmos sous l'empereur Domitien.

Les écrits que nous venons de mentionner ont dans la question qui nous occupe une autorité unique, incomparable, mais de nouveau il nous faut regretter de nous trouver en présence de l'incomplet. S. Paul dans ses épîtres, S. Luc dans les Actes, S. Jean dans l'Apocalypse n'ont pas plus que les Evangélistes eu l'intention de nous renseigner sur tout ce qui regarde l'Eglise, ils ont été mus par les circonstances à écrire ce que le S. Esprit leur inspirait. Nous recueillerons comme des paillettes d'or les quelques indications que ces écrits renferment, mais cela ne devra pas nous dispenser de consulter d'autres sources qui pour être moins vénérables, sont cependant dignes de toute notre attention.

Les Apôtres ont eu des disciples qu'ils ont formés avec amour, initiés à leurs secrets, élevés à d'importantes dignités, associés au gouvernement de l'Eglise, formés à la plus haute sainteté. Quelques-uns de ces disciples ont écrit et plusieurs de leurs écrits sont parvenus jusqu'à nous. Nous pouvons les lire et en les lisant croire que c'est bien un écho fidèle, à peine affaibli de la voix des Apôtres qui arrive jusqu'à nous. Je ne citerai que trois de ces vénérables écrivains : S. Ignace, S. Clément de Rome et S. Polycarpe. Le premier fut évêque d'Antioche vers la fin du 1er siècle et mourut martyr sous l'empereur Trajan. Ce fut pendant son voyage d'Antioche à Rome qu'il écrivit les sept admirables lettres qui nous ont été conservées. Cinq d'entre elles furent adressées à des chrétientés dont les délégués étaient venus lui témoigner leur vénération. Avant d'arriver à Rome, le Saint écrivit aux chrétiens de cette ville une lettre dans laquelle il les priait de ne pas intervenir en sa faveur : « Je suis, dit-il, le froment de Dieu, il faut que je

sois moulu par la dent des bêtes, pour devenir le pain pur du Christ. » Enfin nous possédons de S. Ignace une lettre à son auguste ami et collègue dans l'épiscopat, Polycarpe de Smyrne.

S. Clément, disciple de S. Pierre et de S. Paul (S. Irénée), troisième successeur du prince des Apôtres sur le siège de Rome, l'une des plus grandes figures de l'antiquité chrétienne (Bardenhewer) adressa vers l'an 96 une longue (65 chapitres) et très importante lettre à la communauté chrétienne de Corinthe, divisée par un schisme. Nous disons : *une* lettre, car pour ce qui concerne une sorte d'homélie qu'on a appelée la 2de lettre aux Corinthiens, il est fort douteux qu'elle soit de S. Clément. Le même doute plane sur l'authenticité des deux épîtres aux Vierges qu'on n'a commencé qu'au 4e siècle à attribuer au S. Pontife.

Une troisième figure extrêmement vénérable et sympathique du 1er siècle est S. Polycarpe. Il fut le disciple très affectueux et très respectueux des Apôtres, dont il se plaisait à répéter les paroles. « Polycarpe n'enseignait jamais rien, dit S. Irénée (*adv. hær.* III) qu'il ne l'eût appris de la bouche des Apôtres, que l'Eglise ne le proclamât et que, partant, cela ne fût vrai. » Il se trouva en rapports particulièrement intimes avec S. Jean. Il écrivit plusieurs lettres, mais la seule qui ait échappé au naufrage du temps est celle qu'il adressa aux Philippiens et que S. Irénée appelle *très forte*. S. Polycarpe fut condamné à monter sur le bûcher, mais comme les flammes l'épargnèrent, on mit fin à sa vie par un coup de poignard. On connaît la belle réponse qu'il fit au proconsul l'invitant à maudire le Christ : « Il y a quatre-vingt-six ans que je le sers, et il ne m'a jamais fait de mal ; comment pourrais-je outrager mon Roi et mon Sauveur? »

D'autres écrits composés au 1er siècle sont arrivés

jusqu'à nous ; tels le Pasteur d'Hermas, l'épître à Diognète (plusieurs critiques pensent que cette lettre n'a été composée qu'au 2e siècle) et la Doctrine des douze apôtres. Un mot d'explication à propos de ce dernier livre. Certains critiques pensent qu'après le Nouveau Testament c'est le plus ancien de tous les monuments littéraires du christianisme (du moins de ceux que le temps a épargnés). Ce qui est certain, c'est que Clément d'Alexandrie (2e s.) le cite, S. Athanase l'inscrivit parmi les manuels destinés à l'enseignement des catéchumènes et dès le 3e s. il était connu en occident. Le précieux ouvrage semblait perdu quand un prélat de l'Eglise orientale, Mgr Bryennios, métropolite de Nicomédie en découvrit une copie remontant au 11e siècle. Il se divise en deux parties, l'une morale, l'autre disciplinaire. Celle-ci surtout est importante à notre point de vue : elle est une sorte de code liturgique dans lequel on traite des principaux actes religieux des chrétiens, du baptême, du jeûne, de l'Eucharistie, puis de l'organisation de la société chrétienne et de ses chefs. Quoique l'opuscule soit court, dit Bardenhewer *(Les Pères de l'Eglise,* T. 1, p. 41), il est d'une valeur inappréciable. On y trouve la clef d'une foule d'énigmes dont est parsemée l'histoire littéraire du christianisme primitif.

Deux écrivains dont les ouvrages sont aussi de nature à jeter une grande lumière sur la nature de l'œuvre de Jésus-Christ sont S. Justin et S. Irénée. Ce ne sont pas des Pères apostoliques proprement dits mais ils en ont presque l'autorité par leurs relations avec des disciples immédiats des Apôtres, leur esprit supérieur et leur grande sainteté. S. Justin, né dans les 1ères années du deuxième siècle à Flavia Neapolis, l'ancienne Sichem, fut d'abord païen. Il demanda la vérité aux différentes écoles philosophiques de son temps, mais nulle part il ne trouva le repos de l'es-

prit. Un jour que, plongé dans ses méditations religieuses, il se promenait sur le bord de la mer, il rencontra un vieillard d'aspect vénérable qui s'aperçut des inquiétudes dont ses traits portaient la trace et lui conseilla de se tourner vers l'étude des prophètes bien plus dignes de confiance que les philosophes. Il écouta ce bon conseil, se convertit et devint l'un des plus éloquents et des plus ardents apologistes de la religion chrétienne. On a de lui deux Apologies adressées la 1ère à l'empereur Antonin le Pieux, la seconde à Marc-Aurèle, ainsi qu'une réfutation du judaïsme sous forme de dialogue avec un Juif nommé Tryphon. S. Justin mourut décapité. S. Irénée fut disciple de S. Polycarpe. « Je pourrais encore, écrit-il à Florinus, te dire le lieu où était assis le bienheureux Polycarpe, lorsqu'il prêchait la parole de Dieu. Je le vois entrer et sortir : sa démarche, son extérieur, son genre de vie, les discours qu'il adressait à son peuple, tout est gravé dans mon cœur. Il me semble encore l'entendre nous raconter de quelle manière il avait conversé avec Jean et avec les autres qui avaient vu le Seigneur, nous rapporter leurs paroles et tout ce qu'il avait appris d'eux touchant Jésus-Christ, ses miracles et sa doctrine. » Si à cette circonstance on ajoute l'appréciation de Tertullien appelant S. Irénée un explorateur très curieux de toutes les doctrines, on ne pensera pas à révoquer en doute la grande autorité de ce saint dans les questions qui touchent à l'antiquité chrétienne. S. Irénée fut d'abord prêtre, puis évêque de l'Eglise de Lyon ; il mourut martyr vers 202, sous le règne de Septime Sévère. Nous avons de lui la traduction latine très exacte d'un grand ouvrage qu'il composa en grec contre les sectes gnostiques : *adversus hæreses*.

Avant de terminer ce chapitre, mentionnons encore deux autres sources d'information bien dignes d'at-

tention. Ce sont d'abord les Actes des martyrs, c. à d. les relations rédigées par les chrétiens (quelquefois d'après les procès-verbaux officiels) sur les souffrances et la mort de leurs frères. Malheureusement, si on excepte quelques rares Actes tels que la lettre de l'église de Smyrne sur le martyre de S. Polycarpe, et celle des fidèles de Vienne et de Lyon sur les martyrs lyonnais, il est très difficile d'acquérir une assurance complète au sujet de l'authenticité de ces documents, du moins de ceux qu'on avait longtemps fait remonter au 1er ou au 2e siècle.

L'autre source d'information sont les objets et inscriptions trouvés dans les catacombes. Chacun sait que dès les premiers temps du christianisme les chrétiens creusèrent ou aménagèrent des souterrains pour s'y réunir durant les époques de persécution et y ensevelir leurs morts. Plusieurs de ces souterrains remontent au 1er siècle. Dans le cimetière dit Ostrien, S. Pierre siégea, enseigna et baptisa. Il fut enterré ainsi que plusieurs de ses successeurs dans le cimetière du Vatican. Sont également très anciennes les catacombes des SS. Processus et Martinianus (sur la voie Aurélienne), de S. Paul-hors-des-murs (sur la voie d'Ostie), de Ste Priscille (sur la voie Salaria), de Ste Domitille (sur la voie Ardéatine). Mais, on le comprend facilement, les peintures, les inscriptions etc. trouvées dans ces catacombes ne sont pas toutes aussi anciennes que ces catacombes elles-mêmes. Ce n'est qu'après des études patientes, éclairées, approfondies que des savants ont pu assigner la date approximative de plusieurs d'entre elles. Etudes dignes d'éloge, ou plutôt supérieures à tout éloge, puisque ces peintures, ces inscriptions, ces objets trouvés dans les lieux de réunion des premiers chrétiens reflètent évidemment l'état religieux de l'Eglise de ce temps là.

Telles sont donc les principales sources d'informa-

tion auxquelles nous nous proposons de toujours revenir dans le travail de comparaison dans lequel nous allons nous engager (1). Un auteur protestant raconte que sur la place publique d'une grande ville un marchand faisait miroiter devant les yeux des curieux un magnifique diamant. « Qui désire acquérir ce diamant? disait-il, regardez-le bien, il vaut des milliers de francs. » On s'extasiait, on se pâmait. Survient un monsieur à l'air distingué. Il sort de la poche une lime, donne un coup sec au prétendu diamant qui se casse aussitôt ; ce n'était qu'un verre vulgaire. Après avoir raconté cette jolie histoire ou plutôt cet apologue, l'auteur protestant s'écrie : « Catholiques, votre religion est aussi de loin un diamant brillant, magnifique, mais qu'on y applique la parole de Dieu, aussitôt sa fausseté paraît au grand jour. » Cette affirmation serait-elle vraie? Nous allons en faire loyalement l'expérience. Dans les pages suivantes nous appliquerons la parole de Dieu non seulement à l'Eglise catholique mais aussi aux autres confessions chrétiennes et au grand ébahissement de notre protestant et de tous ceux qui pensent comme lui, ce ne sera pas l'Eglise catholique, mais ce seront le protestantisme et l'Eglise schismatique qui se briseront au contact de cette pierre de touche infaillible.

CHAPITRE II.

Le Pouvoir préposé par Jésus-Christ à son Eglise.

Par là même que Notre-Seigneur est venu réunir les hommes en vue de leur salut à l'aide du triple lien de l'observance des mêmes commandements, de l'em-

(1) Nous sommes cependant loin de prétendre que la tradition soit tout entière condensée dans ces documents remontant aux deux premiers siècles; mais dans l'étude que nous allons faire

ploi des mêmes moyens de salut et de la profession de la même foi, en d'autres mots par là même qu'il est venu établir une société sur la terre, la société des vrais croyants, il a dû préposer à cette société un pouvoir, car sans autorité l'ordre social est impossible. Ce pouvoir a-t-il été établi par Notre-Seigneur ? Oui. Un regard jeté sur l'Evangile nous convainc que Jésus-Christ a mis à la tête de l'Eglise un pouvoir *proprement dit, hiérarchique et indépendant dans sa sphère d'action.*

Article Ier.

Démonstration des caractères du pouvoir ecclésiastique, établi par Jésus.

§ I.

Jésus-Christ a établi un pouvoir proprement dit.

Ce premier caractère du pouvoir ecclésiastique ressort clairement des paroles de Notre-Seigneur : *Ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans le ciel* (S. Matth. xviii, 18). Il n'est personne qui ne voie que cette manière de parler indique quelque chose de plus qu'une simple primauté d'honneur ; elle signifie à n'en pouvoir douter une réelle juridiction accordée aux Apôtres et à leurs successeurs.

§ II.

Jésus-Christ a établi un pouvoir hiérarchique.

Qui dit hiérarchie, dit gradation de droits, ou ce qui revient au même, participation inégale à l'autorité divine. A la tête de toute l'Eglise, Jésus-Christ plaça S. Pierre. Quand il vit cet Apôtre pour la première

ces documents seront à peu près les seuls dont nous nous servirons, parce qu'ils sont les plus vénérables et que d'ailleurs ils suffisent amplement à notre but.

fois, il lui dit : *Tu es Simon, fils de Jonas, désormais tu t'appelleras Cephas c. à d. Pierre* (Joan. I, 42). Pourquoi Notre-Seigneur changea-t-il le nom de Simon ? Pour lui faire entendre qu'il l'avait destiné à devenir le rocher immuable sur lequel il bâtirait son Eglise. Un peu après, il s'en ouvrit clairement. Prenant occasion de la magnifique profession de foi formulée par Pierre il lui dit : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise* (Matth. XVI, 18). Et s'expliquant davantage encore il ajouta : *A toi je donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre, sera lié aussi dans les cieux et tout ce que tu délieras sur la terre, sera délié dans les cieux* » (Matth. XVI, 19). Quelque figurées que soient ces paroles, elles n'en sont pas moins claires. La remise des clefs d'une ville à un prince a été de tout temps considérée comme le signe de la remise du pouvoir même sur cette ville. En promettant à Pierre de lui remettre les clefs de la Sainte Eglise, Notre-Seigneur lui annonça donc qu'il en serait le chef visible. Chacun sait aussi que lier et délier ne signifie autre chose que condamner et pardonner, défendre et permettre. En promettant à Simon-Pierre le pouvoir de lier et de délier, Jésus-Christ annonça donc le dessein de faire de lui le magistrat suprême et le souverain législateur de son Eglise. C'est aussi dans la barque de Pierre que Notre-Seigneur monte pour évangéliser la foule, c'est en particulier pour lui qu'il prie afin que sa foi ne défaille pas, c'est lui qu'il charge de confirmer ses frères. Après sa résurrection Notre-Seigneur apparaît un jour à ses disciples sur les bords du lac de Tibériade, et s'adressant *spécialement* à S. Pierre il lui demande (Joan. XXI, 15 et suiv.) : *Simon, fils de Jean, m'aimes-tu plus que ceux-ci ? — Oui Seigneur, vous savez que je vous aime*, répond Pierre. — *Pais mes agneaux*, dit alors Jésus. — Une seconde fois Jésus lui dit : *Simon,*

fils de Jean, m'aimes-tu ? — Oui, Seigneur, vous savez que je vous aime, répond encore Pierre. — *Pais mes agneaux.* — Une 3ème fois, il lui pose la même question : *Simon, fils de Jean, m'aimes-tu ?* Tout contristé de ce que Jésus lui demande pour la troisième fois : *M'aimes-tu ?* Pierre répond : *Seigneur, vous savez toutes choses, vous savez donc que je vous aime.* Alors Jésus dit : *Pais mes brebis.* Le sens de ces locutions imagées n'est pas difficile à saisir. Les agneaux, ce sont les fidèles, les brebis ce sont les pasteurs qui multiplient le troupeau par la génération spirituelle. Pierre doit le pâturage divin c. à d. la doctrine, la direction, l'amour, la vigilance à tous les membres de la Sainte Eglise, aussi bien à ceux qui enseignent qu'à ceux qui reçoivent l'enseignement (cf. Weber, Le S. Evangile p. 330).

C'est bien ainsi que S. Pierre et ses collègues dans l'Apostolat ont compris les paroles de Notre-Seigneur. Après l'Ascension, Pierre se conduit en chef du collège apostolique et de toute l'Eglise. C'est lui qui se lève dans le Cénacle pour faire élire un apôtre à la place de Judas ; c'est lui qui, le premier, après la descente du S. Esprit, annonce la vérité aux Juifs ; c'est lui qui, le premier, appelle les nations à la foi dans la personne du centurion Corneille ; c'est lui qui, le premier, élève la voix dans le concile de Jérusalem et propose ce qu'il faut faire au sujet des observances de l'Ancienne Loi. Sa suprématie se manifeste en toute circonstance et jamais ni les autres Apôtres, ni les fidèles n'élèvent contre elle une protestation.

La primauté de Pierre et de ses successeurs sur le siège qu'il occupa en mourant, figure parmi les dogmes qui constituent l'objet et le fond de la prédication apostolique. S. Clément, successeur de S. Pierre, écrit une lettre à l'Eglise de Corinthe. De quel droit intervient-il dans les querelles intestines qui déchirent cette Eglise ? A-t-on eu recours à son arbitrage ? Il

est probable que non. C'est de lui-même, c'est spontanément que S. Clément écrit aux fidèles de Corinthe pour ramener l'ordre parmi eux. « Dans toute la lettre l'attitude de l'auteur est celle d'un juge ; son langage, celui d'un supérieur à ses subordonnés. Il commence par exprimer le regret de n'avoir pu s'occuper plus tôt des troubles de l'Eglise de Corinthe, et, vers la fin, il déclare qu'au cas où certains Corinthiens s'obstineraient dans leur révolte, il gardera, lui, la conscience d'avoir fait son devoir (Bardenhewer, *Les Pères de l'Eglise,* T. I, p. 71).

Dans son ouvrage contre les hérésies, S. Irénée proclame formellement la prééminence de l'Eglise romaine et lui reconnaît en particulier une autorité doctrinale décisive à l'égard de l'universalité des fidèles. D'après le saint, prouver que la doctrine de l'Eglise romaine est apostolique, c'est prouver que la doctrine de toutes les Eglises l'est, puisque toutes les Eglises *doivent* enseigner ce qu'enseigne l'Eglise romaine (1).

Les catacombes rendent aussi un témoignage éclatant à la primauté de S. Pierre. Quand celui-ci et S. Paul sont représentés seuls, le premier occupe le premier rang, ou est couvert d'ornements particuliers ou est assis sur un trône. Plusieurs fois on rencontre dans la Rome souterraine des scènes représentant Notre-Seigneur donnant son sceptre à Pierre, ou celui-ci frappant comme Moïse le rocher de son sceptre et en faisant jaillir l'eau (cf. dom Wolter. *Les catacombes de Rome,* 1ère partie, ch. XVII).

Certains épisodes de l'histoire ecclésiastique primitive semblent, il est vrai, montrer que l'accord au sujet de l'admission de ce point de doctrine n'était

(1) *Ad hanc enim ecclesiam propter potentiorem principalitatem necesse est omnem convenire ecclesiam, hoc est eos qui sunt undique fideles, in qua semper ab his qui sunt undique conservata est ea quæ ab apostolis traditio* (adv. hær. III, 3).

pas tout à fait unanime, même parmi les plus saints évêques, — mais examinés de plus près, ils ne constituent plus l'objection sérieuse que les incrédules ou les protestants ont voulu y voir. Si par ex. S. Polycarpe fit difficulté de se ranger à l'avis du pape S. Anicet dans la controverse pascale (1), il n'agit ainsi que par déférence envers son maître S. Jean et n'eut nullement l'intention de se révolter contre le Pontife romain *qui se contenta d'user de persuasion.* Si un peu plus tard S. Cyprien, évêque de Carthage, soutint si opiniâtrement contre le pape S. Etienne la légitimité de la rebaptisation des chrétiens baptisés par les hérétiques, ce ne fut pas parce qu'il mit en doute ou même nia la puissance suprême du successeur de S. Pierre (il la reconnut et l'enseigna au contraire à plusieurs reprises), mais parce qu'il crut à l'inopportunité de l'intervention du pouvoir pontifical dans une question disciplinaire fondée selon lui sur d'excellents arguments théologiques. Il ne prétendit pas que l'autorité déployée par S. Etienne fût *usurpée* mais simplement qu'elle fût exercée mal à propos. Quand S. Etienne eut condamné la légitimité de la rebaptisation, presque tous les évêques se rallièrent à son sentiment, malgré le grand renom de l'évêque de Carthage : preuve bien claire de leur croyance à la primauté romaine (cf. Marion, *Histoire de l'Eglise,* T. 1, p. 205-208).

Jésus-Christ a donc voulu que son Eglise fût une monarchie, non pas cependant une monarchie absolue, mais une monarchie tempérée, tempérée par les ordres de Notre-Seigneur auxquels son représentant

(1) S. Polycarpe avec d'autres évêques asiatiques était attaché à l'usage de célébrer la fête de Pâques le 16 du mois de Nisan (premier mois de l'année religieuse des Juifs). L'Eglise romaine célébrait cette fête le dimanche suivant. Cette dernière pratique prévalut bientôt.

ne peut rien changer, tempérée par l'esprit de charité qui doit caractériser le chef suprême de l'Eglise, tempérée enfin par l'association de chefs subalternes ou gouvernement proprement dit de l'Eglise.

De fait, si nous lisons l'Evangile, nous y voyons Jésus-Christ appliqué dès le commencement de sa vie publique à grouper autour de sa personne des hommes qu'il met presque sur le même pied que Pierre. Il en fait ses compagnons habituels, ses amis, ses confidents. Peu à peu, comme il fit pour S. Pierre en particulier, il leur dévoile ses desseins sur eux. *Je ferai de vous des pêcheurs d'hommes* (Matth. IV, 10). *Vous êtes le sel de la terre, la lumière du monde* (Matth. V, 13). *Celui qui vous écoute, m'écoute, celui qui vous méprise, me méprise* (Luc. X, 16). Il les charge de petites expéditions apostoliques en Palestine. Après l'institution de la sainte Eucharistie, il leur communique la puissance de renouveler cet étonnant mystère. *Faites ceci,* dit-il, *en mémoire de moi* (Luc. XXII, 19). Enfin, après sa résurrection, il leur révèle clairement leur importante mission trop pesante pour des épaules angéliques. « *La paix soit avec vous*, dit-il. *Comme mon Père m'a envoyé, moi-même je vous envoie* (Joan. XX, 21). Ensuite il souffle sur eux, et il ajoute : *Recevez le Saint-Esprit. Les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez ; ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez* » (ibid. V, 22). Enfin il leur apparaît sur une montagne de Galilée et leur fait entendre ces mémorables paroles : *Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc ! parcourez le monde entier ! Prêchez l'Evangile à toute créature ; enseignez toutes les nations ; baptisez-les au nom du Père, du Fils et du S. Esprit, et apprenez-leur à observer absolument tout ce que je vous ai commandé* (Matth. XXVIII, 18-20). Si on réunit toutes ces paroles éparses de Notre-Seigneur on voit qu'il accorde aux Apôtres trois pouvoirs bien distincts, d'abord celui d'enseigner toutes les vé-

rités qu'il faut croire, ensuite celui de gouverner les fidèles et enfin celui de dispenser les moyens de salut.

Dans la puissance accordée aux Apôtres, il y avait quelque chose de personnel à eux, quelque chose d'essentiellement transitoire : telle était surtout cette universalité et indépendance de juridiction accordées à chacun, cette faculté de porter partout leurs pas, de fonder partout des Eglises. Cette juridiction étendue était nécessaire alors, elle serait devenue une cause de troubles dans la suite. Aussi les Apôtres qui connaissaient parfaitement les intentions de Notre-Seigneur, ne la communiquèrent-ils pas à d'autres, mais ils choisirent des hommes de vertu et de science pour s'en faire aider ou pour les placer à la tête d'Eglises particulières. C'est ainsi que nous voyons S. Paul confier au moins temporairement l'Eglise d'Ephèse à son disciple Timothée et celle de Crète à Tite. S. Pierre prépose S. Marc à l'Eglise d'Alexandrie et Evodius à celle d'Antioche. Ces chefs d'Eglise en établirent d'autres pour leur succéder ou pour présider des Eglises nouvellement fondées et nous entendons S. Irénée proclamer qu'il peut compter ceux qui furent ordonnés évêques par les Apôtres et leurs successeurs jusqu'à son temps (op. cit. L. III, 3, 1). Quoiqu'il soit probable que dans les monuments primitifs de la littérature chrétienne et en particulier dans les lettres de S. Paul le mot episcopoi (επισκοποι) ne doive pas se prendre dans le sens que nous donnons aujourd'hui à ce mot et ne signifie que la dignité sacerdotale, les épîtres pastorales du grand Apôtre présupposent cette dignité et en font connaître la fonction caractéristique qui est d'instituer des anciens (prêtres) dans chaque ville (ad Tit. c. I) et d'organiser les Eglises (II Tim.). Il est impossible de ne pas voir désignés les évêques dans « ces hommes éprouvés et illustres » dont parle S. Clément dans sa lettre aux

Corinthiens et dont il fait les successeurs des Apôtres avec charge de continuer leur œuvre. D'après le S. Pape, les prêtres ordonnés par ces « hommes illustres », ont droit au même respect que ceux qui ont été ordonnés par les Apôtres eux-mêmes. La dignité épiscopale est aussi souvent mentionnée par S. Ignace dans ses lettres. Il insinue suffisamment que c'est aux Evêques de gouverner les Eglises quand il les appelle des intendants envoyés par le Père céleste (ad Eph. 6) ; il enseigne la substitution de l'épiscopat à l'apostolat quand il dit que de même qu'en s'attachant aux Apôtres les fidèles deviennent les membres du corps du Christ, ainsi en s'attachant aux évêques ils s'unissent à Dieu et à Jésus-Christ.

Nous venons de dire les deux degrés du pouvoir établi par Notre-Seigneur dans l'Eglise. Cependant dès les premiers temps nous voyons un troisième et un quatrième éléments s'ajouter à la hiérarchie proprement dite. Les Evangélistes rapportent que Notre-Seigneur nomma des disciples chargés d'aider les Apôtres ; ceux-ci à leur tour instituèrent des *diacres* pour se décharger sur eux des affaires matérielles ; à la tête des Eglises ils placèrent des *prêtres* qui avaient le devoir de prêcher, d'administrer les sacrements, de célébrer le saint sacrifice et de diriger les fidèles. C'est des simples prêtres qu'il est question, chaque fois que S. Paul dans ses lettres aux communautés chrétiennes fait mention des anciens qui sont à la tête de ces communautés. Personne dans l'antiquité ecclésiastique n'a distingué avec autant de netteté que S. Ignace (ad Philipp.) les degrés hiérarchiques que nous venons d'énumérer et qui existaient dans chaque Eglise. Au dire de l'illustre chef de l'Eglise d'Antioche, l'évêque occupe toujours la première place ; il n'y en a qu'un à la tête de chaque communauté chrétienne ; — viennent ensuite les prêtres, puis les diacres. L'évêque tient

la place de Dieu le Père, ou celle de Jésus-Christ, — les prêtres sont vis à vis de lui ce que les Apôtres furent à l'égard de Jésus-Christ (ad Smyrn. 8). C'est avant tout à l'évêque qu'il faut obéir, sans lui il ne faut rien faire de ce qui concerne l'Eglise. Cependant obéissance aussi est due aux prêtres en tant qu'ils participent à l'autorité épiscopale ; — « Jésus-Christ, écrit le saint aux Ephésiens, vous a glorifiés, afin que, dans l'harmonie d'une seule obéissance, soumis à l'évêque et au corps des prêtres, vous soyez saints en tout » (II, 2). Quant aux diacres, il faut les respecter, les révérer comme Jésus-Christ (ad Smyrn. 8 ; ad Magn. 2). Ces trois ordres : l'épiscopat, la prêtrise, le diaconat, sont d'institution divine, ils sont issus de la pensée de Jésus-Christ, et appartiennent à l'essence de l'Eglise. En dehors d'eux, l'Eglise n'existe pas (cf. Michiels. *L'origine de l'épiscopat*).

§ III.

Jésus-Christ a établi un pouvoir indépendant dans sa sphère propre.

Toute puissance m'a été donnée (Matth. XXIII, 18), dit-il ; *de même que j'ai été envoyé, je vous envoie* (Joan. XX, 21). Lisons-nous dans l'Evangile que Notre-Seigneur se soit muni de la permission préalable des autorités juives pour prêcher l'Evangile ? Nullement, il n'en appelle qu'à la mission qui lui a été confiée par son Père. *Il m'a envoyé,* dit-il, *prêcher l'Evangile aux pauvres* (Luc. IV, 18). Cet ordre du Ciel lui suffit, il l'accomplit sans se soucier de ce qu'en penseront les chefs du peuple. Eh bien ! de même que Jésus-Christ fut envoyé, il envoya ses Apôtres. Il leur dit sans restriction : « Prêchez, baptisez, annoncez ma doctrine, parcourez tous les pays, allez à tous les peuples. Pour votre ministère il n'y a ni limites ni frontières. »

Nulle part la moindre allusion à la nécessité d'une autorisation préalable. Aussi quand les autorités juives voulurent interdire la prédication aux Apôtres, ceux-ci au lieu de tenir compte de cette défense continuèrent avec plus d'ardeur leur apostolat, en disant : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes* (Act. v, 29).

Voilà donc démontrées les trois qualités du pouvoir que Jésus-Christ a préposé à son Eglise. La véritable Eglise parmi les confessions chrétiennes actuellement existantes sera nécessairement celle à la tête de laquelle nous trouverons un pouvoir reproduisant fidèlement ces mêmes grands traits, ces mêmes traits essentiels. Quelle est cette confession ? Est-ce le protestantisme ? est-ce le schisme grec ou russe ? est-ce l'Eglise catholique ? C'est ce qu'il importe de décider sans retard.

Article II.

Ni les protestants ni les schismatiques ne peuvent revendiquer pour eux l'honneur de posséder à leur tête un pouvoir proprement dit, hiérarchique, indépendant.

Les protestants ne le peuvent pas. Aux yeux des théologiens protestants, l'Eglise n'est en effet qu'une simple association d'individus, indépendants les uns des autres, ne relevant que des statuts qu'il leur plaît d'accepter et tous également aptes à instruire et à diriger. L'Eglise n'a que le pouvoir d'exhorter et d'instruire ; chacun, la Bible à la main, est son propre docteur, le directeur indépendant de sa conscience. En un mot, au sein du protestantisme, pas de pouvoir ecclésiastique proprement dit. N'étant pas une société parfaite il se trouve par la force des choses condamné à n'avoir d'autres chefs que les souverains temporels.

Quant aux Eglises anglicane, grecque et russe, nous voyons bien à leur tête un certain pouvoir ecclésiastique mais combien différent de celui que Notre-Seigneur a institué. Au gouvernement de son Eglise

Notre-Seigneur a donné la forme monarchique : Pierre est le chef du collège apostolique. Ici rien de semblable. La juridiction du patriarche de Constantinople sur les autres patriarches grecs est illusoire, l'Eglise russe est régie par un synode, composé de plusieurs métropolites et évêques. Dans l'Eglise anglicane, il y a plusieurs archevêques et évêques, mais aucun n'est à proprement parler le supérieur des autres. Si l'autorité ecclésiastique qui gouverne les Eglises schismatiques n'est pas hiérarchique dans le sens indiqué par Notre-Seigneur, elle est moins encore indépendante. Dans les pays soumis au sceptre du sultan, l'Eglise grecque est complètement soumise à ce prince. C'est ce dernier, c'ést le chef du mahométisme c. à d. d'une religion antichrétienne qui commande en maître dans l'Eglise grecque, nomme et démet comme bon lui semble les patriarches, accorde les dignités aux plus offrants, réglemente par ses iradés mille et une choses qui sont du ressort de l'autorité spirituelle. On rapporte que quelque temps après que Mahomet II se fut emparé de Constantinople (1453) il se plaignit que le patriarche ne fût pas encore venu le voir. On lui répondit que le siège était vacant et qu'on n'avait osé lui demander la permission de le remplir. Mahomet permit d'élire un patriarche, Georges Scholarius. Il lui donna lui-même le bâton pastoral, en prenant la formule des empereurs grecs : *La Sainte Trinité qui m'a donné l'empire, te fait, par l'autorité que j'en ai reçue, archevêque de la nouvelle Rome, et patriarche œcuménique, c. à d. universel.* Georges Scholarius, ayant reçu ses pouvoirs du sultan, se retira au Phanar qui devint depuis ce jour la résidence du patriarche schismatique. Un des successeurs de Scholarius, Siméon de Trébironde, obtint le patriarcat pour la somme de 1000 ducats. Un certain Denys de Philoppopoli ayant offert le double, lui fut aussitôt substitué. Toutefois Denys

fut obligé par suite d'une intrigue de quitter le siège patriarcal. Siméon put y remonter, mais à condition de payer encore 2000 ducats au sultan. — Autre fait. En 1820, le patriarche de Constantinople eut le malheur de déplaire au sultan d'alors. Il fut enlevé de la basilique, et pendu avec plusieurs de ses prêtres. Le gouvernement nomma bientôt un autre prêtre à la dignité patriarcale. — Mais voici un fait plus caractéristique encore que les précédents. En 1848, Pie IX adressa aux patriarches grecs schismatiques une lettre dans laquelle il leur rappelait leur défaut d'unité religieuse. Le patriarche Anthime fit au pape cette incroyable réponse : « Dans les questions difficiles ou controversées, les trois patriarches se réunissent à celui de Constantinople.... S'ils ne peuvent tomber d'accord, l'affaire, suivant l'usage, est déférée à la décision du gouvernement. » C'est donc le grand Turc qui en dernier ressort est le juge des controverses religieuses et les patriarches trouvent cela tout naturel.

Ce que le sultan est dans une grande partie de l'Eglise grecque, le tsar l'est dans l'Eglise russe. Un jour que des membres du clergé russe parlaient entre eux du rétablissement de la dignité patriarcale, Pierre I parut soudain au milieu d'eux, et jetant son coutelas sur la table, leur dit : *Voici votre patriarche, vous n'en aurez point d'autre*. Au fond, c'est bien cela. L'Eglise russe est une Eglise nationale dont l'empereur est le chef ou au moins le maître (Gondal, *L'Eglise russe,* p. 45). Le tsar laisse à l'Eglise ses dogmes et ses préceptes, mais il prend pour lui les biens et les personnes. disposant de tous et de tout, sans contrôle, tantôt directement tantôt par l'organe du Saint Synode. Administrativement parlant, il peut tout. Les nominations dépendent de lui. A toutes les réunions du Saint Synode qui est comme un concile en permanence il est représenté par un laïque, très souvent

un officier supérieur, le procureur général, qui veille à ce que toutes les affaires ecclésiastiques soient traitées conformément aux ukases de son maître. Aucun acte synodal n'est valable sans la confirmation de cet homme. Ses créatures, des laïques comme lui, remplissent les bureaux auxquels sont dévolus les neuf dixièmes des affaires ecclésiastiques. Le rôle rempli par le procureur général à l'égard de l'Eglise russe tout entière, les procureurs diocésains le remplissent à l'égard des différents diocèses. L'élément laïque, on le voit, se montre partout, se mêle de tout, prédomine partout. Voici entre plusieurs, deux exemples frappants du degré d'asservissement qui déshonore l'épiscopat russe. Quand le grand-duc Constantin, frère de l'empereur Alexandre, épousa une jeune fille du nom de Grudzinska, nonobstant le lien conjugal qui l'unissait à une princesse de Saxe-Cobourg, le tsar agréa ce mariage et pour le colorer sous le rapport religieux en référa au Saint Synode. Que fit celui-ci ? Lâchement, pour ne pas désobliger sa majesté impériale, il déclara en face de tout l'empire le second mariage du grand-duc valide et licite. De même lorsque l'empereur Nicolas I abolit de sa seule autorité plusieurs degrés de consanguinité et d'affinité jusqu'alors réputés empêchements dirimants au mariage, aucun membre du Saint Synode, aucun évêque n'osa lui adresser la plus légère remontrance au sujet de cette altération de l'ancienne discipline.

Quelqu'important et absorbant que soit le rôle du tsar dans l'Eglise russe, celui du roi d'Angleterre s'étend plus loin encore et s'affirme plus nettement dans l'Eglise anglicane. Henri VIII tout le premier se proclame le pape de son peuple, fait des décrets de doctrine et de discipline et en urge l'exécution par des sanctions terribles. Edouard VI son fils fait la même chose. En 1575, le parlement reconnaît à la

reine Elisabeth le droit de faire telles réformes qu'il lui plait « par son pouvoir et son autorité suprêmes sur l'Eglise d'Angleterre ». Depuis le roi Guillaume, le pouvoir civil semble moins s'immiscer dans les choses religieuses ; « il n'en est pas moins vrai, dit Lewis, que même tout ce qui depuis ce temps a été accompli pour ou par l'Eglise a été fait dans le parlement. Cette assemblée, ajoute le même auteur, ne reconnaît dans le clergé aucune autorité qui n'émane du pouvoir civil et que celui-ci ne contrôle » *(Notes* p. 41). Il en est encore ainsi aujourd'hui. Il y a quelque temps, on présenta à tout le clergé d'Angleterre une déclaration, signée de trois noms et dans laquelle on affirmait que le serment de suprématie obligeait dans les affaires civiles, non dans les matières spirituelles. Qu'advint-il ? 1800 ecclésiastiques seulement adhérèrent à cette profession de foi ; 15000 au contraire, par leur abstention, acceptèrent la suprématie royale et la convocation, qui aurait pu parler, garda le plus complet silence. Il n'y a pas longtemps non plus, la chambre des communes discuta l'opportunité de modifier le *Prayer-Book*. Il y a plus : par un acte du parlement, la loi du mariage a été changée il y a quelques années dans une de ses conditions fondamentales : le divorce a été autorisé. Qu'a fait l'Eglise anglicane en cette conjoncture ? Elle a gardé le silence, et ses ministres prêtent leur ministère aux divorcés qu'ils marient de nouveau. Enfin le parlement reconnaît au roi le droit de nommer un successeur à tout évêque qui serait devenu incapable de remplir ses fonctions (cf. Segondy, *Essai sur l'Eglise anglicane,* Partie II, Chap. II, § 1°).

Il est clair d'après tout ce que nous venons de dire que le premier trait dont Notre-Seigneur a marqué son œuvre, je veux dire : l'établissement d'un pouvoir ecclésiastique, proprement dit, hiérarchique, indé-

pendant fait complètement défaut aux confessions chrétiennes non catholiques ; si maintenant nous nous tournons vers l'Eglise catholique, nous y voyons briller ce trait de son éclat le plus magnifique.

Article III.

Le Pouvoir préposé à l'Eglise catholique.

§ I.

C'est un pouvoir proprement dit.

L'Eglise catholique commande, — par ses ordres elle lie les consciences. Tous les catholiques dignes de ce nom savent que les commandements de l'Eglise sont aussi sacrés, aussi obligatoires que ceux de Dieu même, — ils récitent souvent ces commandements pour ne pas en perdre le souvenir, et ils en font la règle de leur conduite. Quand ils les ont transgressés sciemment, volontairement, sans raison suffisante, ils s'en accusent comme de fautes véritables, au tribunal de la pénitence.

§ II.

Le pouvoir préposé à l'Eglise catholique est hiérarchique.

1) *Il réside pleinement dans le Souverain-Pontife qui est le chef suprême de la Sainte Eglise.*

« *Pais mes brebis, pais mes agneaux* » (Joan. XXI, 17), dit Notre-Seigneur à Saint Pierre. Voilà ce que fait le Pape. Il exerce une juridiction directe, immédiate sur tous les fidèles, à quelque nationalité, ou à quelque diocèse qu'ils appartiennent. Il exerce une juridiction non moins directe sur les évêques : c'est à lui de les nommer, c'est à lui de délimiter les diocèses. Quand des évêques deviennent infidèles à leur devoir, le Pape a le droit de les reprendre, et même de les

déposer. Le Pape peut se réserver des cas dont lui seul absoudra. Il peut exempter de la juridiction épiscopale des ordres religieux qui ne relèveront que de lui. Il est le dispensateur suprême des biens spirituels, en particulier des indulgences, lui seul en accorde de plénières, à lui aussi il appartient d'infliger ces châtiments extrêmes qu'on appelle l'excommunication, la suspense et l'interdit. Le Pape seul jouit du privilège de dispenser tous les fidèles de telle ou telle loi positive. C'est à lui qu'il appartient de convoquer les évêques à ces assises solennelles qu'on appelle Conciles généraux et où on définit les vérités de foi ; sans le Pape ces assemblées n'ont aucune valeur. C'est lui enfin qui canonise les serviteurs de Dieu, et désigne les jours qui doivent être célébrés à l'instar des dimanches. Voilà ce que nous enseignent à la fois la pratique des Souverains Pontifes et la croyance de l'Eglise catholique.

a) *L'autorité suprême du Pape prouvée par les* DOCUMENTS *pontificaux.* — Dans l'encyclique *Satis cognitum,* Léon XIII affirme avec force et prouve irréfutablement la supériorité des Pontifes romains non seulement sur chaque évêque pris isolément, mais aussi sur tous les Evêques pris ensemble (cf. Cerceau, *Catéchisme de Leon XIII*, p. 62 et 63). Pie IX est animé du plus grand désir de voir les Orientaux schismatiques se rapprocher de l'Eglise romaine. Il leur écrit dans ce sens, mais quelque facile qu'il veuille leur rendre le retour, il ne leur dissimule pas qu'il leur faudra reconnaître la suprématie du S. Siège. Anthime, patriarche de Constantinople, refuse d'accepter cette condition. Pie IX le déplore, mais ne rétracte rien de ce qu'il a écrit. Grégoire XVI dans la célèbre encyclique *Mirari vos* proclame l'Eglise romaine le centre de l'unité et déclare sans ambages que « le gouvernement de

toute l'Eglise appartient au Pontife romain et que le devoir de chaque évêque est de s'attacher fidèlement à la chaire de Pierre ».

Les Papes du moyen-âge ne se sont pas exprimés autrement. C'est Boniface VIII qui proclame solennellement que « toute créature humaine doit être soumise au Pontife romain et que cette soumission est absolument de nécessité de salut ». C'est S. Léon IX qui écrit à l'archevêque des Bulgares que Pierre et ses successeurs jugent librement toute l'Eglise.

Si nous remontons plus haut encore dans l'histoire, nous entendons toujours le même langage. S. Léon le Grand s'appelle le primat de tous les évêques ; S. Innocent I se nomme le chef et le sommet de tout l'Episcopat ; S. Jules proclame l'Eglise romaine la première et la tête des autres Eglises (cf. Mgr de Ségur, *Le souv. Pontife,* chap. VII, où se trouvent cités de nombreux textes, plus significatifs les uns que les autres). Si S. Grégoire le Grand refusa de prendre le titre de *Patriarche universel,* ce ne fut pas parce qu'il fut au sujet de l'étendue de sa juridiction d'un autre avis que ses prédécesseurs et ses successeurs (plusieurs paroles éparses dans ses écrits prouvent le contraire) mais en déclinant cette dénomination, il voulut simplement montrer son respect pour la tradition qui ignorait ce titre et sa déférence pour les autres patriarcats qui eussent ainsi semblé annulés, — il voulut aussi donner une leçon d'humilité au patriarche de Constantinople qui se laissait attribuer ce qualificalif, et pour rendre cette leçon plus pénétrante, il ne s'appela lui-même que le « *serviteur des serviteurs de Dieu* ».

b) *L'autorité suprême du Pape prouvée par les* ACTES *pontificaux.* — Est-il nécessaire d'ajouter que la conduite des Papes fut toujours en harmonie avec leurs paroles ? Le comte de Maistre l'a magnifiquement dit

dans son magistral traité « *Du Pape* » ! « En lisant l'histoire ecclésiastique, ce sont ses paroles, on sent, s'il est permis de s'exprimer ainsi, je ne sais quelle *présence réelle* du Souverain-Pontife sur tous les points du monde chrétien. Il est partout, il se mêle de tout, il regarde tout, comme de tous côtés on le regarde. »

Citons quelques exemples. Léon XIII rétablit la hiérarchie en Ecosse, en Bosnie, en Herzégovine, dans les Indes, au Japon et chez les Coptes, il fonde une centaine de sièges épiscopaux et une cinquantaine de vicariats apostoliques, il crée deux patriarcats et plusieurs sièges archiépiscopaux. Pie IX rétablit la hiérarchie en Angleterre, établit plus de sièges épiscopaux qu'aucun de ses prédécesseurs, et approuve plus de cent congrégations religieuses ; il rétablit en outre le siège du patriarche latin de Jérusalem. Pie VII supprime le 15 août 1801 tous les diocèses de France, éteint d'un seul coup tous les anciens privilèges de l'Eglise gallicane et quelque temps après rétablit certains sièges avec de nouvelles circonscriptions. Il accorde à l'archevêque de Varsovie le titre de primat de Pologne, lequel appartenait autrefois à l'archevêque de Gnesen. Clément XIV supprime dans un moment difficile la Compagnie de Jésus que Pie VI rétablit quand les circonstances sont devenues plus favorables. De tout temps les Papes se sont comportés comme chefs absolus et incontestés de l'Eglise universelle. Quand le Bienheureux Athanase eut été proscrit par un Concile d'Orient, le Siège apostolique réprouva la sentence des Grecs, accueillit l'appel du saint Evêque et le déclara absous. Quand un Concile d'Evêques, sincèrement catholiques, eut solennellement condamné Jean Chrysostôme de vénérable mémoire, le S. Siège, tout seul, sans aucun Concile général, cassa cette sentence et réhabilita le saint Archevêque. De la même manière, et avec la même

autorité, le Siège apostolique s'opposa seul à la condamnation portée par une assemblée de Prélats contre le saint Evêque Flavien et l'acquitta, et en même temps il condamna, en vertu de son autorité, l'Evêque du second siège catholique, Dioscore, que ce concile avait admis dans son sein (*Le pape, S. Gélase aux évêques de Dardanie*). Le pape Nicolas I cite de son côté l'exemple de S. Léon le Grand qui non seulement cassa le Canon 28e de Chalcédoine (lequel avait accordé au patriarche de Constantinople le droit de préséance, au préjudice de celui d'Alexandrie) mais annula aussi les actes du Concile d'Ephèse, quoique tous les Pères les eussent approuvés à l'unanimité (cf. S. Alphonse. *Le Pape et le Concile*, p. 450 et 451). Pie II fulmina l'excommunication contre quiconque oserait interjeter appel des sentences du saint Siège, et Sixte IV déclara ces sortes d'appellations nulles, sacrilèges et hérétiques.

c) *L'autorité suprême du Pape prouvée par la conduite de l'Eglise.* — A la grande Voix des Souverains Pontifes, celle de toute l'Eglise a fait constamment écho. Elle a proclamé la suprématie du Pape dans ces assises solennelles qu'on appelle Conciles œcuméniques. Le dernier de ceux-ci fut celui du Vatican. « *Si quelqu'un*, définit-il (Sess. IV, cn. cp. 3), *dit que le Pontife romain n'a qu'une charge d'inspection et de direction, et qu'il ne possède pas un pouvoir plénier et suprême de juridiction sur l'Eglise universelle, non seulement dans les choses qui concernent la foi et les mœurs, mais aussi dans celles qui appartiennent à la discipline et au gouvernement de l'Eglise répandue dans tout l'univers, ou qu'il a la portion principale, et non toute la plénitude de ce pouvoir ou que le pouvoir qui lui appartient n'est pas ordinaire et immédiat soit sur toutes les Eglises et sur chacune d'elles, soit sur tous les pasteurs et tous les fidèles et sur chacun d'eux, qu'il soit ana-*

thème (1). Elles ne sont pas moins explicites, ces belles paroles par lesquelles le Concile de Florence déclara résumer au sujet de la matière qui nous occupe la tradition de tout le passé : *Nous définissons,* disent les Pères de ce Concile, *que le saint Siège Apostolique et le Pontife romain ont la primauté sur le monde entier, et que le même Pontife romain est.... le vrai* VICAIRE DE JÉSUS-CHRIST, *la tête de l'Eglise toute entière, qu'il est constitué le Père et le Docteur de tous les chrétiens, qu'à lui a été donnée par Notre-Seigneur Jésus-Christ la pleine puissance de paître, de régir et de gouverner l'Eglise universelle* (2). En 869, nous voyons le 9e concile œcuménique réuni par le Pape Adrien II contre le schisme de Photius, acclamer et souscrire la célèbre formule de foi rédigée trois siècles et demi auparavant par le Pape Hormisdas, par lui envoyée à toutes les Eglises d'Espagne, et depuis lors souvent en usage dans l'Eglise grecque et latine. Dans ce formulaire il est dit entre autres : *nous défendrons autant que nous en aurons connaissance et pouvoir ce que l'autorité de votre chaire apostolique a decrété parce que, suivant la chaire apostolique en toutes choses et observant ses décrets, nous espérons mériter d'être avec vous dans une même communion qui est celle que proclame le Siège apostolique, dans lequel réside l'entière et vraie solidité de la religion chrétienne* etc. Ce formulaire avait été souscrit dès le temps des empereurs Justin et Justinien par environ 2500 Evêques, il le fut de nouveau, comme nous venons de le dire, par chacun des Evêques qui assistèrent au 9e concile œcuménique, tenu à Constantinople. Tous les autres conciles ont parlé comme

(1) L'abbé Planeix consacre la septième conférence de son beau livre : *La Constitution de l'Eglise,* à l'explication de cette définition.

(2) On peut voir un éloquent et vigoureux commentaire de ces paroles du Concile de Florence dans le 9e chapitre du substantiel opuscule de Mgr de Ségur : *Le Souverain Pontife.*

les trois que nous venons de citer, et c'est à tort qu'on voudrait leur opposer l'autorité de celui de Constance. Remarquons en effet d'abord que ce concile ne fut pas œcuménique, ayant été convoqué par un Pape douteux, Jean XXIII. Le but principal dont il poursuivit la réalisation fut l'extinction du schisme d'Occident qui depuis 40 ans désolait l'Eglise. Trois hommes se disaient Pape légitime, Grégoire XII qui avait le droit pour lui, Jean XXIII que le concile de Pise avait élevé au trône pontifical pour sortir de l'incertitude dans laquelle on se débattait au grand détriment des intérêts religieux, et Benoît XIII qui avait été donné comme successeur à Clément VII élu lui-même en opposition à Urbain VI dont plusieurs cardinaux mécontents avaient contesté l'élection sous prétexte qu'elle n'avait pas été libre. Comme chaque Pape avait de nombreux adhérents, le salut de l'Eglise exigeait absolument que cet état de choses anormal cessât, et comme la nécessité n'a pas de loi, le concile prononça que *toute personne papale* (c. à d. se disant Pape) devrait se soumettre à ses décisions en tout ce qui aurait rapport *ad finem* (non *ad fidem,* comme portent à tort plusieurs manuscrits) *et extinctionem schismatis*. De fait le concile, grâce surtout à la fermeté de l'empereur Sigismond, aboutit à l'élection de Martin V, après avoir reçu la démission de Grégoire XII, prononcé une sentence de déposition contre Jean XXIII, et blâmé l'obstination de Benoît XIII. Nous ne nions cependant pas que quelques membres de l'assemblée de Constance aient affirmé dans la 4e et la 5e séances la supériorité du concile sur le Pape même légitimement reconnu, mais comme le montre S. Alphonse *(Du Pape et du Concile,* 1er Traité ch. III, p. 89 et suiv.) ces séances furent entachées de plusieurs défauts : défaut d'ordre, défaut de délibération, défaut de liberté, défaut d'autorité ; le tiers seulement de

l'Eglise, c. à d. le parti de Jean XXIII y assista, et il est donc impossible de faire bénéficier ce décret de l'approbation que Martin V donna aux décisions concernant les matières de foi et votées *conciliariter* c. à d. régulièrement en concile général.

Ce que les évêques ont proclamé conciliairement, ils l'ont redit isolément. S. François de Sales a consacré une partie notable de ses *Controverses* à la démonstration du point qui nous occupe ici. Au chap. 6e de la 2e partie de cet ouvrage, il adresse au Pape quarante-six invocations qui énoncent ce grand dogme et ont toutes le mérite d'être empruntées aux SS. Pères ou aux conciles. S. Alphonse s'est fait le vaillant champion de la primauté du Souverain-Pontife dans plusieurs de ses ouvrages ; il a traité cette matière longuement, savamment et avec tout l'amour d'un véritable fils de l'Eglise catholique. Je pourrais citer des paroles des deux saints évêques que je viens de citer et de beaucoup d'autres qui ont eu les mêmes sentiments qu'eux, mais où m'arrêterais-je ? Contentons-nous d'enregistrer cette exclamation de Mgr Plantier, d'autant plus belle qu'elle reflète plus fidèlement le langage de l'épiscopat catholique tout entier. « O sainte Eglise romaine, s'écrie l'éloquent prélat, vous êtes pour nous, suivant le beau langage de la tradition, l'Eglise mère et maîtresse, et nous sommes vos enfants. C'est à vous de nous guider, et non pas à nous de vous conduire. Nous sommes voyageurs, et vous êtes notre flambeau. Parlez, et vous serez écoutée ; prononcez, et nous vous croirons ; commandez, et nous marcherons ; défendez, et nous vous obéirons. Notre soumission sera notre bonheur comme elle est votre droit » (Œuvres t. 9, p. 60).

L'épiscopat catholique a fait plus que de parler éloquemment de l'autorité suprême du Souverain-Pontife, il l'a reconnue en fait, — quelquefois au sein

des circonstances les plus pénibles. Quand Fénelon, archevêque de Cambrai, eut appris la condamnation dont son ouvrage : *Maximes des Saints* avait été l'objet de la part d'Innocent XII, il adressa aussitôt un mandement à ses diocésains pour leur défendre la lecture du livre condamné. « *A Dieu ne plaise,* dit-il à la fin de cette lettre, *à Dieu ne plaise qu'il soit jamais parlé de nous, si ce n'est pour se souvenir qu'un Pasteur a cru devoir être plus docile que la dernière brebis du troupeau, et qu'il n'a mis aucune borne à sa soumission.* » Qui n'a lu avec émotion les traits d'admirable soumission au Pape, rapportés dans la vie de S. Alphonse ! Quand le saint apprit la suppression de la Compagnie de Jésus par le pape Clément XIV, il ressentit vivement la plaie faite à son cœur si fortement attaché à cet Ordre méritant, mais il ne se permit pas de critiquer la disposition prise et il se contenta de dire : *Volonté du Pape, volonté de Dieu !* Quand par suite d'intrigues et de circonstances malheureuses, il eut été en quelque sorte exclu de son propre Ordre et privé ainsi que les Pères des couvents napolitains des privilèges accordés par le saint Siège en vue des missions, il en fut inconsolable, mais s'interdit tout murmure à l'égard du Pape Pie VI qui avait cru devoir prendre ces mesures. « *Le pape le veut ainsi,* avait-il coutume de dire, *que Dieu soit loué.* » Et il voulait que ses religieux imitassent son obéissance : « *Obéissez au Pape,* leur disait-il, *obéissez purement, sans interpréter la volonté du Pape à votre manière.* » S. Charles Borromée ne fut pas moins admirable de vénération et de soumission envers le saint Siège. Toutes les fois qu'il nommait le Pape, ou entendait prononcer son nom, il se découvrait par respect. Quand on lui présentait quelque Bref apostolique, il le recevait la tête nue, et le baisait avec une profonde vénération. « *Souvenez-vous,* dit-il un jour à l'un de ses familiers qui marquait son méconten-

tement d'une réponse défavorable venue de Rome, *souvenez-vous que nous devons obéir à Dieu en toutes choses, et que le S. Père nous le représente sur la terre ; se soustraire à l'obéissance du Pape, c'est désobéir aux ordres de Dieu. Instruisons le Pape le mieux qu'il nous est possible de toutes nos affaires ; après cela demeurons en paix, et attendons avec soumission ce qu'il lui plaira d'ordonner.* »

Les prêtres catholiques ont parlé et agi, parlent et agissent en cette matière absolument comme les évêques. Plus ils sont saints, c. à d. plus ils incarnent en eux l'esprit de l'Eglise catholique, plus ils s'appliquent à exceller dans l'obéissance au Pape. S. François d'Assise et S. Dominique, les deux colonnes de l'Eglise au moyen-âge, et plus tard S. Ignace, le fondateur de l'illustre Compagnie de Jésus prennent pour point de départ de leurs œuvres gigantesques le roc de S. Pierre ; S. Thomas d'Aquin, le prince des théologiens, au moment de recevoir le saint Viatique, proteste qu'il soumet tous ses enseignements au jugement du saint Siège ; les amis de Lamennais se séparent de leur Maître vénéré dès que celui-ci se sépare de Rome. Que d'autres exemples il serait facile de citer ! Après nous être assurés du sentiment et de l'enseignement des pasteurs, est-il nécessaire de nous enquérir de la croyance des simples fidèles ? Chacun sait qu'une marque distinctive du catholique, c'est la soumission au Pape ; en quelque pays qu'un catholique demeure, il tourne les yeux vers Rome, c'est là que réside l'autorité la plus respectable, la plus élevée à ses yeux. Il n'agrée son évêque que pour autant qu'il lui est envoyé par le Pape ; il ne l'écoute que pour autant qu'il est en communauté d'idées avec le Pape, et s'il a ou s'il croit avoir à se plaindre de lui, il sait qu'il peut en appeler à Rome où toute cause se juge en dernier ressort. Le catholique, à quelque nation qu'il appartienne, se détourne avec horreur de

quiconque, tout en prétendant continuer à être l'enfant de l'Eglise, rompt avec le Pape. A ses yeux le péché de schisme est l'un des plus graves dont on puisse se rendre coupable. Quant au catholique militant, c. à d. engagé dans les luttes politiques, c'est à Rome qu'il va chercher les conseils, les directions qui le guideront dans les combats qu'il soutient pour la religion. Un document pontifical vient-il à paraître, le catholique le lit, le relit ; si la ligne de conduite qu'il a tenue jusqu'alors y paraît condamnée, il y renonce ou au moins il tâche de se convaincre et de convaincre les autres que la condamnation n'est qu'apparente et il ne trouve de repos que quand une parole tombée de la chaire suprême lui a semblé interpréter d'une manière rassurante pour lui le document en question.

Les hommes les moins portés par suite de leur position à reconnaître une autorité suprême à côté et au-dessus d'eux, ce sont les souverains. Et cependant tous les monarques catholiques, dignes de ce nom, se sont inclinés avec humilité devant le saint Siège. On peut lire dans l'opuscule du comte Schérer : *Le S. Père* (VII, 2°) les belles protestations de respectueuse soumission envers le Pape, recueillies par l'histoire sur les lèvres d'un empereur Justinien, d'un Charlemagne, d'un Othon I, d'un S. Henri II, d'un S. Louis IX, d'un Charles V, d'un Hugues Capet, d'un Napoléon I. Plusieurs souverains, tels Canut, roi d'Angleterre, Henri V, empereur d'Allemagne, Charles VIII, roi de France, firent le pèlerinage de Rome pour avoir le bonheur de déposer en personne leurs hommages de filiale obéissance aux pieds du Souverain Pontife. Plusieurs autres envoyèrent des ambassades à Rome pour obtenir des sanctions ecclésiastiques (cf. Schérer, op. cit. p. 89). Quand le pape Alexandre III vint en France, Henri II (d'Angleterre)

et Louis VII (de France) s'empressèrent d'aller à sa rencontre, de l'escorter à pied dans son entrée triomphale à Paris et témoignèrent ainsi devant tout le peuple leur respect pour le S. Père. L'empereur Frédéric Barberousse ayant reconnu ses torts envers le même Pape, se jeta à ses genoux et lui baisa les pieds. Quand après la cérémonie de la soumission, le Pape monta à cheval, Frédéric lui tint l'étrier et le reconduisit tenant le cheval par la bride. Alfred le Grand eut à cœur de se faire sacrer par le S. Père et Etienne, roi de Hongrie, le pria de bénir son peuple.

La grande idée que l'Eglise catholique se fait de l'autorité de son chef se traduit d'une manière bien éloquente dans les cérémonies qui accompagnent le couronnement d'un nouveau Pape. Au commencement de l'office, on brûle des étoupes en présence du Souverain Pontife, en disant : « *Pater sancte, sic transit gloria mundi :* S. Père, c'est ainsi que passe la gloire du monde. » Après la récitation du Confiteor, le Pape reçoit le pallium et s'assied ensuite sur le trône pour recevoir l'hommage du clergé. Les cardinaux se présentent d'abord, s'agenouillent à tour de rôle pour lui baiser le pied, se relèvent, lui baisent la main, et l'embrassent ; les patriarches, les archevêques et les évêques ne baisent que le pied et le genou, et les abbés mitrés le pied seulement. Après le saint Sacrifice, le doyen des cardinaux et le premier cardinal diacre placent la tiare sur la tête du nouveau Pape, en disant : *Recevez la tiare ornée de trois couronnes, et sachez que vous êtes le père des rois et des princes, le gouverneur spirituel du monde, le représentant de Notre-Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, qui soit loué et glorifié éternellement. Amen !* L'autorité suprême du Souverain Pontife est aussi bien symbolisée dans l'usage de porter le Pape sur la sedia gestatoria, car il se fait ainsi qu'il est

élevé bien haut au-dessus de toute l'assistance qui comprend les plus hauts dignitaires civils et ecclésiastiques.

Le fait de la suprématie spirituelle du Souverain Pontife est si éclatant qu'il a été reconnu par d'illustres protestants, entre autres par Grotius et Leibnitz (cf. Schérer op. cit. p. 125-127).

Il est cependant deux difficultés au moyen desquelles on pourrait s'efforcer d'ébranler la certitude du fait que nous venons de constater. La première est tirée des voix qui de tout temps se sont fait entendre dans l'Eglise pour contester au Pape l'étendue d'autorité que d'autres lui reconnaissaient. Ce sont, dit-on, quelques théologiens appelés ultramontains, ce sont quelques têtes chaudes, quelques esprits exaltés qui dans un but de flatterie ont exagéré d'une manière absurde le degré de puissance du Pape. D'illustres canonistes, d'excellents théologiens ont refusé de les suivre dans cette voie ; ils ont dans d'irréfutables ouvrages montré ce que les théories ultramontaines ont d'exagéré. — L'objection qu'on vient de lire n'a d'autre force que l'aplomb avec lequel on la formule. Les théologiens que par mépris on a appellés ultramontains, sont les vrais théologiens catholiques qui n'ont fait que réunir et commenter dans leurs doctes ouvrages les innombrables témoignages de la tradition. L'un de ces ultramontains, le P. Perrone, parle de 600 déclarations émises par les SS. Pères en faveur de l'autorité suprême du Pape. Les auteurs qui ont essayé de les réfuter sont les gallicans, les fébroniens, les joséphistes, tous hommes appartenant à une même époque et ne trouvant aucun appui dans la vénérable tradition. Quand Bossuet eut, dans la fameuse assemblée du clergé de 1682, résumé la doctrine gallicane en quatre articles et affirmé entre autres choses l'infériorité du Pape au Concile et la nécessité pour les

décisions pontificales d'être confirmées par le consentement de toute l'Eglise, de loin le plus grand nombre des docteurs de la faculté de théologie de Paris et parmi eux les plus savants et les plus pieux refusèrent d'y adhérer. L'ouvrage où se trouve peut-être le plus puissamment synthétisé ce qui a été imaginé au sein de l'Eglise catholique contre la suprématie pontificale est le livre de Fébronius (év. coadjuteur de Trêves, son vrai nom était Hontheim) : *De Statu Ecclesiæ et de legitima potestate R. Pontificis.* On y lit des énormités telles que celles-ci : *Le pouvoir des clefs a été transmis par Jésus-Christ directement au corps des fidèles qui en demeurent toujours les dépositaires ; — Chaque évêque a dans son diocèse un pouvoir illimité* ; — *Le concile est œcuménique sans le Pape ; — Le Pape ne peut pas faire des lois obligeant toute l'Eglise.* — Or, il suffit de prendre connaissance du contenu de ce livre pour constater la fragilité des fondements qui soutiennent la doctrine y enseignée, et il ne fut pas difficile aux auteurs catholiques, au dominicain Mamacchi, au jésuite Zaccaria, à l'illustre Docteur de l'Eglise, S. Alphonse de Liguori, d'en faire une prompte et complète justice. Aussi ne reste-il plus aujourd'hui des doctrines pontificales d'un Fébronius, d'un Van Espen, d'un de Dominis, d'un Richer qu'un faible souvenir qui lui-même aurait disparu sans les soins que l'histoire, fidèle narratrice des événements passés, a mis à le garder.

Un autre fait qui semble se dresser contre la souveraineté pontificale, c'est l'attitude gardée à différentes reprises par des catholiques nombreux et notoires en présence des volontés clairement manifestées du Pape. Quand p. ex. le Pape Léon XIII exprima aux catholiques allemands son désir de les voir se montrer favorables au projet du septennat présenté par le gouvernement, et aux catholiques français celui de les voir se rallier franchement au régime républicain,

n'a-t-on pas vu un grand nombre de ces catholiques faire la sourde oreille et tenir pour non avenue l'expression du désir pontifical ? Sans aucun doute, répondrai-je, mais que prouve cette sorte de résistance contre la suprématie *spirituelle* du Pape, la seule qui soit ici en cause. Cette suprématie-là, tous les catholiques sont d'accord pour la reconnaître théoriquement et pratiquement. Si dans les deux cas qui viennent d'être mentionnés et dans d'autres semblables, des catholiques ont cru pouvoir maintenir leur manière de voir, c'est parce qu'il leur semblait que dans des questions d'ordre politique leur devoir envers le Souverain Pontife n'allait pas au delà d'une respectueuse prise en considération, d'autant plus que le Pape ne faisait que donner des conseils, et n'imposait pas d'ordres formels. Peut-on approuver pleinement cette manière de comprendre l'obéissance envers le saint Siège ? Je suis loin de le dire, — je pense plutôt que le Souverain Pontife s'interdit d'intervenir dans des questions purement politiques, que les questions à l'égard desquelles il exprime des désirs sont toujours plus ou moins connexes avec les intérêts de la religion (1) et que le vrai catholique conforme sa ligne de conduite aussi bien aux désirs qu'aux ordres du Souverain Pontife. Il n'attend pas que le Pape commande, il lui suffit de savoir de quel côté se trouvent ses préférences, pourqu'aussitôt il y fasse droit dans la mesure du possible.

2) *Le pouvoir dans l'Eglise catholique détenu par l'épiscopat sous l'autorité du Souverain Pontife.*

(1) C'est ainsi que le Pape conseillera d'être condescendant envers un gouvernement persécuteur afin de le disposer favorablement pour l'Eglise. Il conseillera de suspendre toutes les querelles de partis pour s'opposer avec plus de force et par conséquent avec plus de succès aux vexations d'un gouvernement sectaire.

Mais c'en est assez sur ce sujet de la suprématie pontificale. N'oublions pas que Notre-Seigneur après avoir établi S. Pierre le chef de l'Eglise, a confié le pouvoir de lier et de délier aussi aux autres Apôtres. Sa volonté fut que ce pouvoir passât à des hommes choisis que les Apôtres se donneraient pour successeurs et qui ainsi participeraient au gouvernement de l'Eglise. De fait nous voyons les Apôtres imposer les mains à des hommes éprouvés qu'ils chargent ensuite de gouverner des Eglises particulières. N'est-ce pas ce qui se pratique jusqu'à cette heure dans l'Eglise catholique. Autour du Pontife romain nous voyons groupés en phalanges serrées les évêques du monde entier. Chacun est chargé du gouvernement d'un diocèse, il dirige son Eglise non comme simple mandataire du Souverain Pontife mais comme pasteur proprement dit, ce qui ne l'empêche pas de prendre à Rome son mot d'ordre et de rendre à intervalles réguliers compte de sa gestion au Père commun des fidèles. Voulez-vous mieux comprendre avec combien de vérité l'évêque est pasteur non indépendant mais proprement dit, écoutez ces nobles paroles de Mgr Pie, prenant possession de son siège de Poitiers. Il rattache sa proclamation à l'Evangile du jour où est racontée l'ambassade des Juifs auprès de Jean Baptiste. « Qui êtes-vous ? Qui êtes-vous allé voir ? » — « Je suis évêque, répond le prélat avec S. Hilaire : *Episcopus ego sum*. Je suis évêque : je serai donc père, je serai pasteur ; je vous aimerai comme le père aime ses enfants ; je vous guiderai et vous nourrirai comme le pasteur conduit et nourrit ses brebis. C'est mon devoir, ce sera aussi mon bonheur d'accomplir envers vous cette double mission.... Mais l'évêque est encore autre chose que père de famille et que pasteur. La signification de son nom l'indique : il est principalement « un surveillant ». Du poste d'observation sur

lequel il est placé, il faut qu'il observe, qu'il considère, qu'au besoin il jette le cri d'alarme. Sentinelle de la vérité, défenseur des droits de Dieu, gardien des âmes : voilà pour l'évêque des titres sacrés, qui portent avec eux des obligations inflexibles, des responsabilités indéclinables. *Episcopus ego sum :* « Je suis évêque ». Si donc vous attendez de moi que je serai l'homme de la paix, l'homme de la conciliation, de la condescendance, de la charité, vous ne présumez rien que de vrai. Avec la grâce de Dieu, je serai tel au milieu de vous. Mais là ne se borneront pas mes devoirs, et il se peut que les circonstances m'en imposent d'autres que vous seriez moins préparés à comprendre. *Episcopus ego sum :* « Je suis évêque ». A ce titre, je suis parmi vous le consul de la majesté divine, l'ambassadeur et le chargé d'affaires de Dieu. Si le nom du Roi mon Maître est outragé, si le drapeau de son Fils Jésus n'est pas respecté, si les droits de son Eglise et de son sacerdoce sont méconnus, si l'intégrité de sa doctrine est menacée : « Je suis évêque », donc je parlerai, j'élèverai la voix, je tiendrai haut et ferme l'étendard de la vérité, l'étendard de la vraie liberté, qui n'est autre que l'étendard de la foi, l'étendard de mon Dieu » (Œuvres, t. 1, p. 131-132).

L'épiscopat est lui-même aidé dans l'accomplissement de sa tâche ardue par de nombreux prêtres, répandus sur la surface du monde entier. Le diaconat que nous voyons établi dès les temps apostoliques, subsiste aussi dans l'Eglise catholique, quoique la diversité des temps ait nécessairement apporté une modification importante à la nature de ses fonctions.

La constitution de l'Eglise catholique dirigeante est donc bien celle de l'Eglise primitive. Sans doute l'autorité ecclésiastique a introduit dans le cours des siècles toutes sortes de grades hiérarchiques : le patriarcat, l'archiépiscopat, le cardinalat, les ordres mineurs,

mais toujours elle a respecté les lignes essentielles tracées par Notre-Seigneur et ses Apôtres ; jamais elle n'a pensé à briser ce cadre fondamental, elle s'est contentée de le compléter, de le remplir, à mesure que les circonstances des temps en persuadaient la nécessité ou l'utilité.

§ III.

Le pouvoir qui se trouve à la tête de l'Eglise catholique est indépendant dans sa sphère propre.

Cette indépendance n'a jamais cessé de constituer un des plus précieux ornements de l'Eglise catholique. Il n'est pas un seul siècle où nous n'entendions quelque voix autorisée en proclamer la nécessité. Il serait certes fastidieux de rapporter tous les textes démontrant cette vérité, contentons-nous d'en citer un seul, c'est une parole du pape Grégoire II, écrivant à l'empereur Léon l'Isaurien : « Vous savez, Prince, dit l'illustre Pontife, que la décision des dogmes de foi n'appartient pas aux empereurs, mais aux pontifes, qui veulent en conséquence les enseigner librement. C'est pourquoi, comme les pontifes, qui sont préposés au gouvernement de l'Eglise, ne se mêlent point des affaires de l'Etat, les empereurs doivent pareillement ne se point mêler des affaires ecclésiastiques, et se borner à celles qui leur sont confiées. Souffrez donc, Seigneur, que je vous exprime la différence qui se trouve entre les palais et les églises, entre les empereurs et les pontifes. Apprenez-le pour votre salut, et cessez toute dispute sur cela. Comme le pontife n'a pas le droit d'étendre son inspection sur les palais, ni de donner les dignités royales, ainsi l'empereur ne doit point étendre la sienne sur les églises, ni s'ingérer de faire les élections dans le clergé, de consacrer ou d'administrer les sacrements, ni même

d'y participer sans le ministère des prêtres. Il faut que chacun de nous demeure dans l'état auquel Dieu l'a appelé » (cf. Moulart. *L'Eglise et l'Etat,* éd. 3e, p. 164).

D'ailleurs qu'est-ce qu'une grande partie de l'histoire de l'Eglise, sinon le récit des luttes soutenues par les Papes et les évêques en faveur de l'indépendance du pouvoir ecclésiastique. En Orient, nous voyons l'Eglise lutter à cette fin contre les empereurs ariens de Constantinople, en Allemagne nous la voyons soutenir héroïquement la querelle des investitures, en France, nous la voyons tenir tête aux Gallicans depuis Philippe le Bel jusqu'à Louis XIV, en Angleterre et en Hollande aux rois réformateurs, en Belgique au joséphisme.

Que de glorieux faits d'armes il y aurait à citer ! S. Grégoire VII résiste pendant tout son pontificat aux sacrilèges empiétements de l'orgueilleux Henri IV, il meurt à Salerne martyr de son devoir, avant de rendre le dernier soupir il prononce cette belle parole : *J'ai aimé la justice et haï l'iniquité, voilà pourquoi je meurs en exil.* Boniface VIII s'oppose avec non moins de force aux impies prétentions de Philippe le Bel. Celui-ci rêvait d'établir une monarchie universelle, dont le Pape n'eût été que le chancelier spirituel par la grâce du roi, il dépouillait l'Eglise au profit de l'Etat et commettait d'autres injustices. Boniface porta la condescendance aussi loin que possible ; peine perdue : Philippe s'obstina dans la voie dans laquelle il s'était engagé ; il fit bon accueil aux Colonna, les adversaires du Pape, tint en prison le légat pontifical ; — averti par la bulle : *Ausculta fili,* il la fit falsifier, défendit aux évêques d'aller à Rome, fit et laissa circuler contre le Pape les calomnies les plus atroces, en appela à un Concile où le Pape serait déposé ; enfin il envoya ses créatures Sciarra Colonna et Nogaret à

Anagni avec ordre de s'emparer de la personne du Pape. Quand les deux émissaires eurent forcé le palais de Boniface et furent arrivés aux portes de l'appartement pontifical, le Pape commanda de laisser entrer les meurtriers : « Ouvrez-leur les portes, dit-il, je veux mourir martyr pour l'Eglise, — ici ma tête, mon cou, volontiers je souffrirai la mort *pour la liberté de l'Eglise*. Les sicaires entrèrent et trouvèrent le vieux Pontife assis sur son trône, la tiare sur la tête, les clefs de S. Pierre dans une main, la croix dans l'autre, le regard fixé sur l'autel. Cette attitude sereine et majestueuse en imposa si fort aux impies députés de Philippe qu'ils n'osèrent exécuter leur criminel dessein. — Quelle scène sublime aussi et glorieuse pour la Papauté que cette entrevue qui eut lieu le 13 déc. de l'an 1845 entre le pape Grégoire XVI et le tsar Nicolas I et où le Pontife répéta au puissant monarque « les paroles que l'Esprit-Saint lui suggéra », lui parla du tribunal de Dieu devant lequel bientôt ils allaient comparaître et proclama qu'après avoir rappelé aux sujets qu'ils doivent donner à César ce qui est à César, il lui convenait dans la circonstance qui se présentait de rappeler à César ce qui appartenait à Dieu. « L'Idée fut ce jour-là, suivant l'expression d'un poète, plus fière que la Gloire » ; « l'orgueilleux empereur était entré au Vatican d'un pas ferme, avec un maintien imposant et martial, il avait traversé les antichambres, semblable à l'aigle impérial, éclatant de beauté et d'ardeur, aux plumes lisses et brillantes, et à l'œil vainqueur, tout glorieux de la rapidité de ses ailes infatigables et de la vigueur de ses serres qui n'avaient jamais lâché leur proie ; il sortit de la conférence, tête nue, les cheveux en désordre, le visage hagard et pâle, semblable à un homme qui aurait éprouvé en une heure toutes les longues agonies de la fièvre » (James Butler, témoin

de la sortie du monarque) (cf. Sylvain, *Grégoire XVI et son pontificat,* ch. XII).

Les fastes de l'épiscopat catholique offrent à notre admiration des traits non moins beaux que ceux que nous venons de citer. C'est S. Ambroise arrêtant sur le seuil de la basilique de Milan l'empereur Théodose coupable d'avoir châtié d'une manière arbitraire et cruelle un mouvement insurrectionnel qui avait éclaté dans la ville de Thessalonique (cf. *Histoire de l'Eglise* par Mgr Postel, p. 137). C'est S. Basile répondant au préfet Modeste qui veut par des menaces l'amener à recevoir les ariens dans sa communion : « Vos menaces ne me touchent pas : celui qui ne possède rien, ne peut rien perdre ; je ne crains pas l'exil parce que toute la terre étant à Dieu est ma patrie ou plutôt le lieu de mon passage ; je ne redoute pas la mort, je la désire plutôt puisqu'elle me fera passer à la véritable vie ; vos tourments ne me font pas peur, d'autant plus que mon corps est dans un tel état de maigreur qu'il ne pourra longtemps les supporter. » Les historiens ajoutent que comme Modeste étonné s'écria : Jamais on ne m'a parlé avec tant de hardiesse, le saint prélat répartit : C'est qu'apparemment vous n'avez jamais eu affaire à un évêque. C'est S. Dunstan, archevêque de Cantorbéry, défendant à un seigneur influent mais scandaleux l'entrée de l'Eglise et maintenant sa défense même quand le seigneur se représente muni d'un permis d'entrée arraché à la faiblesse du roi Edmond (3e successeur d'Alfred le Grand) (1). C'est S. Anselme, lui aussi archevêque de

(1) Quand je vous verrai réellement repentant, dit l'archevêque à la vue de la singulière autorisation accordée par le souverain, j'obéirai volontiers au roi, mais tant que vous serez obstiné dans votre péché, à Dieu ne plaise qu'aucun homme mortel me fasse violer la loi de Dieu et rendre les censures méprisables. La fermeté du prélat toucha le coupable : quelque temps après il parut dans un concile, nu-pieds, vêtu d'habits grossiers et tenant des verges en main.

Cantorbéry, répondant noblement aux courtisans qui lui conseillaient de céder aux prétentions du roi Guillaume I, et de mettre fin ainsi aux vexations et aux mauvais traitements dont il était l'objet : « Dans les affaires civiles, oui, je me soumets au roi, mais dans les affaires ecclésiastiques je ne reconnais d'autre maître que le pape Urbain II » (cf. Ender, *Kirchengeschichte,* p. 356).

Sans doute, je ne le nie pas, à ces faits glorieux pour l'Eglise on pourrait en opposer d'autres dont le récit est de nature à contrister une âme catholique. Il y a eu des évêques courtisans, tels la plupart de ceux qui gouvernaient les diocèses de France du temps de Louis XIV, il y a même eu des papes trop complaisants envers des souverains hostiles à l'Eglise : tel Clément V, le successeur de Boniface VIII et le premier pape d'Avignon. Faut-il s'en étonner ? La faiblesse n'est-elle pas un triste apanage de la nature humaine, même quand celle-ci se voit élevée aux plus hautes dignités ? Non, on aurait tort de s'étonner, et même de trop se scandaliser. Car, qu'on veuille bien le remarquer, le principe de l'indépendance ecclésiastique n'a jamais cessé d'être affirmé au sein de l'Eglise catholique, — les concessions exagérées n'ont jamais été que des actes passagers ; les papes ne se les sont jamais permises dans des affaires tenant essentiellement à la constitution divine de l'Eglise ou dans des questions de doctrine ; et puis force leur a été bien souvent de ménager des princes ombrageux, orgueilleux, jaloux pour ne pas les transformer en persécuteurs du troupeau de Jésus-Christ (1) ; d'autres fois ils ont eu à cœur de témoigner leur reconnaissance à des souverains qui avaient bien mérité de l'Eglise. Enfin l'his-

(1) Ce fut le cas de Clément XIV qui, après avoir supprimé la Compagnie de Jésus, s'écria en proie à une amère tristesse : *Compulsus feci ;* je l'ai fait contraint, malgré moi.

toire parle de Papes qui quand ils avaient cru aller trop loin dans la voie des concessions envers les souverains temporels, ont su admirablement se ressaisir et ont ainsi montré peut-être mieux que les Pontifes toujours inébranlables combien l'indépendance de l'Eglise était chose sacrée à leurs yeux. Le pape S. Célestin se croyant trop inexpérimenté et trop faible pour gouverner utilement l'Eglise dans les conjonctures si difficiles du 14e siècle, se démit volontairement de sa haute charge. Pie VII emprisonné, étroitement surveillé par les agents de Napoléon I, entouré de cardinaux et d'évêques dévoués à l'empereur, privé de ses conseillers habituels, réduit à un état de faiblesse extrême, s'était laissé persuader de signer un acte dont un article surtout stipulait une chose incompatible avec les droits du saint Siège, à savoir le droit accordé au métropolitain de consacrer un évêque qu'en déans de 6 mois le Pape n'aurait pas voulu agréer (1). Bientôt après avoir opposé cette signature, le Pape tomba dans une profonde mélancolie, il s'abstint plusieurs jours de célébrer la sainte Messe, et enfin prit la résolution magnanime de rétracter ce qu'il avait fait, dans une lettre adressée à l'empereur. Il y dit entre autres choses : « Bien que la confession que nous allons faire à Votre Majesté coûte à notre cœur, la crainte des jugements divins, dont nous sommes si près, attendu notre âge avancé, doit nous rendre supérieur à toute autre considération. Contraint par nos devoirs, avec cette sincérité, cette franchise qui conviennent à notre dignité et à notre caractère, nous déclarons à Votre Majesté que depuis le 25 jan-

(1) Encore faut-il remarquer que les conseillers du Pape lui avaient suggéré qu'il ne s'agissait que de simples préliminaires devant rester secrets jusqu'au jour où dans le conseil de tous les cardinaux réunis, on fût convenu de la manière de mettre à exécution ces articles provisoires.

vier, jour où nous signâmes les articles qui devaient servir de base à ce traité définitif dont il y est fait mention, les plus grands remords et le plus vif repentir ont continuellement déchiré notre esprit, qui n'a plus ni repos ni paix. De cet écrit que nous avons signé, nous disons à Votre Majesté cela même qu'eut occasion de dire notre prédécesseur Pascal II (l'an 1117) lorsque, dans une circonstance semblable, il eut à se repentir d'un écrit relatif à une concession à Henri IV : « Comme nous reconnaissons notre écrit *fait mal,* nous le confessons *fait mal,* et avec l'aide du Seigneur, nous désirons qu'il soit cassé tout à fait, afin qu'il n'en résulte aucun dommage pour l'Eglise et aucun préjudice pour notre âme. » Après avoir expédié la lettre de rétractation, le Pape fit appeler les cardinaux et leur dit de lire une allocution qu'il avait préparée. A la fin de cette allocution, le Pontife disait ces paroles : « Béni soit le Seigneur, qui n'a pas éloigné de nous sa miséricorde ! C'est lui qui mortifie et qui vivifie. Il a bien voulu nous humilier par une salutaire confusion. En même temps il nous a soutenu de sa main toute-puissante, en nous donnant l'appui opportun pour remplir nos devoirs en cette difficile circonstance. A nous donc soit l'humiliation, que nous acceptons volontiers pour le bien de notre âme ! A lui soient aujourd'hui et dans tous les siècles l'exaltation, l'honneur et la gloire ! » (cf. Dr don Juan Gonzalez, *Le pape en tous les temps et spécialement au 19e s.* p. 240-243).

Une objection : « *Le prêtre à la sacristie* » *!* — Mais s'il est vrai que l'Eglise catholique s'est montrée conforme aux intentions de Notre-Seigneur en se comportant avec une noble indépendance dans sa sphère propre, qui est la sphère spirituelle, ne s'est-elle pas éloignée des intentions divines en *sortant* de cette sphère

dans tant de circonstances? Si elle reproche si amèrement aux autres confessions chrétiennes de s'être laissé asservir par le pouvoir civil, ne mérite-t-elle pas à son tour le reproche d'avoir empiété sur les attributions de ce même pouvoir civil? Jésus-Christ a dit : *mon royaume n'est pas de ce monde.* Et que voyons-nous? L'Eglise qui prétend être ce royaume, se mêlant sans cesse au monde, s'occupant de politique, accaparant des régions entières sur lesquelles elle exerce une souveraineté toute temporelle, que dis-je, allant jusqu'à régenter les souverains temporels et leur dicter leur manière d'agir.

L'objection mérite de retenir un instant notre attention, aujourd'hui surtout où on ne semble rien craindre autant que les envahissements et les prétentions exagérées du cléricalisme.

On voudrait donc que l'Eglise ne s'occupe pas de politique ni d'aucune des questions plus ou moins profanes qui passionnent les foules. « Le prêtre à la sacristie, » crie-t-on. La sacristie, voilà son champ d'action, voilà le théâtre de son activité. Dès qu'il sort de là, il outrepasse les limites assignées à son ministère. *Nemo militans Deo, implicat se negotiis sæcularibus,* dit S. Paul. Nous avouons que la sacristie, ou pour parler avec plus de justesse, l'église est et doit être le principal théâtre de l'activité sacerdotale, — nous avouons encore que le prêtre ne doit pas s'adonner exagérément aux affaires séculières, s'y adonner au point de s'y perdre *(implicare),* il ne convient pas qu'il se fasse négociant, laboureur etc. ; les affaires séculières ne doivent occuper dans sa vie qu'une place accessoire, subordonnée aux fonctions spirituelles. Mais suit-il de là que le prêtre ne puisse absolument que prêcher, entendre les confessions, célébrer la Messe? Qui oserait le prétendre sérieusement? Le prêtre en revêtant la soutane ne se dépouille pas de ses droits de citoyen

pas plus que le magistrat en revêtant sa toge. En devenant le ministre de l'Eglise, il ne cesse pas de rester l'enfant de son pays. S. Paul lui-même, dont on invoque l'autorité, revendiqua hautement devant le tribunal sa qualité de citoyen romain. Mais si le prêtre ne perd pas ses droits de citoyen, il lui est donc permis d'exercer ces droits. Que dis-je ? la religion qu'il est appelé à servir, lui en fait très souvent un devoir. La politique, loin de n'avoir rien à démêler avec la religion, est dans mille circonstances inséparable d'elle. Des ennemis de l'Eglise élevés au pouvoir abuseront de leur influence pour combattre le catholicisme et nuire aux âmes. N'est-ce donc pas une obligation de conscience de refuser au jour des élections son appui à ces malfaiteurs publics, d'autant plus dangereux qu'ils exercent leurs ravages sur le terrain religieux, — n'est-ce pas un devoir rigoureux de les combattre par tous les moyens légitimes ? Le laïque a ce devoir, le prêtre l'a aussi ; il a le droit et le devoir de démasquer dans des discours, dans des écrits les intentions perverses de ces hommes, — il a le droit et le devoir d'éclairer ses concitoyens, et en tant que pasteur d'âmes, il a celui d'enseigner en cette matière comme dans toutes les autres les obligations qui incombent aux fidèles, et de refuser l'absolution sacramentelle à ceux qui en ce point très important ne voudraient pas écouter la voix de l'Eglise. Puisque la politique est inséparable de la religion, c'est une chose très conforme aux intentions de Notre-Seigneur que des prêtres prennent la défense des intérêts religieux dans les assemblées politiques, et Mgr Freppel n'a peut-être pas rendu de moindres services à l'Eglise catholique par les discours qu'il a prononcés en sa qualité de député de Brest à la Chambre française, que par les mandements qu'il a adressés à ses diocésains d'Angers.

UNE AUTRE OBJECTION : *Le pape et les évêques princes* TEMPORELS. *(La question de la souveraineté temporelle du Souverain Pontife.)* — Mais pourquoi, dit-on, les princes de l'Eglise ont-ils de tout temps tenu à être princes temporels ? Pendant de longs siècles, les Papes ont été souverains civils, beaucoup d'évêques ont été princes séculiers. Cette manière d'agir, cette manie d'unir dans une même main les deux sceptres ne fut-elle pas en contradiction flagrante avec la parole de Notre-Seigneur, déclarant que son royaume n'était pas de ce monde ? Absolument pas. Disons d'abord bien vite que la parole de Jésus-Christ est très mal comprise par un grand nombre. Le divin Maître a simplement voulu dire que son but en venant sur la terre avait été de fonder un royaume non temporel mais spirituel. Il était venu contrairement aux espérances matérielles des Juifs conquérir des âmes et non des royaumes. « Pourquoi, s'écrie S. Fulgence apostrophant Hérode, pourquoi crains-tu ce nouveau-né ? Il ne pense pas à dépouiller les souverains de leurs royaumes terrestres, celui qui apporte aux hommes un royaume céleste. » Mais de ce que Notre-Seigneur n'a exercé aucune souveraineté temporelle, est-il légitime de conclure que ses représentants ne puissent pas exercer cette souveraineté ? Il est certain au contraire que dans un cas, le plus important de tous, l'exercice de cette souveraineté a été et est encore voulu par Dieu. Je veux parler du pouvoir temporel du Souverain Pontife. Ce pouvoir est voulu par Dieu, parce qu'il est moralement nécessaire au Pape en tant qu'il est Chef et Pasteur suprême de toute l'Eglise, il est voulu par Dieu parce que Lui-même en a été par le moyen des événements, le véritable Fondateur. — La nécessité morale du pouvoir temporel a été maintes fois proclamée par les Souverains Pontifes, même par ceux qui à cause de leur sainteté person-

nelle, ont toujours été à l'abri du soupçon d'ambition ou de cupidité. L'histoire a enregistré notamment les éloquentes et formelles déclarations d'un Grégoire VII, d'un Alexandre III, d'un Innocent III, d'un Pie VII, d'un Pie IX, d'un Léon XIII. Les Papes ont bien dû savoir quelles étaient les conditions nécessaires de l'exercice fructueux de leur charge pastorale : parmi ces conditions ils ont nommé la souveraineté temporelle. Et de fait, sans cette souveraineté, le chef de l'Eglise ne jouirait ni de la liberté ni de la confiance nécessaires pour gouverner la société chrétienne. Quoi de plus évident ? Si le Pape n'est pas souverain, il sera réduit au rôle de sujet ; il sera l'inférieur du monarque auquel appartiendra le territoire où il résidera. Dès lors plus de liberté suffisante, d'abord à l'égard de ce monarque, ensuite à l'égard des amis, des alliés de ce monarque. Le Souverain Pontife doit pouvoir recevoir librement chez lui, quand il le veut ou le juge utile, il doit pouvoir réunir les évêques du monde entier autour de sa personne. Cette liberté, il ne l'a pleine et entière, que s'il est de toute manière et sous tout rapport maître indépendant chez lui. « Le principat civil, dit Pie IX (Encycl. 18 juin 1859) est nécessaire à ce Siège, afin qu'il puisse, *sans aucun empêchement,* exercer son pouvoir sacré pour le bien de la religion »... Léon XIII dit à son tour : « Ce principat est nécessaire pour défendre et pour maintenir la pleine liberté du pouvoir spirituel » (Encycl. *Inscrutabili).* Donc, pas de liberté suffisante sans la souveraineté temporelle ; — pas une assez grande confiance non plus. « Le Pape est hors de Paris, dit un jour Napoléon I, et cela est bien ; il n'est ni à Madrid, ni à Vienne, et c'est pourquoi nous supportons son autorité spirituelle. A Vienne, à Madrid on est fondé à en dire autant. Croit-on que s'il était à Paris, les Viennois, les Espagnols consentiraient à recevoir ses décisions ? » (paroles citées par Thiers).

Mais, dira-t-on, ne voyez-vous pas qu'en parlant et en raisonnant comme vous faites, vous êtes réfuté par les événements. Le Pape a été en 1870 dépouillé de sa souveraineté temporelle, voit-on que son ascendant en ait subi quelque atteinte ? Est-il gêné dans sa liberté d'action ? Jouit-il moins que jadis de la confiance des fidèles et même de celle des hommes qui sont hors de l'Eglise ? N'est-ce pas plutôt le contraire qui a lieu ? — Cette observation basée sur les faits semble décisive et cependant elle n'est qu'un trompe l'œil. Pour mettre en lumière les désastreux effets de la suppression du pouvoir temporel, nous avons mis en avant ce principe : Qui n'est pas souverain, est par là même sujet. Cela semble ne pas se réaliser à l'égard du Souverain Pontife. Il n'est, ou du moins semble n'être au point de vue temporel ni souverain ni sujet. Si d'une part le gouvernement italien a confisqué son domaine, d'autre part par la loi *des garanties,* il a proclamé sa personne intangible et l'exercice de son ministère exempt de tout contrôle civil.

Cela est vrai, mais ne voyez-vous pas que cette loi des garanties est elle-même un acte de souveraineté posé vis à vis du Pape qui ainsi descend à la condition d'inférieur ? Ne voyez-vous pas que cette loi n'est qu'une série de privilèges, qui s'ils étaient reconnus par le Souverain Pontife, deviendraient autant de chaînes qui l'attacheraient au trône royal d'Italie ? Ne voyez-vous surtout pas que des privilèges n'ont que la durée que la bienveillance du souverain qui les a octroyés veut bien leur donner ? Ce que le gouvernement italien a fait sous la pression de l'opinion catholique, un autre gouvernement italien peut le défaire. Or, est-il croyable que Dieu qui aime au delà de tout la liberté de son Eglise, ait rendu cette liberté dépendante des fluctuations de la politique. « Le Pape jouit actuellement, dit-on, d'un ascendant

unique, jamais on ne lui a témoigné une confiance plus grande. Deux souverains sont tombés d'accord pour déposer l'objet de leur litige sur les marches de son trône. « Sans doute, mais pourquoi ? Parce que le Pape refuse d'accepter les conséquences toutes naturelles de la spoliation dont il a été l'objet, parce que pour ne pas s'avouer sujet, pour ne pas se mettre sous la protection des troupes italiennes, pour ne pas faire usage des moyens de circulation qui se trouvent entre les mains usurpatrices du gouvernement italien, pour ne pas reconnaître en un mot l'ordre de choses injuste établi sur les ruines du patrimoine de S. Pierre, il consent à être prisonnier dans son Vatican, laisse venir à lui ceux dont il est *l'évêque*, sans qu'il s'accorde la consolation d'aller à eux. Mais cette captivité est-elle conforme aux intentions divines, est-elle un état normal, ne rappelle-t-elle pas l'emprisonnement de S. Pierre, le premier Pape, emprisonnement dont les fidèles d'alors demandèrent ardemment à Dieu la fin, et auquel la divine Providence mit un terme par un miracle ou plutôt par une série de miracles ?

Ce qui montre peut-être mieux encore que les considérations précédentes la conformité du pouvoir temporel aux intentions divines, c'est ce fait que la Providence elle-même est l'auteur de ce pouvoir. Or, Dieu ne saurait se contredire. Napoléon I prononça un jour ces mémorables paroles : « Que le Pape habite dans cette vieille Rome, loin de la main des empereurs d'Allemagne, loin de celle des rois de France et d'Espagne, tenant la balance égale entre les souverains catholiques, penchant toujours un peu vers le plus fort, et se relevant bientôt si le plus fort devient oppresseur, ce sont les siècles qui ont fait cela, et ils l'ont bien fait. » Ce que l'empereur Napoléon appela : les siècles, nous le désignons par le nom plus chrétien : *l'action providentielle*. Qu'on ne s'y trompe pas, en

effet, — pour qu'on puisse parler d'intervention de la Providence il n'est pas nécessaire que les miracles succèdent aux miracles, — non, il suffit pour cela que des événements variés, disséminés à travers une longue suite d'années, concourent naturellement et comme nécessairement à produire un effet grandement utile ou désirable. C'est ce que nous voyons se vérifier pleinement à l'égard du pouvoir temporel des Papes. L'empereur Constantin quittant après sa conversion Rome pour Constantinople, voilà un premier événement ne préparant encore il est vrai que de très loin la formation du pouvoir temporel. Les empereurs de Constantinople se désintéressant plus ou moins de la défense de l'Italie livrée aux incursions des Huns, des Vandales, des Hérules, des Ostrogoths, et les Papes appelés par les vœux des Italiens à user de leur influence pour détourner d'elle les plus grands malheurs, voilà une deuxième circonstance, acheminant les Papes vers la souveraineté temporelle. Ces mêmes empereurs de Constantinople se faisant persécuteurs de la foi orthodoxe, et acculant les chrétiens de Rome et des pays voisins à rompre le lien de l'obéissance pour ne pas voir se rompre celui qui les attachait à Dieu et à son vicaire sur terre, telle est une troisième circonstance contribuant à rendre inévitable le même résultat. Quand enfin après tant d'autres barbares, les Lombards se ruent sur l'Italie, celle-ci ne voyant que le Pape qui puisse et veuille lui venir en aide, se remet entre ses mains et lui confie ses destinées. Le Souverain Pontife, Etienne II, entend le cri éploré qui monte vers lui, se rend auprès de Pepin le Bref et l'intéresse au malheureux sort des habitants de l'Italie. Le roi franc essaïe d'abord de la conciliation. Peine perdue, ses propositions pacifiques sont dédaigneusement repoussées par Astolfe. Alors Pepin passe les Alpes, attaque les

Lombards dans Pavie, les défait et les oblige à remettre au Pape ce qui en vertu de la donation du peuple italien abandonné à lui-même lui appartenait déjà en toute justice, à savoir les villes de la Pentapole, l'exarchat de Ravenne, et un certain nombre d'autres villes. Selon les termes même employés par Pepin le Bref lors de l'assemblée tenu à Querzi-sur-Oise, ce ne fut pas une donation qu'il fit au saint Siège, mais bien une *restitution*. C'est aussi à ce titre que le pape Zacharie (avant Etienne II) avait réclamé les villes envahies par les Lombards, chose que ce Pape si sage et si saint n'aurait certainement pas faite si elle n'avait été publiquement reconnue. Tous les auteurs qui ont sans parti-pris étudié cette question d'histoire ont vu dans la formation des Etats pontificaux l'action de la divine Providence. Ces Etats se sont constitués lentement, sans que les Papes le voulussent, sans que les puissants du monde l'eussent décidé. Dieu voulut cet état de choses, l'avait décidé de toute éternité et ce sera le péché irrémissible du gouvernement piémontais d'avoir défait ce que Dieu avait fait, ce sera la honte éternelle du 19e siècle d'avoir lâchement *laissé* défaire ce que *les siècles* avaient fait (cf. Jungmann, *Dissert. sel. in Hist. eccl.*, T. III, Dissert. XIV).

Rien ne se justifie mieux, nous venons de le voir, que la souveraineté temporelle des Papes, mais peut-on en dire autant de celle des évêques ? Cette souveraineté a-t-elle été le rempart nécessaire ou simplement utile de la juridiction épiscopale ? A-t-elle été conforme, n'a-t-elle pas plutôt été positivement contraire aux intentions du divin Fondateur de l'Eglise ? Disons d'abord qu'évidemment les raisons que nous avons fait valoir en faveur de la souverainté temporelle des Papes appliquées aux évêques perdent beaucoup de leur force mais est-ce à dire que le seul fait

de cette seconde souveraineté soit opposé aux desseins de Jésus-Christ? Le prétendre serait certainement de l'exagération. Rappelons l'origine de ce fait. Les empereurs ou rois du moyen-âge étendaient leur sceptre sur d'immenses pays qu'ils étaient impuissants à gouverner directement par eux-mêmes. Ils confiaient donc l'administration de certaines régions à des seigneurs qui exerçaient leur pouvoir sous leur direction et devaient leur rendre compte de leur gestion. On comprend facilement que dans maints cas les souverains préférassent déposer une partie de leur puissance et de leur responsabilité entre les mains des évêques. En tant qu'ecclésiastiques, ceux-ci offraient plus de garanties de vertu, de fidélité, d'obéissance ; ils exerçaient un ascendant plus grand sur les populations si croyantes du moyen-âge ; enfin comme ils vivaient dans le célibat, n'avaient donc pas de postérité où d'héritiers, ils étaient moins tentés de se rendre indépendants ; en tout cas les souverains à la mort de chaque titulaire avaient l'avantage de choisir un successeur conformément à leurs préférences. Peut-on reprocher aux évêques d'avoir accepté l'offre qui leur était faite par des empereurs, des rois chrétiens, dont plusieurs avaient rendu d'éminents services à l'Eglise, dont d'autres ne se fussent pas fait scrupule de se venger sur l'Eglise du refus qu'on leur aurait opposé? Les évêques étaient en cela d'autant moins répréhensibles qu'ils pouvaient espérer avec fondement trouver dans leur pouvoir temporel un moyen de soutenir auprès des foules la puissance spirituelle.

Sans doute, cette souveraineté temporelle a été l'occasion d'abus. Des évêques et même des papes ont accordé une importance exagérée à l'administration temporelle de leurs Etats, la conduite militaire de Jules II donna même lieu à une anecdote satyrique,

d'après laquelle ce pape aurait jeté les clefs de l'Eglise dans le Tibre en disant : « Puisque les clefs de S. Pierre ne servent de rien dans les batailles, je veux essayer du glaive de S. Paul. » Mais c'est l'indice d'un esprit faux et mesquin de ne voir et de ne vouloir juger une chose que par les abus auxquels elle a donné occasion. Il faut voir une institution en elle-même, dans ses grandes lignes. Envisagée ainsi, la souveraineté temporelle dans l'Eglise ne prête le flanc à aucune accusation fondée.

TROISIÈME OBJECTION : *Les prétendus empiétements de la puissance ecclésiastique.* — Abordons à présent le 3e grief que les ennemis de la religion articulent contre la puissance ecclésiastique : on l'accuse d'avoir été jusqu'à régenter les souverains, jusqu'à se mêler de leur manière de gouverner, jusqu'à déposer ceux d'entre eux qui refusaient de se plier à ses exigences. Tristes temps, ajoute-t-on, que ceux où la théocratie pesait de tout son poids sur les actes des rois et sur les aspirations de la société ; il n'est rien qu'on ne doive mettre en œuvre pour prévenir le retour d'un semblable régime. — Les ennemis de l'Eglise peuvent avoir leur apaisement : le moyen-âge ne reviendra plus, mais cette disparition définitive d'une époque où la tiare brillait aux yeux des populations au-dessus de la couronne, est-elle un bien et surtout l'Eglise a-t-elle pendant toute cette époque outrepassé ses droits, méconnu ceux de la royauté ? La science impartiale, celle qui s'éclaire du double flambeau de la raison et de la foi répondra par une dénégation énergique. On trouve monstrueux que des Papes soient allés quelquefois jusqu'à déposer des rois ou des empereurs, mais en criant à la monstruosité, on ne montre qu'une chose, son ignorance absolue de l'histoire et des premiers éléments de la religion. Il est

historiquement exact que des Papes ont non seulement déclaré déchus de leur dignité, mais déposé en vertu de leur autorité des souverains qui scandalisaient l'Eglise par leurs désordres ou leur impiété.

Pour bien comprendre le bon droit de la Papauté en cette matière, il faut ranger les souverains du moyen-âge en trois catégories : les empereurs, les rois vassaux du saint Siège et les rois indépendants du saint Siège en tant que souverains et dans les affaires purement civiles. Pour ce qui est des empereurs, le Pape lui-même les choisissait ; S. Léon III avait désigné et couronné de sa main le premier titulaire du S. Empire : Charlemagne. Celui-ci avait montré lors de la cérémonie du sacre qu'il comprenait le sens de cette dignité laquelle dans les intentions du Pontife l'obligeait à protéger la sainte Eglise et à défendre en toute occurrence ses droits. Pendant tout le moyen-âge, cette signification resta la même et le Pape resta toujours libre de conférer cet honneur à celui qu'il en jugeait le plus digne et qu'il y trouvait le plus apte. Quand donc le Pape enleva cette dignité, dont il était lui-même la source, à des souverains qui la tournaient contre lui, quand Grégoire VII déposa Henri IV révolté contre le saint Siège et quand Innocent IV déposa Frédéric II plus mahométan que chrétien, quelle injustice y eut-il en cela ?

Il y eut aussi au moyen-âge des souverains qui au fond n'étaient que les vassaux du saint Siège, de par la volonté de ces souverains ou de leurs prédécesseurs. L'esprit chrétien était chez plusieurs monarques de ce temps si vif qu'il les portait pour mieux s'assurer la protection céleste et l'assistance des SS. Apôtres, à faire hommage de leur couronne au Souverain Pontife qui ainsi devenait leur suzerain. Quelle injustice, quel abus de puissance y eut-il de la part des Papes à user à l'égard de ces rois des droits que

chaque suzerain avait au moyen-âge à l'égard de ses vassaux ?

Mais parlons des rois qui en cette qualité étaient indépendants du saint Siège. Quelque indépendants qu'ils fussent comme souverains et dans les choses purement civiles, c'étaient des rois chrétiens, baptisés, par conséquent membres de l'Eglise et sujets du Pape, ses sujets non seulement comme particuliers mais comme monarques car aussi en cette dernière qualité, ils avaient à remplir des devoirs dont ils étaient responsables devant Dieu et par conséquent devant Jésus-Christ, dont le Pape est le vicaire. Quand ils négligeaient leurs devoirs, quand ils abusaient de leur puissance pour détourner leurs sujets de la pratique de la religion ou de l'obéissance due à l'Eglise, quand ils transgressaient les commandements (1), le Pape avait le droit d'intervenir, de rappeler aux délinquants leurs obligations mises en oubli ou foulées aux pieds, de les punir même quand ils refusaient de revenir à résipiscence. Mais, dira-t-on, les Papes pouvaient-ils aller jusqu'à déposer des souverains légitimement arrivés au trône ? Pourquoi pas, si c'était là le seul moyen de rétablir l'ordre, de faire cesser un scandale et d'assurer aux peuples le bien supérieur du maintien de la religion. C'est d'une manière générale que Notre-Seigneur dit à S. Pierre : *Ce que vous aurez lié sur la terre, sera lié dans le ciel.* — Sans doute, cela paraît aujourd'hui exagéré, mais les peuples du moyen-âge, tout imprégnés d'esprit chrétien, trouvaient cela tout naturel et ils comprenaient le langage d'un Boniface VIII et d'un Innocent III quand ces Papes

(1) C'est ainsi qu'Innocent III crut devoir intervenir dans les querelles de Philippe-Auguste, roi de France, avec Jean sans Terre, roi d'Angleterre : les belligérants ne gardaient pas la trêve qu'ils avaient jurée, ils se rendaient coupables de péché et le Pape se crut obligé de les en avertir.

affirmaient qu'ils intervenaient même dans les affaires de l'Etat *ratione peccati :* en raison du péché (cf. Moulart, *L'Eglise et l'Etat*, 3e édit. p. 241 et suiv.).

Quant à l'ordre donné quelquefois par l'Eglise à l'Etat de mettre à sa disposition les moyens de coercition qui appartiennent en propre à la société civile, on aurait tort d'y voir un empiétement injustifié. Il est vrai que l'Eglise et l'Etat sont deux puissances indépendantes dans leur sphère propre, mais de ce que ces puissances sont distinctes l'une de l'autre, il ne s'ensuit pas que l'idéal soit la *séparation* de l'une d'avec l'autre. Au contraire, comme les intérêts à la garde desquels elles sont préposées, se rencontrent dans les mêmes personnes, elles doivent se donner la main pour promouvoir ces intérêts. L'Eglise n'a jamais marchandé son dévouement à l'Etat, pourquoi l'Etat serait-il avare de son assistance à l'égard de l'Eglise ? Or, un des principaux cas où il peut utilement prêter cette assistance, c'est celui où l'Eglise doit user d'énergie pour réprimer l'audace de ceux de ses enfants qui conspirent contre elle ou travaillent à sa destruction. Sans doute l'Eglise peut, sans sortir de son rôle, mettre en œuvre des mesures de rigueur et user de peines temporelles pour sauvegarder son intégrité, mais il lui convient peu de recourir elle-même à ces moyens extrêmes, elle a horreur de l'effusion du sang : elle fait donc dans cette occurrence, quoiqu'à contre cœur, appel au bras séculier, et celui-ci en tirant le glaive, favorise non seulement les intérêts de l'Eglise, mais encore les siens propres. Ceci fut surtout vrai au moyen-âge où le christianisme était à la base des constitutions des Etats et où nuire à l'influence de l'Eglise, c'était déposer au sein même de la société un germe de discorde et de malaise. — Mais l'assistance à prêter en certains cas par l'Etat à l'Eglise n'est pas simplement un service qu'elle lui rend, c'est

un devoir qu'elle accomplit, car si les deux sociétés sont appelées dans les intentions de Dieu à se donner la main, il n'en est pas moins vrai, que l'une d'elles, l'Etat est de beaucoup inférieure à l'autre, je veux dire l'Eglise, — elle lui est inférieure pour cette raison toute simple que la fin qu'elle poursuit à savoir la félicité temporelle est inférieure au but de la société ecclésiastique lequel n'est autre que la béatitude éternelle. Et comme chez l'homme, les biens inférieurs sont *subordonnés* au bien suprême, c. à d. que jamais ils ne peuvent être un obstacle à l'obtention du bien suprême et que même au besoin ils doivent servir de moyens pour assurer l'acquisition de ce bien, ainsi le pouvoir qui gouverne la société civile, doit avoir égard à l'Eglise pour ne pas gêner son action, pour ne rien faire qui puisse l'empêcher de travailler efficacement au salut éternel de ses membres *et pour l'aider, chaque fois qu'il en est requis, à remplir la mission salutaire et divine, dont elle est chargée par Dieu* (cf. Van den Berghe, *L'Eglise et l'Etat,* ch. II). Cette doctrine a servi de ligne de conduite pendant les siècles du moyen-âge ; depuis l'avènement des régimes politiques issus de la révolution, elle est devenue impraticable, quoique jusque dans ces derniers temps, les Pontifes romains aient pris soin de la rappeler. C'est ainsi que dans sa célèbre encyclique *Mirari vos,* Grégoire XVI pria en termes formels les souverains catholiques de considérer « que le pouvoir leur avait été donné, non seulement pour le gouvernement temporel, mais *surtout* pour défendre l'Eglise et que tout ce qui se faisait pour le bien de l'Eglise contribuait à leur repos et au soutien de leur autorité ».

Observons en finissant qu'il ne faut voir une intervention de l'Eglise dans les affaires temporelles que là où l'intention d'intervenir est suffisamment manifestée. Plusieurs fois, pour ne pas laisser en souffrance

les intérêts de l'Eglise et les sièges épiscopaux vacants, les Papes ont été obligés de traiter avec des rois dont le droit au trône n'était pas clairement établi, mais jamais leur intention ne fut de conférer un droit à celui qui n'eût été qu'un usurpateur. C'est ce que déclara formellement le pape Jean XXII à l'égard de Robert Bruce qui avait pris le titre de roi d'Ecosse, c'est ce que déclara derechef Grégoire XVI quand Louis-Philippe s'efforça d'obtenir, par la sanction de ce Pape, la consécration suprême du pouvoir que lui avait donné l'émeute (cf. bref *Sollicitudo*, à la fin de *l'histoire de Grégoire XVI* par Sylvain).

Il résulte de tout ce qui précède que l'Eglise n'a jamais étendu son autorité au delà des limites spirituelles dans lesquelles son divin Fondateur l'avait renfermée et c'est avec raison que Pie IX a condamné la 23e proposition du syllabus : *Les pontifes romains et les Conciles œcuméniques ont dépassé les limites de leur pouvoir et usurpé les droits des princes.*

CHAPITRE III.

Les Biens confiés par Jésus-Christ à son Eglise (1).

Les considérations que nous avons développées dans le chapitre précédent suffiraient déjà à nous faire reconnaître la véritable Eglise. Le pouvoir est dans une société ce que la tête est chez l'homme. Très souvent pour photographier une personne, on se contente de prendre la tête. L'inspection de cette partie principale du corps fait par elle seule reconnaître la personne photographiée. Ne pourrait-on pas en dire autant pour l'autorité ecclésiastique dont nous venons

(1) cf. P. Victor Kolb, S. J. *Die Glaubensspaltung.*

de fixer en quelque sorte sur le papier les traits les plus caractéristiques ? Mais le devoir d'être complet nous oblige de poursuivre l'étude commencée et d'ailleurs si attachante qui a pour objet : *l'œuvre de Jésus-Christ*. Parlons donc des biens dont la garde a été confiée à cette autorité que nous venons de caractériser. Ces biens sont au nombre de trois : *La vérité, la grâce* et *la perfection.*

Article I.

La Vérité.

Quand Notre-Seigneur envoya ses Apôtres dans le monde : Il leur dit : *Enseignez toutes les nations*, — *apprenez-leur à observer absolument tout ce que je vous ai commandé.* La véritable Eglise est donc celle qui a conservé intact le dépôt des vérités prêchées par Jésus-Christ. Quelle est cette Eglise-là ? Est-ce l'Eglise orientale schismatique ? Non, car chacun sait qu'elle rejette l'autorité du Souverain Pontife ; non seulement elle refuse de se soumettre à cette autorité, elle la nie, ce qu'elle ne peut faire sans se mettre en opposition avec les paroles les plus formelles de Notre-Seigneur, paroles que nous avons eu l'occasion de rapporter plus haut, — que dis-je, elle ne peut nier cette autorité sans se mettre en opposition continuelle avec sa propre liturgie dans laquelle on lit encore de nos jours plusieurs textes des SS. Pères, affirmant la suprématie de l'évêque de Rome. — Les Grecs schismatiques se sont aussi mis en tête de nier que le Saint-Esprit procède du Fils. Sans doute, il n'y a pas à cet égard entier accord parmi eux. On peut citer des Grecs schismatiques n'adhérant pas à cette négation ; — on peut en citer d'autres désapprouvant simplement l'addition des mots : *Filioque* (et du Fils) dans le symbole (cf. *Ami du clergé*, 1899

p. 289 et suiv.). Il n'en est pas moins vrai que la plupart des Orientaux non-unis voient dans la doctrine qui fait procéder le Saint-Esprit du Fils aussi bien que du Père, une erreur dogmatique, *antiévangélique,* selon l'expression employée par le patriarche de Constantinople dans sa réponse à la lettre conciliante du Pape Léon XIII. Or, il est bien certain, pour peu qu'on lise l'Evangile, que c'est l'opinion des Orientaux séparés qui constitue une erreur antiévangélique, car que de fois Notre-Seigneur a affirmé, implicitement, je le veux bien, mais assez clairement pour convaincre tout esprit de bonne foi, que le S. Esprit procède non seulement du Père mais aussi de lui. Quand il dit, p. ex. qu'il enverra le S. Esprit ou que celui-ci recevra de ce qui est à lui (au Fils), n'affirme-t-il pas en termes équivalents qu'il est le principe du S. Esprit ? C'est d'ailleurs ainsi que les SS. Pères et les Conciles (ceux d'Ephèse, de Chalcédoine, le 2e et le 3e de Constantinople) ont compris ces paroles. Les Orientaux schismatiques ne peuvent donc pas se dire en possession de la vérité annoncée par Jésus-Christ (1).

Les protestants le peuvent-ils peut-être ? Si vous prenez en main le catéchisme protestant d'Ernesti, vous pouvez y lire cette question : « Quelle est la véritable Eglise ? » Rép. : « Celle qui a gardé la doctrine de Jésus-Christ. » — « Quelle est cette Eglise ? » — « C'est l'Eglise protestante. » Les protestants ne perdent aucune occasion de proclamer qu'ils professent *le pur Evangile.* N'y aurait-il pas là quelque illusion de

(1) Les Grecs schismatiques ont par conséquent beau s'appeler orthodoxes. On voit qu'ils sont loin de l'être. Au lieu d'être orthodoxes, ils sont très hétérodoxes. Ils ne nient que deux vérités contenues dans l'Evangile, mais qu'importe, alors même qu'ils n'en nieraient qu'une, cela suffirait pour les convaincre de ne pas être la vraie Eglise de Jésus-Christ.

leur part ? J'avoue qu'il n'est pas facile de faire en peu de mots le procès aux protestants au sujet de leur doctrine. Qu'enseignent-ils ? Quel est le symbole officiel qui résume leurs croyances ? Personne ne saurait le dire. Il serait difficile pour ne pas dire impossible, d'imaginer un plus grand désarroi de doctrines que celui qui règne au sein du protestantisme. Il est cependant certaines doctrines qui sont généralement considérées comme propres et plus ou moins communes aux protestants. C'est d'abord le rejet de la tradition. Les protestants n'en veulent (du moins en théorie) à aucun prix. Ils craindraient sans doute de faire quelque injure au *pur Evangile,* s'ils venaient à y mêler des enseignements qui ne se trouvent pas expressément consignés dans la Bible. Mais en agissant ainsi, bien loin d'honorer Jésus-Christ, ils le divisent : ils ne reçoivent de lui que cette partie de sa doctrine fixée par les Apôtres sur le papier et refusent de recevoir cette autre partie non moins importante que les Apôtres ont transmise oralement. Leur prétention de ne vouloir accepter d'autre norme de foi que la Bible est condamnée par Jésus-Christ lui-même disant à ses disciples non d'écrire mais de *prêcher* tout ce qu'il avait enseigné, elle est condamnée non moins formellement par les Apôtres qui recommandent aux fidèles de garder non seulement ce qu'ils ont écrit, mais ce qu'ils leur ont transmis oralement. — Les protestants ne veulent pas non plus entendre parler de bonnes œuvres. C'est la foi seule, disent-ils, qui justifie l'homme. Cette doctrine quelque incroyable qu'elle soit, se trouve en toutes lettres dans les écrits de Luther. « Vous voyez donc, dit-il dans son opuscule : *De la captivité de Babylone,* vous voyez combien le chrétien est riche, puisque, alors même qu'il le voudrait, il ne peut se perdre, quelque grands que soient d'ailleurs ses péchés, à moins qu'il

ne veuille pas croire. Le seul péché qui peut le perdre, c'est le péché d'incrédulité. » Et à son ami Mélanchton, il écrivit : « Il nous faut pécher tant que nous sommes ici-bas ; il suffit que nous croyions en Jésus-Christ, l'Agneau de Dieu, qui enlève les péchés du monde. Le péché ne peut nous séparer du Christ, alors même que nous commettrions en un jour mille actions impures et mille meurtres. » Qu'en pensez-vous ? Luther en parlant ainsi fut-il bien l'écho fidèle de Jésus-Christ ? Que dit celui-ci ? Précisément le contraire de ce qu'enseigne l'infâme chef du protestantisme. Il insiste de toutes ses forces sur la nécessité des bonnes œuvres. « *Si vous m'aimez,* dit-il, *observez mes commandements,* » et encore : « *Celui qui a mes commandements et les garde, celui-là m'aime* » (Joan. XIV, 15, 21). Il va jusqu'à assurer que la sentence au dernier jour du monde dépendra des bonnes œuvres ; il dira alors : « *J'ai eu faim et vous ne m'avez pas rassasié ; j'ai été prisonnier et vous ne m'avez pas visité.... Allez loin de moi, maudits, dans le feu éternel* » (Matth. XXV, 42).

Il est encore un autre point où les protestants vont absolument à l'encontre des déclarations explicites de Notre-Seigneur : c'est celui de la présence réelle de Jésus-Christ dans la Ste Eucharistie. Zwingle, Carlostadt, Œcolampade, Socin nièrent catégoriquement la présence réelle, — Calvin changea plusieurs fois d'opinion mais son vrai sentiment fut que la présence de Notre-Seigneur dans le saint Sacrement n'est que *figurée* par la vertu qu'il y a placée, — Luther prétendit que le corps de Notre-Seigneur n'est présent qu'au moment de la manducation et simultanément avec le pain ; en parlant ainsi il s'éloigna moins que les autres chefs du protestantisme de la doctrine traditionnelle, mais tous ont méconnu le mystère central de la religion de Jésus-Christ, si clairement exprimé par ces paroles que Notre-Seigneur prononça lors de

la dernière Cène : *Ceci est* (non pas : *signifie*) *mon corps ; hoc :* ceci, c. à d. tout ce fragment de pain que je tiens en mains n'est plus à partir de ce moment du pain : c'est mon corps indépendamment de votre manducation, indépendamment de votre foi (1).

Je ne dirai rien du blasphème de Calvin qui osa écrire que Dieu prédestine certains hommes à la damnation : inutile de montrer par des textes combien une doctrine aussi impie est en opposition avec la doctrine de Jésus-Christ et de tout le Nouveau-Testament.

Si à présent nous passons en revue tous les articles du symbole catholique, tous les dogmes enseignés par l'Eglise catholique, il n'en est pas un qui se trouve le moins du monde en contradiction avec les paroles de Notre-Seigneur, pas un qui ne s'harmonise parfaitement avec toute la doctrine évangélique. Sans doute il est tels dogmes, p. ex. l'Immaculée Conception de la Ste Vierge, l'infaillibilité doctrinale du Souverain Pontife qui ne se trouvent pas énoncés d'une manière explicite dans la Ste Ecriture, mais ils y plongent, si je puis m'exprimer ainsi, leurs racines, et surtout ils sont contenus dans cette autre partie de la Révélation que nous nommons la Tradition et qui est aussi bien la parole de Dieu que la Ste Ecriture elle-même. C'est ce que nous aurons l'occasion de montrer jusqu'à l'évidence quand le moment sera venu de parler en détail de ces dogmes. En attendant, réjouissons-nous d'appartenir à cette Eglise qui possède dans sa

(1) Je ne sais quel peintre a représenté Jésus-Christ tenant dans sa main la Ste Hostie, à ses côtés sont Luther et Zwingle. Sous Notre-Seigneur se trouve écrite la parole : Ceci est mon corps, sous Luther cette autre : Ceci contient mon corps ; sous Zwingle la formule : Ceci signifie mon corps, et en dessous de ces trois affirmations, cette question : Qui a raison ? Poser la question, c'est la résoudre, et c'est par conséquent proclamer la véracité de l'Eglise catholique.

plénitude la vérité contemplée par Jésus-Christ dans le sein de son Père et apportée par lui sur la terre. Oh ! oui, un grand trésor que la vérité ! Le plus beau diamant de l'univers est peut-être le Kohinoor « montagne de lumière », qui, selon une légende hindoue, ornait il y a plus de 5000 ans la poitrine du héros Karna, fils du dieu soleil. Quand les Anglais s'emparèrent en 1849 du Pendjab indien, la pierre précieuse tomba entre leurs mains. Ayant été taillée en 1870 à Amsterdam, sur les ordres de la reine Victoria, elle commença à briller d'un éclat qui l'emporte de loin sur la splendeur de tous les autres diamants connus. Bien plus estimable que cette pierre précieuse est la doctrine de Jésus-Christ, doctrine que nous retrouvons tout entière dans notre Eglise et dont les Docteurs catholiques nous font apprécier, par leurs lumineux commentaires, toute la splendeur, tout le prix. Soyons fiers de posséder ce diamant et ayons à cœur d'en orner notre front, je veux dire notre intelligence.

Article II.

La Grace.

Jésus-Christ aurait insuffisamment pourvu au salut des hommes si au bien de la vérité dont nous venons de parler, il n'en avait joint un autre, celui de la grâce qui fait pénétrer dans les profondeurs de la vérité et donne la force d'y conformer la conduite. Le divin Sauveur n'a pas manqué de nous accorder largement ce second bien. Non-seulement la vérité, dit S. Jean (I, 17), mais la grâce aussi *per Jesum Christum facta est :* a été faite par Jésus-Christ. Toutes les confessions chrétiennes admettent le caractère surnaturel et la nécessité de la grâce, mais elles se séparent les unes des autres quand il s'agit de déterminer les moyens que Notre-Seigneur a institués pour faire

arriver jusqu'aux hommes ce secours céleste. Laquelle a raison ? Pour le savoir, prenons en mains la Ste Ecriture et l'histoire de l'Eglise primitive.

§ I.

Le saint Sacrifice de la Messe.

Peu d'instants avant sa Passion, Notre-Seigneur institua la S[te] Eucharistie. Il prit, disent les Evangélistes, un peu de pain dans ses mains adorables, le bénit et dit : *Ceci est mon corps qui est donné* — brisé — *pour vous ;* il bénit aussi une coupe de vin en disant : *ceci est le calice qui est répandu pour vous* (Matth. xxvi, 26, 27). En prononçant ces mots, Jésus-Christ rendit présents son corps et son sang, dans un état d'immolation, — il parla au présent : *qui est donné,* — *qui est répandu,* pour bien faire ressortir qu'il s'agissait d'un sacrifice, d'un véritable sacrifice, offert *actuellement* et non pas simplement destiné à être offert dans l'avenir (cf. Gihr, *Das h. Messopfer*). Et ce sacrifice, Jésus-Christ a voulu qu'il se perpétuât jusqu'à la fin des siècles : « *Faites ceci,* dit-il, *en mémoire de moi* » (Luc. xxii, 19. — 1 Cor. xi, 24). S. Paul s'écrie : *Nous avons un autel, auquel n'ont point droit de participer ceux qui servent au temple,* c. à d. les prêtres et les lévites de l'ancienne loi (Hebr. xiii, 10). Les plus anciens Pères de l'Eglise, contemporains des Apôtres, parlent du saint Sacrifice de la Messe. C'est ainsi que S. Clément écrit dans sa 1[ère] lettre aux Corinthiens : « Nous voyons, Frères, que vous n'avez pas eu honte de bannir de *l'autel* quelques-uns de ces hommes vénérables qui avaient saintement accompli tous les devoirs de la *liturgie.* » S. Ignace martyr écrit à son tour dans sa lettre aux Ephésiens : « Que nul ne s'y trompe. Quiconque se tient éloigné de *l'autel* doit être privé du pain de Dieu. » Le protestant Grabe, savant

anglais, convient dans ses Notes sur S. Irénée, liv. 4, que tous les Pères de l'Eglise, ceux qui ont connu les Apôtres et ceux qui leur ont succédé, ont regardé l'Eucharistie comme le sacrifice de la Loi nouvelle. Il reconnaît que cette doctrine a été, à cette époque reculée, celle de toute l'Eglise et cite en preuve les anciennes liturgies que Luther a proscrites (cf. Franche, *La Bible*, p. 262-263). L'Eglise catholique est donc bien autorisée à voir dans la Messe un vrai sacrifice, le sacrifice de la nouvelle Loi. Ce n'est pas qu'elle juge insuffisant le sacrifice de la croix, mais elle croit que la Messe est un des moyens dont Notre-Seigneur se sert pour nous appliquer les mérites de son immolation sur le Calvaire, et ce sentiment n'a rien que de très légitime et de très raisonnable. Mais comment les protestants peuvent-ils croire être les vrais disciples de Jésus-Christ, alors qu'à la suite de leur chef Luther ils ont abrogé cet auguste sacrifice que Jésus-Christ a lui-même institué, que les Prophètes avaient annoncé et qui n'avait jamais cessé un jour d'être offert depuis l'existence du christianisme ? Sous prétexte de mieux exalter l'œuvre redemptrice accomplie par Jésus-Christ sur la croix, ils se privent d'un des principaux moyens institués par le même Jésus-Christ pour appliquer aux âmes les effets de cette grande œuvre. Le protestantisme est une religion sans sacrifice, chose inouïe et qui seule suffirait pour en faire voir la fausseté (1).

(1) Il ne faudrait pas croire cependant que la Messe n'est pas du tout célébrée chez les protestants. Elle l'est mais en apparence seulement. Dans certaines régions (Danemark, Suède, Norvège) « le prêtre lit le Kyrie, le Gloria, l'Epître, l'Evangile, la Préface et passe immédiatement à la Consécration dont les paroles sont chantées comme le *Sanctus*. Pendant que le *Benedictus* est chanté au jubé et par le peuple, l'Elévation est faite, non au-dessus de la tête, comme font les prêtres romains, mais à gauche et à droite du prêtre. Vient alors le *Pater*, le *Pax Do-*

Quant aux Orientaux schismatiques, ils admettent en principe et leurs prêtres offrent le saint Sacrifice de la Messe, mais pour la plupart d'entre eux ce Sacrifice est un trésor caché qu'ils profanent par l'inintelligence et qui est même de leur part l'objet d'une grave erreur doctrinale. L'Eglise grecque non-unie se trompe en effet au sujet du moment où s'opère la transsubstantiation, dans laquelle consiste au moins partiellement l'essence du saint Sacrifice. La vertu de changer le pain au corps de Jésus-Christ n'est pas attribuée par les Orientaux schismatiques aux paroles : *Ceci est mon corps*, qui réalisèrent cependant cette merveille à la dernière Cène, et doivent encore maintenant la réaliser conformément à la parole : *Faites ceci* (faites la même chose) *en mémoire de moi*, — elle est plutôt attribuée par eux à une prière adressée par le prêtre au saint Esprit après que les paroles de la Consécration ont déjà eté prononcées, en sorte que ce serait plutôt le Paraclet que le Fils de l'homme qui ferait les fonctions de prêtre selon l'ordre de Melchisédech. Il

mini, suivi immédiatement de la communion pendant qu'on chante l'*Agnus Dei*. On chante aussi le *Quod ore sumpsimus* et le peuple s'approche alors du banc de communion, où les femmes se découvrent comme les hommes. Ils reçoivent une hostie sur la langue et un peu de vin à boire. Chaque fois que le calice a circulé, on le frotte avec un essuie-main ». Après avoir ainsi communié, ils regagnent sans aucun respect leur place où les hommes sèchent leur moustache et les femmes leur bouche avec leur mouchoir. Le surplus du vin est jeté (Extrait d'une lettre d'un Père prémontré, missionnaire au Danemark. Messager de N.-D. du Sacré-Cœur, 10e année, p. 237). Dans la plupart des contrées protestantes la messe est bien plus sommaire, on n'y a guère conservé que le commencement de la messe. Tout se passe à peu près comme dans les églises catholiques jusqu'à l'Evangile inclusivement. Après le prêche, le dominé rentre à la sacristie et tout est dit. Pauvres protestants ! comme ils ont été trompés ! on leur a enlevé le noyau, et on leur a laissé l'écorce.

y a plus : dans l'Eglise russe du moins, existe la coutume d'ajouter avant la communion une certaine quantité d'eau chaude aux saintes espèces déjà mêlées dans le calice. On se demande avec raison si cette eau chaude versée en une quantité qui est quelquefois trois ou quatre fois supérieure à celle de l'espèce du vin, n'altère pas tellement l'une et l'autre espèce, qu'elles ne sont plus propres à servir de voile eucharistique au corps et au sang de Notre-Seigneur ? (cf. *Persécution de l'Eglise en Russie* par un ancien conseiller d'Etat de Russie, p. 316-324).

§ II.

Les Sacrements.

Si la Messe est dans les intentions de Notre-Seigneur, du moins à certains points de vue, le principal moyen de nous appliquer les fruits de sa mort, elle n'est cèpendant pas l'unique moyen de nous faire participer à ces fruits. Elle est plutôt comme un réservoir d'où partent sept canaux qui vont porter jusqu'aux extrémités du royaume spirituel de l'Eglise les grâces dont les hommes ont besoin. Ces canaux s'appellent les Sacrements. Je viens de dire qu'ils sont au nombre de sept : c'est la doctrine de l'Eglise catholique, qui bien loin d'avoir fixé arbitrairement ce nombre, en montre l'origine et le bien fondé dans l'Evangile et les écrits des Apôtres. Je me dispense de prouver ici l'institution divine du baptême et de la sainte communion, puisque ces deux sacrements sont admis par toutes les confessions chrétiennes. Ne parlons donc que des cinq autres sacrements : la confirmation, la pénitence, l'Extrême-Onction, l'ordre et le mariage (1).

(1) Encore me permettra-t-on de ne pas traiter cette matière avec tous les développements qu'elle comporte, puisqu'elle reviendra nécessairement dans un ouvrage qui fera suite à celui-ci.

Ces institutions sont-elles réellement des signes sensibles institués par Notre-Seigneur et transmettant la grâce invisible ? Oui, sans aucun doute. « *Les Apôtres*, lisons-nous dans le livre des Actes, *les Apôtres qui étaient à Jérusalem, ayant appris que la Samarie avait reçu la parole de Dieu, y envoyèrent Pierre et Jean. Ceux-ci arrivés chez les Samaritains, prièrent pour eux, afin qu'ils reçussent le Saint-Esprit, car il n'était encore descendu sur aucun d'eux ; ils avaient seulement été baptisés au nom du Seigneur Jésus. Alors Pierre et Jean leur imposèrent les mains et ils reçurent le Saint-Esprit* (Act. VIII, 14 et suiv.). Voilà mentionné assez clairement, si je ne me trompe, le sacrement de confirmation ; il s'agit en effet d'une cérémonie qui succède au baptême, et confère une nouvelle abondance de grâces : cette cérémonie consiste dans l'imposition des mains ; c'est par le moyen de cette imposition que le saint Esprit est conféré, ainsi que cela ressort suffisamment des paroles qui suivent dans le texte sacré : « *Lorsque Simon vit que le saint Esprit était donné par l'imposition des mains des Apôtres....* Ouvrons de nouveau les saintes Lettres : *Jésus souffla sur eux* (les Apôtres) *et leur dit : Recevez l'Esprit saint. Ceux à qui vous remettrez les péchés, ils leur seront remis ; — et ceux à qui vous les retiendrez, ils leur seront retenus* » (Joan. XX, 22 et 23). Voilà bien Notre-Seigneur établissant les prêtres juges des consciences et obligeant conséquemment les pécheurs à faire connaître l'état de leur âme. Si le pénitent accomplit les conditions voulues, le prêtre l'absoudra et au moyen de l'absolution sacramentelle, qui est un signe extérieur, lui accordera la grâce du pardon et d'autres grâces actuelles. — Retournons au texte sacré ; prenons en main l'épître de S. Jacques : *Si quelqu'un parmi vous est malade*, dit ce S. Apôtre, *qu'il appelle les prêtres de l'Eglise et que ceux-ci prient sur lui,* APRÈS L'AVOIR OINT D'HUILE *au nom du Seigneur. Et la prière de la foi sauvera le malade,*

et le Seigneur le relèvera, et s'il a commis des péchés, ils lui seront pardonnés (Jac. v, 14, 15). Quelle merveilleuse dispensation de grâces due à l'onction accompagnée de la prière ! Et qui ne reconnait ici le sacrement d'Extrême Onction ? S. Jacques ne dit pas expressément que Notre-Seigneur en est l'auteur, pas plus que S. Luc ne le dit pour la confirmation, mais qui peut attacher la grâce à un signe sinon Jésus-Christ, l'Auteur de la grâce ? — De nombreux passages du Nouveau-Testament nous montrent les Apôtres conférant les grâces du sacerdoce par l'imposition des mains (Act. xiii, 2 ; ii Tim. i, 6 ; i Tim. iv, 14 ; i Tim. v, 22 ; Act. xx, 28), et agissant ainsi à la suite de Notre-Seigneur qui avait séparé certains hommes de la foule, avait chargé ces hommes de faire ce qu'il avait fait lui-même à la dernière Cène, et leur avait accordé le pouvoir de lier et de délier. — Enfin il y a le mariage. Dans son épître aux Ephésiens, S. Paul dit de ce contrat qu'il est un grand mystère dans le Christ et dans son Eglise (v). Si cette parole signifie quelque chose, et les protestants ne feront pas, j'espère, à S. Paul l'injure de penser de lui qu'il parle pour ne rien dire, il ne peut s'agir ici que de quelque chose de supérieur au simple ordre naturel. Dans l'Eglise, selon le développement donné à sa pensée par le même Apôtre, l'union conjugale n'est autre chose qu'une imitation *extérieure* très réelle de l'union surnaturelle, abondante en grâces, indissoluble, contractée par Jésus-Christ avec son Eglise : ce qui revient à dire que le mariage est un sacrement (cf. Pohle, *Lehrbuch der Dogmatik,* T. iii, p. 592-593). Quand donc les protestants ne veulent recevoir que deux sacrements, tout en déclarant que la véritable Eglise est celle où les sacrements institués par Jésus-Christ sont validement dispensés, ils prononcent eux-mêmes leur jugement. Et même ces deux sacrements qu'ils

ont conservés, comment les comprennent-ils ? La seule efficacité qu'ils leur attribuent a sa source dans la foi de celui qui les reçoit. Ils accusent de superstition les catholiques qui font, eux, profession de croire que les sacrements produisent la grâce en vertu d'une efficacité qui leur est propre, mais se rendent-ils bien compte du vrai sens de la doctrine catholique ? Parce que nous disons que les Sacrements opèrent la grâce en vertu d'une efficacité qui leur est intrinsèque, nions-nous peut-être que certaines dispositions soient nécessaires chez celui qui les reçoit ? Pas le moins du monde, nous affirmons plutôt la nécessité de ces dispositions et de l'absence de tout obstacle qui paralyserait l'action de la grâce. Il en est des Sacrements comme du feu qui ne peut consumer le bois que si celui-ci est suffisamment sec mais qui ne tire pas du tout des conditions du bois et particulièrement de la sécheresse *la vertu* de brûler. — Si les protestants sont dans le vrai, comment peut-il se faire que des enfants à peine nés et par conséquent incapables de croire reçoivent la grâce par le baptême ; comment non seulement l'Eglise primitive mais l'Eglise évangélique elle-même a-t-elle pu autoriser ce baptême ? Nous venons de dire que les protestants admettent du moins dans un certain sens deux sacrements : le baptême et la cène. On a cependant lieu de se demander à quel titre la cène est un sacrement dans l'Eglise protestante. Les luthériens enseignent que Jésus-Christ y est présent au moment de la manducation, mais peuvent-ils le prétendre sérieusement ? Ils n'ont pas de vrais prêtres, le sacrement d'ordre n'existe pas à leurs yeux. En vertu de quelle puissance les pasteurs rendent-ils Jésus-Christ présent dans leur cène ? Cette puissance fait *même* défaut dans l'Eglise anglicane qui sans doute a des évêques et reconnaît à l'ordre son caractère sacramentel, mais s'est séparée du cen-

tre de l'unité catholique et est comme édifiée sur un épiscopat sans réalité. En effet Parker, chapelain d'Anna Boleyn et source de l'épiscopat anglican, supposé qu'il eût été *ordonné* par *un évêque sacré lui-même* (Barlow) avec *le sérieux et les intentions nécessaires* (chacun de ces trois points est très douteux) ne le fut certainement pas validement, puisqu'on fit le sacre conformément au rituel d'Edouard, où aucune formule ne spécifiait l'ordre conféré, et où aucune parole ou cérémonie n'exprimait le pouvoir d'absoudre ou d'offrir le saint Sacrifice. Il est certain aussi que plusieurs évêques d'Elisabeth ne reçurent pas le sacre épiscopal, ce qui à lui seul suffirait pour rendre douteuse la validité des ordinations anglicanes d'aujourd'hui. Il faut dire la même chose de la confession qui est enseignée et pratiquée dans certaines régions protestantes (1). Elle ne saurait être, vu l'absence de sacerdoce au sein du protestantisme, qu'un rite sans valeur et sans efficacité. Il y a plus, la validité de la collation du sacrement le plus nécessaire, le baptême, n'est plus tout à fait certaine. Comme la validité dépend en

(1) Il faut savoir que Luther lui-même a varié dans sa doctrine touchant le nombre des sacrements. Tantôt il a enseigné qu'il y a deux sacrements, tantôt qu'il y en a trois. Ce qui est certain, c'est qu'il n'a pas admis la nécessité de la confession auriculaire. « Dieu, écrit-il, n'a pas institué la confession orale, qu'on fait au prêtre, c'est le Pape qui y oblige les hommes. » Les protestants ont donc supprimé le confessionnal. « Dans certaines contrées ceux qui veulent être déchargés de leurs péchés, peuvent, s'ils le jugent à propos, se rendre à l'église le dimanche, ou aussi le vendredi à l'heure fixée, et se placer avec les autres au banc de communion : le pasteur leur posera les mains sur le front, dira quelques mots et tout sera pardonné. S'ils ne veulent pas se soumettre à cette formalité, c'est bien aussi, il n'y a pas là d'obligation » (Fr. Simon Eyckens, missionnaire au Danemark). Il y a un demi-siècle, les ritualistes ont rétabli dans leurs temples les confessionnaux et presque tous les autres objets du culte catholique.

effet de l'intention de celui qui baptise, et que beaucoup de protestants ne croient plus réellement au dogme de la sainte Trinité ou négligent des rites essentiels, il a fallu adopter l'usage de rebaptiser sous condition les protestants qui entrent dans l'Eglise catholique. Que les protestants sont donc à plaindre ! De combien de moyens de salut leurs misérables chefs les ont privés ! Ci et là ils croient encore tenir quelques-uns de ces moyens, mais en y regardant de plus près, ils sont obligés de constater que ce ne sont que des fantômes qui s'évanouissent entre leurs mains.

Les Grecs schismatiques sont plus heureux : ils ont sauvé du naufrage du schisme tous les sacrements institués par Notre-Seigneur, et cependant que penser de la manière d'administrer la confirmation sans imposition des mains ; que penser du mode adopté pour mettre la quantité de pain et de vin consacrés en rapport avec le nombre de communiants ? « Nous avons vu de nos yeux, dit un auteur, un vieux soldat, faisant office de clerc, apporter dans un pan de sa redingote une portion de fragments de pain que le prêtre fit entrer dans le calice, afin de pouvoir continuer la communion. » Que penser surtout de la façon sommaire de recevoir l'aveu des péchés commis par toute une foule qui crie à tue-tête des choses inintelligibles ? Le P. Jean de Cronstadt, qu'on appelle le saint russe, se permet quelquefois cette liberté. Il engage tous les assistants à accuser à haute voix leurs péchés les plus graves et ensuite donne globalement l'absolution sacramentelle. Et puis après tout, les Grecs schismatiques ont-ils la juridiction ? Certains canonistes, je le sais, l'affirment : ils se basent sur ce fait que les Papes ont traité avec leurs évêques comme avec de vrais pasteurs et les ont convoqués aux conciles, ils disent encore que puisque la juridiction était censée accordée avant le schisme aussi

longtemps qu'elle n'était pas annulée, pourquoi ne continuerait-elle pas d'exister même après le schisme, tant qu'elle n'a pas été retirée. On fera bien remarquer, disent ces auteurs, que les catholiques ne peuvent pas recevoir les sacrements de prêtres schismatiques, et que ceux-ci par là même qu'ils sont excommuniés, sont privés de toute juridiction. Mais pour ce qui est du premier point, il peut y avoir et il y a d'autres motifs que l'absence de juridiction pour défendre aux catholiques de se confesser à des prêtres schismatiques, et pour ce qui est du deuxième point, la privation de juridiction n'est que la conséquence de l'excommunication *dénoncée,* rien non plus ne prouve que Paul IV, en privant de juridiction les hérétiques et schismatiques même simplement notoires, ait voulu comprendre les Grecs dans sa déclaration. Voilà comment parlent ces canonistes, mais des auteurs en plus grand nombre soutiennent le contraire et c'est le sentiment le plus probable que les prêtres schismatiques n'ont aucune juridiction, qu'ils n'ont pas par conséquent le pouvoir d'absoudre (sinon en cas d'extrême nécessité, cas où la sainte Eglise suppléerait).

Avouons que les abus et les incertitudes que nous venons de signaler sont chose inconnue dans l'Eglise catholique. Les écarts que les Orientaux schismatiques nous reprochent n'ont ce caractère que dans leur imagination servie par une science fort problématique et une prévention aveugle contre tout ce qui vient de Rome. Disons-en cependant un mot. Les schismatiques nous font un grief de la manière dont nous administrons le sacrement de baptême. Ils prétendent, au moins plusieurs d'entre eux, que l'immersion est de l'essence du sacrement et que conférer le baptême par affusion est contraire à l'institution divine et à la vénérable tradition. Mais s'il en est ainsi, comment se fait-il que dès les premiers siècles, l'Eglise uni-

verselle ait solennellement approuvé le baptême « des malades allités » lequel se conférait par affusion? Comment expliquer la présence dans les catacombes de fresques remontant au 3e siècle et de burettes faisant clairement allusion au baptême par affusion (cf. dom Wolter, *les Catacombes,* p. 128-129)? Comment l'auteur de la *Doctrine apostolique* a-t-il pu écrire : « Si l'eau n'est point assez abondante pour y plonger le néophyte, il suffit d'en verser à trois reprises sur la tête, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit. » La validité du sacrement est aussi bien sauve dans l'un que dans l'autre cas. Si l'Eglise latine a rendu l'affusion obligatoire en occident, elle a eu pour cela les meilleures raisons, entre autres le souci de la décence, et la crainte d'exposer la délicate santé de l'enfant dans nos rudes climats. Deux autres griefs formulés par les Orientaux non-unis contre l'Eglise catholique concernent la sainte communion. Ils nous reprochent comme de grands crimes de nous servir de pain azyme, et de ne conférer l'Eucharistie que sous une seule espèce. Quant au premier de ces points, au lieu de pouvoir servir de thème à reproche, il mérite pleine estime, car en se servant de pain azyme, l'Eglise latine imite fidèlement la conduite de Notre-Seigneur qui se servit, lui aussi, de pain azyme pour instituer la sainte Eucharistie : ce pain est plus propre aussi à symboliser la pureté de la Chair de Jésus-Christ, et l'usage de confectionner avec ce pain les espèces eucharistiques n'est pas moins vénérable quant à l'antiquité et à l'universalité que la pratique observée par les Eglises orientales. Si ensuite l'Eglise catholique ne permet la distribution de la sainte Eucharistie que sous une seule espèce, elle ne fait en cela rien de contraire à l'ordre de Notre-Seigneur : Mangez *et buvez,* attendu que ces paroles furent adressées par lui aux Apôtres et à leurs successeurs seu-

lement, non à tous les fidèles. Mais dès lors que la communion sous une seule espèce n'a rien d'opposé à la volonté de Jésus-Christ, dès lors aussi que Notre-Seigneur est tout entier présent sous une seule espèce aussi bien que sous les deux, pourquoi de sages raisons n'auraient-elles pas pu déterminer la sainte Eglise à ne plus administrer la sainte Communion que sous cette forme. Ces sages raisons, qui ne les devine, qui ne les comprend ? C'est la nécessité de ne point exposer le précieux sang, particulièrement aux jours de grande affluence, à être répandu ou profané, c'est la difficulté de se procurer ou de conserver le vin pur dans certains pays, c'est la répugnance qu'éprouvent beaucoup de personnes à approcher les lèvres d'une coupe qui circule de bouche en bouche. D'ailleurs, qu'on le sache bien, dès les premiers siècles, l'Eucharistie a été dans mainte circonstance distribuée sous une seule espèce. C'est ainsi qu'on donnait aux enfants la sainte Communion sous la seule espèce du vin. On la portait aux malades sous la seule espèce du pain. Beaucoup de fidèles, surtout des anachorètes et des confesseurs de la foi emportaient la sainte hostie chez eux. Les hommes la recevaient dans la main droite, les femmes dans un voile enroulé autour de leurs mains ; ils la portaient dans de petites boîtes suspendues à leur cou ou cachées sur leur poitrine, et la conservaient dans un coffre, une armoire, un oratoire domestique jusqu'au moment où ils s'en nourrissaient (cf. Tournebize, *L'Eglise grecque-orthodoxe,* 2e partie, p. 23-25).

En s'attaquant à nos usages, les Grecs schismatiques fournissent la preuve non de l'invalidité de ces usages tels qu'ils existent chez nous, mais du manque d'orthodoxie qui règne chez eux. Ils confondent dans la doctrine des sacrements ce qui est accessoire avec ce qui est principal, ce qui est accidentel avec ce qui

est essentiel. Peut-on croire que le saint Esprit assiste une Eglise qui verse dans de si graves erreurs ?

Il existe dans l'Eglise catholique des cérémonies qui ont avec les sacrements une certaine ressemblance : on les appelle *sacramentaux*. Les protestants s'en détournent avec horreur et cependant quoi de plus conforme à l'esprit de christianisme ? Tous les principaux sacramentaux remontent aux temps apostoliques : Depuis le temps des Apôtres, l'Eglise bénit de l'eau pour en asperger les fidèles et les choses qui sont à leur usage. Elle demande à Dieu par cette bénédiction de purifier du péché ceux qui se serviront de cette eau sainte, d'éloigner d'eux les pièges de l'ennemi du salut et de mettre le démon en fuite. Depuis les temps des Apôtres aussi, au témoignage de S. Basile, les fidèles font sur eux le signe de la croix. Du temps de Tertullien nous voyons cette sainte pratique généralement reçue en Orient et en Occident. On cite de nombreux miracles opérés par le signe de la croix et l'usage de l'eau bénite, et cela seul suffirait pour prouver la légitimité de ces usages tenus en si grande estime par l'Eglise catholique.

Avant de terminer ce paragraphe, disons encore un mot d'une autre institution chère à l'Eglise catholique et quelque peu semblable aux sacrements dont il a été question. Je veux parler des indulgences. Ici il y a accord entre protestants et Grecs schismatiques pour reprocher à l'Eglise catholique *l'ignoble trafic*, disent-ils, auquel elle se livre moyennant cette institution. Ils dénoncent avec indignation celle-ci comme l'une des plus honteuses tares qui déparent le *papisme*. Les protestants et les Grecs schismatiques savent-ils seulement bien le sens que les catholiques attachent à ce mot : *indulgences ?* Celles-ci ne sont autre chose que la remise plus ou moins complète des peines temporelles, réservées à une âme après l'absolution de ses péchés. Ces

peines, il faudrait les subir en ce monde ou en purgatoire, mais voici que Jésus-Christ met à la disposition des fidèles la surabondance de ses satisfactions, — à ce trésor déjà si abondant sont venues s'ajouter dans le cours des siècles les satisfactions des Saints. Toutes ces expiations sont le domaine, la propriété, le trésor immédiat de l'Eglise : c'est celle-ci qui en a la garde, et comme l'administration. C'est en effet aux Apôtres et à leurs successeurs qu'il a été dit : *Tout ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans les cieux.* A l'Eglise il appartient de fixer les conditions à remplir par les fidèles pour pouvoir bénéficier de ce trésor. Ces conditions sont toutes saintes, par exemple des prières à réciter, de bonnes œuvres à faire, des aumônes à distribuer. On objecte que les indulgences ont été inconnues dans les premiers temps du christianisme. Disons plutôt qu'elles ont tout au plus affecté alors une autre forme. Mais ce fut bien une indulgence que la remise d'une partie de sa peine à l'incestueux de Corinthe ; ce fut bien une indulgence aussi que la remise aux apostats des peines canoniques en considération de tels confesseurs de la foi qui avaient intercédé pour eux.

En ce point donc, comme dans tous les autres qui séparent les hérétiques des catholiques, ce sont les premiers qui s'éloignent de la vérité chrétienne, et montrent ainsi qu'ils ne sauraient constituer la véritable Eglise de Jésus-Christ.

§ III.

La Prière.

Il serait difficile de signaler une parole que Jésus-Christ ait prononcée plus souvent que l'assurance d'accorder toutes sortes de faveurs célestes et par conséquent la grâce à la prière faite en son nom et avec

les dispositions requises. Aussi toutes les confessions chrétiennes sont-elles unanimes à voir dans la prière un moyen de s'assurer la grâce de Jésus-Christ. Toutefois cette unanimité ne se soutient pas jusqu'au bout. Les protestants ne peuvent souffrir qu'on adresse ses prières à un autre qu'à Dieu ou à Jésus-Christ. Ils condamnent hautement l'invocation de la sainte Vierge te des Saints. Cette invocation est à leurs yeux une sorte d'idolâtrie. On se demande comment des gens d'esprit (et il y en a sans doute parmi les protestants) peuvent déraisonner de la sorte. Nous admettons et proclamons de toutes nos forces que Jésus-Christ est le seul médiateur de justice et que ses mérites sont la source de toutes les grâces que Dieu accorde aux hommes. Mais pourquoi n'y aurait-il pas des intermédiaires entre ce médiateur et nous, des intermédiaires qui s'appliquent auprès de ce médiateur à nous en obtenir avec plus d'abondance les grâces dont nous avons besoin ? Nous nous recommandons bien aux prières de personnes vivantes qui nous inspirent une particulière confiance par leurs vertus plus qu'ordinaires, pourquoi ne nous recommanderions-nous pas aux prières des Saints, et surtout de la Reine des Saints, la très sainte Vierge ? Ne doit-il pas être agréable à Jésus-Christ d'honorer ses Elus en exauçant leurs prières. D'ailleurs les faits sont là : d'innombrables miracles de toutes sortes sont venus récompenser d'une manière évidente la confiante invocation des Saints. Quand Dieu approuve le culte des Saints, les protestants ont-ils bonne grâce de venir le désapprouver ? N'ont-ils pas à un autre point de vue encore grand tort de s'insurger contre cette pratique, puisque la primitive Eglise en a fait un si grand cas ? Nombreuses en effet sont les inscriptions découvertes dans les catacombes et prouvant que les défunts regardés comme Saints étaient invoqués par leurs frères sur-

vivants ; nombreuses les épigraphes demontrant que des fêtes étaient dès les premiers temps instituées en l'honneur de ces Saints (cf. dom Wolter, *les Catacombes,* p. I, ch. V-IX).

Mais, objectent les protestants, les catholiques invoquent des statues, des images qui n'ont ni vie ni sentiment, des objets qui ont appartenu aux Saints, et puis on les voit entreprendre de grands voyages pour aller prier en tel ou tel endroit particulier, sous prétexte qu'on y reçoit plus de grâces. Tout cela n'est-ce pas de la superstition ? — Non vraiment, il n'y a aucune superstition dans toutes ces choses qu'on vient de dire. Les catholiques n'invoquent par les statues des Saints, mais les Saints représentés par les statues ; s'ils aiment à faire leurs prières devant des images saintes, c'est que ces images les portent en aidant leur imagination et en parlant à leurs sens, à prier avec plus de recueillement et de confiance. Il en est de même des reliques : en présentant au regard de Dieu ces restes de Saints qui lui sont chers, on le dispose à se montrer plus généreux, plus prodigue des grâces qu'on lui demande. Les pèlerinages n'ont non plus rien qui doive effaroucher la raison éclairée des protestants. Si dans l'Ancien-Testament il y eut un lieu (le temple) où Dieu exauçait plus facilement les prières qui lui étaient adressées, pourquoi n'y aurait-il pas de ces lieux aujourd'hui. En désignant tel ou tel lieu à la dévotion des hommes, le Ciel provoque ces rassemblements de fidèles qui sont si propres à communiquer aux plus froids la sainte contagion de la piété et de la faveur. N'est-ce pas là ce qu'on constate sans cesse à Lourdes, ce lieu de pèlerinage célèbre entre tous ?

Les enfants de l'Eglise catholique ne se contentent pas de prier pour eux-mêmes, ils offrent encore leurs prières à Dieu pour les défunts, retenus dans le lieu

de l'expiation. Du moment que l'existence du purgatoire est admise, on ne voit pas ce qu'il pourrait y avoir de répréhensible dans cette pratique. Tout au contraire, celle-ci ne saurait être que très légitime, très louable, très conforme à l'esprit de charité qui doit animer les membres de la triple Eglise triomphante, militante et souffrante. Aussi la recommandation des fidèles trépassés à la miséricorde divine est aussi ancienne que l'Eglise : S. Augustin *(Serm.* 172 n° 2) et S. Isidore de Séville *(De Eccles. offic.* 1, cap. 18, 11), si bons connaisseurs de la tradition, nous assurent que la prière pour les âmes du purgatoire remonte aux temps apostoliques. Le premier des deux SS. Pères que nous venons de citer, rapporte dans ses confessions que sainte Monique, sa mère, lui recommanda de la manière la plus instante sur son lit d'agonie de se souvenir d'elle au saint autel et il ajoute qu'il n'omit jamais de le faire.

Haurietis aquas in gaudio de fontibus Salvatoris : Vous puiserez avec joie, dit le prophète, les eaux de la grâce aux sources du Sauveur. C'est bien à nous, à nous seuls, enfants de la sainte Eglise catholique, que ces paroles s'appliquent pleinement. Nous sommes en possession de tous les canaux par lesquels il a plu à la Bonté divine de faire dériver jusqu'aux âmes les grâces du Calvaire. Les schismatiques et les protestants possèdent bien quelques-uns de ces canaux, mais ils sont privés de plusieurs autres. Les protestants surtout ne veulent plus de Jésus-Christ s'immolant d'une manière mystique sur l'autel, ils ne veulent pas de la sainte Vierge si puissante sur le cœur de Dieu, ils ne veulent pas de la protection si efficace des Saints, ils rejettent la confession, les indulgences, le sacerdoce, la sainte communion. Que de richesses donc perdues, que d'interruptions dans le cours de la grâce. Oh ! prions pour nos frères

égarés afin qu'ils reviennent à ces sources du Sauveur dont ils se sont éloignés, et nous qui connaissons ces sources, approchons-nous en souvent, pieusement, avec une entière confiance, afin d'y trouver la grâce qui éclaire, qui fortifie, qui purifie et qui sauve.

Article III.

La Perfection.

§ I.

Notre-Seigneur, auteur d'un état de perfection qui est l'état religieux.

Avant Jésus-Christ, la perfection c. à d. le renoncement volontaire aux choses de ce monde, l'application au service de Dieu seul, le dévouement héroïque aux intérêts du prochain, la perfection ainsi comprise était chose rare et à peu près inconnue. Notre-Seigneur vint *accomplir* la Loi, prêcher non seulement l'observation des commandements mais encore la pratique des conseils. *Je suis venu*, dit-il, *afin que les hommes aient la vie et l'aient plus abondamment* (Joan. x, 10). Il veut que ses disciples aiment Dieu non d'une manière telle quelle mais de tout leur cœur, de toutes leurs forces. Le précepte de la charité envers le prochain, il l'appelle nouveau, parce qu'il veut le voir accompli d'une manière parfaite, inouïe jusque là. A un jeune homme qui lui demande ce qu'il a encore à faire après l'accomplissement des commandements, il fait cette réponse remarquable : *Si vous voulez être parfait, vendez ce que vous avez et suivez-moi* (Matth. xix, 21). Mais il y a plus : Notre-Seigneur non content de recommander la perfection, a institué un état où on fait profession d'y tendre : je veux parler de l'état religieux. C'est l'avis de tous ceux qui ont traité *ex professo* cette matière : L'état religieux ne doit pas sa

naissance à tel ou tel saint, mais bien à Jésus-Christ lui-même. C'est Jésus-Christ en personne qui a établi l'état religieux *quant à la substance* en poussant à l'observation constante des conseils de perfection, de la pauvreté, de la chasteté, de l'obéissance qui sont l'objet des vœux de religion (1). L'état religieux est né des exhortations de Notre-Seigneur à la perfection, comme un arbre sort naturellement du germe qu'on jette en terre, et si la vérité nous oblige de dire que les ordres religieux ne sont pas essentiels à l'Eglise en sorte que sans eux celle-ci périrait, elle ne nous oblige pas moins de proclamer qu'ils naissent spontanément de son sein. Détruire l'état religieux, ce n'est pas anéantir l'Eglise, (de même que couper les mains et les pieds d'un homme, ce n'est pas le tuer,) mais c'est la mutiler, c'est affaiblir et paralyser sa vie. L'Eglise a besoin des familles religieuses pour que sa vie ait toute son intensité. « Elle a besoin de chœurs de suppliants qui se tiennent jour et nuit devant Dieu pour opposer la voix de la prière à la voix du péché. Elle a besoin de contemplatifs absorbés dans la méditation de la parole révélée et dans l'exercice de la louange divine ; de martyrs volontaires qui accomplissent en leur chair ce qui manque aux souffrances de Jésus-Christ ; d'apôtres au cœur enflammé qui apprennent aux hommes à avoir pitié de leur âme. Elle a besoin de héros qui tiennent l'étendard de la pauvreté volontaire, de la mortification et de l'obéissance perpétuellement levé en face du monde et de sa triple concupiscence. Elle a besoin de milices qui fassent une guerre incessante au schisme et à l'hérésie, à toutes les passions et à tous les vices. Elle a besoin d'hommes d'abnégation et de dévouement, qui se consacrent au soulagement des malheureux et

(1) cf. Bouix, *de jure regularium,* L. 1, P. 1, p. 126-172 et Suarez, *De virtute religionis.* H. 7, l. 3, c. 2.

à l'instruction de la jeunesse. Si vous la privez de ces secours, elle n'en mourra pas, j'en conviens : mais pourrez-vous dire que vous n'avez pas affaibli sa vie ? » (Planeix. *La constitution de l'Eglise,* 11e conf. p. 294-295). De ce que Jésus-Christ a jeté les fondements de l'état religieux et de ce que l'état religieux est moralement nécessaire à l'Eglise fondée par Jésus-Christ, je conclus que la véritable Eglise est celle où je rencontre ce saint état. Une institution dont Notre-Seigneur a posé la base doit être devenue peu à peu une magnifique réalité ; — un organisme moralement nécessaire à l'existence de l'Eglise doit avoir toujours existé, doit encore exister à l'heure actuelle. Passons donc de nouveau en revue les trois confessions chrétiennes qui se partagent le monde.

§ II.

L'état religieux chez les protestants et les schismatiques.

I. Le protestantisme, on le sait, a aboli chez lui la vie religieuse, Luther n'avait pas dans son vocabulaire, cependant passablement fourni, de termes assez forts pour stigmatiser les vœux de religion et exprimer l'horreur que ces vœux lui inspiraient. Il alla jusqu'à dire que la base et le fondement de tous les vœux sont l'incrédulité, le blasphème et le mépris de l'Evangile. De tels vœux, disait-il encore, ne sont autre chose qu'un pacte avec le diable. Il appelait les moines les descendants de Satan etc. (*Entretiens de table*, chez Buchmann, *Symbolique populaire,* L. II, Sect. IV, p. 364). Pouvait-il parler autrement, lui qui n'eut pas de si tôt élevé l'étendard de la révolte qu'il jeta le froc et se maria avec une religieuse échappée elle aussi de son couvent et ayant nom Catherine de Bora. Aujourd'hui quelques sectes protestantes reviennent un peu de leur aversion pour l'état religieux. L'Eglise épis-

copale d'Amérique possède même deux ordres, celui des « frères de Nazareth » (fondé en 1886) et celui des « frères de l'Eglise » (fondé en 1894). Récemment un ritualiste anglais, P. Ignace, a fondé un ordre, mais on rapporte que les protestants d'Angleterre ont vu la chose de très mauvais œil.

II. A la différence du protestantisme, l'Eglise schismatique possède de nombreux monastères, un assez grand nombre de moines et de religieuses, mais quels moines et quelles religieuses, grand Dieu ! L'état religieux en Orient n'a plus même les dehors d'un état de perfection, c'est un squelette recouvert d'un vêtement ignominieux, dit un auteur qui a visité l'orient schismatique en détail (1) ; les couvents n'ont conservé que le nom des hommes éminents qui furent dans l'Eglise orientale les législateurs de la vie religieuse. Les moines ne semblent connaître d'autre préoccupation que d'amasser l'argent nécessaire pour acheter plus tard la dignité épiscopale, — la plupart sont d'une ignorance qui fait rêver ; ils vivent dans l'oisiveté et se distinguent par leur fanatisme. Ce sont les moines qui dirigent les émeutes par lesquelles sont soulevées des populations entières ; ce sont les moines qui stipulent avec les ennemis du nom chrétien d'odieux traités, dans lesquels on décrète le sacrifice des communions catholiques et la mort de leurs pasteurs (Eyzaguirre, op. cit. T. II, p. 61). Quant aux couvents de femmes, particulièrement en Russie, les voyageurs qui les ont visités sont d'accord pour nous les représenter, chose horrible à dire, comme des lieux d'orgies, que souillent les crimes les plus abominables, et que tous les décrets des tsars sont impuissants à réformer. On lit dans la vie de la Sœur Macrine Mieczyslawska qu'elle fut enfermée

(1) Eyzaguirre, *Catholicisme et sectes* T. II, p. 62.

avec ses sœurs dans un couvent de religieuses russes, appelées filles noires. Les journées de ces filles noires (leur conscience était pour sûr plus noire que leur habit) étaient employées à chanter des chansons obscènes, à s'injurier, à se battre jusqu'au sang et à se traîner par les cheveux. A la suite de pareilles scènes, leur abbesse allait sur les lieux et condamnait pour l'ordinaire les deux partis à des prosternations nombreuses devant elle et à une amende en argent destinée à acheter de l'eau-de-vie, dont elles buvaient toutes jusqu'à s'enivrer....

Mais nous avons déjà trop longtemps arrêté les regards sur ce cadavre en putréfaction qu'est l'état monastique gangrené par le schisme, tournons-le vers l'Eglise catholique et laissons-le se reposer à l'aise sur le spectacle réconfortant, réjouissant qui s'offre ici à lui.

§ III.

L'état religieux dans l'Eglise catholique.

L'Eglise apparaît comme une reine (*Astitit regina*, Ps. 44) magnifique, majestueuse, noble au delà de toute expression. Elle porte un manteau d'une agréable variété *(circumdata varietate)*. Quel est ce manteau qui se distingue par la variété des couleurs sinon l'état religieux qui constitue le principal ornement de l'Eglise de Jésus-Christ ? De fait, l'état religieux a revêtu dans la suite des siècles les formes les plus variées, quoique le fond c. à d. la tendance à la perfection par l'observation des vœux soit toujours resté le même, et il est peu d'études plus attachantes, plus intéressantes que celle de ces formes se succédant à travers les âges, s'appropriant à chaque époque aux nécessités du temps et réalisant toujours l'idéal évangélique.

a) *Perpétuité de l'état religieux dans l'Eglise catholique.* —

On comprend sans peine que pendant les premiers siècles du christianisme, siècles de formation et de persécution, l'état religieux ne se révèle au monde que par des manifestations isolées. Avant l'an 250, des chrétiens d'élite font vœu de tendre à la perfection sans pour cela quitter leur famille. Vers le milieu du 3e siècle, S. Paul donne le premier l'exemple d'une fuite complète du monde (il est surnommé à cause de cela le *premier ermite)*. Vers la fin du même siècle, S. Antoine réunit autour de sa personne un grand nombre de solitaires (6000 suivant Rufin), vivant dans des maisonnettes isolées, s'occupant de travaux manuels et se réunissant plusieurs fois le jour pour la prière. S. Antoine trouve d'illustres émules dans S. Ammon qui embaume du parfum de ses vertus le désert de Nitrie, et dans S. Hilarion qui introduit la vie monastique en Palestine.

Les Saints, que nous venons de nommer, conduisent leurs moines d'après des sentences spirituelles qu'ils se contentent de commenter de vive voix. C'est S. Pacôme qui compose la première règle. Ce précieux document, rédigé en langue égyptienne, est perdu aujourd'hui. Les traductions qu'on en possède sont différentes les unes des autres. D'après celle de S. Jérôme, la règle de S. Pacôme aurait été divisée en 5 parties comprenant 194 articles. Parmi les dispositions qui la caractérisent citons celle en vertu de laquelle la communauté tout entière est d'après la nature des travaux partagée en classes dont chacune a à sa tête un prieur et habite une maison à part. Les moines reçoivent deux fois par semaine la sainte Communion ; tous les dimanches ils assistent à une conférence faite par l'abbé, ils jeûnent tous les mercredis et tous les vendredis, ils observent une abstinence continuelle, ils sont convoqués aux exercices communs au son de la trompette.

Peu de temps après S. Pacôme paraît un autre législateur de la vie religieuse : S. Basile, évêque de Césarée et l'un des quatre grands Docteurs de l'Eglise grecque. Ses Règles (elles sont en effet au nombre de deux) deviennent bientôt le code de la vie monastique dans presque tout l'Orient.

En Occident, on voit, dès le troisième siècle, s'élever à Rome et hors de Rome des *asceteria* sur lesquels l'histoire ne nous a conservé que des données assez vagues. Au quatrième siècle, nous rencontrons en Italie des groupes d'ermites qui semblent avoir puisé leurs inspirations en Egypte et en Syrie. Le mouvement qui porte les âmes vers la vie religieuse est encouragé par un S. Athanase qui compose dans ce but sa Vie de S. Antoine, et par un S. Jérôme qui dans plusieurs de ses lettres exalte avec autant de poésie que de force le bonheur et les avantages de la solitude. Les exhortations sont soutenues par d'illustres exemples. S. Eusèbe, évêque de Verceil, mène une vie strictement commune avec les clercs de sa ville épiscopale ; S. Augustin en fait autant avec ses clercs d'Hippone. S. Martin, encore simple prêtre, fonde à deux lieues de Poitiers le couvent de Ligugé ; après sa promotion à l'épiscopat, il érige sur la rive droite de la Loire le monastère de Marmoutier, devenu si fameux dans la suite. Vers le même temps, S. Honorat, jeune homme d'extraction illustre, se retire dans l'île de Lérins, située au sud-est de la France et y jette les fondements d'une vie monastique extrêmement prospère. Jean Cassien se rend célèbre en implantant la vie religieuse dans le Midi de la France et dans le Nord de l'Espagne, et plus encore en composant ses immortels traités : *De institutis cœnobiorum* et *Collationes Patrum* (les conférences des Pères) dans lesquels il raconte ce qu'il a vu et entendu dans ses visites

aux moines orientaux (1). Les grands évêques missionnaires (S. Séverin, S. Rupert, S. Fridolin, S. Emmeran) étendent à leur tour le réseau de la vie religieuse en érigeant des couvents dans toutes les contrées qu'ils gagnent à la foi catholique. En Ecosse, S. Colomba fonde le monastère d'Iona ; en Irlande, S. Cœmgall fonde celui de Bangor. De ce dernier couvent sort S. Colomban qui avec douze compagnons passe la mer et établit sur le continent les illustres monastères de Luxueil et de Bobbio.

Enfin paraît S. Benoît qu'on a avec raison surnommé le *Patriarche des moines d'occident*. Après avoir pendant plusieurs années mené une vie strictement anachorétique au fond d'une caverne à Subiaco, il est découvert et vivement sollicité par des hommes désireux de perfection de les prendre sous sa direction. Mais bientôt il voit l'envie tramer des complots contre lui. Accompagné de plusieurs de ses disciples, il quitte sa première solitude et longeant les Abruzzes, il arrive aux confins de la Campanie. Là son regard est tout à coup attiré par une haute montagne, dominant fièrement le cirque des Apennins. C'est le Mont-Cassin qu'il a devant lui : il en gravit le flanc rocailleux, renverse une statue d'Apollon qu'il trouve sur le sommet et se met à bâtir au milieu de miracles de toutes sortes, un couvent qui sera bientôt le plus célèbre monastère de l'univers catholique.

De Mont-Cassin, l'Ordre bénédictin se propage en Sicile, grâce à S. Placide et en Gaule, grâce à S. Maur. S. Augustin, l'évangélisateur de l'Angleterre, l'introduit dans ce pays et fonde plusieurs monastères dont l'un donne à l'Allemagne son grand apôtre, S. Boniface. Un compagnon de celui-ci, Sturm, fonde la

(1) Les ouvrages de Cassien feront les délices de tous les grands moines du moyen-âge : d'un S. Benoît, d'un Cassiodore, d'un S. Dominique, d'un S. Thomas d'Aquin, etc.

fameuse abbaye de Fulde. Peu à peu l'Ordre bénédictin étend ses branches sur tout l'Occident chrétien et pendant plusieurs siècles la Règle de S. Benoît est la seule que les Papes recommandent et que les synodes imposent. Toutefois peu à peu des essais de réforme donnent naissance à des Ordres secondaires, greffés en quelque sorte sur le puissant tronc bénédictin. Parmi ces Ordres, citons celui des Camaldules, fondé par S. Romuald, celui de Fontevrault, fondé par S. Robert d'Arbrissel, celui des Chartreux, fondé par S. Bruno, celui des Cisterciens, fondé par S. Robert de Molesme, et illustré à tel point par la science, l'éloquence et la sainteté de S. Bernard qu'à la dénomination de Cisterciens on a quelquefois substitué celle de Bernardins. L'Ordre cistercien donne lui-même lieu à la célèbre réforme des Trappistes, laquelle a pour auteur l'austère abbé de Rancé (17e siècle).

A partir du 11e siècle, le monopole de la vie religieuse cesse d'appartenir à l'Ordre de S. Benoît. La tendance à la perfection évangélique se fraie de nouvelles voies. Nous avons cité plus haut S. Augustin parmi les initiateurs de la vie monastique. De plusieurs de ses ouvrages relatifs à cette matière, on extrait une Règle qui devient au 11e siècle le code religieux d'un Ordre longtemps florissant : celui des ermites de S. Augustin, et de plusieurs Congrégations de chanoines réguliers, dont les plus connues sont celle des chanoines de Latran, celle des Croisiers, fondée à Liège par Théodore de Celles († 1236) ; celle de S. Victor à Paris illustrée par la science de Hugues, de Richard et d'Adam de S. Victor ; celle de Windesheim, dont un membre, le vén. Thomas a Kempis, est selon toute probabilité l'auteur de « l'Imitation de Jésus-Christ » ; celle de Notre Sauveur, fondée par S. Pierre Fourrier ; celle de S. Georges, dirigée en premier lieu par S. Laurent Justinien ; celle des

moines de S. Bernard, desservants depuis des siècles des deux hospices du grand et du petit S. Bernard.

Dans la catégorie des chanoines réguliers vivant selon la Règle de S. Augustin, il faut ranger les Prémontrés, appelés de ce nom parce que l'emplacement du premier couvent de l'Ordre fut, d'après une vénérable tradition, *montrée* miraculeusement au Fondateur S. Norbert (1). Un privilège propre à cet Institut, c'est que ses membres peuvent sans dispense pontificale se charger de l'administration des paroisses.

Au 13e siècle des besoins nouveaux provoquent la création de nouveaux Ordres. Les plus célèbres sont celui des Dominicains, auquel son Fondateur S. Dominique assigne comme but particulier la conversion des hérétiques et prescrit en conformité avec ce but une application spéciale aux sciences sacrées, — celui des *Franciscains,* ainsi appelé du nom de son Fondateur, S. François d'Assise et destiné à réagir contre le luxe de l'époque par la prédication muette de la plus stricte pauvreté évangélique, — celui des *Carmes,* né sur les sommets du mont Carmel sous les auspices de S. Albert, évêque de Jérusalem, et propagé surtout par les soins de S. Simon Stock, grand serviteur de la sainte Vierge qui lui révèle la dévotion du scapulaire.

Au 16e siècle éclate la fausse Réforme. L'Eglise catholique y oppose une réforme véritable dont toute une pléiade de nouveaux Ordres et de nouvelles Congrégations sont les plus efficaces instruments. Nous voyons alors entrer en scène les *Théatins* (2), fondés par S. Cajétan de Thienne en vue de la prédication et des autres branches du ministère pastoral ; — les *Bar-*

(1) Prémontré est situé à deux lieues de Laon (en France).

(2) Le mot Théatin vient de Théate, ville épiscopale de Carafa, principal soutien de S. Cajétan dans la fondation de l'Ordre.

nabites (1), fondés par S. Antoine M. Zaccaria dans le but de remédier à la corruption des mœurs au moyen des missions et de l'instruction de la jeunesse ; — les *Somasques* (2), fondés par S. Jérôme Emilien en faveur des orphelins, des pauvres, des malades et des gens ignorants du peuple ; — les *Camilliens*, fondés par S. Camille de Lellis pour servir les malades dans les hôpitaux et dans les maisons privées (ils sont aussi appelés les Pères de la bonne Mort). Mais le plus important Ordre de clercs réguliers fondé à cette époque est celui des Jésuites qui étend son zèle à toutes les œuvres de sanctification : la composition d'ouvrages savants, l'apostolat aussi bien dans les pays infidèles et hérétiques que dans les régions catholiques, l'enseignement de la jeunesse etc.

Dès le 17e siècle les Ordres religieux proprement dits font place aux *Congrégations* religieuses, qui se distinguent d'eux en ce qu'on n'y émet que des vœux simples, ce qui ne les empêche pas d'avoir la même excellence aux yeux de Dieu. Les plus remarquables de ces Congrégations sont : 1) celle des Frères des écoles chrétiennes (fondateur : S. J. B. de la Salle) : aux trois vœux ordinaires de religion, on y ajoute celui d'enseigner gratuitement les enfants et les adolescents ; — 2) celle des Passionistes, dont le but est de prêcher des missions et de raviver dans les âmes la dévotion envers la Passion de Jésus-Christ (fondateur : S. Paul de la Croix) ; — celle des Rédemptoristes, instituée par S. Alphonse de Liguori dans le but de continuer l'œuvre de la Rédemption par la prédication de missions, surtout aux âmes les plus abandonnées.

(1) Ce nom leur fut donné depuis le jour où l'ancien couvent de S. Barnabé près de Milan leur fut cédé par l'autorité ecclésiastique.

(2) Les Somasques sont ainsi appelés de leur maison mère située à Somasco entre Milan et Bergame.

Parallèlement aux Ordres d'hommes, sont nés et se sont développés au sein de l'Eglise catholique les Ordres de femmes. Beaucoup de fondateurs d'Ordre ont approprié aux vierges chrétiennes la Règle écrite pour les hommes. De même qu'il y a des Bénédictins, des Augustins, des Dominicains, des Franciscains, des Carmes, des Rédemptoristes, il y a des Bénédictines, des Augustines, des Dominicaines, des Franciscaines (Clarisses), des Carmélites, des Rédemptoristines. Les Congrégations de femmes existant dans l'Eglise catholique peuvent se ramener à trois classes : les unes s'occupent de l'enseignement ; ce sont p. ex. les Dames du Sacré-Cœur, les Sœurs de Notre-Dame, les Sœurs de la Doctrine chrétienne, les Ursulines, les Dames de l'Instruction chrétienne ; — d'autres se dévouent au soin des malades et au soulagement de toutes les misères imaginables ; ce sont les Filles de S. Vincent de Paul, les Sœurs de Charité, les Sœurs de la Providence, les Sœurs hospitalières, les Sœurs de la Compassion, les petites sœurs des pauvres ; très souvent le nom même indique la nature de leur ministère de charité ; — d'autres encore vivent complètement retirées du monde, n'aspirent qu'à s'unir de plus en plus intimement au Dieu qui a ravi leur cœur, font pénitence pour les péchés des hommes, et prient avec ardeur pour la conversion des âmes : ce sont les Bénédictines, les Visitandines, les Réparatrices, les Carmélites, les Rédemptoristines, les Clarisses.

b) *Perfection de l'état religieux dans l'Eglise catholique.* — Par le peu que nous venons de dire, on voit que l'état religieux n'a jamais fait défaut à l'Eglise catholique. Toujours il y est resté fidèle à l'idéal proposé par Jésus-Christ, toujours il y a été en toute vérité un état de perfection. Pour s'en convaincre, il suffit de lire sans prévention les Règles qui ont régi et

régissent les différents Ordres. Tout y tourne autour des trois vœux de religion ; tout y converge vers la fin de la vie religieuse : l'amour de Dieu et du prochain ; tout y tend à remplir utilement la vie par la prière et le travail. Unité dans ces choses essentielles que nous venons de dire, — merveilleuse multiplicité dans l'emploi des moyens et le choix des occupations.

Le grand objectif de l'Ordre bénédictin est la digne célébration de la liturgie, la beauté du culte divin. S. Benoît a voulu que ses religieux subordonnassent tout à l'*opus Dei :* la louange de Dieu. Encore aujourd'hui, les offices de l'Eglise ne sont nulle part célébrés avec autant de pompe et de majesté, les chants sacrés exécutés avec autant de perfection que dans les églises bénédictines.

Ce qui impressionne surtout chez les Chartreux et les Trappistes, c'est l'esprit de mortification, ce sont les austérités auxquelles ces moines se livrent. Les Chartreux se lèvent à 11 1/4, récitent jusqu'à minuit les Matines de la sainte Vierge dans leurs cellules respectives. A minuit, une petite lampe en main, ils se dirigent vers l'église, où ils psalmodient très lentement, pendant trois heures entières les Matines et les Laudes de l'Office du jour. A 5 heures, ils assistent à la messe conventuelle. Pendant la journée, chacun s'occupe utilement dans sa maisonnette, ou cultive son petit jardin. Dans les Chartreuses, on ne mange que deux fois par jour : jamais de viande, très rarement du poisson. Le silence est presque continuel : il n'est guère interrompu que deux ou trois fois par semaine. Les Trappistes diffèrent d'avec les Chartreux en ce que leur vie est beaucoup plus commune. Elle n'est pas moins austère, elle l'est peut-être davantage. Le silence est continuel : la règle ne permet que de très rares rapports avec les plus proches parents (père, mère, frères et sœurs). Le lit qu'il leur faut déjà quit-

ter à deux heures du matin n'est qu'une pauvre paillasse épaisse de quatre doigts. Les Trappistes ne mangent ni viande, ni poissons, ni œufs, ni beurre, — leur nourriture consiste surtout en légumes, pain noir et laitage à certains jours. Quelquefois ils jeûnent au pain et à l'eau.

La marque caractéristique de l'Ordre franciscain est le culte de la pauvreté. Au milieu d'une société qui ne sait que jouir et parader, le frère-mineur apparaît revêtu d'une bure grossière, ceint d'une grosse corde à triple nœud, n'ayant que des sandales aux pieds. C'est vraiment l'antipode du monde. Au couvent, le franciscain vit pauvrement comme son divin Modèle. Il fait abstinence pendant toute l'année, il habite une petite cellule qui par son extrême simplicité rappelle la grotte de Bethléem ou la maisonnette de Nazareth.

Certains Ordres se distinguent surtout par le zèle. A cause de l'ardeur avec laquelle les Frères-prêcheurs ont propagé l'Evangile et exposé les enseignements de la Religion, ils ont mérité le glorieux surnom de *Ordo veritatis*. Les Jésuites tiennent les yeux fixés sur leur belle devise : *Ad majorem Dei gloriam* (Pour la plus grande gloire de Dieu), et pour réaliser cette fin sublime, il n'est pas de difficultés qu'ils n'affrontent, de travaux qu'ils n'entreprennent, de persécutions qu'ils ne soient heureux d'endurer. Les Rédemptoristes ont réalisé de si grandes choses dans les missions intérieures que l'un des plus savants historiens de l'état religieux, le Dr Heimbucher, n'hésite pas à les appeler : « la plus importante et la plus méritante de toutes les Congrégations à vœux simples » *(Ordensgeschichte,* T. II, p. 289). Le dévouement et le désintéressement déployés par les Frères des écoles chrétiennes sont de l'aveu même des ennemis de la Religion, supérieurs à tout éloge.

Le sexe faible ne l'a pas cédé en ferveur au sexe

fort ; il l'a plutôt surpassé. Il faut avoir lu l'histoire des Congrégations de femmes pour savoir que nulle part la terre n'est plus près du Ciel. Cette histoire est l'une des plus belles qu'on puisse lire, l'une des plus intéressantes pour un esprit qui sait encore s'éprendre de ce qui est grand et sublime. « Un jour, dit Hervé-Bazin, que je venais de lire l'expulsion des Sœurs hospitalières de plusieurs hôpitaux de Paris, je me sentis frémir d'indignation en songeant à l'ingratitude des hommes qui oubliaient seize siècles de bienfaits, et ne pouvant rien pour protéger les Sœurs expulsées, je résolus d'écrire leur histoire comme une sorte de protestation indirecte contre les attentats dont elles étaient les victimes. Puis, au fur et à mesure que les documents conservés par l'histoire passaient devant mes yeux pour l'exécution de mon dessein, mon premier plan s'élargissait, et semblable au voyageur qui ne veut aller qu'en un lieu peu éloigné, mais que *les séductions de la route emmènent au loin,* je me sentis entraîné à écrire l'histoire abrégée de tous ces grands Ordres et de toutes ces Congrégations de Femmes qui sont une des principales beautés de l'Eglise, et qui ont rendu tant de services à l'humanité. » Et arrivé à la fin de son Introduction, l'éloquent écrivain s'écrie : « Salut, nobles filles, qui sauvez l'honneur de l'humanité, qui faites aimer la religion, qui vengez notre foi d'injustes attaques, qui instruisez nos enfants, soignez nos malades et priez pour nous ! C'est à vos pieds que nous devrions vous présenter nos hommages, car vous rendez à l'Eglise et au monde d'incomparables services. Vous relevez nos fronts abaissés, vous dilatez nos âmes ; grâce à vous, un souffle d'air pur passe au milieu de nous, et c'est en vous contemplant que nous voyons qu'il y a encore quelque chose de grand » *(Les Grands Ordres et Congrégations de Femmes* par Hervé-Bazin, p. I et VIII).

Oui, à moins de vouloir s'aveugler soi-même, il faut reconnaître que l'effort pour s'approcher du degré de perfection morale possible ici-bas, n'est nulle part plus intense que dans l'état religieux. Aussi la plupart des Saints canonisés appartiennent à cet état. Les cinq sixièmes des causes de béatification et de canonisation pendantes en cour de Rome ont pour objet des religieux ou des religieuses. De si bons fruits et de bons fruits en si grand nombre ne témoignent-ils pas bien éloquemment en faveur de la bonté de l'arbre qui les a produits ?

Mais il y a eu, dit-on, il y a encore des Ordres rélâchés. Je réponds : oui, sans doute, le relâchement s'est quelquefois introduit dans les Ordres religieux (1). Mais n'exagérons pas ce fait et surtout n'en tirons pas de fausses conséquences. Et d'abord prenons garde de confondre deux termes très différents : *relâchement* et *mitigation*. Toute mitigation n'est pas un relâchement coupable ; loin de là. Si on a apporté des adoucissements à certaines règles anciennes, on a eu pour cela les meilleures raisons. Depuis des siècles, la contemplation a cédé la place à un genre d'action très affaiblissant pour le corps : l'enseignement p. ex. et la prédication. Il est évident que pour la généralité des hommes ces occupations sont incompatibles avec les grandes austérités. C'est aussi un fait indéniable que pendant la première partie du moyen-âge les constitutions étaient en général plus résistantes, plus robustes qu'aujourd'hui. Il serait ridicule et cruel de ne pas tenir compte de ce fait dans l'organisation des Ordres religieux et dans la composition des règles qui les régissent. Aussi est-elle très opportune l'observation que Mgr Pie fait quelque part à ces critiques de cabinet qui très confortablement installés dans une villa

(1) Pas dans tous mais dans quelques-uns, comme le prouve l'histoire.

modern-style font de là le procès aux Ordres religieux actuels et leur reprochent âprement d'avoir dégénéré de leurs devanciers. « La distance, leur dit-il, entre les Ordres d'aujourd'hui et ceux d'autrefois est, croyez-le bien, beaucoup moindre qu'entre vous qui trouvez exagéré un jour d'abstinence par semaine et vos pères dans la foi qui jeûnaient si sévèrement et si souvent. » Une considération qui montre bien que toute mitigation est loin d'être synonime de relâchement, c'est que des Saints très austères ont eux-mêmes apporté des adoucissements à la Règle qu'ils avaient composée ; tel S. Jean Gualbert qui quelque temps après la fondation de son Ordre de Vallombreuse comprit par expérience que le genre de vie introduit d'abord par lui excédait les forces communes, et fit des modifications dans ce sens.

Si nous parlons comme nous venons de le faire, ce n'est pas que nous ayons l'intention de nier les défaillances que l'esprit du monde est parvenu à introduire dans certains Ordres. Ces défaillances, nous les avouons, tout en avertissant le lecteur de ne pas ajouter aveuglément foi aux mille historiettes inventées par les historiens et romanciers rationalistes. Mais qu'on veuille bien le remarquer, les concessions faites par certains Ordres à l'esprit du siècle n'ont jamais été que passagères et locales, elles n'ont pas habituellement dégénéré en graves désordres. Les Ordres qui ont laissé le relâchement pénétrer dans leur sein ont trouvé assez d'énergie en eux-mêmes pour se réformer et se relever et puis, tandis que tels ou tels ordres se relâchaient, d'autres se maintenaient sur les sommets de la perfection, — d'autres encore, de nouveaux ordres surgissaient pleins de jeunesse et de ferveur, le tronc de l'Eglise poussait de nouvelles branches vigoureuses qui prenaient la place des rameaux desséchés qui avaient fait leur temps. Et c'est

dans ce sens surtout que le trésor de la perfection n'a jamais manqué à l'Eglise catholique, alors qu'en dehors d'elle c'est sous ce rapport la mort ou du moins une désolante aridité.

c) *Estime et sympathie dont l'état religieux est l'objet dans l'Eglise catholique.* — Non seulement l'état religieux a toujours été dans l'Eglise catholique un état de perfection, — il y a toujours été l'objet de la plus sincère estime et des plus ardentes sympathies. Chacun sait la sollicitude dont le saint Siège entoure les Ordres religieux ; il se réserve l'approbation de leurs Règles, il s'occupe lui-même de leurs affaires les plus importantes telles que réformes, réunion de plusieurs Congrégations, résidence des supérieurs généraux. De tout temps les Souverains Pontifes ont comblé les Ordres religieux des plus grands éloges ; de tout temps aussi ils leur ont accordé les plus précieux et les plus rares privilèges, en particulier celui de l'exemption. L'épiscopat partage à l'égard des Ordres les sentiments de la papauté. Quand, pour ne citer qu'un fait, les députés et les sénateurs français furent en 1904 à la veille de devoir se prononcer sur le sort des religieux, plus de septante évêques de France leur adressèrent une lettre collective pour leur rappeler les droits des Congrégations et si possible épargner à celles-ci les peines de l'exil. Les fidèles, les catholiques dignes de ce nom non seulement voient les religieux d'un bon œil, mais leur donnent leur confiance et demandent pour eux la liberté et le respect. Quand on fait la guerre aux couvents, les vrais fidèles s'affligent, ils couvrent de fleurs et accompagnent de leurs regrets ceux que l'impiété chasse de leur patrie, ils ne cessent de protester contre l'arbitraire des persécuteurs et ne se lassent pas de redemander ces religieux sans lesquels il leur semble impossible de vivre.

Mais les catholiques font mieux que d'admirer et

d'aimer leurs religieux, ils entrent en foule dans leurs rangs. Sans doute, la vocation religieuse sera toujours exceptionnelle parmi les hommes. *Crescite et multiplicamini* (Croissez et multipliez-vous) : voilà la grande loi qui régit l'humanité. Il n'en est pas moins vrai que de tout temps il s'est trouvé dans l'Eglise catholique de nombreuses âmes affamées et assoiffées de perfection et venant chercher dans les couvents l'apaisement de cette sainte faim, l'étanchement de cette céleste soif. Voici quelques chiffres à l'appui de cette assertion. S. Antoine, fondateur de la vie cénobitique en Orient, se voit à sa mort entouré de 6000 moines. Vers le milieu du cinquième siècle les religieux de S. Pacôme sont, d'après quelques historiens, au nombre de 50000. Cassien réunit après quelques années jusqu'à 5000 disciples sous sa direction. S. Patrice écrit que les Irlandais affluent en si grand nombre dans les couvents qu'il est à peu près impossible de les compter. — Qui pourrait dire le nombre de religieux bénédictins aux plus beaux jours de cet Ordre ? — Vers le milieu du 14e siècle, les Cisterciens ne possèdent pas moins de 700 abbayes. — A un moment donné du moyen-âge, le nombre des monastères de Prémontrés s'élève à plusieurs milliers. — Le B. Jourdain de Saxe, 2e général de l'Ordre des Frères-Prêcheurs admet personnellement à la profession religieuse jusqu'à mille jeunes gens. La Règle de S. François d'Assise n'est pas encore définitivement approuvée par le saint Siège que déjà 3000 Frères-Mineurs assistent à un Chapitre général. Après 20 ans d'existence, l'Ordre séraphique ne compte pas moins de 20,000 membres. — A la mort de leur 4e supérieur général, le P. Evrard Mercurien, les Jésuites se trouvent au nombre de 5000 ; sous le généralat du P. Aquaviva, ce chiffre monte à 13,112. En 1773, année de la suppression, la Compagnie de Jésus compte 22,689 sujets.

Dès que l'Ordre est rétabli, il se remet à prospérer et aujourd'hui les Jésuites sont au nombre de plus de 14,000. Les Frères des écoles chrétiennes sont plus nombreux encore ; il y en a, assure-t-on, plus de 20,000 répandus dans 2000 maison. Mêmes les Ordres les plus austères, ceux dont la Règle ne peut à cause de sa rigueur être observée que par des hommes à constitution exceptionnelle, même ces Ordres-là ne végètent pas. Les Trappistes p. ex. sont au nombre d'environ 3500.

Et qu'on n'aille pas s'imaginer que ces multitudes qui ont de tout temps peuplé et peuplent encore aujourd'hui les couvents se recrutent exclusivement dans les basses classes ou dans les couches inintelligentes de la société. Il est certain au contraire que les monastères abritent quantité de grands seigneurs qui viennent y chercher l'oubli et l'obscurité, — quantité d'esprits distingués qui font plus pour l'avancement des sciences que tant de pédants qui vont proclamant partout leurs prétendues découvertes.

Chose non moins digne de remarque, les Ordres les plus fervents sont en général les plus prospères. Il suffit qu'un Institut religieux devienne infidèle à l'esprit de son Fondateur ou déchoie de sa première ferveur pour voir ses rangs s'éclaircir et la source des vocations se tarir.

Tout ce qui vient d'être dit des Ordres d'hommes, s'applique aux Congrégations de femmes ou plutôt il faut dire que les femmes cherchant dans la vie religieuse la sanctification de leur âme et l'occasion de se dévouer ont été de tout temps plus nombreuses, beaucoup plus nombreuses même que les hommes.

Qui après cela ne se glorifierait d'appartenir à une Eglise dans laquelle ce qu'il y a de plus pur dans le christianisme et de plus sublime dans les aspirations humaines est à ce point encouragé, alimenté, cultivé !

Laissons-nous imprégner de plus en plus de l'esprit qui anime cette Eglise, et si même nous ne sommes pas appelés à nous obliger par vœu à la pratique des conseils évangéliques, inspirons-nous cependant de ces conseils dans toute notre conduite. Il se fera ainsi que la présence du *trésor de la perfection* dans l'Eglise catholique exercera au moins sur nous ses salutaires influences.

CHAPITRE IV.

Les caractères imprimés par Jésus-Christ à son Eglise.

On est quelquefois porté à se demander jusqu'à quel point la bonne foi peut être admise chez ceux qui n'appartiennent pas à la véritable Eglise. L'expérience prouve cependant que cette bonne foi existe dans beaucoup de cas. Des parents protestants sont entrés dans une très réelle indignation, se sont abandonnés à une très sincère tristesse en apprenant qu'un de leurs enfants avait embrassé la foi catholique. Ils ont refusé de voir encore cet enfant, ils ont rompu avec lui, ils ont cru que la conversion de cet enfant était une tache pour la famille, et un affreux acte de félonie à l'égard de Dieu. Des catholiques très zélés et très éclairés ont laissé mourir dans l'hérésie un père, une mère aimés, ils n'ont pas essayé par un seul mot de les retirer de leur fausse religion, tant ils étaient convaincus que la plus entière bonne foi retenait leurs chers parents dans l'hérésie ou dans le schisme et rendait donc très possible leur salut même en dehors de la seule vraie Eglise (1). Il n'en faut moins dire que cette bonne foi ne saurait être que le fruit de

(1) Bien entendu, ils n'ont agi ainsi que quand il ont prévu, avec une espèce de certitude, l'inutilité de leurs efforts.

l'inattention, de préjugés sucés avec le lait maternel, ou encore l'effet de l'ignorance. Jésus-Christ a pris en effet tant de soin de rendre vive et claire la lumière au sein de laquelle il a établi son Eglise, il a imprimé au front de celle-ci des caractères si particuliers, si nets, si distinctifs qu'il est impossible de la regarder avec quelque attention sans être subjugué par la force de la vérité.

§ I.

Quels sont les caractères imprimés par Jésus-Christ à son Eglise (1).

1) *Le premier de ces caractères est la catholicité.* — Jésus-Christ destine son Eglise à tous les hommes, à tous les peuples. Son intention est qu'elle se propage partout. C'est ce qui ressort clairement de plusieurs de ses discours. Nous ne nous trouvons pas seulement en présence d'une intention de Notre-Seigneur, mais d'une prophétie tombée de ses lèvres. *Partout,* dit-il, *partout dans le monde entier où cet évangile sera prêché, on annoncera ce que celle-ci* (Marie-Madeleine) *a en cette circonstance fait pour moi* (Marc xiv, 9). L'intention et la prédiction d'un Dieu ne sauraient rester sans effet. Sans doute, Notre-Seigneur ne contraint personne, il ne compte parmi ses disciples que ceux qui veulent lui appartenir, mais cette bonne volonté qui permet à la grâce de réaliser les desseins divins, se retrouve partout, dans tous les pays, sous toutes les zones. Aussi dès les premiers temps du christianisme, l'Eglise de Jésus-Christ se donne le nom de catholique. Nous avons déjà cité la noble réponse de S. Pacien. Interrogé au sujet de son nom, de ses qualités, de sa pro-

(1) Nous faisons dans ce chapitre abstraction de *la sainteté,* attendu que l'occasion d'en parler se présentera plus favorablement dans la Section suivante.

fession : *christianus mihi nomen,* répond-il fièrement, mon nom est celui de chrétien, *catholicus cognomen :* catholique, voilà mon autre nom, *illud me nuncupat, istud ostendit, hoc probor, inde significor :* le premier de ces noms me désigne, le second me caractérise. Les SS. Pères ont vu la catholicité de l'Eglise préfigurée dans l'arche de Noë et signifiée par le don des langues accordé aux Apôtres le jour de la Pentecôte et rendant leur prédication accessible aux habitants des pays les plus divers. D'autre part l'universalité du règne messianique avait été annoncée à plusieurs reprises par les prophètes des siècles à l'avance.

2) *Une seconde note caractéristique de l'Eglise est l'apostolicité.* — La pierre angulaire de l'édifice spirituel élevé par Notre-Seigneur c'est S. Pierre : « *Sur cette pierre je bâtirai mon Eglise* », dit Jésus-Christ, parole lumineuse, d'où S. Ambroise déduit aussitôt cette conclusion évidente : *Ubi Petrus ibi Ecclesia*. Là où est Pierre, là est l'Eglise. J'appelle cette conclusion évidente, car la pierre angulaire doit dans les intentions de Notre-Seigneur demeurer aussi longtemps que l'Eglise elle-même. L'Eglise destinée à rester toujours devra continuer toujours, à travers tous les siècles, à s'appuyer sur la pierre qui est S. Pierre, non pas la personne de S. Pierre, mais son siège, son autorité passant du premier Apôtre à ses successeurs et tel est le sens de la parole de S. Ambroise : Là où est S. Pierre, c. à d. son successeur, l'héritier légitime de son pouvoir, de ses clefs, là est l'Eglise. Certains libres-penseurs ont cru faire preuve d'esprit en faisant remarquer que Notre-Seigneur a fondé son Eglise sur un *calembour*. Ils ont sans doute pensé que Notre-Seigneur avait parlé français, latin ou grec quand il s'était adressé à S. Pierre. Qu'ils sachent donc, ces docteurs en exégèse que Jésus-Christ s'est servi de l'idiome araméen dans lequel le nom propre : *Pierre*, et le nom

commun : *pierre*, sont rendus par le même terme, le même non seulement quant à la consonnance mais aussi quant au genre. — Le reste des fondations de l'Eglise, ce sont les Apôtres, car c'est à eux que Notre-Seigneur a confié le soin de continuer son œuvre, de prêcher, de baptiser, de remettre les péchés, de célébrer le saint Sacrifice. C'est d'ailleurs ce que dit explicitement S. Paul dans son épître aux Ephésiens : *Vous avez été édifiés*, dit-il, *sur le fondement des Apôtres* (II, 20). S. Jean aperçut dans une vision la Jérusalem céleste, il vit les murailles de cette cité resplendissante appuyées sur douze pierres sur lesquelles on lisait les noms des douze apôtres de l'Agneau (Apoc. XXI, v. 14). Les fondements devant durer autant que l'édifice, les Apôtres sont destinés à soutenir l'Eglise jusqu'à la fin des siècles, non pas en leur propre personne, mais au moyen de leurs successeurs. *Je serai avec vous jusqu'à la fin des temps* (Matth. XXVIII, 20), dit Notre-Seigneur aux Apôtres. Ceux-ci devaient-ils peut-être ne point mourir ? Quelle folie de le penser ! Ils devaient mourir et ils sont morts, Jésus-Christ est cependant et restera toujours avec eux, parce que l'assistance qu'il leur avait accordée lors de leur séjour ici-bas, il la continue à leurs successeurs, à ceux qui ont été ordonnés immédiatement ou médiatement par eux et avec lesquels ils sont en quelque sorte une même chose. Et s'il est donc vrai de dire que l'Eglise est là où est le successeur de S. Pierre, il ne l'est pas moins d'affirmer qu'elle est là où sont les successeurs des Apôtres. En d'autres termes, l'Eglise de Jésus-Christ est apostolique, et l'Eglise qui se dit l'œuvre de Notre-Seigneur doit fournir la preuve de son apostolicité. C'est à quoi l'Eglise catholique s'est appliquée dès les premiers siècles, en vue de confondre les hérétiques. En plusieurs endroits de son ouvrage contre les hérésies, S. Irénée fait ressortir que

l'Eglise catholique seule remonte jusqu'aux Apôtres, il se fait fort d'énumérer toute la série par laquelle les évêques du 2e siècle se rattachent à eux. « Vous, hérétiques, dit-il, vous êtes venus après les évêques à qui les Apôtres ont remis le gouvernement des Eglises. » Tertullien développe longuement, avec son éloquence habituelle, la même considération dans son célèbre Traité *de præscriptione*.

3) *L'apostolicité et la catholicité ne seraient pas de vraies notes de l'Eglise, si une autre qualité, à savoir l'unité, ne venait s'y ajouter* (1). Cette unité exige que l'Eglise n'ait subi depuis les Apôtres aucune transformation substantielle, et que partout dans le monde elle soit identique à elle-même. Elle est rendue possible surtout par l'obéissance à un même chef. Que Notre-Seigneur ait voulu fonder une Eglise essentiellement une, cela ressort de nombreux textes des SS. Evangiles. Il appelle l'Eglise un bercail dans lequel il lui faudra faire entrer les brebis qui ne s'y trouvent pas encore. Il l'appelle un royaume, mais un royaume fortement uni, non divisé avec lui-même. Il l'appelle une famille, ce qu'elle ne saurait être si sa constitution n'était empreinte de la plus stricte unité.

En un mot, la véritable Eglise doit être dans la pensée de Jésus-Christ, universelle quant à l'espace et au temps, universelle c. à d. répandue à travers l'espace et le temps tout en restant partout et toujours identique à elle-même.

§ II.

Cette Eglise, on le voit dès le premier coup d'œil, ne saurait être que l'Eglise catholique.

1) *La vraie catholicité n'appartient qu'à elle.* — La sim-

(1) On le voit, et nous prions le lecteur de bien remarquer ceci, nous faisons de l'unité un complément, une partie essen-

ple dénomination d'Eglise catholique que non-seulement elle se donne à elle-même, mais que toutes les autres confessions lui reconnaissent, parle en sa faveur. Et ce n'est pas une simple dénomination, une grande et magnifique réalité y répond. L'Eglise romaine est de toutes les confessions chrétiennes la plus nombreuse et la plus répandue. *La plus nombreuse :* Sans doute les statistiques assignées par les écrivains varient ; elles flottent entre les chiffres de 250 millions et 320 millions, mais acceptons même la supputation la plus réservée, ce nombre est encore de beaucoup supérieur à celui des Grecs schismatiques qui n'est guère que de 95 millions et à celui des protestants qui ne dépasse pas sensiblement celui de 145 millions.

Le catholicisme est aussi des religions chrétiennes *la plus répandue.* Alors que l'Eglise grecque est cantonnée dans un nombre très restreint de pays, et que le protestantisme ne se propage guère au delà des pays où il s'est fixé il y a 300 ans, l'Eglise catholique, elle, est partout ; elle compte des adhérents dans toutes les parties du monde. Elle est en Europe où elle compte environ 160 millions d'enfants, en Amérique où elle en possède 80 millions, en Asie où ses adhérents sont au nombre de plus de 10 millions, en Afrique où plus de 3 millions d'hommes lui appartiennent, en Océanie où les catholiques sont au nombre de plus d'un million. Si ici et là le catholicisme est plutôt en recul (en France par exemple), combien de pays où il enregistre tous les jours de nouvelles conquêtes. En Angleterre, les convertis se chiffrent chaque année par centaines, et beaucoup de protestants sans renoncer complètement au schisme se rapprochent étroitement

tiellement intégrante de la catholicité et de l'apostolicité. L'Eglise doit être une à travers l'espace, voilà la catholicité, elle doit être une à travers les temps en remontant d'aujourd'hui jusqu'aux Apôtres voilà l'apostolicité.

de l'Eglise romaine. Bien des églises, telles que St Mary Magdalen, et S. Albans à Londres ressemblent parfaitement à des églises catholiques : on y célèbre les mêmes offices, on y trouve la même décoration religieuse, on y entend les confessions, des lampes brûlent devant les autels. Dans les Etats-Unis, l'évêque John Carroll eut en 1789 de la peine à réunir 25 prêtres autour de lui au synode diocésain ; aujourd'hui on compte dans l'Amérique du Nord plus de 10 millions de catholiques et plus de 10,000 prêtres. Quand il y a 3/4 de siècle l'évêque Polding vint en Australie, il n'y trouva qu'une demi-douzaine de prêtres. Aujourd'hui il y a en Océanie six archevêques, 29 évêques et environ 900 prêtres. A Sydney on compte jusqu'à 80 paroisses et environ 200 églises et chapelles. Pour d'autres pays cf. les statistiques dans « *les Missions catholiques* » par Louvet. Vraiment, quel magnifique et réjouissant spectacle que celui de cette irrésistible expansion de la religion catholique !

L'archiduc Louis Salvator d'Autriche raconte dans son livre : *Autour du monde sans le vouloir,* que lors de son voyage en Australie, il vint aussi à Melbourne et entra dans la magnifique cathédrale de cette ville. Là il fut accosté par un pauvre vieillard Irlandais qui lui demanda d'où il était. Sur la réponse de l'archiduc qu'il était d'Autriche, l'Irlandais lui frappa familièrement sur l'épaule en disant : Oh ! que je suis heureux de vous voir et de savoir que notre religion catholique règne glorieusement dans le monde entier.

De ce que je n'ai décrit dans les lignes qui précèdent que l'extension *actuelle* de l'Eglise catholique, qu'on prenne garde de conclure que cette extension n'est que d'hier. Nous la rencontrons à toutes les époques de l'Eglise. Il n'est pas un siècle où l'Eglise romaine ne nous apparaisse se distinguant des Eglises rivales par le caractère de la catholicité, c. à d. par la mul-

titude de ses adhérents et l'étendue des terres soumises à son sceptre. Si des auteurs ont refusé à l'Eglise romaine des premiers siècles ou du moyen-âge le qualificatif de catholique ou d'universelle, c'est qu'ils se sont exagéré le sens de ce dernier terme ou qu'ils ont voulu pour l'Eglise une universalité humainement irréalisable au temps où on se trouvait. Il est clair p. ex. que sans miracle l'Eglise ne pouvait pas être florissante en Amérique avant que cette partie du monde fût découverte et que l'Eglise secouant à peine les langes du berceau ne pouvait déjà être répandue dans tous les pays de l'Univers (cf. Section suivante, chapitre v).

Ce qu'il importe surtout de remarquer, c'est que la catholicité de l'Eglise romaine est *seule de bon aloi*. Voyez en effet : l'universalité de l'Eglise catholique s'allie à la plus parfaite *unité*. Ce sont dans toutes les églises catholiques les mêmes sacrements, les mêmes enseignements, le même culte. Lors de l'exposition qui eut lieu au Vatican en 1888 à l'occasion du jubilé de 50 années de sacerdoce du pape Léon XIII, on put voir dans une salle du palais pontifical quantité de petits coffres renfermant les objets dont le missionnaire a besoin pour célébrer le saint Sacrifice de la messe : pierre d'autel, calice, ornements etc., preuve bien sensible de ce fait que le même sacrifice de la messe est célébré partout dans l'Eglise catholique, aussi bien chez les peaux rouges d'Amérique que chez les nègres d'Afrique. Et ce n'est là qu'un détail. Ce qui est vrai pour la messe, s'applique à tous les autres éléments de la religion. Sans doute, il y a au sein de l'Eglise catholique plusieurs liturgies, différentes les unes des autres : il y a les liturgies orientales et les liturgies occidentales, et parmi les unes et les autres il existe encore de nombreuses variétés : la liturgie de Jérusalem, qui dans ses points principaux

remonte à S. Jacques le Mineur, diffère de celle d'Alexandrie qui, quant à l'essence, a S. Marc pour auteur ; celle de S. Basile usitée encore en certains jours dans l'Eglise de Constantinople n'est pas la même que celle de S. Jean Chrysostôme devenue la plus commune en Orient ; celle des Arméniens se distingue de celle des Maronites ; — dans l'Eglise occidentale se sont maintenues jusqu'aujourd'hui à côté de la liturgie romaine qui remonte à S. Pierre et a été perfectionnée par S. Grégoire le Grand, la liturgie ambrosienne, composée par S. Ambroise, et la liturgie gothique ou mozarabique, composée par S. Léandre et S. Isidore pour l'Espagne où alors les Goths détenaient le pouvoir et où bientôt après les chrétiens se trouvèrent mêlés aux Arabes. Nous avouons donc ces divergences, mais celles-ci ne prouvent rien contre l'unité, car, comme le dit très bien un liturgiste, « semblable à un grand fleuve qui, dans son parcours, prête ses eaux pour les besoins des contrées qu'il traverse, mais sans perdre ni son nom ni son lit, la liturgie prend, selon les peuples et les temps, des formes variées, mais qui toutes, comme le faisaient remarquer S. Ambroise à S. Augustin (Ep. 18), S. Jérôme à Lucinius (Ep. 28), Nicolas I à Photius (Ep. 2) et Fulbert de Chartres à Finardus (Ep. 2) convergent à l'unité de doctrine » (Bernard, *Cours de liturgie romaine,* T. 1, p. 3).

Il y a même au sein de l'Eglise catholique des divergences d'opinion au sujet de tel ou tel point de morale ou de dogme. Mais ces divergences ne se produisent qu'au sujet de questions que l'Eglise n'a jamais définies, qu'elle abandonne plutôt à la libre discussion afin que du choc des idées jaillisse une lumière plus vive. Dans les matières douteuses, c. à d. celles qui ne sont pas l'objet d'affirmations claires de la part du S. Esprit dans la sainte Ecriture, ni de définitions

explicites de la part de l'Eglise, les catholiques jouissent et font usage de la plus grande liberté : *in dubiis libertas* (S. Aug.). Mais dans les matières définies ils se tiennent serrés les uns contre les autres, enlacés par les liens de la plus stricte unité : *In necessariis unitas* (id.).

En est-il ainsi chez les Grecs schismatiques et les protestants ? Loin de là. On peut par la lecture d'études très documentées parues dans l'*Ami du Clergé* se rendre compte de la profondeur des dissensions doctrinales qui existent au sein de l'Eglise grecque. Quant au protestantisme, on sait qu'il est partagé en d'innombrables sectes qui se maudissent les unes les autres. Dès 1521, c. à d. 4 années seulement après son apostasie, Luther avoua déjà qu'il y avait au sein de la réforme autant de sectes que de têtes. Est-il nécessaire de le dire : aujourd'hui la division est encore bien plus grande. Dans la même région, dans la même ville, dans la même maison les uns croient qu'il n'y a que deux sacrements, les autres qu'il y en a 3 ou 7, les uns affirment que Jésus-Christ est Dieu, les autres prétendent qu'il n'a même pas existé. Dans une même église, on réfute dans le prêche de l'après-midi ce qu'on a enseigné le matin. Quand on dit qu'il y a 145 millions de protestants, cela signifie qu'il y a 145 millions d'individus qui se disent protestants, et qui ont ceci de commun, qu'ils *protestent* contre la vérité catholique. Le protestantisme n'est qu'un nom qui lui-même ne signifie qu'une négation. Ce n'est pas une doctrine, ni un système religieux. Il ne peut donc être question pour lui de catholicité proprement dite. Ce fut ce que fit remarquer à un pasteur protestant le prince de Schoenburg-Waldenburg qui se convertit il y a quelques années à Teplitz au catholicisme. « Pourquoi, lui demanda le pasteur, abandonnez-vous le protestantisme ? Ne voyez-vous pas que

c'est la religion de l'humanité ? » — « Pas tout à fait, répliqua le prince, l'Eglise catholique compte plus de membres que toutes les autres confessions chrétiennes réunies, — et puis surtout elle seule professe partout la même foi, alors que le protestantisme est morcelé en d'innombrables sectes. »

La catholicité de l'Eglise romaine est encore en ceci de bon aloi qu'elle est le fruit de la prédication, des prodiges qui ont accompagné celle-ci, de la libre acceptation de la vérité. C'est ainsi que Notre-Seigneur comprit cette note caractéristique de son œuvre, quand il dit : *Euntes docete.* Toute l'histoire de l'Eglise catholique est là pour faire foi que jamais elle n'a employé d'autres moyens que la persuasion pour propager ses doctrines et étendre son empire. Dans ses conquêtes à travers le monde, il n'y a eu d'autre sang versé que celui de ses missionnaires. — Qu'il en est autrement chez les protestants ! Pour propager leur religion, ils ont eu alternativement recours au mensonge et à la violence. Ils ont fait croire dans beaucoup de pays que rien n'était changé : ils gardaient les dehors du culte catholique, ne prêchaient que les doctrines qui à leur avis n'étaient pas faites pour trop effaroucher les populations catholiques. Partout le protestantisme a été introduit le glaive à la main. En Allemagne, il était admis par les réformateurs que la religion est soumise au souverain du pays *(cujus regio, ejus religio)*. Il s'en suivit que des princes cupides, désireux de s'approprier les biens des monastères, se firent protestants et contraignirent leurs sujets à les imiter. Chacun sait de combien d'exécutions l'introduction du protestantisme fut accompagnée en Angleterre. Henri VIII fit périr 12 ducs ou comtes, 164 gentilshommes, 2 cardinaux, 2 archevêques, 18 évêques, 13 abbés, 500 prieurs et moines, 18 docteurs en théologie et en droit. Pendant les dernières années

du règne d'Elisabeth 142 prêtres catholiques furent pendus, écartelés etc., 90 prêtres et laïcs moururent en prison, 50,000 catholiques gémissaient dans les cachots. — Un 3e moyen de propagande protestante consista à flatter les passions. Aux princes Luther donna de riches abbayes, aux mauvais prêtres il permit le mariage, à tous il prêcha un Evangile facile, dont il dit un jour lui-même qu'on s'en trouvait très bien pour vivre, mais beaucoup moins bien pour mourir. Aujourd'hui l'état de la civilisation rend l'emploi de la violence moins facile qu'il y a 350 ans. Quant au mensonge et aux calomnies, les protestants continuent à en faire le plus ample usage, aussi bien dans les pays où ils sont prédominants, pour y conserver leurs adeptes, que dans les régions païennes pour y faire des prosélytes. Les travestissements conscients ou inconscients dont ils affublent la religion catholique constituent toute la force de résistance de leur apologétique.

Le grand nombre de Russes inféodés au schisme n'est aussi qu'un trompe l'œil. C'est bien d'eux qu'on peut dire qu'ils ne savent ce qu'ils font ; le peuple russe végète dans une ignorance crasse, — d'autre part il est sévèrement défendu dans l'empire russe de faire du prosélytisme en faveur d'une autre religion que la religion officielle. Jusque dans ces derniers temps, il était même sévèrement défendu par l'Etat d'abandonner le schisme russe pour la religion catholique. Quand cette défense a été levée en 1905, on a vu immédiatement dans un district de la Pologne russe des milliers d'hommes abjurer le schisme auquel ils n'étaient attachés qu'en apparence, pour embrasser le catholicisme dont la seule peur de terribles représailles les avait tenus éloignés.

2) *L'apostolicité de l'Eglise romaine ne saute pas moins clairement aux yeux que sa catholicité et son unité dans*

l'espace. L'Eglise catholique seule est bâtie sur le fondement des Apôtres, remonte d'une manière ininterrompue jusqu'à eux.

A) *L'Eglise catholique bâtie sur S. Pierre.* — Nous l'avons déjà vu, le chef des Apôtres fut S. Pierre. Or, le Pontife romain est son successeur légitime. Pour s'en convaincre, il suffit de savoir que S. Pierre fut et mourut évêque de Rome et attacha en quelque sorte à ce siège la primauté qui lui avait été accordée par Notre-Seigneur. Le fait du séjour et du martyre de S. Pierre dans la ville éternelle est affirmé par une tradition imposante qui ne se heurte pas à une seule protestation jusqu'au 13e siècle. A cette époque les Vaudois et un peu plus tard Marsile de Padoue (celui-ci pour faire plaisir à l'empereur Louis de Bavière), enfin au XVIe siècle les protestants pour légitimer leur séparation d'avec Rome s'inscrivirent en faux contre l'affirmation des siècles et nièrent ce que tant d'hérétiques et les grecs schismatiques eux-mêmes n'avaient osé révoquer en doute. Leurs preuves furent pour la plupart plus que faibles et de nature toute négative. Comment expliquer, dirent-ils, le silence de S. Luc à ce sujet dans les Actes, — celui de S. Paul ne saluant pas S. Pierre dans son épître aux Romains, — celui de Flavius Josèphe qui parle de tous les événements de ce temps excepté de celui-là. Si S. Pierre était à Rome, dirent-ils encore, comment les Juifs présents dans cette ville au moment où S. Paul y vint, purent-ils ignorer le christianisme ? De quel droit S. Paul adressa-t-il son épître aux Romains et se mêlat-il des divisions qui avaient éclaté parmi les chrétiens de cette ville ? D'ailleurs quelle apparence que S. Pierre vînt à Rome, ville toute païenne, lui qui restreignait par principe son apostolat aux Juifs.

Les apologistes catholiques n'ont pas eu fort à faire

pour réfuter ces objections imaginées par la mauvaise foi. Ils ont expliqué le silence de S. Luc en faisant observer que cet historien sacré ne se proposa que de raconter le commencement de l'Eglise en Judée et en Syrie et les voyages de S. Paul dont il fut le compagnon. — Ils ont fait remarquer que S. Paul a pu ne pas saluer S. Pierre dans son épître aux Romains parce qu'il le sut momentanément absent. D'ailleurs en écrivant aux Ephésiens il ne salue pas S. Timothée qui était cependant à la tête de cette communauté, ainsi que tous en conviennent. — Pour ce qui est de Fl. Josèphe, les défenseurs de la tradition ont signalé des faits importants tels que l'incendie de Rome et la mort de Sénèque, dont cet historien n'a pas plus parlé que du séjour de S. Pierre à Rome. — Si S. Paul a écrit aux Romains, n'est-ce pas sur la demande même de S. Pierre qui savait combien son collègue dans l'apostolat était versé dans la connaissance de la Loi ancienne et avait conscience de ne pas être agréable aux païens de Rome depuis le jour où il avait si brillamment confondu Simon le Magicien ? — L'étonnement témoigné par les Juifs notables de Rome quand S. Paul leur parla du christianisme a sans doute quelque chose de surprenant. Mais il ne faudrait pas se hâter d'en conclure à la non-venue de S. Pierre dans la ville éternelle, car le grand Apôtre assure dans son épître aux Romains que leur foi était connue du monde entier. Qui avait prêché et établi cette foi sinon S. Pierre ? Si les Juifs que S. Paul invita à une conférence ignoraient le christianisme, cette ignorance n'avait probablement d'autre source que leur immense orgueil qui leur avait fait mépriser la prédication du prince des Apôtres. — C'est enfin une affirmation gratuite de prétendre que S. Pierre n'a voulu absolument annoncer l'Evangile qu'aux Juifs. Ne dit-il pas lui-même : *Mes frères, vous savez que Dieu,*

il y a longtemps déjà, m'a choisi parmi vous pour faire entendre aux gentils, par ma bouche, la parole de l'Evangile, afin qu'ils croient (Act. chap. xv, 7). D'ailleurs au commencement du règne de Claude et sous celui de Néron, les Juifs furent très nombreux à Rome.

Aux arguments peu sérieux des protestants, les apologistes catholiques en ont opposé d'irréfutables en faveur du séjour de S. Pierre dans la ville éternelle. Ils ont montré que cette Babylone d'où est datée la première lettre de l'apôtre ne saurait être que Rome. Ils ont attiré l'attention sur tant de choses qui sont précieusement conservées à Rome et que depuis les 1ers siècles d'innombrables fidèles ont voulu aller y contempler, uniquement parce qu'elles ont appartenu au chef du collège apostolique ou parce qu'elles ont servi à ses usages : tels la chaire d'où il a prêché, les autels qu'il a sanctifiés par la célébration des saints mystères, les chaînes qui ont servi à le ligotter. Le P. Perrone dit que nier le fait du séjour de S. Pierre à Rome, c'est rendre toute histoire impossible et verser dans le scepticisme le plus absolu. Baratier (protestant) dit qu'il n'avoue qu'en rougissant qu'un de ses correligionaires a osé révoquer en doute un fait aussi bien établi — Grotius et Harnack ne font aucune difficulté d'en reconnaître l'entière certitude. Mais si S. Pierre a occupé en dernier lieu le siège de Rome, si c'est de là qu'il a dirigé l'Eglise, si c'est là que depuis l'an 42 il a fixé son séjour d'une manière définitive, il n'y a que ses successeurs sur ce siège qui puissent être regardés comme les héritiers de sa primauté. C'est d'ailleurs ce que les plus anciens documents affirment avec autant de certitude que le séjour même de S. Pierre dans la ville éternelle. C'est la seule succession des évêques de Rome que les premiers polémistes ont soin de consigner par écrit.

S. Irénée par exemple se met peu en peine de

l'histoire de son église de Lyon, Eusèbe n'insiste guère sur le successeur des évêques de Césarée, mais eux et tous les autres mentionnent avec une anxieuse sollicitude la série des successeurs de S. Pierre.

« C'est à l'Eglise de Rome, dit entre autres S. Irénée, qu'à cause de son autorité supérieure, doivent avoir recours toutes les autres. C'est pourquoi après avoir fondé et enseigné cette Eglise, ils en confièrent l'administration à Lin. A Lin succéda Anaclet; à Anaclet, Clément; à Clément, Evariste; à Evariste, Alexandre. Puis vint Sixte qui fut remplacé par Télesphore, Télesphore par Hygin, Hygin par Pie, Pie par Anicet, Anicet par Soter qui a aujourd'hui pour successeur Eleuthère, 13e pape depuis les Apôtres. » S. Irénée put, sans devoir craindre d'être démenti par aucun de ses contemporains, montrer dans le Pape régnant de son temps le successeur légitime de S. Pierre, nous pouvons faire la même chose pour le grand Pape qui ceint aujourd'hui la tiare et gouverne avec autant de sagesse et de fermeté l'Eglise catholique. Pie X est le 264e successeur de S. Pierre (d'après la Gérarchia cattolica); depuis lui jusqu'au 1er Apôtre c'est une chaîne d'or dont tous les anneaux se tiennent de la manière la plus étroite.

Ce n'est pas que les ennemis de l'Eglise ne se soient évertués à faire voir quelques interruptions notables dans cette chaîne, mais leurs efforts de trouver la succession apostolique en défaut ont été convaincus d'erreur et d'impuissance.

Deux objections contre l'apostolicité du Siège romain.

1ère objection.

On a prétendu que plusieurs Papes ont occupé illégitimement le siège de Rome et que par conséquent à plusieurs reprises et pendant des époques plus ou

moins longues l'Eglise a été privée de Pape. « Dans ces conditions, a-t-on dit, comment appliquer à l'Eglise catholique la parole de Notre-Seigneur : *Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles ?* Où s'est trouvé pendant ces temps le fondement de l'Eglise, fondement sans lequel l'édifice ne saurait exister ? » — La difficulté n'est qu'apparente. De fait, l'Eglise n'a jamais été, du moins pendant un temps notable, privée d'un chef qui fut le successeur de S. Pierre. Quelquefois le saint Siège a été vacant pendant quelques mois, voire même une fois pendant plus de deux ans, mais qu'est-ce que cela dans le cours des siècles. Et puis supposons que de loin en loin pendant un espace de temps relativement petit, il y eût à la tête de l'Eglise un pontife sans autorité, cela ne prouverait encore rien contre la succession apostolique. Mais cette supposition que je viens de faire est, je me hâte de le dire, purement gratuite. Sans doute il y eut des Papes dont l'élection fut entachée de graves irrégularités ; il y en eut qui se sont imposés à l'Eglise ou qui lui ont été imposés par des partis politiques puissants, ce fut particulièrement le cas pour certains Papes du 10e siècle que trois intrigantes princesses romaines : Théodora l'aînée et ses deux filles : Théodora la jeune et Marozia placèrent sur le saint Siège. Mais une fois l'acte accompli, il fut accepté par l'Eglise, ce qui suffit pour légitimer ou revalider l'élection ou la désignation nulle en elle-même. De fait il y a eu toujours des Papes soit légitimement élus, soit reconnus par l'Eglise. Si quelquefois il y a eu jusqu'à deux ou trois papes, un seul d'entre eux était le successeur légitime de S. Pierre, les autres n'étaient que des antipapes dont il était ordinairement facile de discerner le caractère usurpateur. Cette première objection n'a donc aucune valeur.

2ème objection.

Une autre difficulté qu'on entend quelquefois formuler à propos de la même question n'est pas plus sérieuse. Il s'agit du séjour que pendant 70 ans les papes firent dans une ville française, à Avignon (1305-1375). Ce fut le pape Clément V (avant son élévation au pontificat, archevêque de Bordeaux) qui, pour plaire au roi de France Philippe le Bel et aussi par attachement à sa patrie ainsi que par crainte des troubles qu'engendrait à Rome l'existence de deux puissants partis, fixa le premier sa résidence loin de la ville éternelle. Son exemple fut suivi par cinq de ses successeurs : Jean XXII, Benoît XII, Clément VI, Innocent VI, Urbain V. Celui-ci fixa pendant quelque temps son séjour à Rome mais peu de temps avant sa mort, désolé à la vue des troubles qui ravageaient l'Italie et la ville éternelle, il retourna à Avignon qu'il avait d'ailleurs toujours regretté. Ce fut Grégoire XI qui reprit définitivement possession de la ville de Rome. La résidence des papes à Avignon fut, on ne peut en douter, un état anormal qui nuisit à l'ascendant du saint Siège, causa de nombreux maux à Rome et à l'Italie et donna lieu au schisme d'occident. Dieu montra par des événements extraordinaires que ce séjour des chefs de son Eglise loin du centre de la chrétienté lui déplaisait : c'est ainsi que conformément à la prédiction de Ste Brigitte de Suède le pape Urbain V mourut peu après son retour à Avignon. Les Saints du temps, surtout sainte Catherine de Sienne ne cessèrent d'exhorter les papes à revenir à Rome.... Mais de là à conclure à l'interruption de la succession apostolique il y a une distance infinie. Les papes d'Avignon ne résidaient que *matériellement* dans cette ville, ils étaient et continuaient d'être évêques de Rome, ils furent aussi bien que les autres papes les successeurs de S. Pierre.

Ubi Petrus ibi Ecclesia, dit S. Ambroise. Nous venons de le voir, Pierre dans la personne de ses successeurs est chez nous, parmi nous. Nous sommes donc la véritable Eglise. Oh ! quel puissant motif de nous réjouir ! Mais aussi quelle forte raison de nous tenir intimement attachés au Pape. Il est le successeur de S. Pierre, le centre de l'Eglise, le vicaire de Jésus-Christ. Qu'il nous faut l'aimer en cette qualité ! C'est parce que le Pape est le Seigneur apostolique, l'héritier des promesses faites à S. Pierre, le dépositaire des pouvoirs pléniers accordés à cet Apôtre que tant de catholiques ont tenu à le voir, à lui offrir personnellement leurs hommages au moins une fois dans leur vie, ont même sacrifié pour lui leurs biens et leur vie. Les actes de générosité provoqués par l'œuvre du denier de S. Pierre, et les exploits des vaillants zouaves pontificaux sont encore présents à toutes les mémoires (cf. Sylvain, *Vie de Pie IX,* T. II, ch. 10e et passim). Aujourd'hui le Pape est retenu prisonnier ; il est calomnié, vilipendé ; ce doit être pour nous une raison de plus de l'entourer des témoignages de notre affection. Si le fait de posséder le Pape est un caractère distinctif de la véritable Eglise, le fait de l'honorer, de l'aimer, et de se dévouer pour lui est une des plus glorieuses notes caractéristiques du véritable catholique. Mais revenons à notre démonstration ; elle est presque achevée, il n'y a plus à ajouter qu'un mot.

B) *L'Eglise catholique bâtie sur le collège apostolique.* — Le fait de la succession apostolique allant de S. Pierre au Pape actuellement régnant est sans doute à lui seul une preuve suffisante de l'apostolicité de l'Eglise romaine catholique. Toutefois en réalité, cette succession s'étend beaucoup plus loin. C'est sur le fondement de *tous les Apôtres* que l'Eglise est bâtie. Or, c'est encore là le privilège de l'Eglise romaine. Re-

montez de n'importe quel siège épiscopal à sa première origine, vous aboutirez toujours au Pape, successeur de S. Pierre ou à quelqu'un des autres Apôtres. Tant de savants ouvrages qui ont été composés surtout dans ces derniers temps sur les Origines des Eglises ont mis cette descendance dans une pleine lumière. L'Eglise catholique est donc apostolique dans ce sens qu'elle remonte jusqu'aux Apôtres, mais est-elle encore telle que les Apôtres l'ont établie sous la direction du divin Maître ? La réponse à cette question n'est plus à faire ; elle a trouvé tout naturellement sa place là où nous avons parlé des biens confiés par Jésus-Christ à son Eglise. Ces biens, l'Eglise catholique les a conservés jusqu'à ce jour dans toute leur intégrité, elle a préféré être accusée d'hostilité au progrès que d'apporter le moindre changement essentiel à ce qui avait été enseigné ou institué par les Apôtres. Sans doute, elle a développé l'héritage apostolique, elle a su le faire valoir selon les goûts des générations qui se sont succédées dans son sein, mais elle n'en a rien sacrifié, ne l'a dénaturé en rien. Elle a dit aux siècles qui se sont suivis jusqu'à ce jour : *Je reste, — je suis aujourd'hui, je serai demain ce que j'étais au commencement. Je ne change pas parce que je suis la perfection, ma doctrine et mes institutions restent étrangères aux vicissitudes humaines parce qu'elles viennent de Dieu, les Apôtres voilà mon fondement, je m'élève, je grandis sur ce fondement mais jamais je ne l'abandonne. Ma gloire est de m'appeler en même temps que catholique, — apostolique et par conséquent divine.*

Le protestantisme et l'Eglise grecque schismatique peuvent-ils tenir le même fier langage ? Certainement pas le protestantisme, car qu'aurait-il bien d'apostolique ?

Luther et les autres chefs du protestantisme parurent quand les Apôtres étaient morts depuis 1400 ans. Ils ne furent donc pas envoyés par eux, ils ne le

furent pas davantage par les successeurs des Apôtres car ceux-là ne pouvaient être au commencement du 16e siècle que les pasteurs de l'Eglise catholique (1). Qui donc envoya les chefs de la Réforme, qui leur donna le mandat de prêcher, de réformer ? Luther prétendit que c'était Dieu même, mais quelle preuve en donna-t-il ? Il aurait dû accréditer sa mission divine par une sainteté extraordinaire et des miracles, or l'une de ces choses lui fit aussi complètement défaut que l'autre. Le chef de la Réforme ne fit aucun prodige. Quant à sa conduite, elle fut loin d'être sainte, elle ne fut pas même chrétienne ou honnête ; que dis-je, il serait difficile de dire quel vice ce prétendu réformateur n'avait pas : il était orgueilleux : « Fort de mon savoir, disait-il, il n'est ni empereur, ni roi, ni diable à qui je voulusse céder, non pas même à l'univers entier » (Resp. ad maled. Reg. Ang.) ; il était impudique : « Je brûle, avouait-il, de mille feux dans une chair indomptée. Moi, qui devrais être fervent en esprit, je ne le suis qu'en impureté » ; il était gourmand et buveur : « Lorsque je ne bois pas bien, écrivit-il un jour, cela me chagrine, et je le fais volontiers surtout en songeant que j'ai là du bon vin et de la bonne bière » (lettre à sa femme, œuvres XXII, 113, éd. Walch) ; il était menteur : quoiqu'il sût p. ex. très bien que S. Augustin n'a jamais soutenu la justification par la foi seule, il l'affirma cependant en toute occasion ; de plus ses ouvrages fourmillent de véritables polissoneries qu'un homme quelque peu honnête ne peut lire sans rougir. Est-il croyable, je le demande, que Dieu se soit servi d'un homme pareil pour réformer son Eglise ?

(1) A moins qu'on ne dise que l'Eglise de Jésus-Christ avait cessé d'exister, et que par conséquent Notre-Seigneur était devenu infidèle à la promesse qu'il avait faite d'être avec elle jusqu'à la fin.

Les autres chefs du protestantisme ne valurent pas mieux que Luther. Quel homme dégoûtant que Zwingle ! Il fut chassé de sa cure d'Einsiedeln à cause de ses mœurs scandaleuses. En 1522, il écrivit à ses frères et sœurs : « Si l'on venait à vous rapporter que l'orgueil, l'amour de la bonne chère, l'incontinence sont mes péchés habituels, ne le niez pas, car la vérité est que je suis enclin à ces vices et à d'autres encore » (ap. Janssen. *Hist. du peuple all.* t. III, p. 94) ; en la même année, il avoua à l'évêque de Constance qu'il ne gardait ni ne pouvait garder la continence etc. — Calvin était un homme dur, orgueilleux, extrêmement vindicatif et froidement cruel. On a de bonnes raisons de croire qu'il fut fleurdelisé dans sa jeunesse par arrêt de la justice en punition d'un crime infâme. Théodore de Bèze associa à ses études les plaisirs de Sodome ; jusque dans un âge très avancé, il vécut dans le désordre. Les introducteurs du protestantisme en Angleterre furent tous au point de vue de la moralité les plus tristes personnages qu'on puisse concevoir.

L'Eglise schismatique n'est pas plus apostolique que le protestantisme. Elle a beau se glorifier de ses anciennes liturgies et de ses antiques usages, elle a beau aussi en appeler aux grands Docteurs qui illustrèrent l'orient chrétien au quatrième siècle, elle n'est pas apostolique, pour la bonne raison que la succession apostolique n'existe pas détachée du siège de Rome, pas plus que le collège apostolique n'exista sans son centre divinement voulu, l'auguste personne de S. Pierre. L'Eglise schismatique vient après l'Eglise des 10 premiers siècles, mais elle n'en dérive pas, elle n'en sort pas. Elle s'est séparée de celui qui réduisait les Apôtres à l'unité, comment pourrait-elle être appuyée sur les Apôtres !

Quand Notre-Seigneur monta au ciel, il laissa sur le Mont des Oliviers l'empreinte des pieds. Celle du

pied gauche subsiste encore mais est, dit le baron de Géramb, un peu usée par les baisers des fidèles. Jésus-Christ en fondant son Eglise, y a laissé aussi sa divine empreinte : ce sont la catholicité, l'apostolicité, l'unité dont il l'a marquée. Cette empreinte nous apparaît clairement dans notre Eglise catholique. Oh ! couvrons-la des baisers de notre reconnaissance et de notre amour. Elle est la preuve de la divinité de l'Eglise à laquelle nous appartenons. Grâce à cette empreinte, nous savons que l'Eglise sera pour nous le Mont de l'ascension glorieuse et triomphante si nous savons y demeurer jusqu'à la fin en esprit et en vérité.

DEUXIÈME SECTION

L'Esprit de Jésus-Christ et les confessions chrétiennes (1).

On a décrit dans des ouvrages pleins de doctrine et d'onction l'esprit d'un S. François de Sales, d'un S. Vincent de Paul, d'un S. Alphonse. Toutefois ces Saints n'ont eu d'autre mérite que celui d'avoir été les copies plus ou moins fidèles du Saint par excellence : Jésus-Christ. Leur esprit n'a été que dans une mesure restreinte un écoulement, une participation de l'esprit de Jésus-Christ. C'est de cet esprit qu'il nous faut parler maintenant : on devine la raison d'être de cette seconde section. Un écrivain, un peintre, un compositeur fait passer quelque chose de son génie, de son âme dans les œuvres qu'il crée. Un connaisseur devine sans trop de difficulté un tableau de Raphaël ou de Rubens, une composition de Beethoven ou de Wagner, un écrit de Veuillot ou de Bossuet. Un homme supérieur a je ne sais quoi de souverainement original et d'incommunicable qu'il imprime à tout ce qu'il fait, j'allais dire, à tout ce qu'il

(1) Cf. sur les matières traitées dans cette section : *Mœurs chrétiennes au moyen-âge* par Digby, traduction de Daniélo (2 vol.).

touche. Nous tromperions-nous en appliquant cette observation générale à Jésus-Christ ? Il s'est distingué par tout un ensemble de qualités morales qui en ont fait l'Idéal du genre humain. N'aurait-il pas fait passer ces qualités qu'on pourrait appeler avec raison son esprit, dans l'œuvre vivante dont il a fait l'objet de ses soins les plus attentifs ? Sans aucun doute. La véritable Eglise sera celle où nous verrons le plus parfaitement se perpétuer *l'esprit de son Fondateur*. Abordons sans retard cette étude à la fois si édifiante et si attachante.

CHAPITRE I.

Esprit de renoncement de Jésus et de l'Eglise.

« *Si quelqu'un*, dit Jésus-Christ, *veut venir après moi, qu'il se renonce.* » Le renoncement, voilà le premier pas à faire, c'est la première condition à remplir. Notre-Seigneur pouvait-il faire entendre plus clairement qu'en s'exprimant de la sorte, la grande part donnée par lui au renoncement dans toute sa conduite. Non, vraiment, dit S. Paul, *Christus non sibi placuit.* Jésus-Christ ne s'est pas recherché, il n'a pas vécu pour les honneurs, pour les richesses, pour le plaisir. Il a généreusement sacrifié tout cela. Son existence terrestre a été une vie toute humble, toute pauvre, toute virginale. L'humilité, la pauvreté, la chasteté seront donc aussi des marques caractéristiques de son Eglise.

Article I.

L'Humilité de Jésus et de l'Eglise.

Jésus-Christ fut le plus humble des hommes. Lui

qui n'eût pas commis de rapine en se disant l'égal de Dieu son Père, ne s'appliqua pendant toute sa vie qu'à se faire oublier et ignorer. Il y réussit si bien à Nazareth que la plupart ne l'appelaient guère que : *le fils du charpentier*. Pendant son ministère apostolique, il s'adressa de préférence aux pauvres dans un langage simple et populaire. « *Je suis venu*, dit-il, *pour servir et non pour être servi.* » Il semble que ce fût beaucoup pour Jésus-Christ d'être descendu jusqu'au simple rôle de serviteur, mais pendant sa Passion, il s'abaisse davantage, il se laisse broyer comme un ver de terre, attacher à la croix comme un malfaiteur public.

Une étable, un atelier, une croix, telles sont les origines de l'Eglise, origines dont celle-ci ne pense pas un instant à rougir. Au contraire, elle prêche sans cesse l'humilité, et en fait une des conditions les plus indispensables de l'entrée au ciel. Ses écrivains ascétiques et mystiques insistent sur cette vertu et l'inculquent comme la base de toute la vie spirituelle. La participation à son culte présuppose l'humilité à chaque instant. Elle confond toutes les classes au pied de la chaire de vérité et à la Table sainte. Une fois par an, elle prêche pratiquement l'humilité à ses enfants en traçant sur leur front une croix de cendres, et en accompagnant cette cérémonie de la grave parole : *Souviens-toi, o homme, que tu es poussière, et que tu retourneras en poussière.* Au commencement du saint Sacrifice de la Messe, le prêtre doit se frapper la poitrine au pied de l'autel. D'autres fois il doit se prosterner devant l'autel la face contre terre. Dans les couvents, les religieux sont exercés à l'humilité par des obédiences dont le monde aurait quelque peine à ne pas rire. L'habillement, surtout de certains religieux, porte tout entier l'empreinte de l'humilité, le nom de certains ordres rappelle l'esprit d'humilité dont étaient animés les fondateurs et que ceux-ci voulurent inspirer à leurs

disciples. C'est ainsi que les enfants de S. François d'Assise s'appelèrent frères *mineurs,* et les fils de S. François de Paule, voulant enchérir sur les précédents, prirent le nom de *minimes,* ce qui signifie : les moindres de tous. Ne nous en étonnons pas ; l'exemple de l'humilité est donné dans l'Eglise catholique par le vicaire même de Jésus-Christ. Le Pape en effet s'appelle le serviteur des serviteurs de Dieu, il rougit si peu de son humble origine que pour signer ses actes il se sert du sceau *du pêcheur.*

Les ennemis de l'Eglise sont si convaincus de la vérité du fait que nous mettons ici en lumière, qu'ils se sont quelquefois oubliés jusqu'à appeler le catholicisme une religion d'esclaves, jusqu'à l'accuser de déprimer les caractères, d'avilir les âmes, d'inspirer des sentiments bas, lâches et rampants. Mais voyez comme ces hommes sont peu consistants dans leurs objections et avec quelle facilité, selon l'expression de l'Ecriture, ils se mentent à eux-mêmes. C'est ainsi qu'ils voient de mauvais œil que les chefs de l'Eglise déploient un certain luxe, ils font remarquer qu'il n'en fut pas ainsi au 1er siècle, du temps des Apôtres. Ce n'est là, qui ne le voit, que du pharisaïsme cousu à gros fil. L'humilité ne consiste pas dans des choses extérieures. Elle est tout simplement la vérité ; elle défend de rechercher des honneurs auxquels on n'a pas droit. Un riche peut être très humble sous un manteau chargé de pierres précieuses, et un pauvre peut être très orgueilleux sous ses haillons. Les Chefs de l'Eglise sont revêtus d'une grande autorité. Cette autorité se manifeste tout naturellement par le déploiement d'une certaine somptuosité qui impressionne les sens et rend plus faciles chez les inférieurs le respect ainsi que l'obéissance. Il en est ainsi partout ; pourquoi l'Eglise ferait-elle exception ? Au premier siècle, on ne voit, dit-on, nulle trace de ce luxe. Mais alors

l'Eglise se trouvait dans un état d'abjection qui n'était pas plus son état normal que l'enfance n'est l'âge normal de l'homme. Dieu voulut retenir pendant quelque temps son Eglise dans cet état d'opprobre pour montrer à tous que son bras seul la soutenait. Mais quand cette preuve fut faite et que l'Eglise eut acquis l'autorité qui convient à une société religieuse catholique c. à d. universelle, il convint qu'elle parût d'une manière conforme à cet état de grandeur. A d'autres objections qui ont quelquefois été formulées contre l'humilité de l'Eglise catholique, il a été répondu dans le 2d chapitre de la précédente section ou il sera répondu au 3e chapitre de celle-ci. Nous pouvons donc les passer ici sous silence, pour aborder la question de

Article II.

La pauvreté de Jésus et de l'Eglise.

Personne n'a peut-être mieux parlé de l'union étroite qui exista entre la pauvreté et Jésus-Christ que le séraphique François d'Assise. Dans une prière qui se trouve parmi ses œuvres, il dit que Notre-Seigneur est venu du séjour des Anges afin de prendre la pauvreté pour épouse et d'en avoir un grand nombre d'enfants qui fussent parfaits. C'est la pauvreté qui reçut Jésus-Christ dans l'étable et dans la crèche, et qui, l'accompagnant tout le long de sa vie, prit soin qu'il n'eût pas où reposer la tête. Quand il commença la guerre de la Rédemption, elle vint s'attacher à lui comme une écuyère fidèle ; elle se tint à ses côtés pendant le combat, et ne se retira point quand les autres prenaient la fuite. Tandis que la sainte Vierge qui du moins suivit le béni Sauveur jusqu'au bout et prit sa part de toutes les douleurs de ce cher fils, tandis qu'à cause de la hauteur de la croix, elle ne pouvait atteindre jusqu'à lui, en ce moment la pauvreté

l'embrassa de plus près que jamais. Elle ne voulut point que sa croix fût travaillée avec soin, ni que les clous fussent en nombre suffisant, aiguisés et polis, mais elle n'en prépara que trois ; elle les fit durs et grossiers pour mieux servir les intentions de son supplice. Et pendant que Jésus mourait de soif, elle eut soin qu'on lui refusât un peu d'eau, en sorte que ce fut dans les embrassements de cette épouse qu'il rendit l'âme (cf. *Histoire de S. François*, par Le Monnier, p. 209-211). En mourant, Notre-Seigneur confia la pauvreté à son Eglise, et celle-ci n'eut garde de rejeter comme importune ou comme désagréable celle que son divin Fondateur avait tant affectionnée. Combien de pauvres volontaires dans l'Eglise catholique ! Ce n'est guère que dans son sein qu'on voit des riches distribuer volontairement leurs biens aux nécessiteux, des personnes d'abord fortunées, visitées ensuite par les revers, remercier Dieu de les avoir déchargées du dangereux fardeau des biens terrestres, des pauvres se féliciter de leur sort, et se réjouir quoique privés de toutes choses. La pauvreté est l'une des obligations fondamentales de l'état religieux, et nous avons déjà eu l'occasion de voir avec quelle perfection elle est pratiquée dans certains ordres, surtout celui des Franciscains. S. François d'Assise, le fondateur de ce dernier ordre, institua pour les gens du monde désireux de perfection un tiers-ordre, fondé lui aussi sur le détachement des biens terrestres, et c'est une chose remarquable que parmi tous les tiers-ordres ce soit celui-là qui a acquis le plus de célébrité et a joui jusqu'à maintenant de la plus grande popularité. Le peu chrétien chancelier de l'empereur Frédéric II, Pierre de Vineis, se plaignait que toute la chrétienté fût enrôlée sous l'étendard du pauvre d'Assise, et sous le pontificat de Léon XIII, le tiers-ordre franciscain s'est comme renouvelé après avoir été approprié par ce grand Pape aux circonstances actuelles.

Examen de l'objection tirée de la question d'argent dans l'Eglise. — Quelque vraies que soient les considérations que nous venons d'émettre, il est peu d'objections qu'on entende formuler plus souvent et plus âprement contre l'Eglise catholique que celle-ci : « La religion catholique est un commerce, l'Eglise est une boutique, les prêtres font un métier. » Cette objection, je le répète, n'a peut-être jamais eu plus de vogue qu'aujourd'hui où on ne vit que pour le commerce, où l'argent est le principal objet des préoccupations de la plupart. Oui, vraiment, s'il y a jamais eu un siècle où le dieu Mammon, le dieu de l'or fut en honneur, c'est bien le nôtre. *Tous, depuis le plus petit jusqu'au plus grand sont adonnés à la cupidité* (Isaïe), sont tourmentés par la faim de l'or : *auri sacri fames.* C'est l'argent qui décide les élections, qui fait les mariages. Les temples les plus somptueux et les mieux fréquentés sont les bourses. L'injustice, la tromperie sont partout. Pour gagner un peu plus d'argent, on abrège la vie, on se surmène, on profane le saint jour du dimanche. C'est ce siècle littéralement gangrené par la cupidité, qui ne se lasse pas de reprocher à l'Eglise son amour des richesses. Si encore cette objection n'avait d'autre tort que de servir de thème à injures contre la religion catholique!... Mais l'expérience prouve qu'elle est des plus pernicieuses. Plusieurs prennent occasion de ce qui leur paraît être un abus dans l'Eglise, pour se séparer de celle-ci, ne plus assister aux offices religieux, se marier et se faire enterrer civilement. Arrêtons-nous donc pendant quelques instants à examiner de plus près cette fameuse objection de l'argent dans l'Eglise : quelques réflexions, quelques éclaircissements très simples suffiront pour en faire voir l'inanité.

On prétend donc que l'Eglise est une boutique, qu'on n'y a en vue que de battre monnaie. Mais s'il

en est ainsi, comment se fait-il que beaucoup de prêtres font preuve de tant de zèle ? S'ils ne sont tous que des mercenaires, comment expliquer leur esprit de dévouement ? Quand on fait un métier, on se contente d'exécuter le strict nécessaire, — on ne se surmène pas, du moins dans les cas où il n'y a pas d'argent à gagner, on n'expose pas sa vie. S'il y a malheureusement quelques prêtres qui par leur manière nonchalante, indifférente de s'acquitter de leurs fonctions, font croire qu'ils n'exercent qu'un simple métier, combien d'autres qui par toute leur manière d'agir montrent clairement que c'est une conviction profonde qui les inspire ! Qui ne sait qu'en temps de choléra ou de peste, quand la plupart fuient, le prêtre, lui, reste courageusement, intrépidement à son poste ? Lors de la peste de Marseille, en particulier, 250 prêtres moururent de la terrible maladie, victimes de leur admirable dévouement. Il suffit d'assister à une mission pour se sentir contraint de s'écrier à la vue des missionnaires comme le fit d'ailleurs un jour dans une semblable circonstance un habitant d'une localité socialiste : « En voilà qui ne font certainement pas un métier. » En outre si la cupidité est l'unique mobile des actes du clergé, comment se fait-il que les offres les plus séduisantes le trouvent insensible quand il s'agit de choses interdites pas les SS. Canons, p. ex. enterrement d'un suicidé en terre bénite.... Comment aussi expliquer la défense que l'Eglise s'est de tout temps imposée d'accepter des legs faits par des héritiers nécessaires, même alors que la loi civile autorisait les testateurs à exclure ces sortes d'héritiers.

Mais, dira-t-on, c'est cependant un fait que dans l'Eglise catholique on ne fait rien et on ne saurait rien obtenir que pour de l'argent. — Disons d'abord que c'est là une accusation absolument fausse. Il est certain au contraire que les prêtres s'acquittent tout

à fait *gratuitement* de quantité de fonctions telles que l'administration du baptême, de la confirmation, de l'Extrême Onction, du sacrement de pénitence, la distribution de la sainte Communion, la prédication de la parole de Dieu. Non seulement ils ne reçoivent en retour de ces travaux aucun honoraire, mais il leur est strictement défendu d'accepter ou d'exiger quoique ce soit par manière de rémunération. Et il est donc faux que rien ne se fasse dans l'Eglise que pour de l'argent.

Après cela, je ne nie pas que dans certaines circonstances des dépenses d'argent soient exigées dans l'Eglise catholique, mais je me hâte d'ajouter que toutes sont très raisonnables, et tout à fait justifiées. Je crois à peine nécessaire de légitimer les taxes qu'on paie à Rome quand on s'adresse à l'une ou à l'autre congrégation romaine. Ces congrégations sont composées d'hommes qui doivent vivre et qui ne peuvent vivre que de leurs fonctions. De plus une comparaison impartiale entre les taxes imposées par la chancellerie romaine et celles qu'exigent les autres chancelleries prouve que les premières sont les moindres et par conséquent celles qui devraient le moins donner lieu à réclamation. Parlons plutôt des prêtres auxquels nous avons affaire tous les jours. La question d'argent se résume pour eux en deux mots : le traitement et le casuel. Qu'y a-t-il à redire à cela ? Il y en a (ce sont les radicaux de la bande anticléricale) qui disent : ni traitement, ni casuel. Mais alors les prêtres n'ont plus qu'à mourir de faim, car la plupart n'ont rien personnellement ou ce qu'ils avaient, ils l'ont dû dépenser en études longues et dispendieuses. Vouloir que les prêtres ne tirent aucun profit matériel de leurs fonctions, c'est contraire au bon sens qui dit par l'organe de S. Paul : *Quel est celui qui fait la guerre à ses dépens ? Quel est celui qui plante la vigne et qui ne mange*

pas de son fruit ? Quel est celui qui paît le troupeau et qui ne se nourrit pas de son lait. Peut-on dire ici que je parle en homme ? et la loi ne parle-t-elle pas de même ? car il est écrit dans la loi de Moïse : Ne mettez point la muselière au bœuf qui broie le grain. Dieu prend-il soin des bœufs ? Ne dit-il point cela principalement pour nous ? car c'est pour nous que cela a été écrit, parce que celui qui laboure et qui broie doit labourer et broyer dans l'espoir de participer au fruit. Si nous avons semé pour vous une semence spirituelle, n'est-il pas juste que nous moissonnions de votre semence temporelle ? Ne savez-vous pas que ceux qui sont employés dans le temple mangent de ce qui provient du temple, et que ceux qui servent à l'autel participent au produit de l'autel ? C'est pourquoi le Seigneur a ordonné à ceux qui annoncent l'Evangile de vivre de l'Evangile (1 Cor. IX, 7-14). Dénier aux prêtres tout moyen de subsistance provenant de leurs fonctions, c'est vouloir qu'il n'y ait plus de prêtres, c'est montrer qu'on est guidé par des idées impies. Aussi parmi ceux qui se vantent d'être encore un peu chrétiens, ne trouve-t-on personne pour pousser si loin l'intransigeance. Mais il en est qui disent : le traitement ou le casuel, mais pas les deux à la fois. La vérité est que les deux sont nécessaires. Le traitement, car il n'est au fond qu'une restitution. Lors de la révolution française l'Eglise a été dépouillée des biens qu'elle possédait légitimement à titre de travail (elle avait défriché les terres, bâti les monastères), à titre d'achat ou de donation, à titre onéreux (puisqu'à l'aide de ces biens elle pourvoyait aux besoins des prêtres, des pauvres et du culte). Par le concordat le saint Siège a renoncé au recouvrement de ces biens, mais à condition que l'Etat se chargeât de subvenir à l'entretien des prêtres, ce qu'il fait par le traitement. Le traitement est nécessaire car l'Etat est obligé d'appeler à son secours et de rémunérer convenablement ceux qui sont moralement nécessaires au maintien de l'ordre. Tels

sont les prêtres, les ministres de la religion. Un bon prêtre fait plus pour le maintien de l'ordre que dix gendarmes et que dix juges de paix. C'est ce que les gouvernants clairvoyants ont eux-mêmes cent fois reconnu. Donc, en le faisant, l'Etat ne fait que se montrer conséquent avec lui-même puisqu'il exempte les candidats au sacerdoce du service militaire. Il reconnaît par là que les prêtres se rendent par un autre moyen grandement utiles au pays. Sans doute l'Etat ne nomme pas les prêtres comme les autres fonctionnaires ; comme il ne les forme pas, il serait incapable de faire ces nominations avec connaissance de cause, il suffit que l'autorité ecclésiastique les nomme d'une manière qui ne puisse que satisfaire les exigences de l'Etat. Que signifie donc cette objection des incrédules : « Que ceux-là paient les prêtres qui usent de leur ministère ! Pourquoi devons-nous contribuer à les payer et à les entretenir nous qui ne nous en servons pas ? » Je réponds à cela : Que de juges dans le pays ! Je n'ai jamais eu besoin d'aucun d'entre eux et cependant je reconnais qu'ils sont nécessaires et, en bon citoyen je ne me plains pas parce que je sais que je dois entretenir pour ma part les hommes qui sont généralement indispensables au bien de la patrie. Il y a une troisième raison pour laquelle l'Etat doit accorder un traitement aux ministres de l'Eglise. L'Eglise est une société parfaite fondée par Dieu, supérieure à l'Etat et ayant le droit de se faire aider par l'Etat dans les choses temporelles, chaque fois que cela est nécessaire pour atteindre sa fin et réaliser sa destinée. Or, il est évident que l'Eglise ne saurait se passer de prêtres, et qu'en règle générale ceux-ci ne sauraient subsister, devraient au moins toujours craindre pour l'avenir si un traitement fixe et assuré ne leur était payé par l'Etat.

Mais pourquoi le casuel à côté du traitement ? Pour

plusieurs raisons. D'abord parce que le traitement à lui seul serait insuffisant. Il n'est en effet que de 1,000 frs pour les curés, de 800 frs pour les vicaires. Un curé a donc moins qu'un instituteur qui, dans le moindre village, touche au moins 1200 frs, — moins qu'un juge qui a, lui, un traitement de 4,000 frs. Ce traitement est tout à fait insuffisant quand on considère que le prêtre a un certain rang à tenir, une servante ou un domestique à payer, des pauvres à soulager, de bonnes œuvres à entretenir, des livres à acheter, des gens à recevoir.

Le casuel sert aussi à faire une différence entre les diverses classes de la société. Les hommes sont ainsi faits qu'ils aiment les honneurs et recherchent tout ce qui passe pour tel. Or, je suppose que tout fût gratuit, tout le monde réclamerait les offices aussi tard que possible. Que de fois le prêtre serait obligé de rester à jeun jusqu'à 10 heures, jusqu'à midi : on lui imposerait un genre de vie intenable, — ou vouloir, pour échapper à cet inconvénient, mettre tout le monde sur le même pied, bénir tous les mariages, faire tous les enterrements à 7 heures du matin, ne serait-ce pas méconnaître l'inégalité des conditions voulue et établie par Dieu même ? Enfin l'exercice des différentes fonctions du culte nécessite toutes sortes de frais : les ornements sacrés s'usent, les cierges se consument, quantité d'employés : clerc, organiste, chantres, sonneur sont mobilisés. A qui incombe la charge de couvrir tous ces frais ? A ceux qui en sont l'occasion et qui en ont en même temps les moyens. Aussi qu'on le remarque bien, le casuel n'est pas tout entier pour les prêtres, une petite partie leur en reste, le reste va à tous ces employés dont le concours leur est indispensable dans l'exercice des fonctions sacrées. Mais, dit-on, les prêtres demandent trop dans bien des circonstances. Je réponds : Ils demandent ce que

le tarif leur permet de demander. Et ce tarif quand il avait été uniquement réglé par l'autorité diocésaine, a été quelquefois, chose bien significative, augmenté par des gouvernements irréligieux qui se sont trouvés dans l'occasion de s'en occuper (c'est ainsi que le ministre libéral Bara fixa 7,50 frs pour une messe fondée).

Pour bien juger ce tarif, il faut se garder de prendre comme point de départ de comparaison un maçon, un charpentier ou un manœuvre quelconque. Le prêtre doit plutôt être comparé à ceux qui ont fait de longues études comme lui, à l'avocat, au médecin, etc.... (1) Si vous ne voyez dans le prêtre qu'un vulgaire homme de peine, évidemment il gagne trop en recevant 2 frs pour une messe qu'il dit en une demi-heure, mais si vous voyez en lui un homme intellectuel, appartenant à la classe lettrée, dirigeante, ce n'est plus trop. — Un avocat demande cela et davantage pour une consultation, un notaire pour un acte, un médecin pour une visite. L'ouvrier peut vaquer du matin au soir à un ouvrage qui a droit à rémunération, le prêtre comme le notaire, le médecin.... ne peut qu'à certains intervalles poser des actes, rendre des services qui ont ce même droit. Ce n'est pas que le prêtre soit le reste du temps oisif. Non, pendant le temps qui n'est pas employé à dire la messe, à enterrer, à marier, il dit son office pour le bien des âmes, il étudie, il prépare ses sermons, il visite les malades, il s'occupe d'œuvres paroissiales, etc.... D'ailleurs une prenve que rien n'est exagéré dans le tarif, c'est que la plupart des prêtres meurent

(1) Je prie cependant le lecteur de ne pas urger cette comparaison. L'honoraire donné au prêtre n'est pas et ne saurait être une rétribution proprement dite. Il ne peut exister aucune proportion entre le saint Sacrifice de la Messe et une simple pièce de monnaie.

sans laisser grande fortune, quelques-uns à peine assez pour payer leurs funérailles. Vivent-ils au moins largement ? Non, c'est plutôt le contraire qui est vrai. En général ce vin dont on les accuse d'être si fins connaisseurs, ne se trouve sur leur table que quand ils reçoivent. Ils ne font pas non plus de nombreux voyages d'agrément, leurs ressources ne le leur permettraient pas et il suffit d'être sincère pour avouer que si le prêtre avait cherché la fortune, il n'aurait pas choisi cet état, mais tout autre auquel ses aptitudes lui permettaient d'aspirer. N'y a-t-il donc rien de vrai dans les déclamations des gens du monde à propos de la question d'argent dans l'Eglise ? Je ne prétends pas l'affirmer. Ici, comme en tout, il a pu y avoir, il y a eu des abus. Il y a eu de tout temps des prêtres imprudents, des prêtres légers.... de tout temps aussi il y a eu des prêtres cupides. Ces prêtres, nous les blâmons. Mais est-ce bien dans des abus réels que les déclamations des ennemis de la Religion ont leur source ? Non, mais dans la haine de l'Eglise. Et ces prétendus catholiques qui trouvent à redire chaque fois qu'ils doivent donner une petite obole au clergé, montrent qu'ils n'ont pas beaucoup plus de religion que les ennemis même du catholicisme. S'ils étaient de véritables enfants de l'Eglise, ils seraient heureux d'assister pécuniairement leurs supérieurs ecclésiastiques qui sont en même temps leurs meilleurs bienfaiteurs. Les Hébreux faisaient à leurs lévites des offrandes beaucoup plus abondantes que les catholiques d'aujourd'hui à leurs prêtres. Se plaignaient-ils ? Pas du tout, mais comme dit Philon : « *Pecuniam debitam sacerdotibus libenter gaudenterque promebant, quasi non darent sed acciperent :* Ils donnaient volontiers aux ministres sacrés comme s'ils recevaient plutôt que de dépenser. » Et cependant il faut observer que les lévites, quoique n'ayant pas de territoire, étaient quatre fois plus riches

que les membres des autres tribus (cf. Scotti, *Politique chrétienne,* t. II, p. 241-242). Qu'on aille en Turquie, en Perse, dans l'Inde, en Chine, on trouvera partout les prêtres enrichis par les dons des peuples. Les Gaulois sont loués pour leur libéralité envers leurs druides, les premiers chrétiens pour celle dont ils firent preuve envers les Apôtres. D'ailleurs regardez-y de près : ces mêmes gens qui se plaignent dès qu'il faut débourser 2 centimes pour une chaise à l'église, dépensent avec la plus grande prodigalité leur argent dès qu'il s'agit de fêtes ou d'exhibitions mondaines.

Article III.

La Chasteté de Jésus et de l'Eglise.

Ce n'est qu'en tremblant qu'il est possible de traiter cette sublime matière de la virginité de Jésus ; la délicatesse du sujet est en effet telle qu'il suffit presque de le toucher pour le ternir en quelque sorte. Le lieu de la conception de Jésus-Christ est le sein d'une Vierge-mère. Pendant sa vie apostolique, il ne supporte autour de sa personne que des hommes irréprochables au point de vue des mœurs. Sa modestie, sa réserve sont telles que S. Paul ne trouve rien de mieux pour obtenir une chose de la part des premiers chrétiens que de les prier par la modestie de Jésus-Christ. Quand les Apôtres virent Notre-Seigneur s'entretenant seul avec la Samaritaine, ils ne purent se défendre d'un certain étonnement, tant la chose était contraire aux habitudes du divin Maître.

L'Eglise, cette épouse de Jésus-Christ, n'a pas pu ne pas hériter de lui sa grande estime pour la chasteté. Toujours elle a veillé avec une sainte jalousie sur ce précieux héritage. Jamais elle n'a conclu de lâches compromis avec les époques de décadence et les peuples moralement déchus qui lui demandaient de relâ-

cher quelque chose de sa sévérité. De tout temps elle a dit à ses prêtres : Prêchez *opportune, importune* que toute faute directement contraire à la chasteté est grave, qu'il n'y a pas là de légèreté de matière, que les seuls droits de la nature sont ceux que Dieu lui a départis, non ceux qui n'ont leur source que dans la mauvaise concupiscence et dans le désordre introduit dans l'être humain par le péché originel. Ses doctrines, l'Eglise les a soutenues par des actes. Quand la pénitence publique était encore en usage, les fautes contre la pureté étaient parmi celles que les canons châtiaient avec le plus de sévérité. Il est impossible de citer, sans calomnier l'Eglise, un seul fait prouvant qu'un Pape ou l'Eglise comme telle a, pour plaire à des souverains puissants, donné une approbation ne fût-ce que tacite à un acte immoral condamné par ses lois et le commandement divin. L'histoire de la bigamie d'un comte de Gleichen que le pape Grégoire IX aurait autorisée est une fable dont les protestants se sont emparés avec d'autant plus d'ardeur qu'elle leur fournit le moyen de défendre Luther permettant à Philippe de Hesse d'avoir simultanément deux épouses. L'histoire primitive de la maison de Gleichen ne contient rien qui puisse servir de point d'appui à ce récit. Le fait qu'on trouve sur une montagne près d'Erfurt une pierre tombale représentant un comte de Gleichen entre deux femmes ne prouve rien, puisqu'il existe en différents endroits des pierres tombales semblables sur lesquelles sont représentés des seigneurs ayant eu deux épouses mais successivement. Si l'histoire ne peut produire aucun fait démontrant que l'Eglise ait jamais pactisé avec l'immoralité, elle en cite par contre plusieurs qui mettent dans une éclatante lumière le courage et la constance avec lesquels elle l'a condamnée (cf. plus loin, chap. IV, Art. II).

Une autre preuve de l'esprit de pureté qui anime l'Eglise, c'est la préférence qu'elle a toujours manifestée pour l'état de virginité volontaire qu'elle déclare supérieur au mariage, même depuis que celui-ci a été élevé par Notre-Seigneur à la dignité de sacrement. On ne peut lire sans attendrissement et édification les soins attentifs dont elle a de tout temps entouré les vierges consacrées à Dieu. Elle les considère comme la portion la plus chère de son troupeau et relève par de ravissantes cérémonies l'acte de leur oblation à Dieu. Parce que la virginité est aux yeux de l'Eglise un état supérieur au mariage, elle en a fait une obligation à ses ministres. Les évêques, réunis au concile d'Elvire (vers 300), décidèrent que « tous les évêques, prêtres et diacres devaient s'abstenir de tout commerce avec leurs épouses et qui quiconque enfreindrait cette règle, serait déposé ». Le pape Sirice promulgua la même ordonnance au concile de Rome (an 386) ; il chargea Himère, évêque de Tarragone, de la communiquer à toute l'Espagne et il l'adressa lui-même aux évêques d'Afrique en menaçant de l'excommunication quiconque oserait y contrevenir. Quelques années plus tard, le pape Innocent I tint le même langage dans des lettres adressées aux évêques Victrice de Rome et Exupère de Toulouse. Les plus illustres Pères de l'Eglise, tels que S. Ambroise, S. Augustin, S. Jérôme soutinrent les efforts de la Papauté ; S. Jérôme surtout, dans sa lutte contre Jovinien et Vigilance, fit éloquemment ressortir l'incompatibilité du mariage avec les fonctions du ministère ecclésiastique. S. Léon le Grand non seulement renouvela la législation de ses prédécesseurs mais l'étendit aux sous-diacres. Chaque fois qu'un relâchement se produisit en cette matière et qu'une partie du clergé fléchit sous le fardeau de la chair, la Papauté et les Conciles revinrent à la charge et reprirent en

main la cause du célibat ecclésiastique. Ce fut surtout le cas au 10e siècle, qu'on a justement appelé un siècle de fer. L'incontinence ne fit jamais de plus grands ravages qu'alors dans les rangs du clergé, mais le saint Siège ne voulut à aucun prix capituler devant le mal quelque grand qu'il fût et on vit les papes Léon IX, Grégoire VII, Urbain II, non contents de suspendre les coupables de leurs fonctions, aller jusqu'à inviter le peuple à déserter les églises où les prêtres incontinents auraient l'audace d'exercer le ministère paroissial. Le pape Calixte mit la dernière main à la législation ecclésiastique touchant le célibat des prêtres et éleva l'un des plus forts remparts autour de ce célibat en décrétant que l'élévation aux ordres majeurs constituerait un empêchement dirimant de mariage. Le décret de Calixte fut bien des fois renouvelé dans la suite, en particulier aux Conciles de Latran (1139) et de Trente. Ce que nous venons de dire, ne regarde, il est vrai, que l'Eglise latine, mais ce que la Papauté a érigé en ordre pour les Occidentaux, elle l'a vivement conseillé aux Orientaux (1), et la plupart de ceux-ci ont fini par accepter la discipline du célibat telle qu'elle est en vigueur dans l'Eglise latine (cf. Vacandard, *Etudes de critique et d'histoire religieuse, — Les origines du célibat ecclésiastique* p. 69 à 120).

Un dernier fait qui prouve que l'esprit de chasteté anime l'Eglise catholique, c'est la supériorité des nations catholiques en fait de moralité sur les autres nations. Tandis qu'en Suisse, d'après une statistique officielle de l'an 1890, sur 10,000 unions catholiques, il se rencontre 67 divorces, on en compte jusqu'à 265 sur le même nombre de couples protestants. Dans la catholique Irlande, sur 5000 conclusions de mariage,

(1) Les évêques seuls ont le devoir de garder la continence dans l'Eglise orientale.

il n'en est guère qu'une qui soit rompue par le divorce, alors que dans la protestante Suède, il en est sur le même nombre 37 qui aboutissent au même sort. Dans la Poméranie, pays protestant, on est obligé d'enregistrer 100 naissances illégitimes sur 1000, dans les pays rhénans en majorité catholiques, ce chiffre descend à 31, et en Irlande à 22. Ce dernier pays est partagé en quatre provinces : Ulster, Leinster, Munster, Connaught. Dans celle d'Ulster, où la population non-catholique est presque aussi dense que la catholique, sur 1000 naissances, il en est 39 d'illégitimes. Dans celle de Leinster, où la population non-catholique, sans pouvoir se mesurer avec la catholique, est encore assez considérable, on compte 27 naissances illégitimes. A Munster, où la proportion de la population non-catholique à la catholique est encore plus faible, le nombre descend à 22, et à Connaught, où il n'y a presque que des catholiques, on ne constate qu'une, une seule naissance illégitime sur 1000. Pourquoi l'Irlande est-elle en général si morale? C'est parce que, dit le *Glasgow Observer*, elle est si attachée à sa sainte religion et qu'elle tient si fortement à la doctrine catholique. Le nombre des prostituées est aussi plus considérable dans les villes protestantes que dans les cités catholiques. Tandis qu'à Vienne, il y a une maison de prostitution sur 159, à Munich 1 sur 220, on en rencontre à Londres 1 sur 101, et à Berlin 1 sur 62 (cf. Wetzel, *das Vaterhaus*, p. 53 à 55) (1).

Je le sais, aux statistiques que nous venons de pro-

(1) Le lecteur qui désire plus de détails sur l'état de la moralité dans la protestante Angleterre, peut consulter Franco, *Réponses aux obj.* T. II, ch. XXV. Il y lira cette phrase écrite par un témoin oculaire : « Dans aucune capitale du continent nous n'avons vu le vice et la débauche dominer sur la société d'une manière aussi dégoûtante qu'à Londres. Sans parler des théâtres, plusieurs rues nous ont offert des scènes telles que nous n'en avons jamais vues dans les villes étrangères les plus dissolues. »

duire on pourrait en opposer d'autres ; on pourrait montrer, chiffres en mains, que dans certaines grandes villes catholiques le nombre de naissances illégitimes est plus grand que dans certaines villes protestantes. Mais disons bien vite que toute ville soi-disant catholique n'est pas par là même catholique en réalité. Il est des villes et régions qui ne sont catholiques que de nom mais incrédules et païennes de fait ; telles plusieurs localités et contrées de la France etc. Il faut remarquer en outre que le nombre de naissances illégitimes n'est pas à lui seul un critère sûr du degré d'immoralité d'une population et tout homme de bon sens doit convenir que l'absence de naissances est dans la plupart des circonstances un signe bien plus triste de la dépravation d'un peuple que la foule des enfants illégitimes. Le P. Franco fait aussi observer avec beaucoup de raison que les protestants anglais et allemands qui visitent la catholique Italie se scandalisent outre mesure du sans-gêne auquel sont habituées les populations méridionales, et il ajoute que la corruption de mœurs qu'on constate p. ex. à Livourne, à Viareggio, aux bains de mer de Naples est due en grande partie aux touristes protestants qui, en apportant un peu d'or dans ces lieux enchanteurs, y ont apporté surtout beaucoup d'immoralité (*Rép. aux obj.* T. II, p. 407). Somme toute, il semble impossible pour un homme de bonne foi de nier que les nations catholiques soient, en fait de moralité, les premières du monde, et que dans leur sein on trouve le nombre de loin le plus grand d'âmes s'enthousiasmant pour la chasteté, la gardant au prix des plus grands sacrifices et sachant même mourir pour elle. Or, pas d'effet sans cause. La vraie cause du phénomène consolant et glorieux pour nous que nous constatons ici, ne saurait être que l'estime que l'Eglise catholique elle-même professe pour la chasteté, les grâces sanctifica-

trices dont Jésus-Christ l'a rendue la dépositaire, la chaleur et la conviction avec lesquelles elle s'entend à inculquer cette vertu.

Quelqu'évidente que soit la vérité exposée dans cet article, nous croyons devoir dire un mot de *trois objections* dont elle a été l'objet de la part de la libre pensée, surtout en ces derniers temps.

La première s'est attaquée à l'institution du célibat ecclésiastique, elle a présenté cette institution comme immorale, comme la source naturelle, nécessaire d'une foule de misères, de désordres, de crimes. Elle est fondée sur cette idée qu'il est inhumain d'endiguer les inclinations de la nature, que c'est d'ailleurs inutile et impossible, que fermer à la passion sexuelle toute issue légitime, c'est ouvrir par une conséquence inéluctable des issues illégitimes qu'on ne saurait stigmatiser trop sévèrement. Je me contente de répondre : Le célibat est en soi une bonne et sainte chose : *Qui potest capere capiat,* dit Notre-Seigneur, et S. Paul souhaite que ses chrétiens soient comme lui. Le célibat bon et saint en soi, convient admirablement au sacerdoce, il est même comme une exigence de cette charge sublime, car croit-on que le prêtre vaquerait aussi sérieusement à l'étude, se dévouerait aussi courageusement au service des malades et du prochain en général, se consacrerait aussi complètement à l'accomplissement de tous ses graves devoirs, irait jusqu'à échanger sa patrie contre un pays sauvage pour y prêcher l'Evangile, s'il était retenu par les liens du mariage, préoccupé par des soucis de famille. Non, assurément, le prêtre ne serait plus assez ni *homo Dei,* l'homme de Dieu, ni *homo populi,* l'homme du peuple, le père de tous indistinctement s'il avait à pourvoir à l'entretien d'une femme et de nombreux enfants. Il ne jouirait dès lors plus non plus suffisamment de la confiance des fidèles : son ministère serait paralysé

de toutes manières. De la nécessité au moins morale du célibat ecclésiastique, il faut conclure que Dieu le veut et donne par conséquent la grâce de le garder à tous ceux qu'il appelle au sublime honneur du sacerdoce, et si Dieu donne cette grâce, qui oserait encore parler d'instincts irrésistibles de la nature ? Cette loi des impérieuses exigences de la nature serait-elle donc si générale, qu'il faille regarder comme secrètement débauché quiconque ne s'engage pas dans l'état du mariage ? Parce qu'un libre-penseur est depuis sa première jeunesse l'esclave d'habitudes coupables, et en est venu à trouver la pratique de la continence impossible, parce que ce libre-penseur a toujours vécu en libre-viveur et a fini à force de serrer ses chaînes par se convaincre qu'on ne saurait vivre que librement c. à d. au gré de ses mauvais désirs ou plutôt de ses tyranniques passions, est-il autorisé à dire que tout le monde en est là, même ceux qui ont su faire violence à leurs mauvais instincts dès leur adolescence, qui ont donné à l'amour de Dieu entrée dans leur âme, qui par une longue éducation ascétique se sont formés à la chasteté parfaite et s'en sont fait comme une seconde nature, et que surtout Dieu appelle à un état plus parfait et aide par conséquent de grâces particulièrement efficaces ? On a sans doute vu des prêtres secouer le joug glorieux du célibat, mais le nombre en a toujours été relativement rare, et il est surtout rare aujourd'hui, comme le montre suffisamment l'impossibilité où se trouvent les ennemis de l'Eglise malgré l'activité de leurs recherches de citer en grand nombre des faits précis ; mais surtout l'expérience prouve que ces quelques chutes ne sont nullement imputables à l'Eglise qui aurait commandé une chose impraticable, ou n'aurait pas multiplié en quantité suffisante les moyens de la rendre praticable, elles ne doivent être mises à l'actif que des prêtres

eux-mêmes qui volontairement se sont affranchis peu à peu de toutes les précautions, se sont débarrassés de toutes les lisières qui avaient pour but de sauvegarder leur vertu et leur honneur.

Une institution que les incrédules ne reprochent pas moins amèrement à l'Eglise que le célibat, c'est la confession. D'après eux, celle-ci serait une école d'immoralité, le confessionnal un antre d'impudicité. On ne saurait donc, disent-ils, blâmer trop sévèrement l'Eglise qui maintient malgré tout une telle institution. Disons d'abord qu'il n'est pas libre à l'Eglise de maintenir ou d'abroger la confession : celle-ci est d'institution divine, par conséquent l'Eglise n'a sur elle aucun pouvoir, je veux dire qu'elle a le devoir d'accepter cette institution telle que Notre-Seigneur l'a établie. Si après cela on considère ce sacrement en lui même, on ne saurait méconnaître l'heureuse influence que de sa nature il est appelé à exercer sur les mœurs. La simple prévision du fait de devoir accuser telle ou telle faute humiliante a été bien des fois un frein puissant au moment de la tentation. La confession permet au prêtre d'avertir le pénitent des dangers qu'il court, de l'instruire des moyens qu'il doit mettre en œuvre dans la lutte contre le mal, de l'encourager à continuer ou à recommencer le combat aussi longtemps que ce sera nécessaire. En assurant le pardon à l'âme repentante, elle empêche un premier péché d'en entraîner d'autres à sa suite, etc. etc. Le ministère du confessionnal présente des dangers ; qui en doute ? Le médecin, qui doit examiner et traiter les maladies corporelles, n'en court-il pas ? L'Eglise peut se rendre le témoignage d'avoir pris toutes les mesures pour rendre ces dangers aussi éloignés que possible. Elle exige la dénonciation du confesseur qui, dans certaines circonstances, se rendrait indigne de la confiance des fidèles, elle prescrit à ses ministres

d'être très réservés, très prudents dans les questions qu'ils posent, elle enseigne par la bouche de ses Docteurs et de ses Théologiens qu'il vaut mieux renoncer à l'intégrité absolue de la confession que de s'exposer à scandaliser le pénitent, à éveiller en lui quelque curiosité dangereuse, et à lui apprendre le mal. Les confessions doivent être entendues dans un lieu public, celles des femmes à l'église, le confesseur est séparé du pénitent par une planchette percée de petites ouvertures. Malgré tout cela, des abus restent possibles, mais faut-il abolir toutes les institutions même les plus excellentes, sous prétexte que quelque fois on en a abusé? Qu'à ce compte on supprime l'univers qui est de temps en temps « le théâtre de désordres violents et de catastrophes terribles » (Hankenne. *A propos de S. Alphonse*, p. 36). Qu'il nous suffise de faire remarquer, pour tranquilliser la conscience des libres-penseurs toujours prêts à s'alarmer quand il s'agit de l'innocence de leurs femmes et de leurs enfants, que les abus du confessionnal s'ils existent, sont au moins une rarissime exception, si bien que la très grande majorité des fidèles et des prêtres n'en comprennent pas même la possibilité.

Un mot d'une troisième institution de l'Eglise, laquelle a fait jeter surtout dans ces derniers temps des protestations pudibondes à toute la troupe des libres-penseurs. Je veux parler de l'enseignement de la théologie morale. Dans l'unique but de couvrir de boue l'Eglise catholique, des hommes en apparence austères et vengeurs indignés de la morale, mais au fond de tristes sires se vautrant avec délices dans la fange qu'ils ne remuent du bout de la plume que pour en aspirer à longs traits la fétide odeur, des Pharisiens habillés à la moderne ont étalé, servi à la curiosité malsaine du public, commenté et agrémenté de leurs statistiques, allusions, anecdotes, dans des brochures

écrites en langue vulgaire ce que des théologiens, et des Docteurs de l'Eglise (en particulier S. Alphonse) ont enseigné en latin, d'une manière concise et sévère dans leurs traités de morale. Ils se sont écriés ensuite en se voilant la face : « Voilà les turpitudes qu'on trouve écrites au long et au large dans les ouvrages des théologiens catholiques. Qu'en pensez-vous ? N'y a-t-il pas lieu de crier au loup qui pénètre dans la bergerie et se rue surtout avec rage sur nos plus tendres et blancs agneaux ? Ne faut-il pas déchirer, brûler ces ouvrages pestilentiels après les avoir voués à la vindicte publique ? » — Encore une fois, tout cela n'est qu'une mise en scène imaginée pour faire déprécier l'Eglise. Veut-on la preuve qu'on n'a ici affaire qu'à un ignoble pharisaïsme, qu'on me permette quelques questions : Se commet-il dans le monde des fautes contre la pureté, dans le mariage et hors de cet état ? — Qui pourrait en douter ? — Ceux qui se sont rendus coupables de ces fautes, ou qui ont à leur égard des doutes graves, doivent-ils en parler au confessionnal ? — Mais certainement, c'est en partie pour cela que la confession a été instituée. — Les prêtres chargés d'entendre les confessions, doivent-ils écouter et jusqu'à un certain point comprendre ces accusations, doivent-ils être à même d'éclairer ceux qui leur confient leurs doutes et leur demandent ce qui est permis et défendu en ces matières. — Cette 3e question peut-on raisonnablement la poser ? Voudrait-on que les confesseurs fussent là au tribunal de la pénitence semblables à des statues sans intelligence ? Mais s'il faut répondre affirmativement à toutes les questions que nous venons de poser, il faut donc admettre que les candidats au sacerdoce doivent être mis au courant de ce qu'il faut savoir absolument en cette matière de la chasteté et des fautes qui lui sont contraires ? Impossible à un médecin de traiter des maladies, de

guérir des plaies qu'il ne connaît pas. Il faut par conséquent aussi qu'il existe des livres où les futurs confesseurs puissent puiser les connaissances qui leur sont indispensables. Ces livres sont des ouvrages en quelque sorte professionnels, écrits pour les seuls prêtres, en latin. Tout y est exposé de la manière la plus chaste, la plus concise, les candidats au sacerdoce ne commencent l'étude de ces traités que vers la fin de leurs études théologiques. Qu'y a-t-il à reprendre dans tout cela ? Il est aussi bien permis d'écrire des ouvrages de théologie morale, que de composer des traités de médecine ; ni les uns ni les autres ne sont destinés à être mis entre les mains de tout le monde, et les coupables, les corrupteurs ne sont pas ceux qui composent ces livres pour qui de droit mais ceux qui, pour assouvir leurs passions de sectaires et autres, les rendent accessibles au public, au public tout entier et surtout à cette partie du public qui est le moins préparée à en faire un utile usage.

Je termine cet article par une observation paradoxale en apparence mais très vraie en réalité, empruntée au P. Franco et s'appliquant plus ou moins à toutes les matières qui sont traitées dans cette section. Le catholicisme, dit l'illustre Jésuite, est bon lors même que la vie des catholiques serait criminelle, tandis que le protestantisme est mauvais lors même que la vie des protestants serait exemplaire. Les catholiques mauvais ne sont tels que parce qu'ils transgressent les commandements de l'Eglise, ou s'éloignent dans la pratique de ses doctrines. Les protestants mauvais au contraire sont tels parce qu'ils tirent logiquement des mauvais principes posés par les chefs de la réforme les conclusions qu'ils renferment ou ils peuvent au moins se prévaloir de ces principes. Selon la doctrine protestante, l'homme n'est pas libre, — les bonnes œuvres sont plutôt nuisibles qu'utiles au salut.

Calvin va jusqu'à attribuer à Dieu aussi bien le mal que le bien, aussi bien le vice que la vertu. De pareils enseignements ne sont-ils pas subversifs de toute morale, et si des protestants sont vertueux, n'est-ce pas en dépit des doctrines de leur secte ? (cf. Franco, ouvr. cité. T. I, p. 418). Le catholicisme est un bon arbre, il y circule une sève pure, saine, la doctrine et la grâce de Jésus-Christ ; pas étonnant que cet arbre produise en grande quantité de bons fruits ; si on y voit quelques fruits mauvais, cela vient non de l'arbre, mais des causes extérieures, telles que les insectes, les intempéries, etc. Le protestantisme est un mauvais arbre : voilà pourquoi il produit tant de fruits de mort ; s'il en pousse quelques bons, c'est par une sorte de miracle que Dieu qui veut le salut de tous opère en faveur des âmes de bonne volonté.

CHAPITRE II.

L'esprit de prière de Jésus et de l'Eglise.

La prière fut l'une des principales occupations de Jésus-Christ sur la terre. N'était-il pas venu en ce monde pour glorifier son Père et enseigner à le glorifier ? Il ne fit presque pas autre chose dans le sein de sa mère, dans l'étable de Bethléem, dans la solitaire maisonnette de Nazareth. Pendant sa vie publique, il dut consacrer la grande partie de ses journées à l'évangélisation du peuple et au soulagement des misères humaines ; il s'en dédommageait pendant les nuits qu'il passait quelquefois presque tout entières dans la prière. Parmi ses recommandations, il n'en est peut-être pas qui revienne aussi souvent que celle qui a pour objet la prière. Dans le jardin de Gethsémani, il pria pendant des heures entières, il pria encore sur la croix, son dernier soupir fut une prière. Et

dans le saint Sacrement, il ne fait pas autre chose : il y prie le jour et la nuit. Aussi l'abbé Olier appelle-t-il Jésus-Christ le grand religieux, le religieux par excellence.

Quelques jours après être monté au ciel, Jésus-Christ envoya à l'Eglise naissante son Esprit : *l'Esprit de grâce et de prière (spiritum gratiæ et precum).* Cet Esprit prit si bien possession des Apôtres que ceux-ci, constatant après quelque temps l'impossibilité où leurs occupations extérieures les mettaient de se livrer suffisamment à la vie intérieure, ordonnèrent des diacres pour se décharger sur eux de ces occupations. « Quant à nous, dirent-ils, nous vaquerons au ministère de la parole et *à la prière.* » Leur exemple joint aux leçons de Jésus-Christ et à la grâce du saint Esprit exerça une salutaire influence sur les premiers chrétiens. *Ils persévéraient,* dit S. Luc, *dans la communion de la fraction du pain et dans la prière, la prolongeant chaque jour au temple en unité d'esprit.* Dès le premier siècle, nous voyons passer dans les usages chrétiens la coutume de sanctifier par la louange divine la 3e, la 6e et la 9e heure. Au 3e siècle, les heures du matin et du soir, Prime et Vêpres furent adjointes à Tierce, Sexte et None. Après les persécutions, l'Heure principale, celle de la nuit vint s'ajouter journellement aux précédentes. Ce fut sous l'action mystérieuse de l'Esprit-Saint que l'Eglise fondée par Jésus-Christ tendit sans cesse à combiner un système de prières qui fût une louange continuelle et officielle de la Majesté divine.

Or cet esprit de prière qui a pris surtout corps dans la liturgie, où le rencontrons-nous actuellement avec le plus de perfection ? Des protestants eux-mêmes, vaincus par l'évidence, avouent que c'est dans l'Eglise catholique. Là résonne sans cesse la louange de Dieu : grâce à la récitation de l'office divin par tant de milliers de prêtres disséminés sur la surface terrestre,

le monde entier devient comme un temple qui retentit à toutes les heures du jour et de la nuit des accents de l'adoration, de la reconnaissance et de la supplication. L'Eglise, pour assurer cette prière continuelle, a imposé sous peine de péché grave la récitation du saint Office à tous ceux de ses ministres qui sont engagés dans les ordres majeurs, en sorte qu'il y aurait faute mortelle à omettre même une seule fois sans cause suffisante une partie importante des heures canoniales. Elle a de plus ordonné de la manière la plus expresse au 4e concile de Latran que cette récitation se fît avec l'attention et la dévotion convenables : *Districte præcipientes,* dit-elle, *in virtute obedientiæ ut divinum officium nocturnum pariter et diurnum quantum eis dederit Deus, studiose celebrent et devote.*

Que d'autres prières l'Eglise met sur les lèvres de ses ministres ! Elle les oblige d'en accompagner toutes les fonctions de leur charge : les bénédictions, les processions, toutes les cérémonies quelles qu'elles soient. Même pendant que les prêtres se revêtent des ornements sacrés avant la célébration de la sainte Messe, ils doivent réciter des prières, inspirées par le symbolisme de ces ornements. La prière est vraiment comme la respiration de l'épouse de Jésus-Christ.

Et qu'est-ce que cette liturgie qui est la prière officielle de l'Eglise catholique ? Un auteur compétent (dom Cabrol, O. B. *Prière antique*, Préface) dit qu'au jugement même des indifférents et de plusieurs adversaires, c'est la prière la plus excellente, la plus vraie et la plus efficace. Des hommes étrangers à la religion catholique ne peuvent assister à un office de l'Eglise, si cet office est accompli comme il doit l'être, sans éprouver une émotion profonde et sans être portés à s'agenouiller et à prier avec les fidèles. Cet effet a été mille fois constaté et peut se constater encore chaque jour autour de nous. Newman encore protestant écri-

vait : « Il y a tant d'excellence et de beauté dans les offices du bréviaire que si des controversistes romains le présentaient à un protestant comme le livre des dévotions romaines, ce serait créer indubitablement un préjugé en faveur de Rome, à supposer que le protestant fût d'une candeur moyenne et sans parti pris. » On a admiré quelquefois le *Prayer book* en usage dans l'Eglise anglicane. Sait-on que la source de ce livre est exclusivement dans les livres de la liturgie catholique, qu'on y surprend à chaque instant, mais tronquée et appauvrie ?

Voilà donc ce que la prière de l'Eglise est en elle-même. Si vous envisagez le Bréviaire au point de vue historique, des protestants eux-mêmes vous diront que pour la substance et la distribution des heures, il n'est que la continuation d'un système de prières qui date des temps apostoliques (Newman, *Traités pour les temps présents,* T. III, p. 373).

L'Eglise catholique, nous avons déjà eu l'occasion de le faire remarquer, s'épanouit surtout dans les Ordres religieux. C'est là aussi que nous entendons le plus distinctement retentir les gémissements du saint Esprit qui se renfermant dans la poitrine de l'épouse de Jésus-Christ, y soupire ces mots : Abba, Pater (S. Paul, *ad Gal.* IV, 6).

Plusieurs rois et fondateurs d'ordres ou de monastères ont eu à cœur d'établir sur la terre une psalmodie perpétuelle, image de celle du ciel : *Laus perennis.* C'est ce que se proposèrent le B. Alexandre († 443) en Orient, Sigismond († 523) à Agaune, le roi Gontran († 592) à S. Bénigne de Dijon, S. Colomban († 615) à Luxueil, S. Aichard ou Achard († 687) à Jumièges, S. Boniface († 754) à Fulde. Dans ce dernier monastère, comme en ceux de Messein en Saxe, et d'Ethal en Bavière, on eut la consolation de voir la psalmodie durer sans interruption pendant plus de 3 siècles (Bacuez. *Le S. Office,* Ch. I, p. 24 note).

Il y a quantité d'Ordres religieux dont les membres n'ont aucun rapport avec le monde pour pouvoir plus librement s'adonner à la prière et à la méditation des choses célestes.

Les Bénédictins, cet ordre si célèbre dans l'Eglise, ne connaissent pas d'occupation plus importante que la psalmodie qu'ils appellent l'œuvre de Dieu.

Le cardinal de Bérulle donna à sa Congrégation le nom d'oratoire de Jésus pour rappeler continuellement à ses religieux qu'une des principales fins de l'Ordre était d'honorer et d'imiter les prières de Jésus pour son Eglise.

Même dans les Ordres les plus actifs, enseignants ou voués au soin des malades, c'est une chose incroyable que la grande place faite à la prière, à la récitation du saint Office, à la méditation etc.

Et puis quel luxe d'exhortations à la prière de la part des prédicateurs. Dans les prônes, au catéchisme, dans les sermons de mission on revient sans cesse sur cette matière : le sujet à force d'être traité est devenu banal. Que d'ouvrages traitant de la prière, de l'oraison, de la contemplation ! On voit en lisant ces traités et en particulier ceux de S. Alphonse, que la prière n'est nullement dans l'Eglise catholique un simple mouvement des lèvres, mais un entretien de l'âme avec Dieu, une ascension de l'esprit et du cœur vers Dieu ; on se convainc en lisant ces ouvrages qu'aux yeux de l'Eglise catholique la prière est le grand moyen du salut en même temps que l'un des plus importants devoirs de la vie chrétienne.

Toutes ces exhortations à la prière sont loin d'être perdues et ce n'est pas du tout une chose rare de rencontrer parmi les catholiques des hommes ayant à un haut degré l'esprit de prière, des hommes trouvant toutes leurs délices dans un intime commerce avec Dieu.

Nous voyons avec admiration au sein de l'Eglise catholique quantité d'âmes favorisées de communications divines extraordinaires, menant sur la terre une vie toute céleste, planant dans les sphères supérieures même pendant leurs occupations matérielles, aussi exemptes de distractions que si elles étaient déjà affranchies du joug de leur chair pécheresse, enlevées au monde corporel par des extases fréquentes et initiées dès cette vie terrestre aux secrets les plus sublimes de la contemplation. L'Eglise catholique se glorifie d'avoir produit, élevé et formé de nombreuses âmes qui comme des aigles ont fixé le soleil divin, une sainte Thérèse, cette incomparable maîtresse de la vie spirituelle, un S. François Xavier qui après avoir consacré deux ou trois heures au repos du corps reprenait ses entretiens avec Dieu, un S. Bernard que la pensée de la présence divine absorbait si fort qu'il lui arriva une fois entre autres de voyager pendant des heures le long d'un lac sans avoir conscience du voisinage de l'eau, — un S. Louis de Gonzague qui une fois agenouillé devant le saint Sacrement ne parvenait qu'avec peine à s'arracher à l'étreinte divine.

Tout ce que nous venons de dire semble ne pas pouvoir être mis en doute. Il est cependant une difficulté qu'on entend quelquefois formuler concernant le sujet qui nous occupe ici et qui ne laisse pas d'être assez spécieuse. Pourquoi, demandent les protestants, l'Eglise qui prétend former pratiquement ses enfants à la prière, se sert-elle dans ses cérémonies, ses offices etc. d'une langue que les simples fidèles ne comprennent pas et dans laquelle ils ne sauraient prier avec elle ? Par cette singulière manière d'agir, l'Eglise n'est-elle pas la cause du formalisme, de l'inintelligence que les catholiques apportent dans la récitation de leurs prières ? — On le pense bien, si l'Eglise se sert dans sa liturgie d'une langue morte, non comprise

de la plupart des fidèles, elle a pour cela les plus graves raisons. Elle veut en agissant de la sorte exprimer l'unité, sauvegarder la foi, et concilier le respect aux saintes offices. L'unité est une des notes caractéristiques et principales de l'Eglise : elle se reflète dans cette uniformité de termes dont les ministres de l'Eglise se servent partout où le catholicisme possède des temples. Le catholique belge ou français qui se rend en Allemagne, en Espagne, en Angleterre ne se sent pas dépaysé dans les églises de ces pays : il entend chanter le Gloria, le Credo dans une langue dont les accents lui sont depuis longtemps connus, il se sent chez lui, il se sent l'enfant de l'Eglise universelle, catholique. La foi est l'un des plus précieux trésors de l'Eglise ; or : *forma orandi norma credendi :* la prière est la règle de la croyance. La langue latine, précisément parce que d'une part elle a pris place parmi les langues mortes et qu'elle ne change donc plus, et que d'autre part elle a reçu de l'usage qu'en ont fait tant de grands écrivains et surtout de savants jurisconsultes toute la clarté, la concision désirables, se prête admirablement à servir de revêtement aux dogmes catholiques dont le sens est quelquefois si difficile à rendre avec exactitude et dont les nuances sont souvent si délicates. Il ne convenait pas que la sublimité des vérités révélées fût à la merci des langues vivantes et populaires, si changeantes, si ondoyantes, si peu théologiques. Il est facile aussi de comprendre que l'usage d'une langue aussi majestueuse que le latin dont les périodes se prêtent si bien au grave plain-chant, la pensée de l'antiquité des prières liturgiques qui sous cette même forme, dans cette même langue ont été récitées et chantées sous les voûtes des vieilles cathédrales par les générations depuis longtemps éteintes, l'idée que cette langue est précisément celle dans laquelle les Papes de tous les temps ont formulé leurs

décisions et les Conciles prononcé leurs oracles, on comprend, dis-je, que tout cela, cet usage et cette pensée ainsi que le mystère qui est inséparable d'une langue morte concilient aux offices de l'Eglise un respect que la célébration de ces offices en langue vulgaire ferait bientôt évanouir. Ajoutons à tout cela que les protestants choisissent mal leur point de vue quand ils reprochent à l'Eglise de se servir d'une langue inconnue aux masses. Ils partent de ce faux principe que la liturgie est essentiellement enseignement. Il est certain au contraire qu'elle n'est cela qu'accidentellement, essentiellement elle est exercice de culte s'adressant directement à Dieu et dans quelle langue parler à Dieu sinon dans celle du centre de l'Eglise, celle des Papes et des Conciles, celle de Rome. D'ailleurs s'il est vrai que la langue latine dans laquelle l'Eglise célèbre ses offices est inconnue aux fidèles, il n'est pas moins vrai que cette même Eglise explique les offices auxquels les fidèles sont invités à assister, met entre les mains de ses enfants des livres contenant la traduction et l'explication des cérémonies, — de plus elle permet que la langue vulgaire ait une très grande part dans le culte. Ainsi les instructions religieuses, les prières communes des fidèles, les cantiques sacrés et les allocutions adressées à l'assemblée ou à des individus dans l'administration des sacrements n'ont jamais lieu en latin, mais dans la langue même du pays. Aussi est-ce un fait incontestable que les catholiques assistent au moins avec autant d'intérêt aux cérémonies de leur culte que les protestants à leurs offices célébrés en langue vulgaire. Tandis que les protestants se tiennent presqu'exclusivement passifs, les catholiques vaquent à leur dévotion personnelle mais en union avec l'Eglise dont ils proposent à leur méditation au moins les actes principaux (cf. le mot *Kirchensprache,* dans Kirchenlexicon. Cf. aussi dom Guéranger, *Institutions liturgiques*).

Mais les protestants insistent et disent : n'est-ce pas au moins au sein de l'Eglise catholique une prescription ridicule, celle qui oblige les religieuses de réciter l'office et d'autres prières en latin c. à d. dans une langue dont elles ne comprennent pas le premier mot. Cette prescription ne montre-t-elle pas bien que l'esprit de l'Eglise est un formalisme tout superficiel, entièrement contraire à cette adoration de Dieu en esprit et en vérité que Jésus-Christ est venu prêcher aux hommes ? — Non vraiment, l'esprit de l'Eglise n'est pas ce que les protestants prétendent. Si elle veut que les congrégations religieuses même de femmes récitent ou chantent le saint office en latin, c'est qu'elle a conscience de former aux yeux de son divin Fondateur et Epoux un *tout moral* dont les prêtres et les membres des ordres religieux sont les *représentants*. Le saint Office est la prière officielle de l'Eglise, c'est celle-ci qui fait monter les soupirs de cette prière vers Dieu par l'organe de ses religieux, de ses religieuses. Cette prière a donc une valeur indépendante de l'attention que ceux qui la récitent au nom de l'Eglise prêtent au sens de chaque mot dont elle est composée. Pour que ceux qui prennent part à la prière liturgique glorifient personnellement Dieu et retirent pour eux-mêmes de leur sainte action les fruits salutaires que Dieu et l'Eglise ont en vue, il suffit qu'ils s'unissent d'intention à l'Eglise, et occupent leur esprit des saintes pensées qui leur sont suggérées par telle ou telle parole qu'ils rencontrent dans l'office.

Mais reprenons notre exposé. La prière fortement sentie éclate en chant. La musique, dit dom Pothier (1) n'est autre chose qu'un langage, servant à exprimer au dehors par le moyen des sons, la pensée et le sentiment qui se remuent au-dedans de l'âme, c'est

(1) *Les mélodies grégoriennes,* ch. I, p. I.

une parole, mais une parole plus puissante et plus accentuée que la parole ordinaire, parce que la pensée elle-même est plus élevée, le sentiment plus vif et plus ardent. Or, demande l'illustre auteur, quelle pensée et quel sentiment plus que la pensée et le sentiment religieux demandent ce surcroît de puissance dans l'expression, cette variété de cadences et de modulations qui caractérisent le langage musical ? Mais, dit encore le même écrivain, une autorité dans la matière, s'il est vrai que la véritable dévotion produit comme d'elle-même le chant, il ne l'est pas moins que le chant à son tour excite la dévotion, et cette action réciproque accroît la valeur de l'un et de l'autre, comme deux miroirs en face l'un de l'autre multiplient la même image jusqu'à des profondeurs pour ainsi dire infinies.... Le chant n'est donc pas du tout un simple accessoire, destiné à relever l'éclat du culte, il fait plutôt intimement partie de celui-ci. Aussi voyons-nous que tous les peuples qui ont eu à cœur de louer dignement le Créateur se sont servis du chant dans leur liturgie. Toutefois aucune société religieuse n'a su au même degré que l'Eglise catholique donner à ce chant le caractère qui lui convient, aucune ne l'a cultivé avec le même amour, ne l'a élevé à une si grande perfection. On sait que le chant officiel de l'Eglise est le plain-chant qui par son origine, se rattache à la musique grecque, mais qui a été animé en quelque sorte par le christianisme d'un esprit nouveau. C'est surtout à S. Ambroise et à S. Grégoire que revient le mérite d'avoir adapté la tonalité grecque aux textes liturgiques. Pendant des siècles, le plain-chant a retenti sans rival sous les voûtes de nos églises. Et quand la musique moderne eut fait dans une certaine mesure invasion dans les temples catholiques, les Papes élevèrent la voix pour protester contre cet abus, et recommander le retour au plain-chant. L'un des

premiers actes du pape Pie X après sa promotion au suprême pontificat fut la promulgation d'un *motu proprio* où il exalte surtout comme convenant le mieux au culte divin le chant grégorien ou romain. De fait ce chant a quelque chose de calme, de grave ; alors que la musique moderne est de sa nature susceptible d'une expression mouvementée et passionnée, le chant grégorien ne comporte qu'une expression religieuse, destinée à élever les âmes vers Dieu. Le plain-chant est, comme le mot lui-même le dit suffisamment, plane, c. à d. simple, uni ; il appartient essentiellement au genre diatonique (1) ; son rythme (mouvement) n'est pas mesuré, en d'autres termes, ne se divise pas en périodes égales et régulières. Par sa simplicité, le plain-chant est l'accompagnement tout naturel de la prière qui doit monter simple et sans affectation vers Dieu ; par sa simplicité aussi, il se prête à être exécuté par toute la communauté des fidèles, et il en fut ainsi pendant des siècles : le peuple, « cithare vivante », dit Cassiodore, ne croyait pas pouvoir mieux honorer Dieu pendant les saints Offices qu'en *chantant* ses louanges. On était intimement convaincu de la vérité de cette parole d'un S. Père : *Qui bene cantat, bis orat :* Celui qui chante bien, prie deux fois. Le calme et la simplicité, ces deux propriétés du chant grégorien n'empêchent pas ce chant d'être beau dans toute la force du terme. C'est ce chant qui faisait dire à S. Augustin : « Que de larmes j'ai versées au chant de vos hymnes et de vos cantiques ! que de douces et puissantes émotions j'ai ressenties en entendant retentir vos louanges dans la bouche des fidèles ! » Des mélodies, observe avec raison un auteur, qui touchaient si profondément une si grande âme, comment peut-on les déclarer sans vie ni couleur ? Baini, après un exa-

(1) C. à d. à un système musical dont la gamme ne procède que par tons entiers avec deux demi-tons.

men raisonné des beautés du plain-chant, écrit : « Je dis que de tous ces mérites réunis, résulte dans l'ancien chant grégorien un je ne sais quoi d'inimitable et d'admirable, une finesse d'expression indicible, un pathétique qui touche, un naturel élégant et facile, toujours frais, toujours nouveau, toujours fleuri, toujours beau, qui ne se fane pas, qui ne vieillit point » (1). Les grands maîtres de la musique polyphone, dit le célèbre musicologue Ambros, n'ont rien créé, selon moi, de comparable au plain-chant, pour l'ampleur de la mélodie, la majesté, la profondeur du sentiment et la sublimité de l'élan » (2).

Cependant si l'Eglise a toujours tenu au plain-chant, si elle n'a jamais adopté d'autre musique pour son culte, elle n'a pas pour cela été jusqu'à fermer impitoyablement les portes de ses temples à tout chant figuré. Tout en accordant ses préférences au plain-chant, elle a décerné des éloges aux genres de chant qui par la gravité, la simplicité, le caractère religieux se rapprochent le plus des mélodies grégoriennes. Elle a approuvé surtout pratiquement les chefs d'œuvre d'un Palestrina, d'un Orlando Lasso, d'un Allegri, d'un Vittoria, d'un Anerio, d'un Asola (école romaine) ; d'un Scarlatti, d'un Durante, d'un Leo (école napolitaine) ; d'un Porta, d'un Croce (école vénitienne) ;

(1) *Memor. storic. II, 82*

(2) Ces appréciations rencontreront plus d'un incrédule ; beaucoup sont portés à ne voir dans les phrases du plain-chant que des suites incohérentes de notes mises au bout les unes des autres. Cela vient 1) de ce que le plain-chant est quelquefois exécuté d'une manière très défectueuse, très inintelligente ; 2) de ce qu'on n'est pas assez religieux pour goûter ce qu'a de propre le chant religieux. On apprécie les mélodies grégoriennes en les comparant à la musique de théâtre ; c'est là un point de vue tout à fait faux. Celui qui veut se faire une idée raisonnée des beautés du plain-chant lira avec fruit : *Les mélodies grégoriennes* par dom Pothier.

d'un Hasler, d'un Handl, d'un Aichinger (école vénitienne allemande) ; d'un Piel, d'un Haller. — Ce que l'Eglise exclut avec énergie, ce qu'elle condamne avec sévérité, c'est la musique théâtrale, mondaine, ce sont les chants légers, passionnés qui au lieu de porter l'âme vers Dieu, la dépriment vers la terre, au lieu d'aider le recueillement engendrent la dissipation, au lieu de nourrir l'esprit de prière, font naître des pensées profanes et des sentiments humains pour ne rien dire de plus.

L'Eglise catholique a comme semé sur toute la surface terrestre des maisons de *prière (Domus mea domus orationis vocabitur)*. Ce sont les églises. Je le demande, ne remplissent-elles pas bien leur rôle ? ne portent-elles pas puissamment à la prière par toute leur organisation et leur disposition ? L'Eglise ne condamne aucun style architectonique : cependant il existe un style qu'on pourrait appeler le sien : c'est le style ogival. Ce style elle l'a lentement élaboré, elle l'a employé dans la construction de ses plus magnifiques cathédrales. Or, ce style n'est-il pas par tous les détails qui le caractérisent un appel à la prière ? C'est l'avis de tous les esthètes chrétiens. Donnons la parole à l'un d'entre eux : « Laissons de côté, dit Godard, les lois de la statique et le goût de la symétrie, qui d'ailleurs y reçoivent satisfaction, peut-on nier le rapport mystérieux de l'élancement des formes de la matière avec l'élan de la piété ? N'y a-t-il pas intime concordance entre les secrets de la vie mystique et le jour magique et demi-voilé des vitraux de couleur ? entre ces vagues effets de lumière se jouant dans les voûtes, autour des piliers nombreux, dans les lointains que l'œil ne mesure pas, et les ombres qui enveloppent nos dogmes ? L'art ogival dompte la matière comme le fait, dans un autre ordre d'idées, la morale chrétienne. Sans s'arrêter au froid

calcul de la géométrie, il cherche l'inspiration dans une sphère plus haute, de même que la foi brise les entraves de la raison et prend son essor jusqu'aux divines obscurités de la révélation. Que vous tentiez d'embrasser la grandeur et la majesté des cathédrales du 13e siècle, vos yeux se sont élevés vers le ciel, et vous voilà déjà dans l'attitude de la prière. Que l'immensité du vaisseau vous frappe au fond de l'âme, vous fasse sentir votre petitesse et courber la tête, c'est le prélude d'un acte d'adoration : *scrutator majestatis opprimetur a gloria*. La froide atmosphère due aux vastes proportions de l'édifice et au jour sombre des verrières, contribue elle-même à ce saisissement de religieuse terreur, qui nous force, pour ainsi dire, à suivre le précepte de Dieu : *Pavete ad sanctuarium meum*. Enfin, au milieu de ce silence, de ces ombres vagues et de ces lignes fugitives, sous le regard des saint musets et immobiles, foulant vous-même aux pieds la dalle qui recouvre les ossements des morts, vous laissez votre âme se pénétrer d'une ineffable tristesse, née du sentiment de l'infini et de celui de la déchéance unis à une secrète aspiration vers la céleste patrie » *(Archéologie* T. 1, p. 340).

Tous les arts, l'architecture, la sculpture, la peinture, ont trouvé dans l'Eglise une admiratrice et protectrice enthousiaste, elle s'est servie et se sert de tous pour rehausser le culte qu'elle rend à Dieu, exciter, ranimer, vivifier chez ses enfants *l'esprit de prière*. Il n'est qu'un art, à l'égard duquel l'Eglise s'est toujours montrée un peu défiante, c'est la musique instrumentale, et la raison de cette défiance c'est précisément la crainte qu'elle éprouve de voir le chant, la *prière* chantée sacrifiée à des notes simplement harmonieuses et faites pour chatouiller agréablement l'ouïe. Il a cependant fallu tenir compte des circonstances ; le chant seul, vu surtout la manière dont il

est exécuté, engendre facilement l'ennui chez la plupart des fidèles ; il a besoin d'être accompagné, soutenu par quelque instrument de musique. L'Eglise ne s'est donc pas opposée systématiquement à l'introduction de la musique instrumentale dans ses temples mais que de fois elle a élevé la voix pour rappeler qu'elle doit être et rester un accessoire, qui n'a d'autre but que de mieux faire ressortir le chant, d'aider la prière. Son instrument de prédilection est l'orgue. Elle ne l'a pas inventée, mais par ses artistes l'a singulièrement perfectionnée, en a fait le roi des instruments. « Oui, majestueux instrument, s'écrie l'éloquent Mgr Freppel, majestueux instrument, dans lequel viennent se rencontrer tous les échos de la création, et qui est comme la résultante de tous les autres organes de l'art, élevés chacun à leur plus haute puissance ! Est-il une pensée religieuse qu'il ne parvienne à traduire ? Est-il un sentiment qu'il n'exprime avec la force et le charme qui lui sont propres ? Tour à tour joyeuse ou plaintive, grave et douce, la voix de l'orgue remue toutes les puissances de l'âme. Tantôt elle monte, elle s'élève comme l'esprit qui tend vers Dieu sur les ailes de la prière ; tantôt elle replie ses ondes harmonieuses, comme l'âme qui retourne sur elle-même dans la conscience de sa faiblesse. Elle éclate par intervalles, comme les sanglots d'un cœur brisé par la douleur ; elle seconde par une mélodie plus intime le calme de la conscience, que l'homme cherche devant Dieu ; elle suit l'âme à travers tous ses mouvements et dans ses situations diverses ; elle prie avec le juste, pleure et espère avec le pécheur, soupire avec le malheureux ; elle mélange dans ses accords infiniment variés le tonnerre du Sinaï et les gémissements du Calvaire, les menaces de la justice et les plaintes de l'amour, elle est, après la voix du prêtre, la deuxième voix de Dieu dans le temple » (*Œuvres oratoires,* T. XII, p. 273-274).

Quant aux autres instruments, l'Eglise ne les admet guère qu'à contre-cœur à l'embellissement de ses offices. Il en est même contre lesquels elle a positivement élevé la voix : C'est ainsi que Benoît XIV interdit l'usage des cors, des trompettes, des flûtes, des mandolines ; Pie X exclut les tambours, les pianos-forte, les cymbales. Pourquoi cette condamnation ? C'est parce que tous ces instruments ont quelque chose de léger ou de bruyant qui nuit à la piété et contrarie *l'esprit de prière.*

L'esprit de prière, la conservation, l'augmentation de cet esprit, voilà l'un des principaux objectifs des ordonnances, des exhortations, des prescriptions de l'Eglise catholique. Celle-ci se montre par là la digne représentante de Jésus-Christ et par conséquent la véritable Eglise fondée par Lui. Ce n'est pas que nous déniions aux autres confessions chrétiennes toute intelligence pour ce grand exercice qu'on retrouve même chez les païens. Mais les aveux motivés d'hommes qui ont appartenu pendant de longues années soit au protestantisme, soit au schisme nous donnent le droit de dire que la vraie piété manque en général à nos frères séparés. Ce mouvement intérieur qui pousse les âmes vers Dieu pour le louer et le bénir, ce feu sacré qui brûle les cœurs où le nom de Jésus-Christ est gravé avec le sentiment de ses infinies miséricordes, cette union intime et constante avec le divin Maître (Segondy, *L'anglicanisme,* p. 297), tout cela ne se rencontre guère ni chez les protestants ni chez les schismatiques. Nous aimons à croire que tout n'est pas chez eux pur formalisme, mais il n'est pas moins certain que le véritable esprit de prière leur fait défaut et que surtout ils n'en sont pas animés au même degré que l'Eglise catholique.

CHAPITRE III.

Esprit de douceur de Jésus et de l'Eglise.

Si nous en croyons l'Apôtre S. Paul, la douceur, la condescendance, l'affabilité ont été si bien des traits caractéristiques de Jésus que c'est cela qui a d'abord frappé et impressionné dans la manifestation de sa personne ; *Apparuit benignitas et humanitas Salvatoris nostri Dei* (ad Tit. III, 4). Pendant toute sa vie, cette douceur ne le quitta pas un instant. Jamais il n'éteignit la mêche qui fumait encore, jamais il n'acheva de briser le roseau déjà endommagé. Quelle douceur dans ses rapports avec les Apôtres, dans sa réponse à Judas qui le trahit et au valet qui le frappa au visage ! Notre-Seigneur avait si bien conscience de la perfection de sa douceur qu'il s'en faisait un argument pour déterminer les hommes à l'écouter : *Apprenez de moi,* dit-il, *car je suis doux.* Il entendait que ses disciples l'imitassent en ce point. *Je vous envoie,* leur dit-il, *comme des agneaux au milieu des loups.* Quand un jour deux apôtres, Jacques et Jean voulurent dans un moment d'humeur appeler le feu du ciel sur une ville de Samarie qui avait refusé d'accueillir le divin Maître, il le leur reprocha en leur disant : *Vous ne savez pas de quel esprit vous êtes.* Toutes ses recommandations aux Apôtres montrent qu'il veut faire de la douceur l'une des conditions de succès de l'apostolat, l'une des grandes forces de l'Eglise. Il leur prescrit de dire après avoir franchi le seuil d'une demeure : *Paix à cette maison.* Si on refuse de les accueillir dans une localité ils doivent sans récriminer, sans éclater en malédictions, se rendre tout simplement dans une autre. Ils doivent se garder d'imposer des fardeaux intolérables ; si on les frappe sur une joue, ils doivent tendre l'autre. On le voit, la volonté expresse de Jésus

est que l'Eglise soit fondée sur la douceur et la vraie Eglise ne saurait être que celle au front de laquelle cette qualité brille d'un plein éclat. Levons maintenant le regard vers le front de l'Eglise catholique. N'y voyons-nous pas resplendir d'une splendeur immaculée ce trait de la douceur évangélique ?

Preuves de l'esprit de douceur qui anime l'Eglise catholique.

Quoi que revêtue d'une pleine autorité, elle n'exige de ses enfants que le moins possible. Tous ses commandements portent le cachet de la plus grande modération. Il faut d'après un commandement divin, sanctifier le dimanche ; l'Eglise déclare que c'est satisfaire à ce précepte que d'assister à une messe. D'après un autre commandement de Dieu, il faut faire pénitence : l'Eglise a réduit les saintes sévérités de cet ordre à leur plus simple expression. Si Jésus-Christ a institué les sacrements de pénitence et d'Eucharistie, c'est évidemment pour qu'on les reçoive, et dans cette matière encore l'Eglise se contente du moins possible. Sans laisser son cœur s'amollir par une fausse tendresse, cette Mère miséricordieuse sait tenir compte des circonstances de temps et de lieu. Jadis, parce que la foi était plus vive, l'Eglise pouvait exiger et exigeait des jeûnes plus nombreux et plus rigoureux, elle obligeait les fidèles de se présenter au moins trois fois annuellement au tribunal de la pénitence et au banc de communion, il y eut même un temps où elle infligea des pénitences publiques ; aujourd'hui que la ferveur d'un grand nombre s'est singulièrement refroidie, elle allège le joug de sa Loi et le réduit à des proportions qui n'ont plus rien d'effrayant même pour une foi affaiblie et une vertu attiédie. Elle va plus loin. Quoique ses commandements soient inspirés par les raisons les plus valables, les plus sérieuses, elle ne fait aucune difficulté d'en dispenser dans des cas

particuliers, quand il y a quelque motif raisonnable pour cela. Tantôt elle laisse tomber le commandement du jeûne et de l'abstinence, tantôt elle permet de travailler le jour du dimanche, tantôt elle lève tel ou tel empêchement de mariage : son principe est de ne plus maintenir ses préceptes dans toutes les circonstances extraordinaires où il est moralement impossible ou du moins très difficile de les observer. C'est par le même esprit de condescendance que l'Eglise se laisse guider quand elle conclut avec les souverains temporels ces traités qu'on nomme concordats et où les plus larges concessions sont toujours faites par elle ; quand elle renonce magnanimement à la récupération de ses richesses, à cause des difficultés que cette récupération entraînerait ; quand enfin elle s'abstient de condamner les chefs d'Etat qui, en vue d'un grand bien à procurer ou d'un grand mal à éviter, tolèrent que des cultes dissidents soient reconnus dans l'Etat (Léon XIII, encycl. *Immortale Dei*).

La douceur de l'Eglise éclate surtout dans les temps de persécution. Tant que l'orage dure, elle patiente ; la tempête est-elle passée, elle pardonne et oublie. L'histoire de l'Eglise n'est très souvent que le récit des injustices dont on s'est rendu coupable envers elle, des mauvais traitements qu'on a infligés à ses ministres ou à ses défenseurs, des outrages dont on a abreuvé des milliers de ses enfants. Or, je le demande, quand l'Eglise a-t-elle opposé la violence aux agressions inqualifiables de ses adversaires ? Quand a-t-elle saisi le glaive des représailles pour le plonger dans le cœur et le rougir du sang de ceux qui se gorgeaient du sang à elle, et brisaient son cœur de Mère. Tout ce qu'on pourrait ici mettre à sa charge, ce serait d'avoir après coup tacitement approuvé les révolutions opérées par des peuples catholiques pour sauvegarder leur foi, mais y a-t-il bien ici matière à reproche

sérieux ? Chacun n'a-t-il pas le droit de défendre son bien et de donner même, si c'est nécessaire, la mort à celui qui voudrait lui enlever ce bien injustement ? Et quel bien est plus précieux, plus excellent que la vraie religion ? Ce bien n'est pas seulement précieux, il est nécessaire, et il n'est pas un seul moyen, s'il est reconnu indispensable et non intrinsèquement mauvais auquel on ne puisse, que dis-je, auquel on ne doive recourir pour garder ce trésor. Si nous exceptons ce cas d'ailleurs très rare de peuples catholiques opprimés, contrariés dans ce qu'ils avaient de plus cher, exaspérés enfin par des actes innombrables marqués du triple sceau de l'arbitraire, de la mauvaise foi et de la cruauté, se lever enfin comme un seul homme et comme mus par un irrésistible ressort pour recouvrer leur liberté religieuse et leurs droits les plus sacrés, si, dis-je, nous faisons abstraction de ce cas exceptionnel, nous ne contemplons dans toute la suite des siècles chrétiens que des légions de religieux et de religieuses se rendant la mort dans l'âme mais la prière sur les lèvres dans des pays dont ils ignorent la langue, loin, bien loin de leur ingrate patrie qui les rejette injustement de son sein, — des multitudes de catholiques traités en parias par leurs compatriotes d'une autre confession ou d'aucune confession et continuant quand même d'obéir au pouvoir constitué et de contribuer au bien du pays, — des évêques, des prêtres méconnus par ceux au salut desquels ils travaillent ou voudraient travailler, et conservant néanmoins au fond de l'âme le désir de leur faire du bien et répondant au malheureux égaré qui leur dit : Si tu savais combien je te hais : *Et vous, mon ami, si vous saviez combien je vous aime !* (1)

(1) Cette parole est historique, le fait s'est passé à Paris et a été rapporté à l'occasion d'un congrès par l'abbé Winterer, prêtre-député de Mulhouse.

C'est surtout une chose admirable que de voir avec quel oubli des injures reçues, l'Eglise offre, apporte les suprêmes consolations de la religion à ces hommes qui pendant presque toute leur vie ont refusé ses grâces, critiqué ses instructions, raillé ses institutions, contrecarré ses desseins, combattu ses ministres, dénigré ses intentions, décimé ses rangs. A l'heure suprême elle passe l'éponge sur tous les torts dont elle a à se plaindre de la part de ces malheureux, elle ne voit plus en eux que des âmes à sauver pour l'éternité. Elle ne recule devant aucun effort, devant aucune humiliation pour les aborder, les ramener ; est-elle assez heureuse pour ne pas voir ses avances entièrement rejetées, elle ne leur marchande pas les honneurs d'une sépulture ecclésiastique, et sur la tombe elle ne murmure que des paroles de pardon et de supplication. Vraiment, comme son divin Fondateur, elle est douce de cœur. Cette douceur, elle a le plus grand désir de l'inspirer à ses enfants. Au moyen-âge nous la voyons proscrire par des lois sévères la peine du talion et le droit de vengeance privée. Elle abhorre tant le sang qu'elle défend au prêtre d'être chirurgien, de peur que sa main consacrée ne verse le sang de l'homme même pour le guérir. Dans les pays d'obédience, le prêtre est dispensé de déposer comme témoin dans les procédures de mort et, dans les pays, où on a cru devoir lui refuser cette condescendance, on lui donne au moins acte de la protestation qu'il fait de ne déposer que pour obéir à la justice et de ne demander que miséricorde. « Elle juge incapables du ministère de ses autels ceux qui auraient assisté à un arrêt de mort, quoiqu'accompagné de toutes les circonstances qui l'eussent rendu légitime » (Pascal. *14e Lettre provinciale)*.

Fausseté du reproche d'intolérance adressé à l'Eglise.

Nonobstant tout cela, on s'obstine à accuser l'Eglise

d'intolérance. Mais en quoi se montre-t-elle si intolérante ? Voudrait-on que l'Eglise qui est chargée par Jésus-Christ même de conduire par voie d'autorité les hommes au ciel, laissât tout faire, tolérât tout, gardât toujours le silence même quand le mal atteint des proportions gigantesques et que les abus deviennent criants. Voudrait-on qu'alors qu'elle a été établie pour conserver et enseigner la vérité, elle mît le vrai et le faux sur la même ligne ? Agir ainsi, ce serait de la part de l'Eglise faire preuve de manque de caractère et d'absence complète de principes. Il ne convient pas à l'Eglise catholique qui est convaincue de sa mission divine de prendre une telle attitude. La vérité est immuable, elle oblige en conscience dans les choses qui touchent aux destinées éternelles. L'Eglise est la dépositaire providentielle de ces destinées ; proclamer que toutes les religions sont bonnes, qu'on est libre de croire ce qu'on veut, serait de sa part une trahison, ni plus ni moins. Quand les principes divinement révélés sont en jeu, l'Eglise est intraitable, mais *avec douceur, avec ménagement pour les personnes*. Elle condamne ce qu'elle sait être l'erreur, mais elle traite avec respect et avec amour ceux qu'elle appelle dans son miséricordieux langage *les frères égarés* (1). Elle défend

(1) On pourrait citer de nombreux traits de la bonté que l'Eglise témoigne à ceux qui n'appartiennent pas à sa communion. Que d'hôpitaux p. ex. érigés à l'aide des offrandes des catholiques, et dirigés par des religieuses catholiques et dans lesquels les protestants ou même des gens sans religion sont l'objet de soins aussi empressés et dévoués que les catholiques eux-mêmes ! Citons surtout le grand hôpital de S. Hedwige à Berlin (cf. V. Hammerstein, *Winfrid* p. 106, 4e édition). Sur les champs de bataille, la charité catholique soigne avec le même amour tous les blessés quels que soient leurs sentiments religieux. Si cependant les catholiques ont des préférences pour ceux qui partagent leur religion, cela n'est que légitime et on aurait tort de s'en scandaliser ou de s'en offenser. L'apôtre S. Paul ne dit-il pas qu'il faut faire du bien à tous, mais surtout à ceux qui ont

ses institutions, tout ce qui touche à l'essence de sa constitution, mais elle ouvre les bras à ceux qui après lui avoir fait la guerre, reviennent à elle avec repentir. — Elle proclame que dans son sein seul on peut se sauver parce que seule elle possède la vraie foi, mais elle ne se prononce pas sur le sort éternel de ceux qui n'appartiennent pas à sa communion et meurent séparés d'elle. Jamais elle n'oublie la différence essentielle qui existe entre les principes et les personnes (cf. Diessel. *Die wahre Toleranz,* passim. p. 41-74).

Sans doute, dit-on, on comprend que l'Eglise ne puisse pas dire blanc là où elle voit noir, et noir là où elle voit blanc. Mais *en pratique,* ne pourrait-elle pas être beaucoup plus coulante et montrer un esprit plus conciliant ? Ne pourrait-elle pas par exemple accepter un homme non-catholique comme parrain d'un enfant pour lequel on demande le baptême, — admettre indistinctement aux sacrements ceux qui s'en approchent, — donner son consentement aux mariages mixtes, — permettre la fréquentation d'écoles neutres par des enfants de sa confession, — prêter ses églises à des usages plus ou moins profanes, — autoriser l'ensevelissement en terre bénite de plusieurs auxquels elle refuse maintenant impitoyablement cette faveur, — fermer les yeux sur la participation du clergé ou des fidèles à des fêtes ou cérémonies irréligieuses ?

la même croyance ? (Gal. VI, 10). Et puisque les ennemis de la religion ne soutiennent guère de leur argent que leurs adeptes et que là où ils sont au pouvoir ils refusent obstinément et injustement les ressources du bureau de bienfaisance à ceux qui ont assez de conscience pour ne pas servir leur parti, les catholiques fortunés ne doivent-ils pas avant tout assister leurs coreligionaires nécessiteux, pour que ceux-ci ne soient pas dans une situation trop inférieure ? Que de fois aussi on ne refuse l'aumône à un homme sans religion que parce qu'on prévoit ou redoute l'abus qu'il en fera !

Non, l'Eglise ne pourrait pas aller si loin dans la voie des concessions ; elle ne le pourrait pas *sans se renier elle-même* et voilà certainement ce qu'on ne peut raisonnablement lui demander. Toute société dûment constituée a des lois, des statuts, — elle a le droit et même le devoir de les observer et de les faire observer par ses membres ou ceux qui veulent le devenir et ce serait se montrer déraisonnable envers elle que de combattre les lois qu'elle s'est données ou de lui en vouloir parce qu'elle les fait respecter. Et cependant dans beaucoup de cas, les règles que les sociétés humaines se donnent n'ont rien de commun avec des principes ou des vérités qui seraient comme les conditions de vie de ces sociétés. Il n'en est pas ainsi pour l'Eglise catholique. Sa discipline n'est qu'une conséquence nécessaire de sa doctrine dogmatique. Sacrifier dans les points essentiels l'une, c'est faire table rase de l'autre. Rendons ceci plus clair par quelques observations sur les points qui viennent d'être mentionnés.

Dans les vues de l'Eglise, le parrain assume dans l'ordre spirituel une véritable responsabilité à l'égard de son filleul. Si les parents venaient à forfaire à leur devoir, le parrain devrait suppléer dans la mesure du nécessaire et du pratiquement possible. Comment un homme irréligieux accomplira-t-il ce rôle ? et dès lors comment l'Eglise pourrait-elle lui confier l'office de parrain ? D'ailleurs l'Eglise ici comme dans la généralité des cas se contente du moins possible, et il suffit que le parrain *ou* la marraine, *l'un* des deux soit dans les conditions exigées par la législation ecclésiastique et que celui des deux qui ne réalise par ces conditions assiste au baptême en qualité de simple témoin.

Ce qui est vrai pour le baptême, l'est non moins pour les sacrements de pénitence et d'Eucharistie. Ces

sacrements ne sont pas de simples formalités. L'absolution ne peut être accordée qu'à ceux qui n'opposent aucun obstacle à l'application qui est faite par ce rite, du sang de Jésus-Christ à leur âme ; la sainte Communion étant la chair sacrée et le sang précieux de Jésus-Christ, ne doit être dispensée qu'aux dignes ; comme cette dispensation se fait publiquement, il faut aussi que ceux à qui elle est faite soient dignes publiquement, au su de tout le monde, ou que du moins ils ne soient pas publiquement indignes. Les sacrements sont confiés à l'Eglise ; il importe, il faut que celle-ci ne trompe pas la confiance que Jésus-Christ met en elle. Elle n'impose ses grâces à personne, elle les offre simplement ; si on veut les recevoir de ses mains, le bon sens lui-même exige qu'on accomplisse les conditions exigées pour cela.

N'est pas non plus une simple formalité le sacrement de mariage, si grand dans le Christ et dans l'Eglise. Recevoir ce mariage, c'est assumer et promettre au pied de l'autel de garder une foule de nouveaux devoirs, devoirs rendus très difficiles, presqu'impossibles quand les conjoints ne professent pas la même religion. Que le protestantisme aux principes élastiques et l'incrédulité complètement dénuée de principes ne s'effarouchent pas beaucoup des unions mixtes, il n'y a rien là qui doive nous étonner. Mais l'Eglise est la vraie mère des âmes nées dans son sein ; elle doit veiller sur elles, assurer autant qu'elle peut leur salut, leur garder le trésor de la foi, elle désire même de tout leur cœur leur bonheur temporel. Or, qui ne sait que les mariages mixtes sont la source de nombreuses dissensions, un obstacle presqu'insurmontable à cette profonde paix domestique qui est en grande partie fondée sur la communauté d'idées en matière religieuse ? Qui ne sait que la société intime et continuelle d'une personne hérétique con-

stitue un grave danger pour la foi du conjoint catholique et entraîne souvent pour celui-ci l'apostasie ou l'indifférence ? Qui ne sait encore qu'il existe pour les personnes mariées des devoirs très graves qui découlent de la loi naturelle, mais que beaucoup de ceux qui n'appartiennent pas à l'Eglise catholique refuseront de reconnaître et dont ils exigeront par conséquent la transgression de la part de leur conjoint (ou conjointe) ? Qui ne sait de plus que l'éducation catholique des enfants issus de mariages mixtes est très gravement exposée, si bien qu'en Allemagne on compte chaque année des milliers d'enfants qui sont de ce chef perdus pour la véritable Eglise ? Qui ne sait enfin que les mariages mixtes sont très souvent boiteux vu le peu d'importance que beaucoup de protestants de nos jours attachent à l'indissolubilité du lien conjugal et la facilité avec laquelle ils convolent à d'autres noces du vivant de leur conjoint catholique qui, lui, se voit éloigné des sacrements dès qu'il en fait autant (1) !

Si l'Eglise, sachant tout cela, ne s'en émouvait pas et surtout n'en tenait pas compte dans sa législation, elle ne serait plus une mère mais une marâtre. Et nonobstant cela, que de fois après avoir obtenu les promesses qui rassurent un peu son cœur soucieux, elle dispense en cette matière *ad duritiam cordis* (2) !

C'est encore le désir d'assurer le salut de ses enfants, et en particulier la conscience de la grave obligation qu'elle a de développer dans les jeunes âmes

(1) En une seule année ont été prononcés en Prusse 3000 divorces de couples mixtes : par conséquent 3000 époux catholiques obligés de passer leur vie dans la solitude et réduits pour la plupart à la consumer dans le mépris.

(2) Il est facile de voir que toutes ces raisons qui militent contre les mariages de catholiques avec protestants ne valent pas moins contre les mariages de catholiques avec gens irréligieux ou libres-penseurs.

la foi de leur baptême, qui lui fait opposer une si vive résistance à la fréquentation des écoles *prétendument* neutres, mais en réalité gravement pernicieuses au point de vue de la foi, du moins pour la grande majorité des enfants qui y sont envoyés (cf. mon livre : *L'Idée religieuse*. P. III, S. II).

Mais si d'une part l'Eglise juge l'air des écoles neutres trop chargé d'impiété pour pouvoir être respiré sans danger par les âmes encore tendres et neuves de ses enfants, elle regarde d'autre part l'enceinte des églises comme trop sacrée pour la mettre à la disposition des organisateurs de réunions profanes. Qu'on le sache bien, il y a une différence infinie entre une église catholique et un temple protestant. Celui-ci n'est qu'à certaines heures un lieu de réunion pour des croyants qui désirent prier ensemble et entendre la parole de l'Evangile, — celle-là est un sanctuaire sanctifié par la présence de Jésus-Christ, consacré définitivement au culte par les prières de l'Eglise ; elle est avant tout la maison de Dieu, et quoique le Temple juif n'en fût que l'ombre, Jésus-Christ lui-même ne voulut pas qu'on en fît un lieu de marché, une caverne de voleurs. D'ailleurs le respect des fidèles pour le lieu saint ne subirait-il pas une grave atteinte à la vue des usages profanes qu'on en ferait à tout instant.

C'est une raison semblable qui détermine l'Eglise à refuser les honneurs de la sépulture ecclésiastique à ces malheureux qui ont d'une manière coupable mis fin à leurs jours ou sont morts dans un état de révolte ouverte contre elle. Ces enfants prodigues ont refusé jusqu'au dernier soupir les bénédictions de leur Mère la sainte Eglise, ils ont protesté ouvertement ne vouloir avoir rien de commun avec les enfants de l'Eglise, celle-ci leur fait-elle tort en refusant de les bénir après la mort ? Par ce refus fait-elle autre chose que

ratifier simplement ce qu'ils ont eux-mêmes voulu et décidé ? — Ne ferait-elle pas plutôt tort à ses enfants soumis et aimants si elle mêlait indistinctement à leurs cendres celles de ces révoltés dont le dernier soupir a été comme une protestation contre leur qualité de catholiques (1) ?

Quant à la défense faite par l'Eglise à ses enfants d'assister à des manifestations irréligieuses et ayant nettement ce caractère ou plutôt ce but, qui oserait la trouver exagérée ? Si même cette défense n'existait pas, tout vrai catholique devrait s'interdire de sembler approuver par sa présence ces sortes de manifestations. En dehors du cas où le caractère irréligieux d'une manifestation est nettement accusé, l'Eglise est loin d'être intolérante. Elle n'oppose son veto que quand il y aurait scandale ou encore quand la foi de ceux qui seraient tentés d'assister à ces manifestations courrait quelque réel danger (2).

On le voit, l'intolérance de l'Eglise dans tous les

(1) cf. *Die angebliche Intoleranz der kath. Kirche* par Mgr Egger.

(2) Il n'est donc pas défendu d'entrer une fois en passant dans un temple protestant pour voir comment les choses s'y passent ; ce n'est pas non plus un péché en soi d'assister à un enterrement civil quand celui-ci ne revêt pas le caractère d'une manifestation irréligieuse et que l'assistance est censée n'être que l'accomplissement d'un devoir de convenance, ou d'amitié ou de reconnaissance. Si au contraire le caractère irréligieux est suffisamment prononcé, si p. ex. le défunt a exprimé le désir d'être enterré de cette façon, si l'exclusion des cérémonies religieuses est considérée dans la localité comme inspirée par l'impiété ou propre à la favoriser, si surtout des insignes maçonniques ou impies sont portés en tête ou au milieu du cortège, l'Eglise s'oppose avec raison à ce qu'on honore de sa présence ces manifestations dirigées contre elle. Encore dispense-t-elle de sa défense pour des raisons très graves et assez connues du public pour enlever tout danger sérieux de scandale. C'est ainsi que des orphelins, des soldats peuvent être excusés d'assister à ces enterrements parce qu'ils y sont moralement obligés (cf. Genicot, *Theol. mor.* T. 1, p. 226).

cas où on a cru devoir la lui reprocher, est parfaitement justifiée. Mais cette simple constatation ruine déjà d'avance l'accusation de cruauté et d'amour de la violence articulée si souvent contre cette même Eglise. Il n'en sera cependant pas moins utile d'examiner aussi cette nouvelle accusation en elle-même ou plutôt d'examiner les faits sur lesquels on prétend la baser.

Fausseté du reproche de cruauté adressé à l'Eglise catholique.

A entendre parler les incrédules l'Eglise ne serait qu'une usurpatrice altérée de sang devant laquelle personne n'a trouvé grâce. Ils nous la montrent d'abord faisant sans rime ni raison la guerre aux Turcs, allant les attaquer chez eux et voulant de force leur arracher la Palestine sous prétexte que dans ce pays Jésus-Christ avait vécu et souffert. Parler ainsi, c'est montrer qu'on ignore le premier mot de la question.

Légitimité des croisades.

Si les papes ont poussé à la guerre contre les Turcs, ils ont eu pour cela les raisons les plus légitimes. Les chrétiens d'Orient qui avaient joui d'une paix relative sous le gouvernement des Sarrasins (depuis 637) et des Fatimides (depuis 969) avaient cruellement à souffrir sous celui des Turcomans. « Des prêtres, dit Urbain II dans son invitation à la 1ère Croisade, sont massacrés, des vierges sont maltraitées.... Frères, ceignez vos épées, préparez-vous et montrez-vous les fils du puissant Charlemagne. Mieux vaut périr dans la lutte que de voir souffrir notre peuple et les saints. » Et un cri immense retentit, poussé par des milliers et des milliers de poitrines, un cri semblable au grondement du tonnerre et au mugissement de l'Océan : *Dieu le veut ; Dieu le veut.*

L'Eglise vit aussi dans les croisades une mesure

de prudence devenue nécessaire par suite des déclamations menaçantes et de la puissance grandissante des Turcs. Ceux-ci ne s'étaient jamais cachés depuis Mahomet de leur intention de subjuguer le monde, de soumettre le genre humain tout entier à Allah et à son prophète. Les chrétiens devaient-ils attendre que les Mahométans exécutassent leur dessein ? devaient-ils leur laisser prendre tant de force qu'il fût encore impossible de triompher d'eux ? Devaient-ils se laisser envahir alors qu'une si bonne occasion leur était offerte de les envahir dans ces lieux saints et vénérables qui étaient l'objet de leur amour mais aussi le théâtre des sacrilèges et des impiétés des infidèles ?

Qu'après cela plusieurs croisés aient obéi à des mobiles naturels tels que : amour des aventures, désir d'un plus grand bien-être et d'une plus complète liberté, que les Souverains Pontifes eux-mêmes aient été bien aises d'ouvrir en Palestine un débouché à l'ardeur belliqueuse des chevaliers, nous n'avons aucun intérêt à le nier, mais appuyés sur l'histoire impartiale, nous soutenons que les raisons déterminantes des croisades sont celles que nous venons de signaler. Ces guerres ne peuvent donc en aucune façon être reprochées à l'Eglise.

Conduite de l'Eglise envers les hérétiques.

(Considérations générales.)

Obligés de céder sur ce premier point, les incrédules se rabattent sur la conduite que l'Eglise a cru devoir tenir à l'égard des hérétiques et nous montrent les Papes et les évêques gorgés du sang de ces infortunés qui n'ont eu d'autre tort que de revendiquer la liberté de penser et d'exprimer tout haut leurs convictions. — Justifier la conduite de l'Eglise en cette matière de façon à satisfaire complètement nos adver-

saires, serait chose malaisée, mais nous affirmons qu'une fois les principes de l'Eglise admis, sa manière d'agir envers les hérétiques *a dû* être ce qu'elle a été en effet. Qu'est-ce d'abord que l'hérésie ? Est-ce une simple et légitime liberté de penser ? Non, c'est une atteinte criminelle à la *vérité révélée, dont l'Eglise a le dépôt de par la volonté de Jésus-Christ ;* c'est une révolte de l'esprit contre l'autorité de Dieu parlant par Jésus-Christ et l'Eglise, et comme les idées ont toujours une répercussion plus ou moins profonde dans les faits, c'est un germe de division déposé dans le sein même de l'Eglise dont l'une des qualités les plus glorieuses et les plus nécessaires est l'*unité*. On comprend dès lors que l'Eglise ne voie pas, ne puisse pas voir d'un bon œil l'hérésie, surtout quand celle-ci s'affirme avec audace et essaie de s'étendre par tous les moyens. On comprend qu'elle la réprouve comme un des plus grands crimes dont l'homme puisse se rendre coupable, qu'elle la haïsse autant qu'elle aime sa propre conservation et la foi qui lui a été confiée. Mais l'Eglise contiendra-t-elle au fond de son cœur l'horreur que l'hérésie doit lui inspirer et lui inspire ? Non, les hérétiques sont ses sujets, ses enfants, des sujets désobéissants, des enfants coupables, qui pour secouer le joug de l'Eglise, n'en restent pas moins à cause de leur baptême soumis à son autorité. L'Eglise ne force personne c. à d. aucun de ceux qui sont en dehors d'elle, à accepter ses enseignements, mais elle a le droit et même le devoir de châtier ceux de ses enfants qui d'une main téméraire, sacrilège, pour des motifs inavouables, par orgueil ou par désir de mettre leur cœur passionné à l'aise, déchirent son symbole et lui disent insolemment : nous ne voulons plus que vous dirigiez notre intelligence. L'Eglise a le droit et le devoir de ramener ces esprits dévoyés sur le sentier de la vérité, loin duquel il n'y a que

malheur et ruine spirituelle. Et quoiqu'elle soit une puissance surnaturelle et dont le but est surtout spirituel, il ne lui est nullement interdit d'imposer des pénalités matérielles, puisque les sujets sur lesquels son autorité s'exerce sont composés de corps et d'âme et que les peines spirituelles à l'égard de ceux qui surtout ont besoin d'être ramenés et méritent d'être punis seraient ordinairement frustrées de tout effet sérieux. Ajoutez à cela qu'un hérétique n'a pas coutume de garder pour lui ses idées fausses ; il s'en fait, du moins ordinairement, l'apôtre ardent, il infecte de son venin mortel le plus d'âmes possible. C'est un loup qui ravage le bercail de Jésus-Christ, c'est un malfaiteur qui assassine les âmes et les dépouille du précieux trésor de la foi. Faudra-t-il sous prétexte de respecter la liberté de pensée, laisser ce loup poursuivre tranquillement ses ravages, ce malfaiteur continuer de tremper ses mains dans le sang d'âmes rachetées par Jésus-Christ ? Faudra-t-il que les pasteurs de l'Eglise assistent impassibles à l'anéantissement du moins partiel de leur troupeau ? Qui oserait le prétendre ? Et si l'emploi de moyens rigoureux, sévères est nécessaire pour obvier au mal, faudra-t-il hésiter à y recourir ? Le bien général ne va-t-il pas au-dessus du bien particulier ? La raison elle-même ne demande-t-elle pas que s'il le faut absolument, on doit savoir sacrifier les biens et même la vie temporelle de quelques obstinés pour sauvegarder le bien éternel de milliers d'âmes simples et innocentes ? Sans doute, c'est là un langage qu'un incrédule ne comprendra jamais, il est trop enfoncé dans les ténèbres de son rationalisme, trop attaché à la terre, trop prévenu par les idées d'une fausse philantropie, d'une fausse charité, d'une fausse douceur pour saisir ce qu'il y a de *sainement* charitable dans l'exécution des principes que nous venons d'énoncer, mais son état

d'esprit erroné n'empêche pas la vérité d'être vraie, ni la justice d'être juste, même quand elles se trouvent du côté de l'Eglise catholique, l'objet de ses plus implacables haines. Il y a plus encore, au moyen-âge la foi catholique règnait sur les esprits en maîtresse ; l'unité de cette foi était comme la base des gouvernements, le lien des peuples, la cause de la tranquillité générale. Briser cette unité, c'était troubler la société, jeter le brandon de la discorde parmi les nations. Plusieurs hérétiques furent même de fait de véritables révolutionnaires, pillant les églises et les couvents, saccageant les châteaux, livrant des localités entières aux flammes, tuant les prêtres et les bons catholiques. Pouvait-on les traiter avec trop de sévérité ? ne fallait-il pas au moins se défendre contre leurs injustes agressions et en cas de possibilité les prévenir ?

Voilà les données dogmatiques et historiques qu'il faut avoir sans cesse devant les yeux si on veut juger équitablement la conduite de l'Eglise envers les hérétiques. Oui, il est vrai, l'Eglise a traité ceux-ci avec sévérité, mais après avoir dans chaque cas épuisé les moyens de persuasion. Elle a usé d'une rigueur plus grande, à mesure que l'expérience lui a ouvert les yeux sur l'inefficacité de la longanimité. La *tendance* de l'Eglise a toujours été la mansuétude : S. Hilaire écrivit au 4e siècle : *Qu'il nous soit permis de déplorer les folles opinions d'un temps où l'on croit protéger Dieu par l'homme et l'Eglise du Christ par la puissance du siècle.* S. J. Chrysostôme dit quelque temps après : *Dieu n'empêche pas de réprimer les hérétiques, mais il défend de répandre le sang.* Vers la fin du 5e siècle, le pape Sirice blâma la rigueur qu'on avait déployée en Espagne contre les priscillianistes. Le Concile de Latran réuni sous la présidence d'Innocent III réprouva les exécutions sanglantes. Le pape Grégoire IX en instituant

l'Inquisition, proclama que Dieu ne veut pas de supplices. La tendance de l'Eglise a donc été de tout temps la mansuétude ; c'est la *nécessité* qui a déterminé l'Eglise à faire en quelque sorte violence à sa nature.

Et quelles furent les mesures de rigueur auxquelles l'Eglise se décida à recourir contre les hérétiques? Les principales furent la confiscation des biens et la réclusion quelquefois perpétuelle; toutefois jusque dans les prisons la sollicitude de l'Eglise pénétrait pour consoler et convertir les captifs.

Avouons que ces pénalités furent bien bénignes si on les compare à celles qu'édictèrent vers le même temps les gouvernements civils. Jamais l'Eglise ne prononça la peine capitale. C'est là un fait historiquement prouvé et admis d'ailleurs par tous les écrivains impartiaux. « Jamais, dit de Maistre, le prêtre n'éleva d'échafaud ; il y monte seulement comme martyr ou consolateur ; et sur tous les points du globe, il n'a versé d'autre sang que le sien. » Mais non seulement l'Eglise ne prononça jamais la sentence de mort, elle montra même constamment la plus grande répugnance à infliger des tourments physiques. Innocent III interdit la marque au fer chaud, il défendit aux juges ecclésiastiques de prononcer des sentences entraînant la mutilation ou la brûlure. Par respect pour la dignité humaine, l'Eglise ne prononçait aucune peine qui fût susceptible d'une exécution publique, comme les galères, le fouet, le carcan, le pilori. Quant à la question, qui consistait dans des tortures infligées à des individus suspects en vue de leur arracher l'aveu de leur culpabilité, l'Eglise l'a longtemps réprouvée de toutes ses forces. Le pape Nicolas I la condamna formellement en 858 quand il écrivit qu'aucune loi divine ne l'autorisait et que si quelqu'un, ne pouvant résister à la torture, s'avouait coupable sans l'être, l'impiété ne pourrait retomber que sur celui qui le

forçait à confesser le mensonge. Le pape Alexandre II (1062) à son tour déclara non avenu tout aveu extorqué par crainte, violence ou fraude, et défendit de se servir de ces moyens contre n'importe quel accusé. Ce furent les juges royaux qui les premiers employèrent la question : les tribunaux ecclésiastiques n'y recoururent qu'entraînés par leur exemple et encore y apportèrent-ils de notables adoucissements. Oui, redisons-le, à chaque époque de l'histoire, la législation coercitive de l'Eglise fut beaucoup plus indulgente que le droit criminel de l'Etat. De là les nombreux recours des hérétiques à Rome et ce dernier fait ne suffirait-il pas à lui seul pour laver l'Eglise du reproche de cruauté ? Si malgré cela, l'Eglise nous paraît avoir quelquefois agi avec une sévérité excessive, n'oublions pas qu'il faut juger les actes d'une institution non d'après les idées d'un temps postérieur de plusieurs siècles, mais d'après celles du temps même où cette institution a fonctionné. Nous nous piquons d'être très humains, et cependant qui sait ? peut-être dans un siècle on nous taxera d'inhumanité et de cruauté : on ne comprendra plus nos condamnations à une détention perpétuelle, le système pénitentiaire imposé aux malfaiteurs dans nos prisons. La cruauté est comme tant d'autres choses un concept relatif qui pour être bien apprécié doit être placé dans le cadre historique qui lui convient. Mais pourquoi, dira-t-on, l'Eglise connaissant la sévérité de l'Etat, a-t-elle livré au bras séculier les hérétiques dont elle venait de juger la cause ? Pourquoi ? mais à cause de l'union intime qui existait au moyen-âge entre les deux pouvoirs, à cause de la répugnance invincible de l'Eglise pour l'application de peines matérielles, à cause du double caractère du crime d'hérésie, nuisible aussi bien à la société civile qu'à la société ecclésiastique, à cause de la volonté expresse, formelle qu'avait le

pouvoir temporel de se défendre contre les hérétiques incorrigibles et de les rendre inoffensifs. Mais toujours l'Eglise eut soin de recommander la mansuétude. C'est ainsi que nous voyons Clément IV prier le roi S. Louis IX de retirer un décret en vertu duquel ce monarque avait prescrit d'appliquer aux blasphémateurs un fer rouge sur les lèvres. Le pape Paul III demande en grâce que la peine du feu renouvelée par François I contre les hérétiques ne soit pas exécutée et il obtient gain de cause. Léon X, lui aussi, ordonne à Charles-Quint d'adoucir les procédures contre les hérétiques. A plusieurs reprises le Pape Sixte IV intervient auprès des inquisiteurs espagnols pour leur recommander la douceur et leur reprocher leur trop grande sévérité. Que de conciles aussi on pourrait citer qui protestèrent contre la substitution du droit romain rigide et même cruel au droit chrétien tout imprégné de la douceur de l'Eglise ! (cf. Marchand. *Questions actuelles : L'Eglise et l'hérésie,* p. 99-100).

Après toutes ces considérations, sera-t-il encore nécessaire de passer minutieusement en revue tous les faits dont on a fait des machines de guerre contre l'Eglise, la croisade contre les Albigeois, la S. Barthélemy, les Dragonnades, l'Inquisition ? Contentons-nous d'en dire un mot rien que pour faire voir que ces faits n'ont rien qui contredit les principes que nous venons d'établir.

La croisade contre les Albigeois. — Ceux-ci étaient des hérétiques extrêmement méchants et dangereux : ils admettaient comme les Manichéens, deux principes coéternels : l'un bon, l'autre mauvais ; en fait de morale, ils énonçaient des infamies qu'ils mettaient en pratique, ils livraient, quand ils le pouvaient, l'Eucharistie aux plus abominables profanations. Ils brûlaient les églises, renversaient les monastères, battaient les clercs et leur faisaient chanter la messe par dérision.

Ils pesaient cruellement sur le pays, volant, rançonnant, égorgeant au hasard, faisant une guerre effroyable (cf. Michelet. *Histoire de France*, II). Ces hérétiques étaient d'autant plus dangereux qu'ils étaient constitués en secte, ils avaient leurs rites secrets, leur serment d'initiation ; leurs chefs jouissaient sur le vulgaire troupeau d'une autorité sans limites (cf. Marchand. *Questions actuelles. Le pouvoir civil et l'hérésie* p. 131). Pour ramener ces malheureux les papes épuisèrent tous les moyens de persuasion. Ils chargèrent beaucoup de religieux, entre autres S. Bernard, de les évangéliser. Les prédications les plus éloquentes et les plus ardentes furent inutiles. Le mal ne cessait de progresser ; les censures ecclésiastiques étaient méprisées. En 1177 le vieux comte de Toulouse dans une lettre adressée aux abbés cisterciens réunis en chapitre, déclara qu'il n'y avait plus de remède que dans le recours au bras séculier. L'Eglise refusa de recourir à cette extrémité. De nouveaux missionnaires furent envoyés, parmi eux des hommes apostoliques d'un zèle incomparable tels que S. Dominique. Leur succès ne fut que très incomplet. Pour surcroît de malheur, le comte Raymond VI se déclara en faveur des hérétiques. Innocent III lui écrivit une lettre touchante dans le but de le faire rentrer en lui-même. Peine inutile ! Raymond poursuivit la série de ses crimes, et quand le légat pontifical Pierre de Castelnau se fut permis de l'excommunier, des sicaires sur l'ordre du comte, le poignardèrent traîtreusement. Ce forfait exécrable fit déborder le vase de la longanimité pontificale. Innocent III au grand soulagement des peuples catholiques opprimés proclama la guerre sainte. Que dans cette croisade la mesure de la modération ait été quelquefois outrepassée par les troupes catholiques, qui pourrait s'en étonner ? Ce serait faire paraître une profonde ignorance de la nature humaine que de

se montrer surpris des excès auxquels elle se laisse aller dans l'ardeur d'une guerre difficile après de longues années d'oppression injuste. Mais encore ne faut-il pas qu'on exagère pour le beau plaisir de noircir le tableau. Si p. ex. on accuse le légat Arnaud d'avoir donné lors du sac de Béziers comme mot d'ordre aux catholiques la parole odieuse : Tuez-les tous, c'est là une pure calomnie fondée uniquement sur un *dixisse fertur* (on rapporte) de Pierre de Heisterbach qui écrivit à trois cents lieues du théâtre des événements.

La S. Barthélemy — qui n'a entendu prononcer ce mot ? — peut beaucoup moins encore que la croisade contre les Albigeois être imputée à l'Eglise catholique. Disons d'abord que les huguenots (protestants français) étaient des fanatiques aussi traîtres envers le gouvernement légitime qu'envers Dieu, — des forcenés qui brûlaient, volaient, saccageaient et ourdissaient sans cesse de nouveaux complots. Pendant le troisième quart du seizième siècle, ils avaient pour principal chef l'amiral de Coligny, homme fourbe, impétueux, constamment occupé à pactiser avec l'étranger, dans le but de faire envahir sa patrie par les troupes d'Elisabeth d'Angleterre, du prince d'Orange, et des princes allemands. Si cet homme avait été traduit devant un tribunal suprême, le procès eût certainement dû aboutir à une sentence de peine de mort contre lui ainsi que contre ses complices. Toutefois le roi Charles IX supporta longtemps le conspirateur, lui témoigna toutes sortes d'attentions, rechercha même son amitié. Ce ne fut qu'après de longs atermoiements que cédant aux instances réitérées de sa mère Catherine de Médicis, femme *ambitieuse et irréligieuse*, qu'il donna son consentement à ce que Coligny et les autres chefs des révoltés fussent, aussi bien dans les provinces qu'à Paris, mis à mort pendant une nuit désignée (2 août, fête de S. Barthélemy, an 1572, de là le nom donné

au massacre). Une fois la fureur populaire déchaînée, on comprend à quels excès elle se laissa aller contre des gens dont la conscience était souillée de tous les crimes imaginables, religieux et sociaux. Toutefois d'après un huguenot même (la Popelinière) le chiffre des meurtres ne dépassa pas celui de 2000 pour la France, et celui de 1000 pour Paris. L'abbé Lefortier dans un ouvrage très documenté sur la matière fait même observer que malgré leurs enquêtes les plus minutieuses, les protestants n'ont jamais pu citer que 785 noms propres, parmi lesquels 152 pour Paris. Mais le nombre des victimes fût-il beaucoup plus considérable, quel argument en tirerait-on contre l'Eglise ? On a fait grand bruit du *Te Deum* que le pape Grégoire XIII fit chanter lorsqu'il fut informé du carnage dont Paris et les provinces avaient été le théâtre. Mais par mauvaise foi on a omis d'ajouter que le Souverain Pontife avait été induit en erreur par une dépêche du roi Charles IX qui avait fait savoir à toutes les cours étrangères qu'il venait d'échapper à un horrible attentat dirigé contre sa personne. Par mauvaise foi encore on a passé sous silence la plainte qu'exhala le cœur compatissant du Pontife quand la nouvelle fut parvenue à Rome : « Je pleure, dit le Pape, tant d'innocents qui n'auront pas manqué d'être confondus avec les coupables. »

Peut-on avec plus de raison accuser le clergé de s'être montré inhumain dans cette lugubre circonstance ? On trouvera la réponse à cette question dans le passage suivant extrait d'un document certes non suspect de partialité envers les catholiques, le *Martyrologe* protestant : « A Toulouse, y lisons-nous, les couvents servirent d'asile aux calvinistes ; à Bourges, les catholiques en sauvèrent plusieurs ; à Romans, les catholiques, de soixante qu'on avait arrêtés, en délivrèrent quarante, à quoi le gouverneur de la province

contribua, et des vingt autres on en sauva encore treize ; il n'en périt que sept pour avoir porté les armes.... A Bordeaux, il y en eut plusieurs sauvés par les prêtres.... » (cf. Marchand, *Questions actuelles*, p. 173-174).

Un cheval de bataille que les protestants lancent contre l'Eglise avec non moins d'assurance que la S. Barthélemy, c'est

La révocation de l'édit de Nantes. — Chaque fois que j'ai lu l'histoire de cette révocation, il m'a été impossible de voir ce que cette affaire a à démêler avec l'Eglise comme telle. Celui qui révoqua l'édit de Nantes fut le roi Louis XIV approuvé en cela par un certain nombre d'évêques français. Eut-il raison ? eut-il tort ? A la rigueur nous pourrions laisser la question indécise. Nous n'écrivons pas une apologie des actes de Louis XIV, mais puisque plusieurs évêques approuvèrent la mesure, disons que pour quiconque connaît un peu l'histoire il serait difficile de ne pas l'approuver à son tour. Nous avons déjà parlé du peu de patriotisme des huguenots qui subordonnaient toute leur conduite aux considérations que leur dictait leur fanatisme. Henri IV pour les amadouer, leur accorda par un édit signé à Nantes toutes sortes de privilèges, les uns plus étendus que les autres et qui tous réunis avaient pour effet de les mettre, eux, les disciples de l'erreur, les transfuges de la vraie Eglise, sur le même pied que les catholiques, les disciples de la vérité et les descendants de ceux qui avaient fait la France grande et prospère. On donnait droit de cité à une minorité qui n'avait à son actif que trahisons, complots et pillages. Les huguenots ne se servirent de leurs nouveaux droits que pour exagérer leurs prétentions, fourbir de nouvelles armes, tramer de nouveaux complots. Un ministre de la Réforme, Brienne, a avoué que les huguenots n'ont jamais conclu un traité

qu'avec l'intention d'y contrevenir dès que leurs intérêts l'exigeraient. Ils le montrèrent bien dans la circonstance dont il s'agit ici. Sous le roi Louis XIII ils entrèrent en pourparlers d'une part avec les Anglais auxquels ils promirent plusieurs villes, d'autre part avec les Hollandais, dans le but de ruiner la France. Louis XIV comprit qu'ils constitueraient un danger pour le royaume, tant que l'édit de Nantes resterait debout. Il le révoqua, dans ce sens qu'il obligea les pasteurs, séditieux incorrigibles, de quitter le royaume, et qu'il fit démolir les temples, supprimer les écoles protestantes et interdire l'exercice public du culte. Convaincu que la foi protestante n'était qu'une opposition politique et que la conviction n'était pour rien dans l'attachement au protestantisme, il édicta des mesures rigoureuses, telles que : enlèvement des enfants, privation des charges, confiscation des biens, tout cela dans le but de les contraindre moralement à abandonner une religion dont ils reconnaissaient la fausseté, et qu'ils refusaient de quitter uniquement par respect humain ou pour d'autres considérations d'ordre matériel. Ce fut dans les intentions du roi et des évêques qui le justifièrent dans une lettre à Bossuet, un essai de conversion inspiré par la charité, l'amour de l'ordre civil établi et l'espoir fondé de ramener à la vérité une grande partie des malheureux égarés. Pour que les mesures édictées par le monarque ne fussent pas lettre morte, des soldats (dragons) furent envoyés dans les principaux nids protestants (dragonnades). Ces soldats ne firent subir aucune torture physique aux huguenots (sauf peut-être dans des cas particuliers), mais ils s'acquittèrent de leurs fonctions avec la grossièreté et la brutalité naturelles aux militaires de ce temps-là. Il n'y a pas là lieu de jeter de hauts cris. Plusieurs protestants en présence de la révocation de l'édit de Nantes, émigrèrent ; c'était leur

affaire ; on a voulu faire croire que cette émigration porta un grand préjudice au commerce de la France ; il est prouvé aujourd'hui que le tort subi par la France de ce chef fut très petit et que la crise commerciale qui se déclara vers ce temps-là eut des causes toutes différentes (cf. Marchand, *Questions actuelles*, p. 194-198). D'ailleurs le commerce, l'industrie ne sont pas les grands biens d'une nation. Il faut savoir quelquefois sacrifier pour un temps certains avantages matériels pour sauvegarder les biens fondamentaux qui sont la religion, l'union des esprits, l'ordre, la discipline.

Venons-en enfin à

L'Inquisition (1). — Pour savoir au juste ce qu'il faut penser de cette institution, il est nécessaire d'établir une triple distinction (*qui bene distinguit, bene docet*, dit le proverbe, et l'erreur n'a pas de plus puissant auxiliaire que la confusion).

Il faut faire une première distinction entre l'Inquisition romaine et l'Inquisition espagnole.

Ces deux Inquisitions sont loin d'être la même chose. — La première fut exclusivement ecclésiastique et religieuse : *ecclésiastique*, car les Papes en furent les créateurs immédiats ; les Inquisiteurs d'abord prêtres séculiers et évêques, ensuite religieux (surtout dominicains) dépendaient *uniquement* du saint Siège ; — *religieuse*, car ce tribunal ne s'occupait que de crimes commis contre Dieu : hérésie, blasphème. La suppression des hérésies fut la raison d'être de son établissement. Elle fut définitivement établie au 13e siècle pour arrêter les progrès des Albigeois et des Vaudois qui niaient l'Eglise, les sacrements, la résurrection des morts, rejetaient le culte, et exaltaient le suicide. L'Inquisition romaine fut introduite par les Papes dans tous les pays soumis à leur juridiction.

(1) cf. Mgr Héfélé, *le card. Ximenès et l'Inquisition.*

L'Inquisition espagnole comme le nom l'indique ne fonctionna qu'en Espagne. Elle fut un tribunal mixte c'est à dire en partie religieux et ecclésiastique, en partie politique et civil. Il y eut d'ecclésiastique que le Pape autorisa le roi Ferdinand d'Espagne à l'établir, à nommer les Inquisiteurs, intervint au moyen de brefs et de règlements, statua qu'on pût appeler à lui et plus tard se substitua à cet effet l'archevêque de Séville. Il y eut de religieux que la plupart des crimes recherchés et punis par le tribunal étaient d'ordre purement religieux.

Mais l'inquisition espagnole eut aussi un côté civil et politique : civil en ce qu'elle fut établie à la demande expresse de Ferdinand et d'Isabelle qui nommaient, changeaient et rémunéraient les inquisiteurs et aussi en ce que l'Etat tirait seul profit de la confiscation des biens ; le caractère politique paraît surtout en ce qu'un but essentiel de l'Inquisition fut de sauvegarder la nationalité espagnole contre les menées des Maranos (Juifs convertis en apparence et qui, sous le masque de la religion faisaient irruption dans les hautes charges même ecclésiastiques et les familles nobles et tendaient à absorber la nationalité de l'Espagne chrétienne au profit du Judaïsme) et des Moriskos (Mahométans convertis extérieurement seulement et alliés secrètement avec les sarrasins d'Afrique). Une 2e distinction doit être établie entre l'institution de l'Inquisition considérée en elle-même et les abus auxquels elle a donné lieu. L'institution elle-même fut *très légitime dans son but*. Quel fut ce but pour l'Inquisition romaine et l'espagnole en tant qu'ecclésiastique ? Rechercher les hérétiques, les ramener si possible à de meilleurs sentiments, les condamner en cas de contumace. Y eut-il en cela quelque excès ? Qui oserait le prétendre ? L'Eglise en tant que société parfaite doit avoir reçu de son Fondateur le droit de veiller

à sa conservation qui est mise en danger par les hérétiques. — L'Eglise aurait pu sévir par elle-même contre eux, mais retenue par l'horreur que l'effusion du sang lui a toujours inspirée, elle les livrait entièrement entre les mains de l'Etat qui en châtiant matériellement les hérétiques, d'une part prêtait assistance à l'Eglise à laquelle il est indirectement soumis et d'autre part vengeait les outrages faits par l'hérésie et le blasphème à Dieu, *l'Auteur de la Société* en même temps qu'il sauvegardait ses propres intérêts, étroitement dépendants surtout au moyen-âge de l'obéissance de tous envers l'Eglise et de la conservation de la seule vraie foi (1).

L'Inquisition considérée en elle-même fut aussi *très juste dans sa procédure,* on ne recevait pas d'accusations provenant de garçons au-dessous de 14 ans, ou de petites filles au-dessous de 12 ans. Les accusateurs étaient très sévèrement punis en cas de mensonge ou de parjure. Les accusés pouvaient désigner des personnes qui leur étaient hostiles (on les biffait aussitôt de la liste des témoins). On devait faire venir de n'importe où, même au prix des plus grands frais, les témoins à décharge, les accusés pouvaient refuser de paraître devant les juges subalternes. Les juges devaient réunir toutes sortes de conditions d'âge, de science, de vertu, désignées par le Pape ; ils devaient attentivement examiner le pour et le contre, faire ce qu'il leur était possible pour déterminer les accusés à retracter leurs erreurs, ils devaient se contenter d'imposer une légère pénitence à ceux qui se retractaient, il leur était défendu de condamner à mort ceux qui

(1) Nous avons déjà fait remarquer précédemment que la plupart des hérétiques du moyen-âge étaient de vrais révolutionnaires, qui prenaient occasion de leurs nouveaux dogmes pour mettre tout à sac et à sang. C'étaient de toutes manières des perturbateurs de l'ordre public.

avouaient, il fallait une certitude absolue pour décréter la peine capitale.

Il y eut des abus. Quelle institution y a échappé? Jamais l'existence d'abus n'a été une raison de supprimer une institution bonne et juste en elle-même. D'ailleurs ces abus ont été considérablement exagérés. On a cru sur parole l'historien Llorente, prêtre apostat, auteur d'ouvrages immoraux, traître à l'Eglise et à sa patrie. On a porté le nombre des condamnés à 341,021, — après l'étude des documents on n'en trouve plus guère qu'environ 4,000. En une année 750 furent cités devant le tribunal à Tolède, pas un ne fut condamné à mort. On a prétendu que le grand inquisiteur Pierre Arbues fit *dans l'espace de 16 mois* exécuter des centaines d'accusés et torturer des milliers. Or il est prouvé maintenant par des actes authentiques que ce religieux ne fut inquisiteur que pendant *près de 12 mois*. On a avancé que le san-benito était une marque flétrissante qu'on imprimait dans la chair des accusés au moyen d'un fer rouge et le nom lui-même indique que ce fut un habit de pénitence : on a dit que les autodafé étaient d'immenses chaudières dans lesquelles on rôtissait les pauvres condamnés et autour desquelles les juges étaient assis comme des cannibales et le nom lui-même dit de nouveau clairement que c'étaient de simples professions de foi *(actus fidei)* qu'il fallait faire en preuve de rétractation. Il y a eu des abus, on a procédé quelquefois trop vite, on a fait de l'Inquisition un instrument de politique, on a retenu trop longtemps en prison etc.... mais à qui en incombe la responsabilité. Est-ce bien à l'Eglise, c'est à dire aux Papes, aux conciles, ou est-ce aux inquisiteurs, au gouvernement?

Cette 3e distinction est nécessaire si on veut se former un jugement solide et conforme à la vérité comme à la justice.

Quelle fut la part de l'Eglise ? Elle institua l'Inquisition mais recommanda constamment la douceur, l'indulgence. Il est avéré (et on peut mettre les ennemis de l'Eglise au défi de prouver le contraire) que la sainte Congrégation du saint Office qui fut fondée vers le milieu du 16e siècle et fut la forme définitive de l'Inquisition romaine, ne prononça jamais une condamnation à mort. L'Eglise a horreur du sang. Quand elle livrait les coupables obstinés au bras séculier, c'était toujours avec la clause : *qu'on épargne sa vie.* Il est vrai, en règle générale, cette clause n'était pas observée, le châtiment ordinaire était la mort, la mort par le feu, et nous ne voyons pas que l'Eglise ait énergiquement désavoué cette manière d'agir. Mais l'exécution capitale est-elle donc une injustice ou une cruauté injustifiable ? La peine de mort n'existe-t-elle pas encore toujours dans plusieurs Etats ? Quel crime plus grand que l'impiété, que l'hérésie ? Que de maux on aurait pu épargner à la société moderne, si, même au prix de quelques exécutions capitales, on avait pu sauvegarder et maintenir l'unité de la foi. On s'étonne qu'on ait brûlé les hérétiques, mais cette sorte de supplice était conforme aux mœurs du temps où l'Inquisition fonctionnait. Aujourd'hui on emploie la guillotine. Aura-t-on raison de nous reprocher dans quelques années de ne pas avoir recouru à l'électricité ? Un fait doit être jugé d'après l'époque où il a eu lieu. Et puis il s'agissait d'effrayer ceux qui étaient tentés de tomber dans l'hérésie et après tout Dieu n'emploie-t-il pas lui aussi le feu en enfer et en purgatoire ?

On n'a donc aucune raison valable de reprocher l'Inquisition à l'Eglise, mais surtout n'ont pas le droit de nous le reprocher les protestants : Henri VIII à lui seul fit supplicier jusqu'à 70,000 catholiques ; — les anarchistes, les admirateurs de la Révolution fran-

çaise où on vit périr 54,000 hommes en 6 ans de temps, alors que l'Inquisition espagnole coûta la vie à 34,000 seulement (encore d'après Llorente) — il est prouvé aujourd'hui qu'il n'y en eut que 4,000 ; — les libres-penseurs de tout accabit qui ne craignent pas à l'occasion de violer le domicile sacré de la famille pour assouvir leurs haines sectaires. Au lieu de faire de l'Inquisition un reproche à l'Eglise, il faudrait lui en savoir gré à cause des services qu'elle a voulu rendre et en partie rendus à la société en la protégeant contre ses plus pernicieux ennemis.

A la question de la procédure suivie par l'Eglise à l'égard des hérétiques, se rattache naturellement celle d'une partie (la partie pénale) du célèbre

Procès de Galilée. — On sait que ce savant (né en 1554) après plusieurs autres grands esprits (Nicolas de Cusa, Copernic) s'attaqua à la théorie de Ptolémée et d'Aristote selon laquelle le soleil tournerait autour de la terre. Plusieurs théologiens du temps en furent scandalisés et prétendirent prouver que la théorie défendue par Galilée était en opposition avec les Saintes Ecritures. Galilée voyant son orthodoxie mise en cause écrivit pour sa défense une lettre dans laquelle il exposa sa manière de voir sur la manière d'interpréter l'Ecriture là où il est question des sciences naturelles. Cette lettre mit le feu aux poudres. Le saint Office s'émut de plusieurs affirmations qui y étaient énoncées (cf. Vacandard, *Etudes de critique* p. 308) et le 24 février 1616 il déclara insensée et hérétique (en tant que contredisant la Sainte Ecriture), la proposition que le soleil est le centre du monde et par conséquent immobile de mouvement local ; il déclara de même insensée et au moins erronée dans la foi cette autre proposition que la terre n'est pas le centre du monde, ni immobile, mais se meut sur elle-même toute entière par un mouvement diurne.

Une fois cette condamnation prononcée, il fut défendu à Galilée de soutenir encore son opinion en quelque manière que ce fût, ce que le savant astronome promit de faire. Il ne garda cependant pas sa promesse. Il publia un écrit intitulé l'*Essayeur,* dans lequel il défendit de nouveau mais d'une manière indirecte la théorie qui avait ses préférences. Comme Urbain VIII accepta la dédicace du livre, Galilée composa un nouvel ouvrage plus étendu, dans lequel l'ancienne opinion était tournée en ridicule et la théorie contraire enseignée de façon absolue. Là-dessus le Pape fit citer Galilée à Rome et ayant reçu comme réponse que l'inculpé ne croyait pas pouvoir entreprendre ce voyage parce qu'il était âgé et se sentait malade, il voulut qu'un commissaire pontifical assisté d'un médecin examinât ce qui en était et au cas où l'accusé pût venir, il fût amené prisonnier, lié avec des fers ; au cas où il fût vraiment malade, il fallait surseoir au déplacement. Y avait-il là excès de rigueur ? Remarquons bien que la théorie du mouvement de la terre autour du soleil n'était pas prouvée au 17e siècle comme elle l'est maintenant. Galilée lui-même ne la démontrait pas par des arguments convaincants. Pour la soutenir, pensa-t-on, il fallait se mettre en contradiction avec les Livres Saints ou en arriver à convenir que l'Ecriture ne parlait que d'après les apparences ce qui paraissait dangereux en un temps où les protestants tiraient leurs arguments de la Bible interprétée arbitrairement. Le bien de la foi paraissait gravement engagé. Galilée en avait été averti et nonobstant cela avait récidivé. Sa conduite ne constituait-elle pas un grand péril pour le maintien de la religion, lui-même n'était-il pas malgré ses protestations de piété et d'obéissance au fond bien coupable ? En cette qualité il fut cité à Rome et il ne faut donc pas trouver étrange l'ordre de l'amener enchaîné puisqu'au cas

où sa maladie ne fût qu'un prétexte, il avait refusé de se présenter librement. Hâtons-nous d'ajouter que la menace ne fut pas mise à exécution. Galilée fit le voyage de la ville éternelle très confortablement ; à Rome même, au lieu d'être interné dans une des cellules du saint Office, il reçut la permission de demeurer dans le palais occupé par l'ambassadeur Niccolini, et comme la distance était trop grande entre ce palais et les locaux de l'Inquisition, on lui assigna pour domicile un appartement composé de trois belles pièces où sa santé n'eut nullement à souffrir et où au contraire, il était servi à souhait. Plusieurs chefs d'accusation furent produits. Il était clair que l'inculpé avait défendu la doctrine copernicienne même après le décret de 1616, mais y avait-il adhéré intérieurement ? Galilée prétendit que non. On le menaça de la question pour lui faire avouer le contraire, on se croyait (et il faut bien l'avouer avec quelque raison) en présence d'une fourberie. Toutefois la question ne fut pas appliquée, c'est un point à peu près universellement reconnu aujourd'hui. Quand le procès fut terminé, le Pape prononça la sentence : il condamna Galilée à l'emprisonnement mais le jour même il commua la peine. Il permit que le condamné séjournât dans le palais de l'ambassadeur de Toscane, et quelques jours plus tard, il l'autorisa à accepter à Sienne l'hospitalité offerte par l'archevêque Piccolomini. Plus tard encore il lui accorda d'aller s'établir à Arcetri près de Florence et enfin à Florence même ; quand il le sut près de mourir, il lui accorda la bénédiction apostolique. On a beaucoup calomnié l'Eglise à l'occasion de Galilée, on a attribué la cécité du savant aux abondantes larmes qu'il versa en prison et en exil, et les souffrances corporelles de ses dernières années aux tortures qu'on lui fit subir. Mensonges inspirés par la haine ! Galilée devint aveugle à la suite

de ses observations astronomiques, les souffrances corporelles furent l'effet d'un refroidissement qu'il s'attira en société de deux amis dont l'un mourut après quelques jours et l'autre perdit l'ouïe. On le voit, le procès de Galilée, pas plus que l'Inquisition, la S. Barthélemy, la révocation de l'édit de Nantes, la croisade contre les Albigeois ne constitue un grief sérieux contre l'Eglise catholique et comme ce sont là les principaux chefs d'accusation mobilisés par la libre-pensée, il faut en conclure que la conduite de l'Eglise envers les hérétiques n'a jamais rien eu qui sentît la cruauté ou même une rigueur excessive.

Contraints de battre une seconde fois en retraite, les incrédules s'écrient exaspérés : au moins ne peut-on pas nier que l'Eglise n'ait traité avec une sévérité outrée ses propres enfants coupables seulement en passant et par faiblesse. Sa législation pénitentiaire a été tout un temps d'une rigueur draconienne, un pape superbe Grégoire VII repaît sa vue du spectacle des humiliations prolongées d'un empereur chrétien repentant ; que de fois l'Eglise a obligé de pauvres gens sur lesquels pesaient de simples soupçons, de prouver leur innocence par l'épreuve du feu et de l'eau bouillante ; superstitieuse comme le peuple ignorant elle a condamné aux peines les plus sévères des femmes que la populace accusait ridiculement de sortilèges et elle a fait de ce chef monter sur le bûcher la valeureuse Jeanne d'Arc, l'une des plus pures gloires de la France. — Que de crimes, à la vérité mis à la charge de la pauvre Eglise catholique ! Mais on le pense, tous ces griefs ont besoin d'être examinés d'un peu plus près : il y a lieu de se défier de la bile des libres-penseurs : elle leur joue plus d'un tour et quand elle est fort excitée, comme dans le cas présent, elle leur fait dire les plus colossales insanités sans qu'ils s'en doutent. Une chose qui est déjà bien faite pour

nous rassurer au sujet de cette 3e série d'accusations, c'est que si l'Eglise même au temps de sa plus grande puissance matérielle n'a pas abusé de sa force pour écraser ses ennemis déclarés (les Juifs, les Mahométans, les hérétiques), à plus forte raison n'aura-t-elle tyrannisé ses propres enfants.

Justification des mesures pénales édictées par l'Eglise contre les catholiques.

On reproche à l'Eglise *la dureté de son système pénitentiaire.* — J'avoue que pendant les 12 premiers siècles, l'Eglise fut sous ce rapport beaucoup plus rigide que maintenant. Elle imposait pour certains grands péchés des œuvres satisfactoires pénibles, qui devaient être continuées pendant des années. Le pape Grégoire III écrivit en 738 à S. Boniface : « A l'égard de ceux qui ont tué leur père, leur mère, leur frère ou leur sœur, nous disons qu'ils doivent passer toute leur vie sans recevoir le corps du Seigneur, sinon à la mort en forme de Viatique, qu'ils s'abstiennent aussi de manger de la chair et de boire du vin durant toute leur vie. Qu'ils jeûnent la deuxième, la quatrième et la sixième férie, afin que, pleurant ainsi leur péché, ils puissent en obtenir le pardon. » Les légats du pape Adrien II décidèrent au 8e concile général que les faux témoins produits par Photius devaient s'abstenir de vin et de chair pendant quatre ans (excepté les dimanches et jours de fête) et les trois années suivantes mériter la divine communion par les aumônes, les prières et les jeûnes (cette dernière œuvre consistait à se priver de chair et de vin les 2e, 4e et 6e férie de chaque semaine. D'autres pénitences qu'on imposait était l'obligation de ne manger à certains jours que du pain et à ne boire que de l'eau, celle d'aller pieds-nus et de ne se servir que d'habits de lin ; on prescrivait encore la flagellation à coups de

discipline, quelque pèlerinage lointain etc. (cf. Chardon, *Histoire des Sacrements,* 3e Partie, dans *Migne* : *Cursus Theol.* t. 20). Tout cela était sévère, mais était-ce exagéré ? L'Eglise partait de ce principe qu'il vaut mieux expier les péchés ici-bas que dans l'autre monde, que la pénitence a pour but de donner l'horreur du péché à ceux qui l'ont commis afin qu'ils n'y retombent plus ; elle espérait par sa sévérité prévenir certains grands crimes qui ne devraient pas même être nommés dans les assemblées chrétiennes ; elle savait qu'elle avait affaire à des tempéraments passionnés auxquels il fallait un frein puissant, à des natures robustes qui sentaient beaucoup moins la fatigue que les hommes modernes, à des âmes chrétiennes qui étaient susceptibles de ce traitement rigoureux. Aujourd'hui l'Eglise est beaucoup plus indulgente que pendant la première partie du moyen-âge. Elle a modifié son système pénitentiaire non pas qu'elle juge le péché plus léger ou la pénitence moins nécessaire qu'alors, mais parce que le maintien de son ancienne sévérité ferait actuellement vu les dispositions religieuses de la société moderne, plus de mal que de bien. Mais parce que nous obligeons l'Eglise à nous traiter avec tant de ménagement, Dieu adoucira-t-il dans la même mesure son purgatoire, nous-mêmes avons-nous l'horreur du péché ou en tout cas la foi vive, capables d'éclatantes réparations, ou ce qui revient au même, la vraie notion du mal qui caractérisait nos ancêtres ? Les libres-penseurs trouvent exagérées les pénitences imposées par l'Eglise en châtiment des grands crimes, mais que comprennent-ils à cette matière, eux qui nient Dieu, ainsi que la vie éternelle, et proclament pardonnables et même licites les plus graves désordres ?

Ce que je viens de dire de la pénitence publique imposée longtemps par l'Eglise, renferme déjà la ré-

ponse au reproche si souvent adressé au pape Grégoire VII au sujet de la conduite tenue par ce pontife à l'égard de l'empereur Henri IV.

Le fait de Canossa. — Si on lit la plupart des historiens rationalistes ou protestants, on est naturellement amené à croire que le pape Grégoire VII fut un tyran, assoiffé de sang, ivre d'ambition, fou d'orgueil, l'empereur Henri IV au contraire un monarque humble, innocent, animé des meilleures intentions. Il n'y a qu'à intervertir les rôles pour être d'accord avec la vérité. Selon l'histoire impartiale, reconnue véritable même par des protestants qui ont su s'élever au-dessus de l'esprit de parti, Grégoire VII fut un pontife saint, pur, rempli du zèle de la gloire de Dieu et de l'intégrité de l'Eglise, austère beaucoup plus pour lui-même que pour les autres, en quête de moyens de conciliation, aussi longtemps que les droits de l'Eglise ne se trouvaient pas lésés. Henri IV était un despote obsédé de la pensée de faire revivre dans sa personne la toute-puissance des Césars païens, il était un esclave de ses passions, un séducteur devant qui aucune jeune fille n'était en sûreté, un impudent qui permit que sa propre sœur fût déshonorée par ses courtisans, un misérable qui tendit des pièges à son épouse la pieuse Berthe dont il aurait voulu se séparer, un tyran qui sur de simples soupçons faisait mettre à mort ses courtisans, un voleur et un impie qui vendait les *bénéfices ecclésiastiques* pour se procurer de l'argent. Ce fut surtout ce dernier crime qui obligea le pape Grégoire VII à s'opposer à lui, et comme Henri se fut oublié jusqu'à déclarer le pape déchu, celui-ci recourut à un moyen extrême et excommunia l'empereur rebelle. Henri voyant que son peuple se détournait de lui, mû par conséquent uniquement par un mobile intéressé et naturel, nullement par le désir de changer de conduite, résolut d'aller trouver le Souverain Pon-

tife, non pas à Augsbourg où une diète venait d'être convoquée par ce dernier, mais en Italie où il espérait obtenir plus facilement sa grâce à la suite d'un entretien qu'il aurait avec le pape seul. Il fit annoncer son voyage à Grégoire VII et ajouta qu'il viendrait *en pénitent*. Mais le pape avait appris à se défier de l'astucieux empereur. Quand lui-même en route pour Augsbourg il fut informé de l'approche de Henri, il se retira dans la forteresse de Canossa (1), dans la proximité de laquelle il venait d'arriver. L'empereur s'y présenta, mais le pape ne voulut d'abord pas le recevoir. Il ne pouvait, lui fit-il dire, l'entendre en l'absence des princes allemands qui l'accusaient. Henri répondit qu'il ne désirait que l'absolution de l'excommunication, qu'il se soumettrait ensuite à tout ce que la diète d'Augsbourg déciderait. Le pape ne céda pas immédiatement ; l'inconstance et les intentions intéressées de l'empereur lui étaient trop bien connues. Trois jours de suite, l'empereur vint donc en habit de pénitent dans la cour de la forteresse pour connaître la décision du Souverain Pontife. Le 4e jour enfin Grégoire VII lui accorda l'absolution tout en lui enjoignant de se présenter à la diète d'Augsbourg comme il avait déjà été convenu.

Voilà comment les choses se sont passées à Canossa, il n'y a vraiment pas de quoi jeter de si hauts cris. La sévérité de S. Grégoire VII n'eut rien que de très conforme au système pénitentiaire usité à cette époque — elle ne fut certainement pas outrée si on la considère en regard des scélératesses dont l'empereur s'était rendu coupable depuis de nombreuses années. Ce ne fut pas le pape qui obligea l'empereur à la pénitence mais l'empereur qui de son gré et contrairement aux justes décisions qui avaient été

(1) Canossa était un château fort appartenant à la pieuse comtesse Mathilde.

prises, avait entrepris son voyage de pénitence. L'habit de pénitent dont il se revêtit ne fut pas du tout une chemise légère ne garantissant que faiblement le corps contre le froid de la saison, mais une longue robe en laine jetée sur les vêtements ordinaires et serrée autour du corps au moyen d'une ceinture. Le jeûne qui se prolongea pendant trois jours du matin au soir ne dut pas paraître si dur à un homme qui en sa qualité de chrétien était obligé de jeûner avec cette rigueur, chaque année pendant 40 jours. Les stations dans la neige n'étaient pas imposées à l'empereur qui se trouvait dans la seconde cour de la forteresse, il avait la liberté de se tenir dans les appartements des serviteurs. Il y avait, dit-on, humiliation pour l'empereur de séjourner dans une attitude de suppliant dans le vestibule d'un château fort, mais encore une fois le pape ne l'y avait pas fait venir. D'ailleurs quoiqu'empereur, Henri était au spirituel le sujet du pape, c'est à dire du représentant de Jésus-Christ. Théodore et Othon I avaient fait pénitence publique et ne se sont pas vu refuser pour cela par la postérité le surnom de Grand. Le crime dégrade, la pénitence et l'humilité relèvent. Le pape n'avait en aucune façon l'intention d'humilier l'empereur, mais bien celle de le corriger et d'en faire le père de son peuple.

De même qu'on a exagéré, jusqu'à les défigurer, les incidents de Canossa, on a malicieusement brodé sur d'autres faits semblables rapportés par les historiens du moyen-âge. C'est ainsi que Luther a fait croire une légende d'après laquelle l'empereur Frédéric Barberousse aurait été obligé de courber la tête sous les pieds du pape Alexandre III. Quand on remonte aux sources, on apprend que cet empereur tint tout simplement l'étrier au Souverain Pontife, chose qui était passée depuis longtemps en coutume et n'excitait aucun

étonnement pendant les siècles de foi. Ce même système de dénigrement à l'aide duquel on a voulu représenter les papes comme les bourreaux des empereurs chrétiens, on l'a appliqué à la

Conduite tenue par l'Eglise envers les sorcières. — De tout temps on a cru à l'existence d'esprits malfaisants et à la possibilité de communications avec ces esprits. L'antiquité païenne était toute pénétrée de cette croyance et encore aujourd'hui les sorciers jouent un grand rôle chez les peuples sauvages. Cette conviction populaire n'a rien de ridicule : elle est partagée par tous les savants non prévenus et par tous les auteurs sérieux qui ont écrit sur cette matière. Trop de faits parfaitement constatés restent inexplicables si on n'admet la réalité de relations avec les démons. Il n'est donc pas étonnant que cette croyance ait régné aussi au moyen-âge. Le peuple prétendait que des personnes étaient en communication avec les mauvais esprits, préparaient à l'aide de plantes mystérieuses et de chair d'enfants des onguents dont elles se servaient ensuite pour nuire à leurs semblables. Appuyées sur un balai, disait-on encore, elles se rendaient à la tombée de la nuit du 30 avril au 1er mai en un lieu éminent où elles passaient toute la nuit en jouissances lascives et en danses échevelées (sabbat des sorcières). On comprend la fureur du peuple contre les malheureuses femmes soupçonnées à tort ou à raison de s'être rendues coupables de ces méfaits. Que fit l'Eglise catholique? Jusqu'au 13e siècle, chaque fois qu'elle se crut raisonnablement en présence d'un cas de sorcellerie, elle punit la coupable, mais aucune fois elle n'eut recours à des châtiments corporels. Plusieurs papes, Grégoire VII et Alexandre IV s'opposèrent de la manière la plus expresse à ce qu'on punît les sorcières de mort. Depuis le 14e jusqu'au 17e siècle nous voyons l'Eglise livrer au bras séculier ceux qui étaient

convaincus de sorcellerie. Mais ordinairement de pénibles enquêtes n'avaient lieu que quand au crime de sorcellerie venait se joindre celui d'hérésie.

L'Etat, lui, procédait avec une grande sévérité : la question était appliquée et la mort par le feu était presque toujours prononcée contre les coupables ou ceux qui étaient réputés tels. Peut-on en faire un crime à l'Eglise ? Non, si on excepte peut-être quelques abus isolés. Nous avons déjà légitimé précédemment l'usage adopté par l'Eglise de livrer au bras séculier ceux qui se rendaient coupables de certains grands crimes nuisibles à la société elle-même. La sorcellerie était certainement un de ces crimes. Du reste les Souverains Pontifes s'élevèrent toujours avec force contre les excès dans lesquels donna l'imagination populaire touchant les sorciers. Le pape Innocent VIII, principal point de mire des accusations protestantes, ne fit pas exception, puisqu'après avoir rapporté dans sa bulle *Summis desiderantes* les graves rumeurs qui circulaient dans le public, il nomma des inquisiteurs pour examiner les choses de près. Les protestants surtout n'ont pas le droit de jeter la pierre à l'Eglise catholique puisque dans leurs provinces il y eut incomparablement plus d'exécutions que dans les régions catholiques. Ce sont des hommes appartenant au camp catholique qui prirent le plus vivement en mains la cause des sorcières. Le jésuite Spée surtout, au risque d'être soupçonné lui-même de connivence avec elles, mena une vigoureuse campagne contre les préjugés populaires et les procès de sorcellerie (cf. Ender : *Kirchengeschichte* p. 514-519 et Muck : *Was ist Wahrheit ?* 180-182). Si ces procès n'offrent rien qui puisse sérieusement mettre en cause l'Eglise catholique, on ne peut surtout rendre celle-ci responsable de *l'exécution de Jeanne d'Arc,* accusée de ce crime et de celui d'hérésie. Qu'on lise l'*Histoire complète de Jeanne*

d'Arc par Dunand, on y verra que les juges de la pucelle, Pierre Cauchon à leur tête, furent des prêtres sans doute, mais des prêtres ambitieux, vendus à l'Angleterre, schismatiques au fond de l'âme, qui au lieu d'observer les règles de procédure du saint Office les transgressèrent toutes. Le pape, loin d'approuver le procès de Rouen, en ordonna un autre qui aboutit à la réhabilitation de la sainte héroïne (cf. Marchand, *Questions actuelles* p. 107-110).

Que dire enfin des ordalies qu'on a quelquefois si amèrement reprochées à l'Eglise et d'où on a en particulier prétendu tirer un argument contre sa douceur ? — Les ordalies étaient des épreuves que des accusés devaient subir pour démontrer leur innocence.

Elles existèrent chez nos ancêtres, longtemps avant l'introduction du christianisme. Elles étaient de différentes sortes : il y avait le duel judiciaire : l'accusé devait lutter contre l'accusateur, — avait-il le dessous, il était censé coupable, et quelquefois le vainqueur achevait sa victoire en le tuant sans autre forme de procès, — avait-il au contraire le dessus, il était censé innocent ; — il y avait l'épreuve du feu : il fallait ou tenir la main dans le feu, ou retirer d'une cuve remplie d'eau bouillante un anneau ou une pierre, ou marcher pieds-nus sur des socs de charrue embrasés, ou traverser en chemise un bûcher ; — il y avait l'épreuve de l'eau froide : on était jeté dans l'eau : si on descendait au fond, c'était la preuve de l'innocence, si on surnageait, c'était la preuve de la culpabilité ; — il y avait le sort, etc. etc. L'Eglise trouva, comme je viens de le dire, toutes ces ordalies établies, fortement ancrées dans les législations et les coutumes. Quel parti prendre ? S'inspirant de la prudence qui a été de tout temps une marque caractéristique de son gouvernement, elle toléra d'abord ces institutions. Elle fit réflexion qu'il n'était nullement déraisonnable de

croire que quand tous les moyens naturels sont impuissants à découvrir l'auteur d'un crime, Dieu infiniment juste et sage intervient d'une manière extraordinaire. Dieu n'était-il pas en effet intervenu plusieurs fois de cette manière en faveur d'hommes injustement condamnés (Daniel dans la fosse aux lions, les jeunes gens dans la fournaise de Babylone) ? N'approuvait-il pas les ordalies elle-mêmes en se déclarant miraculeusement pour les innocents ? Le moine Pierre d'Albano (appelé à cause de ce miracle Pierre Ignée) traversa intact un bûcher enflammé pour prouver la réalité du crime de simonie imputé à l'évêque de Florence, — l'impératrice Ste Cunégonde marcha sans se brûler sur des socs de charrue enflammés pour démontrer son innocence, — sur la demande du roi danois Harald l'évêque missionnaire Poppon tint en mains une barre de fer rougie au feu pour prouver la vérité du catholicisme. L'Eglise toléra donc pendant un temps la pratique des jugements de Dieu, mais elle fit tout ce qu'elle put pour en éloigner les abus, — elle s'efforça de substituer au duel judiciaire, qui répugnait à son esprit de douceur, des ordalies plus douces, celle de l'Eucharistie p. ex (1). Si elle conserva certaines ordalies d'une nature cruelle, on ne peut pas pour cela

(1) Cette épreuve consistait à faire jurer avant la réception de la sainte Communion qu'on était innocent de tel ou tel crime dont on était accusé. La conviction des fidèles était que le parjure serait puni providentiellement après avoir reçu la sainte Hostie. Il en fut ainsi en effet pour Lothaire I et ses compagnons. Ce monarque jura sur le corps de Notre-Seigneur et en présence du pape Nicolas I que depuis une époque déterminée il n'avait plus eu de relations avec Waldrade. C'était de sa part un faux serment. Ses courtisans qui savaient le véritable état des choses ne craignirent pas de se rendre coupables du même parjure et du même sacrilège. Or, aucun ne vit la fin de l'année. Tous furent les uns après les autres enlevés mystérieusement par la mort.

l'accuser de barbarie, attendu que dans sa pensée, le feu, l'eau bouillante etc. ne devaient faire aucun mal à ceux qui étaient innocents. — L'Eglise toléra donc les ordalies, mais on ne peut dire qu'en général elle leur fût sympathique : Les papes surtout s'appliquèrent à en préparer peu à peu la suppression. Citons Nicolas I, Alexandre II, Alexandre III, Célestin III, Innocent III et surtout Honorius III qui leur donna le coup de mort (1).

Si nous jetons un regard rétrospectif sur les objections que nous venons de réfuter, nous constatons qu'elles n'ont d'autre force que celle qu'elles tirent de la falsification de l'histoire, ou de la manie de juger les événements d'un temps depuis longtemps passé avec les idées auxquelles nous a habitués l'époque moderne, — ou de l'affaiblissement de l'esprit religieux lequel fait toujours paraître exagérées les mesures prises pour défendre la religion. Peut-on en dire autant des reproches d'intolérance ou de cruauté adressés par l'histoire aux confessions autres que l'Eglise catholique ? La chose vaut la peine d'être examinée un instant de plus près.

Intolérance du protestantisme.

« Le protestantisme, a dit le protestant Guizot lui-même, ne saurait être lavé du reproche d'intolérance et de persécutions : il n'a point proclamé la liberté de conscience et il l'a souvent violée. » Quand un historien parle ainsi de sa propre religion, il me semble qu'on peut l'en croire. D'ailleurs toute l'histoire du protestantisme est là pour en faire foi.

Je demande : dans quel pays le protestantisme n'a-t-il pas affiché la plus farouche intolérance ? En Alle-

(1) Cf. Kober dans *Kirchenlexicon*, 2e Edit. t. v, col. 915-927, et Vacandard, *Etudes de critique*, p. 191-215.

magne, Luther prêche la propagation *de l'Evangile* par la force, il ose écrire que rien ne saurait être plus agréable à Dieu que de tremper les mains dans le sang des clercs, et de brûler les couvents qui ne sont que des cavernes d'assassins. Les discours incendiaires sont avidement mis en pratique par les foules ignorantes. L'insurrection gagne successivement tous les pays allemands ; la fumée des incendies s'élève jour et nuit, épaisse et sinistre vers le ciel. On s'en prend surtout aux prêtres et on se livre à leur égard, disent les chroniques du temps, à des violences tellement atroces qu'elles ne se peuvent raconter. Tous les princes signataires de la ligue de Smalkalde décrètent l'obligation pour tous leurs sujets de pratiquer le nouveau culte. Malheur à ceux qui refusent d'obéir : ils sont opprimés, punis des peines les plus sévères, réduits par la faim (1), et non seulement Luther, mais Mélanchthon, Zwingle, Bucer etc. d'applaudir à la tyrannie des princes protestants.

En France, les deux chefs de la Réforme, Calvin et Bèze, se montrent tout aussi intransigeants que les réformateurs allemands. Calvin fait brûler Michel Servet parce qu'il ne peut en obtenir une entière obéissance à ses enseignements. Bèze proclame qu'il y a *obligation* de châtier ceux qui refusent de se faire protestants. Dès que leurs disciples ont acquis quelque puissance, leur audace ne connaît plus de bornes. Ce ne sont partout que mutilations de statues, entraves aux cérémonies, placards injurieux répandus en tous pays. Ici ils font irruption dans une église (S. Médard à Paris), égorgent plusieurs fidèles et foulent aux pieds les saintes hosties, — là ils troublent une procession à laquelle le roi assiste en personne et ne peuvent être empêchés que par les armes de faire du saint Sacrement l'objet des derniers ou-

(1) A Zurich, par exemple.

trages. A Rouen, à Caen, à Poitiers, ils violent les tombeaux ; à Orléans, ils saccagent la cathédrale ; dans la seule Beauce ils démolissent ou incendient jusqu'à 300 églises. A Toul toutes les statues pieuses sont couvertes d'immondices, et les maisons des catholiques saccagées. A Montauban le peuple est conduit au prêche à coups de fouet et de nerfs de bœuf, tous ceux qui résistent sont jetés en prison. Mais tout cela n'est que peu de chose en comparaison des excès auxquels on se livre plus tard, du temps de Coligny. A Sarlat, 150 catholiques ont les yeux crevés ; en même temps, on ampute le sein aux femmes et on leur coupe les pouces pour les rendre impropres au travail. Des scènes semblables ont lieu dans quantité d'autres villes. Ce sont surtout les prêtres contre lesquels s'exerce la rage des huguenots : on les attache à la queue des chevaux ; on les traîne dans les latrines ; on leur crève les yeux, on leur brise les dents, on leur coupe les mains, les pieds, les oreilles, le nez ; on les suspend aux arbres et ils servent de cible aux tireurs. En un mot, depuis que la France existait, elle n'avait jamais vu horreurs semblables.

Dans les Pays-Bas, les *gueux* fraient la voie au *pur Evangile* en brûlant les églises, en brisant les statues (les iconoclastes), en pillant sans trève ni merci les métairies des catholiques, en tuant ceux-ci à coups d'arquebuse ou d'épée ou en les pendant aux arbres. *Les gueux de mer* liaient les catholiques les uns aux autres et les précipitaient dans les flots, ou les attachaient aux mats des vaisseaux et les perçaient de balles. « Personne ne saura jamais, dit Claessens *(Histoire de l'Inquisition en Belgique,* ch. VIII) combien de victimes des gueux de mer ont péri enterrées vives, brûlées dans les incendies ou précipitées dans les flots. » Parmi les persécuteurs se distinguèrent Lumey (seigneur de Lummen), qui condamna à la potence

les martyrs de Gorcum, et Sonoi qui, de l'aveu même du calviniste Wagenaar, inventa des tortures telles qu'elles ne pourraient être crues si elles n'étaient démontrées par des procédures authentiques (cf. Claessens; ouvr. cité, p. 215 et 216) (1).

En Angleterre, les choses ne vont pas autrement. Dans ce pays, c'est le Pouvoir qui froidement, impitoyablement impose à des millions d'individus et à leurs innombrables descendants une foi et un culte contraires à leur conscience. La reine Elisabeth se fait conférer par le Parlement la suprématie spirituelle et elle en impose la reconnaissance aux titulaires de presque toutes les fonctions publiques sous *peine de mort*. La mort de l'âme ou celle du corps, l'apostasie ou le supplice, voilà l'effroyable alternative dans laquelle le gouvernement emprisonne une population encore presque tout entière catholique. Il s'acharne surtout contre les prêtres ; tandis qu'ils vivent encore, on leur ouvre le corps pour en arracher les viscères, puis le bourreau coupe leurs membres en quartiers et les

(1) Les historiens protestants ou libres-penseurs ont prétendu que les soldats du duc d'Albe et le tribunal de sang institué par celui-ci ne se sont pas montrés moins cruels envers les hérétiques que ceux-ci envers les catholiques. C'est là une calomnie. Les excès furent du côté des calvinistes bien plus graves que du côté des catholiques. De plus, les premiers étaient les agresseurs, les seconds se défendaient, rétablissaient l'ordre et réprimaient la révolte. Que dans cette répression, des hommes de guerre et surtout de simples soldats ramassés de partout se soient départis quelquefois de la modération chrétienne, quoi d'étonnant en cela ? Il ne faudrait surtout pas rendre responsables de ces excès les évêques et les prêtres qui au contraire conseillèrent sans cesse la condescendance, la douceur évangéliques (cf. Claessens ouvr. cité, p. 193-195) alors que les prédicants protestants attisaient le feu de la persécution. N'oublions pas non plus de dire que le pape S. Pie V pria instamment le roi Philippe II de ne pas recourir à des mesures de rigueur envers les habitants des Pays-Bas.

expose tout saignants aux portes des villes. Pendant tout le long règne d'Elisabeth (45 ans) les prisons ne cessent de regorger de catholiques qui n'ont d'autre tort que de rester fidèles au Pape, — quand les prisons deviennent insuffisantes, on entasse les pauvres catholiques dans les forteresses où on leur fait subir des tourments inouïs. On calomnie les catholiques de la plus abominable façon — ceux-ci se mettent-ils en devoir de réfuter les mensonges qu'on débite contre eux, ils sont assimilés aux criminels de lèse-majesté, privés de leurs biens et mis à mort. On les traque le jour et la nuit, et pour qu'on les trouve plus facilement, on leur interdit de s'éloigner à plus d'une lieue de leur domicile. De temps en temps, de peur que les catholiques ne se rassurent, un nouvel édit parait qui prononce la peine de mort contre quiconque n'assiste pas au prêche ou en général aux assemblées des hérétiques. De nombreuses familles craignant d'une part les supplices qui sont toujours ce qu'on peut imaginer de plus affreux, et résolues d'autre part à ne pas renier la foi de leur baptême, se réfugient sur les montagnes, dans les bois et jusque dans les marais insalubres, remplis de scorpions, de lézards et de rats. A mesure qu'Elisabeth avance en âge, elle redouble de cruauté, et tandis que la partie catholique de ses sujets gémit dans les fers, ou languit dans l'exil, elle, la reine sans cœur, fait presque sans interruption exécuter sous ses yeux des danses, des concerts, des représentations théâtrales !

Mais ce n'est pas Elisabeth seule qui pratique ainsi l'intolérance, et exerce la cruauté contre tout ce qui ose s'appeler catholique. Après elle, c'est Jacques I, plus tard, c'est Olivier Cromwell sous le *protectorat* duquel pas moins de six cent mille Irlandais succombent dans les supplices ou meurent de faim ; ce sont quelque temps après, Guillaume III et la reine Anne.

Jusque dans ces derniers temps, les catholiques Irlandais sont traités par la protestante Angleterre en parias. « J'ai vu l'Indien dans ses forêts, dit M. de Beaumont, et le nègre dans ses fers, et j'ai cru, en contemplant leur condition digne de pitié, que je voyais le dernier terme de la misère humaine ; je ne connaissais pas alors le sort de la pauvre Irlande. Si le cultivateur, à force de travail, a amélioré sa terre, s'il s'enhardit jusqu'à ajouter une étable à sa pauvre hutte, pour y loger le pourceau, son compagnon habituel ; si, favorisé par la chance, il plante des arbres, il a quelques jours de félicité. Mais si le landlord ou son agent, passant sur cette terre jadis en friche, aperçoit la maison et les arbres, la rente est doublée.... quadruplée.

Le malheureux paysan proteste : — « Vous feriez bien de me couper la tête une bonne fois, » disait un jour un tenancier.

— « Mon garçon, je ne te couperai pas la tête, mais je la raserai d'aussi près que je pourrai. »

Et si le paiement du loyer devient impossible : « Mon garçon, dit le landlord, l'un de tes fils travaillera pour moi ; l'autre servira dans mes écuries.... A propos, ton chien effraie mon gibier, il faut le tuer....

« Tu es catholique ; eh bien ! tu voteras pour les tories, ennemis de ta foi. »

Et milady, qui fait du prosélytisme anglican, ajoute : « Tu enverras tes enfants à l'école protestante ou bien l'on te chassera. »

Si le paysan vote contre les tories ou refuse de confier ses enfants aux maîtres hérétiques, le propriétaire fait prononcer l'éviction. Tout est vendu et les malheureux tenanciers n'emportent que les vêtements qu'ils ont sur eux, suivant le principe anglo-normand : Tout ce qui est attaché au sol appartient au landlord.

« Mais, dit le paysan, j'ai bâti cette ferme à grand' peine, j'en ai apporté les matériaux à travers les mon-

tagnes et les lacs. Grâce à moi, la cabane d'autrefois s'est transformée en cottage ; mon vieux père y est mort, mes enfants y sont nés ; j'ai planté ces haies, creusé ces canaux. »

— « Il faut sortir et au plus vite, cette maison n'est plus à toi, » répond brutalement le shériff.

Et si les pauvres gens ne s'empressent pas d'obéir à cette injonction ; si, éxaspérés, ils se barricadent dans leur pauvre hutte, les gendarmes, requis pour ce triste service, enfoncent les portes, démolissent les murailles avec une sorte de bélier inventé pour cette vilaine besogne, et les jettent dehors sans pitié.

Qu'importe à la plupart des landlords et des clergymen la détresse de ces misérables ? Ils les regardent comme une race inférieure, et quelques-uns vont jusqu'à dire : Ces catholiques ne souffriront jamais assez. Faut-il s'étonner après cela qu'encore dans ces dix dernières années 250,000 Irlandais aient quitté leur patrie pour échapper aux serres du vautour anglais et chercher dans l'exil au moins *un peu* de liberté et de bien-être.

Intolérance de la Russie schismatique.

Si maintenant nous tournons les yeux du côté du schisme oriental, l'histoire impartiale nous oblige d'avouer qu'il n'a été ni moins intransigeant ni moins inhumain que l'hérésie protestante. A peine l'impératrice Catherine II est-elle maîtresse de la Pologne catholique, elle y envoie au mépris d'un traité solennel, des soldats qui de concert avec les popes ont la mission de la *convertir* par la violence, la cruauté, la ruse. Tout prêtre refusant d'adhérer au schisme est jeté en prison ; par un oukase, il est défendu aux paroisses ayant moins de 100 feux (et c'est le plus grand nombre) d'entretenir un prêtre catholique. Nicolas I reprend et conduit plus loin cette politique intolérante

interrompue plus ou moins sous Paul I et Alexandre I. Défense est faite aux prêtres catholiques de prêcher, la nomination des curés est dévolue aux gouverneurs des provinces, — dès qu'une pétition revêtue d'un certain nombre de signatures parvient au gouvernement, celui-ci décide que la paroisse catholique d'où émane cette pétition soit privée de son prêtre et de son église et reçoive un pope aux offices duquel il faut assister, sous peine d'être fouetté, frappé du knout, jeté en prison, déporté en Sibérie. Les jeunes gens ne peuvent entrer au séminaire, sans l'autorisation de l'empereur. Tout curé catholique est tenu de présenter au curé schismatique le catalogue de ses paroissiens, pour que celui-ci, de son côté, affirme par sa signature que tous ceux qui sont compris dans cette liste sont bien réellement catholiques. Tout catholique, condamné même pour meurtre, obtient immédiatement sa grâce, s'il veut se faire schismatique. Dès que les catholiques essaient de secouer un peu le joug injuste et intolérable qu'on fait peser sur eux, on se rue sur eux, on les massacre, ou on les condamne dans les glaces de la Sibérie à un exil plus dur que la mort.

Alexandre II succède à Nicolas I et en recueillant sa couronne hérite de sa sauvage intolérance. Défense est faite au clergé catholique de communiquer avec le pape autrement que par l'intermédiaire de la légation russe ; le gouvernement entend être représenté au sein de tout conseil épiscopal catholique ; une église catholique tombe-t-elle en ruines, on ne peut la reconstruire qu'avec l'autorisation de l'empereur, autorisation qu'on n'obtient en règle générale qu'à la condition de s'engager à bâtir en même temps une église pour les schismatiques. Le prêtre catholique ne peut recevoir l'abjuration d'aucun schismatique, même si ce dernier désire librement se convertir, le pope au contraire a toute liberté d'enlever au curé catholique les ouailles

de ce dernier ; si le curé s'y refuse, on le met en prison et le pope a gain de cause. Aucune école ne peut être tenue par des catholiques, le catéchisme est soumis à l'inspection du gouvernement qui y change et en retranche tout ce qui lui plaît. Des missions sont prêchées par les popes, mais qu'y dit-on pour amener les catholiques à se convertir au schisme ? Faites-vous orthodoxes, répète-t-on sur tous les tons, sinon on vous administrera de suite cinq cents coups de verge, et à celui qui les supportera, cinq cents autres coups, et puis encore cinq cents ; pendant ce temps les soldats violeront vos femmes et vos enfants. On a vu des popes introduire de force la sainte Hostie dans la bouche de catholiques qui refusaient de prendre part au culte schismatique ; on a vu des soldats, qui prêtaient main forte aux ministres de la religion, couper de leur sabre les doigts aux pauvres Polonais qui pour ne pas participer à des pratiques religieuses que leur conscience réprouvait, s'étaient accrochés aux portes des églises schismatiques dans lesquelles on voulait les obliger d'entrer.

Inutile de commenter longuement les faits que nous venons de rapporter. D'elle même s'en dégage avec les clartés de l'évidence cette conclusion qui est un des plus élogieux panégyriques de l'Eglise catholique : à savoir que seule constamment accusée d'intolérance et de cruauté, seule elle pratique vraiment la tolérance et exerce la douceur envers tous.

CHAPITRE IV.

L'esprit de bienfaisance de Jésus et de l'Eglise (1).

L'évangile résume en un seul mot la vie publique

(1) Cf. Lachaud : *Où est le bonheur du peuple ?* — Rastoul : *L'action sociale de l'Eglise ;* — Hammerstein S. J. *Winfrid oder das*

de Jésus-Christ : *Pertransiit benefaciendo,* dit-il : Il a passé en *faisant le bien.* Jésus-Christ fut vraiment la manifestation de la bonté divine, de ce Dieu dont la nature même est d'être bon et qui est défini par S. Jean la charité personnifiée. Notre-Seigneur ne resta insensible à l'égard d'aucune misère humaine ; presque tous ses miracles, il les fit pour venir au secours de l'humanité malheureuse. Il appela à lui tous les hommes, mais surtout ceux qui avaient besoin de secours : *Venez à moi,* dit-il, *vous tous qui êtes accablés, je vous soulagerai.* Non content de faire lui-même du bien, il fit de la bienfaisance procédant de la charité l'un des commandements fondamentaux de sa Loi et la marque caractéristique de ses disciples. Il promulgua sans cesse ces deux vérités que l'antiquité païenne n'avait jamais bien comprises : l'égalité des hommes entre eux, et la supériorité de tout homme quelqu'il soit sur tous les autres êtres de cette terre. Il proclama la communauté de nature, d'origine et de destinée qui relie les hommes les uns aux autres, il aimait à faire voir dans le genre humain une famille dont le Père est dans le ciel, dans chaque membre du genre humain un être intelligent créé à l'image de Dieu. Il insista d'autant plus sur la nécessité de la charité que cette vertu était inconnue jusqu'alors. Le mot *charitas* ne signifiait chez les Grecs autre chose que la bonne grâce et l'élégance, et dans les derniers temps chez les Romains, l'attachement qu'on a pour ses proches et ses amis. Quand l'histoire veut faire le recensement des œuvres de bienfaisance établies par les païens, elle ne trouve presque rien à enregistrer (cf. de Decker, *L'Eglise et l'ordre social chrétien* p. 50 et suiv.). Jésus-Christ put donc bien appeler *nouveau* le précepte qu'il donna à ses disciples de s'aimer les

soziale Wirken der Kirche ; — Hamerle C. SS. R. : *Mutter oder Stiefmutter ?* — Polifka C. SS. R. *Verleumdungen der kath. Kirche.*

uns les autres. Le précepte malgré sa nouveauté fut gardé, les exemples de Jésus-Christ trouvèrent de nombreux imitateurs dans l'Eglise fondée par lui ; — son esprit passa dans cette Eglise. La charité des premiers chrétiens fut si généreuse, si désintéressée que d'une part elle excita l'admiration des païens, et que d'autre part elle contribua puissamment selon S. Jean Chrysostome à convertir le monde. Julien l'apostat voulant ressusciter le paganisme, ne trouva rien de meilleur à faire que d'imiter les institutions charitables du christianisme. Depuis ces temps reculés jusqu'à nos jours, l'histoire de l'Eglise catholique se confond avec celle de ses bienfaits. La charité est le fil d'or qui sans interruption traverse son existence plusieurs fois séculaire.

Mais sortons des généralités et montrons en détail ce que Jésus-Christ et l'Eglise ont fait pour le soulagement des nombreuses misères humaines.

Article I.

Jésus-Christ, l'Eglise et l'enfance.

Pendant toute l'époque qui précéda la naissance de Jésus-Christ, l'enfant fut vraiment digne de pitié. D'une part, la législation de tous les peuples anciens reconnaissait au père de famille un pouvoir presque absolu sur ses enfants, pouvoir dont il ne manquait pas d'abuser de la manière la plus cruelle, d'autre part elle méconnaissait la dignité personnelle de l'enfant et affectait de ne voir en lui qu'un rouage fait pour remplir telle ou telle fonction dans la machine de l'Etat. Laissons maintenant parler les faits. Les Perses, au rapport d'Hérodote, se servaient de leurs enfants comme de leurs esclaves ; nul d'entre eux, fût-il prince, ne pouvait s'asseoir en présence de son père, sans en avoir obtenu la permission. A Sparte, après la nais-

sance de l'enfant, les magistrats le visitaient. S'ils le trouvaient beau, bien formé de tous ses membres et robuste, ils ordonnaient qu'il fût nourri ; mais s'il leur semblait laid, difforme, s'il était contrefait, débile, ils le faisaient jeter dans une fondrière, qui se trouvait près de la ville, au pied du mont Taygète. A Athènes, le père pouvait désavouer son enfant devant les juges et l'exposer. L'un des plus illustres philosophes grecs, celui qu'on a appelé le *divin* Platon, ne fait aucune difficulté d'écrire qu'il faut étouffer les enfants difformes et ceux qui naissent en dehors de la vigueur de l'âge propre à la génération. A Rome, une loi ordonnait de faire disparaître les enfants malingres et les philosophes même les plus sages tels que Sénèque et Cicéron trouvaient cette loi toute naturelle. Quand donc un enfant venait de naître, il était déposé aux pieds du père. Celui-ci le prenait-il dans ses mains en invoquant la déesse Levana, c'était la vie ; détournait-il la tête, c'était la mort ou l'exposition. La plupart des enfants exposés mouraient bientôt. Quatre espèces d'*industriels* se disputaient ceux qui survivaient : les mendiants les estropiaient pour une coupable industrie ; les magiciens et les magiciennes se servaient de leur sang pour d'horribles breuvages ; les pourvoyeurs de lieux infâmes élevaient les petites filles pour la débauche ; les lanistes, maîtres et marchands de gladiateurs recrutaient les petits garçons pour leurs écoles. Quant à l'enfant qui restait auprès de son père, même en avançant en âge, il demeurait sous sa domination la plus absolue. Il pouvait pour une faute quelconque être emprisonné par lui on envoyé aux mines ou même tué.

Aussi de tous les points du globe s'élevait-il vers le ciel une immense clameur, les cris de tant de millions d'enfants voués à toutes les infortunes et à tous les mauvais traitements. Ces cris furent entendus par

Celui qui est appelé dans l'Ecriture le Père de l'orphelin. Dieu se fit enfant, il voulut connaître par expérience les douleurs qui étaient alors pour beaucoup l'apanage de l'enfance, et nous le voyons donc naître en dehors de la ville dans une grotte ; nous le voyons un peu plus tard porté par sa pauvre mère dans une région lointaine, où pendant longtemps il doit se nourrir du pain de l'exil. Pendant sa vie publique, il témoigna une affection particulière aux enfants : *Laissez venir à moi*, dit-il, *les petits enfants et ne les empêchez pas, car à eux appartient le royaume des cieux.* Un jour, il prit un enfant dans ses bras et le proposa comme modèle à ses disciples. Il s'identifia avec les enfants : *Quiconque reçoit*, dit-il, *un tel enfant en mon nom, me reçoit moi-même.* Il menaça de châtiments terribles ceux qui viendraient à scandaliser l'un de ces petits dont les anges voient la face du Père céleste. *Il vaudrait mieux pour ces malheureux scandaleux,* dit-il, *qu'une meule leur fût attachée au cou et qu'ainsi ils fussent jetés au fond de la mer.* Faut-il s'étonner que le sort de l'enfant se soit complètement modifié en sa faveur dans l'Eglise fondée par un aussi sincère ami de l'enfance ? Nous voyons les anciens Conciles, ceux de Nicée et de Constantinople p. ex., porter la peine d'excommunication contre ceux qui auraient la cruauté d'exposer leurs enfants, de leur ôter la vie ou de les empêcher de naître. Dès les 1ers siècles, l'Eglise impose aux fidèles l'obligation de recueillir chez eux les enfants abandonnés et de les nourrir. Ces enfants, appelés *alumni,* étaient traités avec bonté et les liens d'un étroit attachement les unirent souvent à leurs bienfaiteurs, comme nous l'attestent de nombreuses inscriptions tumulaires. Les conciles ne tardèrent pas à régulariser cette pratique : lorsqu'on se décidait à recueillir un de ces enfants, on devait donner au prêtre une attestation écrite : *littera contestationis,* renfermant les indications

nécessaires pour permettre de reconnaître l'abandonné ; le prêtre, le dimanche suivant, le signalait aux fidèles, et si après 10 jours, les parents ne se présentaient pas pour le réclamer il appartenait à celui qui l'avait recueilli. Les conciles de Vaison, d'Arles etc. entrent dans des détails minutieux à cet égard. Il y a plus, les évêques établirent des maisons affectées spécialement au soin des enfants délaissés : on appelait *brephotrophia* les asiles des enfants trouvés, *orphanotrophia* les établissements destinés aux orphelins (1).

Des coquilles en marbre étaient fixées près des portes des églises pour recevoir les enfants dont on voulait se décharger sur la sollicitude de l'Eglise. A la fin du 12e siècle, le pape Innocent III faisant réflexion que de pauvres pécheresses désireuses de garder leur crime secret ne trouveraient peut-être pas ce moyen assez discret, imagina le système du tour, cylindre en bois pivotant sur lui-même. Quelqu'un voulait-il sans être reconnu confier un enfant à un asile, il se rendait près du tour, agitait une petite sonnette et déposait l'enfant dans l'intérieur du tour dès que l'ouverture de celui-ci avait été tournée vers l'extérieur. Le tour était ensuite retourné vers l'intérieur, où l'enfant devenait aussitôt l'objet des soins les plus touchants : « ingénieuse invention de la charité chrétienne, qui a des mains pour recevoir et qui n'a point d'yeux pour voir, point de bouche pour révéler » (Lamartine). Les asiles pour enfants trouvés se sont conservés dans l'Eglise catholique jusqu'à ce jour et sont même très nombreux. Dans les pays protestants, il n'en existe presque pas, là l'assistance publique vient en aide aux mères nécessiteuses ou aux filles tombées, ou on confie les enfants à des familles, de préférence à celles qui font les offres les plus modestes. L'expérience a prouvé et prouve

(1) Cf. Franqueville : *La famille et l'Eglise catholique* p. 307.

tous les jours l'inefficacité de ce système, source naturelle de nombreux lents infanticides (1).

Les asiles pour enfants trouvés ne sont pas les seuls que l'Eglise catholique offre à notre admiration. Elle en a fondé d'autres où elle reçoit les enfants moralement abandonnés, les enfants martyrs, — incurables, — scrofuleux, — tuberculeux, — rachitiques, — épileptiques, — paralytiques, — aliénés (cf. p. ex. *La Belgique charitable* (passim) par Mad. Vloeberghs).

L'Eglise catholique ne s'apitoie pas seulement sur le sort des enfants qui lui appartiennent parce qu'ils naissent dans son sein ; elle étend sa sollicitude jusqu'aux enfants païens. En Chine et dans d'autres pays idolâtres, l'exposition des enfants sévit encore avec toutes ses horreurs. C'est ce qui donna à un pieux évêque de Nancy, Mgr de Forbin-Janson, l'idée de fonder une œuvre dont le but serait de racheter ces enfants au moyen de cotisations fournies surtout par les enfants catholiques. Cette œuvre qui est aujourd'hui répandue partout a pris le nom d'*Œuvre de la sainte Enfance* et a été hautement approuvée par les Souverains Pontifes.

Mais l'homme ni l'enfant non plus ne vit pas seulement de pain. Il faut faire luire à ses yeux la douce lumière de la vérité ; il faut l'élever, former son cœur et son caractère. Dans cette œuvre, l'Eglise catholique a de tout temps excellé. De tout temps l'instruction de l'enfance a été l'un des principaux objets de sa sollicitude. Dès le 2d siècle, des écoles catéchistiques furent fondées par l'Eglise à Alexandrie, à Antioche, à Césarée, à Edesse, à Rome, à Milan etc. Dès le 6e siècle, les écoles bénédictines sont répandues dans toute l'Europe ; elles sont souvent doubles : la section intérieure est réservée aux jeunes moines, l'extérieure

(1) Ratzinger, art. *Findelhäuser*, Kirchenlexicon, T. IV, p. 1495-1497.

aux enfants du dehors, riches et pauvres. Au commencement du 9e siècle, nous voyons Arbyton, évêque de Bâle, ordonner à ses prêtres d'ériger des écoles dans les villages et les hameaux, d'accueillir tous les enfants qui se présentent et de n'accepter en retour de leurs peines que des offrandes spontanées. Combien d'évêques ont publié des statuts semblables ! Le célèbre synode de Mayence (813) ordonne au clergé d'insister auprès des parents pourqu'ils envoient les enfants à l'école : recommandation d'autant plus digne de remarque qu'en ces temps reculés et troublés aucun Etat ne se mettait en peine de l'instruction populaire : l'Eglise seule s'y intéressait. Les papes surtout se montrèrent soucieux de procurer l'instruction aux enfants. Au 12e concile général (1215) Innocent III prescrivit qu'une école fût annexée à chaque église. Déjà avant lui Alexandre III avait ordonné que des bénéfices fussent assurés à ceux qui étaient chargés d'enseigner, et cela de peur que les pauvres ne fussent exclus du bienfait d'une instruction suffisante (1).

On a prétendu quelquefois que la Réforme est venue sauver la société de l'ignorance et a couvert l'Europe d'écoles. Quelle erreur ! L'introduction du protestantisme a été plutôt nuisible que favorable au développement de l'instruction. C'est ainsi que peu de temps après cette introduction, sur 145 écoles qui fleurissaient dans le cercle de Wittenberg, on n'en comptait plus que 21, — sur 187 qui existaient dans la Thuringe, il n'en subsistait plus que 9.

Et aujourd'hui que d'ordres religieux (institutions catholiques par conséquent) s'occupent exclusivement ou avant tout de l'instruction de l'enfance ! Qui ne pense ici aux Jésuites, aux Frères des écoles chrétiennes, aux Piaristes, aux Joséphites, aux Hiérony-

(1) D'autres exemples sont cités par Janssen dans son *Histoire du peuple allemand.*

mites, aux Ursulines, aux Sœurs de Notre-Dame, aux Sœurs de sainte Marie, aux Dames du Sacré-Cœur, etc. etc. Quels mérites toutes ces Congrégations se sont acquis et s'acquièrent encore sans cesse ! Et chacun sait qu'avec l'instruction la plus perfectionnée elles font marcher de pair l'éducation la plus excellente. Aussi des incrédules en grand nombre confient-ils leurs enfants à ces hommes et à ces femmes de Dieu.

C'est aussi la moralisation et la préservation de l'enfance que l'Eglise a en vue dans l'érection de ces innombrables patronages qui couvrent de leur réseau sanctificateur des pays entiers.

L'Eglise n'a pas seulement par elle-même et directement travaillé au salut de l'enfance, elle l'a fait aussi indirectement, d'abord en imprégnant de son esprit les lois du moyen-âge et en partie la législation moderne. Le premier empereur chrétien, Constantin le Grand, porte deux lois dont la première ordonne de fournir des fonds du trésor public aux pères surchargés d'enfants, afin de leur ôter la tentation de les tuer, de les exposer ou de les vendre, — la seconde accorde tout droit de propriété sur les enfants exposés à ceux qui ont eu la charité de les recueillir et de les élever. En 374 paraît un édit portant des peines contre l'exposition et prononçant celle de mort contre l'infanticide. Quelque temps plus tard, l'empereur Justinien défend au père qui, en émancipant son fils, pouvait conserver le tiers de ses biens, de retenir au-delà de la moitié de l'usufruit. Il adjuge aux enfants la propriété de ce qu'ils ont acquis par leur travail ou par un heureux hasard et ne laisse au père que l'usufruit (Cf. Bénard, *Règne du Christ*, Livre II, p. 90-91). L'orphanotrophe est regardé à la cour comme un haut fonctionnaire qu'honorent également le droit civil et le droit ecclésiastique. L'empereur Marcien

le considère « comme le tuteur des pupilles et le curateur des adolescents », — il lui accorde ainsi qu'à ses collaborateurs une foule de privilèges, encourageant ainsi « ceux qui par crainte de Dieu, se consacrent à élever les mineurs avec une affection paternelle ».

L'Eglise catholique travailla aussi indirectement mais très efficacement au salut de l'enfance en formant des parents et surtout des mères vraiment dignes de ce nom. « Quelles mères ils ont, ces chrétiens ! » Que de fois cette exclamation échappa aux païens attendris et émerveillés ! Oui, quelles mères qu'une sainte Perpétue, une sainte Monique, une sainte Félicité, une Blanche de Castille etc. ?... Une distance infinie sépare le père chrétien, la mère chrétienne, du père, de la mère infidèles. Léonidas, père d'Origène s'approche doucement de son enfant quand celui-ci dort, découvre sa petite poitrine qui est le sanctuaire du saint Esprit et la baise avec respect. Sainte Perpétue trouve insupportable la prison sombre et infecte dans laquelle on l'a jetée en haine de la foi, mais aussitôt qu'on lui a rendu son enfant nouveau-né et qu'on lui a permis de l'allaiter elle-même, elle se trouve consolée et sa peine se change en douceur. S. Justin dit dans son Apologie : « Nous autres chrétiens, ou nous ne nous marions pas, ou si nous nous engageons dans cet état, c'est uniquement pour nous consacrer à l'éducation de nos enfants ; c'est pour eux seuls que nous vivons. »

C'est encore l'Eglise catholique qui a mis au cœur de tant d'hommes et de femmes héroïques cet amour ardent de l'enfant qui ne se trouve nulle part ailleurs que chez les vrais disciples de Jésus-Christ. Qui ne pense ici en premier lieu à cet admirable *S. Vincent de Paul* que l'art a si souvent représenté portant sous son ample manteau et réchauffant sur son cœur de pauvres enfants trouvés pendant la nuit dans les rues

et les impasses de Paris ! Au prix de grands efforts, le saint avait érigé un asile, et intéressé à son œuvre quelques dames charitables. Mais les temps étaient difficiles, les personnes que S. Vincent avait gagnées à sa cause, avaient déjà tant d'œuvres sur les bras, elles pensèrent à abandonner celle-ci. Alors le saint les réunit, leur parla avec toute son éloquence et enfin conclut en disant : « Or sus, Mesdames, la compassion et la charité vous ont fait adopter ces petites créatures pour vos enfants. Vous avez été leurs mères selon la grâce, depuis que leurs mères selon la nature les ont abandonnés. Voyez maintenant si vous voulez aussi les abandonner. Cessez d'être leurs mères, pour devenir à présent leurs juges ; leur vie et leur mort sont entre vos mains. Je m'en vais prendre les voix et les suffrages ; il est temps de prononcer leur arrêt et de savoir si vous ne voulez plus avoir de miséricorde pour eux. Ils vivront, si vous continuez d'en prendre un charitable soin ; et au contraire, ils mourront et périront infailliblement, si vous les abandonnez : l'expérience ne vous permet par d'en douter » (1). On le pense bien, de tels accents ne purent manquer de faire triompher la cause des enfants trouvés.

Un autre grand ami de l'enfance fut *S. Joseph Calasance*. Par amour pour les enfants pauvres, il renonça aux dignités auxquelles sa noblesse lui permettait d'aspirer ; ce même amour lui fit fonder et propager au prix de beaucoup de travaux et d'épreuves un Ordre religieux, celui des Piaristes ; quoique chargé de nombreuses affaires importantes, il se plaisait à balayer les classes et à reconduire les enfants chez eux, et persévéra pendant 52 ans, même étant malade, dans ces admirables pratiques de patience et d'humilité. *S. Jérôme Emilien* fonda comme S. Jean Calasance un Ordre en faveur des enfants ; du moins l'un des prin-

(1) Vie du Saint, par l'abbé Maynard, T. III, p. 336.

cipaux buts qu'il assigna à sa Congrégation fut le soin des orphelins. Lui-même s'appliquait avec une merveilleuse constance à procurer à de nombreux enfants un gîte, des provisions, des vêtements et des maîtres. Quoique né de famille patricienne il allait jusqu'à nettoyer et soigner les enfants atteints de maladies à la tête. Je ne puis non plus omettre de citer ici *S. Jean Baptiste de la Salle* qui de concert avec quelques jeunes gens animés de son esprit s'obligea par serment en 1684 à se consacrer pendant tout le reste de sa vie à l'éducation des enfants du peuple, et « à demander l'aumône, à vivre seulement de pain » plutôt que d'abandonner cette bonne œuvre.

Les saints que nous venons de nommer ont trouvé de généreux émules et d'héroïques imitateurs, particulièrement au 19e siècle dans la personne d'un don Bosco et dans celle d'un vénérable Cottolengo, l'un et l'autre trop connus pour qu'il faille ici en parler en détail.

Oh ! oui, la parole de Jésus-Christ : *Laissez venir à moi les petits enfants*, a trouvé un profond écho dans le cœur de l'Eglise catholique.

Article II.

Jésus Christ, l'Eglise et le sexe faible.

Le sort de la femme ne fut guère moins digne de compassion que celui de l'enfant chez les peuples de l'antiquité païenne. 1) Les Grecs la considéraient comme une sorte de mal nécessaire, ce n'était à leurs yeux qu'un être indispensable pour assurer le maintien de la famille. La jeune fille ne recevait aucune éducation proprement dite. Elle apprenait les travaux du ménage les plus indispensables, assez de musique et de dextérité à la danse pour pouvoir s'acquitter, à l'occasion des fêtes religieuses, du rôle souvent im-

moral qui lui était assigné. Les lectures, la littérature, l'art étaient un sanctuaire accessible à l'homme seul. La femme ne jouissait d'aucune indépendance, d'aucune initiative personnelle, elle était entièrement au service de l'homme. Celui-ci la considérait comme très inférieure à lui, ne la tenait capable d'aucune vertu mais bien de tous les vices et de toutes les hontes. A Athènes la femme restait toute sa vie mineure ; cela allait si loin qu'après la mort du mari, elle tombait sous la tutelle du fils aîné, dès que celui-ci devenait majeur. La femme ne pouvait donc conclure aucune affaire sans y être autorisée, son pouvoir de tester ne s'étendait qu'à des objets de très petite valeur, et elle ne pouvait léguer par voie héréditaire des valeurs dépassant le prix d'un boisseau d'orge. Quand le temps de choisir un état de vie était arrivé, la jeune fille ne pouvait pas dans cette importante affaire se conduire conformément aux inclinations de son cœur, elle dépendait absolument de la bonne volonté ou plutôt du caprice de son père et après la mort de celui-ci de son frère aîné. C'était lui qui réglait ses destinées. La femme mariée était une prisonnière plutôt qu'une personne libre ; elle devait se tenir dans la chambre qui lui était assignée. Jamais les étrangers, rarement ses proches parents pouvaient converser avec elle. Elle vivait séparée de son mari qui ne la visitait que quand bon lui semblait. Des esclaves formaient son entourage. Quand des hôtes étaient invités à la table du mari, la femme ne devait pas se montrer. Pas étonnant que Platon appelle la femme une race qui ne vit que dans le secret et l'obscurité. Le lien matrimonial était aussi laxe que possible. De fait aucune restriction n'était posée à la faculté du mari de repousser sa femme et d'en prendre une autre plus jeune, plus belle, plus riche. La loi exigeait la simple annonce à l'*Archon,* et le consentement de la part de la

femme, mais ce consentement était une condition illusoire vu que la femme, entièrement livrée au pouvoir de l'homme, ne pouvait ordinairement songer à un refus, et elle devait donc se laisser acheter, vendre, léguer par testament, donner en cadeau, comme une vulgaire marchandise. La monagamie était loi d'état en Grèce, mais les Grecs inconstants et voluptueux surent s'en dédommager en s'entourant pour leur plaisir d'hétaires, femmes belles et savamment dressées, en présence desquelles l'épouse légitime ne conservait qu'un rang secondaire et profondément humiliant.

2) Chez les Romains la femme jouit d'abord d'une assez grande considération, grâce à quelques vestiges de la révélation primitive qui s'étaient conservés au sein de cette nation. C'est ainsi que nous rencontrons dans les commencements de l'histoire romaine, la monogamie, — un cérémonial religieux entourant la conclusion du mariage et rendant témoignage de la sainteté de celui-ci, une conception élevée en vertu de laquelle le mariage entraîne après lui une communauté de joies et de peines, et a pour but l'éducation commune des enfants. La maîtresse de la maison dirigeait les affaires domestiques et s'entretenait avec ses proches parents. Toutefois dès les temps les plus antiques nous la voyons entièrement dépendante de son mari qui a droit de vie et de mort. Le mari pouvait tuer sa femme non-seulement quand il la surprenait en flagrant délit d'infidélité conjugale, mais même pour des motifs futiles, comme nous le voyons par l'exemple d'un Egnatius Mecenius qui tua sa femme parce que celle-ci était adonnée à la boisson, et qui n'eut pas à se justifier pour ce fait devant les tribunaux. La femme n'avait pas de propriété. Tout l'argent, tout l'avoir, était entre les mains du mari. Les femmes sentirent toute l'infériorité à laquelle elles étaient condamnées. En 422, elles ourdirent une con-

spiration dans laquelle plusieurs Romains très influents moururent d'empoisonnement ; — 20 coryphées des femmes conjurées furent, immédiatement après la découverte de la conspiration, obligées de prendre le poison qu'elles avaient préparé pour leurs maris ce qui entraîna pour toutes une mort instantanée. L'enquête faite à cette occasion mit au jour qu'au moins 170 femmes encore avaient trempé dans le complot. Avec les progrès de la civilisation, les droits de l'homme s'affermirent d'une manière toujours plus tyrannique, et la femme tomba de plus en plus dans l'esclavage physique et de là dans la dégradation morale. Depuis la 2e guerre punique, plus de mariage proprement dit, si par mariage il faut entendre autre chose qu'un contrat pouvant être résilié chaque jour et pour les motifs les plus futiles. C. Sulpitius se sépare de sa femme parce qu'elle avait été vue sur la rue sans voile, — Antinus Vetus, parce que son épouse s'était entretenue familièrement en public avec un affranchi, — Sempronius Sophus parce que la sienne s'était rendue au spectacle sans qu'il eût été averti, — Paul Emile, le vainqueur de Persée, renvoya son épouse, sans pouvoir donner aucun motif. Mais la femme descendit surtout bas quand la civilisation romaine eut atteint son apogée (!). Que de beaux préceptes de morale Cicéron a réunis dans ses célèbres traités *de Officiis, de Amicitia,* etc. ! Néanmoins ce même Cicéron renvoya sa première femme pour en prendre une plus riche, et la 2de parce qu'elle n'avait pas témoigné assez de tristesse à l'occasion de la mort de sa fille. Quel type de sévérité morale que Caton, et cependant ce censeur si sévère, ce moraliste si rigide n'eut pas honte de se séparer de sa 1ère femme Attilia qui lui avait déjà donné deux enfants, — légua sa 2de épouse à Hortensius son ami, et après la mort de celui-ci la maria une 2de fois. Si des hommes comme Cicéron et Caton

qui passaient pour des modèles, tenaient une telle conduite, que devrons-nous penser de ceux que ce temps même stigmatisa comme dissolus ? Et quelle influence ces exemples durent exercer sur les masses ! Autre fait : Pompée pour entrer dans la famille de Silla, renvoya sa femme Antistia et épousa la belle-fille de Silla, Emilia, qui dut d'abord être séparée de son mari légitime auquel elle devait donner après deux mois un enfant. Après la mort d'Emilia, il prit Mucia qu'il laissa bientôt pour pouvoir marier Julia, la fille de César. — Ce dédain, dont les Romaines étaient l'objet, aiguillonna leur orgueil, et impuissantes à briser leurs chaînes d'esclaves, elles se précipitèrent à corps perdu dans tous les abîmes de la débauche, de la sensualité et du luxe. Plusieurs comptaient leurs années non d'après le nombre des consuls mais d'après celui de leurs maris. Leur conduite dissolue fut cause que beaucoup d'hommes préférèrent la vie libre à la vie conjugale : un décroissement considérable de la population en fut la suite. Les lois Julia et Poppea, par lesquelles Auguste, lui-même un type d'immoralité, voulut s'opposer au fléau, furent inefficaces. Il fallait une rénovation intérieure que le christianisme seul pouvait opérer.

3) Quelque triste que fût la situation de la femme chez les Grecs et les Romains, elle l'était sans conteste beaucoup plus encore chez les peuples orientaux. Là la vie de la femme était un long et pénible martyre. Une femme devenue âgée pouvait par le seul fait de son âge avancé être égorgée par son mari. Quand celui-ci mourait, ses femmes de 1er rang étaient immolées pour honorer sa mémoire. En général le mari avait droit illimité de vie et de mort sur sa femme. Quand chez les Parthes l'homme tuait sa femme, sa sœur ou sa fille, cela passait aussi inaperçu que s'il avait donné le coup de grâce à une vulgaire bête de somme.

Même chez les Germains dont les mœurs ont été tant vantées par Tacite, la femme était loin d'occuper le rang auquel elle a droit. La veuve ne pouvait pas survivre à son mari, celui-ci pouvait tuer sa femme en cas d'adultère, — il pouvait la vendre en cas de besoin. Elle était chargée de tout le travail ; le Walhalla d'Odin lui était impitoyablement fermé.

En un mot, auprès de tous les peuples païens, la femme était délaissée, méprisée, maltraitée.

Chez les Juifs, son sort était plus supportable, mais même au sein du peuple de Dieu que d'abus criants avaient pris racine à la longue !

Vint Notre-Seigneur qui rendit à la femme dignité et liberté. Il commença par ramener le mariage à la pureté primitive : la femme cessait ainsi d'être un simple instrument de plaisir. Jésus-Christ éleva le mariage à la dignité de sacrement et voulut que l'union très sainte qu'il contracta lui-même avec l'Eglise fût le modèle de l'union conjugale. Non content de cela, Jésus-Christ inaugura dans le monde l'état de la virginité méprisé et presqu'inconnu jusqu'alors, et fit ainsi comprendre aux hommes que la femme a une autre destinée que celle de mettre des enfants au monde. Cet état de célibat, Jésus-Christ l'éleva au-dessus du mariage et le proposa comme un idéal accessible à quelques âmes d'élite seulement : à celles-là il s'offrit lui-même comme Epoux pour leur tenir lieu de l'époux mortel dont elles faisaient le sacrifice. Notre-Seigneur alla plus loin encore. Sans jamais se départir de l'extrême réserve que lui commandaient sa dignité et la nature de son ministère, il eut des attentions et des condescendances spéciales pour le sexe faible. Voyez-le p. ex. chez Marthe et Marie, voyez-le au puits de Jacob ramenant doucement de ses égarements la pauvre Samaritaine, — admirez son indulgente bonté envers Madeleine, et la femme adul-

tère. Considérez-le au chevet de la belle-mère de S. Pierre, de la jeune fille de Jaïr.

Et cette œuvre de régénération, Notre-Seigneur n'a pas voulu qu'elle finît avec Lui, il a chargé son Eglise de la continuer, et celle-ci n'a rien négligé pour s'en acquitter à la perfection. S. Paul recommande la virginité, — salue avec respect ses coopératrices dans l'apostolat et détermine à nouveau les lois qui régissent le mariage. S. Jean écrit une lettre particulière à la dame Electa. Avec quelle sollicitude l'Eglise s'occupe dès les premiers temps du christianisme des vierges et des veuves parmi lesquelles elle choisit ses diaconesses ! S. Jérôme écrivant à Eustochium, l'appelle *sa souveraine (domina mea)* comme l'épouse de son Maître et Seigneur. Les saints Docteurs, les évêques, les prêtres, ne croient pas indigne d'eux de s'appliquer à cultiver les dispositions pour la science et la vertu qu'ils remarquent chez certaines femmes extraordinairement douées. Ces soins aboutissent à la formation de femmes exceptionnelles qui seront à tout jamais l'honneur de l'Eglise catholique. Qui n'a entendu citer les noms de Paula, Marcella, Fabiola ?

Toutefois n'allons pas croire que l'Eglise restreigne ses soins à quelques femmes extraordinaires, — elle bâtit des couvents où elle entoure des soins les plus attentifs les vierges qui viennent s'y consacrer à Dieu.

Elle place la femme sur la même ligne que l'homme : la seule différence qu'elle met entre elle et lui, c'est qu'elle interdit à la première l'accès à certaines charges (prêtre, prédicateur) incompatibles avec son sexe.

Elle élève sur les autels aussi bien des femmes que des hommes ; elle propose aussi bien ses saintes que ses saints à la vénération, à l'imitation et à l'admiration de tous ses enfants indistinctement.

Mais c'est surtout en défendant envers et contre tous ses droits d'épouse que l'Eglise et particulièrement la

papauté ont rendu à la femme la grandeur et la gloire qui lui reviennent. Vers 863 le pape Nicolas I adresse de graves avertissements au roi Lothaire II qui vient de repousser son épouse légitime Theutberge pour contracter une union coupable avec Waldrade. A la suite de sa courageuse intervention, le Pontife se voit assailli par le frère du roi Lothaire, l'empereur Louis II, il est enfermé dans l'église de S. Pierre et laissé deux jours sans nourriture, mais il reste ferme, inébranlable comme un rocher. Il meurt après peu de temps, Adrien II lui succède et continue la lutte avec la même intrépidité. — Henri IV, roi d'Allemagne, est sur le point de se séparer de son épouse légitime Berthe. Aussitôt l'austère S. Pierre Damien apparaît à sa cour au nom du pape Alexandre II et lui déclare que s'il donne un tel scandale à la chrétienté, il ne sera jamais couronné empereur par le saint Siège. — Philippe I, roi de France, rejette son épouse pour élever au trône Bertrade, la femme du comte d'Anjou. Le pape Urbain II lui adresse avertissement sur avertissement. Comme tout est inutile, il vient lui-même en France et tient à Clermont un concile où il prononce l'excommunication contre le monarque. — Le roi Philippe II de France fait enfermer dans un couvent sa vertueuse épouse Ingeborg et vit ensuite en concubinage avec Agnès de Méran. Ingeborg en appelle à Rome : *Mala Francia, Mala Francia, Roma ! Roma !* s'écrie-t-elle (Mauvaise France, Rome ! Rome !) elle écrit au Pape, et demande son secours. Vous êtes le refuge des malheureux, dit-elle. Le Pape qui est alors Innocent III lui répond par une lettre touchante, il écrit aussi au roi, l'exhorte, le menace. Il finit par jeter l'interdit sur la France entière et ce n'est qu'alors que le monarque cède et reprend sa sainte épouse. La parole de Jean Baptiste au voluptueux Hérode : *Tibi non licet,* Innocent III l'adresse

aussi à Pierre I d'Aragon et à Ottocar de Bohême. Quand Jacques I, roi d'Aragon, après une brillante victoire remportée sur les Maures, reçoit une concubine dans son palais, le pape Clément IV lui adresse une lettre dans laquelle, après l'avoir félicité du succès qui a couronné sa campagne contre les Sarrasins, il lui met sous les yeux la malice de sa faute. « Que sert-il, dit-il, de terrasser des rois, si on se laisse à son tour terrasser chez soi par une servante ! Oh ! cher fils, combien par ta conduite tu obscurcis ta gloire, combien tu déshonores ta majesté ! De quelle utilité peuvent être tes triomphes, ton sang royal, ta puissance, si comme un être dépourvu de raison, tu te roules dans la fange ? Songe donc qu'il se fait soir pour toi et que le jour de ta vie décline. Ne souille pas la fin de ton existence, car rien de souillé ne peut entrer dans le royaume des cieux » (cf. Raynald, annales, ad annum 1265 n. 26). A peine l'épouse de Jacques I, Jolanthe est morte, le souverain épouse Thérèse Vidaure, mais bientôt il demande d'en être séparé sous prétexte qu'elle est frappée de la lèpre. Le Pape répond : Jamais ! alors que toutes les reines de la terre seraient atteintes de la lèpre, il ne serait pas permis aux rois de contracter une autre union, dussent toutes les maisons royales s'éteindre. » Pour apaiser le Souverain Pontife le roi lui annonce qu'il va entreprendre une croisade. « C'est bien, répond le Pape, d'organiser une croisade, mais sache-le, le Crucifié ne reçoit tes services que si tu prends le parti de vivre chastement. Laisse donc ta concubine Bérengère, sinon il me faudra user envers toi de rigueur. » — Un fait plus célèbre que tous les précédents est le refus opposé par le pape Clément VII au sensuel roi d'Angleterre Henri VIII de reconnaître l'invalidité de son union avec Catherine d'Aragon. Henri menace le Pape de se séparer de Rome s'il ne lui est pas

permis de se séparer de la reine, le saint Siège reste attaché à son devoir et préfère perdre un des plus beaux royaumes du monde que de sacrifier dans un seul cas les droits de l'épouse (cf. Höller : *Ist das Papstthum Gotteswerk ?* p. 178-185).

Une circonstance qui a puissamment contribué à concilier le respect à la femme chrétienne, c'est le culte spécial dont la sainte Vierge, la Mère de Jésus et la gloire du sexe féminin a été de tout temps l'objet dans la sainte Eglise catholique. Un écrivain protestant, Weinhold, n'hésite pas à en faire l'aveu. D'ailleurs l'histoire est là : S. Robert d'Arbrissel voulut que ses moines fussent soumis à une abbesse en souvenir de la soumission des Apôtres à la très sainte Vierge. Le B. Henri Suso rencontrant un jour une pauvre femme du peuple dans un chemin étroit, marcha dans la boue pour la laisser passer. La femme toute confuse demanda au saint ce qui le déterminait à agir de la sorte. Le B. Suso répondit : « Je vénère en vous celle qui est l'honneur de votre sexe, la bénite Vierge Marie. »

Par la constante mise en action de tous les moyens que nous venons de dire, la sainte Eglise finit par concilier à la femme un respect qu'on n'avait pas soupçonné dans les temps anciens. Au moyen-âge, ce respect, ou plutôt ce culte atteignit des proportions presqu'exagérées. La dame, tel est l'être idéal dont l'influence domine la poésie, les batailles, les cours, les tournois et les exploits de la chevalerie. On vit à cette époque un roi de France, Louis VII, dater ses lois et ses actes du couronnement de sa chère Adèle. Un roi d'Espagne, Jacques d'Aragon proclama dans son code qu'il était défendu d'arrêter un homme que sa femme accompagnait durant le voyage. S. Louis IX avait fait graver sur son anneau nuptial l'image sacrée du Crucifié, entourée d'une couronne de lis et

de marguerites. Les lis faisaient allusion à la royauté, les marguerites à la reine qui portait le nom de cette fleur : Au-dessous du dessin, on lisait ces trois mots qui résumaient les amours de sa vie : *Dieu, la France et Marguerite.*

De nos jours, que d'égards, quelle courtoisie envers la femme même de la part de ceux qui ne pratiquent pas la religion chrétienne, mais subissent sans peut-être s'en douter les influences de cette religion ! Que dirai-je de la protection efficace accordée à la femme par toutes les législations modernes, nées à l'ombre de l'Eglise et imprégnées de son esprit ? Et si je voulais dévoiler le mystère de certaines familles chrétiennes dont le souvenir réjouit ma mémoire, que de joies suaves j'aurais à raconter ! Quelle magistrature comparable à celle qu'une mère forte et chrétienne exerce au milieu de ses nombreux enfants ! Tandis que selon l'expression d'un savant, la femme est chez les sauvages une bête de somme, en Orient un meuble, dans l'Europe chrétienne, elle est un enfant gâté. Et voilà ce qui prouve bien que non quelqu'idée profane, mais l'Eglise a été la vraie cause du relèvement de la femme. En effet, encore aujourd'hui la femme est méprisée partout où l'Eglise n'a pu faire pénétrer ses salutaires influences. Le musulman est persuadé que la femme n'a d'autre rôle que de servir l'homme ; il ne mange, ne sort jamais avec sa femme. Celle-ci est condamnée dans les appartements du sérail à une captivité perpétuelle. Quand il lui arrive de sortir, elle ne peut paraître que le visage voilé et le corps tout entier enveloppé à l'instar d'une momie égyptienne. En Chine, la famille prend le deuil quand une fille vient au monde : le père a le droit de l'exposer, de la vendre et de la mettre à mort. Dans certains pays de l'Orient, on refuse d'accepter les monnaies qui portent l'effigie d'une reine. En Afrique, on vend la femme

pour une bagatelle. Quand un voyageur lui demande le chemin, elle est obligée de répondre : « Je ne puis vous le montrer, car je ne suis qu'une femme. »

O femmes chrétiennes, que vous êtes donc redevables à l'Eglise catholique ! Que vous êtes obligées de l'aimer et de vous dévouer pour elle ! Que vous seriez ingrates, si vous vous tourniez contre elle ! Mais aussi que vous comprendriez mal alors votre intérêt, puisque la diminution de l'influence de l'Eglise à laquelle vous contribueriez aurait pour conséquence la diminution du respect dont vous jouissez maintenant.

Article III.

Jésus-Christ, l'Eglise et les classes laborieuses.

De tout temps l'homme a eu l'obligation de travailler. Adam lui-même fut placé dans le paradis terrestre pour y vaquer au travail. Qu'est en effet celui-ci sinon l'application méthodique de l'activité combinée de l'âme et du corps à la poursuite d'un but utile ? Toutefois tant que l'homme fut innocent, le travail ne lui coûta pas ; il fut plutôt pour lui une source de jouissances, un élément de bonheur. Le péché par l'influence néfaste qu'il exerça aussi bien sur le corps que sur l'âme de l'homme, par la malédiction aussi qu'il attira sur la terre qui se couvrit de ronces, ferma son sein à l'homme et ne céda plus ses fruits qu'à force d'être arrosée, cultivée, remuée, — le péché, dis-je, changea le travail en pénitence, en joug pesant et désagréable. Il s'en suivit qu'à mesure que les hommes laissèrent tomber en oubli l'idée du devoir, ils s'éloignèrent du travail et en firent l'objet de leur mépris. Les plus forts choisirent pour eux le plaisir et les occupations faciles, distrayantes (telles que la chasse, la guerre) pour se décharger du travail sur les plus faibles, c. à d. les femmes, les sujets et les

vaincus. Par là même que les inférieurs seuls étaient appliqués au travail, celui-ci tomba dans un discrédit universel, et ce discrédit même fit qu'on crut pouvoir traiter les travailleurs sans le moindre égard et même avec la plus grande cruauté. Aussi le sort des travailleurs fut-il lamentable dans l'antiquité païenne. L'esclave n'était pas une personne, c'était une chose, un instrument. Il n'avait aucun droit : ni celui de tester, ni celui de posséder, ni celui de se marier légitimement. Il était la propriété du maître qui le flagellait jusqu'au sang, s'il était paresseux, — lui brûlait les jarrets s'il fuyait, — le marquait au ventre avec un fer chaud s'il était gourmand, — lui fendait la langue s'il parlait trop, — lui rasait la tête, lui perçait les oreilles et l'exposait tout nu enchaîné à un poteau s'il voulait le vendre, — l'abandonnait au dieu Esculape ou le jetait aux murènes s'il avait envie de se débarrasser de lui. Tous les travailleurs n'étaient pas esclaves, je le veux bien, mais que ceux-ci étaient nombreux ! L'empire romain en comptait plus de quarante millions. Dans la seule ville de Rome, il y en avait 650,000 d'après Bunsen, — 900,000 d'après Backer-Marquardt, — ou même 1,300,000 d'après Zumpt.

L'Eglise eut dès l'origine le plus vif désir et forma le projet de rendre la liberté à tous ces malheureux. Pendant les temps de la persécution, elle ne put faire autre chose que prêcher les vérités dont la mise en pratique devait naturellement aboutir à l'abolition de l'esclavage. Elle n'eut pour cela qu'à commenter la prédication de Jésus-Christ qui avait fondé la nouvelle Loi sur la charité et annoncé la délivrance de tous les hommes par la vérité et la rédemption (1). Celui qui commenta le plus éloquemment cette prédication, ce

(1) *Veritas liberabit vos. Si ergo vos Filius liberaverit vere liberi eritis* (Joan. c. VIII, 35, 36). La vérité vous délivrera. Si donc le Fils vous délivre, vous serez vraiment libres.

fut l'Apôtre S. Paul. « Nous avons tous été baptisés, écrit-il, dans le même esprit, pour n'être tous ensemble qu'un même corps, soit Juifs, soit gentils, soit esclaves ou hommes libres » (I Cor. XII, 13). « Vous êtes tous enfants de Dieu par la foi qui est en Jésus-Christ, car vous tous qui avez été baptisés en Jésus-Christ vous avez été revêtus de Jésus-Christ ; il n'y a plus de Juif ni de Grec ; il n'y a plus d'esclave ni de libre, vous n'êtes tous qu'un en Jésus-Christ » (Gal. c. 3). Maîtres, dit-il encore, rendez à vos esclaves ce qui est juste et équitable, sachant que vous avez un maître au ciel, qui ne fait acception de personne (Eph. V, Col. IV). L'imagination, dit un auteur (2), se plaît à contempler ces millions d'hommes qui, courbés sous l'ignominie, lèvent à cette voix leurs yeux vers le ciel et exhalent un soupir d'espérance. Qui peut lire aussi sans attendrissement la lettre si touchante que le même Apôtre écrit à Philémon en faveur d'un esclave fugitif, nommé Onésime ? Il appelle cet esclave autrefois rebelle mais maintenant converti, son fils chéri qu'il a engendré dans les fers. Il conjure Philémon de le recevoir, comme l'objet de sa plus vive tendresse, non comme un esclave, mais comme un frère qui lui est cher. Vers la fin de la lettre, il devient plus pressant. « Moi Paul, vieillard, dit-il, je le demande à un vieillard, au nom de l'intime union qui règne entre nous, au nom de la lettre écrite entièrement de ma main. » Le langage humain est impuissant à exprimer l'effusion d'une telle charité.

Dès que l'Eglise put déployer son action au grand jour, elle se servit de son influence pour soulager le sort des travailleurs gémissant dans les fers. C'est à cette influence qu'il faut attribuer les lois pénales portées par Constantin le Grand contre quiconque mutilerait, tuerait un esclave, ou le marquerait d'un signe

(2) Bénard, *Le règne du Christ*, p. 120.

flétrissant — ainsi que les mesures prises par le même empereur pour diminuer ou supprimer les causes de l'esclavage (entre autres les combats des gladiateurs) et rendre plus facile l'affranchissement des esclaves. Dans de nombreux conciles l'Eglise intervient directement en faveur des classes laborieuses. Au concile d'Orléans (547) elle proclame le caractère sacré du droit d'asile ; au concile d'Elvire, elle condamne à 5 ans de pénitence le maître qui aura frappé son esclave, si la mort vient à la suite des coups, — au concile de Lyon (566) elle prononce l'excommunication contre quiconque, par violence ou par ruse, retiendra injustement en esclavage une personne libre. Ce qui montre l'efficacité de cette intervention de l'Eglise, c'est ce fait que pendant le temps de l'invasion des barbares, c. à d. pendant une époque où l'esclavage aurait naturellement dû augmenter et empirer, c'est précisément alors qu'il diminue et que le sort des esclaves est de plus en plus adouci.

Une nouvelle étape dans la voie des mesures libératrices en faveur des esclaves, est franchie par S. Grégoire le Grand qui admet les esclaves au sacerdoce et décrète que l'affranchissement doit être accordé à ceux qui veulent embrasser la vie monastique. Peu de temps après, considérant que l'indigence empêchait beaucoup d'esclaves d'accepter la liberté comme un bienfait, l'Eglise ouvre de nombreux hospices pour recevoir les affranchis pauvres ou incapables de travailler. Elle concède en retour d'une rente annuelle des portions de terre à ceux qui veulent se mettre sous sa protection. Peu à peu tous les esclaves acquièrent le droit de citer leurs maîtres en justice, de se marier sans leur consentement, de se racheter même à l'aide du fruit de leurs épargnes.

Insensiblement naissent les communes à la formation et à l'organisation desquelles l'Eglise a eu une

si grande part. Or, dans la commune, il n'y a que des hommes libres : c'est la disparition presque complète de la servitude humaine, surtout depuis que les croisades unissent seigneurs et serfs dans un même héroïque effort en faveur de la délivrance de la Terre-Sainte.

Dans un concile de Londres, tenu en 1102, la vente des hommes est prohibée et qualifiée comme elle mérite de l'être : on l'appelle *nefarium negotium,* un trafic infâme. En 1119, le concile de Toulouse, présidé par le pape Calixte II, décrète qu'il ne doit plus y avoir d'esclavage parmi les fidèles adorateurs de la Croix. Enfin à la fin du douzième siècle, Alexandre III, dans le 3e concile de Latran, déclare tous les chrétiens affranchis. C'est ainsi que l'Eglise travailla lentement, il est vrai, mais constamment et sûrement à l'affranchissement des classes laborieuses. Elle ne précipita rien de peur de bouleverser subitement l'ordre social existant et de faire ainsi plus de mal que de bien, mais elle marcha toujours de l'avant jusqu'à ce qu'elle eût réalisé son idéal si grand et si beau.

L'Eglise n'affranchit pas seulement les travailleurs, elle les *ennoblit,* elle leur donna la conscience de leur grandeur. Elle leur montra leur état élevé au plus haut degré de gloire en la personne de son Fondateur qui voulut passer la plus grande partie de sa vie dans un humble atelier et être appelé *fabri filius :* le fils du charpentier. Elle appliqua au travail même manuel ses fils de prédilection, les moines dont beaucoup étaient issus de grandes familles. Elle éleva sur les autels des ouvriers tels que SS. Crépin et Crépinien, des laboureurs tels que S. Isidore, des servantes telles que Zitta et Notburge. Elle effaça au moins partiellement les distances créées par l'inégalité des conditions sociales, elle confondit ces conditions à la Table-Sainte, au pied de la chaire de vérité, sur les marches des saints autels.

Elle prit sous sa protection la santé et les intérêts matériels des travailleurs en revendiquant pour eux comme pour les autres hommes le repos du dimanche et des jours de fête, en ne cessant de demander que l'enfant fût appliqué à l'étude des choses nécessaires surtout à celle de la religion et que la femme fût laissée à son ménage et aux travaux du foyer, les seuls qui lui conviennent, en réclamant pour les ouvriers le paiement intégral d'un salaire juste, non en marchandises mais en argent comptant. C'est ainsi que presqu'à la veille de la Révolution française qui allait le dépouiller de sa principauté, un prince-évêque de Liége, Jean-Théodore de Bavière dit dans son ordonnance du 4 sept. 1745 : « Un abus si criant.... devant être réprouvé comme une défraudation effective du salaire mérité par le pauvre ouvrier à la sueur de son front.... nous déclarons et voulons que les mandements émanés à ce sujet le 22 mai 1739 et le 8 février 1742, soient exactement mis à exécution et qu'à l'avenir tous marchands d'armes.... maîtres d'usines et de fosses à houille sans aucune exception, aient à s'y conformer, en payant réellement le salaire des ouvriers qu'ils emploient en argent comptant et point autrement » (cité par G. Kurth, *Les corporations ouvrières au moyen-âge).*

L'âge d'or des classes laborieuses fut sans doute cette époque du moyen-âge où les corporations fleurirent partout sur le sol de l'Europe. Ces corporations étaient des associations organisées par les ouvriers qui exerçaient un même métier. Elles comprenaient des gardes ou jurés, préposés à l'observation des statuts du métier, des maîtres qui avaient le droit d'ouvrir un atelier, des compagnons qui travaillaient dans la boutique des précédents, des apprentis qui comme le nom l'indique, apprenaient le métier, celui qu'ils choisissaient et qui était le plus conforme à leur goût.

L'enfant ne pouvait commencer l'apprentissage qu'à un certain âge, proportionné aux fatigues du métier qu'il choisissait. Une fois le contrat conclu en due forme entre lui et le maître, il devenait en quelque sorte membre de la famille de ce dernier qui lui devait nourriture, logement, vêtement et ne pouvait le renvoyer que pour des raisons très graves. L'apprenti ne pouvait quitter son maître avant l'expiration de son temps d'apprentissage, il lui devait respect, obéissance et confiance. En règle générale, un maître ne pouvait avoir qu'un seul apprenti : mesure fort sage, car d'une part chaque maître pouvait consacrer à l'éducation technique de son élève plus de temps, et une plus grande partie de son zèle ainsi que de ses forces, d'autre part on évitait les agglomérations de jeunes gens si funestes aux bonnes mœurs. L'apprenti ne devenait compagnon qu'après avoir achevé son temps d'apprentissage et passé un examen qui durait deux jours. Le compagnon ne pouvait être congédié par son maître sans cause légitime. Quand il n'était pas suffisamment payé, ou quand il était maltraité, laissé sans ouvrage, et pour d'autres raisons sérieuses encore, il pouvait se pourvoir devant le juge de police à l'effet d'obtenir son billet de congé. A Gand, dit M. Kurth, le maître en entrant en fonctions devait prêter serment de ne jamais travailler, ni faire travailler à prix réduit. Le salaire était porté à un prix uniforme. La corporation étant une association reconnue par l'Etat, les ouvriers étaient fiers d'en être membres, ils ne rougissaient pas de leur profession, tant s'en faut. Les tisserands de Cologne, dit Mgr Schmitz (dans son livre sur les *Béatitudes évangéliques*), avaient une si haute idée de leur dignité qu'ils n'eussent voulu échanger leur profession contre aucune autre. Les ouvriers de Hambourg, dit le même, n'eussent jamais consenti à paraître dans la rue tête

nue. Les maîtres étaient de petits seigneurs, mais qui étaient loin de faire ce qu'ils voulaient. Ils devaient soumission aux statuts de la corporation. La concurrence déloyale était punie. On ne pouvait, par des opérations frauduleuses, s'attirer des pratiques et les enlever au voisin. On devait s'entr'aider : les tailleurs p. ex. décidèrent qu'un lieu spécial serait désigné où les maîtres sans ouvrage se rendraient pour informer leurs collègues de leur état de gêne afin qu'ils pussent tous être occupés et gagner leur vie. Chaque corporation s'engageait à aider à la subsistance de ceux de ses membres qui étaient tombés dans la détresse par adversité. Quand un ouvrier tombait malade il était secouru, visité, consolé par ses confrères. L'histoire est là pour témoigner que pendant des siècles, surtout au 13e, au 14e et au 15e ces statuts furent observés, sauf bien entendu les exceptions que la faiblesse humaine ne pouvait manquer d'apporter à cette observation (cf. *Les corporations,* dans *La sainte Famille,* 1889, p. 133 et 188).

Aussi les avantages qui en résultèrent pour les classes laborieuses, furent-ils immenses. « La corporation des âges chrétiens, dit Ch. Périn, avait trouvé une solution qui donna aux classes industrielles des siècles de paix et de bien-être.... Elle procura à toutes les classes vouées au travail, le bienfait inestimable d'une certaine fixité des salaires et des profits, avec la fixité des positions. Entre les travailleurs de tous rangs qui composaient les communautés de métiers, il y avait cette solidarité qui est de la nature de toute œuvre industrielle et sans laquelle tout souffre dans le travail. » M. d'Haussonville écrit de son côté : « La corporation sut garantir pendant de longs siècles à ceux qui en faisaient partie tous les avantages du monopole et tous ceux de l'assistance mutuelle. La surveillance qu'elle exerçait tant au point de travail qu'au

point de vue de l'honorabilité, constituait pour ses membres un frein utile et, pour le public, une garantie sérieuse. L'esprit religieux qui régnait chez tous les artisans, comme dans les autres classes de la société, engendrait le plus beau de ses fruits, la charité, et la vie intérieure des corporations offre par là un contraste reposant avec la rudesse des temps au milieu desquels elles florissaient. » En général, les ouvriers vivaient dans l'aisance. Au 15e siècle, ils allèrent même en Allemagne jusqu'à réclamer plus d'un plat de viande au souper, ce de quoi les maîtres se plaignirent.

Mais, demanderai-je, où faut-il voir la source de cette prospérité des corporations ? Evidemment dans l'influence de l'Eglise. L'esprit religieux qui animait les corporations, le prouve suffisamment. Chacune était placée sous le patronage d'un saint, avait un autel dans une église, avec une lampe brûlant aux frais communs. Chacune avait sa place dans les processions.

Peu à peu des abus se glissèrent dans les corporations ; surtout à la suite des guerres civiles du 16e siècle, l'autorité royale s'appesantit sur elles, l'esprit chrétien s'en retira peu à peu. La Révolution française au lieu de les réformer, ce que d'ailleurs elle eût été impuissante à faire, les supprima et ainsi plongea l'ouvrier dans cet état d'isolement et d'abandon qui engendra la situation tendue, pénible, critique d'aujourd'hui.

C'est après avoir brutalement jeté par terre ce que l'Eglise avait laborieusement et miséricordieusement édifié que la Révolution lui reproche de ne rien faire pour l'ouvrier. Mais l'Eglise ne s'émeut pas de l'injustice de l'accusation. Elle poursuit silencieusement, courageusement son ministère de charité. On a anéanti les corporations chrétiennes du moyen-âge. Elle essaie

de les ressusciter en les appropriant aux besoins nouveaux créés par la machine. Le pape Léon XIII engage les ouvriers « à rentrer dans la voie où leurs pères et leurs ancêtres ont trouvé leur salut et celui des peuples », et de fidèles enfants de l'Eglise tant laïcs qu'ecclésiastiques s'emploient à faire entrer ce conseil dans la pratique. Même avant la publication de l'encyclique *Rerum novarum,* de zélés chrétiens, prêtres ou laïcs, avaient établi des corporations chrétiennes de divers genres : M. Harmel en avait fondé une au Val des Bois dans les conditions les plus défavorables (cf. son *Manuel* et l'opuscule : *chez le bon Père* par Standart. Le P. Ludovic de Besse et M. Van Bockstael, doyen de S. Christophe à Tourcoing avaient réalisé l'idée corporative dans des établissements moins importants (cf. *Sainte Famille,* t. 15, p. 249-252).

En général, l'ouvrier est d'autant plus aujourd'hui l'objet des incessantes préoccupations de l'Eglise qu'il a été l'objet dans ces derniers temps d'injustices plus flagrantes. Une preuve particulièrement palpable de cette sollicitude, ce sont les nombreux congrès sociaux organisés par les supérieurs ecclésiastiques ou hautement approuvés par eux. Ce sont les exhortations pressantes adressées par tant d'évêques à leurs prêtres dans le but de les intéresser aux œuvres ouvrières. C'est aussi une création de l'Eglise catholique que cette admirable congrégation des Aumôniers du travail, qui pour des prix dérisoires logent les ouvriers, leur donnent une nourriture substantielle et bien préparée et se mettent à la disposition des apprentis pour les perfectionner dans leur métier. Quant aux œuvres ouvrières établies par les catholiques sous l'inspiration de l'Eglise, elles sont si nombreuses que la simple énumération en est littéralement impossible (cf. P. Vermeersch, *Manuel social.* L'auteur ne s'y occupe que de la Belgique).

A côté des ouvriers industriels, il y a les ouvriers agricoles, les cultivateurs. Quoique leurs réclamations soient en général beaucoup moins tapageuses que celles des ouvriers de fabrique, elles ont ému le cœur de l'Eglise catholique et lui ont inspiré la création d'œuvres aussi nombreuses qu'utiles. Une mention spéciale me semble revenir ici à un prêtre, l'abbé Mellaerts, qu'on a appelé avec raison : *le père des paysans*. Son institution principale, le *Boerenbond,* se propose une triple mission : la défense des intérêts matériels et moraux des paysans, l'amélioration de la législation agraire, l'organisation corporative de l'agriculture.

Puissent donc les ouvriers et les cultivateurs comprendre quelle mère dévouée ils possèdent dans la personne de l'Eglise ! Puissent-ils se détourner de ceux qui ne les flattent que pour les exploiter et ne les entretiennent de leurs malheurs que pour les pousser à la révolution ! On accuse quelquefois l'Eglise de ne pas avoir fait assez, de ne pas encore faire assez pour le soulagement du sort des travailleurs. Mais qu'on la laisse donc libre, qu'on cesse d'exciter les défiances et les soupçons contre elle, qu'on lui rende l'ascendant qu'elle avait au moyen-âge, qu'on écoute ses enseignements et qu'on exécute ses conseils, que patrons et ouvriers viennent déférer à son tribunal les questions qui les séparent, que les travailleurs surtout accourent auprès d'elle pour lui confier leurs peines — et la face de la terre se renouvellera, les épines que le sol produit en si grand nombre s'émousseront et se couvriront de fleurs et des chants d'allégresse retentiront là où maintenant on n'entend que des blasphèmes et des imprécations.

Article IV.

Jésus-Christ, l'Eglise et les déshérités de la fortune.

Un monde qui appelait le travail un déshonneur, ne pouvait voir dans la pauvreté qu'une honte, et de fait l'expression : *turpis paupertas (la honteuse pauvreté)* était devenue usuelle chez les peuples de l'antiquité. Les stoïciens se glorifiaient de n'avoir aucune compassion pour le pauvre. L'heureux laboureur décrit par le tendre Virgile ne connaît pas la pitié envers l'indigent. Que voulez-vous ? c'était l'esprit du paganisme. Sparte excluait les pauvres des repas publics parce qu'ils étaient incapables de fournir leur quote-part. La loi des douze Tables (Rome) permettait au créancier non seulement de vendre son débiteur insolvable mais de le mettre à mort. Ce n'était pas une chose rare de voir les usuriers pressurer les pauvres au point de les contraindre à vendre leurs enfants. La distribution des aumônes dont l'histoire des derniers temps de la république romaine fait mention n'était elle-même qu'un égoïsme déguisé. On gratifiait les pauvres de quelques aumônes pour s'en faire des créatures ou des instruments.

Les choses en étaient là quand le Verbe s'incarna et de riche devint volontairement pauvre. Il naquit dans une étable, d'une vierge vivant du travail de ses mains. Pendant sa vie publique, il n'eut pas une pierre pour y appuyer sa tête fatiguée, — il dut être enseveli dans un tombeau d'emprunt. Jésus-Christ pauvre se plaisait avec les pauvres : C'est aux pauvres qu'il annonça de préférence l'Evangile, — il cita un jour l'évangélisation des pauvres comme une preuve de sa mission. Il adressa si souvent des paroles de consolation aux déshérités de la fortune qu'on a pu écrire : *l'E-*

vangile du pauvre (1). Il assista une fois à des noces : ce fut chez des gens de condition si modeste qu'ils manquèrent bientôt de vin et Notre-Seigneur en prit occasion pour faire son premier miracle. Que de fois il recommanda l'aumône comme un moyen de se faire des pauvres les portiers du ciel ! Quand on voulait le suivre, la première condition qu'il posait était la vente de tous les biens en faveur des pauvres.

Les Apôtres continuèrent l'enseignement du Maître. Une grande partie du 2e chap. de l'épître de S. Jacques est consacrée à l'éloge de l'aumône. « *La religion pure et immaculée devant Dieu,* dit-il, *est celle-ci : visiter les orphelins et les veuves dans leurs tribulations* » (ch. I, v. 21). S. Jean écrit à son tour : *Celui qui a la substance de ce monde et, voyant son frère dans le besoin, ferme ses entrailles, comment la charité de Dieu demeure-t-elle en lui ?* » (ép. I, ch. III, v. 17).

A travers les siècles, les chaires chrétiennes retentissent des accents enflammés par lesquels les ministres de Jésus-Christ exhortent les fidèles à la charité envers les pauvres. Le grand S. Basile revient si souvent et si vivement sur cette obligation qu'on a pu le surnommer justement l'apôtre de l'aumône. L'un des plus beaux chefs d'œuvre de l'éloquence de la chaire en France est le magnifique discours de Bossuet sur *l'éminente dignité du pauvre dans l'Eglise catholique.* Aujourd'hui rien n'est plus fréquent que des sermons de charité prononcés surtout en faveur des pauvres. La plume des écrivains n'est pas moins active que la langue des prédicateurs pour pousser au soulagement de ces malheureux et grâce à cette action combinée le peuple catholique est comme imprégné de cette vérité que l'indigent est un autre Jésus-Christ, un membre, une sorte de relique de Notre-Seigneur.

(1) C'est le titre d'un ouvrage bien connu et très édifiant de Mgr Baunard.

Dès lors le riche qui fait l'aumône se croit heureux de pouvoir prendre sur son superflu, et le pauvre qui la reçoit ne se sent pas humilié en se voyant assisté par de plus fortunés que lui.

On n'attend sans doute pas de moi que je retrace ici l'histoire de la charité. Tout un volume n'y suffirait pas. Qu'on m'autorise à n'offrir que quelques traits. Dès les tout premiers commencements de l'Eglise, nous voyons les fidèles de Jérusalem déposer leurs biens aux pieds des Apôtres et ne former réellement qu'une famille, un cœur et une âme. Dès le premier siècle du christianisme nous voyons aussi en usage les repas de charité ou agapes dont les riches faisaient les frais et auxquels tous les chrétiens indistinctement prenaient part (cf. *Dict. des antiquités chrét.* par Martigny, au mot *Agapes*). Une manière plus pratique et plus efficace de venir au secours des pauvres, ce sont les distributions d'aumônes qui remontent aussi aux premiers temps du christianisme. La caisse de la primitive Eglise était alimentée tant par les oblations c. à d. les choses qu'on offrait pour la célébration du saint Sacrifice que par les collectes qu'on avait coutume de faire après la sainte Communion. La distribution des secours prenait tant de temps aux Apôtres qu'elle les empêchait de vaquer suffisamment à leurs fonctions spirituelles, et ils furent obligés de s'en décharger sur les diacres. Des diaconies furent peu à peu fondées dans toutes les villes où le christianisme pénétra et on dressa les listes des pauvres à secourir. Ceux-ci étaient appelés les seigneurs, dénomination qui pourrait paraître amèrement ironique, si on ne savait l'esprit profondément chrétien qui présidait à l'exercice de la charité. Même au plus fort de la persécution, les pauvres ne furent pas délaissés, et on connaît ce trait de S. Laurent qui sommé de livrer les trésors de l'Eglise, fit vite

réunir les pauvres et les présenta au préfet en disant : Voici les richesses de l'Eglise, elle n'en a pas de plus précieuses. Dès les temps les plus reculés, les revenus de l'Eglise furent partagés en quatre parts : la 1ère allait immédiatement aux pauvres, la 2de était remise entre les mains de l'évêque, mais en tant que celui-ci était le tuteur des pauvres et de tous les malheureux, la 3e était consacrée à l'entretien du clergé et la 4e à la restauration, à la construction, ainsi qu'à l'embellissement des églises. S. Jean Chrysostôme rapporte que de son temps l'Eglise d'Antioche dont les revenus n'étaient cependant pas très considérables, nourrissait journellement 3000 vierges et veuves, abstraction faite de l'hospitalité qui était donnée aux voyageurs et des soins qu'on prodiguait aux prisonniers et aux lépreux. S. Basile fonda à Césarée un très grand hôpital qui resta célèbre pendant des siècles et dont S. Grégoire de Nazianze dit qu'il constituait une petite cité au sein de la grande. Au rapport de saint Jérôme, S. Exupère de Toulouse souffrit la faim, pour satisfaire aux nécessités des autres ; il avait le visage pâle et défait par les jeûnes ; il épuisait son corps pour nourrir les membres de Jésus-Christ. La pauvreté l'avait réduit à porter le corps du Seigneur dans un panier d'osier et son sang dans un vase de terre (*ep. ad Rusticum*). De fait, pour subvenir aux nécessités des indigents les évêques vendaient jusqu'aux vases sacrés. L'empereur Justinien dut même mettre une limite à leur générosité en statuant que la vente des ciboires ne serait permise qu'en cas de captivité et de disette.

Une œuvre de charité grandement en honneur pendant les premiers siècles de l'Eglise, fut l'hospitalité donnée aux pèlerins. Non seulement on fonda de nombreux hôpitaux pour les recevoir, mais les évêques et beaucoup de fidèles réservaient une ou plusieurs chambres de leur habitation et les tenaient prêtes

pour les étrangers qui viendraient frapper à leur porte. Et comme on appelait chaque chambre du nom de celui qui l'occupait (chambre du père, de la mère....) on donnait à la chambre réservée aux étrangers le nom de *chambre du Christ,* comme nous l'apprend S. Jean Chrysostôme.

L'Eglise s'étend sans cesse et en s'étendant montre bien par sa charité envers les pauvres qu'elle reste l'Eglise de Jésus-Christ. Dans combien de ses conciles elle s'est occupée d'eux avec une touchante sollicitude ! Celui de Chalcédoine ordonne qu'on établisse des maisons où seront reçus et entretenus les orphelins, les vieillards et les infirmes. Celui d'Orléans (an 540) frappe d'excommunication ceux qui seraient assez osés pour s'emparer des hôpitaux. Celui de Tours (an 566) prescrit que chaque ville entretienne ses pauvres et que les prêtres et les fidèles de la campagne nourrissent les leurs. Et après tous les autres, le concile de Trente rappelle à tous les ministres de l'Eglise le soin paternel des pauvres comme une obligation essentielle du ministère pastoral. Les prescriptions des conciles ne furent pas lettre morte. Ainsi au moyen-âge un hôpital était annexé à presque tous les monastères et aux collégiales des chanoines, non-seulement pour recevoir les pèlerins, mais encore pour subvenir à la subsistance et au soulagement des pauvres et des malades. « Ce serait une longue et touchante liste, dit l'abbé Postel, que celle des maisons religieuses destinées au soulagement de l'infortune, en France seulement. » Pour ne parler que de celles qui existaient avant la première Révolution en 1789, les pauvres convalescents avaient l'Ordre des Bethléemites, les pauvres étrangers l'Ordre de sainte Marie du Secours ; les voyageurs l'Ordre de S. Augustin ; les pauvres honteux l'Ordre de Notre-Dame de Miséricorde ; le vice repentant l'Ordre des Religieuses pénitentes ; le

roi de Pologne, Stanislas, retiré en Lorraine, avait même créé des hôpitaux pour les cas imprévus » *(L'Eglise, insigne bienfaitrice des pauvres,* p. 278). A côté de ces Ordres dont la raison d'être distinctive était le soulagement de la pauvreté et des infortunes de toutes sortes, il y avait de nombreux Ordres à but différent, mais donnant dans leur activité une immense place à l'exercice de la charité. Plusieurs de ces Ordres étaient riches mais il faut avouer qu'ils étaient prodigues de leurs richesses envers tous les déshérités de la fortune. Les bénédictins de Fulde dépensaient la majeure partie de leurs revenus à nourrir et même à vêtir des milliers d'hôtes, de voyageurs et de malheureux. L'abbaye de S. Germain entretenait à elle seule dès le 9e siècle, plus de deux mille ménages, comprenant plus de dix mille âmes ; Cluny entretenait annuellement dis-sept mille pauvres, et Hirschau en nourrissait journellement environ deux cents. L'abbaye du Mont-Cassin abandonnait aux indigents gratuitement ou moyennant un cens très modique, la ferme des essarts, ou des défrichements situés sur des terres éloignées qu'elle ne pouvait ni cultiver ni inféoder à ses vassaux (Lachaud : *Où est le bonheur du peuple ?* p. 104).

La charité de l'Eglise envers les pauvres au lieu de diminuer avec le temps sembla prendre de siècle en siècle de nouveaux accroissements. C'est ainsi qu'au 19e siècle on a vu éclore en France deux œuvres admirables qui ne le cèdent en rien à tout ce que l'amour du pauvre avait inspiré jusque là. Je veux parler de l'institution des petites Sœurs des pauvres et des conférences de S. Vincent de Paul. Rien de plus humble que les commencements des petites Sœurs. Deux jeunes filles auxquelles vint bientôt se joindre une domestique, eurent la pensée de venir au secours des vieillards pauvres et délaissés. Elles recueil-

lirent d'abord une femme aveugle et puis plusieurs autres femmes aussi malheureuses que pauvres. Le vicaire de la paroisse, l'abbé le Pailleur, les dirigeait et les encourageait ; on loua un mauvais rez de chaussée et quand cette place fut devenue trop étroite, on acheta un local plus vaste. Le prêtre donna ses économies, plus sa montre, son calice et ses burettes d'argent ; les jeunes filles donnèrent aussi ce qu'elles avaient. La Providence intervint et au bout d'un an tout fut payé. Les petites Sœurs des pauvres ont maintenant de vastes établissements en grand nombre (1). Plusieurs fois par semaine, elles sortent avec leur charrette tirée par un âne et s'en vont à droite et à gauche quêter des provisions. Elles sont d'un dévouement et d'une patience à toute épreuve. Elle n'ont au cœur que deux amours : celui du bon Dieu dans le ciel, et celui des « bons petits vieux et des bonnes petites vieilles » sur la terre. Et dire que des baronnes et des comtesses se cachent sous l'humble vêtement des petites Sœurs ! — Leur dévouement trouve de généreux imitateurs dans les membres des conférences de S. Vincent de Paul qui se recrutent parmi les laïques et non contents de donner des aumônes aux pauvres, vont visiter ceux-ci à domicile. La beauté du but qu'ils poursuivent est bien décrite dans ces paroles du Manuel de la Société : « La société de S. Vincent de Paul, y lisons-nous, réalise le précepte de la charité envers les pauvres de la manière la plus parfaite. Elle ne va pas seulement chez l'indigent avec quelques offrandes, elle y va surtout avec une âme vivement touchée, et d'où, avec la grâce de Jésus-Christ, sortent sans effort quelques-unes de ces paroles qui sont aussi des bienfaits,

(1) Une bénédiction manifeste de Dieu repose sur l'institut des petites Sœurs. Lire à ce sujet l'intéressant ouvrage de Mgr Baunard : *Ernest Lelièvre et les établissements des petites Sœurs des pauvres.*

et les premiers de tous ; elle fait entrer dans le pauvre cette conviction qu'on fait plus que le plaindre, plus que le secourir, et qu'on l'aime. Elle ne se borne pas à entrer en courant dans son domicile ; elle s'y asseoit, elle prend possession de sa seule chaise, et là elle écoute le récit des malheurs de cet infortuné ; elle le presse de se décharger de certains secrets qui lui pèsent ; elle mêle ses larmes aux siennes, et à force de patience, de relations affectueuses et de temps, elle fait naître dans ce cœur desséché le retour de l'amitié qu'on lui a montrée » (Manuel de la Soc. de S. Vincent de Paul. Introduction, p. 15-16). Fondée en 1830 par huit jeunes gens de foi et de cœur, elle compta déjà en 1840 dans la seule ville de Paris plus de 1000 membres qui visitaient et soutenaient près de 2000 familles. Aujourd'hui on évalue le nombre des conférences répandues dans le monde entier à plus de 5000 ; plus de 10 millions de francs sont distribués annuellement aux pauvres par leur intermédiaire (1).

Article V.

Jésus-Christ, l'Eglise et l'humanité souffrante.

Le péché, en bouleversant le plan primitif du Créateur, a changé la terre en un lieu d'épreuves, en une

(1) La société de S. Vincent de Paul fut introduite en Belgique en 1842 et reçut son affiliation en 1845. Après 3 années, elle comprenait 10 conférences, composées de 170 membres, visitant 668 familles pauvres, auxquelles elles avaient distribué en secours divers 22,163 frs. En 1905, elle comptait 1058 conférences groupées autour de 121 conseils particuliers et de neuf conseils centraux, comprenant 16,987 membres effectifs, 22,814 membres honoraires, visitant toutes les semaines 23,978 familles pauvres, patronnant plus de 15,000 apprentis et recueillant en aumônes pour les distribuer en secours de toute espèce, plus d'un million deux cent mille francs, c. à d. le dixième environ des recettes de la société dans le monde entier (D'après un rapport lu à Liége en 1905).

vallée de larmes, en un calvaire planté partout de croix. Si vous regardez devant vous, vous voyez la croix, si vous jetez votre regard en arrière, vous l'y voyez aussi, elle se dresse à votre droite, à votre gauche. L'homme naît en pleurant et il meurt en soupirant. Personne ne bénéficie d'une exception. Il tombe même, dit un jour la reine du Piémont à Mgr Mermillod qui s'étonnait de la trouver en pleurs, il tombe plus de larmes sur la robe de satin de la princesse que sur le tablier rapiécé de la pauvre veuve. L'humanité depuis le lugubre drame du Paradis terrestre, est ce pauvre blessé qui gît sur la route et se débat dans les affres d'une pénible agonie. Le paganisme a passé à côté de ce blessé, a déclamé à la vue de ses plaies profondes quelques phrases sonores telles que celle-ci : *Je suis homme et rien de ce qui est humain ne m'est étranger ;* mais la commisération n'a pas pénétré jusqu'au fond de son cœur saturé de jouissances sensuelles ; aussi pas une fondation en faveur des malheureux, pas un homme, pas une femme se faisant du soulagement des misères une vocation, pas une vestale pour les autels de la pitié. Le judaïsme a passé aussi à côté de ce blessé qui est l'humanité souffrante, mais dur par instinct, il n'a été bienfaisant que par obéissance à la loi, et puis il n'a étendu sa charité qu'à sa nation.

Alors est venu le bon Samaritain. Il a vu le blessé et s'est arrêté ; sincèrement et profondément ému, il s'est penché sur le malheureux et a répandu sur les blessures large ouvertes le baume de ses célestes consolations. « Bienheureux ceux qui pleurent, car ils seront consolés ; bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice.... » Son cortège habituel a été la troupe toujours si nombreuse des malheureux : les malades, les sourds, les aveugles, les possédés du démon, les boîteux, les lépreux sont allés

à lui, ou il est allé à eux et que de fois il a fait appel à sa puissance divine pour mettre fin à leurs maux. A la vue des larmes d'une veuve qui accompagnait la dépouille de son fils unique au cimetière, il s'est senti attendri, — en présence du tombeau dans lequel on avait déposé Lazare, il a pleuré abondamment.

Le bon Samaritain avant de quitter la terre a confié l'humanité souffrante à l'hôtellerie de son choix, et surtout il a bien recommandé au maître de l'hôtellerie de ne ménager aucune peine, aucune dépense pour rendre à l'humanité la santé et le bonheur. Cette hôtellerie est la sainte Eglise où toutes les misères imaginables ont trouvé depuis 19 siècles le plus efficace soulagement.

Dès le 1er siècle, nous voyons des familles chrétiennes recevoir chez elles des malades pour leur donner les soins les plus attentifs et les plus touchants. Les époux Julien et Basilissa transforment même leur demeure en hôpital et y servent les malades de leurs mains. Quand la peste éclata à Alexandrie (an 249) les païens ne montrèrent que de la cruauté même envers les leurs ; ils firent le vide autour des malades, les laissèrent mourants sur les chemins et refusèrent de leur donner la sépulture. Les chrétiens au contraire, quoiqu'ils eussent eu beaucoup à souffrir de la part des infidèles, prirent soin de leurs malades, leur fermèrent les yeux, portèrent les cadavres sur les épaules pour les ensevelir convenablement. Plusieurs moururent victimes de leur charité, immédiatement d'autres prirent leur place. Même spectacle à Carthage vers la même époque.

Dès que l'Eglise eut recouvré la liberté, on vit surgir partout des institutions de charité. S. Fabiola fonda le premier hôpital à Rome ; S. Jean Chrysostôme développa l'institution des hôpitaux à Con-

stantinople et plaça à la tête de chacun deux prêtres auxquels étaient adjoints des médecins, des cuisiniers et des aides subalternes. A Alexandrie, vers le même temps, six cents infirmiers étaient employés sous la direction de l'évêque au service des malades. Vers la fin du 5e siècle, grâce au zèle des évêques, à peu près toutes les grandes villes étaient dotées d'hôtels-Dieu, élevés à l'aide des généreuses offrandes des fidèles. Les campagnes n'en furent cependant pas dépourvues : la plupart des grandes communautés de religieux avaient une maison de ce genre dans leurs bâtiments. Par suite des relations avec l'Orient, une nouvelle maladie fit son apparition en Europe, l'une des plus repoussantes et des plus pénibles de toutes : la lèpre. Aussitôt des asiles furent construits où les victimes du cruel mal pussent trouver aide et soulagement. A un moment donné on compta 2000 de ces asiles en France, 20,000 en Europe. Aujourd'hui il n'est pas une seule misère, pas une infirmité pour le soulagement de laquelle la charité catholique n'ait élevé et n'entretienne — quelquefois au prix de grands sacrifices pécuniaires — des asiles ou des hospices. Il y a des établissements pour les aveugles, pour les sourds, les muets, les incurables ; il y en a pour les aliénés, il en existe pour tous les genres de malheureux. Un impie a été jusqu'à dire du catholicisme qu'il était « la Religion des hôpitaux ». Il a cru le déprécier en parlant ainsi, il ne s'est pas aperçu que ce mot est l'un des plus beaux éloges qu'on puisse lui décerner.

Sans doute, le pouvoir civil a aussi fondé grand nombre d'établissements charitables. Mais par qui ces établissements sont-ils le plus souvent desservis ? Par les religieux et les religieuses. Surtout dans le cours de ces derniers siècles, sont sortis du sein de l'Eglise catholique de nombreux Ordres se consacrant exclu-

sivement au soin des malheureux et des malades. Et quel dévouement que celui des membres de ces ordres ! En 1890, le gouvernement prussien fit faire une statistique des cas de mort qui se produisaient dans les rangs des Sœurs de Charité. Il ressort de ce travail que plus de 68 °/₀ de ces Sœurs meurent de phtysie, longtemps avant le temps ; je dis : *longtemps* et de fait il paraît que la plupart abrègent leur vie de plus de la moitié (cf. Heimbucher, *Ordensgeschichte* T. II, p. 436). Dans son intéressant ouvrage : *La charité privée à Paris,* l'incrédule Maxime du Camp a soulevé un petit coin du voile qui dérobe aux regards distraits du public les scènes de dévouement dont les hôpitaux desservis par les Filles de S. Vincent de Paul et autres Sœurs de Charité sont sans cesse le théâtre et le monde frivole a à cette vue jeté un cri de stupeur et d'admiration. L'esprit de sacrifice de ces religieuses est si éclatant que des gouvernants incrédules ne peuvent s'empêcher malgré leur sectarisme, de le reconnaître quelquefois, de le louer, de le récompenser par les plus hautes distinctions de ce monde. L'Arabe est si émerveillé à la vue de l'héroïsme des Sœurs garde-malades que pour caractériser leur charité, il ne trouve pas de meilleure expression que celle d'*Anges sans ailes*. Que dis-je : Voltaire lui-même, le cynique incrédule, l'homme qui riait de tout, ne trouvait sur la terre rien de comparable au sacrifice que fait le sexe le plus faible de la beauté, de la jeunesse, souvent de la haute naissance pour soulager ces ramas de toutes les misères humaines dont la vue est si humiliante pour l'orgueil humain et si révoltante pour notre délicatesse. Il avouait que les peuples séparés de la communion romaine n'ont jamais imité qu'imparfaitement une charité si généreuse (*Essai sur les mœurs*, ch. 139). La bonté que la sainte Eglise a de tout temps témoignée aux malades, elle l'a éten-

due aux blessés. Chaque fois qu'une guerre éclate, les prêtres, les religieux, les religieuses sont là au milieu des projectiles pour voler au secours de ceux qui tombent, les emporter dans les lazareths et leur donner les soins que leur état réclame. On en eut pendant la campagne de 1870 un exemple encore présent à toutes les mémoires. Les prêtres montrèrent dans cette célèbre guerre tant de courage et de dévouement sur les champs de bataille que le général Ambert a pu consacrer au récit de leurs exploits tout un livre intitulé : *L'héroïsme en soutane*. Les religieuses ne furent pas moins admirables. Dans les hôpitaux, les religieux firent merveille. A Paris, le vénérable Frère Philippe, le supérieur général des Frères des écoles chrétiennes, dirigea malgré ses quatre-vingts ans bien sonnés, toute une armée d'infirmiers et de brancardiers, venus de ses écoles. A Sedan les Frères allèrent quêtant des matelas pour les blessés, pansèrent leurs plaies et servirent de secrétaires pour les messages à transmettre aux familles. Les religieux de tout Ordre, franciscains, dominicains, jésuites, rédemptoristes transformèrent partout leurs maisons en ambulances. Les évêques donnaient l'exemple. A Alger, l'un des plus pauvres diocèses français, Mgr Lavigerie abandonna au profit des blessés la moitié de son traitement. A Lyon, Mgr Ginouilhac avait établi pour eux cinquante lits dans son propre palais etc.

L'Eglise ne s'applique pas seulement à guérir les plaies des infortunés qui sont frappés dans les guerres, elle s'est constamment efforcée de les prévenir en propageant les idées de paix et de fraternité. Au moment où Jésus-Christ confia à l'Eglise catholique la direction spirituelle de l'humanité, les combats des gladiateurs étaient en grand honneur. Des centaines, des milliers de ces malheureux étaient obligés de s'entretuer pour le seul divertissement du peuple.

L'Eglise ne put voir ces spectacles cruels sans que son cœur en saignât de pitié. Sous l'influence des idées propagées par elle, l'empereur Constantin décréta des mesures énergiques contre les combats du cirque, mais l'abus était trop invétéré pour qu'une première protestation, même soutenue par de sévères châtiments, en eût raison. S. Télémaque, un ermite, vint alors d'Orient à Rome, se jeta au moment d'un combat engagé avec acharnement au milieu de deux lutteurs et s'écria : *Arrêtez, plus de cruauté, vous êtes tous frères.* Les gladiateurs suspendirent la lutte, mais le saint tomba sous une grêle de pierres dont l'accabla le peuple irrité. Toutefois la mort de S. Télémaque fut le signal de la fin de l'horrible coutume contre laquelle il s'était élevé avec tant de courage. Le pape Anastase profita en effet du tragique événement pour presser plus fort que jamais l'empereur Honorius d'abolir définitivement les combats des gladiateurs et pour le bonheur de ces malheureux il eut gain de cause.

Quand au moyen-âge les guerres privées se multiplièrent de toutes parts, quantité d'évêques décrétèrent la *Paix de Dieu* qui imposait aux laïques le serment d'éviter toutes les injustices et les rixes à main armée. Comme l'expérience prouva bientôt l'impossibilité de tenir un serment aussi étendu, on substitua à la Paix de Dieu la *Trève de Dieu*. Cette dernière consistait dans la cessation de toute hostilité depuis le coucher du soleil, le mercredi soir, jusqu'à son lever, le lundi matin, de même pendant tout l'avent, le carême et les jours de grande solennité. Durant ces temps d'armistice, non seulement toute attaque formelle, toute effusion de sang, toute spoliation étaient interdites, mais il était encore défendu d'élever des fortifications nouvelles ou de travailler aux anciennes non commencées quinze jours avant l'ouverture du jeûne. Certains

lieux (les cimetières et les églises), et certaines personnes (les voyageurs, les clercs non armés, les paysans occupés au travail de la terre) étaient sous la sauvegarde perpétuelle de la Trêve de Dieu. Un protestant, Sismondi, regarde cette institution comme une des plus glorieuses entreprises du clergé, celle qui contribua le plus à adoucir les mœurs, à développer les sentiments de commisération entre les hommes, à faire jouir les peuples d'autant de sécurité et de calme qu'en pouvait admettre alors la société.

Une grande infortune qui n'a pu manquer de toucher le cœur de la sainte Eglise, c'est la captivité. Vers le 12e siècle, les Mahométans avaient acquis une puissance redoutable. Pour prévenir la conquête de l'Occident par ces fanatiques, et repousser leurs injustes invasions, les chrétiens durent plusieurs fois prendre les armes contre eux. A la suite de ces guerres, de nombreux chrétiens étaient faits captifs, chargés de lourdes chaînes, appliqués aux travaux les plus fatigants et accablés de toutes sortes de mauvais traitements. Pour venir au secours de ces malheureux prisonniers, deux Ordres religieux se fondèrent, celui des Trinitaires et celui de Notre-Dame de la Merci. Les Trinitaires poussaient l'héroïsme jusqu'à ajouter aux trois vœux ordinaires celui de se livrer eux-mêmes pour prendre la place des autres. Raconter tous les périls que durent affronter et les difficultés, les fatigues que durent surmonter ces vaillants religieux, est chose impossible, mais aussi que de prisonniers ils délivrèrent et rendirent à leurs familles respectives ! Leur dévouement se soutint pendant 6 siècles, c. à d. aussi longtemps qu'il fut nécessaire.

Les maladies, les guerres, la captivité dont nous venons de parler sont loin d'être les seules manifestations de la douleur en ce monde ; ces manifestations sont presqu'innombrables, mais quelque nombreuses

qu'elles soient, elles ont toutes trouvé une consolatrice dans la personne de l'Eglise. De tout temps celle-ci a pris la défense du faible opprimé contre le fort oppresseur. Au commencement du moyen-âge, elle s'est dressée en face des barbares envahisseurs ; plus tard elle a résisté courageusement aux souverains autocrates (Henri IV, Henri V, Frédéric II) qui avaient adopté la maxime païenne : *Cæsar lex viva,* César, voilà la loi vivante. Ce fut par les foudres du Vatican, dit l'historien Michaud, que fut préservée l'indépendance des villes. Par la célèbre bulle : *In cœna Domini,* confirmée sur ce point par celles de Pie V, de Paul V et d'Urbain VIII, l'Eglise prononça l'excommunication contre les fauteurs de péages injustes (1).

Mais ce serait mal connaître la charité de l'Eglise catholique que de croire qu'elle n'est touchée que des maux de ses enfants ; les souffrances des sauvages, des nègres ne lui vont pas moins au cœur. Une des plus grandes taches qui souillent l'époque moderne, c'est la traite des noirs. Depuis le 15e siècle jusqu'au 19e des millions de noirs (d'après quelques auteurs quarante millions) ont été transportés d'Afrique sur les plages du Nouveau-Monde pour y être employés aux rudes travaux de la colonisation. Les Souverains Pontifes, Pie II, Paul III, Urbain VIII, Benoît XIV et Grégoire XVI ont protesté avec la plus grande énergie contre cette tyrannie et c'est grâce en grande partie à leurs protestations et aux efforts des missionnaires catholiques que l'émancipation est presque un fait accompli chez tous les chrétiens (cf. Encyclique de Grégoire XVI dans Guibé *L'Eglise et les réformes sociales*).

(1) On peut voir dans Guibé (*L'Eglise et les réformes sociales* p. 183-187) plusieurs autres traits de la sollicitude avec laquelle les Papes ont tâché de prévenir les charges trop lourdes que des seigneurs ou des rois auraient voulu faire peser sur le peuple.

Il est donc bien vrai que l'Eglise catholique n'a laissé, ne laisse aucune souffrance sans y remédier dans la mesure du possible. Sa compassion, sa charité, sont immenses parce qu'elle vient de Jésus-Christ, l'Amour infini fait chair. Que le protestantisme est froid, comparé à l'Eglise romaine! Pourquoi? parce qu'il n'a pas de cœur, ou que du moins ce cœur n'est pas rempli de l'amour de Jésus-Christ.

On raconte qu'un jour deux ministres anglicans, désireux de doter la Grande-Bretagne d'une congrégation d'hospitaliers, se rendirent chez le R. P. Etienne, supérieur général des Sœurs de S. Vincent de Paul; ils le prièrent de leur faire connaître l'organisation de cet Ordre illustre. Le P. Etienne leur remit le règlement et leur fournit toutes les explications qu'ils pouvaient désirer. En se retirant, ils remercièrent avec effusion le R. Père, et lui exprimèrent le bonheur qu'ils éprouvaient dans l'espérance que bientôt l'Angleterre protestante aurait enfin sa Sœur de Charité. — Hélas! vous ne réussirez pas, leur dit le P. Etienne. — Nous ne réussirons pas! Et pourquoi? reprirent nos clergymen; nous avez-vous caché quelque chose du mécanisme de votre œuvre? — Je ne vous ai rien caché, répondit le supérieur, et vous pourrez construire la machine, mais vous n'aurez pas la vapeur.

Le P. Etienne avait raison, l'Angleterre en est encore à trouver ce qu'elle nous envie par dessus tout.

Pendant la guerre d'Orient, une généreuse lady, Miss Nightindale tenta de créer dans sa patrie une société semblable à celle de nos Filles de S. Vincent de Paul. On applaudit à son dessein; on mit de l'argent en abondance à sa disposition, mais le principal fit défaut : des vocations pour la société projetée. Quelques rares jeunes filles s'annoncèrent, plusieurs d'entre elles, personne ne s'en étonnera, ne tardèrent pas à entrer dans l'Eglise catholique.

L'Allemagne protestante fait grand cas de ses diaconesses, mais ni leur dévouement ni leur nombre, les protestants eux-mêmes l'avouent, ne sauraient entrer en parallèle avec le dévouement et le nombre des religieuses catholiques. Non, le protestantisme ne saurait se mesurer avec le catholicisme sur le terrain de la charité. Il nous montre bien des hommes de cœur isolés, mais lui-même n'a jamais eu, n'aura jamais, ne saurait même avoir cette *intelligence* des membres souffrants du Christ, laquelle est une des notes caractéristiques de la véritable Eglise.

Article VI.

L'Eglise catholique et les nations barbares.

Quand Jésus-Christ vint sur la terre, la véritable civilisation était chose rare. La politesse, les sciences, les arts étaient sans doute en honneur chez certains peuples, mais ils n'étaient de fait que le partage du petit nombre, — et puis combien de vices antisociaux se cachaient sous ce vernis de civilisation !

Au delà des Romains, des Grecs, de nombreux peuples en Afrique, en Asie, en Europe végétaient dans la plus complète barbarie et croupissaient dans la plus répugnante malpropreté, — n'avaient d'autre toit que le ciel ou les arbres, d'autres vêtements que des peaux ou même quelquefois les rayons du soleil et l'intempérie des saisons, d'autre nourriture que des fruits, la chair des animaux tués à la chasse, ou même parfois celle de leurs semblables, — étaient adonnés à tous les vices imaginables contre nature, n'avaient aucune idée élevée, aucun sentiment humain, se paraient des trophées de leurs vaincus tels que colliers de dents et franges de cheveux, partageaient le temps entre le jeu, l'abus des liqueurs fortes, le libertinage et la guerre, — et après cette existence pauvre, triste,

misérable, inutile mouraient avant le temps soit tués, soit consumés par la débauche et des excès de tout genre.

A mesure que l'Eglise catholique s'étendit, elle entra en contact avec tous ces peuples et se servit de son influence pour les amener à un genre de vie plus digne d'eux. Elle fut cette femme dont parla un jour Notre-Seigneur et qui mêla du levain à trois mesures de farine et l'y tint caché jusqu'à ce que toute la pâte fut levée. Ce fut une œuvre de patience, de grand et héroïque dévouement, mais l'Eglise ne cessa jamais de s'y consacrer avec tout l'amour d'une véritable mère. Elle s'y appliqua et s'y applique encore dans toutes les sphères, la sphère matérielle, la sphère intellectuelle, la sphère morale, — la civilisation complète s'étend en effet à tous ces domaines. Ses principaux ouvriers furent, surtout au moyen-âge, les religieux. Ceux-ci furent d'abord les pionniers de

§ I.

La civilisation matérielle.

Tout progrès matériel, l'histoire entière est là pour en fournir la preuve, marche de pair avec le travail des mains. Ce travail méprisé avant la venue de Jésus-Christ fut imposé aux religieux du moyen-âge par les législateurs de la vie monastique : S. Augustin, S. Basile, S. Benoît. Les moines s'y livrèrent avec toute l'ardeur et l'endurance que donne le sentiment du devoir : ils abattirent d'immenses forêts peuplées de bêtes féroces, rendirent à la culture des terres jusque là improductives, bâtirent des maisons, des églises et au milieu des campagnes ces vastes monastères où ils chantaient les louanges de Dieu, et s'exerçaient à la pratique de toutes les vertus. Quelquefois ils choisirent comme lieu de leur résidence des vallées stériles,

presque complètement dépourvues de terre labourable et où par conséquent il leur fallait au prix de grands efforts transporter du terreau et de la terre végétale. Comprend-on tout ce qu'il y eut d'efficacement civilisateur dans ce travail des religieux ? Ils furent des milliers se succédant sans cesse à travers des siècles, ne redoutant aucune fatigue, aucun danger, reprenant aussitôt que possible et avec un nouveau courage le travail interrompu ou même rendu inutile par quelque invasion barbare. Quelle somme d'ouvrage ne fournirent-ils pas ? Un écrivain moderne n'a pas craint d'affirmer qu'à eux seuls ils ont centuplé la valeur agricole de l'Europe.

Mais là ne s'arrêta pas leur œuvre. L'exemple est contagieux surtout quand il est donné avec tant de désintéressement et de générosité. « On a épuisé, dit un auteur, toutes les formules de la louange pour célébrer l'antique usage établi dans l'empire de la Chine qui veut que chaque année, à un jour déterminé, le chef de cette vaste monarchie, entouré des officiers et des princes de sa cour, en présence de tout le peuple assemblé, quitte le sceptre pour la charrue et trace de sa main souveraine un sillon. Il y a dans cet usage, qui élève l'agriculture à la hauteur même du trône, un exemple de haute moralité pour le peuple, et un auguste encouragement pour celui qui est le premier de tous les arts, parce qu'il est le plus nécessaire à la vie. Les moines ont fait davantage. Ils ne se sont pas contentés de venir une fois l'année, comme le fastueux empereur de la Chine, dans tout l'appareil de la majesté royale, toucher du bout du doigt le fardeau qui fait plier les épaules du laboureur ; de tels exemples n'auraient pas empêché l'agriculture de rester chez nous dans une enfance éternelle. Les moines se sont fait agriculteurs ; ils sont descendus chaque jour dans le sillon ; ils y ont mené

une vie aussi rude, plus rude même que celle du laboureur, passant de la bêche au psautier et du psautier à la bêche, tour à tour hommes de peine et anges de prière, ayant dans leurs mains la cire du travail et dans leur bouche le miel des oraisons, comme parlent les annales. Cet état avili, méprisé alors, plus encore qu'aujourd'hui, par les préjugés de l'époque, renvoyé aux pauvres manants comme la géhenne de la terre, réservé aux serfs comme une ignominie suprême jetée sur leurs fronts flétris ; cet état, le plus humilié de tous, les moines le choisissent de préférence, et par leur contact, le relèvent, le réhabilitent, l'ennoblissent » (Lachaud, *Où est le bonheur du peuple ?* p. 98-99).

Ils l'ennoblissent car beaucoup d'entre eux ne sont pas les premiers venus, mais des fils de seigneur, des comtes, des barons qui forgent des socs avec leurs épées et habillés d'une grosse bure qui rend le travail plus fatigant, coupent le blé, lèvent les moissons et apportent eux-mêmes les gerbes sur leurs épaules. L'histoire a conservé la mémoire des Carloman, oncle de Charlemagne, des Guillaume, duc d'Aquitaine, des Adalbert, duc de Bohême, des Hugues, duc de Bourgogne, des Anselme, duc de Frioul.... et combien d'autres beaux noms elle nous a transmis ! Les moines trop délicats de santé regrettent et s'humilient de ne pas pouvoir prendre part au travail commun. C'est en particulier l'objet des gémissements de S. Bernard, au début de sa vie religieuse. Dans une conférence à ses frères, le S. Docteur regarde comme une grande grâce du ciel d'être devenu assez robuste pour moissonner et se livrer aux autres travaux des champs. Les supérieurs de communauté n'ont garde de se prévaloir de leur haute charge pour se dispenser d'un point de règle qui est regardé comme l'un des plus fondamentaux de la vie reli-

gieuse et le fait de ce S. Abbé Equatius occupé à couper du foin au moment où de hauts dignitaires ecclésiastiques viennent le trouver de la part du Souverain Pontife, n'a rien que de très conforme aux mœurs monastiques du moyen-âge. Comment l'exemple de l'application au travail donné avec cet ensemble et cette ardeur n'eût-il pas provoqué des imitateurs parmi les laïques ? Aussi beaucoup de guerriers, de nombreux chasseurs laissent-ils leur vie errante pour se consacrer à l'agriculture. Beaucoup se groupent autour des abbayes et érigent des métairies dont plusieurs donnent naissance à des localités importantes et même à des villes populeuses. En France, on compte quatre mille communes qui n'ont pas d'autre origine.

Les moines ne donnent pas seulement aux laïques une impulsion salutaire, ils deviennent leurs maîtres dans l'art de cultiver la terre, d'arroser le sol, de propager et de bonifier les fruits. Les religieux entendent en effet admirablement leur métier et Châteaubriand, Thierry, Mignet, Montalembert, Toqueville etc. s'accordent pour saluer dans les moines du moyen-âge des agriculteurs hors ligne. Comme la plus sincère fraternité régnait entre eux, ils ne faisaient aucune difficulté de se communiquer mutuellement les résultats de leurs études, de leurs expériences et de leurs voyages d'exploration. Et puis parmi ces agriculteurs moines, il y avait des hommes de grande intelligence qui à la différence de la généralité des laboureurs savaient réfléchir et n'avaient rien plus en horreur que de se traîner dans les ornières de la routine. Non contents de conserver à la postérité et de traduire les ouvrages de Varron, de Columelle, de Caton etc.... ils faisaient des découvertes. D'après des écrivains dignes de foi, il faut leur faire honneur de l'invention du drainage ; ils retrouvèrent le froment, cette précieuse céréale qui est devenue la base de notre régime ali-

mentaire. C'est aux moines, dit Hurter, que nous sommes redevables des meilleurs vignobles de France, d'Italie, d'Allemagne et d'Espagne, c'est à eux que remontent les vergers les plus beaux, les plus variés, les mieux entretenus, les mieux rangés (cité par Lachaud, ouvr. cité p. 110-111). Citeaux, Cluny, Luxueil et tant d'autres abbayes furent de véritables instituts agronomiques dont l'influence sur le développement de la civilisation matérielle fut tout simplement incalculable. Allez dans n'importe quel pays de l'Europe, vous y trouverez les traces du travail intelligent des moines, et même aujourd'hui ne voyons-nous pas les vaillants trappistes, fidèles aux traditions cisterciennes, arroser de leurs sueurs d'immenses portions de terrain situées aussi bien dans les régions glacées de l'Amérique du Nord que dans les contrées brûlées par le soleil tropical.

Un puissant facteur de la civilisation matérielle est le commerce (1). Qui pourrait dire dans quelle mesure il a été développé par l'Eglise ? Sait-on qu'au moyen-âge se fonda un Ordre religieux, les Frères Pontistes, s'engageant par vœu à construire ou à réparer des routes et des ponts ? Sait-on que les Papes accordèrent plusieurs fois des indulgences à ceux qui contribueraient à cette œuvre d'utilité publique ? Sait-on que dans les Etats provinciaux les évêques et les prêtres tenaient, selon la constatation faite par Toqueville, une des premières places quand il s'agissait de discuter les meilleurs moyens de faire prospérer l'industrie ? Pour protéger les voies de communication et le commerce, l'Eglise fonda deux institutions : la Trêve de Dieu et la Chevalerie. Nous avons déjà parlé ailleurs de la Trêve de Dieu ; rappelons ici que l'un de ses buts principaux était d'empêcher qu'on n'ar-

(1) Cf. Lachaud, *Où est le bonheur du peuple ?* ch. II, Art. III (p. 155 à 190).

rêtât les marchands ni ne pillât leurs marchandises et que dans l'espace d'un seul siècle, plus de quatre-vingts conciles se réunirent pour la propager dans tous les pays. Quant à la Chevalerie, elle fut instituée, comme nous l'apprend la formule de demande posée au candidat, pour la sûreté des pèlerins et des voyageurs, par conséquent aussi des marchands. Elle compta après peu de temps de nombreux membres. Vers la fin du douzième siècle, les *Hospitaliers* (1) occupaient dix neuf mille tenures en Europe, les *Templiers* neuf mille : chaque langue, chaque nation avait les siens. Ce furent les Chevaliers Teutoniques en Allemagne, qui rendirent si prospère et aidèrent si puissamment la célèbre confédération commerciale connue sous le nom de Ligue hanséatique (cf. Lachaud, ouvr. cité p. 161). L'organisation postale, si importante au point de vue du commerce fut en Allemagne l'œuvre des religieux militaires ; ailleurs elle coïncida du moins avec le règne des souverains les plus catholiques (en France, S. Louis IX ; en Espagne, Ferdinand et Isabelle). Les foires eurent aussi, comme le terme l'indique (foire vient de férie), une origine ecclésiastique (2) et étaient particulièrement protégées par la Trêve de Dieu. L'intervention de l'Eglise est de plus visible dans l'origine des lettres de change, des banques et des institutions de crédit. Le premier Mont de piété fut l'œuvre d'un pauvre religieux récollet, Barnabé de Terni, l'intrépide adversaire des usuriers juifs.

L'énumération que nous venons de faire est très incomplète : nous n'écrivons pas une histoire propre-

(1) Nom d'un ordre de Chevaliers.

(2) Les fêtes des saints, en attirant à leurs solennités un grand concours de fidèles offrirent aussi une occasion naturelle et facile à l'écoulement des produits et aux diverses transactions commerciales.

ment dite de l'influence ou de l'initiative de l'Eglise dans le domaine matériel. Notre but est simplement de faire ressortir par quelques exemples l'esprit de bienfaisance qui a de tout temps porté l'Eglise catholique à procurer aux hommes toute la somme d'avantages matériels compatibles avec leurs intérêts spirituels. Et quand en dehors de ses rangs des efforts ont été faits pour civiliser matériellement la société, elle y a applaudi, elle les a encouragés, elle les a soutenus autant que la chose a été en son pouvoir.

§ II.

La civilisation intellectuelle.

Le bien-être matériel, le confortable, les facilités des communications et de la vie ne sont pas la civilisation toute entière. La société est composée d'hommes c'est à dire d'êtres dont les principales facultés sont l'intelligence et la volonté. L'objet de la première de ces facultés est le vrai ; l'objet de la seconde est le bien. L'Eglise s'est de tout temps appliquée à mettre l'une et l'autre en possession du trésor pour lequel elle est faite. Elle n'a jamais cessé d'avoir le culte de la vérité, non seulement de la vérité religieuse mais de la vérité en général sous n'importe quelle forme elle se présentât. Elle a vu et salué en elle un rayon de la science divine. Loin de rejeter en bloc les produits mêlés d'impureté et d'erreur de la littérature ou de la science antiques, elle en a fait l'objet de ses études et les a dégagés des scories qui les déparaient. Ce fut un coup bien sensible que lui porta l'empereur Julien l'Apostat quand il interdit aux maîtres chrétiens l'enseignement des belles-lettres.

Lors des invasions des Barbares ce fut l'Eglise qui veilla avec une jalouse sollicitude à la conservation des lettres. Des légions de moines furent employées

à transcrire les ouvrages anciens, à les multiplier, à les traduire, à les commenter. Chaque abbaye eut à cœur de posséder le plus de manuscrits possible.

Vers la fin du moyen-âge, un mouvement très prononcé se dessina en faveur des ouvrages classiques. Malgré certaines exagérations, il eut du bon. Aussi les Papes l'encouragèrent-ils et donnèrent-ils eux-mêmes l'exemple de l'amour de la littérature antique. Clément VI chargea Pétrarque de recueillir les anciens manuscrits de Cicéron. Grégoire XI pria l'évêque de Verceil d'apporter à Rome l'exemplaire de Pompejus Trogus découvert dans cette ville. Le cardinal Bessarion réunit 900 manuscrits et en fit cadeau à la bibliothèque de Venise, pourqu'ainsi ils devinssent le bien commun de tous les amis des lettres. Nicolas V fit traduire du grec en latin les ouvrages d'Hérodote, de Thucydide, de Xénophon, de Polybe, de Diodore, d'Appien, de Philon, de Théophraste et de Ptolomée. Pour une traduction d'Homère il offrit 10,000 écus d'or, il promit 5000 ducats à celui qui parviendrait à découvrir l'original hébreu de l'Evangile de S. Matthieu. Presque dans tous les pays d'Europe on chercha et acquit sur ses ordres de précieux manuscrits. Quand le bruit se fut répandu qu'au Danemark ou en Norwège un *Livius* plus complet venait d'être découvert, il y envoya un agent exprès. Il alla jusqu'à héberger dans son palais des hommes que leurs sentiments peu religieux et leur conduite peu chrétienne rendaient indignes d'un tel honneur : tels un Poggio, un Marsuppini, un Valla, un Filelfo (cf. Pastor, *Hist. des papes*. T. II, ch. 5).

N'allons pas croire que les évêques, les moines, les prêtres ne travaillaient, ne recueillaient que pour eux-mêmes. Leur constant désir fut de faire bénéficier de leurs travaux le plus d'âmes possible. J'ai déjà eu occasion de parler du zèle de l'Eglise pour l'organisa-

tion et la diffusion de l'enseignement primaire (cf. supra, P. II, Sect. II, ch. IV, Art. I). Contentons-nous d'ajouter ici que cet enseignement alla se généralisant si bien sous l'influence de l'Eglise qu'on finit par se plaindre du nombre exagéré d'écoles sous prétexte que trop de bras étaient enlevés aux ateliers et à l'agriculture. Pour ne citer qu'un exemple : vers la fin du moyen-âge, la seule ville de Paris ne compta pas moins de 500 écoles. Si nonobstant cela on a fait dater de la Révolution française l'expansion de l'instruction primaire, c'est qu'on a oublié l'immense rafle que cette Révolution avait faite des écoles alors existantes. On a crié au progrès, chaque fois qu'une école a été érigée après la Révolution, on a oublié que cette unique école venait à la place de trois autres qu'on avait supprimées et dont on avait fait disparaître jusqu'aux dernières traces.

L'enseignement secondaire et supérieur fut de la part de l'Eglise l'objet d'une sollicitude presque non moins grande que l'enseignement primaire. Au moyen-âge, l'instruction secondaire était presque toute entière donnée par le clergé. Il y avait des collèges jusque dans les villes de moindre importance. Sur ce terrain les mérites de la Révolution française ne sont pas plus grands que sur celui de l'enseignement primaire. En France, écrit M. Duruy *(L'Instruction publique et la Révolution),* on comptait avant 1789, pour une population de 25 millions d'habitants, 562 collèges avec 72,747 élèves. Taine qui accuse le même chiffre, ajoute que quelques années après la Révolution les collèges n'étaient plus fréquentés que par 7000 à 8000 élèves dont encore de loin le plus grand nombre s'y préparaient à un métier. Aujourd'hui le nombre de jeunes gens recevant l'instruction secondaire dans les lycées et collèges est remonté à 79,231, mais il ne faut pas oublier que la population du pays s'est élevée à 38

millions. La proportion est donc moindre que jadis. Quant aux universités, l'histoire nous apprend qu'aucune ne fut érigée sans le consentement ou l'approbation de l'Eglise catholique. Des universités qui durent exclusivement leur érection aux Papes furent celle de Rome fondée par Boniface VIII (1303), celle de Pise créée par Clément VI (1343), celle de Toulouse appelée à l'existence par Honorius III (1229), celle de Grenoble érigée par Benoît XII (1339). Les études générales furent introduites à Cologne, à Heidelberg et à Erfurt par Urbain VI, à Ofen par Boniface IX, à Fünfkirchen par Urbain V. Des lettres d'érection furent délivrées par Urbain V en faveur des universités de Vienne et de Cracovie ; par Clément VI en faveur de celles de Prague et de Valladolid ; par Jean XXII en faveur de celle de Cambridge ; par Martin V en faveur de celle de Louvain ; par Alexandre V en faveur de celle de Leipzig (cf. Polifka, *Verleumdungen* etc. p. 55 et suiv.). On a recherché le nombre des universités existant en Europe avant la Réforme. On l'a vu s'élever jusqu'au chiffre de 88. A côté des universités proprement dites, existaient beaucoup d'écoles supérieures semblables à nos académies modernes. Les unes et les autres étaient admirablement fréquentées. L'université de Paris promit un jour d'envoyer 25,000 étudiants à des funérailles. Ce qui montre le grand désir de l'Eglise de voir l'instruction devenir le bien commun de tous, c'est l'insistance avec laquelle elle en a toujours exigé la gratuité. De nombreux conciles et synodes s'échelonnant le long des siècles du moyen-âge réclament un enseignement universel sans distinction de naissance et sans autre récompense que le Christ. Et c'est un écho de cette voix de l'Eglise que nous retrouvons dans cette belle parole adressée par S. Ignace aux professeurs de sa Compagnie : *Solus Christus est merces*

nostra magna nimis (Jésus-Christ seul est notre récompense très grande). Il ressort d'un rapport officiel publié vers la fin du 18e siècle que vers ce temps, la charité chrétienne avait créé en France pour l'instruction primaire un revenu annuel de douze millions, somme immense si on considère qu'alors l'argent avait le triple de la valeur actuelle et que cinq à six cents livres suffisaient à un maître. D'après un autre rapport sorti de la plume de Villemain, cette même charité chrétienne avait vers le même temps créé un capital suffisant à l'entretien et aux frais d'études de quarante mille boursiers pour l'enseignement secondaire. Vers le même temps encore l'université de Paris disposait de plus de six cents bourses créées toutes par le clergé pour les familles pauvres. Il n'est pas de sacrifice que l'Eglise ne se soit imposé pour rendre la science accessible aux intelligences. C'est l'esprit qui l'anime toute entière dont nous trouvons la touchante manifestation dans les lignes suivantes d'un de ses plus dignes enfants. « Pour moi, écrivit un jour M. Bourdoise à son saint ami M. Olier, pour moi, je le dis du meilleur de mon cœur, je mendierais de porte en porte pour faire subsister un vrai maître d'école, et je demanderais, comme S. François Xavier, à toutes les universités du royaume, des hommes qui voulussent, non pas aller au Japon ou dans les Indes prêcher les infidèles, mais aller dans les écoles de paroisse tenues pour les pauvres. La grandeur des sacrifices pécuniaires que l'Eglise catholique s'est de tout temps imposés, doit nous faire supposer qu'elle n'a rien négligé pour rendre cet enseignement excellent. C'est d'ailleurs ce que prouvent les savants ouvrages arrivés jusqu'à nous et qui ont pour auteurs des hommes tels que S. Thomas, S. Bonaventure. Aujourd'hui des prêtres, des religieux brillent au premier rang parmi les savants, les professeurs catholiques

ne le cèdent en rien aux représentants les plus vantés de la science positiviste, les frères des écoles chrétiennes voient leur enseignement approuvé par les récompenses les plus flatteuses, et de nombreux concours montrent que les collèges libres sont non seulement à la hauteur des établissements similaires officiels, mais qu'ils leur sont notablement supérieurs.

Le resplendissement du vrai s'appelle le beau. Ce ne sera donc pas sortir des limites du sujet que nous traitons ici si nous disons un mot des services rendus par l'Eglise à l'art. Parmi les chefs d'œuvre de l'architecture, il serait difficile, pensons-nous, de citer des édifices plus grandioses, plus magnifiques que les cathédrales du moyen-âge, celles de Paris, de Rheims, de Cologne, d'Amiens, de Bois-le-Duc, de Bruxelles, de Tournai. La cause de la peinture et de la sculpture fut victorieusement défendue par l'Eglise dans la lutte opiniâtre qu'elle soutint pendant des siècles contre les empereurs iconoclastes. C'est par les soins des papes qu'ont été déterrés et conservés tant de chefs d'œuvre de la statuaire antique, les Apollon, les Laocoon etc. C'est encore l'Eglise qui a encouragé et soutenu ces célèbres sculpteurs, ces illustres peintres qui ont nom Léonard de Vinci, Murillo, Michel-Ange, Raphaël, etc. Et la musique, que ne doit-elle pas à l'intelligente sollicitude de l'Eglise catholique ? Un modeste bénédictin de Rome, Gui d'Arezzo invente la gamme. Jean de Muris, Durante, Martini et tant d'autres formés et encouragés par les papes développent la science de l'harmonie. Claude Monteverde, formé dans une de ces écoles d'Italie fondées par l'Eglise, découvre le phénomène de la dissonance et la fixation immuable de la tonique. Dans les maîtrises de l'Eglise catholique naissent à l'art musical et se perfectionnent Sébastien Bach, ce colosse, dit Gounod sur lequel repose toute la musique des temps modernes, Mozart,

l'auteur d'un *Requiem* et d'un *Miserere* incomparables, Haydn, le créateur de la symphonie, Palestrina, l'inventeur d'une musique si voisine du pur chant choral, et tant d'autres tels que Cimarosa, Pergolèse, Lulli etc.

Vraiment les arts aussi bien que les sciences et les lettres ont trouvé dans l'Eglise une protectrice non moins éclairée que dévouée. Quoiqu'elle n'ait été à proprement parler instituée que pour répandre la vérité religieuse, elle a su condenser autour de ce soleil central les lumières les plus variées et les plus éclatantes. Elle a sauvé, elle a gardé, elle a fait avancer à pas gigantesques la civilisation intellectuelle.

§ III.

La civilisation morale.

L'intelligence n'est qu'un flambeau chargé de diriger la volonté. La civilisation intellectuelle dont nous venons de parler ne réalise pleinement son but que si elle achemine vers la civilisation morale, la plus excellente, la plus nécessaire de toutes. Les hommes dont le groupement constitue la société sont des êtres libres, responsables de leurs actes. La société ne vaut que ce que valent les membres qui la composent et ces membres eux-mêmes tirent toute leur valeur morale de la conformité de leurs actes à la loi éternelle. Dans ce sens, toutes les vertus peuvent être dites sociales, toutes sont nécessaires pour constituer cette civilisation morale dont nous parlons ici. Et comme l'Eglise catholique ne cesse de recommander, de prêcher, de rappeler ces vertus, cela seul suffirait déjà pour nous faire saluer en elle une puissante civilisatrice dans l'ordre moral. Dans un sens plus restreint, on entend par vertus sociales celles qui exercent leur influence plus directement sur la prospérité de la

société comme telle. Telles sont par exemple l'application au travail, l'esprit d'épargne, la moralité, la tempérance (cf. mon livre *l'Idée religieuse*, Partie II, Sect. II). L'Eglise a mis ces vertus en honneur en faisant pénétrer dans les âmes par sa prédication et les exemples de ses saints l'idée de renoncement qui en est comme la base et la condition. Mais ce n'est pas même ce sens plus étroit que nous donnons dans ce paragraphe à l'expression : *vertus sociales*.

Par vertus sociales nous entendons en ce moment celles qui ont pour but de régler directement les relations des membres du corps social entre eux, et la civilisation morale est l'état de choses résultant de la pratique des vertus sociales ainsi entendues. Celles-ci sont surtout la justice et la charité. L'étendue du domaine de la première est immense, mais les confins du domaine de la seconde se perdent dans un lointain qu'il est impossible d'apercevoir nettement. La justice est la reconnaissance du droit quel qu'il soit : droit à la vie, droit à la liberté, droit au respect, droit aux biens extérieurs et chez les supérieurs légitimes droit à l'obéissance dans les choses raisonnables. Si tous ces droits étaient reconnus, non seulement spéculativement mais pratiquement, non seulement partiellement mais complètement, que de mécontentements et de misères en moins !

Il n'est pas un seul de ces droits qui ne fût foulé aux pieds au sein des nations prétendument civilisées de l'antiquité. L'infanticide érigé en système, l'obligation pour les gladiateurs de s'entretuer pour le plaisir du peuple, les mauvais traitements accélérant ou donnant la mort : voilà bien la négation du droit à la vie ; l'esclavage, la réclusion de la femme : voilà la négation du droit à la liberté ; la triste condition faite à l'épouse, aux serviteurs, aux pauvres : voilà sans doute la négation du droit au respect. L'usure

pratiquée par des sages tels que Caton et Sénèque, et le vol entouré d'une auréole sacrée dans la personne du dieu Mercure, et surtout l'impossibilité radicale pour la plupart des hommes de gagner quoi que ce fût pour eux-mêmes : voilà, si je ne me trompe, la négation du droit aux biens extérieurs. Enfin la morale païenne venant se résumer dans un seul mot : l'intérêt, aboutit logiquement à la négation du droit chez les supérieurs à l'obéissance.

Si la justice était si impudemment foulée aux pieds, la charité l'était plus brutalement encore. La notion de cette vertu s'était perdue, les cœurs étaient atrophiés par la sensualité, insensibilisés par la cupidité, desséchés par l'égoïsme.

L'Eglise en opérant une révolution radicale dans les idées, en établissant les droits et les devoirs sur des fondements stables et surnaturels, changea dans l'ordre moral la face du monde. L'abolition de l'esclavage, la réorganisation de la famille, la douceur des mœurs, etc. ont été en très grande partie son œuvre, le fruit de la prédication de ses ministres, de l'action de ses évêques, des exemples de ses saints. La prédication de l'Eglise fut toujours le fidèle écho de celle de Jésus-Christ et des Apôtres qui inculquèrent si fortement les vertus destinées à régler les relations sociales. *Rendez à tous,* dit S. Paul, *ce qui leur est dû, l'impôt à qui vous devez l'impôt, le tribut à qui vous devez le tribut, la crainte à qui vous devez la crainte, l'honneur à qui vous devez l'honneur. Ne soyez en dette avec personne, si ce n'est de l'amour mutuel* (ad Rom. ch. 13, 7, 8). *Que tout homme soit soumis aux autorités supérieures, car il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu et celles qui existent ont été instituées par lui. C'est pourquoi celui qui résiste à l'autorité résiste à l'ordre établi par Dieu et ceux qui résistent attireront sur eux-mêmes une condamnation* (ch. 13, v. 1, 2). *Serviteurs, obéissez à vos maîtres*

selon la chair comme au Christ, servez-les avec affection.... Et vous, maîtres, laissez là à leur égard les menaces sachant que leur Seigneur et le vôtre est dans les cieux et que devant lui il n'y a point d'acception de personnes (Eph. VI, 5, 7, 9). *Enfants, obéissez à vos parents et vous, pères, n'exaspérez pas vos enfants, mais élevez-les en les corrigeant et en les avertissant selon le Seigneur* (Ep. VI, 1, 4). *Que les femmes soient soumises à leurs maris comme au Seigneur. Maris, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Eglise* (Eph. V, 22, 25). *Soyez pleins d'affection les uns pour les autres, ayez les mêmes sentiments entre vous, ne rendez à personne le mal pour le mal et ne vous vengez point vous-mêmes, bénissez ceux qui vous persécutent. Si ton ennemi a faim, donne-lui à manger, s'il a soif, donne-lui à boire, ainsi tu amasseras des charbons ardents sur sa tête. Ne te laisse pas vaincre par le mal, mais vainc le mal par le bien* (ad Rom. 12). *On se servira envers vous de la même mesure dont vous vous serez servi envers les autres. Ce que vous ferez au moindre des miens,* dit Jésus-Christ, *c'est à moi-même que vous le ferez.*

Ces maximes répétées à satiété et commentées souvent éloquemment du haut de toutes les chaires catholiques produisirent peu à peu l'effet de la goutte tombant d'une manière continue sur la pierre et finissant par l'entamer.

Leur influence sur les mœurs fut fortement accentuée par l'incessante action du clergé et surtout de l'épiscopat qui dans ses conciles, par ses décrets, par ses protestations, par ses mesures disciplinaires et pénales etc. fit pénétrer partout les idées chrétiennes et contribua puissamment à les faire traduire en pratique. Ajoutez à cela l'exemple qui entraîne, le spectacle de tant de vertus héroïques offert par l'Eglise depuis son origine et surtout celui des admirables actions de Jésus-Christ lui-même qui volontairement se fit obéissant jusqu'à la mort, se réduisit à

la pauvreté pour enrichir les hommes et aima même ses plus mortels ennemis jusqu'à l'effusion de la dernière goutte de son sang. Ce qui montre bien que l'Eglise fut la véritable cause du changement qui s'opéra dans les mœurs, c'est la manière de s'exprimer des barbares quand ils renonçaient à une ancienne coutume pour s'engager dans les voies de la véritable civilisation. « Il ne faut pas retenir dans les chaînes ceux que le Christ a rendus libres par le baptême, » disaient-ils en formulant au pied de l'autel, l'acte d'émancipation des esclaves. Ce qui montre mieux encore cette influence, c'est la crainte que des barbares cruels ou voluptueux ont tout à coup éprouvée de désobéir dans un détail à une injonction formelle de l'Eglise, alors qu'ils venaient de fouler aux pieds les lois les plus sacrées de la nature. « Tel barbare, dit M. Kurth (*Origines de la civilisation moderne* T. II, p. 124), verse à grands flots le sang de ses ennemis, qui s'arrêtera plein de respect au seuil du sanctuaire où sa victime a trouvé un abri, fidèle également aux injonctions de son naturel tant qu'il parle seul et à celles de l'Eglise dès qu'il la rencontre sur son chemin. Dans l'affreuse boucherie, ajoute le même historien, par laquelle Clotaire II souilla son triomphe sur sa grand' tante Brunehaut, il n'épargna qu'une victime : c'était un enfant de quelques années, dont il était le parrain. Alors qu'il égorgeait ceux qui étaient ses proches selon la nature, le royal meurtrier respectait le petit être dont il était le père selon la grâce et il écoutait encore la voix de l'Evangile, au moment même où il était sourd à celle du sang. »

L'Eglise après avoir fait entrer la justice, la charité, le respect dans les mœurs, les introduisit dans la législation. Déjà dès les premiers siècles s'aperçoit une discrète influence des idées chrétiennes sur les réformes du droit romain, lesquelles ont pour auteurs Néron

conseillé par Sénèque, Antonin, Marc-Aurèle, Alexandre Sévère. Comme le dit très bien M. de Champagny : « Le progrès part de l'Eglise, passe par la philosophie, arrive dans le droit qui l'accepte sans se douter peut-être de son origine chrétienne. » L'influence de l'Eglise continue de s'exercer et de se manifester sous l'empereur Justinien par la réception dans le code civil d'améliorations notables, telles que celles-ci : Le droit de cité est indistinctement accordé à tous les sujets de l'empire ; il y a une plus grande facilité d'affranchir. Le maître n'a plus le droit de vie ou de mort sur ses esclaves ; les affranchis jouissent dans leur plénitude des droits de citoyen. La puissance paternelle est affaiblie ; il ne reste plus que l'autorité morale. Les liens du mariage sont plus étroits. La légitimation est environnée de moins d'entraves. La tutelle des femmes n'existe plus. L'exhérédation n'est plus permise que pour certains cas déterminés. On ne met plus sur ce point aucune différence entre les fils et les filles. Le taux de l'intérêt de 12 est réduit à 6 pour 100. On n'inspecte plus, au mépris de la pudeur, ni les filles ni les garçons pour prononcer la fin de la tutelle (Bénard, *Règne de Jésus-Christ,* L. v, p. 156). Convaincu par les documents, un protestant, M. Guizot, n'a pas hésité à reconnaître que le travail des prêtres a corrigé l'iniquité des lois romaines »... et le célèbre jurisconsulte Troplong a écrit que le droit romain avait été meilleur sous l'époque chrétienne que dans les âges antérieurs les plus brillants.

S'il est facile de discerner l'action de l'Eglise sur les améliorations faites au Droit romain, il est plus aisé encore de constater son influence moralisatrice sur la composition des codes nationaux des peuples barbares. — Ces codes qui furent généralement mis par écrit après l'entrée des barbares dans la famille

du Christ, offrent dans leur première rédaction un aspect qui n'est pas encore chrétien mais qui n'est déjà plus païen : l'élément religieux s'y fait sentir, si l'on peut ainsi parler, d'une manière purement négative. Mais ce n'est là qu'une étape dans le chemin de la conversion. Bientôt le législateur commence à tenir compte de l'existence de l'Eglise et du clergé, en fixant la position légale et le *Wergeld* des ecclésiastiques. Puis, lorsqu'une ou deux générations ont grandi à l'ombre du christianisme, on voit les codes s'ouvrir décidément à l'influence chrétienne. Des dispositions qui sentent trop la barbarie tombent, des droits nouveaux qui découlent de la nouvelle doctrine reçoivent certaines garanties, des prescriptions ou des interdictions que l'Eglise seule formulait jusqu'alors trouvent enfin leur sanction dans la loi » (G. Kurth. *Origines de la civilisation moderne,* T. II, p. 137-138 où plusieurs faits à l'appui et p. 140).

Depuis que l'influence sociale de l'Eglise est combattue par l'indifférence religieuse, son action moralisatrice sur les peuples comme tels a beaucoup perdu de son efficacité. Mais pour être restreinte aux individus et aux familles, cette action n'en est pas moins certaine, ni moins digne de notre admiration. Chaque parole qui tombe des lèvres des missionnaires est une semence de civilisation morale, une semence qui quelquefois tombe sur le sol rocailleux ou est écrasée par le passant inattentif mais qui d'autres fois produit 30, 60 ou même 100 pour un.

Pour bien juger de la puissance civilisatrice de l'Eglise catholique, il faudrait pouvoir la voir s'exercer exclusivement, loin de toute influence ennemie.

Quelles merveilles les Jésuites réalisèrent pendant plus d'un siècle (1610-1750) au Paraguay (Amérique du Sud) ! Ils avaient obtenu du gouvernement espagnol qu'il fût défendu à tous les étrangers de se mêler

aux Indiens. Bientôt on vit s'établir et fleurir ces réductions dont l'état de prospérite a arraché des cris d'admiration à des hommes tels que Buffon et Voltaire. Le Paradis terrestre semblait dans ces réductions ramené sur la terre. Les Indiens du Paraguay passaient pour être les hommes les plus heureux et les plus purs du monde entier. L'évêque dom Pedro Faxardo de Buenos-Ayres écrivit officiellement au Pape en 1715 qu'à son avis il ne se commettait pas dans le cours de toute une année un seul péché mortel parmi ces Indiens jadis enclins à tous les vices. Et Châteaubriand après avoir fait une description enchanteresse des réductions du Paraguay s'écrie : « Il nous semble qu'on n'a qu'un désir en lisant cette histoire, c'est celui de passer les mers, et d'aller, loin des troubles et des révolutions, chercher une vie obscure dans les cabanes de ces sauvages et un paisible tombeau sous les palmiers de leurs cimetières » (*Génie du Christ,* L. IV, chap. 5). Oh ! si on avait laissé faire l'Eglise ! Si au lieu de la contrecarrer sans cesse, on l'avait secondée, quel bien-être, quel bonheur nous verrions aujourd'hui régner partout ! Le grand malheur de l'humanité, c'est de ne pas avoir compris l'Eglise, de ne l'avoir pas reconnue quand elle traversait ses rangs les mains chargées de faveurs et le cœur débordant du désir de faire le bien.

Mais, dira-t-on peut-être, l'Eglise catholique seraitelle seule en possession du secret de la civilisation, seule animée du désir de promouvoir les intérêts sociaux, matériels, moraux de l'humanité ? Le protestantisme n'a-t-il pas même réalisé plus de progrès que le catholicisme, n'a-t-il pas enregistré plus de succès ? Ne voit-on pas aujourd'hui les pays protestants : l'Allemagne, l'Angleterre, l'Amérique éclipser les pays catholiques : la France, l'Espagne, l'Autriche ? Ne sont-ce pas les peuples protestants qui marchent en

tête de la civilisation ? — Nous ne ferons aucune difficulté d'avouer qu'à certains points de vue les pays qui viennent d'être cités sous la rubrique *contrées protestantes* l'emportent sur ceux qu'on vient d'énumérer sous la rubrique : *contrées catholiques*. Mais, hâtons-nous de le faire observer, les premiers de ces pays sont loin d'être exclusivement protestants et les seconds sont loin d'être vraiment catholiques. Les pays britanniques comptent de nombreux habitants catholiques ; en Amérique les catholiques sont au nombre de douze millions et forment la confession religieuse à la fois la plus nombreuse et la plus cohérente ; en Allemagne les catholiques sont beaucoup plus nombreux encore : ils sont au nombre de vingt millions (sur environ 35 millions de protestants) ; ils dominent dans plusieurs Etats dignes d'être cités parmi les prospères. Par contre la France, l'Espagne, l'Autriche voient une grande partie de leur population obéir à des influences tout autres que le catholicisme, des influences non seulement anticatholiques mais antichrétiennes, telles que la franc-maçonnerie, la révolution et la finance juive. Il est donc injuste d'opposer en bloc les uns aux autres ces deux sortes de pays.

En second lieu, gardons-nous de croire qu'il n'y ait que prospérité chez les peuples en majeure partie protestants et que misère chez les peuples cités comme catholiques. L'Angleterre qu'on dit être si prospère, souffre d'une plaie profonde, immense, honteuse : le paupérisme. Peut-être dans aucun pays du monde, la fortune n'est partagée d'une manière si inégale que dans la Grande-Bretagne. Dans la New-England (Etats-Unis), dit le *Catholic World*, les ouvriers sont surchargés de travail, employés à un âge trop tendre, et pour une grande somme de travail ils sont mal payés. Ils sont regardés comme des machines à produire et non comme des êtres moraux et religieux. De

toutes les parties de l'empire d'Allemagne, aucune n'est plus pauvre que la Prusse orientale, la plus protestante de toutes. D'ailleurs pourquoi toujours citer l'Amérique, l'Angleterre, l'Allemagne ? Il y a d'autres pays protestants tels que le Danemark, la Suède, la Norwège. Pourquoi les protestants ne les opposent-ils pas aux pays catholiques ? Serait-ce parce que la comparaison appuierait mal leur thèse ou même la détruirait complètement ?

De plus, si tout n'est pas rose dans les grands pays protestants, tout n'est pas ombre dans les grands Etats catholiques auxquels on les oppose. La France reste toujours riche et pleine de ressources, les œuvres de charité y sont soutenues bien plus généreusement que dans n'importe quel pays protestant ; l'Autriche traverse une crise mais ses fonds publics restent côtés au-dessus du pair ; l'Espagne a réalisé de grands progrès commerciaux et économiques depuis un demi siècle : ses habitants sont parmi les plus chevaleresques du monde.

Si nonobstant ces réserves, l'impartialité nous oblige de convenir que certains pays protestants sont au moins aujourd'hui et au point de vue matériel, supérieurs à certains pays catholiques, il n'y a rien là qui doive nous faire reconnaître au protestantisme une puissance civilisatrice plus grande qu'au catholicisme. Il est évident en effet que les causes de cette supériorité matérielle de quelques pays protestants sont toutes naturelles et entièrement indépendantes de la question religieuse.

C'est ainsi, par exemple, que l'Angleterre doit une grande partie de sa prospérité à sa situation exceptionnelle et à ses riches charbonnages. Ceux-ci surtout lui permettent d'utiliser plus que beaucoup d'autres nations la grande force motrice du travail moderne, je veux dire la vapeur. Si l'Espagne a vu son étoile

pâlir depuis le 16e siècle, il faut l'attribuer à l'invasion des métaux précieux du Nouveau Monde, invasion qui unie au climat amollissant de ce pays entraîna après elle l'oisiveté, le désintéressement des affaires ainsi qu'un luxe effréné. L'Autriche éprouve à son détriment le contrecoup de l'irrésistible mouvement des nationalités qui s'affirme partout en Europe et en vertu duquel les hommes d'une même nationalité tendent à se rapprocher les uns des autres et à se séparer de ceux qui appartiennent à une nationalité différente (1). On voit de plus en plus combien un Roussel, un Laveleye, se sont mépris quand d'une certaine supériorité matérielle, financière, politique de quelques pays à prépondérance protestante, ils ont argué en faveur de la vérité même du protestantisme. Pour qu'une telle déduction eût quelque valeur, il faudrait l'appuyer non sur des données aussi vagues, aussi incomplètes, aussi fausses que celles dont nous venons de faire le rapide exposé, mais sur une supériorité universelle (non seulement matérielle, mais aussi sociale et morale) de pays *exclusivement* protestants, sur des pays *vraiment* catholiques se trouvant dans les *mêmes conditions de prospérité*. Pour ce qui est de la prospérité matérielle, ce n'est pas la profession de telle ou telle religion mais tout un ensemble de circonstances terrestres qui en explique les variations. S'il y a des régions protestantes riches et temporellement heureuses, il y en a de non moins riches et de non moins heureuses parmi les contrées catholiques telles que les provinces du Rhin et la Belgique. C'est la civilisation morale et sociale qui surtout subit l'influence religieuse. Or au point de vue de cette

(1) On sait que l'Autriche est un ensemble de nationalités extrêmement diverses. Allemands, Magyars, Tchèques, Croates, Ruthènes, Slovaques, Polonais, Italiens, il y a de tout cela dans ce vaste empire.

civilisation-là, les pays vraiment catholiques n'ont rien à envier aux pays protestants, ils leur sont manifestement supérieurs. C'est ainsi que dans les provinces catholiques de Hollande, il n'y a pas même un cas de divorce sur 1000 mariages alors que dans les provinces protestantes il y en a 6, 7, 9 et jusqu'à 22 en Hollande méridionale. Même proportion en Suisse, divisée comme la Hollande en deux parties dont l'une est catholique, l'autre protestante. En 1895-1896 on a compté dans les cantons catholiques de Suisse 42 suicides seulement sur 498,000 âmes ; alors que dans les cantons protestants on a enregistré 250 suicides sur 740,000 âmes. C'est donc une proportion de 8 sur 100,000 hommes chez les catholiques, de 33 chez les protestants. On a comparé au point de vue des naissances illégitimes des contrées se *trouvant* dans les *mêmes conditions matérielles,* par exemple les arrondissements de Munster (catholique) et de Köslin (protestant) en Prusse. La comparaison a été à l'avantage des catholiques. Dans l'arrondissement de Munster sur 22,671 naissances il n'y en a que 475 soit 2,09 % d'illégitimes, dans celui de Köslin sur 22,045 naissances 2039 soit 9,24 % sont illégitimes.

Comment en serait-il autrement ? L'Eglise catholique a une doctrine bien définie, elle parle et décide avec autorité, elle transmet les moyens de salut nécessaires pour accomplir les commandements et pratiquer les vertus. Tout cela manque au protestantisme. « Celui-ci, dit le P. Flamérion (*Prospérité comparée des pays protestants et catholiques* p. 56), n'est guère qu'une religion raisonnable et simplifiée, il a dosé prudemment ses exigences sur le système du moins possible, encore évite-t-il de préciser ces exigences ou quand il les précise, il n'a pas la puissance de les rendre fixes, obligatoires, universelles.

Il y a plus, le protestantisme porte en lui-même

un principe destructif de la vraie civilisation. Il a en effet pour règle le jugement privé, le libre examen appuyé sur l'indépendance individuelle. Si l'on en déduisait pratiquement toutes les conséquences qu'il renferme, on aboutirait au mépris de l'autorité et à l'abandon de l'idée de hiérarchie et de tradition (cf. P. de la Brière, *Etudes*, 1905 p. 814).

Si le protestantisme donne moins à ses partisans que le catholicisme aux siens, la civilisation entendue dans son sens le plus complet, il est plus vrai encore de dire qu'il l'a moins que l'Eglise catholique apportée aux peuples barbares. Les peuples protestants ne se sont jamais préoccupés de civiliser dans le sens élevé de ce mot, les sauvages dont ils ont conquis les territoires. Tandis que dans l'Amérique catholique plus de 40 millions d'indigènes ont été sauvés et convertis au christianisme, dans les régions protestantes de ce continent 3 millions d'indigènes ont été presque complètement anéantis. En Océanie on a vu quelque chose de semblable. Sans doute des conquérants catholiques se sont rendus coupables d'excès et de cruautés envers les sauvages, mais ils ont vu se dresser devant eux l'Eglise, les évêques, les missionnaires. Quand des conquérants protestants se sont rendus coupables d'excès beaucoup plus graves, soit conscience de leur impuissance, soit manque de cœur et de zèle, les pasteurs ont gardé le silence, ils ont laissé faire (cf. Kirchenlexicon, Art. *Missionen*, T. VIII, col. 1614-1615).

CHAPITRE V.

Esprit de zèle de Jésus et de l'Eglise.

Je suis venu apporter le feu sur la terre, dit Notre-Seigneur. Quel feu ? Sans doute, celui de l'amour, celui de la double charité envers Dieu et envers les

hommes. Or, le zèle est la flamme de l'amour. Un véritable amour sans zèle ne se conçoit pas. Celui qui aime Dieu, veut le voir aimé ; celui qui aime les âmes, veut les voir se sauver, et travaille lui-même à leur salut tant qu'il peut. Aussi la flamme que nous voyons s'échapper vive et ardente du cœur de Jésus-Christ dans les monuments de l'art catholique n'est que le symbole du zèle qui dévora l'âme de Notre-Seigneur pendant les 33 années de son existence terrestre, et la dévore encore sans cesse dans le très saint Sacrement de l'autel. Ce zèle parut surtout pendant les 3 années du ministère apostolique de Jésus. Il le rendit infatigable au point de l'enchaîner à la tâche de la prédication pendant des journées entières, — condescendant au point de le porter à se déranger en faveur d'un seul homme timide (Nicodème), d'une seule âme pécheresse (la Samaritaine, Madeleine), — courageux au point de lui faire affronter les douleurs, les humiliations et la mort même.

Je suis venu apporter le feu et que désiré-je sinon qu'il s'allume. Ce désir, le plus ardent du cœur de Notre-Seigneur, nous le voyons réalisé dans l'Eglise catholique. Les Apôtres, les premiers, reçoivent tout ardent le feu du zèle évangélique dans leur cœur le jour de la Pentecôte et continuent l'œuvre commencée par Notre-Seigneur. Au sortir de Jérusalem, ils prêchent de ville en ville et attirés par les colonies juives qu'ils trouvent semées jusqu'aux extrémités du monde, ils gagnent les régions les plus éloignées. S. André annonce l'Evangile aux Scythes, S. Thomas aux Parthes et aux Indiens, S. Barthélemy se rend en Arabie et dans la grande Arménie, Simon le Zélote en Perse et en Lybie, S. Matthieu évangélise l'Ethiopie (d'après d'autres la Médie), S. Philippe la Phrygie, S. Jude la Mésopotamie, S. Mathias s'avance jusqu'en Colchide, S. Jacques le Majeur annonce la parole de Dieu

en Espagne (1), S. Paul visite la Galatie, la Macédoine, la Syrie, la Cilicie etc., S. Jean prêche dans la partie occidentale de l'Asie-Mineure, S. Pierre parcourt le Pont, la Bithynie, la Cappodoce, la Galatie et se fixe enfin à Rome. Les Apôtres voient venir à eux de dignes disciples qui deviennent leurs coopérateurs et puis leurs successeurs ; l'Evangile ne cesse de se répandre arrosé qu'il est par les sueurs et le sang des prédicateurs. S. Irénée montre la foi catholique professée chez les Celtes (Gaulois), chez les Germains, chez les Egyptiens. Tertullien (3e siècle) nous apprend que de son temps le nom de Jésus-Christ était connu chez les Sarmates, les Gétules, les Bretons. Des frontières que les armées romaines n'avaient pas atteintes furent dès les premiers temps visitées par les missionnaires de Jésus-Christ *(Britannorum inaccessa Romanis loca)*. Le 5e et le 6e siècles sont une époque de vigoureuse expansion apostolique. *In omnem terram exivit sonus eorum*. La voix des missionnaires retentit sur toutes les plages. S. Patrice évangélise l'Irlande, et c'est une chose merveilleuse que l'ardeur et les succès de son zèle : il bâtit des églises, fonde des écoles, érige des monastères, ordonne des évêques et des prêtres : après 12 siècles, sa mémoire est en Irlande aussi vivante qu'au jour de sa mort. S. Augustin, envoyé par S. Grégoire le Grand, convertit les Anglo-Saxons ; en quelques jours de temps il en baptise dix mille. S. Eloi, d'abord intendant des monnaies du palais mérovingien puis élevé par le suffrage du peuple à l'évêché de Noyon, visite les tribus sauvages qui habitent les plaines de la Flandre, et « par la douceur de ses discours, et surtout sa patience inaltérable », en amène un grand nombre à Jésus-Christ. S. Colomba prêche l'Evangile aux Pictes ;

(1) Avouons cependant que ce point est regardé comme problématique par plusieurs historiens.

S. Gall, S. Colomban et d'autres encore s'enfoncent courageusement dans les sombres forêts de l'Allemagne du Sud et les gorges sauvages de la Suisse. S. Corbinien et S. Emmeran parcourent en tous sens la Bavière, S. Kilien la Franconie, S. Willibrord la Frise. Plus célèbre qu'eux tous, S. Boniface muni d'une juridiction illimitée par Grégoire II, concentre surtout ses efforts sur la Hesse dont les féroces habitants se laissent en foule baptiser. Ses exploits apostoliques sont si beaux que le pape veut en entendre le récit de sa bouche devant la confession de S. Pierre. Le zèle du saint est insatiable. « Si j'ai fait beaucoup de bien, écrit-il au pape Etienne, je veux en faire plus encore. » Déjà âgé, il se rend en Frise en vue de convertir la partie encore païenne de ce pays. Il y trouve le martyre et s'écrie en mourant : « Ce jour est celui auquel j'ai aspiré depuis longtemps, voici venue l'heure de la délivrance. » S. Anschaire, moine de Corbie, n'a au cœur que deux désirs, celui de convertir les païens et celui de mourir martyr pour la foi. Le premier de ces désirs se réalise : il se rend en Suède, au Groenland et jusqu'en Islande, d'où ses disciples se rendent en Amérique. Quant au second de ses désirs, il faut qu'il en fasse le sacrifice à Dieu. Quand il se voit attaqué de la maladie qui va l'emporter, il est inconsolable et s'écrie : « Ce sont mes péchés qui me privent de la grâce du martyre. » S. Adalbert, d'abord évêque de Prague, finit par consacrer ses efforts à la conversion de la Pologne et de la Prusse. S. Etienne, quoique souverain de Hongrie, adresse des discours enflammés à ses sujets idolâtres et devient l'apôtre de son peuple. S. Cyrille et S. Méthode méritent par leur zèle le beau titre d'apôtres des Slaves. S. Otton de Bamberg s'efforce de gagner la Poméranie à Jésus-Christ et à l'Evangile. A mesure que les siècles s'écoulent, l'Eglise élargit son enceinte.

Elle profite des conquêtes réalisées par les croisés pour envoyer en plus grand nombre ses missionnaires en Orient. De nouveaux Ordres religieux se mettent à sa disposition pour étendre le royaume de Dieu. Ce sont les Prémontrés, les Cisterciens, l'Ordre teutonique, et surtout les Ordres mendiants : les Dominicains et les Franciscains. Ceux-ci décident dans leur 1er Chapitre général (1216) d'envoyer des missionnaires dans le monde entier « afin de guérir les cœurs blessés et de ramener les esprits égarés ». Ce décret n'est pas lettre morte. Du vivant même de S. François plusieurs Franciscains scellent de leur sang la foi catholique au Maroc, d'autres cherchent à faire pénétrer l'Evangile dans tout le Nord de l'Afrique. Vers le milieu du 13e siècle, un franciscain, Guillaume de Ruysbroek avance, la croix en main, jusqu'au cœur de la Mongolie. Au commencement du 14e siècle, le B. Odoric de Pordenone parcourt l'Inde et la Chine, et Jean de Monte-Corvino fonde l'évêché de Péking. Les Dominicains, de leur côté, dirigent leurs efforts surtout vers les pays septentrionaux de l'Europe. Nous les trouvons cependant aussi en Asie, p. ex. en Perse, où ils fondent une mission très florissante. La découverte du Nouveau-Monde ouvre un champ immense devant l'ardeur des missionnaires : le Canada, le Mexique, le Brésil, le Paraguay etc. reçoivent la bonne nouvelle. Aux Ordres anciens viennent s'en ajouter de nouveaux, non moins zélés, non moins courageux. Citons surtout les Jésuites et les Capucins. Quand la prétendue réforme vient arracher à l'Eglise des provinces entières, de nombreux missionnaires s'efforcent aussitôt de réparer ces pertes. Parmi eux se distingue surtout S. François Xavier qui établit la foi dans cinquante-deux royaumes, arbore la croix sur trois mille lieues de pays, baptise de sa main près d'un million d'infidèles, jouit du don des langues et

fait des miracles innombrables. Un illustre émule de S. François Xavier est S. Pierre Cláver, l'apôtre ou plutôt, comme il signe lui-même le jour de sa profession solennelle, l'esclave des nègres ; il passe quarante années au milieu de ces hommes dégradés, les visitant dans leurs cases nauséabondes, les soignant dans leurs maladies et surtout leur enseignant à sauver leur âme. Un autre ornement de la Compagnie de Jésus au 16e siècle et un des plus célèbres missionnaires de tous les temps est le P. Anchiéta, à qui on a donné les glorieux noms d'apôtre du Brésil, de Thaumaturge de son temps, de nouvel Adam (tant à cause de l'innocence de sa vie qu'à cause du pouvoir merveilleux qu'il exerça pendant toute sa vie sur les éléments et les animaux). Pendant quarante-deux ans, il parcourt le Brésil, vêtu d'un habit simple et court, avec un crucifix, un chapelet au cou, un bourdon à la main, et sur les épaules un petit paquet qui renferme son bréviaire et les objets nécessaires pour le saint Sacrifice ; on ne saura qu'au dernier jour le nombre de sauvages qu'il convertit.

Cependant tous les missionnaires ne s'expatrient pas, plusieurs s'appliquent avec un dévouement admirable à la conversion de leurs frères égarés. Qui n'a entendu parler des fatigues que s'imposèrent un P. Canisius en Allemagne, un S. François de Sales dans le Chablais, un S. François Régis dans le Vivarais ? Des collèges furent aussi fondés à Lisbonne, à Valladolid, à Paris pour former des prêtres qui exerceraient le saint ministère dans la Grande-Bretagne.

Au 17e siècle, nous voyons le pape Grégoire XV ériger définitivement à Rome la Congrégation de la Propagande, dont les papes Grégoire XIII et Clément VIII avaient jeté les fondements (1). L'an 1663

(1) Cette Congrégation prit depuis le pape Urbain VIII la direction d'un collège, appelé collège de la Propagande.

voit s'ouvrir à Paris le célèbre séminaire des missions étrangères qui a donné jusqu'aujourd'hui 77 martyrs à la sainte Eglise et compte actuellement 871 missionnaires et 259 étudiants.

Au 18e siècle, les Dominicains, les Jésuites, les Franciscains et beaucoup d'autres religieux poursuivirent dans les pays infidèles l'œuvre commencée pendant les siècles précédents. Le serviteur de Dieu Matthieu Ripa fonda un collège Chinois à Naples. A Paris, un ecclésiastique zélé fonda la Congrégation du Saint-Esprit qui fournit beaucoup de sujets aux missions. S. Paul de la Croix établit l'ordre des Passionistes destiné à la conversion des pécheurs, des païens et des hérétiques du nord de l'Europe.

La Révolution française enraya pendant un instant l'essor des missions en supprimant les instituts ecclésiastiques, en traquant les prêtres et en confisquant les biens affectés aux bonnes œuvres. Mais à peine la tourmente fut-elle passée, le zèle de l'Eglise jeta des flammes plus intenses que jamais. Jamais les efforts faits pour éclairer ceux qui sont assis à l'ombre de la mort n'ont été aussi héroïques que pendant le siècle qui vient de s'écouler. Plusieurs Congrégations religieuses ont été fondées en vue de l'œuvre des Missions. Ce sont les Pères blancs, création du cardinal Lavigerie, la Congrégation du Sacré-Cœur de Marie instituée par le B. Libermann, la Congrégation des missionnaires de Scheut, l'Institut des missionnaires de Steyl. Des séminaires ont été établis en différents endroits : à Louvain (collège américain), à Mill-Hill près de Londres, à Milan, à Lyon (séminaire des missions africaines fondé par Mgr de Marion-Brésillac). Le P. de Foresta, saint Jésuite, a fondé les écoles apostoliques où de nombreux jeunes gens vont puiser la vertu et la science qui font les Apôtres. Presque tous les Ordres religieux ont envoyé des su-

jets dans les contrées lointaines. Actuellement il n'est pas une région où les missionnaires aidés de dévouées religieuses ne cherchent à établir le règne de Jésus-Christ. On compte à peu près 20,000 prêtres employés dans les différentes missions du globe sous la direction de 350 évêques.

Je me sens incapable de faire ressortir ici tout ce que le zèle de ces milliers d'apôtres présuppose de généreux dévouement et d'héroïque esprit de sacrifice. Quelle force d'âme il faut pour quitter sa patrie et ses proches avec la prévision de ne plus les revoir ! Ce sont un père et une mère avancés en âge qu'il s'agit d'abandonner définitivement : on est à peu près assuré de ne pas pouvoir un jour recueillir leur dernier soupir, de ne pas pouvoir les consoler au moment du suprême adieu. Quel nouveau courage il faut pour affronter un climat glacial ou tropical, très souvent meurtrier : ce sera peut-être bientôt la mort, à la fleur de l'âge, loin de ceux qu'on aime et dont on est aimé. Si la mort ne survient pas, c'est une vie dure, pénible, toute parsemée de privations, au sein de nations barbares ou hostiles, ordinairement incapables de reconnaissance. Ce sont des fatigues que la grâce divine seule rend capable de supporter. Ici le missionnaire perce les forêts vierges, marche dans des terrains marécageux où il a de l'eau jusqu'à la ceinture, gravit des rocs escarpés — là il lui faut faire, pour atteindre les âmes, des voyages immenses sur les glaces éternelles ou à travers des déserts d'une monotonie désolante. A lire les récits intéressants communiqués par les missionnaires aux *Annales* ou aux *Missions catholiques,* on serait tenté de croire que la vie de missionnaire est agréable à la nature ; nous ne nions pas que dans certains pays elle n'offre des distractions et des joies même naturelles, mais en général elle est inséparable de sacrifices, de déceptions

qui l'emportent considérablement sur les consolations sensibles. Ajoutez à cela que dans certains pays païens la persécution tantôt sourde et tracassière tantôt ouverte et violente sévit à l'état continu. Se rendre dans ces pays, c'est avoir sans cesse devant les yeux la perspective du martyre, de supplices souvent longs, cruels, humiliants. Or, disons-le à la gloire de l'Eglise catholique et de ses missionnaires, ces pays au lieu d'être évités par ceux-ci, semblent être plutôt de leur part l'objet d'une prédilection marquée. Dès que quelques missionnaires ont été massacrés par la main du bourreau ou enlevés par un climat insupportable, d'autres, mouillés encore des larmes d'une mère aimante, se présentent pour prendre leur place et subir bientôt leur sort.

Les catholiques font mieux que d'admirer le courage des prêtres qui évangélisent les peuples infidèles, ils viennent à leur secours. En 1815, une pieuse veuve lyonnaise Mme Petit se fit humble quêteuse en faveur des missions de la Louisiane ; en 1819, son exemple fut suivi par une autre personne de Lyon, Mlle Pauline Jaricot, qui recueillit, elle, des offrandes pour le séminaire des Missions étrangères. Ce furent les modestes commencements de l'Œuvre de la Propagation de la Foi qui fut définitivement fondée en 1822 par douze Lyonnais et met annuellement à la disposition des Missions de 6 à 7 millions, et quelquefois davantage. Ce qu'il y a d'admirable dans cette œuvre, c'est que « non l'or des puissances mais le sou du pauvre, l'obole de tous y prend à sa charge l'évangélisation d'empires lointains dont ces braves gens ignorent même le nom » (Ozanam).

La conversion des infidèles et des hérétiques n'est cependant que la moitié de la tâche à laquelle l'Eglise applique son zèle depuis 20 siècles. L'autre moitié de cette tâche est le maintien dans le chemin du salut de

ceux qui lui appartiennent déjà par la foi. L'Eglise n'a eu garde d'y faillir. De tout temps elle a procuré le salut éternel de ses enfants par tous les moyens imaginables. Se souvenant de l'insistance avec laquelle l'apôtre S. Paul recommanda la prédication à ses disciples Tite et Timothée, elle n'a cessé de l'inculquer aux évêques et aux prêtres. Dès le premier siècle, elle l'a insérée dans la liturgie, au point d'en faire une partie capitale. La parole sainte devait être annoncée aux fidèles tous les dimanches, tous les jours de fête et à certaines époques de l'année (semaine pascale, carême etc.), tous les jours indistinctement et même quelquefois deux fois par jour. Les Pères de l'Eglise furent tous d'ardents prédicateurs qui ne se lassaient pas de distribuer aux chrétiens le pain de la vérité. S. Pierre Chrysologue, archevêque de Ravenne, mettait tant de feu dans son débit que souvent la voix venait à lui manquer au bout d'un quart d'heure. S. Augustin ne prêchait qu'après une profonde méditation : aussi quel feu, quel accent de conviction dans ses instructions ! Un jour, voyant son auditoire atterré, il s'écria : Je vous effraie, mais c'est parce que je suis effrayé moi-même : *Territus terreo.* Un autre jour, parlant du ciel, il transporta ses auditeurs au point que tous se levèrent à un moment donné, comme mus par un ressort et s'écrièrent : Nous voulons le ciel, que tout périsse pourvu que le ciel nous reste. Le même zèle consumait le cœur de tant d'autres prédicateurs de ce temps, des Jean Chrysostôme, des Grégoire de Nazianze, des Basile, des Ambroise etc.

Quand après l'ère patriotique, la chrétienté traversa une crise dangereuse par suite des invasions des barbares, l'Eglise n'eut garde d'omettre dans ses conciles (ceux de Tours, Arles, Rheims, Mayence en 813, celui d'Aix-la-Chapelle en 836, celui de Mayence en

847, celui de Tribur en 895) la recommandation de la prédication ; elle renouvela cette recommandation plusieurs fois dans le cours de chaque siècle. Pour faciliter aux prêtres l'exercice de la prédication, des moines savants composèrent des homiliaires extraits des écrits des SS. Pères. Dès le 13e siècle les pasteurs d'âmes trouvèrent des aides puissants dans les religieux mendiants qui non contents d'aller évangéliser les païens, se consacrèrent avec zèle à l'instruction et à l'amélioration morale des chrétiens d'Occident. Parmi les grands convertisseurs d'âmes du moyen-âge, une mention spéciale revient au franciscain Berthold de Ratisbonne, au dominicain Jean Tauler, à S. Antoine de Padoue, à S. Thomas de Villeneuve, S. Bernardin de Sienne, S. Jean Capistran, S. Vincent Ferrier, Jérôme Savanavole et Geiler de Kaisersberg. Quels hommes extraordinaires ! Quels géants de la chaire catholique !

Après que la prétendue Réforme a attiré à elle une foule d'enfants de l'Eglise romaine et fait toucher du doigt la grandeur de la corruption morale qui peu à peu avait envahi la société chrétienne, l'Eglise donne à la prédication une nouvelle et puissante impulsion. Le concile de Trente multiplie les prescriptions tendant à mettre partout en vigueur l'enseignement des mystères de la religion et l'annonce des grandes vérités du salut. Un catéchisme modèle : le catéchisme romain est composé et mis entre les mains des prêtres. D'incomparables missionnaires se succèdent sans interruption pendant toute l'époque moderne et s'appliquent avec une admirable et infatigable ardeur à arracher l'ivraie semée sans cesse par l'ennemi de tout bien. Citons parmi les plus intrépides S. François de Sales chez qui les expressions les plus communes devenaient des flammes qui allaient embraser les cœurs ; — S. Vincent de Paul, par la bouche de

qui Dieu lui-même semblait parler et qui non content de convertir lui-même les pécheurs, fonda une Congrégation, celle des Lazaristes dans le but de sanctifier les prêtres par les retraites et les simples fidèles par des missions de plusieurs jours ; — S. François Régis que la vue du péché faisait entrer dans des sentiments indicibles de tristesse et de sainte colère et dont le zèle ne pouvait être arrêté ni par le froid insupportable dans les montagnes du Vivarais, ni par les torrents emplis par les pluies, ni par les neiges qui fermaient les passages ; — le P. Paul Ségneri (1694) qui prêchait ordinairement en plein air à plusieurs paroisses réunies, se rendait en mission pieds-nus et un bourdon à la main et paraissait souvent en chaire la tête ceinte d'une couronne d'épines et la main armée de fouets avec lesquels il se meurtrissait les épaules ; — le P. Vincent Huby († 1693 à l'âge de 85 ans) qui s'employa surtout à l'œuvre des retraites et fonda lui-même plusieurs maisons où les gens du monde venaient pendant huit jours vaquer aux saints exercices selon la méthode de S. Ignace ; — le P. Julien Maunoir († 1680) qui avec beaucoup d'autres missionnaires opéra un bien considérable dans la Bretagne (cf. la manière dont il prêchait les missions dans le *Manuel du Missionnaire* du P. Nampon p. 287-306) ; — le P. Calatayud, célèbre missionnaire espagnol († 1638) dont les missions étaient souvent suivies par vingt à trente mille personnes et qui fit des fruits extraordinaires de salut dans les âmes aussi bien par ses effrayantes austérités que par sa parole éloquente. Le 18e siècle produit des missionnaires non moins illustres que ceux dont nous venons de citer les noms. Qui n'a entendu célébrer les mérites d'un S. Léonard de Port Maurice, apôtre de la Toscane et de la Corse, d'un S. Alphonse de Liguori, fondateur de la Congrégation des Rédemptoristes et lui-même l'un des

plus grands sauveurs d'âmes qui aient jamais existé, — d'un vénérable Grignon de Montfort, qui avait le don d'arracher des larmes aux auditeurs les plus insensibles, — d'un S. Paul de la Croix, fondateur des Passionnistes et de son plus célèbre disciple, le vénérable Vincent Strambi, — d'un P. Brydaine dont l'éloquence tantôt tonnante, tantôt touchante, faisait des prodiges de conversion ? Nous nous arrêtons ; la seule citation de tous les noms enregistrés avec éloge par les historiens de la prédication catholique au 18e siècle prendrait trop de place. Nous arrivons au 19e siècle. Pendant cette époque surtout les missions et les retraites se multiplient dans une mesure qui rend toute description détaillée impossible. Les missions qui jadis furent des événements tout à fait extraordinaires se renouvellent à intervalles réguliers. Pour suffire à la tâche, aux Ordres et Instituts religieux déjà existants viennent s'en ajouter de nouveaux : tels les missionnaires du vénerable Pallotti, la Congrégation du S. Sang fondée par Gaspar de Bufalo, les Pères de Société de Marie (fondateur l'abbé Colin), les Oblats de Marie Immaculée, fondés par Mgr de Mazenod. Les membres de ces instituts se consacrent aussi à la conversion des infidèles. Les retraites sont bien plus nombreuses encore que les missions. Elles sont annuelles dans beaucoup de congrégations pieuses et dans presque tous les établissements d'éducation. On en organise sans cesse pour toutes les classes de la société, pour les prêtres, pour les messieurs, pour les ouvriers, pour les mères de famille, pour les jeunes filles qui se préparent au mariage. Il existe, en beaucoup d'endroits, des maisons de retraite pour hommes dirigées par les Pères Jésuites, des maisons semblables pour femmes dirigées par les Dames du Cénacle, les Dames de l'Adoration perpétuelle, les Dames de Ste Julienne etc. Mais qu'on n'aille pas croire que les

apôtres de la parole dans l'Eglise catholique soient exclusivement des prêtres, chargés officiellement du ministère de la prédication ; ce sont aussi les laïques en grand nombre, les orateurs et les hommes d'œuvres qui font entendre des paroles de salut dans les congrès sociaux et eucharistiques ; les métinguistes, les propagandistes qui vont çà et là haranguer les membres de cercles catholiques et de patronages ; les membres de la société de S. Vincent de Paul qui vont révéler ou rappeler aux pauvres qu'ils visitent leurs immortelles destinées et ouvrent ces cœurs à l'espérance ainsi qu'à la résignation.

Le zèle déployé par l'Eglise dans l'œuvre de la conversion des pécheurs et dans celle de la sanctification des âmes ne s'est pas confiné dans l'apostolat de la parole, mais a eu encore recours à l'apostolat plus étendu de la plume. Traités méthodiques sur les vertus chrétiennes, méditations sur les vérités de la religion, sermons consignés par écrit, biographies de serviteurs et de servantes de Dieu, lettres spirituelles adressées par des prêtres à des âmes désireuses de haute perfection, toutes ces formes de la littérature ascétique ont été pendant chaque siècle en honneur et se sont complétées mutuellement pour former les âmes à une vie vraiment chrétienne. Non seulement des religieux et des prêtres, mais aussi des laïques, des dames du monde, des religieuses ont exercé cet apostolat et l'exercent encore sans cesse. A côté des volumineux ouvrages, les brochures, les revues pieuses se chiffrant par milliers, et plus encore les journaux catholiques hebdomadaires, bi-hebdomadaires, quotidiens contribuent aujourd'hui grandement à répandre l'esprit chrétien. Mais ce qui est plus admirable que la multiplicité des productions de l'apostolat de la plume c'est l'irrésistible ardeur de conviction et la saisissante profondeur de sentiment qui animent plu-

sieurs d'entre elles. « O Dieu ! s'écrie le bon S. François de Sales (*Traité de l'amour de Dieu*, l. vi, ch. i), quelle différence entre le langage de ces anciens amateurs de la Divinité, Ignace, Cyprien, Chrysostôme, Augustin, Hilaire, Ephrem, Grégoire, Bernard et celui des théologiens moins amoureux ! Nous usons de leurs mêmes mots, mais entr'eux c'étaient des mots pleins de chaleur et de la suavité des parfums amoureux ; parmi nous ils sont froids et sans aucune senteur ». Le S. Docteur a raison de parler ainsi des Pères de l'Eglise, mais il a tort de se placer parmi ceux qui écrivent sans ferveur. Il est certain au contraire que les écrits du Docteur de la piété se distinguent par une onction pénétrante et incomparable. Une onction d'un autre genre rend si profitable la lecture des ouvrages de S. Alphonse. Il a intitulé un de ses opuscules : *Traits de feu*. Des traits de feu, voilà ce que sont toutes ses œuvres ; mêmes dans celles qui s'occupent avant tout de science, il se rencontre de ces traits. Il semble que le Docteur très zélé ait écrit, la tête appuyée sur le cœur de Jésus-Christ et qu'il ait trempé sa plume dans le sang du divin Maître. Mais pourquoi citer des noms ? Si nous voulions tenter une énumération, ils viendraient aussitôt se presser avec une telle abondance sous notre plume qu'il nous faudrait même après avoir couvert des pages, renoncer à l'espoir d'être complet et par conséquent juste.

L'Eglise catholique ne s'est pas contentée de faire le bien par ses prédicateurs, par ses écrivains, elle a couvert le monde d'un véritable réseau d'œuvres de préservation, de relèvement, de persévérance. Que de confréries, d'associations pieuses de toutes sortes ! C'est le tiers-Ordre franciscain qui est la perfection évangélique mise à la portée des personnes du monde, — ce sont les congrégations de jeunes gens et de

jeunes filles ; — ce sont les confréries du saint Sacrement, du Rosaire et du Scapulaire, — c'est l'apostolat de la prière, — c'est l'association de S. François Xavier, — c'est la sainte Famille....

L'Eglise varie ses céremonies, utilise les circonstances et fait appel à tous les arts pour réveiller l'esprit de foi de ses enfants. Elle a dramatisé les mystères de la vie et surtout de la Passion de Notre-Seigneur. Elle recourut surtout à ce moyen pendant le moyen-âge ; au 14e siècle, il n'y eut presque pas un village où les mystères chrétiens ne fussent représentés en langue vulgaire, soit à l'église, soit en plein air. Aujourd'hui encore les mystères sont représentés à Oberammergau (Bavière), à Nancy, à Brixlegg (Tyrol), à Horitz (Bohême). — Quel Belge n'a entendu parler de la célèbre procession de la Croix qui parcourt chaque année les rues de Furnes ? C'est aussi dans le but d'arriver à l'âme en passant par les sens et l'imagination que le P. Latomia introduisit les cérémonies touchantes du mois de mai consacré à la sainte Vierge.

Il n'est pas une classe de la société, pas un âge de la vie à l'intention desquels l'Eglise n'ait fondé quelque œuvre. Pour les jeunes gens et les jeunes personnes elle a établi des patronages où ils trouvent en même temps que des délassements permis des exhortations à la vertu ; pour les hommes elle a institué des cercles ; les jeunes personnes qui viennent servir dans les grandes villes trouvent un abri passager dans des maisons de servantes ; pour ces mêmes jeunes personnes s'est constituée une ligue qui s'est donné comme but, la protection morale des jeunes filles et est répandue actuellement dans tous les grands centres de l'Europe ; les jeunes ouvriers allemands qui sont obligés par les circonstances d'émigrer dans les grandes cités y trouvent une sorte d'autre foyer

paternel dans les *Gesellenvereine* dont l'idée remonte à un zélé vicaire de Cologne : Adolphe Kolping (1). La Société de S. François Régis s'occupe de la régularisation des mariages, celle de S. Raphaël de la protection des émigrants qui vont tenter la fortune au delà des mers. Il existe dans l'Eglise catholique des refuges pour les jeunes filles tombées, des maisons de retraite pour les personnes qui veulent vivre pieusement dans la solitude, des asiles pour les vieillards qui veulent se préparer chrétiennement à la mort. Le zèle de l'Eglise croît avec les nécessités auxquelles il s'agit de venir en aide.

Parmi les combats que l'âme doit livrer sur le chemin de l'éternité, le plus pénible, le plus redoutable, le plus décisif surtout est celui que nous appelons agonie, c'est à dire combat par excellence. C'est quand le moment de livrer ce combat est venu pour un catholique, que l'Eglise déploie tout le dévouement et la sollicitude dont son cœur est rempli. Elle accourt auprès du moribond à la première annonce alarmante qui lui parvient. Aucune distance n'est si longue, aucune nuit si obscure, aucune route si pénible, aucune contagion si dangereuse qu'elle puisse la faire hésiter un instant dans l'accomplissement de son ministère de charité. Quelquefois c'est une âme depuis longtemps indifférente qui se débat dans les étreintes de la mort. Peut-être des suppôts de l'enfer montent la garde autour d'elle pour l'empêcher de *faire le plongeon* et écarter l'Eglise. Mais celle-ci n'écoute que son zèle ; au risque d'être rebutée, couverte d'insultes, elle se présente à la porte du moribond ; elle frappe ; chassée elle revient à la charge ; elle prie, elle supplie, elle conjure, elle se tient aux aguets, épie un moment favorable et qu'elle est heureuse quand elle peut enfin recevoir audience, rappeler les enseigne-

(1) Cf. sa Vie par le P. dom Laurent Janssens.

ments de la foi depuis longtemps oubliés, disposer cette pauvre âme au repentir et la reconcilier avec son divin Epoux au moment du dernier passage ! Il suffit de contempler l'Eglise au chevet de ses enfants mourants pour comprendre qu'elle est une mère. Elle est là parfois des heures entières. Elle console, elle exhorte, elle encourage, elle suggère des actes pieux, elle administre les sacrements des mourants, par la prière et les sacramentaux elle met le démon en fuite. Enfin voici le moment suprême. L'Eglise tombe à genoux et tire de son cœur des prières admirables connues sous le nom de « *Recommandation de l'âme* ». Elle invoque d'abord les saints et ressemble dans ces invocations à une mère qui dans un naufrage, voyant quelques-uns de ses enfants parvenus jusqu'au rivage, les supplierait par ses cris et par ses larmes, de tendre la main à ceux de leurs frères qui luttent encore, au milieu des flots, contre les fureurs de la tempête. Lorsqu'elle voit arriver le moment suprême, elle interrompt ces litanies, et c'est à Dieu qu'elle s'adresse par de longues oraisons. Ses regards fixés vers le ciel ne quittent cependant pas un seul instant ce pauvre enfant qui souffre et qui lutte. Pour l'aider à souffrir, elle lui rappelle les souffrances de Jésus-Christ ; pour l'aider à lutter, elle le prend pour ainsi dire par la main, et le remet entre les mains de Dieu. Elle l'encourage à quitter l'exil pour la patrie, la terre pour le ciel qu'elle lui montre ouvert devant lui. « Partez de ce monde, âme chrétienne, au nom de Dieu le Père tout-puissant, qui vous a créée ; au nom de Jésus-Christ, fils du Dieu vivant, qui a souffert pour vous ; au nom du saint Esprit, que vous avez reçu. En sortant de la prison du corps, allez prendre place sur la montagne de Sion, dans la cité du Dieu vivant, dans la Jérusalem céleste, parmi la troupe innombrable des Anges, et l'Eglise des premiers-nés

qui sont inscrits dans le ciel. Que Dieu se lève et que toutes les puissances des ténèbres soient dissipées ; que les esprits de malice qui sont autour de vous prennent la fuite, et qu'ils n'aient pas l'audace de nuire à une brebis rachetée du sang précieux de Jésus-Christ ; que ce Sauveur vous épargne tout supplice en l'autre vie, lui qui a été crucifié pour vous. Qu'il vous délivre de la mort éternelle, lui qui est mort pour vous. Que ce bon pasteur vous reconnaisse pour une de ses brebis et qu'il vous place à sa droite en la compagnie de ses élus.... (cf. Massart. *La Liturgie expliquée* T. II, p. 363-365).

Le catholique vient de rendre le dernier soupir. L'Eglise se retire, mais elle emporte au fond de son cœur le souvenir de son enfant qui n'est plus. Elle sonne le glas funèbre pour recommander aux prières des fidèles l'âme qui a paru devant Dieu, elle célèbre le saint Sacrifice de la Messe et accompagne le défunt à sa dernière demeure. Qu'elles sont touchantes, simples et ferventes les prières de l'Eglise pour les âmes trépassées : *Donnez-leur le repos éternel et que la lumière perpétuelle leur luise,* et s'adressant au défunt : *Que les anges,* dit-elle, *vous conduisent dans le Paradis....* La terre vient de recouvrir la dépouille mortelle. Le défunt sera bientôt oublié de tout le monde ; l'Eglise ne l'oubliera pas. Elle craint que cette âme ne soit retenue dans le lieu de l'expiation. Chaque jour à la sainte Messe elle la recommande à la miséricorde divine ; chaque année au jour des âmes, elle se rend sur sa tombe et les autres sépulcres, elle bénit les fosses et prie.... De temps en temps, elle élève la voix, une voix entrecoupée de sanglots pour exhorter les vivants à se souvenir des morts, et elle déclare la plupart des indulgences applicables aux âmes du purgatoire, afin qu'ainsi il leur soit plus efficacement venu en aide.

Je le demande : Ce zèle de l'Eglise catholique n'a-

t-il pas quelque chose d'admirable ? Ne la marque-t-il pas d'un caractère céleste et divin ? Trouve-t-on quelque chose qui lui soit comparable chez les protestants ou les schismatiques ? Je ne le nie pas : il est possible de rencontrer hors de l'Eglise catholique, de l'ardeur pour la propagande religieuse, mais ce sont des exceptions. Cette ardeur n'est presque jamais un zèle vraiment surnaturel et surtout il est plus que rare qu'elle se traduise par le dévouement *personnel*.

Des protestants avouent et surtout des convertis du protestantisme proclament bien haut que le zèle des âmes n'avait presque rien organisé, dans l'Allemagne luthérienne — (il faut en dire autant des autres pays protestants) — avant le 19e siècle et a produit fort peu de chose depuis (cf. Kirchenlexicon de Hergenröther-Kaulen, Art. *Missionen*, T. VIII, col. 1642). Les missions et les retraites telles qu'elles sont prêchées en si grand nombre chez les catholiques, sont chez les protestants, chose à peu près inconnue. L'apostolat de la plume n'a produit chez les protestants que des fruits rares et presque tous secs ou insipides. Les prêches que les pasteurs doivent prononcer d'office chaque dimanche sont froids et laissent par conséquent les auditeurs presque complètement indifférents. Les dominés se gênent en général fort peu. En 1808, le B. Hofbauer et ses confrères furent internés dans la forteresse de Küstrin. Quand les habitants protestants de la région eurent appris le motif de leur emprisonnement, ils s'écrièrent : nos pasteurs protestants ne feraient pas de si grands sacrifices pour la religion. Les missionnaires protestants sont plutôt des agents politiques et commerciaux que des prédicateurs de l'Evangile. Ce qui les décide le plus souvent à se rendre dans les pays lointains, ce n'est pas tant le désir de faire connaître Dieu et Jésus-Christ que l'espoir de faire fortune. Leur traitement monte quel-

quefois jusqu'à 20,000 ou même 30,000 frs et n'est jamais de moins de 10,000 frs. Ils s'installent confortablement avec femme et enfants et ne se montrent que rarement et en petit nombre là où le climat est meurtrier, les habitants féroces et l'appui matériel de la mère-patrie peu sensible (cf. *Kirchenlexicon art. cité* où aveux des protestants reproduits au long) (1).

L'apostolat des schismatiques (Grecs et Russes) se réduit à peu près à zéro. Les Russes ont cherché à introduire le schisme au Japon. Le missionnaire, raconte un témoin peu suspect, Solowiew, venait dans un village accompagné d'une trentaine de cosaques, on réunissait les habitants, après une courte instruction on leur conférait le baptême et la cérémonie se terminait par la distribution à chacun de 5 roubles, d'une paire de bottes et d'une fourrure ! Depuis que l'Eglise grecque s'est séparée de Rome, elle se trouve dans un état de léthargie profonde et incurable. Les popes vendent des cierges, donnent des bénédictions, paradent dans les solennités religieuses, mais le vrai zèle, la prédication enflammée, les saintes industries pour sanctifier les âmes et les amener à la fréquentation des sacrements sont, chez eux, chose inconnue.

(1) On a quelquefois fait remarquer que les largesses des protestants pour leurs missions dépassent de beaucoup celles des catholiques pour les leurs. Il y a du vrai dans ce reproche qu'on nous adresse, — mais il ne faut pas l'exagérer. Les sommes données par les catholiques ne sont pas toutes comprises dans le budjet de la *Propagation de la Foi*. De plus les catholiques subsidient *chez eux* beaucoup de bonnes œuvres qui n'existent pas chez les protestants ou du moins ne leur coûtent rien. Ajoutons à cela que les dons de quelques milliardaires américains ou anglais sont pour beaucoup dans les grandes sommes données aux missions protestantes, et que les considérations politiques ne sont pas toujours étrangères à ces distributions si généreuses.

CHAPITRE VI.

Le « Saint » et les Saints.

Dans l'ascension de l'âme vers Dieu, un auteur ascétique bien connu, Mgr de Ségur, distingue quatre étapes. La 1[ère] est la simple *vie chrétienne* qui n'est autre chose que la pratique solide et sérieuse de la religion. Vient ensuite la *piété* qui est cette pratique plus délicate, plus pure, fortifiée par un amour plus exquis de Dieu et du prochain. Au-dessus de la piété il y a la *vie intérieure :* c'est l'état très excellent d'une âme que Notre-Seigneur a fait entrer dans une union plus étroite avec lui, se manifestant à elle plus intimement et plus pleinement, lui donnant un attrait supérieur pour les choses divines et l'initiant ainsi aux secrets de son amour. Mais le degré le plus élevé auquel il soit possible de s'élever en s'approchant de Dieu est la *sainteté,* qu'on pourrait définir avec S. Denys l'Aréopagite et S. Thomas : *l'affermissement d'une âme dans une pureté sans tache et dans un parfait détachement du monde.* Ce qui caractérise le saint, c'est qu'il pratique les vertus (non pas seulement telle ou telle mais toutes) dans un degré héroïque, c. à d. avec une perfection extraordinaire et à laquelle le très grand nombre des hommes n'atteignent pas. Le véritable saint est héroïque non par soubresaut, par accès, (s'il m'est permis de parler ainsi,) mais constamment, d'une manière uniforme. Les plus grands obstacles, les plus violentes tentations, au lieu de l'arrêter ou même de le faire tomber, font paraître sa force d'âme dans tout son jour. Dans les actions d'un saint éclatent tant de générosité, d'empire sur soi-même, d'attention aux moindres détails qu'en en lisant le récit on se prend naturellement à dire : C'est *admirable ;*

je ne saurais en faire autant, mais je tâcherai d'imiter — de loin (1).

Le modèle des Saints, le Saint par excellence est Jésus-Christ. *Nous avons un Pontife saint, innocent, sans tache*, dit S. Paul. Mais Notre-Seigneur n'est pas seulement le Type accompli de la sainteté, il en est l'Auteur par sa grâce, et comme la grâce a été confiée par Jésus-Christ à son Eglise, c'est là que nous trouverons la sainteté. *Jésus*, dit encore S. Paul, *s'est livré pour l'Eglise pour la faire paraître devant lui pleine de gloire, n'ayant ni tâche ni ride, ni rien de semblable, mais étant sainte et irrépréhensible* (ad Eph. v, 27). Cette intention du divin Rédempteur ne se réalisera tout entière que dans la vie future, mais il est impossible que la toute-puissance divine ne veuille lui donner un commencement de réalisation dès cette vie présente, et ce commencement de réalisation tout homme qui sait voir peut — et s'il n'est d'une mauvaise foi insigne, — doit le constater dans l'Eglise catholique. Qui dira le nombre de Saints que cette Eglise a enfantés jusqu'à ce jour ! Parmi les catholiques qui sont morts après l'an 1500, environ 450 ont été placés par l'Eglise dans les rangs des Saints ou des Bienheureux. Les Saints appartenant aux siècles précédents sont également au nombre de plusieurs centaines ou même de plusieurs milliers (Dans les petits Bollandistes, on trouve mentionnés nommément environ 6000 Saints et Bienheureux). Et combien de catholiques ont poussé l'héroïsme assez loin pour mériter le même honneur sans y être parvenus de fait ! Qu'on n'aille d'ailleurs pas s'imaginer que l'Eglise catholique uniquement pour se donner un brevet de sainteté, béatifie ou canonise au hasard ses enfants. Il est certain au contraire qu'avant de placer cette auréole

(1) Sur la sainteté ou la vertu héroïque cf. Benoît XIV, *De beatorum Canonizatione*, L. III, c. XXI.

sur la tête d'un de ses membres, elle s'assure avec le plus grand soin de l'héroïcité de ses vertus, du caractère extraordinaire, exceptionnel, surhumain de sa sainteté. La procédure suivie aujourd'hui remonte quant à ses lignes fondamentales à l'an 1634 et a pour auteur le Pape Urbain VIII. Comme toutes les vertus peuvent être ramenées aux trois théologales et aux quatre cardinales, on examine avec la plus grande sollicitude à propos de chacune si elle a été pratiquée dans un degré héroïque par le candidat à la canonisation. Cet examen a lieu d'abord devant l'évêque diocésain, ensuite au sein de la sacrée Congrégation des Rites à Rome. De nombreux témoins sont convoqués et obligés de prêter serment ; on s'assure de leur probité, on les écoute avec soin, on transcrit minutieusement et on passe au crible toutes leurs dépositions. Les Actes du procès diocésain sont soumis à Rome à une revision méticuleuse ; un dignitaire de l'Eglise nommé à cet effet, et appelé promoteur de la foi parce que son ministère a pour effet de rendre toute superstition impossible, combat l'élévation du serviteur de Dieu aux honneurs des autels par toutes les objections imaginables, il soumet pour cela tous les actes, toutes les paroles, tous les écrits du futur saint à la plus scrupuleuse analyse : il semble que l'Eglise se défende contre la canonisation qu'on lui propose. Aussi les procès de béatification et de canonisation (dans lesquels on s'occupe également de l'examen des miracles) durent-ils ordinairement très longtemps. On cite de ces procès qui se sont prolongés pendant sept années ou davantage, et se sont décomposés en 500 séances environ. Avant Urbain VIII on ne poussa pas si loin la sévérité, mais encore fut-on très loin d'y aller à la légère. Durant les 3 premiers siècles, presque tous les saints couronnèrent leur vie par le martyre. Il suffisait de fournir

la preuve que la mort avait été infligée en haine de la foi. Pour faire cette démonstration, les chefs de l'Eglise prenaient soin de se procurer les Actes authentiques des martyrs, et pour acquérir ces documents essentiels, ils ne reculaient devant aucune dépense. A partir du 4e siècle, l'Eglise accorda les honneurs des autels à des saints non martyrs. Ce fut chaque fois après un examen minutieux des vertus aussi bien que des miracles. Dans les premiers temps qui suivirent les persécutions, les évêques furent les arbitres de ces canonisations, mais bientôt, les primats se réservèrent ce droit et quand on eut eu à déplorer quelques abus, le Pape Alexandre III exigea de la manière la plus explicite (en l'an 1170) qu'aucune canonisation ne pourrait plus être prononcée sans l'assentiment formel du Saint Siège. L'Eglise ne s'est donc jamais prononcée et surtout aujourd'hui ne se prononce pas à la légère sur le caractère héroïque de ceux de ses enfants qu'elle propose à la vénération des fidèles.

D'ailleurs chacun peut par lui-même vérifier ce qu'elle proclame. Depuis des siècles, les Actes des procès de canonisation sont soigneusement rédigés : chacun peut en prendre connaissance ; les exemplaires en sont en effet répandus dans le monde entier. Mais il n'est pas nécessaire de se livrer à un travail aussi onéreux : qu'on prenne en main les vies des Saints : il en existe de très documentées, composées d'après toutes les règles de la plus sévère critique. Ou si ce travail paraît encore trop fatigant, qu'on jette un regard dans le Bréviaire, celui des livres officiels de l'Eglise, dans lequel se trouvent résumées en quelques lignes les vies des principaux Saints. On y lira par centaines des traits sublimes, stupéfiants, incroyables si la grâce de Dieu n'était là pour en expliquer la possibilité. Transcrivons-en quelques-uns pour montrer

que ce que nous disons ici bien loin de donner dans l'exagération est au contraire fort au-dessous de la réalité. De S. Antoine, dont la fête se célèbre le 17 janvier, le Bréviaire rapporte : « Ayant vendu tout son bien, il en distribua tout l'argent aux pauvres. Dégagé de ces entraves, il entreprit de mener sur la terre une vie toute céleste. Mais comme il descendait dans l'arène pour un combat si périlleux, il jugea qu'il devait adjoindre au bouclier de la foi, dont il était armé, le secours des autres vertus, et il s'enflamma d'un tel zèle pour les acquérir, qu'il s'efforçait d'imiter quiconque lui semblait exceller en quelque vertu. Nul n'était plus continent que lui, nul plus vigilant. Il surpassait tous les autres en patience, en mansuétude, en miséricorde, en humilité, dans le travail et dans l'étude des divines Ecritures. Il couchait sur le sol, lorsqu'un sommeil nécessaire s'emparait de lui. Il se portait au jeûne avec tant d'ardeur qu'il ne mangeait que du pain avec un peu de sel et n'étanchait sa soif qu'avec de l'eau. Souvent même il s'abstenait de nourriture pendant deux jours consécutifs et très fréquemment il passait toute la nuit en prière. » Quelques semaines plus tard (4 mars) c'est un prince, un fils de roi, S. Casimir de Pologne, dont l'Eglise fait l'éloge en ces termes : « Il domptait ses jeunes membres par un rude cilice et les affaiblissait par des jeûnes assidus. Dédaignant la mollesse d'un lit royal, il couchait sur la dure, et s'en allait secrètement, au milieu de la nuit, implorer, prosterné contre terre, la divine miséricorde, devant les portes des églises. Sur la fin de sa vie, il prouva courageusement son amour pour la virginité qu'il avait conservée intacte depuis son enfance, quand, dans une grave maladie, il résolut fermement de mourir plutôt que de rien faire contre la chasteté. » Le même triomphe de la grâce sur les passions et les

illusions du jeune âge est célébré par l'Eglise dans la personne de beaucoup de saints : S. Stanislas Kostka, S. Jean Berchmans, S. Agapit, S. Venant, S. Louis de Gonzague. Elle rapporte de ce dernier : « Il réglait si bien ses sens et surtout ses yeux, qu'il ne regarda jamais Marie d'Autriche, qu'il eut à saluer presque tous les jours pendant plusieurs années, étant au nombre des pages d'honneur de l'infant d'Espagne.... Il jeûnait trois fois la semaine, se contentant d'ordinaire d'un peu de pain et d'eau ; mais à vrai dire, son jeûne semble n'avoir pas discontinué tout ce temps, puisque c'est à peine si, à ses repas, il prenait une once de nourriture. Souvent aussi, trois fois par jour, il se faisait souffrir au moyen de cordes et de chaînes ; il remplaça quelquefois le cilice et la discipline par des éperons et des laisses de chiens. Trouvant sa couche trop molle, il y glissait secrètement des morceaux de bois, il passait une grande partie des nuits dans la contemplation des choses divines.... Parfois il demeurait (en prière) dans une complète immobilité, jusqu'à trois, quatre ou cinq heures, tant qu'il n'avait pas, au moins durant une heure, évité toute distraction. Il renonça en faveur d'un frère à ses droits sur la principauté de ces ancêtres. (Au couvent) sa fidélité aux règles, fussent-elles des moindres, était absolue. Son amour de Dieu était si ardent que son corps en dépérissait peu à peu.... » Dans le sexe faible l'Eglise nous montre des héroïnes qui toutes rappellent la femme forte de l'Ecriture. Quels admirables détails elle nous rapporte p. ex. d'une dame du monde, Ste Françoise Romaine. « Dès l'enfance, méprisant les jeux puérils et les attraits du monde, elle trouvait ses délices dans la solitude et l'oraison. A l'âge de onze ans, elle forma le dessein de consacrer à Dieu sa virginité ; néanmoins, par une humble soumission à la volonté de ses parents, elle épousa

Laurent de Ponziani. Dans le mariage, elle conserva toujours autant qu'elle le put, le genre de vie austère qu'elle s'était proposé, ayant en horreur les spectacles, les festins.... portant des habits d'une grande simplicité, donnant à l'oraison ou au service du prochain ce qui lui restait de temps après l'accomplissement de ses devoirs domestiques. Elle s'appliquait avec le plus grand soin à retirer les dames romaines des pompes du siècle : pour ce motif, elle fonda la maison des Oblates. Elle supporta avec la plus courageuse constance l'exil de son mari, la perte de ses biens, les malheurs de sa maison.... Son mari étant mort, elle accourut à la maison des Oblates (qu'elle avait elle-même fondée) et implora avec beaucoup de larmes, les pieds nus, la corde au cou et prosternée contre terre, la grâce d'être reçue parmi elles. Ayant obtenu la réalisation de ses désirs, elle se glorifiait, bien qu'elle fût la mère de toutes, de ne porter d'autre titre que celui de servante, de femme très vile. Souvent on la vit revenir d'une vigne située dans le voisinage de la ville, et traverser Rome, portant sur la tête un faisceau de sarments et conduisant un âne chargé de bois. Elle secourait les pauvres, elle visitait les malades dans les hôpitaux. Elle s'efforçait constamment de réduire son corps en servitude par des veilles, des jeûnes, le cilice, la ceinture de fer et de fréquentes disciplines. Elle contemplait avec une si grande ferveur d'esprit et une telle abondance de larmes, les divins mystères et surtout la passion du Seigneur Jésus, qu'elle semblait prête à expirer par la violence de la douleur.... L'Eglise nous montre des Saints dans toutes les conditions de vie. Elle nous fait admirer sur le trône un S. Henri, un S. Canut, un S. Edouard, un S. Louis, un S. Etienne. Quels merveilleux traits de vertu elle nous apprend en particulier de ce dernier : « Vénérant, dit-elle (Office 2 sept.),

Jésus-Christ dans les pauvres, il était plein d'amour et de libéralité pour eux, et jamais il n'en renvoya un seul sans l'avoir consolé et soulagé. Bien plus, après d'immenses sommes distribuées pour servir leur indigence on le vit souvent porter la charité jusqu'à donner aussi le mobilier de son palais. En outre, il lavait de ses mains les pieds aux pauvres, et, la nuit, seul et sans se faire connaître, il aimait à visiter les hôpitaux, à servir les malades, et à leur rendre tous les autres devoirs de la charité.... Son amour de la prière l'amenait à veiller la plus grande partie des nuits.... Son grand zèle à propager la foi lui valut d'être appelé l'apôtre de sa nation (la Hongrie) ».... Les saintes reines ont rivalisé de vaillance avec les saints rois. Citons en exemple Ste Marguerite d'Ecosse. « Au milieu des délices de la cour, dit le Bréviaire, elle affligeait son corps par des macérations, des veilles et réservait une grande partie de la nuit à ses pieuses oraisons.... Non contente de soutenir des multitudes d'indigents par ses aumônes, elle se faisait une fête de fournir tous les jours avec une bonté maternelle le repas de trois cents d'entre eux, de remplir à genoux l'office d'une servante envers ces pauvres, de leur laver les pieds de ses mains royales et de panser leurs plaies » (Offic. 10 juin). Si nous nous reportons à l'autre extrémité de la société, nous voyons proposés par l'Eglise à notre vénération des gens de peine tels que S. Isidore, Ste Zitta, Ste Notburge, des mendiants tels que S. Servulus et S. Benoît Labre. Celui-ci « entreprit à l'âge de vingt-deux ans, de pieux et longs voyages qu'il faisait à pied, avec un vêtement usé, coiffé d'un simple bonnet de cuir, une corde à la ceinture, mal chaussé, sans argent, manquant de tout, ne vivant que de ce qui lui était donné, et portant un sac chargé de pierres, pour rendre plus pénibles les fatigues de la marche. C'est ainsi qu'il parcou-

rut plusieurs fois diverses régions de l'Europe, visitant partout les sanctuaires les plus vénérés. (Pendant les sept dernières années de sa vie qu'il passa à Rome) il n'avait la plupart du temps pas de toit pour s'abriter ; il était toujours vêtu du même habit déchiré ; il apaisait sa faim tantôt avec les légumes ou les herbes qu'on jetait dans la rue, tantôt avec les restes qu'on lui donnait ou qu'il retirait des ordures ; il calmait sa soif avec de l'eau ou l'excitait avec du vinaigre. Il passait habituellement la plus grande partie de ses journées dans les églises, soit devant une image de la Mère de Dieu, soit au pied du très saint Sacrement exposé à l'adoration publique. Là, immobile, brûlant d'amour, le visage illuminé et les yeux fixés sur la sainte Hostie, il demeurait en contemplation devant celui qu'il aimait. Rongé par la vermine, couvert de haillons, il supportait avec joie et avec patience toutes les risées et les injures.... » (office 16 mai).

Il n'est pas d'acte de vertu si extraordinaire qu'on le suppose, qui n'ait été pratiqué par quelque saint. S. Paulin de Nole se vend en esclavage pour racheter le fils d'une pauvre veuve. S. Jean de Dieu simule la folie pour s'attirer les outrages de la populace. S. Marie Madeleine de Pazzi va jusqu'à sucer les ulcères les plus rebutants, la B^se^ Claire Gambacorta reçoit dans son monastère la femme et les enfants du plus acharné ennemi de sa famille. Il n'est pas d'effort que les saints n'aient fait pour réaliser leurs désirs de perfection. Ste Hyacinthe de Mariscotti longtemps attachée au monde se fait une telle violence pour se dérober aux regards de plusieurs de ses proches parents qu'elle tombe évanouie ; S. François Xavier combat avec une telle force une tentation particulièrement véhémente qu'il finit par cracher du sang. Il n'est pas de vœu quelqu'héroïque qu'on l'imagine qui n'ait été prononcé et constamment tenu par des saints.

S. Alphonse de Liguori fait le vœu de ne jamais perdre un instant de temps ; Ste Thérèse et Ste Jeanne de Chantal font celui de choisir en tout, ce qu'il y a de plus parfait. Vraiment : *Mirabilis Deus in sanctis suis*, Dieu est admirable dans ses saints. Et cependant, nous n'avons presque rien dit. Pour se faire une juste idée de l'héroïsme des saints, il faut lire leur histoire détaillée, il faut les suivre année par année, jour par jour, surprendre toutes les pensées de leur âme, tous les battements de leur cœur, observer la marche progressive de ces astres éclatants qui, à mesure qu'ils avancent, percent plus complètement les brouillards, dissipent plus entièrement les nuages et brillent enfin d'une splendeur immaculée, éblouissante qui fait presque mal aux regards des hommes terrestres.

Mais ce qu'il importe de faire ressortir ici, la sainteté telle que nous l'avons décrite dans ce chapitre, est exclusivement propre à l'Eglise catholique. Les protestants n'ont pas de Saints. « La morale protestante se contente de prôner l'éloignement de tout excès. Elle ne dépasse pas l'abstraite conception du *devoir* et celle plus accessible *de l'utile*. Elle fait de l'utile le principe du devoir, elle ne sait faire que des *honnêtes gens* » (Flamérion S. J. *Prospérité comparée des nations cath. et prot.* p. 56). Il y a 2 siècles, le duc Antoine de Brünswick-Lünebourg dans un écrit qu'il composa pour justifier sa conversion du protestantisme au catholicisme, fit remarquer qu'il n'avait jamais rencontré 3 sortes de livres dans les bibliothèques protestantes alors qu'ils ne manquaient jamais dans les bibliothèques catholiques : Ces trois sortes d'ouvrages étaient des traités de morale, des livres d'ascétisme, et des vies de saints. Les protestants n'ont pas de vies de saints, ajoutait le duc, pour la raison toute simple qu'ils n'ont pas de saints. Depuis

deux siècles, cet état de choses n'a pas changé. Oh ! écrivait au 19e siècle le pieux Overbeck à Emilie Linder, alors encore protestante : Oh ! pourquoi ne m'est-il pas donné de vous faire connaître la vie de tant de saints qui font l'honneur de notre Eglise : quelle lumière brillerait à vos yeux, comme vous comprendriez le malheur de ceux qui vivent hors de l'Eglise catholique !

Les Grecs schismatiques ne sont pas plus riches en saints que les protestants. « Aussi longtemps, écrivit un jour la spirituelle comtesse Swetchine, une Russe convertie, aussi longtemps que l'Eglise orientale a été unie à Rome, elle n'a jamais cessé de produire de grands évêques et d'admirables saints, mais dès qu'elle s'en est détachée, ç'a été pour elle la stérilité, la nuit noire et désolée. La verge d'Aaron poussait des fleurs et des bourgeons dans l'arche. Il n'en est pas ainsi de l'Eglise orientale schismatique. La sève de la grâce et de la sainteté n'y circule plus et aujourd'hui après des siècles de séparation, ce rameau détaché est presque tout à fait desséché. » Mais, dira-t-on, l'Eglise schismatique ne canonise-t-elle pas de temps en temps quelques-uns de ses membres ? Cela ne prouve-t-il pas que la sainteté est loin d'être éteinte dans son sein ? Il est vrai que l'Eglise schismatique procède quelquefois à des canonisations ; mais sur la foi de quels témoignages proclame-t-elle la sainteté de ces nouveaux canonisés ? L'enquête sur les vertus ne tient qu'une place secondaire dans ses procès de canonisation et celle qui a pour objet les miracles n'est pas beaucoup plus sérieuse : voilà ce qu'avouent des Russes schismatiques eux-mêmes, des hommes attachés à l'Eglise schismatique et appartenant à la classe intellectuelle de l'empire. D'ailleurs il suffit de lire les vies de ces prétendus saints pour constater aussitôt l'immense distance qui les sépare des saints catholiques.

Une seule Eglise est sainte, sainte dans sa doctrine, sainte dans ses institutions, sainte dans beaucoup de ses membres, et c'est l'Eglise romaine. Elle seule est animée de l'esprit de Jésus-Christ, esprit qui se manifeste dans beaucoup de ses enfants d'une manière héroïque et merveilleuse. Je dis : dans *beaucoup* de ses enfants, car elle n'est pas sainte en tous. Jésus-Christ lui-même a comparé son Eglise à un champ où l'ivraie se trouve mêlée au bon grain, à dix vierges dont cinq étaient prudentes mais cinq autres folles. L'Eglise offre à tous ses moyens admirablement efficaces de sanctification. Qu'en peut-elle si des malheureux s'obstinent à vouloir végéter au milieu de ces grâces abondantes dont ils sont entourés ? Elle pleure sur ces enfants aveugles et ingrats. Mais elle est consolée par les nombreuses âmes héroïques qui correspondent à ses soins. On connaît le trait de cette illustre dame romaine, la mère des Gracques qui, priée par une de ses amies de lui montrer ses plus précieux bijoux, fit paraître devant la visiteuse ses deux fils, jeunes gens accomplis sous tous les rapports et dit avec une légitime fierté : *Voici mes plus précieux ornements*. C'est avec la même fierté que l'Eglise repose son regard maternel sur ses saints et les montre aux hérétiques, aux schismatiques, aux infidèles qui n'ont rien de pareil à lui opposer. Oh ! soyons, nous aussi, pour notre mère la sainte Eglise une cause de joie et de sainte fierté. Soyons, nous aussi, tels que l'Eglise puisse sans rougir nous montrer à ceux qui n'ont pas le bonheur de partager avec nous la qualité de catholiques. Méritons, nous aussi, de la part de l'Eglise cet éloge, le plus beau que nous puissions ambitionner : Voilà mes plus précieux ornements ; non en vérité je n'en ai pas de plus chers ni de plus enviables.

TROISIÈME SECTION

Les destinées de Jésus-Christ et les confessions chrétiennes.

Par là même que l'Eglise est la continuatrice de l'œuvre de Jésus-Christ, elle est comme le prolongement moral de sa personne, elle est en quelque sorte un autre Jésus-Christ. D'ailleurs ne voyons-nous pas Jésus-Christ identifier pour ainsi dire l'Eglise avec lui-même quand il dit : *Celui qui vous écoute, m'écoute ; celui qui vous méprise, me méprise.* Une importante conclusion découle de cette vérité. Si l'Eglise est un autre Jésus-Christ, il faut que ses destinées soient les mêmes que celles de son divin Fondateur, et celle-là sera la vraie Eglise, dans laquelle nous verrons se perpétuer ces destinées. Quelles furent celles-ci ? Un regard jeté sur l'Evangile suffit pour nous apprendre qu'elles furent de deux sortes, très différentes l'une de l'autre. D'une part ce fut la haine, une haine aveugle, acharnée, opiniâtre, d'autre part ce fut l'amour, un amour fort, dévoué, constant ; de la part de l'enfer et du monde, ce fut la désapprobation, la raillerie, la persécution, — de la part de Dieu et des âmes justes, ce

fut l'approbation, l'assistance. L'une et l'autre destinée furent une éclatante démonstration de la mission céleste et du caractère surnaturel de Jésus. La première constitua en faveur de la divinité de Jésus le témoignage d'en bas, — la seconde le témoignage d'en haut. Les deux mêmes témoignages peuvent être revendiqués par l'Eglise catholique en faveur de sa divinité. Examinons de plus près l'un et l'autre.

CHAPITRE I.

Le témoignage d'en bas.

Jésus encore enfant vient d'être apporté au Temple pour y être offert au Seigneur. En ce même moment un vénérable vieillard du nom de Siméon entre dans la maison de Dieu ; poussé par le S. Esprit, il s'avance vers la jeune Mère qui tient l'Enfant divin dans ses bras et lui dit sur un ton inspiré : *Cet Enfant sera un signe de contradiction* (S. Luc. II). Oh ! que cette prédiction s'est bien réalisée : la contradiction s'est vraiment acharnée contre Notre-Seigneur, elle s'est attachée à toutes ses paroles, à tous ses pas, à tous ses actes. Jésus-Christ n'a pas cessé un seul instant de sa vie d'être un objet de mépris et de haine, de haine surtout. De même qu'il y a contradiction entre le jour et la nuit, entre la lumière et les ténèbres, entre le bien et le mal, entre la vérité et l'erreur, il y a eu, il a dû y avoir contradiction entre les Pharisiens hypocrites et Jésus, entre les enfants de ténèbres et Jésus, entre les suppôts de Satan et Jésus. Mais cette même contradiction a dû surgir entre la postérité des

ennemis de Jésus et l'Eglise l'héritière de la mission de Jésus. Celui-ci d'ailleurs n'a pas dissimulé aux chefs de son Eglise le sort qui les attendait à cet égard. « *On vous livrera,* dit-il, *aux tribulations et à la mort, et vous serez en haine à toutes les nations à cause de mon nom* (Matth. XXIV, 9). *Si le monde vous hait, sachez qu'il m'a eu en haine avant vous. Si vous aviez été du monde, le monde vous aimerait, car il aime ce qui est à lui. Mais, parce que vous n'êtes pas du monde, et que je vous ai choisis du milieu du monde, c'est pour cela que le monde vous hait. Le serviteur n'est pas au-dessus de son maître, ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront à cause de mon nom, parce qu'ils ne reconnaissent pas pour leur Dieu Celui qui m'a envoyé* (Jo. XV, 18, 19, 20). Voilà les paroles de Jésus-Christ. Il est temps d'en montrer la réalisation dans l'Eglise catholique, et de faire voir surtout que la haine dont cette Eglise a été et ne cesse d'être l'objet à la suite et à l'imitation de Notre-Seigneur constitue un témoignage qui pour venir d'en bas n'en est pas moins concluant en faveur de sa divinité.

Article I.

La haine contre l'Eglise se traduisant par des paroles.

Quand une haine a jeté de profondes racines dans le cœur, elle ne s'y tient pas pour l'ordinaire enfermée ; il lui tarde de se manifester par des paroles pleines de fiel : accusations, insultes, calomnies. Il en fut ainsi pour la haine que les Pharisiens avaient jurée à Jésus. Ces hommes iniques ne rougissaient pas d'appeler Notre-Seigneur, ce Maître si saint, un homme vorace, ami de la bonne chère, lié avec Beelzébub, le prince des démons. Pendant la passion, ils subornèrent de faux témoins pour avoir une raison de le condamner. Quand enfin Jésus fut attaché à

la croix, alors ils ne retinrent plus l'expression de leur joie impie ; ils ajoutèrent l'amertume de l'ironie et des insultes les plus grossières aux douleurs qui mettaient lentement fin à l'existence du divin Crucifié.

Ils m'ont persécuté, avait dit Jésus à ses disciples, ils vous persécuteront. De fait, à peine les Apôtres eurent-ils commencé à prêcher l'Evangile qu'on s'éleva contre eux. On les cita devant les tribunaux, on les accabla de reproches, mais eux s'en allèrent joyeux d'avoir été trouvés dignes de souffrir quelque outrage pour Jésus-Christ. » On nous maudit, dit S. Paul, et nous bénissons ! on nous blasphème et nous prions. Nous sommes devenus comme l'ordure, comme la balayure du monde, rejetés de tous. »

Les disciples des Apôtres furent largement associés à leur sort. Il suffit d'être connu comme chrétien pour devenir l'objet des moqueries les plus cruelles. Les païens donnaient aux premiers chrétiens les noms les plus injurieux : ils les appelaient des mitrons, des savetiers, des gens de rien, des rustres, des idiots, des imposteurs, des sarmentaires ou bons à brûler, etc.... etc.... Ils les accusaient des crimes les plus graves : lèse-majesté, indifférence envers la patrie et les parents, infanticide, inceste, magie, athéisme. On les rendait responsables de tous les malheurs qui fondaient sur l'empire : « Les chrétiens, dit Tertullien, sont la cause de toutes les calamités publiques ; si le Tibre déborde, si le Nil n'inonde pas les campagnes, si la terre tremble, si la famine ou la peste ravagent une province, on crie aussitôt : *Les chrétiens aux lions* (apolog. ch. 40). On raillait les chrétiens sur leur foi en une vie glorieuse, sur l'espoir de la récompense céleste que la flagellation devait leur mériter, sur la folie d'attendre une couronne alors que leur tête serait tombée. On allait jusqu'à rire des souffrances des fidèles. Quand un jour un martyr, jeté dans le

cirque, eut été blessé par un léopard et inondé de sang, le peuple eut la cruauté de lui crier : *Salvum lotum : Que le bain te profite,* répétant ainsi le mot dont on se saluait dans les thermes (cf. Dictionnaire d'archéologie chrétienne par le P. Cabrol, art. *Accusations contre les chrétiens*).

Depuis les temps reculés que nous venons de rappeler, le sort des catholiques n'a jamais varié. Jamais l'Eglise catholique n'a cessé d'être en butte aux accusations les plus injustes, aux calomnies les plus audacieuses. Depuis des siècles l'histoire est devenue entre les mains de nombreux savants une conspiratrice contre le catholicisme, — et non seulement l'histoire mais encore les autres sciences. Combien n'étudient celles-ci que pour en tirer des arguments contre le catholicisme ! Les accusations qu'on formule contre l'Eglise, les soupçons qu'on fait peser sur ses intentions, les travestissements qu'on fait subir à ses enseignements, les négations ou les réticences coupables qu'on se permet à l'égard de ses œuvres, en un mot, les attaques ouvertes ou sourdes qu'on dirige contre son existence sont si nombreuses que pour en faire complètement justice un seul gros volume ne suffirait pas.

Gambetta s'écria un jour : *Le cléricalisme voilà l'ennemi.* Mais qu'on ne croie pas que ce fut un cri isolé, ce cri de guerre fut répété, est répété encore sans cesse, par des milliers et des milliers et en disant : *cléricalisme,* est-il nécessaire de le faire remarquer, on a en vue l'Eglise catholique. Pour créer partout la conviction que l'Eglise catholique est véritablement la grande ennemie, il n'est pas de mensonge devant lequel on recule, il n'est pas de calomnie ou de sophisme auxquels on ne recoure.

Tantôt on proclame qu'elle est l'ennemie de la liberté et qu'elle n'aspire qu'à faire peser sur toute

l'humanité un joug de fer, tantôt on s'écrie qu'elle est l'adversaire du progrès, qu'elle fuit la lumière, ne règne qu'à la faveur des ténèbres et nourrit le seul désir de ramener la société aux siècles de fer du moyen-âge.

Du moment qu'on croit avoir trouvé dans la vie ou dans la conduite de l'Eglise quelque matière à reproche, une tache ou un point noir, on grossit cette tache, ce point noir, on ne parle que de cela dans les revues, dans les livres, dans les journaux : les considérations qui peuvent expliquer cette tache, la réduire à ses justes proportions sont soigneusement omises. Tout ce qui témoigne en faveur de l'Eglise est passé sous silence. Que de fois en particulier, on rend l'Eglise elle-même responsable des écarts de quelques-uns de ses membres ou de ses ministres, alors que l'Eglise, elle, condamne ces écarts et châtie ceux qui s'en rendent coupables.

L'Eglise catholique n'est pas un être abstrait, c'est une institution concrète ; ses adversaires le savent bien : aussi ne se contentent-ils pas d'accusations platoniques, vagues ou spéculatives. Ils poursuivent de leurs méchantes insinuations et de leurs railleries impies tous les membres de l'Eglise, quels qu'ils soient, ils essaient surtout de frapper l'Eglise au cœur qui est l'état religieux, à la tête qui est le clergé, la Papauté et les saints Docteurs.

§ I.

L'Eglise frappée dans ses membres.

Les *membres* de l'Eglise catholique sont traités avec un souverain mépris. Les protestants les ont souvent appelés des papistes ; les incrédules les baptisent du beau nom de calotins et de cléricaux. Pour les déconsidérer, on essaie de les faire passer pour des igno-

rantins chez qui une autorité religieuse impitoyable étouffe la liberté de penser et que l'adhésion à des dogmes absurdes et incompréhensibles a familiarisés avec les ténèbres.

Pour les rendre plus méprisables, on les représente comme des esclaves marchant la tête courbée sous la férule de leurs prêtres. Pour achever de les discréditer on les accuse d'être de mauvais patriotes, aveuglément dévoués aux intérêts d'un souverain étranger, le Pape de Rome. Il est évident que tous ces reproches sont inspirés par la haine, par la haine seule. Fameux ignorantins en effet qu'un Ampère, un Cauchy, un Leverrier, un Pasteur, un Ozanam, un Janssen, un Lacordaire, un de Maistre, un Donoso Cortez, un Racine, un Corneille, un Bossuet, un Mabillon, etc. etc. ; fameux ignorantins, que tous ces professeurs d'universités catholiques, que ces frères de la doctrine chrétienne dont les ouvrages, les méthodes et les inventions obtiennent aux expositions les distinctions les plus flatteuses, ces centaines de professeurs prêtres qui s'entendent si bien à faire avancer leurs élèves dans les sciences que la plupart des prix et les plus élevés leur sont décernés aux concours entre établissements libres et établissements officiels ; — fameux ignorantins aussi que tous ces grands génies catholiques, les Augustin, les Chrysostôme, les Bernard, les Thomas d'Aquin, et enfin tous ces hommes extraordinaires qui ont illustré les premiers siècles du christianisme, et le moyen-âge, époques beaucoup moins obscures que ne veulent l'avouer les protestants et les rationalistes modernes. On accuse les catholiques de manquer de patriotisme parce qu'ils obéissent à un chef étranger. Mais le seul fait d'obéir à un étranger a-t-il donc quelque chose d'incompatible avec le patriotisme ? Quand une jeune personne belge, ou française, ou allemande épouse un Américain, elle devient la su-

jette d'un étranger : qui pense à y voir de l'antipatriotisme ? Des peuplades sauvages (*Herreros* etc.) subjugées par des puissances européennes refusent de recevoir des chefs étrangers. Respecte-t-on ce refus ? Nullement. On oblige ces barbares à accepter les chefs européens qu'on leur impose et s'ils s'obstinent, on les tue par milliers. Quand des européens tiennent une telle conduite, ils sont mal venus de venir nous reprocher à nous catholiques, de nous soumettre à un étranger en matière religieuse. D'ailleurs, disons-le bien vite, le Pape en tant que Pape n'appartient à aucune nation et n'est non plus étranger à aucune nation. Le berceau du Pape, dit très bien un publiciste, est peint aux couleurs nationales du pays sur le sol duquel il se trouve, le Souverain Pontife n'a pu en effet être né en l'air, mais l'habit pontifical du Pape n'a pas de couleur nationale. Le Souverain Pontife appartient à toutes les nations. La Papauté est semblable à l'astre du jour. Un pays ne se rendrait-il pas ridicule s'il refusait de se laisser éclairer et échauffer par le soleil, sous prétexte que celui-ci dispense les mêmes bienfaits à d'autres pays ?

On voudrait faire passer les catholiques pour des esclaves mais depuis quand obéissance est-elle synonyme d'esclavage ? Dans toute société bien réglée, il faut une autorité non pas illusoire mais réelle c'est à dire à laquelle tous ont le devoir d'obéir. Les esprits forts qui reprochent aux catholiques leur obéissance aux prêtres, obéissent eux-mêmes à leurs chefs respectifs. Mais il y a cette différence entre eux et les catholiques : eux, parce qu'ils ne croient pas en Dieu, obéissent à des hommes qui à leurs yeux n'ont rien de divin, leur soumission est donc toute naturelle, toute humaine, les catholiques au contraire voient Dieu dans leurs supérieurs ecclésiastiques, ce n'est pas tant à des hommes quelque vénérables, quelque

sages qu'ils soient, c'est à Dieu qu'ils obéissent. Ce ne sont donc pas les catholiques, qui méritent l'épithète flétrissante d'esclaves ; ce qualificatif atteint de tout son poids ceux qui se permettent de leur jeter la pierre, c. à d. les libres-penseurs. Aux accusations générales dont nous venons de dire un mot, viennent s'ajouter les accusations spéciales, celles qu'on dirige contre tels ou tels catholiques particulièrement influents. Il serait sans doute exagéré de prétendre que les catholiques sont impeccables, ils sont comme tous les autres hommes fils d'Adam mais vérification faite, on a plusieurs fois découvert que ces accusations avaient été forgées de toutes pièces dans les loges maçonniques ou autres ateliers anticatholiques. Vers 1900, rapporte l'excellent publiciste M. Bertrin, on a fondé en Allemagne un bureau central de renseignements pour la presse catholique de langue allemande. Or, ce bureau, au cours de l'année 1902, n'a pas contrôlé moins de 152 accusations lancées et colportées dans divers journaux européens contre le clergé, les religieux et même les laïques catholiques influents. Sur ces 152 accusations, il a trouvé que 125 avaient été inventées de toutes pièces ou étaient faussées sur un point si essentiel qu'elles ne comptaient plus ; 15 n'ont pu être vérifiées par défaut d'indications suffisantes sur le nom des personnes ou celui des lieux ; 13 seulement ont été reconnues fondées ; 13 sur 152 ! Les années suivantes, on a fait des constatations semblables.

Quand il est impossible de noircir des catholiques qui sont l'honneur de leur parti, on organise autour de leurs œuvres la conspiration du silence. Lisez un dictionnaire biographique ou un ouvrage d'histoire composé par un savant étranger au catholicisme, vous n'y trouverez pas un mot d'éloge accordé à des savants ou à des littérateurs catholiques de premier

ordre ou tout au plus y lirez-vous une mention rapide, une énumération incomplète et insignifiante de leurs ouvrages ou de leurs découvertes. Un savant catholique vient-il à disparaître, les journaux anticatholiques l'ignorent. Pour les rédacteurs de ces journaux les savants catholiques sont non avenus. Il suffit d'appartenir à l'Eglise catholique pour être à leurs yeux irrémédiablement condamné à ne jamais rien produire qui soit digne de fixer l'attention générale (cf. Diessel, *Die wahre Toleranz.* p. 119-122. L'auteur cite entre autres faits celui-ci qui à lui seul est assez significatif. *Dreizehnlinden,* le chef d'œuvre du grand poëte Weber et peut-être le chef d'œuvre de la poésie allemande au 19e siècle était déjà parvenu à la 15e édition, qu'encore aucun critique non-catholique n'en avait soufflé mot. Même après l'apparition de la 100e édition, les élèves des classes supérieures d'un gymnase d'Etat purent assurer qu'ils n'avaient jamais entendu leur professeur de littérature faire la moindre mention de Weber et de ses productions poétiques).

§ II.

L'Eglise frappée au cœur.

Parmi les organes du corps humain il en est un dont la fonction est particulièrement noble et importante : c'est le cœur. Ce que celui-ci est dans l'organisme humain, l'état religieux l'est plus ou moins dans l'Eglise. Je dis plus ou moins, car si on urgeait la comparaison, on aboutirait à des erreurs. Aussi les Ordres religieux ont-ils le privilège d'exciter au plus haut degré la rage des hérétiques et des rationalistes. Ils ont beau faire preuve de vertu, de dévouement, d'héroïsme même, ils ont beau éviter tout ce qui pourrait de loin seulement offusquer leurs adversaires, ils ont beau saisir toutes les occasions de rendre le

bien pour le mal, ils ne parviennent pas à échapper à la dent de la mordante satire ou de l'âpre critique. Dès le 4[e] siècle, ils trouvent des adversaires dans le faux moine Jovinien, dans l'arien Helvidius, dans l'impudique Vigilance. Au moyen-âge, S. Thomas se voit obligé d'écrire l'apologie des Ordres religieux et surtout des Ordres mendiants contre de nombreux détracteurs. La fausse Réforme du 16[e] siècle proteste contre tout ce qui est catholique mais particulièrement contre l'état religieux dans lequel elle feint de voir une négation impie du sacrifice de Jésus-Christ. Mais les ennemis les plus déclarés des religieux sont les incrédules. Dans leur guerre contre le catholicisme, c'est toujours aux religieux qu'ils s'en prennent d'abord. Avant de les expulser, on s'applique à les noircir. On leur reproche les vœux qu'ils émettent. Par ces vœux, dit-on, ils se privent de la liberté et par conséquent d'un droit inaliénable. C'est ce que l'Etat, qui doit veiller sur la dignité des citoyens, ne peut tolérer. Ces vœux, ajoute-t-on, sont d'autant plus dignes de blâme que leur accomplissement conduit aux pires conséquences. Le vœu étant contraire à la nature entraîne après lui mille désordres ; le vœu d'obéissance empêche le caractère de se développer et de se former ; le vœu de pauvreté favorise l'oisiveté. Les religieux sont de plus un danger pour la société car ils accaparent des richesses immenses qui sont par le fait même enlevées à la circulation et constituent cette plaie contre laquelle on ne saurait trop se mettre en garde : la main-morte monacale. Enfin ils échappent à l'autorité des pouvoirs constitués et reconnus par l'Etat. Voilà quelques-unes des objections qu'on élève contre les Ordres religieux. Elles sont toutes si absurdes, si opposées aux faits qu'avec la meilleure volonté du monde, on ne peut croire un instant à la sincérité de ceux qui les produisent.

Les vœux, dit-on, sont contraires aux vrais droits de l'homme. Mais ceux qui parlent ainsi, savent-ils bien ce que c'est qu'un vœu ? C'est la promesse faite à Dieu d'un bien meilleur. Or, le plus fondamental de tous les droits, n'est-il pas de pouvoir choisir ce qui est mieux, d'abandonner moins pour avoir davantage ? Ne voit-on pas constamment des hommes qui tout en étant loin d'être religieux, renoncent à des droits inférieurs pour d'autres plus parfaits ? Par le vœu on s'oblige pour toujours, c'est vrai, mais on s'oblige volontairement, on s'assure volontairement pour toujours la possession du mieux. La liberté, on ne saurait trop souvent le répéter, ne consiste pas à varier, mais à rester dans le bien et dans le mieux qu'on a choisi. Nous admirons ces hommes politiques qui malgré les vicissitudes humaines, malgré les bouleversements sociaux restent fidèles à leur programme, pourquoi n'admire-t-on pas les moines qui restent fidèles à leur programme religieux jusqu'à la mort ?

Si les vœux en général ne prêtent le flanc à aucune critique raisonnable, chaque vœu en particulier n'y donne pas lieu davantage. Nous avons déjà ailleurs dit notre pensée sur le caractère prétendument antinaturel du célibat. J'ajoute ici que pour ce qui regarde les religieux en particulier, l'histoire leur rend en cette matière le témoignage le plus éclatant et le plus flatteur. Elle nous dit que même aux époques les plus dissolues, telles que le 11e et 12e siècle, les religieux se distinguaient par leur chasteté et empêchaient que la notion de cette vertu ne se perdît en quelque sorte dans le monde. Même dans des monastères où vers ce temps l'observance régulière reçut de graves atteintes, le vœu de chasteté était observé. Guillaume de Malmesbury parlant des moines de quelques couvents anglais relâchés écrit : « Ils différaient peu des gens du monde, à cette exception près qu'il

ne leur arrivait guère de blesser la pudeur (Montalembert, *Les Moines d'Occident*). L'histoire ne fait pas moins complètement justice de l'affirmation si souvent et si légèrement renouvelée que l'obéissance religieuse déprime la volonté car où trouve-t-on des caractères plus fortement trempés que précisément dans les couvents ? La volonté pour devenir énergique a besoin de discipline et cette discipline est l'obéissance. Le vœu de pauvreté conduit, prétend-on, à l'oisiveté. Cela pourrait se comprendre si la soif de l'or était le seul mobile de l'activité humaine. Mais, heureusement pour l'honneur de la nature humaine, cette supposition est fausse. On peut travailler par intérêt, on le peut aussi par devoir. D'ailleurs ici de nouveau l'accusation est contredite par les faits. Belle oisiveté en vérité que celle de ces religieux instituteurs qui plusieurs heures par jour enseignent avec grande dépense de forces et de voix les lettres ou les sciences. Agréable oisiveté que celle de ces religieux hospitaliers qui courent d'un malade à l'autre, font les lits, préparent les repas et les médicaments, veillent pendant les nuits. Douce oisiveté que celle de ces religieux missionnaires qui passent leur vie à prêcher, à catéchiser, à entendre les confessions. Et puis faut-il répéter ce qui a été dit ailleurs dans cet ouvrage sur les immenses services rendus par les moines à la civilisation ? Il est, je le sais, des religieux qui mènent une vie retirée, contemplative, mais sont-ils oisifs pour cela ? Leur genre d'activité n'est pas compris par les gens matériels, mais n'en est pas moins réel, ni moins véritablement utile. Oui, il est bon, — que dis-je, — il est nécessaire qu'il y ait des religieux qui prient, qui fassent pénitence, qui s'immolent. On connaît la parole souvent citée de l'illustre Donoso Cortès : « Je crois, dit un jour ce grand converti, je crois que ceux qui prient font plus pour le monde que

ceux qui combattent et que si le monde va de mal en pis, c'est parce qu'il y a plus de batailles que de prières. Je crois que s'il y avait une seule heure, un seul jour où la terre n'envoyât aucune prière au ciel, ce jour et cette heure seraient le dernier jour et la dernière heure de l'univers. »

Bien loin d'en vouloir aux religieux à cause des vœux dont ils font profession il faudrait leur en savoir gré. Le vœu de continence maintient dans la population l'équilibre requis. Le moine et la religieuse par leur continence volontaire rendent le mariage possible ou du moins le facilitent à plusieurs qui ne se sentent pas appelés au célibat ; d'autre part ils encouragent ceux à qui la fortune ne pemet pas ce lien séduisant mais onéreux (P. Hugon, *Les vœux de religion,* p. 64). Par le vœu d'obéissance le religieux renonce aux honneurs auxquels d'autres ont ainsi un plus grand espoir de parvenir. Par le vœu de pauvreté, des biens nombreux sont soustraits aux calculs de l'égoïsme. On prétend à l'encontre de cette dernière observation que les religieux sont riches et poursuivent l'enrichissement comme un idéal. On cite à l'appui de cette affirmation des statistiques plus ou moins officielles. Mais encore faudrait-il que ces statistiques fussent exactes. Or, on l'a prouvé bien des fois chiffres et faits en mains, ces statistiques avaient été exagérées dans un vil esprit de parti. En 1901 une commission d'enquête avait évalué à un milliard la fortune des Congrégations françaises. La discussion publique démontra qu'il fallait en rabattre la moitié. A plusieurs reprises les libéraux de Belgique ont fait des enquêtes sur les biens monacaux ; les chiffres des statistiques dressées à la suite de ces enquêtes ont été enflés d'une manière incroyable (cf. discours de MM. Lammens et Thonissen en 1884). D'ailleurs un chiffre peut bien faire une impression profonde sur

l'imagination des gens qui ne réfléchissent pas alors qu'en réalité il est très modeste. La plus ancienne tentative d'estimer les biens des associations religieuses en Belgique fut faite en 1864. L'enregistrement accusa une contenance totale de 2112 hectares et un revenu cadastral de 794,000 frs. Qu'était-ce que cette somme repartie entre tous les religieux et religieuses du pays ? Un revenu cadastral de 54 frs par tête, rien de plus. Y avait-il lieu de jeter des cris ? Qu'on veuille bien remarquer aussi que ce qu'on appelle biens immobiliers des religieux, ce sont non seulement des couvents proprement dits, mais aussi des collèges, des pensionnats, des hôpitaux. Les religieux et les religieuses occupent la moindre partie de ces établissements et quand on pénètre dans cette partie on ne voit régner partout, à la place du confortable que la plus grande simplicité, à la place du luxe que la plus austère pauvreté.

Supposé d'ailleurs que les couvents fussent riches, y aurait-il lieu de leur en faire un reproche au point de vue simplement humain ? Les richesses, du moment qu'elles sont légitimement acquises et qu'on en fait un usage raisonnable et charitable, constituent-elles un crime ? Or, l'on peut affirmer sans aucune crainte d'être sérieusement démenti, nuls biens n'ont été acquis aussi justement que ceux des couvents et ne profitent autant aux pauvres, aux malheureux de toutes sortes. Nulle part on ne distribue d'aumônes plus abondantes qu'à la porte des couvents, pas d'hommes plus charitables que les supérieurs de monastères. On lit dans la vie de S. Bernard qu'il lui arrivait à certains jours de nourrir jusqu'à dix mille affamés. Combien de saints abbés ont imité et imitent encore aujourd'hui cette noble générosité !

Mais la main-morte, dit-on. — Cette fameuse main-morte, on l'agite comme un affreux spectre devant les

regards des foules ignorantes qui ne savent même pas ce que ce mot signifie. Il est vrai que par suite de la perpétuité morale inhérente aux Ordres religieux, les biens qui sont possédés par eux deviennent d'une certaine façon immobiles. Les Ordres religieux se renouvellent, se rajeunissent sans cesse. Quand un membre meurt, un autre vient prendre sa place. Les biens restent donc dans les Ordres, ils augmentent, ils se multiplient dans l'enceinte des Ordres. Et puis ?... Y a-t-il là quelque chose qui doive alarmer la société ? M. de Lamarzelle dans un beau discours qu'il a prononcé en 1901 à la Chambre française en faveur des religieux de son pays, a très bien montré, après l'éminent économiste M. Paul Leroy-Beaulieu, que la main-morte telle qu'elle existe aujourd'hui, au lieu d'être un mal, est un bien. L'intérêt public commande qu'un certain nombre de biens aient une assiette fixe et immuable par suite de leur affectation à ces œuvres auxquelles les associations doivent se livrer et qu'elles ne pourraient accomplir si ce patrimoine n'était pas ainsi immobilisé entre leurs mains. Cela est surtout vrai de la main-morte religieuse. Les œuvres les plus utiles, les misères les plus dignes d'être soulagées en profitent. Et qu'on n'aille pas croire que les biens immobilisés au sein des associations soient exempts de charges. Ils sont au contraire grevés d'impôts très nombreux. Il n'est pas de si pauvre couvent de Sœurs de charité, dit M. Lammens (en avril 1884 au Sénat) qui n'ait à payer 14 p. c. à chaque mutation par décès, environ 8 à 9 p. c. à chaque mutation entre vifs. Et ces mutations fréquemment répétées constituent une charge si onéreuse que je n'hésite pas à déclarer, au nom de tous les religieux propriétaires d'un couvent en Belgique, que si demain ils pouvaient échanger leur qualité de propriétaires contre celle de locataires d'une bonne et honnête famille, ils n'hésite-

raient pas un instant à signer l'acte de cession qui doit les déposséder de leurs immeubles (1).

Un dernier grief que les ennemis de la religion font valoir contre les religieux, c'est l'exemption dont ils sont l'objet à l'égard de la juridiction épiscopale. Voyez-vous ces féroces rationalistes, ces sectaires endurcis devenus tout à coup soucieux des droits de NN. Seigneurs les Evêques, dont en toutes autres circonstances ils méprisent ou même châtient durement les plus légitimes protestations. Les évêques de France dans leur pétition en faveur des Congrégations (année 1902) ont bien mis à point ce chef d'accusation. « Non, disent-ils éloquemment, les Congrégations religieuses ne sont pas telles qu'on a voulu les représenter ou que les imaginent certains préjugés : une sorte de puissance indisciplinée et indépendante de la hiérarchie ecclésiastique. Les religieux aussi bien que les simples fidèles sont soumis en principe à cette hiérarchie souveraine, et ils savent qu'ils doivent l'être d'autant plus que, sur ce point fondamental, comme sur tous les autres, ils sont appelés à une plus grande perfection. La soumission due au Souverain Pontife et aux évêques, seuls divinement établis pour gouverner l'Eglise de Dieu, doit dominer, sans la contredire et en la sanctionnant, l'obéissance qu'ils doivent à leurs supérieurs immédiats. Cette autorité de l'épiscopat, en tous cas subordonnée à celle du Souverain Pontife, reste pleine et sans réserve sur un très grand nombre de Congrégations, celles de femmes en particulier. Sur d'autres, il est vrai, pour des raisons supérieures dont le S. Siège est juge, elle est limitée. Mais, il s'en faut que ces Congrégations, dites

(1) On trouve le discours de M. Lammens et ceux que MM. de Lantsheere, Jacobs et Thonissen ont prononcés en faveur des biens des couvents dans le livre : *Les Religieux belges et leurs défenseurs*, avec préface de M. Verspeyen.

exemptes, soient en toutes choses affranchies de l'autorité épiscopale. Leurs immunités sauvegardent la liberté de leur vie intime et de leur gouvernement intérieur. Dans leur action extérieure et publique elles ne sont et ne peuvent être que les auxiliaires du clergé séculier, et conséquemment elles demeurent dans une grande mesure sous notre dépendance. En de récentes instructions, le saint Siège a pris soin de déterminer les points importants où cette juridiction de l'Ordinaire est maintenue et doit s'exercer à l'égard des Congrégations exemptes. Ces cas se réfèrent justement aux circonstances où un gouvernement jaloux de ses droits pourrait conserver quelque ombrage : la fondation d'une maison dans le diocèse, les écoles publiques, les asiles, les hôpitaux et autres établissements de ce genre, la promotion de leurs sujets aux Ordres, la prédication, l'administration des sacrements, la consécration des églises, l'érection des confréries ou congrégations pieuses, la publication des livres ». Quoique tous les Ordres religieux jouissent du privilège d'exciter la haine des ennemis de Dieu, il en est cependant un auquel ce privilège est échu dans une mesure plus abondante et par conséquent plus glorieuse. J'ai nommé la Compagnie de Jésus. S. Ignace avait prédit que le partage de son Ordre serait la persécution. Cette prédiction n'a cessé de se réaliser largement. Suivant le mot de H. Heine, le nom de Loyola produit sur les libéraux le même effet que le chiffon rouge sur les taureaux, il les exaspère. Dès ses origines, l'Ordre est insulté de la façon la plus commune par les protestants ; on interprète d'une manière méchante le nom qu'il s'est donné et celui de son fondateur, — on invente les fables les plus ridicules sur le genre de mort du cardinal Bellarmin et du B. Canisius que les hérétiques par allusion à son nom appellent chien. Après les protestants, ce sont

les jansénistes qui poursuivent les Jésuites de leurs accusations et de leurs sarcasmes. Pascal ternit sa gloire en écrivant contre eux ses « *Lettres provinciales* ». De nos jours les incrédules de tout accabit déversent sur la Compagnie le fiel dont leur cœur est plein. Quand pour des raisons de prudence on n'ose pas s'en prendre à l'Eglise catholique elle-même, c'est la Société de Jésus qui doit se prêter à recevoir les coups. Comme Jésus-Christ fut chargé des péchés du monde, elle est chargée de toutes les prétendues iniquités de l'Eglise. Dans certaines régions, l'œuvre de la calomnie a si longtemps et si bien fait son chemin que même des personnes bien intentionnées sont remplies de préjugés à l'égard de l'Ordre si méritant des Jésuites (1). On comprend qu'il nous soit impossible de retracer ici, même un court exposé de cette campagne de mensonges. Ne nous arrêtons un instant qu'aux accusations qui reviennent le plus souvent dans les livres des ennemis de la Religion et de la Compagnie. On veut faire passer celle-ci pour une sorte de franc-maçonnerie très dangereuse dont la force est dans le secret et qui n'opère qu'à la faveur de l'om-

(1) « Les Jésuites, écrivait *l'Oberamts-Intelligenzblatt* d'Aale en 1839, les Jésuites sont la garde de bandits du Pape, les rejetons de la ciguë et des champignons tue-mouches, le ténia de l'abjection, les vampires des Etats, les bourreaux de la saine raison, l'inceste de la charité chrétienne, les porcs assis à la table de Dieu, les abcès du corps social, le ver qui ronge la charpente de l'édifice social, le fumier sur le champ du mensonge et de la calomnie, le feu follet sur les marécages de la superstition, les taupes et les orvets à la lumière du jour, le manche du balai des sorcières, les avocats de l'enfer, les fossoyeurs de la félicité humaine, les chevaliers des ténèbres, les chiens galeux à la chasse du bonheur, bref.... l'*assa fœtida* de l'humanité. » Quelle littérature ! n'est-ce pas le paroxisme de la rage ? Et l'abbé Kannengiesser après avoir cité ce passage peut ajouter qu'il l'a choisi entre cent qu'il avait sous la main (Le Réveil d'un peuple, p. 252).

bre. Or, cette insinuation est absolument fausse. Le code religieux de la Société se compose de la règle rédigée par S. Ignace et approuvée par le Pape Paul III en 1540 — des constitutions complémentaires composées également par le saint fondateur et sanctionnées au 1er chapitre général de l'Ordre en 1558 — des exercices spirituels, — des décisions pontificales touchant l'Ordre, — des résolutions des Congrégations générales et enfin du *De ratione studiorum* composé par le 5e général de la Compagnie, le P. Claude Aquaviva. Tous ces documents ne sont pas plus secrets que n'importe quelle règle monastique. Les écrivains hostiles aux Jésuites parlent, il est vrai, de certains *monita secreta* adressés par le P. Aquaviva à ses sujets et dans lesquels il leur recommande des moyens illicites d'arriver aux richesses ou de se créer une grande influence dans le monde. Mais on a prouvé cent fois que ces *monita* sont l'œuvre méchante et calomnieuse d'un ex-jésuite vindicatif : les historiens dignes de ce nom ont honte de puiser à une telle source.

On a prétendu que dans la Compagnie de Jésus les inférieurs doivent êtres prêts à obéir en tout, même dans les choses défendues sous peine de péché. C'est un mensonge qui a peut-être sa source dans l'ignorance du latin très fréquente chez les ennemis de la religion. Ceux-ci ont sans doute confondu ou voulu confondre entre l'expression : *obligatio ad peccatum :* obligation sous peine de péché et *obligatio ad peccandum* : obligation de pécher. La première peut être imposée par certains supérieurs, la seconde jamais ; la première existe dans l'Ordre des Jésuites, la seconde n'y existe pas et n'y saurait exister. On incrimine la doctrine des moralistes Jésuites, mais cette doctrine ne leur est pas particulière. Dans les questions définies, c'est celle de toute l'Eglise ; dans les questions

accessoires controversées, c'est celle de beaucoup de théologiens qui sont tout à fait étrangers à la Compagnie de Jésus. Un point de cette doctrine serait cette proposition : La fin légitime les moyens, d'où il suivrait que pour atteindre une fin qu'on croit bonne, il serait permis de mettre en œuvre n'importe quels moyens même illicites en eux-mêmes. Mais quel Jésuite a jamais enseigné cette énormité ? Qu'on le cite, qu'on fasse connaître le livre qui contient cette thèse et la défend. Le Père Roh S. J. promit à plusieurs reprises (à Francfort en 1852 et ensuite à Halle en 1862 et à Brême en 1663) une récompense de 1000 gulden à quiconque, au jugement de l'université de Heidelberg ou de Bonn démontrerait que ce principe a été enseigné par un seul Jésuite. Un pasteur protestant se présenta pour faire la preuve, mais ses raisons furent trouvées si faibles que l'université de Heidelberg lui donna le conseil de rentrer dans le silence.

Un autre point de la doctrine morale des Jésuites serait la licéité du parjure dans les relations avec les hérétiques ; mais encore une fois quel moraliste de l'Ordre a jamais enseigné cette proposition ? On en connaît bien qui dans leurs ouvrages ont clairement énoncé la proposition contraire, on connaît même un ouvrage tout entier sur la fidélité à garder envers les hérétiques et composé par un illustre Jésuite : Becanus, mais un Jésuite enseignant l'erreur en question est resté jusqu'aujourd'hui introuvable. D'ailleurs un seul membre de l'Ordre eût-il défendu une opinion étrange ou suspecte, y aurait-il lieu pour cela de courir sus à l'Ordre tout entier. Voici à présent fidèlement exposé le fait qui a donné lieu à l'accusation que nous examinons en ce moment. Un Jésuite le P. Mariana, dans un écrit composé non pour le peuple, mais pour le précepteur de l'héritier présomptif

du roi d'Espagne Philippe III exprima l'avis que quand un prince opprime son peuple, celui-ci a le droit de se concerter, et au cas où les avertissements seraient méprisés, de se révolter ouvertement. Dans la guerre à laquelle ce soulèvement donnerait lieu, Mariana reconnaissait à chacun le droit de tuer l'adversaire déclaré de la patrie. Ce droit lui semblait fondé sur celui de légitime défense. A propos de cet enseignement que Mariana lui-même déclara personnel, quelle levée de boucliers jusqu'aujourd'hui contre toute la Compagnie ! Et cependant en dehors de la Compagnie, des auteurs surtout protestants ont enseigné le même sentiment ; — dans la Compagnie au contraire il serait impossible de citer (en dehors de Mariana) un seul écrivain ayant défendu ou défendant l'opinion mentionnée, — bien plus au lendemain de l'apparition du livre dont nous venons de parler, le supérieur général Aquaviva fit entendre les plaintes les plus amères et menaça de peines sévères quiconque se permettrait de légitimer, soit en public, soit en secret, le tyrannicide.

Ce qui est vrai pour la doctrine, il faut le dire de la conduite. Il n'est pas de forfait si noir qu'il soit, dont on n'ait accusé les Jésuites. Ce qu'on leur a reproché, ce qu'on leur reproche encore surtout, c'est leur esprit intrigant, ce sont leurs insinuations dans les questions politiques et les affaires de famille. Que certains membres de la Compagnie de Jésus aient exercé une grande influence dans les milieux dirigeants et jusqu'à la cour des rois, cela est incontestable. Mais ce ne furent pas leurs intrigues, ce furent leur science, leur éloquence, leur excellent esprit de conseil qui attirèrent l'attention des grands sur eux. Plusieurs devinrent confesseurs de souverains ou de grands personnages politiques. Ils ne fuirent pas ces charges quelque désagréables qu'elles dussent leur

paraître. Ils savaient qu'en gagnant les grands à Dieu et à l'Eglise, ils agissaient efficacement sur les masses. Ils s'acquittèrent de leurs fonctions sans crainte, ni faiblesse. Qu'on pense à l'attitude apostolique d'un P. Bourdaloue à la cour de Louis XIV, à la fermeté d'un P. Sacy envers la marquise de Pompadour et d'un P. Perkowski envers la polonaise Naryschkin, la maîtresse du tsar Alexandre I. Que des Jésuites aient été mêlés à des affaires d'Etat et de famille, quoi d'étonnant puisque ces affaires relèvent, elles aussi, de la conscience ! Quand ces affaires ont été d'un ordre purement temporel, les confesseurs de princes ont reçu à plusieurs reprises l'ordre de la part de leurs supérieurs généraux de ne pas s'en occuper. Un général (de la Compagnie) s'étant aperçu que l'un de ses sujets, confesseur de l'empereur Joseph I s'était trop avancé dans les affaires de l'Etat, lui donna l'obédience de revenir à Rome.

Il y aurait encore à mentionner beaucoup d'autres accusations à l'aide desquelles on a essayé de noircir l'Ordre des Jésuites ; on le sait : l'esprit de mensonge est merveilleusement inventif et il ne recule devant aucune invraisemblance. Le P. Duhr, Jésuite, a édité un livre dans lequel il réfute non moins de 100 fables imaginées contre sa Compagnie. Parmi ces fables, il en est de si absurdes qu'on ne comprend pas qu'elles aient pu être reproduites par des auteurs ou des journalistes se piquant d'esprit critique. Mais la haine rend aveugle : quand il y a espoir de l'assouvir, les écrivains les plus sérieux, des hommes qui n'avancent rien qu'appuyés sur des documents d'une autorité incontestable, des professeurs d'université deviennent tout à coup crédules à l'excès, gobent les mensonges les plus ridicules et rééditent les balourdises les plus extravagantes. Toutefois, hâtons-nous de le dire, tous les non-catholiques ne se sont pas laissés jusqu'à ce

point égarer par l'esprit de sectarisme. Il s'en est même trouvé parmi eux qui ont pris positivement la défense des Jésuites. Parmi ces apologistes d'autant plus dignes de foi qu'ils sont moins suspects de partialité, citons au hasard Frédéric II, Catherine II (impératrice de Russie), Gustave Adolphe, Lessing, Herder, Wieland, Goethe, Macaulay, Jean de Müller, Menzel, Voltaire, d'Alembert.

§ III.

L'Eglise frappée à la tête.

Quelque soin que les ennemis de la Religion prennent de blesser l'Eglise au cœur, ils s'efforcent plus encore de la frapper mortellement à la tête qui est *le Clergé* et surtout la *Papauté*. Ils savent qu'ils ne nuisent efficacement à l'Eglise que s'ils parviennent à diminuer dans l'estime des fidèles ceux qui ont la charge de les diriger et de les instruire. *Percute pastorem et dispergentur oves.*

Le clergé inférieur est un point de mire d'autant plus appréciable des attaques de l'impiété qu'il se trouve avec les fidèles dans un contact plus immédiat et plus continuel. Aussi le carbonarisme force-t-il ses milliers de membres de s'engager par les plus exécrables serments à traquer partout le prêtre comme une bête fauve. Dans les loges maçonniques et les congrès de l'Internationale, le prêtre est appelé un parasite dont il faut coûte que coûte débarrasser la société.

On est à l'affût de tous les incidents qui donnent lieu à accuser quelque ecclésiastique ou religieux. Souvent on fabrique de toutes pièces un scandale qu'on grossit ensuite à l'aide de toutes sortes de moyens artificiels. On dresse des embûches aux pasteurs de paroisse : sous prétexte de les conduire chez quelque

personne malade, on les amène dans des traquenards d'où ils ne peuvent sauver leur réputation que par une sorte de miracle (1) ; on exploite les enfants, on leur promet quelque récompense s'ils consentent à accuser tel ou tel prêtre dont la libre-pensée a surtout à se plaindre. Cette exploitation est même devenue depuis quelques années une sorte d'épidémie (2). Quelquefois sur la foi de dénonciations anonymes, provenant d'une seule personne, on fait arrêter des prêtres honorables. Ceux-ci finissent par être acquittés, entretemps les commentaires désobligeants, les insinuations perfides ont fait leur chemin. De nombreux organes de la presse se sont donné comme mission de noircir le clergé, de le perdre dans l'estime des fidèles, et il n'est pas de faits affreux qu'ils n'inventent pour arriver à leur but. Je dis qu'ils n'*inventent*. Qu'on en juge par les deux faits suivants. Il y a quelques années, on produisait dans une brochure éditée à Seraing une longue liste d'ecclésiastiques que la presse impie avait déclarés criminels. On alla aux informations et on trouva que *tous les noms* étaient inventés. En 1896 un comité de francs-maçons édita et propagea à foison dans le Nord de la France, un misérable pamphlet contre le clergé catholique. Ce pamphlet fourmillait de calomnies. On y citait parmi les condamnés un certain Fr. Raymond, instituteur congréganiste à Commines (Somme), un Fr. Séraphin, directeur de l'orphelinat de Notre-Dame des Rochers, un Fr. Charles le Bon, instituteur congréganiste à Montplaisir (Rhône), un abbé Obry, curé à Raidville (Vosges), un abbé Isaac, vicaire à Plangouver (Côtes du Nord), un abbé Carré, curé à Vizelize (Meurthe

(1) Cf. *Le clergé catholique devant les tribunaux et devant la presse* (Soc. S. Aug.) p. 113.

(2) Cf. Dans l'opuscule cité : *Le clergé* etc., la discussion de quelques faits caractéristiques : p. 98, p. 107, etc.

et Moselle) etc. Pour chacun, on rapportait la peine à laquelle il avait été condamné. Or, après avoir été aux renseignements, on trouva qu'aucune de ces localités qui viennent d'être énumérées n'existe dans le département indiqué par l'auteur du pamphlet. La plupart n'existent pas dans la France toute entière.

Les journalistes antireligieux semblent tourmentés par une véritable démangeaison de charger le clergé, d'épicer de récits de scandales cléricaux leur chronique de faits divers, et de mettre même sur le compte des prêtres les infamies dont se rendent coupables leurs confrères en libre-pensée. En 1881, un grave scandale éclata à Bordeaux. Plusieurs grands personnages furent accusés d'avoir commis sur deux enfants une série d'odieux attentats. Là-dessus, une feuille gueuse de Bruxelles se fit télégraphier qu'un membre du haut clergé était gravement compris dans cette affaire. Le jour suivant, nouvelle dépêche : *on assure* qu'un ecclésiastique a joué dans cette affaire un rôle abominable. Au bout d'une semaine, on dévoila le nom du haut ecclésiastique : c'était tout simplement un vicaire de paroisse. De quel crime s'était-il rendu coupable ? Le voici : il avait entendu les confessions des deux enfants et les avait obligés de dévoiler à leurs parents les turpitudes dont ils avaient été l'objet. Ce fut toute sa participation au scandale. Autre fait. Au sujet d'un événement italien qui fit il y a quelques années grande sensation : *l'assassinat du comte Buonmartini,* une agence de renseignements avait envoyé aux journaux des informations très précises. Un journal antireligieux de Paris, l'*Action,* les avait reçues comme toute la presse, elle les reproduisit, mais voyez avec quelles modifications ! Nous mettons en regard les deux textes.

Texte de l'Agence.

Tullio Murri, son père et son oncle étaient parmi les

Texte du journal l'« Action ».

Tullio Murri, son père et

gros bonnets de la franc-maçonnerie boulonnaise.	son oncle étaient de fervents catholiques.
Quelques jours après l'assassinat du Comte Buonmartini, Auguste et Richard Murri, le père et l'oncle de Tullio, se rendirent chez Mr Nathan, le grand-maître de la franc-maçonnerie.... lui demandèrent son appui pour faciliter la fuite de Tullio à l'étranger.	Quelques jours après l'assassinat du Comte Buonmartini, Auguste et Richard Murri, le père et l'oncle de Tullio, se rendirent chez un *curé*, etc.
Après quelques hésitations, Mr Nathan leur promit son concours....	Il faut gagner l'étranger, dit celui-ci.

Est-il possible de pousser plus loin la déloyauté ? N'est-ce pas à faire rêver, des falsifications aussi brutales, aussi impudentes ?

Une tactique très en honneur chez les journalistes libres-penseurs, c'est de donner un grand retentissement, une publicité aussi étendue que possible à de prétendus crimes dont des prêtres se sont rendus coupables et de garder le plus profond silence sur les sentences d'acquittement dont ils ont été l'objet. D'autres fois, quand malgré la conjuration du silence organisée par les ennemis de l'Eglise, la nouvelle de l'acquittement s'est propagée partout, on fait croire que les juges ont été subornés, que l'Eglise a mis en mouvement toutes ses ténébreuses influences et qu'il faut finir par la détruire elle-même si on veut couper par la racine la plante vénéneuse de l'immoralité qui renaît sans cesse de son sein. Ce fut en particulier le dernier mot du journal socialiste, le *Vooruit,* au sujet de la fameuse affaire du frère Flamidien. Le sac d'argent des calotins avait eu raison des scrupules de la Chambre des mises en accusation de Douai ! Si on avait porté le procès devant la cour d'assises, les choses ne se seraient pas passées ainsi !

Pour qu'on ne nous accuse pas de parler en l'air, nous avons cité des faits précis, particuliers, mais qu'on ne s'imagine pas que nous en avons dressé une nomenclature complète. Nous les avons choisis entre des milliers. Les calomnies répandues par les mauvais journalistes contre le clergé sont même devenues chose si commune que dans plusieurs endroits (Allemagne, Liége, etc.) les catholiques ont dû organiser des comités de défense contre les attaques menteuses et déloyales de la presse rationaliste.

Si les ennemis de la Religion ont un intérêt spécial à calomnier les prêtres parce qu'ils sont les pasteurs immédiats du peuple, — ils ont une autre sorte d'intérêt non moins grave à dénigrer la *Papaute* qui est comme la clef de voûte de l'édifice de l'Eglise. Ils n'y ont pas manqué et surtout depuis le 16e siècle (depuis Luther) le Siége pontifical a été l'objet d'assauts si furieux et si fréquents que la main de Dieu seul a pu le maintenir debout. A entendre disserter la plupart des protestants et des rationalistes, on serait tenté de croire que de loin le plus grand nombre des papes ont été des hommes tarés ou démesurément ambitieux, ou cupides à l'excès, mais quand on examine les faits de près, quand on consulte les documents, on s'aperçoit que jamais il n'y a eu de dynastie si pure, si irréprochable, si vertueuse, si bienfaisante (le protestant Herder). L'historien anglican Davisson, à qui ne manqua certainement pas le désir de trouver la Papauté en défaut, vit ses longues et minutieuses recherches aboutir à la découverte de 28 « mauvais » papes, — mais ce nombre est lui-même fort exagéré. Parmi ces 28 papes, l'historiographe protestant en cite en effet 7 auxquels il n'a à reprocher d'autre tort que celui d'avoir été sévères envers les protestants, péché bien pardonnable, avouons-le. Quant aux 21 autres, ils sont loin aussi de mériter tous la

note infamante de « mauvais ». Ceux ci ne sont peut-être en tout qu'au nombre de trois : Etienne VII, Benoît IX et Alexandre VI. Au premier on reproche d'avoir fait déterrer son prédécesseur le pape Formose qu'il accusait d'usurpation, et, après un simulacre de jugement de l'avoir fait jeter dans le Tibre. Le second parvint, à l'âge de 18 ans, d'une manière illégitime au trône pontifical qu'il déshonora par de graves désordres pendant 11 ans. Il fut soutenu par l'empereur Conrad II tandis que le peuple de Rome le chassa à deux reprises de la ville éternelle. Il démissionna enfin mais non sans s'être rendu coupable de simonie. Alexandre VI de la famille espagnole des Borgia fut d'abord avocat, ensuite général. Pendant ce temps sa vie fut loin d'être édifiante, elle ne le fut même pas quand il eut ceint la tiare. C'est peut-être de tous les papes celui dont la vie privée a projeté les plus noires ombres sur le trône pontifical. Il est aussi quelques papes dont les vertus n'ont pas été à la hauteur de leur grande dignité. Tels Sergius III qui montra un caractère inquiet et vindicatif, Jean XII qui allait à la chasse et se plaisait dans les sociétés frivoles, Innocent VIII qui favorisa outre mesure les membres de sa famille et les éleva à d'importantes dignités ecclésiastiques, Jules II qui aimait exagérement la guerre, Léon X qui était trop adonné au luxe et aux plaisirs. Les historiens parlent surtout de deux époques où l'éclat de la tiare fut obscurci par les défauts de ceux qui la portèrent : ces époques sont le 10e siècle et la fin du moyen-âge.

Encore faut-il reconnaître que, parmi les quelques papes défectueux dont l'histoire fait mention, plusieurs ont été calomniés de la pire façon et se sont vus attribuer des monstruosités dont ils n'avaient jamais eu l'idée. Parmi ces calomniateurs, il faut citer l'historien Luitprand qui avoue lui-même qu'il

a écrit dans un esprit de vengeance, ce qui n'a pas empêché beaucoup d'historiens protestants d'aller puiser dans son histoire des papes du X[e] siècle à pleines mains et sans la moindre restriction. Mais à côté de quelques papes plus ou moins répréhensibles, combien de souverains pontifes grands et vénérables sous tous les rapports, vertueux jusqu'à l'héroïsme et fidèles jusqu'au martyre ! Combien parmi eux de dignes représentants dans toute leur conduite de la personne de Jésus-Christ. Plus de 70 sont vénérés sur les autels, trente environ ont versé leur sang pour la foi, quarante-quatre ont porté sur la chaire de S. Pierre l'habit religieux, plus de cinquante ont été élus absents ou malgré leurs vives supplications pour se dérober à cet honneur.

Voilà la vérité sur la vie des Papes. Nous ne nions pas les quelques ombres dont le Siège de S. Pierre s'est couvert à certaines époques de l'histoire. Nous ne nous en scandalisons pas davantage ; nous savons que les titulaires de la Papauté sont des hommes que Dieu préserve de toute erreur doctrinale, mais qu'il ne s'est pas engagé à mettre à l'abri des faiblesses inhérentes à la nature humaine, nous savons que les Papes considérés individuellement et personnellement ne sont pas la Papauté et que celle-ci ne souffre pas essentiellement des défauts de ceux-là, nous savons que la divine Providence qui avait permis l'apostasie de Judas et surtout le reniement de S. Pierre le premier Pontife, permet quelquefois des fautes dans les rangs de l'épiscopat et jusque sur la chaire pontificale pour mieux faire éclater le caractère surnaturel et divin de son Eglise. S'il en est ainsi, nous n'en voulons donc pas non plus à ceux qui écrivent hors de l'Eglise, nous ne pensons même pas à leur reprocher de signaler et de stigmatiser les fautes des papes défectueux, fautes stigmatisées beaucoup plus sévèrement par l'E-

glise catholique elle-même, mais nous leur reprochons d'exagérer avec une incroyable légèreté ou avec une insigne mauvaise foi les fautes des Papes défectueux et le nombre de ceux qui ont laissé à désirer et de faire passer pour des hommes dignes de tous les anathèmes des pontifes si saints et si parfaits que la seule étude de leur vie a suffi pour ramener à l'Eglise de savants protestants. Nous leur reprochons de faire rejaillir sur l'Eglise elle-même les fautes de quelques-uns de ses chefs alors qu'ils savent très bien, ou du moins devraient savoir que l'Eglise réprouve le péché quelque soit le coupable et que surtout elle est très distincte de ceux qui pendant un temps président à ses destinées, qu'elle a été d'autant plus distincte de certains Papes défectueux que ceux-ci lui ont été imposés de force par le monde qui avait abusivement pénétré dans le sanctuaire et c'est donc dans plus d'un cas au monde qui accuse l'Eglise de s'accuser lui-même et de garder le silence au lieu de faire entendre des protestations auxquelles il s'efforce de donner l'accent de l'indignation. Nous reprochons aux écrivains protestants et rationalistes de ne jamais faire mention que des fautes de quelques rares Papes et de ne jamais leur opposer les vertus de presque tous les Papes et de faire croire par ce silence calculé que la Papauté est un astre éteint alors qu'elle est un astre merveilleusement éclatant dont quelques taches que l'histoire y a découvertes n'ont pas plus terni la splendeur que les taches découvertes par la science dans le soleil n'ont empêché celui-ci de rester le corps lumineux par excellence.

Mais si tous ces reproches sont fondés (et on ne saurait en mettre le bien fondé en doute) nous sommes donc en droit de conclure que les accusations infatigablement relancées à la face de la Papauté n'ont d'autre source que la haine dont on la poursuit et

dont on poursuit l'Eglise elle-même, si intimement unie à la Papauté, ou plutôt absolument inséparable d'elle.

Non seulement les ennemis de la religion ont accusé faussement des Papes irréprochables et exagéré les fautes de quelques Papes défectueux ; — pour discréditer le saint Siège, ils ont placé la tiare sur une tête incapable de la porter. Le lecteur a déjà compris que nous faisons allusion à la fameuse fable de la papesse Jeanne, laquelle eut pendant des siècles une certaine vogue, mais est tombée aujourd'hui presque complètement en oubli. Les protestants et certains rationalistes ont donc prétendu qu'au 9e siècle, le trône de S. Pierre fut occupé entre le pontificat de Léon IV et celui de Benoît III par une femme appelée Gilberte ou Jeanne. Cette femme étant encore jeune, se serait travestie en homme, aurait fait des études à Mayence ou à Athènes (on ne sait au juste) et se serait tellement distinguée par sa science qu'on l'appela au souverain pontificat. D'après les uns, elle mourut le jour même du couronnement, d'après d'autres, après deux ans de règne. Nous ne nous attarderons pas longtemps à réfuter cette légende ridicule. Contentons-nous de présenter deux ou trois observations. *Aucun contemporain* ne fait mention de la papesse Jeanne, aucun auteur du 9e siècle ou des trois siècles suivants ne relève ce fait si étrange ; les écrivains schismatiques orientaux si intéressés cependant à rabaisser la Papauté n'y font pas plus allusion que les historiens occidentaux. Ce n'est qu'au 13e siècle que l'absurde légende naît dans le cerveau d'un pamphlétaire anonyme ; elle fait ensuite son chemin jusqu'à ce qu'elle soit avidement recueillie par les protestants, mais jamais elle n'eut les contours précis, les allures franches d'un fait historique ; jamais on ne sut se mettre d'accord au sujet du nom de la prétendue

papesse, au sujet de la ville où elle fit ses études, de la longueur de son pontificat etc. D'ailleurs les Papes Léon IV et Benoît III se sont succédés si rapidement qu'il est impossible d'intercaler entre les deux un pape ou une papesse ayant surtout tenu le saint Siège pendant deux ans. Quoiqu'on ne connaisse pas exactement le jour de l'élévation de Benoît III au souverain pontificat, on peut arguer avec certitude de plusieurs faits parfaitement connus que le temps qui s'écoula entre cette élévation et la mort de Léon IV (17 juillet 855) fut extrêmement court. C'est ainsi qu'une lettre adressée par Hincmar de Rheims au pape Léon fut reçue par Benoît, le remplacement de l'un par l'autre eut donc lieu dans l'espace de temps très court qu'exigea l'expédition de la lettre de Hincmar de Rheims à Rome. En outre, on a découvert une médaille portant d'un côté l'effigie du pape Benoît, de l'autre celle du roi Lothaire I, preuve que pendant un temps ce souverain Pontife et ce monarque régnèrent simultanément. Or, le roi Lothaire I mourut le 28 septembre 855. Benoît III fut donc déjà pape à cette date, d'où il faut conclure qu'il ne se passa certainement pas trois mois entre sa promotion et la mort de son prédécesseur Léon IV. Il ne se passa guère que le temps nécessaire pour l'ensevelissement de celui-ci, l'accomplissement du devoir du deuil, la préparation de l'avènement et le couronnement de Benoît.

Avant de finir cet article, disons un mot des attaques dirigées par les ennemis de la religion contre *les SS. Docteurs*. A eux aussi convient l'appellation de *tête de l'Eglise,* non en ce sens qu'ils donnent par voie d'autorité l'impulsion aux simples fidèles, mais en ce sens qu'ils pensent, méditent, étudient et par leur puissant travail intellectuel éclaircissent les dogmes catholiques et en font ressortir l'étincelante beauté

ainsi que la profonde rationabilité. On ne s'étonnera pas que les représentants les plus autorisés de la doctrine catholique aient été l'objet des railleries des impies. Parmi eux, il en est cependant un qui semble jouir plus spécialement du privilège d'exciter la bile des libres-penseurs. Nous avons nommé S. Alphonse. Avec quel acharnement les Grassmann, les Wolf, les Hoensbroech, les Anspach ont dans ces derniers temps attaqué la doctrine si pure, si modérée, si sanctifiante du prince des moralistes ! Mais mal leur en a pris. On leur a prouvé textes en main qu'ils n'étaient que des falsificateurs et des sophistes (1). Il y a plus : plusieurs de ces écrivains (Grassmann, Wolf) qui posaient en champions de la morale la plus austère et de la probité la plus scrupuleuse ont été convaincus publiquement d'immoralité ou d'escroquerie. Et c'est ainsi que dès ce monde, ils ont reçu le châtiment de leur zèle aussi sectaire que pharisaïque.

Article II.

La haine contre l'Eglise catholique se traduisant par des actes.

Des paroles insultantes aux actes de violence il n'y a qu'une courte distance que la haine ne saurait s'empêcher de franchir. D'ailleurs très souvent les paroles n'ont d'autre but que de préparer les actes. On accuse pour avoir le droit de poursuivre ; on calomnie pour avoir celui de frapper.

Voyez les ennemis de Jésus. Ils font semblant de le croire coupable, ils lui imputent les crimes les plus odieux, mais ils ne s'en tiennent pas là : ils ramassent

(1) La doctrine de S. Alphonse a été défendue victorieusement contre Grassmann par Keller, le prince Max de Saxe, le P. Hamerlé, — contre Hoensbroech par le P. Jansen, — contre Anspach par l'abbé Hankenne.

des pierres pour le lapider, ils essaient de le précipiter du haut d'un rocher, ils le saisissent dans le jardin de Gethsemani, ils le traînent devant le grand-prêtre, ils réclament sa mort à cor et à cri, ils le maltraitent de toutes manières, ils n'ont pas de repos qu'ils ne le voient rendre le dernier soupir sur la croix.

Les fils des meurtriers de Jésus s'acharnent contre les disciples de Jésus. Ils tuent à coups de pierre S. Etienne, ils frappent les apôtres jusqu'au sang. Saul respirant la menace et la mort contre les disciples du Seigneur, va à leur recherche afin de les amener enchaînés à Jérusalem (act. IX). Mais les mauvais traitements infligés par les Juifs aux chrétiens ne sont qu'un jeu en comparaison de la persécution organisée contre eux par les empereurs romains. Pendant 3 siècles le sang chrétien coule presque sans interruption à Rome et dans les provinces.

C'est d'abord Néron qui sous prétexte de châtier des incendiaires livre les chrétiens aux supplices les plus variés, faisant coudre les uns dans des peaux de bête et les jetant dans cet état à des chiens furieux, faisant attacher les autres à des pieux et y faisant mettre le feu. C'est ensuite Domitien, monstre de cruauté et de débauche qui accuse les chrétiens d'athéisme et de mœurs juives et lance en 95 un édit de persécution qu'on s'empresse d'exécuter avec une effrayante ponctualité dans toute l'étendue de l'empire et jusque sur les degrés du trône impérial (Le cousin de l'empereur Flavius Clemens, sa femme et ses deux fils). Les deux persécutions que nous venons de mentionner peuvent être regardées comme les deux préludes d'un immense drame que les historiens subdivisent en deux actes dont le 1er va depuis l'an 112 jusqu'à l'année 202 et le second depuis cette dernière date jusqu'à la fin du 3e siècle.

Pendant la première de ces deux périodes, il est

défendu par les empereurs de rechercher les chrétiens ou de recevoir contre eux des accusations anonymes mais dès qu'ils sont dénoncés régulièrement et convaincus d'appartenir à la religion de Jésus-Christ, il ne leur est laissé que le choix entre l'apostasie et la mort. Cette législation est inaugurée par Trajan (3e persécuteur) écrivant à Pline le Jeune. — Sous son successeur Adrien sont martyrisés entre autres le pape S. Télesphore, ainsi que Ste Symphorose et ses sept enfants. Sous Antonin, c'est le vénérable S. Polycarpe qui est brûlé et poignardé en haine de la foi. — Le nombre des martyrs s'accroît sous le règne de Marc Aurèle, empereur superstitieux à l'excès. Les plus nobles victimes faites par cette persécution (la 4e) sont Ste Cécile qu'on essaie de suffoquer par la chaleur et qu'on frappe ensuite de l'épée, Ste Félicité et ses sept enfants, S. Justin le philosophe, Ste Blandine dont le courage au sein de tourments aussi longs que cruels arrache des cris d'admiration aux païens, S. Sanctus, diacre de Vienne qui au milieu d'affreuses tortures ne dit toujours que ces mots : *Je suis chrétien*, — le vieil évêque de Lyon S. Pothin qui meurt par suite des mauvais traitements qu'on lui a infligés.

En 202, Septime Sévère, effrayé à la vue du grand nombre de chrétiens, inaugure le second acte du drame sanglant des persécutions en lançant un édit en vertu duquel il défend soit d'enseigner, soit d'embrasser le christianisme. Dès lors les magistrats acquièrent le droit de rechercher d'office les nouveaux convertis et les chrétiens qui font du prosélytisme. Le rôle des pouvoirs publics devient donc plus actif et c'est ce qui caractérise le 3e siècle. C'est sous Septime Sévère que les illustres saintes Félicité et Perpétue sont exposées à une vache furieuse et achevées par le poignard, que Ste Potamienne est précipitée avec sa

mère Ste Marcelle dans une chaudière remplie de bitume enflammé et que S. Irénée, évêque de Lyon, scelle de son sang la prédication de l'Evangile. — L'empereur Maximin (6e persécution) s'acharne surtout contre les évêques et les prêtres ; heureusement son règne n'est que de 3 ans. Mais après un intervalle d'une dizaine d'années, voici le cruel Dèce qui parvient au pouvoir et se met à persécuter l'Eglise avec plus de férocité que tous ses prédécesseurs. Le nombre des chrétiens est en effet devenu si grand sous Gordien III et Philippe l'Arabe que si on ne veut ruiner l'Etat, il faut provoquer le plus d'apostasies possible et par conséquent recourir aux supplices les plus raffinés pour effrayer ceux qui sont susceptibles de quelques sentiments de crainte. Ordre est donc donné de varier et de prolonger les tourments, autant que faire se peut. Malheur aux gouverneurs qui font mourir trop tôt et par conséquent délivrent trop vite les malheureuses victimes déférées devant leurs tribunaux. Les chrétiens qui meurent pour la foi pendant cette persécution, méritent d'autant plus de voir leurs noms transmis à la postérité. On cite particulièrement le pape S. Fabien, la glorieuse Vierge Ste Agathe, S. Polyeucte, soldat arménien. C'est aussi sous Dèce que le grand Origène, âgé de soixante-dix ans, supporte avec une admirable constance les longs et cruels supplices que le désir de voir tomber une si ferme colonne de l'Eglise, inspire à l'imagination des juges.

La 8e persécution éclate sous l'empereur Valérien à qui on est parvenu à persuader que l'Eglise est une société dangereuse par son organisation et ses richesses. Les noms de célèbres martyrs s'attachent à cette nouvelle explosion de la haine païenne : celui du jeune Tarcisius qui refuse de livrer aux soldats les espèces eucharistiques, ceux du pape S. Sixte II

et de son vaillant diacre S. Laurent brûlé vif et souriant au sein de cette effroyable torture, celui de S. Cyprien, évêque de Carthage. — L'empereur Aurélien, fanatique adorateur du soleil et despote de caractère est l'auteur de la 9e persécution qui continue de sévir après lui.

La plus sanglante persécution est sans doute la 10e. L'empire tout entier, à l'exception des Etats de Constance Chlore est, au rapport de Lactance, ravagé pendant des années par trois bêtes féroces : Dioclétien, Galère et Maximien. Les martyrs ne se comptent plus. Dans la Thébaïde la persécution fait tous les jours dix, vingt, trente, parfois jusqu'à soixante et cent victimes. Quelquefois les glaives s'émoussent, les bourreaux debout au milieu de tas de cadavres, s'arrêtent épuisés de fatigue et sont obligés de se faire remplacer par d'autres. C'est dans le courant de cette 10e persécution que l'Eglise donne au ciel Ste Agnès, Ste Lucie, S. Vincent diacre de Saragosse, Ste Foy d'Agen.

Après l'abdication de Dioclétien et de Maximien la persécution continue sous Galère et Daïa. Un nouveau genre de supplice est inventé. Des centaines de chrétiens, hommes, femmes et enfants sont condamnés à avoir l'œil gauche crevé ou brûlé et le jarret droit coupé et dans cet état incapables à peu près de travailler, envoyés au travail des mines.

A la marche légale de la persécution viennent se mêler à tout instant des incidents sanglants provoqués par le peuple fanatisé. Des émeutes populaires hostiles aux chrétiens se produisent notamment sous l'empereur Adrien, sous Marc Aurèle à Lyon, sous Caracalla et on pourrait même dire sous tous les empereurs. Plusieurs martyrs périssent sans l'intervention d'aucune autorité constituée, c'est la populace qui seule prend l'initiative de leur exécution. Ainsi meurent

entre autres le pape S. Callixte lapidé au fond d'un puits où il a été précipité, S. Saturnin premier évêque connu de Toulouse etc.

Quand l'Eglise a fait assez de progrès pour que son organisation paraisse au dehors, les Césars, ombrageux, jaloux de leur autorité suprême à la fois civile et ecclésiastique, tout en continuant d'envoyer à la mort des personnes, s'attaquent à l'organisme même de l'Eglise. C'est ainsi que l'empereur Valérien défend à tous les chrétiens, sous peine de mort, de tenir des réunions et d'entrer dans les cimetières et que l'empereur Dioclétien par un édit publié en 303, retire à tous les chrétiens leurs droits civils, politiques et domestiques.

La prophétie faite par Jésus-Christ en faveur de son Eglise s'est, on le voit, abondamment réalisée pendant le temps où le doute au sujet de l'identité de la véritable Eglise était impossible. Reste à voir si l'Eglise catholique d'aujourd'hui peut revendiquer pour elle l'accomplissement de la même prophétie. Son front, ou plutôt son corps tout entier est-il marqué du signe de la croix, peut-elle comme l'Eglise des premiers siècles montrer les ruisseaux de sang qu'elle a versés au service de son divin Maître, les cicatrices des plaies que lui ont frappées Satan et ses suppôts, les empreintes des chaînes à l'aide desquelles on a voulu entraver la libre action de son ministère ? Quiconque connaît un peu l'histoire ecclésiastique surtout des quatre derniers siècles, n'hésitera pas un instant à répondre affirmativement à ces questions. Je dis : *surtout des quatre derniers siècles*, car tout le temps qui s'écoula depuis le quatrième siècle jusqu'au seizième ne fut grâce à des circonstances particulières que peu troublé par des

Persécutions de la part des païens.

Toutefois jamais le sang chrétien ne cessa de cou-

ler sous le fer des infidèles. Julien l'apostat, non content de contraindre moralement les chrétiens à l'apostasie (en faisant ériger sa statue à côté de celles des idoles, en faisant jeter de la viande immolée dans les puits etc.) fit exercer contre eux, spécialement contre les prêtres, les plus abominables cruautés et surtout les abandonna à la fureur de tous les fanatiques à qui il venait à l'esprit de torturer « les Galiléens ». Un peu plus tard, plusieurs rois perses renouvelèrent et même quelquefois dépassèrent à l'égard des catholiques de leur royaume les scènes sanglantes dont l'empire romain avait été si longtemps le théâtre. D'ailleurs tant que cet empire dura, il ne se passa jamais un laps de temps quelque peu considérable sans que tantôt dans une province, tantôt dans une autre, il ne se produisît quelque explosion de la fureur païenne. Enfin, le colosse romain tomba sous les coups des barbares, mais ces païens sauvages ne furent pas beaucoup plus tendres pour l'Eglise que les païens romains gâtés par une civilisation raffinée. Beaucoup d'entre eux tenaient de tout leur cœur à leurs divinités, ils n'entendaient pas renoncer aux satisfactions sensuelles et aux voluptés brutales dont ils s'étaient fait une longue habitude. Au lieu de reconnaître dans les missionnaires des libérateurs et des bienfaiteurs, ils ne voyaient en eux que des perturbateurs de leur culte, des ennemis de leurs idoles et il ne fut pas rare de les voir se ruer sur les ministres de l'Evangile pour leur faire payer par le martyre leur désintéressement et leur dévouement. Les religieux qui étaient envoyés au milieu des barbares se considéraient destinés à la mort et ce sont les traces de sang dont ils ont rougi le sol jadis occupé par les barbares qui ont permis aux historiens de reconstituer l'œuvre de l'évangélisation accomplie par eux, les phases de leur apostolat, les progrès réalisés peu

à peu et poussés avec une sainte obstination jusqu'à l'entière conversion de l'Europe.

Quand enfin cette grande œuvre fut terminée, l'Eglise jeta les yeux sur les peuples éloignés, sur les immenses régions situées en Afrique et dans l'Extrême Orient. Après avoir fait briller la lumière de la foi aux peuples que les migrations avaient en quelque sorte jetés entre ses bras, elle alla porter ce flambeau au sein des peuplades qu'aucun besoin de changement ne rapprochait d'elle. Elle eut à enregistrer de brillants triomphes. Nulle part, elle ne remporta de plus éclatants succès qu'au Japon, mais nulle part non plus la revanche du paganisme ne devait être plus cruelle. La persécution sévit avec une fureur inouïe pendant plus d'un demi-siècle (dernières années du 16[e] et 1[ère] moitié du 17[e] siècle). La première tempête fut déchaînée par l'usurpateur Taïkosama qui craignait que les Européens ne devinssent trop influents dans son empire. 70 églises furent incendiées, le sang des martyrs coula par torrents. Après une courte interruption, la persécution reprit avec une nouvelle rage en 1596 et coûta la vie à 3 Jésuites et à 23 Franciscains qui furent crucifiés sur une colline appelée depuis : la montagne des martyrs. La persécution reprit une 3[e] fois en 1612 et continua sans relâche jusqu'en 1622. Le Japon tout entier fut rougi du sang des martyrs. Plusieurs missionnaires qui s'étaient cachés furent découverts, suppliciés de la façon la plus inhumaine et finalement décapités. Enfin en 1637 éclata une quatrième recrudescence de la guerre d'extermination qu'on avait déclarée aux chrétiens. En la seule année 1638, 4,000 chrétiens furent précipités à la mer ou mis autrement à mort. La persécution japonaise passe, nous venons déjà de le dire, pour l'une des plus cruelles que l'Eglise ait eu à traverser. On suppliciait avec tous les raffinements de cruauté imaginables les petits

enfants. Le roi Bucondono réunit un grand nombre de ceux-ci et fit déchirer leurs petites mains dans lesquelles il ordonna ensuite de placer des charbons ardents ; en même temps il leur fit remarquer que s'ils laissaient tomber les charbons, c'était signe qu'ils apostasiaient. Beaucoup de ces enfants conservèrent les charbons ardents sur leurs mains, d'autres les laissèrent tomber, mais en protestant qu'ils ne reniaient pas Jésus-Christ et qu'ils ne le renieraient jamais. Plusieurs fois des soldats frappèrent les mères avec la tête de leurs enfants qu'ils tenaient par les pieds. En prison les chrétiens étaient retenus non avec des liens ou des chaînes mais avec des instruments aigus qui les perçaient et leur déchiraient les membres. On s'ingéniait à rendre les tourments insupportables : aux uns on enfonçait des alènes sous les ongles pour les arracher ensuite ; on en jetait d'autres dans des fosses pleines de vipères ; on en écrasait d'autres encore entre des planches garnies de clous. On plongea lentement un très grand nombre de chrétiens dans un gouffre pestilentiel près de Nangasaki ; — beaucoup d'autres furent simplement exposés tout nus sur le bord de ce gouffre, on les arrosait d'eau ensoufrée, jusqu'à ce qu'ils fussent tout couverts de pustules et dans un état à faire horreur. On forçait certains fidèles à se gorger d'eau et quand ils en étaient gonflés on mettait sur eux une planche et à force de marcher dessus, on leur faisait rendre avec des flots de sang toute l'eau qu'ils avaient avalée. On descendit quantité de martyrs la tête la première dans une fosse remplie des immondices les plus infectes, deux ais échancrés qui les embrassaient vers l'estomac leur ôtaient le jour et ne laissaient rien échapper de la puanteur qui se portait toute à leur odorat. Là, les généreuses victimes souffraient des étouffements continuels ; elles se sentaient tirailler les nerfs et comme

arracher les muscles, le sang sortait par tous les conduits de la tête en si grande quantité que si elle n'avait pas été saignée, elles seraient mortes en quelques moments; mais au moyen de ces détestables soulagements elles vivaient neuf ou dix jours (cf. Postel. *Histoire de l'Eglise,* 341-347). En 1649 à peu près toute trace de christianisme avait disparu au Japon; cependant les persécuteurs ne se contentèrent pas de détruire le christianisme existant, ils voulurent en rendre la résurrection impossible. Il fut donc décidé sous les peines les plus sévères, qu'aucun étranger ne pût aborder dans le pays. Cet édit fut observé si rigoureusement que quand un vaisseau portugais demanda en 1685 de pouvoir déposer à terre 12 Japonais naufragés, la permission leur en fut refusée. Ce n'est que vers le milieu du 19e siècle que l'empire japonais entra en relation avec les étrangers et en 1872 pleine liberté fut accordée aux missionnaires.

Dans les autres pays de l'Extrême-Orient, l'Eglise catholique vit aussi bien qu'au Japon la persécution s'abattre sur elle. L'histoire de l'évangélisation de la Chine pendant le moyen-âge est peu connue. A partir de l'arrivée des Jésuites, chaque progrès un peu notable dans la christianisation de l'empire du milieu a provoqué des persécutions sanglantes dont la première date de 1617, la seconde de 1620, la 3e de 1664 (P. Schall, condamné à être coupé vivant en 1600 morceaux), la 4e de 1722 (elle dura jusqu'à la fin du 18e siècle), la 5e de 1806. Dans les derniers temps, la persécution a sévi en Chine à plusieurs reprises. Il n'y a pas à se le dissimuler, dit Louvet, la Chine repousse avec obstination le christianisme. Les orgueilleux lettrés sont plus haineux que jamais : chaque année des placards incendiaires appellent le peuple à l'extermination des *diables étrangers*.... Presque chaque année, des chrétientés sont détruites, des églises pil-

lées, des missionnaires tués ou blessés, des chrétiens mis à mort (Louvet, *Les missions catholiques au 19e siècle*, p. 161-162). Parmi les victimes de la fureur des mandarins, citons le vénérable Clet, étranglé en 1820, le bienheureux Perboyre, torturé d'une manière affreuse pendant plus d'une année, M. Vachal (missions étrang.), mort de faim dans les prisons de Yun-nan, le P. Victorin (Franciscain belge), le vénérable Chapdelaine.

D'autres théâtres de cruelles persécutions ont été l'Annam et la Corée. Dans le 1er de ces royaumes le sang coule depuis trois siècles ; les chrétiens eurent surtout à souffrir sous le féroce Minh-Mang (1820) qui fit étrangler le vén. Gagalin, infliger l'horrible supplice des cent plaies au vén. Marchand, couper en morceaux le vén. Cornay, décapiter le vén. Borie. La Corée mérite peut-être plus encore que l'Annam le glorieux nom de terre des martyrs. C'est là que sont morts héroïquement pour la foi les vénérables Imbert, Daveluy, Jacques Chastan, Pierre Mauband et plusieurs autres. A différentes reprises les chrétiens coréens furent pendant des années sans prêtres. En 1866 tous les principaux d'entre eux furent mis à mort et toutes les chrétientés détruites jusqu'à la dernière. Il y a quelques années, le pays s'est ouvert aux relations avec l'Occident, mais les lois n'ont pas changé, et quoique la persécution ait cessé, rien n'assure qu'elle ne reprendra bientôt. En résumé, on peut dire qu'il n'est aucune partie du monde où pendant l'époque moderne le fanatisme païen ait autant qu'en Asie versé le sang chrétien.

Cependant l'Amérique, l'Afrique, l'Océanie ont été aussi à des degrés divers le théâtre de furieuses persécutions dirigées par le paganisme contre l'Eglise catholique. Les sauvages du Paraguay, de l'Equateur, de la Bolivie, de la Floride et surtout ceux du Canada firent payer cher aux missionnaires leur ar-

deur à les rendre participants des bienfaits de la civilisation chrétienne. Les Hurons et les Iroquois surtout exercèrent des cruautés inouïes contre les vaillants missionnaires Jésuites Jogues, Brébœuf, Daniel, Lallemant etc. En Afrique c'est surtout l'Ouganda qui a servi de théâtre aux déchaînements de l'enfer contre l'Eglise de Jésus-Christ. Le roi Mouanga fit martyriser entre autres son conseiller intime et une trentaine de ses pages, jeunes gens et enfants (en 1886). Le conseiller du roi fut décapité, les pages furent liés dans des fagots auxquels on mit le feu, de manière à ce que les flammes brûlassent d'abord les pieds (cf. *Les missions catholiques au 19e siècle* par Louvet, p. 339-340). L'Océanie a été rougie au 19e siècle du sang d'un généreux martyr, déjà honoré sur les autels, le B. Chanel.

Persécutions de la part des Juifs et des Mahométans.

A cause de leur état de dispersion, les Juifs n'ont jamais pu persécuter en grand l'Eglise catholique. Ils n'en ont pas moins toujours eu au cœur la haine du catholicisme ; parmi les traditions que leur ont léguées leurs ancêtres contemporains de Jésus-Christ et des Apôtres, ils n'en ont gardée aucune aussi fidèlement que celle-là. Pour se dédommager de leur impuissance à diriger de grands coups contre l'Eglise, ils se sont complus à vexer des catholiques en cachette, à percer des hosties consacrées qu'ils s'étaient procurées, à tourmenter des enfants qu'ils étaient parvenus à enlever ou à attirer dans leurs demeures, à réduire aux abois de pauvres débiteurs qu'ils avaient réussi à tromper. D'autres fois ils ont prêté main-forte à des persécuteurs puissants en dénonçant les chrétiens, en aidant à les trouver, en les insultant pendant la torture. Lors de la persécution des chrétiens par Chosroès (Perse), les Juifs achetèrent tout ce qu'ils purent de

catholiques captifs pour se donner le plaisir barbare de les tourmenter à leur gré. Il y en eut jusqu'à 80,000 massacrés de cette manière.

Les mahométans n'ont pas montré, pour les chrétiens, beaucoup moins de haine que les Juifs. Pour le musulman, le chrétien est un kafir, c'est à dire un infidèle qui a été créé et mis au monde uniquement pour servir les croyants et leur permettre de passer leur vie dans l'oisiveté. Aussi les Turcs ont-ils assouvi leur haine beaucoup plus en retenant dans un dur esclavage les chrétiens pris à la guerre ou surpris en voyage, qu'en les faisant mourir après de courts supplices. A certaines époques du moyen-âge, on compta en Tunisie jusqu'à 200,000 chrétiens captifs et que leur sort était à plaindre ! Beaucoup d'entre eux étaient employés aux travaux publics. Ils étaient nourris de pain grossier, de gruau, d'huile rance et de quelques olives. L'Etat leur accordait pour tout vêtement une chemise, une tunique de laine à longues manches et un manteau. Chaque bagne formait un vaste édifice distribué en cellules basses et sombres qui contenaient chacune de 15 à 16 esclaves. Une natte pour quelques-uns et la terre humide pour le plus grand nombre, leur servaient de lit.... Jour et nuit ils étaient courbés sous le bâton du garde chiourme. La moindre désobéissance, un mot, un geste surpris par hasard, une dénonciation ou un simple caprice du maître, et le malheureux chrétien était condamné à être brûlé vif, lapidé, empalé, suspendu vivant aux crocs de fer qui garnissaient les portes de la ville (cf. Louvet, *Les missions catholiques,* p. 272).

Toutefois l'esclavagisme n'a été qu'une manifestation de la haine mahométane.

Quelquefois les Musulmans se sont faits persécuteurs violents et ont répandu le sang chrétien avec une fureur toute satanique. Les Franciscains surtout

ont été les victimes de leur sectarisme. Du vivant même de S. François, cinq de ses enfants furent martyrisés au Maroc. On évalue à 2000 environ les Frères mineurs que les mahométans ont immolés à leur haine de la foi catholique en Egypte et dans la custodie de la Terre Sainte. Vers la fin du 18e siècle le féroce Tippo-Saëb fit périr en 20 ans plus de 100,000 catholiques dans le Sud de l'Inde. Chacun se rappelle encore la rage avec laquelle les Turcs se sont vengés sur leurs sujets chrétiens des défaites qui leur furent infligées par les Russes en 1828 et en 1877.

Persécutions de la part des hérétiques et des schismatiques.

On peut établir comme règle qu'aucune hérésie n'est née, aucun schisme ne s'est produit sans donner lieu à des déchaînements de fureur contre les catholiques restés fidèles à la foi ancienne et à l'autorité divinement constituée. L'hérésie arienne de combien de cruelles persécutions ne fut-elle pas l'occasion et la cause ! Les empereurs Constance et Valens, Ariens acharnés, firent endurer aux catholiques toute sorte de mauvais traitements : les outrages, la confiscation des biens, les chaînes, les supplices mêmes, tout fut employé contre eux. Un jour quatre-vingts ecclésiastiques furent embarqués tous dans le même navire et les matelots qui le conduisaient eurent ordre d'y mettre le feu lorsqu'ils seraient arrivés en pleine mer.

Pendant plus d'un siècle les vandales ariens organisèrent en Afrique une persécution atroce qui fit plus de martyrs, dit un historien, que celle des empereurs païens. Peu de temps après Arius ce fut Nestorius qui bouleversa l'Eglise et S. Alphonse cite plusieurs traits de sa cruauté envers les catholiques. Il n'y a pas si longtemps, ses disciples renouvelèrent ces actes d'inhumanité en Abyssinie. *Theodoros et Atti Joannès,* Nestoriens acharnés, pour ramener tous leurs sujets

à l'unité du christianisme, ou plutôt de l'hérésie, ne trouvèrent rien de mieux à faire que de déchaîner une persécution générale qui priva les catholiques de tous leurs missionnaires, coûta la vie à plusieurs d'entre eux et ruina toutes les églises, écoles, chapelles, en un mot tous les établissements catholiques du pays.

Les Donatistes, schismatiques obstinés, se portèrent contre les catholiques, à des violences horribles jusqu'au point de mettre de la chaux et du vinaigre dans les yeux de ceux qui refusaient de se faire rebaptiser dans leur communion.

Les empereurs iconoclastes ne poussèrent pas moins loin la cruauté. Constantin Copronyme faisait crever les yeux ou couper les narines aux catholiques restés fidèles au culte des images, il les faisait déchirer à coups de fouet ou jeter dans la mer; aux moines il faisait brûler la barbe enduite de poix et ordonnait de leur briser sur la tête les images des Saints peintes sur bois. — Les Albigeois se livraient à toutes sortes d'excès comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire. Les Hussites ravagèrent la Bohême et les pays circonvoisins, portant partout le fer et le feu, massacrant les prêtres et les religieux, et incendiant les monastères. Leur chef Ziska était un monstre de barbarie et de férocité. — Nous avons déjà signalé quelques-unes des violences qui accompagnèrent la naissance du protestantisme. Ajoutons ici que la haine inoculée à cette hérésie par ses auteurs a eu quelquefois dans la suite des temps de terribles réveils. Pendant plus d'un siècle et demi (de 1634 à 1796) nous voyons les catholiques de Ceylan (Indes) en butte à une implacable persécution de la part des calvinistes hollandais. Le même spectacle s'offre à nous dans l'île Maurice (Afrique insulaire) pendant la première partie du 19e siècle (Louvet, *Les missions catholiques* p. 350), dans les îles de la Sonde (Océanie)

pendant le 17e et le 18e siècle. Dans les îles Sandwich, les protestants accablent, pendant des années, les missionnaires et les fidèles catholiques des plus mauvais traitements. L'un de ces traitements consiste à les conduire enchaînés aux égoûts publics qu'ils sont ensuite forcés à nettoyer avec leurs mains (cf. Louvet p. 383 et 384). Dans l'Ouganda, les Anglicans donnent la main aux Turcs esclavagistes pour détruire en grande partie la mission catholique. Dans l'île de Madagascar, ils font, dans le même but, cause commune avec les païens. Dans les pays plus proches de nous, les protestants se sont aussi à plusieurs reprises montrés persécuteurs. Pendant des siècles, ils ont refusé aux catholiques les libertés les plus élémentaires. Jusque bien avant dans le 19e siècle, les catholiques danois, norwégiens, suédois, hollandais ont été traités en parias par leurs compatriotes luthériens ou calvinistes. Ils ont été privés jusqu'à cette date de toute influence politique et sevrés de toutes les manifestations extérieures du culte. Le roi de Hollande, Guillaume I d'Orange fatigua à ce point par des tracasseries odieuses ses sujets belges que ceux-ci secouèrent en 1830 le joug du monarque calviniste et se déclarèrent indépendants.

En Allemagne, du moins dans les Etats où il est prédominant, le protestantisme n'a cessé depuis 4 siècles de tenir le catholicisme dans un asservissement aussi étroit qu'humiliant. Plusieurs fois dans le courant du 19e siècle les évêques catholiques qui ne se pliaient pas aux exigences injustes du gouvernement furent l'objet de cruelles vexations. En 1837 l'archevêque de Cologne Mgr Clément Auguste de Droste et l'archevêque de Posen Mgr Martin de Dunin furent jetés en prison pour avoir refusé de se départir des lois de l'Eglise dans la question des mariages mixtes. En 1854, le même sort frappa le vénérable arche-

vêque de Fribourg Mgr Hermann de Vicari coupable d'avoir réclamé, selon son droit, la surveillance des écoles catholiques, la libre administration des biens de l'Eglise et l'abolition du placet. Ces menues tracasseries ne furent qu'un jeu en comparaison du fameux *Culturkampf* qui éclata en 1872. On commença par chasser les Ordres religieux, puis on élabora toute une série de lois (lois de mai) ayant pour but d'anéantir les unes après les autres toutes les libertés de l'Eglise. Tout ecclésiastique refusant de se soumettre à ces lois était condamné une première fois à une grosse amende, en cas de récidive à la prison ou à l'exil. Le mobilier des presbytères et des palais épiscopaux fut vendu aux enchères, les dotations ecclésiastiques furent supprimées ; en dix ans, plus de 3000 prêtres furent jetés en prison, internés loin de leur domicile, exilés hors du royaume. Plusieurs évêques furent déclarés déchus de leur dignité, les séminaires furent fermés et les fondations appartenant à l'Eglise, confisquées.

En Suisse, le sectarisme protestant s'est affirmé d'une manière non moins tranchante. Jusqu'à la fin du 18e siècle aucun catholique ne pouvait devenir propriétaire à Genève, la célébration de la messe y était punie de peine de mort. Pendant la plus grande partie du 19e siècle, s'est poursuivie dans tout le pays une guerre religieuse dont les principaux incidents ont été la défaite des cantons catholiques (Sonderbund) par les cantons protestants, — la suppression de la plupart des couvents, — le bannissement de Mgr Lachat, évêque de Bâle, coupable d'avoir proclamé l'infaillibilité pontificale, — l'emprisonnement de Mgr Marilley, évêque de Lausanne, — l'expulsion de Mgr Mermillod, vicaire apostolique de Genève, etc.... etc....

En Angleterre et en Ecosse, les lois draconniennes de Henri VIII et d'Elisabeth ont subsisté jusqu'en

1829. Il fallut bien alors céder à un mouvement irrésistible et commencer à se montrer plus juste envers les catholiques.

Aux Etats-Unis, quand ils furent encore des colonies anglaises, les lois oppressives de la mère-patrie contre les catholiques furent appliquées avec rigueur par les gouvernants protestants, en sorte qu'au commencement du 19e siècle, il n'y eut guère encore dans cet immense pays que 30,000 catholiques perdus au milieu de 2 millions de protestants. En 1834, en 1844 et 1854, les protestants se livrèrent à des voies de fait contre les instituts et les églises catholiques (voir les détails dans le livre de Tardivel, *La situation religieuse aux Etats-Unis* p. 77-83). Encore aujourd'hui, d'après des auteurs bien placés pour juger le véritable état des choses, le feu de la persécution violente couve sous la cendre. La persécution administrative est continuelle dans ce pays qu'on proclame si volontiers la terre de la liberté. « Nous, catholiques, dit, il y a quelques années, un catholique américain, M. Dougherty, nous avons été de tout temps calomniés, dénigrés, méprisés dans des journaux, dans des pamphlets, dans des livres, dans des discours, dans des sermons devant des assemblées sectaires, dans des réunions politiques, que dis-je, même devant le Congrès aux Etats-Unis. Nous avons été proscrits aux urnes électorales. Les plus grands honneurs au sein de cette république nous sont refusés par un préjugé qui a toute la force d'une loi organique. Bien qu'ils soient les égaux de leurs concitoyens par l'intégrité, l'intelligence et l'instruction, les catholiques reçoivent bien rarement des positions élevées. Le droit de pratiquer notre sainte religion est refusé dans bien des institutions pour les malades, les infirmes et les malheureux et aux criminels dans les prisons et les bagnes. Bien que les rangs de l'armée et de la marine se recrutent

largement parmi les catholiques, on peut cependant compter les aumôniers sur les doigts d'une seule main » (cité par Tardivel p. 90).

Persécutions de la part des rationalistes et des francs-maçons.

L'impiété est la dernière ennemie de l'Eglise catholique dans l'ordre des temps, elle n'est certainement pas la moins acharnée. Ce n'est pas qu'elle affiche la haine brutale des païens qui torturent, massacrent, infligent mille supplices. Le procédé privilégié de l'impiété c'est la persécution bureaucratique, c'est la législation habilement combinée de manière à vinculer l'Eglise, à lui enlever toute influence, à la faire agoniser lentement, péniblement sans gloire apparente. Toutefois cette persécution sournoise conduit nécessairement à la persécution violente ; il faut bien en effet qu'on use de rigueur envers ceux qui se révoltent contre les lois iniques à l'aide desquelles on voudrait les ligoter. Et puis, à côté des législateurs impies, il y a la populace égarée par les fausses doctrines ; or, la populace ne comprend rien aux savants atermoiements ou aux habiles lenteurs commandés par la politique. Elle veut sans tarder assouvir sa rage, c'est une bête qui l'œil en feu s'élance d'un bond sur sa proie.

Ces remarques préliminaires faites, citons quelques faits qui en seront comme le lugubre commentaire. En Belgique, les libéraux après avoir fait la Révolution de 1830 de concert avec les catholiques, se tournent peu à peu contre ceux-ci et surtout à partir de 1857 ne se servent du pouvoir que pour satisfaire leur haine du catholicisme. Ils s'en prennent d'abord à la charité catholique et ameutent les passions populaires afin de faire prévaloir un système de bienfaisance publique qui enlève à l'Eglise son droit dix-huit fois séculaire de recevoir les aumônes que voudraient lui

confier ses enfants et de les appliquer au soulagement de la misère et de la faiblesse dans les asiles ouverts par les congrégations religieuses. Ils mettent ensuite la main sur les bourses d'études c'est à dire sur les ressources que la piété du clergé et des fidèles avaient créées dans le but de faciliter le recrutement de la milice sacerdotale ou d'assurer à la jeunesse une instruction scientifique et littéraire en harmonie avec la foi. Méconnaissant la volonté des fondateurs et violant les clauses des testaments, ils portent une loi de confiscation qui permet d'employer au détriment de la religion des bourses d'études instituées pour la favoriser. Ils suscitent des obstacles aux vocations ecclésiastiques en aggravant la loi sur la milice au point de priver un grand nombre de clercs du privilège de l'exemption militaire que réclament les sublimes fonctions du sacerdoce ; là où ils disposent de l'autorité, ils interviennent à tout moment arbitrairement et injustement dans l'administration du temporel du culte. Ils dénient aux catholiques le droit d'avoir un asile inviolable et séparé pour leurs morts. Ils déchaînent contre les processions des hordes turbulentes (procession de la Chapelle à Bruxelles en 1875 violemment attaquée — pélerins d'Oostacker assaillis et battus — processions jubilaires à Liège mises en désordre, les prêtres menacés d'être jetés à la Meuse), (d'après Mgr Dechamps, 1er mandement sur les dangers de l'enseignement neutre). Enfin en 1879, ils votent la loi scolaire appelée par les catholiques loi de malheur, en vertu de laquelle les écoles communales sont seules reconnues par l'Etat, l'enseignement de la religion ne fait plus partie du programme scolaire, l'enseignement religieux est de même banni des écoles normales et défense est faite aux communes de choisir leurs instituteurs en dehors des élèves formés dans ces établissements. Pour réaliser l'exécution

de cette loi inique, il n'est pas de moyen auquel on ne recoure : les appâts, les menaces, le dénigrement sont tour à tour mis en œuvre. Une odieuse enquête scolaire achève de mettre dans tout son jour l'intransigeance du parti libéral (cf. Balau, *Soixante-dix ans d'histoire contemporaine de Belgique* 297-340 et Verhaegen, *La lutte scolaire*). En France, l'histoire nous fait assister depuis la fin du 18e siècle à des explosions sans cesse renouvelées du fanatisme libre-penseur. Les hommes de la Révolution commencent par confisquer les biens du clergé, supprimer les Ordres religieux et imposer aux prêtres une constitution civile qui tend à créer en France une Eglise schismatique soumise à la férule du gouvernement. Les prêtres qui refusent de prêter serment à cette constitution impie, sont d'abord privés de leur petite pension alimentaire, puis condamnés en masse à la déportation. En septembre 1792 à Paris et dans les provinces, horrible carnage de centaines de catholiques, les prêtres encore plus que les nobles sont le gibier de prédilection poursuivi par les septembriseurs. Après la mort de Louis XVI, la Convention organise la Terreur dans le but de déchristianiser complètement et définitivement la France. On s'acharne plus que jamais contre les prêtres, on les entasse dans les prisons, on les exécute en grand nombre ; la guillotine fonctionne sans répit, — en même temps on saccage les églises, on profane ou on détruit les objets du culte, on brûle les reliques, on parodie les cérémonies sacrées, enfin rarement on vit un tel ensemble d'abominations sur la terre. Sous le Directoire les choses ne vont guère mieux : la sonnerie des cloches et même la vente de poissons les jours maigres sont interdites. On continue de faire la chasse aux prêtres, et à un moment donné on en compte jusqu'à 1200 qui étouffent et pourrissent (Taine) dans les îles de Ré et d'Oléron. — En 1830, nouvelle

Révolution à caractère nettement anticatholique et antireligieux. — La Commune (1870) est comme une réédition des excès de la Révolution de 1789 et coûte la vie à quarante prêtres ou religieux à la tête desquels se trouve Mgr Darboy. Entre ces manifestations culminantes de la haine maçonnique viennent s'échelonner une foule de mesures persécutrices : telles que fermeture des établissements dirigés par les Jésuites, injures au clergé, pillage de S. Germain l'Auxerrois, transformation de l'église Ste Geneviève en panthéon, guerre faite à la presse religieuse etc. (cf. Moigno, *La Foi offerte à tous,* p. 174-177). Enfin depuis 1879, la France chrétienne gémit sous la verge de fer des franc-maçons dont la principale préoccupation est l'anéantissement progressif de tout catholicisme. On amnistie la plupart des communards, on exclut les évêques du conseil de l'instruction publique, on expulse (en 1880) les Congrégations d'hommes non autorisées, on prescrit (en 1882) l'enseignement dit gratuit, laïque et obligatoire, — on force les séminaristes au service militaire, on dispose arbitrairement des traitements ecclésiastiques, — on frappe d'un impôt exceptionnel les Congrégations religieuses qu'on expulse peu après, on vote la séparation de l'Eglise et de l'Etat etc.... etc....

Si nous passons en Italie, en Espagne, en Portugal, nous voyons dans tous ces pays l'impiété pleine d'ardeur pour en finir avec le catholicisme. Dans le premier des pays cités, le cardinal Franconi de Turin est emprisonné et ensuite exilé pour avoir soutenu les droits de l'Eglise. Nous signalons *un* fait, on pourrait en énumérer quantité d'autres. En 1859, abolition de la dime et du *privilegium fori.* A plusieurs reprises (en 1810 et en 1855) on ferme les couvents etc....

En Espagne on expulse en 1820 les Jésuites et les autres religieux, — on confisque les biens d'Eglise,

— on défend toute relation avec le saint Siège, la peine de mort ou de bannissement est édictée contre les membres du clergé. Après quelques années d'apaisement, la persécution reprend en 1839 pour s'aggraver en 1840.

La franc-maçonnerie fait peser un joug de fer sur l'Eglise du Portugal depuis le marquis de Pombal. La persécution y atteint son apogée sous le roi dom Pedro (1833) qui fait emprisonner les évêques et les prêtres, supprime les couvents, réglemente l'administration des sacrements etc.... etc....

La franc-maçonnerie domine dans la plupart des républiques de l'Amérique du Sud et y accumule ruines sur ruines. Au Brésil, les évêques d'Olinda et de Para sont cités devant une prétendue cour de justice composée de libres-penseurs qui les condamnent à cinq ans de travaux forcés. La peine est commuée grâce à l'intervention de l'empereur mais le jeune évêque d'Olinda est empoisonné par ordre des Loges.

Je pourrais encore montrer la franc-maçonnerie à l'œuvre dans les Etats-Unis, en Australie, en Afrique. Il suffit de dire qu'elle est dans le monde entier s'opposant partout de toutes les manières aux progrès du catholicisme et persécutant tantôt sournoisement, tantôt ouvertement, les instruments de ces progrès.

Article III.

Propriétés de la haine dont l'Eglise catholique est l'objet.

Les paroles et les faits que nous venons de mentionner prouvent à satiété que la haine dont l'Eglise catholique est l'objet est non pas un jeu d'imagination, mais une réalité indéniable. Cette réalité est d'autant plus significative qu'elle n'est que l'accomplissement d'une prophétie de Jésus-Christ. Mais ce qui achève de nous faire voir en elle un caractère de la véritable

Eglise, ce sont les propriétés dont l'histoire nous la montre revêtue. Ces propriétés sont au nombre de quatre : l'intensité, la constance, la gratuité et l'exclusivisme.

A. *La haine qu'on porte à l'Eglise catholique est* INTENSE. — Ce n'est pas seulement de la haine, c'est de la fureur, c'est de la rage. Ecoutez les discours dans lesquels on se mêle de faire le procès à l'Eglise : peut-on imaginer quelque chose de plus violent ? Lisez les pamphlets où on la prend à parti : saurait-on inventer quelque chose de plus méchant ? Prenez connaissance des tourments qu'on a infligés à ceux qui se faisaient gloire de lui appartenir : la cruauté aurait-elle pu aller plus loin ? Aussi supposé que les ennemis de la Religion ne se fussent élevés contre l'Eglise qu'induits en erreur par de faux rapports ou déterminés par des motifs politiques, encore l'extrême violence dont ils ont empreint leurs récriminations et leurs actes nous obligerait de reconnaître dans leur aversion pour l'Eglise quelque chose d'humainement inexplicable, quelque chose de surnaturel ou plutôt de satanique. Je ne m'arrête pas plus longtemps à la description de ce premier caractère de la haine contre l'Eglise, car il est assez mis en lumière par tout ce qui a été dit dans les deux articles précédents. Pour la même raison, je ne dirai qu'un mot du

B. *Second caractère de cette haine, qui est la* CONSTANCE. — Jamais la barque du Christ n'a cessé d'être ballottée par la tempête, jamais elle n'a joui d'un repos complet. Toujours, tantôt ici, tantôt là, elle s'est trouvée malgré elle aux prises avec les éléments perfides. Sans doute au moyen-âge, époque de foi et de christianisme vivace, la guerre qu'on lui a faite n'a pas eu le caractère de sectarisme qu'elle a pris depuis l'avènement des temps modernes, mais même alors elle a été presque continuellement, surtout dans la personne de ses

chefs, en butte aux attaques les plus injustes. Qu'on se rappelle ce que l'histoire rapporte des nombreux empiètements des empereurs d'Allemagne et des rois de France et d'Angleterre sur les droits du saint Siège et des évêques.

C. *La haine dont on poursuit l'Eglise est entièrement* GRATUITE. — *Odio habuerunt me gratis.* A qui l'Eglise fait-elle de la peine ? Qui moleste-t-elle ? Vous ne voulez pas d'elle, elle vous laisse marcher votre chemin. Pourquoi alors la persécute-t-on ?

Ce bon prêtre de campagne qui traverse modeste, silencieux les rues, quel mal a-t-il fait à ces grossiers individus qui poussent derrière lui des cris sauvages ?

Pourquoi ce voyageur rejette-t-il avec fracas la portière du compartiment de chemin de fer au fond duquel il vient d'apercevoir un religieux récitant son bréviaire ?

Le prêtre, le religieux laisse tout le monde en paix, pourquoi ne lui rend-on pas ce bon procédé ? Certains gouvernements envoient les religieux en exil. Quel délit punissent-ils par cette mesure sévère ? Quand le gouvernement prussien s'apprêta à chasser les Jésuites (en 1872), Mallinkrodt put affirmer en plein Parlement sans être démenti par aucun député présent : « Voilà 25 ans que les Jésuites vivent en Allemagne, et on n'a pas pu convaincre un seul d'entre eux du moindre délit ou de la moindre violation de la loi. »

Pourquoi aussi moleste-t-on les catholiques ? Pourquoi trouble-t-on leurs manifestations ? Il semble que la société, la patrie n'aient d'autres ennemis qu'eux. *Le cléricalisme, voilà l'ennemi,* dit-on, et cette parole est un mot d'ordre devant l'accomplissement duquel toutes les autres passions doivent se taire. Dès qu'il s'agit d'humilier les catholiques, de les opprimer, de leur jouer quelque mauvais tour, libéraux, socialistes, radi-

caux, progessistes se retrouvent unis, oublient leurs querelles intestines et redeviennent subitement un cœur et une âme ? Pourquoi cela ? Les catholiques sont-ils provocateurs ? Troublent-ils les manifestations de leurs adversaires ? Quand ils se trouvent au pouvoir, se montrent-ils partiaux au point de s'adjuger toutes les places, et de refuser systématiquement toute promotion à ceux qui se permettent de penser autrement qu'eux ? Nullement : *odio habuerunt me gratis.* La haine dont on poursuit les enfants de l'Eglise catholique est gratuite.

La haine du prêtre et de l'Eglise est si bien gratuite, que quoiqu'ils fassent, on trouve à redire à leur conduite. Qui ne connaît ce trait topique ? Quelques oisifs regardaient sortir de la gare les voyageurs que les trains avaient amenés dans la capitale. Un prêtre chargé d'une lourde valise quittait la station. Il est accosté par un portefaix : « *Monsieur l'abbé, puis-je porter votre sac ? pour quelques centimes, monsieur.* » L'ecclésiastique fait un signe de dénégation. « *L'avare,* murmurent nos spectateurs, plantés près de la porte, *au lieu de laisser gagner quelques sous à ce pauvre malheureux !* » Mais voici que survient un autre prêtre, chargé d'une valise non moins pesante que le premier. Le même portefaix s'approche : « *Monsieur, vous me permettez de porter votre sac ? c'est pour quelques centimes, monsieur l'abbé.* » — « *Oui, mon brave ami, bien volontiers,* » répond l'ecclésiastique. — « *Le paresseux,* murmurent cette fois les mêmes spectateurs, *le paresseux, il n'a pas même le courage de porter ses bagages !* »

Que de fois ce cas se renouvelle ! L'Eglise accorde-t-elle des dispenses, on l'accuse de mercantilisme et de faiblesse, — ne les accorde-t-elle pas, on l'accuse d'intransigeance ! Les prêtres fraient-ils avec le peuple et s'occupent-ils de ses intérêts matériels, on leur reproche de sortir de leur rôle, — se contentent-ils

de prêcher et d'administrer les sacrements, on leur reproche leur non-intervention comme un manque de cœur. Le clergé accomplit-il consciencieusement ses fonctions, dénonce-t-il les abus, etc.... on crie à l'exagération ; — laisse-t-il faire pour éviter de plus grands maux, on crie à la lâcheté.

Odio habuerunt me gratis. Les ennemis de l'Eglise essaient bien de se convaincre qu'il n'en est pas ainsi. Dans leurs articles antireligieux, ils accumulent les épithètes injurieuses, produisent les accusations les plus flétrissantes mais ils doivent bien savoir, s'ils ont un grain d'esprit, que des affirmations ne sont pas des preuves, que surtout les accusations qu'ils formulent ne sont que de vieux clichés, des banalités qui ont été cent fois réfutées et mises à néant.

Odio habuerunt me gratis. Ils m'ont haïe sans motif, peut dire l'Eglise ; elle peut ajouter : ils m'ont haïe quoiqu'ils eussent toutes les raisons de m'aimer, ils ont enchaîné mes mains qui n'ont jamais distribué que des bienfaits ; ils ont blessé mon cœur qui n'a jamais nourri que des sentiments de bienveillance et de miséricorde ; ils ont calomnié, persécuté mes ministres qui n'ont jamais exercé que la charité et le pardon.

Mais citons des faits. Les statistiques prouvent que l'enseignement donné par les Jésuites et les Frères est, en général, de loin supérieur à celui qui est donné dans les établissements laïques ; l'éducation, la formation du cœur et du caractère sont aussi beaucoup plus excellentes dans les écoles congréganistes, — le développement des sentiments patriotiques y est l'objet des plus grands soins. Des ennemis acharnés de la religion ont laissé échapper l'aveu que les meilleurs citoyens sortaient de ces écoles. Et nonobstant tout cela, on revient toujours à l'idée de les détruire, de les exterminer jusqu'au dernier. Les soins donnés

aux malades dans les hôpitaux par les Sœurs de Charité sont mille fois plus attentifs, plus tendres, plus maternels que ceux dont les malades sont l'objet de la part des infirmières laïques ; aussi les malades réclament-ils les religieuses ; non seulement les malades catholiques les appellent de tous leurs vœux mais même les malades libres-penseurs ; des gouvernements impies décorent quelquefois ces humbles Sœurs ; celles-ci sont d'ailleurs sans prétention, elles ne désirent que l'argent nécessaire pour vivre, la liberté indispensable pour faire le bien à l'humanité souffrante. L'entretien des infirmières laïques est bien plus coûteux. Pourquoi alors caresser toujours le projet de chasser les Sœurs de Charité et de laïciser les hôpitaux, les orphelinats, etc... ? Les catholiques n'ont jamais marchandé leur dévouement à leur pays. Alors que les Irlandais eussent pu se déclarer en faveur du roi catholique d'Espagne Philippe II qui lança contre leur persécutrice la protestante Angleterre son invincible Armada, ils refusèrent de recouvrer leur liberté religieuse au prix de cet acte déloyal et antipatriotique à leurs yeux et ils combattirent pour l'Angleterre contre l'Espagne. Telle a été invariablement la conduite des catholiques. Dans la guerre de 70, les catholiques allemands ne combattirent pas moins généreusement que les protestants en faveur d'un gouvernement qui les avait déjà persécutés et préparait contre eux de nouvelles mesures vexatoires. Pourquoi, si les catholiques sont partout au premier rang pour promouvoir le bien, ceux qui ne partagent pas leurs convictions religieuses, les contrecarrent-ils en tout et les abhorrent-ils au point de s'écrier : Plutôt Turcs que papistes ? Pourquoi, tandis que les catholiques ne demandent de se servir de leur indépendance que pour contribuer au bonheur du pays, constamment chercher à les rendre dépendants et si complètement

dépendants qu'ils ne peuvent exercer aucune influence salutaire sur les destinées de leur patrie ?

Je le demande à tout homme non prévenu : cette haine gratuite n'est-elle pas un mystère inexplicable pour quiconque n'a pas lu la parole de Jésus-Christ : *Ils m'ont haï, ils vous haïront*.... Si l'Eglise était une institution humaine, ceux qui croiraient devoir lui refuser leur sympathie, n'auraient du moins que de l'indifférence pour elle, ils se contenteraient de faire le vide autour d'elle, d'ourdir contre elle la conspiration du silence ; ils ne la haïraient pas, du moins pas sans raison. Si l'Eglise malgré ses bienfaits est un objet de haine, d'une haine implacable, sans cesse renaissante, c'est qu'elle est l'œuvre d'un Dieu et que Dieu a un ennemi irréconciliable, Satan se cherchant sans cesse des suppôts qui donnent corps à sa rage. L'Eglise est la maîtresse divinement instituée de la vérité et voit donc se liguer contre elle toute l'armée du mensonge. L'Eglise est la dépositaire fidèle et l'interprète incorruptible de la Loi divine et elle voit donc se dresser contre elle la meute redoutable de toutes les passions humaines. « *Si vous étiez du monde*, dit Jésus aux apôtres, *le monde aimerait ce qui serait à lui. Mais parce que vous n'êtes pas du monde, et que je vous ai séparés du monde, c'est pour cela que le monde vous hait* » (Joan. xv, 19).

D. *La haine qu'on porte à l'Eglise catholique est enfin* EXCLUSIVE. — C'est tout d'abord une chose qui a été constatée des centaines et des milliers de fois : les différentes confessions religieuses se font la guerre les unes aux autres mais elles se donnent la main quand il s'agit de combattre le catholicisme. C'est ainsi qu'il y a quelques années les protestants ont fondé une vaste association appelée alliance évangélique. Tout ce qui est chrétien est reçu dans cette alliance, les schismatiques grecs ne sont pas exceptés, il n'y a

d'exclue que l'Eglise catholique. Cette tendance d'esprit se manifeste à tout instant dans des actes privés. Quand, il y a un demi siècle, le prince Paul de Wurtemberg se convertit à Paris du protestantisme au catholicisme, son frère alors régnant en conçut le plus vif déplaisir et alla jusqu'à refuser de recevoir sa dépouille mortelle dans le caveau de la famille ; or, il agit avec cette intransigeance précisément au moment où il permettait à sa sœur de passer au schisme pour épouser un grand-duc russe.

Chose non moins digne de remarque que la précédente. L'incrédulité et la franc-maçonnerie, quoique en principe hostiles à toute idée religieuse, concentrent de fait leurs efforts contre l'Eglise catholique. En France, les protestants sont l'objet des faveurs gouvernementales alors que les catholiques sont perfidement persécutés. En Allemagne, les loges soutinrent les vieux catholiques pour triompher plus facilement des catholiques véritables.

On sait aussi combien le monde a à cœur de paraître large et tolérant. Il faut laisser chacun libre de faire ce que bon lui semble : tel est son principe. Conformément à cette maxime, il couvre de sa protection toutes les modes, même les plus exentriques, toutes les opinions, même les plus extravagantes, tous les usages, même les plus singuliers. Si un mahométan multiplie les prostrations conformément à sa religion, si le shah de Perse pour ne pas quitter la terre de son pays porte de la poussière perse dans les semelles de ses souliers, si un protestant est scrupuleusement fidèle au repos du dimanche, le monde se défend de rire de ces manifestations du sentiment national ou religieux. Il les admire plutôt comme des preuves d'un caractère bien trempé, mais qu'un catholique se livre même sans ostentation aux pratiques les plus raisonnables de son culte, voilà qu'aussitôt on lui pro-

digue les quolibets les plus insultants, les qualificatifs de bigot, de petit frère, de simplot. — Que des religieux pour se distinguer les uns des autres s'habillent de façon à se faire reconnaître à première vue comme appartenant à tel Ordre, on les montre du doigt, on rit de ce costume *impossible, carnavalesque.*

Le monde prône la liberté, — liberté pour tous et pour tout, — oui, mais de fait — excepté pour l'Eglise et les catholiques. « La liberté existe, dit éloquemment le P. Coubé à Lille (le 19 nov. 1905), la liberté existe pour le pornographe, pour le gréviste qui met entrave au travail de l'ouvrier, pour ceux qui jettent des pierres à nos soldats, mais elle n'existe pas pour nos officiers et nos soldats lorsqu'ils sont tentés de défendre leur vie, elle n'existe pas pour les bannières de nos processions, elle existe pour le drapeau rouge que nos ministres vont saluer. — Des hommes s'assemblent pour travailler et pour prier. On leur envoie des gendarmes pour les disperser. — Mais nous sommes les plus pacifistes des citoyens. — Etes-vous francs-maçons ? Apaches ? Non ! — Alors, sortez, à la porte ! Des femmes se réunissent, non pour étaler des bijoux, ni pour médire de leur prochain dans un five o'cloke élégant. Oh ! s'il ne s'agissait que de cela, elles auraient le pouvoir de fonder la congrégation de la médisance, de la licence, du divorce ! Mais leur crime est plus grave : elles se dévouent, elles se sacrifient. On saccage donc les ruches de ces angéliques abeilles et celles-ci doivent s'envoler au-delà des frontières où elles feront pour d'autres le miel de la charité chrétienne. »

N'est-ce pas enfin une chose bien digne de remarque que parmi les classes de la société, il n'y en ait qu'une qu'on outrage dans les pièces de théâtre, qu'on insulte dans les rues, qu'on voue au ridicule ou à l'odieux dans les romans ? Cette classe, c'est le clergé.

Il semble qu'on devrait plutôt en vouloir aux juges qui prononcent des sentences de condamnation, aux gendarmes qui conduisent les gens en prison.... Mais non, ces fonctionnaires sont respectés, estimés ; les prêtres, voilà les misérables qu'on ne saurait assez traquer, assez désigner aux colères, au mépris du peuple.

Il n'est pas nécessaire de réfléchir longtemps pour reconnaître tout ce qu'il y a de significatif dans cet exclusivisme dont l'Eglise, les catholiques, les prêtres, les religieux sont l'objet. On cherche des raisons pour le justifier, mais la faiblesse de ces raisons n'a d'autre effet que de faire ressortir davantage le caractère satanique de la conjuration anticatholique. Les prêtres, dit-on, sont des hypocrites, des corrupteurs, il faut absolument les démasquer. Les statistiques prouvent au contraire qu'ils sont la classe la plus irréprochable, la plus morale, la plus respectable. D'après une statistique officielle du gouvernement français publiée en 1872, la classe de l'élément *laïque* la moins chargée de condamnations est celle des notaires ; la criminalité de cette classe est signalée par une *condamnation* par an sur 873 personnes ; eh bien ! pour la classe du clergé, on ne relève qu'une *accusation* par an sur 35,294 personnes. Il y a donc eu, dans l'espace de 20 ans et de l'aveu d'un gouvernement peu sympathique aux prêtres, 40 fois plus de notaires *condamnés* qu'il n'y a eu d'*accusés* dans la classe du clergé. Je dis : de *l'aveu* d'un gouvernement peu sympathique aux prêtres — mais cet aveu est inférieur à la réalité : le gouvernement évalue la classe du clergé en France à 120,000 personnes, alors que d'après une statistique dressée en 1879, il faudrait dire 175,000, — la proportion se trouve ainsi changée, en ce sens qu'il y a eu depuis 1850-1871, 58 fois plus de condamnations dans la classe des notaires que d'accusations dans le clergé. Je dis et répète toujours avec intention : d'une part

condamnations, d'autre part *accusations,* ce sont les termes dont se sert le gouvernement. Pourquoi de la part de celui-ci cette différence de s'exprimer, sinon parce que le nombre des condamnations dont des membres du clergé ont été frappés est bien inférieur à celui des accusations qui ont été portées contre eux. On ne parle que des accusations pour diminuer le plus possible la distance encore immense qui sépare la classe du clergé des autres classes de la société. D'après d'autres statistiques officielles publiées plus récemment en France, la classe du clergé et des religieux a, depuis 1864 jusqu'en 1901, fourni à la criminalité un contingent au moins 6 fois moindre que celui des médecins, chirurgiens, etc.... au moins 8 fois moindre que celui des artistes, — et de 16 à 20 fois moindre que celui des notaires, avocats, etc....

Qu'on le remarque bien, nous citons des statistiques officielles, des statistiques par conséquent qu'on ne peut accuser d'avoir été fabriquées à plaisir dans le but de relever le clergé ou de surfaire sa moralité. L'objet de ces statistiques elles-mêmes sont les condamnations prononcées par les tribunaux français, qui, comme le prouvent certains indices, n'ont jamais été tendres à l'égard des ecclésiastiques, mais quelquefois condescendants jusqu'à l'excès envers des accusés affiliés aux loges.

On objecte contre les processions qu'elles blessent les non-catholiques dans leurs opinions, qu'elles contrarient la circulation dans les rues, etc. Mais ces raisons ne se tournent-elles pas contre certains cortèges qui sont vus du meilleur œil par les gouvernants impies ? S'il faut supprimer tout ce qui rappelle à quelques hommes des opinions qu'ils n'ont pas ou que même ils détestent, il n'y a plus qu'à faire table rase de toute manifestation quelle qu'elle soit. Ce qu'on a raison de proscrire, ce sont les manifestations clai-

rement provocatrices ; telles ne sont jamais les processions, mais tels sont très souvent les cortèges libres-penseurs. L'interruption de la circulation n'est aussi qu'un misérable prétexte qui aboutirait à l'interdiction non seulement de tout cortège mais du roulement des automobiles et de tous les véhicules. Et si les édiles libres-penseurs des grandes villes ont tant à cœur le repos des gens paisibles, pourquoi ne défendent-ils pas les amusements tapageurs qui se prolongent pendant des nuits presque tout entières ? *Iniquitas mentita est sibi :* L'iniquité se ment à elle-même quand elle cherche à légitimer les mesures d'exception dont elle frappe l'Eglise. Elle ne fait que mieux démontrer que c'est la haine qui l'aveugle, une haine que rien ne justifie et que même rien n'explique sinon la répulsion que le bien a toujours inspiré et continuera toujours d'inspirer à Satan et à ses suppôts.

CHAPITRE II.

Le Témoignage d'en Haut.

Détournons le regard du lugubre tableau qui trop longtemps l'a offensé et affligé pour le porter sur un spectacle tout différent, celui-ci l'un des plus consolants et des plus réconfortants qui puissent se concevoir : je veux dire l'approbation donnée par Dieu à son Eglise. Cette approbation n'est que la continuation de celle qu'il accorda à plusieurs reprises à son Fils Jésus-Christ. Si Notre-Seigneur eut la douleur de voir son Père l'abandonner en quelque sorte à toute la fureur de ses ennemis, pour lui donner ainsi l'occasion d'accomplir plus pleinement l'œuvre de sa rédemption, il eut aussi la joie de voir quelquefois ce même Père intervenir directement et explicitement en sa faveur, surtout en ces deux circonstances où le

Ciel s'ouvrit pour laisser retentir grave et sonore la voix divine : *Celui-ci est mon Fils bien-aimé en qui j'ai mis toutes mes complaisances.* Cette même voix ne cesse de retentir au-dessus de l'Eglise catholique. Il faudrait être sourd pour ne pas l'entendre, il faudrait être aveugle pour ne pas voir la main de Dieu qui depuis 19 siècles maintient, dirige et protège l'Eglise et en la maintenant la désigne comme la seule véritable, la seule au moyen de laquelle Dieu a décidé de sauver l'humanité.

Article I.

Dieu approuve l'Eglise catholique en la conservant malgré tous les obstacles.

A peine l'Eglise de Jésus-Christ eut-elle été définitivement fondée par la descente du saint Esprit, les Apôtres se mirent à l'œuvre et s'en allèrent par le monde prêchant l'Evangile. La célérité de leurs conquêtes montra clairement que leur œuvre ne venait pas d'eux mais de Dieu. Les considérations qui placent ce point hors de tout doute ont été présentées ailleurs, là où il s'est agi de la divinité de Jésus-Christ. Mais voici que le fruit de ces conquêtes, je veux dire l'Eglise établie chez les peuples les plus divers, s'est conservé jusqu'à nos jours malgré tous les obstacles, en dépit des plus redoutables puissances ennemies coalisées pour l'anéantir. Qui n'y verrait le doigt de Dieu ?

Le seul fait de la conservation de l'Eglise est par lui-même une merveille humainement inexplicable. Tout ce qui est purement humain ou terrestre passe après peu de temps ; les empires les plus puissants disparaissent, les trônes en apparence les plus solidement affermis s'écroulent, les systèmes scientifiques se détruisent les uns les autres : tout est emporté par l'irrésistible torrent du temps. L'Eglise seule demeure ; elle a enterré toutes les anciennes hérésies, elle a as-

sisté à la chute de trois grands empires (celui de Charlemagne, celui de Charles V et celui de Napoléon I), elle a vu la fin de l'ancien monde et celle du moyen-âge. Et qu'on le remarque bien, elle s'est perpétuée à travers 19 siècles *identique à elle-même*. Alors que tout change et se transforme autour d'elle, elle ne change pas, elle reste la même ; on ne pourrait pas écrire l'histoire de ses variations comme on a pu écrire celles du protestantisme ; impossible de distinguer en elle une époque d'origine, une époque d'apogée, une époque de décadence comme dans les institutions humaines : elle est marquée du cachet de l'éternel et de l'immuable, parce qu'elle est l'œuvre de Dieu qui est l'Eternel et l'Immuable par essence. Cette immutabilité n'est cependant pas, je me hâte de l'ajouter, celle d'une momie ou d'une ruine qui ne se conserve dans le même état que parce que toute vie en est absente. Cette immutabilité-là est celle des religions de l'Asie et partiellement celle du schisme grec, ce n'est pas celle de l'Eglise catholique qui vit de la vie la plus intense, la plus active, comme le démontre toute son histoire si pleine de faits importants, d'entreprises glorieuses, de luttes acharnées et de victoires éclatantes.

L'Eglise se conserve *depuis des siècles, immuable et vivante* à la fois, non pas dans un petit coin de la terre, mais dans *de nombreux pays* dont elle prétend prendre la direction dans les choses spirituelles. Elle se conserve non grâce au rôle effacé dont elle se contenterait, non à la faveur de l'obscurité où elle se cacherait, sous le couvert de l'ignorance ou de l'oubli dont elle serait l'objet. Non, elle intervient sans cesse dans la vie du genre humain, elle attire continuellement les regards, fait continuellement parler d'elle. Elle fait son devoir, remplit sa mission, publie ses défenses, ses ordres au grand jour et par là excite

chaque jour de nouvelles explosions de haine autour et contre elle. Depuis quatre siècles et plus particulièrement depuis une centaine d'années, on travaille sans relâche à l'exterminer ; on ne s'en cache pas, on veut écraser l'infâme et toutes les machines de guerre, les plus traitresses comme les plus violentes sont mises en œuvre dans ce but. Une seule de ces machines suffirait pour détruire la plus puissante institution de ce monde : la calomnie p. ex. multipliée à l'infini par la presse. « Qu'un prince quelconque tolère seulement contre son gouvernement la millième partie des injures et des outrages qu'une presse éhontée vomit chaque jour contre l'Eglise, et ce prince et ce gouvernement seront infailliblement emportés et perdus. Aussi, voyez comme les autocrates mêmes redoutent cette puissance moderne de la presse ; voyez quelle activité et quelle rigueur déploie le gouvernement russe pour exterminer les imprimeries clandestines des nihilistes. Pour ne point être dévorés par le monstre de la presse, les rois et les empereurs l'enchaînent, le bâillonnent et le plus souvent, s'ils ne peuvent l'étouffer, du moins pour n'en être point tyrannisés, ils le tyrannisent » (*Le clergé catholique* par un Anon.). Contre l'Eglise catholique, la presse a eu pleine liberté, que dis-je, elle a été et est puissamment encouragée dans la guerre qu'elle lui fait.

Les efforts des ennemis déclarés de l'Eglise ont été de tout temps secondés par les agissements d'hommes qui personnellement étaient plutôt mus par l'orgueil ou l'intérêt que par la haine du catholicisme mais n'en étaient pas moins dans les intentions de Satan des instruments destinés à renverser l'Eglise de Jésus-Christ. Quel danger humainement parlant pour l'Eglise catholique que ces nombreuses *hérésies* qui coup sur coup ont cherché à l'envahir et à l'anéantir en la déchirant. Pendant plusieurs siècles, l'Orient fut pour

ainsi dire sans interruption le foyer d'erreurs subtiles qui très souvent furent imaginées par des évêques à grand ascendant ou par des prêtres à mœurs austères, patronnées par des empereurs puissants et résolus à faire triompher malgré tout les idées erronées qui avaient obtenu leurs préférences. L'hérésie arienne grâce à la fraude et à la violence finit par infecter des contrées entières, la plupart des évêques fidèles à la doctrine catholique gémissaient dans la captivité ou en exil, la dernière heure de l'Eglise sembla avoir sonné. En Occident aussi, les hérésies se sont attachées presque sans trêve comme des vipères altérées de sang au flanc de l'Eglise catholique, lui faisant des morsures profondes et des blessures en apparence inguérissables. Chaque siècle, chaque pays a eu les siennes. Le protestantisme surtout favorisé par de nombreux princes fit des efforts désespérés pour détrôner le catholicisme et attirer à lui tous les esprits.

Un engin destructeur non moins redoutable employé par Satan dans sa lutte contre l'Eglise, c'est l'ambition des empereurs et des rois, laquelle se manifesta de tout temps par des tentatives d'empiètement sur les droits inviolables des chefs de l'Eglise et surtout du saint Siège. Quantité de souverains firent aux pontifes de Rome des propositions absolument incompatibles avec l'indépendance et la constitution de l'Eglise. Comme ils se heurtèrent à un énergique *non possumus,* ils recoururent aux armes et jurèrent de ne pas les déposer avant qu'ils n'eussent obtenu ce que leur orgueil convoitait. Les empereurs d'Allemagne Henri IV, Henri V, Frédéric Barberousse, Frédéric II, Louis de Bavière, le roi de France Philippe le Bel, l'empereur Napoléon I se rendirent tristement célèbres par l'acharnement et l'obstination avec lesquels ils menèrent cette lutte meurtrière contre la Papauté. D'autres souverains essayèrent de substituer

dans leurs pays leur autorité à celle du saint Siège, ce fut le rêve d'un Guillaume le Roux, d'un Henri I et d'un Henri II en Angleterre, d'un Joseph II en Autriche. A deux reprises (au 9e et au 11e siècle) le saint Siège se trouva à la merci des factions politiques à Rome. Pendant tout un temps, de puissants nobles (Adalbert, Albéric, Crescentius, les comtes de Tusculum) nommèrent et déposèrent les Papes à leur guise. Des souverains sans conscience au lieu de se contenter d'accorder des fiefs aux évêques nommés par le saint Siège en vinrent à conférer eux-mêmes les sièges épiscopaux, très souvent a des hommes indignes, des guerriers invalides, des enfants en bas-âge, de proches parents, des prêtres ambitieux, prêts à se laisser employer à toutes les besognes pour lesquelles on les désignerait. A la tête de nombreux diocèses se trouvèrent au moyen-âge des mercenaires qui appuyaient les souverains dans leurs menées schismatiques et soutenaient les antipapes contre les papes légitimes. Outre la subtilité des hérésiarques et l'ambition des puissants du monde, Satan a exploité dans sa guerre contre l'Eglise catholique, les passions qui grouillent au fond de tout cœur humain. Pour la détruire il s'est appliqué à la corrompre. Il a jeté le tison enflammé de l'immoralité dans l'Eglise et jusque dans l'intérieur du sanctuaire, jusque sur les marches de l'autel. Il y a eu de tristes temps dans l'histoire de l'Eglise, il y a eu à la tête des paroisses des prêtres, à la tête des diocèses des évêques, à la tête de l'Eglise des papes indignes de leurs sublimes fonctions ; il y a eu une époque au moyen-âge qu'à cause de la dissolution des mœurs qui régna alors, on a appelée avec raison le siècle de fer.

Ajoutez à tout cela les profondes commotions politiques qui ont depuis 19 siècles bouleversé à plusieurs reprises le monde, surtout cette migration des peu-

ples, ces invasions des barbares qui au commencement du moyen-âge balayèrent toutes les institutions, et transformèrent de fond en comble tout l'état de choses existant.

Ce que je viens de dire n'est qu'une très faible image des causes de destruction que l'Eglise a rencontrées sur sa route. Ces causes n'ont pas agi isolément, elles ont combiné, unifié leur action dissolvante, elles se sont rencontrées dans un effort immense et continu, tenté par l'enfer et ses suppôts pour arriver à leur but. Et quel a été le résultat de toutes ces dépenses de haine et de rage ? Voyez-le devant vous : l'Eglise est plus prospère, plus puissante qu'elle n'a jamais été. Chaque fois que l'hérésie ou la persécution lui ont enlevé des provinces de son empire, elle a presqu'aussitôt réparé ces pertes. Non seulement elle s'est conservée et a maintenu ses positions ou au moins contrebalancé les pertes qu'on lui a fait subir aux différentes époques de son existence ; depuis son origine, elle n'a cessé de poursuivre une marche ascendante (cf. Werner, *Orbis catholicus*). A mesure que les eaux amères des persécutions ont monté, elle s'est élevée, elle s'est comme l'arche rapprochée du ciel et a de plus haut dominé la terre.

Cela est-il humainement explicable ? Non, mille fois non. Abandonnée à elle-même, l'Eglise aurait péri depuis longtemps. Son nom serait à peine encore prononcé. C'est une main divine seule qui a pu l'arracher aux mains de ses ennemis, la sauver des flots de la corruption et lui conférer l'immortalité au sein de mille causes de mort. C'est Jésus-Christ, le Dieu incarné, qui triomphe dans et par l'Eglise catholique. Et elle n'est que l'expression d'une vérité historique, cette inscription qu'on lit sur l'obélisque élevé en face de l'église S.-Pierre à Rome : *Christus vincit, Christus regnat, Christus imperat.* Le Christ triomphe, le Christ

règne, le Christ gouverne. Il triomphe, règne et gouverne dans l'Eglise dont la basilique de S.-Pierre est par son ampleur et sa solidité l'un des symboles les plus impressionnants (1).

Article II.

Dieu approuve l'Eglise catholique en chatiant miraculeusement ceux qui lui font la guerre.

Dieu est patient parce qu'il est éternel. Il n'en est pas moins vrai qu'il châtie quelquefois dès ce monde, et parmi ceux sur lesquels il décharge dès la vie présente les effets de sa colère, se trouvent au premier rang les persécuteurs de l'Eglise catholique. En agissant ainsi, Dieu veut faire toucher du doigt la grandeur du crime qu'est la guerre faite à l'Eglise, mais ce crime lui-même n'est si grand que parce que l'Eglise est l'œuvre divine par excellence et l'institution la plus chère au cœur de Jésus-Christ.

Citer tous les traits de la vengeance divine à l'égard des persécuteurs est chose impossible. Glanons en quelques-uns parmi les plus mémorables.

Les premières pages de l'histoire de l'Eglise sont souillées du sang de millions de martyrs. Or, tous ceux qui ont fait couler ce sang, tous sans qu'on puisse citer une seule exception, ont péri misérablement. Néron est déclaré par le Sénat ennemi de la patrie et pour échapper à la peine qu'on lui prépare s'enfonce un poignard dans la gorge. Domitien est percé de sept coups de poignard. Trajan subit vers la fin de ses jours échec sur échec ; au moment où

(1) Dieu fait plus que de conserver simplement l'Eglise, il la préserve depuis des siècles de toute erreur. Nous nous contentons de mentionner ici cet effet de l'assistance que Dieu prête à l'Eglise catholique. L'inerrance de celle-ci sera l'objet d'un chapitre spécial dans la 3e partie de ce livre.

Rome s'apprête à le fêter, il meurt à la suite d'un mal mystérieux, selon une prédiction que le pape S. Alexandre avait faite quelque temps auparavant. Adrien se voit atteint d'une maladie extrêmement douloureuse, il supplie vingt fois ses amis de l'aider à mettre fin à ses jours, et ne pouvant rien obtenir d'eux, il se gorge d'aliments, au point d'en mourir. Commode est étranglé dans son palais à l'âge de 31 ans. Septime-Sévère meurt de tristesse pour avoir vu son fils lever l'épée contre lui. Caracalla est assassiné par les ordres de Macrin, préfet du prétoire. Héliogabale est massacré sous un tas de fumier. Alexandre-Sévère périt victime d'une sédition militaire. Maximin de Thrace se voit enlever peu à peu et cruellement la vie par ses propres prétoriens. Dèce périt dans une bataille après 2 ans de règne. Valérien, après avoir vu les calamités les plus diverses fondre sur l'empire, est vaincu par Sapor, chargé de chaînes et contraint de servir de marche-pied à son farouche vainqueur. Aurélien est poignardé par deux de ses familiers avant que l'édit de persécution, lancé par lui malgré un avertissement céleste, ait pu être porté jusqu'aux extrémités de l'empire. Dioclétien est frappé d'une affreuse maladie, ne dort plus, ne mange plus, et avant d'expirer vomit sa langue rongée par les vers. Galère, l'un des plus cruels auteurs de la 10e persécution, voit se former sur la partie inférieure de son corps un horrible ulcère d'où s'échappe un sang noir et fétide : quoiqu'on fasse, la plaie se rouvre et répand une odeur insupportable qui remplit le palais et même la ville, les vers finissent par y pulluler et le monstre meurt après de longues souffrances, dévoré par une immonde pourriture. L'empire romain lui-même tout entier, après s'être repu du sang des chrétiens, tombe sous les coups des Visigoths, des Vandales et des Huns, — et, chose qu'on ne saurait assez re-

marquer, les principaux chefs barbares ont conscience de n'être que des instruments entre les mains de la divine Providence. Alaric, roi des Visigoths, supplié par un saint solitaire d'épargner la ville éternelle, répond : « Je ne suis pas maître d'agir à mon gré. J'entends sans cesse à mes oreilles une voix qui me crie : marche, marche, va saccager Rome. » Gensé-ric, le terrible roi des Vandales, dit au pilote qui lui demande contre qui il doit se diriger : « Allons là où est la colère de Dieu », et il va à Rome. S. Loup demande à Attila : « Qui êtes-vous, vous qui ravagez notre territoire et troublez le monde du bruit de vos armes ? » Le redoutable chef des Huns répond : *Je suis le fléau de Dieu.*

Quand les empereurs païens de Rome ne sont plus là pour persécuter l'Eglise, ce sont les empereurs prétendument chrétiens de Byzance qui s'en mêlent, mais le même sort les atteint, la vengeance divine s'attache à leur personne. L'empereur Anastase qui craint tant la foudre que pour y échapper il se fait construire une galerie souterraine, est dans cette galerie même, où il se croit en sûreté, foudroyé par le feu du ciel. L'empereur Maurice qui soutient les prétentions schismatiques de Jean le Jeûneur contre les justes revendications de S. Grégoire le Grand, est livré au bourreau, après avoir dû assister au supplice de ses cinq enfants. Avant de rendre le dernier soupir, il reconnaît lui-même le caractère providentiel de ses malheurs. Justinien II est décapité et on promène sa tête sanglante dans le cirque. Léon l'Isaurien voit les châtiments divins s'abattre comme grêle sur sa personne. Tandis que sur ses ordres on abat les images de Notre-Seigneur et des Saints, d'épouvantables secousses qui avec des intermittences durent une année entière soulèvent le sol de Constantinople, font crouler les deux tiers des maisons et renversent

les statues des empereurs. Les ravages s'étendent du Bosphore jusqu'au Nil et font d'innombrables victimes. Les armées de l'empereur sont coup sur coup défaites. Enfin l'empereur lui-même est emporté par une mort subite, foudroyante. Constantin Copronyme voit ses jambes se couvrir d'ulcères gangreneux, et ses chairs tomber en putréfaction. Près de mourir, il crie sans cesse d'une voix forte : « Je brûle tout vif, un feu inextinguible me dévore. C'est Marie, la Mère de Dieu, qui me punit. » Son fils Léon IV, iconoclaste lui aussi, le même jour où il ose mettre sur sa tête une riche couronne d'or prise sur l'autel de Ste Sophie, voit son front sacrilège se couvrir de boutons pestilentiels, il est saisi d'une fièvre ardente comme une flamme, et au bout de quelques heures rend son âme à l'âge de 30 ans. Constantin Porphyrogénète est déposé de l'empire par les officiers de l'armée qui lui crèvent les yeux, quand le malheureux n'a que 23 ans. Léon l'Arménien est massacré au pied de l'autel, malgré ses supplications désespérées. Tous les fauteurs du schisme d'Orient meurent misérablement. Enfin l'empire de Constantinople tombe lui-même sous le cimeterre des Mahométans, comme plusieurs siècles auparavant était tombé l'empire romain. En 1451, le pape Nicolas V, après s'être plaint de l'obstination avec laquelle Byzance rejette depuis des centaines d'années les avances de l'Eglise romaine, lui applique la comparaison du figuier stérile que le maître ordonna de conserver jusqu'à la *troisième année*. La 3e année n'est pas terminée que l'empire grec est retranché du milieu des nations et des empires.

Revenons en Occident. Tandis que les peuples barbares qui se soumettent à l'influence civilisatrice de l'Eglise (les Francs, les Lombards, les Normands) se relèvent et grandissent, ceux qui font la guerre à cette Eglise (les Goths, les Vandales) périssent après peu

de temps irrémédiablement. Cette même remarque s'applique aux souverains. Tandis que Charlemagne, S. Edouard et Alfred le Grand en Angleterre, Alphonse le Grand en Espagne, S. Etienne en Hongrie, S. Henri II en Allemagne, S. Canut le Grand dans les royaumes Scandinaves, Robert le Pieux en France, tandis, dis-je, que ces monarques, cherchant avant tout le royaume de Dieu, voient les bénédictions célestes les accompagner à chaque pas, les souverains orgueilleux, rebelles à l'Eglise, recueillent en retour de leurs entreprises sacrilèges la malédiction du Ciel. Henri IV, empereur d'Allemagne, se voit réduit à défendre sa couronne contre ses propres enfants, et vient mourir inopinément à Liége. Guillaume le Roux (d'Angleterre) est frappé d'une flèche qui lui perce la poitrine. Il venait de se déclarer contre le pape légitime et en faveur de l'antipape Guibert de Ravenne. Sa mort avait été précédée d'avertissements célestes et miraculeusement annoncée à de saints personnages en France et ailleurs. Frédéric Barberousse après une longue guerre faite à la Papauté trouve une mort peu glorieuse dans les eaux glacées du Cydnus.

Nous voici arrivés à l'époque moderne. La guerre à l'Eglise ne chôme pas, mais de son côté le bras de Dieu n'est pas raccourci. Tous les chefs du protestantisme ont une triste fin. Henri VIII, comme d'ailleurs tous les persécuteurs de l'Eglise, voit bientôt sa race s'éteindre. Christian II, le Néron du Danemark, est déposé du trône, erre de ci de là pendant dix ans et est enfin jeté dans un cachot où il meurt. Guillaume de la Marck, le chef des féroces gueux de mer, est mordu par un chien et expire l'écume à la bouche. Jacques Blommaert, le chef des gueux des bois, est cerné dans sa ferme et périt dans les flammes. Jean de Hembyse, le tyran de Gand pendant l'époque des troubles suscités par les Gueux, est condamné à

mourir sur l'échafaud ; au lieu d'un prêtre qu'il réclame à cris redoublés mais qu'on ne peut lui procurer parce que tous les ecclésiastiques ont été chassés sur ses ordres, c'est un apostat qui l'accompagne au lieu de l'exécution, tout en le raillant et l'accablant d'invectives. Son complice, le seigneur de Ryhove, est frappé de folie furieuse, et meurt dévoré vivant par les vers. L'astucieux Guillaume d'Orange périt assassiné.

Après les protestants, ce sont les statolâtres, c. à d. tous ces princes qui se font de la raison d'Etat un prétexte pour combattre les droits de l'Eglise. Louis XIV expie vers la fin de sa vie ses entreprises contre Rome par les défaites que lui infligent les armées européennes coalisées, par la famine qui s'abat sur la France, par la perte de presque toute sa postérité légitime. Joseph II d'Autriche, connu dans l'histoire sous le nom peu honorable d'empereur-sacristain, à cause de ses minutieuses ordonnances en matière ecclésiastique, voit une grande partie de ses sujets se révolter contre lui, et meurt à la suite de la tristesse que lui cause la destruction de tous ses rêves. Napoléon I veut faire du Pape Pie VII l'instrument de ses plans ambitieux. Il se moque de l'excommunication dont le Pape le menace. « Que peut faire Pie VII en me dénonçant à la chrétienté ? écrit-il ; mettre mon trône en interdit, m'excommunier ? Pense-t-il alors que les armes tomberont des mains de mes soldats ? » Mais *non irridetur Deus*, Dieu ne permet pas qu'on fasse de lui et de son Eglise un objet de moquerie. Napoléon porte la guerre en Russie. Là se déclare chez lui un esprit d'indécision qu'il n'avait jamais montré jusque là. Le Ciel se tourne contre lui, la neige tombe en abondance, le froid devient insupportable, les armes, d'après un témoin oculaire, tombent littéralement des mains des soldats et les glaces de la Russie deviennent le

tombeau de la gloire de Napoléon. Le prince de Bismarck qui a juré de ne pas aller à Canossa, est obligé d'y aller quand même, il survit à sa gloire, et coule une vieillesse humiliée, effacée, dans la solitude de Friedrichsruhe. Cavour, le mauvais génie de Victor-Emmanuel, après avoir conquis les Etats pontificaux, s'écrie : « L'Italie est une, il ne lui manque plus que sa capitale, *dans six mois nous serons à Rome.* » Six mois après, Cavour au lieu d'être à Rome, dort sous la froide pierre du tombeau. Il est frappé comme par la foudre sans avoir le temps de se reconnaître.

J'arrête ici l'énumération des châtiments dont Dieu a frappé les persécuteurs de son Eglise. Je dis : *des châtiments :* car quoique dans chacun des cas rapportés ce caractère surnaturel ne paraisse pas avec une entière évidence et que l'une ou l'autre mort tragique parmi celles que nous venons de rappeler puisse être considérée comme la conséquence de causes toutes naturelles (telles que mécontentement des sujets poussés à bout par les cruautés incessantes de leur souverain etc.) l'ensemble de ces faits ne saurait s'expliquer en dehors d'une intervention spéciale de la divine Providence attentive à venger l'honneur de l'Eglise. Il est de plus tel ou tel fait marqué si visiblement de l'empreinte de la verge divine, qu'il est impossible de ne pas y voir une punition de Dieu. Cette punition, je le veux bien, n'a pas toujours porté sur le seul crime de haine de l'Eglise. Plusieurs des souverains dont nous venons de rapporter les revers et la triste fin avaient chargé leur conscience de presque tous les fortaits imaginables : ils furent cruels, débauchés, fourbes, orgueilleux, mais la guerre faite à l'Eglise fut pour beaucoup dans leur culpabilité, et par conséquent aussi dans le châtiment qui les frappa.

Article III.

Dieu approuve l'Eglise catholique en intervenant plusieurs fois visiblement en sa faveur.

De grands esprits ont avec une sagacité merveilleuse montré Dieu tenant dans sa main toute-puissante la trame des événements humains ; ils ont fait ressortir la sollicitude avec laquelle le divin Gouverneur du monde a préparé le genre humain à la venue du Rédempteur et à la prédication de l'Evangile. Depuis que Jésus-Christ est venu établir son règne sur la terre, la sollicitude divine a pour objet la conservation de ce règne : or, nous la voyons, cette sollicitude, se manifester d'une manière non équivoque dans l'Eglise catholique. Quand on y regarde de près, on s'aperçoit que les grandes lignes de l'histoire de l'Eglise sont tracées par la main même de Dieu. Les portes de l'enfer ont quelquefois fait rage, les tempêtes se sont quelquefois élevées à de telles hauteurs que la nacelle de Pierre fut sur le point de sombrer. Dans chacune de ces circonstances critiques, Dieu s'est levé, a étendu la main, et la tranquillité s'est faite. Comment ne pas voir là une preuve de la divinité de l'Eglise catholique ? Si l'Eglise n'était pas l'œuvre de Dieu, si Dieu ne l'aimait pas comme la prunelle de ses yeux, il se désintéresserait de son sort, il la laisserait se débattre contre les assauts de ses ennemis, il n'interviendrait surtout pas d'une manière prodigieuse.

On désire sans doute connaître quelques faits qui font toucher du doigt cette intervention particulière de Dieu. Nous avons l'embarras du choix. Les premiers siècles sont une époque de persécution non-interrompue. Il faut alors à l'Eglise des Papes qui prêchent la fidélité à la foi par l'exemple de toutes

les vertus et surtout de la constance jusqu'à la mort du martyre. De fait, tous les Souverains Pontifes des 3 premiers siècles sont des saints, tous ont répandu leur sang pour la défense de l'Evangile. N'est-ce pas admirable ?

Au 4e et au 5e siècle, des hérésiarques rusés, intelligents, aidés par de puissants personnages et souvent par les empereurs et les rois eux-mêmes, mettent en danger l'unité de la foi. Mais alors Dieu suscite ces génies incomparables qui s'appellent Athanase, Basile, Chrysostome, Grégoire de Nazianze, Ambroise, Hilaire, Augustin. Ces illustres Docteurs de l'Eglise opposent un rempart doctrinal inexpugnable aux Arius, aux Nestorius, aux Macédonius, aux Eutychès, aux Pélage, et l'Eglise sort fortifiée, agrandie de ces dangereuses épreuves.

L'hydre de l'hérésie frappée mortellement par les SS. Docteurs ne s'est pas encore complètement affaissée sur elle-même, que les barbares comme autant de loups affamés se jettent sur l'empire romain. S. Léon le Grand et d'illustres évêques s'opposent avec succès au flot dévastateur, ils imposent le respect aux hordes sauvages, parce la Providence les environne pour le bien de son Eglise d'une auréole merveilleuse.

Toutefois des ruines immenses sont amoncelées, c'est partout en Europe le désordre, le chaos. Un homme extraordinaire est nécessaire pour y porter la lumière et voici au moment voulu S. Grégoire le Grand qui relève l'Europe chrétienne, rattache les peuples dispersés et disloqués au centre unique de Rome, porte d'une main le flambeau de l'Evangile jusqu'aux extrémités de l'Occident, tandis que de l'autre il arrête les entreprises persécutrices de l'Orient (Mgr Rutten, *Promesses de l'Eglise*, p. 127).

L'Eglise s'est propagée, elle a pris pied dans l'Eu-

rope presque toute entière, les barbares sont entrés en masse dans son sein. Les troubles occasionnés par les migrations des peuples ont à peu près pris fin. Le pouvoir civil s'affermit. Le temps est venu de réaliser l'union entre l'Eglise et l'Etat dans le but sublime de marcher à la conquête pacifique et civilisatrice du monde. Dieu suscite alors l'un des plus grands héros que le monde ait vus, le pieux, le vaillant, le sage Charlemagne. Il fonde ou plutôt S. Léon III fonde en s'appuyant sur lui, le S. Empire, création géniale qui aurait eu dans l'ordre spirituel et dans l'ordre matériel les plus heureuses et les plus fécondes conséquences, si la malice et la sottise humaines n'étaient venues gâter l'œuvre divine (cf. Delaporte, *La Chrétienté*, p. 149 et ailleurs).

L'une des plus tristes époques du moyen-âge chrétien est le 10e siècle : les richesses de l'Eglise sont devenues l'objet de l'ambition des grands, la chaire de S. Pierre est à la merci d'une faction, des hommes sans vocation pénètrent dans le sanctuaire et s'attribuent la dignité épiscopale. Comment l'Eglise ne croule-t-elle pas dans cette longue et terrible tourmente ? « La divine Providence, dit le P. Delaporte, veille sur elle et lui accorde deux grâces, la première de ne voir naître alors aucune hérésie sérieuse, la seconde d'avoir toujours des saints et des saintes populaires » (*La chrétienté*, p. 156).

Au 11e siècle, à la simonie et à la corruption vient s'ajouter un nouveau danger : l'ambition d'Henri IV, empereur d'Allemagne qui ne rêve rien moins que la souveraineté universelle, le Cesaro papisme. Que serait-il advenu, si à la tête de l'Eglise s'était trouvé un des papes défectueux du 9e ou du 10e siècle, un Jean XV par exemple ? Mais Dieu continue de veiller et suscite des Pontifes selon son cœur et surtout cet incomparable Grégoire VII, l'un des plus grands

hommes qui se soient assis sur la chaire pontificale.

Des situations critiques se renouvellent encore à plusieurs reprises dans le courant du moyen-âge. Les empereurs Frédéric Barberousse et Frédéric II, le roi Philippe le Bel de France, le roi Guillaume le Roux et Henri II voient se dresser devant eux des Papes et des évêques sans peur, taillés en héros et brillants de tout le prestige que donne une sainteté accomplie jointe à une science profonde et à une grande habileté. J'ai nommé Adrien IV, Alexandre III, Grégoire IX, Innocent IV, Boniface VIII, S. Anselme et S. Thomas Beket, archevêque de Cantorbéry. Nous venons de citer de grands papes, des papes évidemment providentiels. Il faut surtout reconnaître cette qualité à l'incomparable Innocent III qui parut en un temps où dans tous les pays se manifestait la nécessité d'une main ferme et d'une direction éclairée. En France, en effet, les Albigeois s'agitaient et le roi Philippe Auguste donnait l'exemple de la profanation du mariage, en Angleterre un persécuteur du catholicisme était assis sur le trône (Jean sans terre), l'Allemagne et l'Italie étaient désolées par les guerres civiles, les Turcs faisaient de continuels et inquiétants progrès en Orient. Innocent III fit face à toutes ces difficultés et mérita d'être pleuré amèrement par toute la chrétienté.

Au 14e siècle, l'esprit chrétien commence à s'affaiblir. Satan redouble d'efforts. De malheureuses circonstances déterminent le pape Clément V à fixer sa résidence à Avignon. Ses successeurs l'imitent. Cet état de choses ne tarde pas à devenir préjudiciable au prestige de la Papauté et au bien général de l'Eglise. La divine Providence rentre en scène ; elle se sert cette fois de deux faibles femmes pour réaliser ses desseins : Ste Brigitte de Suède et Ste Catherine de Sienne. Il éclaire miraculeusement la première sur le

sort qui attendra le pape Urbain V, s'il retourne à Avignon. Conformément à la prédiction de S[te] Brigitte, le pape Urbain V mourut deux mois après son retour à Avignon ; il était dans la plénitude de sa force et de son activité. Il révèle à la seconde un vœu secret que le pape Grégoire XI avait fait avant son élévation au pontificat, celui de rétablir le saint Siège à Rome. Il arme ces deux saintes d'une force et d'un ascendant merveilleux. A S[te] Catherine de Sienne surtout, il inspire des paroles d'une éloquence irrésistible, et malgré tous les obstacles, « la captivité de Babylone » prend fin et Rome revoit son Pontife.

Au 16e siècle paraît Luther, qui sous prétexte de réforme lève l'étendard de la révolte et arrache à l'Eglise des pays entiers. Or, précisément à cette époque, Dieu suscite des Saints en plus grand nombre que jamais, des papes zélés (S. Pie V, Grégoire XIII, Sixte V), des évêques et des prêtres ne rêvant que la réforme des mœurs et la sanctification de l'Eglise (S. Charles Borromée, S. François de Sales, S. Vincent de Paul, S. Philippe de Néri, S. Ignace de Loyola). En même temps, Dieu ouvre aux apôtres de nouvelles régions (Amérique, les Indes) et y bénit merveilleusement leurs efforts.

En 1799, un grand danger menace l'Eglise. Le pape Pie VI vient de mourir en exil à Valence. La Révolution a pour ainsi dire détruit la Religion en France et dans les pays conquis ; les cardinaux sont dispersés. Ne sera-ce pas la fin de la Papauté ? Non. Dieu est là arrêtant un instant la marche triomphante de la Révolution qui est vaincue par les forces coalisées de l'Europe. Il rend ainsi possible le conclave de Venise qui donne à l'Eglise un nouveau chef dans la personne de Pie VII. Dès que ce but providentiel est atteint, les troupes françaises voient de nouveau la fortune leur sourire et le torrent révolutionnaire continue ses ravages.

Au 19e siècle, l'Eglise a traversé plus d'une crise périlleuse. L'impiété n'a jamais fait des efforts plus persévérants, plus perfides dans le but de réaliser ses noirs desseins. Mais comme l'Eglise est bien armée, comme elle est unie, comme elle est bien servie par ses prêtres, ses religieux, ses évêques, tous serrés autour de ces papes admirables qui s'appellent Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII, Pie X ! L'histoire a reconnu dans chacun de ces Souverains Pontifes des qualités particulières, distinctives, et après avoir confronté celles-ci avec les circonstances, elle a proclamé que chacun était venu à son heure, envoyé sans doute par la Providence. C'est avec raison aussi qu'on a considéré l'étonnante longévité des derniers Papes comme un signe de la sollicitude de Dieu en faveur de son Eglise.

A travers toute l'histoire de l'Eglise catholique se déroule comme un fil d'or l'action bienfaisante des Ordres religieux. Or, c'est une chose qui ne peut manquer de frapper l'esprit le plus inattentif, chaque Ordre est venu au temps où son activité propre, caractéristique, était la plus opportune. L'Ordre de S. Benoît a une mission civilisatrice. Les Ordres de S. Dominique et de S. François ont une vocation plus apostolique. La Compagnie de Jésus fondée par un ancien militaire s'oppose comme une armée compacte aux erreurs modernes. En général, chaque fois qu'une nécessité particulière s'est révélée dans l'Eglise, un Ordre a surgi pour y faire face. On dira : « Il n'y a là rien qui ne s'explique naturellement. Les Ordres s'approprient aux circonstances, ils se modifient ou s'organisent selon les besoins qui se font sentir. » Je l'avoue, si on fait abstraction des faits, cette explication naturaliste de la succession des Ordres religieux dans l'Eglise semble assez plausible. Elle ne l'est plus, si on consulte l'histoire. La création de chaque Ordre

a été entourée de tant de circonstances merveilleuses (révélations célestes, faits extraordinaires amenant la fondation du nouvel Ordre, renversement miraculeux de mille obstacles humainement insurmontables) que l'attribuer au simple instinct de la conservation, serait plus que du naturalisme, ce serait de la folie.

Abordons un autre ordre de faits. Que de fois de terribles guerres ont été livrées par les ennemis de l'Eglise à la Papauté ou à la chrétienté ! La divine Providence y est intervenue de la manière la plus claire et la plus frappante. C'est ainsi que les contemporains déclarèrent miraculeuse la victoire remportée au Val de Suze par Pepin le Bref sur Astolphe roi des Lombards. Les Francs n'étaient qu'une poignée, ils invoquèrent S. Pierre dont ils venaient soutenir la cause et mirent en déroute l'armée ennemie qui était bien plus nombreuse. Miraculeuse aussi fut l'issue de la bataille que Charlemagne livra pour la défense du saint Siège aux Lombards commandés par Didier. La position de celui-ci semblait inexpugnable, mais tout à coup une véritable panique s'empara de lui et de ses troupes. On s'enfuit en désordre, sans avoir même combattu. Même intervention prodigieuse de Dieu dans la lutte que le Pape Alexandre III fut obligé de soutenir contre l'empereur Frédéric Barberousse. Une fois une épidémie mystérieuse vint décimer l'armée de l'empereur. Celui-ci vit mourir les plus grands seigneurs de sa suite, ceux surtout qui avaient été les principaux complices de ses attentats sacrilèges. Il fut obligé de retourner en Allemagne, laissant le long des routes des milliers de soldats frappés par la maladie. Une autre fois, il vint se briser contre les murs de paille de la ville d'Alexandrie que le pape venait de fonder à la hâte. Cette double défaite était naturellement inexpliquable. Aussi le pape dans une allocution aux évêques et

aux députés lombards, ne fit-il aucune difficulté de l'attribuer à la puissance de Dieu. Que dirai-je de l'assistance miraculeuse accordée par Dieu aux chrétiens guerroyant contre les ennemis nés du catholicisme, les Mahométans ? Cette assistance se manifesta plusieurs fois d'une manière évidente. En 1098, les Croisés se trouvèrent à Antioche au nombre de quelques milliers. Kerbogha, à la tête d'un million de musulmans, vint les y assiéger. Que faire ? Un prêtre reçut la révélation de l'endroit où la sainte lance avait été enfouie. On creusa à la place indiquée, on trouva le vénérable trésor, et on marcha résolument au combat. La victoire fut complète. « J'avais l'honneur, dit Raymond d'Agiles, de porter la précieuse relique, et j'ai pu constater la protection dont elle nous couvrit dans cette mémorable bataille. Enveloppés d'ennemis, aucun de ceux qui marchaient comme moi dans la troupe d'Adhémar de Monteil ne reçut de blessure ; les flèches des Turcs tombaient impuissantes à nos pieds. » Quand les Croisés furent arrivés sous les murs de Jérusalem, ils tentèrent mais d'abord en vain de prendre la ville d'assaut. Il semble même que l'espoir d'entamer ou d'escalader les remparts dût être abandonné, quand on vit tout à coup au-dessus du mont des Oliviers planer dans les airs un chevalier qui agitait au-dessus de sa tête un bouclier resplendissant et faisait signe aux chrétiens de retourner au combat. On reprit courage et un nouvel assaut fut couronné d'un plein succès.

Sous le pontificat d'Innocent III, le roi d'Espagne Alphonse IX se vit obligé de livrer bataille aux Maures. Après la victoire, le monarque écrivit au pape : « Ce qui serait incroyable, si ce n'était miraculeux, cette grande victoire du mont Ferrat n'a coûté aux chrétiens que la vie de vingt-cinq ou trente hommes. » Les Maures eux, laissèrent plus de cent

mille des leurs sur le champ de bataille, un plus grand nombre fut fait prisonnier. — Ce fut encore Dieu qui prit la cause des chrétiens en main aux jours des victoires remportées sur Mahomet II par quelques poignées de braves commandées par Hunyade, Scanderberg et Pierre d'Aubusson. Ce fut surtout lui qui à Lépante procura aux troupes catholiques un si complet triomphe que de là data la lente et incessante décadence des Turcs. Aussi le pape S. Pie V, après avoir contemplé miraculeusement en esprit l'écrasante défaite des Mahométans s'écria : *Courez rendre grâce à Dieu dans son temple.*

Parmi les batailles à caractère religieux, citons enfin celle que le valeureux Simon de Montfort livra en 1213 aux Albigeois. Le chevalier chrétien n'avait à opposer à 42,000 hommes que 800 cavaliers, mais il plaça son espoir dans le Seigneur, et dans la bonté de sa cause qui était la cause même de l'Eglise. Il assista à la messe, fit bénir ses soldats avec une relique de la vraie croix et s'élança. La victoire fut complète. L'adversaire de Simon, Pierre d'Aragon qui avant son apostasie avait écrasé quinze fois les Musulmans, fut frappé mortellement. Dix-huit mille Albigeois furent tués comme lui. Le vainqueur comprit que Dieu seul avait à ce point fortifié son bras. Il s'en alla nu-pieds remercier Notre-Seigneur et offrit en ex-voto son cheval de bataille et son armure.

Finissons par une considération particulière. Parmi les nations qui ont reçu de Dieu une mission providentielle, pour le plus grand bien de l'Eglise, c'est la France qui semble avec raison pouvoir revendiquer le premier rang. Quoiqu'il en soit de l'état actuel de ce peuple, quoiqu'il en soit aussi de son avenir, il est certain que son passé a été glorieux pendant des siècles et que maintes fois la divine Providence s'est servie de la générosité de cette na-

tion pour étendre l'Evangile et faire règner l'Eglise : *Gesta Dei per Francos.* « Le pouvoir temporel des papes, le triomphe de la Foi sur les païens et les Sarrasins, la propagation de l'Evangile chez les peuples barbares, la protection efficace des Lieux-Saints, la répression des hérésies sont dus en grande partie à la vaillante épée des Charles Martel, des Pepin, des Charlemagne, des S. Louis, à la généreuse et héroïque charité des catholiques français tant ecclésiastiques que laïcs (Mgr Rutten, *Promesses de l'Eglise*, p. 163). Aussi le Souverain Pontife Léon XIII s'est-il plu à exalter devant l'univers entier les grands mérites du très noble peuple français. C'est en vue de cette mission providentielle de la France, que Dieu semble avoir prodigué à celle-ci une sollicitude toute spéciale et ce ne sera pas nous écarter de notre sujet que de mentionner au moins brièvement deux ou trois effets particulièrement éclatants de cette sollicitude. C'est tout d'abord un miracle célèbre qui rend Clovis vainqueur à Tolbiac et détermine sa conversion au christianisme, non seulement sa conversion personnelle mais encore celle de plusieurs milliers de ses leudes. Quand au 15e siècle, la France est à deux doigts de sa perte, et sur le point de devenir une simple province anglaise, Dieu vient miraculeusement à son aide et pour qu'on sache bien que c'est Lui, Lui seul qui la sauve, il choisit comme instrument de sa bonté une pauvre bergère, Jeanne d'Arc. Cette jeune fille ignorante, une fois convaincue de la réalité de sa mission que des voix célestes lui ont révélée, part sans pouvoir être arrêtée par aucune considération. Elle traverse comme miraculeusement les provinces occupées par les Anglais, elle subit victorieusement les épreuves auxquelles le roi de France la soumet, se met à la tête d'une armée plus ou moins improvisée, débloque Orléans, conquiert des provinces en-

tières, et conduit le roi à Reims où elle le fait sacrer. Là, selon sa propre déclaration, sa mission se termine. Après l'avoir aidée à délivrer la France, la fille aînée de l'Eglise, la Providence lui ménage les plus précieuses occasions de conquérir pour elle-même une place d'honneur dans le royaume céleste. A Compiègne, elle est faite prisonnière, retenue en captivité pendant une année et enfin brûlée vive. Dans les temps modernes, la France, à cause de son rang providentiel dans l'Eglise, n'a cessé d'être l'objet des plus rares faveurs divines. Paray-le-Monial, Salette, Lourdes, que d'effets de la bonté de Dieu ces noms rappellent ! O France, si en ces jours de la visite miséricordieuse du Sauveur tu comprenais ce qui seul peut te procurer la paix ! si tu comprenais que dès le jour où tu cesses d'être chrétienne, Dieu n'a plus que faire de toi, parce qu'en dehors de ta mission de fille aînée de l'Eglise, tu n'as plus aucune raison d'être !

Article IV.

Dieu approuve l'Eglise catholique en y opérant de continuels miracles.

On a appelé avec raison le miracle *l'estampille de Dieu*. Les miracles de premier ordre ne peuvent en effet être faits que par Lui ; quant aux miracles de second ordre, sans doute les mauvais esprits aussi bien que les bons peuvent les opérer, mais jamais Dieu ne permettra qu'ils usent de ce pouvoir pour entraîner *invinciblement* les âmes dans l'erreur.

Le miracle est l'estampille de Dieu. L'œuvre que nous voyons munie de cette estampille ne saurait donc être que divine. Quelle est cette œuvre ? L'Eglise catholique et elle seule. Nous allons en fournir la preuve. Pour rendre celle-ci aussi adéquate que le comporte l'importance de la matière, distinguons au

point de vue du but que nous voulons ici atteindre, trois sortes de miracles : 1) ceux qu'ont opérés les prédicateurs de l'Eglise catholique pour confirmer explicitement ou implicitement leurs enseignements, 2) ceux dont la constatation a abouti à la béatification ou à la canonisation de membres particulièrement vertueux de l'Eglise catholique, 3) ceux qui depuis des siècles n'ont cessé de se produire dans le sein de l'Eglise catholique.

§ I.

Miracles des hommes apostoliques dans l'Eglise catholique.

Notre-Seigneur, pour accréditer sa mission, fit de nombreux miracles ; il voulut que ses Apôtres eussent part à ce pouvoir et c'est ce qui aida si puissamment ces premiers missionnaires à conquérir le monde : *Par le ministère des apôtres, beaucoup de miracles étaient opérés parmi le peuple.... On voyait accourir, des cités voisines de Jérusalem, une multitude de peuple, apportant des infirmes, des possédés du démon et tous étaient guéris* (Act. V, 12 seq.). Même la simple ombre de S. Pierre, dit S. Luc, rend la santé. Le pouvoir miraculeux de S. Paul n'est pas moindre que celui de S. Pierre (cf. Act. XIV, 8 et XIX, 11). S. Philippe et S. Etienne, quoique simples diacres, excitent l'admiration universelle par les nombreux prodiges qu'ils opèrent partout où ils se rendent. Pas étonnant que les Juifs et les païens à la vue de tant de merveilles, se soient convertis en grand nombre et aient cru à la vérité d'une doctrine, si hautement approuvée par le Ciel. Rien d'étonnant, dis-je, dans cette conduite, car dès qu'un homme dont toute la raison d'être est l'apostolat, et qui affirme que l'adhésion à ses enseignements est obligatoire, indispensable pour le salut, dès qu'un homme semblable fait des prodiges au point

de se concilier invinciblement un prestige surnaturel, le bon sens lui-même conclut et doit conclure que Dieu est avec lui et approuve sa doctrine, du moins dans tous les points essentiels.

Or, de tels hommes, l'Eglise catholique et elle seule en a toujours possédés.

L'un de ces hommes fut S. Augustin, envoyé par S. Grégoire le Grand en Angleterre pour faire pénétrer l'Evangile dans ce pays. Il a fait, dit de lui S. Grégoire lui-même, il a fait tant de miracles, lui et ceux qui l'ont accompagné, qu'ils semblent approcher de ceux des Apôtres (lettre à Euloge, patriarche d'Alexandrie).

Un autre grand homme apostolique fut S. Bernard, prédicateur de la seconde croisade et marteau des hérétiques de son temps. Or ce saint fit des centaines de miracles ; pendant un voyage qu'il fit en Allemagne, il en opéra plusieurs chaque jour (1). Les Bollandistes ont consacré 40 pages in-fol. de leurs Actes à l'énumération et à la description des principaux. Nous n'en citerons ici qu'un seul, qui se rapporte directement à notre thèse. Un jour, le saint venait de prêcher contre les hérétiques. Pour prouver d'une manière sensible la vérité de la doctrine catholique, il fit le signe de la croix sur quelques pains qu'on lui avait apportés, en disant au peuple : Vous connaîtrez que notre doctrine est vraie et que celle de ces hérétiques est fausse, si vos malades guérissent après avoir mangé de ce pain. L'évêque de Chartres, Geoffroy, qui se trouvait près du saint abbé, craignant qu'il ne s'avançât trop, ajouta : Ils seront guéris, s'ils le prennent avec foi ! — Non, reprit S. Bernard, ce n'est pas ce que je dis : mais assurément ceux qui

(1) Leur authenticité est si bien démontrée que même un historien protestant, Luden, ne fait aucune difficulté de la reconnaître.

en goûteront seront guéris, afin qu'ils sachent que nous sommes les envoyés de Dieu et que nous annonçons la vérité ». Tant de malades furent guéris, après avoir goûté de ce pain, que le bruit s'en répandit dans toute la province (*Gaufridus, in vita S. Bernardi,* l. VI in fine).

L'un des plus éloquents missionnaires non seulement du moyen-âge mais de tous les temps fut S. Vincent Ferrier. Il prêchait quelquefois devant 80,000 hommes, on dit qu'il convertit 8000 mahométans, 30,000 Juifs et 200,000 hérétiques. Il était suivi de centaines de pénitents qui se flagellaient cruellement. On l'appelait : l'ange de l'apocalypse et la trompette du jugement dernier. Quel missionnaire donc mais aussi quel thaumaturge ! Quoiqu'il ne prêchât que dans sa langue maternelle, il était compris par tous les auditeurs ; il ressuscita plus de 30 morts ; en Italie et en France il opéra plus de 800 miracles et combien en Espagne, sa patrie ! Et qu'on n'aille pas croire que ces prodiges ont été inventés par l'enthousiasme populaire. Les procès-verbaux conservés jusqu'aujourd'hui dans l'église de Ste Marie *in Minerva* à Rome ont été faits avec le plus grand soin. Les témoins entendus furent en grande partie des docteurs, des jurisconsultes, des nobles et des prélats.

Que dirai-je de S. François Xavier, l'*Apôtre des Indes ?* La multitude des infidèles qui demandaient de recevoir le baptême était si grande que quelquefois le zélé missionnaire était presque incapable de lever encore les bras. Qu'est-ce qui déterminait tous ces païens à renoncer à l'idolâtrie pour embrasser le joug de Jésus-Christ ? Sans doute le spectacle de la sainteté, l'éloquence entraînante, l'argumentation convaincante du grand Apôtre, mais plus encore la vue des nombreux miracles qu'il opérait et parmi lesquels plusieurs résurrections de morts firent surtout une

profonde impression. Le cardinal Wiseman après avoir cité les témoignages de trois auteurs protestants : Baldéus, Hackleut et Tavernier, ajoute : Ces trois protestants attestent que d'après leurs observations, tous les habitants de l'Inde méridionale croient fermement que Xavier opéra ces miracles pour les engager à demeurer fidèles à l'Eglise de Jésus-Christ *(Conférences sur le protestantisme,* p. 205).

De même que S. François Xavier mérita le glorieux surnom d'apôtre des Indes, S. Turibe s'est vu décerné celui d'Apôtre du Pérou et le P. Anchieta celui d'Apôtre du Brésil. L'un et l'autre jouèrent en quelque sorte avec les miracles. Les éléments semblaient leur être soumis, ils parlaient les dialectes des sauvages sans les avoir appris, guérissaient les malades qu'on leur présentait, ressuscitaient des morts (cf. *Vie de S. Turibe* par le P. dom Berengier (presque tout le 9e livre n'est qu'une énumération des miracles de ce grand Saint), et *Vie du P. Anchieta* par Ste Foi, ch. VIII, XVIII et XIX).

Nous admirons une puissance non moins miraculeuse chez un S. François Hiéronyme, l'Apôtre de Naples (cf. Vie par Bach, tout le livre cinquième), un S. Alphonse de Liguori, un S. Léonard de Port-Maurice, un S. François Régis, un S. Louis Bertrand (cf. vie par le P. Fauré O. P. chap. XXIV, XXV, XXVI, XXVII, XXXII). Et combien d'autres nous pourrions citer !

Il semble, il est vrai, qu'au 19e siècle, les missionnaires thaumaturges soient devenus plus rares. Pourquoi ? c'est le secret de Dieu. Qu'il nous suffise de savoir que Dieu a dans un passé récent, aussi clairement qu'à n'importe quelle époque de l'histoire, approuvé la doctrine catholique par des miracles si pas aussi nombreux, du moins aussi éclatants. Si on lit par exemple la vie du saint curé d'Ars, on voit

que l'action apostolique de ce prêtre extraordinaire fut pendant de longues années comme noyée dans le merveilleux, encadrée et pénétrée de miracles de toute sorte. Et voilà ce qui a du moins partiellement concilié tant d'empire à sa parole : on savait que c'était un homme à miracles !

Mais voilà aussi ce qui a toujours fait la grande faiblesse de l'apostolat des hérétiques et des schismatiques. Jamais ils n'ont pu imprimer à leur prédication le caractère du merveilleux divin. Ils ont prononcé de beaux discours, et composé de savants ouvrages, mais Dieu a refusé de mettre au bas de ces discussions et de ces exhortations son inimitable signature, et les hommes que le parti-pris n'aveuglait pas ou que les passions n'entraînaient pas, ont compris qu'ils se trouvaient en présence d'une œuvre tout humaine, ou plutôt d'une invention infernale.

§ II.

Miracles dont la constatation a abouti à la béatification ou à la canonisation des membres particulièremeut vertueux de l'Eglise catholique.

Voici une âme qui pendant de longues années a donné des preuves non équivoques d'une patience, d'une charité, d'un amour de Dieu, d'une humilité, d'une pureté, d'une mortification héroïques. Pour s'élever à une si éminente sainteté, elle a assidument médité les vérités de la religion, telles que l'Eglise catholique les propose, elle a employé les moyens de salut que cette Eglise offre à ses enfants. Enfin voici que cette âme chargée de mérites quitte cette terre. Plusieurs de ceux qui l'ont le mieux connue sont convaincus qu'elle est allée au ciel, et que plutôt que d'avoir besoin de leurs prières, elle peut efficacement leur venir en aide par les siennes. Ils se recommandent

à elle, l'invoquent dans quelque circonstance difficile, dans quelque embarras humainement inextricable, et, ô merveille, les prières sont exaucées, des secours extraordinaires sont accordés au moment opportun. La reconnaissance publie les faits prodigieux, et l'attention est attirée. La persuasion s'établit que Dieu a voulu glorifier l'un de ses serviteurs. Les choses merveilleuses qu'on rapporte font naître chez un grand nombre le désir de recourir aux bons offices du nouvel élu. On fait plus : on se raconte les traits de vertu qu'on avait remarqués dans sa vie, on ne doute pas qu'un moyen de s'assurer sa protection et la bienveillance de Dieu ne soit l'imitation de ces beaux exemples. Rien de plus naturel que cette conclusion, et cependant Dieu continue de glorifier son serviteur et d'en faire l'instrument de ses miséricordes. N'est-ce pas implicitement dire aux hommes : « Mettez votre confiance en lui, et si vous voulez me plaire, croyez ce qu'il a cru, vivez comme il a vécu. » Pour moi, je cherche en vain une autre interprétation à la conduite de Dieu.

Cependant l'autorité ecclésiastique est obligée de prêter l'oreille à tout le bruit qui se fait autour et au sujet de celui que Dieu glorifie de plus en plus étonnamment. Des suppliques arrivent de toutes parts, demandant d'autoriser le culte *public* du défunt. Là-dessus, l'Eglise se met à l'œuvre, on convoque les témoins, on tient séances sur séances, on consigne soigneusement les dépositions, on examine scrupuleusement les faits merveilleux rapportés. Comme il s'agit de miracles c. à d. d'exceptions faites aux règles naturelles, les savants sont priés de donner leur avis, — quand les miracles sont des guérisons, les médecins sont invités à étudier les cas et à motiver scientifiquement leurs conclusions. Aussi longtemps que subsiste une simple et légère ombre de doute, soit au

sujet du caractère miraculeux des événements merveilleux, soit au sujet de leur certitude, soit encore au sujet du fait que c'est bien au serviteur de Dieu dont il s'agit que le miracle est dû, l'Eglise refuse de procéder à la béatification ou à la canonisation. En cette matière, l'autorité ecclésiastique est aussi exigeante qu'on peut l'imaginer. On a raconté cent fois le trait de ce protestant qui après avoir pris connaissance des discussions auxquelles avait donné lieu un miracle attribué à S. François Régis, s'écria : Si tous les miracles dont se glorifie l'Eglise catholique étaient aussi solidement prouvés que celui-là, vraiment je ne ferais plus aucune difficulté de me convertir. — Eh bien sachez, mon cher ami, lui répondit le cardinal qui l'accompagnait, qu'ils sont mieux démontrés car celui que vous voyez discuté ici, a été rejeté comme insuffisamment appuyé. Et combien de miracles ainsi dument constatés, sont nécessaires ? Il semble que l'Eglise puisse se contenter d'un seul, le fait est cependant qu'elle en exige plusieurs, deux au moins avant la béatification, deux autres avant la canonisation. Ces deux derniers, qu'on le remarque bien, doivent avoir été opérés après que le serviteur de Dieu a été déclaré bienheureux.

Ce que nous venons de dire ne se confine pas dans le champ de l'abstraction. Non, des centaines de pieux personnages ont été depuis quelques siècles béatifiés ou canonisés selon les règles aussi sévères que précises tracées par le pape Urbain VIII, et quoique le saint Siège se borne officiellement dans chaque cause à la constatation de deux miracles, il est certain que chaque élévation aux honneurs des autels est précédée de miracles beaucoup plus nombreux. Dans les actes du procès dressé pour la béatification de S. Laurent de Brindes, il est fait mention de 63 miracles opérés par l'intercession de ce saint ;

pour la canonisation de S. Louis de Gonzague, plus de 100 miracles, parmi lesquels plus de trente instantanés, furent attestés juridiquement.

Si enfin on demande quel est le sens des canonisations prononcées par l'Eglise catholique, le bon sens nous oblige de répondre avec S. Bernard : Les Saints nous sont proposés comme modèles pour que nous les imitions, comme protecteurs pour que nous les invoquions. En élevant un de ses enfants sur les autels, l'Eglise semble dire aux fidèles : *Faites ce qu'il a fait, croyez ce qu'il a cru, employez pour arriver au ciel les moyens qu'il a employés. En marchant sur ses traces, n'en doutez pas, vous arriverez là où il est parvenu.* Voilà la signification d'une canonisation, elle est toute naturelle et ne saurait être différente de ce que nous venons de dire. Je conclus : si Dieu en intervenant au moyen de miracles dans la marche des choses humaines prêtait la main à une œuvre ayant ce sens et ces conséquences, et que cependant les croyances professées par les Saints fussent fausses et les moyens de salut employés par eux illusoires, — la Vérité même encouragerait la propagation du mensonge, favoriserait la superstition et nous tiendrait malgré nous plongés dans l'erreur.

§ III.

Miracles dont l'éclat et la multitude attirent irrésistiblement les regards sur l'Eglise catholique.

Quand on lit l'histoire de l'Eglise catholique, on y touche en quelque sorte du doigt la présence réelle, extraordinaire, constante de la toute-puissance divine réalisant les plus magnifiques merveilles tantôt par l'intermédiaire de Jésus-Christ, tantôt par celui de la sainte Vierge ou des Saints. Jetons ici un coup d'œil rapide sur cette chaîne éclatante qui enlace de ses

anneaux d'or chaque partie, chaque époque de l'Eglise catholique.

La première place appartient sans contredit aux miracles opérés par Jésus-Christ, le chef de l'Eglise. Nous le savons, ce béni Sauveur réside personnellement dans la sainte Eucharistie. Il s'y dérobe soigneusement aux regards, il y exerce un ministère tout invisible, tout mystérieux, mais son amour lui permettrait-il de ne jamais entrer en contact palpable avec ses adorateurs ? Non, son désir de faire du bien ne saurait toujours se confiner dans les régions du pur mystère, et des livres entiers, très solidement documentés, ne sont que les recueils des prodiges opérés par Jésus-Christ sous les voiles sacramentels. Que de fois Notre-Seigneur s'est montré dans la sainte Hostie, tantôt sous la forme d'un enfant (à Douai, à Soissons, à Angers, à Cologne, à Deggendorf, à Santarem etc.), tantôt attaché à la croix (à Douai, à Augsbourg, à Valdürn, à Bois-Seigneur-Isaac), tantôt couronné d'épines (à Herckenrode, à Bolséna). Que de fois aussi Notre-Seigneur a rendu du fond de son sacrement d'amour la santé aux malades, la faculté de marcher aux paralytiques, l'ouïe aux sourds et l'usage de la parole aux muets ! (cf. la description de ces miracles dans Couet, Les miracles historiques du saint Sacrement, Livre I, ch. 3e, Livre III, ch. 2e). A Lourdes il semble que depuis plusieurs années se renouvellent les scènes émouvantes de l'Evangile : On porte le saint Sacrement en procession, les malades sont couchés dans les lits, dans les voitures sur le passage de l'Homme-Dieu ; on s'écrie à déchirer la voûte céleste : Seigneur ! si vous voulez, vous pouvez me guérir ; Jésus, guérissez-nous ; Jésus, celui que vous aimez est malade. Infirmes et fidèles tendent vers la sainte Hostie leurs bras suppliants. Tout à coup un mouvement se produit : c'est un malade qui se sent subitement,

radicalement guéri et quitte sa couche pour suivre le saint Sacrement. Alors des chants de triomphe éclatent, on entonne le *Magnificat,* on applaudit, les yeux se remplissent de larmes : c'est un spectacle inoubliable pour quiconque l'a une fois contemplé.

A côté des miracles eucharistiques viennent se ranger les prodiges dont le *Cœur* de Jésus est la source. Qui n'a entendu parler des apparitions de Jésus-Christ à la B[se] Marguerite-Marie dans la chapelle de la Visitation à Paray-le-Monial ? Le divin Sauveur lui montra son cœur entouré d'épines, surmonté d'une croix et rayonnant de tous côtés et lui fit en même temps ces magnifiques promesses dont tant de miracles sont venus ensuite attester la céleste origine. Les miracles auxquels je viens de faire allusion ont trouvé de nombreux historiens. Une revue qui se publie en plusieurs langues, le *Messager du Sacré-Cœur de Jésus,* les fait connaitre jusqu'aux confins de la terre en même temps qu'elle décrit le mouvement de dévotion et de confiance que les inépuisables miséricordes du plus noble et du plus tendre des cœurs excite partout. D'autres dévotions théandriques fécondes en effets prodigieux de toutes sortes sont celle de l'Enfant Jésus miraculeux de Prague et celle de la sainte Face. La première remonte à l'année 1628 et fut l'effet d'une affluence extraordinaire de faveurs temporelles et spirituelles que valut aux Carmes de la ville de Prague la possession d'une statue en cire de l'Enfant Jésus offerte à la communauté par la pieuse princesse Polyxène Lobkowitz. La seconde dévotion dans sa forme actuelle fut surtout propagée par M[r] Dupont, surnommé le saint homme de Tours. Elle a été récompensée par de nombreuses guérisons merveilleuses dont beaucoup ont été opérées par la vertu de l'huile qui brûle constamment à Tours devant la vénérable Image.

Venons en maintenant aux miracles obtenus par

l'intercession de la sainte Vierge. Jésus-Christ a en quelque sorte partagé avec elle son empire, il a en quelque sorte mis à sa disposition son infinie puissance. L'Eglise catholique semble tout entière n'être qu'un immense sanctuaire dont toutes les parois disparaissant sous les ex-votos proclament la miséricorde et le pouvoir de Marie. Que de célèbres lieux de pélerinage où la Mère de Jésus-Christ dispense sans compter les grâces les plus signalées. Chaque pays catholique en possède quelques-uns et tous ces rendez-vous des pieux serviteurs de la sainte Vierge ont leur histoire, une histoire toute merveilleuse, dont les apparences légendaires s'évanouissent à chaque page en présence des documents circonstanciés et des minutieuses citations de témoins oculaires. Parmi les lieux de pèlerinage, il en est un qui par sa célébrité mondiale fait reculer tous les autres à l'arrière-plan : nous avons nommé Lourdes. Dans l'espace de moins de quarante ans (1867-1903), il s'est rendu dans cette ville 4271 pélerinages qui ont amené à eux seuls 3,817,000 pélerins. Plus nombreux sont les pélerins isolés ; annuellement la gare reçoit plus d'un million de voyageurs dont de loin la plupart viennent offrir à la sainte Vierge leurs hommages respectueux et reconnaissants. Ils appartiennent à toutes les nations de la terre, parmi eux des princes, des rois, des reines, des archevêques (277 de 1868 à 1904), des cardinaux (63 pendant le même laps de temps), des primats, des patriarches. Quelquefois on a vu de 50 à 60,000 hommes, rien que des hommes au pied de la grotte. Dans la basilique dédiée à l'Immaculée on admire 5000 cœurs en or et en argent et environ 10,000 ex-votos parmi lesquels un ostensoir orné de 1300 diamants, de 4100 pierres précieuses et de 34 étoiles de brillants ; aux voûtes et aux murailles du magnifique édifice sont suspendus 500 drapeaux du

plus grand prix; plus de cent lustres inondent la vaste église d'une lumière féerique aux jours des grandes solennités. Comment expliquer la présence à Lourdes de tous ces présents et l'affluence de tous ces étrangers? Ah! c'est que dans ce coin jadis inconnu de la France la sainte Vierge a elle-même apparu à plusieurs reprises à une pauvre petite fille du peuple, a exprimé le désir d'y voir venir les fidèles et a pris ses mesures pour que ce concours fût aussi ininterrompu qu'universel. Nulle part dans le monde, il ne se fait autant de miracles qu'à Lourdes, nulle part les prodiges ne sont contrôlés plus sévèrement. En 1898, un pèlerinage national amena à Lourdes 20,000 fidèles, parmi lesquels beaucoup de malades, 86 parmi ceux-ci furent miraculeusement guéris. Mr Bertrin dans son substantiel ouvrage : *Histoire critique des événements de Lourdes,* cite plus de 2600 guérisons et améliorations miraculeuses enregistrées par le Bureau des constatations et les Annales de Lourdes, il ajoute que le nombre exact des guérisons obtenues à Lourdes s'élève à plus de 5000. Ces guérisons sont-elles réelles? Comment en douter quand 250 à 300 médecins considérables par leur notoriété et leurs travaux s'en portent garants, quand la libre-pensée n'a trouvé rien de raisonnable à répondre aux exposés strictement scientifiques d'un Lasserre *(Les miracles, de Lourdes),* d'un Boissarie *(Histoire médicale de Lourdes)*, d'un Bertrin (ouvrage cité), quand enfin personne depuis des années n'a pu relever le défi d'Artus promettant une prime de 10,000 frs ou plus à quiconque démontrerait la fausseté d'un seul des miracles rapportés par Lasserre dans son livre. Ce qui n'avait jamais été vu, ce que l'apostat Renan semblait déraisonnablement exiger pour la constatation d'un miracle, se voit à Lourdes. Chaque année, des médecins de toute opinion siègent en permanence pendant des semaines

(aux époques des grands pèlerinages) et examinent avec une implacable rigueur les faits qui se produisent à la grotte. Ce n'est pas que la libre-pensée n'ait fait des efforts désespérés pour dépouiller les guérisons de Lourdes de leur caractère surnaturel, mais tous ces efforts n'ont abouti qu'à mettre ce caractère dans une plus vive lumière. Il est clair d'abord que la nature de l'eau de Lourdes n'est pour rien dans les guérisons. Cette eau a été analysée par le célèbre chimiste Fithol et a été déclarée par ce savant dépourvue de toute substance active, capable de lui donner des propriétés thérapeutiques marquées ; d'ailleurs beaucoup de malades sont guéris à Lourdes sans qu'ils recourent à l'eau de la source miraculeuse. Attribuer les miracles de Lourdes à la suggestion, c'est se payer de mots. La suggestion se fait par voie de commandement, à Lourdes le commandement n'a pas de place ; la suggestion n'a guère d'action que sur les affections nerveuses et même sur ce terrain son influence est très limitée : elle est inefficace en présence du tétanos, de la chorée, de l'épilepsie, de l'hypocondrie, de plusieurs manifestations de la neurasthénie (d'après Bernheim, l'un des maîtres de l'école suggestionniste), à Lourdes toutes sortes de maladies sont guéries, les affections nerveuses réunies, en y comprenant les plus graves, ne fournissent pas même la treizième partie des guérisons (180 sur un ensemble de 2600 environ) ; que peut la suggestion pour faire disparaître un cancer, pour rendre la vue à un aveugle, la faculté d'entendre et de parler à un sourd-muet ? — la suggestion n'opère que lentement, successivement et à Lourdes de nombreuses guérisons ont été tout à fait instantanées ; c'est en un instant et comme par enchantement que disparaissent sans laisser de traces les maladies les plus compliquées et qui d'après les lois de la science ne céderaient qu'à un traitement prolongé pendant des mois ou même des années.

Mais j'oublie que les guérisons de Lourdes ne sont qu'un anneau d'une chaîne que j'ai promis d'étaler tout entière devant les yeux ravis du lecteur. De même que la sainte Vierge a attaché ses grâces de choix à tel ou tel lieu, elle semble avoir pour particulièrement agréables tel ou tel titre qui la désigne, telle ou telle image qui la représente. Qui ne pense ici à la célèbre image de Notre-Dame du perpétuel secours, qui a été depuis la fin du 15e siècle jusqu'à nos jours l'instrument de tant de merveilles et qui, à cause de cela, est l'objet d'une vénération extraordinaire non seulement dans l'église S.-Alphonse à Rome, mais encore dans le monde entier où de nombreuses reproductions de ce tableau semblent rivaliser de vertu miraculeuse avec l'original (cf. Saintrain : *Mère, secours perpétuel des hommes* et Dunoyer : *Notre-Dame du Perpétuel-Secours)*.

Enfin il est certaines pratiques de dévotion particulièrement efficaces envers la très sainte Vierge et récompensées par elle avec une générosité tout extraordinaire. Contentons-nous de mentionner ici le Rosaire et le scapulaire du Mont-Carmel. Le Rosaire est la prière habituelle dont les chrétiens se servent pour s'assurer les faveurs de Marie, surtout dans les circonstances les plus difficiles, les cas les plus embarrassants et jamais ils ne récitent sans succès cette suite d'invocations simples et confiantes ; quelquefois des miracles soit temporels soit spirituels viennent leur dire combien le cœur de la sainte Vierge a été touché au vif par leur cri de détresse cinquante fois répété et c'est appuyés sur une expérience de sept siècles que nous disons dans un cantique bien connu :

Nous qui pleurons sur cette terre
Pauvres exilés des cieux
Récitons le saint Rosaire
Et Dieu bénira nos vœux.

(cf. *Merveilles du S. Rosaire* par le P. Bronchain.)

Quant au scapulaire révélé par la sainte Vierge elle-même à S. Simon Stock, il désigne tout naturellement ceux qui le portent avec dévotion à l'attention pleine de sollicitude de la Souveraine du Ciel. Aussi que de fois il a été une cause de salut pour des soldats atteints par des projectiles meurtriers, pour des ouvriers ensevelis sous un éboulement, pour des voyageurs surpris par un accident ! (Nous ne pouvons, on le comprend, qu'aligner des indications ; quiconque désire connaître des faits précis, détaillés, doit consulter les ouvrages spéciaux qui existent en si grand nombre.)

Après nous être arrêtés si longtemps à la Reine des Saints, disons aussi un mot des miracles opérés par l'intercession des Saints eux-mêmes. A leur tête je contemple S. Joseph, le virginal époux de la sainte Vierge, le père nourricier de Jésus-Christ, le patron de l'Eglise catholique. On sait la confiance que sainte Thérèse avait dans sa protection. Dans ces derniers temps une Congrégation s'est fondée, dont l'existence est un prodige pour ainsi dire continuel : je veux dire la Congrégation des petites Sœurs des pauvres. Or, je le demande, qui est l'économe, le grand pourvoyeur de cet Ordre ? C'est S. Joseph. C'est lui qui à point nommé leur vient en aide, souvent de la manière la plus inattendue. Mais avançons. — Tous les Saints sont en même temps thaumaturges. Toutefois parmi eux il en est que la divine Providence a pour des raisons dignes de sa sagesse associés dans une mesure exceptionnelle à son action miraculeuse. Tels entre autres S. Antoine et S. Gérard Majella. Le premier, peu de temps après sa mort, eut déjà à ce point exercé son pouvoir miraculeux dans tous les domaines que S. Bonaventure put en toute vérité composer ces répons devenus célèbres : « Si vous voulez des miracles, allez à S. Antoine ; à son aspect, la mort rend

ses victimes ; l'hérésie disparaît ; les calamités, la lèpre, les démons s'enfuient ; les malades recouvrent la santé. Sous son empire la mer s'apaise, les chaînes sont rompues, les jeunes gens et les vieillards retrouvent, selon leurs vœux, la vigueur de leurs membres et les choses perdues. » Et depuis que ces paroles ont été écrites, que de miracles sont venus s'ajouter à ceux qui excitaient l'enthousiasme du Docteur séraphique ! Un biographe de saint Antoine, après avoir décrit sa vie, ajoute : « Nous n'entreprendrons pas d'ajouter à cette histoire le récit des miracles faits par S. Antoine ; nous aurions peur que le Seigneur ne nous dise comme à Abraham : Compte, si tu peux, les étoiles du firmament. Impossible de choisir au milieu de merveilles si nombreuses, si grandes, si belles. » Une preuve bien sensible de l'action miraculeuse du saint thaumaturge de Padoue, c'est l'œuvre du pain de S. Antoine, dont le point de départ fut il y a quelques années une arrière-boutique de la rue Lafayette à Toulon.

Sur la même ligne que S. Antoine, il convient de placer S. Gérard, humble Frère convers de la Congrégation du très saint Rédempteur. « Un gros volume, dit le P. S. Omer, ne suffirait pas pour relater tous les prodiges parvenus à notre connaissance. La confiance des mères en danger a surtout été récompensée. De l'aveu des médecins, bien des cas désespérés n'ont pu réussir que par miracle. En six mois, notre seule maison de Liége a reçu plus de 120 actions de grâces relatives à ce sujet » et plus loin : « La renommée des nombreux prodiges opérés par le serviteur de Dieu a tellement excité la confiance des peuples qu'elle surpasse toute croyance. Partout on l'invoque, partout on demande son image, partout on cite des traits de sa merveilleuse protection » (cf. *Vie de S. Gérard*, par le P. S. Omer, 5e Partie, 4).

Nous pourrions nous arrêter ici, mais il existe deux sortes de faits merveilleux dont le caractère à part nous engage à les mentionner spécialement. On sait que les miracles sont des exceptions aux lois ou aux règles de la nature. Il en est cependant qui semblent passés en règle et se reproduisent avec une régularité qui semble n'appartenir qu'à de véritables lois. C'est par exemple le cas pour le sang de S. Janvier, décapité sous Dioclétien en 305 : ce sang, dit S. Alphonse, se liquéfie, à la vue de tout le monde, plusieurs fois par année, c'est-à-dire pendant deux octaves entières, lorsqu'on le met en présence du chef sacré du Saint. Quand ce miracle a-t-il commencé de se produire? On ne le sait au juste. D'après plusieurs au 10e siècle, d'après d'autres beaucoup plus tôt. Ce qui est certain, c'est qu'il a encore lieu tous les ans au grand désespoir des mécréants de tout accabit. Ceux-ci bien entendu n'ont rien négligé pour discréditer le prodige en question. Ecoutez leurs objections : les catholiques jettent frauduleusement de la chaux dans le sang, de là l'ébullition, — la liquéfaction se produit par la vertu naturelle de la sympathie, — elle est l'effet de la chaleur produite par les cierges allumés et par la foule des assistants, — elle est due aux exhalaisons du Vésuve, etc. etc. Misérables objections, en vérité, qui confirment plutôt la certitude du fait qu'elles ne la détruisent (cf. d'ailleurs les réponses convaincantes de S. Alphonse à ces apparentes difficultés dans la « *Vérité de la Foi* », T. II, p. 464-467).

Un miracle qui au point de vue de la régularité de l'événement appartient à la même catégorie que la liquéfaction du sang de S. Janvier, est la guérison de la rage à l'aide de l'étole de S. Hubert. Depuis le 9e siècle, des personnes mordues à sang par des animaux enragés se rendent à S. Hubert (Ardennes belges), où on leur fait la taille, c. à d. leur fait porter

au front une parcelle de l'étole du saint, en même temps qu'elles font une neuvaine de pratiques de piété et d'œuvres de pénitence. Le nombre de ces pèlerins s'est élevé à plus de cent mille, depuis 1835 il fut régulièrement chaque année de 130 à 140. Tous ceux qui ont rempli avec confiance les conditions prescrites ont échappé au terrible mal de la rage. « Depuis 10 ans, écrivit en 1845 le doyen de S.-Hubert à Mgr Dechamps, depuis 10 ans, 10 personnes seulement sont mortes après avoir été taillées, parce qu'elles n'ont pas observé la neuvaine et n'avaient pas de confiance en S. Hubert, comme l'ont attesté *leurs propres parents et curés respectifs* ». Il est vrai que depuis la découverte de Pasteur, le pélerinage de S. Hubert a beaucoup perdu de son importance, et que la rage se guérit grâce au traitement prescrit par l'illustre médecin, d'une manière toute naturelle, mais cela ne prouve rien contre le caractère surnaturel des guérisons opérées à l'aide de la sainte étole, car le miracle consiste précisément à atteindre un effet par des moyens qui n'ont aucune proportion avec l'effet obtenu (cf. Mgr Dechamps, *Le pélerinage à S.-Hubert ou la sainte étole vengée,* dans Œuvres complètes, T. 8, p. 329 à p. 408).

La seconde espèce de miracles auxquels nous venons de faire allusion, ce sont les prodiges continus. C'est à cette classe qu'il faut rapporter la conservation miraculeuse des corps de plusieurs saints. Jusqu'à nos jours se sont conservés intacts les corps de Ste Térèse (au Carmel d'Avila), celui de Ste Elisabeth de Portugal (chez les Clarisses de Coïmbre), celui de S. François Xavier (à Goa), celui de Ste Catherine de Bologne (chez les Clarisses de cette ville), de S. Jean de la Croix (à Ségovie), de Ste Marie Madeleine de Pazzi (à Florence), de la B^se^ Electa (au Carmel de Prague). Or, qu'on le remarque bien, ces

corps n'ont jamais été embaumés, la plupart ont passé en terre de longues années et n'ont jamais répandu la moindre odeur, plusieurs exhalent même un agréable parfum ; ils ne sont point rigides, mais souples.

Ce qui semble plus miraculeux que la conservation de corps entiers, c'est celle de certains membres seulement, de membres qui ont été à un titre spécial des instruments de la glorification divine. Tout le monde sait que S. Jean Népomucène rendit un éclatant témoignage à la religion catholique en gouvernant sa langue et en la réduisant au silence, alors que l'empereur Wenceslas lui demandait la révélation du secret de la confession. Or, il se fait que cette langue est restée intacte jusqu'à ce jour, — elle est exposée chaque année le 16 mai au Dôme de S. Vit à Prague, pendant 8 jours, dans un reliquaire orné de 1200 diamants. On sait aussi que parmi les prédicateurs S. Antoine de Padoue tient l'une des premières places par son zèle, par son éloquence, par l'abondance de la doctrine. Eh bien ! la langue de ce saint s'est, comme celle du saint précédent, conservée intacte jusqu'à nos temps. Il faut en dire autant du bras droit de S. Etienne de Hongrie qui tint si chrétiennement le sceptre et distribua tant d'aumônes aux pauvres.

Que conclure de tout ce qui précède ? Je pourrais dire d'abord : ces miracles que nous venons de relater sont la démonstration de plusieurs dogmes niés par les protestants : les uns prouvent la présence réelle de Jésus-Christ dans le saint Sacrement, d'autres prouvent la vérité de l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, d'autres encore prouvent la légitimité du culte des Saints, de leurs reliques, des images ou des statues qui les représentent. Mais je vais plus loin : ces miracles mettent hors de doute non seulement tels ou tels points de la doctrine catholique,

mais la divinité de l'Eglise catholique elle-même. Ces miracles se sont produits, se produisent encore dans l'Eglise catholique, et par leur éclat, leur nombre, leur continuité la font paraître bâtie sur la montagne de Sion, radieuse de clartés divines, et attirant irrésistiblement tous les regards. On a dit de la basilique de Lourdes qu'elle est une apologétique taillée dans le roc. On peut dire cela à plus forte raison de tant de sanctuaires réunis, qui couvrent la surface de la terre. Je crois sans doute que même au sein d'une confession chrétienne fausse, il puisse se produire des miracles. Pourquoi un protestant ou un schismatique attaché de bonne foi à sa religion et priant avec les dispositions requises ne verrait-il pas Jésus-Christ ou la sainte Vierge venir même miraculeusement à son secours ? Mais ce ne seront que des miracles isolés, des miracles qu'aucune circonstance ne reliera à la forme de religion professée par cet hérétique ou ce schismatique. En terre protestante ou schismatique, vous ne trouvez pas un second Lourdes, un second Paray-le-Monial, vous n'y trouvez pas ce luxe de manifestations religieuses, s'étalant au grand jour et éblouissant presque les regards. Aussi ceux qui à la vue des miracles qui se produisent sans cesse dans l'Eglise catholique, se sont convertis à la foi enseignée par cette Eglise, n'ont-ils cru qu'accomplir un devoir et les témoins de ces conversions n'ont pas pensé un instant à les taxer d'imprudence ou d'inconséquence.

CONCLUSION

Voici achevé notre travail de comparaison entre les différentes confessions chrétiennes. Nous l'avons fait loyalement, avec le sincère désir de trouver la vérité. Nous n'avons pas exagéré, croyons-nous, les torts des confessions non-catholiques, et nous reconnaissons ici

expressément qu'elles ont conservé des parties notables de la Révélation chrétienne. Mais des fragments ne sauraient suffire, la Révélation faite par Jésus-Christ constitue un tout indivisible que nous ne rencontrons que dans l'Eglise catholique. Cette constatation nous la voyons faite non pas seulement par les catholiques, mais encore par de nombreux protestants et schismatiques, dont beaucoup, assez courageux pour traduire leurs convictions en actes, abjurent leurs erreurs et entrent dans le giron de la seule Eglise véritable. Oui, ces conversions en masse qui viennent chaque année fortifier les phalanges de l'Eglise catholique, sont un éclatant témoignage rendu à celle-ci. Je dis : *ces conversions en masse*. Que nous apprennent en effet les statistiques les plus dignes de foi ? En Allemagne, le nombre de ceux qui abandonnent la réforme pour l'Eglise catholique est annuellement de douze à quinze cents. En Angleterre, le mouvement des conversions est bien plus important encore, puisqu'on y évalue à plus de 10,000 le nombre de ceux qui chaque année reprennent le chemin de la vieille Eglise romaine. Aux Etats-Unis aussi, de nombreux protestants abjurent leurs erreurs. Les missions que les PP. Paulistes prêchent dans ce pays à nos frères séparés sont depuis des années couronnées de succès surprenants et même incroyables.

Et parmi ces convertis, combien de savants ! que d'hommes appartenant à l'élite intellectuelle de la société ! que de pasteurs, que de professeurs ! Evidemment tous ces hommes ne se sont pas décidés à la légère. Plusieurs d'entre eux ont pendant des années entières étudié, réétudié, étudié encore les points de doctrine qui les séparaient du catholicisme, ils ont soumis les enseignements catholiques à la plus minutieuse et la plus sévère critique ; ils ont apporté à la discussion une indépendanee entière à l'égard de

l'Eglise romaine, ou plutôt trop souvent ils y ont apporté des préjugés sucés avec le lait maternel et un secret désir de trouver vrai ce qu'on leur avait toujours présenté comme la vérité. Ce n'est que quand ils ont vu l'évidence briller à leurs yeux et même toute apparence d'arguments sérieux s'évanouir entre leurs mains, qu'ils ont rendu les armes. Désire-t-on des faits précis ! En voici quelques-uns empruntés au P. de Hammerstein *(Das Glück katholisch zu sein)* qui lui-même n'a fait que résumer les grands ouvrages de Raess et de Rosenthal.

Le Dr Georges Bickell, élevé dans le luthéranisme le plus sévère, ne se convertit au catholicisme qu'après des études prolongées et approfondies. Après sa conversion, le plus léger doute n'effleura plus même son esprit. Plus j'étudiai les institutions de l'Eglise, dit-il, plus je trouvai en elles l'expression de la sainteté, de la sagesse et de la perfection les plus sublimes. Le Dr Georges Blackert chercha la vérité pendant 5 ans, non sans un secret désir d'aboutir à la constatation de la fausseté du catholicisme et de la vérité du protestantisme, la religion de ses ancêtres. Enfin, fatigué de ce travail de Sisyphe, il devint enfant de l'ancienne Eglise, mais quelque âge qu'elle ait, dit-il longtemps après sa conversion, jusqu'aujourd'hui je n'ai pu découvrir en elle ni tache ni ride. Chaque jour j'ai plutôt vu se dévoiler en elle de nouvelles traces de sa majesté et de sa douceur. Charles Louis de Haller fut peu à peu, pas à pas, très lentement, presqu'insensiblement amené au catholicisme par ses études auxquelles il s'appliqua avec d'autant plus d'ardeur et de réflexion qu'il avait l'intention de les utiliser pour la composition de ses propres ouvrages dont plusieurs ont acquis une grande célébrité.

Ce qui prouve mieux encore que les réflexions précédentes le caractère sérieux des conversions du

protestantisme et du schisme au catholicisme, c'est la foule des ouvrages documentés, raisonnés dans lesquels des convertis ont rendu compte de leur conduite. Citons : *Ma conversion et ma vocation*, par Schouvaloff ; — *Exposé des motifs* (au nombre de 50) *pour lesquels je suis retourné à l'Eglise catholique* par le duc Antoine Ulric de Brünswick-Lunebourg ; — *Gain et perte* par Mgr Newman.

Les auteurs des ouvrages que nous venons de citer ont été ramenés à l'Eglise catholique par la considération de toutes les preuves qui militent en faveur de cette Eglise, d'autres ont plutôt cédé à l'impression produite sur leur esprit par telle ou telle excellence de l'Eglise en particulier. Haller et Kehler (conseiller de légation) sont surtout frappés par la considération que dans l'Eglise catholique seule s'est maintenu le principe d'autorité capable de sauver le monde de l'anarchie ; l'anglican Thomas William Allies est ramené à l'Eglise par l'admiration que lui inspire la Chaire romaine ; Ch. L. Pahl, conseiller à la cour d'appel de Paderborn est impressionné par la fixité des enseignements de l'Eglise catholique et la splendide harmonie qui les relie les uns aux autres ; Usteri, d'abord prédicateur réformé puis Jésuite, l'illustre peintre allemand Overbeck, le pasteur anglican Anderdon etc. sont attirés par la vue de la magnifique unité qui caractérise l'Eglise catholique ; l'évêque anglican Silliman Ives et la célèbre comtesse russe S. Swetchine (de la race des Soymonow) sentent leur esprit subjugué par la puissante extension de l'Eglise romaine. Le premier point de départ de la conversion de Louise Hensel est cette réflexion : Si Jésus-Christ a fondé une Eglise, comment a-t-il pu la laisser dégénerer dans sa croyance et ses institutions et cela pendant des siècles, jusqu'à l'avènement de Luther, le prétendu réformateur de l'Eglise de Notre-Seigneur ?

La spirituelle Bernardine Oppermann, après avoir visité plusieurs pays, vient à Paris où la vue de l'action désintéressée des Sœurs de Charité la décide non seulement à se faire catholique mais à devenir Sœur de Charité à son tour.

J'ajoute à tous ces faits particuliers un fait général, qui par son caractère même d'universalité a quelque chose de particulièrement démonstratif et d'impressionnant : je veux parler du grand mouvement qui s'est depuis des années dessiné en Angleterre en faveur de l'Eglise catholique. Quel fut le point de départ de ce mouvement grandiose ? Ce fut l'étude approfondie de l'antiquité chrétienne. On ne voulut que remonter à la source pour découvrir la vraie doctrine et la pure morale du Christ, et l'on se trouva inopinément en présence du grand fleuve catholique, on fouilla les profondeurs de l'ère chrétienne primitive et on rencontra le tuf catholique sous les décombres et les scories entassées par l'hérésie (cf. Louvet, *les Missions catholiques,* p. 35-36).

Les conversions à l'Eglise catholique ne sont pas seulement des victoires remportées sur l'orgueil et les préventions de l'esprit par les clartés de la vérité, ce sont aussi des sacrifices généreux, sublimes imposés à la nature sensible et avide de bien-être. Ce n'est qu'au prix de nombreux et pénibles renoncements que beaucoup d'hérétiques et de schismatiques sont venus à nous. Ils ont dû dire un éternel adieu à une confession chrétienne dont les institutions, les cérémonies leur étaient devenues chères en se mêlant aux impressions les plus fortes et aux souvenirs les plus agréables de leur enfance et de leur jeunesse ; il leur a fallu résigner des fonctions lucratives, affronter les privations, se condamner à un travail humble et laborieux en vue de subvenir à leur entretien, ils ont dû se résoudre à entendre et à subir les reproches les plus

acerbes de la part de parents ou de proches tendrement aimés, à rompre avec des amis d'enfance etc. Krokg Thonning, le plus célèbre converti de Norwège au 19e siècle dut faire, pour entrer dans le sein de l'Eglise catholique, à peu près tous les sacrifices que nous venons d'énumérer. Aussi put-il dire en toute sincérité à un religieux rédemptoriste qui le visita : « Soyez bien sûr que ce n'est ni la chair ni le sang qui m'ont inspiré le grand acte que j'ai posé ; c'est la voix du devoir qui, à force de retentir à mon oreille, m'a amené là où vous me voyez » (P. Freund, CSSR, *Im Norden,* p. 118). Le P. Faber, avant sa conversion recteur de la paroisse d'Elton, sentit si fort la séparation d'avec son troupeau qu'il crut d'abord être impuissant à faire le sacrifice. L'entrée dans l'Eglise catholique fut pour lui la cause d'une si grande pauvreté que pendant un certain temps il dut vivre d'aumônes. Le cardinal Manning, étant encore anglican, dit un jour en un moment d'épanchement : « Pour moi, la sortie de l'Eglise anglicane est la chose du monde qui ressemble le plus à la mort.... Dans les liens de la naissance, du sang, de la mémoire, du bonheur, de l'affection, des intérêts, toutes les séductions qui peuvent agir sur une volonté, m'attachent à ma croyance actuelle. Si je devais y renoncer, ce serait pour moi comme la mort. » Aussi lutta-t-il, aussi longtemps qu'il put, contre la voix de sa conscience ; il ne se rendit que quand il y fut comme contraint par l'évidence.

Non seulement les convertis ont trouvé la vérité dans l'Eglise catholique, ils y ont trouvé aussi et par une suite nécessaire des jouissances d'esprit et de cœur qu'ils n'avaient pas soupçonnées jusqu'alors. Le Dr Bickell se compare après sa conversion à un voyageur qui se repose enfin dans le port et le professeur Auguste Richter à un enfant qui sommeille

doucement sur le sein de sa mère. Ferdinand Herbst, un autre converti allemand, proclame hautement que depuis son entrée dans l'Eglise catholique, il n'y a plus qu'une chose qui manque à son bonheur : à savoir la consolation de voir ses proches parents et ses amis imiter son exemple. Léon Krüger, professeur de langues orientales, ne trouve pas de parole pour exprimer la joie qu'il ressent depuis le jour où éclairé par ses études et la lumière d'en haut il a abjuré l'erreur protestante pour embrasser la vérité catholique. La comtesse Hahn adresse aux catholiques de naissance ce cri enthousiaste : « Oh ! que vous êtes heureux d'avoir été incorporés dès le berceau à la véritable Eglise, de n'avoir eu dans les moments difficiles de la jeunesse qu'à tendre la main pour saisir les moyens de salut qui vous étaient nécessaires, mais heureuse moi aussi d'avoir pu recevoir le trésor de la foi en pleine possession de mon esprit. Mon bonheur me paraît être celui d'une mendiante qui tout à coup se voit élevée au rang de reine. » La géniale Emilie Linder dans ses lettres à Steinle (peintre célèbre d'Allemagne) redemande sans cesse : « Pourquoi moi de préférence à tant d'autres ai-je été jugée digne par Dieu de recevoir en partage un tel bonheur ?... » Sans cesse elle élève la voix pour plaindre ses frères égarés qui ne savent pas la grande, l'inestimable grâce qu'ils s'obstinent à rejeter loin d'eux. Une illustre Suisse, Eugénie de Treytorrens, appelle le jour de sa conversion au catholicisme le plus beau de sa vie. Une dame de l'aristocratie génevoise, Marie Louise Grenus, manifestait après son entrée dans l'Eglise catholique une telle joie qu'on lui reprochait de n'avoir pas de cœur pour ses parents qui déploraient sa conversion parce qu'ils y voyaient une honteuse apostasie. La grande convertie américaine Elisa Anna Seton reconnaît que des louanges et des actions de

grâces éternelles sont infiniment au-dessous de la grandeur du bienfait que Dieu lui a accordé en l'appelant à la foi catholique. Le converti anglais William Robert Brownlow regrette de n'avoir pas plus tôt connu « cette cité du Dieu vivant, cette communauté des premiers-nés qui sont inscrits dans le livre de vie, cette Jérusalem céleste qui s'appelle l'Eglise catholique » et lui applique cette parole de S. Augustin : Trop tard je vous ai connue, trop tard je vous ai aimée, beauté ancienne et toujours nouvelle.

Une réflexion que je ne veux pas non plus omettre ici parce qu'elle est à elle seule décisive, c'est que beaucoup de protestants ou de schismatiques se sont convertis au catholicisme, à la dernière heure, au moment d'entrer dans l'éternité. S'il est en effet un moment où l'homme agit sincèrement et tâche de se rapprocher le plus possible de ce qu'il croit vrai et juste, c'est bien cet instant-là. Le monde perd alors ses attraits, les considérations du respect humain ou des relations amicales n'ont plus aucune valeur, la voix trompeuse des créatures se tait pour ne plus laisser parler que la voix grave de la conscience. Or, je le répète, combien d'hérétiques, après avoir hésité pendant de longues années à la pensée des sacrifices que leur abjuration entraînerait après elle, ont fait le pas décisif pendant leur dernière maladie ! Ayant eu le malheur de vivre hors de l'Eglise catholique, ils ont du moins voulu avoir la consolation de mourir dans cette Eglise ; leur âme alarmée ne s'est apaisée que quand ils se sont assurés sa présence (de l'Eglise catholique) à leur chevet, quand ils l'ont vue près d'eux prête à recueillir leur dernier soupir et à les introduire dans les mystérieuses régions de l'éternité (1).

(1) Lire dans la « Vie du P. de Ravignan » par le P. de Ponlevoy le récit de la conversion du général Donnadieu et du prince Paul de Wurtemberg, tous deux devenus catholiques à la fin de leur vie (T. II, chap. XVI, p. 26 et p. 29-30).

Une dernière réflexion. On connaît, dit-on, l'arbre à ses fruits. Quelle abondante lumière ce principe projette sur la question qui nous occupe en ce moment ! Pour ceux qui sortent de l'Eglise schismatique ou renoncent à l'hérésie pour entrer dans l'Eglise catholique, leur conversion est le point de départ d'une vie plus chrétienne, plus surnaturelle, plus sainte. Lisez les vies des grands convertis, d'un P. Faber, d'un Manning, d'un Newman, d'un Schouvaloff, d'une princesse Galitzin et de tant d'autres et vous demeurerez convaincu de la vérité de l'affirmation que je viens d'émettre. L'entrée dans l'Eglise catholique a fait éclore dans leurs âmes des sentiments généreux qui auparavant ne s'y trouvèrent qu'en germe, a fait apparaître à leurs regards des horizons nouveaux que jusque là ils ne soupçonnèrent guère, a allumé dans leurs cœurs un feu ardent, un désir d'aimer Dieu et de se dévouer pour le prochain qu'au sein de l'erreur ils connurent à peine de nom. Un converti hollandais, l'avocat Van der Hoeven, après avoir raconté avec une édifiante sincérité la vie qu'il avait menée aussi bien avant qu'après sa conversion, ajoute : « Le lecteur sait maintenant qui je fus jadis et qui je suis devenu, et quelque grande que soit la distance qui me sépare encore d'un vrai disciple de Jésus-Christ, j'ose affirmer que cette distance est moindre que celle qui me séparait jadis de ce que je suis devenu depuis ma conversion, et cela, je le sens bien, je le dois à la grâce de Dieu qui m'est venue par l'intermédiaire de cette Eglise catholique dont le Pape est le chef visible, et Jésus-Christ l'Epoux immortel » (cf. Hammerstein. *Glück katholisch zu sein,* p. 103). Les protestants et les schismatiques en devenant catholiques, sont devenus meilleurs ; peut-on en dire autant des catholiques devenus protestants ou schismatiques, car il faut bien le dire, il ne manque pas de ces malheureux. Les

voyez-vous, après leur renoncement au catholicisme ou plutôt après leur apostasie, les voyez-vous mener une vie plus pure, plus mortifiée, les voyez-vous plus remplis de zèle, plus dévoués au soulagement des malheureux, plus unis à Dieu, plus enflammés d'amour envers Jésus-Christ? Le protestantisme professe une morale plus large que le catholicisme, il demande moins de sacrifices, laisse davantage à l'homme la faculté de se conduire lui-même, sa doctrine dogmatique est plus sommaire et plus accessible à l'esprit humain, ses prescriptions sont moins nombreuses, moins gênantes, il s'est simplifié au point de s'identifier presque avec la religion naturelle : voilà ce qui a donné tant de vogue au mouvement *Los von Rom.* Le protestant peut vivre à peu près à sa guise, il n'est pas obligé de se confesser, à quelques points près il croit ce qu'il veut. A la bonne heure, voilà au moins une religion, disent les hommes avides de jouissances et d'indépendance. Ce qu'on cherche dans le protestantisme, là où il est religion d'Etat, c'est une place plus lucrative, ce sont des émoluments plus considérables, c'est un avancement plus rapide. Souvent c'est un mariage mixte qui vient déterminer le changement de religion, on sacrifie sa qualité de catholique à une affection qu'on n'a pas le courage d'arrêter sur le seuil du cœur. Il y a cette grande différence entre ceux qui passent du protestantisme au catholicisme et ceux qui passent du catholicisme au protestantisme, que les premiers commencent leur mouvement de retour dans l'esprit pour le consommer, quelquefois après de cruels déchirements, dans leur cœur, alors que les seconds le commencent dans leur cœur, un cœur désireux de se mettre au large, pour l'imposer ensuite seulement et au prix de mille efforts à leur esprit qui ne parvient jamais à se convaincre ni par conséquent à trouver le repos.

Et c'est aussi en partie à cause de cela qu'un plus grand nombre de protestants n'entrent pas dans l'Eglise catholique. Il y a de trop nombreux et surtout de trop pénibles sacrifices à faire. Il y a quelques années, un religieux de l'Ordre de S. Dominique fit des conférences apologétiques très fréquentées dans une église de Londres. Vers la fin du Carême, un pasteur anglican alla trouver le prédicateur et lui exprima ses plus sincères félicitations. Mais, ajouta-t-il, quelqu'assidu et attentif que j'aie été à vos instructions, je n'ai pu acquérir la conviction que votre religion est la seule vraie et la mienne fausse. Le religieux pour toute réponse ouvrit sous les yeux du pasteur un livre et lui demanda en désignant un mot : Pouvez-vous lire ce qui est imprimé là ? — Oui, répondit le clergyman, c'est le mot : *Dieu*. — Et maintenant, demanda le religieux après avoir couvert le mot d'une pièce d'or, pouvez-vous lire encore ? — Non, la pièce d'or me le cache. — Prenez garde, dit alors le Dominicain, prenez garde, monsieur, que l'amour de l'or, l'attache à vos gros appointements ne vous empêche de reconnaître la vérité catholique. Un biographe de S. François de Sales raconte qu'un certain Deshayes, gouverneur de Montargis, demanda un jour à Théodore de Bèze, le plus illustre disciple de Calvin, ce qui l'attachait le plus au calvinisme ; le ministre fit entrer une jeune personne qui habitait avec lui et dit : Voilà mon plus fort argument en faveur de la nouvelle religion. Ce qui est certain, c'est qu'à la suite des trois conférences qu'il eut avec S. François de Sales, Bèze reconnut la vérité de la religion catholique, conseilla à plusieurs calvinistes d'abandonner leurs erreurs et comme on lui demanda pourquoi il ne renonçait pas lui-même à la réforme, il répondit : *Mon parti est pris*. Le respect humain et d'autres considérations terrestres le retinrent dans une religion dont il comprenait la fausseté.

Nous sommes cependant loin de dire que des motifs aussi inavouables sont toujours à la base de l'obstination avec laquelle les protestants ou les schismatiques s'attachent à leurs erreurs. L'ignorance des doctrines et des institutions de la religion catholique est souvent pour beaucoup dans l'éloignement qu'ils éprouvent pour cette religion. Cette ignorance est quelquefois phénoménale même chez des protestants d'ailleurs instruits. Le 18 avril 1887, un prêtre catholique et un pasteur protestant se rencontrèrent à Venise. Ils visitèrent ensemble l'église S.-Marc au moment où les chanoines étaient occupés à réciter le S. Office. Le dominé regarda, écouta et tout à coup demanda très sérieusement au prêtre catholique : « Lequel donc de ces messieurs célèbre en ce moment la messe ? » — Quand on expulsa en 1871 les Jésuites de l'Allemagne les commissaires prirent entre autres des informations très détaillées sur les messes dites par ces religieux : aussi bien sur *les messes du soir* que sur celles du matin. Ils ne semblaient pas trop éloignés d'autoriser les premières pourvu qu'on renonçât aux autres. A l'ignorance chez les protestants viennent se joindre les idées erronées. Heyse, un philologue berlinois très réputé prétend que Portioncule est une *Sainte* imaginée par les catholiques ; le fameux Virchow assure que l'Eglise catholique enseigne comme *dogme de foi* que les anges ont des ailes. C'est une opinion très répandue chez les protestants que nous attribuons au Pape le pouvoir de remettre les péchés futurs. Que d'autres incohérences encore les protestants mettent à notre actif, faut-il s'étonner qu'ils ne se donnent même pas la peine d'examiner de plus près une religion qu'ils se sont habitués dès leur plus tendre enfance à regarder comme un tissu d'absurdités !

D'autre part les chefs du protestantisme se sont

appliqués à inspirer à leurs disciples le plus grand éloignement pour l'Eglise catholique et surtout pour le Souverain-Pontife. On a fait passer celui-ci pour la bête de l'apocalypse, et c'est sans doute la répétition incessante de cette énormité qui a donné lieu chez nombre de protestants à cette opinion extravagante que le Pape a des pieds de bouc (1).

On le voit, une vraie montagne de préjugés et d'obstacles de toute sorte s'élève devant l'hérétique qui veut renoncer à ses erreurs, et Jensen, un pasteur protestant converti, après avoir gravi cette montagne, avoua qu'il fallait presque un miracle pour en venir à bout.

Quelles actions de grâces nous devons donc à Dieu de ce qu'il nous a appelés dès notre naissance dans son admirable lumière ! Nous sommes dans la barque qui seule conduit sûrement ses passagers au port. Nous faisons partie du troupeau qui seul marche sous la paternelle houlette de Jésus-Christ. Nous habitons dans la maison qui seule mérite pleinement le nom de maison du Seigneur. Oui, nous sommes heureux, nous sommes privilégiés, Dieu a fait pour nous de grandes choses. Il ne nous reste plus qu'à correspondre à ses soins prévenants, à écouter les accents de la vérité qui retentissent à nos oreilles dépouillés de tout alliage, à nous appliquer les moyens qui sont dans toute leur force et dans toute leur abondance mis à notre disposition.

---

(1) On lit dans la vie de Pie IX qu'une dame de l'aristocratie anglaise, pendant une audience particulière que le Pape lui accorda, tint sans cesse les yeux fixés sur la pantoufle du S. Père. Comme il lui échappa enfin d'avouer pourquoi elle observait avec une si grande curiosité les pieds du Souverain-Pontife, celui-ci en rit de bon cœur et eut la bonté de se déchausser pour guérir la dame de sa singulière erreur.

TROISIÈME PARTIE

LA FONCTION FONDAMENTALE DE L'ÉGLISE CATHOLIQUE OU LE MAGISTÈRE SACRÉ (1).

Jésus-Christ, Dieu-Homme, a fondé une Eglise, qui n'est autre, nous l'avons vu, que l'Eglise catholique. Mais, ne l'oublions pas : à ce dernier mot on donne deux sens dont l'un est contenu dans l'autre. Quelquefois on entend par Eglise la société de tous ceux qui croient en Jésus-Christ, obéissent à son Vicaire, reçoivent les moyens de salut institués par Notre-Seigneur. Quelquefois ce terme ne désigne que la partie supérieure de cette société, celle qui commande et gouverne. Cette partie est appelée communément l'*Eglise enseignante,* terme qui fait déjà suffisamment entendre que sa fonction fondamentale est d'enseigner. Ce fut aussi la charge que Notre-Seigneur mit en avant quand il envoya ses Apôtres dans le monde : *Euntes docete,* dit-il : *Allez,* ENSEIGNEZ. Il est clair que

(1) Cf. Scheeben, *Dogmatiques,* 1er volume ; Vacant : *Etudes théologiques sur les Constitutions du Concile du Vatican,* et *Le Magistère ordinaire de l'Eglise ;* Bainvel : *De Magisterio vivo Ecclesiæ et de Traditione.*

dans cet ouvrage intitulé : *L'édifice de la science religieuse,* c'est surtout ce rôle de maîtresse de la vérité et d'institutrice du genre humain, que nous devons, en parlant de l'Eglise, nous appliquer à mettre clairement en lumière. Notre étude portera sur 3 points : la *base,* les *sources,* l'*exercice* du magistère sacré.

PREMIÈRE SECTION

Base du Magistère sacré.

NOTRE-SEIGNEUR vint sur la terre pour rendre à son Père la gloire dont le péché l'avait frustré, — pour rendre aux hommes la félicité céleste dont le péché leur avait fermé l'accès. Il vint réparer le péché d'origine et les effets de ce péché. Tout cela explique la grande importance que Notre-Seigneur attacha à son ministère de prédicateur. *Evangelizare pauperibus misit me,* dit-il : *J'ai été envoyé pour évangéliser les pauvres.* De fait : la gloire que les hommes doivent rendre à Dieu est dépendante de la connaissance des perfections divines. Elle n'est autre chose, suivant S. Thomas, que *clara notitia cum laude,* la claire connaissance de Dieu en tant qu'elle engendre la louange. D'autre part, pour que les hommes atteignent le but surnaturel de la vie, il faut qu'ils connaissent ce but et le chemin qui y mène. Parmi les effets du péché que Notre-Seigneur est venu réparer, l'un des plus déplorables est l'aveuglement de l'esprit. Faut-il rappeler ici les erreurs profondes auxquelles le monde fut livré au temps de JésusChrist, les absurdités du polythéisme, l'incohérente

hypothèse de la matière éternelle etc. ? Avant tout, avant de penser à réformer les mœurs, avant d'essayer de transformer les caractères, avant d'entamer la lutte contre les abus, il fallait faire rentrer la vérité dans les intelligences. *C'est la vérité qui vous délivrera,* dit Notre-Seigneur, et Pilate, pour avoir refusé d'entendre la réponse à la question qu'il avait lui-même posée : *Quid est veritas ?* (Qu'est-ce que la vérité ?) alla jusqu'au bout dans la voie de la lâcheté et de l'injustice. Mais Notre-Seigneur n'atteignit par sa prédication que la génération de son temps et de son pays. Personnellement il n'enseigna la vérité qu'à quelques centaines, tout au plus à quelques milliers d'âmes. Quel moyen choisit-il pour faire luire sa lumière à tant d'autres hommes appartenant à des pays éloignés ou aux âges futurs ? Je l'ai déjà fait entendre : Avant de monter au ciel, il réunit les Apôtres autour de sa personne et leur dit : *Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc, parcourez le monde entier ! Prêchez l'Evangile à toute créature, enseignez toutes les nations.... apprenez-leur à observer absolument tout ce que je vous ai commandé. Celui qui croira et sera baptisé, sera sauvé ; mais celui qui ne croira pas, sera condamné.... Et voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles.* Ces paroles, on le voit surtout par les derniers mots que nous

venons de citer, Jésus-Christ ne les adressa pas seulement aux douze Apôtres qui l'entouraient, mais à leurs successeurs légitimes. Elles devaient se prolonger à travers les siècles, jusqu'à la fin du monde. En les prononçant, Notre-Seigneur jeta *la base* du magistère de l'Eglise, de ce magistère qui donnera à tant de millions d'âmes l'assurance et la solidité dont elles ont besoin au milieu des incertitudes de cette existence. Il est donc juste que nous nous y arrêtions. En les considérant de près, nous y découvrirons sans peine trois choses : l'autorisation divine, la prescription divine, la promesse divine.

CHAPITRE I.

L'autorisation divine.

Toute puissance, dit Jésus-Christ, *m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez donc, parcourez le monde entier, prêchez.*

Il est clair que, par ces paroles Notre-Seigneur transmet à ses Apôtres et à leurs successeurs *le droit* de prêcher, *en vertu* de la puissance qui lui a été donnée par son Père céleste. Cette puissance est sans limites. Elle s'étend à tous les hommes. N'est-il pas venu les racheter tous ? Ne les a-t-il pas tous arrachés par sa mort à la tyrannie du démon qui pendant des siècles s'était appelé le prince de ce monde ? Jésus-Christ a couronné son œuvre. Depuis qu'il a rendu le dernier soupir sur la croix, le moment est venu pour son Père de tenir la promesse que des

siècles auparavant il avait faite par le Psalmiste : *Je vous donnerai les peuples comme héritage.* Il a mérité pleinement ce nom qui est au-dessus de tout autre nom et au son duquel tout genou fléchit dans le ciel, sur la terre et dans les enfers. Il a acquis le droit de réunir tous ceux qu'il s'est conquis, en un vaste royaume qui commence ici-bas et qui s'achèvera là-haut. « *Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre.* » *Toute puissance.* Il est le chef, le législateur suprême de ce royaume. Il règle seul les conditions d'acceptation, il détermine seul les lois qu'il faut y observer.

Après avoir ainsi montré toute puissance concentrée dans son adorable personne et selon l'expression d'un illustre exégète, Maldonat, exhibé en quelque sorte ses lettres patentes, Jésus-Christ délègue ce pouvoir si étendu à quelques hommes de son choix.

« *Allez donc.* » Comme mon Père m'a envoyé, *ainsi* je vous envoie. Je m'en vais, dans quelques instants j'aurai disparu d'au milieu de vous, j'aurai quitté la terre, je ne serai plus là pour prêcher par moi-même. C'est pourquoi je vous substitue à moi : Allez ! vous voici dès aujourd'hui mes ambassadeurs, mes représentants, votre autorité n'est pas moins sacrée que la mienne. Aussi *qui vous écoute, m'écoute,* mais aussi *qui vous méprise, me méprise.*

A qui Jésus-Christ adresse-t-il ces étonnantes paroles? Aux Apôtres qui l'entourent sur la montagne de Galilée, à eux d'abord, à eux directement, mais il les adresse aussi à ceux qui succéderont légitimement aux Apôtres. Sans doute il y a dans le dernier discours de Jésus-Christ des mots qui ne regardent littéralement que les Apôtres eux-mêmes. Eux seuls sont dans toute la force du terme, les témoins de Jésus-Christ, eux seuls aussi recevront véritablement l'Esprit-Saint quelques jours après l'Ascension. Mais ce

sont là des accessoires, le fond même du discours de Jésus-Christ regarde tous les successeurs légitimes des Apôtres, non pas seulement ceux des premiers âges, mais ceux de tous les temps, ceux aussi dont la prédication ne sera plus accompagnée de faits miraculeux : car il est dit : *Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles,* ce qui signifie : aussi longtemps que le monde existera, donc longtemps au délà de la mort des Apôtres considérés individuellement. Ceux-ci ont compris les paroles de Notre-Seigneur dans le sens que nous venons d'indiquer. Ils se sont considérés eux-mêmes tout d'abord, comme les représentants de Jésus-Christ. *Pro Christo legatione fungimur,* disent-ils avec S. Paul : Nous faisons les fonctions d'ambassadeur pour le Christ, comme si Dieu exhortait par nous (II Cor. V, 20). Mais ils n'ont pas cru que l'apostolat fût tellement inhérent à leur personne qu'il dût disparaître à leur mort. Ils se sont choisi des successeurs qui à leur tour ont été engagés par eux à former des continuateurs de leur œuvre (II Tim. I, 13, 14). Des prémisses que nous venons de poser ou plutôt que Jésus-Christ a posées lui-même, il est aisé de déduire les trois conséquences suivantes très importantes et très pratiques, surtout en ces temps de libéralisme : la première, que l'Eglise est de par Jésus-Christ, en possession de tous les pouvoirs qu'entraîne sa mission d'enseigner, la seconde, qu'on ne peut sans crime entraver l'exercice du magistère sacré, la troisième qu'on ne peut sans témérité s'arroger les fonctions de ce magistère. La première des conséquences signalées repose sur ce principe de bon sens : Quiconque est chargé de réaliser une fin, a droit à l'emploi de tous les moyens requis pour l'obtention de cette fin. L'Eglise a le droit d'enseigner la vérité religieuse aux hommes, elle a donc celui de désigner les ministres de la parole sainte, de déterminer les

matières de la prédication, le mode de l'enseignement (sermons, conférences, lettres pastorales, catéchismes), elle a le droit d'imposer les livres qui contiennent sa doctrine avec le plus d'exactitude et de défendre la lecture d'ouvrages où cette doctrine est travestie, combattue ou ridiculisée ; elle a le droit de pénétrer dans les locaux où l'enseignement est donné aux enfants et aux jeunes gens et d'y faire entendre la parole du salut ; elle a encore celui d'interdire tout ce qui dans les programmes scolaires est de nature à nuire à l'instruction religieuse. Sans doute, quand nous revendiquons tous ces droits pour l'Eglise, nous excitons l'étonnement de plusieurs précisément parce que la notion de la royauté de Jésus-Christ s'est effacée dans l'esprit de beaucoup d'hommes d'aujourd'hui, mais si on y regarde bien, on ne peut s'empêcher de voir tous ces droits découler directement et sans effort de la grande parole de Jésus-Christ : *Allez, prêchez, enseignez.*

Une seconde conclusion se déduit de cette parole avec non moins de clarté que la première. Les puissants de ce monde ne peuvent sans crime s'opposer à l'exercice des droits que nous venons d'énumérer. Entraver l'exercice du magistère ecclésiastique, c'est se poser en adversaire de Jésus-Christ. Celui-ci dit : Allez, je vous envoie, prêchez où vous le trouverez bon : Encore une fois, c'est moi qui vous députe. Et les gouvernants qui se permettent de limiter la liberté de l'apostolat, semblent dire aux envoyés de Jésus-Christ : nous ne reconnaissons pas le Maître de la part de qui vous dites venir, rebroussez chemin, vous ne passerez pas. N'est-ce pas une méconnaissance sacrilège des droits les plus sacrés de Notre-Seigneur ? Quand le jour des Rameaux le divin Maître envoya ses disciples dans la ville de Jérusalem, il leur dit : Vous trouverez une ânesse attachée et un ânon avec elle,

amenez-les moi.... Jésus-Christ put parler ainsi car, en tant que Dieu et même en tant qu'homme-Dieu, il est le Seigneur de toutes choses. A combien plus forte raison est-ce son droit de faire prêcher son Evangile à toute créature sans que les puissants du monde aient quoique ce soit à y voir ! On dira : les gouvernants qui sont chargés du bien-être temporel de la société, n'ont-ils donc pas le droit ou même le devoir de s'assurer que les documents religieux adressés par les supérieurs ecclésiastiques aux fidèles ne contiennent rien de préjudiciable à ce bien-être. Eh bien non, ils n'ont pas ce droit. Car, poussé à ses derniers extrêmes, ce principe autoriserait l'autorité civile à se faire montrer par le moindre vicaire de village la plus petite instruction que celui-ci voudrait prêcher à une douzaine de fidèles. Surtout ce principe entendu dans toute son étendue donnerait bien plus à l'autorité spirituelle le droit de soumettre à son inspection et à son approbation les documents émanant du pouvoir civil qu'il ne donnerait à celui-ci le droit de contrôler les actes de celle-là. La raison enseigne en effet, que les intérêts spirituels exposés à être lésés par la puissance séculière sont bien plus importants que les intérêts matériels qu'on fait semblant de croire menacés par les empiètements de la puissance ecclésiastique. Je dis : qu'on fait semblant.... il s'agit ici, en effet, d'appréhensions purement pharisaïques qui n'ont aucun fondement dans l'histoire : celle-ci nous apprend au contraire que les empiètements funestes, pernicieux ont toujours été du côté des gouvernements, jamais du côté de l'Eglise. Celle-ci ne demande que de faire pacifiquement son œuvre, et quoiqu'elle n'ait pas été fondée pour promouvoir les intérêts matériels, elle a le plus grand désir de favoriser ces intérêts dans les limites de sa sphère propre. De plus, l'expérience démontre que

l'Etat est très mauvais théologien et juge très partial, quand il s'agit de déterminer la juridiction du pouvoir ecclésiastique. Que de fois il est animé d'un esprit hostile à l'Eglise ou du moins rempli de l'idée de sa propre grandeur ou plutôt de celle de sa toute-puissance ! Trop facilement il se laisse aveugler par l'éclat de l'appareil matériel dont il dispose, trop aisément il cède à la tentation de suppléer par l'emploi de la force à l'insuffisance de ses droits, trop volontiers il s'illusionne en prétextant le bien public auquel tout doit se subordonner. L'Etat ignore les alarmes qu'engendrent les scrupules. Il suffit qu'un évêque courageux proteste avec réserve et prudence contre une loi civile attentatoire aux droits de l'Eglise, pour qu'il se voie privé de son traitement. Il suffit même qu'un prédicateur rappelle les principes généraux qui doivent régler la conduite à tenir par les fidèles envers les deux pouvoirs pourqu'on le cite à la barre et le condamne à l'amende. Qu'on le croie bien, l'Etat libéral brouillé avec les enseignements de la foi et entiché de son importance, ne manquera jamais d'arguments pour convaincre l'Eglise de torts à son égard, jamais il ne sera à bout de chicanes pour molester son adversaire et la faire passer pour arrogante, envahissante, agressive, intraitable, que sais-je ?... Si réellement l'Eglise abusait dans un cas donné de son droit d'enseigner et que sous le couvert d'enseignement théologique il lésât les droits de l'Etat, celui-ci pourrait lui faire des observations respectueuses, déférer la cause d'un prêtre oublieux jusqu'à ce point de son devoir devant le tribunal du supérieur ecclésiastique de ce prêtre, je veux dire de l'évêque diocésain, et celle d'un évêque se rendant coupable de la même imprudence ou de la même témérité, devant le tribunal du chef suprême de l'Eglise. Mais pourquoi tracer une ligne de conduite à

l'Etat ? Le cas que nous supposons est chimérique et l'Etat ne serait surtout pas en peine de se faire justice à lui-même, si une fois en passant un tel cas se présentait. En attendant que l'abus se produise, que l'Etat laisse à l'Eglise pleine liberté d'organiser l'exercice de son magistère, qu'il se garde de lui prescrire les vérités qu'elle doit prêcher, la manière dont elle doit les présenter, les instruments dont elle doit se servir pour les annoncer. Tout cela est absolument étranger à sa compétence et l'Eglise ne se fait pas faute de le lui rappeler en temps opportun pour empêcher la prescription de l'erreur de s'établir. Que de beaux exemples il y aurait ici à citer ! Contentons-nous d'un seul. En décembre 1872, l'héroïque Mgr Lachat, évêque de Bâle, écrivit au gouvernement persécuteur de Suisse : « Un évêque ne peut jamais se soumettre à une défense quelconque d'enseigner les vérités et les dogmes de la foi. J'espère, messieurs, que le simple bon sens vous suffira pour le comprendre, » et après avoir fait plusieurs autres déclarations, il ajouta : « Dès mon enfance, on m'a appris à craindre Dieu plus que les hommes. Dois-je maintenant, pour m'éviter quelques désagréments passagers, m'établir en évêque traître et parjure ? Irais-je contrister ma Mère la sainte Eglise et mes fidèles diocésains ! Oh ! qu'on ne l'espère pas ! Non, jamais ! J'aime cette mâle devise : *Potius mori quam fœdari :* Plutôt mourir que de vivre déshonoré ! »

Si d'une part il est défendu à qui que ce soit d'entraver l'exercice du magistère ecclésiastique, d'autre part il est interdit à n'importe qui de vaquer à cet exercice sans y être autorisé par l'Eglise elle-même. L'enseignement de la vérité religieuse est la propriété exclusive des supérieurs ecclésiastiques. A eux seuls Notre-Seigneur a dit : *Enseignez....* Il s'en suit que les laïcs ne peuvent donner cet enseignement

qu'en vertu d'une délégation explicite ou au moins implicite. En dehors de cette délégation il n'y a qu'usurpation de pouvoir. Combien de catholiques ignorent ce point cependant tout à fait évident par lui-même ! Que de fois on put pendant la lutte scolaire qui désola la Belgique de 1879 à 1884, que de fois on put alors entendre des fidèles dire : « Pourquoi n'enverrions-nous pas nos enfants dans les écoles neutres, on continue d'y enseigner la religion comme jadis. » On oubliait qu'avant la loi de malheur les maîtres étaient délégués pour enseigner le catéchisme, depuis la loi cette délégation leur fut avec raison retirée. N'était-ce pas une raison suffisante de s'éloigner de ce soi-disant enseignement religieux ? N'est-ce pas au pasteur de désigner les pâturages où les brebis doivent se rendre, n'est-ce pas à lui de les conduire, n'est-ce pas lui encore qui doit ouvrir la porte du bercail au retour des pâturages ?

Si les laïcs et même les simples prêtres ne peuvent donner l'instruction religieuse qu'en vertu d'une délégation, il s'ensuit que dans l'accomplissement de cette fonction, ils doivent se conformer scrupuleusement aux ordres et aux avis des supérieurs ecclésiastiques dont ils détiennent leur mission. Le délégué ne fait pas son œuvre mais celle d'un autre, de celui qui le délègue. Dans l'emploi de la langue, le choix des livres, la manière d'expliquer, l'Eglise a donc le droit d'être consultée et obéie par tous ceux qui enseignent en son nom. De cette action subordonnée résulte l'harmonie ou plutôt l'unité. Par d'innombrables organes arrive à nous la voix de l'Eglise enseignante essentiellement une et représentante de celui qui a si magistralement dit de lui-même : *Unus est magister vester, Christus*. Vous n'avez qu'un seul maître, c'est moi, le Christ.

CHAPITRE II.

La prescription divine.

« *Allez, prêchez.* » Ces paroles n'énoncent pas seulement une autorisation, elles renferment un ordre formel de Jésus-Christ. Aussi voyons-nous les Apôtres se croyant étroitement obligés par la parole de Notre-Seigneur. *Malheur à moi,* s'écrie S. Paul, *si je ne prêche pas.* Les princes des prêtres prétendent empêcher les Apôtres d'annoncer la parole divine, mais ceux-ci, si respectueux cependant de l'autorité légitimement constituée, refusent d'obtempérer à la défense qui leur est enjointe en faisant remarquer que Dieu doit être obéi de préférence aux hommes. Ils considèrent si bien l'apostolat comme l'un de leurs plus importants devoirs que pour ne pas le négliger, ils se déchargent sur les diacres d'une des œuvres les plus conformes à l'esprit de Jésus-Christ : la distribution des aumônes. *Nos orationi et ministerio verbi instantes erimus* (Act. VI, 4). Ils ne regardent pas ce devoir comme les concernant exclusivement, ils l'inculquent de la manière la plus instante à leurs disciples : *Testificor coram Deo et Jesu Christo qui judicaturus est vivos et mortuos, prædica verbum, insta opportune, importune, argue, obsecra, increpa in omni patientia et doctrina* (II Tim. IV) (1). On le voit, pour animer son disciple à l'accomplissement fidèle de la charge de la prédication, le grand Apôtre emploie les termes les plus énergiques, — il va jusqu'à en appeler au tribunal de Dieu et de Jésus-Christ, qui doit juger le monde.

Si en descendant le cours des siècles, nous prêtons

(1) Je t'en conjure devant Dieu et devant Jésus-Christ qui doit juger les vivants et les morts, prêche la parole, insiste en temps et hors de temps, reprends, censure, exhorte, en toute patience et en toute instruction.

l'oreille aux déclarations des Souverains Pontifes et des évêques, nous les voyons tous pénétrés de la grande responsabilité qui découle pour eux de l'exercice de l'apostolat. « La dispensation de la semence céleste nous a été confiée, écrit le pape Nicolas à l'empereur Michel, malheur à nous si nous ne la jetons pas, malheur à nous si nous gardons le silence, malheur à nous si après nous être chargés des fonctions du ministère, nous négligeons de prêcher la vérité divine, prêchée avant nous par les Apôtres » (cité par Hamon, *Traité de la prédication*, p. 28).

« L'Eglise du Christ, écrit à son tour le pape Léon XIII aux évêques d'Autriche, est la colonne et le fondement de la vérité. C'est pourquoi sa plus particulière fonction est de dissiper continuellement les ténèbres et de détruire les erreurs, d'apporter aux esprits des hommes une lumière toujours plus claire. Accomplir toutes ces choses est devenu notre œuvre et notre *devoir*, puisque le ministère suprême de l'Eglise nous a été conféré par l'investiture divine et qu'il nous est dit dans l'Apôtre S. Pierre : *Fortifie tes frères*. » Que de fois les Souverains Pontifes, quand ils ont eu de dures vérités à rappeler aux fidèles, ont d'abord et pour préparer les esprits fait ressortir le caractère sacré de l'obligation qui leur incombait de prêcher l'Evangile tel qu'il avait été annoncé par Notre-Seigneur. Même langage chez les évêques que Dieu a établis comme le Pape quoique d'une manière subordonnée à lui, pour gouverner l'Eglise de Jésus-Christ. Dans un sermon, S. Augustin se fait objecter par un donatiste : « Vous êtes importun, vous méconnaissez l'esprit de notre temps. » — « Je suis importun, répond-il, oui, je le suis, mais j'entends l'Apôtre qui me dit : Prêche la vérité ; insiste à temps, à contretemps. Qu'est-ce à dire *à temps*, qu'est-ce à dire *à contretemps ?* A temps pour ceux qui veulent bien

recevoir ta parole ; à contretemps, pour ceux qui n'en veulent pas. Donc je dois savoir être importun, je dois savoir être intempestif. Tu veux errer, tu veux périr : je ne le veux pas. Et si mes frères et moi nous avions le malheur de le vouloir, entends le blâme que nous adresserait le seul Juge que nous puissions redouter : « *Ce qui s'égarait, vous ne l'avez pas rappelé ; ce qui se perdait, vous n'avez pas été à sa poursuite.* » Puis-je craindre ton reproche plus que celui-là ? » — Au donatiste menaçant de le citer devant le tribunal civil, le S. Docteur oppose ces belles paroles : « Tous, nous serons cités devant le tribunal du Christ. Je ne redoute point ta citation, car tu ne peux pas renverser le tribunal du Christ pour y substituer le tribunal de Donat. Donc, tant que tu seras dans l'erreur, je te rappellerai, tant que tu courras à ta perte, je te poursuivrai. Veuille-le, ne le veuille pas, ainsi ferai-je. Et dussent toutes les ronces de la forêt me déchirer, je me glisserai à travers les sentiers les plus étroits, je battrai tous les buissons ; tant qu'il me restera la crainte de Dieu et un atome de force, je ne m'arrêterai pas, je crierai, je marcherai. Si mes poursuites te fatiguent, tu n'as qu'une ressource : cesse de t'égarer et de te perdre » (Serm. 46, n. 14). Tous les évêques catholiques vraiment dignes de ce nom ont parlé comme l'illustre Docteur que nous venons de citer. Tous ont imité son zèle, tous ont fait si bien de l'enseignement de la vérité l'une des principales charges de leur ministère que l'église où ils remplissaient les saintes fonctions s'appelait *cathédrale* (de cathedra, chaire).

Toutefois comme les évêques ne peuvent pas se multiplier dans chaque paroisse de leur diocèse pour prêcher, ils ont associé à leur sollicitude pastorale des prêtres qui ont véritablement charge d'âmes. Plusieurs conciles et en particulier celui de Trente (sessio v,

c. II, sess. XXII, c. XIII et sess. XXIV, c. VII) ont déclaré que pour ces prêtres il y avait obligation même grave d'annoncer la parole de Dieu. C'est aussi le sentiment de tous les théologiens. Ils sont tous d'avis que si un prêtre chargé d'une paroisse reste un temps notable sans annoncer par lui-même ou par des prêtres capables la parole sainte aux fidèles confiés à sa garde, il se rend gravement coupable, en d'autres termes charge sa conscience d'un péché mortel. C'est avec ce sérieux que l'Eglise a de tout temps interprété la parole de Jésus-Christ. *Euntes docete : Allez et enseignez.*

Mais pourquoi, est-on tout naturellement amené à demander, pourquoi de la part de Notre-Seigneur un ordre si strict, si sévère ? C'est que la propagation et la conservation de la religion chrétienne elle-même dépendent de l'apostolat. *Fides ex auditu*, dit S. Paul. La foi vient de l'ouïe. Mais *quomodo audient sine prædicante ?* Comment entendra-t-on si on ne prêche pas ? En dehors de la prédication orale on ne peut concevoir d'autre moyen de transmettre la doctrine que l'écriture. Mais combien ne lisent pas, ne savent pas lire, même aujourd'hui où grâce à l'imprimerie, la lecture est une chose si facile ! Quant aux siècles qui ont précédé la découverte de l'imprimerie, la lecture y était une science à laquelle beaucoup restaient toute leur vie étrangers. D'autre part les écrits étaient relativement rares et coûtaient cher. De ce chef donc déjà l'écriture était un moyen peu apte d'évangélisation, elle ne pouvait convenir pour répandre une religion nécessaire à tous, aux petits aussi bien qu'aux grands, aux pauvres aussi bien qu'aux riches, aux ignorants aussi bien qu'aux savants, aux esclaves, aux travailleurs condamnés à un travail incessant aussi bien qu'aux citoyens disposant de nombreux et longs loisirs.

De plus l'écriture est une lettre morte, qui ne peut

s'expliquer ni se défendre elle-même. La *Sainte Ecriture* en particulier, que les protestants considèrent comme l'unique règle de foi, est obscure en beaucoup d'endroits. S. Pierre lui-même avoue que les épîtres de S. Paul sont loin d'être toujours claires : il y a là, dit-il, plusieurs choses difficiles à comprendre. D'ailleurs il suffit de prendre la Bible en main pour s'apercevoir aussitôt que le sens se dérobe quelquefois derrière de voiles épais. Tantôt ce sont des idiotismes propres aux langues anciennes et orientales, tantôt ce sont des allusions à des faits historiques inconnus, tantôt encore c'est le caractère prophétique de certains passages qui jettent l'esprit du lecteur dans des incertitudes inextricables. Veut-on toucher du doigt l'inefficacité de la seule Ecriture pour conduire les hommes à la foi, qu'on voie les protestants. Que n'ont-ils pas lu dans la Bible ? Luther y a vu qu'un homme pieux pèche même dans toutes ses bonnes œuvres et Melanchthon que le péché d'un homme justifié ne doit pas être regardé comme tel et que tout prince a le droit d'introduire la polygamie dans ses Etats ; Amsdorf y a lu que les bonnes œuvres sont nuisibles au salut et Calvin que Dieu est l'auteur aussi bien du mal que du bien ; les familistes se sont prévalus du texte sacré pour prétendre qu'il est bon de persévérer dans le péché afin de faire surabonder la grâce et les Antinomiens ainsi que les Méthodistes pour dire que l'adultère, le meurtre et l'inceste rendent plus saint sur la terre et plus heureux dans le ciel. La parole de S. Paul aux Galates (III, 20) « *Le médiateur n'est pas (médiateur) d'un seul, mais Dieu est un seul,* » a été chez les protestants l'objet de 150 interprétations différentes ; la parole de Jésus-Christ : *Ceci est mon corps,* quelque simple qu'elle paraisse, a été interprétée par eux de 200 façons différentes. Que dirai-je encore ? Le protestantisme n'est d'un bout à l'autre

qu'un pêle-mêle d'opinions qui se contredisent et se détruisent les unes les autres et chacun prétend avoir raison, parce qu'il se flatte de comprendre le vrai sens de l'Ecriture. A côté de l'Ecriture, il y a la tradition, mais *en tant que celle-ci est distincte de l'Apostolat de la parole,* en d'autres termes en tant qu'elle est renfermée dans des livres, tels que les écrits des SS. Pères, les ouvrages liturgiques, etc.... elle est moins encore que l'Ecriture un instrument apte d'instruction religieuse. L'Ecriture est un ouvrage unique, les monuments de la Tradition sont innombrables ; — l'Ecriture est un livre divin, tout y vient de Dieu, dans les monuments de la Tradition, l'humain vient sans cesse se mêler au divin. A côté des doctrines qui font vraiment partie de la Tradition, vous trouvez dans les écrits des SS. Pères des opinions personnelles, quelquefois singulières et reconnues erronées dans la suite des temps. *Euntes docete.* Il nous faut des hommes autorisés qui viennent nous dire : Voici ce qu'il faut croire, voici ce qu'il faut rejeter, telle pratique est de précepte, telle autre n'est que de conseil, telle autre encore est même absolument défendue. Il nous faut des hommes qui de la part de Dieu se lèvent au milieu de la mêlée des opinions divergentes et décident avec autorité : Vous, gardez le silence, vous versez dans l'erreur ; — vous, prenez garde, votre sentiment est téméraire. Il nous faut *toujours* de tels hommes au milieu de nous, afin que leur parole nous éclaire quand les ténèbres de l'oubli descendent sur notre intelligence, nous rassure quand le pénible doute envahit notre cœur, nous ramène quand quelque apôtre du mensonge est parvenu à surprendre notre simplicité.

A l'obligation que les Apôtres et leurs successeurs ont, de par la volonté de Jésus-Christ, de prêcher, correspond chez les hommes le devoir de les écouter et d'accepter leur prédication. Cette corrélation est

évidente. Si on ne la présuppose, il ne reste qu'à dire que Jésus-Christ a agi d'une manière peu digne de sa sagesse en plaçant sur les épaules de ses Apôtres le fardeau de l'enseignement religieux. L'obligation pour les hommes de recevoir la parole de l'Eglise se déduit aussi de la nature du programme tracé par Jésus-Christ à ses apôtres. *Enseignez à pratiquer,* dit Notre-Seigneur, *tout ce que je vous ai commandé.* La prédication apostolique n'est donc pas destinée à se mouvoir dans la spéculation, elle tend essentiellement à la pratique, non pas à une pratique facultative mais strictement obligatoire, liant les consciences. Cependant cette pratique elle-même est fondée sur le dogme et l'accomplissement de ce que Jésus-Christ *a commandé,* ne se conçoit pas sans la foi à ce qu'il a enseigné. Que si après les deux réflexions que nous venons de faire un doute pouvait subsister, il disparaîtrait en présence de la déclaration expresse du divin Maître : « Celui qui croit sera sauvé, celui qui ne croit pas sera condamné. » Evidemment cette parole doit être bien comprise. « Celui qui croit sera sauvé, » pourvu bien entendu qu'il ne se contente pas d'une foi morte, mais traduise sa foi en actes, en d'autres termes, conforme toute sa conduite et tous les détails de sa conduite aux enseignements, aux maximes, aux intentions de la foi. Celui qui ne croit pas sera condamné, c'est-à-dire celui qui par sa faute n'embrasse pas la foi chrétienne, catholique tout entière, celui qui volontairement, par négligence, par orgueil, par sensualité ou pour n'importe quel motif inavouable n'arrive pas à la foi ou la perd, celui-là sera livré par la justice divine à des châtiments éternels.

Difficilement, avouons-le, Notre-Seigneur aurait pu formuler en termes plus explicites et plus forts, l'obligation de la foi. On le voit à sa manière de s'exprimer, il s'agit ici d'un point capital, ou plutôt d'un élément

essentiel de l'ordre de salut nouveau et plus parfait qu'il est venu inaugurer sur la terre. Jésus-Christ est venu ouvrir toute grande la porte qui donne accès à l'ordre surnaturel. C'est par la foi qu'on franchit le seuil de cette porte. Sans elle, la religion n'est que naturelle et ne s'élève pas au-delà de la simple honnêteté. Or, le ciel qui est une destinée surnaturelle, attendu qu'il est la vue intuitive de Dieu, ne saurait être la récompense de vertus simplement naturelles. Puisque la destinée surnaturelle du ciel doit être *méritée,* il faut bien qu'il y ait une proportion entre elle et l'âme ; celle-ci ne peut que par des actes surnaturels s'élever par voie de mérite à sa fin surnaturelle. La foi est le premier de ces actes. Sans cette vertu, le christianisme est un livre scellé, une énigme indéchiffrable. Refuser de croire sous prétexte que la seule honnêteté suffit, c'est tourner le dos à Jésus-Christ et par conséquent à Dieu puisqu'en Jésus-Christ la divinité et l'humanité sont inséparables.

Jésus-Christ veut donc qu'on ajoute foi à la prédication des Apôtres. Qu'on ne s'imagine pas pour cela qu'il rende notre salut dépendant des opinions variables et sujettes à caution de simples hommes, nos semblables. Nullement, la prédication de l'Eglise ne sera jamais que l'écho fidèle de sa parole à lui, en sorte qu'écouter l'Eglise, c'est écouter Jésus-Christ lui-même. Mais quel gage avons-nous de cette identité entre les enseignements des supérieurs ecclésiastiques et ceux du divin Maître. Nous faut-il, pour nous en assurer, procéder en présence de chaque vérité proposée par l'Eglise à notre croyance, à un minutieux travail de confrontation entre cette doctrine et les paroles de Jésus-Christ contenues dans l'Evangile ? Mais tous les enseignements de Notre-Seigneur ne sont pas écrits, et puis cette voie serait longue et surtout pleine de dangers. Après tout, l'esprit indi-

viduel de chaque homme serait le juge de ce qu'il faut croire ou rejeter ; ce serait la porte ouverte à toutes les incertitudes dont souffre et meurt le protestantisme. Notre-Seigneur nous a donc lui-même frayé une voie beaucoup plus courte, plus facile et plus sûre. Laquelle ? Nous allons le voir dans le chapitre suivant.

CHAPITRE III.

La promesse divine.

Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles. Il pourrait sembler à première vue qu'en parlant ainsi, Notre-Seigneur n'a eu en vue que de soutenir le courage de ses Apôtres. Il venait de leur imposer une charge difficile. Une autre fois il leur avait dit : *Je vous envoie comme des agneaux parmi les loups* (Luc. x, 3). Réprésentons-nous sensiblement la scène qui se déroula sur la montagne où Jésus-Christ se trouva avec ses disciples quand il les investit de leurs pouvoirs apostoliques. Un sentiment d'effroi s'empara sans doute de leur cœur. Une crainte semblable à celle qui envahit l'âme d'un Moïse, ou celle d'un Jérémie quand ces hommes de Dieu furent chargés des messages du ciel, une crainte plus grande encore pénétra dans l'âme des Apôtres. A quoi pensez-vous, Seigneur, dirent-ils au fond du cœur, oubliez-vous combien nous avons toujours été faibles, timides ? Quoi ! prêcher à toute créature, même à des barbares inaccessibles à tout sentiment humain, même à des tyrans altérés de sang, même à des savants enorgueillis par leur vaine science. Non, ce poids est trop accablant pour nos débiles épaules. Ce fardeau nous écraserait. Le Fils de Dieu met à néant cette objection et de même qu'il avait promis son assistance providentielle et toute

particulière à Moïse et aux anciens prophètes, il la promet à ses Apôtres. Ne craignez pas, semble-t-il dire, je suis avec vous. Je vous protège de mon bras comme d'un bouclier. Rien ne vous arrivera que je ne veuille ou ne permette. Au moment de la persécution, je vous fortifierai, vous ne serez pas insensibles, mais vous vous sentirez remplis de la vertu d'en Haut.

Tout cela se trouve sans doute dans la parole de Jésus-Christ : *Je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles,* — mais il s'y trouve encore quelque chose de plus, à savoir une promesse formelle d'infaillibilité. Ce qui nous oblige de le croire, c'est d'abord l'idée que nous devons avoir de la sagesse de Notre-Seigneur dont nous avons prouvé surabondamment la divinité. Dieu ne fait rien à demi. Il agit toujours avec nombre, poids et mesure. Il est la sagesse même : Il atteint d'une extrémité à l'autre fortement et dispose tout suavement. Il n'impose jamais une charge sans accorder en même temps la grâce de bien s'en acquitter. A l'Eglise, Notre-Seigneur a imposé le devoir d'enseigner la vérité et de ne proposer à la foi des hommes que ce qu'Il a Lui-même révélé. Qui ne voit qu'en portant ce commandement, Il s'est engagé à en rendre l'accomplissement possible, en accordant à l'Eglise cette assistance particulière qui seule peut la préserver de toute possibilité d'erreur. Si, en effet, Jésus-Christ abandonnait l'Eglise à elle-même, comme celle-ci ne serait plus qu'une association tout humaine, elle pourrait faillir, elle faillirait sans doute de temps en temps ; au lieu d'être une maîtresse de la vérité, elle deviendrait une propagatrice de l'erreur ; au lieu d'éclairer ses enfants, elle les laisserait ou les jetterait dans d'impénétrables ténèbres. En tout cas, les fidèles n'auraient pas une assez grande assurance de la vérité des enseignements qui

leur sont proposés. La foi qui exclut tout doute et toute hésitation serait impossible.

A priori donc, il nous est permis d'affirmer que l'assistance promise par Notre-Seigneur à son Eglise renferme une promesse d'infaillibilité, mais l'examen du texte lui-même ne nous en convainc pas moins. Il est évident en effet que la promesse de l'assistance spéciale faite aux Apôtres est mise par Notre-Seigneur lui-même en connexion intime, d'une part avec l'universalité de puissance qui lui a été donnée par son Père, d'autre part avec le caractère d'autorité que les Apôtres devront imprimer à leur prédication. Or, je le demande, Jésus-Christ accompagnerait-il ses disciples du secours de sa toute-puissance, si ce secours ne s'étendait à leur intelligence, en d'autres termes s'il n'avait pour effet d'assurer à leur esprit la possession entière de la vérité — et surtout les Apôtres auraient-ils le droit d'imposer leur enseignement aux fidèles par voie d'autorité et comme condition de salut, si leur propre intelligence n'était absolument à l'abri de toute possibilité d'erreur ? D'ailleurs, nous savons par tant d'autres passages de la Sainte Ecriture où Dieu s'est servi à peu près des mêmes termes, que toujours ils ont signifié une assistance si extraordinaire, si spéciale qu'elle assurait l'heureuse issue de l'œuvre commandée. Par exemple, à Moïse, Dieu ordonna de faire sortir le peuple israélite de la servitude d'Egypte : *Je serai avec vous,* ajoute-t-il, et nous savons au milieu de combien de merveilles le législateur d'Israël sauva les juifs de la tyrannie des Pharaons. A Josué, Dieu commanda d'introduire les Israélites dans la Terre promise : *Soyez fort et courageux,* lui dit-il, *je serai avec vous* et quelque temps après, escorté de prodiges, Josué se rendit maître de la Palestine et la partagea entre les tribus. Et voici qu'au jour de son ascension, Dieu fait homme dit aux Apôtres : *Allez,*

prêchez, je serai avec vous. Ne s'agit-il pas ici d'une œuvre bien plus importante que les deux précédentes, d'une œuvre dont l'heureuse issue est bien plus impérieusement réclamée par la sagesse et la bonté de Dieu ? Mais cette œuvre aurait-elle pu réussir si l'assistance divine n'avait été jusqu'à rendre les Apôtres infaillibles ? Une prédication qui peut se mêler d'erreurs, qui à cause de la faillibilité de ceux qui en sont chargés se heurte à des défiances sans cesse renaissantes, quel triomphe peut-elle remporter, quelle efficacité peut-elle avoir, de combien de maux ne porte-t-elle pas plutôt en elle-même le germe ? D'ailleurs, et cette considération doit engendrer la certitude dans l'esprit le plus revêche à se rendre, la promesse faite par Notre-Seigneur à la fin de sa vie glorieuse est admirablement éclairée et soutenue par une parole qu'il prononça dans le discours qui suivit la Cène. *Je prierai le Père,* dit-il alors, *et il vous donnera un autre Paraclet afin qu'il demeure toujours avec vous — l'Esprit de* VÉRITÉ *que le monde ne peut recevoir — mais vous le connaîtrez parce qu'il restera auprès de vous et sera en vous. Le Saint-Esprit consolateur que le Père enverra en mon nom, il vous enseignera toutes choses et vous suggérera tout ce que j'ai dit* (Joan. XIV, 16-17, 26). Ces paroles sont si claires qu'elles peuvent se passer de tout commentaire. Notre-Seigneur promet aux Apôtres l'Esprit de vérité, c'est-à-dire le Saint-Esprit qui est la vérité même, la vérité substantielle et infinie ; cet Esprit sera avec eux, en eux, il leur enseignera et leur suggérera tout ce qu'ils doivent prêcher. N'est-ce pas dire en termes équivalents : Vous êtes infaillibles ? Conçoit-on qu'un homme se trompe quand l'Esprit de vérité lui-même l'inspire et parle par sa bouche ?

Aussi les Apôtres forts de la promesse de leur divin Maître se considérèrent-ils comme identifiés avec le Saint-Esprit et incapables d'errer. Au concile de Jé-

rusalem, au moment de s'acquitter d'une fonction ordinaire de leur charge pastorale, ils dirent : *Visum est Spiritui Sancto et nobis, nihil ultra imponere vobis oneris quam hæc necessaria :* Il a semblé bon au Saint-Esprit et à nous, de ne pas vous imposer de charge au-delà de ces choses nécessaires (Act. xv, 28). D'ailleurs comment eussent-ils pu exiger de la part des fidèles une obéissance absolue à l'égard de leurs enseignements, s'ils n'avaient eu intimement conscience de proposer une doctrine entièrement exempte d'erreur ?

Mais qu'on veuille bien le remarquer, la promesse faite par Notre-Seigneur aux Apôtres ne regardait pas seulement leur personne, elle concernait aussi leurs successeurs et ceux-ci ne sauraient être que les évêques unis au Souverain-Pontife. Dès les premiers temps en effet nous voyons les SS. Pères, S. Ignace, S. Irénée et d'autres, affirmer l'autorité sacrée des évêques, l'obligation même pour les prêtres de leur obéir et de se tenir unis à eux, s'ils veulent se maintenir dans la vérité et opérer leur salut. L'infaillibilité accordée par Notre-Seigneur au collège apostolique a donc découlé de celui-ci dans le corps épiscopal uni à son chef naturel, le Souverain-Pontife. Le corps épiscopal, soit que ses membres se réunissent solennellement, soit qu'ils enseignent disséminés par le monde, voilà l'Eglise enseignante dont S. Paul dit qu'elle est la colonne et le fondement de la vérité. La conduite qu'il a tenue en mille circonstances depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, montre qu'il n'a jamais douté de la possession de cet excellent privilège. Tantôt nous l'entendons exprimer la conviction que le Saint-Esprit est avec lui et ensuite de cette conviction affirmer avec une assurance sans égale : *Definimus in omni certitudine* (Nous définissons en toute certitude) (conc. Nic. II). Tantôt nous le voyons excommunier les hérétiques, c'est-à-dire ces hommes

orgueilleux qui refusent obstinément de se soumettre à ses définitions et par ce refus deviennent à ses yeux les victimes de l'erreur et par conséquent de l'esprit des ténèbres.

Sans doute, en parlant comme je le fais ici, je n'ai pas l'intention de prouver purement et simplement l'infaillibilité de l'Eglise par ses propres déclarations. Ce serait un cercle vicieux évident, mais je me demande ou plutôt je pense avec raison : si l'Eglise en s'attribuant l'infaillibilité et en déduisant de cette conviction toutes les conséquences qu'elle renferme, telles que condamnation de ceux qui ne pensent pas comme elle, injonction de croire ce qu'elle propose, si, dis-je, en un point aussi fondamental, l'Eglise faisait erreur, Dieu pourrait-il l'approuver par des miracles comme il le fait sans cesse, pourrait-il par ces miracles, la désigner à tous les regards comme celle dans laquelle il a mis toutes ses complaisances et sembler dire à tous les hommes : Ecoutez-la : *ipsam audite ?*

Toutefois n'y aurait-il que l'Eglise enseignante considérée dans son ensemble qui jouisse de la prérogative de l'infaillibilité en matière de foi ou de mœurs ? D'aucuns l'ont pensé et on se rappelle encore les clameurs indignées que certains catholiques, très peu catholiques en cela, poussèrent à l'occasion du concile du Vatican, quand ils virent ce concile résolu à proclamer l'infaillibilité du Souverain-Pontife. Si ces catholiques avaient été au moins conséquents avec eux-mêmes, ils se seraient inclinés devant la définition d'une assemblée infaillible de leur propre aveu ; mais même abstraction faite de cette définition, la simple inspection des paroles de Notre-Seigneur nous oblige d'avouer que l'infaillibilité ne réside pas exclusivement dans toute l'universalité de l'Eglise enseignante, mais qu'elle est encore concentrée dans la personne du chef visible de cette Eglise, bien entendu

quand il parle en qualité de pasteur suprême et qu'il a l'intention de définir un point ayant rapport à la foi ou aux mœurs. Au chapitre 16e de S. Matthieu Jésus-Christ fait cette déclaration solennelle : *Les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle,* c'est-à-dire contre l'Eglise. Celle-ci est indestructible, indéfectible. Mais pourquoi l'est-elle ? Notre-Seigneur vient de le dire : *Vous êtes Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise* (Matth. XVI, 18). N'est-ce pas cela promettre implicitement l'infaillibilité à S. Pierre et à ses successeurs ? Ce qui en effet constitue la raison d'être, l'essence et par conséquent la fixité de l'Eglise, c'est la possession de la vérité. Mais quel moyen de bâtir un édifice inébranlable sur une base chancelante, une Eglise indéfectible sur une pierre angulaire faillible ? S'imagine-t-on Jésus-Christ bâtissant sa maison qu'il veut éternelle, sur le sable mouvant ou la terre légère, à l'imitation de cet homme insensé dont lui-même a condamné la conduite dans l'Evangile ? La même conclusion se dégage des paroles que Notre-Seigneur ajoute aussitôt : *Quodcumque ligaveris super terram, erit ligatum et in cælis, quodcumque solveris super terram, erit solutum et in cælis* (Ce que vous lierez sur la terre, sera lié dans le ciel, ce que vous délierez sur la terre, sera délié dans le ciel) (Matth. XVI, 19). L'objet de cette puissance de lier et de délier ne serait-il que la *vie* surnaturelle ? Non, il n'existe aucune raison d'exclure la définition de la vérité du domaine juridictionnel du chef du collège apostolique. A S. Pierre il appartient de définir, de condamner indépendamment des autres Apôtres. Ses définitions ou condamnations ont à elles seules pleine valeur devant Dieu, cela réaliserait-il si elles n'étaient infaillibles ?

Pasce oves meas, paissez mes brebis (Joan. XXI, 17), dit encore Notre-Seigneur à S. Pierre. Qu'est-ce que paître ? C'est évangéliser, dit S. Bernard. *Pascere evan-*

gelizare est ; c'est à S. Pierre de désigner les pâturages de la saine doctrine, de donner aux brebis et aux agneaux la pure nourriture de l'Evangile. Ne faut-il donc pas qu'il sache discerner avec une pleine certitude entre pâturage et pâturage ? S'il pouvait errer, ne serait-ce pas plutôt les brebis qui devraient paître le pasteur que le pasteur qui paîtrait les brebis ?

Mais il existe une parole de Notre-Seigneur à S. Pierre, plus claire, plus expressive que toutes les autres, ou du moins se rapportant plus directement que les autres à la matière qui nous occupe en ce moment. Notre-Seigneur vient de célébrer la dernière Cène, il adresse à ses Apôtres ses suprêmes recommandations. Il leur annonce les assauts préparés par l'enfer contre eux : *ecce Satanas expetivit vos ut cribraret sicut triticum* (Voici que Satan a demandé de vous cribler comme on crible le froment) ; puis tout à coup laissant les Apôtres il restreint le discours au seul Simon Pierre. *J'ai prié pour toi,* dit-il, *afin que ta foi ne défaille point, et* CONVERSUS *confirme tes frères* (Luc. XXII, 32). Quel que soit le sens qu'on attribue au mot : *conversus,* qu'on le traduise par : à ton tour, c'est-à-dire après avoir été confirmé toi-même, ou qu'on traduise : après t'être relevé de ta chute (le triple reniement), — confirme tes frères, il reste vrai que Notre-Seigneur promet par ces paroles de demander et par conséquent d'obtenir pour S. Pierre le don de *l'inerrance dans la foi* et lui impose la charge de confirmer ses frères, les autres Apôtres. Il est impossible de trouver un autre sens à ces paroles de Notre-Seigneur. Comme le dit très bien S. Alphonse, si la foi de Pierre dépendait de la direction du concile, ce ne serait pas Pierre qui affermirait ses frères, mais il serait lui-même affermi par eux (*du Pape et du Concile,* p. 149): Il est évident aussi que la prière faite par Notre-Seigneur pour S. Pierre et l'exhortation y jointe n'ont pas eu

ce seul Apôtre pour objet mais bien tous les successeurs du prince des Apôtres ; il en est de cette parole comme de toutes celles que nous avons analysées dans ce chapitre. Elle a été adressée à S. Pierre en tant que celui-ci fut chef de l'Eglise. Or, en cette qualité, il a été depuis sa mort remplacé par les Souverains-Pontifes. Ce qui a été dit pour lui, est donc vrai pour ceux-ci, — d'autant plus que les circonstances qui ont motivé la parole de Jésus-Christ n'ont pas varié depuis S. Pierre et resteront les mêmes aussi longtemps que le monde subsistera. Satan aujourd'hui, aussi bien que du temps de Notre-Seigneur, ne demande que de cribler l'Eglise comme on crible le froment, aujourd'hui, aussi activement qu'alors, cet esprit de mensonge s'applique par lui-même et par ses suppôts à induire les âmes en erreur. Dans les moments difficiles, critiques, où l'Eglise entière ne peut facilement se réunir et se concerter, et où cependant une solution prompte et claire s'impose, il faut qu'à la tête de la chrétienté se trouve quelqu'un qui puisse avec autorité confirmer ses frères, rassurer les esprits inquiets et imprimer une direction sûre à la barque de l'Eglise : *confirma fratres tuos*. Quand en 1870, le Concile du Vatican définit solennellement la vérité de l'infaillibilité pontificale que nous venons de voir si clairement exprimée dans les Evangiles, les protestants et quelques catholiques mûrs pour l'apostasie crièrent à la nouveauté. Si à la bonne foi ils avaient joint la connaissance de l'histoire, ils n'auraient certainement pas articulé un semblable reproche contre l'assemblée conciliaire. A chaque époque de son existence, l'Eglise a été intimement persuadée de l'infaillibilité pontificale, et cette persuasion, elle l'a cent fois exprimée, tantôt par l'organe de ses conciles, tantôt par celui de ses plus illustres Docteurs. Si je voulais citer tous les textes relatifs à cette ma-

tière, je n'en finirais pas ; que le lecteur me permette cependant de mettre sous ses yeux quelques courtes indications. Quand, au concile œcuménique de Chalcédoine (451), on eut donné lecture de la lettre de S. Léon, les Pères s'écrièrent d'une voix : « Nous croyons tous ainsi ; anathème à qui ne croit pas de même ! C'est Pierre qui a parlé de la sorte par la bouche de Léon. » Les Pères du 2e concile de Constantinople (553) déclarèrent : « Nous suivons le Siège apostolique, nous recevons à notre communion ceux avec qui il communique et nous condamnons ceux qu'il condamne.. » Les Pères du quatrième concile de Constantinople (869) appellent le pape Nicolas « *l'organe du Saint-Esprit* » et adoptent la sentence de ce pape, sentence, disent-ils, qu'il ne leur est pas permis de changer. Les déclarations si simples des conciles, les plus savants Pères de l'Eglise les ont renouvelées en les revêtant des charmes d'un style aussi poétique qu'éloquent. Dans une lettre à S. Damase, S. Jérôme réclame de ce pape une décision sur la question de savoir si l'on doit admettre une ou trois hypostases dans la Sainte Trinité. « Je sollicite, dit-il, comme brebis l'appui du Pasteur ; c'est au successeur du Pêcheur que je m'adresse.... Je sais que sur cette pierre l'Eglise a été bâtie. Je ne connais point Vital, je repousse Mélèce, je méconnais Paulin. Quiconque n'amasse point avec vous, dissipe » (Ep. 14, édit. bén.). S. Athanase salue le Souverain-Pontife en ces termes élevés : « Vous êtes le destructeur des hérésies sacrilèges et de tous ceux qui attaquent et infestent l'Eglise, vous êtes Prince, Docteur et Chef quant à la doctrine orthodoxe et à la foi inaltérable » (Ep. ad. Felic pap.). Mais pourquoi citer des passages plus nombreux ? N'avons-nous pas pour nous l'autorité de S. Bernard qui affirme que la prérogative de l'infaillibilité pontificale est démontrée par la tra-

dition *constante* et *permanente* des SS. Pères. Plus tard des Docteurs de l'Eglise, en particulier S. François de Sales dans son livre des *controverses*, et S. Alphonse dans ses traités sur le Souverain-Pontife, ont défendu *ex professo* et longuement le privilège de l'infaillibilité du Pape. Ici revient la considération que nous avons faite tantôt. Peut-on croire que Dieu approuverait l'Eglise par de nombreux et éclatants miracles, si elle enseignait l'erreur et revendiquait pour son chef une prérogative qui ne lui appartiendrait pas en réalité ? Mais, dit-on, à quoi servent les citations de paroles empruntées aux conciles et aux ouvrages des SS. Pères, quand les faits tiennent un langage différent ? Des Papes ont erré ; Libère, Vigile, Honorius I, Paul V, Urbain VIII ont enseigné des doctrines reconnues fausses par tous les catholiques : l'infaillibilité pontificale n'est donc qu'une chimère.

De nombreux auteurs ont répondu victorieusement à cette objection : communiquons ici le résumé de leur argumentation.

Mais avant tout, faisons une remarque de principe. Pour que l'infaillibilité soit engagée, il est nécessaire 1) qu'il s'agisse d'une question de foi ou de mœurs, 2) que le Pape parle *ex cathedra*, c'est-à-dire comme chef de l'Eglise avec l'intention de définir un dogme devant être cru par tous les fidèles sous peine d'hérésie et de faute grave, 3) que la définition soit libre et non arrachée par force ou par contrainte. A la lumière de ces règles, examinons brièvement les faits sur lesquels s'appuient les adversaires de l'Eglise.

Le pape Libère vécut au 4e siècle et gouverna l'Eglise depuis 352 jusqu'à l'an 366. Vers ce temps, l'hérésie arienne qui niait la consubstantialité du Père et du Verbe et par suite la divinité de Jésus-Christ, faisait d'affreux ravages dans tout l'Orient et même en Occident. L'empereur Constance, lui-même ardent

arien, s'appliquait plus à propager l'erreur qu'à administrer ses Etats. Croyant avec raison que l'un des principaux obstacles à la propagation de l'hérésie était la fermeté du Pape, il s'empara de celui-ci et le fit traîner en exil. Ce fut, disent les adversaires de l'infaillibilité pontificale, pour recouvrer sa liberté que Libère désavoua S. Athanase, le valeureux champion de la divinité de Jésus-Christ et souscrivit la formule arienne de Sirmium. Pour ce qui est de la condamnation de S. Athanase par Libère, il est reconnu aujourd'hui, même par de savants protestants, qu'elle n'a jamais existé que dans l'imagination de quelques faussaires de l'histoire ; la lettre qui contient cette condamnation est supposée, chose d'autant moins étonnante que les ariens ne se firent jamais scrupule de mentir, de falsifier et d'interpoler. Quant à la souscription de la formule de Sirmium, elle est au moins incertaine, de l'aveu de tous les critiques actuels ; les meilleurs historiens du 5e siècle, Socrate, Théodoret, Sulpice Sévère n'en ont aucune connaissance et assignent de tout autres raisons à la mise en liberté de Libère. Il faut savoir d'ailleurs qu'il n'y eut pas seulement une, mais trois ou même quatre formules de Sirmium, dont la seconde seulement était formellement hérétique, alors que les autres étaient tout au plus incomplètes en ce qu'elles ne contenaient pas le mot : *consubstantiel.* Or l'historien Sozomène rapporte (l. IV, c. 15) que Libère, bien loin d'approuver la deuxième formule de Sirmium, la condamna plutôt résolument et catégoriquement. Enfin parvînt-on même à prouver que Libère souscrivit la deuxième formule, il ne s'en suivrait rien contre l'infaillibilité, attendu que celle-ci présuppose toujours la pleine liberté du vicaire de Jésus-Christ, liberté qui dans la circonstance dont il s'agit fut entravée de la manière la plus violente.

Au pape Vigile (540-555) les adversaires de l'infaillibilité pontificale reprochent d'avoir varié dans la question des trois-chapitres. Par ce terme on entendait au 6e siècle les ouvrages de Théodore de Mopsueste, quelques écrits de Théodoret de Cyr et une lettre d'Ibas d'Edesse. Ces écrits étaient favorables au nestorianisme et par conséquent un objet de haine pour les Monophysites qui défendaient une hérésie diamétralement opposée à celle des Nestoriens. Aussi quoique les trois-chapitres ne présentassent plus aucun danger attendu que Théodore de Mopsueste était mort depuis un siècle et que Théodoret et Ibas s'étaient rétractés au concile de Chalcédoine, les Monophysites s'obstinèrent à en réclamer la condamnation formelle, condamnation que le concile général de Chalcédoine avait cru opportun de ne pas prononcer. L'empereur-théologien Justinien, pour amener une réconciliation entre les Monophysites et les catholiques, publia en 544 un édit dogmatique dans lequel il condamna explicitement les trois-chapitres. Il voulut que le pape Vigile fît la même chose. Il le fit donc venir à Constantinople et le pressa si bien et si fort qu'il l'amena à prononcer à son tour la condamnation en question. Toutefois le Pape accompagna cette condamnation de la clause qu'en agissant, comme il le faisait, il n'avait aucunement l'intention de nuire à l'autorité du concile de Chalcédoine. La conduite du Pape exaspéra les Occidentaux, elle leur parut malgré la restriction formelle ajoutée par Vigile, une sorte de blâme infligé à un concile œcuménique ; d'autre part ils ne connaissaient sans doute pas assez bien le contenu des écrits condamnés. L'exaspération prit de telles proportions qu'on put avec raison craindre un schisme. Pour prévenir ce malheur, Vigile retira sa première condamnation, ou plutôt la réduisit au rejet de 60 propositions extraites des écrits de Théodore.

Là-dessus grande fureur de l'empereur qui s'oublia jusqu'à bannir le Pape et à l'accabler des plus mauvais traitements et en même temps le pressa de renouveler sa condamnation. Le Souverain-Pontife finit par céder aux injonctions du monarque et condamna une seconde fois les fameux trois-chapîtres. On voit par cet exposé impartial des événements que Vigile n'erra pas un seul instant dans la foi. Il condamna les trois-chapîtres comme infectés d'hérésie ; ce caractère hérétique n'était que trop réel. Il reprit la condamnation, non qu'il changeât de sentiment quant au contenu des écrits erronés, mais parce qu'il croyait devoir s'abstenir de prononcer une condamnation, superflue au point de vue de la conservation de la foi. Il croyait devoir s'en abstenir parce qu'en cas de maintien de la condamnation, un schisme était à craindre en Occident. Il renouvela la condamnation parce qu'il fallait apaiser un puissant empereur et pacifier l'Orient dans la mesure du possible. Peut-être aussi le dernier parti auquel le Pape s'arrêta fut-il influencé par les tourments et les avanies auxquels on le soumit. Somme toute, le cas de Vigile a si peu de connexion avec la question de l'infaillibilité pontificale que certains auteurs, même en traitant *ex professo* ce sujet, ne font plus mention de l'objection à laquelle il a donné lieu.

La conduite d'Honorius I (625-638) se trouve dans un rapport plus étroit avec la question de l'infaillibilité. On a reproché à ce Pape de s'être prononcé deux fois en faveur de l'hérésie monothélite. Voyons ce qui en fut. D'après la doctrine catholique, il faut distinguer en Jésus-Christ deux volontés, l'une divine, l'autre humaine et admettre une parfaite subordination de celle-ci à celle-là. Or, au 7e siècle, l'Orient fut troublé par des hérétiques nommés Monothélites qui prétendirent qu'il n'y a qu'une volonté en Notre-Seigneur. L'empereur Héraclius, voulant les réconcilier

avec les catholiques, composa, sur le conseil du rusé Sergius, patriarche de Constantinople, un édit dogmatique où était exprimée la doctrine des Monothélites. Toutefois les termes étaient équivoques ; on pouvait les entendre dans le sens d'une unité physique de volonté (c'était l'enseignement des hérétiques), ou dans celui d'une simple unité morale, provenant de la complète subordination d'une volonté à l'autre (c'était l'enseignement de l'Eglise). Dès que le fameux édit eut été rédigé, Héraclius et le patriarche Sergius eurent à cœur de le faire souscrire ou approuver par tout le monde et en premier lieu par le Souverain-Pontife qui était alors Honorius I. Celui-ci, à qui la toute récente hérésie n'était probablement pas connue et qui en tout cas ne soupçonnait pas les intrigues de Sergius, écrivit en toute simplicité à celui-ci que l'expression : *unité de volonté en Jésus-Christ* n'avait rien que d'orthodoxe ; dans une seconde lettre, il ajouta qu'il fallait se contenter de confesser en Jésus-Christ deux natures et s'abstenir d'employer les expressions : un ou deux modes d'opérer en Notre-Seigneur. Ces deux lettres mirent le patriarche monothélite dans une grande joie ; il alla proclamant partout que le Souverain-Pontife lui donnait gain de cause, et quand au concile œcuménique de Constantinople, tenu en 680-681, l'hérésie monothélite eut été condamnée, les évêques hérétiques s'écrièrent que l'anathème prononcé par les évêques catholiques retombait sur la tête du pape Honorius. De fait, le concile étendit l'anathène au Pape, mesure qui reçut l'approbation du pape Léon II. Que penser de tout cela ? Sergius se vanta de compter le Pape lui-même parmi les adeptes de son hérésie, mais s'il avait lu plus attentivement les lettres du Pape, ou plutôt s'il avait été de meilleure foi, il aurait reconnu qu'Honorius parlait de l'unité *morale* de volonté en Notre-Seigneur. La pensée du

Pape ressortait assez clairement de la citation du texte auquel il en appelait : *Père, que non pas ma volonté mais la vôtre se fasse* (Luc. XXII, 42) et ce fut dans ce sens que quelque temps plus tard le pape Jean IV interpréta authentiquement la pensée de son prédécesseur Honorius. Par là même aussi que celui-ci ordonnait de professer l'existence de deux natures en Notre-Seigneur, il réprouvait implicitement l'hérésie monothélite, car qui dit deux natures, dit deux volontés physiquement différentes l'une de l'autre. Mais pourquoi alors, dira-t-on, le concile de Constantinople se permit-il de condamner le Pape comme hérétique ? Il se le permit dans ce sens qu'il reprocha à Honorius d'avoir par sa manière indécise de parler et sa faiblesse envers les Monothélites favorisé l'hérésie de ceux-ci. Ce fut là en tout cas la pensée de Léon II dont l'approbation donna leur valeur doctrinale aux décrets du Concile. « Honorius, dit-il, fut répréhensible parce que sa manière d'agir dans la controverse monothélite fut une cause de dommage pour la foi catholique » *(immaculatam fidem subverti permisit)*. D'ailleurs supposé même qu'Honorius eût erré dans la foi, il serait encore injuste d'en conclure quoique ce soit contre l'infaillibilité, puisque ce Pape aurait enseigné son erreur dans de simples lettres particulières et non en tant que chef de l'Eglise universelle et avec l'intention d'imposer une croyance à celle-ci.

Enfin on fait grand cas de l'approbation que Paul V et Urbain VIII accordèrent à un décret de la Sacrée Congrégation de l'Office par lequel celle-ci condamna comme hérétique une opinion défendue par Galilée, à savoir que le soleil est le centre du monde et entièrement immobile dans l'espace et taxa d'erronée dans la foi cette autre opinion que la terre n'est ni située au centre du monde ni immuable. Faisons remarquer brièvement que sans doute cette Congrégation et par

conséquent les deux Papes qui approuvèrent sa décision se trompèrent en portant le double décret que nous venons de rappeler, mais qu'on ne saurait en tirer aucune preuve contre l'infaillibilité. Car encore une fois, pour que celle-ci soit en jeu, il faut que le Pape parle comme Docteur de l'Eglise universelle, fasse sienne la déclaration d'une Congrégation romaine, décide avec l'intention expresse d'obliger toutes les consciences. Dans le cas qui nous occupe rien de pareil. Les deux Pontifes Paul V et Urbain VIII agirent, tous les savants en conviennent, comme souverains chefs de Congrégation, nullement comme Pasteurs suprêmes de l'Eglise. Dans tous les Actes du procès de Galilée, il ne se trouve pas une Bulle, pas un Bref par lequel le Saint-Siège confirme de la manière spéciale que nous venons de dire les décrets du saint Office. Aussi de doctes protestants eux-mêmes conviennent-ils que la condamnation de Galilée ne fournit aucune arme sérieuse contre le dogme de l'infaillibilité pontificale tel que les catholiques le comprennent.

Cette infaillibilité ou plutôt l'infaillibilité de l'Eglise et du Pape est l'un des points les plus fondamentaux de la théologie. Elle est le vrai point d'appui de la foi catholique. Qu'est-ce en effet que croire? C'est admettre sans mélange de doute et sur le témoignage d'autrui, une chose qu'on ne voit ni ne comprend (1). Comment croire dans ce sens serait-il possible et raisonnable si le témoignage de celui qui s'impose à notre foi, ne méritait toute notre confiance et par conséquent n'était à l'abri de toute possibilité d'erreur? Pour que notre foi à des mystères obscurs, impénétrables soit raisonnable, il faut que nous soyons

(1) Nous donnons ici, on le voit, le sens théologique du mot. Dans le langage vulgaire, croire ne signifie guère qu'opiner, tenir pour probable.

certains d'entendre Dieu lui-même ou quelqu'un qui représente Dieu et est par Lui, la puissance même, maintenu dans les limites de la vérité. L'intermédiaire providentiel entre Dieu et nous, c'est l'Eglise. « Comment sais-tu, dit un juge païen à un petit enfant, que Jésus-Christ est Dieu ? » — « Je le sais, répondit l'enfant, parce que ma mère me l'a dit et parce que Dieu l'a dit à ma mère. » Comment savons-nous que le péché originel a contaminé tous les descendants d'Adam à l'exception de la Bienheureuse Vierge ? Comment savons-nous que Jésus est présent réellement, et substantiellement dans la sainte Eucharistie ? Comment savons-nous qu'il y a un enfer et un ciel éternels ? Comment savons-nous ce qui est péché et ce qui ne l'est pas ? Comment savons-nous ces choses et beaucoup d'autres ? Notre Mère, la sainte Eglise, nous les dit, et Dieu les a dites à notre Mère la sainte Eglise. Les incrédules disent : Nous ne croyons que ce que nous voyons ou ce que nous comprenons. En parlant ainsi ils pensent faire preuve d'intelligence et ils ne s'aperçoivent pas que leur fin de non-recevoir prétentieuse n'est qu'un non-sens. On ne croit pas ce qu'on voit : on le *constate ;* on ne croit pas davantage ce qu'on comprend, on le *sait* de science certaine et personnelle. Mais supposé que croire et voir, croire et comprendre ne soient pas incompatibles, aurait-on raison de ne pas étendre au-delà de ces limites l'objet de sa foi ? Non, sans doute ; que de choses nous admettons tous les jours sur le témoignage d'autrui ! Même des choses étonnantes, inouïes, extraordinaires, nous les admettons, quand celui qui nous les atteste nous paraît suffisamment digne de notre confiance. Pourquoi dès lors n'admettrions-nous pas les mystères de notre religion catholique, lesquels sont révélés par Dieu et proposés à notre foi par une autorité infaillible, à savoir l'E-

glise ? Sans doute ces mystères sont incompréhensibles, obscurs, qu'importe s'ils sont attestés par une autorité qui ne peut se tromper ni nous tromper ! L'incompréhensibilité du dogme au lieu de nous éloigner de la foi, doit plutôt nous faciliter celle-ci : elle est, en effet, un caractère nécessaire, essentiel de la parole de Dieu. L'enfant qui jouit à peine de l'âge de raison ne saurait comprendre les sublimes dissertations du penseur ou les exposés scientifiques des professeurs d'université. Sommes-nous plus qu'un enfant devant Dieu ? Cet Etre infiniment grand, infiniment sage, infiniment élevé, infiniment transcendant ne dépasse-t-il pas par là même infiniment et nécessairement notre science : *Vincens scientiam nostram* (Job. XXXVI, 22). Si Dieu était à notre taille, serait-il encore Dieu ? Si la religion n'avait pas de secrets, serait-elle divine ? Pour que nous croyions raisonnablement, il suffit que nous nous sachions avec certitude enseignés soit directement, soit indirectement par Dieu, la Vérité même. Oui, cela suffit pour que notre raison se tranquillise. Il ne saurait y avoir d'opposition entre la parole de Dieu, objet de notre foi et les lumières de notre raison, parce qu'il ne saurait y avoir d'opposition en Dieu, auteur aussi bien de la raison que de la foi. Les mystères sont, et dans une certaine mesure doivent même être supérieurs à la raison : ils ne lui sont et ne sauraient lui être contraires. Je vais plus loin : non seulement la foi est raisonnable, elle est une exigence de la raison. Non seulement on n'abdique pas la raison en croyant, mais on l'abdique en ne croyant pas. Les hommes raisonnables, ce ne sont pas ceux qui, sous prétexte de conserver à la raison tous ses droits, l'émancipent du doux empire de la foi, mais ceux qui, pleins de respect pour ses conseils, la soumettent à cet empire. La raison dit : Quand Dieu parle, quand une autorité infaillible parle

au nom de Dieu, il faut croire. Ne pas tenir compte de cet avertissement de la raison, mépriser cet avertissement, c'est donner un camouflet à la raison elle-même, c'est prendre place parmi les insensés qui ont une intelligence pour ne pas comprendre ou plutôt qui ont vu s'égarer leur intelligence à force d'en abuser.

Par là même que l'infaillibilité est le solide point d'appui de notre foi, elle est l'ancre très ferme qui nous sert à fixer nos jugements au milieu des opinions si divergentes, si flottantes, si incertaines des hommes. Y a-t-il quelque chose après cette vie ? S'il y a une éternité bienheureuse, que faut-il faire pour la mériter, s'il y a une éternité malheureuse, quel chemin prendre pour y échapper ? A ces questions si importantes, si capitales l'humanité a fait les réponses les plus variées. *Quot capita, tot sententiæ.* Que nous serions à plaindre si abandonnés à nos propres faibles lumières, il nous fallait nous-mêmes former notre opinion ! Au sein de combien d'inquiétudes mortelles et sans cesse renaissantes notre vie s'écoulerait ! Mais voici que Dieu dans sa bonté nous offre l'ancre de l'infaillibilité. Nous n'avons qu'à la saisir, et aussitôt la sécurité, la certitude deviennent notre partage. Nous en voyons des centaines, des milliers autour de nous se débattant péniblement contre les flots écumeux et finalement emportés par eux dans le gouffre du désespoir. Quant à nous, nous sommes en repos. La fureur des vagues vient expirer à nos pieds. O bienheureuse ancre de l'infaillibilité ! Dieu plein de bonté, que nous vous remercions de nous avoir appelés à l'Eglise, la dépositaire autorisée de vos promesses et l'interprète infaillible de votre parole !

Que conclure de ce que nous venons de dire dans ce chapitre ? Puisque Dieu a parlé surtout par son Fils incarné et qu'il a chargé l'Eglise catholique de

nous transmettre sa parole tout en lui promettant l'assistance nécessaire à cette fin, attachons-nous fermement, fortement, inviolablement à cette Eglise. L'Eglise est cette Ariane céleste et providentielle qui nous met entre les mains le fil conducteur grâce auquel nous sortirons du labyrinthe de cette vie, sains et saufs, sans nous égarer un instant, sans surtout devenir les victimes du Minotaure infernal. Attachons-nous à l'Eglise, attachons-nous au Saint-Siège. Il y a, dit-on, dans la mer une espèce de poissons faibles et tendres qui à l'approche d'une tempête s'attachent et se collent en quelque sorte à un rocher, de peur d'être lancés avec violence contre quelque écueil. Imitons ces petits poissons : comme eux, quand les vents des doctrines décevantes surgissent, se déchaînent avec force, entraînent et lancent contre les récifs de nombreuses intelligences, attachons-nous étroitement au rocher immuable au milieu de la mer houleuse. Ce rocher est celui de Pierre. Collés en quelque sorte à ce roc, nous ne pourrons être atteints, nous ne pourrons en tout cas être emportés par les ouragans. Alors que pour ceux qui témérairement, sacrilègement se ruent contre lui, il est un principe de mort, pour nous qui nous y attachons avec amour et confiance, il sera un principe de vie et de salut.

DEUXIÈME SECTION

Sources du Magistère sacré.

Nous venons de prouver que l'une des plus importantes fonctions et des principales raisons d'être de l'Eglise est l'enseignement des fidèles. En vue de cette fonction et pour qu'elle s'en acquitte sans mélange d'erreur, elle a été revêtue du précieux privilège de l'infaillibilité. Mais quel sera, quel devra être l'objet de l'enseignement ecclésiastique ? A cette question une double réponse est possible. L'Eglise doit enseigner ce que les hommes sont obligés de savoir dans l'ordre religieux ; l'objet de l'enseignement donné par l'Eglise devra donc être tout ce qui regarde la foi et les mœurs. Mais comment l'Eglise sait-elle ce qui constitue ce vaste objet ? Comment connaît-elle la vraie nature des destinées de l'homme, les moyens à employer par celui-ci pour parvenir à sa fin ? Trouve-t-elle la solution de ces grands problèmes en elle-même ? Evidemment non. La fin de l'homme est celle que Dieu a voulue ; les devoirs de l'homme, ceux que Dieu lui a prescrits ; les moyens de salut à mettre en œuvre par l'homme, ceux que Dieu a mis à

sa disposition. Tout dans l'ordre religieux comme dans les autres ordres dépend de Dieu, le Maître absolu des hommes et des choses. Or, les intentions, les volontés, les dispositions de Dieu, ce n'est pas *a priori* qu'il faut les formuler, ce n'est pas d'un principe forgé d'avance et quelque raisonnable qu'il soit d'ailleurs qu'il faut les déduire. C'est de Dieu même qu'il faut les apprendre et s'il a plu à ce grand Maître de nous révéler ses plans, c'est sa voix, et sa voix seule qu'il faut écouter en cette grave matière. L'Eglise quelque divine, quelqu'infaillible qu'elle soit, n'est pas dispensée de ce devoir. Elle ne doit enseigner que ce qu'elle a entendu, elle ne doit redire que ce qu'elle a appris, elle ne doit que transmettre ce qu'elle a reçu, elle est l'intermédiaire providentielle, divinement assistée entre Dieu et l'homme. Dieu parle et l'Eglise a charge d'expliquer sa parole. Dieu commande et l'Eglise a le devoir de promulguer ses commandements.

Dans les intentions de Dieu, l'Eglise est donc appelée à être l'écho de la voix qu'Il a lui-même fait entendre. Elle doit redire, expliquer, rappeler cette voix, la faire parvenir à toutes les oreilles, la rendre accessible à toutes les intelligences, en d'autres termes le devoir de l'Eglise est d'écouter la voix de Dieu pour en redire les accents à travers les siècles. C'est donc une sorte de traité de la

parole de Dieu qu'il nous faut faire maintenant ; traité pratique, traité important, traité intéressant aussi entre tous.

CHAPITRE I.

Le fait de la Révélation.

Un fait ne se prouve pas, du moins habituellement, *a priori*. Celui de la Révélation nous semble cependant faire exception à cette règle. L'expérience ne nous convainc continuellement que trop de l'impuissance de la seule raison humaine à acquérir la connaissance claire, complète, assurée de toutes les vérités d'ordre religieux, même dans l'unique domaine naturel. L'histoire de l'antiquité païenne est-elle autre chose que la triste et navrante nomenclature des erreurs les plus grossières conduisant aux désordres les plus abrutissants. Aucune vérité n'échappe complètement au naufrage. C'est à la place du dogme fondamental de l'unité de Dieu le polythéisme peuplant l'univers de divinités, toutes plus grotesques et plus viles les unes que les autres. C'est la confusion de l'infini avec le fini, de l'incréé avec le créé ; c'est l'absorption de l'esprit par la matière. Au dogme si consolant de l'immortalité de l'âme vient se substituer l'absurde fable de la métempsycose. La liberté fait place au fatalisme, les superstitions les plus ridicules étouffent le culte en esprit et en vérité, les notions morales les plus élémentaires s'altèrent et finissent par s'effacer presque complètement de la conscience humaine. Les plus sages, un Cicéron, un Aristote, un Platon, sans partager toutes les erreurs des foules ignorantes, furent loin de posséder la vérité tout entière. Plusieure à force de tâtonner dans les ténèbres,

se jetèrent tête baissée dans le gouffre du scepticisme. Après de longues recherches anxieuses aboutissant à autant de déceptions, on se persuada que la vérité se déroberait aux hommes tant qu'un messager céleste ne déchirerait la nuée et viendrait en personne enseigner le genre humain. Pratiquement la raison humaine abandonnée à ses propres lumières ou plutôt laissée ensevelie dans ses ténèbres ne peut arriver à la connaissance claire et entière des vérités qui ont pour elle le plus d'importance. Est-il croyable que Dieu dont la nature est la bonté, ne fasse pas descendre un rayon au sein de ces ténèbres, ne fasse pas entendre une parole pour ramener l'humanité égarée des chemins qui mènent aux abîmes ? Est-il croyable que du haut de son trône il assiste impassible et insouciant à la destruction de sa propre œuvre, à la perte de ses enfants ? Est-il croyable qu'alors que son plus vif désir est de voir tous les hommes sauvés, il ne mette pas en œuvre un moyen aussi facile et aussi nécessaire que la Révélation pour réaliser ce désir ? Non, on ne peut raisonnablement le penser. La Révélation dans l'état actuel de l'humanité était du moins moralement nécessaire. L'idée que la simple raison nous oblige d'avoir de Dieu nous fait conclure qu'elle a donc eu lieu.

Si maintenant nous consultons l'histoire, nous voyons aussitôt se réaliser pleinement la parole de S. Paul : *Dieu a parlé à plusieurs reprises et en diverses manières* (ad Hebr. c. I, v. I). L'histoire à laquelle nous faisons allusion est contenue dans les Saints Livres. Elle mérite toute créance, car elle offre toutes les garanties désirables d'authenticité et de véracité. Il est d'abord incontestable que la première partie de l'histoire de la révélation : le Pentateuque, a pour auteur Moïse lui-même, le législateur du peuple israélite. De tout temps on l'a cru. Les Juifs dont la nation fut con-

temporaine de Moïse n'en ont jamais douté, les Samaritains en ont été persuadés comme eux, des historiens païens tels que Strabon et Diodore de Sicile ont partagé la même conviction. Ce n'est guère que depuis le 18e siècle que la science rationaliste s'inscrit en faux contre ce fait, mais alors que pour battre en brèche une tradition ancienne, vénérable et ininterrompue, il faudrait des arguments évidents, les incrédules n'ont à mettre en avant que des hypothèses ou même des faits controuvés. Voltaire a cru porter un coup mortel à l'authenticité du Pentateuque en annonçant dans son style sarcastique que du temps de Moïse l'écriture n'existait pas encore et voici que dans ces derniers temps on a découvert en Egypte quantité de documents écrits sur papyrus et remontant à l'an 2000 avant Jésus-Christ. Des critiques faisant parade de plus d'érudition que Voltaire ont fait remarquer que la langue du Pentateuque est sensiblement la même que celle d'écrits de beaucoup postérieurs. Mais cela ne prouve qu'une chose, à savoir que les langues sémitiques sont plus stables que plusieurs autres. Il est aussi très raisonnable de penser que les écrivains sacrés postérieurs à Moïse, tout nourris de la lecture du Pentateuque, se sont plus ou moins assimilé la manière d'écrire du grand homme de Dieu. Je dis : *plus ou moins* car, on rencontre dans les cinq premiers livres de la Bible des idiotismes et des archaïsmes qui leur sont propres. Remarquons enfin qu'entre la langue du Pentateuque et celle des écrits postérieurs la ressemblance n'est guère plus frappante qu'entre les discours d'un S. Chrysostôme et ceux d'un Démosthène, cependant bien distants l'un de l'autre, guère plus grande qu'entre l'arabe d'aujourd'hui et celui du Coran. Si Moïse, dit-on, est l'auteur du Pentateuque, pourquoi parle-t-il de lui à la 3e personne et surtout en termes élo-

gieux ? Moïse en parlant de soi à la 3e personne n'a pas fait autre chose qu'un Thucydide, un Xénophon, un César ; les éloges qu'il se décerne ne dépassent pas les limites de la modestie. Pourquoi, écrivant une histoire, ne dirait-il pas de lui-même qu'il est considéré en Egypte à cause de ses prodiges ? Pourquoi ne ferait-il pas mention de sa douceur, attendu que l'exposé de ce détail est nécessaire pour convaincre le lecteur qu'il n'a donné aucun lieu aux murmures du peuple et à l'intervention vengeresse de Dieu ? Si l'auteur fait quelquefois la remarque que telle ou telle chose se voit « *jusqu'à ce jour* », cette expression ne prouve pas du tout que « ce jour » est très éloigné du temps où l'événement narré a eu lieu. Le Pentateuque, disent les rationalistes allemands, n'est qu'un ensemble de lambeaux cousus plus ou moins habilement les uns aux autres bien longtemps après l'époque mosaïque, de là tant de lacunes, de là toutes ces répétitions, de là les différents noms donnés à Dieu, de là les différences de style, les contradictions, etc. Mais quand on y regarde de près, on s'aperçoit bien vite que ces lacunes, ces répétitions, ces contradictions ne sont que des exagérations grossies à plaisir par l'esprit de parti. Pour s'expliquer les lacunes et les répétions il suffit de bien remarquer que le Pentateuque est avant tout un ouvrage doctrinal *(livre de la loi)* dans lequel le récit historique ne remplit que le rôle de *cadre*. Les différences de style n'ont pas l'importance qu'on leur a souvent attribuées ; dans la mesure où elles sont réelles, elles ont leur source dans le caractère parénétique (exhortatoire) du Deutéronome et aussi dans ce fait que pour la rédaction de la Genèse, Moïse s'est servi de documents composés par ses ancêtres (1). Si Dieu est appelé

(1) D'ailleurs on pourrait à la rigueur admettre que Moïse après avoir conçu son œuvre sous l'inspiration divine, en a confié la

tantôt *Jéhova,* tantôt *Elohim,* il ne faut pas en conclure à une pluralité d'auteurs, car le même écrivain a pu très bien désigner Dieu de l'une et de l'autre manière. Un examen plus attentif des textes a conduit à cette constatation que Moïse a ordinairement donné à Dieu la dénomination d'Elohim là où il le considère comme Créateur de l'univers et Maître de tous les hommes, celle de Jéhova là où il l'envisage dans ses rapports spéciaux avec le peuple israélite.

En un mot, les objections qu'on a faites contre la tradition attribuant le Pentateuque à Moïse n'ont rien de convainquant ; une étude minutieuse du livre met plutôt la vérité de cette tradition dans une resplendissante lumière. Tout d'abord la précision de nombreux menus détails narrés dans les quatre derniers livres du Pentateuque fait reconnaître dans l'écrivain un témoin oculaire ou auriculaire des événements ; dans l'exposition des lois, l'auteur ne procède pas par synthèse mais relate au fur et à mesure que les prescriptions se succèdent. La teneur des préceptes et les formules d'introduction prouvent qu'on est dans le désert et qu'on mène la vie de camp.

Les remarques que je viens de faire ne se rapportent qu'aux quatre derniers livres du Pentateuque, mais le premier livre, la Genèse, ne peut pas être postérieur aux autres, il en est l'Introduction toute naturelle : le Pentateuque est un tout, les quatre derniers livres qui le composent sont comme soudés au

rédaction à un ou plusieurs secrétaires qui ont bien rendu sa pensée et n'ont rien écrit, rien omis contre son gré et n'ont livré leur travail qu'après l'avoir fait approuver par l'auteur inspiré dont il porte le nom. On peut même admettre dans le Pentateuque des additions écrites après la mort de Moïse par quelque auteur inspiré, des gloses et des explications intercalées après coup, des mots et des formes de discours traduits d'un style vieilli en un style plus moderne (Décision rendue par la commission biblique le 27 juin 1906).

premier et renferment plusieurs allusions évidentes à des événements racontés dans celui-ci. Mais, dirai-je, s'il ressort assez clairement du contenu du Pentateuque que l'auteur fut témoin oculaire des événements dont les faits et gestes de Moïse furent comme le point central, quel put être cet auteur sinon Moïse lui-même, lui, un esprit cultivé, élevé avec soin à la cour de Pharaon, instruit des sciences et des arts de l'Egypte et choisi par Dieu pour devenir le libérateur, le guide, le chef et le libérateur des Hébreux. Et ce n'est pas ici une simple présomption. Non, dans plusieurs passages du Pentateuque même (Ex. XVII, 14 ; XXIV, 4 ; XXXIV, 27 ; Num. XXXIII, 2 ; Deut. XXXI, 9) nous trouvons consignée l'affirmation que Moïse en est l'auteur, et cette affirmation se trouve si étroitement fusionnée avec le contexte que la supprimer comme intercalée après coup serait mutiler le livre lui-même.

Une fois admis que le Pentateuque a été écrit par Moïse, la question de la valeur historique de cet ouvrage est résolue par là-même. Moïse était en effet assurément bien informé des événements dont il avait été lui-même l'auteur ou le témoin. Quant aux événements racontés dans la Genèse, ils remontaient sans doute à un passé de plusieurs siècles. Mais qu'on n'oublie pas qu'à cause de la longévité des premiers hommes ces siècles étaient comblés par quelques générations seulement. Sem qui avait vu Lamech contemporain d'Adam, vécut pendant quelques années simultanément avec Abraham, le grand-père de Jacob. La fidèle transmission des faits capitaux qui marquèrent les premiers temps du genre humain fut donc facile, — elle fut encore aidée par les documents écrits dont l'existence semble bien présupposée par la Genèse. La volonté de rapporter fidèlement ce qu'il savait ne fit certainement pas non plus défaut à Moïse, car partout

dans les quatre derniers livres du Pentateuque, le législateur des Israélites nous apparaît comme un homme vertueux, ami de la vérité, profondément religieux, désintéressé et admirablement franc. Il rapporte avec candeur et simplicité aussi bien ce qui est défavorable à ses ancêtres, à ses proches parents et à lui-même que ce qui est favorable. Il raconte longuement et en détail ce qu'il était à même de savoir exactement ; il passe rapidement sur des événements même importants dont, à cause de la distance de temps qui l'en séparait, il n'avait qu'une connaissance générale ou sommaire. On a voulu mettre Moïse sur la même ligne qu'Homère, mais alors que chez celui-ci le style poétique et les amplifications font clairement toucher du doigt l'invention se substituant à la réalité, chez Moïse la sobriété de langage et la précision du style démontrent tout le contraire. D'ailleurs Moïse eût-il voulu inventer, l'eût-il pu ? Il composa son histoire sous les yeux des Hébreux. Voit-on ceux-ci se laisser convaincre d'avoir assisté à des événements qu'ils n'avaient jamais vus, les voit-on accepter sans réclamation des faits qui ne se seraient passés que dans l'imagination de Moïse et sur lesquels celui-ci appuyait les obligations les plus gênantes et les plus pénibles ?

Mais le Pentateuque n'a-t-il pas été interpolé après la mort de Moïse ? Non, ce serait folie de le penser (1), car, dès qu'il parut, ce livre fut lu par tous les Hébreux, considéré par tous avec le plus grand respect comme contenant les fondements de la religion et de l'organisation civile. Qui aurait osé mettre sur un tel livre une main sacrilège sans que tous les autres protestassent ? Les douze tribus s'observant mutuellement, aucun fait contraire au droit de tous n'eût

(1) Il s'agit ici d'interpolations importantes renfermant des choses nouvelles non inspirées par le Saint-Esprit.

pu se produire au sein d'une tribu sans que les autres n'élevassent immédiatement de violentes protestations.

Les remarques que nous venons de faire sur l'authenticité et la crédibilité des cinq premiers livres de l'Ancien Testament s'appliquent aux autres livres de ce recueil. C'est la même concordance entre les récits et l'époque à laquelle la tradition fait remonter les livres qui les contiennent, le caractère des auteurs auxquels la tradition les attribue, la nature du pays que cette même tradition désigne comme le lieu où les faits de ces récits se sont passés. C'est la même sincérité, la même simplicité dans la manière de raconter, c'est la même unanimité parmi les témoins qui depuis la date de la composition de ces livres ont, même contrairement à leur intérêt, proclamé la véracité de tous les récits qui y sont rapportés et les ont entourés de la plus grande vénération.

Quant aux écrits du Nouveau Testament nous avons déjà eu l'occasion dans la 1ère et la 2e partie de cet ouvrage, d'en démontrer la vérité historique.

En résumé on peut affirmer hardiment que parmi les ouvrages légués par l'antiquité, il n'en est pas un qui autant que la Bible mérite la confiance du lecteur et on ne peut que déplorer le travers de ces savants qui semblent toujours prêts à accepter comme infaillible ce qu'ils lisent sur de vieilles tablettes ou dans de vieux manuscrits païens, et instinctivement placent tout document profane bien au-dessus de ce document vénérable qu'on appelle la Bible.

Mais qu'est-ce que celle-ci ? En grande partie, nous l'avons déjà dit, l'histoire de la Révélation, c'est-à-dire, des communications divines à travers les siècles. Elle est le commentaire de la parole déjà citée de S. Paul : *Dieu a parlé à plusieurs reprises et de diverses manières.*

Ouvrons donc ce livre et lisons. Dès la première

page nous apprenons que la voix de Dieu retentit déjà sous les ombrages du Paradis terrestre. Quel fut l'objet de ces entretiens intimes, familiers de Dieu avec nos premiers parents encore innocents ? Mystère. Mais sans doute Adam et Eve en communiquèrent la substance à leurs enfants qui la transmirent à leur tour à leurs descendants. A peine le premier péché eut-il été commis, la voix de Dieu retentit de nouveau pour annoncer des châtiments mais pour prédire en même temps la rédemption.

Dans la suite des temps Dieu apparut à plusieurs reprises à des hommes particulièrement justes tels que Noé, Abraham, Jacob et surtout Moïse.

Parmi les communications dont Dieu honora ce dernier et le peuple israélite, la plus importante de loin fut celle dont le Sinaï fut l'illustre théâtre. Le Seigneur l'annonça 3 jours à l'avance. Quand le troisième jour fut arrivé, le bruit du tonnerre commença à se faire entendre dès la première heure du matin, des éclairs sillonnèrent le ciel et une nuée très épaisse couvrit la montagne. Le son des trompettes se mêlait à ce bruit formidable et le peuple retiré sous ses tentes tremblait d'effroi. Cependant Moïse fit sortir les Israélites du camp et les amena au pied de la montagne. Au moment où ils parurent devant le Seigneur, le Sinaï semblait en feu et tremblait sur ses bases. Et, du fond de la nue, l'Eternel parla. « *Je suis Jéhovah,* dit-il, *le Seigneur ton Dieu qui t'a délivré de la servitude de l'Egypte.* » Il promulgua ensuite le Décalogue, et ajouta de nombreuses instructions dont Moïse avait besoin pour gouverner son peuple et qu'il eut soin d'écrire dans un livre. Quelque temps après ce grand événement, Moïse se rendit encore deux fois sur la montagne, et y passa chaque fois quarante jours et quarante nuits en entretiens mystérieux avec Dieu. Quand il revint au milieu des Israélites, son

visage jeta des étincelles de lumière, reflet de la splendeur divine. A mesure que les circonstances l'exigèrent, Dieu révéla à son fidèle serviteur tout ce qui regardait l'organisation religieuse d'Israël, l'institution du sacerdoce, les sacrifices, les fêtes, etc.

Après la mort de Moïse, Dieu continua de se manifester à plusieurs hommes providentiels, qui, à des titres divers, présidèrent aux destinées d'Israël. Citons Josué le vaillant général qui introduisit les Israélites dans la Terre promise, Gédéon qui défit miraculeusement les Madianites, Samuel qui fut à la fois juge et grand-prêtre, David qui fut le second et Salomon qui fut le troisième roi d'Israël. Quand après la division du royaume, les vices et les abus de toutes sortes se multiplièrent au sein des tribus, Dieu envoya des hommes extraordinaires appelés prophètes, auxquels il communiqua ses volontés. Ce n'est pas qu'avant cette date, des prophètes n'eussent élevé leur voix pour annoncer les ordres et les châtiments du Seigneur ; l'Ecriture sainte mentionne Nathan et Gad qui vécurent du temps de David. Même les anciens patriarches surnaturellement éclairés par Dieu peuvent être compris sous le nom de prophètes, mais on donne surtout ce titre à ces envoyés célestes qui à partir du règne d'Achab s'opposèrent comme un mur d'airain aux désordres des Hébreux, annoncèrent les châtiments qui allaient fondre sur le peuple juif prévaricateur et les nations païennes et rappelèrent les vérités de la religion ; la plupart prédirent aussi l'avénement du Messie. Comme le nom de prophète qu'on leur a donné l'indique, ils parlaient pour un autre et cet autre était Jéhovah. Aussi, très souvent au commencement de leurs discours, employaient-ils cette formule : « Ainsi parle Yahweh » (Amos I, 3, 6, 9, II, 13 etc.). « Ecoutez la parole que Yahweh prononce » (Am. III, I). La série de ces hommes à la parole ar-

dente et aux lumières surnaturelles est ouverte par Elie dont la vie et la sortie de ce monde furent également merveilleuses. Son esprit passa à Elisée dont le ministère ne fut pas moins semé de prodiges que celui de son maître. Parmi les prophètes qui laissèrent après eux des écrits, trois exercèrent leur charge dans le royaume d'Israël (Amos, Osée, Jonas), — huit dans celui de Juda (Isaïe, Jérémie, Joël, Abdias, Michée, Nahum, Habacuc, Sophonie), — deux pendant le temps de l'exil (Ezéchiel, Daniel), — et trois après cette époque (Aggée, Zacharie, Malachie).

Enfin vint la plénitude des temps. Dieu lui-même vint sur la terre, la Lumière descendit du ciel pour briller dans les ténèbres, le *Verbe* c'est-à-dire la Parole substantielle, éternelle de Dieu se fit chair et les hommes virent cette Lumière tempérant son éclat sous l'enveloppe d'un corps mortel, ils entendirent cette Parole proposant les mystères du ciel en des termes d'invention humaine. Quoique le Fils de Dieu parlât à tous ceux qui voulurent l'entendre, il s'entretint spécialement avec ses Apôtres, il leur dit bien des choses qu'il jugea prématuré de révéler aux foules. « A vous, il a été donné de connaître les secrets de Dieu. » Mais même à eux il ne se manifesta que par degrés. Il ne les initia que jusqu'à une certaine limite à la connaissance de l'ordre nouveau qu'il était venu établir sur la terre. Il laissa au Saint-Esprit, à *son* Esprit, de compléter l'œuvre commencée et conduite si loin par lui. « Je vous enverrai mon Esprit, dit-il, et il vous enseignera *toute vérité.* » Une fois complètement éclairés, entièrement et parfaitement instruits, ils devaient s'en aller par le monde et publier partout ce que lui, leur Maître, leur avait dit par lui-même ou par son Esprit. Depuis que celui-ci est venu compléter les enseignements de Jésus-Christ par sa descente sur les Apôtres et sur chacun d'entre eux, la

voix de Dieu parlant à tous les hommes et pour tous les hommes est rentrée dans le silence : la série des révélations célestes s'est trouvée achevée. Dieu parlera encore à des âmes isolées, pour l'édification et l'instruction de ces âmes et de quelques fidèles de choix, qui à la suite de ces âmes tendront à une perfection plus élevée, mais il ne parlera plus pour tous ; il ne fera plus connaître aucune obligation liant tous les hommes, il ne révèlera plus aucune nouvelle vérité exigeant l'assentiment de toutes les intelligences.

CHAPITRE II.

La transmission de la Parole de Dieu.

Dieu a parlé, d'abord par les prophètes, ensuite par son Fils. Il a parlé non pas pour quelques hommes seulement mais pour tous, pour ceux d'hier, pour ceux d'aujourd'hui, pour ceux de demain. Il a donc dû vouloir que sa parole se transmît de génération en génération. De fait, nous voyons Notre-Seigneur enjoindre à ses Apôtres de prêcher *partout* l'Evangile et de faire observer *tout* ce qu'il avait prescrit. Les Apôtres n'eurent garde de contrevenir à cet ordre de leur adorable Chef. Ils prêchèrent toute la doctrine de Jésus-Christ non une fois mais souvent, ils y revenaient sans cesse ; ils insistaient sur la nécessité de retenir et de pratiquer leur parole : *Itaque, fratres, state et tenete traditiones quas didicistis.... per sermonem* (II Thess. II, 15). Ils louaient à l'occasion les chrétiens pour leur fidélité à la garder et à la mettre en œuvre : *Laudo vos, fratres, quod.... sicut tradidi vobis præcepta mea teneatis* (I Cor. XI, 2). De fait, les fidèles écoutaient avec une avidité merveilleuse la prédication apostolique, leur vie devint peu à peu le commentaire vivant

de cette prédication. Ils la gravèrent dans leur mémoire et dans leur cœur, l'incarnèrent dans toute leur conduite. Mais les Apôtres savaient que leurs jours étaient comptés, que dans peu de temps il leur faudrait quitter la tente de leur corps mortel (II Petr. I, v, 14), alors que la prédication évangélique devait s'étendre à toutes les nations, même à celles qu'il ne leur serait jamais possible d'atteindre, — se continuer surtout jusqu'à la fin des siècles et par conséquent pendant des centaines d'années après leur mort. De même donc que Notre-Seigneur les avait formés eux-mêmes, ils s'appliquèrent à former à leur tour des hommes qui seraient leurs successeurs et leurs continuateurs. Nous voyons en particulier S. Paul consacrer des soins touchants, assidus à l'éducation d'un S. Timothée, d'un S. Tite. Les disciples immédiats des Apôtres prêchèrent déjà du vivant et puis après la mort de ceux-ci la même doctrine qu'eux, dans le même esprit qu'eux. Ils formèrent à leur tour des hommes capables de poursuivre l'œuvre de l'évangélisation. A mesure que les années s'écoulent et que les générations se succèdent, la doctrine se transmet ; elle est semblable à un large fleuve dont les ondes bienfaisantes fertilisent tous les âges et toutes les contrées ; le cours de ce fleuve est inséparable de la succession apostolique, on pourrait dire que cette succession lui sert en quelque sorte de lit.

Mais ne doit-on pas craindre que le contenu de la tradition divine ne s'altère avec le temps, que des éléments étrangers, purement humains ne viennent à s'y mêler et à en troubler la pureté ? Non, cela n'est pas à redouter. Dieu aime sa parole, il sait d'ailleurs combien la transmission fidèle de cette parole est nécessaire au salut de l'humanité, lequel lui tient tant à cœur. Il est donc inadmissible que la Providence ne veille pas sur elle avec la plus grande sollicitude.

Et comme ce que Dieu garde est bien gardé, nous pouvons conclure avec assurance que la parole révélée existe encore aujourd'hui sur la terre telle qu'elle est tombée des lèvres de Dieu, telle qu'elle a été prêchée par Jésus-Christ, telle qu'elle a été rappelée par le Saint-Esprit.

Mais, demandera-t-on, comment reconnaître cette parole ? En d'autres termes, comment distinguer les traditions divines de celles qui sont purement humaines ? La chose n'est pas aussi difficile qu'on pourrait le supposer. L'un des moyens les plus efficaces, c'est d'interroger *les témoins* autorisés de la Tradition. Ces témoins sont surtout les SS. Pères. Ce nom de *Pères* a été donné par l'Eglise à quelques hommes extraordinaires qui ont vécu dans les temps reculés du christianisme et ont uni une doctrine éminente á une sainteté éclatante. La plupart ont été évêques et se sont donc trouvés pendant quelques années à la tête d'Eglises particulières plus ou moins étendues. Tous ont été hommes d'étude, appliqués aux recherches scientifiques, pleins de respect pour la vénérable Tradition et désireux de pénétrer plus avant dans le domaine de la Révélation divine. Nous les trouvons échelonnés à travers les siècles depuis le premier jusqu'au 12e, nous les rencontrons sur tous les points du globe catholique, aussi bien en Orient qu'en Occident. Quand tous ces hommes si saints, si consciencieux, si prudents, si zélés, si savants, différents d'ailleurs les uns des autres sous bien des rapports, de plus très éloignés les uns des autres, quand, dis-je, placés dans ces conditions, ils témoignent d'un commun accord que telle vérité a toujours été crue dans l'Eglise, toujours c'est-à-dire depuis les Apôtres et qu'elle a été révélée par Jésus-Christ ou par le Saint-Esprit, il est clair que ce témoignage mérite pleine créance et qu'il y aurait aussi bien folie qu'impiété à

le rejeter. Mais il n'est pas même nécessaire de compulser les ouvrages de tous les SS. Pères sans exception, il suffit que les Pères d'une seule grande partie de l'Eglise, de l'Eglise occidentale par exemple, soient unanimes à déclarer une vérité divinement révélée pour que la chose soit mise hors de doute, car comment concilier avec le grand dogme de l'unité de l'Eglise une divergence notable venant à creuser un abîme entre l'Eglise occidentale et l'Eglise orientale ? Que dis-je ? Je suppose qu'un seul S. Père jouissant d'une autorité toute particulière témoigne hautement à propos d'une question reigieuse qu'il a été amené par des circonstances providentielles à traiter en quelque sorte au nom de toute l'Eglise, que tel point exceptionnellement important doit être cru comme ayant été révélé par Dieu lui-même et je suppose encore que tous les autres Pères entendant cette déclaration n'y objectent rien, n'y trouvent rien à redire, n'y opposent même aucune réserve, ne faudrait-il pas en conclure à juste titre que la voix de ce S. Père quoique parlant seul est vraiment l'écho fidèle de la voix même de Dieu ? Ce que nous venons de dire des SS. Pères s'applique proportion gardée aux théologiens. Leur consentement unanime dans une question touchant directement à la foi et aux mœurs ne peut s'expliquer que si on le suppose fondé sur le grand fait d'une révélation divine. Quel autre fait ou quel autre mobile placerez-vous à la base de ce consentement ? Faites réflexion à l'immense multitude des théologiens, à la diversité de leurs tendances, à leur goût prononcé pour les discussions dont l'entrechoquement devra faire jaillir la lumière. L'histoire ecclésiastique est là pour nous dire que plus d'une fois des théologiens trop personnels dans leurs idées et leurs appréciations, trop épris d'originalité, trop dévoués au service des anciens philosophes païens,

se sont avancés jusqu'aux dernières limites de l'orthodoxie, jusqu'à ces points extrêmes où l'esprit humain côtoie l'erreur et ne se maintient plus sur le terrain de la foi que grâce à des merveilles d'adresse et de subtilité. Comment, dans ces conditions, expliquer sur certains points leur accord entre eux et avec tous les autres théologiens si ces points n'étaient l'objet d'une tradition divine et certaine dans l'Eglise ? La grande autorité des SS. Pères et des théologiens se posant en témoins de la Tradition et s'accordant à proclamer une vérité divinement révélée est hautement reconnue par l'Eglise qui tantôt a blâmé les audacieux qui ne craignaient pas de se moquer des SS. Pères, ou anathématisé les hérétiques qui ne s'inclinaient pas devant leur témoignage unanime, tantôt a emprunté aux SS. Pères ses décisions ou s'est soigneusement abstenue soit de formuler, soit de rejeter des doctrines contrairement au consentement des théologiens. En agissant de la sorte, l'Eglise n'a-t-elle pas suffisamment montré qu'à ses yeux la voix unanime des SS. Pères ou des Théologiens est l'écho fidèle de la voix même de Dieu ? L'Eglise infaillible et munie de ce précieux privilège en vue de ses enfants aurait-elle jamais pu ne pas protester contre l'affirmation unanime des théologiens, si cette affirmation avait reposé sur une erreur ou renfermé une fausseté ? N'aurait-elle pas dû jeter aussitôt un cri d'alarme attendu que les Théologiens forment les opinions des confesseurs, des prédicateurs et des prêtres en général et que ceux-ci à leur tour forment les opinions des fidèles ?

L'enseignement unanime des pasteurs et la croyance commune des fidèles en matière de foi ou de mœurs, sont d'autres critères tout à fait sûrs de la divinité de la Révélation, car comment expliquer l'universalité de cet enseignement et de cette croyance si on n'y voit la conséquence d'une tradition qui remonte, du

moins quant à ses grandes lignes, au commencement même du christianisme. En tout cas, si cet enseignement ou cette croyance n'étaient pas conformes à la vérité, il faudrait avouer que toute l'Eglise verse dans l'erreur ce qui équivaudrait à prétendre qu'elle n'est plus la véritable Eglise de Jésus-Christ. A la question : comment se manifeste la foi de l'Eglise ? les théologiens répondent : De bien des manières : entre autres par la liturgie, les Actes des martyrs et les monuments de l'art chrétien.

La sainte Liturgie est l'ensemble des prières composées ou approuvées par le saint Siège et les évêques et usitées dans les saints offices, la dispensation des sacrements, etc. Ces prières reflètent la croyance commune des pasteurs et des fidèles et par contrecoup *forma precandi norma credendi :* la manière de prier est la règle de la foi (S. Aug.).

Les Actes des martyrs sont une manifestation très claire de la foi de l'Eglise en tant que les sublimes réponses faites par les confesseurs de la foi aux juges qui les interrogeaient officiellement au sujet de leur doctrine étaient la fidèle expression de la foi de la chrétienté elle-même.

Les monuments de l'art chrétien sont surtout les peintures religieuses et aussi les saintes images qui, exécutées sous les yeux des pasteurs ou même explicitement approuvées par eux, font dans l'Eglise la fonction de livres dans lesquels même les plus ignorants peuvent apprendre et se rappeler ce qu'ils doivent croire et faire pour parvenir au ciel.

Il est surtout une circonstance où la foi de l'Eglise se fait jour d'une manière saisissante, éclatante. Une voix isolée, téméraire, vient de faire entendre en matière de foi ou de mœurs, un langage nouveau, allant à l'encontre de ce qu'on a toujours pensé, de ce qui est universellement admis. C'est Arius décla-

rant le Verbe inférieur au Père, Nestorius proclamant en Notre-Seigneur deux personnes, Macédonius niant la divinité du Saint-Esprit, Pélage dénaturant les notions du péché originel et de la grâce. Les fidèles sont scandalisés et se récrient ; les évêques élèvent des protestations énergiques ; partout surgissent des polémistes qui percent à jour les sophismes de l'hérésiarque ; de solennelles condamnations sont prononcées, des anathèmes sont fulminés par des conciles particuliers et généraux. Que signifie tout ce mouvement sinon qu'une main sacrilège vient d'attenter à la virginité du dépôt de la Révélation si cher à l'Eglise parce qu'il lui a été transmis de génération en génération depuis les Apôtres ?

On le voit, les moyens de discerner les traditions divines sont assez nombreux. On pourrait cependant douter qu'ils soient dans chaque cas entièrement suffisants par eux-mêmes pour dissiper toute hésitation ou toute incertitude. Il est tels ou tels points (p. ex. le Canon des Ecritures (Franzelin, *De Scriptura* th. 12-16), le Millénarisme (cf. Franzelin, *de Traditione* th. 16), l'Immaculée Conception de la sainte Vierge, l'obligation de confesser distinctement tous les péchés mortels, la fixation de ce qui est péché grave,) au sujet desquels l'unanimité des témoins de la tradition ne paraît pas aussi clairement qu'on le désirerait. L'enseignement divin n'est pas pour cela exposé au danger d'être confondu avec les opinions humaines ou même réputées erronées. L'Eglise est là qui, assistée surnaturellement par le Saint-Esprit et avec le tact sûr ou plutôt infaillible que lui donne cette assistance, démêle dans le chaos des idées courantes ce qui y est de Dieu et ce qui appartient exclusivement aux hommes. Aussi, quoique le magistère de l'Eglise se confonde en quelque sorte avec la Tradition, à un autre point de vue il en est distinct : il l'apprécie, il

la juge et au cas où il lui trouve une origine vraiment divine, la propose à la croyance des fidèles.

CHAPITRE III.

Le Livre de Dieu (1).

Il est évident pour quiconque lit avec attention l'histoire de la Révélation que la *tradition orale* a été choisie par Dieu pour faire parvenir sa parole à toutes les âmes de bonne volonté. *Prêchez* l'Evangile, dit Jésus-Christ aux Apôtres. Il n'en est pas moins vrai qu'*une partie* de la Révélation a été mise par écrit sous la dictée de Dieu même. Je dis : *une partie de la Révélation*, car déjà à plusieurs reprises l'Eglise a déclaré divinement révélées des vérités qui ne se trouvent au moins que très implicitement énoncées dans les saints Livres. D'ailleurs, à la simple lecture de ces livres, on se convainc que le but des écrivains sacrés n'a nullement été de rédiger un système de doctrine ; plusieurs fois ils font connaître eux-mêmes la circonstance toute particulière, locale qui les a déterminés à écrire. Ce fait n'empêche pas que les livres saints ne méritent tout notre respect et toute notre attention. Ils ont en effet, je le répète, été composés sous la dictée de Dieu, ils ont Dieu pour auteur (concile du Vatican), ils sont des lettres adressées par Dieu au genre humain. Aussi l'Eglise les appelle-t-elle τὰ βιβλια (2) c'est-à-dire les Ecritures par excellence. Le moment

(1) Cf. les *Introductions à la sainte Ecriture* par Glaire, Lamy, Chauvin, Mugica : le *Manuel biblique* de Vigouroux et Bacuez : l'*Histoire de l'Ancien Testament* par Pelt. Au sujet des controverses dont l'Ecriture-Sainte a été l'objet dans ces derniers temps entre catholiques, cf. P. Fonck S. J. : *Der Kampf um die Wahrheit der H. Schrift seit 25 Jahren.*

(2) Ce mot grec à forme plurielle est passé intact dans la

est venu d'en parler avec quelque détail. Et d'abord efforçons-nous de comprendre toute la signification de cette expression : *L'Ecriture sainte : livre de Dieu,* ou cette autre, qui énonce la même vérité : *Dieu auteur de l'Ecriture.*

Pour qu'elle se vérifie, suffit-il que Dieu ait excité les écrivains sacrés à écrire et ait *après coup* agréé leurs écrits comme ne renfermant aucune erreur ? Non, assurément, ce serait vraiment par trop restreindre la part divine. Pour que Dieu puisse être dit l'Auteur des Saints Livres, suffit-il qu'il ait assisté les écrivains sacrés, de manière à les préserver de toute erreur et qu'il ait ensuite accepté leurs écrits comme siens ? Pas davantage : assister un écrivain, ce n'est nullement écrire soi-même, c'est accomplir un rôle secondaire, presqu'exclusivement négatif, alors que le titre d'auteur présuppose l'accomplissement d'un rôle principal et positif. Pour que Dieu puisse être dit :

langue latine du moyen-âge, mais en y revêtant la forme singulière et nous-mêmes en français nous disons : la Bible, comme si les livres inspirés ne formaient tous qu'un seul ouvrage. Et de fait on pourrait dire qu'ils n'en constituent qu'un seul, tant l'idée-mère qui les relie y apparaît clairement. « La Bible, dit Lacordaire, depuis son premier verset jusqu'au dernier, depuis le *fiat lux* jusqu'à l'apocalypse est un enchaînement magnifique, un progrès lent et continu où chaque flot pousse celui qui le précède et porte celui qui le suit. Les siècles, les événements, les doctrines s'y entrelacent, du centre à la circonférence, et dans leur réseau sans couture ne laissent ni vide, ni confusion » (*conf. de N.-D.* X^e conf.). « L'idée messianique, dit à son tour Vigouroux, apparaît en germe dans les premiers chapitres de la Genèse ; elle se développe à travers les âges dans les livres historiques et les livres prophétiques toujours grandissant et s'éclaircissant jusqu'à ce qu'elle s'épanouisse pleinement dans les Evangiles et les Epîtres pour recevoir enfin au ciel son couronnement dans l'Apocalypse. Elle paraît au commencement même du monde et ne s'arrête que dans le sein de l'Eternité ! C'est l'histoire tout entière de l'humanité inséparablement liée à celle de son Rédempteur (*Manuel biblique,* 9e édit. T. I, p. 35).

Auteur des Ecritures, il faut donc quelque chose de plus : il faut : 1° qu'il ait déterminé surnaturellement la volonté des écrivains à composer tel ou tel ouvrage ; 2° qu'il ait illuminé leur intelligence soit en leur révélant ce qu'ils ignoraient, soit en leur suggérant ce qu'ils devaient mettre en œuvre, parmi les choses qui leur étaient déjà connues, soit au moins en les assistant de manière à leur faire éviter toute erreur et à ne leur faire écrire que ce qu'Il voulait et comme Il le voulait. « *Dieu,* dit Léon XIII, *a tellement poussé et excité les auteurs sacrés à écrire, il les a de telle sorte assistés d'une grâce surnaturelle quand ils écrivaient qu'ils ont conçu exactement, voulu exposer fidèlement et exprimé avec une infaillible justesse tout ce que Dieu voulait leur faire dire et seulement cela* » (Encycl. *Providentissimus*). Qu'on veuille bien peser chacun des termes qui viennent d'être employés. Pour que les Saintes-Ecritures puissent être appelées la *parole de Dieu,* il n'est pas nécessaire qu'elles ne contiennent que des vérités entièrement cachées aux écrivains sacrés et qui ont par conséquent dû leur être positivement révélées par le Saint-Esprit. On trouve de ces vérités dans les saints Livres, mais elles sont relativement peu nombreuses. L'Eglise ne prétend pas non plus que chaque expression, chaque mot ait été dicté par le Saint-Esprit. Si l'inspiration divine s'étendait jusque là, comment expliquer la grande variété de style qu'on remarque chez les écrivains sacrés ? Chacun a écrit d'après son tempérament ou conformément à son éducation ; il y a par exemple une distance immense entre la manière de parler de S. Jean, âme tendre et aimante, et celle de S. Paul, homme fort et entreprenant ; entre le langage d'Isaïe, esprit cultivé, sentant la ville et celui de Jérémie originaire de la bourgade d'Anathot. Le fait que le même événement est raconté différemment dans plusieurs endroits des Ecri-

tures nous conduit à la même conclusion. Les paroles de la consécration du calice sont rapportées quatre fois dans le Nouveau Testament, mais chaque fois d'une manière différente. Si Dieu avait lui-même inspiré les mots, n'eût-il pas chaque fois dicté les mots dont Notre-Seigneur s'était lui-même servi ? Si l'inspiration avait été verbale, verrions-nous l'auteur du second livre des Machabées dater autrement les événements que l'auteur du 1er livre ? Verrions-nous les écrivains sacrés du Nouveau Testament citer seulement quant au sens des paroles qui se rencontrent dans les livres de l'Ancien Testament ? Verrions-nous des passages des Psaumes reproduits avec des modifications dans différents endroits de la Sainte-Ecriture ? D'ailleurs c'est bien le sentiment d'un S. Chrysostôme, d'un S. Jérôme, d'un S. Thomas, c'est aussi l'opinion commune des théologiens modernes. Ne pourrait-on pas ajouter que dans le cas où l'inspiration eût été verbale, le texte original serait seul dans toute la force du terme la parole de Dieu ? Aucune version, pas même celle dont l'Eglise romaine, la seule véritable Eglise est obligée de se servir ne serait cette parole, au moins à l'égal de l'original. Enfin, et cette observation n'est pas à mépriser, Dieu n'est pas censé faire des choses inutiles ; c'est un principe communément reçu que les miracles surtout ne doivent pas être multipliés sans qu'il y ait nécessité, ou raison suffisante. Cette nécessité ou cette raison suffisante existent-elles bien dans le cas qui nous occupe ? Il semble exagéré de le prétendre, sauf toutefois, nous hâterons-nous d'ajouter, deux sortes de circonstances où la plupart des auteurs catholiques regardent les mots eux-mêmes comme directement inspirés par Dieu. On ne saurait douter que certains noms, certains termes n'aient été *révélés* par Dieu, tels les noms de Jésus, de Jéhova ; évidemment ces noms sont par là

même inspirés. Il faut dire la même chose de ces mots qui rendent tout à fait exactement l'une ou l'autre vérité révélée, si bien que d'autres mots ne pourraient sans inconvénient ou sans danger leur être substitués. C'est ainsi que les théologiens croient avec raison inspiré le mot : εστι *est* dans l'institution de l'Eucharistie parce que ce mot seul exprime nettement le grand dogme de la transubstantiation.

Nous venons de dire jusqu'où l'inspiration divine ne s'étend pas dans la Sainte-Ecriture ; hâtons-nous de préciser jusqu'où elle s'étend. L'Eglise, quand il s'agit des choses rapportées dans les SS. Livres, ne fait pas de distinction. *Les SS. Livres tout entiers avec toutes leurs parties ont,* dit-elle, *Dieu pour auteur.* En parlant ainsi au concile du Vatican, l'Eglise n'a que résumé l'enseignement de ses Pontifes et de ses Docteurs. Parmi les questions proposées par le Pape Clément VI aux Arméniens, on trouve celle-ci : « Croyez-vous que tous les livres de l'Ancien et du Nouveau Testament contiennent partout l'absolue vérité ? » — Les SS. Pères, S. Jérôme, S. Augustin, S. Jean Chrysostôme répètent en plusieurs endroits de leurs ouvrages que *tout* est vrai et inspiré dans les Ecritures. Les SS. Docteurs médiévaux et modernes tels que S. Thomas et S. Alphonse ne tiennent pas un autre langage. Ils ne sont d'ailleurs que l'écho des écrivains sacrés eux-mêmes. TOUTE *l'Ecriture,* dit S. Paul, *est divinement inspirée et utile.... Sous l'inspiration du Saint-Esprit,* dit S. Pierre, *les SS. hommes de Dieu ont parlé. Sous l'inspiration du Saint-Esprit :* on le voit, l'Apôtre s'exprime d'une manière toute générale. L'inspiration s'étend donc à tout ce qui est rapporté dans les SS. Livres, et non pas seulement, comme on l'a quelquefois prétendu, aux questions de foi ou de mœurs. Il faut qu'il en soit ainsi ; établir une distinction entre vérités religieuses et communications naturelles, c'est ouvrir

la porte à mille doutes. Quoiqu'en effet cette distinction semble à première vue très claire, de fait elle deviendrait en peu de temps la source d'innombrables discussions. D'ailleurs ne reconnaître un caractère inspiré qu'aux passages renfermant des vérités dogmatiques ou morales, c'est mutiler la Sainte-Ecriture en tant que livre de Dieu, c'est retrancher des chapitres, presque des livres entiers, car que de chapitres surtout dans le Pentateuque, et les livres de Josué et des Juges qui ne renferment guère que des détails historiques, géographiques, etc.

L'inspiration ne s'étend pas non plus seulement au fond des récits historiques. Certains exégètes, non condamnés je l'avoue, pensent pouvoir mettre d'une certaine façon les livres historiques de l'Ecriture sur la même ligne que les livres historiques profanes légués par l'antiquité. D'après ces auteurs, l'usage des anciens historiens était de ne se soucier que de l'exactitude du fond de leur récit ; quant aux détails ils les imaginaient et les agençaient de façon à rendre le fond plus attrayant, plus impressionnant. Les historiographes sacrés n'auraient pas conçu la manière d'écrire l'histoire d'une autre façon. Leur maxime à eux aussi aurait été : Exactitude historique dans le fond, liberté artistique dans la forme. Quoiqu'il en soit des historiens anciens profanes (1), il est certain que leur manière d'agir laisse absolument hors de cause les historiens sacrés. Ceux-ci ne sont pas des auteurs ordinaires, mais en quelque sorte les secrétaires de Dieu dont les idées ne sont pas celles des

(1) De solides critiques prouvent par de nombreux témoignages tirés de Cicéron et d'autres écrivains de l'antiquité que tous les anciens historiens ne se sont pas fait de la manière d'écrire l'histoire l'idée que quelques exégètes avancés leur attribuent (cf. Murillo S. J. *Remarques sur un nouveau système exégétique*, en espagnol).

hommes de tel ou tel temps. Pourquoi Dieu n'aurait-il pas assisté ses secrétaires dans la rédaction des détails ? Pourquoi aurait-il veillé sur le fond seulement, laissant le reste au caprice de l'homme ? Convient-il que dans un livre qui somme toute a Dieu pour auteur, l'erreur côtoie continuellement la vérité et ne puisse très souvent en être distinguée ? Le livre divin sera-t-il au point de vue de la vérité intégrale, inférieur à beaucoup de livres purement humains ?

Les considérations que nous venons d'émettre militent aussi contre une troisième théorie d'après laquelle l'inspiration ne s'étendrait aux détails rapportés dans les Livres saints qu'en tant que ces détails sont nécessairement connexes avec le but que le Saint-Esprit s'est proposé en inspirant le passage dans lequel ils entraient comme partie intégrante. Sans doute si les partisans de cette théorie citaient des détails accessoires à leurs yeux et dont la critique a mis hors de tout doute raisonnable le caractère erroné, (en ce cas) il faudrait s'incliner devant l'évidence, mais aussi longtemps que cette démonstration n'a pas été faite, croyons simplement avec la tradition catholique que *tout* dans la Sainte-Ecriture est divinement inspiré, oui, tout jusqu'à ces détails rapportés en passant et qui semblent insignifiants et sans importance, car quelque petits que paraissent ces détails, Dieu ne s'est pas plus abaissé en les inspirant qu'il ne s'est ravalé en créant les insectes et les vers de terre. Ces détails d'ailleurs ne sont petits qu'à nos yeux parce que nous les comparons avec d'autres faits auxquels nous trouvons des proportions plus grandes, mais devant Dieu ces détails et ces faits se valent parce que devant lui tout est petit. Et puis sous ces détails qui nous paraissent si petits à première vue, n'y a-t-il pas cachés des mystères très instructifs et bien dignes d'être médités ? C'est la pensée de S. Jean Chrysostôme qui

recommande dans une de ses homélies sur la Genèse de ne pas négliger le *moindre* mot de l'Ecriture. Il semble que ce soit une petite concession accordée à quelques écrivains téméraires de convenir avec eux que les détails prétendûment ou réellement insignifiants contenus dans l'Ecriture échappent à l'inspiration, mais, je le demande, qui déterminerait les limites de cette insignifiance ? On étendrait peu à peu le cercle de ces détails peu importants jusqu'à en venir de fil en aiguille à sacrifier une partie des Ecritures elles-mêmes.

Ici se pose une question. Il arrive quelquefois aux écrivains sacrés de citer des paroles prononcées par d'autres. Ces paroles sont-elles aussi inspirées et si elles le sont, comment Dieu a-t-il pu quelquefois les déclarer contraires à la vérité, celles par exemple que les amis de Job adressèrent à ce saint homme ? Dieu peut-il inspirer des discours erronés ou déplacés ? Non, sans doute ; aussi le fait d'être rapportées par les écrivains sacrés ne prouve-t-il pas que ces paroles ont été inspirées à ceux qui les ont prononcées, très souvent elles ne leur ont pas été inspirées, mais il y a dans ces passages inspiration en ce sens que Dieu a excité les écrivains sacrés à citer ces paroles et a veillé à ce qu'ils les rapportassent exactement. Ce que nous venons de dire, s'applique aussi aux documents historiques profanes que les écrivains sacrés viendraient à insérer dans leur récit mais sans en prendre la responsabilité (1). Un document de ce genre serait d'après plusieurs exégètes une lettre insérée par l'auteur du 2e livre des Machabées dans son ouvrage (ch. I, v. 10 — ch. II, v. 19) et relatant entre autres faits la mort d'Antiochus. L'auteur rapporte plus loin cette mort d'une façon différente, il corrige ainsi le premier

(1) Décision de la Commission biblique, instituée par Léon XIII à Rome, 13 février 1905.

récit et montre par le fait même qu'il ne garantissait pas l'exactitude de la lettre citée par lui (cf. Crampon, *Bible commentée*, T. III, p. 329, note).

Toutefois on le pense bien, il ne faut pas facilement mais seulement pour des motifs convainquants et sous le contrôle de l'Eglise admettre dans l'Ecriture l'existence de semblables passages. En étendant en effet démesurément ce principe, on arriverait à faire de la Bible un livre presqu'exclusivement humain et à part la pureté de la doctrine, peu supérieur aux histoires fabuleuses ou aux mythologies de l'antiquité.

L'inspiration s'étend donc à toute la Sainte-Ecriture. Qu'est-ce à dire ? C'est à dire : 1° que le Saint-Esprit a suggéré à l'intelligence des écrivains sacrés la pensée des livres qu'ils ont composés et de tous les énoncés des vérités qu'ils y ont consignées. Le premier acte de l'inspiration est donc une manifestation (1). A cette manifestation a correspondu chez les écrivains sacrés la pensée des énoncés (2) qui dans la suite ont formé toute la substance des livres composés par eux, et la pensée aussi qu'ils devaient mettre ces énoncés par écrit. A-t-il été nécessaire que les écrivains sacrés eussent clairement conscience de l'origine divine de l'espèce de commandement qui leur était intérieurement intimé, en d'autres termes ont-ils su distinctement que Dieu lui-même les faisait écrire ? L'Eglise ne

(1) Nous disons manifestation et non révélation, car il a pu se faire et il s'est fait souvent que les écrivains sacrés ont été inspirés d'écrire des choses dont ils avaient acquis la connaissance par des moyens naturels.

(2) Selon l'encyclique *Providentissimus* le mot pensée est ici l'équivalent de *connaissance*, car le Pape assure que les écrivains sacrés ont clairement conçu ce qu'ils ont mis par écrit. Cette affirmation va à l'encontre du sentiment de ceux qui ont pensé que les prophètes ne comprenaient pas le sens ou du moins tout le sens de leurs prédictions.

s'est jamais prononcée à ce sujet, mais l'affirmative semble plus raisonnable et aussi plus conforme à l'encyclique *Providentissimus*. Sur cette première action de Dieu sur *l'intelligence* des écrivains sacrés est venue immédiatement s'en greffer une autre qui s'est, elle, exercée sur la volonté de ces écrivains : action qui a produit en eux la volonté d'écrire fidèlement tout ce que le Saint-Esprit voulait et pas autre chose. A cette impulsion ont pu s'ajouter des considérations personnelles ou des sollicitations diverses qui ont dans certaines limites déterminé les écrivains sacrés à se mettre à l'œuvre. C'est ainsi qu'Eusèbe et S. Jérôme rapportent de S. Marc et de S. Jean qu'ils écrivirent leur Evangile à la prière de ceux qui les entouraient. Il suffit pour que la notion de l'inspiration soit sauve que l'impulsion divine ait par elle-même déterminé efficacement toute la conduite des auteurs canoniques. Mais ce n'a pas été tout encore. A la double action divine que nous venons de décrire s'en est jointe une troisième s'exerçant sur la confection des livres. Cette dernière action est une assistance surnaturelle de Dieu ayant pour effet de faire écrire aux auteurs sacrés ce qu'il leur a inspiré ou ce qu'il a voulu voir écrit par eux, tout cela et rien que cela. Elle n'a pas eu pour conséquence de dispenser les écrivains sacrés de tout travail personnel. Non seulement ces écrivains ont eu la peine de devoir rédiger leurs ouvrages, mais plusieurs (S. Luc, l'auteur du livre des Rois, etc.) ont laborieusement compulsé les documents qu'ils ont ensuite mis en œuvre (cf. entre autres auteurs : Vacant, *Constitutions dogmatiques du Concile du Vatican*, T. I). Nous savons maintenant dans quel sens l'Eglise considère la Sainte-Ecriture comme livre de Dieu et par conséquent comme source de la révélation dont elle a le dépôt. Mais, demandera-t-on, quels sont au juste les livres dont Dieu a inspiré le

contenu et surtout comment l'Eglise sait-elle que ces livres et pas d'autres renferment la parole divine ? La réponse à ces deux importantes questions fera l'objet du chapitre suivant.

CHAPITRE IV.

Les livres déclarés inspirés par l'Eglise.

Les livres que la Sainte Eglise considère comme inspirés sont au nombre de 70 ; 43 d'entre eux ont été composés avant Notre-Seigneur Jésus-Christ et constituent donc l'Ancien Testament, 27 ont été écrits depuis lui et forment le Nouveau Testament. Le mot testament a ici le sens spécial d'alliance, et comme l'alliance conclue par Dieu avec les hommes a traversé deux phases, dont l'une, inaugurée dès l'origine du monde, fut le prélude de l'autre, scellée par le sang de Jésus-Christ, on comprend la dénomination d'Ancien et de Nouveau Testament donnée aux saints Livres qui contiennent ce qui a rapport à cette double alliance.

Les livres de l'Ancien Testament sont la Genèse, l'Exode, le Lévitique, les Nombres, le Deutéronome, Josué, les Juges, Ruth, les deux livres de Samuel (ou les deux premiers livres des Rois), les deux livres des Rois (ou le 3e et le 4e livres des Rois), les deux livres des Paralipomènes, Esdras (1er livre d'Esdras), Néhémie (ou 2e livre d'Esdras), le premier livre des Machabées, le second livre des Machabées, Tobie, Esther, Judith, Job, les Psaumes, les Proverbes, l'Ecclésiaste, le Cantique des Cantiques, la Sagesse, l'Ecclésiastique, les quatre grands et les douze petits prophètes. Les livres du Nouveau Testament sont les quatre Evangiles, les Actes des Apôtres, les quatorze épîtres de S. Paul, les deux épîtres de S. Pierre, les

trois épîtres de S. Jean, l'épître de S. Jacques, celle de S. Jude, l'Apocalypse de S. Jean.

Tous ces livres n'appartiennent pas au même genre. D'après la note qui y prédomine, on peut les grouper en trois catégories. Les dix-huit premiers livres de l'Ancien Testament et les cinq premiers du Nouveau (dans l'ordre de citation gardé ci-dessus) sont historiques, — les livres des prophètes comme le mot lui-même l'indique suffisamment, sont prophétiques, il faut en dire autant de l'Apocalypse. Les autres livres sont didactiques ou doctrinaux. Trois livres de l'Ancien Testament, à savoir Job, les Psaumes, les Proverbes ont une forme poétique.

Disons à présent un mot de chacun des livres que nous venons d'énumérer. La Genèse ainsi que les quatre livres suivants forment à cause de leur communauté d'origine (Moïse est en effet l'auteur de tous les cinq) un tout auquel on a donné le nom de *Pentateuque* (livre aux cinq étuis c'est-à-dire cinq rouleaux ou volumes). Ils renferment l'histoire de la révélation depuis la Création jusqu'à la mort de Moïse.

La *Genèse (origine)* s'appelle ainsi parce qu'elle raconte la création de l'univers, l'origine et le premier développement de l'humanité. Elle a deux parties bien distinctes dont l'une renferme l'histoire de l'humanité primitive (séjour dans le paradis, chute, corruption croissante de l'humanité, déluge, développement du genre humain depuis le déluge jusqu'à Abraham) ; — l'autre retrace les débuts de l'histoire des Hébreux (histoire des patriarches Abraham, Isaac, Jacob et des fils de ce dernier jusqu'à leur établissement en Egypte). Ce premier livre de la Sainte-Ecriture est d'une lecture très attachante, non seulement à cause de l'importance des matières qui y sont racontées mais aussi à cause de la manière tantôt sublime (la création du monde), tantôt touchante (histoire de Joseph), toujours

simple et naturelle dont elles sont exposées. C'est aussi un des livres qui a donné le plus de travail aux interprètes ; aujourd'hui surtout le développement qu'ont pris les sciences naturelles et historiques a fait de la Genèse un vrai champ de bataille où l'effrayante confusion de la mêlée déconcerte trop souvent l'esprit et expose certains combattants, catholiques de cœur, à ne plus assez entendre la voix des chefs de l'Eglise.

L'*Exode (sortie)* relate la sortie des Hébreux du pays d'Egypte. Elle a aussi deux parties : la première raconte la délivrance des Israélites tyrannisés par les Pharaons ; la seconde l'adoption officielle du peuple Israélite par Dieu.

Le *Lévitique* (*code des lévites* et des prêtres) contient les ordonnances relatives aux offrandes et aux sacrifices. Ces ordonnances sont de deux espèces : Lois de purification et Lois de sanctification.

Les *Nombres* (appelés ainsi parce qu'ils débutent par *un dénombrement* du peuple et des lévites) racontent la marche d'Israël à travers le désert depuis le mont Sinaï jusqu'à la frontière de Chanaan.

Le cinquième livre du Pentateuque, le *Deutéronome (seconde loi)* renferme les discours par lesquels Moïse fit entendre de la part de Dieu une répétition de la loi aux Israélites dont la plupart n'avaient pas assisté à la promulgation de la loi sur le Sinaï. A la fin du livre se trouve relatée la mort de Moïse. Cet appendice a donc été joint au Pentateuque par une main étrangère, probablement celle de *Josué*. Les hauts faits de ce dernier, qui eut la gloire d'introduire les Hébreux dans la Terre Promise, sont racontés dans le livre qui porte son nom et qui fait immédiatement suite au Pentateuque. Josué est-il aussi l'auteur de ce livre ? Quant à la substance, très probablement oui, mais son récit aurait été, pense-t-on, retouché et augmenté par un auteur inconnu qui aurait vécu peu de temps après lui.

Le livre des *Juges,* composé peut-être par Samuel, contient non une histoire suivie mais les principaux épisodes de l'histoire du peuple hébreu depuis la mort de Josué jusqu'à celle de Samson. Les Juges étaient des personnages extraordinaires suscités par Dieu pour venir au secours du peuple choisi. Sur quatorze de ces hommes prodigieux que l'auteur du livre mentionne, il ne s'en trouve que cinq (Débora, Barac, Gédéon, Jephté et Samson) dont les exploits soient racontés avec quelque étendue.

Un épisode touchant en même temps que ravissant de l'époque des Juges, celui de l'amour filial et du mariage de *Ruth* est raconté dans un livre à part qui porte le nom de l'héroïne. Ce livre qui n'a que quatre chapitres est une œuvre d'art exquise, une vraie perle de la littérature sacrée. Le but de l'auteur (dont on ne connaît pas le nom) a été de faire connaître les origines de la maison de David : du mariage de Ruth avec Booz naquit Obed, le grand-père de David qui fut lui-même un illustre ancêtre de Jésus-Christ.

Les *deux livres de Samuel* (*1er et 2e livre des Rois*) contiennent l'histoire d'Israël depuis la fin de l'époque des Juges jusqu'au moment où le gouvernement va passer des mains de David entre celles de Salomon. On y voit les Israélites se relevant sous Samuel, chassant les Philistins de leur territoire et rentrant en possession de l'Arche. Ils désirent un roi qui leur est donné dans la personne de Saül, mais celui-ci étant devenu infidèle à sa mission, Dieu lui substitue David dont les épreuves, les exploits, la faute, le repentir et le châtiment sont racontés en détail. On ne connaît pas l'auteur de ces deux livres. On pense que ce fut un prophète du temps de Robaam, en tout cas ce fut un homme habile dans l'art de narrer : tous les exégètes ont remarqué la délicatesse de touche, la

fraîcheur, la vivacité, la finesse des traits biographiques, la pureté de style qui caractérisent les livres de Samuel (cf. Crampon. *Bible commentée*, T. II, 194).

Les *deux livres des Rois (3e et 4e)* font suite aux deux précédents. Ils renferment l'histoire du peuple juif depuis l'avènement de Salomon jusqu'à la captivité de Babylone. Les onze premiers chapitres du premier livre sont consacrés au récit des hauts faits de Salomon ; le reste de ce premier livre et les dix-sept premiers chapitres du second retracent l'histoire parallèle et synchronique des royaumes de Juda et d'Israël (séparés après Salomon) jusqu'à la destruction du royaume des dix tribus et la captivité assyrienne ; — les huit derniers chapitres du second livre contiennent l'histoire du royaume de Juda demeuré seul, jusqu'à sa propre ruine et la captivité de Babylone. L'auteur (peut-être Jérémie) ne raconte pas avec la même étendue le règne de chaque roi, il s'arrête davantage aux plus saints et aux plus méchants pour avoir l'occasion de faire ressortir davantage la Providence de Dieu dans la récompense de la vertu et le châtiment du vice. Les deux livres des Rois sont une des parties de l'Ecriture dont la véracité a été le mieux mise en lumière par les découvertes faites en Chaldée, en Egypte et en Assyrie (cf. Crampon, op. cit. T. II, p. 399).

Les *Paralipomènes* (ainsi appelés parce qu'ils contiennent beaucoup de choses *omises* dans les livres des Rois) renferment les tables généalogiques depuis Adam jusqu'à Zorobabel et l'histoire du peuple d'Israël sous les rois de la dynastie de David. Au temps décrit dans les livres des Rois se rapportent l'édifiante histoire de *Tobie* et la victoire remportée sur Holopherne par la valeureuse *Judith*. La rédaction du livre de Tobie semble due à la plume d'un pieux Israélite qui aurait vécu à peu près en même temps que le père

et le fils dont il raconte les destinées et aurait utilisé les mémoires laissés par l'un et par l'autre. La grande idée qui s'en dégage est la bonté de la Providence divine envers ceux qui se confient en elle. Les protestants et les rationalistes affectent de n'y voir qu'une fiction, un roman, mais la précision et la multiplicité des détails prouvent bien que nous nous trouvons en présence d'une histoire proprement dite. D'ailleurs si tout le récit des épreuves et de la guérison miraculeuse de Tobie, et de la bienveillante intervention de l'Archange ne sont qu'une légende, le but de l'auteur qui est d'édifier, n'est nullement atteint, mais croule plutôt par la base. Le livre de Tobie est le seul qui ait été composé en chaldéen. Celui de Judith a été écrit en hébreu (1) par un auteur inconnu. Le glorieux épisode qui y est raconté n'est pas mentionné dans les annales d'Assurpanipal (vraisemblablement le même que le Nabuchodonosor de notre livre) ; il n'y a rien là qui doive trop nous surprendre puisque ces annales ne sont pas arrivées jusqu'à nous dans un état complet et ne contiennent guère que les victoires des Assyriens — mais le seul fait de l'arrêt des armées assyriennes sur le chemin de l'Egypte est un argument indirect en faveur de la réalité de la défaite infligée à Holopherne devant Béthulie. Le but de l'écrivain sacré a visiblement été de montrer l'action providentielle de Dieu à l'égard de son peuple. Les Juifs s'étaient tournés avec repentir et confiance vers le Seigneur et celui-ci voulut faire voir en se servant d'une faible femme que Lui-même les sauvait des mains de leurs ennemis.

Les livres d'*Esdras* et de *Néhémie* reprennent l'histoire des Juifs là où les Paralipomènes l'ont laissée, ou plutôt nous y trouvons le récit de plusieurs faits

(1) C'est du moins l'opinion la plus probable : l'original est depuis longtemps perdu.

importants se rapportant à la restauration du culte et de la nationalité d'Israël après l'exil, date atteinte par les Paralipomènes. La rédaction définitive de ces deux livres semble devoir être attribuée à un pieux scribe du nom d'Esdras qui après avoir, comme on le pense, composé les Paralipomènes pour ranimer la ferveur des Israélites dans le service de Dieu, narra aussi les faits postérieurs à l'exil, se servant pour cela de ses souvenirs personnels et de plusieurs documents existant déjà depuis quelque temps, surtout des « *Mémoires de Néhémie* » insérés dans leur forme primitive.

Tandis que les livres d'Esdras nous font assister au retour de nombreux Israélites dans la ville sainte, le livre d'*Esther* nous transporte au milieu des Juifs restés en Perse même après le décret de Cyrus. Le but du livre fut le même que celui du livre de Judith mais le rôle assigné par la Providence à la timide Esther fut d'une tout autre nature que celui de l'intrépide veuve de Béthulie. Esther conjura le malheur qui menaçait ses compatriotes non par les armes mais par ses grâces et par ses prières. Il est plus que probable que le texte original n'existe plus que dans une version grecque bien antérieure à l'ère chrétienne et que le texte hébreu actuel est tronqué. Le fond du livre semble être une circulaire composée par Mardochée lui-même, le père adoptif d'Esther, et contenant le récit de tous les événements.

Les derniers livres historiques de l'Ancien Testament sont les *deux livres des Machabées*. Ils retracent l'histoire glorieuse des souffrances endurées et des luttes livrées par les Juifs au 2e siècle avant notre ère pour la conservation de leur religion et de leur nationalité. Le mot *Machabée (le marteleur)* fut d'abord un surnom honorifique donné à Judas ; on l'appliqua ensuite aux membres de sa famille et même aux sept frères dont le martyre est raconté au second livre. Les deux livres

des Machabées sont loin de constituer un ouvrage unique. Ils ne sont pas même du même auteur : le premier livre a été composé en hébreu, le second en grec ; le premier livre est un ouvrage indépendant, le second est un abrégé de l'histoire de Jason de Cyrène. Le premier livre comprend une période de trente-sept ans et rapporte les événements qui eurent lieu d'abord sous Judas Machabée, puis sous Jonathas, enfin sous Simon ; le second livre n'embrasse qu'une période de dix-sept ans, celle de Judas Machabée. Aux livres historiques de l'Ancien Testament, nous croyons devoir joindre *le livre de Job*. Quoiqu'en effet une grande place soit faite dans ce livre à la fiction poétique, il serait aussi contraire à l'Ecriture (cf. Ezech. XIV, 14 ; Tob. II, 2 ; Jac. V, 11) qu'à la Tradition, de prétendre que tout y est parabolique ou allégorique. Job est un personnage historique, qui fut d'abord riche et honoré, tomba ensuite dans la plus extrême pauvreté et fut, après avoir fait preuve d'une héroïque patience, rétabli par Dieu dans son premier état. Le but du livre est la justification de la Providence dans la répartition des maux et des biens de cette vie. Les discours de Job, de ses trois amis, d'Eliu et de Dieu sont en vers. Les idées sont grandes, les expressions admirablement poétiques ; de tout temps le livre de Job a été considéré comme étant au point de vue humain l'un des plus beaux chefs-d'œuvre des littératures anciennes. L'auteur (Moïse, Salomon, Daniël, Job lui-même ?) est inconnu, inconnue aussi la date de la composition. La plupart des critiques assignent l'époque salomonienne.

Le livre de Job par son caractère à la fois historique et philosophique forme comme la transition entre les livres purement historiques et les livres didactiques.

Le premier de ceux-ci est le *Psautier*, recueil de 150

psaumes (1) ou cantiques religieux ayant pour objet Dieu, ses perfections, ses œuvres (la création), ses bienfaits (surtout envers le peuple Israélite), son action mystérieuse sur l'âme et sur les destinées de chacun en particulier. Les psaumes appartiennent à quatre groupes, il y a les psaumes de louange, les psaumes d'actions de grâces, les psaumes de demande et les psaumes de prière plaintive. Les uns ont un caractère général, c'est-à-dire ne contiennent que des sentiments communs à tous les cœurs religieux ; les autres ont un caractère individuel (David chantant ses tribulations ou décrivant ses états d'âme), mais chacun peut facilement s'appliquer ces sentiments personnels. Quelques psaumes sont soit directement, soit indirectement *messianiques*, c'est-à-dire se rapportent au Messie futur tantôt dans le sens littéral, tantôt dans le sens mystique. Tous les psaumes n'ont pas David pour auteur, bien loin de là ; environ la moitié seulement ont été composés par le saint roi. D'autres sont attribués à Salomon, à Asaph, aux fils de Coré etc. La collection complète semble être due à Esdras. Les psaumes sont l'une des plus belles et des plus importantes parties de la Bible. Ils sont d'un usage journalier dans l'Eglise catholique, surtout dans l'Office divin. Dans les premiers siècles, les prêtres et ceux qui aspiraient à la vie religieuse devaient les savoir par cœur. Il fut un temps (4e et 5e siècle) où les simples fidèles chantaient les psaumes chez eux, dans les champs et surtout dans les assemblées chrétiennes (cf. Crampon, *Bible comm.* T. IV, p. 5-6). Pourquoi n'en serait-il pas de nouveau ainsi aujourd'hui ?

Des livres vraiment didactiques sont les Proverbes, l'Ecclésiaste, l'Ecclésiastique et la Sagesse.

(1) Le nom de *Psaume* dérive d'un mot grec qui signifie toute composition rythmique, destinée à être chantée avec accompagnement d'instruments à cordes.

Les *Proverbes* sont plutôt de petits traités didactiques et des sentences relatives à la vie pratique que des proverbes proprement dits. Le livre primitif n'allait que jusqu'au 24[e] chapitre et a Salomon pour auteur. Il débute par une exhortation, renferme un certain nombre de maximes détachées et se termine par une conclusion. La fin du livre actuel comprend quatre appendices, parmi lesquels on remarque le portrait de la femme forte.

L'*Ecclésiaste* est aussi un ouvrage de Salomon. La double idée fondamentale qui s'en dégage est la vanité de toutes les choses d'ici-bas (cf. Pelt, *Hist. de l'Anc. Test.* T. II, p. 74-77) et la nécessité de servir Dieu et par conséquent de ne jouir des biens terrestres que conformément à l'ordre établi par Dieu. L'auteur propose les fruits de ses observations sous forme d'exhortation d'où le nom d'*Ecclésiaste* (prédicateur) qu'il se donne.

L'*Ecclésiastique* (ainsi appelé depuis S. Cyprien dans l'Eglise latine parce qu'il était d'un fréquent usage dans *les églises*) a beaucoup d'affinité avec le livre des Proverbes. Il a été composé en hébreu au début du 2[e] siècle avant Jésus-Christ par un certain Jésus, fils de Sirach.

Le livre de la *Sagesse* a pour but, comme son titre l'indique, de faire connaître la sagesse aussi bien la créée que l'incréée. La sagesse créée consiste à se faire une idée juste de la vie et à y tendre par l'observation des commandements. La sagesse incréée se révèle surtout par la Providence qui préside au gouvernement des créatures. Il est manifeste par la lecture du livre que l'auteur a écrit en Egypte en langue grecque et à un moment de grande corruption morale. Cet auteur n'est donc pas Salomon, dont le nom se trouve en tête de la version des septante et de la version syriaque, mais un inconnu qui a vécu au 2[e] siècle avant Jésus-Christ.

Le *Cantique des cantiques* (c'est-à-dire le plus excellent des cantiques) chante l'amour mutuel de deux personnages (appelés Salomon et Sulamite) qui désirent s'unir par les liens du mariage. L'Eglise a condamné Théod. de Mopsueste qui prétendait que l'auteur du livre (Salomon) n'a eu en vue que de décrire une scène d'amour charnel. Il est certain que dans le Cantique nous nous trouvons en présence d'une idée surnaturelle, à savoir l'union sainte contractée par Dieu avec la nature humaine dans le mystère de l'Incarnation et avec le genre humain par la grâce sanctifiante (Eglise et chaque âme juste en particulier) et comme la grâce n'unit aucune pure créature aussi intimement à Dieu que la Sainte Vierge, plusieurs saints lui ont, avec raison, appliqué le livre tout entier. Cette idée de l'union de Dieu avec l'homme est rendue sensible par l'image d'un mariage, comparaison très familière aux écrivains sacrés. Peut-on et faut-il admettre dans le Cantique la présence simultanée des deux sens que nous venons d'indiquer ? La Sainte Eglise ne s'y oppose pas, mais l'opinion excluant tout sens charnel est la plus probable : elle se fonde surtout sur cette considération que la mise en scène a quelque chose de flottant, d'indécis, de changeant qui semble incompatible avec une réalité historique (C'est ainsi, pour ne citer qu'un exemple, que le héros est tour à tour et sans transition, berger, chasseur, roi glorieux).

Les livres *prophétiques* sont au nombre de seize et se partagent en deux groupes. Le premier groupe comprend les écrits des grands prophètes, le second ceux des petits prophètes. La raison de cette différence de dénomination (grands et petits prophètes) se trouve dans l'étendue plus considérable des prophéties confiées au papier par les premiers.

Les *grands prophètes* sont au nombre de quatre :

Isaïe, Jérémie, Ezéchiel et Daniël. *Isaïe* est le plus célèbre de tous. Il exerça son ministère pendant plus de 50 ans, sous les rois Achaz et Ezéchias, et dans les circonstances les plus difficiles. « Ses prophéties, dit S. Jérôme, ont trait en partie à l'histoire contemporaine des deux royaumes, dont elles parlent, tantôt à la fois, tantôt séparément. Elles se rapportent aussi en partie à des événements plus éloignés, et annoncent le retour du peuple en Judée après la captivité de Babylone. Mais ce que le prophète a principalement en vue dans tous ses oracles, c'est la vocation des Gentils et l'avènement de Jésus-Christ (Lettre à Paula et à Eustochium). Le langage d'Isaïe est magnifique et ses oracles étincelants de clarté.

Jérémie, issu d'une famille sacerdotale, prophétisa pendant une quarantaine d'années, environ un siècle après Isaïe. Il fut établi par Dieu « pour arracher et pour abattre, pour ruiner et pour détruire, pour bâtir et pour planter » (Jér. I, 10). C'est assez dire que la plus grande partie de son livre se résume en prédications austères et en menaces à l'adresse du peuple israélite coupable et des nations étrangères (Ce caractère du ministère de Jérémie est en effet indiqué par 4 termes sur 6). Toutefois une certaine part est faite aux promesses consolantes relatives à la fin de l'exil et à l'avènement du Messie.

Aux prophéties de Jérémie se trouvent jointes ses *Lamentations*, dans lesquelles il pleure le malheur de la ville sainte (Jérusalem) renversée sous les coups des armées de Nabuchodonosor, en même temps qu'il invite ses concitoyens à voir dans cette épouvantable calamité un juste châtiment du ciel et par conséquent un appel divin à la conversion. L'Eglise catholique redit ces admirables élégies pendant la seconde moitié de la semaine sainte, consacrée au souvenir de la Passion de l'Homme-Dieu. Jérémie avait un disciple

fidèle nommé *Baruch*, à qui nous devons un écrit adressé aux Juifs exilés à Babylone en vue de relever leur courage et de les amener à faire pénitence.

Le troisième grand prophète *Ezéchiel* vécut vers le même temps que Jérémie, mais prêcha sur un théâtre tout différent, je veux dire en Chaldée, dans le pays de Babylone, où il avait été déporté en même temps que le roi Jéchonias. Son rôle consista pendant la 1ère partie de son ministère, à dissiper les illusions des exilés qui croyaient Jérusalem indestructible, et pendant la seconde partie à combattre le découragement et la défiance dans lesquels la ruine de la ville sainte menaça de jeter les malheureux Israélites. Son style est fort, il s'y rencontre des images saisissantes, mais les obscurités abondent, au point que Théodoret a appelé les prophéties d'Ezéchiel un abîme et S. Jérôme a dit d'elles qu'elles étaient l'Océan des Ecritures et le labyrinthe des mystères de Dieu.

Le livre de *Daniël* a deux parties ; la première contient les principaux épisodes de la vie de ce prophète illustre qui fut en si grande faveur auprès des rois Nabuchodonosor, Balthazar, Darius et Cyrus ; dans la seconde on lit les quatre visions prophétiques relatives aux relations des empires terrestres avec le royaume de Dieu.

Nous avons déjà fait connaître les noms des *petits prophètes*. S. Jérôme caractérise bien le ministère de chacun dans sa première lettre à Paulin (cf. Lettres de S. Jérôme, texte latin et traduction française éd. Lagrange, p. 213-216).

Passons au Nouveau-Testament.

Nous avons eu précédemment l'occasion de décrire l'objet des livres historiques c'est-à-dire des Evangiles (P. I, S. II) et des Actes P. II, S. I).

Les livres didactiques sont les épîtres apostoliques, dont quatorze sont dues à la plume de S. Paul, deux

à celle de S. Pierre, trois à celle de S. Jean, enfin S. Jacques et S. Jude ont écrit chacun une épître.

Les *épîtres de S. Paul* ont été adressées par cet Apôtre soit à des communautés entières (aux Romains, aux Corinthiens (2), aux Ephésiens, aux Galates, aux Colossiens, aux Philippiens, aux Thessaloniciens (2), soit à des personnages particuliers (à Timothée (2), à Tite, à Philémon).

L'*épître aux Romains* est un véritable traité consacré à mettre en lumière cette idée fondamentale que, le péché étant commun à tous les hommes, juifs et gentils, les uns et les autres ne peuvent devenir justes que par la foi en Jésus-Christ et que, s'ils s'en tiennent volontairement éloignés, il n'y a pas de salut pour eux. Les derniers chapitres de l'épître renferment des conseils sur la manière de vivre chrétiennement.

Dans la *première épître aux Corinthiens,* S. Paul s'élève contre les abus qui s'étaient glissés dans cette communauté (surtout les divisions) et répond aux questions qu'on lui avait posées (touchant le mariage et le célibat, l'usage des viandes immolées aux idoles, l'ordre à observer dans les festins eucharistiques etc.).

Dans la *seconde lettre aux Corinthiens,* le grand Apôtre fait une apologie de sa conduite et de son autorité décriées par de faux docteurs.

Dans la *lettre aux Galates,* S. Paul prend à parti les docteurs judaïsants qui proclamaient la nécessité de joindre à la profession du christianisme la pratique de la loi de Moïse, et s'efforçaient de ruiner l'efficacité de l'apostolat de l'Apôtre.

L'épître aux Ephésiens comprend deux parties : la première est dogmatique : exposé du plan divin du salut des hommes, surtout en ce qui concerne les gentils, appelés à ne faire à l'avenir avec les Juifs qu'un seul peuple en Jésus-Christ ; la seconde est morale : obligation de renoncer à tout genre de vie païen.

L'*épître aux Philippiens* est pleine d'abandon, remplie de sentiments affectueux et de recommandations paternelles.

Celle que S. Paul a écrite *aux Colossiens* traite à peu près le même sujet que l'épître aux Ephésiens.

Dans la *première lettre aux Thessaloniciens,* S. Paul félicite et encourage ces chrétiens fidèles au sein des persécutions, il ajoute des avis dont ils avaient particulièrement besoin, il leur recommande surtout de bien employer le temps et de se préparer à l'avènement de Jésus-Christ. Cette dernière parole ayant été interprétée par les Thessaloniciens dans le sens de la fin prochaine du monde, S. Paul leur adresse une *seconde épître* par laquelle il les exhorte à ne pas se laisser troubler ; le second avènement de Jésus-Christ n'aura pas lieu tant que n'aura pas paru le fils de perdition (l'Antéchrist).

Dans *l'épître aux Hébreux*, S. Paul exalte la personne et le sacerdoce de Jésus-Christ, ainsi que le sacrifice de la nouvelle loi dont il montre toute la supériorité sur les sacrifices anciens. Il engage ensuite les Hébreux à persévérer dans la foi malgré les persécutions et leur propose les admirables exemples de leurs ancêtres.

Le but des deux lettres *à Timothée* et de la lettre *à Tite* est d'instruire ces chefs d'Eglise de leurs devoirs de pasteurs : aussi appelle-t-on ces épîtres : *pastorales*.

Le but de la lettre *à Philémon* a été indiqué précédemment (P. II, S. II, ch. IV, art. III).

L'*Epître de S. Jacques* est appelée *catholique* parce que l'auteur l'adresse aux douze tribus qui sont dans la dispersion, expression qui doit s'entendre d'après les uns, des Juifs dispersés partout dans le monde, d'après les autres, de tous les chrétiens éparpillés sur la surface terrestre. Elle met fortement en relief la nécessité des bonnes œuvres et renferme, dit Mgr Gaume,

un fond très riche et très varié de sentences propres à instruire, à encourager, à corriger et à soutenir (*Le Nouveau Testament,* T. II, p. 365).

Les *deux épîtres de S. Pierre* ont été écrites par cet Apôtre vers la fin de sa vie. Prévoyant les persécutions qui allaient fondre sur les chrétiens de l'Asie Mineure, il s'efforça dans une première épître, de les fortifier dans la pratique des vertus théologales (cf. Lesêtre, *La Ste Eglise au temps des Apôtres,* p. 375) et des devoirs d'état. Ayant ensuite appris que de faux docteurs allaient jusqu'à nier la divinité de Jésus-Christ, il écrivit une seconde lettre pour détruire la funeste influence de ces messagers de Satan.

Les *épîtres de S. Jean* ont, comme son Evangile, un double objet : le raffermissement des fidèles dans la foi à la divinité de Jésus-Christ, et leur conservation dans la charité. La première épître est adressée aux fidèles en général, la seconde à une dame pieuse du nom d'Electa, la troisième à un chrétien appelé Gaïus.

S. Jude a écrit son épître pour prémunir les fidèles contre certains hérétiques très pervers qui déshonoraient l'Eglise naissante.

Le Nouveau Testament contient aussi un livre *prophétique : l'Apocalypse,* composée par S. Jean lors de son exil dans l'île de Patmos. Après avoir adressé des encouragements et des avertissements à sept églises de l'Asie Mineure, S. Jean rapporte les visions qui lui ont découvert les mystères de l'avenir (probablement les événements des derniers temps). Toutes ces prédictions sont très obscures et les interprètes ne sont pas sûrs d'en avoir, malgré tous leurs efforts, saisi la signification. « L'Apocalypse, dit S. Jérôme, contient autant de mystères que de mots ; sous chaque parole se cachent des sens multiples » (ad Paulin).

Nous venons de faire connaître les livres regardés comme inspirés par l'Eglise catholique. Ces livres ont-

ils réellement Dieu pour auteur? Nous pourrions répondre *à priori :* puisque l'Eglise a déclaré solennellement que Dieu lui-même a dicté ces livres ainsi que toutes les parties qui les composent, il faut bien qu'il en soit ainsi. N'avons-nous pas vu déjà que l'Eglise est infaillible dans les choses de foi? Il faut donc qu'elle le soit dans la désignation des livres qui contiennent les choses à croire de foi divine. Mais on le pense bien, l'Eglise n'a pas arbitrairement rendu cette grave décision, elle a eu les raisons les plus sérieuses pour fixer le canon tel qu'elle l'a proposé et le propose à l'acceptation des fidèles. Pour comprendre ces raisons, remarquons que l'inspiration est un fait, non pas extérieur, mais intérieur, un fait dépendant uniquement de la libre volonté de Dieu. Pour que ce fait parvînt à la connaissance des hommes, Dieu a dû le révéler, soit médiatement, soit immédiatement, et entourer cette révélation de signes suffisants pour en mettre hors de doute l'origine divine. C'est ce qu'il a fait d'abord par les prophètes, hommes extraordinaires prouvant par des prodiges et par des prédictions qui se réalisaient, leur qualité d'envoyés divins. Il l'a fait ensuite par le Verbe fait homme Jésus-Christ et par le Saint-Esprit. Nous avons cité ailleurs les paroles par lesquelles Notre-Seigneur donna aux Apôtres l'assurance que tout ce qui regardait le salut leur avait été ou leur serait communiqué. Parmi ces choses se trouvait nécessairement la désignation des livres inspirés par Dieu. Les Apôtres transmirent cette désignation à leurs successeurs et ceux-ci aux pasteurs qui prirent leur place. Et nous voici de nouveau en présence de ce fleuve de la tradition divine dont l'Eglise catholique a reçu la mission de reconnaître le cours. Elle l'a reconnu et jamais elle n'a varié dans ses décisions. Il a pu y avoir, il y a eu quelquefois hésitation au sujet de tel ou tel

livre chez l'un ou l'autre Père de l'Eglise, dans certaines contrées (livres deutérocanoniques), mais la tradition elle-même n'en a pas souffert dans son cours. Les plus anciennes versions de la Bible : celle des 70, l'Itala, les versions étyopienne, syriaque, arménienne, contiennent tous les livres proclamés inspirés par le Concile de Trente. Les témoins les plus autorisés de la tradition : S. Augustin, S. Innocent I au 5e siècle, Cassiodore et Denis au 6e siècle, S. Isidore de Séville et S. Ildephonse de Tolède au 7e, S. Nicolas I, S. Léon III, Théodule d'Orléans au 8e ; Yves de Chartres au 11e, Pierre de Blois au 12e, considèrent comme divins ces mêmes livres. Les évêques d'Afrique réunis à Hippone (393), les chefs d'Eglise réunis dans les conciles de Carthage (397 et 419), de Rome (474), de Florence dressent le même catalogue que le Concile de Trente et celui du Vatican. Si cependant les témoignages humains sur lesquels nous supposons fondé le décret de l'Eglise ne nous semblent pas engendrer une certitude absolue ou l'évidence, ne craignons pas pour cela un instant d'accepter cette décision, car encore une fois, Dieu ne manque jamais à l'Eglise dans les choses nécessaires et il supplée certainement à l'aide de son assistance personnelle à ce que les monuments de l'histoire pourraient laisser à désirer en fait de certitude naturelle (1).

CHAPITRE V.

Rien dans la Sainte Ecriture qui la rende indigne de Dieu.

Il est évident que si l'Ecriture-Sainte est le livre de Dieu, il ne doit s'y rencontrer aucune erreur de

(1) N. B. Force nous est de nous contenter d'indications sommaires. Quiconque désire aller au fond de cette intéressante

quelque nature qu'elle soit, il ne doit s'y rencontrer non plus aucun propos inconvenant. Tout, au contraire, doit y être vrai, saint, édifiant. L'Ecriture offre-t-elle dans toutes ses parties ce caractère de vérité et de sainteté ? Nous répondons sans hésitation : oui. Quelque vif qu'ait été le désir des impies de trouver l'Ecriture en défaut, ils ne sont pas parvenus à formuler une seule objection que les apologistes catholiques n'aient pu réfuter et d'où ils n'aient même pu tirer un argument en faveur de l'origine divine de ce livre. Nous ne pouvons songer un instant à discuter ici toutes les difficultés imaginées par les rationalistes : force nous sera de nous borner à la réfutation sommaire des principales.

Article I.

Rien dans la Sainte Ecriture qui ne soit vrai.

Les erreurs que les rationalistes ont prétendu trouver dans la Sainte Ecriture peuvent se ramener à trois classes : celles dont le bon sens suffit à faire justice, celles dont le caractère faux ressort de l'Ecriture elle-même (les contradictions), celles que la science prouve être telles. Avant d'examiner de plus près ces trois sortes de prétendues erreurs, faisons une remarque qui doit éclairer tout ce sujet. Pour qu'il y ait erreur dans la Sainte Ecriture (comme d'ailleurs dans tout autre livre) trois choses sont nécessaires : il faut 1) que le passage taxé d'erreur se trouve vraiment dans l'Ecriture, c'est-à-dire dans le *texte original*. Chacun sait que dans le courant des âges des altérations accessoires se sont glissées dans les copies et les versions de la Bible ; — 2) il faut que le passage incri-

question de la canonicité des SS. Ecritures doit consulter un ouvrage spécial, par exemple celui de l'abbé Magnier sur cette matière.

miné ait réellement le sens qu'on lui prête et qu'il ne puisse pas raisonnablement en avoir un autre qui soit acceptable ; — il faut 3) que le fait ou la doctrine qu'on oppose à une affirmation de l'Ecriture soit hors de tout doute et ne puisse être concilié avec le texte sacré. Tant que ces trois conditions ne se réalisent pas, il ne saurait être question d'erreurs dans la Bible.

§ I.

Dans la Sainte Ecriture, aucune absurdité.

Nous entendons par absurdité une erreur que le simple bon sens suffit à percer à jour. Des libres-penseurs font un fréquent usage de ce terme : à leurs yeux est absurde tout ce qui dans l'ordre surnaturel requiert une intervention spéciale, extraordinaire de Dieu, est absurde, par conséquent, tout miracle, mais surtout quand il est particulièrement étonnant ou quand, dans un espace relativement court, il se répète coup sur coup au point de devenir presque la règle. Le miracle se présentant dans ces conditions, les rationalistes le rencontrent presque partout dans la Bible, et indignés ils s'écrient : « Tout cela, c'est de la légende ; faut-il être naïf pour croire que jamais les choses se soient passées dans ce monde telles qu'elles sont racontées dans la Bible et surtout dans le Pentateuque. C'est à chaque instant, Dieu faisant entendre sa voix pour parler tantôt aux éléments, tantôt aux premiers hommes, à Moïse, au grand-prêtre, aux prophètes.... ou bien c'est Dieu travaillant lui-même comme un vulgaire ouvrier, faisant le corps du premier homme, celui de la première femme, plantant des arbres. Le seul récit de la tentation et de la chute d'Adam et d'Eve, que d'incohérences et de fables il renferme ! Comment admettre que les anciens patriarches atteignissent un âge de plusieurs siècles ?

Mais surtout comment ajouter foi à l'histoire du peuple hébreu ? Elle n'est qu'un tissu de prodiges tous plus incroyables les uns que les autres : plaies d'Egypte, passage de la mer rouge, manne, serpent d'airain, eau du rocher, Balaam conversant avec son âne, les murs de Jéricho tombant d'eux-mêmes, Samson tuant mille Philistins à l'aide d'une mâchoire d'âne et ébranlant les colonnes d'un temple, Jonas passant trois jours dans le ventre d'une baleine. Même caractère d'invraisemblance dans les Evangiles. Quoi, par exemple, de plus invraisemblable que le miracle de la multiplication des pains ! Des milliers d'hommes, de femmes, d'enfants qui restent trois jours et trois nuits au grand air et à la belle étoile et qui ne songent pas à retourner quoiqu'ils prévoient le manque de vivres ! Combien invraisemblable aussi la tentation de Notre-Seigneur dans le désert : le démon qui se mêle d'enlever Dieu et Dieu qui non content de se laisser emporter du désert au sommet d'un temple, du sommet de ce temple sur une montagne, consent encore à raisonner (*ergoter,* dit l'impie Jacolliot dans son livre : *la Bible dans l'Inde)* avec le tentateur ! »

On a dit qu'un sot peut entasser plus d'objections dans quelques lignes qu'un sage ne saurait en résoudre dans tout un volume. Cela s'applique un peu ici. Il faudrait tout un livre pour répondre complètement aux difficultés que nous venons de résumer. Contentons-nous de quelques observations. Il est tout d'abord évident qu'il ne saurait être question ici de justifier l'Ecriture aux yeux de ces impies qui systématiquement nient la possibilité du miracle. Nous avouons de grand cœur que beaucoup d'événements bibliques ne sauraient s'expliquer naturellement. Nous ne voyons là aucune raison de les mettre en doute. Nous serions plutôt étonnés de constater que Dieu ne fût jamais intervenu miraculeusement dans l'histoire

d'un peuple qu'il s'était particulièrement choisi et qui, sans une série presqu'ininterrompue de miracles, n'aurait, humainement parlant, pu remplir le rôle important dont il avait été chargé par la divine Providence. L'Ecriture montre Dieu parlant à diverses reprises. Pourquoi pas ? Celui qui donne la faculté de parler aux hommes, ne pourrait-il pas parler lui-même ? Quelle forme Dieu a-t-il donné à sa parole ?... est-ce lui-même qui a parlé ou est-ce un ange qui a pris la parole en son nom ? L'Ecriture ne décide pas clairement ces questions et nous pouvons nous dispenser de les décider. Il suffit de savoir que dans le fait de parler, il ne saurait y avoir rien d'impossible à Dieu. D'ailleurs il faut observer que Moïse s'adressant à un peuple rude et subissant très fortement les impressions des sens revêt très souvent la Divinité d'une apparence humaine. Quand, par exemple, il écrit : *Dieu dit : que la lumière soit,* il ne faudrait pas en conclure que Dieu prononça réellement cette parole, mais il voulut simplement que la lumière fût. Et quand l'écrivain sacré montre Dieu séparant la lumière des ténèbres, formant le corps de l'homme avec du limon de la terre, plantant un jardin de délices, tirant d'Adam une côte et en formant la femme, inscrivant les commandements sur des tables de pierre, il ne faudrait pas déduire de ces manières de parler que Dieu a un corps ou des mains. Sans doute il serait téméraire de prétendre que Dieu n'a pas créé immédiatement le premier homme et la première femme, mais plusieurs ont pensé non sans raison qu'il s'est servi du ministère des anges. D'ailleurs pour expliquer les apparitions et les interventions visibles de Dieu, rien ne s'oppose à ce qu'on admette que dans ces cas il s'est formé un corps matériel. Enfin il est certain que Dieu peut faire sans mains, sans doigts ce que nous ne pouvons exécuter qu'à

l'aide de ces membres. Le récit de la tentation d'Eve qui suit celui de la création a à première vue un caractère assez légendaire, mais ce n'est qu'une première impression qui s'évanouit complètement après un moment de réflexion. Nos premiers parents n'étaient pas avant la chute enclins au mal. Pour qu'il y eût épreuve, il fallut donc qu'ils fussent tentés par un agent extérieur, le démon, qui pour mieux parvenir à son but, ne se contenta pas d'agir sur l'imagination mais voulut encore agir sur les sens de la première femme. Etant lui-même un esprit, il se servit du serpent dont il prit les apparences. Il ne fit pas précisément parler le serpent puisque les organes de celui-ci sont incapables de produire des sons humains, mais il imita la voix humaine de manière à donner l'illusion que le serpent lui-même parlait. Mais quoi ! Eve à la vue d'un serpent ne s'effraie pas, ne s'enfuit pas ! Non, le serpent était avant le péché de l'homme un animal aussi inoffensif que n'importe quel autre ; avant la chute, une sorte de familiarité règnait entre l'homme et les animaux, même ceux qui nous inspirent aujourd'hui le plus d'horreur ou de répugnance. Du moins, dira-t-on, à la vue d'un animal qui parle, Eve aurait dû s'étonner, se défier. Ne s'étonna-t-elle pas ? L'Ecriture ne le nie, ni ne l'affirme. Elle aurait dû se défier ! Qui en doute ? Elle ne le fit pas, c'est étrange, mais rien ne prouve que ce soit faux. Eve finit par entrer dans les vues du serpent infernal, Adam désobéit à son tour à l'ordre de Dieu, et alors celui-ci élève la voix pour proclamer les châtiments qui vont frapper les coupables. Il s'adresse d'abord au serpent. Ce n'est pas que cet animal eût commis quelque faute, mais parce qu'il avait été un instrument au service de l'esprit des ténèbres, Dieu le maudit, agissant en cela à peu près comme un père, dit S. Jean Chrysostôme, qui brise le poignard

qu'on a fait servir au meurtre de son fils. Cette malédiction ne constitue d'ailleurs pas un châtiment proprement dit. Le fait de ramper et de manger la poussière adhérente aux graines et aux vers ne date pas pour le serpent du jour du péché, mais depuis ce jour revêt un caractère humiliant, de même que le serpent lui-même inspire à l'homme une répugnance particulière et est à ses yeux comme la manifestation d'un principe malfaisant et mystérieux. Ajoutez à cela que la malédiction fulminée par Dieu contre le serpent, va dans les intentions du juge atteindre sous une forme métaphorique Satan lui-même, le serpent infernal.

La Bible rapporte que les premiers descendants d'Adam et d'Eve atteignirent un âge très avancé de plus de 700, de 800 ou même de 900 ans. Aujourd'hui, il est vrai, on ne voit plus rien de semblable, mais ce qui n'a plus lieu aujourd'hui, cela n'a-t-il *jamais* pu avoir lieu ? Qui prouvera qu'avant le déluge les circonstances influençant la vie des hommes fussent les mêmes qu'après ce cataclysme ? Tout porte plutôt à croire qu'alors la nature était plus vivace, les conditions climatériques meilleures, la constitution physique de l'homme plus vigoureuse, son genre de vie plus simple.

Il n'y a donc non plus rien d'absurde à croire conformément au récit de la Bible que dans ces temps reculés il y eût *des géants*. Ici, je l'avoue, les savants pouvaient, jusqu'à quelque temps d'ici, s'étonner à juste titre qu'ils n'eussent jamais trouvé de vestiges de la taille gigantesque des hommes primitifs. Mais voici qu'il y a quelques années ont été découverts en Moravie à côté de mammouths antédiluviens des squelettes humains d'une taille extraordinaire venant après de nombreux siècles rendre un éclatant témoignage à la véracité de la Bible ! On le voit, il n'y a

rien d'absurde dans les récits bibliques des plus anciens événements de l'histoire humaine.

« Les commencements de l'histoire de chaque peuple, dit-on, se perdent dans la nuit de la légende. Pourquoi l'histoire attribuée à Moïse ferait-elle exception ? » Pourquoi ? Parce que dans un livre historique dont l'auteur a l'intention de raconter des faits réels et non des fables, il ne faut admettre l'existence de celles-ci qu'en cas de nécessité. Dans les histoires profanes, la présence de légendes est évidente, dans l'histoire sacrée, rien ne la démontre, tout au contraire l'exclut.

Les nombreux miracles dont la cour de Pharaon et le désert furent le théâtre n'ont non plus rien d'absurde ; ils s'expliquent par la nécessité de faire sortir le peuple israélite de l'Egypte et de l'introduire dans la terre promise sur le sol de laquelle devait se dérouler le grand drame de la Rédemption. Aucun de ces miracles ne fut inutile. Pour que Pharaon consentît à laisser partir les Hébreux, il fallut bien que des châtiments exemplaires lui arrachassent ce consentement ; pour que les Israélites échappassent aux poursuites du tyran, il fallut que la mer s'entr'ouvrît devant eux ; pour qu'ils ne mourussent pas de faim et de soif, il fallut que la Providence leur donnât un aliment et un breuvage miraculeux. Le serpent d'airain ne fut un principe de guérison qu'en tant qu'il symbolisa Notre-Seigneur élevé en croix. Une fois admises la puissance de Dieu et sa providence particulière à l'égard des Hébreux, les hauts faits de Samson sont tout à fait croyables, d'autant plus que Dieu se plaît à se servir des instruments les plus faibles (mâchoire d'âne p. ex.) pour exécuter les plus grandes œuvres. Pas étonnant même que Dieu prolongeât une fois le jour pour permettre à Josué d'achever une de ses victoires. Dieu, dont la sagesse

est à la hauteur de sa puissance, a très bien pu faire ce miracle sans qu'il s'en suivît aucun bouleversement dans le cours de l'univers. Certains savants croient que les rayons du soleil furent tout simplement déviés de leur direction ordinaire et envoyés sur le champ de bataille. En tout cas l'intention de l'écrivain sacré ne fut pas d'enseigner que le soleil s'arrêta en réalité ; il se conforma dans son récit aux apparences comme le font encore aujourd'hui tous les savants. Il y a plus, le fait quelque merveilleux qu'il soit, de l'ânesse de Balaam faisant des remontrances à son maître, n'a rien d'incroyable, car il est conforme à la sagesse de Dieu d'humilier l'homme orgueilleux en se servant d'une brute pour l'instruire (Crampon, *Bible commentée*, T. 1, p. 522). Dans la seconde moitié de l'Ancien Testament, le merveilleux tient une beaucoup plus petite place que dans la première moitié. Les impies y ont donc aussi trouvé beaucoup moins matière à plaisanterie. Une aubaine d'autant plus excellente a été pour eux l'histoire de Jonas. Comment : une baleine qui avale un homme tout entier, alors que son gosier est beaucoup trop étroit pour cela, — un homme qui passe trois jours dans le ventre d'un poisson, sans manger, sans respirer et cependant sans mourir. Est-ce assez absurde ? Mais tout d'abord où nos adversaires ont-ils appris que le poisson dont Jonas devint la proie fut une baleine ? Le texte sacré ne le dit pas : il s'exprime en général ; « *un grand poisson* » : voilà l'expression que nous lisons aussi bien dans le texte hébreu que dans la Vulgate. Ce grand poisson a très bien pu être une lamie ou un requin dont l'œsophage est certainement assez large pour livrer passage à un homme sans le broyer (Le requin de la Méditerrannée a 8 à 10 m. de longueur et pèse de 1500 à 2000 kgs. Sa gueule est énorme). C'est gratuitement aussi qu'on affirme l'impossibilité de

respirer et de vivre dans le ventre d'un poisson, du moins quand il est aussi énorme que ceux qui viennent d'être nommés. Tous les poissons, disent les naturalistes, recèlent dans des espaces creux de l'air respirable, air qui est continuellement renouvelé par les fonctions physiologiques. De plus, le séjour de Jonas dans l'intérieur du poisson ne fut pas de 3 jours entiers, mais d'*un* jour entier et de deux parties de jour, en tout 37 heures. Ce qui montre combien on a tort de se moquer de l'épisode de Jonas, c'est que l'histoire mentionne d'autres faits du même genre. En 1891, James Bartley, matelot du navire Star-of-the-East, fut englouti dans les parages des Mallouines par un grand poisson qui, presqu'immédiatement après, fut saisi et depecé. On trouva dans l'estomac le matelot encore vivant après une captivité de 36 heures. Rondelet raconte qu'on a trouvé à diverses reprises à Nice et à Marseille des lamies renfermant dans leur estomac des hommes entiers. L'aventure de Jonas est si peu absurde que rien même n'y est nécessairement miraculeux sinon le merveilleux concours de plusieurs faits extraordinaires accumulés dans les limites d'un espace de temps restreint et amenant comme nécessairement le prophète Jonas à exécuter les desseins divins, à la réalisation desquels il avait d'abord voulu se dérober. Chaque détail pris à part est explicable naturellement. Qu'un requin se trouvât près du navire pour engloutir Jonas, quand celui-ci fut précipité dans les flots, quoi en ce fait de si singulier, puisque ce poisson a très bien pu avoir été attiré par les clameurs des matelots luttant contre la tempête ! Que le requin ait rendu Jonas après quelques heures, quoi en cela de si étrange, puisqu'il a pu très bien avoir été obligé de fuir devant un poisson plus fort, l'espadon (l'épée de mer) par exemple, et comme il le fait toujours en de telles circonstances,

s'être réfugié dans les basses eaux du bord de la mer où la dépression de l'air l'a forcé de rendre le contenu de son estomac.

Enfin nulle trace d'absurdité dans le Nouveau Testament. Les rationalistes, ainsi que nous l'avons déjà vu, se sont efforcés de rendre ridicules la scène de la tentation dans le désert et le miracle de la multiplication des pains, mais eux qui aiment tant de ridiculiser, ne seraient-ils pas un peu ridicules eux-mêmes ? Si Jacolliot, qui a fait de la tentation de Notre-Seigneur l'objet de ses grossières plaisanteries, s'était donné la peine de consulter un commentaire catholique, il y aurait vu que la deuxième et la troisième tentative de Satan pour arracher à Jésus le mystère de sa divinité, ont très bien pu ne se passer qu'en vision ; il y aurait encore appris qu'on ne fait nullement violence au texte original en traduisant que Notre-Seigneur *se laissa conduire* et que surtout ce même Jésus qui permit aux instruments de Satan, à Pilate et aux Juifs, de le crucifier, a très bien pu permettre à Satan lui-même de le tenter et de le transporter sur une montagne (S. Grégoire le Grand). Le rationaliste Peyrat s'étonne que des milliers de personnes persévérassent pendant trois jours, malgré la faim et en plein air à écouter Notre-Seigneur. Lui, l'orgueilleux incrédule, n'aurait probablement pas eu cette patience, mais des âmes simples, affamées de la parole de Dieu, pourquoi n'auraient-elles pas été captivées par la douceur et l'éloquence de Jésus-Christ au point de ne pouvoir pendant des jours se détacher de lui ? N'a-t-on pas vu bien souvent lors de missions prêchées au sein de populations croyantes, des caravanes entières quitter leurs demeures et établir des tentes près des églises où se donnaient les saints exercices ? D'ailleurs ce n'est que le troisième jour que les vivres commencèrent à faire défaut, ce qui

explique aussi qu'au moment du miracle le jeune homme eut encore cinq pains sans que ce fait donnât lieu aux protestations de la foule.

§ 2.

Pas de contradictions entre les différentes affirmations contenues dans la Bible.

Dieu ne saurait se contredire. S'il est l'auteur principal des Livres Saints, il faut que tous les auteurs secondaires de ces Livres soient parfaitement d'accord entre eux et avec eux-mêmes. Voilà cependant ce que les rationalistes se refusent à admettre. Ils prétendent que la Bible fourmille de contradictions de toutes sortes, mais parmi les exemples qu'ils ont allégués, il n'en est pas un seul dont l'insuffisance n'ait été démontrée par les exégètes catholiques. A propos de chacun, ceux-ci ont su montrer que soit l'un des deux passages proposés comme contradictoires avait été mal compris, soit qu'il y avait altération du texte primitif. Pour montrer le bien fondé de l'affirmation que nous venons d'émettre, citons quelques-unes des contradictions apparentes renfermées dans la Bible en les faisant suivre des considérations qui démontrent à tout esprit non prévenu qu'elles ne sont réellement qu'apparentes.

1. OBJ. Dans le premier chapitre de la Genèse, il est dit que Dieu créa l'univers en six jours, et au 18e chapitre de l'Ecclésiastique, qu'il créa toutes choses *simul*, c'est-à-dire en même temps.

RÉP. Le mot *simul* traduit imparfaitement ou obscurément le terme grec qui est l'original (εν κοινη) et qui signifie : toutes choses absolument, sans une seule exception.

2. O. Au chapitre VI de la Genèse, on lit que Dieu ordonna à Noé de faire entrer deux animaux de

chaque espèce dans l'arche, au chapitre VII qu'il lui commanda d'y faire entrer sept couples de chaque espèce.

R. Dans le premier passage, Moïse ne veut dire autre chose sinon que Noé reçut l'ordre de prendre les animaux par paires, deux à deux, sans que le nombre fût déterminé ; dans le second passage le nombre des couples est fixé : il est de sept.

3. O. Dans le premier livre des Rois la défaite de Goliath est attribuée à David et dans le second à un certain Adéodat.

R. Le Goliath que tua Adéodat était le frère de celui dont David coupa la tête.

4. O. D'après le troisième livre des Rois, il n'y avait dans l'arche que les deux tables de la loi, d'après S. Paul (épître aux Hébreux) il s'y trouvait encore une urne d'or contenant la manne et la verge d'Aaron.

R. L'auteur du troisième livre des Rois décrit le contenu de l'arche sous le règne de Salomon alors que S. Paul rappelle ce qui fut fait du temps de Moïse.

5. O. D'après le 3e livre des Rois, le roi Asa renversa les autels élevés sur les hauteurs (excelsa), d'après le 2e livre des Paralipomènes il ne les renversa pas. Comment concilier ce *oui* et ce *non ?*

R. Le roi Asa renversa les autels qu'on avait élevés en l'honneur du vrai Dieu et sur lesquels on offrait quelquefois des sacrifices ; — il ne renversa pas les autels élevés en l'honneur des idoles. Et voilà comment de la manière la plus simple du monde ce *oui* et ce *non* se concilient.

6. O. D'après le 4e livre des Rois, Elie fut enlevé au ciel sous le règne de Josaphat et voici que d'après le 2e livre des Paralipomènes une lettre est remise de la part de ce prophète à Joram, le fils de Josaphat.

R. N'y eut-il pas un autre prophète du nom d'Elie ?

Le prophète Elie ne reçut-il pas révélation de la future impiété de Joram et en suite de cette révélation n'écrivit-il pas à l'avance une lettre de réprimande, remise par lui à un autre prophète, Elisée par exemple ?

7. o. D'après le second Livre des Paralipomènes, Joachim eut 8 ans quand il commença de régner, d'après le quatrième Livre des Rois, il en eut 18.

r. Il eut, disent les interprètes, 8 ans quand il commença de régner avec son père, 18 ans quand il commença d'exercer *seul* le pouvoir suprême.

8. o. Dans un passage de l'Ecriture (Esdr. v, 1) Zacharie est appelé le fils d'Addo, dans un autre passage (Zach. C. 1, v, 1) il est appelé son petit-fils.

r. Le mot *fils* n'a quelquefois dans la Bible que le sens général de *descendant*.

9. o. Tantôt l'auteur du Livre des Proverbes dit qu'il faut répondre à l'insensé selon sa folie (c. v, 5), tantôt qu'il ne faut pas lui répondre (c. xxvi, 4). N'y a-t-il pas là une contradiction flagrante et à quel parti faut-il s'y arrêter ?

r. Il faut prendre aussi bien le premier que le second parti. Il faut répondre à l'insensé en vue de le ramener à la raison, mais il ne faut pas mettre dans la réponse l'ourtre-cuidance, les exagérations que l'insensé a mises dans ses attaques.

10. o. Tantôt il est dit dans l'Ecriture que la Loi fut promulguée sur le mont Sinaï, tantôt qu'elle fut proclamée sur le mont Horeb. Fut-ce sur les deux à la fois, ou quoi ?

r. Ce fut très sérieusement sur les deux à la fois. Le Sinaï est en effet une chaîne ou si on aime mieux, un aggloméré de montagnes, dont le Horeb constitue un des sommets.

Après avoir passé au crible quelques-unes des contradictions apparentes découvertes par les ennemis de

la Bible dans l'Ancien Testament, disons un mot de celles qu'ils ont cru trouver dans les Evangiles.

D'après eux, il n'est presque pas un événement raconté de la même façon par deux évangélistes. Les contradictions sont palpables et continuelles. C'est ainsi que la généalogie de Notre-Seigneur tracée par S. Matthieu est toute différente de celle que nous trouvons chez S. Luc. S. Matthieu rapporte que Notre-Seigneur après l'adoration des Mages fut emporté en Egypte, S. Luc au contraire nous apprend que ses parents se rendirent en Galilée à Nazareth ; d'après S. Matthieu, le centurion dont il est question au 8e chapitre envoya des anciens d'entre les Juifs, et des amis à Notre-Seigneur, d'après S. Luc (c. VII) il vint le trouver lui-même ; au rapport de S. Matthieu (IX) Jaïr dit : ma fille est décédée, à en croire S. Marc (c. V) il aurait dit : ma fille est à toute extrémité ; S. Matthieu (c. X) fait dire par Notre-Seigneur aux Apôtres qu'ils ne doivent pas prendre de bâton avec eux, S. Marc (c. VI) lui fait dire qu'ils ne doivent prendre que le bâton ; les trois premiers Evangélistes nous apprennent que Notre-Seigneur mangea la pâque le premier jour des azymes, S. Jean, lui, prétend qu'il la mangea le jour précédent et que le jour des azymes fut celui de la mort de Notre-Seigneur ; si nous en croyons S. Matthieu (c. XXVII) et S. Marc (c. XV, 32), les deux larrons injurièrent Notre-Seigneur, si nous prêtons l'oreille au récit de S. Luc (c. XXIII), nous apprenons qu'un seul se permit ces outrages ; S. Marc (c. XV) dit que Notre-Seigneur fut crucifié vers la 3e heure, S. Jean (c. XIX) pense que ce fut vers la sixième heure. Mais surtout quelle différence, disent les rationalistes, entre les discours de Notre-Seigneur transmis par les synoptiques, et ceux dont S. Jean nous a conservé le texte ! Cette différence est aussi grande que possible. Impossible d'attribuer tous ces

discours au même homme et il est donc évident que les évangélistes eux-mêmes ont fabriqué ces discours de toutes pièces. Dieu n'y est, ne saurait y être pour rien.

Toutes les prétendues contradictions dont on vient de lire la nomenclature ne prouvent qu'une chose, à savoir que les évangélistes ne se sont pas aveuglément copiés mais qu'ils se sont conduits dans la rédaction de leurs mémoires d'une manière indépendante, sûrs qu'ils étaient de ne pas avoir besoin de se mettre de connivence pour affronter la critique de la postérité. La différence entre les généalogies peut s'expliquer par l'admission de deux sortes de paternité qui existaient chez les Hébreux : la paternité naturelle et la paternité légale : c'est ainsi que Salathiel fut à la fois fils légitime de Jéchonias, parce qu'il avait été engendré par lui, — et fils légal de Néri, parce qu'il en avait épousé la fille et recueilli les droits par voie d'héritage. S. Matthieu en rapportant la fuite en Egypte parle d'un fait que S. Luc passe sous silence : voilà tout. Le centurion ne put-il pas avoir d'abord envoyé ses amis, et être venu ensuite lui-même prier Notre-Seigneur ? Et Jaïr ne put-il pas d'abord dire à Jésus-Christ : ma fille est à toute extrémité, et peu de temps après, c'est-à-dire quand on lui eut annoncé la mort de l'enfant : ma fille est morte, et puis ne sait-on pas que quelquefois ceux qui sont en proie à une grave nécessité exagèrent même un peu leur malheur ? La contradiction qu'on a cru trouver entre la défense faite aux Apôtres de se munir d'un bâton et la permission accordée aux mêmes d'en prendre un pour la route n'a pas non plus de quoi nous rendre perplexes, car qui ne sait qu'il y a deux sortes de bâtons : ceux qui servent au combat, et ceux dont on se sert pour marcher. La question du jour de la pâque est-elle peut-être beaucoup plus embarrassante ?

D'après beaucoup d'auteurs, l'année de la mort de Notre-Seigneur, le jour de Pâques tomba le vendredi qui commençait dès le jeudi soir à 6 heures. Notre-Seigneur observa ce jour, mais les Hébreux, se conformant à une tradition consignée dans le Talmud et pour échapper à la nécessité de s'abstenir de toute œuvre servile deux jours de suite, transférèrent la solennité pascale au jour du sabbat. Les trois premiers Evangélistes parlent du jour légal de Pâques, S. Jean de la fête transférée. Quant aux deux larrons, qu'est-ce qui empêche de supposer que d'abord les deux injurièrent Notre-Seigneur mais qu'à la vue de l'admirable patience de Jésus-Christ et touché par la grâce, l'un des deux cessa de blasphémer, se convertit de bon cœur et reprocha même sa conduite à l'autre crucifié ? Il n'y a aussi qu'une apparente divergence au sujet de l'heure du crucifiement de Notre-Seigneur. Le jour chez les Hébreux était partagé en intervalles de trois heures ; on disait la première, la troisième, la sixième, la neuvième heure. Notre-Seigneur fut crucifié à la fin de la troisième et au commencement de la sixième heure, donc aussi bien vers la troisième heure que vers la sixième. Il n'y a que l'ignorance ou la mauvaise foi qui puissent se faire de pareilles difficultés des armes contre la véracité des Evangiles. Reste la grave question du ton si profondément différent qui caractérise les discours consignés dans les Evangiles synoptiques, et ceux que nous lisons chez S. Jean. Mais ce ton est-il en réalité si différent qu'on se plaît à le dire ? Celui qui sans préjugé lit une *Harmonie évangélique* est-il vraiment si choqué des différences qui séparent ces deux sortes de discours. Toutefois, que ces différences existent dans une certaine mesure, personne ne pense à le nier, mais elles s'expliquent d'une manière toute naturelle. Elles s'expliquent d'abord par la tendance

d'esprit plus mystique, plus spéculative de S. Jean. L'expérience prouve que le même discours peut très différemment quoique très fidèlement être rapporté par plusieurs auditeurs. Chacun retient certains traits qui l'ont particulièrement frappé sans qu'il lui vienne à l'esprit de nier ce qui ne lui a pas fait une si profonde impression. Elles s'expliquent aussi, ces différences, par le caractère tout autre des circonstances dans lesquelles les discours rapportés par S. Jean ont été prononcés. Le disciple bien-aimé, conformément à son but, nous a surtout conservé les discours que Notre-Seigneur a faits à Jérusalem aux plus lettrés de la nation, et dans lesquels il répondait à leurs arguties, ainsi que ceux qu'il a faits dans le commerce de l'intimité, dans le but d'élever certaines âmes choisies (les Apôtres surtout, discours après la dernière Cène) au-dessus du niveau ordinaire.

§ III.

Dans la Sainte Ecriture aucune erreur scientifique ou historique (1).

Depuis un siècle surtout, les sciences ont réalisé de rapides et étonnants progrès. On a fait des découvertes merveilleuses dans tous les domaines de la nature ; on a déchiffré les hiéroglyphes de l'Egypte et les caractères cunéiformes de l'Assyrie ; on a fouillé le sol de la terre et étudié les couches dont il est composé (géologie), les fossiles qui y sont ensevelis (paléontologie) ; on a essayé de calculer le nombre des astres, les distances qui les séparent et les mouve-

(1) Cf. Vigouroux : *La Bible et les découvertes modernes* et *Les livres saints et la critique rationaliste ;* Guibert : *Les Origines ;* Jaugey : *Dictionnaire apologétique*. On consultera aussi avec fruit sur les matières traitées dans ce §, certains livres plus anciens, tels que : Gueneé : *Lettres de quelques Juifs à M. de Voltaire ;* Duclot : *La Bible vengée.*

ments auxquels ils obéissent, on s'est efforcé de supputer les siècles qui se sont écoulés depuis l'origine du monde, de l'homme, des différentes nations (chronologie) — enfin on a remué les problèmes les plus graves et les plus difficiles avec tant d'audace que certains savants catholiques se sont sentis instinctivement effrayés, ils se sont mis à craindre que ces découvertes progressives ne vinssent à mettre à découvert des erreurs indéniables dans lesquelles les écrivains sacrés seraient tombés, et pour ne pas avoir l'air de capituler devant un ennemi victorieux, ils ont déclaré d'avance que dans les seules matières de foi et de mœurs, l'Ecriture est inspirée et qu'il n'est donc pas impossible d'y découvrir des erreurs scientifiques ou historiques. L'Eglise, qui est la dépositaire autorisée des Livres Saints, n'a pas approuvé, moins encore partagé ces frayeurs exagérées. Elle maintient l'inerrance absolue de la Bible, et en ce faisant, elle a mille fois raison. Si en effet les sciences modernes ont des raisons d'être fières, elles en ont d'autres, et de non moins puissantes d'être modestes. Les simples hypothèses y tiennent une très large place, les avis différents y fourmillent. Le système de la formation du monde, combiné par Laplace, se voit décerner les éloges les plus enthousiastes ; après réflexion faite on y découvre de graves erreurs dont Faye *(L'Origine du Monde)* essaie de le débarrasser ; cependant Wolf *(Les hypothèses cosmogoniques)* trouve que les explications fournies par Faye donnent lieu aux mêmes objections que celles de Laplace et le colonel du Ligondès *(La formation mécaniqne du système du monde)* propose une nouvelle solution du grave problème, solution qui à son tour ne parvient pas à satisfaire les savants. Il en est ainsi de beaucoup d'autres théories. Il faut beaucoup se défier du ton tranchant des naturalistes : à les entendre parler, on dirait que leurs découvertes

ont levé tous les doutes, fait disparaître toutes les obscurités et qu'à moins d'être un ignare de premier ordre, on ne peut pas pendant un instant mettre leurs affirmations en doute. Mais pour peu qu'on va au fond des choses, on s'aperçoit que les conclusions vont considérablement au-delà des faits observés, et si on a le temps d'attendre, on finit par constater qu'après quelques années de faveur, quantité de « théories démontrées, acquises à la science » sont reléguées aux vieux fers. Il est intéressant de lire à ce sujet le livre de Loudun : *Les ignorances de la science* et les cinq grandes pages d'affirmations, toutes soi-disant scientifiques, insérées par l'abbé Moigno dans son second volume des *Splendeurs de la foi* et énonçant nettement sur une foule de points, le pour et le contre, le oui et le non. Je ne veux cependant pas aller jusqu'à prétendre que tout soit incertain dans les sciences naturelles, mon intention est seulement de mettre en garde contre le respect exagéré que la plupart des hommes professent pour les affirmations scientifiques et contre la tendance très naturelle à la plupart des savants de dépasser les limites de leur domaine propre pour faire de la philosophie et de la théologie, sciences auxquelles ils entendent ordinairement fort peu de chose.

Toutefois la confusion entre les certitudes et les hypothèses scientifiques n'est pas le seul écueil à éviter dans la matière présente. Un écueil non moins dangereux serait une fausse conception qu'on se ferait de la Sainte Ecriture. Celle-ci n'est pas un livre de science, elle a tout simplement un but religieux, elle a été inspirée par Dieu non pour mettre fin aux controverses scientifiques, non pour dire le dernier mot sur les problèmes de la nature, mais pour enseigner la voie du ciel, pour édifier les âmes, pour consoler les fidèles sur cette terre d'exil. Il serait donc injuste

et déraisonnable d'y chercher des formules rigoureusement exactes ; les écrivains sacrés, quand ils ont décrit les phénomènes naturels, se sont exprimés comme le peuple, comme les savants s'expriment encore aujourd'hui dans les conversations familières : ils ont parlé d'après les apparences de façon à être compris par les lecteurs auxquels ils s'adressaient.

Après ces remarques préliminaires dont il ne faut pas séparer celles plus générales que nous avons faites au commencement de ce chapitre, examinons de près quelques-unes des objections qu'on a faites contre la Bible au nom de la science.

De toutes les pages de la Sainte Ecriture celle qui a le plus donné lieu aux attaques de la libre-pensée est la première, dans laquelle Moïse raconte l'œuvre de la création. On a reproché à l'écrivain sacré d'avoir confiné l'œuvre de la formation du monde dans un laps de temps tout à fait insuffisant, d'avoir indiqué un ordre différent de celui dont la science a démontré l'exactitude, d'avoir substitué à l'action des forces naturelles l'intervention directe, immédiate du Créateur. En formulant ce triple reproche, on a voulu voir dans le récit de Moïse ce qui ne s'y trouve pas nécessairement. Dès lors, toute l'accusation croule par la base. Qu'y a-t-il dans le premier chapitre de Moïse ? Une description scientifique de la formation du monde ? Nullement. Je l'ai déjà dit : la Sainte Ecriture poursuit un but religieux. Il en est ainsi dès la première page. Moïse ne parle de l'origine du monde que pour rappeler et inculquer aux Israélites ces deux vérités capitales : que Dieu est le créateur de toutes choses et qu'au sortir des mains du Créateur l'univers était bon. Il divise l'ouvrage de la création en six phases qu'il appelle *jours* pour faire ressortir le caractère sacré du repos du sabbat c'est-à-dire du septième jour de la semaine. Rien ne prouve que Moïse ait

voulu indiquer dans son récit un ordre chronologique proprement dit. Plusieurs grands auteurs pensent qu'il a simplement voulu revêtir les idées religieuses que nous venons de signaler d'une forme concrète et populaire. Les six jours de la création, dit S. Augustin, représentent la connaissance que Dieu a donnée de son œuvre aux esprits célestes. Il la leur a montrée en six tableaux successifs, dont chacun offrait à leurs regards d'abord l'œuvre à l'état de projet *(mane)*, ensuite l'ouvrage achevé *(vespere)*. Le P. Hummelauer est d'avis que les six jours de la création signifient six visions dans lesquelles Adam ravi en extase vit se dérouler devant ses yeux l'activité créatrice. D'autres explications idéalistes ont été proposées par de Gryse, Clifford, etc.

Mais n'ayons pas l'air de fuir le débat. Admettons, ce qui d'ailleurs est le plus probable, que le premier chapitre de la Genèse ait un caractère nettement historique, rien n'autorise les ennemis de la religion à jeter des cris de triomphe. *Au commencement*, dit Moïse, *Dieu créa le ciel et la terre.* Qu'est-ce à dire ? Cette phrase signifie-t-elle nécessairement que Dieu créa *séparément,* et dans leur état actuel, le ciel et la terre, ce qui serait la négation de la théorie généralement admise aujourd'hui et selon laquelle l'univers, c'est-à-dire tous les astres faisant partie du système solaire seraient sortis par lentes évolutions d'une immense nébuleuse primitive ? Nullement. Moïse n'a voulu dire autre chose sinon que Dieu a créé tout ce qui existe ; il ne s'explique pas sur le mode de création. Ni ici, ni plus loin, quand il attribue l'œuvre de chaque jour à la parole de Dieu, il ne dit et n'a aucunement l'intention de dire que chaque détail de la création a Dieu pour créateur *immédiat.* Remarquons d'ailleurs que dans le récit de la Création, l'écrivain sacré n'emploie le mot *bara*, qui signifie : *tirer de rien* que trois

fois : au premier verset où est mentionnée la production de la matière — au verset 21e où il est parlé de la première apparition des animaux, au verset 27e où il s'agit de l'homme. En s'exprimant ainsi, il ne se met en opposition qu'avec le transformisme faux, matérialiste, athée, basé sur l'absurde hypothèse de la génération spontanée et sur la possibilité d'une matière éternelle qui n'aurait pas Dieu pour créateur ; il n'entre nullement en collision avec l'évolutionnisme modéré, soutenu par plusieurs catholiques et admettant la nécessité de l'acte créateur pour l'origine de la matière, celle de la vie quelle qu'elle soit et surtout celle de l'âme humaine.

Après avoir raconté le premier acte créateur, ou, si on aime mieux, après avoir affirmé en thèse générale la création de l'univers par Dieu, Moïse passe en revue les différentes phases que l'œuvre créatrice a parcourue depuis la production de la matière primordiale. Ces phases sont au nombre de six, elles portent dans le récit sacré le nom de jours ayant chacun un matin et un soir. Faut-il par ces jours entendre des durées de vingt-quatre heures ? Certains, partant de ce principe qu'il ne faut pas, sans un motif évident, abandonner le sens littéral de la Sainte Ecriture, l'ont pensé ; pour expliquer la présence de la houille et d'innombrables fossiles dans les entrailles de la terre, ils supposent deux Créations, l'une qui a été détruite et dont on aperçoit partout les restes imposants, l'autre que Moïse décrit dans le premier chapitre de la Genèse. Ce système, appelé théorie de restauration, a été soutenu par des savants de renom tels que le cardinal Wiseman, Hamard, Buckland, mais aujourd'hui il ne compte plus guère de partisans. La paléontologie a démontré qu'il n'y a pas eu d'interruption de continuité entre les périodes géologiques et la création actuelle, qu'en particulier l'homme

a été contemporain du mammouth et d'autres animaux appartenant à une époque antérieure aux six jours mosaïques entendus dans le sens strict. D'ailleurs supposé que les patrons de l'hypothèse de la restauration vinssent à justifier celle-ci, à combien d'autres difficultés la théorie des jours de vingt-quatre heures viendrait se heurter ! Le soleil ne brillait pas au firmament pendant les trois premiers jours pour en mesurer la durée ; comment aussi, sans une intervention miraculeuse de Dieu, les arbres fruitiers eussent-ils pu dans l'espace de vingt-quatre heures produire des fruits ? (S. Aug.)

Il est bien plus rationnel (et d'ailleurs le texte sacré ne s'y oppose en aucune façon) d'entendre par les jours de la création des *époques* auxquelles on pourra donner l'étendue qu'on voudra. Plusieurs fois le terme *yom* employé pour signifier le mot *jour* a ce sens indéterminé dans la Sainte Ecriture ; les termes *matin* et *soir* ne signifieraient dans ce cas autre chose sinon le commencement et la fin de chaque époque. L'ordre qu'on observe dans la succession de ces jours-époques est quant aux grandes lignes celui que les géologues nous enseignent. C'est d'abord le chaos, caractérisé par l'état de désagrégation de la matière, c'est ensuite l'apparition de la lumière, la constitution de la terre et de l'atmosphère, l'émersion de la terre ferme et la naissance des plantes, la formation des étoiles et du soleil, la création des animaux marins et des volatiles, la production des animaux terrestres, enfin la création de l'homme. Comme Moïse n'a aucune prétention scientifique, il procède par synthèse, c'est-à-dire groupe ce qui se rapporte à un même règne. Il fixe au troisième jour la création des plantes, quoique les végétaux *d'ordre supérieur* n'apparaissent que plus tard ; il fixe au cinquième celle des animaux qui volent dans l'air et de ceux qui nagent dans l'eau,

quoiqu'antérieurement à ce jour, il y eût des insectes ailés et des poissons de toute espèce, — mais du cinquième jour date la grande multiplication des poissons et l'apparition des oiseaux proprement dits.

Mais que dire de la pensée que Moïse a eue de faire remonter la création de la lumière au premier jour, alors que le soleil d'après lui n'est créé que le quatrième jour ? Pendant longtemps, on a, il est vrai, trouvé cette pensée fort singulière et les rationalistes en ont fait l'objet de leurs plaisanteries. Mais aujourd'hui ce sont ces plaisanteries même qu'on prend en pitié. Tout le monde sait maintenant que la lumière a une existence indépendante du soleil, celui-ci n'en est que le plus puissant excitateur. D'ailleurs le soleil exista dès le premier jour, mais à l'état de nébuleuse non parfaitement concentrée, et projetant une lumière faible, diffuse à travers l'enveloppe de nuages dont la terre était entourée : c'est la lumière dont il est parlé au verset troisième. Au quatrième jour, l'atmosphère terrestre devient tout à fait diaphane, la nébuleuse solaire acquiert le degré de concentration nécessaire pour être un foyer intense de lumière et de chaleur, devient donc un disque lumineux et défini : c'est pendant la durée du quatrième jour que le soleil inaugure son rôle d'illuminateur (cf. Crampon, *Bible commentée,* T. 1). Si l'écrivain sacré rapporte la création du soleil après celle de la terre, cela aussi est conforme aux données de la science d'après laquelle le soleil et les étoiles en général ont dû se condenser après la terre et sont donc au point de vue de l'individualité sidérale plus jeunes qu'elle (cf. Souben, *La Création selon la foi et la science,* p. 117).

Si de la description que l'écrivain sacré fait des origines du monde nous passons au récit qu'il trace des origines du genre humain, nous nous trouvons en présence de deux nouvelles difficultés, mais très solu-

bles, comme on va le voir. La première est tirée de l'unité de l'espèce humaine clairement enseignée par les Saints Livres. Les différences entre les hommes au point de vue de la couleur, de la langue, de la conformation physique sont, dit-on, si grandes qu'on ne peut les faire remonter tous à une source commune. Chose curieuse : la plupart (1) de ceux qui parlent ainsi sont précisément ceux qui s'appliquent de toutes manières à combler la distance du singe à l'homme ; les différences essentielles qui séparent l'animal de l'homme semblent ne faire aucune impression sur leur esprit ; celles, purement accidentelles, qui distinguent les hommes les uns des autres prennent à leurs yeux des proportions gigantesques. Une telle manière de discuter n'est-elle pas bien sujette à caution ? Ne se révèle-t-elle pas suffisamment par elle-même comme un instrument mis au service de la haine antireligieuse plutôt que comme un moyen de découvrir la vérité ? Mais répondons directement à l'objection proposée. L'Ecriture nous représente tous les hommes descendant d'un même couple. Avec raison, car pour peu qu'on les examine attentivement on constate qu'ils se ressemblent dans les grandes lignes : « Chez tous on trouve les mêmes plis cérébraux, le même nombre de dents, de même longueur, et disposées dans le même ordre, la même conformation des mains, ainsi que l'opposition du pouce et de l'index, la même situation verticale, le même appareil vocal très perfectionné.... Tous sont doués de la raison, ont la faculté de parler un langage articulé, d'exprimer leurs pensées dans le seul but de les communiquer, tous sont susceptibles d'une civilisation progressive, tous ont le sentiment moral et religieux » (P. Devivier, *Cours d'apologétique chrétienne*, 17e édit. p. 167). A côté de ces profonds traits de ressemblance, on remarque

(1) Je ne dis pas *tous*.

chez les hommes des différences, mais celles-ci, comme je l'ai déjà dit, sont purement accidentelles, elles ne sont pas aussi grandes ni n'ont de limites aussi tranchées qu'on pourrait le penser à première vue. De ces différences, la plus sensible est celle de la coloration de la peau. Quelle distance entre le Nègre au teint noir et le Suédois à la peau blanche et transparente ! Elle impressionnerait moins si on voyait encadrées entre ces deux extrêmes toutes les couleurs intermédiaires, le jaune, le cuivré, le brun. Après tout, la coloration n'est due qu'au pigment qui est une matière colorante renfermée dans les cellules de la peau. Elle dépend de toutes sortes de circonstances extérieures : l'air, la température, la lumière, les conditions sociales. « La peau d'un Européen finit par brunir sous les tropiques, tandis qu'elle devient presque rouge cuivre après un long séjour en Guinée ; aux îles Marquises, elle prend un teint aussi bronzé que celui des naturels.... A son tour, la couleur du nègre devient plus claire dans les climats tempérés.... » (Devivier, *ouvr. cité* p. 168). Une autre différence qui partage l'humanité en plusieurs grands groupes est celle du langage. Les linguistes distinguent trois sortes de langues : les langues monosyllabiques (le chinois, l'annamite, le siamois, le birman, le thibétain), les langues agglutinantes dans lesquelles le mot est composé de plusieurs racines dont l'une conserve un sens propre alors que les autres s'y ajoutent pour marquer la personne, le nombre, le genre, etc.... (le japonais, le hongrois, le turc, le basque), les langues à flexion dans lesquelles la racine peut se modifier elle-même (elles se ramènent à trois familles : la famille sémitique : l'hébreu, l'arabe, — la famille khamitique : l'égyptien ancien, le berbère, — la famille indo-européenne : le sanscrit, le grec, le latin, le français, l'allemand, etc.). Ces langues sont sans doute

très différentes les unes des autres, mais qui ne sait qu'il ne s'agit ici que de signes conventionnels et combien rapidement ces signes changent dans une même région, chez un même peuple! Aussi les linguistes les plus illustres tels que Max Müller, proclament-ils qu'on ne peut tirer de la diversité des langues aucun argument contre leur commune origine; que dis-je, à mesure qu'ils avancent dans leurs études, ils découvrent des ressemblances et des dérivations dont l'ensemble deviendra peut-être un jour l'une des plus puissantes preuves en faveur de l'unité de l'espèce humaine.

Aussi peu importantes que les différences déjà mentionnées sont celles que présentent la conformation cranienne ou la taille. L'angle facial du Nègre n'est guère inférieur que de 15 degrés à celui du type grec le plus pur : comment un écart aussi faible pourrait-il constituer une différence spécifique? La taille humaine n'offre pas chez les différentes races, bien entendu proportion gardée, un écart plus considérable (sauf des exceptions qui sont des anomalies, elle ne varie que de 1,50 m. à 2 m.).

Telles sont donc ces différences tant exagérées par les polygénistes. Elles sont d'autant moins probantes en faveur de leur système que plusieurs d'entre elles se rencontrent beaucoup plus prononcées dans le règne animal sans que personne songe à en faire les principes d'espèces nouvelles. On constate, par exemple, de beaucoup plus grandes variétés de taille dans l'espèce bovine et surtout dans l'espèce canine que chez les hommes; la toison d'animaux classés par tous les naturalistes dans une même espèce offre des différences beaucoup plus considérables que la toison humaine, etc.

Mais, objecte-t-on, si tous les hommes descendent d'un seul couple dont la patrie fut la haute Asie,

comment expliquer que lors de leur découverte l'Amérique et de nombreuses îles fussent depuis longtemps peuplées? Rien de plus simple que la réponse à cette difficulté. Les ancêtres des habitants de ces îles s'y étaient rendus. L'art de la navigation n'est ni d'aujourd'hui, ni d'hier. La communication entre l'ancien continent et l'Amérique a pu se faire par le détroit de Behring (qui ne mesure que 66 kilom. dans sa moindre largeur) ou par les îles Aléontiennes, qui relient le Kamtschatka asiatique à la presqu'île d'Alaska. On pense que des Normands avaient gagné au Xe siècle la côte orientale d'Amérique par l'Islande et le Groenland. Un naufrage a jeté des Japonais sur les rives des îles Sandwich. D'autres naufrages n'ont-ils pas pu contribuer à peupler l'Amérique et les îles du Pacifique? Ce qui est certain, c'est qu'entre les habitants de l'Amérique et de ces îles et ceux de l'Ancien Continent, on constate des ressemblances frappantes. Les Esquimaux de l'Amérique septentrionale ressemblent considérablement à la race Mongole qui habite le Nord de l'Asie. L'origine asiatique des habitants des Archipels qui vont du Sud de l'Asie dans la direction de l'Amérique méridionale est avouée par tous les savants. Ce qui prouve bien aussi le caractère asiatique des populations primitives de l'Amérique, ce sont les traditions religieuses et autres qu'on y a découvertes (cf. Wiseman : *Discours sur les rapports entre la science et la religion révélée*).

La seconde difficulté qu'on a formulée contre la Bible à propos du récit de la création de l'homme a pour objet la date trop récente à laquelle l'écrivain sacré fait paraître le premier couple humain sur la scène de ce monde. Depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ ne se seraient écoulés que 4,000 ans, alors que d'après les livres historiques des Egyptiens, des Indiens,

des Chaldéens, des Perses, c'est plutôt 4,000 siècles qu'il faudrait dire. D'autre part on a trouvé des vestiges de l'homme dans des dépôts appartenant à la période tertiaire qui est éloignée de nous de plusieurs centaines de siècles. L'objection qu'on vient de lire, paraît très sérieuse, elle n'a cependant aucune valeur : ceux qui la font diminuent exagérément la chronologie biblique et étendent plus exagérément encore la série de siècles réclamée par l'histoire profane et les sciences. Aux yeux de beaucoup d'hommes, c'est une sorte de dogme de foi que depuis le premier homme jusqu'au Messie ne se sont écoulés que 4,000 ans. Ces quatre mille ans sont un *minimum* que les dates contenues dans la Vulgate ne permettent pas de rétrécir encore. Mais ces dates sont-elles exactes, ne sont-elles pas inférieures à la réalité ? Ce qui est certain, c'est qu'elles sont contredites par celles du Pentateuque samaritain lesquelles additionnées donnent un résultat de près de 5,000 ans écoulés depuis Adam jusqu'à Jésus-Christ ; elles se trouvent plus encore en opposition avec celles des *Septante* dont la supputation fait conclure à une durée de 6,000 ans. Ne nous étonnons pas de ces divergences : rien ne s'altère plus facilement que des chiffres dans des transcriptions successives, et comme la chronologie n'est qu'une chose très accessoire dans la Bible, la divine Providence n'a pas cru devoir opérer des miracles pour prévenir ces altérations. Remarquons aussi qu'on ne trouve pas de chronologie proprement dite dans les Saints Livres, mais seulement des *éléments* de chronologie. Il est certain que dans les généalogies dressées par les écrivains sacrés, il y a des lacunes ; en quel nombre et de quelle importance sont-elles ? Personne ne saurait le dire. Des deux observations que nous venons de faire, on peut conclure qu'il ne saurait y avoir de contradiction entre la science et la chrono-

logie de la Bible, attendu que cette chronologie n'existe pas ou du moins n'existe que sous une forme indécise. L'Eglise, dit le cardinal Gonzalès, tolère toutes les opinions au sujet de l'antiquité de l'homme *(La Biblia y la Ciencia)*. La contradiction dont nous venons de parler est d'autant plus impossible que les données de la science au sujet de la durée des âges écoulés ne sont pas beaucoup plus précises que celles de la chronologie biblique. Les affirmations des historiens des anciens peuples orientaux ne doivent être accueillies qu'avec défiance. Manethon qui vécut en Egypte environ 300 ans avant Jésus-Christ s'attarde à la narration de faits insignifiants, fait règner successivement des rois qui ont tenu simultanément le sceptre, exagère la longueur de plusieurs règnes et donne ainsi une preuve manifeste de l'inexactitude de ses informations. L'historien de la Chaldée, Bérose, ne mérite aucune créance : ses récits sont incontestablement légendaires, tous les critiques en conviennent. Les annales hindoues fourmillent de récits non moins fabuleux : nous y voyons les premiers rois du pays gratifiés d'une longévité de douze douzaines de siècles ! Les savants de la Chine vont jusqu'à prétendre que les institutions du Céleste Empire remontent à 2 millions 267 mille ans avant Jésus-Christ. L'histoire ne saurait donc être invoquée contre la chronologie biblique : les premières certitudes historiques de l'Egypte ne remontent d'après Champollion et d'autres qu'à 2,000 ans avant Jésus-Christ ; Klaproth, savant indianiste allemand, croit pouvoir à peine fixer les commencements de la chronologie des Indes au 12e siècle avant l'ère chrétienne ; le même critique déclare qu'il n'y a aucune certitude historique dans les chroniques de la Chine qui précèdent le VIIIe siècle avant Notre-Seigneur. Les silex et les ossements que les géologues ont déterrés sont-

ils de nature à nous fixer davantage sur l'ancienneté du genre humain ? Plusieurs savants le croient, mais ici de nouveau que d'incertitudes, que de tâtonnements, que de méprises ! Certains critiques ont prétendu que l'homme existait déjà avant l'époque quaternaire (1), attendu qu'on a trouvé dans des terrains tertiaires des ossements humains fossiles et des silex taillés de la main de l'homme. Mais ces terrains, qu'on a appelés tertiaires, sont-ils vraiment tels ? étaient-ils vierges de tout remaniement dû à l'action humaine ou causé par un bouleversement de la nature ? Les objets trouvés dans ces couches sont-ils certainement des produits de l'industrie humaine ou ne doivent-ils cette apparence qu'à l'action des éléments ? C'est une chose plaisante de voir les différences de supputation auxquelles les savants aboutissent par leurs calculs. Il y a quelques années, on trouva une mâchoire humaine à Moulin-Quignon dans la vallée de la Somme. Certains savants affirmèrent que le terrain qui recélait cette mâchoire était tertiaire, d'autres (Lyell) qu'il n'était que quaternaire mais remontant à cent mille ans ; d'autres encore (Elie de Beaumont) qu'il était de formation récente. On a découvert au-dessous du Nil, à 32 pieds de profondeur, des briques et des fragments d'un vase d'argile. Herner fut d'avis qu'il avait fallu douze mille ans pour enfouir ces produits de l'industrie humaine, Lyell esti-

(1) On admet aujourd'hui que le monde n'est que très lentement et après des milliers de siècles arrivé à l'état où nous le voyons maintenant. A partir de la première apparition de la vie sur la terre, trois périodes se seraient succédées : la période primaire, la période secondaire, la période tertiaire. Cette dernière a depuis de longs siècles déjà fait place à la période quaternaire dans laquelle nous vivons. Voir une description sommaire des marques caractéristiques des différentes périodes géologiques dans Pelt (Hist. de l'Anc. Test. T. 1, p. 22-31), qui lui-même reproduit Lapparent.

ma que ce travail de la nature n'avait pu se faire en moins de 30,000 ans. En Suisse, existent des cités lacustres (constructions sur pilotis élevées sur les lacs) dans lesquelles on a retrouvé des pieux, des outils, des ossements humains. Quel âge leur donner ? Quelques géologues parmi les plus généreux les ont fait remonter à plusieurs dizaines de siècles, d'autres, moins enthousiastes, croient qu'elles pourraient fort bien ne dater que du Xe siècle (Hochstetter) ou seulement du Ve siècle (Maurer) avant Jésus-Christ. Keller pense que toutes ces supputations sont aussi arbitraires les unes que les autres. Les savants croient aujourd'hui communément que l'homme est contemporain de l'époque interglaciaire. Quelle antiquité aurait-il dans ce cas ? L'abbé Guibert s'appuyant sur les travaux de géologues illustres tels que Lapparent, Nadaillac etc. pense que depuis l'époque interglaciaire jusqu'aujourd'hui, il pourrait bien s'être écoulés 18,000 ans. Est-ce sûr ? Qui le décidera ?

La diversité des races, le degré de civilisation, la densité de la population que l'histoire constate plusieurs milliers d'années avant Jésus-Christ ne nous autorisent pas plus que les données de la paléontologie et de la géologie à faire remonter l'ancienneté du genre humain à plus de quatre-vingt dix à cent siècles. De fait a-t-il fallu un temps si considérable pour que les races se différenciassent au point que nous constatons aujourd'hui ? A la suite des guerres de 1641 et de 1689 entre l'Angleterre et l'Irlande de nombreux habitants de ce dernier pays furent repoussés dans les comtés de Sligo et de Mayo où ils eurent à subir presque constamment les effets de la faim et de l'ignorance. Dans l'intervalle de deux siècles seulement, il s'était fait un changement considérable dans toute leur organisation physique : les dents étaient devenues proéminentes, les gencives saillantes,

les mâchoires avancées, le nez déprimé, la taille s'était réduite à cinq pieds deux pouces (cf. P. Souben, *ouvr. cité* p. 92). Faut-il donc s'étonner qu'au commencement du genre humain, les différentes races aient pu se constituer en un temps relativement court d'autant plus que toutes étaient en puissance dans les premiers hommes (Souben p. 93) et que l'humanité possédait dans les premiers âges toute la plasticité de l'enfance, avait par conséquent moins de ressources qu'aujourd'hui pour résister aux impressions du dehors ? Remarquons en outre que pendant les premiers temps qui suivirent la dispersion des tribus, les mariages durent par la force des choses se concentrer longtemps dans un cercle étroit ; les unions se contractaient, sans tenir grand compte des liens de parenté, entre personnes de même sang, directement soumises aux mêmes influences du même milieu de sorte que les caractères distinctifs des races devaient se fortifier rapidement et se transmettre par hérédité. La civilisation relativement avancée que nous voyons fleurir en Egypte dès le règne de Snéfrou (4,000 ans avant Notre-Seigneur) et en Chaldée dès le règne de Naram-Sin (3750 ans avant Jésus-Christ) n'a pas nécessairement exigé des milliers d'années pour ce degré de prospérité. Une fois que l'élan est donné, que de chemin on parcourt en un siècle ! — Avec quelle rapidité aussi se propagent les hommes ! On a calculé que si chaque couple humain avait engendré, en moyenne, six enfants depuis vingt-cinq ans jusqu'à cinquante, le nombre des hommes aurait été de huit cent millions, quatre cent cinquante ans après le déluge. C'est un accroissement, dit Mgr Cauly, qu'aucune population n'atteint aujourd'hui, mais il fut fort possible alors, et fallût-il le réduire, il y a bien de quoi suffir à former de grands peuples (*Apologétique chrétienne* p. 275). Les plus sûrs éléments de chrono-

logie en dehors de la Sainte Ecriture nous sont fournis par les inscriptions et les monuments découverts en Assyrie (1). Dans la mesure où leur vérité est démontrée ou en tout cas très probable, ils ne nous obligent pas à fixer l'âge de l'humanité au-delà de 9,000 ou tout au plus de 10,000 ans. La date la plus ancienne que les inscriptions cunéiformes ont révélée au monde est celle du règne de Sargon ou Sargina. Or, il est dit de ce roi qu'il vécut 3800 ans avant Jésus-Christ. C'est une haute antiquité mais très conciliable avec les éléments de chronologie biblique sainement entendus, et ce n'est pas sans raison que l'assyriologue de Saulcy écrit : « Je n'ai rencontré partout dans la Bible qu'une exactitude mathématique et tellement rigoureuse que je ne puis plus aujourd'hui que m'incliner avec respect devant l'autorité d'un livre qui, à bon droit, doit être admiré et révéré comme le plus précieux de tous les livres. »

L'un des récits de l'Histoire Sainte que les critiques rationalistes ont attaqués avec le plus d'acharnement est celui du déluge. « Quelle apparence, disent-ils, que les eaux des mers et les pluies du Ciel aient suffi pour inonder toute la terre au point de s'élever au-dessus des plus hautes montagnes, même de celles qui ont plus de 8,000 mètres d'élévation ? Comment toutes les espèces d'animaux mentionnées dans la Bible ont-elles pu trouver place dans l'arche ? Com-

(1) Nous ne parlons pas des monuments égyptiens et des hiéroglyphes, on ne saurait rien en déduire de précis contre la chronologie biblique. Les cinq listes de rois égyptiens livrées à la curiosité du monde savant se contredisent, — les érudits se disputent à perte de vue au sujet de la date à assigner au règne du premier roi d'Egypte, Ménès ; les uns disent 5000 ans, les autres 3623 ou 2690 avant Jésus-Christ. On avait pensé pendant un certain temps que le Zodiaque de Denderah remontait à l'an 7,000 avant Jésus-Christ. De nouvelles recherches ont démontré qu'il est postérieur à l'ère chrétienne !

ment expliquer que des animaux appartenant à des zones différentes aient pu s'accommoder d'une température uniforme ? Comment les animaux ont-ils fait pour se rendre du lieu d'arrêt de l'arche dans toutes les parties du monde, comment ont-ils passé les mers ? Comment les poissons que Noé n'avait pas pris dans l'Arche, ont-ils pu vivre dans les eaux moitié amères moitié douces du déluge ? » — Ce sont là des difficultés très réelles, qui en doute ? Ce sont même des impossibilités, mais pourrait-on dire : ce qui est impossible à l'homme est possible à Dieu. Toutefois hâtons-nous d'ajouter que rien ne nous oblige à recourir à toute une série de miracles pour expliquer le déluge. Quoiqu'à première vue, l'Ecriture semble affirmer que les eaux ont submergé la terre tout entière, beaucoup d'exégètes sont aujourd'hui d'avis que le déluge ne s'est étendu qu'à la portion terrestre habitée par les hommes : le but de Dieu ne fut en effet que de châtier le genre humain coupable. Si Moïse a employé des expressions illimitées, il n'a fait en cela que se conformer à la manière d'écrire des Orientaux, il n'a pas entendu ces expressions dans un autre sens que les descendants de Noé qui n'avaient aucune intention d'appliquer leurs manières de parler générales à propos du déluge à la terre tout entière mais seulement aux pays qu'ils connaissaient, aux montagnes qu'ils voyaient, aux animaux qui leur étaient familiers. Certains savants (1) vont plus loin encore et croient que le déluge ne s'est étendu qu'au monde patriarchal. La Bible, étant l'histoire non du genre humain, mais du seul peuple de Dieu, on comprend qu'aux yeux de l'écrivain sacré « les fils de

(1) L'abbé Motais *(Le déluge biblique devant la Foi, l'Ecriture et la Science)*; l'abbé Robert *(La non-universalité du déluge)*, de Kirwan *(Le déluge de Noé et les races prédiluviennes)* ; Zahm *(Bible, Science et Foi)* ; de Gérard *(Le déluge devant la critique historique)*.

Dieu » (descendants de Seth) et les « filles des hommes » (c'est-à-dire des nations au milieu desquelles vivaient les patriarches) constituassent tous les hommes dont Dieu décréta la destruction. Si les auteurs qui parlent ainsi ont cru devoir être plus larges que les partisans de l'universalité du déluge étendu à tous les hommes, c'est que d'après eux, l'homme était déjà répandu partout avant le déluge ; la tradition du déluge faisant corps avec les idées religieuses ne se trouve qu'au sein de la race sémitique, et Mathusalem, qui, si les supputations de la version des *Septante* sont exactes, survécut de plusieurs années à la grande catastrophe, n'entra cependant pas dans l'arche. Une fois admise la légitimité des deux opinions que nous venons d'analyser, on n'éprouve plus aucune difficulté à expliquer la possibilité pour Noé de loger les animaux désignés par la Bible. Les espèces animales répandues sur la portion du globe occupée par les premiers hommes n'étaient pas si nombreuses qu'elles ne pussent trouver facilement place dans une arche qui avait plus de 65,000 mètres cubes de capacité. — Mais, dira-t-on, une arche de cette capacité comment Noé put-il à lui seul, suffire à la construire ? La construisit-il seul ? Il est au contraire certain qu'il se fit aider par ses fils et rien ne prouve qu'il n'employât encore à cet ouvrage de nombreux ouvriers. Il eut d'ailleurs cent ans à sa disposition et l'existence de ruines imposantes remontant à une époque presque aussi reculée que celle du déluge prouve que les arts étaient assez avancés pour rendre la construction de l'arche possible.

Les premiers chapitres de la Genèse sont la partie de l'Ecriture contre laquelle la science rationaliste a élevé le plus de difficultés. Dans les autres parties du livre divin, elle n'a plus guère su relever que des détails peu importants. Elle s'est surtout évertuée à

trouver les auteurs sacrés en défaut en comparant leurs affirmations avec celles des historiens profanes. Nous ne pouvons songer à soumettre à un examen minutieux chacune de ces objections (1). Contentons-nous d'en discuter brièvement une, à laquelle le récit de la naissance de Notre-Seigneur par S. Luc a donné occasion. Cet évangéliste rapporte que le premier recensement qui eut lieu sous l'empereur Auguste eut en Palestine pour auteur Quirinus ou Cyrinus, en ce temps-là gouverneur de la Syrie. L'historien Josèphe au contraire nous apprend que Quirinus fut gouverneur dix ans après la naissance de Jésus-Christ, d'où il résulte qu'il ne put être l'auteur du recensement dont parle S. Luc. Et si Quirinus fut deux fois gouverneur : une fois vers le temps désigné par Josèphe et une autre fois vers l'année mentionnée par Luc, quelle contradiction y aurait-il entre les deux écrivains ? Or, ce que nous avançons là n'est pas une simple hypothèse mais le fruit de savantes recherches faites par Zumpt (*Commentat. épigraph.* II) et Mommsen (*Res gestae divi Augusti*). Ces érudits ont fait la preuve que Quirinus fut deux fois gouverneur, la première fois depuis 750 à 753. C'est alors qu'il acheva le premier recensement dont parle S. Luc et qui avait été commencé l'année précédente. Grâce à son caractère pacifique (on se contenta en effet de faire une description des personnes et des biens n'entraînant ni levée de taxes, ni service militaire), grâce aussi à l'habileté d'Hérode, ce premier recensement ne donna pas lieu aux mêmes révoltes sanglantes que le second,

(1) Les livres des Rois et les Paralipomènes en particulier contiennent beaucoup de données qu'on a quelque peine de faire concorder avec les résultats des récentes découvertes. Nous renvoyons à Crampon, à Fillion, à Vigouroux (*Bible polyglotte* et *Bible et les découvertes modernes*) le lecteur désireux de connaître la solution de ces difficultés.

et à cause de cela, laissa moins de traces dans les annales juives. Mais qu'il ait eu lieu, on ne peut le mettre en doute, puisque S. Justin et Tertullien dans leurs apologies adressées aux autorités romaines disent hautement que les actes en sont conservés dans les archives de l'empire. D'autres interprètes des SS. Evangiles prétendent que l'expression employée par S. Luc et ordinairement traduite : *pendant le gouvernement*, pourrait aussi se traduire : *avant le gouvernement*. D'autres encore pensent que Quirinus se trouva lors du premier recensement en qualité de commissaire spécial en Syrie et que S. Luc l'appelle gouverneur par anticipation. On le voit, les moyens de confondre les adversaires de la Bible ne manquent pas, on n'a que l'embarras du choix.

Concluons : Rien de faux ne se trouve dans l'Ecriture. Même aujourd'hui, après tant d'études, de recherches et de découvertes, nous pouvons, sans qu'on ait le *droit* de nous accuser d'ignorance ou de parti pris, répéter la déclaration de S. Augustin : « Douter simplement que quelqu'erreur ait échappé aux Apôtres ou aux prophètes est une chose impie et insupportable » (ep. 82 ad Hier.). D'ailleurs c'est l'enseignement qui, il y a quelques années est tombé explicite, irréformable du haut de la chaire pontificale. « Ceux, dit Léon XIII dans l'encyclique *Providentissimus*, ceux qui pensent que dans les endroits authentiques des Livres Saints il peut se trouver quelque chose de faux, ou bien renversent la notion catholique de l'inspiration, ou bien font Dieu lui-même auteur de l'erreur. » Soit ! dira quelque adversaire décidé de la divinité des Livres Saints, s'il n'y a pas d'erreurs positives dans la Bible, il y a au moins des imperfections dans la manière d'exposer, il y a des incertitudes, des tâtonnements. Ces défauts-là, les catholiques ne peuvent les nier sans donner tort aux écrivains sacrés qui

tantôt réclament l'indulgence du lecteur, tantôt emploient les expressions : *peut-être, si je ne me trompe*. Mais des défauts, des incertitudes comment peuvent-ils entrer dans une œuvre divine ? — Il est vrai qu'un écrivain sacré, l'auteur du second livre des Machabées, se recommande à l'indulgence du lecteur, mais comme il le dit lui-même, c'est simplement la *manière* de raconter qu'au cas où elle ne serait pas assez conforme aux règles de l'histoire, il veut se voir pardonner. Or, nous le savons déjà, la manière de narrer est laissée par Dieu à l'initiative de l'homme. Il est vrai aussi que les écrivains sacrés s'expriment quelquefois d'une manière dubitative ou approximative, mais ce fut dans ces cas l'intention de Dieu de ne pas révéler avec une entière certitude les choses rapportées.

Article II.

Rien dans la Sainte Ecriture qui ne soit saint.

La sainteté est aussi bien que la vérité un des attributs essentiels de Dieu. Les œuvres divines doivent donc être empreintes du même caractère. La Bible surtout, par là même qu'elle renferme la pensée de Dieu, ne saurait être que sainte, aussi l'appelons-nous la *Sainte* Ecriture. Elle est ce livre volant qui fut montré à Zacharie, car il tient toujours l'esprit élevé vers les choses célestes en nous attirant vers ces hautes régions, elle nous fait mépriser la terre et tout ce qu'elle contient, le monde et tout ce qu'il recherche, les sens et tout ce qu'ils estiment. Les Livres Saints sont comparables à ces grands bassins que Moïse avait placés dans le tabernacle et où se purifiaient Aaron et ses enfants avant d'entrer dans le Saint des saints. C'est la lecture de l'Ecriture qui détacha si efficacement Blésilla, noble dame romaine, des choses de ce monde et qui donna à Ste Paule, autre

grande dame romaine, des ailes qui la tenaient sans cesse suspendue dans les hauteurs des cieux. Une seule parole de l'Ecriture transforma un S. Augustin, un S. François d'Assise, un S. Antoine, un S. Nicolas de Tolentin. *Toute l'Ecriture, qui est divinement inspirée, est utile pour instruire, pour reprendre, pour corriger, pour former dans la justice et la sainteté, de sorte que l'homme de Dieu est parfait, étant propre et merveilleusement disposé à tout bien.* La lecture de l'Ecriture, dit l'aigle d'Hippone, éclaire le cœur, purifie la foi, chasse le démon, donne horreur du péché, réchauffe les âmes tièdes, confère la lumière de la vraie science ; elle bride la nature, arrête la légèreté, tempère la douleur, fortifie l'espérance ; elle couronne le vieillard et enseigne le jeune homme » (Serm. 38 ad fratr.) (1). Les Saints Livres sont appelés par S. Jean Chrysostôme une mer féconde en perles précieuses, un paradis qui ne produit pas seulement des fleurs merveilleusement odoriférantes, mais des fruits extrêmement succulents, un champ d'où jaillissent à chaque pas des sources abondantes et intarissables. Ils sont comparés par le même Saint Docteur à une nuée bienfaisante, à un banquet divin, à un faisceau d'aromates qui répandent un parfum d'autant plus agréable qu'ils sont broyés davantage. L'Ecriture a été louée par les Saints et plusieurs d'entre eux reconnaissent qu'ils doivent une grande partie de leur sainteté à la lecture de ce livre divin. Mais voici que des hommes qui sont loin d'être des saints reprochent à l'Ecriture d'éloigner de la vertu, d'enseigner le mal et même d'y pousser. Singulière accusation ! Sur quoi serait-elle basée ? Le voici : on prétend que la lecture de la Bible tend

(1) Veut-on toucher du doigt la grande abondance de vérités sanctifiantes contenues dans la Bible, on n'a qu'à lire une histoire sainte commentée, par exemple celle de l'abbé Cordonnier.

à développer l'égoïsme et à étouffer tout sentiment généreux, il n'y est presque toujours question que de biens surtout temporels à acquérir, de châtiments ordinairement cruels à détourner ; le service de Dieu n'est qu'*un moyen,* pour l'amour il n'y a presque pas de place. On signale dans l'Ecriture des passages scabreux et on fait remarquer qu'il n'est presque pas de péché qui n'y soit du moins implicitement approuvé : Examinons brièvement chacun de ces griefs.

« *Toute l'Ecriture tend à favoriser l'égoïsme.* » — C'est faux. Que de fois il est question dans les SS. Livres des bienfaits et des perfections de Dieu ! Dieu aimé à cause de sa bonté et de sa beauté infinies, voilà le fond, la quintessence de la Loi, des Prophètes et de l'Evangile. D'ailleurs tout égoïsme n'est pas condamnable : à côté de l'amour-propre haïssable, méprisable, il y a l'amour de soi permis, conforme à la nature de l'homme et voulu par Dieu. Si le Saint-Esprit s'adresse souvent dans l'Ecriture à ce sentiment légitime, c'est qu'il connaît l'homme et sait comment il faut le gagner, l'attirer, l'attacher. Dans l'Ancien Testament surtout, il fallait sans cesse faire appel à ces deux mobiles : la crainte et l'espérance, c'était le seul moyen de détacher du mal et d'attacher au bien les Juifs grossiers et sensuels de ce temps-là. *Au moins,* dit-on, *l'Ecriture devrait nous montrer Dieu promettant surtout aux hommes les biens spirituels, éternels ; or, nous n'y voyons proposés par lui que des biens matériels.* Je réponds : Cela n'est tout au plus vrai que pour l'Ancien Testament et encore y a-t-il exagération dans l'accusation. La grande place tenue par les promesses terrestres dans l'ancienne Loi s'explique d'ailleurs parfaitement par le peu d'ouverture des Juifs pour des biens plus excellents et peut-être plus encore par ce fait que Dieu s'adressait très souvent au peuple considéré comme tel. Or, on sait que les nations en-

visagées comme telles n'ont d'autre existence que celle de la terre, elles doivent donc trouver sur celle-ci la récompense ou le châtiment de leurs œuvres. De plus il s'agissait pour Dieu de ramener le peuple juif à l'accomplissement de sa destinée providentielle chaque fois qu'il la perdait de vue, ce qu'il ne pouvait efficacement qu'en le frappant aussitôt dans ses intérêts les plus sensibles. — Si les promesses de Dieu n'ont rien d'indigne de sa sainteté, les châtiments rapportés dans l'Ecriture n'ont rien d'indigne de sa justice. Dieu ordonne de lapider un homme occupé à ramasser du bois le jour du Sabbat, il frappe de mort les Bethsamites coupables d'avoir jeté un regard indiscret sur l'arche, il châtie Oza qui avait également péché par manque de respect envers l'arche sainte, il envoie la peste à David et à ses sujets à cause d'une faute de vanité commise par le roi et à laquelle le peuple avait sans doute pris part. Ce ne sont là tous que des châtiments *temporels,* destinés à donner aux Israélites une haute idée de Dieu, du culte et des commandements. Et puis tout ce qui se fait contre Dieu a un certain degré de gravité, quoique l'homme charnel ait quelque peine à se faire à cette idée. De plus, si Dieu punissait sévèrement des fautes en apparence légères, il récompensait aussi surabondamment des actes de vertu en apparence insignifiants. Ainsi Dieu bénit Obédédom et sa famille parce que ce pieux Israélite reçut l'arche dans sa maison. Il combla de faveurs la généreuse Ruth qui assista si filialement sa belle-mère Noémi.

« *Il y a dans l'Ecriture des récits scabreux.* » — Ce mot *scabreux* est un terme fort relatif. On sait que les peuples orientaux sont beaucoup plus libres dans leur langage et dans leurs allures que les nations occidentales. Il ne faut donc pas s'étonner de voir les écrivains sacrés employer des expressions, tracer des

tableaux qui ont quelque chose d'inusité chez nous. De plus, il y a dans les Saints Livres bien des descriptions ou des narrations qui ne doivent pas être prises dans leur sens littéral, mais dans un sens allégorique. C'est surtout là que se réalise la parole bien connue : La lettre tue, mais l'esprit vivifie. *Omnia munda mundis :* Tout est pur pour les âmes innocentes ; tout souille ceux que l'ordure attire (Cette dernière remarque est surtout vraie pour le Cantique des Cantiques).

« *Presque pas de péchés qui ne soient prêchés au moins implicitement dans la Bible.* » — En articulant cette grave accusation, on fait allusion à certaines fautes non expressément désapprouvées par les écrivains sacrés, à des fautes dont les auteurs sont plutôt proposés à l'admiration et à l'imitation. Mais qu'on le remarque bien : par là même que l'Ecriture ne désapprouve pas formellement une faute, elle n'est pas censée l'approuver. Et si l'Ecriture parle avec éloge de certains hommes et les cite comme modèles, on ne peut en déduire la sainteté *absolue* de ces hommes. C'est ainsi que l'Ecriture appelle David un homme selon le cœur de Dieu. Il le fut en effet *habituellement,* mais cela n'empêche qu'il ne s'oubliât gravement dans une malheureuse circonstance. De même Jacob et Judith sont célebrés comme des héros dans l'Ecriture, les interprètes n'en avouent pas moins qu'ils ont mal agi le premier en se faisant passer pour Esaü (1), la seconde en faisant accroire à Holoferne qu'elle s'était enfuie de Béthulie dans le but de lui enseigner des secrets qui lui permettraient de s'emparer de la ville sans perdre un seul homme de son armée (2). Et puis que de choses paraissent à pre-

(1) Cf. les excellentes remarques faites par Crampon sur le 13e v. du 27e chap. de la Genèse.

(2) Plusieurs auteurs sont cependant d'avis que Judith ne

mière vue entachées de péché, et considérées de près ne sont cependant pas de vraies fautes morales. Un lecteur superficiel accusera Judith de s'être rendue coupable en tendant un piège à la vertu d'Holoferne et en sollicitant même implicitement celui-ci au mal. Mais de fait, elle se tint simplement permissive à l'égard de la complaisance coupable à laquelle le général assyrien se laissa aller ; comme elle eut pour cela une raison suffisamment grave à savoir l'espoir de sauver sa ville natale, elle ne commit pas de péché de ce chef. C'est aussi l'intention qui exempte de péché David souhaitant des maux aux ennemis de son peuple. Ces ennemis étaient des impies. Le prophète-roi demande et désire leur châtiment non dans un sentiment de vengeance, mais dans une pensée de zèle. Il sait que l'adversité seule rendra ces impies inoffensifs pour le peuple israélite et qu'aucun autre moyen ne pourra les faire rentrer en eux-mêmes ni par conséquent les convertir. Job n'est pas plus répréhensible que David quand il maudit le jour de sa naissance, car cette malédiction n'est au fond autre chose que l'expression très vive de la tristesse éprouvée par le saint patient. Si l'archange Raphaël apparaissant à Tobie s'appelle Azarias, fils d'Ananie, il ne faut pas se hâter de voir dans cette manière de parler un mensonge proprement dit. L'archange avait pris la forme extérieure d'Azarias, il pouvait donc en prendre le nom, d'autant plus qu'étymologiquement il était bien Azarias, c'est-à-dire *le Secours de Jéhovah,* fils d'Ananie, c'est-à-dire fils *de la Bonté de Jéhovah.* Il ne fit donc que se servir d'une restriction mentale, suffisamment motivée par les circonstances et devant d'ailleurs faire après quelque temps place à l'entière manifestation de la vérité.

fit qu'user d'un stratagème autorisé par les lois de la guerre et qu'en tout cas à cause de sa bonne foi elle ne commit guère qu'un péché matériel.

Mais, dira-t-on, si tout est si irréprochable et si raisonnable dans la Bible, pourquoi l'Eglise défend-elle aux fidèles de la lire ? Cette défense peut-elle avoir une autre cause que la crainte de la mauvaise impression que cette lecture produirait infailliblement sur les esprits ? Mais tout d'abord est-il vrai que l'Eglise défende absolument la lecture des Livres Saints ? Non, tout au contraire, elle désire de tout cœur, elle recommande vivement cette lecture. Quoiqu'elle n'y voie pas un moyen indispensable de salut, elle en attend les plus salutaires effets. L'Eglise voudrait sincèrement que la Sainte Ecriture devînt le livre de tous, aussi bien du peuple que des prêtres et des savants. Le concile de Trente a permis et même favorisé les traductions de la Bible en langue vulgaire, preuve évidente qu'il a voulu rendre la lecture du livre divin accessible à tous, même à ceux qui n'ont pas fait d'études supérieures. Il existe aussi un bref du Pape Pie VI daté du mois d'août 1778, où il est dit expressément que les Saintes Ecritures sont les sources très riches qui doivent être ouvertes à tous pour y puiser la pureté de la doctrine et la sainteté des mœurs. Ce bref fut adressé précisément à un traducteur de la Bible en langue italienne. Mais tout en permettant et même en recommandant la lecture des Saints Livres, l'Eglise ne saurait oublier que cette lecture peut avoir pour certaines âmes des inconvénients et que bien des fois des esprits imprudents ou mal tournés en ont plus abusé que profité. Il ne s'est formé d'hérésies et de dogmes pervers, dit S. Augustin *(in epist. ad Gal.)* que parce qu'on n'a pas bien compris les divines Ecritures, et qu'après les avoir mal comprises, on soutenait ensuite avec témérité et audace de fausses interprétations. Il est dans la Bible des choses capables d'étonner un esprit peu judicieux, ou susceptibles d'être mal interprétées par un homme

ignorant. « Dans l'esprit de tel chrétien insuffisamment préparé à la lecture de la Bible, dit Mgr Malou, les contradictions apparentes passeront pour des contradictions réelles, les miracles pour des impossibilités, le récit d'un crime pour une exhortation au mal, les reproches adressés à une classe de personnes pour une injure personnelle » (*Lecture de la Bible*, T. I, p. 355). Ce qui aggrave cette situation, c'est que la personne peu instruite qui s'applique exclusivement à la lecture des Saints Livres, s'attache opiniâtrement à son sens privé et ne reconnaît d'autre autorité dans l'interprétation des Ecritures que celle de son propre esprit, source féconde de toutes sortes d'erreurs. De plus, il est des versions qui sont loin de rendre le vrai sens des originaux, il en est que les hérétiques ont composées dans le sens de leurs erreurs et pour s'en faire des machines de guerre contre la vérité catholique. Il résulte de ces considérations que l'Eglise a non seulement pu mais dû porter des décrets sagement restrictifs de la lecture de la Bible. Elle décréta donc au Concile de Trente (4e règle de l'Index) que ce serait à l'évêque ou à l'inquisiteur de permettre, d'après l'avis du curé ou du confesseur, la lecture des Saintes Bibles, traduites en langue vulgaire par des auteurs catholiques, à ceux qu'ils auraient jugés capables de fortifier leur foi et leur piété par cette lecture, au lieu d'en éprouver du dommage. L'occasion de la promulgation de cette loi fut l'effervescence créée par les protestants qui, eux, ne juraient que par la Bible, ne voyaient que la Bible. Quand l'agitation se fut calmée, l'Eglise relâcha aussi quelque chose de la rigidité de sa législation, et Benoît XIV décida que les versions de la Bible en langue vulgaire étaient permises dès qu'elles étaient publiées avec des notes tirées des SS. Pères ou d'autres savants catholiques. D'autorisation du curé ou de l'évêque il n'était plus

question dans ce nouveau décret. Jamais non plus n'a été défendue la lecture des textes originaux ou des versions grecques, latines, syriaques conformes aux originaux. Quand donc les protestants accusent l'Eglise catholique de frustrer ses enfants de leur plus grand trésor qui est l'Ecriture, ils la calomnient et quand ils supposent à l'Eglise l'intention d'entretenir les catholiques dans l'ignorance et dans l'erreur, c'est là une seconde calomnie ajoutée à la première, et renchérissant sur celle-ci en méchanceté et en injustice.

Ah ! plût à Dieu que tous les catholiques animés des dispositions voulues missent à profit la latitude que la Sainte Eglise leur laisse, ou plutôt se conformassent aux invitations qu'elle leur adresse. Certains saints ont lu le livre de Dieu au point de le savoir presque par cœur (S. Jérôme, S. Bernard, S. Charles Borromée, S. Philippe de Néri, S. François de Sales, etc.). Ils appliquaient à cette lecture plus encore leur cœur que leur esprit. Aussi que de choses ils ont apprises dans cette lettre venue du Ciel, de combien de mystères ils y ont trouvé la clef, quelles ardentes étincelles ont jailli de chaque mot pour aller allumer dans leurs cœurs le feu de l'amour divin et y faire éclater la flamme d'un saint zèle ! Croyons adressé à nous-mêmes le conseil du grand S. Jérôme à la Vierge Eustochium : « Lisez souvent.... Que le sommeil vous surprenne le Saint Livre à la main et si votre tête tombe de fatigue, que ce soit sur la page sacrée » (ad Eustochium, *de Virginitate).*

CHAPITRE VI.

Notre Bible.

La Sainte Ecriture est composée de plusieurs livres qui n'ont pas été tous rédigés dans la même langue.

Presque tous ceux qui forment l'Ancien Testament ont été écrits en hébreu ; ceux du Nouveau Testament ont été, sauf l'Evangile selon S. Matthieu, composés en grec. On comprend sans peine qu'un ouvrage, qui a Dieu lui-même pour auteur, ait eu les honneurs de la traduction dans toutes les langues parlées par des chrétiens. Une dissertation sur la valeur de toutes ces versions ne présenterait ici que peu d'intérêt et peu d'utilité, mais nous croyons faire une chose très conforme au but que nous nous proposons dans ce livre en faisant connaître la version dont se sert l'Eglise latine et qu'à cause de cela nous avons appelée en tête de ce chapitre : *Notre Bible.*

On ignore à quelle date précise la Sainte Ecriture fut pour la première fois traduite en latin. Ce fut en tout cas dès le commencement du christianisme. Quoiqu'en effet le grec fût en ce temps-là très répandu, même à Rome, le peuple ne comprenait guère cette langue, et cependant c'était le peuple qui fournissait le plus de recrues à la religion nouvelle. Des chrétiens instruits se mirent donc à l'œuvre et traduisirent successivement tous les Saints Livres en langue latine. Cet effort donna-t-il lieu à plusieurs traductions indépendantes les unes des autres, ou n'en sortit-il qu'une seule traduction à plusieurs recensions ? Les savants sont divisés à ce sujet. Ce qui est certain, c'est qu'*une* traduction devint d'un usage général. On l'a appelée *Itala, italique*, sans doute parce qu'elle était surtout répandue en Italie. Cette traduction, quelque chère qu'elle devînt aux catholiques latins, était loin d'être parfaite. Elle n'avait pas été faite sur les textes originaux mais sur la version grecque des septante (1), qui elle-même n'était pas entièrement

(1) La version des septante est appelée ainsi parce que d'après la tradition soixante douze savants Juifs en seraient les auteurs (286-246 avant Jésus-Christ).

fidèle. Les auteurs de cette version avaient été loin de posséder les mêmes qualités exégétiques. Après les traducteurs du Pentateuque, lesquels s'étaient presque parfaitement acquittés de leur tâche, étaient venus les traducteurs du Psautier qui avaient péché par excès d'exactitude et les traducteurs de Jérémie et de Daniël lesquels étaient tombés dans l'excès contraire. Plusieurs fois, il était arrivé aux septante de mal lire certains mots, soit à cause de ce défaut de voyelles qui rendait parfois la prononciation de l'ancien hébreu si incertaine, soit à cause de la manière *continue* d'écrire en usage dans l'antiquité et qui empêchait de voir où un mot commençait et où il finissait. Les septante avaient aussi exécuté leur œuvre de traduction sous l'influence des idées philosophiques des Juifs d'Alexandrie, ce qui leur avait par exemple fait supprimer ou tempérer les antropomorphismes si fréquents dans le texte hébreu. Ces fautes étaient allées se multipliant sous la main inintelligente des copistes. Le texte sacré était resté indemne quant à la substance, mais de nombreuses imperfections de détail en avaient altéré la pureté. Il est évident que l'ancienne Itala, n'étant que la traduction de la version des septante, vit passer dans son texte toutes les fautes de celle-ci. Ce vice d'origine fut aggravé par l'inattention et l'ignorance de nombreux copistes, si bien que vers la fin du IVe siècle, il y avait presque autant de versions différentes que de copies. Le besoin se fit donc vivement sentir de posséder une version plus parfaite c'est-à-dire en même temps moins rustique (1) et plus fidèle, une version qui pût servir de règle et que tout le monde accepterait. Le pape S. Damase chargea de ce soin l'illustre S. Jérôme, l'un des savants du temps le mieux outillé pour ce gigantesque tra-

(1) L'Itala avait été écrite dans la langue *rustica*, c'est-à-dire parlée par le peuple de la ville et des provinces.

vail. On peut distinguer trois étapes dans l'œuvre du S. Docteur. Comme il ne s'agissait d'abord que de faire disparaître de l'Itala les fautes qui la défiguraient, et qu'il ne fallait y introduire que les changements évidemment nécessaires, Jérôme se borna dans le principe à une simple révision. Il commença par celle des Evangiles, revisa ensuite les autres livres du Nouveau Testament et confronta le Psautier latin avec celui de la version des septante telle qu'elle était alors généralement reçue. Le texte remanié du Nouveau Testament fut accueilli avec faveur par S. Damase et l'Eglise occidentale, il fut introduit dans la liturgie et obtint droit de cité définitif dans la Bible. Quant à l'édition corrigée du Psautier, elle ne fut adoptée que dans les églises de Rome et ne fut, même après S. Pie V, conservée que dans l'église S. Pierre. Elle avait en effet été faite à la hâte et était somme toute une œuvre très imparfaite.

Aussi S. Jérôme en fut-il lui-même mécontent et bientôt il se remit à l'œuvre. Il avait eu la bonne fortune de retrouver dans la bibliothèque de Césarée l'original des Hexaples d'Origène. Cette découverte lui fut d'un grand secours pour la nouvelle révision du Psautier et la correction de tout l'Ancien Testament qu'il méditait. Dans son ouvrage monumental, l'infatigable prêtre d'Alexandrie avait en effet disposé sur six colonnes le texte hébreu de l'Ecriture (en caractères hébreux et en caractères grecs), la version des septante mais corrigée d'après plusieurs anciens manuscrits, les versions d'Aquila, de Théodotion et de Symmaque. S. Jérôme, lors de son séjour de cinq ans dans le désert de Chalcis, avait, au prix de mille difficultés, appris l'hébreu à l'école d'un Juif converti qui lui donnait des leçons en cachette ; il s'était, dans le même but, adressé à deux Juifs encore attachés à leur secte, et auxquels il lui fallut payer une

somme considérable d'argent. Il s'était aussi initié au chaldéen. Il fut donc parfaitement en état de profiter du volumineux ouvrage d'Origène. Cependant il travailla surtout sur le texte grec et ne consulta que subsidiairement l'hébreu. Il reprit d'abord les Psaumes et l'édition qu'il en donna fut de suite reçue en Gaule (de là le nom de *Psalterium gallicanum)* ; bientôt l'usage s'en généralisa dans tous les pays de langue latine et c'est ce Psautier qui figure encore aujourd'hui dans la Vulgate. S. Jérôme appliqua la même méthode à presque tous les autres livres de l'Ancien Testament, mais, comme il nous l'apprend dans une lettre à S. Augustin, la majeure partie de ces textes revisés lui fut dérobée avant d'être livrée au public.

Jusqu'alors, ainsi que nous l'avons remarqué, S. Jérôme n'avait consulté que subsidiairement l'hébreu. Voulant donner à son œuvre toute la perfection possible, désireux de mettre l'Eglise latine en possession d'une traduction aussi fidèle que possible du texte inspiré, convaincu enfin de la nécessité pour les apologistes catholiques d'avoir à leur disposition une version de la Bible dont leurs adversaires juifs ne pussent contester l'exactitude, il résolut de traduire l'Ancien Testament immédiatement sur l'hébreu ou en général sur les textes originaux. Il exécuta courageusement ce projet depuis 390 jusqu'en 405. Dans l'impossibilité de se procurer les originaux pour les livres de Tobie et de Judith, et pour certaines parties de Daniel et d'Esther, il traduisit les premiers de l'araméen (hébreu corrompu mêlé de chaldaïsmes) et les autres du grec. Il ne traduisit point Baruch, les livres des Machabées, l'Ecclésiastique et le livre de la Sagesse. Cette traduction de l'Ancien Testament sur les textes originaux ne rencontra pas tout d'abord toute la sympathie à laquelle elle avait droit. On s'était tellement habitué à la version des septante et à l'an-

cienne Itala qu'on n'en concevait pas la suppression. Peu à peu cependant on rendit justice à la fidélité de la version de S. Jérôme (1) et au VIIe siècle, S. Isidore de Séville put écrire qu'elle était de son temps d'un usage général dans l'Eglise d'Occident, « comme étant plus exacte dans les pensées et plus claire dans l'expression ». De là le nom de *Vulgate* qui lui fut donné.

Le lecteur qui a suivi avec attention les explications historiques que nous venons de donner, se fait à présent une idée assez claire de la manière dont est composée la Bible latine usitée dans l'Eglise occidentale. Comme aucun livre de la Sainte Ecriture n'a été originairement écrit en latin, toute cette Bible est une traduction. Le Nouveau Testament est l'ancien texte latin revisé ; le Psautier a été traduit sur la version des septante revisée par Origène et comparée par S. Jérôme avec l'original hébreu ; les livres deutérocanoniques de l'A. T. ont passé intacts de l'ancienne Itala dans la Vulgate ; les autres livres de l'A. T. ont été, sauf de rares exceptions, traduits immédiatement sur l'original hébreu. Ainsi composée, la Bible latine a été de la part de l'Eglise l'objet d'une déclaration particulièrement importante. Ce fut au Concile de Trente. Il s'agissait d'opposer une digue puissante au protestantisme qui, n'acceptant comme source de la révélation que l'Ecriture Sainte, étudiait, commentait avec acharnement celle-ci et en faisait traductions sur traductions. Pour prémunir les fidèles contre les falsifications dont la Bible était l'objet de la part des hérétiques et surtout pour établir l'unité sur le terrain doctrinal entre les théologiens et les prédicateurs, l'Eglise déclare la Vulgate : authentique

(1) Non seulement des catholiques, notamment Kaulen, mais même des protestants proclament que la version de S. Jérôme est la plus parfaite des traductions anciennes.

dans les matières de foi et de mœurs. *Le Saint Concile,* telle est la teneur du décret rendu le 8 avril 1546, *le Saint Concile, considérant qu'il ne sera pas de peu d'utilité à l'Eglise de Dieu de faire connaître parmi toutes les éditions latines des Saints Livres qui se répandent aujourd'hui de tous côtés, quelle est celle qui doit être tenue pour authentique, décide et déclare que cette ancienne édition Vulgate dont un long usage dans l'Eglise a consacré la valeur, doit être tenue pour authentique dans les leçons publiques, les discussions, la prédication et l'exposition de la doctrine, et que personne, sous quelque prétexte que ce soit, n'ait la hardiesse ou la témérité de la rejeter.* En portant ce décret, l'Eglise n'eut nullement l'intention de définir la supériorité de la Vulgate sur d'autres versions anciennes vénérables. Son intention ne fut certainement pas non plus de déclarer la Vulgate parfaite à tous les points de vue. Elle voulut simplement désigner parmi les versions *latines* qui prétendaient rendre le vrai sens de la parole de Dieu, celle qui devait faire foi parmi les catholiques. La Vulgate, d'après le Concile, contient la parole de Dieu dans les choses substantielles ; les vérités dogmatiques et morales qui s'y trouvent ont été inspirées ; sont aussi inaltérés dans leurs grandes lignes les récits historiques et les oracles des prophètes qui y sont consignés. Certains protestants ont accusé l'Eglise catholique d'avoir outrepassé ses droits en faisant cette déclaration. On comprend cette accusation sur les lèvres de protestants qui ne voient dans l'Eglise qu'une institution humaine. Pour nous, qui savons que l'Eglise catholique a été instituée pour définir ce qui a rapport à la foi, nous trouvons qu'elle est parfaitement dans son rôle quand elle se prononce sur la question de savoir où est la parole de Dieu. Y a-t-il quelque chose de plus intimement connexe avec la foi que la Révélation ? N'en est-elle pas la règle suprême ou plutôt la source unique ?

En même temps que l'Eglise porta au concile de Trente le décret que nous venons de commenter, elle reconnut dans la Vulgate la présence de plusieurs passages et termes qui étaient venus altérer la pureté de l'œuvre hiéronymienne. Pendant les dix siècles de son existence, la version de S. Jérôme, à force d'être copiée et recopiée, subit l'injure du temps et le concile exprima le désir qu'elle fût ramenée à la pureté primitive. Plusieurs grands savants s'occupèrent de cette œuvre de correction sous les yeux mêmes des Papes. On consulta les meilleurs manuscrits qu'on put trouver en Italie, en France, en Espagne, etc. on travailla sans relâche pendant près de quarante ans. Enfin le pape Clément VIII fit publier en 1592 l'édition type de la Vulgate, celle qui devait servir de base à l'enseignement théologique et pastoral.

La Vulgate ainsi revisée, ne contient-elle plus aucune imperfection, interpolation, erreur de détail? Bien loin de là. Les correcteurs, de l'aveu de Clément VIII lui-même, ne s'étaient appliqués qu'à retrouver le texte de S. Jérôme, mais celui-ci lui-même n'était pas irréprochable dans quantité de petits détails. Le S. Docteur avait, nous l'avons vu, fait sur l'hébreu, une traduction des Psaumes qui ne fut pas reçue dans la Vulgate, parce que celle que le même saint avait faite sur le texte grec des Hexaples était déjà trop entrée dans les habitudes du peuple chrétien. De plus S. Jérôme ne put utiliser les manuscrits originaux qui depuis longtemps étaient perdus. Il travailla sur des copies qui portaient nécessairement l'empreinte de l'ignorance et de l'incurie des copistes. Sans doute Dieu, aurait pu empêcher ou prévenir ces altérations du texte sacré, mais il aurait fallu un continuel miracle pour cela, miracle nullement nécessaire dès qu'il ne s'agissait que de détails accessoires. Ce miracle, la divine Providence jugea donc ne pas

devoir l'opérer. — S. Jérôme rendit-il au moins toujours parfaitement le sens des textes originaux ? Dans les choses substantielles, oui, dans les choses accessoires, non. Aux phrases désarticulées de l'original hébreu, il substitua de courtes périodes reliées par les particules : *comme, de façon que* etc.... Il se trompa quelquefois quant à la vraie signification de noms de lieux ou d'animaux ; il lui arriva plus d'une fois d'omettre des mots et de ne pas en rendre le sens précis ; il traduisit plusieurs passages des prophètes de manière à leur donner un sens messianique ou à rendre ce sens plus clair en le restreignant à une circonstance particulière (cf. Crampon, *Introduction à la Bible* p. XXII-XXIV) ; la traduction de tel livre tout entier (Tobie p. ex.) porte le cachet de la précipitation.

Aussi quoiqu'il soit défendu de modifier la Vulgate, c'est-à-dire de présenter comme officielle une édition différente de celle que Clément VIII fit publier, il n'est pas prohibé, il est au contraire grandement utile de faire de nouvelles études sur les textes originaux et les versions anciennes afin de se rapprocher le plus possible de la parole primitive de Dieu. Les Papes (Paul V, Benoît XIV, Pie VI, cf. Crampon, *Introduction à la Bible* p. XXIX) ont été les premiers à encourager ceux qui se livraient à ces travaux et dans son encyclique *Providentissimus* Léon XIII a manifesté le désir que les élèves ecclésiastiques apprissent les langues sémitiques et particulièrement celles dans lesquelles les hagiographes ont primitivement écrit les livres canoniques. L'inspection des textes originaux et des versions anciennes autres que la Vulgate, non seulement aide à corriger des fautes qui se sont glissées dans celle-ci, mais encore à mieux comprendre le sens précis de certaines expressions employées par S. Jérôme.

CHAPITRE VII.

L'interprétation des Saintes Ecritures.

Saint Jean rapporte dans l'Apocalypse qu'il vit dans le ciel quelqu'un qui était assis sur le trône et qui tenait dans la main droite un livre écrit en dedans et en dehors et scellé de sept sceaux. Personne ne se trouva pour ouvrir ces sceaux, quand l'Agneau s'approcha du trône, reçut le livre et l'ouvrit de manière que le contenu en devint manifeste. Ce livre mystérieux est, d'après les interprètes, celui des décrets divins, mais ce que l'aigle de Patmos en dit, s'applique aussi d'une certaine façon à la Sainte Ecriture.

Ce livre est fermé, il n'est pas donné à chacun de le comprendre, il contient des obscurités et des mystères. S. Pierre, l'un des écrivains sacrés, nous en avertit lui-même. Parlant des épîtres de son collègue S. Paul, il fait remarquer *qu'il s'y trouve des points difficiles à entendre et que des personnes ignorantes et mal affermies tordent, comme elles font les autres Ecritures, pour leur propre perdition* (II Petr. c. III, v. 16). Ce que le même Apôtre dit des prophéties, à savoir qu'elles n'ont pas leur propre interprétation (II Petr. c. I, v 20), est vrai, proportion gardée, des autres vérités contenues dans l'Ecriture. Dieu, qui les a inspirées, s'en est aussi réservé le sens complet et en connaît seul toute la portée. L'expérience, ou si on aime mieux l'histoire de l'exégèse, ne permet pas de douter de ce fait. Depuis des siècles, que de volumes on a écrits pour répandre plus de lumière sur le texte sacré, que de discussions au sujet de certains textes, que de fois les plus grands génies ont, découragés, laissé tomber les bras en présence des ténèbres persistantes derrière lesquelles se dérobait le sens de tel ou tel passage ! Aucun homme n'a jamais pu se flatter de lire sans

difficulté, sans hésitation dans ce livre scellé. Le privilège de briser les sceaux du volume sacré a été accordé par Dieu à l'Agneau, c'est-à-dire à Jésus-Christ, dont d'ailleurs les Ecritures sont remplies. Cette connaissance pénétrante des Ecritures, Notre-Seigneur la communiqua dans une certaine mesure aux Apôtres. Se trouvant un jour avec eux, après sa Résurrection, il leur ouvrit l'esprit, dit S. Luc (Ev. c. XXIV, v. 45), afin qu'ils comprissent l'Ecriture. Quand il fut monté au ciel, il envoya son Esprit afin qu'il donnât l'intelligence des Ecritures. Mais à qui cet Esprit se communique-t-il ? Certains protestants, pour échapper à la nécessité d'admettre l'autorité de l'Eglise, prétendent que le Saint-Esprit révèle le vrai sens de l'Ecriture à chaque lecteur en particulier. Mais si cela est, comment expliquer la grande diversité d'opinions à laquelle la lecture des Saints Livres a donné lieu dans leur camp ? Il n'y a qu'un Esprit, toujours le même. Et puis cet Esprit est sage, la sagesse même ; s'il a illuminé l'intelligence des protestants, comment plusieurs d'entre ceux-ci ont-ils pris occasion des prescriptions de la Sainte Ecriture pour commettre de véritables folies ? Quand des anabaptistes sont montés sur les toits pour prêcher, quand 1200 habitants d'Appenzell se sont couchés oisifs, attendant que Dieu vînt lui-même les nourrir, conformément à la parole de Jésus-Christ : *Ne vous préoccupez pas de ce que vous mangerez* etc., quand des réformés ont quitté femme et enfants parce que Jésus-Christ a ordonné de tout quitter (Janssen, *Histoire du peuple allemand* T. II, 410), peut-on croire que le Saint-Esprit ait inspiré toutes ces insanités ?

Ce n'est pas le premier venu, c'est l'Eglise instituée par Jésus-Christ que le Saint-Esprit assiste et éclaire. En sa faveur, parce qu'elle continue l'œuvre des Apôtres, se réalise la parole adressée par Notre-

Seigneur à ceux-ci : *Je vous enverrai mon Esprit.* Ce n'est pas qu'il soit défendu à l'homme privé d'expliquer les Ecritures, mais dans les questions religieuses, il doit le faire conformément à l'esprit de l'Eglise, il doit se garder de proposer comme enseigné par la Bible ce que l'Eglise rejette. Le concile de Trente décréta dans sa quatrième session que personne n'eût l'audace d'interpréter les Saints Livres contrairement au sentiment de l'Eglise, à qui seule il appartient de fixer avec autorité le vrai sens des passages doctrinaux de la Bible. Dans le concile du Vatican, l'Eglise alla plus loin : à la manière de parler toute négative que nous venons de voir, elle substitua une manière de parler positive : elle décida que dans les choses de foi et de mœurs appartenant à l'édification de la doctrine chrétienne (cf. Mangenot, art. *Herméneutique,* dans le *Dictionnaire de la Bible* p. 624) il faut tenir pour le vrai sens de l'Ecriture celui qu'elle même a tenu et tient. Il n'y a là de la part de l'Eglise aucune prétention injustifiée. Elle a la fonction d'enseigner la vérité divine. Cette vérité est contenue dans les Saints Livres, à elle donc de déclarer le vrai sens de ceux-ci.

De fait, l'Eglise ne propose presque aucun point à la croyance des fidèles sans faire appel à la parole écrite de Dieu. Lisez les actes des Conciles, les bulles pontificales, etc.... les Saints Livres y sont cités à chaque instant non pas seulement dans le but d'éclaircir certaines matières mais en vue de les démontrer. Quelquefois l'Eglise a même interprété d'office certains textes. Le Concile de Sardique, par exemple, décida contre les Ariens que les paroles : « *Moi et mon Père sommes un* (Joan. x, 30) ne signifient pas une simple concorde de volonté, mais l'identité de nature entre le Père et le Fils. Le concile de Trente définit à l'encontre des protestants qu'au chapitre 5e, verset 12 de son épître aux Romains, S. Paul parle

du péché originel ; que l'eau dont Notre-Seigneur a parlé dans l'Evangile de S. Jean doit être entendue dans le sens littéral et non dans le sens figuré ; que les mots : *Faites ceci en mémoire de moi* (Matth. xxvi, 26) signifient l'institution du sacerdoce ; que les paroles de Notre-Seigneur en S. Jean xx, 22-23 expriment le pouvoir de remettre et de retenir les péchés ; que le texte de S. Jacques c. v, v. 14 et 15 promulgue le sacrement de l'Extrême-Onction. Quelquefois l'Eglise ne s'est pas prononcée sur le vrai sens d'un texte, mais a simplement rejeté comme erroné un sens qu'on donnait à ce texte. C'est ainsi que le 5e Concile œcuménique réprouva l'interprétation que Théodore de Mopsueste donnait à plusieurs prophéties messianiques de l'Ancien Testament (cf. Mangenot, art. *Herméneutique,* dans *Dictionnaire de la Bible* T. ii, col. 621 et 622).

Ce n'est pas, on le pense bien, au hasard que l'Eglise fixe le sens du texte sacré ; elle suit en cela certaines règles toutes extrêmement simples et raisonnables. Elle applique avant tout aux Saints Livres les lois de l'interprétation ordinaire, elle examine de près le texte ainsi que le contexte, elle fait attention aux circonstances ainsi qu'à la manière de parler usitée dans les régions et les temps auxquels les écrivains sacrés ont appartenu.

A ces premières règles elle en ajoute d'autres qui lui sont suggérées par le caractère particulier des livres inspirés. Sachant que Dieu est l'auteur de ces livres, elle en conclut avec raison qu'il ne peut s'y rencontrer aucune contradiction. Quelque différents que les auteurs immédiats des livres soient les uns des autres, ils n'ont été que des instruments entre les mains de Dieu, l'auteur principal ; or, Dieu ne saurait se contredire. Il ne saurait non plus se rencontrer dans l'Ecriture de proposition contraire à une

vérité clairement contenue dans la Tradition : puisque celle-ci est aussi bien que celle-là le véhicule de la parole divine, il faut bien qu'il y ait accord parfait entre elles. C'est donc à juste titre que l'Eglise rejette avec horreur les interprétations de certains rationalistes qui ont prétendu découvrir toutes sortes d'erreurs et d'hérésies dans nos Saints Livres. Ce n'est pas que certaines expressions de la Bible prises à la lettre n'offrent à première vue quelque apparence d'erreur, mais ce ne sont que des apparences qu'un examen quelque peu attentif a vite fait de dissiper. Eclaircissons cette affirmation par l'un ou l'autre exemple. L'Ecclésiaste semble patronner le scepticisme religieux quand il dit : *Qui sait si l'esprit des hommes monte en haut et si l'esprit de la bête descend en bas dans la terre* (III, 21) ; il semble nier l'immortalité de l'âme humaine quand il met sur la même ligne la mort des hommes et celle des animaux (III, 19) ; il semble donner dans le fatalisme quand il affirme que l'homme ne peut rien changer à sa destinée (c. I, II, IV). L'auteur du livre de la Sagesse paraît enseigner le panthéisme, quand il montre l'Esprit du Seigneur remplissant le globe terrestre (I, 7), la préexistence des âmes quand il dit de lui-même qu'il a reçu une bonne âme en partage (VIII, 19), l'éternité de la matière quand il fait sortir la terre d'une matière préexistante (XI, 18). L'auteur de l'Ecclésiastique semble nier l'éternité du Verbe quand il fait dire à la sagesse : *J'ai été créée, celui qui m'a créée* etc. (XXIV), il a l'air de ne pas admettre le péché originel quand il écrit : *la sagesse est formée avec les fidèles dans le sein de leur mère* (c. I, 16). Il semble attribuer à Dieu même les péchés des hommes quand il dit de l'erreur et des ténèbres qu'elles sont créées avec les pécheurs (X, 16). Oui, toutes ces propositions erronées semblent contenues dans l'Ecriture, mais nous savons d'avance que de fait elles ne peuvent

pas s'y trouver précisément parce qu'elles sont erronées. Aussi, si nous examinons de plus près toutes ces propositions, nous nous apercevons bientôt qu'elles sont susceptibles de sens tout différents de ceux que les impies ont voulu y voir. Pour nous en convaincre, reprenons rapidement les textes que nous venons de citer. Quand Salomon dit : qui sait si l'esprit des hommes monte en haut.... il ne doute pas de l'existence ou de la survivance de l'âme, puisque lui-même en d'autres endroits affirme catégoriquement ces vérités, mais il met simplement en doute qu'un seul de ces philosophes qui se glorifient de leur sagesse, sache résoudre parfaitement le problème de la destinée humaine. Il ne met pas non plus la mort des hommes et celle des bêtes d'une manière absolue sur la même ligne, — il n'a en vue que de montrer la vanité de ce qui passe, et de rappeler qu'au point de vue de la vie temporelle, l'homme en emporte aussi peu que l'animal. En affirmant l'immutabilité des événements, le même auteur ne veut dire autre chose sinon que tout arrive conformément à la prévision divine. Les reproches adressés à l'auteur du livre de la Sagesse n'ont non plus aucune consistance. Par là même que cet auteur dit l'univers rempli de l'*Esprit* du Seigneur, il tourne le dos au panthéisme dont la théorie présuppose nécessairement quelque chose de matériel en Dieu. En disant de lui-même qu'il a reçu en partage une âme excellente, il n'a voulu qu'exprimer une vérité très communément admise, à savoir que chacun en naissant apporte au monde certaines prédispositions, certaines inclinations soit bonnes, soit mauvaises. En faisant sortir le monde d'une matière informe, il ne nie pas la création proprement dite, mais reconnaît simplement que le monde s'est trouvé d'abord dans un état chaotique d'où les lois établies par Dieu l'ont fait sortir peu à peu. Les passages incriminés

de l'Ecclésiastique sont aussi susceptibles de sens parfaitement orthodoxes. L'expression : *J'ai été créée* mise sur les lèvres de la Sagesse signifie d'après l'hébreu : *j'ai été possédée ;* la sagesse formée dès le sein de la mère n'est autre que la vocation dès le premier instant à la vertu ou à une mission providentielle ; on sait d'ailleurs que certains saints ont été sanctifiés dès le sein maternel, tout en ayant contracté le péché originel ; le caractère inné des ténèbres et de l'erreur doit s'entendre de la connexion presque nécessaire qui existe entre le péché particulier, le péché originel et l'obscurité spirituelle.

Ces interprétations que l'Eglise oppose aux insinuations malveillantes de la libre-pensée n'ont rien d'arbitraire, elles ne sont pas tirées par les cheveux ou inventées pour le besoin de la cause ; encore une fois, elles sont parfaitement justifiées par cette considération que Dieu, étant prouvé par la Tradition être l'Auteur proprement dit de la Bible, doit être dans toutes les parties de ce livre d'accord avec Lui-même et ne saurait nier dans un passage ce qu'Il affirme clairement dans un autre.

Au principe d'interprétation que nous venons d'exposer et que les théologiens appellent *l'analogie de la foi,* s'en rapporte un autre : *l'interprétation de l'Ecriture par elle-même,* je veux dire l'explication de certaines paroles des Saints Livres par des écrivains sacrés venus plus tard. Dieu, dans sa grande sagesse, s'est servi de certains hommes pour fixer le vrai sens de paroles qu'il avait inspirées à d'autres hommes. Plusieurs fois, les prophètes ont interprété des lois de Moïse, à plusieurs reprises les Apôtres, et Jésus-Christ ont expliqué des passages de l'Ancien Testament. Les interprétations ayant pour auteurs Notre-Seigneur et les Apôtres n'ont pas été toutes consignées dans les écrits du Nouveau Testament, mais plusieurs se sont

sans doute transmises oralement, et comme les Saints Pères sont les témoins de la Tradition, c'est avec raison que l'Eglise fait siennes et veut voir adoptées par tous les exégètes catholiques les significations données au texte sacré par l'ensemble des Pères (conc. de Trente et du Vatican) comme le dit très bien le pape Léon XIII dans son encyclique sur les études bibliques : « une autorité souveraine doit être reconnue aux Saints Pères chaque fois qu'ils expliquent tous d'une seule et même manière quelque témoignage biblique, comme appartenant à la doctrine de la foi et des mœurs, car, de cet accord même, il apparaît nettement que les Apôtres ont ainsi enseigné ce point comme de foi catholique ».

Le *caractère figuratif* d'une grande partie de la Bible est un troisième principe d'interprétation exégétique très fécond en indications lumineuses et dont l'Eglise a toujours fait le plus abondant usage. Nous touchons ici à une différence essentielle entre les livres saints et les livres écrits simplement de main d'homme. Dans ceux-ci, une fois qu'on a trouvé le sens littéral d'un passage, on ne pense plus à chercher plus avant ; dans ceux-là, le sens littéral supporte très souvent un sens plus élevé, plus caché qu'on appelle mystique. Alors que le sens littéral est celui qui résulte immédiatement des paroles de l'Ecriture prises dans leur acception propre ou métaphorique, le sens mystique est celui que représentent à l'esprit non point les mots, mais les choses exprimées par les mots. Il faut donc bien se garder de confondre le sens mystique avec le sens métaphorique ; ce dernier est caché immédiatement dans les termes, le premier est au contraire comme caché et enveloppé dans les choses (cf. Glaire, *Introduction à la Sainte Ecriture,* p. 118). Quand, par exemple, S. Jean appelle Notre-Seigneur le lion de la tribu de Juda, il parle dans le sens littéral mais

métaphoriquement, mais quand le même S. Jean fait remarquer dans son Evangile que les jambes ne furent pas brisées à Notre-Seigneur en croix pour que l'oracle s'accomplît : *Vous ne romprez aucun de ses os,* il entendit dans un sens mystique cette prophétie qui avait eu l'agneau pascal pour objet. En d'autres termes : le lion de Juda fut Jésus-Christ lui-même, désigné ainsi sous la forme d'une image, — l'Agneau pascal fut au contraire une figure de Jésus-Christ. Si l'Eglise explique mystiquement certains passages de la Sainte Ecriture, elle ne fait en cela qu'imiter Jésus-Christ lui-même, qui s'appliqua le prodige dont le prophète Jonas avait été l'objet dans le sein de la mer, S. Paul qui voit préfiguré dans Sara et Agar le caractère propre des deux alliances : l'état de liberté chrétienne et celui de la servitude judaïque (ad. Gal. IV, 23 et suiv.), les évangélistes qui montrent plusieurs fois les symboles de l'Ancien Testament réalisés dans les faits de la vie de Notre-Seigneur. Cependant rien n'oblige l'Eglise de n'attribuer un sens mystique qu'aux passages inspirés que les écrivains du Nouveau Testament ont entendus dans ce sens. Il est certain au contraire que ces écrivains sont loin d'avoir épuisé une mine si abondante. S'il y a exagération à vouloir découvrir des sens mystiques dans tous les passages de l'Ecriture (1), il n'y en aurait pas une moindre à n'en voir que dans les textes peu nombreux mentionnés dans les Evangiles ou les épîtres des Apôtres. La tradition est aussi bien que l'Ecriture un moyen de reconnaître le sens mystique du texte sacré et quelquefois l'analogie entre la chose figurative et l'ob-

(1) Les figuristes, c'est-à-dire les auteurs qui voient partout des figures dans l'Ecriture, se prévalent en particulier de l'autorité de S. Paul qui écrit : *Hæc omnia in figura contingebant illis* (1 Cor. X, 11). Toutes ces choses leur arrivaient en figure. Mais c'est à tort qu'ils citent cette parole en leur faveur.

jet figuré est si frappante qu'il y aurait quelque témérité à vouloir la nier. Après tout, comme il s'agit d'un sens, qui quoique non littéral est non moins que le sens littéral celui du Saint Esprit et que celui-ci, conformément à la promesse de Jésus-Christ, ne manque jamais d'assister l'Eglise dans la découverte du vrai sens des textes relatifs à la doctrine chrétienne, il est certain et même évident que l'Eglise catholique est l'interprète infaillible du sens mystique aussi bien que du sens littéral. Est-ce à dire qu'à tous les passages que l'Eglise cite dans un sens non littéral elle attribue un sens mystique ? Non, en dehors de ces deux sens, il en est un autre qu'on est convenu d'appeler *accomodatice* et qui est fondé sur un simple rapprochement quelquefois tout extérieur entre un texte et l'idée personnelle qu'on veut exprimer. Les Saints Pères qui étaient tout nourris du suc des Ecritures citaient souvent celles-ci dans un sens impropre. Ils revêtaient beaucoup de leurs pensées de formules bibliques ; le texte sacré était cher à leur cœur et remplissait leur mémoire ; presque sans qu'ils le cherchassent, il se retrouvait sur leurs lèvres. Ils s'en servaient pour donner un tour plus frappant à leurs exposés, non pour démontrer les dogmes ni pour réfuter les hérétiques. L'Eglise agit de même. Pour savoir dans quel sens elle entend tel ou tel texte, il faut rechercher à quel titre elle le cite. Si elle y appuie la démonstration d'un dogme ou si elle s'en fait une arme contre les ennemis de ses enseignements, elle montre suffisamment par là qu'elle y voit le vrai sens de l'Ecriture, soit littéral, soit mystique d'après les circonstances. En dehors de ces cas, son intention sera souvent douteuse et il ne faudrait pas conclure du seul fait que l'Eglise cite tel passage qu'elle veut en déclarer le sens divin.

Une question qui n'a pas peu préoccupé les au-

teurs, c'est celle qui concerne l'étendue du pouvoir interprétatif de l'Eglise. Les conciles de Trente et du Vatican disent bien que ce pouvoir s'étend à toutes les questions de foi et de mœurs se rapportant à l'édification de la doctrine chrétienne. mais ces paroles sont-elles restrictives c'est-à-dire expriment-elles le terme ultime au-delà duquel le pouvoir interprétatif de l'Eglise ne s'exerce plus avec une autorité obligatoire pour les fidèles ? Plusieurs auteurs l'ont pensé, mais beaucoup d'autres ont été avec beaucoup plus de probabilité d'un avis contraire. D'après ceux-ci, les conciles cités n'ont voulu que désigner *une des conditions requises* pour que l'interprétation biblique donnée par l'Eglise soit infaillible et s'impose à l'exégète catholique. De fait, l'Eglise a le droit de juger du vrai sens de l'Ecriture, non seulement dans les choses de foi, c'est-à-dire dans les dogmes spéculatifs et dans les choses de morale, mais encore dans celles qui regardent la vérité historique (Mgr Gasser, rapporteur de la Députation de la Foi au concile du Vatican). Quoiqu'il en soit de cette controverse, il est certain que l'Eglise ne saurait se tromper sur l'étendue de son pouvoir et le devoir du catholique est donc d'accepter avec confiance toutes les interprétations doctrinales données par l'Eglise. Là est pour lui la vérité, là est le salut.

TROISIÈME SECTION

L'Exercice du Magistère sacré.

L'Eglise a conscience de l'importance de la mission qui lui incombe de répandre partout la vérité ; elle est revêtue de toutes les qualités la mettant à même de s'acquitter parfaitement de sa mission ; elle s'est mise à l'œuvre et avec un soin extrême a interrogé les documents qui renferment la vérité divine, a exploré les veines au fond desquelles se trouvent disséminées les parcelles de ce céleste trésor. Ses recherches ont été couronnées d'un plein et entier succès, elle est en possession des dogmes révélés par Jésus-Christ ; comme Moïse, elle descend des sommets du mont de la contemplation tenant dans ses mains consacrées les tables sur lesquelles sont gravés les enseignements révélés. Mais il faut maintenant qu'elle montre et explique ces tables au peuple, il faut qu'elle transmette aux simples fidèles le trésor de la vérité dont elle n'est que la dépositaire et la gardienne providentielle. En d'autres termes, il faut qu'elle fasse fonction de préceptrice des hommes, et qu'elle *exerce* ce magistère sacré qui est son grand devoir et dont dépend le salut du monde. C'est la description de cet exercice qui fera l'objet de cette dernière section.

CHAPITRE I.

Conditions de l'infaillibilité.

Nous avons déjà dit que les dépositaires du magistère sacré sont : soit le Souverain Pontife considéré isolément, soit le corps épiscopal tout entier uni au Souverain Pontife. Mais n'allons pas croire que tout ce que le Pape ou le corps épiscopal enseignent, soit par là même dogme de foi. Il faut que certaines conditions se réunissent pour qu'ils jouissent de la prérogative de l'infaillibilité à eux promise par Jésus-Christ. C'est la fixation de ces conditions qui va faire l'objet de ce premier chapitre.

Parlons d'abord du Souverain Pontife. Que de fois de prétendus polémistes libres-penseurs ont fait des gorges chaudes au sujet de l'infaillibilité pontificale ! Ils ont livré à la risée de leurs lecteurs les catholiques qu'un ukase de l'Eglise condamne à croire yeux fermés tout ce qu'il plaît au Pape de dire : si celui-ci prononce que ce mur qui est blanc est noir, il faut répéter avec lui : il est noir. En exposant de cette façon l'infaillibilité pontificale, ces fameux théologiens ont manqué une belle occasion de se taire. Rappelons (ce que nous avons déjà dit plusieurs fois ailleurs) que l'infaillibilité n'a pas du tout pour objet la blancheur ou la noirceur d'un mur ou autres niaiseries du même genre, mais uniquement les questions de foi ou de mœurs. « Que doit-on croire ou faire pour obtenir la vie éternelle ? » voilà ce que le Pape a le devoir de dire aux hommes et c'est dans l'accomplissement de ce devoir qu'il a le droit de compter sur cette assistance spéciale du Saint-Esprit laquelle entraîne après elle l'infaillibilité. Pour jouir du privilège de l'infaillibilité, le Pape doit en second lieu parler en tant que Docteur suprême de l'Eglise et en vertu

de son autorité apostolique. S'il n'exprime son avis que comme docteur privé, il peut, aussi bien que qui que ce soit, verser dans une erreur même touchant la foi ou les mœurs ; mais, disent très bien S. Alphonse et d'autres théologiens, il est raisonnable de penser que Dieu dans son infinie sagesse ne permettra jamais un tel malheur, à cause du scandale qui en naîtrait au moins pour les âmes faibles et insuffisamment instruites.

Il faut en troisième lieu, pour que le Pape doive être cru sous peine d'hérésie, qu'il parle *avec l'intention de définir* un point peut-être controversé jusqu'alors et d'*obliger les consciences* de tous les fidèles. S'il ne faisait que proposer un conseil ou exprimer un avis, il ne pourrait être question d'infaillibilité, la simple raison le dit suffisamment Toutefois, qu'on le remarque bien, il n'est pas nécessaire que le Souverain Pontife emploie le mot « définir », comme il n'est pas indispensable qu'il s'adresse directement à toute l'Eglise. Il suffit qu'on puisse et qu'on doive raisonnablement déduire de sa manière de parler que son intention est d'établir définitivement un point de foi et de faire entendre sa voix à tous les membres de l'Eglise aussi bien aux pasteurs qu'aux simples fidèles.

Certains ont pensé que parmi les conditions de l'infaillibilité pontificale, il fallait ranger aussi l'étude attentive des éléments de la décision, mais ce sentiment paraît ne pas pouvoir être excusé de témérité, car c'est bien au Pape lui-même, non à ses conseillers, c'est à la personne du Pape non à sa prudence que l'assistance divine a été promise par Notre-Seigneur. Et puis, si le Pape *pour être infaillible* devait d'abord longuement, mûrement peser le pour et le contre, quelle large porte ouverte aux fins de non-recevoir des hommes de mauvaise volonté ! Toujours ils pourraient dire, et sans doute diraient, comme plusieurs le

firent effectivement à l'occasion du Concile de Trente, que la cause n'a pas été suffisamment examinée, que la définition a été rendue précipitamment. Cette objection serait un retranchement inexpugnable contre lequel toutes les décisions romaines viendraient se briser impuissantes. Sans doute, de fait une étude approfondie précède toujours les définitions dogmatiques, mais elle n'est que de convenance, de convenance si haute, je le veux bien, que le Saint-Esprit préviendra toujours dans cette matière toute apparence d'imprudence ou d'empressement irréfléchi chez le représentant de Jésus-Christ ; mais, encore une fois, elle est de convenance seulement : le Saint-Esprit n'a pas rendu son assistance dépendante de tel ou tel degré d'application dans l'étude des matières définissables. Cette assistance a pour but d'assurer aux âmes la possession *tranquille* et *consciente* des vérités à croire. Rendue dépendante de la coopération toujours précaire de l'homme, elle n'assurerait pas cette possession et par conséquent ne réaliserait pas la fin pour laquelle la sagesse divine l'accorde. J'ai toujours employé à dessein dans les lignes précédentes les termes de Pape et de Souverain Pontife, jamais celui de S. Siège et cela pour m'éloigner davantage de l'erreur des Gallicans qui prétendirent (très faussement, est-il nécessaire de le dire ?) que chaque Pape en particulier peut faire erreur, mais que le Saint Siège, c'est-à-dire la Papauté ou la série des Papes ne le peut pas, ou encore que chaque Pape peut se tromper quitte à se retracter plus tard ou à être corrigé par l'un de ses successeurs. A quoi servirait, je le demande, une infaillibilité semblable ? Il faudrait, après chaque définition pontificale, se demander anxieusement : Cette définition sera-t-elle ratifiée par les Papes futurs ? Le Pape qui vient de promulguer cette définition ne sera-t-il pas bientôt désavoué par un autre Pape pour

lequel se prononcera la *série* des Souverains Pontifes ? Qui ne voit le ridicule d'une telle interprétation de l'infaillibilité pontificale ?

Ce n'est pas le Souverain Pontife seul qui est investi du privilège de l'infaillibilité, mais aussi, conjointement avec lui, l'ensemble des évêques catholiques. L'unanimité de l'affirmation de ceux-ci dans un point relatif à la foi et aux mœurs, ou plutôt leur accord à déclarer comme devant être crue de nécessité de moyen ou de précepte telle ou telle vérité, constitue sans aucun doute une garantie de certitude absolue fondée sur l'assistance du Saint-Esprit lui-même. Cet accord s'affirme d'une manière explicite dans ces réunions extraordinaires et particulièrement solennelles qu'on appelle conciles *œcuméniques*. Les conditions qui font qu'une assemblée épiscopale mérite ce titre et que ceux qui la composent ont le droit de prétendre à l'infaillibilité dans leurs décisions doctrinales, ces conditions, dis-je, ressortent suffisamment de ce que nous savons déjà. Il faut que les évêques assemblés soient si nombreux et appartiennent à des nations si différentes qu'ils soient censés représenter moralement le monde catholique tout entier ; il faut qu'ils aient été convoqués par le Souverain Pontife ou que du moins celui-ci ait expressément approuvé la convocation ; il faut que le Pape préside le Concile soit personnellement, soit par l'intermédiaire de ses légats : sans lui, les évêques seraient un corps sans tête ; — il faut enfin que les décrets conciliaires soient explicitement approuvés par le Souverain Pontife : c'est cette approbation qui les rend irréformables, les élève à la dignité de règle de foi ou de mœurs et les rend obligatoires pour tous les fidèles. L'accord de l'épiscopat dans les questions de foi et de mœurs s'affirme aussi, quoique moins explicitement, *en tout temps*, par l'enseignement catéchistique donné d'une manière uni-

forme dans toutes les paroisses sous la surveillance des évêques, — par l'enseignement théologique soumis au même contrôle et placé à la base de la formation des prêtres, des prédicateurs, des confesseurs et en général de tous les pasteurs d'âmes, — par l'enseignement liturgique, c'est-à-dire cet enseignement qui est renfermé dans la manière de prier de l'Eglise et qui, en tant qu'approuvé par celle-ci, est la fidèle manifestation de sa doctrine. Un écrivain ecclésiastique considère avec raison comme l'enseignement infaillible de l'épiscopat ce qui a toujours et partout été cru par les fidèles ou plutôt ce qui toujours et partout a été considéré par les catholiques comme devant être cru sous peine d'hérésie. Il est évident en effet que cette croyance ne saurait avoir d'autre origine que la prédication organisée par les soins et exercée sous le contrôle des évêques du monde entier, et il n'est pas moins évident que c'est ici l'application du cas que Notre-Seigneur a eu en vue quand il a dit : *Allez, enseignez à garder ce que j'ai prescrit : je serai avec vous*, en d'autres termes : je vous assisterai chaque fois que vous éclairerez les intelligences sur ce qu'il faut faire pour aller au ciel.

CHAPITRE II.

Objet de l'infaillibilité.

Aucune autorité n'a traité cette matière si délicate du domaine de l'infaillibilité avec autant de précision et d'ampleur que le concile du Vatican. Ce concile pose en principe que l'infaillibilité de l'Eglise a les mêmes limites ou, si on aime mieux, la même étendue que le domaine de la Révélation. Cela se comprend : l'Eglise n'est là que pour transmettre le dépôt de la parole révélée, elle n'invente pas de dogmes

nouveaux, elle se contente de proposer à la croyance de ses enfants ceux qu'il a plu à Dieu de révéler soit explicitement, soit implicitement. Mais décomposons dans ses principaux éléments cette donnée trop générale.

Un premier élément du dépôt de la foi est l'inspiration de la Sainte Ecriture. L'Eglise est donc infaillible dans la fixation de son canon, c'est-à-dire dans la désignation des livres qui sont véritablement inspirés ainsi que dans l'interprétation de ces livres. — Elle l'est aussi dans l'approbation des versions de la Sainte Ecriture, du moins en tant que les questions de foi ou de mœurs sont en jeu. Il est clair en effet que si l'Eglise pouvait se tromper en approuvant, c'est-à-dire en proposant à la foi de ses enfants une version qui contiendrait de graves erreurs dogmatiques, elle deviendrait elle-même pour ceux qui sur son conseil feraient usage de cette version, une maîtresse de mensonge et par là même elle cesserait d'être, du moins pour ces âmes-là, la dépositaire fidèle de la parole révélée. L'Eglise est en outre infaillible dans la proposition des symboles de la foi, dans la définition des vérités révélées, dans l'explication des préceptes ou des conseils évangéliques, dans la condamnation des erreurs opposées à la Révélation, dans la déclaration de ses propres droits, de sa constitution, de ses privilèges et enfin dans l'interprétation doctrinale de la Tradition, règle de foi aussi divine que l'Ecriture elle-même. Toutes ces choses que nous venons d'énumérer sont formellement contenues dans le dépôt de la Révélation ; elles constituent toutes réunies un champ vaste, immense, à chaque parcelle duquel l'assistance divine s'étend sans aucun doute ; — toutefois borner là cette assistance, serait la confiner dans des limites beaucoup trop étroites. La mission de l'Eglise n'est pas seulement de proposer

purement et simplement la parole révélée, mais encore de la conserver sûrement et de la défendre victorieusement. Il est bien des vérités qui, sans être précisément révélées elles-mêmes, se trouvent dans un rapport si étroit avec la révélation, que si elles sont niées ou simplement mises en question, la révélation elle-même en est mortellement atteinte. Comment douter que ces vérités ne soient, elles aussi, l'objet de l'infaillibilité ? Qui est chargé de réaliser une fin doit être mis en possession des moyens nécessaires à cet effet. Ne voyons-nous d'ailleurs pas S. Paul affirmer que l'Eglise est investie de la fonction d'enseigner, *afin que nous ne soyons plus des enfants hésitants et emportés par tout vent de doctrine* (Eph. IV, 11-14) ? Ne l'entendons-nous pas déclarer explicitement à ses fidèles de Colosses : « *Je vous dis ceci, afin que personne ne vous trompe par des discours élevés.... Prenez garde de vous laisser tromper par la fausse philosophie et les vaines fables se réclamant de traditions purement humaines* (Col. II, 4, 8) ? Et n'allons pas croire que l'Eglise elle-même, en déclarant simplement scandaleuses ou téméraires et non formellement hérétiques certaines erreurs qui ne sont qu'*indirectement* opposées à la parole révélée, se croie faillible en cette matière ou parle simplement par manière de conseil. Non, dit S. Alphonse, telle n'est pas sa pensée. Celle-ci est plutôt que dans cette matière aussi elle est à l'abri de toute possibilité d'erreur et l'*intention* de l'Eglise est que non seulement on dise avec elle extérieurement, mais aussi qu'on croie au fond du cœur que telle proposition condamnée par elle comme téméraire est véritablement téméraire, que telle autre censurée par elle comme erronée, comme scandaleuse, comme offensante pour les oreilles pieuses, est réellement telle devant Dieu. Et cela est si vrai que si on avait la témérité d'adhérer à une erreur condamnée simplement comme impie ou scan-

daleuse par l'Eglise, on se rendrait coupable de faute grave et on mériterait d'être regardé comme au moins suspect d'hérésie.

Mentionnons à présent les principales matières qui constituent l'objet *indirect* de l'infaillibilité de l'Eglise. Ce sont les faits dogmatiques, l'approbation des ordres religieux, la discipline générale de l'Eglise, la canonisation des Saints, la condamnation des erreurs qui ne vont qu'indirectement à l'encontre du dépôt de la Révélation. Un mot sur chacun de ces points.

On appelle faits dogmatiques des faits humains en eux-mêmes mais nécessairement connexes avec une doctrine de foi ou de mœurs. Rendons cette définition plus claire par deux exemples. Chacun sait qu'en 1870 un célèbre concile fut célébré à Rome, le Concile du Vatican. Ce concile fut-il œcuménique ? Cette question concerne un fait purement humain en lui-même, mais la détermination de ce fait entraîne immédiatement après lui une conséquence dogmatique de la plus haute importance. Si le Concile du Vatican a été œcuménique, ses décisions doctrinales ont été infaillibles, il faut donc s'y soumettre sous peine d'hérésie. S'il n'a pas été œcuménique, s'il n'a été que général, son autorité est beaucoup moindre et la foi n'est plus engagée. — Un livre paraît. Est-il orthodoxe ou ne l'est-il pas ? Telle ou telle erreur, telle ou telle hérésie est-elle contenue dans ce livre ou non ? Voilà une question de fait mais dont la solution entraîne des suites pratiques des plus graves. Si le livre dont il s'agit est hérétique, il n'est donc pas permis de le lire, il faut bien se garder de le conserver, ou de le prêter, ou de le propager : tout cela serait plein de dangers et même défendu par la loi naturelle. Les Jansénistes, ces maîtres dans l'art d'évincer les définitions et les condamnations de l'Eglise, précisément dans le but de se soustraire aux

justes sévérités du Saint Siège à l'égard de leur hérésie, refusèrent toujours obstinément de reconnaître l'infaillibilité de l'Eglise dans les jugements qu'elle porte sur les faits dogmatiques. Le Souverain Pontife Innocent X avait extrait cinq propositions du célèbre ouvrage de Jansénius intitulé *Augustinus* et les avait déclarées contraires à la foi catholique. Les Jansénistes convinrent du caractère hérétique de ces cinq propositions mais se refusèrent opiniâtrement à admettre qu'elles fussent enseignées par leur maître dans *l'Augustinus.* Ce ne fut là, on le comprend, qu'une misérable échappatoire de la part de ces hérétiques. Comment l'Eglise pourrait-elle efficacement exercer sa charge de maîtresse de la vérité, si elle ne pouvait se prononcer en dernier ressort et avec infaillibilité sur des faits dont la mise en question dépouillerait le magistère sacré de toute efficacité pratique et de toute action réelle sur les intelligences ? Comment l'Eglise conserverait-elle le dépôt de la Révélation, si elle ne pouvait, en condamnant tel ou tel livre, éloigner des fidèles ce qui met ce dépôt en danger ? Aussi n'a-t-elle jamais douté que ses jugements ne fussent irréformables et obligatoires en ce point. Au premier concile de Nicée, elle condamna comme hérétique le livre d'Arius, intitulé *Thalia* et dans celui d'Ephèse elle réprouva la lettre de Nestorius et en défendit sévèrement la lecture.

Une sorte de fait dogmatique est l'aptitude de tel ou tel Ordre religieux à conduire à la perfection ceux qui en font partie, ou plutôt l'aptitude de telle ou telle règle à faire parvenir à la sainteté ceux qui la suivent. Il est impossible de douter que l'Eglise en soit infaillible en cette matière. Si elle pouvait approuver comme propre à faire acquérir la perfection une règle dont l'observation aurait plutôt pour but d'éloigner de la perfection, qui ne voit qu'elle cesse-

rait *d'enseigner ce que Jésus-Christ a ordonné ?* Elle ne serait plus un guide sûr dans la voie du salut, elle ne répondrait plus au but en vue duquel *elle a été instituée.* Il en est autrement quand l'Eglise se prononce sur la simple opportunité d'un Ordre religieux. Cette question n'a rien de directement commun avec la foi ou les mœurs.

Il faut placer aussi sur la même ligne que les faits dogmatiques, la discipline générale de l'Eglise, laquelle n'est autre chose que l'ensemble des lois et des règles qui ont rapport au gouvernement extérieur de celle-ci : telles sont les rubriques qui règlent la célébration des Saints Offices, les coutumes observées dans l'administration des sacrements, les institutions établies dans le but d'assurer la subordination hiérarchique ou l'accomplissement des fonctions sacrées. Quoiqu'on pense du *degré* d'excellence ou de sagesse de ces lois, on doit croire qu'elles ne renferment rien de contraire à la foi ou aux mœurs, rien de nuisible au bien spirituel de ceux qui les gardent. Comment, dans le cas contraire, l'Eglise réaliserait-elle les intentions de son divin Fondateur ? Le Saint Siège doit d'ailleurs connaître mieux que n'importe qui les limites de son infaillibilité. Or, par l'organe de Pie VI, il a condamné comme fausse et pernicieuse cette proposition (la 78e du synode de Pistoie) que la discipline ecclésiastique est non seulement inutile et assujettissante à l'excès mais encore dangereuse, nuisible, de nature à favoriser la superstition et le matérialisme. Parmi les éléments de la discipline ecclésiastique, l'un des plus importants est la canonisation des serviteurs de Dieu. Cet acte implique, en effet, le précepte de rendre, dans toute l'Eglise, au nouveau canonisé le culte dont on honore les Saints (culte de dulie). Par la canonisation, l'Eglise propose aussi un chrétien à l'imitation de tous les

hommes. C'est une leçon de morale, une prédication rendue en quelque sorte concrète et sensible dans tous les actes que le nouveau canonisé a posés, dans les paroles qu'il a dites, dans les maximes d'après lesquelles il s'est conduit. Il est évident que l'Eglise ne peut pas plus errer dans cette prédication pratique que dans la prédication abstraite ou théorique.

Quant aux erreurs qui sont indirectement opposées à la parole de Dieu, nous avons déjà dit pour quel motif elles appartiennent au ressort de l'infaillibilité de l'Eglise. Ajoutons ici que cette infaillibilité est absolument indépendante de la manière de parler des Papes dans la condamnation de ces erreurs. Soit que la condamnation ne soit accompagnée d'aucun qualificatif donné aux erreurs (Pie IX dans le Syllabus), soit que chaque erreur soit stigmatisée par le qualificatif qui lui revient (Pie VI dans la constitution *Auctorem fidei*, 28 août 1794), soit que différents qualificatifs soient groupés à la suite d'une énumération de propositions condamnables, le devoir du catholique reste le même, à savoir la soumission pure et simple à une déclaration infaillible de sa Mère, la sainte Eglise.

CHAPITRE III.

Coup d'œil historique sur l'exercice du magistère infaillible de l'Eglise.

Depuis le jour de sa naissance, l'Eglise enseignante n'a jamais failli à son devoir de prêcher la vérité et de condamner l'erreur. Le plus souvent, ses décisions ont été provoquées par des circonstances spéciales, en particulier par les hérésies qui venaient jeter le trouble dans les esprits et mettaient la foi d'un grand nombre en danger. Le concile de Jérusa-

lem refuse le caractère de choses nécessaires pour le salut à la circoncision et à la loi de Moïse, contrairement à la prétention des chrétiens trop imbus de l'esprit pharisien. Le concile de Nicée et le premier de Constantinople condamnent l'arianisme ; — les Papes Etienne I, Libérius et Siricius déclarent valide le baptême administré par les hérétiques ; — le Pape Damase anathématise les Macédoniens, les Apollinaristes et d'autres hérétiques ; — le concile d'Ephèse fait siens les douze anathématismes de S. Cyrille d'Alexandrie contre les erreurs des Nestoriens ; — le pape S. Léon I écrit une lettre dogmatique à l'évêque Turribe sur l'hérésie des Prescillianistes et une autre plus célèbre au patriarche Flavien sur celle d'Eutychès ; — le concile de Chalcédoine définit la distinction des deux natures et l'unité de la personne de Jésus-Christ : — le pape Boniface II approuve les 25 canons du second concile d'Orange contre les Sémipélagiens qui professaient diverses erreurs touchant le péché originel et la grâce ; — le 2e concile œcuménique de Constantinople publie quinze canons et le sixième concile œcuménique rédige une longue définition contre les erreurs christologiques qui désolèrent l'Orient chrétien du 4e au 7e siècle ; — le second concile de Nicée (an. 787) proclame la licéité du culte des saintes images follement désapprouvé comme impie par les iconoclastes ; — le pape Adrien I s'élève énergiquement en 794 contre l'hérésie des Adoptiens qui prétendaient que Jésus-Christ n'était que le fils adoptif de Dieu ; — les Souverains Pontifes S. Léon IX et Nicolas II condamnent Berenger, le premier négateur de la présence réelle de Jésus-Christ dans la Sainte Eucharistie et déclarent valides les ordinations des prêtres simoniaques ; — Innocent II rejette les doctrines erronées d'Abélard ; — Lucius III lance l'anathème contre les Albigeois qui professaient diffé-

rentes erreurs touchant les Sacrements et le quatrième concile de Latran formule solennellement les doctrines niées par ces hérétiques ; — le même concile ainsi que le pape Innocent III condamnent les Vaudois ; — le second concile de Lyon définit contre les Grecs schismatiques que le Saint-Esprit procède non seulement du Père mais aussi du Fils ; — Clément V et le concile de Vienne réprouvent les rêveries des Bégards qui proclamaient la possibilité d'un état de perfection si relevé qu'on ne peut plus y faire de progrès et qu'on ne doit plus ni jeûner, ni prier, ni obéir aux préceptes de l'Eglise ; — Jean XXII condamne les erreurs de Marsile de Padoue relatives à la constitution de l'Eglise, celles du maître Ekkart ayant rapport à la mystique et celles des Fraticelles, héritiers des opinions hérétiques des Vaudois ; — Martin V rejette comme hérétiques ou fausses 45 propositions tirées des ouvrages de Jean Wicleff et 30 articles extraits des écrits de Jean Hus (an. 1418) ; — Eugène IV et le concile de Florence définissent les vérités catholiques niées par les Grecs telles que la procession du Saint-Esprit ex Patre *Filioque,* l'existence du purgatoire, la primauté du Pontife romain. Au commencement du 16e siècle l'hydre du protestantisme se dresse contre la vérité catholique, elle est frappée une première fois par le pape Léon X qui dans sa Bulle : *Exurge Domine* (16 mai 1520) condamne quarante et une propositions extraites des œuvres de Luther ; elle est frappée une seconde fois au concile de Trente, l'une des plus imposantes assemblées de l'Eglise enseignante dont l'histoire fasse mention. Les canons et les chapitres de ce concile renferment une exposition si claire, si précise des principaux points de la doctrine catholique qu'un Docteur de l'Eglise, S. Alphonse, voulant composer un Traité de théologie dogmatique, a cru ne rien

pouvoir faire de mieux que de commenter ces canons et ces chapitres. La naissance du protestantisme est le signal d'un développement prodigieux de l'esprit de vertige et d'erreur sur le sol de la vieille et jadis si chrétienne Europe. Une hérésie en fait naître une autre et l'Eglise est obligée de multiplier ses censures. Trois hommes néfastes : Baïus, Jansénius et Quesnell, quoique extérieurement attachés à l'Eglise, nagent dans les eaux de la fausse Réforme et enseignent avec un grand appareil d'érudition les erreurs les plus funestes au sujet de la nature et de l'efficacité de la grâce. Le Baïanisme est condamné par les papes S. Pie V, Grégoire XIII et Urbain VIII ; le Jansénisme par Innocent X et Alexandre VII ; le Quesnellisme par Clément XI (célèbre constitution *Unigenitus*, an 1713). Parmi les fruits amers du protestantisme, il faut aussi compter le Gallicanisme, qui n'est autre chose qu'une tendance à rétrécir outre mesure le domaine de la puissance pontificale. Il est réprouvé par Innocent XI et par Alexandre VIII. Quand les hydres janséniste et gallicane relèvent la tête au synode de Pistoie, Pie VI leur porte un dernier coup par son encyclique *Auctorem fidei* (1794). Au XVII[e] siècle aussi, les faux mystiques du moyen-âge trouvent des continuateurs de leurs enseignements exagérés dans Molinos, Mad. Guyon, le P. Lacombe et Fénélon. Soixante-huit propositions extraites des écrits du premier de ces auteurs sont frappées d'anathème par Innocent XI (constitution *Cœlestis Pastor*, an 1687). Peu de temps après (1699), la doctrine de l'amour pur est condamnée par Innocent XII. — En 1830, Grégoire XVI condamne l'indifférence en matière de religion par sa fameuse encyclique *Mirari vos*. — Les erreurs du rationalisme moderne sont dénoncées par Pie IX dans son encyclique *Quanta Cura*, et dans le *Syllabus*. Ce dernier mot ne signifie autre chose sinon *Catalogue*.

Il est en effet le recueil de quatre-vingts propositions *erronées,* groupées sous dix titres. Les dogmes contraires à ces monstrueuses erreurs sont solennellement formulés au Concile du Vatican.

A côté des décrets dogmatiques provoqués par des circonstances particulières et ne définissant que des points spéciaux, il y a les décrets généraux qui sont des résumés plus ou moins complets de la dogmatique catholique. Le premier et en même temps le plus célèbre document de ce genre est le *symbole* (1) *des Apôtres.* Comme le mot lui-même l'indique, les auteurs de cette profession de foi furent les Apôtres eux-mêmes, et quoique l'histoire ne nous ait pas transmis de détails relatifs à ce fait, la certitude et l'ancienneté de la tradition affirmée par S. Ambroise et Rufin ne nous permettent pas de mettre le fait lui-même en doute. D'ailleurs, il ne se peut pas qu'une profession de foi n'ait été rédigée dès les origines du christianisme à l'usage de ceux qui devaient recevoir le baptême, attendu que les adultes, avant d'être reçus à ce sacrement, devaient faire profession de croire tout ce que l'Eglise enseignait. Plusieurs auteurs pensent que les Apôtres composèrent de concert le symbole avant de se séparer les uns des autres pour aller évangéliser le monde. L'opinion qui attribue la rédaction de chacun des douze articles à un apôtre particulier, ne remonte qu'au 6e siècle et semble peu probable. En effet, les douze articles ne figurent pas dans la plus ancienne forme de symbole. Voici cette forme primitive : « Je crois en Dieu le Père tout puissant ; et en Jésus-Christ, son fils unique, Notre-Seigneur, qui est né de l'Esprit-Saint et de la Vierge Marie ; a été crucifié sous Ponce Pilate, a été enseveli ; le troisième jour est ressuscité

(1) Symbole signifie étymologiquement : signe caractéristique d'après les uns, collection d'après les autres.

des morts, est monté au ciel, est assis à la droite du Père, d'où il viendra juger les vivants et les morts ; et au Saint-Esprit, la sainte Eglise, la rémission des péchés, la résurrection de la chair. » Le symbole des Apôtres jouit toujours de la plus grande vénération dans l'Eglise catholique. Il est en usage dans la cérémonie du baptême, les néo-prêtres doivent le réciter devant l'évêque à la messe d'ordination. Les Saints Pères (Athanase, Ambroise, Augustin) ont instamment exhorté les fidèles à le dire souvent, surtout le matin et le soir. Le symbole des Apôtres a été amplifié dans la suite des temps, à mesure que l'éclosion de nouvelles erreurs semblait rendre ces additions nécessaires ou opportunes.

La première amplification importante sortit des délibérations des Conciles généraux de Nicée et de Constantinople et est connue sous le nom de symbole de Nicée. Ce sont les articles relatifs à Dieu le Fils et au Saint-Esprit qui y ont reçu les développements les plus considérables. Le symbole de Nicée et de Constantinople est récité à la Messe aussi bien dans la liturgie occidentale que dans la liturgie orientale, dans la première après l'évangile, dans la seconde après le baiser de paix, immédiatement avant la Préface.

Une autre amplification célèbre du symbole des Apôtres porte le nom de symbole de S. Athanase ; je dis : porte le nom, car il est bien prouvé aujourd'hui que ce symbole a été composé originairement en latin après les controverses nestoriennes et monophysites. On l'a tour à tour attribué à Hilaire d'Arles (5e siècle), à Vincent de Lérins (5e siècle), à Vigile de Tapse (fin du 5e siècle), à Fortunat (seconde moitié du 6e siècle). Ce qui fait le prix de cette profession de foi, c'est la précision et l'abondance de la doctrine qui y est formulée. Pendant le moyen-âge,

on la regardait comme la règle de la foi, les clercs devaient la savoir par cœur, dans beaucoup d'églises on la récitait journellement à Prime. Aujourd'hui elle n'est plus en usage à Prime que dans l'office du dimanche et dans celui de la Sainte Trinité.

Le symbole dit de S. Athanase a été suivi de celui du Concile de Tolède (an 675), déclaré authentique par le pape Innocent, de celui que le pape S. Léon IX envoya à l'évêque Pierre, de la confession de foi proposée par le pape Clément IV (an. 1267) à l'empereur grec Michel Paléologue et présentée par celui-ci au pape Grégoire X (au 2e concile œcuménique de Lyon), des décrets dogmatiques rédigés par Eugène IV (concile de Florence) à l'intention des Arméniens et des Jacobites. Mais surtout mentionnons la profession de foi de Pie IV, dans laquelle on trouve à la suite du symbole de Nicée et de Constantinople, l'énumération des principaux points définis par le Concile de Trente contre les protestants. Les évêques doivent la réciter en présence du nonce ou l'envoyer *in scriptis* au Souverain Pontife. Longtemps aussi les professeurs d'universités catholiques durent la prononcer publiquement chaque année. En 1877, la Sainte Congrégation du Concile y a fait ajouter une phrase touchant les décisions du Concile du Vatican relatives à la primauté et à l'infaillibilité du Souverain Pontife (1).

Tels sont donc les principaux documents officiels qui contiennent l'exposé succinct des grandes lignes de la doctrine catholique. Il faut y ajouter un livre comprenant cet exposé plus en détail et composé à l'usage des pasteurs d'âmes et des fidèles. Ce livre est le catéchisme. On y trouve sous une forme simple, élémentaire ce que le catholique doit croire et prati-

(1) Cf. sur les symboles Thalhofer : *die Glaubensbekenntnisse,* dans Kirchenlexikon, T. v, col. 676-685.

quer. Les opinions controversées en sont éliminées et quoique d'autre part tous les enseignements qu'il contient ne soient pas de foi, il n'en est pas un seul qu'on puisse sans témérité nier ou mettre en doute. On comprend dès lors les grands éloges que même d'illustres savants, que dis-je, de célèbres incrédules ont décernés à ce livre de tout le monde. Qui n'a entendu citer les paroles de Th. Jouffroy, ce professeur rationaliste de l'université de Paris, qui eut le malheur de perdre la foi de son baptême ? « Lisez, dit-il un jour à ses élèves, lisez ce petit livre qui est le catéchisme ; vous y trouverez une solution de toutes les questions que j'ai posées, de toutes sans exception. Demandez au chrétien d'où vient l'espèce humaine, il le sait ; où elle va, il le sait. Demandez à ce pauvre enfant, qui de sa vie n'y a songé, pourquoi il est ici-bas et ce qu'il deviendra après sa mort, il vous fera une réponse sublime. Demandez-lui pourquoi le monde a été créé, pourquoi Dieu y a mis des animaux, des plantes, comment la terre a été peuplée : si c'est par une famille ou par plusieurs ; pourquoi les hommes parlent plusieurs langues ; pourquoi ils souffrent, pourquoi ils se battent, et comment tout cela finira, il le sait. Origine du monde, origine de l'espèce, question de races, destinée de l'homme en cette vie et en l'autre, rapports de l'homme avec Dieu, devoirs de l'homme envers ses semblables, droits de l'homme sur la création, il n'ignore rien. »

Le catéchisme n'a pas partout la même forme. Dans plusieurs pays, chaque diocèse a le sien, mais comme, dans le monde catholique tout entier, le fond est le même et que pour bien exprimer ce fond il existe dans l'Eglise des termes consacrés, la forme n'offre aussi que de légères variantes. Le catéchisme le plus considéré est celui du Concile de Trente, appelé ainsi parce que les Pères de ce concile en décidèrent la

composition et que plusieurs de ces Pères aidés par quelques théologiens le rédigèrent. On y travailla pendant cinq années, pendant la tenue et après la dissolution du Concile. Quand il fut achevé, on le lut et le relut à plusieurs reprises dans des réunions d'hommes instruits ; mais comme, après ce minutieux examen, S. Charles Borromée demanda à S. Pie V d'en autoriser l'impression, le Souverain Pontife exigea que le livre fût encore une fois revu par une commission de théologiens. Enfin il le publia. Grégoire XIII après lui l'approuva de la manière la plus chaleureuse, ce que firent aussi plusieurs conciles provinciaux. Le catéchisme du Concile de Trente a été comblé d'éloges par de nombreux savants et princes de l'Eglise. « Cet ouvrage, dit le cardinal Valère, évêque de Vérone et ami de S. Charles Borromée, est si remarquable, si profond et si clair que depuis longtemps il n'en a pas paru de semblable au jugement des hommes les plus instruits. Ce n'est point un homme qui semble y avoir tenu la plume, c'est l'Eglise même, notre sainte Mère, guidée et inspirée par le Saint-Esprit, qui y parle et qui nous y enseigne. » Un traducteur du catéchisme du Concile de Trente (l'abbé Doney) l'appelle le catéchisme officiel de l'Eglise catholique et ajoute qu'il mérite une confiance aussi grande que les décrets de la foi.

Deux catéchismes qui sans avoir l'importance de celui de Trente jouissent cependant aussi d'une grande autorité parmi les catholiques, sont celui du vénérable cardinal Bellarmin et celui du Bienheureux Canisius. L'un et l'autre ont été édités de nombreuses fois et ont été traduits dans les langues des principaux peuples chrétiens.

CHAPITRE IV.

De l'exercice du magistère sacré au-delà des limites de l'infaillibilité.

Ce serait se tromper gravement que d'attribuer la même valeur doctrinale à tous les enseignements de l'Eglise. Que de cas où l'infaillibilité n'est pas du tout en jeu ! Cependant tous ces cas, quelque nombreux qu'ils soient, peuvent se ramener à deux catégories. Tantôt ceux à qui le privilège de l'infaillibilité appartient dans l'Eglise, ne font pas usage de ce privilège ; tantôt les décrets même doctrinaux sont rendus par ceux qui n'ont pas reçu en partage la prérogative de l'infaillibilité. Infaillibles sont le Pape et l'épiscopat uni au Pape, mais seulement quand ils s'adressent à tous les fidèles avec l'intention de définir un point de foi ou de mœurs et alors l'infaillibilité ne tombe que sur le point précis qui est défini, non sur les considérants qui ont motivé la définition, ni sur les textes scripturaires cités à l'appui de la définition, ni sur les preuves de raison exposées et développées en vue de faciliter l'acceptation de la définition. Ce qui importe surtout, c'est de se rendre compte de l'intention du Souverain Pontife ou du concile œcuménique traitant une question de foi. Il est déjà arrivé que des conciles semblèrent décider une telle question et ne prononcèrent cependant pas de définition proprement dite parce que leur intention était de ne rien trancher. Ainsi le Concile du Vatican, quoiqu'il dit expressément (sess. 4, ch. 2) que tout successeur légitime de S. Pierre sur le siège de Rome est *de par l'institution de Jésus-Christ* même le chef de toute l'Eglise, ne définit pas cette vérité parce que sa volonté expresse était de ne pas la définir. De même, quoique le Concile de Trente en-

seignât assez clairement que l'attrition, ayant sa source dans la crainte de l'enfer, suffit au tribunal de la pénitence, cette doctrine ne peut être regardée comme dogme de foi proprement dit, parce que le concile n'eut pas l'intention de formuler une définition dans le sens théologique de ce mot.

Quand il y a un doute sérieux au sujet de l'intention de l'Eglise, quand de savants théologiens sont eux-mêmes divisés de sentiment à cet égard, il n'y a pas, il ne saurait y avoir d'obligation de regarder comme dogme de foi la proposition atteinte par ce doute. Il y aurait contradiction à dire que la proposition incertaine ou insuffisante d'une vérité à notre croyance puisse engendrer une obligation certaine et par conséquent réelle.

Mais parce que le Pape ou un Concile œcuménique ne tranchent pas avec infaillibilité une question controversée et se contentent d'émettre leur sentiment, est-ce à dire qu'on puisse à son gré prolonger les discussions et considérer l'intervention de l'Eglise comme non-avenue ? Qui oserait le prétendre ? Le Pape est le vicaire de Jésus-Christ, les évêques ont été établis pour gouverner l'Eglise de Dieu, c. à d. pour diriger non seulement la conduite extérieure, mais même la manière de penser des fidèles. Même dans les cas où l'Eglise enseignante ne décide pas avec infaillibilité, l'assistance divine ne lui fait pas défaut. S'il est indigne d'un chrétien de s'en tenir dans l'accomplissement de ses devoirs religieux au strict nécessaire, au moins possible, il ne l'est pas moins d'un catholique de n'adhérer qu'à ce qui est définitivement tranché sous peine d'hérésie. Il y a à côté de la foi catholique, le sens catholique qui est le fruit de la simplicité dans l'obéissance à l'Eglise. Et puis, l'Eglise enseignante n'a pas seulement le droit de proposer des doctrines, mais aussi celui de porter

des lois. Pour le bien de la paix, pour la sauvegarde plus complète du dépôt de la foi, elle édicte des mesures très raisonnables et admirablement sages auxquelles les fidèles sont sans nul doute tenus de se soumettre.

Mais quoi, si on voyait avec une sorte d'évidence le mal fondé de telle ou telle doctrine enseignée par l'Eglise, quel parti prendre dans ce cas ? Remarquons d'abord que la supposition, qui vient d'être faite, est à peine pratique. L'Eglise procède toujours avec tant de circonspection, avec tant de prudence, elle examine toujours si attentivement toutes choses avant de se prononcer qu'on ne doit presque pas craindre une erreur de sa part, même dans les questions qu'elle ne tranche pas avec la plénitude de son autorité doctrinale. Il faut plutôt craindre d'être soi-même, sans trop s'en rendre compte, la victime d'un préjugé ou d'une illusion, il faut craindre d'être aveuglé par l'amour-propre qui est intéressé à maintenir une opinion qu'on a faite sienne et qu'on a publiquement défendue, il faut craindre d'être comme hypnotisé par un point dont on a fait une étude exclusive et par conséquent sujette à caution. Si cependant, après s'être entouré de toutes les précautions et de toutes les garanties de vérité possibles, on ne parvenait pas à se convaincre de la vérité d'un enseignement imposé par l'Eglise, ou si même on le trouvait positivement erroné (1), on ne pécherait pas en suspendant son assentiment, pourvu qu'on ne laissât pas pour cela de parler avec respect de l'autorité ecclésiastique. Il serait donc injuste de reprocher à Galilée de n'avoir pas aveuglément soumis *son esprit* à la sentence pontificale qui frappait d'excommunication son système scienti-

(1) Je prie le lecteur de ne pas oublier qu'il s'agit dans ce chapitre de l'exercice du magistère de l'Eglise en *dehors* des limites de l'infaillibilité.

fique, supposé qu'il eût des motifs convainquants pour se croire en possession de la vérité ; si le célèbre savant commit une faute, ce fut celle de ne pas se conformer assez parfaitement à la défense de traiter encore contentieusement cette question. Le Pape était le supérieur de Galilée qui, avant d'être astronome et mathématicien, était catholique, et qui par conséquent aurait dû comprendre qu'il y avait pour lui plus de mérite à garder un silence imposé par l'obéissance qu'il ne pouvait y avoir pour lui de gloire à faire triompher une théorie scientifique.

Il faut que dans toute société et par conséquent aussi dans cette société parfaite qu'est l'Eglise, il y ait une autorité à laquelle tous doivent obéissance. A la cause de l'ordre qui est inséparable de cette obéissance, il faut savoir sacrifier *dans un cas donné* la défense de ses idées quelque raisonnables qu'on les croie, il faut savoir subordonner le bien particulier du triomphe plus rapides d'une théorie même vraie au bien général de la soumission aux supérieurs légitimes. — Cette manière de parler va complètement, je le sais, à l'encontre des idées reçues aujourd'hui. On trouve regrettable que la nécessité d'obéir dans l'Eglise empêche la liberté de la pensée, la liberté des recherches et des discussions. « Si, dit-on, Paul V et Urbain VIII avaient pris une attitude moins imprudente et moins inflexible dans l'affaire de Galilée, la victoire du système copernicien sur la théorie pythagoricienne n'eût pas été tant retardée. Et encore aujourd'hui, ceux qui à la suite d'études longues, personnelles, voudraient faire faire un pas aux sciences sacrées se voient suspectés, arrêtés dans leurs travaux, quelquefois condamnés sans autre forme de procès. Qu'on se rappelle les aventures humiliantes d'un Schell, d'un Loisy et d'autres. Combien d'esprits doués et originaux se traînent dans les vieilles ornières, parce

qu'ils craignent de voir leurs idées novatrices désapprouvées en haut lieu ! » Il y a évidemment beaucoup d'exagération dans cette diatribe des ennemis de l'Eglise. Le cas de Galilée est unique. Les Papes Paul V et Urbain VIII crurent de bonne foi que la Sainte Ecriture, dont les protestants faisaient alors un si pernicieux abus, était en danger. Il fallait, pensèrent-ils, empêcher absolument les protestants de se prévaloir de l'exemple d'un savant catholique pour faire fi du sens littéral de la Bible. De fait, ils se trompèrent et s'engagèrent sur un terrain qui n'était ni celui de la théologie, ni celui de l'Ecriture. Pourquoi Dieu permit-il cette erreur ? Il le sait. Ce qui est certain, c'est qu'il ne faut pas généraliser ce cas. Les Papes et les Conciles n'ont pas coutume de s'aventurer sur des terrains profanes. Sur le terrain religieux, ils sont loin d'être hostiles à toute idée nouvelle, mais ils sont plus attachés encore à la tradition. En matière de théologie, on ne marche pas à tâtons et d'hypothèse en hypothèse comme dans le domaine des sciences naturelles. La différence entre ces deux ordres de connaissances est immense. A la suite de l'astronome, du géologue, de l'archéologue, le théologien ou l'exégète est exposé à faire fausse route. Si l'Eglise consentait à toutes les concessions que certains de ses enfants lui demandent de faire à la science rationaliste, elle serait à bref délai amenée à sacrifier son symbole tout entier. Elle glisserait sur la pente comme le protestantisme. Si on a refusé d'approuver toutes les théories d'un Schell, d'un Loisy, etc.... l'arbitraire n'a été pour rien dans cette opposition ; des écrivains catholiques qui ne le cèdent nullement en science à ceux que nous venons de nommer, leur ont fait voir qu'ils s'étaient laissés éblouir par des faits ou des découvertes qui étaient loin d'avoir la réalité ou la signification qu'on leur avait d'abord attribuées.

L'attitude qui convient au catholique à l'égard des décisions non infaillibles du Saint-Siège et des Conciles, doit être la sienne aussi en présence des décisions doctrinales qui ont pour auteurs des supérieurs ecclésiastiques ne jouissant pas du privilège de l'infaillibilité. Il arrive souvent que les évêques d'une province ecclésiastique se réunissent pour délibérer sur des cas pratiques et rappeler aux fidèles des vérités oubliées ou attaquées dans la région où ils se trouvent (conciles provinciaux). A Rome les Papes ont institué des Congrégations chargées d'étudier les questions qui ont rapport aux choses de la religion. Parmi elles, il en est trois surtout qui s'occupent de matières doctrinales : la Congrégation du Saint Office, celle de l'Index et la Sacrée Pénitencerie.

Il va sans dire que l'autorité de ces Conciles provinciaux et de ces Congrégations romaines est très grande. Les membres des Conciles sont les évêques qui, sans être infaillibles, ont cependant le droit de porter un jugement dans les matières religieuses. Si déjà les fidèles de chaque diocèse doivent se faire un devoir d'écouter la voix de leur évêque respectif, à combien plus forte raison doit-on obéissance à ces aréopages vénérables, qui, après avoir mûrement discuté la vérité et l'opportunité de telle ou telle doctrine, proclament d'un commun accord ce qu'il faut croire ou pratiquer ! Cependant leur autorité n'est pas irréfragable. On a même vu des synodes désapprouvés par le Saint-Siège et par la plus grande partie de l'épiscopat catholique (synode de Pistoie, assemblée des évêques français en 1682). Ne nous en étonnons pas. La divine Providence a quelquefois permis que même plusieurs évêques s'écartassent de la voie de la vérité, afin de mieux montrer à tous que son bras seul soutient l'Eglise. D'autre part cependant on a vu des décrets de simples conciles provinciaux élevés à

la dignité de règle infaillible de foi pour toute l'Eglise. Ç'a été le cas chaque fois que le Saint-Siège les a confirmés solennellement, fait siens et édités avec l'intention d'enseigner et d'obliger tous les fidèles (2e Concile d'Orange). Il en est à peu près de même des Congrégations romaines. Ceux qui en font partie sont des théologiens de haute valeur, qui, loin de procéder à la légère, font une étude approfondie des questions qui leur sont soumises. Ce n'est pas un moindre que le Souverain Pontife qui en dirige le fonctionnement et en surveille l'action. Il se fait rendre compte de leurs principaux actes et permet la promulgation de leurs décrets au cas où il les trouve conformes à la vérité. Les Congrégations sont donc munies à l'égard des fidèles d'un pouvoir qui, pour être délégué, n'en est pour cela ni moins réel ni moins étendu. Qui ne voit que, les choses étant telles, leurs décisions doivent être accueillies par les fidèles avec autant d'obéissance que de respect, et c'est d'ailleurs ce que les Papes ont inculqué à plusieurs reprises. Le Pape Pie IX écrivit en 1857 à l'archevêque de Cologne : Toutes choses ayant été mûrement pesées par nous, la Congrégation de l'Index a publié un décret muni de notre autorité suprême et interdisant les ouvrages de Günther. Ce décret promulgué sur notre ordre et confirmé par notre autorité devait sans doute suffire pour terminer irrévocablement la question Gunthérienne et déterminer à une obéissance absolue tous ceux qui se glorifient de leur nom de catholiques (cf. Hürter, *Théol. dogm.* T. 1, p. 468).

Les textes que nous venons de rapporter, concernent les Congrégations en tant que telles. Mais si le Saint-Siège, dans un cas donné, s'appropriait leurs décisions et les promulguait avec toutes les conditions nécessaires pour une définition *ex cathedra*, on se trouverait en présence non plus de décrets très

vénérables seulement mais de définitions véritablement infaillibles et irréformables auxquelles est due une obéissance absolue, aussi bien intérieure qu'extérieure.

Jusqu'ici nous avons parlé de doctrines énoncées positivement par l'Eglise enseignante elle-même, mais que dire des approbations accordées par l'Eglise à certains auteurs et à certains écrits, des condamnations lancées par elle contre d'autres auteurs et d'autres écrits ? Ici l'Eglise ne formule plus tant ses propres doctrines qu'elle n'exprime son sentiment au sujet de doctrines formulées par d'autres. Comment comprendre sa manière d'agir en cette matière ? La question proposée est certainement des plus pratiques et mérite bien que nous nous y arrêtions un moment. A propos d'approbations, insistons sur une distinction que nous venons déjà d'insinuer. Tantôt c'est un auteur, tantôt c'est un écrit qui est approuvé. Les auteurs les plus solennellement approuvés et désignés à l'Eglise entière comme ayant traité les questions religieuses avec une solidité, une sûreté de doctrine, une science exceptionnelles sont les *Docteurs de l'Eglise*. Jusqu'aujourd'hui ce titre très honorifique n'a été accordé qu'à 23 saints appartenant aux différentes époques de l'Eglise. Sept d'entre eux appartiennent à l'Eglise grecque ou orientale : ce sont S. Basile le Grand, S. Grégoire de Nazianze, S. Jean Chrysostôme, S. Athanase, S. Cyrille de Jérusalem, S. Cyrille d'Alexandrie et S. Jean Damascène. Les autres Docteurs appartiennent à l'Eglise latine ou occidentale : Ce sont S. Jérôme, S. Ambroise, S. Augustin, S. Grégoire le Grand, S. Hilaire, S. Léon le Grand, S. Pierre Chrysologue, S. Isidore de Séville, S. Bède, S. Pierre Damien, S. Anselme, S. Bernard, S. Bonaventure, S. Thomas, S. François de Sales et S. Alphonse de Liguori. Evidemment, l'autorité de tous ces Docteurs est extrêmement grande. Ils ont été tous des saints ;

ils ont tous eu au suprême degré le sens catholique. Dieu les a éclairés d'une manière spéciale (1), non seulement en récompense de leur sainteté, mais aussi en vue de la mission providentielle dont ils étaient investis. Qui pourrait douter en effet qu'un S. Athanase ne fût prédestiné à réduire à néant les sophismes des ariens, qu'un S. Augustin n'ait été suscité pour défendre la doctrine catholique sur la grâce contre les arguties des Pélagiens ; qu'un S. Alphonse n'eût la vocation de démasquer et de réfuter le jansénisme ? Il suffit d'ailleurs de lire les écrits de ces hommes incomparables pour se sentir saisi d'une respectueuse admiration à leur égard. Quel art consommé dans l'interprétation littérale des Saints Livres dans les homélies de S. Jean Chrysostôme ! Quelle force de dialectique chez un S. Augustin et un S. Thomas ! Que de services un S. Jérôme a rendus à l'Eglise par ses travaux exégétiques et un S. Alphonse par sa théologie morale ! Quel habile et doux maître de la vie spirituelle que S. François de Sales, l'auteur de *l'Introduction à la vie dévote* et *du Traité de l'Amour de Dieu !* Toutefois, en proclamant certains saints *Docteurs de l'Eglise,* le Saint Siège n'a pas l'intention de se prononcer sur chaque opinion émise ou défendue par eux. Evidemment, aucun d'entre eux n'a défendu une doctrine condamnée comme fausse de son temps, ils ont pénétré en général très avant dans l'intelligence de la Révélation, ils ont rendu d'éminents services à la science sacrée ; mais des opinions singulières, peu probables, erronées, ont pu se glisser dans leurs ouvrages. On pourrait même dresser une assez longue nomenclature de ces opinions (2). Plusieurs saints Doc-

(1) S. Thomas avoua un jour avoir plus appris dans la prière que dans l'étude.

(2) Cf. Rauschen, *Patrologie* p. 102 (S. Grég. de Naz. n'admet pas la vertu salvifiante du baptême de désir), p. 118-119

teurs ont eux-mêmes corrigé certaines idées qu'après une étude plus approfondie ils avaient reconnues fausses. S. Augustin a même écrit tout un ouvrage auquel il a donné le titre de *Rétractations*. Il ne faut donc rien exagérer. L'Eglise, en élevant certains saints aux honneurs du Doctorat, n'a pas l'intention d'approuver par là même chaque expression de ces saints. Elle n'a pas même cette intention quand son approbation revêt un caractère particulièrement solennel ou se concentre spécialement sur un point. S. Augustin est regardé par l'Eglise comme le *Docteur de la grâce* et cependant Alexandre VIII a condamné en 1690 cette proposition : « Dès qu'on trouve une doctrine clairement formulée dans S. Augustin, on peut la tenir et l'enseigner absolument, sans se mettre en peine d'aucune bulle pontificale. » S. Thomas a été proclamé par Léon XIII le patron des écoles de théologie, au concile de Trente sa *Somme* a été placée à côté de la Sainte Ecriture et des constitutions pontificales, le même ouvrage a été et est encore dans beaucoup d'établissements théologiques le fil conducteur des professeurs et des élèves, et cependant tout n'est pas irréprochable dans les écrits du Docteur angélique. La Congrégation des Rites a déclaré en 1803 que dans les œuvres de S. Alphonse, il ne se trouvait rien qui méritât d'être censuré *(nihil censura dignum)*, éloge sans doute bien extraordinaire et même unique ; il n'en est pas moins vrai que de l'aveu des plus

(S. Jean Chrys. semble ne pas admettre la transmission de la coulpe inhérente au péché originel), p. 120 (le même Saint Docteur interdit absolument le serment), p. 126, (S. Hilaire considère la transfiguration comme l'état naturel de Notre-Seigneur), p. 133 (S. Ambroise semble attribuer le commencement du salut non à la grâce mais à la volonté, et ne voir guère dans le péché originel que la mauvaise concupiscence) etc. On sait aussi que plusieurs SS. Docteurs du moyen-âge ont cru la Ste Vierge contaminée par le péché originel au moment de sa conception.

chauds admirateurs du S. Docteur, il peut, malgré cette approbation, se trouver dans les œuvres de S. Alphonse, des propositions contraires à des dispositions disciplinaires de l'Eglise ou même à des points de doctrine dogmatique ou morale non explicitement définis du temps du S. Docteur (Séparabilité du contrat et du mariage, lib. 3, n. 650 ; lib. 6, n. 859).

Si l'approbation donnée par l'Eglise à certains hommes n'a pas le sens que toutes les doctrines enseignées par ces hommes sont vraies, celle que l'autorité ecclésiastique donne aux livres n'a pas non plus cette signification. Cette approbation, du moment qu'elle n'est pas contredite ou annulée par une approbation supérieure, a pour effet de rendre licite la lecture d'un ouvrage, mais elle n'élève aucune prétention à l'infaillibilité. Ordinairement *l'Imprimatur* n'est donné que par l'autorité diocésaine sur l'avis de deux théologiens : on est donc bien loin des conditions requises pour une définition doctrinale *ex cathedra*. C'est même une chose de notoriété publique que plusieurs ouvrages qui avaient d'abord été approuvés, ont été ensuite mis à l'*Index :* ce fut encore, il y a quelques années, le cas pour une traduction des Evangiles par Henri Lasserre ; quoique 22 évêques français eussent envoyé des lettres de félicitations au traducteur, celui-ci vit son ouvrage condamné par un décret de la Sacrée Congrégation de l'Index (1). Même quand le Pape en personne approuve un ouvrage, il n'a pas l'intention de formuler un jugement irréformable, mais il daigne témoigner à l'auteur la joie que celui-ci lui a causée en lui faisant hommage de son travail et il le félicite du zèle qu'il déploie au service de la bonne cause.

(1) Non pas tant à cause d'erreurs enseignées dans la traduction, mais plutôt à cause de la manière trop libre, trop moderne dont celle-ci était faite.

En règle générale le caractère d'infaillibilité n'appartient pas non plus *aux condamnations* dont l'Eglise frappe certains écrivains et certains écrits. Quoique la perversité d'un livre soit un fait dogmatique qui, comme nous l'avons déjà vu, peut parfaitement être l'objet de l'infaillibilité, de fait cependant les décrets dénonçant aux fidèles les ouvrages hérétiques ou irréligieux ne réunissent pas ordinairement les conditions exigées pour une définition *ex cathedra*. Est-ce à dire qu'on peut prendre ou laisser de ces décrets à peu près ce qu'on veut? C'est ce que croient beaucoup de gens du monde, mais il est certain qu'ils se trompent. Les ouvrages condamnés par les règles générales de l'Index ou interdits nommément, contiennent tous des erreurs plus ou moins graves ou des peintures de mœurs lascives. Ils sont donc dangereux, ils font courir le plus grand péril à la foi et aux bonnes mœurs. Ce n'est pas la raison, c'est plus encore l'expérience qui le prouve. La mauvaise presse, voilà la principale source de ce torrent d'impiété et d'immoralité qui inonde le monde. L'Eglise, dépositaire divinement instituée de la religion et de la moralité, doit éloigner les hommes de cette source empoisonnée. C'est ce qu'elle fait par l'interdit qu'elle jette sur les ouvrages jugés particulièrement funestes. Son intention, en prohibant ces écrits, est de lier la conscience de ses enfants sous peine de péché grave; une telle sanction est seule à la hauteur du but poursuivi et seule aussi capable de le faire atteindre. On a prétendu quelquefois que l'Eglise condamne à tort et à travers ou en tout cas pour les motifs les plus futiles (1), qu'elle inflige trop souvent des notes infamantes uni-

(1) Jules Ferry prétendit en 1883 que le manuel de Compayré avait été condamné parce qu'il y est dit qu'il est plus utile pour un enfant français de connaître les noms des rois de France que ceux des rois d'Israël.

quement pour se venger d'une vérité un peu dure qu'un écrivain franc a eu le courage de lui servir (1). Ce sont là de pures calomnies inspirées par le préjugé, par la haine ou par le dépit d'avoir été soi-même la victime des sévérités de l'Index.

Les condamnations portées par l'Eglise sont de deux sortes : les unes sont générales, les autres particulières. Les premières frappent les livres obscènes, les Bibles éditées par des auteurs ou des sociétés non catholiques et les traductions non dûment approuvées et non annotées, les ouvrages impies c'est-à-dire ceux qui s'attaquent aux vérités fondamentales, enseignent l'hérésie ou le schisme, s'en prennent à la hiérarchie, prônent le duel, le suicide, la superstition, etc.... Peut-on imaginer des défenses plus raisonnables en même temps que mieux méritées ?

Quant aux ouvrages condamnés spécialement par le plus récent Index, ils sont au nombre d'environ 5,000. Quoique tous ne soient pas également pervers, quoique même, en dehors de l'Index, il se trouve beaucoup d'écrits plus impies que plusieurs de ceux qui sont mentionnés dans ce catalogue (2), il est certain que parmi les livres censurés, il n'y en a pas un seul dont la condamnation soit imméritée. Pour ne parler que de quelques-uns des plus connus, n'est-ce pas à bien juste titre que l'Eglise a condamné toutes ou presque toutes les œuvres d'un Voltaire, le choryphée de l'incrédulité moderne ; — d'un Proudhon que caractérisent assez ses deux cris de guerre : *Ni Dieu, ni Maître !* et *la propriété est le vol ;* — d'un

(1) C'est ainsi que Larousse accuse l'Eglise d'avoir condamné surtout les livres dans lesquels on s'attaquait à la souveraineté temporelle des Papes.

(2) La Congrégation de l'Index ne condamne que les ouvrages qui sont déférés à son tribunal et qui à cause soit du succès du livre, soit de la qualité de l'auteur : prêtre, religieux, catholique insigne, etc.... présentent un danger spécial.

J. J. Rousseau qui contribua si efficacement à faire éclater la Révolution française ; — d'un Renan, le doucereux mais perfide ennemi de la divinité de Jésus-Christ ; — d'un Zola, le panégyriste de la démagogie et de la fange ; — d'un Heine, qui lui-même reconnut dans son testament qu'il avait parlé sans respect des choses de la religion ? — L'Eglise n'a-t-elle pas non plus mille fois raison d'interdire la lecture des impurs romans de Georges Sand, l'impudent chantre de la souveraineté de l'amour ; — d'un Sue, l'apôtre du socialisme et du fatalisme ; — d'un Dumas fils, l'infatigable apôtre du divorce ; — d'un Pigault-Lebrun, condamné lui-même pour mœurs ; — d'un Stendhall, homme vicieux et taré ; — les pamphlets antichrétiens de Michelet, les élucubrations prétendument scientifiques de Jacolliot, jugées avec autant de sévérité par les savants que par l'Eglise ; — les Provinciales du janséniste Pascal ; — les livres écrits par Lamennais depuis sa chute ; — les ouvrages spirites d'Allan Kardec ; — les essais de Montaigne infectés d'un bout à l'autre de scepticisme ? N'a-t-elle pas bien fait de prohiber l'impie Encyclopédie française, les lettres persanes de Montesquieu, animées du même esprit, les traités antireligieux ou même irréligieux de Bert, de Compayré, etc.... etc ?...

Il est vrai que dans certains livres condamnés, il se trouve de bonnes choses, mais la présence de ces choses irréprochables ne saurait neutraliser la mauvaise influence des choses mauvaises qui s'y trouvent en beaucoup plus grand nombre. *Malum ex quocumque defectu.* Dans *Notre-Dame de Paris* de Victor Hugo, à côté de pages magnifiques où la religion catholique est exaltée, que de calomnies à l'adresse de l'Eglise et du clergé ! Les *Misérables,* du même auteur, tout en renfermant des pages religieuses, ne sont au fond qu'une épopée socialiste en prose. Dans *Joscelin,* La-

martine dénature le caractère sacerdotal peu après avoir dépeint la mission du prêtre. Il est même vrai que l'Eglise a mis à l'index des auteurs animés de bonnes intentions et sincèrement attachés à la religion. L'erreur enseignée par de tels hommes n'avait que plus de chance de se répandre et de faire des victimes. Descartes a, sans le vouloir, favorisé par ses doctrines philosophiques l'éclosion du rationalisme, du sensualisme, du scepticisme, du matérialisme. Malebranche a versé dans des erreurs philosophiques (optimisme, antologisme, occasionisme), qui aboutissent nécessairement à des erreurs théologiques. Plusieurs auteurs spirituels ont donné dans le quiétisme ou dans d'autres extravagances, certains canonistes ont exposé d'une manière inexacte la constitution de l'Eglise (les gallicans), — des prêtres peut-être savants et bien intentionnés mais certainement mal inspirés, ont fait des concessions exagérées à la science rationaliste. L'Eglise a dû mettre ses enfants en garde contre ces auteurs et elle l'a fait sans se laisser égarer par une fausse condescendance ou par une crainte exagérée de faire de la peine. Au lieu de nous mêler aux imprudents qui accusent l'Eglise d'exagération dans l'exercice de son droit de censure, au lieu de faire *chorus* avec ces indépendants et ces orgueilleux qui croient pouvoir affronter sans danger toute lecture quelque malicieuse, quelque perfide qu'elle soit, au lieu d'imiter ces esprits faibles qui sautent à pieds joints sur les entraves salutaires placées par l'autorité ecclésiastique en travers de leur curiosité malsaine, soyons, nous, les enfants soumis, dociles de l'Eglise catholique. Nous ne perdrons rien, mais nous gagnerons beaucoup à suivre ses indications. Brebis fidèles, ne connaissons que les pâturages qu'elle ouvre devant nous, ne touchons à d'autres aliments qu'à ceux qu'elle nous tend. Oh ! qu'Eve eût été bien inspirée,

si, au lieu de cueillir et de manger la pomme fatale qui croissait sur l'arbre de la science du bien et du mal, elle s'était contentée des autres fruits que la divine Providence lui offrait en si grand nombre ! Puisse la vue des malheurs que son imprudente désobéissance attira sur elle et sur le genre humain, puisse la crainte de devenir les victimes de malheurs semblables, nous rendre sages, en nous rendant simplement et parfaitement obéissants à l'Eglise enseignante !

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE. — RAISON D'ÊTRE DU PRÉSENT OUVRAGE.

PARTIE I.

La grande Manifestation de Dieu ou la Divinité de Jésus-Christ.

Le pivot de toute cette première Partie est l'affirmation de Jésus-Christ au sujet de sa divinité.

SECTION I.

La triple forme de l'affirmation de Jésus-Christ.

SECTION II.

Réalité historique de l'affirmation de Jésus-Christ.

SECTION III.

Vérité dogmatique de l'affirmation de Jésus-Christ.

PARTIE II.

La Principale Institution de Jésus-Christ ou l'Eglise catholique.

SECTION I.

L'œuvre de Jésus-Christ et les confessions chrétiennes.

SECTION II.

L'esprit de Jésus-Christ et les confessions chrétiennes.

SECTION III.

Les Destinées de Jésus-Christ et les confessions chrétiennes.

PARTIE III.

La Fonction fondamentale de l'Eglise ou le Magistère sacré. 553

SECTION I.

La Base du Magistère sacré.

SECTION II.

Les sources du magistère sacré.

L'Edifice de la Science religieuse. La première pierre de l'édifice ou l'**IDÉE RELIGIEUSE** par le P. GÉRON.

On voit par le seul titre qu'on vient de lire que l'*Idée religieuse* précède logiquement les *Préliminaires de la Foi*. Elle a 3 parties : dans la première sont étudiés les deux termes de la religion : Dieu (son existence, ses traces dans l'univers), — l'homme individuel (âme, corps, composé humain) et social (famille et société civile ; incidemment réfutation du socialisme). Dans la seconde partie, la religion est considérée d'abord en général, ensuite au point de vue social. Dans la troisième partie, il est parlé de la rupture du lien religieux (falsification, abandon et haine de la religion). Tout l'ouvrage est très substantiel, actuel et intéressant. Il est en particulier de nature à rendre les plus précieux services à ceux qui sont appelés à faire des conférences apologétiques. Dans la lettre d'approbation, adressée à l'auteur par son Supérieur provincial, celui-ci dit : « Vous ne vous attachez dans votre livre qu'à une idée, mais cette idée est la plus riche et la plus fondamentale de toutes.

Vous l'étudiez, cette idée, vous l'examinez sous toutes ses faces, vous la décomposez dans tous ses éléments. En vrai fils de S. Alphonse vous faites tantôt œuvre d'apologiste, tantôt œuvre d'apôtre. Je crois que votre livre est unique dans son genre. On y trouve beaucoup de questions tout à fait capitales, des notions claires et sûres qu'il serait difficile de trouver réunies ailleurs. »

Une preuve de l'utilité de l'*Idée religieuse,* c'est le succès qu'elle a eu : en deux ans, plusieurs milliers d'exemplaires ont été écoulés.

Si on s'adresse directement à l'auteur (rue Belliard, 28, Bruxelles) ou au procureur des missions étrangères (même domicile) ou à n'importe quel couvent de rédemptoristes belges, le livre ne revient qu'à 2 frs 50.

